

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

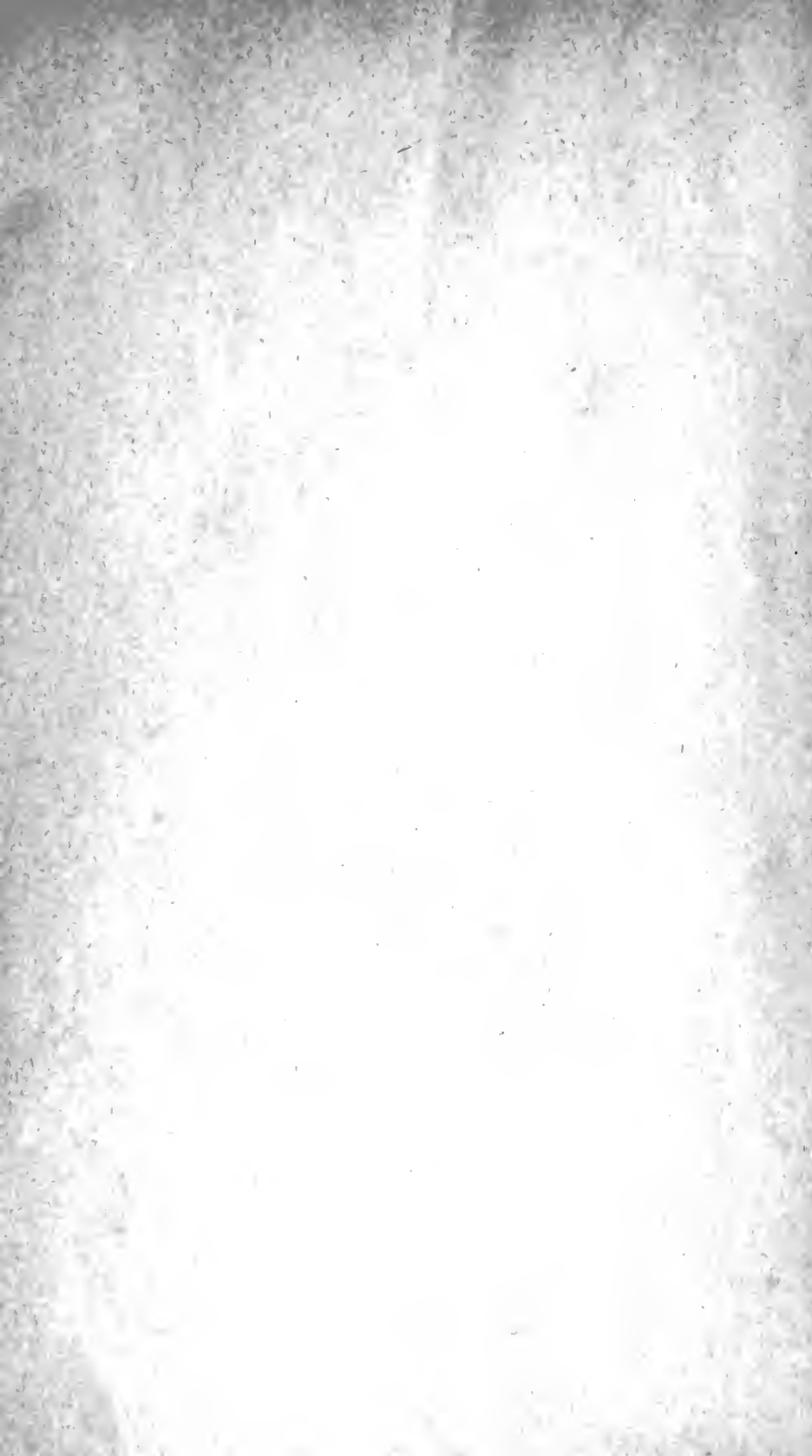
404 - 2

516

73

806

REVUE TUNISIENNE



REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL, secrétaire général

ET PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME VII - 8

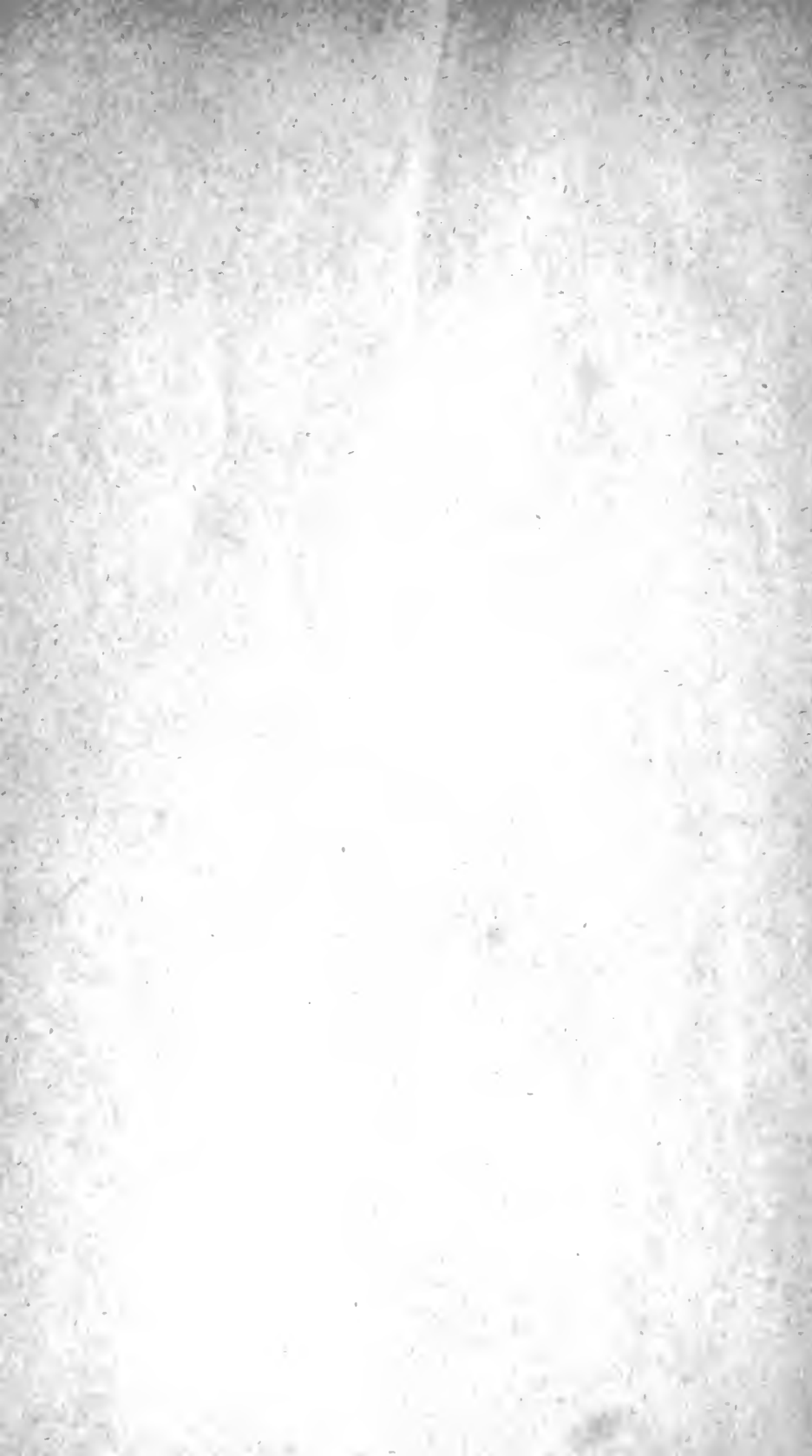
1900 - 1901



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut de Carthage

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES



REVUE TUNISIENNE

111

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

année 7-8



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis NICOLAS, directeur)

1900

DT

241

R45

t. 7-8

658639

22.4.57

LA COLONISATION FRANÇAISE EN TUNISIE

CONFÉRENCE

FAITE A CHALONS-SUR-MARNE ET A REIMS, LES 21 ET 22 OCTOBRE 1899

par M. René MILLET

RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE A TUNIS

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole dans ce département de la Marne qui est un des principaux centres de la défense nationale. Au moment de vous entretenir d'une acquisition récente de la France, je ne puis oublier combien de fois le sort de la patrie s'est décidé dans les grandes plaines qui vous entourent, depuis les temps presque légendaires d'Attila jusqu'aux deuils récents que ma génération a traversés.

Que ceux qui, comme moi, ont porté les armes en 1870 interrogent leurs souvenirs. Qu'ils disent si, depuis lors, ils ont cessé un seul jour de penser au relèvement de la patrie française.

Mais, Messieurs, « la justice immanente », dont parlait jadis un grand orateur, ne se manifeste pas toujours à l'heure et sous la forme que nous avions rêvées. Les premières compensations nous sont arrivées du côté où nous les attendions le moins, d'au delà des mers, et tandis que nos yeux se tournaient vers l'Est, c'est d'Afrique ou d'Asie que nos drapeaux nous revenaient avec le prestige de la victoire.

Messieurs, quels que soient vos espérances ou vos regrets, vous êtes trop bons patriotes pour dédaigner cette revanche imprévue.

Songez qu'en moins de vingt ans la France, qu'on croyait abattue, s'est taillé un empire colonial cinq ou six fois plus grand que celui qu'elle a perdu sous l'ancien régime, un empire qui représente seize ou dix-sept fois l'étendue de son territoire, et un nombre de sujets au moins égal au nombre de ses citoyens. Voilà ce qu'a fait la République, c'est-à-dire un gouvernement auquel ses adversaires reprochent de manquer de suite dans les idées, de grandeur dans les conceptions. Et moi je dis

que l'histoire n'offre peut-être pas un seul exemple d'un relèvement aussi rapide et d'un aussi merveilleux développement. Comme Français et comme républicains, nous avons le droit d'en être fiers.

Mais ce n'est pas tout de créer un grand empire colonial. Il faut encore savoir en tirer parti, et c'est de quoi je viens vous entretenir aujourd'hui, en vous parlant principalement de cette Tunisie dont l'occupation a été, pour la troisième République, le premier sourire de la fortune.

Laissez-moi d'abord vous expliquer comment la question coloniale intéresse tous les citoyens français.

Chacun d'entre nous a deux patries : la petite, où il est né, où il a sa famille, ses intérêts, — et la grande, c'est-à-dire la France. Certes, nous sommes tous très attachés à notre patrie locale ; et pour ma part, loin de voir chez nous, comme on l'a dit, un peuple de *déracinés*, je suis au contraire frappé des efforts qu'on a faits depuis vingt ans, sur tout le territoire, pour le développement des institutions régionales.

Mais enfin, on a beau faire, dans un vieux pays peuplé comme le nôtre, la vie locale est souvent difficile, la concurrence acharnée : les derniers venus trouvent les places prises. Cela est surtout vrai pour l'agriculture. Quand on parcourt nos campagnes, on voit que la charrue a passé partout. Pas un lopin qui ne soit utilisé, pas une motte de terre dont quelque famille ne tire sa subsistance. Je me rappelle l'étonnement de nos caïds indigènes quand ils traversèrent la France, il y a trois ans, pour aller au-devant de l'Empereur de Russie. Songez donc ! depuis Marseille jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges, des deux côtés du chemin de fer, à perte de vue, ils ne voyaient que des champs cultivés : pas un espace vide, pas un coin de brousse ! Ils n'en revenaient pas.

Or, quand un territoire est cultivé d'une manière aussi intensive, on étouffe. C'est précisément parce que nos familles tiennent au sol par toutes leurs racines que, pareilles à des arbres trop serrés, elles languissent et donnent moins de fruits. Ce qui veut dire, en bon français, qu'on fait moins d'enfants.

Que se passe-t-il alors, — maintenant surtout que l'instruction, répandue à flots, élargit les esprits et les pousse à regarder au delà de l'horizon natal ? On tourne les yeux vers « la plus

grande France ». On pense à sortir de chez soi. On se demande s'il n'est pas un lieu où les conditions de la vie soient plus faciles, la concurrence moins pressante. Mais où aller ? Ah ! si nous étions en Russie ou en Amérique ! Là, d'immenses espaces, encore mal peuplés, attirent sans cesse les hommes qui sont mécontents de leur sort. Là, des villages entiers se déplacent quelquefois, à la recherche d'un sol vierge, d'un coin de forêt à défricher.

Mais nous, Français, nous n'avons pas cette ressource. Le vieux sol de la France est partout également exploité. La Provence appartient aux Provençaux, le Languedoc aux Gascons, comme la Champagne aux Champenois ; et si une famille se transplante d'une province dans une autre, elle y retrouve le même encombrement.

Est-ce à dire que nous éprouvions moins que les autres peuples le besoin de changer de place et de nous donner de l'air ? Nullement. Mais, faute de meilleurs débouchés, notre inquiétude se tourne vers les grandes villes, vers Paris surtout. Paris ! ce nom magique qui exerce jusque dans le fond des provinces une telle fascination ; Paris, la dernière ressource des désespérés, la première pensée des ambitieux. Il y a, en France, une sorte de foi naïve dans la toute-puissance de Paris ; et c'est très naturel, puisque Paris est la chose de tout le monde. Chaque Français sent vaguement qu'il a des droits sur l'immense capitale. Tout récemment, n'a-t-on pas vu une population ouvrière, à bout d'arguments, annoncer qu'elle allait émigrer en masse vers Paris ?

On sait pourtant bien que, dans cette grande fournaise, la concurrence est encore plus terrible qu'ailleurs. Mais la production y est aussi plus active, le mouvement des capitaux plus rapide. On va à Paris comme on met à la loterie.

Hélas ! on ne compte plus ceux qui sont dévorés par la grande ville. Combien j'en ai connu, de ces émigrants à l'intérieur, qui sont venus se perdre dans ce gouffre toujours ouvert ! Le flot mouvant du grand Paris se referme sur leur tête et tout est dit.

Mais où aller, si on ne va pas dans la capitale ? Il y a bien l'Amérique, avec ses terres neuves et ses prospectus alléchants. Quoiqu'on n'émigre guère en France, l'Amérique nous enlève, bon an mal an, 20 ou 30.000 citoyens. Or, on voit comment ils partent, mais moins souvent comment ils reviennent. Là, s'ils

vont mourir dans quelque solitude, l'oubli est encore plus complet que dans les grandes villes. Aucune association, aucune autorité bienveillante pour leur prêter aide et secours. Et s'ils réussissent, comme à la Plata par exemple, les trois quarts du temps ils perdent peu à peu leur qualité de Français. Or, n'est-il pas triste d'avoir à choisir entre sa patrie et son pain ? Et lorsque, tout à l'heure, je dépeignais le malaise d'une vie trop étroite dans cette vieille France où toutes les avenues sont encombrées, ne disiez-vous pas tout bas : Oui, nous voudrions de l'air, nous voudrions de l'espace, nous voudrions du travail, — mais nous sommes Français avant tout et nous ne voulons pas renier notre patrie !

Eh bien ! Messieurs, ce que les colonies offrent aux Français, c'est la possibilité de se répandre dans le monde, c'est l'air et l'espace, ce sont les terres vierges, les affaires nouvelles, en un mot c'est l'activité la plus large, mais à l'ombre du drapeau tricolore ; c'est la France se déplaçant, en quelque sorte, pour suivre ses enfants au delà des mers, pour aider leurs premiers pas et pour leur tendre la main quand ils trébuchent.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, les colonies sont la chose de tous les citoyens, au même titre que Paris, mais encore bien plus efficacement, puisqu'à Paris toutes les places sont prises, tandis qu'aux colonies elles sont à prendre.

Et ce que je viens dire des hommes n'est pas moins vrai des capitaux.

Car si les Français n'ont pas beaucoup d'enfants, notre argent, lui, fait des petits. Et on ne sait pas toujours comment placer ces petits. Il y a tant d'argent en France, que les placements sûrs rapportent très peu, environ 3 %. Alors, on court après les placements aventureux, et là l'esprit d'aventure n'a plus de bornes, car si les hommes hésitent à quitter le sol natal, l'argent, comme on dit, n'a pas de patrie. Il se fait russe, anglais, égyptien, turc, tout ce qu'on voudra, quand il ne va pas s'engloutir dans quelque Panama. Et cependant les colonies françaises sont là, qui offrent, avec les gros intérêts, toutes les garanties d'une administration honnête et d'une justice impartiale. Ah ! si la petite épargne pouvait prendre le chemin des entreprises coloniales, au lieu d'aller dormir dans les caves du Crédit Lyonnais et de la Banque de France, — lorsqu'elle ne va pas gonfler le sac de nos rivaux, — si ce prix de nos efforts

et de nos sueurs allait féconder des terres désormais françaises, quelles ne seraient pas la force et la prospérité de la France dans le monde !

Je voudrais maintenant faire comprendre quelle place tient la Tunisie dans le mouvement colonial.

Imaginez qu'une grande invasion ait dépeuplé tout l'Est de la France, Franche-Comté, Bourgogne, Champagne et pays lorrain, qu'on ait arraché les vignes, détruit les arbres fruitiers, rasé les villages, et que sur ce sol où vivent à l'aise dix millions d'habitants, il ne reste plus qu'environ un million et demi de cultivateurs et de bergers ayant besoin d'espace pour leurs grands troupeaux, pour leurs cultures sans profondeur et sans méthode, et semant un peu d'orge et de blé au milieu d'immenses terres incultes, — vous aurez une idée assez juste de la Tunisie. La différence est que, dans vos régions bien arrosées, la grande forêt primitive aurait bientôt tout recouvert, ne laissant subsister ça et là que des ruines, tandis que là-bas c'est la brousse, les lentisques, les jujubiers, ou bien de grandes plaines dénudées, brûlées par le soleil.

Ne croyez pas que j'exagère. La Tunisie était, au temps des Romains, une des plus riches provinces de l'Empire. On l'appelait alors la Province d'Afrique, ou même *la Province*, tout court, — comme nous disons la Provence, — et elle nourrissait sans peine dix millions d'habitants. A défaut de statistique certaine, on retrouve à chaque pas les traces de villes considérables qui témoignent de cette ancienne prospérité. Imaginez la sensation d'un voyageur qui, après avoir traversé d'immenses solitudes, voit tout à coup se dresser, au-dessus de quelques misérables gourbis arabes, le front imposant d'un amphithéâtre aussi grand que le Colysée de Rome, ou bien qui découvre à perte de vue, sur une plaine morne et silencieuse, des colonnes de temples, des fragments de mosaïques, des restes de basiliques au milieu desquels un pâtre promène un maigre troupeau de chèvres. — Tels nous apparaîtraient peut-être les restes de Châlons, ou bien, à Reims, la Porte-Mars, si l'invasion musulmane, au lieu d'avoir reculé devant le bras de Charles Martel, s'était étendue jusqu'ici.

Je me rappelle ma joie patriotique lorsque, au cœur de la Tunisie, dans une vallée aujourd'hui déserte, je vins camper

sur les ruines de la dernière capitale byzantine, l'ancienne Sufetula, où fut vaincu et tué, au septième siècle, le patrice Grégoire. En passant à cheval sous l'arc de triomphe encore debout, en lisant l'inscription latine à demi brisée, je songeais, non sans fierté, que j'étais, depuis Grégoire, le premier gouverneur de race latine qui franchissait cette porte, et qu'en prenant possession, au nom de la France moderne, de cette ville abandonnée, je renouais la chaîne des temps.

D'autres fois, ce sont des territoires entiers que la destruction a épargnés, comme l'île de Djerba, sans doute parce que les chevaux des conquérants arabes n'aimaient pas à se mettre à la nage; et dans ces coins oubliés, on retrouve une image fidèle de la vie antique, sous une lumière divine et dans un cadre charmant; sous les palmiers, dans les bois d'oliviers, ces petites maisons blanches à tours carrées, qu'on voit dans les mosaïques romaines, les mêmes cultures, les mêmes vases de terre, et, à peu de chose près, les mêmes costumes flottants.

Du reste, la destruction des Arabes n'a pas été méthodique; et ce qu'ils ont laissé subsister, par exemple la forêt d'oliviers du Sahel, les grandes vallées à céréales du nord de la Régence, nous donne une idée suffisante de ce que devait être l'ensemble de la province romaine. La Tunisie tout entière pourrait être comparée à une de ces anciennes mosaïques en partie effacées par le temps, mais où se montrent çà et là une tête parfaitement dessinée, un fragment de torse, des lignes rompues qui permettent de reconstituer le tableau complet.

Chose curieuse : les Romains, pas plus que nous, ne sont entrés dans ce beau pays avec l'intention formelle de le coloniser. Vous savez qu'ils voulaient détruire Carthage. Nous, moins féroces, nous voulions simplement couvrir le flanc de l'Algérie. Pendant plus d'un siècle, les Romains hésitèrent à créer sur cette côte un établissement définitif. On retrouve à cette époque, dans les discussions du Sénat de Rome, les arguments des anti-coloniaux, — les mêmes qu'on invoquait chez nous, sous Louis-Philippe, pour demander l'évacuation de l'Algérie, les mêmes que certains esprits étroits invoquent encore aujourd'hui, quoique avec moins d'assurance : c'est trop loin! on s'affaiblit! on disperse ses forces! etc., etc.

Pendant, tel était l'attrait de ces belles contrées qu'il l'emporta sur les raisonnements timides, et une Carthage romaine,

moins belliqueuse, mais aussi riche que l'ancienne, s'éleva bientôt sur les ruines de la Carthage punique.

Une différence importante entre les Romains et nous, c'est qu'ils colonisèrent d'abord la province la plus accessible, la mieux ouverte, qui est la Tunisie actuelle. Ils ne s'enfoncèrent dans la Numidie, c'est-à-dire en Algérie, que peu à peu, et pour dompter des tribus rebelles. Ils comprenaient parfaitement que cette région montagneuse était moins propre à la grande culture. Nous, en prenant d'abord l'Algérie, nous avons mis la charrue avant les bœufs, ou, si l'on veut, mangé notre pain noir le premier. Car la conquête de l'Algérie était incomparablement plus difficile et moins fructueuse que l'occupation de la Tunisie. Cette méthode a ses avantages et ses inconvénients. Elle nous a exposés à plus d'efforts et plus d'erreurs. Mais il est probable que notre établissement d'Afrique est beaucoup plus solide que celui des Romains, qui n'ont jamais réduit complètement les massifs de la Kabylie et de l'Aurès.

De plus, quand nous avons occupé la Tunisie, nous avons profité de l'expérience acquise pendant cette longue et laborieuse épopée algérienne.

Et d'abord, nous avons mieux respecté les coutumes, les croyances, le gouvernement local des indigènes : tout cela est compris dans le mot de Protectorat. Et il s'est trouvé que cette protection intelligente, qui maintenait les institutions locales en les améliorant, était non seulement une œuvre de haute civilisation, mais encore la meilleure des politiques. La preuve, c'est que nous n'avons eu à réprimer aucune insurrection depuis que nous sommes en Tunisie.

Cela ne veut pas dire, Messieurs, comme on l'a prétendu quelquefois, que le gouvernement sacrifie les intérêts des colons à ses sympathies pour les indigènes. Il n'y a pas d'accusation plus absurde portée contre une administration française et républicaine. Autant dire que nous nous faisons musulmans. Non, nous n'ignorons aucun des obstacles que la force d'inertie arabe oppose à la marche de la colonisation. Nous savons que, si les populations des campagnes profitent largement de notre présence, parce qu'elles trouvent chez nos colons du travail, de la bienveillance et des salaires élevés, en revanche, il existe dans la haute classe et chez les propriétaires indigènes une sourde résistance à la prise de possession du sol, même

lorsque cette prise de possession a lieu par les moyens les plus légitimes, c'est-à-dire par des contrats librement consentis. Cette résistance, nous sommes bien décidés à la briser; mais au lieu de le faire par la confiscation, comme on a fait en Algérie, nous n'emploierons que des procédés légaux, et nous le ferons sans violence, parce que nous avons recours à l'autorité du Bey qui est non seulement notre allié loyal, mais encore notre appui indispensable, toutes les fois qu'il s'agit du sort des indigènes.

Le régime du Protectorat a eu encore une conséquence indirecte et bien curieuse. Il nous a permis de défendre notre indépendance financière et administrative contre les tendances absorbantes de la métropole. Oh ! rassurez-vous, Messieurs, nous ne sommes pas des révoltés, des séparatistes; et d'ailleurs, nous avons, au quai d'Orsay, un tuteur fort jaloux qui y mettrait bon ordre. Mais nous croyons faire œuvre de bons Français quand nous estimons que les colonies doivent se suffire à elles-mêmes, ne rien coûter à la métropole, vivre sur leurs ressources, se tailler des règlements à leur mesure, au lieu de les recevoir tout fabriqués de Paris, comme on reçoit les modes; en un mot, qu'elles doivent s'administrer elles-mêmes, comme le font les colonies anglaises. Or, vous pouvez chercher parmi toutes nos colonies : une seule répond parfaitement à ce type, et c'est la Tunisie. Pourquoi? c'est justement parce que la signature du Bey nous donne l'autonomie législative et financière qui n'existe pas ailleurs. Ne vous y trompez pas, là est la véritable cause de la prospérité de la Régence. Notre budget n'est pas riche : environ 25 millions, dont 6 à déduire pour le service de la dette; cela fait tout juste 19 millions pour administrer un pays aussi peuplé et presque aussi étendu que la Norvège. Cependant, comme nous n'attendons aucune subvention de la métropole, nous arrivons à boucler notre budget par des excédents, tout en exécutant, sans emprunt, d'énormes travaux publics. Voilà, il me semble, une expérience concluante, qui devrait ouvrir les yeux des Français sur les avantages de l'autonomie coloniale. Et il faut vraiment que le préjugé centralisateur soit bien enraciné chez nous pour que nous n'ayons pas même essayé d'appliquer à Madagascar un système qui avait fait ses preuves, et pour que l'on continue à gouverner des bords de la Seine des colonies situées aux antipodes.

Et maintenant que vous connaissez l'esprit et le sens du Protectorat, jetons un coup d'œil sur ce pays, désormais ouvert à l'activité française. Ce n'est plus, comme en Algérie, la triple muraille de l'Atlas, avec ses grands plateaux arides. Ici, la montagne se divise, s'abaisse et s'humanise, jetant à travers le pays plus doux et plus riant d'innombrables rameaux parallèles. Partout on aperçoit la fuite des collines bleuâtres entre lesquelles tournent les perspectives de larges vallées. Partout les montagnes complaisantes découvrent ce que le poète appelle « l'immense aménité des vallons et des plaines ». Tantôt on se croit dans la riche Provence, et tantôt dans la plantureuse Limagne. Quelquefois un coude lumineux de rivière, glissant sous les collines verdoyantes, au noble profil, rappelle certains coins de la Toscane ; et il faut s'approcher pour découvrir que ces buissons, qu'on prenait de loin pour des arbres fruitiers, ne sont que des lentisques stériles. La nature a gardé sa grâce et son sourire, mais l'insouciance des hommes l'a laissé retourner à l'état sauvage : telles ces races déchues qui, sous les haillons, conservent encore la trace d'une noble origine.

Quel plaisir pour l'œil lorsqu'un défrichement met à nu la bonne terre rouge et fertile, débarrassée de son manteau de ronces ! Imaginez un tableau enfumé, noirci par les siècles, dont un savant nettoyage ferait tout à coup revivre les couleurs, ou bien encore une arme de prix dont on ôterait la rouille !

Mais, Messieurs, ce que je voudrais vous faire comprendre, c'est le charme captivant de cette nature inculte, et justement parce qu'elle est inculte : c'est un charme fait de mystère et de virginité. Cette impression, tous les colons la subissent, et même les simples passants. Tenez ! j'en retrouve la trace dans le récit qu'un directeur d'école, M. Dazin, de Roubaix, vient de faire de son excursion en Tunisie :

« Chevaucher au printemps, dit-il, sur des routes peu frayées, vers des horizons largement ouverts, dans un pays qu'enveloppe un voile de mystère, c'est un des plaisirs les plus salutaires et les plus forts qui puissent enchanter l'esprit et réjouir le cœur ! »

Direz-vous que ce sont là des impressions de touristes ? Non, Messieurs ! c'est un attrait plus profond, le même qui entraî-

nait nos ancêtres à la conquête de terres nouvelles. Ce sont les émotions puissantes qui préludent au mariage de la terre et de l'homme. Dans les vieux pays, ce mariage est ancien, plusieurs fois séculaire. On a oublié la joie forte des fiançailles entre la terre vierge et l'homme qui la dompte, ces impressions fraîches dont le vieil Homère nous garde encore le reflet. L'union que vous contractez avec le sol de nos aïeux ressemble à ces mariages d'intérêt où il y a beaucoup de labeurs, beaucoup de querelles et plus d'épines que de fleurs. Regardez autour de vous : que de bornes dans nos champs ! que de procès pour ces bornes ! Pour un modeste arpent de vigne, pour un hectare de froment, que de paperasses, que de grimoires entassés dans l'officine des notaires ! Comprenez-vous alors la séduction des grands horizons vides et de la terre encore sauvage, mais pleine de promesses ? Comprenez-vous l'espèce d'ivresse qui s'empare du colon quand, debout sur la colline encore intacte, il respire l'haleine aromatique de la brousse ? Plus tard, ces parfums stériles se changeront en saine odeur de froment, en odeur capiteuse de cuves pleines ; mais aujourd'hui, il célèbre ses accordailles. Il entend l'appel violent de la terre tout embaumée de romarin, qui, après des siècles d'abandon, veut être fécondée. Je dis qu'aucune race vraiment virile ne peut résister à cet appel.

Eh bien ! Messieurs, notre race a ressenti ce frisson salutaire ; elle est plus ouverte que toute autre à ces saines émotions ; et si quelques esprits chagrins persistent à douter de la virilité française, je les invite à venir voir ce qu'en moins de vingt ans les Français ont fait en Tunisie : plus de 500.000 hectares de bonne terre africaine désormais fixée entre les mains de nos compatriotes ; — 8.000 hectares de vignes en plein rapport ; — dans le nord de la Régence, les domaines français faisant la tache d'huile, se soudant les uns aux autres ; — de distance en distance, les toits rouges des fermes, ou les murs blancs des bordjs et des celliers dans les bouquets d'eucalyptus ; — partout la brousse reculant devant l'assaut continu des sillons réguliers ; — de hardis pionniers taillant des domaines bien loin dans l'intérieur, et devançant le chemin de fer ou la route, si bien que notre administration, un peu haletante, est forcée de courir après eux ; — puis, les richesses minières exploitées, la

calamine, les phosphates découverts, et, en moins de deux ans, une société française construisant une voie ferrée de 250 kilomètres pour conduire ces phosphates vers la mer; — quatre ports en eau profonde construits et ouverts à la navigation par des sociétés particulières en moins de huit années : Tunis, Bizerte, Sfax et Sousse; — le commerce passant, pour les trois quarts, entre des mains françaises, avant même qu'aucune protection douanière soit venue favoriser nos produits; enfin, la population française de la Régence s'élevant en dix-huit ans de 800 à 20.000, — voilà quelques traits d'un tableau que je ne saurais développer ici, mais dont vous trouverez les détails dans toutes nos publications officielles.

Vous remarquerez, Messieurs, que j'ai laissé volontairement de côté l'œuvre administrative de l'Etat. Si un jour j'en parle, je montrerai aisément qu'elle tient du prodige et que dans aucun pays du monde on n'a accompli de tels tours de force avec des ressources aussi limitées. Mais je ne suis pas venu ici pour faire l'apologie de l'Administration. Il est plus intéressant de faire ressortir tout ce qu'on doit, en Tunisie, à l'initiative privée, et de réfuter ainsi les jérémiades de ces politiques d'estaminets qui déclarent que les Français sont incapables de coloniser. Je montrerais, au moins à ceux qui n'ont pas leur siège fait d'avance, un pays où l'on n'a voulu faire aucune concession gratuite, où l'on ne crée pas des villages artificiels, et qui cependant se peuple rapidement; — et non pas, comme ailleurs, de ces colons-fonctionnaires qui vivent uniquement des faveurs de l'Etat, mais de vrais colons, libres, indépendants, parfois un peu rudes, qui doivent tout à leur énergie. On ne dira jamais assez ce que les premiers occupants ont dû déployer d'ingéniosité, de prévoyance, de courage et de ténacité pour réussir dans un pays peu connu, sous un climat si différent de la France. Ceux qui viendront maintenant profiteront de l'expérience acquise; mais les premiers ont acquis cette expérience à leurs dépens. Je ne saurais mieux vous faire comprendre ce qu'on peut faire aujourd'hui en Tunisie qu'en résumant ces premières tentatives.

Les capitaux français ont été d'abord attirés dans la Régence par deux espèces de spéculation : l'une, passablement stérile, consistait à accaparer le plus de terres possible pour les reven-

dre plus tard dans de bonnes conditions : elle n'avait guère d'autre résultat que de mettre un intermédiaire de plus entre le vendeur et l'acheteur définitif ; — l'autre, beaucoup plus intéressante, et qui s'est poursuivie parallèlement en Algérie et en Tunisie, se proposait de remplacer le vignoble français détruit par le phylloxera et comptait édifier de rapides fortunes sur l'énorme plus-value des vignes nouvellement plantées.

Vous savez, Messieurs, que ces espérances n'ont pas été pleinement réalisées, puisque le vignoble français a été reconstitué avec des plants américains et que les cours excessifs des vins n'ont pas tardé à reprendre une allure normale. Mais on peut appliquer aux premiers planteurs tunisiens la fable du laboureur et de ses enfants. Vous connaissez tous ce charmant apologue : le laboureur mourant conseille à ses fils de remuer leur champ en tous sens pour y découvrir un trésor caché. Ils ne trouvent point d'or enfoui ; mais ils défoncent si bien la terre qu'elle leur rend amplement le prix de leurs sueurs. De même pour la vigne : on n'a pas vu de ces coups de fortune qui tournent les têtes ; mais les propriétaires, stimulés par la concurrence, ont appris à mieux traiter leurs vignes ; à mieux faire leur vin, et aujourd'hui je n'hésite pas à dire que, dans ce pays de pluies irrégulières, la vigne est un des produits les plus sûrs, les moins variables, aussi bien pour la petite que pour la grande colonisation.

L'échec de la spéculation proprement dite a eu d'autres conséquences heureuses : au lieu de faire un seul genre de culture, on jeta les yeux autour de soi. On vit les indigènes, avec des moyens bien grossiers, récolter cependant assez de blé pour en couvrir les quais de Marseille. On se souvint que la Province d'Afrique s'appelait autrefois « le Grenier de Rome ». On se mit donc à faire du blé, mais avec des méthodes perfectionnées, appropriées au climat, et là où la charrue arabe ne tirait du sol que six hectolitres, la bonne charrue française en obtint deux ou trois fois plus. Avec plus de succès encore on essaya l'orge et l'avoine, dont il se fait déjà une exportation considérable.

Ce n'est pas tout, Messieurs. Vous qui habitez une région agricole, vous savez que l'agriculture est un engrenage dont tous les ressorts se commandent et s'appellent. En Tunisie, on commence à s'apercevoir que les terres à vigne ou à blé ont besoin d'être fumées, qu'il faut des troupeaux, que chaque prin-

temps il se perd en Tunisie une richesse immense, car sur cette côte de l'Afrique du Nord, où il tombe presque autant d'eau qu'à Paris, mais où les pluies ne durent que cinq mois pour faire place à une longue sécheresse, les prairies naturelles sont aussi vigoureuses qu'éphémères : au mois d'avril, les bestiaux ont de l'herbe jusqu'au ventre ; au mois d'août, ils n'ont plus à tondre qu'un peu de chaume brûlant, et ils dépérissent rapidement.

Comment utiliser, conserver ce fourrage ? Comment améliorer ces troupeaux que l'imprévoyance indigène place constamment entre l'indigestion et la famine ? Tel est le nouveau problème qui se pose aux colons, et celui-là est tout récent. Je puis dire que j'ai vu naître, en Tunisie, la question de l'élevage, et qu'au moment où je vous parle elle est une des grosses préoccupations de la Colonie agricole.

Ainsi, Messieurs, vous voyez le cycle parcouru en quinze ou seize ans. D'abord la vigne, ensuite les céréales, en troisième lieu l'élevage. Et savez-vous ce que faisaient ainsi nos colons, à leur insu ? Ils reconstituaient, avec des méthodes plus savantes, les trois branches de l'agriculture antique, telles qu'on les voit figurer sur les mosaïques qui représentent les fermes romaines.

Aujourd'hui se dégage cette vérité lumineuse, aussi bien pour les grands domaines que pour les petits, à savoir que ces trois branches de production doivent se compléter les unes les autres, surtout sous un climat irrégulier, où, selon les années, le vigneron vient au secours du laboureur et réciproquement. Il y a, en Tunisie, des domaines qui sont principalement outillés pour un seul genre de culture et dont la prospérité est fondée, les uns sur la vigne, les autres sur l'élevage, d'autres sur les céréales. Mais on peut dire qu'ils éprouvent tous le besoin de se compléter par l'addition des cultures qui leur manquent, et qu'un domaine bien équilibré doit s'appuyer sur les trois éléments à la fois, en renversant, pendant la période de création, l'ordre suivi jusqu'à présent : car l'élevage, sur des terres encore incultes, donne des résultats immédiats ; pendant que le bétail broute, on défriche et on sème ; et quand on a semé, on plante ; on peut attendre ainsi les trois ou quatre années nécessaires pour que la vigne soit en plein rendement.

Tout cela paraît très simple, Messieurs ; et pourtant ces vérités si claires n'ont été dégagées qu'au prix de tâtonnements longs et coûteux. C'est à vous d'en profiter.

Pendant que ces expériences se poursuivaient dans le nord de la Régence, il s'en faisait une autre bien intéressante, bien neuve, aux environs de Sousse et de Sfax : je veux parler de la plantation des oliviers.

Ah ! Messieurs ! quelle œuvre immense, pleine d'avenir ! Lisez, je vous y engage, la brochure de M. Paul Bourde sur l'olivier. Vous verrez que, du temps des Romains, le centre de la Tunisie, aujourd'hui stérile, était couvert d'un immense filet de verdure dont les mailles, représentées par des carrés d'oliviers, s'étendaient de Sfax jusqu'à Tébessa ; et de ce réservoir naturel un flot d'huile intarissable coulait sur tout l'Empire Romain. Par une sorte de miracle, les invasions, qui ont détruit ce réseau de culture, ont respecté la bordure extrême du côté de la mer. A Sfax, notamment, les indigènes continuent de planter l'olivier avec des méthodes plus parfaites qu'en Provence et en Italie. Il semble que l'histoire ait laissé subsister un peu du dessin de l'étoffe pour nous permettre de la reconstituer tout entière. Eh bien ! Messieurs, nos compatriotes se sont mis vaillamment à l'œuvre ; partis de Sfax et de Sousse, ils recommencent à tisser la toile de verdure pâle et féconde qui s'étendra un jour jusqu'en Algérie ; et ils ont complété ainsi le cercle de l'agriculture tunisienne. Car la culture de l'olivier, trop négligée dans le nord, peut y devenir aussi une cause de bénéfices importants ; et les Romains le savaient bien, puisque toutes les ruines de leurs villas sont entourées d'une ceinture de vieux oliviers dont les souches vénérables ont certainement été foulées par le pied des légions.

Mais, direz-vous, hommes du nord de la France, que ferons-nous de tant d'huile ? Bon pour les anciens qui ne connaissaient pas le beurre. Mais nous autres ! — Allez dire cela à Marseille, et vous verrez comme vous serez reçus. Allez le dire aussi aux fabricants de conserves de l'ouest ! Non, non, Messieurs, nous n'avons pas trop d'huile. Consultez les statistiques de la douane, et vous verrez que la Tunisie a encore un bel avenir, si elle remplace seulement les millions de kilogrammes d'huile que nous importons de l'étranger.

Messieurs, si je ne craignais de fatiguer votre attention, je pourrais compléter l'histoire des cultures par l'histoire des propriétés. Vous verriez les premiers colons constituant d'a-

bord d'immenses domaines de mille, deux mille, trois mille hectares et davantage, sans parler de cette société de l'Enfida qui, à elle seule, en possède cent mille. Vous les verriez, s'il m'est permis de parler ainsi, montrer pour les terres nouvelles un appétit un peu désordonné et absorber plus qu'ils ne pourront digérer, car c'est beaucoup s'ils peuvent, sur ces grandes étendues, mettre cinq ou six cents hectares en valeur. Puis, vous verriez cette première fringale se calmer; les derniers venus, parmi les capitalistes, se borner à huit ou neuf cents hectares; puis, auprès d'eux, la moyenne et même la petite propriété naître et prospérer.

Entendons-nous : quand on parle de petite propriété en Tunisie, il s'agit généralement d'une cinquantaine d'hectares, ce qui serait déjà très beau en France, mais qu'on peut acquérir là-bas à des prix très peu élevés. L'Etat favorise ce morcellement en vendant des lots dont les mieux situés ont été rapidement enlevés. Mais, là encore, il est devancé par l'initiative privée, et il s'en félicite.

C'est de préférence autour des centres populeux que les petits propriétaires se groupent. Il ne se passe pas d'année, je dirai presque pas de trimestre, que dans mes tournées je ne rencontre des fermes nouvellement bâties, des terres récemment défrichées, des domaines formés d'après toutes les combinaisons : soit qu'il s'agisse de propriétaires indépendants, installés côte à côte comme sur les domaines de l'Etat, soit que de véritables fermiers s'établissent sur une grande propriété, avec l'espoir d'acquérir le morceau qu'ils cultivent, comme dans ce village de Saint-Cyprien, fondé par un professeur, M. Saurin, et qui a pris déjà l'aspect riant des fermes françaises.

Vous n'attendez pas, Messieurs, que dans une simple conférence je vous énumère les différentes manières d'acquérir la terre en Tunisie, ni que je vous donne l'échelle des prix. Ces renseignements, on vous les donnera copieusement dans les bureaux de renseignements qui sont installés, l'un à Tunis, à la Direction de l'Agriculture, l'autre à Paris, à l'Union coloniale Française, 44, rue de la Chaussée-d'Antin. Aussi bien me ferais-je scrupule de me présenter à vous comme un de ces commis-voyageurs qui tirent leurs petits flacons au moment psychologique et cherchent à vous arracher une commande après vous avoir étourdi de leur boniment. Non, nous ne sommes

point des racoleurs, recrutant des colons par tous les moyens, comme l'ancien régime recrutait les soldats. Nous voulons que la colonisation soit un acte réfléchi, mûri à loisir, étudié par les intéressés sur documents précis; et le mieux, pour cela, est de se prendre la tête à deux mains et de lire, portes closes, les notices que nous publions. Ce que je souhaite par-dessus tout, c'est que cette causerie très générale en enfante d'autres plus détaillées, et qu'un certain nombre de mes auditeurs se fassent conférenciers eux-mêmes et sèment la bonne parole, particulièrement dans les campagnes.

Ces mêmes agences de renseignements vous fourniront des indications détaillées sur un sujet que je ne veux pas traiter aujourd'hui, sur toutes les industries grandes ou petites qui gravitent autour de l'agriculture comme autour de leur centre naturel et qui se développent tous les jours; sur les emplois de toute sorte qu'on peut trouver dans les villes ou dans les campagnes, à la condition d'avoir de l'instruction technique et une spécialité bien précise. En Afrique, l'ouvrier français ne peut réussir qu'à la condition d'avoir rang de contremaître, d'être, dans l'armée du travail, un sous-officier. Nos simples manœuvres ne sauraient accepter le salaire dont se contente un Italien ou un indigène.

Aujourd'hui, je dois me borner à deux ou trois observations.

La première est qu'à tous les types de domaines se rencontrent là-bas, depuis le grand vignoble fondé à coups de millions, comme celui de M. Potin, jusqu'à la toute petite propriété, et que par conséquent il est faux de dire qu'un gros capital est nécessaire pour s'établir sur notre côte d'Afrique. J'ai là, sous les yeux, un exemple bien probant. C'est celui d'une famille de cultivateurs français dont la première mise de fonds n'a pas dépassé 10.000 francs. Actuellement, elle possède un vignoble d'une valeur de 30.000 francs, plus 12 hectares expertisés à 500 francs l'hectare. Aussi songe-t-elle déjà à essaïmer pour établir les enfants, et elle vient d'acheter au Domaine 156 hectares à 35 francs, dont elle a payé la moitié comptant. Je pourrais encore citer le cas de petits cultivateurs siciliens dont le nombre croissant n'est pas sans nous alarmer sur le peuplement français de la colonie. Ceux-là arrivent sans un sou. Ils n'ont littéralement que leurs deux bras, et cependant ils réussissent à planter de beaux vignobles grâce à une endurance et une

sobriété admirables. Certainement, il ne faudrait pas demander à un vigneron champenois de vivre comme eux, avec un morceau de pain frotté d'huile ou trempé dans l'eau claire. Mais n'est-il pas permis de croire qu'avec une mise de fonds vraiment très modeste le Français, moins ignorant, reprendrait l'avantage? En ce moment même, l'Administration étudie les combinaisons qui permettraient aux vrais cultivateurs français de s'établir et de réussir presque sans aucune avance d'argent.

Ma seconde observation, encore plus générale, est celle-ci : si les familles sont peu nombreuses en France, pensez-vous que ce soit par suite d'un appauvrissement de la sève nationale? Nullement. C'est par suite d'un raisonnement, mêlé d'un grain d'ambition. Voici ce qui se passe dans les campagnes. Les cultivateurs qui sont arrivés à une certaine aisance ont la préoccupation de ne pas déchoir. Ils ont même le désir légitime de voir leurs enfants monter encore dans l'échelle sociale. Ils savent bien que, s'ils avaient beaucoup d'enfants, il faudrait morceler la terre. Beaucoup d'entre eux pourraient bien donner à chacun de leurs fils une dizaine de mille francs. Mais que peut-on faire en France avec dix mille francs pour tout capital? Vivoter, si ce n'est mourir de faim. Eh bien! supposez que ces mêmes cultivateurs sachent qu'avec dix mille francs leurs fils peuvent devenir quelque chose en Tunisie, et même, s'ils ont un peu de chance et de persévérance, s'élever peu à peu à la situation de gros propriétaires; supposez encore que ceux qui ne disposent pas de dix mille francs puissent établir leurs enfants, sur les grands domaines, comme métayers avec promesse de vente; croyez-vous qu'ils hésiteraient à les envoyer? et que les premiers arrivés, s'ils réussissaient, n'en appelleraient pas d'autres? et qu'à la longue, avec des débouchés à peu près assurés, on ne recommencerait pas à faire beaucoup d'enfants? Or, c'est précisément ce qui arrive en Algérie et en Tunisie. Les colons, se sentant au large, ne redoutent pas les grandes familles. Au contraire, ils ont besoin de bras pour défricher les grands espaces. Il suffit que leur exemple soit connu et propagé en France pour que la natalité se relève et pour que notre race si intelligente, si laborieuse, si prévoyante, comprenne qu'il n'y a pas de véritable force sans fécondité.

Encore un dernier point : à mon sens, la colonisation française a été jusqu'ici trop individuelle, trop isolée. On dirait que

le colon s'enfonce dans la solitude pour fuir ses semblables. C'est un mauvais calcul. Pourquoi l'esprit d'association qui, depuis vingt ans, a fait merveille en France, ne s'appliquerait-il pas aux entreprises agricoles des colonies, comme il s'applique déjà aux entreprises industrielles et financières? Pourquoi les capitalistes ne s'entendraient-ils pas pour nous acheter la terre et pour y installer de véritables cultivateurs? Pourquoi les groupes de familles n'enverraient-ils pas là-bas des émissaires pour examiner les terrains, tenter les premiers essais, et appeler ensuite ceux de leur village, y compris les ouvriers de métiers, charrons, menuisiers, boulangers, qui sont si nécessaires dans les centres agricoles? C'est ainsi que se sont constitués jadis des centres français florissants dans les deux Amériques; et c'est encore ainsi que les émigrants de nos provinces basques s'appellent les uns les autres à La Plata. Soyez-en sûrs, Messieurs, ces idées feront leur chemin. Il appartiendrait à des régions telles que la vôtre, où le capital et le travail sont mélangés dans des proportions heureuses et vivent généralement en bonne intelligence, de donner l'impulsion, en créant l'association agricole coloniale. Tout ce mouvement date d'hier; il ne fait que commencer. Dans ma jeunesse, il n'était pas plus question d'entreprises coloniales que de syndicats agricoles. Et vous voyez, tout pousse à la fois : c'est la semence d'où sortira la moisson splendide du siècle qui va s'ouvrir.

Messieurs, tous ceux qui m'écoutent ne sont pas dans les conditions requises pour coloniser la Tunisie. Et puis, j'aime trop la Champagne pour vouloir la dépeupler d'un seul coup! Mais chacun peut répandre autour de soi les bonnes idées. C'est déjà beaucoup qu'on en parle. En vous occupant des colonies, en les faisant connaître à vos enfants, vous ne ferez pas seulement un acte utile et profitable pour vous-mêmes : vous ferez encore acte de bons citoyens.

Car, ne vous y trompez pas, ces entreprises lointaines, d'un si grand avenir, seront auprès de la postérité le plus beau titre de gloire de la troisième République. C'est aussi le terrain où tous les partis peuvent s'entendre et travailler ensemble à la grandeur de la patrie. Ah! Messieurs, pour nous autres, ouvriers modestes mais convaincus de cette œuvre sainte, lorsque nous revenons des avant-postes, lorsque nous rentrons en France,

nous ne comprenons rien à ces cris de haine, à ces injures que de bons Français se jettent à la tête. Nous serions tentés de leur dire : Eh ! quoi ! malheureux ! vous vous déchirez, vous vous traitez en suspects, lorsque vous n'auriez pas trop de toutes vos forces rassemblées en faisceau pour lutter contre les rivaux qui vous surveillent d'un œil jaloux ! Ils savent bien, ces rivaux, quelles admirables ressources la France recèle dans son sein ; mais ils comptent sur vos divisions pour vous affaiblir et pour vous supplanter dans la lutte ardente qui se livre autour des continents intacts. Ferez-vous donc leur jeu ? Vous laisserez-vous donc toujours distraire des grands intérêts nationaux par ces misérables querelles qui paralysent l'essor de la France ? ou verra-t-on enfin les bons citoyens, — ceux que du temps de la Ligue on eût appelés les *politiques*, — refuser de s'enrôler sous la bannière des partis extrêmes, pour se serrer autour du drapeau tricolore, si noblement engagé sur les routes d'Afrique et d'Asie ? C'est dans ce sens qu'il faut prêcher l'apaisement, non pas celui qui engourdit, mais celui qui concentre les forces, qui utilise nos passions elles-mêmes et les précipite toutes ensemble, comme un riche métal en fusion, dans les nouveaux moules d'où doit surgir un jour une France agrandie et régénérée !



PRATIQUE DES AMENDEMENTS

EN TUNISIE

Les amendements sont à l'agriculture ce que certains remèdes sont à la thérapeutique. Les médecins ne les prescrivent qu'après un sérieux examen et à la suite d'un diagnostic très sûr.

Pourquoi dans sa tâche ardue l'agriculteur ne ferait-il pas de même ? Il lui reste bien assez de causes d'erreur ou d'insuccès, sans y ajouter les procédés d'une pratique vieillotte et abandonnée par tous les praticiens avisés, généralement peu enclins à piétiner longtemps sur place.

Ces hommes de progrès savent très bien que la nature n'a jamais souffert les séparations tranchées, et qu'elle répond toujours à qui sait l'interroger.

Il suffit donc, pour se fixer sur cet important sujet des amendements, de passer en revue les diverses façons d'être de la terre et les modifications que l'on veut y apporter. C'est ce que nous allons essayer de faire dans l'étude qui va suivre.

Amender un sol, c'est le corriger de ses défauts par l'emploi de substances ayant les qualités qui lui manquent. Aussi est-il très urgent, avant d'appliquer des amendements sur une terre qui paraît en avoir besoin, de déterminer exactement la nature des propriétés qui la distinguent et toutes les parties dont elle est constituée. En second lieu, il n'est pas moins utile de connaître, d'une manière positive, la nature, les propriétés et la composition des diverses substances qu'on se propose d'y employer.

Un sol réunissant dans sa composition un mélange convenable d'argile, de calcaire et de sable n'aurait aucun besoin d'être amendé par l'addition de nouveaux principes terreux ; de judicieux labours et des engrais suffiraient à le rendre productif ; mais dans une terre où un de ces principes domine au point de donner un caractère exclusif à la masse tout entière, il devient nécessaire de rechercher à en corriger les défauts par un mélange de substances ayant des qualités opposées.

Ce qu'il faut demander en premier lieu à une terre arable, c'est qu'elle absorbe aisément l'eau et les gaz, qu'elle les conserve ensuite assez longtemps pour les céder régulièrement selon les besoins de la végétation. Le but de tout amendement n'est donc en somme que de rétablir l'harmonie dans les proportions de ses principes constituants, et, par cela même, de donner au terrain le degré convenable de divisibilité et de perméabilité pour l'eau et pour l'air, autant que

d'obtenir une porosité susceptible de retenir les gaz ; en un mot, c'est lui communiquer à un degré suffisant toutes les qualités physiques, qui n'ont pas une influence moins prononcée sur la végétation que la composition chimique du sol.

Avant de songer à amender un sol, il en faut donc connaître, comme nous l'avons dit plus haut, les qualités et surtout les défauts, afin de varier les amendements selon la nature qu'on veut lui donner. A une terre où le calcaire domine, il est avantageux d'ajouter des amendements argileux ; dans les sols compacts ou argileux, les sables améliorent ; tandis que les marnes argileuses conviennent à l'amendement des terres sableuses.

L'amélioration physique du sol, ou l'amendement des terres les unes par les autres, est un des moyens les plus efficaces d'accroître la richesse territoriale d'une contrée agricole ; car la véritable cause de l'infertilité d'un sol ne réside pas toujours, et autant qu'on pourrait le croire, dans les conditions météorologiques et topographiques, mais bien le plus souvent dans sa nature même.

Quelques cultivateurs croient encore que l'emploi régulier des engrais pourrait produire ce résultat : c'est là une grosse erreur qu'il est urgent de faire disparaître au plus vite. L'usage exclusif des engrais n'offre un réel avantage que dans les bonnes terres ; dans les mauvaises et les médiocres, ils ne produisent qu'un résultat momentané qui ne poursuit jamais ses effets ou au delà d'une deux années. Ces terres ne peuvent donc être avantageusement soumises à aucune rotation rationnelle ; du reste, les mauvaises terres, en exigeant une proportion d'engrais beaucoup plus forte que les bonnes, ne produisent jamais d'une façon assez abondante pour rémunérer la dépense.

Il y a donc avantage à améliorer tout d'abord minéralogiquement le sol autant que le permettent les ressources géologiques de la contrée : le département du Nord, la Belgique et l'Angleterre doivent en grande partie leur prospérité aux amendements.

Les amendements se divisent ordinairement en trois classes : *siliceux*, *argileux* et *calcaires*, que nous allons examiner dans cet ordre.

*
* *
*

Les *amendements siliceux* sont : soit des cailloux, du gravier, soit du sable ou du grès pilé, uniquement formés de silice et par conséquent insolubles et non susceptibles d'entrer en combinaison avec les matières du sol, pas plus que de réagir chimiquement sur les plantes ; ces éléments conservent indéfiniment leur nature et ne peuvent opérer que mécaniquement en divisant et rompant les terrains trop compacts et les rendant aussi plus perméables à l'air et à l'eau.

Dans les terres argileuses dont on projette de diminuer la ténacité

par un apport de sable, le succès ne répond pas toujours aux efforts dépensés, parce que les labours ne peuvent le mêler assez intimement avec le sol, et qu'il descend souvent au-dessous de la couche cultivée où son utilité devient nulle, ou bien encore reste à la surface, pour augmenter l'action des rayons solaires, au grand préjudice de la végétation que le siroco brûle à son aise. Il n'est pas facile d'incorporer du sable avec une terre argileuse tenace, et celui que l'on rencontre naturellement dans les argiles ne s'y trouve pas à l'état de simple mélange, mais bien dans un état de combinaison qu'il n'est pas au pouvoir du cultivateur d'imiter.

Un apport de chaux ou de marne calcaire agit bien plus directement que le sable pour diminuer la ténacité des terres argileuses, et la dépense est bien moins élevée parce que la quantité susceptible de produire le même effet est infiniment moins grande.

Il est préférable de répandre les amendements siliceux sur le sol avant les labours destinés à l'ensemencement des céréales, en ayant soin de ne les mélanger au préalable, à l'aide de l'extirpateur, qu'avec une couche peu épaisse du sol, puis on augmente progressivement la profondeur des labours.

On doit donner la préférence aux sables d'alluvion, aux sables de mer, aux vases, parce qu'ils sont généralement très riches en sels et en toutes sortes de détritits de matières végétales et animales ; car le calcaire et l'argile dont ils sont mélangés, étant très finement divisés, leur communiquent les propriétés les plus précieuses ; mais comme la plupart de ces sables contiennent proportionnellement plus de carbonate de chaux que de silice, en raison des grandes quantités de détritits qu'ils renferment, on doit plutôt les ranger dans la classe des amendements calcaires que dans celle des siliceux.

Sur les côtes maritimes et dans les localités où la paille devient rare pendant certaines saisons de l'année, le sable est employé en guise de litière ; il s'imprègne ainsi des urines et des excréments et participe alors de l'amendement et de l'engrais. On peut encore le placer dans le voisinage des fumiers, qui le chargent de matières organiques très utiles à conserver, ou bien on le mélange aux composts de chaux destinés à être appliqués aux terres argileuses.

* *

Amendements argileux. De même que les sols argileux s'amendent en mélangeant à la terre du sable, de même l'amendement d'un sol sablonneux ou calcaire s'opère en y mélangeant de l'argile. Mais la consistance compacte et la ténacité de cette matière rendent cette opération plus difficile. On en est plus aisément maître lorsque l'on prend soin de répandre sur ces terrains de l'argile réduite en poudre, et surtout en employant des limons ou vases argileuses qui ont une

plus grande facilité à se diviser; on peut encore y suppléer par des marnes argileuses.

L'action réellement améliorante de l'argile ou de la glaise n'est rapidement efficace que lorsque la matière a été exposée pendant assez longtemps aux influences de l'atmosphère. Il est préférable d'employer les argiles qui ont servi à construire des tranchées, des murs ou des digues, et celles qui ont séjourné dans le voisinage des habitations ou des cours de ferme : leur division est plus rapide et leur incorporation au sol plus régulière.

Les argiles doivent se transporter sur les terres quelque temps après la moisson, afin que les pluies et le soleil en désagrègent toutes les grosses mottes; mais ce qui vaudrait encore mieux, serait de les briser au préalable afin de rendre leur dispersion plus facile et de permettre aux labours d'automne de les enfouir et d'en faire un mélange plus intime avec la terre.

Si le sous-sol des terrains calcaires ou sablonneux est formé d'argile, on peut le ramener avec avantage à la surface en donnant un second trait de charrue dans les sillons.

Il faut apporter un certain discernement dans l'emploi de l'argile comme amendement, et la durée des améliorations que cette opération doit produire dépend surtout de la proportion qui aura été fixée; mais il est impossible de la déterminer à l'avance, puisque la quantité doit nécessairement varier d'un sol à l'autre.

Dans quelques contrées du Midi, on met à l'hectare jusqu'à cent charretées de glaise : et l'on a vu des sables dépendant de formations minérales supérieures être complètement améliorés par un apport d'un hectolitre d'argile placé de dix en dix mètres à la façon du fumier.

En Angleterre, on fait des brûlées d'argile qui constituent un amendement bien supérieur, même pour des terres argileuses, et le résidu de cette calcination a l'avantage de pouvoir être immédiatement employé. On brûle l'argile humide; sèche, elle durcit sous l'action du feu et forme des briques qu'il faut ensuite briser et qui se pulvérisent avec peine; tandis que calcinée humectée, elle produit, après la combustion, des mottes poreuses qu'il est très facile de réduire en poussière.

Cette calcination modérée change tout à fait les caractères de l'argile; sa ténacité et sa facilité à retenir l'eau s'atténuent, elle prend alors une teinte rougeâtre et devient très friable, et au lieu d'augmenter la ténacité du sol, elle le rend plus meuble, plus perméable et plus facile à égoutter.

Dans les terres lourdes et compactes, l'argile brûlée, comme amendement, est préférable à tous les autres, qu'elles soient calcaires ou argileuses. La dose peut varier entre 260 et 300 hectolitres à l'hectare tous les quatre ou cinq ans. La dépense ne sera jamais énorme,

puisque'on calcule comme prix de revient à peu près 20 centimes par hectolitre, ce qui porte le prix de l'amendement à l'hectare à 54 francs dans le premier cas et à 67 francs dans le second.

L'argile opère plus que mécaniquement : elle remplit encore un rôle chimique très important par sa faculté de condenser dans ses pores les matières gazeuses et l'ammoniaque de l'air, et en retenant aussi au grand profit de la végétation une grande partie de l'ammoniaque introduite dans les terres par les eaux pluviales et les engrais ; elle est en outre pour les plantes un réservoir presque inépuisable de sels alcalins. Les argiles renferment presque toujours de petits fragments des roches alcalines d'où elles sortent ; ces fragments, en état de décomposition constante, dégagent de la potasse et de la soude qui sont absorbées par les racines.

Comme les alcalis renfermés dans les argiles s'y trouvent ordinairement à l'état de silicates, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables à leur assimilation par les végétaux, il est aisé de comprendre qu'avec leur aide on puisse très heureusement réparer l'appauvrissement du sol en potasse après des récoltes répétées de betteraves, de pommes de terre ou d'autres enlevant beaucoup de cet alcali aux terres cultivées.

L'argile brûlée devient plus poreuse et prend une force d'absorption beaucoup plus forte pour les matières gazeuses de l'air et pour l'ammoniaque qui se répand dans le sol en développant l'absorption de l'acide carbonique. Cette calcination facilite la décomposition des silicates alcalins que renferme l'argile ; il en résulte la mise en liberté des alcalis et la production de silice soluble. On s'explique ainsi la grande action améliorante de l'argile calcinée.

+

Les *amendements calcaires* sont de beaucoup les plus importants et certainement ceux qui sont le plus généralement employés. On les tire de la marne, de la chaux, des plâtras de démolition, du falun ou calcaire coquillier, des sables calcaires et de toutes les coquilles vivantes qu'on peut avoir à sa disposition.

Les bons effets de ces amendements ne se produisent que sur les sols dépourvus de calcaire, ou qui n'en contiennent qu'à faible proportion ; ils sont surtout utiles aux sols froids et humides, aux terres glaiseuses, aux terres argilo-siliceuses : ces sols, où croissent spontanément les bruyères, l'avoine à chapelet, le chiendent, manquent généralement de carbonate de chaux.

Grâce à ces amendements, la culture de ces terres est rendue moins pénible : elles deviennent plus meubles ; l'humidité les rend moins tenaces, beaucoup moins consistantes, et la sécheresse les durcit bien

moins. Les récoltes elles-mêmes sont considérablement augmentées, dans la proportion de 25 à 50 pour cent.

Les propriétés et l'application de chacun de ces amendements demandent à être étudiées avec soin, et nous allons les voir un à un.

* *

Le nom de *marne*, ou carbonate de chaux impur, sert à désigner tous les mélanges naturels d'argile et de carbonate de chaux qui font effervescence plus ou moins vive avec les acides et qui se délitent ou se pulvérisent par le contact de l'air et de l'humidité.

On rencontre ordinairement cette substance minérale à la partie supérieure des terrains de sédiment, disposée en couches plus ou moins épaisses et à des profondeurs variables sous la terre végétale; mais le plus ordinairement la marne git assez près de la surface du sol: les tussilages, les sauges, les ronces, les chardons, le trèfle jaune, les plantains indiquent le plus souvent les sols où cette matière se trouve à peu de profondeur.

Il serait, en Tunisie, de la plus grande utilité de pratiquer des sondages afin d'en déterminer les gites, d'autant plus que souvent un simple creusement de fossé ou un puits peuvent la mettre à jour; on peut encore la rencontrer après un arrachement sur les pentes; certaines couches sablonneuses l'aiment aussi, mais elles la recouvrent ou la supportent. Si ces signes font défaut, on la cherche alors à l'aide de la tarière, pour les petits sondages.

Il y a en général beaucoup moins à creuser pour rencontrer les bancs de marne dans les lieux où la terre semble plus sèche, où le sol argilo-sableux est plutôt rougeâtre que gris.

La composition de la marne varie à l'infini, et les proportions de l'argile et du calcaire qu'on y trouve créent une grande diversité dans son aspect et ses autres qualités physiques. La marne qui renferme plus de 80 pour cent de carbonate de chaux cesse d'être de la marne, elle se transforme en une pierre calcaire marneuse que les arts utilisent; dans cet état, elle ne se délite plus qu'avec la plus extrême lenteur. Au point de vue agricole, la richesse de la marne est en rapport direct avec la prédominance du calcaire sur l'argile, étant donné que son activité sur la végétation dépend en grande partie de la quantité de carbonate de chaux qu'elle contient, et la meilleure est celle qui en possède de 60 à 70 pour cent. La pratique courante a reconnu que la marne devient de plus en plus riche selon les profondeurs qu'elle atteint sous terre.

On classe généralement les marnes en trois variétés principales: 1° la *marne siliceuse* ou *sableuse*, 2° la *marne argileuse* ou *forte*, 3° la *marne calcaire* ou *pierreuse*.

Les propriétés de ces diverses variétés sont bien différentes, et

lorsqu'elles sont employées sans discernement, elles peuvent devenir aussi nuisibles aux terres et à la culture qu'elles lui sont utiles si on en sait faire un usage convenable.

La marne siliceuse ou sableuse se forme le plus souvent des deux tiers de sable et d'un autre tiers inégalement composé d'argile et de carbonate de chaux. Sa couleur est plus ou moins grisâtre ; elle est friable et l'eau la délaye très facilement, sans toutefois la réduire en pâte. C'est du reste la moins bonne des marnes ; elle ne convient réellement comme amendement qu'aux terres fortes, visqueuses et humides ; elle trouve encore son emploi dans les terrains crétacés et argileux, qu'elle divise et rend plus perméables à l'air et à l'eau.

La marne argileuse est plus riche que la première, sa teinte est plus ou moins foncée ; elle est aussi plus compacte, moins friable, se délayant moins rapidement dans l'eau et ne formant avec elle qu'une pâte courte. Lorsque cette marne contient environ son tiers de carbonate de chaux, elle devient un amendement très favorable aux sols sableux, aux terrains secs et faciles à se dessécher ; son action mécanique leur donne plus de consistance, et elle y opère chimiquement au moyen de son calcaire. Cependant, quand l'argile domine dans sa composition, si elle n'opère plus chimiquement avec la même puissance, elle n'en produit pas moins un effet très appréciable. Dans cet état on peut l'employer en très grande quantité sans aucune crainte, et son usage peut même s'étendre jusque sur les sols sablo-calcaires, mais toutefois en ne la répandant qu'avec une certaine précaution, car le calcaire trop abondant brûle les récoltes et les empêche de prospérer.

La marne calcaire, reconnue la plus riche et la plus active, a plus de dureté et généralement une couleur blanche plus marquée que les deux premières ; elle a plus de facilité à se délayer dans l'eau que la marne argileuse, et, sous l'action de l'eau, elle forme une pâte encore plus courte ; sous l'action des acides, son effervescence est beaucoup plus longue et vive. L'acide chlorhydrique étendu dissout une bonne marne calcaire en ne laissant qu'un résidu très léger ; ce résidu insoluble est d'autant plus élevé que la marne contient plus d'argile ou de sable. Si on la chauffe fortement pendant une heure au moins, au milieu de charbons ardents, en l'arrosant ensuite avec de l'eau, elle s'échauffe beaucoup, se délite et se réduit en une poudre blanche qui donne un fort volume. Ces caractères chez les autres marnes sont bien moins prononcés.

Tous les sols argileux, tous les sols trop humides et tous ceux qui retiennent trop fortement l'eau des pluies demandent l'emploi de la marne calcaire ; mais elle est moins avantageuse sur les sols sableux, où elle ne produit que des effets peu durables et peu puissants, si elle est employée sans une forte addition d'engrais.

Ce n'est que par l'analyse chimique que l'on peut déterminer la nature des marnes et la variété où elles doivent être classées. Les essais sont fort simples et peuvent se faire sur place, mais aujourd'hui il est plus facile et plus sûr de les faire faire au laboratoire.

L'analyse des marnes faite afin de déterminer les proportions de calcaire qu'elles contiennent ne suffit cependant pas pour établir entre plusieurs échantillons une valeur relative, c'est-à-dire le plus ou moins grand effet que chacun pourrait produire sur la végétation. Car il ne suffit pas qu'une marne soit plus riche que sa voisine en carbonate de chaux ; il est nécessaire pour la préférer à une autre qu'elle se divise et se réduise facilement et rapidement en poussière au contact de l'air humide.

Presque toutes les marnes contiennent des noyaux calcaires d'une grande cohésion, résistant énergiquement à la désagrégation, et qui sont par conséquent sans action dans l'opération du marnage. Il est aisé de s'expliquer pourquoi souvent une marne plus riche en carbonate de chaux produit moins d'effets, à quantité égale, pour l'amendement du sol, suivant qu'elle est plus ou moins fournie de ces rognons ou noyaux compacts et indivisibles. Lorsque la nature de la marne est bien connue et que l'on est bien fixé sur sa teneur, lorsque l'on sait ce qu'il manque à la terre qui demande à être améliorée, on peut procéder au marnage dans les conditions suivantes :

La première exige que le sol puisse s'égoutter et se débarrasser des eaux surabondantes qui peuvent séjourner à la surface. Ce n'est que par un temps sec qu'il faut voiturer la marne, afin que les bêtes de travail et les roues des voitures ne pétrissent point la terre. Il est préférable de la déposer sur un coin du champ et d'attendre un temps convenable pour la répandre ; elle gagne toujours à être ainsi exposée aux influences atmosphériques.

Si l'humidité est habituelle au champ que l'on veut marnier, il faut lui donner un labour profond qui fournit à l'eau une plus forte couche à imbiber ou à tenir fraîche ; on diminue ainsi les causes d'excès d'humidité.

Les marnes se distribuent en lignes parallèles et sont réparties en petits tas égaux, placés à 6 ou 7 mètres de distance en tous sens.

La lenteur que met la marne à se déliter détermine l'époque où elle doit être distribuée sur les champs, mais ce n'est seulement qu'après un séjour de quelque temps à l'action de l'air, du soleil et de l'humidité des nuits qu'on doit la répandre ; cependant, il faut le faire de préférence aussitôt après l'enlèvement des récoltes. On peut aider à sa pulvérisation et régulariser son épandement à l'aide de la herse et du rouleau, puis, avec quelques traits d'extirpateur, la mélanger plus intimement à la couche superficielle du sol. On termine ensuite, pendant l'hiver, par quelques labours un peu profonds.

Dans la plupart des cas, en Tunisie, on aura bénéfice à répandre la marne à l'entrée de l'hiver, afin de la laisser se déliter pendant toute cette saison, et à n'ensemencer la terre qu'à l'automne suivant.

Les intempéries de tout un hiver et les chaleurs d'un été tout entier seront juste suffisantes pour réduire la marne en une pâte onctueuse, quoique friable, mais susceptible de s'incorporer régulièrement à la masse du sol. Enterrée mouillée, la marne reprend en grande partie son adhérence et ne se distribue plus aussi uniformément.

Les terres labourées ne sont pas seules à bénéficier des bons effets du marnage ; dans les prairies non irriguées et les bois taillis, les rendements en sont singulièrement augmentés. On marne les bois aussitôt après qu'ils ont été exploités ; pour les prairies, on doit marnier à l'automne.

Les terres labourées ne se marnent que sur trèfles ou sur jachère, afin de laisser la marne séjourner en petits tas, au moins pendant deux mois avant de la répandre.

Les Anglais procèdent différemment ; ils forment des composts composés alternativement de plusieurs lits de marne et de plusieurs lits de fumier, mélangés de terreau ou de gazons ; ils abandonnent ces tas pendant quelque temps, puis, lorsque la marne est suffisamment délitée, ils mélangent le tout et le répandent immédiatement avant le dernier labour de semailles. Cette méthode est à recommander lorsque la marne contient une certaine quantité de sable et se réduit plus facilement en poussière au contact de l'air ; cependant, si elle agit dans ce cas bien plus promptement et si elle peut être employée à plus faibles doses, son action est nécessairement de bien moindre durée.

Le dosage de la marne varie nécessairement selon les contrées, sa richesse en carbonate de chaux et la profondeur des labours, et les dosages adoptés dans divers pays ont des proportions très variables.

Ainsi, dans les pays suivants :

	Dosage par hectare	Durée du dosage
Seine-Inférieure	300 à 400	20 à 40 ans
Dans le Vexin	2000 à 4000	15 à 18 —
En Brie	100 à 250	25 —
Nord, terres fortes.....	490	12 à 15 —
Et en Sologne	80 à 150	10 —

Ces chiffres montrent combien le marnage diffère selon les localités, et l'on est appelé à conclure que le plus souvent l'empirisme a seul fixé ces proportions.

Comme le principal but du marnage est de rétablir dans le sol la

quantité de calcaire qui est le plus favorable au parfait développement de la végétation, on a dû rechercher à poser des règles plus précises à cet égard; quelques agronomes ont conclu que le calcaire doit se trouver dans la couche labourable dans la proportion du 3 pour cent, terme moyen. Ainsi donc, lorsqu'une terre renferme plus de 3 pour cent de carbonate de chaux, il n'y a aucune utilité d'en ajouter une nouvelle dose, tandis que lorsqu'elle en contient moins, il faut y mélanger autant de marne qu'il est nécessaire pour atteindre le taux ordinaire de l'élément calcaire.

On voit donc que la fixation de la dose de marne à employer dans un terrain dépend en même temps de la proportion du carbonate de chaux contenu dans ce terrain et de celle que contient la marne elle-même.

La profondeur de la couche arable est un troisième terme qui vient se joindre aux deux premiers, et il influe de même sur la quantité de marne qu'on aura à y répandre. Il est bien certain que plus elle sera épaisse, plus à égalité de surface il faudra de marne pour arriver à constituer dans toute la masse la proportion normale du calcaire.

Quelques auteurs ont donné des tableaux de doses moyennes, mais comme ces dernières sont modifiées dans beaucoup de cas, il faut en appeler à l'observation sur place pour se fixer; qu'on sache seulement que la dose doit être diminuée pour un sol argileux; qu'elle doit l'être surtout lorsqu'il devient plus léger, et que dans certains terrains on peut la descendre à 90 hectolitres par hectare, ou de 8 à 9 mètres cubes, comme on fait en Sologne.

Mais en terme général on peut déduire que pour être tenu en bon état de fertilité, un hectare exige environ 8 hectolitres de marne chaque année; mais ce chiffre varie, comme on le pense bien, selon la nature de la terre, et comme il a été calculé pour un sol argileux, on peut réduire jusqu'à la moitié pour un terrain sablonneux. La richesse de la marne doit nécessairement être prise en considération, car cette quantité de 8 hectolitres est basée sur une marne contenant 80 pour cent de calcaire; il faudra donc l'élever selon que la marne sera plus pauvre en calcaire.

Lorsque la marne ne produit pas tous ses effets avantageux la première et la deuxième année, on peut être certain que son mélange avec la masse de la terre n'a pas été complet.

Après un marnage fait dans une terre encore en bon état de fertilité, on peut se dispenser de répandre du fumier la première année, quelquefois la seconde; mais il ne faut pas oublier de fumer ensuite dès que les récoltes diminuent; il vaut mieux même ne pas attendre cette marque d'appauvrissement. Les sols sablonneux veulent, surtout après le marnage, d'abondantes fumures, et une terre épuisée

ou pauvre par sa nature réclame impérieusement d'être fumée au moment même du marnage.

Il y a un principe général, trop oublié des cultivateurs, qui consiste à donner à la terre une quantité d'engrais d'autant plus grande que les récoltes qui y ont été obtenues ont été plus abondantes, car ces récoltes ont d'autant plus absorbé de substances nutritives qu'elles s'y sont plus développées. Pour qu'un sol ne devienne pas stérile aux moissons suivantes, il est aisé de comprendre qu'il faut lui restituer sous forme d'engrais tous les principes absorbés par les coupes précédentes.

*
* *
*

Dans les pays de fermage et de métayage, pour que les contractants puissent jouir de tous les avantages de ces sortes d'amendements, il est nécessaire qu'ils aient de longs baux ; car, avec un bail de neuf ans, celui qui se déciderait à marnier ne commencerait à profiter des bons effets de cette opération qu'au moment de le renouveler.

Le propriétaire a donc à envisager deux choses aussi importantes l'une que l'autre ; la première est de laisser aux locataires une latitude suffisante pour recueillir la juste récompense de leurs travaux ; la seconde, de faire de longs baux réglés de telle façon que la valeur de la propriété augmente par les soins du détenteur, dont l'intérêt s'accordera alors avec celui du bailleur. Un prix excessif de fermage ou des conditions onéreuses dans le métayage condamnent fatalement les détenteurs à un insuccès certain, et lorsque plusieurs cultivateurs se sont ruinés dans une exploitation, on ne trouve plus que des locataires sans ressources, ne sachant où se placer ; et, ne pouvant nécessairement cultiver leurs terres rationnellement, ils achèvent de détériorer le fonds. Et dans la plupart des cas, ils ne payent pas leur loyer. Voilà à quoi sont exposés les propriétaires qui, n'ayant pas une connaissance suffisante de l'économie rurale, maintiennent des baux à court terme ou soumettent leurs métayers à des conditions de surélévation inconsidérée.

Le rôle que remplit la marne dans le sol est assez complexe. Mécaniquement, elle opère dans les terrains argileux en les rendant plus meubles, plus aisés à travailler et plus faciles à égoutter. Elle donne plus de corps aux terrains légers et sablonneux, et leur prête la faculté de se dessécher moins rapidement. Chimiquement, son rôle n'est plus aussi simple, et les opinions sont très divisées sur ce sujet. Cependant l'activité qu'elle communique à la végétation, et l'appauvrissement du sol lorsque le cultivateur néglige de renouveler régulièrement les engrais, suffisent bien à indiquer qu'elle opère chimiquement sur le sol et physiologiquement sur les plantes ; mais il est difficile de déterminer comment elle agit.

Son premier effet bien connu est la neutralisation des acides libres

du sol par le moyen de sa base alcaline, acides toujours nuisibles à la végétation. Personne n'ignore que les terres de bruyère, les tourbières, les bois défrichés et couverts du terreau acide formé par les feuilles retirent du marnage une amélioration considérable; néanmoins, comme sur les terrains non calcaires, dépourvus de ces principes acides, la marne n'agit pas moins avec tout autant d'efficacité, on peut en déduire que ce n'est là qu'un effet très secondaire, et qu'il y a lieu de rechercher ailleurs la cause de la puissante action du calcaire.

On a admis avec quelque apparence de raison que la marne pouvait agir à peu près comme la chaux vive; grâce à son alcalinité, elle désorganise les matières organiques et les détritiques des plantes contenus dans la terre, qu'elle fait passer peu à peu à l'état d'humus ou de terreau, qui est la seule forme sous laquelle ces détritiques puissent aider au progrès de la végétation. La grande puissance d'absorption qu'elle communique au sol et aux plantes aide encore celles-ci à puiser dans celui-là des principes gazeux, et elle imprime aussi une plus grande intensité à l'action des engrais, dont elle abrège cependant la durée. Tout ceci concourt à démontrer l'action chimique du calcaire sur les engrais; et certains d'entre eux, entre autres les os d'animaux, les débris de laine, la bourre, les poils, les cornes, ne donnent tous leurs effets que dans les terrains où ils trouvent du carbonate de chaux.

A tous ces effets qui paraissent bien établis, M. de Gasparin est venu en ajouter un autre qu'il a, le premier, mis en lumière; il a démontré que la marne exposée depuis quelque temps à l'air cède à l'eau un sel soluble de chaux, du bicarbonate et très souvent des traces d'azotate de chaux. Laissée dans un état moyen d'humidité après avoir été lessivée et abandonnée à l'air pendant quelques mois, elle fournit encore une nouvelle dose de bicarbonate et d'azotate de chaux. M. de Gasparin en a conclu avec raison qu'il se forme constamment dans les terres calcaires des sels solubles à base de chaux, qui apportent aux plantes un principe nécessaire, la chaux et, peut-être aussi, dans plus d'un cas, un autre principe beaucoup plus important, l'azote provenant de la décomposition des azotates. Il devient donc à peu près certain que c'est en passant à l'état soluble, par sa conversion continuelle en azotate et en bicarbonate, que la chaux favoriserait par sa présence dans le sol l'action de la végétation.

La dissolution de l'élément calcaire de la marne se produit surtout par l'action qu'exerce l'eau chargée d'acide carbonique dont la terre est toujours imprégnée; chacun sait, en effet, que le carbonate de chaux est très soluble dans l'eau saturée d'acide carbonique, et que la chaux que l'on rencontre dans toutes les eaux terrestres s'y trouve à l'état de bicarbonate.

Le terreau et les engrais, par leur décomposition lente et successive, fournissent incessamment de l'acide carbonique à la couche de terre arable, et cet acide se dissout à mesure sous l'action de l'eau dont cette terre est imbibée; il devient alors beaucoup plus propre à agir sur la marne, à la rendre soluble et à conduire le carbonate de chaux dans les racines et l'intérieur des plantes. C'est du reste la seule manière rationnelle d'expliquer la disparition de la chaux contenue primitivement dans le sol.

La durée des marnages, comme on le sait, est très limitée et, après un certain nombre d'années, l'analyse est impuissante à retrouver de la chaux dans les terres qui en ont reçu une dose même considérable.

*
* * *

Maintenant que l'on sait beaucoup mieux apprécier l'importance des matières azotées pour la nutrition des plantes, divers chimistes ont cru pouvoir rattacher une partie des bons effets du marnage à la présence des débris fossiles et des détritiques de coquilles ou bien encore à celle de l'ammoniaque ou à celle des azotates, que beaucoup de marnes renferment.

Boussingault disait que lorsque l'on savait quelle était la masse de calcaire qui était incorporée au sol dans un marnage, on pouvait facilement comprendre que, malgré leur faible dose, les nitrates n'en devaient pas moins être recherchés, puisqu'ils pouvaient faire partie des substances que les marnes ne renferment qu'en très petite quantité, mais qui n'en sont pas moins efficaces, comme les phosphates de chaux et les carbonates alcalins.

Dans le mémoire publié en 1862 par M. Bidard, ce chimiste donne à la marne un rôle beaucoup plus étendu que celui qu'on lui avait attribué jusqu'à ce jour : en dehors du bicarbonate, de l'azotate et du phosphate de chaux qu'elle introduit dans le sol et par conséquent dans l'intérieur des plantes, elle apporte à ces dernières du silicate de chaux (que forme la réaction de l'acide silicique sur le calcaire), sel qui est non moins nécessaire que les premiers, puisque c'est à lui que revient la formation et la consistance des fibres ligneuses du chaume des céréales, dont il forme surtout les nœuds.

Suivant le même chimiste, une grande partie du carbone qui court à l'accroissement du tissu végétal provient de l'acide carbonique qui est contenu dans la marne. Cette nouvelle source, beaucoup plus puissante que celle de l'air, est tellement abondante, qu'une grande partie est dérobée à la végétation pour se déverser dans les cours d'eau et finalement dans la mer. Ce serait donc en réalité à la marne qu'il faudrait attribuer la présence du bicarbonate, du phosphate et du silicate de chaux dans les eaux courantes et rattacher

l'action bienfaisante qu'elles exercent sur les prairies par les irrigations.

De plus, l'argile de la marne a la propriété de retenir dans le sol les matières organiques apportées par les engrais et qui sont en voie de décomposition; elles forment avec elle des composés insolubles, des sortes de laques, qui échappent à l'action des eaux pluviales pour céder graduellement aux racines des plantes les aliments indispensables à leur développement progressif. Les vases ou le limon des fleuves et des rivières, dont l'action fertilisante sur les terres inondées est bien connue, ne sont que la partie énergétique des composés d'argile et de matières organiques désinfectées qui se décomposent dans leur lit.

La présence simultanée de l'argile et du carbonate de chaux assurant la fertilité du sol, il est donc nécessaire de maintenir ces deux éléments dans la terre par un bon marnage et, pour faire face à la déperdition qui s'en fait à chaque instant, quelques agronomes pensent qu'il serait préférable de marnier annuellement que de le faire périodiquement tous les vingt ans.

Il est aujourd'hui reconnu qu'un marnage bien appliqué produit dans la culture des améliorations incontestables, et les terres du Norfolkshire, qui ne présentaient il y a à peine un demi-siècle que des landes de bruyère, forment maintenant une des contrées les plus riches et les mieux cultivées de l'Angleterre.

*
* *

Chaux vive ou caustique. On emploie dans beaucoup de contrées la chaux pure et non carbonatée en guise de marne; elle exerce sur le sol et la végétation des effets bien plus marqués que cette dernière et convient de préférence aux terrains non calcaires, à ceux qui sont glaiseux, humides, froids, aigres et chargés en humus acide. Cette matière alcaline est aujourd'hui une des principales bases de la culture dans toutes les régions où l'agriculture est en progrès, et son usage devrait se répandre de plus en plus; cette opération est connue sous le nom de chaulage.

La chaux vive ou caustique s'obtient en soumettant le carbonate de chaux naturel à une calcination au rouge dans des fours appropriés. Les variétés les plus diverses de pierres calcaires, même les coquilles d'huitres et les madrépores vivants peuvent servir au même usage, mais on emploie généralement de préférence le calcaire grossier ou la pierre à chaux.

La calcination a pour but d'expulser de la pierre toute l'eau qu'elle peut contenir et tout l'acide carbonique combiné à la chaux, mais lorsqu'on la pousse au delà du degré voulu, on risque de *fritter* ou vitrifier en partie la chaux des pierres calcaires qui renferment de

l'argile, et l'on produit ce qu'on appelle en terme de métier des biscuits qui n'ont aucune des propriétés utiles de la chaux. D'autre part, si la chaleur des fours ne s'élève pas à une température voisine du rouge blanc, la pierre conserve beaucoup trop d'acide carbonique, et la chaux n'a pas plus de qualité que lorsqu'elle est convertie en biscuits. Il faut donc s'étudier à conduire la cuisson de manière à ne pas rester en deçà et à ne pas aller au delà de la température nécessaire au dégagement de l'acide carbonique.

La cuisson s'obtient avec du bois, de la houille, du coke ou de la tourbe, mais la chaux qui a été cuite à la houille n'est pas aussi favorable au sol que celle qui l'a été au bois, parce que, cuite plus inégalement, elle renferme beaucoup plus de biscuits.

Les variétés de la chaux vive sont assez diverses et leurs qualités ne sont pas toujours les mêmes; il est donc très important de pouvoir les reconnaître, car elles sont loin d'agir sur le sol de la même manière, et l'on obtient de la chaux pure ou de la chaux mélangée de silice, d'argile ou de magnésie, suivant la nature des pierres à chaux que l'on a employées.

La *chaux grasse* ou chaux pure est bien certainement la plus économique et celle qui produit les effets les plus favorables sous un moindre volume; sa couleur est blanche et sa dilatation facile par l'eau; elle foisonne beaucoup par l'extinction et elle forme avec l'eau une pâte très liante. L'acide chlorhydrique la dissout presque complètement, sans effervescence, et sa dissolution, évaporée à sec avec précaution et reprise par l'eau, ne laisse qu'un résidu peu sensible, de 10 pour cent au plus. De l'ammoniaque jointe à la liqueur ne fournit généralement aucun précipité, ou n'en laisse qu'un très léger.

La *chaux maigre* ou chaux siliceuse doit s'employer en plus fortes proportions que la chaux grasse, bien qu'elle diffère peu à l'usage. Sa couleur est grise ou fauve; elle se délite avec moins de facilité que la première; elle augmente peu son volume par l'extinction, et elle ne forme avec l'eau qu'une pâte peu tenace. Le résidu de sable plus ou moins grossier qu'elle laisse après son traitement à l'acide chlorhydrique la fait aisément reconnaître; et lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque à la liqueur, il s'y produit un précipité notable.

La *chaux hydraulique* ou chaux argileuse, qui est moins favorable à la grenaison des plantes, convient aux fourrages, pousse à la croissance de la paille, aux légumineuses, sans doute en raison du silicate d'alumine qui abonde dans sa composition. Elle a l'avantage de beaucoup mieux ménager le sol, mais elle réclame des doses plus fortes. Elle est tirée des pierres qui ont l'odeur et l'aspect argileux, et elle réclame un traitement particulier. Dans la pratique agrigole, on a remarqué que lorsque cette chaux n'est pas suffisamment éteinte et qu'on la répand en doses un peu fortes sur un terrain siliceux, pauvre

en débris végétaux, elle forme avec son mélange une sorte de mortier qui le rend très tenace. La chaux argileuse est le plus souvent jaune, elle est difficile à échauffer, se délite lentement, et l'extinction n'augmente que faiblement son volume; en mélange avec l'eau, elle ne forme qu'une pâte courte qui ne prend à l'air qu'une faible consistance, tandis qu'au bout de quelques jours elle durcit considérablement sous l'eau. L'acide chlorhydrique dissout cette qualité de chaux en laissant un résidu plus ou moins abondant, et la liqueur évaporée à siccité donne un résidu pulvérulent qui, traité à l'eau, abandonne près de 9 à 10 pour cent, et très souvent de 20 à 30 pour cent d'argile insoluble. Il se produit un fort précipité lorsque l'on ajoute de l'ammoniaque à la liqueur.

La *chaux magnésifère*, qui sort de pierres ordinairement colorées en brun ou en jaune pâle, agit très activement, mais elle a le défaut d'épuiser le sol lorsqu'elle est répandue à grandes doses, sans addition d'engrais abondants. Elle a été très nuisible dans quelques cantons d'Angleterre; elle a aussi compromis la fertilité de plusieurs provinces de l'Amérique, et c'est à elle, en somme, que reviennent tous les reproches qui ont été faits à la chaux. De couleur grise ou fauve, cette chaux a les mêmes caractères que la chaux maigre. L'acide chlorhydrique la dissout presque entièrement et l'ammoniaque produit dans la dissolution un précipité floconneux, blanc et assez fort. Si dans cette dissolution l'on verse assez d'oxalate d'ammoniaque pour isoler la chaux, puis, filtrant le liquide, on y verse ensuite du bicarbonate de soude, on ne verra se produire aucun trouble à froid, mais en chauffant dans une fiole, il se produira sans plus tarder un trouble blanc et floconneux assez notable.

Pour connaître la quantité de chaux contenue dans la variété de chaux caustique que l'on emploie, il est nécessaire d'en faire l'analyse, qui est du reste très simple, puisqu'il suffit de traiter la chaux à froid, par l'acide chlorhydrique quelque peu allongé d'eau, puis de répandre le liquide et le résidu sur un filtre double, de laver ensuite le résidu sur le filtre, le sécher, le peser et soustraire de son poids primitif le poids du résidu sec: la différence donne approximativement la proportion de chaux et de magnésie qu'il importe de connaître; 50 grammes suffisent pour cette opération.

Le rôle de la chaux au point de vue agricole se rapproche en beaucoup de points de celui de la marne. Cependant, chez la chaux caustique, l'action mécanique le cède considérablement à l'action chimique et l'on peut conclure que le chaulage est plutôt un engrais salin qu'un amendement.

Le chaulage, comme le marnage, a pour but d'introduire dans le sol un élément qui lui fait défaut, ou qu'il ne possède que médiocrement. En dehors des modifications physiques que la chaux imprime

à la masse du sol, elle est absolument nécessaire à la vie des plantes, qui toutes en renferment dans leurs différents organes, et dont quelques-unes en réclament en proportions considérables, principalement les légumineuses fourragères.

La nécessité du chaulage et du marnage des terres pauvres en principes calcaires est devenue bien plus évidente depuis que l'on a reconnu les proportions de chaux contenues dans les cendres des plantes cultivées en grand, et que l'on a appris quelle est la quantité de chaux que chacune de ces récoltes annuelles peut enlever à la terre. La connaissance de ces faits, que nous devons à l'analyse chimique, a amené à constater qu'un sol dépourvu de principes calcaires ne saurait produire d'une façon rémunératrice sans qu'il lui soit fourni directement cet élément indispensable à sa fertilité.

Mais là ne s'arrêtent pas tous les effets de la chaux caustique ; il en est d'autres que nous allons examiner :

1^o Cette substance, répandue en poudre sur les prairies humides et aquatiques, fait périr les juncs, le carex, les patiences, les scorsonères, etc., sans doute par la raison que les grosses racines de ces plantes sont plus exposées que les autres à l'action corrosive de cette matière alcaline, et les racines très minces des herbages qui constituent les bons pâturages échappent non seulement à cet effet destructeur, mais profitent même de la décomposition des plantes qui nuisaient auparavant à leur végétation ;

2^o Lorsque la chaux caustique est associée à des matières organiques, végétales ou animales, elle provoque rapidement leur conversion en terreau, en réduisant leur contexture, qui s'opposait à la fermentation putride. C'est par le fait de cette action que le chaulage produit des effets si puissants dans les terres nouvellement défrichées, où il se trouve une grande quantité de matières organiques à décomposer ;

3^o La chaux enfouie dans le sol s'hydrate et absorbe ensuite l'acide carbonique qui se produit tout autour d'elle, ou celui que lui abandonne l'air atmosphérique : elle est ramenée ainsi à l'état de carbonate qui agit alors absolument comme la marne ; de plus, ce carbonate régénéré ayant l'avantage d'être dans un état de division beaucoup plus grand que celui qui se rencontre dans la marne, il est bien plus facilement assimilé.

L'ingénieur chimiste Liébig attribue à la chaux vive un autre rôle non moins important ; selon lui, elle agirait surtout en accélérant la désagrégation des silicates alumineux et alcalins disséminés dans les terres labourables, soit sous forme d'argile, soit sous celle de mica, de feldspath et tous autres débris de roches cristallines ; suivant cet observateur, la chaux mettrait ainsi au service des racines les principes alcalins qui sont absolument nécessaires au début d'une nouvelle végétation.

D'autres chimistes non moins experts affirment que lorsque la chaux vive reste pendant un temps assez prolongé sous l'influence de l'humidité, mais en contact avec l'argile, elle se combine avec une partie de ses éléments et met en liberté non seulement de la silice gélatineuse, mais aussi les alcalis (potasse et soude) qui étaient renfermés dans cette argile à l'état de silicates.

Voici la preuve qu'ils en donnent : les acides attaquent à peine les argiles dans leur état ordinaire, et ils n'en séparent qu'une très faible quantité de silice ; mais si on les délaye dans un lait de chaux, le mélange n'est pas long à épaissir, et après un certain temps il se prend facilement en gelée par l'addition d'un acide en raison de la grande quantité de silice gélatineuse qui est mise en liberté. On retrouve en même temps des proportions notables d'alcalis solubles en combinaison intime avec l'acide.

C'est ainsi que la chaux caustique, en attaquant les silicates alumineux et alcalins répandus dans les terres arables, aide à mettre à la disposition des plantes des aliments tels que la silice et les alcalis dont elles ne sauraient se passer. Lorsque l'acide phosphorique se trouve dans les calcaires, la chaux, en le dégaugeant de ses combinaisons et le divisant de plus en plus, permet aux racines d'en faire une plus facile absorption et augmente dans une large mesure les bons effets qu'il peut procurer.

M. Paul Thénard a été amené à conclure, après de nombreuses observations, que l'acide phosphorique se rencontre le plus habituellement dans les terres arables sous forme de phosphate de peroxyde de fer ou d'alumine et que le chaulage, ramenant la chaux à l'état de carbonate, a pour résultat de convertir le phosphate de fer en phosphate de chaux soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, mais à la condition toutefois que la chaux ou la marne se trouve en grande abondance. M. Dehérain, dans de nombreuses et remarquables expériences, a démontré d'une façon péremptoire que le carbonate d'ammoniaque agit sur le phosphate de fer comme le carbonate de potasse ou le carbonate de chaux. M. Grandeau est arrivé aux mêmes conclusions.

Si le cultivateur veut se rappeler, dit encore M. Dehérain, que les phosphates ont sur la végétation une action des plus marquées, à tel point qu'il suffit de les ajouter à un sol qui en est privé pour lui donner une fertilité moyenne, il comprendra l'importance qu'il y a à rendre assimilables les phosphates enfouis dans le sol, et l'action heureuse qu'exerce sur eux la chaux ou la marne employée en excès leur apparaîtra comme une des fonctions importantes de cet amendement.⁽¹⁾

1) DEHÉRAIN : *Cours de chimie agricole*, Paris.

D'autres chimistes attribuent à la chaux et même à la marne une action plus spéciale; ils croient que la partie organique des engrais qui contribue le plus à la végétation est la matière azotée; mais puisque cette matière se transforme par la fermentation en sel ammoniacal, comme l'ont prouvé les expériences de M. Boussingault, l'interposition de la chaux contribue alors de son côté d'une manière énergique à cette transformation.

De plus, les pluies introduisent dans le sol pendant la saison pluviale des sels ammoniacaux qui proviennent de l'atmosphère; comme, de tous les sels ammoniacaux, il n'y a que le carbonate d'ammoniaque qui soit absorbé par les plantes, c'est donc par lui que leur arrive l'azote qui leur est nécessaire. Or ces sels ammoniacaux, en contact direct avec la chaux carbonatée, se changent en carbonate d'ammoniaque et en nouveaux sels plus ou moins solubles lorsque la terre contient la dose d'humidité nécessaire à toute bonne culture. Ainsi, en introduisant dans le sol du sulfate d'ammoniaque, il se formera inévitablement du carbonate d'ammoniaque et du sulfate de chaux.

Il faut se rappeler en outre que la chaux caustique, en présence des sels ammoniacaux, provoque un dégagement d'ammoniaque qui, dans cet état naissant et sous l'influence des corps poreux, est brûlée par l'oxygène de l'air, qui la convertit en eau et en acide azotique dont la chaux s'empare. On se rend compte que cet alcali caustique est une des causes de la nitrification des terres; cette opération enrichit le sol d'un composé azoté aussi favorable à l'alimentation des plantes que le carbonate d'ammoniaque.

Que la chaux se présente à l'état de carbonate ou à l'état de base libre, ou seulement hydratée, elle n'en concourt pas moins très efficacement à l'assimilation de l'azote dans les végétaux, car elle le donne sous deux formes : ammoniaque et acide azotique.

M. Paul Thénard attribue encore à la chaux le rôle important de fixer dans la terre l'acide azotique à l'état insoluble (acide fumique) que la fermentation provoque dans le fumier, et de s'opposer à son entraînement par les eaux pluviales. En tout cas, le purin très coloré qui sort du fumier court ou gros, produit par une longue fermentation, et qui est très riche en acide fumique soluble, se décolore quand il est mis en contact avec du bicarbonate de chaux, tandis qu'un purin sorti d'un fumier frais ou non fermenté conserve sa couleur primitive.

Cela explique pourquoi les principes organiques du fumier ne sont presque pas entraînés par les eaux de drainage sortant d'un terrain calcaire ou chaulé et qui a reçu du fumier à l'état de beurre noir, tandis que les eaux qui sortent des terrains calcaires où du fumier frais a été répandu, ou de terrains non calcaires ayant reçu un fumier quelconque, sont très chargés en principes organiques.

Toutes ces causes prouvent l'utilité du marnage et surtout du chaulage dans les terrains pauvres, en y employant des fumiers longuement fermentés, puisque par ce procédé on y conservera tous les principes fertilisants dont les eaux hivernales ne manqueraient pas de les dépouiller. Sous l'influence de l'air, le fumate de chaux, ainsi mis à l'abri de l'action des eaux, s'oxydera, et, métamorphosé peu à peu en azotate, il concourra alors bien plus facilement au développement des plantes.

L'analyse qui vient d'être faite des heureux effets du *chaulage* et du *marnage* prouve surabondamment qu'ils ne fournissent pas seulement aux cultures l'élément calcaire qui peut leur faire défaut, mais qu'ils opèrent encore en mettant en action certains éléments minéraux du sol, tels que : silice, potasse, soude et acide phosphorique, qui resteraient, sans leur intervention, complètement inertes et perdus pour la végétation ; ils contribuent encore à amener l'azote des matières organiques de l'air sous les deux formes qui sont le plus favorables à l'assimilation, le carbonate d'ammoniaque et les azotates alcalins solubles.

M. Puvis a donné des tableaux qui montrent à ceux qui voudraient pousser cette étude plus loin tous les effets qu'exerce sur la production des récoltes une petite quantité de chaux ajoutée au sol, quelle que soit d'ailleurs la manière dont on veut expliquer son action.

L'influence de la chaux ne peut se nier, puisqu'il a été reconnu par les meilleurs expérimentateurs que la seule addition d'un millième de chaux à la couche arable double la force d'absorption des plantes et triple presque la quantité des principes salins que cette couche renferme ordinairement.

La chaux, cet agent précieux, possède plusieurs autres avantages qui ne sont pas à dédaigner. L'ergot et la carie atteignent moins souvent les céréales qui en ont été saupoudrées ; elle débarrasse les colzas, les navets et toutes les plantes de la famille des crucifères des pucerons qui les détruisent. En mélange avec les composts, elle fait périr les graines des mauvaises herbes, les larves et les œufs des insectes nuisibles, et crée ainsi un engrais qui n'apporte plus dans la culture des germes de destruction.

Il reste maintenant à étudier à quelles doses doit s'employer la chaux. Elle n'est bonne à incorporer au sol que lorsqu'elle est bien délitée ou réduite en poudre sèche ; plusieurs procédés l'amènent à cet état.

Le premier consiste à la répandre en petits tas à la surface d'un champ labouré en la recouvrant d'une couche de terre assez épaisse ; on l'abandonne en cet état pendant quinze ou vingt-cinq jours, jusqu'au moment où la chaux fuse et s'éteint lentement. Lorsqu'elle est réduite en poudre, on la répand aussi également que possible à la

pelle afin de pouvoir la mélanger intimement au sol par des hersages réitérés, suivis de plusieurs labours tour à tour profonds et superficiels.

Dans le deuxième procédé, on laisse les morceaux de chaux se déliter à l'air sur la pièce de terre que l'on veut amender; on répand ensuite la poudre le mieux qu'on le peut. Mais on n'a plus, dans ce procédé, qu'un mélange d'hydrate et de carbonate qui agit moins énergiquement que la chaux simplement hydratée. Cette méthode, qui est la plus simple, n'a sa raison d'être que dans les localités où la chaux est à bon marché, la culture peu avancée ou la main-d'œuvre trop chère.

Le troisième procédé, employé dans tous les pays à culture avancée, consiste à stratifier la chaux avec des gazons, des curures de fossés, des dépôts d'étangs, de la vase de rivière, des balayures de routes, de la tourbe et toutes substances terreuses riches en matières organiques; la proportion est environ 2 à 3 mètres de chaux contre un de ces matières. Le tas se couvre d'une couche de terre, et on laisse la chaux s'éteindre ainsi pendant une quinzaine de jours; passé ce temps, on brasse et on mélange le tout ensemble, puis on recoupe une seconde fois ce compost pour ne l'employer ensuite que le plus tard possible, par la raison que l'effet produit sur le sol est d'autant plus puissant que le mélange est plus ancien, surtout lorsqu'il a été composé avec de la terre riche en humus.

Ce mode d'appliquer la chaux est bien le meilleur entre tous : elle forme de cette manière un compost qui l'empêche de nuire au sol; elle apporte avec elle un surplus d'engrais qu'elle tire des matières organiques auxquelles elle est mélangée, et assure ainsi un surplus de produits. De plus, les sols légers, graveleux ou sablonneux ne peuvent plus en être fatigués. Malheureusement, cette méthode, qui épargne beaucoup de chaux, est longue et pénible.

En général, la dose moyenne qui convient au sol est de 4 mètres cubes ou 40 hectolitres à l'hectare. A cette dose, l'effet de cet amendement peut durer pendant douze ans. Dans les sols argileux et humides, cette quantité doit s'élever; par contre, dans les terrains légers et sablonneux, il y a tout avantage à la diminuer.

Cependant, qu'on ne l'oublie pas, dans les terres sèches, de moyenne fertilité, qui ne peuvent pas être abondamment fumées, la chaux employée en trop grande quantité ne pourrait qu'être nuisible, car le chaulage ne peut être avantageux que lorsque les engrais sont abondants dans la terre, et il devient très dangereux sur une terre sablonneuse qui n'est que rarement humectée.

La chaux répandue à haute dose n'offre réellement aucun inconvénient sérieux sur les sols tourbeux, les terres depuis longtemps submergées et les bois fraîchement défrichés. Il est même certain

que sur de tels sols le chaulage est assurément le meilleur moyen de les améliorer; il peut seul convertir rapidement les terres à seigle, les terres de bruyère, les landes défrichées en terres capables de fournir des prairies artificielles, des blés et des fèves.

Le chaulage, de même que le marnage, ne saurait tenir lieu d'engrais, comme le croient encore quelques cultivateurs; non seulement il ne dispense pas du fumier, mais, bien au contraire, il le rend d'autant plus nécessaire que la chaux a été répandue à plus haute dose sur un sol fatigué ou de médiocre valeur. Vouloir s'affranchir de cette règle absolue et feindre de croire qu'un chaulage est susceptible de produire économiquement des récoltes de grains, au lieu de le regarder comme un auxiliaire utile pour la culture des plantes fourragères, c'est courir à de tristes mécomptes difficilement réparables et compromettre tous les bons effets que l'on peut retirer de cette opération.

Que l'un des trois procédés décrits plus haut soit adopté dans une exploitation, il est absolument nécessaire que la chaux (de même que tous les autres amendements calcaires, du reste) soit mélangée au sol à l'état de poudre et non de pâte, et toujours dans une terre sèche; l'été est donc la saison la plus propice à son épandage.

Pour que la première récolte bénéficie d'un chaulage, on doit l'appliquer au sol quelque temps avant les semailles; mais lorsque la chaux se donne en compost, il suffit que ce dernier soit anciennement préparé.

Que ce soit de la chaux ou du compost que l'on répande sur le sol, il faut l'enterrer sur un premier labour peu profond qui aura été précédé d'un petit hersage afin que la chaux reste toujours, autant qu'il est possible, placée au milieu de la couche arable pendant toute la durée de la culture.

La chaux répandue en amendement dans des terrains tourbeux convient surtout aux pommes de terre et aux oeillets, dont elle augmente sensiblement les produits et les qualités, si on a eu le soin de répandre les fumures nécessaires.

Les pois et les vesces en ressentent aussi tous les bons effets. Le trèfle lui-même en tire des bénéfices, moins marqués cependant que ceux du plâtre. Les graines du colza et de la navette qui ont été chaulées paraissent mieux nourries, et les herbes de prairies sur lesquelles de la chaux a été répandue sont plus serrées dans le pied. Dans les pays du Nord, à haute culture, on a reconnu qu'après un chaulage énergique, les fumiers gras sont ceux dont l'action se fait le plus favorablement sentir. On y place pour cette raison les tourteaux en tête de tous les engrais, puis viennent le fumier de vache, la courte-graisse, le fumier de mouton, et en dernier lieu le fumier de cheval. Le dernier rang est occupé par les urines pures. Les cultivateurs du

Nord fument rarement leurs terres l'année même du chaulage, mais par contre ils ne manquent jamais de le faire l'année suivante.

On a souvent mis en doute l'influence heureuse que peut exercer la chaux sur les récoltes de blé ; il est cependant avéré que le blé qui est venu sur une terre chaulée est plus rond, plus fin, et fournit moins de son et plus de farine que celui qui est sorti d'un champ non amendé. Même sur des sols naturellement calcaires, cet amendement rend les blés moins sujets à la verse, et Puvis, qui a si bien étudié la question du chaulage, affirme que la chaux double en neuf ans le rendement des céréales.

Malgré que l'on puisse abuser des propriétés actives de la chaux, elle n'en reste pas moins entre les mains d'un bon cultivateur un agent de production de la plus grande importance, et il serait à désirer que son usage se répandit de plus en plus dans toute la Régence. Que le colon emploie le chaulage avec discrétion et méthode, qu'il en fasse le point de départ de ses cultures fourragères ; et, s'il a soin de rendre au sol les éléments dont il a besoin pour réparer des forces épuisées, il n'est pas douteux que les craintes qu'a fait naître le chaulage disparaîtront une à une devant les avantages qu'un cultivateur prudent doit en retirer.

La chaux d'épuration du gaz, que l'on peut se procurer dans toutes les villes où il se trouve des usines à gaz, serait utilisée avec une grande économie dans le chaulage des terres et dans la confection des composts. Cette chaux sortie des épurateurs est souvent un embarras pour les compagnies, qui la livreraient sans doute aux cultivateurs voisins à des prix très bas.

A sa sortie de l'usine, cette chaux n'ayant pas subi assez longtemps le contact de l'air, agit comme un corps désoxygénant énergique, sous l'action du sulfite, de l'hyposulfite de chaux, du sulfure de calcium qu'elle renferme. Dans cet état elle peut, régulièrement, nuire à la végétation. Mais, déposée en couches minces souvent retournées et laissée pendant plusieurs mois au contact de l'air, elle absorbe alors l'oxygène de celui-ci, et tous ses composés sulfurés se convertissent en sulfate de chaux. Elle se change de cette sorte en un mélange de carbonate et de sulfate de chaux très divisé qui agit comme un amendement et comme un engrais salin, et ne risque plus de brûler les plantes.

*
* *

Les *plâtras* ou débris de démolition, qui sont si souvent négligés par les cultivateurs voisins des villes, sont cependant un des amendements les plus utiles et dont les effets fécondants dépassent ceux de la chaux et de la marne, tant par le carbonate de chaux que par les sels qu'ils ajoutent à l'effet du principe calcaire sur les végétaux.

L'abondance de ces sels solubles, et surtout des azotates, fait exercer aux plâtras, à la façon des engrais salins, une action très marquée sur les végétaux.

L'action de cet amendement est très régulière sur les sols non calcaires; sur les autres, elle est plutôt nuisible qu'utile, car elle a le défaut de rendre les terres plus sensibles à la sécheresse. Sur les pâturages humides non calcaires, mais cependant ni marécageux ni inondés, cet amendement est très avantageux; il améliore la récolte en quantité et en qualité. Il convient aussi aux céréales d'hiver, dont il augmente proportionnellement plus le grain que la paille.

Il est très apprécié en Italie, où on l'emploie de préférence sur les sols argileux; sa durée est fort longue, et souvent, au bout de vingt ans, le sol qui a eu du plâtras s'en ressent encore. Le plus habituellement, les plâtras sont répandus à la surface du sol, concassés de la grosseur d'une noix; il serait bien préférable de les mêler à de la terre ou du gazon, de façon à en faire des composts. Comme les autres amendements calcaires, les plâtras doivent être répandus sur la terre non mouillée et enfouis peu profondément, par un beau temps; sans cette précaution, leur effet serait bien moins efficace.

La moyenne de la dose varie entre 200 et 250 hectolitres à l'hectare, ce qui équivaut à 40 hectolitres de chaux.

* * *

Si la Tunisie possédait quelques gîtes de *falun* ou calcaire coquillier, qui est très employé en Angleterre et dans quelques départements côtiers de la France, l'agriculture tunisienne trouverait une ressource qui ne serait pas à dédaigner, car le falun est essentiellement formé de carbonate de chaux, et la présence des sels solubles, des phosphates et des matières organiques azotées ajoute beaucoup à l'action du carbonate de chaux, et le falun passe pour avoir une énergie plus grande et plus longue que celle de la marne.

Dans les contrées où l'on s'en sert, on l'emploie à la dose de 60 mètres cubes ou de 30 charretées par hectare, additionnées d'autant de fumier. Les effets se continuent pendant vingt-cinq à trente ans; mais, sur les terres fortement argileuses, la dose qu'on emploie ne se limite qu'aux frais qu'on veut y faire.

Les *sables coquilliers*, qui sont des amendements analogues au falun, sont connus sur les côtes de France sous le nom de *maerl*. Les Anglais les nomment marne maritime; mais ils sont aussi appelés sable de mer, sable vermiculaire, fond de corail. Ils se composent pour la plus grande partie de concrétions ou de petits madrépores calcaires entremêlés de coquillages et de divers débris; ils dégagent une odeur de marée assez sensible. Les nombreux et volumineux annélides qui se logent entre leurs couches et dans les trous percés dans

les rognons augmentent dans une large proportion leur richesse en matière animale.

MM. Boussingault et Payen ont trouvé à l'analyse dans le maerl à l'état normal, c'est-à-dire non desséché, 0,51 pour cent d'azote.

Le maerl se trouve en grande abondance sur les côtes de France, où il s'en fait à la drague une exploitation considérable pour l'amendement des terres. Les quantités employées à l'hectare varient entre 14.000 à 28.000 kilogr. La plus grande proportion ne doit s'employer que sur les terres humides et fortes; son action serait trop prononcée sur les terres sèches et légères. La pratique a démontré qu'une addition de maerl développe beaucoup l'action du fumier, grâce à son abondante matière calcaire. Les sols argilo-siliceux sont très sensibles à cet amendement; il y agit plus efficacement qu'ailleurs.

Il est préférable de le répandre après la sortie de la mer, avant qu'une désagrégation rapide lui ait fait perdre une partie de ses qualités. Il produit d'admirables effets sur les trèfles, les luzernes, les céréales et les panais, et son action se fait sentir pendant huit ou dix ans.

Il doit se trouver sur les côtes tunisiennes des sables de mer provenant d'anciens dépôts marins et contenant des coquilles, des pointes d'oursins et de nombreux débris coquilliers; les agriculteurs du littoral ne pourraient que retirer des bénéfices de leur emploi, car leur teneur en principes fertilisants ne doit pas s'éloigner de ces proportions, du reste tout hypothétiques, que nous donnons ici simplement comme mémoire :

Carbonate de chaux.....	60 à 65
Alumine et gravier.....	35 à 30
Eau.....	5 à 5
	100 100

Cet amendement, répandu sur une terre médiocre à raison de 8 à 10 mètres cubes, peut doubler ses produits ordinaires et la rendre propice à la culture des trèfles et des légumineuses.

Le *trear* ou sable de mer n'est qu'un sable marin assez volumineux, mélangé de débris de coquilles, et souvent de coquilles entières. Il se récolte sur les pentes douces de la mer, dans les rades et les golfes; son emploi est meilleur à sa sortie de la mer, avant que les influences atmosphériques lui aient fait perdre ses propriétés fertilisantes. Le *trear* vif qui sort de la mer est plus onctueux au toucher et plus gras que le *trear* mort qui a séjourné trop longtemps à l'air. Les analyses de MM. Boussingault et Payen ont trouvé dans le *trear* vif à l'état normal 0,13 pour cent d'azote.

Les cultivateurs maraichers l'emploient directement sur leurs cultures, où sa substance calcaire et sa matière organique complètent l'action du fumier. La dose qu'ils répandent sur un hectare va jus-

qu'à 40.000 kilogr. Après une période de trois années, ils font succéder les céréales aux plantes maraichères. La beauté de cette récolte est généralement remarquable.

La *tangue*, tanque (tangn, sablon, cendre de mer, vase de mer) est une sorte de sable noirâtre, gris ou blanc jaunâtre qui se dépose dans les baies, anses et havres, principalement à l'embouchure des rivières. Sa composition est très diverse et ses éléments s'y rencontrent dans des proportions très variables suivant les localités, l'agitation de l'eau et la différence de densité des matières qui s'y trouvent mélangées. Les trois éléments qui dominent sont la silice pure, l'argile et le calcaire; il s'y mêle des sels solubles propres à la mer et des débris organiques dont l'ensemble ne forme que quelques centièmes du poids de la tangue. Le sel marin figure en millièmes dans la composition de cette matière.

Les diverses quantités d'argiles que contiennent les tangues déterminent leurs qualités respectives; on les classe en tangue grasse, en tangue légère et en tangue vive. Elles se rencontrent le plus souvent à peu de distance les unes des autres; ce sont les marées ou les remous qui les déposent, et celles qui sont formées au moment des eaux vives passent pour les meilleures. Le poids du mètre cube varie entre 1.000 et 1.400 kilos et la plus légère est la plus estimée en raison de la grande quantité de calcaire qu'elle contient contre une moins forte de sable.

Il est nécessaire d'abandonner la tangue pendant plusieurs mois à l'air afin que les débris des coquilles qu'elle renferme se délitent et s'exfolient. Elle ne doit jamais être répandue sur les terres que lorsqu'elle a été égouttée et bien séchée à l'air, car la pratique a remarqué que mélangée au sol aussitôt après son extraction, elle ne produit que de fâcheux effets sur la première récolte.

Les diverses qualités de tangue peuvent être employées seules ou mélangées avec des engrais animaux et végétaux. Mais douze ou quinze voitures de tangue mêlées avec un quart de fumier ou une quantité égale de terreau forment un excellent engrais-amendement à répandre sur un hectare et dont l'effet bienfaisant durera au moins pendant tout l'assolement.

Répandue seule en février ou en mars sur des prairies naturelles ou artificielles, ou bien encore en septembre et octobre sur les chaumes, la dose n'est plus à l'hectare que de 6 à 16 mètres cubes lorsqu'elle est très riche en calcaire et de 10 à 20 mètres cubes pour les qualités secondaires. On ne doit porter qu'exceptionnellement cette dose jusqu'à 50 et même 80 mètres cubes. On renouvelle le langage tous les trois, quatre ou cinq ans.

Les terrains légers qui se rencontrent aux bords de la mer se trouvent fort bien de la tangue grasse; les terres fortes réclament celle

qui est vive et sablonneuse. C'est du reste aux cultivateurs à distinguer celle qui réussit le mieux sur leurs terres. Le carbonate de chaux très divisé qui forme le principe le plus actif de la tangué, la fait agir comme la marne et le falun, mais il est aujourd'hui bien reconnu que les phosphates, les sels solubles et les matières organiques azotées, qu'elle renferme en plus grande proportions, lui donnent des propriétés fertilisantes plus prononcées.

Le bon marché de la tangué, qui ne coûte que la peine de la ramasser, en fait un précieux engrais-amendement digne d'être employé par les cultivateurs peu éloignés des côtes; cependant si elle devait être transportée à plus de 25 kilomètres de distance, sa valeur ne serait plus en rapport avec son prix de revient.

Les coquilles d'huîtres et de moules, qu'il est si facile de se procurer dans beaucoup de localités, ne sauraient avoir une action directe sur l'agriculture tunisienne; les quantités dont elle pourrait disposer ne sont pas encore assez considérables pour qu'elle puisse les faire entrer en ligne de compte dans les amendements qu'elle devrait employer.

Dans les terres fortes, humides et froides, elles facilitent le développement des racines et fournissent par leur décomposition des matières salines et organiques qui sont un stimulant pour la végétation.

*
+ +

Cette étude, simple extrait des meilleures pratiques mises journellement à exécution parmi les agriculteurs les plus autorisés du monde agricole, sera-t-elle prise pour ce qu'elle est par notre impatiente population rurale? Elle reproduit aussi les méthodes préconisées par nos chimistes les plus en vue et principalement adonnés à la solution des problèmes qui agitent la science agronomique. Quoi qu'il en soit, la question des *amendements* n'en restera pas moins un des côtés les plus en saillie de l'agriculture tunisienne. Aux agriculteurs d'en comprendre l'importance.

Déjà la grande culture, représentée par M. Potin, vient d'aborder résolument l'application des amendements dans les terres fortes du domaine de Cédria.

Il fallait la puissance financière de ce déterminé propriétaire pour oser une pareille entreprise; mais ce hardi pionnier, aussi habile commerçant qu'audacieux propagateur, savait pouvoir compter sur la robuste énergie de M. Gauvry, son auxiliaire convaincu et son directeur à Potinville.

L'habileté professionnelle et la ténacité proverbiales de cet agriculteur étaient nécessaires pour mener à bonne fin une aussi formidable opération: 400 hectares à remanier de la surface au sous-sol

ne sont pas une mince besogne, et ceux qui l'ont décidée et obstinément poursuivie mériteront grandement de l'agriculture en général; notre lente colonisation leur devra, surtout, le meilleur de tous les exemples.

De son côté, la moyenne culture n'est pas restée inactive, et M. Gilliard, le dévoué trésorier de la Chambre d'agriculture, vient de tracer dans son joli vignoble de Radès un champ d'expériences très bien conçu; toutes les opérations culturales y seront suivies avec soin et méthode, et toutes les modifications apportées à la terre enregistrées rigoureusement. Il sera donc facile de déterminer les résultats obtenus et de les porter à la connaissance du public intéressé. Du reste, ces deux tentatives d'amélioration du sol seront chacune l'objet d'une monographie qui paraîtra à l'heure dite, avec tous les détails de culture qui l'auront particularisée.

D'autre part, il est presque certain que les agriculteurs tunisiens sortiront enfin de cet isolement regrettable qui les éloigne les uns des autres et ne permet pas de connaître assez vite les progrès réalisés chez chacun d'eux. La somme des résultats heureux, grandissant chaque jour, serait la plus efficace des propagandes que nous pussions faire au profit de notre colonisation naissante.

F.-V. DELÉCRAZ.

LA CIRCONCISION

CHEZ LES INDIGÈNES ISRAÉLITES ET MUSULMANS DE TUNIS

De l'origine de la circoncision

L'usage de la circoncision, général chez tous les peuples d'Orient d'origine sémitique, est le plus ancien précepte de la vieille religion hébraïque.

Selon Hérodote, cette institution remonte aux Egyptiens et aux Ethiopiens ; ils connaissaient et pratiquaient cette opération. A une époque encore plus lointaine, elle avait existé, d'après lui, chez les Phéniciens. Or, il ne nous est parvenu ni aucun écrit ni aucun témoignage pouvant nous fixer sur cette époque incertaine ; le plus ancien écrivain hébreu est antérieur de quelques siècles à la connaissance de l'écriture chez les Grecs et le dernier écrivain biblique est à peu près contemporain d'Hérodote, le père de l'histoire grecque.

La Bible, l'unique document des temps disparus, seul monument de l'histoire qui ait survécu aux vicissitudes du temps, précieusement conservé et transmis aux siècles par un peuple jaloux de sa croyance, fier de sa théocratie, fait mention pour la première fois de cette cérémonie. C'est de Moïse, à la fois le législateur, le moraliste, le poète et le chef de l'armée des Hébreux, que la tradition hébraïque date le premier usage de l'écriture, et c'est par conséquent dans la Bible que se retrouvent les origines de la circoncision chez les Juifs.

C'est dans ce livre qu'il faut étudier les cérémonies et les pratiques religieuses d'un peuple qui les a pieusement conservées jusqu'à nos jours.

Voici la tradition biblique de l'origine de la race hébraïque :

Une famille de pasteurs, originaire de la Chaldée, de la race de Sem, s'était établie dans le pays de Chanaan, voisin de la Phénicie. Elle forma plus tard le peuple juif. Deux mille ans avant J.-C., un de ses ancêtres, Héber, lui donna le nom d'Hébreux.

Selon la Genèse, l'histoire des Hébreux commence avec Abraham, dont le souvenir est célèbre dans toutes les traditions orientales. « Dieu, dit la Bible, apparut à ce patriarche, et, comme pacte de l'alliance qu'il faisait avec lui et sa race, lui ordonna de circoncire tous les mâles de sa famille et ceux qui étaient dans sa maison. Abraham se circoncit alors lui-même avec une pierre tranchante et circoncit aussi tous les hommes de sa maison, ainsi que son fils Ismaël, qu'il

avait eu de sa servante Agar, et qui était âgé de treize ans.» Les Arabes croient descendre d'Ismaël. C'est pour suivre son exemple qu'ils circonciſent les enfants vers cet âge, tandis que les Juifs ſont circonciſ le huitième jour de leur naiffance, à l'inſtar du patriarche Isaac, fils d'Abraham et de Sarah ſon épouse, et d'après les preſcriptions de la Bible : « L'enfant de huit jours ſera circonciſ parmi vous, et, dans la ſuite de toutes les générations, tous les enfants mâles, tant les eſclaves qui ſeront nés en votre maifon que tous ceux que vous aurez achetés et qui ne ſeront point de votre race, ſeront circonciſ. »

On voit plus loin la preuve de l'abomination de la race juive pour les incirconciſ : « Tout mâle dont la chair n'aura pas été circonciſe ſera exterminé du milieu de ſon peuple parce qu'il aura violé mon alliance. » Les Juifs d'Orient, pieux et pratiquants, ont conſervé cette aversion.

Mahomet a auſſi adopté le précepte de la circonciſion. Eſt-ce pour être plus sûr de ſe rallier les Arabes idolâtres qui la pratiquaient et qui lui fournirent le plus grand nombre de ſes diſciples ? eſt-ce parce y qu'il voyait un moyen de rallier à ſa religion le peuple juif, ou ſimplement dans un but hygiénique, pour préſerver de la contamination de certaines maladies un peuple deſtiné à vivre dans des climats ardents ?

Quoi qu'il en ſoit, les adeptes de l'Iſlam, à l'inſtar des iſraélites, conſervèrent la circonciſion comme un ſigne de ralliement.

Selon les muſulmans, c'eſt Abraham qui aurait commencé à bâtir le temple de la Caaba, à La Mecque. Ils croient que l'eau ſainte du puits du Zem-Zem eſt la ſource miraculeuſe que fit jaillir l'ange pour désaltérer Ismaël mourant de ſoiſ dans le désert, lorsqu'il fut chassé avec ſa mère par Sarah, épouse d'Abraham.

La circonciſion, donc, inſtituée au temps de ce patriarche, devint un précepte quand la loi fut plus tard fixée par Moïſe.

Cette inſtitution devait rappeler aux enfants d'Abraham leur origine, comme l'alliance que Dieu avait contractée avec leur père en lui promettant une poſtérité nombreuſe de laquelle ſortirait le Meſſie.

Il eſt peu douteux auſſi qu'elle n'ait été en même temps preſcrite comme meſure d'hygiène. On remarque que la circonciſion, ſuspendue tant que les Juifs reſtèrent dans le désert, fut reprise à leur entrée dans la terre de Chanaan. Les Iſraélites devaient ſe ſoumettre à une loi religieuſe qui leur défendait de ſe mêler aux autres peuples et d'épouſer des femmes étrangères. Étant ſeuls dans le désert, ils ne pouvaient ſe confondre avec aucune autre nation, et il eſt évident que, ſi la circonciſion fut rétablie dès leur entrée dans la Terre promiſe, habitée par les Philiſtins et les Phéniciens, ce fut pour éviter à un peuple dont les pratiques religieuſes étaient en même temps

des pratiques d'hygiène tout contact avec un autre peuple qui n'était pas régi par les mêmes lois et pouvait être contaminé par des maladies inconnues aux Hébreux.

Nous voyons ici une nouvelle affirmation donnant aux Juifs le pas sur les Phéniciens pour l'institution de la circoncision, ce qui a été très discuté par nombre de savants.

Cela, nous semble-t-il, est prouvé, puisque les Juifs reprennent le signe distinctif de leur race dès qu'ils se trouvent parmi eux. Dans le livre des Rois, il est relaté que Saül, voyant son armée mise en déroute par les Philistins (un des peuples de la Phénicie), demanda à son écuyer de le tuer « pour ne point le laisser tomber entre les mains de ces incirconcis ».

La loi ne prescrivait ni le lieu, ni le ministre, ni l'instrument de cette cérémonie. Le huitième jour, les parents se réunissaient à la maison du nouveau-né pour lui donner un nom ; là, un d'entre eux, quelquefois le père ou la mère, plus souvent un homme exercé, circoncisait l'enfant.

L'exemple de Séphora, fille du grand-prêtre Jethro et femme de Moïse (*Exode*, iv), celui de Josué circoncisant les enfants d'Israël à Galgala, ont fait supposer qu'on s'est longtemps servi, pour opérer, de couteaux de pierre, comme du temps d'Abraham. Dieu dit à Josué : « Fais-toi des couteaux de pierre et va circoncire les enfants d'Israël. » (*Livre de Josué*, chap. v, verset 2.)

Les recherches faites sur la religion du peuple juif avant l'institution de la loi de la circoncision ont été infructueuses. A une époque récente, en 1782, nous avons vu la secte des soi-disant Abrahamistes ou déistes-bohèmes, qui prétendaient reprendre le culte antérieur à la vocation d'Abraham.

Un certain nombre de campagnards ignorants, du comitat de Pardivitz, en Bohême, confiants dans l'édit de tolérance de l'empereur Joseph II, avaient fait profession publique de la foi que suivait Abraham avant la circoncision. Ils n'avaient pris dans la Bible que le dogme de l'unité de Dieu et l'oraison dominicale. Ils furent dispersés dans diverses places-frontières de la Hongrie, de la Transylvanie et de l'Esclavonie. Quelques-uns se convertirent au catholicisme, mais plusieurs moururent sans abjurer leur déisme.

Cette secte ne tarda pas à disparaître.

D'après saint Augustin et quelques théologiens de la même époque, la circoncision, figure du baptême, avait les mêmes mérites que les chrétiens attribuent à ce sacrement et pouvait effacer le péché originel.

Contrairement au dire de saint Augustin, saint Jérôme et d'autres docteurs de l'Église ont pensé que la pratique de la circoncision ne pouvait avoir les mérites du baptême.

Il est, en effet, peu probable, disent-ils, que si Dieu a établi un remède de ce genre, cela ait été seulement pour un sexe, à l'exclusion de l'autre.

Dans la circoncision de J.-C., les catholiques voient un exemple de mortification de la chair. Nous n'avons pas à nous arrêter sur ce point, mais il est à supposer que le Christ, sorti de la famille d'Abraham, devait, pour ne point paraître étranger au milieu des siens, porter le signe caractéristique de cette famille.

Du reste, les disciples et les premiers convertis au christianisme suivirent les préceptes de la loi de Moïse jusqu'à l'an 50 de J.-C., époque à laquelle le concile de Jérusalem fut réuni par saint Pierre. Quelques Juifs pharisiens convertis soutenaient qu'il fallait circoncire les gentils, et ce fut pour réfuter les erreurs qu'ils professaient qu'eut lieu le premier concile. On abrogea la loi de l'Ancien Testament et la nouvelle loi fut fixée. La suppression de la circoncision fut confirmée et le nouveau culte permit aux chrétiens l'usage de toutes les viandes, même de celles considérées comme impures par les Juifs et dont ceux-ci devaient s'abstenir : « Il vit le ciel ouvert comme une grande nappe liée par les quatre coins, qui descendait du ciel en terre, où il y avait de toutes sortes d'animaux terrestres à quatre pieds, de reptiles et d'oiseaux du ciel. Et il entendit une voix qui lui dit : Levez-vous, Pierre, tuez et mangez. » (Vision de saint Pierre, *Actes des Apôtres*, chap. x.)

L'abolition de la circoncision souleva de telles discussions que même ultérieurement au concile de Jérusalem, saint Paul dut circoncire à Lystré le disciple saint Timothée, « à cause des Juifs qui étaient en ces lieux-là, car tous savaient qu'il était fils d'une mère juive et d'un père gentil ». (*Actes des Apôtres*, chap. xvi.)

Outre chez les israélites et les musulmans, dont la provenance asiatique est incontestable, on retrouve l'usage de la circoncision dans certaines tribus sauvages.

Quelques aborigènes, les indigènes d'Australie même, pratiquent la circoncision,⁽¹⁾ mais on ignore comment elle fut introduite chez ces peuplades.

Malgré leur origine commune et bien que les traditions de leurs religions les rattachent intimement l'une à l'autre, les deux grandes races sémitiques, les Juifs et les Arabes, n'en ont pas moins continué à former deux peuples distincts. Les israélites qui vivent depuis des siècles au milieu de l'islamisme ont gardé fidèlement leurs usages et leurs croyances.

La circoncision, prescription commune aux deux peuples, ne se célèbre pas dans le même rite, ni avec le même cérémonial, comme

(1) LOIR : *Chez les aborigènes australiens*. — *La Nature*, 24 juin et 15 juillet 1893.

on s'en rendra compte dans la description de cette pratique dans les deux religions, chez les indigènes musulmans tunisiens ⁽¹⁾ et israélites.

La circoncision chez les israélites de Tunis

Les israélites font circoncire leurs enfants huit jours après leur naissance, comme nous l'avons dit plus haut; mais si l'enfant est débile, l'opération est retardée jusqu'à ce qu'il soit en état de la subir.

Comme elle peut être pratiquée par toute personne exercée, la loi ne désignant pas un homme de religion pour cette charge, il y a, à Tunis, environ quinze ou seize individus que l'habitude autorise à faire ce métier. En dehors du moment où ils sont circonciseurs, ils exercent indifféremment toutes les professions ordinaires aux Juifs de Tunis. Parmi eux on voit des représentants de commerce, des négociants, des revendeurs, des bouchers, des courtiers en vins, voire même des prêteurs sur gages. La fonction de circonciseur n'étant pas rétribuée, ce n'est pas dans un but intéressé qu'ils la remplissent. Ils croient faire œuvre pie en donnant aux jeunes israélites le signe distinctif de leur race et recherchent toutes les occasions possibles d'exercer leur état.

Dès que la grossesse d'une femme leur est connue, ils viennent lui demander la faveur de circoncire l'enfant, si elle accouche d'un fils. Dans les familles pauvres ce sont ces individus qui font les offrandes à la synagogue; ils payent aussi les rabbins qui viennent psalmodier dans la maison du néocirconcis le jour de la cérémonie et cinq jours après.

Quand une circoncision a lieu chez des israélites fortunés, l'opérateur reçoit une somme d'argent dont le prix varie; mais c'est une donation purement volontaire, et il n'a nullement le droit de l'exiger ni de la demander.

Les gens aisés fêtent plus ou moins les circoncisions; ce sont les circonciseurs qui subviennent aux frais de la cérémonie chez les pauvres.

Le matin du huitième jour de la naissance, les parents et les amis de la famille se réunissent à la synagogue. Là les assistants prient pour le père de l'enfant. Selon le rite juif, ils ont la tête couverte et sont drapés jusqu'aux pieds dans le vêtement de prière. Ce vêtement uniforme est le symbole de l'égalité de l'homme dans la prière et devant la puissance de Jéovah. Il doit dissimuler les habits indiquant pauvreté ou richesse, ceux qui prient devant oublier les biens terrestres. L'étoffe était blanche avant la perte de la Palestine; mais depuis

(1) LOIR: *La circoncision chez les indigènes musulmans de Tunis*. — *Revue Tunisienne*, juillet 1899.

la prise de Jérusalem par Titus, en 70 de l'ère chrétienne, on y a ajouté des bandes noires en signe de deuil.

Chaque assistant, à son tour, lit un verset dans les livres saints; s'il ne sait pas lire les caractères hébraïques, le rabbin lit pour lui pendant qu'il se tient debout devant le livre sacré; comme les très anciens manuscrits, c'est une longue bande de parchemin enroulée sur elle-même, maintenue sur un pupitre, et que le rabbin déroule au fur et à mesure que la lecture avance.

Les prières achevées, le rabbin prend le livre saint et le passe au père de l'enfant qui le remet dans le tabernacle, isolé par un rideau au fond de la synagogue. C'est le privilège du rabbin seul de pouvoir toucher aux saintes écritures; mais un jour de circoncision, cet honneur est dévolu au père.

On se rend ensuite au domicile des parents de l'enfant.

Il y a toujours grande foule aux cérémonies juives. Outre qu'en recevant les étrangers, on obéit aux lois d'hospitalité de la Bible, il est d'heureux augure de laisser les portes grandes ouvertes à tout venant. Fût-on un simple curieux, on reçoit le même accueil que les amis de la famille.

Le *tahar* ⁽¹⁾ arrive, suivi de cinq autres vieux circonciseurs qui n'exercent plus. L'usage veut qu'il ne puisse faire d'opération s'il n'est assisté par eux. Un jeune servant les suit. Il porte les instruments nécessaires dans un coffret.

Comme chez les chrétiens au baptême, le jeune Juif a un parrain et une marraine. C'est, d'ordinaire, le grand-père et une proche parente, indifféremment mariée ou jeune fille, qui remplissent ce rôle.

C'est la marraine qui va chercher l'enfant dans la chambre de la mère.

Elle est vêtue d'un costume de nuance claire, éblouissant de paillettes et de broderies brillantes; sous la gaze lamée de la *jebba* (blouse courte que les Juives tunisiennes portent par-dessus leurs autres vêtements), on voit une splendide *farmela* (sorte de boléro) de velours foncé chamarré d'or, tranchant sur la teinte pâle du *séroual* (très large pantalon tombant jusqu'à la cheville) serré à la taille et attaché devant par une coulisse ornée de deux glands frangés d'or; elle est coiffée d'un foulard de soie assorti au costume, entièrement voilée d'un tulle blanc, comme une mariée d'Europe. Ce voile est retenu sur la tête par des fleurs. Elle arrive avec l'enfant, dont les langes sont aussi parsemés de fleurs, et le remet au parrain, chargé de le maintenir. Celui-ci est assis sur un fauteuil apporté par le circonciseur, assez haut pour qu'il puisse opérer sans être obligé de se baisser. L'opérateur et ses cinq acolytes et le jeune servant entourent

(1) Circonciseur.

le parrain. Le tahar, après avoir débarrassé l'enfant de ses langes, presse assez fortement son gros orteil entre le pouce et l'index. Si le petit pousse des cris bien perçants, il est reconnu apte à être opéré; si, au contraire, on n'entend que de faibles vagissements, la circoncision n'a lieu que plus tard. Mais ceci est une pure formalité, car on s'est déjà rendu compte de son état de santé avant le moment de la cérémonie.

Le servant a disposé sur un plateau l'appareil opératoire, qui consiste en une lame d'argent en forme de lyre coupée transversalement par une ligne médiane, un rasoir dont la forme rappelle vaguement celle d'un couteau de Damas, un gobelet d'argent rempli de vin et quelques bandes de linge. Les objets en métal portent des inscriptions en langue hébraïque,



INSTRUMENTS SERVANT A LA CIRCONCISION CHEZ LES ISRAÉLITES TUNISIENS

Si les Juifs ont gardé le culte de leur religion primitive, ils ont cependant été gagnés par les superstitions propres au pays qu'ils habitent. Il n'est pas rare de voir figurer le symbolique flambeau à cinq branches, représentant la main de Fatlma, devant le néophyte et brûler autour de lui des parfums aptes à éloigner le mauvais œil.

Le circonciseur se place debout devant l'enfant et opère selon les procédés qu'on trouve décrits par Montaigne au xvi^e siècle.

Nous avons cherché si on ne trouvait pas, parmi les jeunes israélites, des individus chez lesquels il était inutile de faire la circoncision par suite d'une disposition anatomique congénitale. La chose est, paraît-il, rare; du reste, c'est un argument qui a été opposé à Darwin. Pourtant on trouve de temps en temps des israélites qui naissent circoncis; dans le Talmud, *Saba*, folio 12, on voit que « Moïse est né circoncis ». Dans ces cas-là, on a l'habitude de faire, comme simulacre de l'opération, une légère incision de façon à faire sortir quelques gouttes de sang.

Après la cérémonie, on distribue à l'assemblée des verres de sirop, de la *boukha* (eau-de-vie de figues) et on passe des plateaux chargés de pâtisseries. L'enfant, une fois rhabillé, est de nouveau confié à la marraine qui le reporte dans la chambre de la mère, où sont suspendus des objets qui passent pour détourner la *jettatura*: des mains de Fatlma, des queues du poisson appelé daurade. La pièce est bientôt envahie par les femmes. On embrasse le nourrisson en lui souhaitant toutes sortes de bonheurs dans l'avenir, même une nombreuse postérité. Juives et Mauresques craignent l'influence des maléfices autant que la peste et ne manquent pas de leur attribuer toutes les infirmités. Si le jeune circoncis est malade, c'est une des femmes qui est accusée de lui avoir jeté un sort. Aussi, celles-ci se hâtent d'user de ce qui passe pour un excellent préservatif du mauvais œil et consiste à humecter de sa propre salive le visage du petit; certaines commères jugent qu'il vaut encore mieux lui cracher dans la bouche... et ne manquent pas de le faire.

La fête finie, on fait quelques libéralités soit à des particuliers, soit à la caisse des pauvres.

D' A. LOIR.



EXPOSÉ

HISTORIQUE, ANALYTIQUE, CRITIQUE ET COMPARÉ

DE L'ADMINISTRATION INTÉRIÈRE DE LA TUNISIE

I

Géographie administrative de la Tunisie

Il faut que nous ayons avant tout une idée générale du pays et des administrés, sans toutefois nous étendre sur ce point outre mesure. Certes, nous n'allons pas décrire l'hydrographie ou l'orographie de la Régence, ni nous appesantir sur les différences entre les Berbères, les Kabyles et les Arabes, toutes choses connues déjà.

Constatons seulement que la Tunisie est bien isolée par ses côtes, que ses deux frontières algérienne et saharienne, quoique artificielles, sont très suffisantes pour rassurer la métropole sur le sort de la Tunisie. La première touche à un département français, la deuxième à une étendue de sable qui ne tente guère les esprits aventureux du sud. Nous n'avons donc pas à craindre de ce côté les influences étrangères sur l'esprit de l'indigène.

Au point de vue intérieur, le beylik tunisien se divise en trois parties : 1° le Sahel ou littoral ; 2° le Tell ou *Ferika*, région montueuse au nord et sillonnée par de belles vallées ; 3° au sud le Sahara tunisien ou *Belad-el-Djerid*.

Donnons une idée générale de ces régions et de leurs habitants, dont l'étude est indispensable à un administrateur :

1° *Le Tell*. — L'aspect qui frappe dans cette région du nord, c'est encore aujourd'hui celui de la terre de grands labours, la terre de production. C'est le pays des laboureurs et des habitants sédentaires.⁽¹⁾

Les contrôles, dans cette contrée, peuvent se partager en deux catégories : ceux de la Khroumirie, ceux du reste de la Tunisie jusqu'à Sousse et Sfax.

a) En Khroumirie, le paysan, logé sous les bois, perchait son habitation dans des niches de verdure presque inaccessibles, vit de son travail opiniâtre sur un sol plus ou moins fertile. Selon sa richesse, il est plus ou moins guerrier, comme on le constate en descendant l'échelle des Selloul aux Beni-Mazen, en passant par les Mekna et les

(1) Voir tome I^{er}, p. 29, de *La Tunisie avant et après l'occupation française*, NARCISSE FAUCON, 1893.

Chiahia. Tout ce monde vit sous l'œil tout paternel de l'administration civile.

b) Les autres contrôles du Tell sont caractérisés par des mélanges bizarres de villages français et arabes, de bordjs francisés ou encore arabes, marque indiscutable de la propriété cultivée et recherchée. Les terres sont couvertes de riches alluvions dans le nord et sont presque vierges dans le sud. La population sédentaire (à l'exception de quelques douars nomades aux environs des villes) se presse dans des villages nombreux qui émergent des cultures de toutes sortes du côté de Djedeïda et de Zaghouan, des bouquets de verdure et d'orangers du côté de Nabeul et du Cap Bon, de vraies forêts d'oliviers à l'Enfida, Sousse et Sfax. Là se trouve le paysan indigène aimé de l'Européen, reconnaissant de ses bienfaits, puisqu'il est à même de mieux les apprécier, vu son voisinage de la capitale. Dans cette contrée, en effet, le Berbère était cantonné par l'Arabe dans « la montagne, le pays rude, les gorges », lui laissant la plaine, le plateau, le pâturage, « la terre du cheval, du brillant cavalier, du berger contemplatif ».

Aujourd'hui, il redescend petit à petit dans la plaine et rivalise avec son ancien vainqueur. Il redescend vers les grandes propriétés du Français dans le nord, il vient en grand nombre offrir ses bras aux nombreuses huileries qui couvrent le centre tunisien. Les gens d'El-Djem seuls, quoique les plus éprouvés par la conquête arabe, avaient pris la tête du mouvement insurrectionnel du sud en 1881, et leur amphithéâtre, ancien abri des chefs des tribus méridionales, jette seul une note noire dans ce tableau admirable de l'industrie et de l'agriculture vivant côte à côte dans une contrée intelligente et tranquille sous l'effet du régime civil.

2° *Les Hauts Plateaux.* — Les contrôles se succèdent dans une uniformité morne. Entre les *hamâda* (plateaux), la steppe recouvre de son manteau bien pauvre, orné seulement de quelques touffes d'alfa et de tentes dispersées, cette contrée qu'on a coutume d'appeler « le royaume de la vie pastorale ». Bien triste est le pasteur de la Kessera ou de Kairouan, aux bras plus vigoureux que son frère du nord. Lui, l'enfant des Sandjek et des Zlass, autrefois guerriers invincibles, portant partout le pillage et la querelle, lui qui employait sa vigueur à des luttes intestines de douars à douars même, est réduit aujourd'hui à pousser devant lui, vers la sebkha saumâtre, ses troupeaux immenses qui roulent avec lui sur les routes poussiéreuses et tristes. Du Kef à Teboursouk, de Teboursouk à Kairouan ce ne sont que des Arabes au visage sévère, rêvant sans doute à leur gloire passée et au bonheur de leurs frères du nord. Nomades pour la plupart, ils plantent leurs tentes là où la bête trouve de quoi paître. Ils ne voient que peu de Français, industriels ou commerçants pour la plupart, venus là pour acheter, sous leur ciel, l'alfa qui, avec leur bétail,

constitue leurs seules richesses. L'hiver venu, ils descendent vers le sud, laissant la campagne aux rares sédentaires qui osent affronter la saison des neiges dans les hamada.

3° *Le Sahara*. — Comme dans le Tell, nous y trouvons le cultivateur et le guerrier.

a) Le cultivateur, ou plutôt l'homme des oasis, sédentaire celui-là, habite des villages heureusement abrités sous les voûtes impénétrables des palmiers géants, qui dominent des plaines d'un jaune sablonneux l'été, d'un vert frais dans la saison des pluies. Tranquille et protégé par les armes françaises contre les Touareg, à Gafsa, Gabès, Touzeur, Oudiane et Nefta, le paysan vit en très bonne intelligence avec les « mercantis » français ou européens qui visitent ces contrées en grand nombre et à qui ils vendent les produits de leurs palmiers. Celui de Zarzis et de Djerba leur offre ses olives, fruits d'oasis véritables d'oliviers, et l'habitant de Djerba, berbère d'origine, sait même ajouter dans ses relations commerciales un certain air jovial et poli. Heureux habitants de contrées privilégiées, voyant de leur porte pousser le palmier nourricier et passer les riches caravanes qui emportent ses fruits vers les villes opulentes ! C'est donc une population sûre, dont l'administration serait facile, malgré sa densité, si quelques tribus nomades du sud n'apparaissaient quelquefois pour disparaître heureusement bientôt, suivant les saisons.

b) Mais, à côté, se trouve la population guerrière, bouillant de reprendre ses armes délaissées contre les tribus touareg ou même contre ses frères. Cependant elle se ressent beaucoup de notre surveillance vigilante, et loin est le temps où les *makhzen* (cavaliers) des Ouarghamma venaient accabler de contributions les plus pauvres et faire paître leurs troupeaux aux environs de Gafsa. Inutiles aujourd'hui sont les ksours proches de la frontière tripolitaine, au sud de Gabès, ces ksours ou villages fortifiés, entourés de jardins. (1) Ils demeurent encore à titre de curiosité, car leur construction se rapproche de celle des troglodytes avec leurs cavernes à plusieurs étages, « véritables alvéoles d'une ruche colossale ». C'est dans ces huttes qu'ils habitent la saison des fruits pour repartir faire paître leurs troupeaux dans la plaine le reste de l'année.

Traversant le chott El-Djerid, desséché l'été, la caravane, après avoir presque partout évité les dangers de son sable si funeste aux cavaliers, arrive dans les palmeraies du Nefzaoua ; mais aujourd'hui elle n'a plus à craindre les tribus guerrières qui, autrefois, ensanguaient la plaine de leurs combats. La vie sédentaire domine de plus en plus. Ici, à quelques exceptions près, il n'y a presque plus de troubles à signaler, si ce n'est les attaques lointaines des « rois du

(1) TOUTAIN : *Les cités romaines*, 1895.

désert » ; le paysan du Sahara n'a pas à envier le sort de son frère du nord, le « fils du brouillard », comme il l'appelle. Aussi l'administration civile se substitue-t-elle, dans ces contrées, de jour en jour au régime militaire.

Voilà un aperçu des personnes et des choses du pays où se passe notre temps de domination. Nous compléterons l'étude des divisions administratives et de la densité de la population dans le cours de l'ouvrage.

Au point de vue urbain, la distribution des villes nous est restée, en général, telle qu'elle était dans l'antiquité.

M. Toutain nous dit : ⁽¹⁾ « Quatre régions, de diverses étendues, se succèdent du nord au sud : la région forestière, la région des céréales, la région des oliviers, la région du désert. Il n'y a point de villes dans les forêts ; il n'y en a dans le désert qu'aux points d'eau ; il y en a peu au milieu des oliviers, parce que la production exclusive de l'huile ne peut faire vivre et prospérer que la grande propriété, et parce que le régime de la grande propriété favorisait dans l'antiquité la vie rurale au détriment de la vie urbaine ; enfin, la région des céréales est le théâtre par excellence de la vie municipale, parce que le sol très divisé y est partagé entre beaucoup de propriétaires et peut nourrir une population considérable. »

Terminons par quelques observations sur les accidents de terrains. Tout le monde connaît l'influence du sol sur les mœurs et la vie d'un peuple. ⁽²⁾ Prenons un exemple, en Tunisie, de ce fait frappant : le contrôle de Kairouan. Il embrasse deux régions bien distinctes, séparées par une ligne droite allant de Kairouan à Hadjeb-el-Afoun. La partie orientale est sablonneuse, aride, sans eau de source. A l'ouest, au contraire, le pays est fertile, tempéré, couvert de bois, sillonné de rivières et apte à la colonisation. Cette variété du sol entraîne de notables différences dans les mœurs et le caractère des habitants. A l'est, ils sont fourbes, voleurs, et leur mauvaise réputation est justement célèbre dans la Régence. Comme ils n'ont que des récoltes maigres, rares, toujours incertaines, ils ne sont pas attachés à la terre ; ils vivent en nomades du produit de leurs rapines, qu'ils dérobent facilement à la vigilance des autorités dans l'immense désert où ils s'enfoncent. A l'ouest, les tribus sont paisibles et franches autant que le permet le tempérament arabe. Ils aiment leurs terres, qui les nourrissent et pour lesquelles ils engagent d'interminables procès. ⁽³⁾

Or, il est incontestable que les accidents de terrains favorisent

(1) TOUTAIN : *Les cités romaines*. 1895.

(2) Voir Dr G. LEBON : *Les premières civilisations*.

(3) *De Carthage au Sahara*. — Abbé BOURON, 1893.

plutôt l'indigène en Tunisie. Les grandes berges des oueds à sec sont un refuge précieux pour les brigands et les dissidents. Les broussailles sont immenses. Les villes, très éloignées les unes des autres, sont reliées par de méchantes pistes où la gendarmerie a souvent le dessous. Les montagnes et les forêts reçoivent les mécontents de la plaine ; les golfes et baies nombreuses, les contrebandiers. Les mosquées, où l'on ne peut poursuivre le brigand, sont nombreuses ;⁽¹⁾ et les maisons arabes sont fermées à l'enquête.⁽²⁾ Tels sont le pays et le peuple que nous allons voir contenus par une administration des plus simples.

II

De l'administration centrale

Pour compléter ces considérations générales avant d'aborder l'administration intérieure, il faut voir, très brièvement du reste, à quelles directions centrales elle se rattache. Non pas que la question soit intéressante au point de vue critique, mais parce qu'elle est nécessaire à l'intelligence de l'étude.⁽³⁾ Dans tout autre protectorat, elle sera établie comme en Tunisie sans difficultés et de toutes pièces, suivant la volonté présente du protecteur, vu la faible organisation du pouvoir central que nous sommes appelés à trouver à la tête des tribus africaines ou asiatiques.

En Tunisie, le type auquel on s'est arrêté est bien simple.

EXPOSÉ LÉGISLATIF. — Le *Bay* conserve sa souveraineté, mais la France est représentée auprès de Son Altesse par un *Ministre Résident général* qui est dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence.

Le Résident général « a sous ses ordres les commandants des forces « de terre et de mer et tous les services administratifs concernant les « Européens et les indigènes. »⁽⁴⁾

C'est à lui qu'il appartient de conseiller au *Bay* les réformes que la convention de 1883 nous a reconnu le droit de demander, et de surveiller la façon dont elles s'exécutent.

Ce Résident général préside le Conseil, qui marque bien la collaboration des deux administrations indigène et française : le *Conseil des Ministres et Chefs de service*, où s'étudient en commun les questions les plus importantes et où est préparé le budget annuel.

En effet, l'*Administration générale* ou *Ouzura* continue à être

(1) Du moins faut-il un ordre du caïd de l'endroit pour y atteindre.

(2) A une enquête sérieuse du moins, puisqu'on ne peut en charger que des femmes.

(3) On trouvera l'administration centrale remarquablement exposée en détail dans les conférences de MM. PADOUX et DE DIAUCUS (*Recueil des Conférences sur les Administrations tunisiennes*, 1899) et dans les *Notes de législation tunisienne* de M. DE DIAUCUS, pages 1 à 44, 1898.

(4) Décret du 23 juin 1885.

dirigée par des fonctionnaires indigènes, le Premier ministre et le ministre de la Plume. L'Ouzara a été réorganisée par les décrets du 14 février 1885 et du 13 janvier 1896 et partagée en quatre services : la Section d'Etat, — la Direction des services judiciaires, — le Bureau central des communes — et les Bureaux de la comptabilité. Les attributions de ces quatre services comprennent : l'administration et la police administrative indigène ; la surveillance de la djemaïa des Habous ; le service administratif de la gendarmerie française et indigène (oudjak) ; l'administration pénitentiaire ; la sûreté publique ; les rapports du Gouvernement tunisien avec les représentants des intérêts agricoles ou industriels ; le service de santé ; l'hygiène publique ; la direction centrale des municipalités de la Régence ; la justice civile et criminelle des indigènes ; les affaires israélites.⁽¹⁾

La séparation des pouvoirs n'existe pas en Tunisie. Toutes ces sections ne sont, en effet, que des émanations du Bey, dont le pouvoir souverain revêt la triple qualité de législateur, d'administrateur et de juge suprême.

A côté fonctionne l'Administration française, à l'aide de *chefs de service*, et le contrôle du Protectorat par le *Secrétaire général du Gouvernement tunisien*.

Les chefs de service sont à la tête de directions instituées pour les services exigeant une compétence technique faisant défaut aux deux ministres indigènes : Finances, Travaux publics, Enseignement public, Office postal, Agriculture et Commerce.⁽²⁾

Le Secrétaire général du Gouvernement tunisien, créé par décret du 4 février 1883, a pour mission de faire prévaloir en toute circonstance, dans le Gouvernement tunisien, la pensée du Protectorat ; il a notamment pour attributions la présentation et la promulgation des lois, décrets et règlements,⁽³⁾ car de tous les pouvoirs précités émane toute une législation : le Bey a conservé le pouvoir législatif, et les ministres et chefs de service déterminent par voie d'arrêtés les mesures de détail pour assurer l'exécution des lois et décrets, arrêtés qui ont le pouvoir réglementaire.

Ainsi, l'exercice du contrôle du Gouvernement français sur le pouvoir législatif du Bey est assuré par le Secrétariat général du Gouvernement tunisien qui présente au Résident général les actes de l'autorité publique et veille à leur promulgation.⁽⁴⁾

(1) *Rapport sur la Tunisie au Président de la République.* — 1881-1890.

(2) Décret du 15 janvier 1895, rattachant la Direction des forêts à la Direction de l'agriculture.

(3) Décret du 4 février 1883. Aux termes de ce décret, le Secrétaire général était en outre chargé de la réception et de la répartition entre les divers services publics de la correspondance adressée au Gouvernement. Cette attribution a été supprimée par le décret du 24 octobre 1888, car elle ralentissait à l'excès la marche de tous les services.

(4) Les lois et décrets, de même que les arrêtés, doivent, pour avoir force exécutoire, être

Enfin la Colonie française elle-même exerce une grande influence sur la marche des affaires, grâce au décret du 22 février 1896 réglant la Conférence consultative, qui est composée des représentants de la Colonie française. Il stipule que la Conférence est obligatoirement consultée en matière financière chaque fois qu'une mesure projetée peut entraîner une charge nouvelle pour la Colonie.

EXPOSÉ CRITIQUE.— Telles sont les autorités qui préparent le travail pour le distribuer ensuite entre les diverses provinces où un agent unique va concentrer en lui tous ces pouvoirs épars.

Peu nous importent les premières rivalités des pouvoirs civil et militaire et les questions de rattachement des pouvoirs locaux à la métropole; là n'est pas le but de notre travail, et nous arriverions de suite au cœur de notre sujet s'il ne fallait dire un mot des relations du contrôleur civil (agent provincial du Protectorat) avec cette administration générale, et du mode de transmission des ordres supérieurs, d'une part, et des renseignements locaux d'autre part.

Le 17 août 1890 on créait en Tunisie une « Direction des contrôles civils et renseignements » pour grouper les efforts des contrôleurs. Beaucoup ont vanté l'excellence de cette méthode; elle ne nous semble pas le mériter, pour deux raisons principales: la première, c'est qu'en réalité toute la correspondance des contrôles doit passer à la Résidence générale; la deuxième, c'est que, d'autre part, il est préférable que les diverses directions, toutes indépendantes conformément à la loi de la division du travail, envoient directement leur impulsion dans la province. Aussi l'a-t-on compris aujourd'hui: un premier décret a supprimé cette Direction des contrôles, un deuxième a rendu la tâche de la Résidence plus facile en adjoignant au premier Ministre Résident général, un second Ministre plénipotentiaire et en créant à la Résidence générale un Bureau du contrôle sous la direction du Premier secrétaire d'ambassade.

Ainsi est assurée l'application importante du principe que le contrôleur doit, d'une part, renseigner directement le Gouvernement français en la personne du Résident, et, d'autre part, être renseigné, non par une seule direction, mais par plusieurs chefs de services techniques.

C'est à cette seule condition que le contrôleur civil peut promptement et justement suffire à sa tâche multiple.

promulgués et publiés au *Journal Officiel Tunisien*, édition arabe et édition française (Décret du 27 janvier 1883).

Les décrets beylicaux promulgués par le Résident général ont force légale *ergo omnes* (Cass., crim., 8 août 1889). Voir également le décret du 12 décembre 1896 modifiant l'art. 3 du décret du 27 janvier 1883 relativement aux délais de promulgation des actes officiels à l'intérieur.

« Quel est le législateur des pays de Protectorat? » *Annales de l'École des sciences politiques*, 1889, page 707.

Il restait, toutefois, un vœu à émettre : celui de voir se renouveler plus souvent les voyages ou tournées résidentiellles. Les tournées nombreuses de M. Millet, Ministre Résident général, qui a parcouru presque toute la Tunisie en 1895, marquent un pas de plus fait dans cette voie.

Celles de M. Révôil, Résident général adjoint, dans le sud de la Tunisie ont également donné d'excellents résultats. C'est le seul moyen sérieux de se rendre compte sur place, d'une part, des progrès et des vœux de la population, d'autre part, de la gestion des Contrôleurs civils qui n'ont pas d'inspecteur attitré.

Tel est l'organisme qui a la charge de faire prévaloir, en Tunisie, que « la seule raison d'être du Protectorat consiste dans l'obligation assumée par le protecteur de se faire éducateur du protégé, éducateur matériel par la collaboration de ses ingénieurs, de ses administrateurs et de ses capitaux, éducateur moral par l'organe de ses missionnaires, de ses magistrats et de ses professeurs » (Wilhelm).

Nous verrons que la France y a merveilleusement réussi en Tunisie, sans négliger cependant les intérêts des colons, double but ardemment désiré par Prévost Paradol dans *La France nouvelle*.

L'AGE DU BRONZE EN LIBYE

ET DANS LE BASSIN OCCIDENTAL DE LA MÉDITERRANÉE

Le siècle qui vient de s'écouler est le siècle de la résurrection des civilisations mortes. Pour arriver à ce résultat, l'archéologie préhistorique a dû faire table rase des légendes de l'âge héroïque de la Grèce, qui n'ont offert jusqu'ici qu'énigmes et contradictions. Par les fouilles et le développement de la littérature éteinte de la Chaldée, des hiéroglyphes de l'Égypte et de la langue des Aryas primitifs, ces civilisations disparues sortent de leurs tombeaux et reprennent sous nos yeux une vie toute nouvelle, avec leur histoire, leurs mœurs, leur industrie et leurs croyances.

La restauration de ces périodes nous a permis d'écrire le travail qui a précédé le présent et qui a paru dans le dernier fascicule de l'organe de l'Institut de Carthage. ⁽¹⁾ Ce travail, purement historique et ethnographique, demandait un supplément pour mieux éclairer dans toutes ses phases une civilisation disparue. Ce supplément, purement archéologique, fait l'objet de la présente esquisse.

Il y a à peine un demi-siècle, pour nous faire une idée des populations primitives de l'Afrique septentrionale, nous en étions réduits aux contes débités par les auteurs anciens, empreints d'une naïveté telle, que nous ne savions réellement pas s'il fallait leur accorder l'authenticité de l'histoire ou ne voir en eux qu'un recueil du genre des contes arabes, œuvre d'un peuple épris de lui-même, cherchant à rabaisser la civilisation des autres pour relever la sienne.

Heureusement pour nous, le règne du merveilleux est passé. Les voyages d'explorateurs hardis, les fouilles pratiquées dans le sol, l'exégèse savante ont contribué à l'écroulement des traditions mythiques, après avoir inspiré les plus beaux esprits des siècles écoulés.

Si les données que nous avons développées dans notre précédent travail sur un peuplement allophyle du nord de l'Afrique sont vraies, on peut admettre, sans paraître trop hardi, que ce sont ces peuples qui apportèrent ici non seulement les procédés d'une culture savante et appropriée au sol, mais d'autres industries qui durent leur permettre de se mettre en contact avec les peuples des rives opposées de la Méditerranée et élever ainsi la civilisation de ces contrées, encore rudimentaire, à un plus haut degré dans l'échelle du progrès.

(1) G. MÉDINA : *Sur un peuplement syro-léthéen dans le nord de l'Afrique*, in *Revue Tunisienne*, 1899.

Lorsqu'on visite les musées de l'Europe, non en touriste, mais en connaisseur, on est frappé de constater l'unité qui se dégage dans la succession des premières civilisations, partout la même, sinon contemporaine. Aux objets en silex de la période néolithique succèdent immédiatement les objets en bronze. Pendant qu'en Asie on a constaté un tâtonnement dans les procédés de la fabrication de ces derniers, en commençant par les instruments en cuivre pur, simplement martelés, auxquels font suite les procédés plus intelligents du bronze avec des alliages d'étain successifs avant d'arriver à l'uniformité du type (variant entre 7 et 15 % d'étain, suivant l'usage auquel les objets fabriqués étaient destinés), en Europe, le bronze succède à la pierre, sans transition aucune, avec une proportion d'étain partout à peu près égale, indiquant que l'industrie du bronze est venue du dehors toute complète et que les métallurgistes européens n'eurent qu'à imiter.⁽¹⁾

M. Chantre, dont personne ne conteste la haute compétence dans l'histoire de l'origine du bronze et de la métallurgie en général en Europe, incline à penser que l'influence première est venue de l'Asie pour passer par des routes différentes dans nos contrées. M. Frédéric de Rougemont, avant lui, est arrivé par des hypothèses ingénieuses à reconstituer l'itinéraire du commerce universel du bronze d'une manière qui paraît à peu près complète.⁽²⁾

Il résulte des documents égyptiens de la XIX^e et de la XX^e dynasties pharaoniques que, lors de l'invasion des Libyens en Egypte, ce peuple avait, dès cette époque, des rois et des chefs héréditaires, une industrie assez avancée, une marine assez forte et bien organisée, et des relations très étendues avec les peuples méditerranéens. Un des textes de Karnak nous donne une idée de ce qu'était l'industrie de la Libye avant la fondation de Carthage. Dans la liste des objets enlevés aux Maschaouascha comme butin de guerre, figurent 9.111 couteaux de bronze, des monnaies, de l'or, de l'argent, des sièges, des arcs et des vases en bronze.⁽³⁾ La grande inscription de Médinet-Abou mentionne également 115 coutelas de bronze de cinq coudées, 124 coutelas de trois coudées, des arcs, des carquois, des lances, des javelots et des chars.⁽⁴⁾

A la ligne 61^e du monument de Karnak, sont indiqués aussi des coupes en argent, des vases et des cuirasses en bronze. Le costume des Libyens se compose d'une pièce de toile ou de coton et d'une robe de laine ouverte dans toute sa longueur. Les vêtements des chefs et des officiers supérieurs sont couverts de broderies disposées à la bor-

(1) GABRIEL DE MORTILLET : *Origine du bronze*.

(2) FR. DE ROUGEMONT : *L'âge du bronze en Occident*.

(3) CHABAS : *Etude sur l'antiquité*, p. 200.

(4) *Ibid.*, p. 243.

de dure inférieure. Leurs têtes sont coiffées d'une sorte de bonnet rond, et leurs corps couverts de tatouages artistement faits.⁽¹⁾

Ces précieux renseignements contredisent les affirmations d'Hérodote, qui ne voit partout en Libye que pasteurs et agriculteurs et des populations à peu près sauvages.

Mais ici, une question importante se pose. D'où provenaient les armes qui, suivant les textes égyptiens, formaient le principal appareil de guerre de cette nation belliqueuse? Étaient-elles fabriquées sur place ou venaient-elles d'ailleurs? C'est là une question importante qui n'a pas encore été définie.

Dans un pays où tant de civilisations se sont superposées, où les Romains ont fouillé le sol jusque dans ses entrailles pour y élever des villes nombreuses et y pratiquer une agriculture développée, où la terre et les ruines antérieures ont été partout remaniées et utilisées, il est difficile de chercher une solution dans le domaine même des Libyens primitifs. Si les preuves ici manquent, nous nous croyons autorisé à chercher nos sources dans les pays voisins, surtout en Sardaigne, dont les habitants furent, à cette époque, les alliés constants des Libyens et peut-être même leurs parents. Là, nous trouverons des données nettes, précises, très exactes et ne laissant guère de place au doute.

En visitant les musées de Cagliari et de Sassari, dont la réputation est aujourd'hui européenne, nous avons été frappé de la masse considérable de bronzes qui y figurent. Là, nous avons retrouvé les armes des Maschaouaschia et des Shardana figurées sur les monuments de Karnak et de Médinet-Abou; là, nous avons touché de nos propres mains les coutelas de bronze de cinq et de trois coudées, les pointes de flèches ou de lances, les javelots, et surtout des statuettes du même métal figurant non seulement des idoles du panthéon primitif libyen, mais aussi des guerriers avec des casques surmontés de cornes, avec leurs costumes de l'époque, auxquels Chabas, le grand égyptologue de Chalon-sur-Saône, trouve une exacte ressemblance avec les Shardana des bas-reliefs égyptiens.⁽²⁾

Quels furent les forgerons qui fondirent ou laminèrent ces pièces? Les opinions sont très divisées à ce sujet; mais la majorité opine qu'elles sont l'œuvre d'une fabrication locale par un peuple métallurgiste venu de l'Orient et plus spécialement de la région syro-héthéenne, connue sous le nom de Chanaan, avant la colonisation phénicienne de la Sardaigne.

Nous ne pouvons nous abstenir de reproduire à ce propos les remarquables lignes suivantes de M. Antoine Bresciani, que nous tra-

(1) Monuments de Karnak, lignes 36, 58 et 62.

(2) CHABAS : *Étude sur l'antiquité*, p. 300.

duisons de l'italien sur l'œuvre par lui publiée à Naples et qui porte pour titre : *Mœurs de l'île de Sardaigne, comparées avec celles des très anciens peuples de l'Orient.* ⁽¹⁾

Dans la préface du premier volume, voici comment M. Bresciani entame résolument la question qui nous occupe :

« Ceux qui prétendent assigner la première colonisation de la Sardaigne aux Chananéens négligent d'approfondir le rôle qu'a joué dans l'antiquité la ville de Sidon. Cette ville n'a pas été uniquement un emporium exclusif de commerce. Elle a été aussi la principale échelle des migrations asiatiques. La Bible nous enseigne que la Syrie intérieure possédait, au temps d'Abraham, des villes importantes et peuplées, une agriculture savante, des arts, un commerce développé, des monnaies, des rois qui gouvernaient des Etats puissants et parfaitement organisés ; que là, à côté des Philistins, vivaient, à l'intérieur des terres, les Amorrhéens, les Gergésiens, les Jébuséens, les Héthéens, les Hamathéens et d'autres peuples belliqueux constamment en guerre et se disputant entre eux la possession du sol ; que les vaincus émigraient en masse pour ne pas tomber dans l'esclavage, très dur à cette époque. Les Saintes Ecritures nous enseignent aussi le fréquent changement de fortune de ces peuples, le renversement d'empires faisant place à des hordes sauvages qui, pareilles à des torrents impétueux, couvraient les villes domptées, se superposant aux vaincus dont elles déracinaient même le souvenir en imposant leurs noms à la place de ceux des peuples subjugués.

« Dans cet état de choses, les expulsés émigraient en masses compactes pour se mettre à la recherche de nouveaux établissements, établir leur demeure en y apportant leur culte, leurs mœurs et le nom même des villes perdues. Ces émigrations s'effectuaient non seulement par la voie de terre, souvent difficile à traverser, mais aussi par celle de mer. Ces expulsés s'embarquaient non seulement à Sidon, mais à Gaza, à Ascalon, à Accaron, à Accò, à Joppé et à Dor. Ils partaient aussi des golfes du Carmel, des plages de Tyr, de Biblos, de Botr et de Béryte.

« Si l'on nous demande sur quelle base nous appuyons nos informations, nous répondrons tout simplement : sur les bases solides des croyances religieuses qui figurent sur une foule de monuments de la Sardaigne ; sur les sépultures et le mobilier funéraire de ce peuple antique ; sur les restes monumentaux et les habitations troglodytes de ce peuple, si semblables à ceux de la Syrie intérieure. »

En France, M. Frédéric de Rougemont, l'auteur de l'ouvrage si estimé sur *L'âge du bronze en Occident*, est arrivé par ses patientes recherches au même résultat.

(1) ANTONIO BRESCIANI : *Dei costumi dell' isola di Sardegna comparati cogli antichissimi popoli orientali.* Napoli, 1850.

Pour se rendre un compte exact de l'origine de la métallurgie dans le bassin occidental de la Méditerranée, il pria un savant orientaliste, M. Neumann, de le documenter sur les données bibliques relatives à la question métallurgique. Les résultats obtenus dans cette voie dépassèrent toutes ses espérances.

D'après l'exégèse savante des documents sacrés, lorsque les Hébreux, sous la conduite de Josué, envahirent les territoires des Phérésiens et des Héthéens méridionaux, ils trouvèrent la métallurgie exercée sur la plus vaste échelle. D'après le travail érudit de Neumann, toutes les villes occupées par les Phérésiens et les Héthéens dans la Terre Promise portaient, avant l'invasion des Hébreux, une empreinte de vie métallurgique qui ne laisse guère de place au doute. Ces données sont singulièrement confirmées par les textes égyptiens : ils nous entretiennent sans cesse de la haute civilisation des Khéta, dont les produits industriels figurent dans maints bas-reliefs et peintures des monuments égyptiens comme tributs par eux payés aux pharaons, et les objets représentés sont réellement admirables par la grandeur de leurs dimensions, par la diversité de leurs ornements, par l'élégance de leurs formes et par le degré d'habileté technique qu'ils supposent. « En examinant ces dessins, observe M. de Rougemont, on peut, en quelque sorte, voir de ses propres yeux les bronzes et les objets en fer que Josué trouva à Jéricho et qu'il consacra à l'Éternel. » (1)

Voici, en résumé, le résultat des recherches de M. Neumann dans l'importante question qui nous occupe. Dans le territoire des Syro-Héthéens existait avant les Hébreux une ville qui s'appelait Kériath-Sépher : *la ville des livres*, l'académie de l'époque dans cette région. Presque à côté, des villes qui, par leurs noms, dénotent une population absolument métallurgique. C'est d'abord la ville des Kaïniens ou *des forgerons*, qui échut à Juda et à Siméon et dont la capitale était Kaïn : *les forges*. (2) Ensuite, Scharuha ou « lieu où l'on fondait des vases de luxe » ; (3) Ziph, la ville *des fonderies*, de *zouph*, fondre, couler ; (4) Schillim, la ville *des armes*, en Juda ; Beth-Marcaboth, la *maison des chars*, en Siméon ; (5) Héther, « la ville des richesses métallurgiques » ; (6) Asser, dont les verroux des portes étaient de fer et de brouze ; (7) Hamad, la ville *des minerais* ; (8) Mischéal, la ville *des fosses profondes* ; Beler, la ville *des cavernes* ou des mines.

(1) FR. DE ROUGEMONT : *L'âge du bronze en Occident*.

(2) *Josué*, XV, 57.

(3) *Ibid.*, XIX, 16.

(4) *Ibid.*, XV, 24 ; LXIV, 32.

(5) *Ibid.*, XIX, 5 ; XXI, 16.

(6) *Ibid.*, XIX, 7.

(7) *Deutéronome*, XXXIII, 25.

(8) *Josué*, XIX, 26, 27.

Tels étant les résultats des recherches de Neumann sur ce foyer métallurgique, il y a lieu de supposer que ce furent ces Syriens blancs allophyles, les *Αευροσύροι* d'Hérodote, au teint rosé, mais aux cheveux noirs, dont nous avons parlé, d'après Fr. Lenormant, dans notre précédente esquisse, ⁽¹⁾ qui, en passant de l'Asie méridionale en Afrique, y apportèrent avec eux non seulement leur industrie, mais aussi l'art d'exploiter les mines de l'Ibérie occidentale et des îles Cassitérides, industrie et art longtemps attribués aux Phéniciens. Le savant auteur de *L'âge du bronze en Occident* est si fermement persuadé de ce fait qu'il va même plus loin : il soutient, et c'est une conviction chez lui, que les constructeurs des mégalithes, longtemps considérés comme étant les Celtes, ne sont que des Syro-Héthéens ou Phérésiens-Héthéens, comme il les appelle. ⁽²⁾ Cette théorie, qui a semblé hardie à l'époque où elle a été émise pour la première fois par M. de Rougemont, a fait son chemin et elle est aujourd'hui presque généralement admise par les savants qui s'occupent de la question mégalithique. M. Sayce, le savant professeur de l'Université d'Oxford, auquel la science doit les plus précieux renseignements sur l'ethnographie héthéenne, s'exprime comme suit dans son ouvrage sur les Hittites, paru à Londres en 1888 : « Tout démontre que les Amorrhéens de la Terre de Chanaan appartiennent à la même race blanche que les Libyens de l'Afrique du Nord et préféreraient, comme eux, l'habitat des montagnes à celui des plaines. Les Libyens, eux-mêmes, appartiennent à une race qui peut être suivie à travers l'Espagne et la France occidentale jusque dans les îles Britanniques. Or, il est curieux de constater que partout où ce rameau a passé, il a laissé une forme particulière de sépulture formée de grandes pierres brutes : le dolmen. Ces monuments se rencontrent en Angleterre, en France, en Espagne, dans l'Afrique du Nord, en Palestine et en particulier à l'est du Jourdain. ⁽³⁾

M. Oscar Montélius, le savant suédois si compétent dans l'étude de l'âge de ces monuments, a soutenu devant nous, au Congrès de Carthage, que le point initial de la répartition géographique des dolmens est l'Orient. Il y a des mégalithes en Syrie, comme dans la partie supérieure du Nil ; de là on les suit sur la rive méridionale de la Méditerranée, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, puis en Espagne, en France, aux îles Britanniques, en Hollande, dans l'Allemagne du Nord, en Danemark et jusque dans les parties méridionales de la Suède. ⁽⁴⁾ M. Letourneau, secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Paris, soutint, dans la discussion qui eut lieu à la même séance, que

(1) G. MÉDINA : *Sur un peuplement syro-héthéen*, etc.

(2) FR. DE ROUGEMONT : *L'âge du bronze en Occident*.

(3) SAYCE : *The Hittites*, p. 16.

(4) 25^e session de L'A.F.A.S. : *Congrès de Carthage*, 1^{re} partie, p. 203.

ses propres recherches l'avaient conduit au même résultat et qu'il considère les constructeurs des dolmens comme un peuple non aryen.

Mais ici une question très obscure se pose. D'où le peuple des dolmens retirait-il l'étain indispensable à la fabrication du bronze ? La solution de cette question est beaucoup plus difficile que la précédente. Mille théories ont été émises à ce sujet, et aucune n'est devenue jusqu'ici définitive. Alors que le cuivre se trouve un peu partout, l'étain n'a que de rares gisements, les uns en Europe, les autres dans l'Inde. A qui donner la priorité de l'exploitation et de l'emploi de ce métal ?

Quelques classiques grecs nous ont entretenus vaguement des îles Cassitérides, dans lesquelles certains auteurs ont cru reconnaître les îles Scilly ou les Sorlingues, vers la côte sud-ouest de l'Angleterre ; mais M. Hildebrand a fait observer au Congrès international d'Anthropologie de Stockholm que cet archipel ne renferme point d'étain. ⁽¹⁾ Pour trouver ce minerai, on doit le rechercher dans quelque pointe de la Grande-Bretagne. Les classiques grecs ne sont pas eux-mêmes d'accord sur la situation exacte des îles Cassitérides. Strabon les place dans le rayon géographique de l'Ibérie ; ⁽²⁾ Pomponius Méla, qui était un Espagnol, croit que les Cassitérides n'étaient point des îles, mais une région de la Celtibérie ; ⁽³⁾ Denis le Périégète est d'avis qu'elles étaient situées dans le pays des Hespérides où demeuraient les Ibères ; ⁽⁴⁾ Festus Avienus donne aux Cassitérides le nom d'Æstrymides : leur étain était exploité par les Turdétains. ⁽⁵⁾

En Espagne, en effet, on a découvert dans les Asturies deux gîtes qui semblent avoir été, à une époque prodigieusement reculée, l'objet d'exploitations gigantesques. A Salabé, sur la côte cantabrique, on a trouvé des tranchées creusées à ciel ouvert à une profondeur de vingt mètres, ayant nécessité l'enlèvement de plus de quatre millions de mètres cubes. L'exploitation d'Ablanda n'est pas moins étonnante. Le travail pour l'extraction du minerai d'étain a semblé aux savants se perdre dans la nuit des temps. ⁽⁶⁾

En France, et surtout en Bretagne, on a trouvé des traces très antiques d'exploitation de minerai d'étain. La grande terre de la cassitéride, en Europe, à cette époque comme elle l'est de nos jours, était les Cornouailles, en Angleterre.

En Crète, sur les monts de Sphakia, on a trouvé des gisements de ce minerai, mais on n'a découvert jusqu'ici aucune trace d'exploita-

(1) *Congrès international d'Anthropologie, tenu à Stockholm en 1874.*

(2) STRABON, III, 5, 11.

(3) POMPONIUS MÉLA, III, 6.

(4) DENIS LE PÉRIÉGÈTE, 361, etc.

(5) FESTUS AVIENUS, v. 94-119.

(6) CARTAILHAC : *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal.*

tion. Toutefois, le mythe des Curètes fait soupçonner que ces gisements étaient exploités.

Tels sont, en Europe, les foyers à notre connaissance où on a pu constater des marques d'exploitations antiques d'étain.

Il est très probable que le minerai était fondu sur place pour la facilité et l'économie du transport dans les centres métallurgiques. Ce minerai se présente, en effet, dans la nature à l'état d'oxyde. La molécule d'oxyde contient deux parties d'oxygène et une d'étain. En poids, elle contient 78 parties de métal. Sa préparation est fort simple. Il suffit de faire chauffer l'oxyde avec du charbon pour le réduire en métal et le faire couler dans des moules préparés d'avance.

L'exploitation et le commerce de l'étain asiatique sont plus difficiles à suivre, faute de recherches archéologiques dans les foyers de production. Pour les entrevoir, il faut aborder dans son ensemble la question du commerce du bronze dès la plus haute antiquité.

D'après les recherches récentes de la science, l'origine de la métallurgie se perd dans un passé sans histoire. La Bible la fait remonter à Toubalcaïn, fils de Lamech, qui vivait mille ans avant le Déluge.

En Egypte, les fouilles ont démontré la présence du bronze dès la IV^e dynastie. M. Maspéro opine que la fabrication du bronze dans la vallée du Nil est beaucoup plus ancienne, car la classe des forgerons, qui formait une caste à part dans la société pharaonique, est liée au culte d'Horus d'Edfou et figure dans les récits mythiques de l'Egypte comme l'ayant aidé dans ses guerres. Les textes égyptiens appellent ces métallurges *Masniou*, de la racine *masou*, qui signifie travailler au ciseau, ciseler. D'après le savant égyptologue, ces travailleurs de métaux jouissaient en Egypte de certains privilèges : ils étaient préposés à la fabrication de la poterie, aux circoncisions, à l'insubulation, à la coiffure des femmes par leurs femmes. Ils jouissaient en outre, d'après Raffanel, de l'immunité de la peine de mort.⁽¹⁾

Wiedemann, savant égyptologue allemand, ne partage pas cette manière de voir quant au bronze proprement dit. Pour lui, le véritable âge de cet amalgame ne commence en Egypte qu'à l'époque des Hyksos. La période la plus brillante est celle de la XVIII^e dynastie. L'analyse chimique pour les objets égyptiens antérieurs à cette date a prouvé que pendant l'Ancien et le Moyen empires l'étain allié au cuivre présente des fractions si minimes et si variables qu'il est impossible de donner à ces objets le nom de bronze, la cassitéride ne figurant, au maximum, que pour 2 %. Avec le Nouvel empire la fabrication des objets change : la proportion de l'étain est de 7 à 10 %. Exceptionnellement, cette proportion s'élève jusqu'à 16 et même 22 %.⁽²⁾

(1) G. MASPÉRO : *Les forgerons d'Horus*, in *Anthropologie*, t. II, année 1891.

(2) WIEDEMANN : *Annuaire des Antiquités du Rhin*, fasc. 99, Bonn, 1890.

Chabas, en donnant la liste des métaux usuels des Egyptiens, est perplexe sur la question de l'étain. Quelques égyptologues ayant cru reconnaître ce métal dans le signe idéogrammatique qui exprime le mot KSBT, *kesbeth*, le savant que nous venons de citer s'inscrit en faux contre cette interprétation. Il affirme que le signe qui représente ce mot ne peut guère s'appliquer à l'étain. Pour lui, le mot *kesbeth* représente une variété de lapis de couleur bleue.⁽¹⁾ Si Chabas, si minutieux dans ses recherches, s'était aperçu que l'étain venait en Egypte sous forme de briques peintes en bleu, il n'aurait pas hésité à trouver une analogie entre la couleur bleue du lapis et le nom de *kesbeth* donné à l'étain.

M. de Rougemont exclut toute idée de provenance indienne ou britannique de l'étain en Egypte à l'époque de l'Ancien empire, provenances qui, affirme-t-il, étaient alors absolument inconnues aux Egyptiens. Il incline plutôt à croire que ce métal venait par voie de caravanes de la Draugiane ou de l'Ibérie du Caucase.⁽²⁾

M. Gabriel de Mortillet ne partage pas cette manière de voir. Il se montre absolument convaincu de l'origine indienne du bronze, d'où les procédés se ramifient ensuite dans le monde civilisé d'alors. Le principal argument du savant classificateur du musée de Saint-Germain-en-Laye consiste en ceci : en Europe, il n'y a point d'âge du cuivre pur : on passe directement de la pierre au bronze, sans transition aucune. Ce n'est donc pas en Europe que le bronze a été inventé. Il y a été importé. D'où ? Evidemment, de l'Inde centrale et insulaire, seules régions stannifères alors exploitées.⁽³⁾

L'hypothèse de M. de Mortillet nous semble plus plausible que celle de M. de Rougemont, car l'enquête faite tout récemment encore au Caucase par M. Chantre a prouvé qu'il n'existe dans cette région aucune trace de gisement ni d'exploitation antique ou contemporaine d'étain, bien que la métallurgie y fût exercée dès une époque prodigieusement reculée.

Fr. Lenormant,⁽⁴⁾ se basant sur les recherches brahmaniques du baron d'Eckstein,⁽⁵⁾ pense que l'invention des métaux est antérieure au Déluge biblique. Pour le baron d'Eckstein comme pour Fr. Lenormant, les premiers métallurges ne furent ni aryens, ni sémites, ni chanites : ce furent les Touraniens, qu'il rattache, malgré ses convictions religieuses et le dogme de l'Eglise sur l'universalité du Déluge, à un rameau échappé du cataclysme et descendant de Toubal le Forgeron, fils de Lamech. Le centre d'habitat de ce peuple

(1) CHABAS : *Etude sur l'antiquité*.

(2) FR. DE ROUGEMONT : *L'âge du bronze en Occident*.

(3) G. DE MORTILLET : *Origine du bronze*. Brochure de 16 pages.

(4) FR. LENORMANT : *Les premières civilisations*, t. 1^{er}.

(5) *Athenæum français*, 19 août 1854, p. 775.

métallurgiste dut être, suivant ce savant, la Colchide et plus spécialement la partie centrale de l'Asie mineure où vivaient les peuples mystérieux de Toubal et de Meschesch, les Tybaréniens et les Mœssinèques des écrivains grecs. Fusch, Wright et Renan partagent absolument cette identification et cette descendance. Toubal, d'après la Genèse, était, par Lamech son père, un descendant direct de Caïn.⁽¹⁾

D'après les inscriptions cunéiformes, il semble que l'Asie antérieure retirait l'étain nécessaire à son industrie des pays de Har'ha et de Masdarderna, dont la situation est totalement inconnue.⁽²⁾ M. H. Dufrené voit dans le premier le Caucase et dans le second l'Hindou-Kousch. Toutefois, le nom de Masdarderna se rapproche beaucoup, selon nous, du Mazandéran de notre géographie.⁽³⁾

Il n'entre pas dans notre cadre de nous occuper, dans la présente esquisse, des travaux en la matière de Worsaae, de Steenstrup, de Montélius, d'Evans, de Sophus Muller, de Undset, d'Otto Fischler et de Hørnes, car ces savants ne se sont occupés que de *typologie* locale et spéciale aux divers foyers métallurgiques de leur région respective. Pour la plupart d'entre eux, il n'existe pas en Europe un âge absolu du bronze. Tels centres se servaient parallèlement de la pierre et du cuivre amalgamés. Seule, la zone septentrionale de l'Afrique peut, d'après Hørnes, se vanter d'avoir eu un véritable âge du bronze, succédant à l'âge de la pierre.⁽⁴⁾

Nous adoptons cette théorie, car elle est en tous points conforme aux textes des documents égyptiens, nous montrant les envahisseurs libyens marchant contre l'Égypte uniquement armés de bronze, à l'exclusion de la pierre ou de tout autre métal. La thèse de Müllenhof combattant celle de M. de Rougemont et donnant une origine européenne à l'invention du bronze perd aujourd'hui du terrain, et l'influence orientale, qu'elle soit kouschite, chananéenne ou hittite dans le sens large où l'ont entendu des savants de la valeur de Sayce, de Fr. Lenormant ou du R. P. Cara, revient sur l'eau, malgré les constants efforts de M. Salomon Reinach pour détruire ce qu'il appelle *le mirage oriental*.

Quoi qu'il en soit, les résultats historiques de la question n'étant pas encore établis d'une façon définitive, tâchons de voir si la méthode philologique n'est pas préférable et si elle ne peut nous servir de fil conducteur pour la solution du difficile problème.

En linguistique, la forme initiale du mot qui désigne l'étain se pré-

(1) *Genèse*, IV, 22.

(2) *Cuneiform Inscriptions of West-Asia*, t. II, pl. 51, n° 1.

(3) DUFRENÉ : *Etude sur l'histoire de la production et du commerce de l'étain*, in *Annales du Génie civil*, 1881.

(4) HØRNES : *Histoire et critique du système des trois âges préhistoriques*.

sente sous trois types différents, indiquant trois foyers de production ou d'utilisation de ce métal.

Nous avons d'abord la forme en STN, ou simplement en TN, qui semble absolument européenne. Dans cette série voici les principales désignations qui se présentent parallèlement :

Formes en STN :

Basque : *estanur*.
Cyrique : *istaen*.
Latin : *stannum*.
Italien : *stagno*.
Portugais : *estanho*.
Espagnol : *estagno*.

Formes en TN :

Français : *étain*.
Anglais : *tin*.
Allemand : *zinn*.
Suédois : *teen*.
Polonais : *cyna*.

Formes en GL ou KL, de l'Asie antérieure, et qui semblent un vestige tangible de la métallurgie touranienne dont parlent Fr. Lenormant et le baron d'Eckstein :

Géorgien : *gala*.
Ossète : *glajek*.
Turc : *kalai*.
Arabie du Nord : *kali-oun*.

Nous avons, en dernier lieu, les *racines quadrilitères en KSTR*, qui indiquent une origine indienne, en dehors du domaine des races aryennes, et qui nous semblent avoir pour point de départ l'Hindou-Kouch et l'Insulinde :

Sanscrit : *kastyra*.
Assyrien : *kasazatirra*.⁽¹⁾
Hymiarite : *kasdir*.
Afrique septentrionale : *kasdir*.
Grec : *kassitéros*.

L'hypothèse de M. Salomon Reinach, qui voudrait faire dériver le nom grec de kassitéros, non de kastyra, mais d'un mot celto-breton, nous semble reposer sur une base bien fragile. Puisqu'on ne connaît pas encore la valeur étymologique du mot « kastyra », qui n'est ni grec, ni aryen, ni sémite, il nous semble que s'il y a un rapprochement à faire on pourrait le faire dériver de *kasdi* ou *kouschdi*, pour indiquer la provenance casdienne ou kouschite de ce métal, plutôt que de *cassé*, que M. d'Arbois de Jubainville rapproche de *kad* qui signifie, en celte, *exceller, supériorité*, mot qui n'a aucun rapport avec un métal quelconque.⁽²⁾

Nous n'attachons qu'une médiocre importance à ce que dit *le Pé-*

(1) Oppert prétend que ce mot n'a jamais existé dans la langue arcadienne, mais Fr. Lenormant et Lepage-Renouf l'admettent.

(2) S. REINACH : *L'étain celtique*, in *Anthropologie*, t. III, p. 275.

riple de la mer Rouge au sujet de l'étain qu'on exportait d'Alexandrie d'Egypte pour l'Inde.⁽¹⁾ L'Inde était, dès cette époque, non seulement riche en étain pour sa propre industrie, mais elle en exportait le surplus dans le monde entier. D'ailleurs, Etienne de Byzance se charge de contredire *le Périple* lorsqu'il nous affirme que l'étain était un produit de l'Insulinde : Κασσιτέρα νήσος ἐκ τῶν Ουκέανῶν τῆς Ἰνδοικοῦ προσηγορίας : τ : λ :⁽²⁾

La forme en KSTR, à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure, est précieuse, car elle a l'avantage de nous donner l'itinéraire exact du commerce de l'étain depuis son point initial de départ jusqu'à son point final d'arrivée. Cet itinéraire se trouve être exactement celui que nous avons indiqué dans notre précédent travail, sur les routes suivies par les Kouschites pour introduire leur commerce dans la Méditerranée. Leur point de départ est la Gédrosie ; ils passent en Assyrie, où ils fondent le premier empire kouschite ; ils traversent l'Oman, Mahrah et l'Hadramaut ; pénètrent en Afrique par le détroit de Bab-el-Mandeb ; longent les extrêmes limites de l'Empire pharaonique ; suivent les routes des caravanes du Soudan ; passent de la Libye en Crète et dans le Péloponèse. Sur toute cette route, c'est le nom de *kastira* ou de *kassitéros* qui prévaut comme nom de l'étain.

Une remarque de M. Gabriel de Mortillet vient à l'appui de cette thèse. Il a cherché chez les différents peuples de l'ancien continent quelles étaient les poignées des épées et des poignards qui offraient une analogie avec les plus petites poignées des armes préhistoriques. Il a trouvé que les poignées des armes des Indiens sont les plus courtes parmi celles des spécimens conservés au Musée d'artillerie de Paris ; elles n'atteignent que 78 millimètres 9, tandis que la moyenne des poignées de France, même en choisissant les plus petites, ne sont pas inférieures à 109 millimètres 6. Des poignées qui dépassent encore celles des armes indiennes sont celles des Touareg, en Afrique, dont la longueur est de 74 millimètres. En outre, les armes des Touareg sont ornées de croix et de dents de loup, exactement comme les armes de l'Inde.⁽³⁾

Nous avons constaté, personnellement, le même fait en Sardaigne. Les armes préhistoriques conservées au musée de Cagliari ont toutes la poignée courte. Par un effet d'atavisme, les Sardes actuels, avec des thorax de géant, ont les mains petites et peuvent facilement empoigner les épées de leurs ancêtres, chose qui serait absolument impossible aux Français pour les armes préhistoriques de provenance orientale.

(1) *Périple de la mer Erythrée*, XL, 9.

(2) STÉPHANE DE BYZANCE, fragment incomplet.

(3) G. DE MORTILLET : *L'origine du bronze*.

De tout cet amas confus de renseignements, il paraît résulter qu'il y a eu dans le bassin occidental de la Méditerranée deux périodes de l'âge du bronze se succédant l'une à l'autre sans transition aucune. La première, absolument kouschite, correspond à l'emploi exclusif du *kasdir* indien ; l'autre européenne : c'est la période du *stammum* ou du *bedil* de l'archich que les Turdétains retiraient de leur sol ou allaient chercher, d'après Festus Avienus, aux Œstrymides ou Cassitérides avec leurs propres navires, avant l'apparition des Phéniciens dans les eaux ibériques, et plus spécialement dans le bassin du Bætis.⁽¹⁾ L'ancienne civilisation des Turdétains, antérieure à celle des Phéniciens, résulte d'une tradition excessivement antique, mentionnée par Vitruve⁽²⁾ et acceptée par Movers.⁽³⁾ D'après cette tradition, il paraîtrait que lorsque, vers le xix^e siècle avant J.-C., les Phéniciens abordèrent en Ibérie, ils y trouvèrent des places fortes qu'ils ne purent abattre qu'en se servant du bélier qui fut alors inventé. C'est sur l'emplacement d'une de ces places fortes que fut élevée la ville de Gadir, 1100 ans avant l'ère chrétienne. D'après Appien, les Tyriens, pour maintenir leurs conquêtes en Espagne et y exploiter ses mines, durent se servir des Chananéens de la Libye.⁽⁴⁾

Reste maintenant à examiner si les armes des Libyens, dont les formes figurent dans les monuments gravés de l'Égypte, étaient de fabrication locale ou venaient d'ailleurs par voie d'importation. Les fouilles pratiquées jusqu'ici dans le nord de l'Afrique n'ont donné que des résultats incertains et peu satisfaisants. Il est probable que ce peuple, métallurgiste par son origine, pour cacher les procédés de sa fabrication aux populations avec lesquelles il était en contact immédiat, tenait ses usines dans les îles du bassin occidental de la Méditerranée et plus spécialement en Sardaigne, si riche en minerais de toute sorte. L'illustre chanoine Spano, auquel personne ne peut contester le titre de Père de l'archéologie sarde, adopte cette hypothèse. Étonné de la masse considérable d'ateliers qu'on rencontre à chaque pas en Sardaigne et surtout de moules qui servaient à donner une forme au bronze en fusion, il n'hésite pas un seul instant à considérer la Sardaigne comme un grand foyer métallurgique où l'on fabriquait non seulement des objets destinés aux usages des insulaires, mais aussi d'autres destinés à un important commerce d'exportation dont l'étendue s'avantait jusqu'à l'extrême nord de l'Europe.⁽⁵⁾

(1) FESTUS AVIENUS : *Ora maritima*, v. 94-119.

(2) VITRUVÉ, X, 13.

(3) MOVERS, t. II, II^e partie, p. 626 et suiv. Edit. Theil.

(4) APPIEN : *Hispania*, 56.

(5) *Rivista archeologica sarda*, année 1874.

Les recherches de MM. Léon Guérin et Alphonse Baux, ingénieurs de mines en Sardaigne, ont abouti au même résultat. ⁽¹⁾

M. Bellucci, tout en acceptant théoriquement l'hypothèse du chanoine Spano sur un vaste commerce de bronze ayant son centre en Sardaigne, n'admet pas son extension jusqu'au nord. Les musées de l'Europe septentrionale conservent dans leurs collections les moules qui ont servi à fabriquer les pièces en bronze des âges préhistoriques; leurs formes diffèrent complètement des modèles en usage dans le sud et plus spécialement en Orient et dans les terres riveraines du bassin occidental de la Méditerranée. ⁽²⁾ Les pièces en bronze des musées du nord ont donc une autre origine.

Il nous semble cependant qu'on pourrait concilier les deux hypothèses en admettant, ainsi que nous l'avons fait, deux périodes distinctes pour l'âge du bronze dans le sud, la première datant du troisième millénaire avant J.-C. et la seconde du deuxième. La preuve d'une période kouschite du bronze consiste, d'après M. de Mortillet, dans le signe religieux de la croix simple ou gammée, qui apparaît dès la plus haute antiquité dans l'Inde préaryenne pour de là se répandre dans le monde entier et plus spécialement dans les terres riveraines des deux bassins de la Méditerranée ⁽³⁾ et en Libye justement à la première période de l'âge du bronze. ⁽⁴⁾

Archéologiquement, cette période est caractérisée par les habitations troglodytes. Leur aire embrasse la même étendue que l'itinéraire suivi par les caravanes kouschites en Afrique. Elles commencent dans cette région, à partir du littoral de la mer Rouge, à laquelle les auteurs anciens ont donné le nom d'Ethiopie troglodyte, et nous ont été minutieusement décrites par Agatharclide qui les visita; ⁽⁵⁾ d'autres occupent un pays qui correspond aux montagnes qui se dressent au sud du Fezzan; d'autres enfin se concentrent dans la chaîne de montagnes qui entoure le fond de la Petite syrte. En Tunisie, les habitations troglodytes restent confinées entre les pays des Matmata, de Hadège et des Beni-Zelten; leur origine se perd dans un passé sans histoire.

Les villes troglodytes du Fezzan ont été visitées en 1869 par Nachtigal: elles sont situées dans le val de Tao, au cœur du Tibesti. Ces Toubous sont, paraît-il, les descendants directs des Ethiopiens troglodytes dont parle Hérodote et dont la langue ressemblait au sifflement des chauves-souris. Les villes de la Tripolitaine ont été

(1) *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, année 1884.

(2) *Rivista paleo-etnologica italiana*, p. 8, vol. V, 1875.

(3) G. DE MORTILLET: *Le signe de la croix avant le christianisme*.

(4) G. DE MORTILLET: *L'origine du bronze*.

(5) HEEREN: *Idées sur les relations commerciales et politiques des anciens peuples*.

explorées en 1820 par le capitaine anglais Lyons; ⁽¹⁾ celles de la Tunisie nous ont été décrites par le D^r Hamy. ⁽²⁾ Sa relation a fait l'objet d'une communication importante à l'Institut, dans sa séance annuelle de 1891. A Malte, les grottes artificielles sont nombreuses. Les plus importantes sont celles de Marsa-Scirocco, la Makluba, celle dite de Calypso et la grotte de Saint-Paul. En Sicile et en Sardaigne, les abris sous terre sont innombrables; nous en avons visité un nous-même à l'est de Cagliari. Cette grotte est assez spacieuse; dans l'enfoncement on en a taillé deux autres; tout autour, on a ménagé des bancs superposés servant de lits de repos.

Quant à la seconde période, celle que nous avons nommée syro-héthéenne, tout semble indiquer qu'il a existé en Afrique, avant la civilisation phénicienne proprement dite, un vaste empire dont l'aire embrassait, sur la côte septentrionale de la Libye, la célèbre région du Triton avec l'île de Meninx, la côte de la Tripolitaine et le plateau de Barca. Dans le bassin occidental de la Méditerranée, son domaine insulaire s'étendait jusqu'aux Colonnes d'Hercule, avec les îles Baléares, la Sardaigne, la Corse, la Sicile, Malte et Cossura; il avait pour frontières à l'Occident les côtes orientales de l'Ibérie et à l'Orient le pays des Tourscha, la Toscane actuelle, pays métallurgistes par excellence. L'île de Malte servait à cet empire d'anneau à ses relations commerciales et politiques avec l'Orient pélasgique et les terres égéennes.

Existe-t-il, nous demandera-t-on, des preuves matérielles et tangibles de cette civilisation? Oui! M. de Rougemont trouve les traces de cet empire dans les deux temples jumeaux du Gozzo, dans la grande enceinte circulaire de pierres colossales posées alternativement l'une dans la longueur, l'autre dans la largeur. Il considère comme construite par la même race une enceinte de pierres levées de dix-huit pieds d'élévation, monuments tous du groupe des îles Maltaises. On en retrouve au sud de Tripoli, dans le djebel Messid, où, à son flanc, se trouve une longue série de piliers peu distants les uns des autres et percés d'un trou carré sur l'un de leurs côtés. A leur pied s'étend la voie sacrée qui conduisait aux hauts lieux sur le djebel, où étaient dressés les *bétyles*, signes symboliques d'un culte phallique. Le djebel Messid offre d'autres types de cette architecture: sur un soubassement de larges pierres formant deux degrés se dressent deux piliers quadrangulaires, hauts de dix pieds et percés de trous carrés. Partout, soit dans le pays de Rirha, soit dans l'Aurès, on rencontre sur les hauteurs des enceintes circulaires auxquelles sont adossées les habitations primitives, le tout en moellons bruts de calcaire grossier.

(1) LYONS: *A narrative of travel in northern Africa*, Londres, 1821.

(2) E.-T. HAMY: *Le pays des Troglodytes*, in *Anthropologie*, t. II, 1891.

En Espagne, M. Martino Sarmiento, si dévoué à l'histoire de son pays, a découvert des villes disparues, situées constamment sur les sommets des régions montagneuses et connues sous le nom générique de *Citanias*. La disposition des matériaux est exactement semblable à celle des constructions des îles Maltaises.⁽¹⁾ Les Berbères appellent ces enceintes des *sik*. Ce mot, dont l'étymologie est inconnue, pourrait en quelque sorte se rapprocher de *souk* ou *soukoth* des documents bibliques, d'où est né le nom de « Soukot-Benoth », la *Sicca Veneria* des Romains. Ces monuments n'ont rien de commun avec les constructions cyclopéennes de la Grèce primitive ou des côtes égéennes de l'Asie mineure dont nous avons parlé dans un précédent travail.⁽²⁾ Les constructions caro-sidonniennes du nord de l'Afrique et des côtes atlantiques du Maroc n'ont jamais été élevées en dehors de la zone maritime. Celles auxquelles nous faisons présentement allusion pourraient s'appeler monuments de la période de la *Pierre-fiche*, car l'expression *mégolithique* nous semble impropre à la qualifier.

On a trouvé près de Cacères, sur la frontière du Portugal, dans une région couverte de dolmens et de menhirs, des bandeaux d'or estampés sur lesquels on voit représentées en relief des figures fort étranges. Ce sont des militaires à cheval, ou des piétons armés de lances, de poignards et d'écus qui accompagnent un convoi de forgerons portant deux à deux de grands vases en bronze pareils à des chaudrons. Ces vases sont munis d'une anse mobile roulant sur deux grands anneaux fixés aux deux côtés du vase. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette trouvaille, c'est que cavaliers, piétons et manœuvres sont vêtus d'un justaucorps et d'un pantalon collant serrés à la taille par une ceinture avec anneaux aux deux côtés des hanches et portent une coiffure ornée de plumes d'oiseaux. M. S. Reinach a rapproché avec raison ces figures des gravures rupestres attribuées aux Libyens de Moghar-et-Tahtania et du chef libyen représenté sur une peinture égyptienne reproduite par Rossellini.⁽³⁾ Ces types et surtout les grands vases en bronze font supposer un peuple à qui la métallurgie n'était pas étrangère. S'agit-il de Kouschites ou du peuple venu après? Ce problème est difficile à résoudre faute d'autres pièces de comparaison.

Ici, nous ne pouvons nous abstenir de faire une petite remarque qui nous vient soudain à l'esprit et qui a échappé à l'investigation minutieuse et savante de M. Bataillard, le spécialiste si connu des études sur les Bohémiens. Les noms que les classiques grecs donnent aux populations riveraines de la Petite syrte varient entre Gindanes et Gizantes. Ces noms se rapprochent singulièrement de celui de

(1) CARTAILHAC : *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, 275.

(2) G. MÉDINA : *Fouilles à Carthage*, in *Revue Tunisienne*, année 1897.

(3) CARTAILHAC : *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*.

Tziganes que les Espagnols, par une espèce de tradition probablement antique, appellent encore aujourd'hui *Gitanos*. Or, ces Tziganes sont essentiellement métallurges; leur spécialité est la grosse chaudronnerie. C'est particulièrement dans cette région de la Petite syrie qu'existent encore les épaves de la métallurgie libyque. Elle s'est concentrée dans l'extrême-sud à Ghadamès, dans le nord à Kairouan et à Tunis. Ces métallurges, présentement de races fort mélangées, font encore aujourd'hui des ustensiles de ménage et de la grosse chaudronnerie. A Tripoli, nous avons vu de nos propres yeux, à la Menchia, où se tient une fois par semaine un marché forain, des forgerons descendre des monts Gariane, installer sur place leurs forges primitives et rudimentaires, réparer et rapiécer tout objet en métal, et repartir, dans l'après-midi, à la fermeture du marché, pour leurs monts ou leurs campements.

Autrefois le travail du cuivre et du bronze était très important en Tunisie. Cette industrie tend aujourd'hui à disparaître par l'invasion dans le commerce des objets similaires fabriqués en Europe.

L'étude des deux périodes dont nous nous sommes le plus spécialement occupé dans la présente esquisse, l'une kouschite et l'autre syro-héthéenne, aurait eu besoin, pour être plus complète, d'être close par quelques considérations sur le commerce et les relations d'affaires de ces peuples avec leurs contemporains des autres pays, car il est inadmissible que ces civilisations eussent pu exister uniquement par la guerre, ainsi que les monuments égyptiens nous les représentent. Mais nous nous arrêtons, car nous croyons avoir dépassé les bornes qui s'imposent à une simple communication. Toute courte que cette relation soit, nous tenons à déclarer que nous n'avons pas la prétention d'avoir fait œuvre de savant. Nous avons indiqué soigneusement nos sources : elles émanent des recherches des maîtres en la science. Si nous nous sommes permis quelques conjectures, nous ne l'avons fait qu'avec une extrême modération, pour échapper à la tendance qu'a tout auteur à croire, parce qu'il a exposé sa conviction, qu'il a résolu en dernier ressort les questions les plus obscures et les plus ardues.

GABRIEL MÉDINA.

LA PSYCHOLOGIE DE LA FEMME ARABE

La vie à la maison

L'habitude détruit chez les Européens accoutumés aux mœurs orientales l'étonnement des décevantes dispositions intérieures des habitations arabes, si différentes des bourgeois logements de nos grandes agglomérations citadines modernes.

L'intelligence de la femme arabe ne dépasse pas l'horizon d'une maison à tout jamais fermée sur son essor psychique : elle se trouve murée dans une prison volontaire où ses acquisitions cérébrales doivent être singulièrement restreintes. La somme des images emmagasinées par le cerveau constitue la puissance primesautière de l'esprit mis constamment en éveil par une perpétuelle association d'idées dont les éléments se renouvellent sans cesse. La puissance des milieux ambiants est considérable sur le développement de nos concepts : ceci est de démonstration facile pour le prisonnier condamné à la vie cellulaire ou même à la réclusion. Le champ d'observation, de comparaison, d'innovation, de réminiscence, d'originalité se resserre sur l'emmuré jusqu'à détruire en lui mille mobiles d'action ou de réflexion. La véhémence de la lutte pour l'existence s'annihile au point de désagréger complètement l'énergie morale, le plus bel ornement des races civilisées européennes. Pour la femme, la maison est le reflet de son éducation et de sa perfection dans la série sociale : ses désirs, ses aspirations, ses sentiments divers donnent un cachet tout spécial à l'habitation qui doit abriter ses plaisirs et ses joies, ses passions ou ses vertus. Dans nos intérieurs parisiens la mode s'installe en maîtresse choyée, aux moindres désirs adorablement satisfaits ; la femme, d'une main agile de magicienne enchanteresse, orne de ces bibelots si coûteux et si insignifiants à la fois, encombrants ou minuscules, toutes les pièces intimes, toutes les salles d'apparat et de réception. Les mœurs féminines font la maison comme la fonction crée l'organe qui est le complément de sa fin physiologique. La maison construite, dans l'ordre chronologique de l'histoire de la civilisation, après la case, après la tente, a reçu une destination spéciale conforme aux mœurs déjà relativement raffinées de ses futurs locataires. L'habitation arabe des citadins musulmans que nous connaissons, de notre temps, est celle des femmes arabes qui respectent les lois du Coran révélé par Mahomet.

Le précepte immuable de la morale islamique féminine est la réclusion des femmes dans des demeures inaccessibles aux étrangers : sauf de très rares exceptions, la règle est observée avec la plus grande ri-

gueur. La maison arabe est donc bâtie et distribuée pour des familles dont les femmes ne s'ont presque jamais. Sa disposition intérieure et extérieure se conforme généralement assez bien à cette destination constante et régulière. Sur un patio central viennent s'ouvrir les principales divisions qui affectent un modèle sans grande variation : des portes à deux battants donnent accès dans un long et étroit boyau, à coins nombreux et obscurs, à peine éclairés de deux ou trois fenêtres misérables, tamisant parcimonieusement le jour déjà crépusculaire de la cour intérieure. L'air s'y renouvelle peu et se maintient chargé des lourdes et troublantes vapeurs des parfums d'Arabie ou des vagues et délétères émanations des réduits où se jettent les immondices ou les déjections.

A la fois chambre à coucher, salon, salle à manger, bureau, là se déroulent toutes les péripéties, joyeuses ou dramatiques, de cette existence, encore patriarcale, des familles musulmanes : on y célèbre l'amour comme on y signe un contrat ou on y traite d'un marché ; les vieillards meurent doucement et les enfants naissent au milieu de cris de douleur dans cette pénombre monacale. Le matin, les ablutions sont faites par la jeune épouse en l'absence du mari et le jeune bébé apprend ses premiers pas sur les tapis de Kairouan ou de Stamboul qui, chez les puissants, adoucissent les heurts des premières chutes. Quand l'heure des repas sonne, on s'assemble autour des petites tables qui réunissent toutes les femmes pour le manger en commun : les hommes, avec cette dignité caractéristique du musulman, dédaignent de se réunir à cet effet avec leurs compagnes, leurs filles ou leurs aïeules.

Les prières encore occupent de longs instants de contemplation et de méditation ; elles sont dites avec le rituel et le cérémonial commun aux hommes et aux femmes, sur des peaux de mouton ou des tapis réservés à ce seul usage, et la tête toujours recouverte d'une sorte de voile blanc spécial.



La monotonie fatale d'une existence pareille qui chaque jour se renouvelle, semblable à elle-même dans ses moindres détails, crée dans ces volontés déjà alourdies par l'autorité souvent très sévère de l'homme une passivité presque absolue. La nonchalance se déshabitue de tout souci de détermination personnelle : l'absence de participation à la vie sociale générale détruit tout souci, comme toute préoccupation des victoires ou des défaites des entreprises du maître. La réussite ou l'échec ne change rien à la vie claustrée de la femme.

Si la prospérité s'introduit avec les richesses ou l'abondance, elle tend à orner ces intérieurs de ce luxe un peu hétéroclite des gens qui allient à leurs arts décoratifs nationaux la banalité des productions

communes du commerce parisien destinées dans la métropole à la simple exportation. Les lits de cuivre coudoient les armoires à glace du faubourg Saint-Antoine, et des pianos peu coquets, avec leur faux palissandre, gâtent d'adorables tables de marqueterie orientale ou d'élégants tapis de Smyrne, de Constantinople ou de Perse. Une verroterie dénuée d'art sert à orner des étagères, voisinant avec des versets du Coran encadrés, des mains du Prophète sous verre, des plans de la mosquée de La Mecque ; sur les meubles, des pendules dorées sous globes. Des chromolithographies tracent les traits du président Carnot, du Sultan, du Bey ou du général Boulanger. Et cet ensemble de choses disparates reste respecté et intangible : on ne joue pas du piano, les pendules ne donnent jamais l'heure, les armoires à glace ne s'ouvrent pas, les verres de couleur ne contiennent ni fleurs ni boissons. Mais, par contre, tous les ustensiles d'usage journalier sont vulgaires et de métal vil. Seuls sont gracieux les plateaux où les minces tasses de café sont servies, seules sont jolies les tables en bois enluminées aux couleurs criardes et frappantes où on prend les repas.

En tout cela n'interviennent pas la tendresse et le charme de cette si attrayante poésie des choses qui se dégage d'un appartement moderne où règne une femme de bon ton. La personnalité de la maîtresse de la maison, si affirmée dans le *home*, n'impose pas sa grâce dans la maison arabe. Rarement des fleurs égayaient un guéridon, une étagère ou un coin quelconque. Les arrangements coquets sont insoupçonnés et les lourdes et chatoyantes étoffes orientales ne sont jamais drapées avec grâce par une main de femme.

La seule application de son esprit pousse la femme arabe à devenir une bonne cuisinière, dans le sens bien restreint du mot, pour attacher par la gourmandise un époux que les usages poussent aux très faciles amours vénales du dehors. Les patriciennes les plus fières ne dédaignent pas de surveiller les domestiques sur la confection du kouskous, des saucisses de mouton, des pâtisseries aux amandes et au miel, des confitures de mandarines ou de dattes, des sirops d'orgeat, de coings et de cannelle. Cette préoccupation des choses de la table est toute particulière à la femme. Je me rappelle avoir eu l'occasion, à la suite d'un tubage de larynx chez un petit musulman, opération qui m'avait forcé de rester chez ces Arabes deux ou trois jours sans interruption, de soulever un gros étonnement chez des femmes, qui consentaient à considérer le médecin comme un être sans importance, au moment où je m'étais, dégoûté de kouskous, mis moi-même à confectionner une omelette sur le feu grésillant. C'était grande surprise de constater pareille habileté chez un homme.

La confection du café est le sujet de mille précautions et le moulin spécial qui réduit les grains torréfiés en poudre aussi impalpable que

le tabac à priser se trouve dans toute maison. On s'adonne avec passion à cette boisson favorite, à l'exclusion de toute liqueur alcoolisée; les rêveries de jeunes cerveaux, à l'imagination assez légère, doit s'exciter à l'abus de ce breuvage. C'est bien le seul excès auquel les musulmans s'adonnent. Inaccoutumées à suivre l'exemple des Égyptiennes, les Tunisiennes ne fument pas ces fines cigarettes ambrées du tabac du Levant, si douces et à la fois si grisantes.

Dans cet isolement, tout devient aliment pour leur curiosité, et les moindres événements de la vie préoccupent leur jugement et aiguïsent leur sagacité. Leur conversation a pour objet les nouvelles de fiançailles et de mariages, de morts ou de naissances. Des visiteuses apportent quelquefois des nouvelles du dehors : ce sont des domestiques, des subalternes qui transmettent de maisons amies des souhaits, des faits nouveaux, ou aussi des cancan aisément colportés. On papotte volontiers et on déchire quelque peu à belles dents la voisine ou la parente dont les défauts sont aussi ridicules que nombreux. Il est telle femme de condition vulgaire qui est une vraie gazette parlée et ambulante pour laquelle rien n'est caché et qui sait tout deviner : elle est bien reçue et sait ainsi se concilier des bonnes grâces.

La même messagère se constitue la fidèle commissionnaire des caprices de nos emmurées désireuses d'assortir des laines ou des soies pour les fins travaux d'aiguilles, de modes ou de tapisseries. Dans certains endroits j'ai vu les modernes machines à coudre. On brode du linge de corps, des tuniques aux couleurs chatoyantes, des mouchoirs de batiste.

Ainsi s'écoulent ces longues heures de solitude dans le gynécée. Comme nous le verrons dans un autre chapitre, ces femmes sont des mères et des épouses modèles; toutefois les ruses féminines s'affinent dans ce constant sommeil des vives forces de l'intelligence. Peut-être s'ébauchent ainsi des romans inachevés que la pudeur et la crainte empêchent d'aboutir. Les appétences sensuelles presque toujours dans cet alanguissement sombrent définitivement, mais d'autres fois elles peuvent s'accroître dans un moment de rêverie.

Forcées au silence, obligées de cacher cette naissante passion, elles tombent dans l'affliction mélancolique.

Dans cette défaillance et cette misère du cœur, où chercher le remède, à qui livrer une peine qui ne doit pas avoir de confident suspect de trahison? la souffrance est aiguë et le soulagement apparaît impossible. La femme désire l'apaisement dans le recueillement de son âme : elle a regret du caprice ébauché, cependant inassouvi. Elle veut, sans être coupable, le pardon de son maître qu'elle aime dans son autorité incontestée et indiscutée. Elle désire de lui la caresse, les gâteries, les soins qui effacent la faute dans l'éternel devenir de l'oubli des injures.

Sa ruse s'accroît en se matérialisant : elle sait dans son habile songerie de femme éveiller des tendresses nouvelles dans l'âme de l'homme : mari, père ou frère. Elle se plaint de douleurs feintes de grossesse nouvelle : elle spéculé sur le sentiment si développé chez l'Arabe, celui de la paternité. Cette précieuse mère souffrirait-elle des prémices de cette grande œuvre de la gestation ! le fils désiré et attendu s'arrêterait-il subitement dans son développement !

Aucune diligence, aucune précaution ne sera négligée : on aura recours aux soins d'une sage-femme, à l'intervention du médecin accepté dans la maison dans ces seules circonstances graves. Il franchira le seuil du gynécée sans protestation de la part des femmes ou du mari le plus jaloux.

Les plus minutieuses précautions seront prises par l'homme de l'art pour préserver la précieuse existence du prochain enfant : mais l'habitude rend le praticien sceptique, il est prompt à reconnaître la petite supercherie, mais, sans se refuser à soigner cette *malade volontaire*, il tombe sans paraître s'en douter dans le piège qui lui est tendu. On acceptera plus volontiers, plus tard, en cas de maladie sérieuse, la prescription d'un homme qui sait si bien et si complaisamment deviner les petites ténébreuses machinations du cerveau féminin. Insignifiante complicité qui contribue, sans aucun préjudice pour personne, à rendre moins dure la captivité de la femme arabe. Captivité subie sans révolte par un être qui ne conçoit peut-être pas les plaisirs d'une existence différente de la sienne !

*
* *

Les gros événements de la vie permettent les rares sorties hors de la maison : fiançailles, mariages, naissances, maladies de parents, de proches ou d'amis. C'est alors une toilette inaccoutumée en vue de cette visite, qui devient une promenade aussi agréable qu'inattendue. Les plus beaux ornements sont mis au service de la coquetterie : drapées dans les haïks de soie, vêtues de blouses fines aux tons divers, recouvertes de casaques d'étoffes richement brodées d'or et d'argent, les jambes emprisonnées dans la large culotte blanche de toile ou de soie éclatante, rose, orange, bleu de ciel, les pieds chaussés de fines babouches, les cheveux coquettement dissimulés sous un foulard brodé, au cou des colliers ornés de diamants, aux oreilles de lourds pendants rehaussés de brillants ou de perles, aux poignets des bracelets turcs, aux doigts de nombreuses bagues enrichies de turquoises, d'émeraudes, de camées. Pour fixer le haïk ou le foulard sur la tête, des épingles, des agrafes, des cercles dorés sur le front.

Ainsi costumées, elles vont, dans un landau soigneusement fermé de rideaux rouges épais, se glisser, hermétiquement couvertes des voiles noirs qui dissimulent les traits. Elles laissent derrière elles une

fine senteur d'ambre, de fleur d'oranger, de lavande, de rose. D'autres plus modernes ont déjà recours aux extraits de musc de nos parfumeurs. Elles restent cependant fidèles aux pâtes et aux pommades de jasmin qu'elles affectionnent spécialement pour les mains ou les cheveux, pour lesquels elles se servent aussi d'huiles parfumées dont elles conservent les recettes. Le henné aux ongles et aux pieds, le khol aux sourcils, le chouek aux dents et aux lèvres sont de rigueur.

Après les salutations, les souhaits, les accolades d'usage à l'entrée, les babillages et caquetages montent en voix fines et flûtées, avec un peu de ces appels hauts et gutturaux du parler arabe. Sur les sofas, sur les tapis, sur les peaux de moutons on s'installe commodément, les jambes gracieusement croisées et aisément repliées ; appuyées du coude sur les coussins nombreux, elles ont quelquefois grand air, un cachet savoureux d'Orient féminin deviné parfois, rarement entrevu.

Les fêtes réunissent des assemblées nombreuses, puis aussi les deuils : elles vont porter des compliments, des vœux de bonheur ou de consolation et de condoléance. Mais le fatalisme de leur religion les rend moins aptes aux épanchements du cœur, et leur âme est inhabile aux compassions, aux douleurs partagées : tout événement, même tragique, par sa nécessaire venue, enlève presque le regret ; ce fataliste insulte à Dieu quand il gémit sur ses souffrances prévues par la sagesse du Maître de l'Univers.

Toujours ainsi entre elles, hors la présence de l'homme, elles perdent tout sentiment du *flirt* et se laissent aller à leur nonchalance naturelle. Peu d'occasions s'offrent ainsi, même chez des amies, à des aventures amoureuses que le strict devoir pourrait réprouver. Toutes les précautions sont prises pour les chutes, et la faiblesse humaine est gardée de tous les écueils. Le libre arbitre de la femme joue-t-il quelque rôle actif dans cette fidélité forcée à l'époux ? Le cœur s'impose-t-il par l'amour une loi conforme aux coutumes et aux lois sociales ou religieuses ? Le concept du bien intervient-il dans un combat intérieur pour affermir ce courage chancelant ? N'a-t-il point plutôt la passivité perpétuelle et l'inconsciente honnêteté de celles qui ne sauraient atteindre au mal ? La morale n'est-elle pas ainsi en raison directe de la hauteur des murs et de la sévérité de l'eunuque ?

*
* *

Malgré la loi religieuse qui enjoint aux femmes la constante existence cloîtrée, il est une prescription qu'elles doivent également suivre, qui se trouve quelque peu en contradiction avec la première règle : la fréquentation des bains du hammam est obligatoire pour les musulmans au moins une fois par mois, le Coran est explicite sur ce point. Aussi la maison, pour les riches Arabes tunisiens, contient des

salles avec étuves et baignoires avec tout ce qui est indispensable au bain maure. Les ablutions, tous les soins de toilette peuvent être pris sans sortir et avec toute garantie pour la morale.

Pour la classe moyenne qui n'habite pas les palais luxueux que se faisaient construire les princes, les ministres, les généraux et tous les familiers de la cour beylicale favorisés de la fortune, il faut absolument savoir concilier les préceptes un peu contradictoires qui d'un côté réprouvent les sorties hors de la maison et de l'autre édictent les bains fréquents. Avec toutes les précautions imaginables on conduit les femmes dans les hammams publics de la ville : un serviteur de confiance les y accompagne, les attend jusqu'à la sortie et les reconduit, sous bonne surveillance, jusqu'à la maison. Le maître peut être tranquille.

Toutefois, même entre les femmes arabes, la médisance s'insinue et quelques-unes prétendent que certaines de leurs rivales ont pris leurs maris grâce à de subtils subterfuges employés en ces allées et venues de la maison au hammam et du hammam à la maison. Qu'importe de savoir si cela est vrai ? La femme, sous toutes les latitudes, profite d'une astuce latente qui est le virus qui empoisonne l'esprit de quelques rares malheureuses. L'infidélité est toujours possible même dans le harem le plus sévèrement gardé.

La polygamie, dont je parlerai dans un autre chapitre, atténuée pour l'homme le désir de la femme d'autrui, sans l'annihiler tout à fait : les amours en dehors de la loi, sinon fréquentes, sont cependant possibles si le cœur est impuissant à se plier à la commune règle.

D'ailleurs, quand la musulmane devient mère, elle semble s'abîmer dans une telle extase d'affection maternelle que je doute fort que dans son cœur puissent trouver place d'autres sentiments ou d'autres passions.

Des femmes qui vivent ainsi si complètement enfermées dans une maison, sans suggestion d'art et de luxe, doivent ressentir profondément dans tout leur être le contrecoup de cet isolement, et surtout dans le complet développement de leurs facultés mentales. L'habituel effet de ce régime chez les Européennes serait de diminuer les tendances à l'excitation, au délire, à la nervosité en général : les musulmanes, aussi, sont généralement des femmes douces, crautives, nonchalantes, peu surexcitables. Les neurasthéniques sont rares parmi elles, autant que les hystériques. Les seuls exemples de névrose, plutôt héréditaires, sont quelques cas d'épilepsie dont l'origine est toute spéciale d'ailleurs. Privées de toute nourriture intellectuelle, illettrées pour la plupart, elles végètent plutôt qu'elles ne vivent, quelques-unes fleurs d'agrément, la plupart plantes de rapport, pour les soins intérieurs. Leur curiosité ne s'excite qu'aux menus faits ou commérages et non pas aux développements de la littérature, de la

sociologie féminine, de la philosophie, des arts ou de la musique, qu'elles ignorent complètement à cause de leur vie même dans l'éternelle maison fermée. Elles ne peuvent concevoir l'irrésistible attrait des distractions mondaines, théâtres, courses, expositions ; l'agrément si captivant des voyages, villégiatures, casinos ; les entraînements enthousiastes des sports, des arts, de la littérature. Mille des impulsions familières aux Européens leur échappent, et les impressions du dehors, si changeantes suivant les milieux, si variées d'après les pays, ne se révèlent point à leur esprit alangui. Elles sont des enfants assagies par le long emprisonnement, curieuses et babilardes, coquettes et futiles, admirablement aptes et dressées à leur rôle immuable.

D^r W. LEMANSKI.

تاريخ المشرق الإسلامي في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

CHAPITRE XLVI

Mohammed'-Bey envoie son frère Ali recueillir de l'argent dans l'intérieur du pays. — Ali-Bey reçoit la soumission de Hammamet, de Sousse et de Sfax. — Mort d'Ali-Pacha. — Histoire de Braham Ould el Agha. — Entrée d'Hassen-Bey au Bardo. — Il doit renoncer à son projet de garder pour lui la Régence. — Départ des Algériens. — Troubles à Tunis et retour d'Ali-Bey.

Mohammed-Bey n'avait pas tardé à comprendre qu'il avait tout à craindre du bey de Constantine et que ce dernier agissait traitreusement pour rester seul maître du royaume de Tunis. Hassen avait en effet écrit secrètement au daouletti d'Alger Ali bou Sebaâ une lettre où il lui disait entre autres choses : « Tunis est un royaume unique pour sa richesse. Vous avez dépensé vos trésors pour le conquérir, et grâce à Dieu j'ai pu vous aider heureusement dans votre entreprise, en exposant ma vie pour cela. Aussi crois-je pouvoir dire que le trône de la Régence me conviendrait mieux qu'à tout autre, car on ne doit pas combler de ses bienfaits un étranger et il est plus juste de les réserver pour ses serviteurs dévoués. Si je devenais le chef de ce pays, je vous en enverrais les richesses comme tributs, et les oudjaks d'Alger et de Tunis n'en feraient plus qu'un. » Il envoya cette lettre maudite par un émissaire spécial.

Mohammed-Bey se douta de cette démarche, ou peut-être en fut-il instruit par un de ses partisans dévoués. Quoi qu'il en soit, il réfléchit à la situation critique dans laquelle il se trouvait et se dit : « Si nous restons ensemble, mon frère et moi, auprès de cet homme, il aura raison de nous, car nous ne sommes pas de force à lutter contre lui; le meilleur moyen pour arriver à nous séparer est de lui proposer d'envoyer dans le sud mon frère Ali, avec mission de réunir de

l'argent qui permettra de payer la solde des troupes et d'avoir encore un reliquat à verser dans le trésor. » En même temps, il écrivit secrètement au dey d'Alger pour lui rappeler ses promesses, en termes pressants et flatteurs.

Le jour même de la prise de Tunis, Mohammed-Bey fit part à Hassen-Bey de son projet d'envoyer dans le sud son frère Ali ; Hassen l'approuva fort, et aussitôt Mohammed prit congé de lui et fit partir à la hâte son frère en lui disant : « Dès que tu seras arrivé à faire rentrer quelque argent, envoie-le aussitôt par quelqu'un de tes serviteurs, mais ne reviens sous aucun prétexte te remettre à la portée de ce misérable, car j'ai peur qu'il veuille nous tuer tous les deux. Je reste auprès de lui comme une victime, pour essayer de nous protéger. » Ali-Bey se mit en route sans délai, suivi par une troupe nombreuse d'Arabes et de Turcs où l'on pouvait voir, à côté de ses partisans, ceux qui la veille encore étaient ses adversaires. Il échappa ainsi au danger qui le menaçait et arriva sans encombre à Hammamet.

Les gens de la ville fermèrent leurs portes et tirèrent un coup de canon sur la troupe qui arrivait. En voyant tomber un boulet au milieu d'eux, les soldats se mirent à crier : « Êtes-vous donc aveugles ? C'est Ali-Bey lui-même qui arrive ! » Les gens de la ville répondirent : « Nous sommes les sujets du pacha et nous ne pouvons pas nous soumettre à un autre que lui tant qu'il sera en vie. Nous savons qu'il a été pris et mis en prison, mais on peut le relâcher et le replacer sur le trône de la Régence, et alors il ne manquerait pas de nous faire sentir sa colère et de nous tuer. » Ali-Bey était descendu de cheval et se tenait à l'ombre d'un arbre ; en entendant la réponse des habitants il s'avança et leur dit : « Que signifie cette discussion ?... Vous pouvez prier Dieu pour le pacha, car il est dans son tombeau. » Les habitants se décidèrent alors à ouvrir leurs portes au prince, qui entra dans la ville avec les cavaliers qui le suivaient. Quand on lui présenta la *diffa*, il dit : « La *diffa* dont j'ai besoin, ce sont des secours en argent. Cependant, vous n'êtes tenus à rien, et je me contenterai des sommes que vous pourrez me donner, sans forcer personne à faire ce qui ne serait pas dans ses moyens. Il suffit que ceux qui ont de l'argent disponible veuillent bien l'apporter. » Les gens se consultèrent avec leur caïd et imposèrent ceux d'entre eux qui étaient riches pour des sommes variables, que l'on réunit et que l'on remit à Ali-Bey. Il les remercia, appela sur eux les bénédictions du Ciel et leur promit d'intervenir au besoin pour écarter d'eux les calamités qui pourraient les menacer ; après quoi il parla et se dirigea sur Sousse.

Quand les gens de la ville virent approcher la nombreuse cavalerie qui accompagnait le prince, ils fermèrent les portes et tirèrent le canon ; ils consentirent ensuite à parlementer du haut des remparts et dirent d'abord qu'ils ne se rendraient pas tant qu'Ali-Pacha serait

vivant, comme l'avaient fait les gens d'Hammamet. Les choses se passèrent d'ailleurs comme dans cette dernière ville, et l'on ouvrit les portes après les mêmes difficultés. Ali-Bey passa la nuit à Sousse avec son goum. Le caïd Mansour Saïs se présenta à Ali-Bey, qui l'accueillit avec bienveillance, le rassura et lui promit de lui conserver le caïdat de Sousse. On dit que cet homme avait reçu en dépôt une somme importante qui lui avait été secrètement confiée par Mohammed, fils du pacha. Après avoir entendu les paroles encourageantes que lui avait adressées le prince, Mansour Saïs dit aux gens de la ville : « C'est un fils de roi qui est venu en hôte; donnez-lui ce que vous jugerez à propos, et moi je donnerai le double. » On réunit ainsi une certaine somme d'argent et on la remit au prince, qui les remercia et partit. Le lendemain, Ali-Bey chargea sur des mules l'argent qu'il avait déjà reçu et l'envoya à son frère Mohammed; il fut aussitôt remis au bey de Constantine, qui ordonna aux khodjas de le distribuer aux askers. Hassen-Bey s'attendait à voir bientôt revenir Ali, mais le prince, après avoir quitté Sousse, augmenta encore la distance qui le séparait de ce chien sans foi et se dirigea sur Sfax.

Sur ces entrefaites, Hassen-Bey reçut la réponse à la lettre qu'il avait envoyée au dey d'Alger; il fit sortir tout le monde et resta seul avec le secrétaire chargé de la lui lire. Personne ne sut alors quel était le contenu de cette lettre. Quelques jours auparavant, Naâmane, fils de Slimane, était mort sous la tente où son grand-père était retenu prisonnier; on demanda des instructions à Hassen-Bey, qui fit demander au pacha quel était l'endroit où il fallait enterrer le défunt; le pacha exprima le désir que le jeune prince fût enterré dans la nouvelle tourba, à côté de son père Slimane. On accéda à ce désir. Peu de temps après, Mourad mourut et fut enterré dans la tourba de la famille. Le pacha restait seul captif.

Au milieu de la nuit qui suivit l'arrivée de l'émissaire porteur de la lettre du dey d'Alger, Hassen-Bey ordonna à un de ses intimes de faire venir les chrétiens et de leur remettre les lacets destinés à Ali-Pacha. Cet homme sortit, les yeux baignés de larmes, et envoya chercher les chrétiens, à qui il remit le lacet. Ces derniers entrèrent dans la tente du pacha, qu'ils trouvèrent plongé dans un profond sommeil; comme ils n'osaient s'en approcher, l'homme qui les accompagnait leur dit de le réveiller en le poussant du pied, ce qu'ils firent. Le pacha se réveilla, effrayé, en demandant ce qu'on lui voulait; on lui dit qu'il devait faire sa dernière confession de foi, et il s'exécuta aussitôt; après quoi les chrétiens lui passèrent le lacet autour du cou, l'étranglèrent et le laissèrent étendu sur une natte. Quand on rendit compte à Hassen-Bey de l'exécution de ses ordres, il dit : « Il m'a précédé de peu et je ne tarderai pas à le rejoindre; plût à Dieu que je n'aie jamais eu à donner l'ordre de le faire mou-

rir!» Le jour se leva sur ce triste drame. Hassen-Bey fit mettre le corps du pacha sur une civière, le fit recouvrir avec un drapeau des aghas des askers, puis ordonna de placer la civière sur une mule et de la faire conduire par un palefrenier jusqu'à la porte de la Casba, pour montrer le corps du pacha à ceux qui l'aimaient. On demanda ensuite à Mohammed-Bey où il voulait que l'on enterrât cette victime de la trahison.

Mohammed-Bey ne savait pas que la mort du pacha avait été décidée, et il ne l'apprit que le matin, lorsqu'il se présenta devant le bey Hassen. Le prince se rendit alors à la casba; il y trouva le corps entouré d'une foule nombreuse et sans cesse renouvelée, car personne ne voulait croire à la mort du pacha. La foule grossissant toujours, on se décida à emporter le corps à la tourba, où il fut enterré; c'est le troisième tombeau sous la koubba.

Tous ces faits avaient été annoncés par Braham ould El Agha, qui était un homme sujet aux extases, et dont les paroles prophétiques se sont toujours confirmées; il vit encore de nos jours, et aujourd'hui, c'est-à-dire le premier jour de la fête des Sacrifices, qui est le dixième du mois de doul-hidjé de l'année 1177, ⁽¹⁾ son père est daouletti du prince régnant Ali-Bey. Depuis sa naissance jusqu'à son adolescence, il était resté incapable de distinguer un fels d'un dinar. ⁽²⁾ Il circulait jour et nuit, toujours nu et portant rarement une chemise; quand il avait faim, il mangeait du pain, et n'avait pas de désirs qu'il ne pût satisfaire; on ne savait jamais s'il était dans la Médina ou dans les faubourgs. Quand on sut que l'armée algérienne s'appêtait à envahir la Régence, les gens lui demandaient: «Braham, serons-nous vainqueurs ou vaincus?» Et il répondait: «Mes frères, ils seront vainqueurs.» Pendant le siège du Kef, on le voyait tantôt courir de tous côtés en pleurant et en criant, tantôt nu et entouré de cordes depuis les pieds jusqu'à la tête; quelquefois, il parcourait les souks en disant: «Cachez vos effets, fermez vos boutiques, rentrez chez vous et préparez votre argent»; quelquefois, il entrait chez un perruquier et demandait qu'on lui rasât la tête et la barbe; d'autres fois il allait chez un tailleur et ordonnait à l'ouvrier de prendre une aiguille pour lui recondre une blessure. A l'époque où l'armée algérienne avait son camp près de Lalla-Manoubia, on le voyait portant un morceau de natte en jone et répétant la formule: «Il n'y a de dieu que Dieu», comme les gens qui marchent devant un cortège funèbre; il allait ainsi jusqu'à la tourba, qui était fermée, faisait un trou au pied du mur, et quand ce trou était assez profond il y déposait son morceau de natte et l'enterrait. Les gens qui suivaient ses actes avec

(1) Correspondant au 10 juin 1764.

(2) On sait que le *fels* était la plus petite monnaie de cuivre, et le *dinar* la monnaie d'or.

attention comptèrent quatre morceaux de natte enterrés de la sorte ; après le quatrième, il ne revint plus à la tourba. Le pacha, pendant qu'il habitait sa maison de la casba, l'avait plusieurs fois envoyé chercher par des personnes à son service ; mais dès que Braham voyait arriver ces gens, il se sauvait en poussant des cris. Alors qu'il ne restait plus au pacha que cinq ou six jours à habiter la casba, Braham entra dans la cour du palais ; le pacha, qui ne le connaissait pas, demanda qui il était, et on lui répondit : « C'est Braham ould El Agha ; nous espérons que sa visite est l'annonce de votre délivrance et le présage de votre victoire. » Braham entra dans la chambre où était assis le pacha, qui l'accueillit avec bienveillance et l'invita à demander ce qui pouvait lui faire envie. Le pacha avait un pied chaussé d'une pantoufle, et son autre pantoufle était devant lui. Braham mit à son pied la pantoufle qui était à terre ; le pacha retira l'autre et la lui tendit, et Braham la chaussa également. On assure qu'il dit alors au pacha : « Mon frère, lève-toi et rends-toi d'ici au Bardo. » Puis il prit le rideau qui se trouvait devant la maksoura, le tira violemment à lui et, quand il fut à terre, le ramassa et s'en enveloppa. Il quitta ensuite la Casba et entra au Dar-el-Bey, où il fut entouré par les femmes du pacha, qui lui baisèrent les mains. Il se dirigea vers une chambre où il trouva suspendue une kemedja⁽¹⁾ de grande valeur ; il la prit, la mit sur son épaule et sortit de la maison. Le chef des eunuques le suivit, de peur qu'il ne donnât la kemedja à quelque passant ; je ne sais si ce vêtement fut retrouvé. L'explication de tous ces actes est très claire : les quatre morceaux de natte enterrés indiquent quatre morts : Mohammed, fils du pacha, Naâmane, fils de Slimane, Mourad et le pacha. Le fait d'être entré chez le pacha et d'avoir chaussé ses pantoufles annonce le pillage des vêtements du pacha, de même que le fait d'avoir enlevé le rideau de la maksoura indique le pillage des richesses du pacha et de ses trésors cachés. Les paroles qu'il adressa au pacha en l'invitant à sortir du palais et à se rendre au Bardo font allusion à la façon dont le prince fut fait prisonnier alors qu'il se dirigeait vers le Bardo. Le fait d'être entré dans la maison des femmes et d'y avoir pris une kemedja annonçait que tout ce qui se trouvait dans cette maison serait pillé ; les souks dans lesquels il entra furent pillés également. Le jour où les Algériens entrèrent à Tunis, Braham reçut sous la mâchoire une terrible blessure qui aurait certainement été mortelle s'il avait été atteint au cou ; la peau de sa mâchoire tomba et celle du cou se gonfla ; j'eus alors l'occasion de voir cette blessure, et elle était tellement hideuse que je dus détourner mon visage de dégoût. Il reçut également un

(1) Sorte de longue gandoura en soie brodée, de grande valeur, que les jeunes filles portent d'habitude la veille de leur mariage.

coup sur la main. Tous les gens qui le virent pensèrent qu'il ne passerait pas la nuit, mais lui continuait à circuler partout et à entrer dans toutes les maisons, suivant son habitude. On s'empara de lui, on lui attacha les pieds et les mains et on le conduisit ainsi de force devant un médecin, qui lui coupa toute cette chair tuméfiée et lui recousit ensuite la peau, ce que Braham avait prophétiquement indiqué le jour où il entra chez un tailleur et lui demanda de préparer une aiguille pour recoudre sa blessure. Le bruit de la mort de Braham se répandit partout, mais tout à coup on le vit reparaitre dans les souks sans aucune trace de blessure au visage ni à la main. N'est-ce pas là un trait vraiment admirable ?

Les quatre princes moururent au milieu de douh-hidjé de l'année 1169. (1) A ce moment, les gens qui étaient obligés de sortir de leurs maisons faisaient leur profession de foi, parce qu'ils n'étaient pas sûrs de rentrer vivants. Lorsque l'armée algérienne alla camper près de Bab-Souika, la colère de Dieu se reporta sur les malheureux habitants de ce faubourg; les gens qui avaient été exilés par Mohammed fils du pacha arrivèrent en foule, et chaque jour ils envahissaient les maisons du faubourg, en compagnie des askers algériens. Ils ne respectaient rien : ni les mosquées, ni les koubbas, ni les asiles des plus saints personnages; ils entraient dans les maisons, les mettaient au pillage, violaient les épouses sous les yeux de leurs maris et conduisaient au camp les femmes, les jeunes filles et même les jeunes garçons imberbes; ils portaient aux souks les vêtements volés et les vendaient pour rien sous les yeux des propriétaires qu'ils venaient de dépouiller.

Le jour même où le pacha fut fait prisonnier, Hassen-Bey envoya quelqu'un au Bardo avec ordre qu'on lui en ouvrit les portes; mais le commandant de la garnison, qui était Redjeb ben Mami, répondit qu'il n'ouvrirait les portes qu'à Mohammed-Bey ou à son frère, car nul autre qu'eux n'avait à commander dans le château, dont ils étaient les seuls maîtres. Cette réponse irrita vivement Hassen-Bey, qui promit de se venger. Le lendemain matin, il partit avec ses cavaliers et se fit accompagner de Mohammed-Bey, qui devait donner les ordres nécessaires pour que les portes fussent ouvertes. Quand la troupe arriva devant la porte du Sud, qui est celle du pont-levis, Mohammed-Bey ordonna à Redjeb ben Mami d'ouvrir la porte. Il y avait à ce moment au Bardo des koulougis de Ras-el-Djebel et quelques zouaouas qui faillirent devenir fous de peur et se cachèrent dans les cabinets d'aisances, dans les fours et dans les caves des bains.

Quand le pont-levis fut abaissé, Hassen-Bey s'arrêta près de la

(1) Correspondant au mois de septembre 1756.

porte avec son goup et donna l'ordre de faire sortir tous les gens qui se trouvaient dans le Bardo. La plupart se présentèrent tremblants de peur et persuadés qu'on allait les faire périr ; à mesure qu'ils passaient la porte, chacun était dépouillé de ses armes et de ses vêtements et partait tout nu pour rentrer chez lui en ville. Cela se passait sous les yeux de Mohammed-Bey, qui devait subir sans murmurer l'affront de voir traiter ainsi ses serviteurs. Hassen-Bey pénétra ensuite dans le Bardo, précédé de ses hambas, qui tiraient sur tous les gens qu'ils rencontraient. Il monta dans la partie élevée du palais où se trouve la salle du trône, put contempler les filles du royaume, vit ce que ses yeux n'avaient jamais vu, ce dont ses oreilles n'avaient jamais entendu parler, des richesses comme son chef lui-même n'en avait jamais possédé, un palais comme n'en avait jamais habité son daouletli. Il restait la bouche ouverte, et tellement stupéfait d'étonnement qu'il en laissait couler sa salive. Quand il entra dans la mahakma, dont on lui fit les honneurs, il se frappa les mains en disant : « Quel dommage que tout cela se trouve ici, à la disposition des gens de ce pays ! » Il entra dans la chambre d'Ali-Pacha, où il s'assit, puis il pénétra dans les appartements privés, où il séjourna pendant quelque temps. Son regret d'être obligé de quitter tout cela s'augmentait tous les jours, ainsi que sa jalousie à l'égard de Mohammed-Bey, et il dit que si son frère Ali-Bey s'était trouvé avec eux en ce moment, il aurait excité ses askers contre les deux princes, de façon à rester seul maître dans le royaume de Tunis. Dieu ne permit heureusement pas la réalisation de ce projet.

Quand Hassen-Bey quittait le Bardo, c'était pour se rendre à la casba de Tunis, où il s'asseyait sous le vestibule pour rendre la justice. Lorsque les gens de Tunis s'adressaient à lui pour se plaindre des torts qui leur étaient causés par les soldats, il envoyait avec eux pour la forme un chaouch ; mais les Turcs refusaient d'obéir au chaouch et le renvoyaient en lui disant : « C'est Hassen-Bey qui t'envoie, mais nous ne le considérons ni comme notre chef ni comme notre dey ; c'est un asker comme nous, ⁽¹⁾ qui ne peut nous faire ni bien ni mal. »

Mohammed-Bey, comprenant les projets du bey de Constantine, se garda bien de rien faire qui pût l'exciter davantage contre lui ; il le ménageait, abondait toujours dans son sens et s'efforçait de répondre à tous ses désirs ; mais, en même temps, il envoyait dire à son frère de rester toujours éloigné de cet homme, qui ne voulait que leur perte. Ali-Bey, poussant toujours vers le sud, arriva à Sfax, où

(1) En qualité de Turc, Hassen faisait partie comme asker de l'oudjak d'Alger. Sa nomination comme bey de Constantine lui donnait le commandement des contingents indigènes de cette province, mais n'augmentait pas son autorité dans l'oudjak d'Alger.

on le reçut comme il l'avait été jusque-là : après quelques pourparlers, les gens finirent par se soumettre et par ouvrir leurs portes ; on présenta la diffa au prince et on lui donna tout l'argent qu'on put réunir. Ali-Bey les remercia de leur accueil, leur promit bienveillance, chargea l'argent qu'il avait sur des mules et l'envoya ainsi à Mohammed-Bey, qui le mit à la disposition du bey de Constantine. Ce dernier donna une partie de cet argent à Mohammed-Bey et se servit du reste pour payer ce qui était dû aux askers.

Ces derniers ne paraissaient pas pressés de quitter Tunis ; ils s'emparaient d'objets de grande valeur qu'ils vendaient à vil prix et dépensaient sans compter un argent qui ne leur appartenait pas. On fit venir trois bateaux pour les rapatrier : ceux qui étaient les plus chargés d'or s'embarquèrent les premiers ; quelques-uns de ceux qui avaient pris part au pillage du palais du pacha préférèrent mettre sur des mules tout ce qu'ils avaient amassé et rentrer chez eux par la voie de terre. La plupart des askers se dispersèrent ainsi, après s'être enrichis ; un bateau entier se trouva rempli des choses précieuses trouvées par eux dans les cachettes des maisons. Les départs par mer eurent lieu à la fin du mois de hidjé et au commencement de l'année 1170.⁽¹⁾

Dès que les askers apprirent qu'Hassen-Bey avait donné l'ordre du départ, ils s'acharnèrent sur les malheureux habitants de Tunis, les massacrant, les pillant et vendant le produit de leurs rapines. Cependant, l'armée ne tarda pas trop à s'équiper, après avoir expédié ses bagages par diverses voies. Le chargement des objets précieux, des bijoux et de l'argent appartenant au bey de Constantine dura du 1^{er} jusqu'au 10 moharrem ;⁽²⁾ il prit avec lui en partant les six canons qu'Ali-Pacha avait fait fabriquer par l'habile ouvrier pour lequel il avait installé un atelier dans la casba.⁽³⁾ Il avait renoncé à l'espoir de conserver pour lui le royaume de Tunis, parce qu'il avait compris que le daouletli d'Alger n'avait plus confiance en lui.

Il serait impossible de faire un récit complet des événements qui se passèrent pendant cette période troublée ; ce que nous en avons dit n'est qu'une feuille sur un arbre, une goutte d'eau dans la mer ; personne ne peut rapporter tous les faits et gestes du pachá Ali, ni

(1) Le mois de dont-hidjé est le dernier de l'année musulmane, et l'année 1170 commença le 26 septembre 1756.

(2) C'est-à-dire du 26 septembre 1756 au 5 octobre suivant. D'après le consul de France, le départ des Algériens eut lieu le 2 octobre.

(3) En septembre 1743, Ali-Pacha avait demandé que le gouvernement français voulût bien lui faire la grâce de lui envoyer un maître-fondeur de l'arsenal de Toulon pour faire refondre à Tunis quelques canons hors de service. Le gouvernement envoya un sieur Harivel, qui quitta Tunis après y avoir fondu 29 canons de différents calibres et 4 mortiers. Le bey lui fit donner 3 piâtres par jour pour son entretien et 500 sequins pour sa récompense. Il le fit revenir en mai 1744 pour fonder encore trois ou quatre petits mortiers. Cf. *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, pages 392, 394 et 396.

raconter tout ce qu'il exécuta pendant son règne et tout ce qu'il eut à supporter pendant ses derniers jours ; notre récit est bien peu de chose, comparé à la réalité.

Mohammed-Bey prépara l'équipage du bey de Constantine et dépensa pour cela des sommes énormes ; mais il lui imposa comme condition de ne laisser après lui aucun soldat algérien à Tunis. La veille du départ, Mohammed resta auprès d'Hassen, qui lui ouvrit son cœur et lui fit des recommandations jusqu'au lever du jour. Le lendemain, les armées algériennes partirent, suivies par les Hamencha et les autres tribus qui s'étaient jointes à elles. Les oudjaks s'alignèrent devant le Bardo, pendant que les clarinettes jouaient, les tambours battaient et les étendards flottaient au vent. Hassen-Bey monta sur une selle d'une valeur inestimable qui appartenait à Mohammed-Bey, ⁽¹⁾ et l'on fit avancer devant lui des chevaux pris dans les écuries du pacha. Mohammed voulut absolument marcher à pied à côté de lui, pour adoucir les sentiments d'amertume que devait lui causer son départ, et il l'accompagna ainsi jusqu'à la porte du Bardo, où ils s'arrêtèrent pour prendre congé l'un de l'autre. Le bey de Constantine tendit alors un papier à Mohammed en lui disant : « Que votre règne soit béni, et n'oubliez pas de prier pour nous. » Puis il partit précipitamment, emmenant avec lui les deux jeunes princes dont il s'était déclaré le protecteur ; il les fit monter à cheval à côté de lui et prit avec eux la route de Tebourba.

Quand la chaleur commença à devenir accablante, il fit établir le camp à côté d'une koubba où était enterré un cheikh dont j'ai oublié le nom. Il entra sous sa tente, où on lui apporta son repas ; après avoir mangé, il s'étendit sur son lit, mais au bout d'une heure il se réveilla, sentant une lourdeur générale et des fatigues dans tous les membres, ce qui l'effraya beaucoup. Au lever du jour, il partit avec l'armée. A l'étape, on lui présenta la table où était préparé son repas ; il mangea avec moins d'appétit qu'à l'ordinaire et fit ensuite avancer la table devant les jeunes princes qui l'accompagnaient. Comme il continuait à ressentir dans tout le corps des élancements douloureux, il fit venir un médecin chrétien de Tunis, qui lui tâta le pouls et lui donna une potion. Il continua sa route jusqu'au Kef, où il séjourna quelques jours ; c'est à ce moment qu'il ordonna de creuser une mine sous la Balamita, ce qui fut fait. Il resta dans cette ville le temps nécessaire pour faire évacuer tous les blessés qui s'y trouvaient ; il prit ensuite diverses dispositions au sujet de cette place, s'empara de tout ce qui lui plut et notamment de tous les tributs et redevances qu'il y trouva. Des âniers de Constantine lui offrirent leurs services pour transporter ceux de ses bagages qui

(1) Sans doute à Mohammed fils du pacha.

pouvaient l'encombrer. Quand il eut terminé ses préparatifs, il se hâta de partir, parce que sa maladie augmentait ; il ne se crut en sûreté qu'après être rentré dans son palais, à Constantine.

Quand il arriva chez lui, il n'avait plus sa connaissance, et son argent ne put rien pour le tirer de là, pas plus que les soins de ses parents ou de son fils ; il s'évanouissait fréquemment et répétait toujours : « Qu'ai-je à faire avec Ali-Pacha, et pourquoi est-ce que je le vois matin et soir devant moi ? » Il mourut au bout de quelques jours et sa mort causa une grande joie à Constantine, où les habitants avaient eu à supporter de lui les plus durs traitements. On disait dans cette ville que l'assassinat d'Ali-Pacha et les imprécations des habitants étaient la cause de sa mort. Quand la nouvelle en arriva à Tunis, quelques personnes déclarèrent avoir vu en rêve Lalla-Manoubia le frappant de son bâton, qu'elle lui enfonçait dans la poitrine ; on ne tarissait pas à ce sujet, et le nombre des gens qui déclaraient avoir eu des visions était très nombreux.

Après le départ d'Hassen-Bey, les habitants de la Médina furent enfin débarrassés des calamités qui les avaient accablés. Cependant, à peine était-il arrivé à Tebourba que l'on vit reparaitre des Turcs et des koulouglis qui étaient restés cachés ou avaient pris précédemment la fuite ; ils revinrent dans leurs maisons, prirent leurs armes et se réunirent sur la place de la Casba ; ils se dirigèrent de là vers le faubourg de Bab-Souika, entrèrent dans les rues, pillèrent plusieurs maisons et tuèrent une vingtaine de personnes. « Nous allons les tuer tous, criaient-ils, car ils nous ont trahis et déconsidérés ; ⁽¹⁾ c'est leur faute si Mohammed-Bey a pu nous exiler et faire périr nos compagnons ; grâce à Dieu, nous sommes enfin vengés du pacha et de son fils.

On vint annoncer ces désordres à Mohammed-Bey un peu après midi, au moment où, enfin rassuré sur l'avenir, il s'était étendu sur son lit pour se reposer de ses fatigues ; on lui dit que les askers de Tunis se révoltaient et qu'ils marchaient sur le Bardo. Le prince ordonna aussitôt de fermer les portes, de lever le pont-levis et de charger les canons à mitraille pour arrêter au besoin les assaillants. Il désigna ensuite un émissaire pour porter à Kairouan une lettre où il demandait l'envoi de quatre ou cinq cents jeunes soldats de renfort, et il fit prévenir son frère des troubles que l'on essayait de fomenter.

En quittant Sfax, Ali-Bey se rendit auprès du cheikh Sidi Hassen ben El Hadj, qui l'accueillit avec empressement et lui offrit la diffa ; après le repas, le cheikh s'approcha de lui, accompagné de Malmoud, frère d'Ali-Pacha, et, s'appuyant sur son bâton, il salua le prince et

(1) A l'époque où le faubourg de Bab-Souika se déclara contre Younès, ce qui valut à ses habitants d'être seuls exempts du châtimement par le vainqueur, Mohammed-Bey, fils du pacha.

lui dit : « J'ai un service à vous demander ; je désirerais que vous acceptiez d'être le protecteur de cet homme, qui est votre cousin et qui n'a jamais rien fait contre vous ni contre votre frère. C'est un dépôt que je confie à votre frère et à vous, car c'est un devoir de chercher à resserrer les liens entre parents. » Ali-Bey lui répondit que son désir serait satisfait et qu'il était tout disposé à protéger son cousin. Mahmoud-Bey baisa la main du prince, baissa la tête en pleurant et lui dit : « Protégez-moi contre votre frère. » Ali-Bey chargea des cavaliers d'accompagner Mahmoud, auquel il remit une lettre pour son frère. Mahmoud arriva ainsi jusqu'au Bardo, se présenta à son cousin Mohammed et lui remit la lettre qui lui avait été confiée. Mohammed en prit connaissance et autorisa ensuite Mahmoud à entrer chez lui, où il retrouva sa famille. On dit que dans la suite il le fit empoisonner, mais Dieu sait la vérité.

Quand Ali-Bey reçut la lettre par laquelle on l'informait de ce qui s'était passé à Tunis, il monta à cheval avec son goum et vint au secours de son frère. Le soir, les askers de Tunis rentrèrent chacun chez soi. Le lendemain matin ils prirent de nouveau leurs armes et se réunirent sur la place de la Casba, où ils trouvèrent le daouletli d'Ali-Pacha, auquel Mohammed-Bey n'avait pas enlevé ses fonctions. Il leur demanda quelles étaient leurs intentions, et ils répondirent : « Nous voulons que Mohammed-Bey s'engage à ne plus prendre à son service de zouaouas pendant tout le temps de son règne, qu'il oblige les Arabes à reprendre leurs vêtements et qu'il les empêche de nous porter préjudice en prenant notre costume. » Ils formulèrent encore d'autres demandes tout aussi déraisonnables. Le daouletli s'engagea à faire accepter tout cela par le prince et ne cessa de leur prodiguer de bonnes paroles pour les amener à se disperser et à rentrer chez eux.⁽¹⁾

Ali-Bey arriva sur ces entrefaites et rejoignit son frère ; les troupes envoyées de Kairouan arrivèrent aussi, entrèrent au Bardo et furent présentées à Mohammed-Bey, à qui elles jurèrent fidélité. Le lendemain, le bey monta à cheval et entra dans la casba, où il trouva la garnison abattue et démoralisée ; il s'installa dans la citadelle, et les gens vinrent de tous côtés pour l'assurer de leur dévouement ; les révoltés durent courber la tête, le feu de la rébellion s'apaisa et les beaux jours reparurent. Les hommes de science et les gens influents reconnurent l'autorité de Mohammed-Bey et lui dirent : « Prenez le royaume de Tunis : il est bien à vous, car c'est l'héritage de votre père. »

(A suivre.)

(1) M. de Sulauze écrivait, le 18 octobre : « Le départ des Algériens, qui a eu lieu le 2 courant, n'a pas rendu le calme au pays. Cinq cents Turcs, qui s'étaient cachés dans la ville, y entretenaient le trouble ; mais, heureusement, on a pu les contenir et les obliger à se retirer. » *Correspondance des Bays de Tunis*, tome II, page 522.

CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

CHANT IV

« Tandis que je rappelle le nom de ce tyran néfaste, une douleur plus vive s'élève du fond de mon cœur et me trouble au plus profond de mon être. Mon esprit ému hésite à rappeler le trépas de tant de chefs, les malheurs de ceux qui me sont chers, et les miens propres.

« Un soldat perfide pousse les Romains tremblants à livrer les étendards à l'ennemi. Il serait trop long de raconter ce désastre : je veux du moins rappeler avec exactitude les crimes commis pendant ces guerres. Himérius était commis à la garde d'une cité entourée par l'ennemi. Ses soldats veillaient sur les remparts bien clos et les hautes tours. Une ruse arracha les infortunés à la garde de leurs murs et les fit passer sous le joug des Maures. Une lettre funeste, conçue en termes flatteurs, est envoyée au gouverneur de la ville ; elle est écrite au nom du général, et le soldat qui l'apporte, autre Sinon, affirme qu'elle vient de Jean. Nous lisons ce message du roi barbare dans la pensée que ce sont les ordres du général. A plusieurs reprises il nous exhorte, comme l'eût fait le général, à venir au-devant de lui en rase campagne et à ruiner les camps disséminés des Maures. Les tribuns, dans leur égarement, s'abandonnent à l'espérance.

« Nous donnons le signal du départ. Dans le calme du soir, à la hâte, le général quitte aussi la ville, et dans l'ombre de la nuit, le cavalier s'élançait, brûlant de se réunir à ses compagnons ; déjà ils s'accusent de lenteur. Alors ce Sinon criminel court en avant avertir les barbares et préparer sa trahison.

« Dès que Phébus tristement eut poussé hors des ondes glacées ses coursiers qui répandent la flamme, la perfidie apparut au plein jour. Infortunés, nous voyons alors les enseignes du roi s'avancer contre nos enseignes, et dans toute la plaine les Maures, pleins de fureur, s'agitent en tumulte. Saisis de crainte, nous nous replions. Qui eût pu leur résister ? Antalas et Stutias avec ardeur poursuivent dans la plaine nos bataillons effrayés. Il ne nous reste plus aucun moyen de salut, et l'ennemi nous presse et vole de toutes parts autour de nos soldats épouvantés. La mort s'offrait partout à nos yeux et le sort cruel nous refusait tout appui. Plût aux dieux que nous fussions

morts dans la plaine! Une honte infâme eût été épargnée à nos armées. Jean, qui s'est jeté au milieu de la mêlée, succombe après une lutte glorieuse. Par ce trépas il échappa à l'orgueilleux mépris de l'ennemi devenu son maître; il n'eut point à redouter, captif, l'épée d'un vainqueur.

« Le vaillant coursier, pressé par l'ennemi, fuit à travers les vastes plaines. Son sabot frappe à coups pressés le sol, et l'ennemi, du haut des montagnes sauvages, le serre de près dans sa fuite. Au milieu d'une plaine nue se dresse la forteresse élevée de Cepar. C'est là que la troupe infortunée dirige ses chevaux. Les soldats et les malheureux tribuns occupent la place. Le général était parmi nous. Nous ne primes pas soin de fermer les portes. Nous mettons nos chevaux en sûreté. Nous combattons à pied contre l'ennemi qui nous entoure, cherchant à repousser l'assaillant loin des maisons. Deux rois, à la tête de leurs armées, celle des Laguantès et celle des innombrables Naffurs, nous attaquent.

« Alors Stutias, sous couleur de terminer la guerre néfaste, vole au milieu des troupes, l'épée nue. Il donne aux Maures farouches le conseil habile d'abandonner la plaine et, par ses paroles néfastes, calme les colères. Tous s'éloignent. Alors, le traître, debout sur un tertre élevé, usant d'une douceur simulée, excite par des paroles caressantes les cœurs hésitants à combattre avec lui. Promesses, instances, exhortations, il met tout en œuvre pour décider les soldats à prendre les armes contre nous. Tantôt il menace, tantôt il caresse. Poussés par la crainte, les soldats jettent leurs armes, ils accourent se jeter aux genoux du roi et l'acclament d'une voix amie. Nos chefs ne peuvent plus rien pour nous sauver. Est-il besoin d'insister? Nous sollicitons notre grâce. On nous l'accorde aussitôt. Nous demandons aux ennemis de nous en faire le serment sur leur propre vie. Ils y consentent à notre prière. Nous leur laissons croire que nous nous soumettons aux lois de leurs cruels tyrans. Justinianapolis est alors livrée aux Maures farouches et exposée à toutes les menaces du sort.

« Dans la suite, il me fut possible, par mes paroles, d'agir sur l'esprit de mes compagnons. Marturius, homme de sage conseil, était mon confident. Tous deux nous poussons les soldats hésitants à rejoindre les étendards. Ils m'approuvent. Ils sont d'avis qu'il faut tenter de s'enfuir par petits groupes de ces camps odieux. Pour moi, grâce aux ténèbres d'une nuit propice, tout tremblant, je m'enfuis avec quelques compagnons. Je revis mon épouse et ma demeure. Marturius s'enfuit aussi, quittant un ennemi odieux. Ses soldats le suivirent. Il ne resta que ceux qui le voulurent bien. Justinianapolis ouvre de nuit ses portes à notre armée; elle y pénètre grâce à la vertueuse trahison d'un citoyen resté fidèle et qui ne pouvait se résigner à supporter le joug d'un tyran cruel.

« Toutefois, les étendards romains ne s'éloignent plus des murs bien clos. Aucun chef, descendant en rase campagne, n'ose s'attaquer aux troupes ennemies. Le général cessa désormais de se fier aux alliés tant que vécut le traître Stutias.

« Tandis que l'Afrique s'épuisait au milieu de dangers si pressants, sur les mers on vit briller les vaisseaux d'Ariobinde. L'arrivée de ce général répand la stupeur. Les Laguantés, effrayés, abandonnent nos terres. Plût à Dieu que ce chef débile n'eût jamais vu les pénates de Carthage ! Alors, en effet, l'Afrique, atteinte de malheurs plus grands encore, subit, par la rivalité de deux chefs, des désastres et des pillages affreux. L'autorité ne souffre point d'être partagée entre deux hommes investis de droits égaux. Jamais dans l'histoire on ne vit l'union exister entre deux personnages jouissant d'un pouvoir identique. Ce sont là les enseignements mêmes que nous donne le passé. Le pied suit le mouvement du pied ; la jambe obéit au pied ; la tête communique aux membres qui lui sont attachés son mouvement, et les rameaux portent les fruits que l'arbre comporte. Ni le monde à sa naissance et qui voyait avec joie naître ses humbles moissons, ni Rome, la merveille de l'univers, qui scella de son propre sang ses remparts nouveaux, ne purent supporter la rivalité de deux hommes. Deux volontés rivales se contrarient et se heurtent l'une à l'autre. Chacun des deux chefs dédaignant son égal, la discorde persiste entre eux, et l'Etat se divise en deux factions. Chaque citoyen s'attache au chef qu'il a choisi. Tandis que dans son orgueil l'un des deux gouverneurs se croyait le premier, que l'autre refusait de s'abaisser au second rang, l'Afrique, dépeuplée, gémissait des dépredations des barbares.

« Sur l'ordre des chefs, les Romains que dirigeait l'habile Jean attaquèrent en nombre inégal les farouches ennemis. Vaincus, ils durent prendre la fuite. Des rivalités avaient été la cause de cette cruelle défaite. Mais bientôt Jean, prenant le commandement, déploie ses étendards et s'avance, confiant dans sa valeur, au milieu des ennemis pour y trouver la mort. Entouré des vaillants tribuns qu'il a entraînés au combat, il ne craint point de se mesurer avec ses terribles adversaires. Dans son ardent amour pour son pays, il méprise les atteintes cruelles de la mort. Aussitôt qu'il s'aperçoit que le barbare est proche, avec courage il s'avance lui-même au-devant de la mort. Il plante ses étendards dans la plaine et adresse ces paroles aux soldats qui l'entourent : « Etre prêt à faire à sa patrie le sacrifice
« de sa vie, c'est là vraiment vivre. Le maître du tonnerre a fait de
« la mort la loi commune du genre humain ; nul ne peut s'y sous-
« traire ; sous quelque forme que ce soit, elle viendra fatalement, mais
« à une mort glorieuse sont acquises et la considération et l'estime la
« plus haute, et elle est l'objet de nos plus chers désirs. L'ennemi est

« là, soldats. Combien de temps encore fuirons-nous les labeurs de la
« guerre? Combien de temps encore l'ennemi se raillera-t-il de nous,
« nous voyant fuir, et nous prendra-t-il pour des lâches? C'est main-
« tenant qu'il faut tenter un vigoureux effort; le moment est venu de
« déployer du courage. Depuis longtemps votre vaillance m'est con-
« nue, soldats, et de tout temps votre fidélité. Debout, Romains, et
« dans votre passion pour la gloire, abattez ces peuples orgueilleux,
« épargnez le déshonneur à vos chefs. A supposer que nous voulions
« fuir, songeons qu'une mort honteuse attend celui qui recule. Tour-
« nez vos pensées vers les combats, épargnez la honte à nos mânes.
« Plût à Dieu que le farouche Stutias s'offrit maintenant à mes coups,
« que la fortune le présentât à ma vue! Par un coup réciproque le fer
« transpercerait nos poitrines, et ce sort fatal nous entrainerait tous
« deux, ou bien la flèche cruelle frapperait d'un coup mortel le tyran.
« Moi-même en succombant, si tel est le sort dont me menacent les
« destins, j'épargnerais à l'Etat le crime d'une guerre civile.»

« Tandis qu'il adresse ces conseils aux guerriers, l'armée odieuse
des Massyles accourt, prête à combattre, et par un stratagème dé-
veloppe ses lignes régulières sur les rives d'un fleuve voisin. Alors
les flèches rapides engagent l'action. Le fer garni de plumes trans-
perce les soldats barbares. L'armée ennemie tourne bride et se re-
tire au delà du fleuve. Jean la poursuit et à la faveur d'une grêle
de traits traverse promptement le fleuve. Dédaigneux des périls et
de la mort, il franchit ce chemin qu'il ne devait plus parcourir; il se
précipite sur les soldats, semblable à un lion destructeur qui dans
sa rage se jette sur les bœufs et les taureaux farouches, chassant
les uns, massacrant les autres. On voit courir épars de tous côtés le
troupeau et le berger fugitif; le lion, de ses dents ensanglantées, s'a-
charne avec fureur, et dans les vastes plaines il déchire et dévore sa
proie. Ainsi le valeureux Jean jetait le désordre dans les rangs des
Massyles, jonchant la plaine de cadavres. Les soldats l'imitent; l'é-
pée à la main, ils pressent et transpercent les bataillons qui fuient.

« Le général, entouré de ses soldats, vole avec ardeur dans la plaine
et poursuit les Maures effrayés, se croyant déjà vainqueur. Déjà le
sang échauffe les armes; il rougit les épées que tiennent de leurs
mains vaillantes le chef et les soldats. Hélas! ô crime odieux de l'in-
juste destinée! ô malheur inouï! déjà l'ennemi se retirait vaincu et
ses escadrons çà et là dans la plaine succombaient sous les coups
des Romains victorieux, lorsque tout à coup l'odieux Stutias, dé-
ployant ses étendards, accourt du fond des vallées; Hermogène et
Taurus, l'opprobre du nom latin, l'accompagnent. A leur suite vien-
nent les soldats romains révoltés, traîtres à notre patrie. Alors une
fois de plus nous sommes réduits, dans notre malheur, à combattre
avec des armes fratricides, et les guerres civiles se raniment. C'est

contre des parents que nous dirigeons nos coups, et des mains fraternelles déchirent nos entrailles.

« Le magnanime Jean, le premier, reconnut les étendards de Stutias et, bouillant d'ardeur, s'arrêta en face de lui, l'arc tendu. Les soldats de Stutias s'enfuient, incapables de soutenir la vue du héros irrité. Cependant, il place une flèche sur la corde et, après avoir visé avec tranquillité, il détend l'arc. La flèche traverse la cuisse du tyran cruel ; du choc elle brise l'os et atteint la tendre moelle ; les barbes se teignent d'un sang vermeil qui jaillit au dehors et inonde les vêtements du guerrier. Stutias, blessé, terrassé par sa blessure mortelle, tourne bride et s'enfuit. Tandis qu'il succombe, ses compagnons le soulèvent dans leurs bras et le déposent au pied d'un arbre touffu.

« Le vainqueur, jetant les yeux derrière lui, aperçoit ses compagnons qui fuient dans la plaine, et une immense douleur s'allume dans son cœur. Triste et gémissant sur son malheur, il interpelle en ces termes ses compagnons : « Qui fuyez-vous, soldats ? La victoire est à vous. Déjà Stutias, transpercé par nos traits, a abandonné le combat, « il git étendu sur le sol. Ramenez vos étendards ! Où courez-vous ? où « vous pousse une destinée funeste ? Hélas ! vertu romaine, c'en est « fait de toi ! » C'est en ces termes qu'il gourmande les bataillons que les destins ont frappés d'épouvante. Mais aucun soldat ne revient sur ses pas, les Maures valeureux les poursuivent et leurs cohortes innombrables se jettent sur cette armée en proie à la terreur.

« Au milieu de la plaine coulait un fleuve au lit encaissé et qui formait les limites de deux contrées voisines. C'est sur cet obstacle que vient donner la troupe des fuyards, et poussés par la crainte de la mort, ils tombent le long des berges et des fossés. Alors commence une scène lamentable de mort ! Les malheureux sont entraînés par leurs compagnons et l'affolement que leur cause l'ennemi ; beaucoup, dans leur élan, se précipitent sur les armes de ceux qui tombent ; d'autres meurent la poitrine percée de leurs propres piques ; au milieu de cet entassement où retentit le cliquetis des armes, les coursiers qui surviennent écrasent leurs maîtres sous leur poids immense. Ainsi succombent la troupe infortunée et les tribuns vaincus.

(Ici une lacune de quelques vers.)

« Marturius put avec peine s'enfuir à la tête de quelques soldats : il se précipite au milieu des ennemis pour y chercher la mort. La fortune récompensa par le salut son audace et l'arracha à une mort cruelle.

« Cependant Stutias, dont l'âme s'enfuit, est plongé dans l'affliction. Le farouche guerrier se repent d'avoir pris les armes. Il soupire profondément et gémit, et dans sa douleur il s'adresse à lui-même ces reproches : « Pourquoi la guerre avait-elle pour moi des charmes « si puissants ! Pourquoi, oublieux des bienfaits, toujours infidèle à

« mon maître, fallait-il que j'échouasse dans mes audacieuses entreprises ! C'est maintenant, quand tu m'entraînes avec toi, mort cruelle, que je me repens de mes fautes. Je subirai le châtement que j'ai mérité. Catilina, dont je vais partager le sort, est là devant moi, poursuivi par les sanglantes Furies. Je vois déjà le Tartare s'entr'ouvrir, roulant ses tourbillons de flammes et ses feux redoutables. La punition de ma perfidie est une mort cruelle. Voilà ce que m'ont valu les guerres ! Que les Latins s'alligent et que dans la crainte des mêmes châtements ils gardent fidélité à l'Empire et à leurs maîtres. » Il dit, et la mort impitoyable met fin à sa vie infortunée.

« Dès que Stutias eut succombé, bien que sa perte eût excité dans son armée une violente haine, les Romains avaient senti cependant leur courage renaître, et déjà notre armée gagnait la plaine. Voici que par un nouveau crime, Guntharith, cet homme pervers et méchant, ce traître, ce misérable, cet homme abominable, cet esprit stupide, cet adultère, ce brigand, cet homicide, ce voleur, cet artisan détestable de complots, s'attaque lâchement à l'inproviste au gouverneur. Il l'accable par surprise et le trahit malgré ses serments. Insensible au respect que l'on doit à un prince glorieux, il ne craint point de déclarer la guerre et d'usurper le titre de roi.

« Que de désastres subirent les Tyriens ! que de dangers terribles ils coururent ! Ils succombent sous le fer cruel, mais leurs maux furent de courte durée. Les jours de ce règne odieux et détestable étaient comptés. Car le vénérable et bienfaisant Athanase, par ses augustes desseins, délivra les Africains des crimes de ce tyran cruel. A lui seul il fut donné de rattacher la Libye à la chaîne des fastes romains et de vouer au trépas un odieux tyran. Un Arménien avait été le ministre d'un si grand dessein. C'est lui que le sage Athanase, avec une gravité réfléchie, chargea du soin d'immoler ce tyran impitoyable. L'auguste vieillard n'avait pas hésité à s'attaquer à l'usurpateur pour conquérir sa liberté. Le misérable Guntharith, tout enivré du désir de conserver son odieux pouvoir, tandis qu'il s'abreuve aux coupes néfastes, se sent atteint par le fer des Arméniens et souille de son sang les tables du festin.

« Tels sont les dépredations, restées jusqu'ici sans vengeance, auxquelles succombe l'Afrique. C'est toi qu'elle attend dans sa détresse. Viens au secours de ce pays éploré. Car tu en as le pouvoir. Ton courage est connu dans tout l'univers, ta sagesse est toujours en éveil et ton bras s'est illustré par de glorieux exploits. »

Tels étaient les combats dont le tribun rappelait le souvenir ; les yeux voilés de larmes et plein d'une amère douleur, il déplorait les désastres de la Libye et le sort funeste des généraux. Le général bienveillant gémit, le cœur en proie à l'émotion. Les chefs s'apitoient

avec lui. Ils se lèvent prêts à combattre et l'esprit plein de résolution. La fureur et la honte agitent leur cœur ardent; leurs joues se couvrent de taches; ils pâlisent et rougissent tour à tour. Leur colère se manifeste sur leur visage. Déjà ils souhaitent de voir naître le jour trop lent à venir; ils appellent de leurs vœux son éclat tardif et l'instant du combat. Phébus apparaissait, traçant sur les mers un sillon lumineux et, dardant à travers les nuages ses rayons épars, répandait sa lumière sur les ondes frémissantes, à l'aube d'un jour heureux pour les infortunés Africains. Déjà les chefs, excitant les soldats de leurs appels variés, pressaient les guerriers valeureux et les tribuns illustres. Chacun exhorte ses soldats. Ils donnent l'ordre de lever le camp, de préparer les armes et d'attendre les ordres du général. Les soldats apportent les étendards, les décorent et prennent plaisir à voir un vent léger se jouer dans les plis des enseignes déployées.

Cependant, l'auguste Jean se lève, l'esprit ému, le cœur plein de pieux sentiments; fléchissant les genoux et ployant le jarret, il élève en suppliant ses mains et ses regards et fait entendre ces paroles : « C'est à toi, Christ, Père auguste des hommes, qu'on rend hommage d'une bouche et d'un cœur pur; c'est avec joie aussi que je t'apporte mon tribut de louanges et de reconnaissance. C'est toi seul que je veux glorifier; c'est toi, créateur du monde, qui domptes les nations et gagnes les batailles; c'est toi qui anéantis les armées des impies; c'est toi qui as toujours été l'appui de notre Empire. Vois nos villes, vois nos champs incendiés par des peuples cruels, ô Dieu tout-puisant! Déjà le laboureur laisse ses champs en friche; le prêtre dans les temples ne peut plus t'offrir ses larmes en faveur de son peuple, car tous les habitants, les mains liées derrière le dos, supportent les chaînes rigoureuses de l'ennemi. Jette les yeux sur nous, Père saint, et fais aussitôt retentir ton tonnerre. Renverse à nos pieds les bataillons des Maures; arrache les Africains prisonniers des mains de ces peuples cruels; prends en pitié les Romains, tes enfants bien-aimés; jette avec miséricorde les yeux sur nous et, dans ta bonté, change notre douleur en joie. » En parlant ainsi, il arrose de ses larmes le sable desséché. La douleur et la pitié touchent son cœur et émeuvent son âme bienveillante. Son corps est agité de sanglots nombreux. Dès qu'il eut achevé en termes éloquentes sa prière, il se tut; puis aussitôt le héros se lève joyeux, et, essuyant les torrents de larmes qui coulent de ses yeux, le visage tranquille, il jette les regards autour de lui; il donne aux soldats armés l'ordre de se porter en avant. Lui-même il monte sur un tertre du haut duquel il peut, dominant l'armée, encourager de ses conseils les officiers. Autour de lui se groupent les chefs d'élite, les vaillants tribuns et les soldats nombreux, chacun à son rang. Tous, en foule serrée, entourent le chef de tous

côtés. Ainsi les abeilles, entrelaçant mutuellement leurs pattes, forment un essaim et se mettent à la suite de leur reine. Elle s'arrête à la pointe extrême d'un arbre ou au milieu d'un orme au feuillage épais; là elle se pose et la première, choisit une place en faisant entendre un bourdonnement terrible : autour d'elle la troupe se rassemble en se touchant des ailes et obéit aux ordres de la reine.

Cependant, un écuyer accourt du haut des montagnes, et à la vue des bataillons nombreux rangés en bataille, et du général qui au milieu d'eux, debout sur un tertre, brille de l'éclat de son armure, il agite les rênes de son coursier docile ; dans une course rapide il se dirige à travers la plaine vers le général ; puis, traversant avec rapidité les rangs nombreux de l'armée, il saute à bas de son cheval et, suivant l'usage, baise à plusieurs reprises les pieds du chef bienveillant. Les soldats en foule se pressent avec ardeur autour de lui, curieux de connaître les nouvelles qu'il apporte et d'apprendre de sa bouche la réponse du roi barbare. Ils craignent déjà qu'il ne sollicite la paix. Invité à prendre la parole, Amantius parle ainsi avec gravité : « Le serviteur a rempli avec docilité les instructions de son maître ; j'ai porté à la hâte ton message parmi les barbares ; et à mon arrivée j'ai vu, assis au pied d'une roche, au milieu des montagnes, le roi barbare. Aussitôt il appelle à lui les rebelles. Toute la foule des Maures accourt à la hâte, et ces hommes au visage bronzé remplissent les tentes. C'est ainsi qu'autrefois Pluton, comme le rapporte la fable, voulant engager la lutte contre les dieux, assembla son conseil, et par les larges voies mille monstres divers accoururent ; l'Hydre et la sinistre Mègère, et le vieux Charon, abandonnant sa barque ; Alecto agitant avec fureur ses serpents entrelacés, et tous les monstres que renferme l'Averne immense. Dès que la troupe nombreuse s'est réunie autour du chef, celui-ci, qui était resté assis, accorde aux dignitaires de l'armée la permission de s'asseoir à leur tour. Quant au roi, il siège au milieu d'eux, et les embrassant du regard, d'une voix terrible il prononce avec colère ces brèves paroles : « Chefs, après avoir « accueilli le légat et les dures propositions de Jean, j'ai voulu vous « en faire part et vous permettre d'entendre son envoyé, ici présent, « exposer sa mission. Quant à vous, écoutez-le avec attention, et si « vous vous arrêtez à quelque ferme résolution, décidez ce que vous « choisirez ou de la paix ou de la guerre. » Il m'accorde la parole et du doigt impose silence à leurs lèvres. Je leur fais connaître les maximes et les préceptes de conduite du prince mon maître. Je leur rappelle longuement comment, par sa bonté souveraine, il maintient la paix du monde ; j'exalte sa valeur indomptable, unie à sa douceur. Souvent, usant de menace, j'ajoute que si les Romains savent pardonner, ils ont aussi toujours abattu les peuples orgueilleux et accablé de leurs armes les tyrans puissants ; je cite tous ces peuples que

Rome toute-puissante, que notre prince lui-même a soumis tandis qu'ils déchainaient les combats jusqu'aux confins du monde. Je les ai assurés de la guerre, puis, revenant en arrière, je leur ai parlé de la paix. Enfin, terminant mon discours, j'ai sollicité leur réponse. Alors les barbares avec animation, dans une conversation entrecoupée, échangent entre eux des clameurs variées, des sons rauques et sifflants, et s'abandonnent à une vive terreur. Tels les loups dans les montagnes, lorsque les nuages couvrent les vastes terres, font retentir les airs de leurs hurlements répétés et leurs cris se font entendre au sein des ombres profondes. Dès que leur esprit est calmé, le chef orgueilleux me répond en ces termes violents : « Elle m'est trop
« bien connue, cette foi romaine que vous venez de violer ! Qu'on
« n'espère pas désormais tromper Antalas. Il suffit qu'une fois un
« Arménien l'ait fait. Tu me parles avec artifice de votre amitié pour
« moi. N'étais-je pas aussi votre ami ? n'ai-je pas souvent combattu
« avec vous ? n'ai-je pas fait la guerre sous vos ordres ? n'ai-je pas,
« enfin, Romain, lutté pour vos généraux ? J'en atteste notre nation si
« fidèle, j'en atteste ton sang, ô mon frère Guarizil, versé par l'ordre
« d'un chef injuste, j'ai pour m'instruire la récompense que m'accorda
« votre Arménien après que, grâce à notre valeur, il eut abattu le
« tyran Guntharith. Et moi qui me montrai si fidèle à votre alliance,
« qui acquis tant de titres à votre reconnaissance, qui fus si souvent
« l'auxiliaire de vos victoires, voilà le digne salaire que je reçois de
« vous ! voilà donc pourquoi j'ai combattu pour vous ! Est-ce donc là
« votre loyauté ? est-ce là ce qu'on appelle l'amitié ? Fortune, que
« n'as-tu, par une de tes faveurs, offert Artabane à mes coups, main-
« tenant que par un changement de la destinée mon vaillant peuple
« Haque et les peuplades farouches des contrées du Sud sont mai-
« tres dans le camp ! Et ce sont ces peuples vaillants que votre chef
« Jean se prépare à attaquer à la tête de ses faibles troupes ! Il croit
« obtenir notre soumission à d'orgueilleuses conditions et, par un
« habile artifice, cherche à frapper de vaines terreurs ceux qu'il
« devrait implorer ! Après tant de succès légitimes que mon bras a
« remportés dans les combats, après que plusieurs de vos généraux
« ont succombé par ma valeur, après la mort de l'impitoyable Solo-
« mon et de Jean le premier du nom, qui osera désormais s'attaquer
« à Antalas ? Le loup redouterait-il l'agneau qui pait dans les val-
« lées ? le lion craindrait-il le cerf aux cornes naissantes ? le chien à
« la guenle redoutable tremblerait-il devant le lièvre ou le daim ? le
« féroce vautour fuirait-il sous la nue la douce colombe ? Verra-t-on
« jamais le satellite de Jupiter, épouvanté, s'enfuir à travers l'air li-
« quide devant la grue au cri retentissant ou le cygne harmonieux ?
« L'univers, changeant d'aspect, va-t-il donc périr dans un boulever-
« sement ? Il plaft aux Romains, tant de fois vaincus, de combattre de

« nouveau : qu'ils reviennent donc sur leurs pas et qu'ils tentent la chance d'un combat! »

A peine le légat a-t-il achevé qu'aussitôt s'élève parmi les chefs et les bataillons pleins d'ardeur un murmure confus, comme sous l'effort d'un vent puissant, aux approches de la tempête, les flots soulevés retentissent en se brisant sur le littoral, battu par eux ; le fracas de l'onde augmente, les rivages frémissent sous le choc des vagues et sur les roches bondissent les flots qui se succèdent. Le général, d'un geste de sa main étendue, impose le silence. Tous se taisent aussitôt et attentifs, tiennent les yeux fixés sur lui. Tous les visages et tous les esprits se tournent vers lui. Ils attendent avec impatience les conseils de leur chef. Ils prêtent l'oreille et l'esprit à ses paroles. Alors le général, avec gravité, exhorte les guerriers attentifs, et excitant au combat leur esprit ardent, il les enflamme par ces paroles et les affermit contre l'ennemi : « Soldats, voici par quels principes Rome a accru sa gloire, comment son empire s'est établi sur tout l'univers au cours de ses conquêtes et de ses victoires : jamais le Romain n'a craint les peuples soulevés contre lui ; jamais ses soldats ne se sont enfuis à la vue des bataillons ennemis, si nombreux qu'ils fussent, parce que fidèles à leurs chefs, vigilants et avisés, ils ont su avec courage supporter les fatigues de la guerre. Mais chaque fois que traître à ses serments, il ne trouve pas dans le respect dû au prince un frein à ses discordes prêtes à éclater, lorsqu'adonné au vol et au pillage il ambitionne dans son ardeur guerrière une récompense funeste à nos armes, alors le Romain, effrayé par ses propres dissensions, revient sur ses pas, croyant avoir vaincu les barbares. Cependant la fortune n'accorde pas de longs succès à ces infidélités, mais elle revient à nous propice et favorable. C'est que, par un décret de la destinée, elle protège Rome, objet de son affection. C'est pour lui plaire qu'elle a perdu tant de coupables et qu'elle a fait goûter à notre Empire un bonheur bien légitime. Qu'a servi à l'insensé Guntharith de porter le nom de roi, puisqu'il tombe sous les coups de l'Arménien ? N'a-t-il pas, au milieu du festin et dans l'ivresse d'un repas joyeux, subi le châtimeut de sa trahison ? Rappellerai-je Stutias le transfuge, errant dans tant de contrées, dévoré d'ambition, en quête d'une fortune qui lui échappe, cherchant par une guerre injuste à conquérir le titre de roi ? que de maux n'infligea-t-il pas à la Libye ! quelle fureur n'excita-t-il pas chez les barbares ! de combien de flots de sang son épée ne fut-elle pas souillée ? Il succomba trop tard sans doute, mais par un juste trépas, et subit le châtimeut en même temps qu'il commit le crime. Vous voyez donc, soldats, combien la fortune reste fidèle à nos princes, comment, par des guerres heureuses, elle conspire à faire des Romains les maîtres du monde. Courage donc ! unis dans le combat et fidèles à l'Empire, déployez à l'envi votre valeur au milieu

des dangers ! soyez loyaux comme il convient à des Romains, et mettez en fuite ces peuples perfides ! Que les nations et les rois soumis apprennent quelle est la force de l'Empire et la gloire de nos armes ! Voyez quels dangers menacent notre armée ; soyez pleins de vigilance, soldats ! Notre camp est entouré des Maures. C'est par le courage, c'est l'épée à la main que nous devons acheter notre salut ! Les barbares qui combattent à nos côtés, en qui vous voyez des amis et que vous croyez soumis, nous observent en ce moment. Si le Romain est vainqueur, ils se font ses esclaves, ils adorent sa puissance ; seuls le succès et la terreur imprimée dans leur esprit nous assurent de leur fidélité. Eh bien ! debout, soldats ! La victoire aura pour effet d'anéantir ces deux ennemis. Les uns succomberont sous vos coups, votre valeur jettera l'épouvante chez les autres. Allez, chefs, rangez en ordre chacun vos cohortes aux postes que vous avez choisis. Que les étendards s'avancent avec leurs manipules ! faites marcher en bon ordre vos soldats au combat ! »

Il dit, et d'un bond se place sur le dos élevé de son cheval. Les armes du guerrier redoutable retentissent, son casque qui brille d'un vif éclat sous les rayons du soleil renvoie sa lumière à tous les yeux et le fauve éclat de sa cuirasse brille à travers le camp entier. Ainsi la nue, au fond de l'horizon, ébraniée d'un sourd murmure parvenant au sommet du ciel fait entendre son tonnerre et tout à coup darde la flamme à travers les nues.

Tous les chefs et les tribuns s'élancent alors. Les escadrons, suivant leur exemple, s'appuient sur leurs lances puissantes et retiennent leurs coursiers ; puis ils s'élancent sur le dos de leurs chevaux et tiennent la bride haute. L'animal à travers la plaine lutte contre le frein, et se jetant de côté, bondit à travers le gazon ; lorsqu'il sent sur son cou la main de son maître, tout fier il s'efforce de courir à travers les vastes plaines. Mais bientôt les armées se rangent en ordre. Gentius commande l'aile droite et rassemble autour des étendards les bataillons d'élite. Le glorieux général qui brille du fauve éclat de son casque s'avance à cheval, orné d'aigrettes, tout resplendissant d'or, et passant rapidement à travers les escadrons, il excite les soldats au combat et range l'armée en bataille avec un art savant. Auprès de lui le grand Putzintulus brandit ses armes et entraîne derrière ses étendards les nombreux bataillons ; le guerrier les domine de son casque orné d'aigrettes ; couvert d'une étincelante cuirasse, armé d'une longue lance, il s'avance à cheval et donne à ses soldats les conseils accoutumés, car une sagesse supérieure résidait dans son vaillant cœur. Trop heureux si les destins lui avaient accordé des jours durables et lui avaient donné de parvenir à la maturité de la vieillesse aux cheveux blancs ! Que d'expérience n'eût-il pas acquise encore ! En troisième lieu venait l'ardent Grégoire, armé d'une lance ;

le bouclier léger et le javelot des Ibères brillait en ses mains. Tout auprès Geisirith s'avancait avec ses troupes et ses étendards ; confiant dans sa valeur, il brûlait du désir de forcer, sans attendre le signal de la trompette, les retranchements de l'ennemi. Couvert d'une armure étincelante, il tient à la main de longs javelots ; son corps bardé de fer jette au loin des rayons ; des écailles d'or forment sur son armure des taches brillantes ; sur sa tête est un casque où l'éclat de l'or se mêle à celui du fer, le cimier et l'aigrette sont formés d'une crinière de cheval ; il est ceint d'un baudrier où brillent des boutons faits de pierres précieuses ; un glaive enfermé dans un fourreau d'ivoire orne ses flancs ; ses jambes sont couvertes de guêtres en peau de panthère retenues par de larges boucles d'or ; le pied est enfermé dans une chaussure teinte en pourpre rouge où les pierres sont semées avec un art délicat : l'œil est charmé par ces ornements que rehausse la valeur du guerrier. Plus loin, disposant ses bataillons dans les vastes plaines, s'avance le sage et valeureux Marturius : il commande aux soldats en vertu de son autorité de tribun. Ailleurs, le vaillant Marcien marche à l'ennemi, Marcien, dont le sang se mêlera aux ruisseaux de sang des Barcéens. L'illustre Senator, issu d'une noble origine, s'avance à cheval et brille de l'éclat de ses armes bien fourbies. A la suite de l'armée marche au milieu d'une troupe nombreuse le fidèle Cutzina, entraînant derrière les étendards l'armée entière des Massyliens ; Romain par les sentiments et presque par le sang, il est doux de caractère et d'une gravité toute latine ; aucun guerrier n'eût pu l'égaliser dans l'art de lancer le javelot et par la vaillance, ni Adon, cher à Vénus, ni le vaillant Achille. De l'autre côté, à l'aile gauche qui jette au loin des feux, se tient un chef chargé d'ans, Jean, qui porte le nom du général en chef. Sa vieillesse est encore vigoureuse, sa valeur est celle d'un jeune homme ; c'est elle qui permet au héros, à force d'énergie et d'efforts, de triompher des ennemis. Il monte un cheval à la robe nuancée, où des taches blanches tranchent sur la couleur noire du poil ; fier de l'éclat des pierreries et de l'or, et la bouche frémissante, le coursier court rapidement dans la plaine. Le chef, tout bardé de fer, range en ordre ses escadrons ; il va et revient avec célérité et encourage les soldats qui s'avancent. Tout auprès, l'ardent Fronimuth fait avancer ses troupes, les enseignes hautes, et dans la plaine unie se joint à l'armée. Il domine ses soldats ; son aigrette et son casque brillent au loin ; son armure de fer qui étincelle d'une vive lumière reçoit en face et réfléchit les rayons du soleil, et les bataillons nombreux qui l'entourent de tous côtés brillent eux aussi de l'éclat de leurs boucliers et de leurs casques. Auprès de lui Marcentius rassemble ses cohortes ; à ses ordres, les soldats se répandent à travers les vastes plaines ; un casque doré couvre ses cheveux blonds ; il est d'airain, surmonté d'une aigrette ; une

cuirasse rattachée à ses épaules robustes entoure le guerrier de ses brillantes écailles, tandis que son coursier s'avance lentement d'un pas orgueilleux ; autour des flancs il porte des traits, un carquois et un arc sonore ; il a pour combattre des flèches garnies d'airain ; autour des étendards il place les tribuns redoutables. Là était Libératus, armé d'une longue lance ; là le bel Ullitas, étincelant sous son armure aux vives couleurs, habile à lancer le trait, ardent à manier l'arc recourbé. Plus loin marchait Ifisdaias, instruit dans l'art de diriger le coursier docile à l'aide des rênes ; chef et maître souverain de son peuple, il s'avance à la tête de ses tribus farouches. Son fils Bitiptès l'accompagne. Son peuple compte de nombreux guerriers, pleins d'un ardent courage, et ce fidèle allié, grand par l'intelligence, est cher aux soldats, aux officiers et au glorieux général lui-même. Son fils vaillant, qui marche au combat avec audace, ne le cède en rien à son père et serait capable de dépasser de ses javelots la flèche légère que lance l'arc du Perse. Tarasis, à la tête des troupes d'infanterie placées sous ses ordres, fait lever les étendards et dispose en ordre l'armée ; lui-même, parcourant à cheval les rangs, répartit entre les bataillons l'effort du combat et commande à ses troupes d'unir leurs boucliers, et on voit se déployer dans la vaste plaine la longue ligne des soldats dont les boucliers se touchent ; les hommes disparaissent derrière cet abri semblable à un rempart ; seuls apparaissent au-dessus les haches et le sommet des casques aux aigrettes et aux cimiers brillants. Sur la plaine couverte de fer, partout se dressent les lances et dans l'air brillent les armes redoutables. C'est ainsi que l'auguste et vaillant Jean, au milieu de ses troupes, dispose les ailes de son armée, place en ordre les étendards, règle tout avec méthode et répartit avec un juste équilibre la cavalerie dans l'armée. Il s'avance à cheval au centre de ses troupes, afin de disposer dans le combat de toutes ses forces et d'avoir sous la main, au moment de l'attaque, ses vaillants officiers. Ainsi le taureau dirige avec attention ses regards vigilants vers les cornes de son rival et examine par quel côté il pourra attaquer et blesser son ennemi ; il se jette à droite, menace à gauche son adversaire ; des coups multipliés de ses cornes il redouble les blessures, et la tête frappe l'endroit que l'œil a désigné. Ainsi le général, après avoir équilibré ses forces, donne à l'armée l'ordre de marcher au combat. Avec un art aussi parfait sont construits les orgues, les cithares et les lyres que touchent les doigts de l'artiste. Le tuyau sur lequel agit le musicien résonne au souffle de l'air. Ni les cordes ni l'air ne rendent de son si l'artiste ne module, en touchant les tuyaux, les chants qu'il a voulu. Ainsi aux ordres du général l'armée tout entière se met en mouvement et les bataillons s'avancent en ordre, rangés sous leurs drapeaux respectifs. Aux côtés du chef se tenait Recinaire, brillant de l'éclat de son armure,

et avec le même zèle il dispose ses troupes. Son esprit est plein de sages pensées; il est grave et réservé, magnanime, doux, sage, énergique, intègre, valeureux; à la fois heureux dans les guerres et négociateur habile de la paix, il possède l'humilité du cœur, cette vertu chère au Christ, la bonté et l'humanité; il est en un mot le digne auxiliaire du glorieux général, car dans leurs deux corps habitait une même âme, et ces liens n'avaient point été créés par la nature, mais par les marques d'une haute faveur, par une affection pure, par la piété, la bonté, la sagesse et la vertu. Ainsi il s'avance à cheval au milieu de l'armée, tout brillant de l'éclat de ses armes, et encourageait ses soldats par ses graves conseils. L'armée ennemie elle-même contemple avec admiration Jean rangeant ses troupes avec une tactique qui présage la victoire.

Cependant, Ierna, le cœur agité de soucis nombreux, établit à la faveur de la nuit autour du camp un rempart formé de chameaux qu'il dispose sur une profondeur de huit rangs. Puis il attache ensemble des bœufs dont il lie habilement les cornes les unes aux autres en formant par deux fois un triple tour; il multiplie à travers les chemins des pièges trompeurs, afin que l'armée maure, instruite de ces stratagèmes, vole avec assurance au combat et accable aisément les bataillons de l'armée ennemie qui s'avanceraient sans défiance auprès du camp à travers ces mille obstacles. Jamais l'esprit inventif d'un Minos dans les profondeurs du Labyrinthe n'avait imaginé tant d'obscurs détours, tant de routes sinueuses, créé tant de chemins tortueux et trompeurs, que l'habile fils d'Egée, averti à l'avance, sut habilement reconnaître en guidant ses pas sur un fil. Alors il frappe de son épée la poitrine du monstre au double corps. Celui-ci laisse échapper un flot de sang et tombe en brisant ses cornes sur le sol ténébreux. Ierna entoure le camp d'une troisième enceinte impénétrable; il dissémine çà et là des animaux de petite taille qu'il attache par les pattes; dans l'intervalle il place des ânes en rangs serrés, il les attache les uns aux autres et forme une ligne dangereuse de cordes; à travers tout le camp il dispose des planches à fouler, des fourches à deux cornes, des pieux acérés et des roches immenses en guise d'obstacles.

Antalas, de son côté, prend ses dispositions pour le combat et s'avance entouré de ses ailes. Il s'élance avec ardeur, confiant dans son coursier, et, en prévision d'un combat d'infanterie, dispose ses soldats unis par les boucliers solides. Cependant, il maintient ses troupes près de l'enceinte fortifiée; il ne veut pas que les fantassins engagent trop loin un combat périlleux, sachant par une expérience répétée combien est puissante la terreur excitée par les Romains et le courage de leurs soldats. Cependant l'armée maure s'avance en bon ordre, rangée sous les étendards des deux chefs. Les cavaliers

la précédent et se répandent de toutes parts dans les plaines. Les Laguantes s'avancent avec rapidité, et sous la conduite du farouche Ierna et de l'orgueilleux Bruten, couvrent les plaines, les collines voisines, les vallées profondes, les forêts et les fleuves. Bruten suit Ierna. Après eux vient Camalus avec ses troupes innombrables qui brûlent de se mesurer avec l'ennemi. Puis s'avancent Hisdreasen, le fier Ialdas, le bouillant Sinzira, et tant d'autres dont on chercherait vainement à retenir tous les noms si on voulait les citer et énumérer tous ces peuples farouches. Au milieu d'eux était l'ardent Sidisan, l'instigateur de la guerre et le maître des opérations ; il dirige à l'aile droite ses cavaliers et ses étendards. A l'aile gauche, Carcasan se tient avec ses troupes et répand dans la plaine entière son innombrable armée, les Ifuraces, qu'il mène au combat. A ses côtés commandent Mélangus, Gontal, Guentan, Alacanza, le cruel Itungun, le prompt Autilite, le vaillant Catubar et ces mille chefs que les Syrtes ont envoyés au combat.

Association française pour l'Avancement des Sciences

CONGRÈS DE BOULOGNE

L'Institut de Carthage était représenté cette année au Congrès de Boulogne par son secrétaire général M. E. Vassel et par M. le D^r Loir, vice-président d'honneur, qui remplissait les fonctions de secrétaire annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences. Il avait eu l'honneur d'être choisi en souvenir de sa qualité d'ancien secrétaire du comité local du Congrès de Carthage.

Ce choix de l'Association française était donc comme un nouveau témoignage de reconnaissance adressé aux organisateurs du Congrès de 1896, dont nous n'avons pas oublié l'éclat et qui a contribué puissamment à faire connaître la Régence. L'invitation faite au nom de la Tunisie à l'Association française par notre premier président, M. le D^r Bertholon, a été le premier acte de vie extérieure de notre institut au moment de sa fondation. L'Association française est du reste inscrite comme bienfaitrice de notre société.

Nous extrayons du rapport fait par M. Loir à Boulogne les pages suivantes :

L'Association française en 1898-1899

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Le rôle du secrétaire que vous choisissez annuellement est de vous retracer les événements qui ont marqué la vie de l'Association depuis la dernière session. Mais, avant de me conformer à la règle, laissez-moi vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait. J'apprécie d'autant plus cette grande faveur que c'est la première fois que vous venez jusque dans les colonies faire votre choix ; j'y vois le désir de l'Association française de pousser, elle aussi, au mouvement colonisateur de notre époque. Au lieu de se concentrer, de centraliser en eux-mêmes leur civilisation comme jadis, nos vieux pays d'Europe, arrivés à la dernière étape de la puissance civilisatrice, excités par une noble ambition, un patriotisme ardent et aussi dans un but humanitaire, tendent à répandre au loin leurs lumières et l'exubérance de leur force créatrice. Dès 1881, l'Association française venait sur la terre d'Afrique et, deux fois depuis, en 1888 et 1896, vous traversiez de nouveau la Méditerranée. Vous avez donc été des coloniaux de la première heure ; vous affirmez une fois de plus votre confiance dans l'avenir de la France coloniale, et nous sommes heu-

reux de le constater, nous qui avons été vivre dans ce prolongement de la patrie.

« Depuis la dernière session, les Français de Tunisie se sont, du reste, sentis peut-être encore plus Français qu'à l'ordinaire. Le ciel politique s'est, en effet, obscurci au moment de la fin de la grande épopée du commandant Marchand à travers notre continent africain. Un instant, l'attention a été détournée de la frontière de l'est et les préoccupations se sont concentrées sur notre pays. A côté de nos zouaves, nous avons vu venir se ranger vos fantassins de la ligne ; notre corps d'occupation a triplé son effectif en quelques jours, et un instant nous avons senti battre parmi nous le cœur de la France. Cet incident a créé un lien de plus entre la mère patrie et son pays de protectorat. La France coloniale ne fait qu'une avec la France ; merci de l'affirmer encore en me donnant la parole dans ces assises de la science française.

« Ces émotions auront leur répercussion salutaire ; Bizerte, que M. Cartaz, en vous rendant compte du Congrès de Carthage, s'étonnait de voir délaissée par la marine, devient un port militaire important, et au fond de sa magnifique rade, se construit un arsenal et s'élève une ville nouvelle, Ferryville, en hommage à celui qui nous a donné la Tunisie. La France, peu à peu, s'installe en maîtresse dans ses colonies, et l'Association française aura eu sa part dans ce mouvement d'expansion coloniale.

« Le Congrès de Nantes, dont j'ai à vous rendre compte, a été des plus intéressants. Comme c'est la règle depuis deux ans, nous avons désigné comme président M. Grimand, un savant qui honore la science de la chimie et qui de plus est de la région nantaise. Il avait un grand titre à la reconnaissance de la ville de Nantes, qui lui était redevable de la sauvegarde d'une de ses plus importantes industries. En établissant dans un rapport célèbre, adressé au Comité consultatif de l'hygiène publique en France, l'innocuité physiologique du procédé de reverdissement des légumes, il avait sauvé toute la fabrique française des conserves alimentaires, qui risquait de succomber à tout jamais en face de la concurrence étrangère. Je n'ai pas à vous rappeler le haut intérêt avec lequel, dans la séance générale tenue dans la grande salle du lycée, nous avons écouté son discours sur la chimie des infiniment petits.

« En parcourant les volumes de nos comptes rendus, on voit combien est évidente l'activité scientifique de ce Congrès, qui ne le cède en rien à ceux qui l'ont précédé.

« Grâce au Comité local, et en particulier à son aimable secrétaire M. le professeur Leduc, les visites industrielles ont été nombreuses et intéressantes ; elles interrompent comme toujours heureusement les travaux des sections, en permettant un repos bien gagné. Nantes

possède des industries alimentaires dont le nom est connu dans le monde entier et que nous avons été heureux de visiter en même temps que les chantiers maritimes.

« Nous savons tous que M. le professeur Gariel est l'âme de l'Association, mais il faut avoir été secrétaire d'un comité local pour savoir la part qui lui revient dans l'organisation de tous les congrès et en particulier des excursions. Encore une fois, le succès de ces intéressants voyages qui nous font apercevoir tous les coins de la France doit lui être attribué.

« Nous avons visité les chantiers de construction des différents ports, où l'on voit le développement merveilleux de la science de la marine. Dans d'autres lieux, nos souvenirs historiques nous ont rappelé la longue lutte de la succession de Bretagne. A Clisson, les ruines du manoir féodal du connétable Olivier de Clisson ; à Guérande, témoin des hauts faits d'armes de du Guesclin ; à Auray, où l'illustre chevalier fut fait prisonnier, nous avons vécu une des pages les plus intéressantes de notre histoire. Auray est la ville sainte du peuple breton, qui vient révéler le sanctuaire de sainte Anne, cher à nos matelots. A Quiberon, Hoche défendit la République contre une invasion des émigrés de la Révolution. A Carnac, devant ces immenses ruines de monuments celtiques, notre esprit a évoqué tout un monde de mythes et de légendes chantés par les bardes de la vieille Armorique. Nos yeux ont joui des sites les plus accidentés de la côte bretonne, du spectacle de ces hautes falaises, de ces rochers qui s'avancent dans la mer et font un contraste des plus pittoresques avec les grèves à perte de vue que le flot envahit et découvre tour à tour.

« Le programme du Congrès de cette année n'est pas moins séduisant que celui de l'an dernier. Nous sommes heureux de nous retrouver dans les mêmes sentiments d'union, de concorde, et réunissant tous nos efforts dans un même but : la science. Unissons aussi nos regrets pour les deuils qui ont frappé notre chère Association pendant le courant de cette année. C'est au nom de tous que j'envoie à la mémoire des disparus et à leurs familles un souvenir de douloureuse sympathie.

« Nous avons eu à déplorer la mort de M. Gabriel de Mortillet, le grand anthropologiste de notre époque, membre du conseil et ancien président de la section d'anthropologie. Sa classification de l'époque préhistorique est le plus complet, le plus admirable travail qui existe sur les origines de l'homme. En 1870, lors de l'invasion prussienne, M. de Mortillet sut défendre le musée de Saint-Germain et sa précieuse collection scientifique contre la rapacité de l'ennemi.

« Parmi les pertes que nous déplorons, citons particulièrement : M. J.-B. Krantz, sénateur, qui fut président du Congrès de Reims en 1880 ; M. Charles Friedel, ancien président de l'Association au Con-

grès de Nancy en 1886 : plusieurs fois président de la section de chimie, il fut un des fondateurs de l'Association et un des membres les plus assidus à nos congrès ; M. le D^r Gibert, du Havre, secrétaire général du comité local lors du Congrès de 1877 ; M^{me} Parquet, qui a laissé un legs de 500 francs à l'Association ; M. Heydenreich, doyen de la Faculté de Médecine de Nancy ; etc., etc.

« Pendant que nous perdons ainsi un très grand nombre de nos collègues et que nous voyons disparaître ceux qui nous ont soutenus dès notre fondation, d'autres gagnent par leur travail les premiers rangs de la grande famille scientifique. M. le D^r Roux est entré à l'Académie des Sciences ; il fut jusqu'à la fin le collaborateur aimé de M. Pasteur, et la grande maison où se trouve maintenant son laboratoire lui doit plus d'une de ses pierres et en grande partie sa gloire.

« La moisson de prix recueillie cette année par les membres de l'Association a été particulièrement abondante à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine.

« Pour finir ce relevé rapide des distinctions obtenues par nos collègues, il nous reste à mentionner quelques nominations dans la Légion d'honneur. Signalons entre autres : la croix de commandeur à M. le professeur Dieulafoy, le maître de la Faculté de Médecine de Paris, à M. le général Pamard, à M. Danel, de Lille, etc., etc.

« Le Congrès de 1899 recevra un éclat tout spécial de sa prochaine réunion avec notre aînée la *British Association for the advancement of Science*. Ce Congrès de Boulogne a été préparé par tous avec le grand désir de le voir éclipser ceux qui l'ont précédé. Les anciens présidents de l'Association française, pour donner plus d'éclat à cette session, sont rentrés dans le rang, et nous les trouvons presque tous comme présidents des sections.

« Et maintenant, répétons le mot que se plaisait à redire M. Pasteur, en même temps qu'il prêchait d'exemple : « Il faut travailler. » Mais, ajoutait-il, « le travail, sans l'enthousiasme, sans l'idéal, est inutile ».

« Nous commençons notre tâche de cette année animés par cet enthousiasme *εὐθεός* ! ce dieu intérieur, cet idéal que M. Pasteur jugeait nécessaire pour soutenir à toute heure l'énergie quelquefois défaillante et seul capable de concentrer tous les efforts pour mener à bien toute entreprise humaine. »

BIBLIOGRAPHIE

L'arabe sans maître, ou guide de la conversation arabe en Tunisie et en Algérie, à l'usage des colons et des voyageurs, par L. MACHUEL, directeur de l'Enseignement public en Tunisie, inspecteur général de l'Université. Paris, Armand Colin, 1900. — In-18 de 144 pages.

C'est un minuscule volume, fait pour la poche ; mais il n'en faut pas mesurer le mérite aux dimensions géométriques.

Il n'est personne, en Algérie comme en Tunisie, qui ne connaisse les ouvrages didactiques de notre honorable directeur général de l'Enseignement, et notamment sa *Méthode pour l'étude de l'arabe parlé* : celle-ci sert de base en ce pays à tout enseignement de l'idiome vulgaire. Mais combien de Français n'ont pas le loisir de se livrer à une étude méthodique et raisonnée, qui seraient pourtant bien aises de pouvoir échanger à l'occasion quelques mots avec les indigènes ! Le principal obstacle, c'est la complication de l'écriture arabe. M. Machuel s'en était depuis longtemps rendu compte. « Nous avons souvent conseillé à nos arabisants, dit-il, d'entreprendre la publication d'un ouvrage pour l'étude de l'arabe parlé en se servant uniquement des caractères français, mais aucun d'eux n'a voulu se charger d'un travail de ce genre qui ne pouvait procurer à son auteur ni gloire ni profit. Nous n'avons pas hésité à publier nous-même ce petit volume dont la composition et la rédaction n'ont pas été sans offrir quelques difficultés parce qu'il fallait, principalement, rester à la fois simple, complet et exact. »

Le plus difficile à atteindre, selon nous, pour un arabisant émérite comme l'auteur, c'était la simplicité. M. Machuel y est parvenu excellemment, et son petit livre nous paraît essentiellement pratique.

Les méthodes employées jusqu'ici pour la transcription de l'arabe offraient toutes de graves inconvénients. La Commission scientifique de l'Algérie avait prétendu résoudre un problème insoluble, celui de représenter, sans recourir à d'autres caractères que les nôtres, des sons qui n'existent pas dans notre langue ; les Allemands, en affectant certaines lettres de traits ou de points, avaient créé de fait des caractères nouveaux, qu'il fallait faire fondre tout exprès. Par une solution remarquablement ingénieuse, M. Machuel emploie pour les sons étrangers au français les caractères *gras* **d, h, kh, q, r, s, t**, qui existent dans toutes les imprimeries ; la consonne *ç* ain, qui n'a pas même un rapport avec aucun de nos sons, est rendue par un **c** renversé (**ç**).

Les chapitres I à XIV sont consacrés aux éléments de la grammaire, avec exercices. Le chapitre XV nous donne des conversations

simples ou dialogues « se rapportant principalement aux choses de la campagne » et dont voici le sommaire :

1. *Salutations, compliments, souhaits.*
2. *Pour interroger, demander, ordonner, remercier.*
3. *Le temps, les heures, les jours, les mois.*
4. *Le temps (état atmosphérique).*
5. *Pour engager un domestique.*
6. *Pour engager un ouvrier.*
7. *Les ouvriers. La paye.*
8. *Les travaux des champs.*

Enfin, le volume se termine par un vocabulaire alphabétique français-arabe de près de 2.000 mots d'un usage courant.

« L'ouvrage, dit M. Machuel, n'est point de nature à rapporter gloire ni profit. » Soit. Mais il donnera du moins à son auteur la satisfaction intime d'avoir rendu à la cause de la colonisation française en Tunisie un signalé service.

EUSÈBE VASSEL.

Memento arabe-français à l'usage des Français habitant ou parcourant l'Algérie et la Tunisie, même ne sachant pas lire l'arabe, par F. BLONDEL, ingénieur adjoint à la Direction générale des Travaux publics de la Régence de Tunis. Tunis, 1889. — In-8° de XVI-258 pages.

Chercher dans le dictionnaire un mot arabe entendu n'est point tâche aisée pour l'Européen. D'abord, une longue pratique est indispensable pour que l'oreille arrive à ne pas confondre certains sons : *كف* et *في* — *ص* et *س* — *ظ* et *ض*, *ذ*, *د* — *خ* et *ح*, *ه* — *ط* et *ث*, *ت* ; eux-mêmes, les indigènes illettrés ne perçoivent pas toujours la différence, du moins pour certaines de ces lettres. Puis, il faut ramener le mot à sa racine, ce qui suppose déjà une connaissance assez approfondie de la langue. Or, comment étudier celle-ci sans dictionnaire ? Il y a là un cercle vicieux.

Conscient de la difficulté, M. Blondel la tourne en rangeant par ordre alphabétique dans son livre, qui est une liste de plus de 12.000 mots de l'idiome parlé en Tunisie et en Algérie, non l'orthographe arabe de ces vocables, mais leur prononciation transcrite le plus exactement possible en caractères français. Chacune de ces transcriptions est accompagnée du mot arabe et de la traduction française.

L'ouvrage est-il parfait ? Evidemment, il ne saurait l'être. Les gens pointilleux pourraient reprocher à l'auteur de n'avoir pas distingué par une notation quelconque (ce qui eût été fort utile) les mots propres à l'Algérie ou à la Tunisie de ceux qui sont communs aux deux pays. Peut-être, en cherchant, rencontrerait-on quelques mots d'arabe littéral inusités dans le langage vulgaire. Il y a aussi des omissions :

par exemple, nous trouvons bien مكاحلي *mekähli*, fusilier, mais non مكاحلة *mekähla*, fusil, pourtant beaucoup plus employé; au mot مفرون *megroun*, nous ne voyons pas figurer le sens très répandu de fusil à deux coups, etc.

Toutefois, ce sont là de légers défauts auxquels il sera facile de remédier dans la seconde édition, et, telle quelle, l'œuvre de M. Blondel représente une idée ingénieuse et un effort consciencieux. Elle nous paraît de nature à rendre de véritables services, en facilitant aux commençants l'étude de l'arabe parlé. EUSÈBE VASSEL.

Note sur un nouveau proconsul d'Afrique : le jurisconsulte L. Octavius Salvius Julianus Æmilianus, par P. GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts en Tunisie (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*).

Les recherches archéologiques opérées à Souk-el-Abiod, près de Hammamet, pour le compte de la Direction des antiquités de Tunisie, ont amené la découverte de deux inscriptions latines qui ont été soumises à l'examen de l'Académie.

Le premier de ces textes, daté du règne de Licinius le Père, nous apprend que Puppit était devenue cité romaine entre 176 et 179, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de Commode.

« Cette élévation subite, dit M. Gauckler, semble due à la protection d'un grand personnage de l'Empire, patron de la cité, qui avait été chargé du gouvernement de l'Afrique proconsulaire et que nous fait connaître une importante dédicace découverte le 9 juin dernier par M. le commandant Drude, du 5^e bataillon d'Afrique. »

Ce personnage n'est autre que le fameux jurisconsulte L. Octavius Cornelius Salvius Julianus Æmilianus, dont le nom et la science faisaient autorité dans le monde romain, et qui avait exercé sous les règnes d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle et de Commode quelques-unes des plus importantes charges de l'Etat.

L'inscription énumère le *cursus honorum* de Salvius Julianus, et ce qui ne permet pas de le confondre avec d'autres hauts fonctionnaires du même nom mentionnés dans divers textes historiques et épigraphiques, c'est la mention très précise des avantages pécuniaires que lui fit Hadrien « propter insignem doctrinam ».

M. Gauckler toutefois ne s'est pas contenté d'identifier ce proconsul d'après le texte de cette dédicace. Regrettant que la date exacte des divers stades du *cursus honorum* de Salvius Julianus n'y soit pas mentionnée, il a essayé de combler cette lacune par l'analyse des textes divers donnant quelques renseignements sur la vie et la carrière de ce personnage. Il conclut en plaçant le gouvernement de L. Salvius Julianus le jurisconsulte dans la Province Romaine d'Afri-

que vers l'année 164. « C'est à cette époque sans doute, dit-il, qu'il devint patron de la cité de Puppūt et qu'il commença la fortune politique de cette ville, laquelle réussit, grâce à la protection de ce haut personnage, à passer en peu d'années de son humble condition de simple bourgade africaine au rang si envié de colonie romaine. »

La dédicace de Puppūt, actuellement au musée du Bardo, est le premier texte qui fasse connaître dans tous ses détails la carrière administrative du célèbre jurisconsulte. GASTON LOTH.

Découvertes à Carthage, Note de P. GAUCKLER, directeur des Antiquités et des Arts en Tunisie. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.)

Dans cette note M. P. Gauckler fait connaître à l'Académie l'heureux résultat des fouilles méthodiques qu'il a entreprises à Carthage, non loin des citernes de Bordj-Djedid, sur un terrain appartenant à la famille Ben Attar.

L'ouverture d'une grande tranchée parallèle à la mer et coupant toutes les couches de la cité antique lui a permis de dégager successivement quelques tombes byzantines, puis une maison romaine de vaste étendue où l'on a tout d'abord recueilli une colossale tête de Marc-Aurèle en marbre blanc. Deux belles mosaïques dont l'une représente un paysage romain, tandis que l'autre, moins importante, figure une chasse aux animaux féroces, ont été ensuite soulevées, puis transportées et remontées au musée du Bardo.

M. Gauckler, poursuivant ses investigations, remarqua bientôt que ce pavement en mosaïques cachait des constructions plus anciennes, entièrement comblées. Bientôt on mit à jour une grande salle coupée dans toute sa largeur par un mur établi après coup, sans ouverture. Les fouilles poursuivies de l'autre côté de ce barrage amenèrent la découverte d'une quantité de poteries, lampes chrétiennes; puis apparurent des statuettes de divinités païennes. Mais une véritable surprise était réservée à l'explorateur. Tout au fond de la cachette étaient en effet déposées quatre statues en marbre blanc presque intactes. « Trois d'entre elles sont hautes d'un mètre environ; la quatrième, une déesse voilée, bizarrement coiffée, est plus petite et moins bien conservée. » Les trois premières étaient certainement groupées et figurent la *Déméter* grecque, la *Ceres africana* romaine, accompagnée de deux jeunes femmes dont l'une est peut-être *Coré*. « Ce sont d'admirables morceaux de sculpture ciselés, dit M. Gauckler, avec un art raffiné dans un marbre aux tons dorés et au grain très fin; de légères touches de peinture faisant discrètement ressortir les traits caractéristiques de la sculpture animent la froideur de la pierre et donnent l'illusion de la vie. » Soustraites par des païens dévots

aux outrages des chrétiens vainqueurs, elles doivent à cette circonstance spéciale leur remarquable état de conservation.

Un archéologue éminent visitant récemment le musée du Bardo allait jusqu'à comparer une de ces trois statues à la fameuse Vénus de Milo. M. Gauckler a eu la main heureuse.

Mis en goût par cette série de découvertes importantes, M. Gauckler fit agrandir sa tranchée et bientôt il se trouva en pleine civilisation phénicienne, au milieu de tombeaux tout différents de ceux que le P. Delattre fouille avec tant de succès à Douimès. Là encore, on fit une abondante moisson de poteries, bijoux et ornements divers. « En somme, dit très justement M. Gauckler en terminant, ces fouilles faites dans la plus ancienne nécropole de Carthage nous mettent en présence d'une civilisation étrange, très raffinée déjà, mais tout imprégnée encore d'éléments asiatiques ou égyptiens et qui n'a encore subi qu'à un très faible degré l'influence des peuples occidentaux avec lesquels elle entre en contact. C'est bien la Carthage phénicienne qui se révèle ici à nous, avec toute la saveur de son originalité primitive. »

GASTON LOTH.

RÆSER, pharmacien-major de 1^{re} classe : **Sur les sauterelles comestibles.**

M. Ræser a analysé, au point de vue de l'alimentation, la valeur du criquet pèlerin. Les indigènes conservent ces insectes. On les sèche après les avoir ébouillantés dans de l'eau salée à 50 %. La tête, les pattes et les ailes sont enlevées. Il n'y a de conservé que le thorax et l'abdomen. De ses analyses, M. Ræser conclut que les sauterelles offrent des ressources alimentaires, comme azote, matières grasses et salines, suffisantes pour des peuplades pauvres. Elles constituent pour elles des réserves alimentaires.

L. B.

Marchese di Monterosato : Monografia dei Vermeti del Mediterraneo. Estratto dal *Bullettino della Società malacologica italiana*, vol. XVII, p. 7 e segg. — In-8° de 44 pages avec 4 figures et 7 planches (la pagination commence à 5).

Cette publication de l'éminent conchyliologiste palermitain, parue en 1892, a été accueillie par les naturalistes avec une faveur marquée; nous n'avions en effet jusque-là, sur les vermetes de la Méditerranée, que des études fort insuffisantes, et, à vrai dire, on n'y voyait figurer qu'un seul travail d'ensemble, celui de Bivona père (1832), reproduit et augmenté par Philippi quelques années plus tard.

Ces gastropodes sont assez rares dans les collections malacologiques, parce que leur forme les fait confondre aisément avec les serpules, qui sont des vers tubicoles. Pourtant, ils ont en paléontologie une

certaine importance, attendu que chaque espèce est nettement caractéristique d'une zone bathymétrique.

L'auteur décrit minutieusement et figure dans de fort bonnes planches les différentes formes des espèces suivantes :

<i>Vermetus (Petalocochnus?) subcancellatus</i>	Bivona.
—	— <i>rugulosus</i> Monterosato.
—	(<i>Bivonia?</i>) <i>spirintortus</i> Monts.
—	(<i>Bivonia</i>) <i>granulatus</i> Gravenhorst.
—	— <i>simulans</i> Monts.
—	— <i>triqueter</i> Biv.
—	— <i>gregarius</i> Monts.
—	(<i>Serpulorbis</i>) <i>gigas</i> Biv.
—	— <i>scopulosus</i> Monts.
—	— <i>verrucosus</i> Monts.
—	— <i>horridus</i> Monts.
—	— <i>polyphragma</i> Sasso.
—	— <i>selectus</i> Monts.
—	(<i>Bivonia?</i>) <i>semisurrectus</i> Biv.
—	— <i>serpuloïdes</i> Monts.
—	(<i>Spiroglyphus</i>) <i>cristatus</i> Biondi.
—	(<i>Siphonium</i>) <i>anguliferus</i> Monts.
—	— <i>Gaederopi</i> Morch.

Une seule de ces espèces, *V. anguliferus*, est indiquée comme spéciale au littoral africain (cap Gaudion, Tripolitaine).

EUSÈBE VASSEL.

Sur des hélices bidentées de l'Oligocène algérien, par PAUL PALLARY. Extrait du *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*, 1899, n° 6, p. 314. — In-8° de 4 pages.

Cette courte note a une véritable importance au point de vue de la classification et de la physiologie.

M. Marès avait signalé dans le sud oranais des hélices vivantes dont le péristome est pourvu d'un denticule. D'autres formes analogues ont été trouvées depuis dans les couches tertiaires et quaternaires d'Algérie, notamment *H. senilis* Morelet, *H. subsenilis*, *H. Dumortieriana* et *H. Jobaeana* Crosse.

Or, M. Pallary, en réunissant une série de ces dernières, a constaté que l'on a affaire non pas à quatre espèces distinctes, mais bien à une seule espèce qui a varié suivant certaines conditions. Il y aurait de même identité spécifique entre les formes vivantes *H. Flattersi* Ancy et *H. Dastuguei* Bourguignat, *H. Gouini* et *H. sphaerita*, *H. Bardoensis* et *H. Jaylei*, *H. catocyphia* et *H. subdentata*.

Bourguignat avait soupçonné que les lamelles dentiformes « pour-

raient bien n'être qu'un cas pathologique résultant de certaines influences climatologiques. » M. Pallary confirme cette opinion ; il attribue la formation des denticules à un climat chaud avec un sol gréseux, celle des cannelures se prolongeant dans l'intérieur du test à un climat littoral chaud également et à un terrain sablonneux et salé.

EUSÈBE VASSEL.

D'ANSELME DE PUISAYE : **Le monument du Cardinal Lavigerie à Saint-Louis de Carthage.** Paris, Ernest Leroux, 1900. — In-8° de 22 pages.

Tunis étant fort au sud de Toulouse, il est clair que tous, plus ou moins, nous sommes ici prêts à disserter *de omni re scibili*, et même *de quibusdam aliis*. Mais avec quel succès ? Quelle peut bien être la valeur intrinsèque de nos faciles élucubrations ? Nous n'aurions pas la cruauté de dire que poser la question, c'est la résoudre. Puis, ce serait injuste : il est entendu que la colonie française de la Régence est une élite intellectuelle.

Cependant, si élite qu'on soit, on ne saurait prétendre à la science infuse. Le fait seul de s'être expatriés classe tous nos compatriotes de Tunisie (à part quelques-uns venus ici sans le faire exprès) parmi les gens d'action, catégorie où se recrutent rarement les écrivains. Il y a bien César, mais cela ne fait qu'un ; d'ailleurs, il a surtout parlé de lui-même.

Nous devons reconnaître, il est vrai, que les questions économiques et d'autres analogues sont parfois traitées à Tunis avec une compétence indiscutable. Mais la sociologie n'est-elle pas à proprement parler l'antipode de l'esthétique ?

Ces réflexions nous passaient par l'esprit au moment d'ouvrir l'élégante plaquette de notre honorable ami le marquis de Puisaye, et elles n'étaient pas sans nous inspirer quelque inquiétude. Eh bien ! notre surprise en a été d'autant plus agréable, par le contraste, car c'est de main de maître que nous paraît faite la critique de l'œuvre du sculpteur Crauk.

A la vue du monument de celui qu'en Afrique on appelle simplement LE CARDINAL, nous avons éprouvé comme une sorte de vague malaise, sans pouvoir analyser cette impression. Après avoir lu M. d'Anselme, notre sentiment obscur s'est trouvé éclairé de la façon la plus éclatante. N'est-ce point un critérium ?

Mais laissons la parole à l'écrivain ; nul ne songera à s'en plaindre :

« Que pourront bien penser de cette incomplète image ces fidèles missionnaires que le prélat a conviés à poursuivre le rachat des races noires ? Ils ne la reconnaîtront pas ! ... Ce n'est point là l'inébranlable collaborateur du profond pontife Léon XIII, l'honneur de notre siècle ! Non, mille fois non, de ce groupe, la pensée maîtresse ne sort

pas, et la grande taille de l'Évangéliste ne se dresse plus au sommet de ce divin royaume, l'objet de ses espérances. L'artiste n'a pas su faire le choix, ni traduire l'expression des affections de cette grande âme chrétienne.....

« Il fallait montrer le grand homme avec tout le respect dû à sa sincérité et à l'activité d'un labeur sans arrêt. Le ciseau de l'artiste devait tailler dans le marbre plus que le héros de l'ultramontanisme, mais aussi l'homme dans une incessante action, et bien plus intéressant encore par les parties les moins sympathiques de son caractère.

« En regardant ce mâle visage, le spectateur voudrait être édifié sur l'habileté tenace, et assez indifférente du choix des moyens, employée pour arriver au résultat, qui a fait du Cardinal un être à part, tout de relief.....

« Dans le monument de Carthage, le détail est admirable, sans aucun doute, mais ni les figures palpitent, ni ne souffrent, ni ne crient ! *Qu'y manque-t-il ? Ce que la réflexion et le goût auraient dû y mettre : du choix dans les formes, de la justesse et de la fermeté dans les plans, du liant, de la grandeur et de l'harmonie.....*

« La grandeur et la noblesse du sujet, M. Crauk les a senties, mais il n'a pas su choisir le moment ni traduire les mouvements de cette âme puissante ; il a cru beaucoup exprimer avec ses figures tourmentées, et il n'a réussi, en réalité, qu'à rompre la simplicité et à produire un groupe sans aucune énergie d'expression ni réelle beauté de formes.....

« M. Crauk, à son insu, est sorti du *mode dorien* dont les chants graves enseignent aux hommes à respecter la divinité et à mépriser la mort. La voix de l'opinion ne récompense les artistes que lorsqu'ils nous représentent nos grands hommes avec les vertus qui font la gloire et le bonheur de l'humanité.

« Si le sculpteur, dans le monument Lavigerie, se montre un praticien de premier ordre, par contre le philosophe et le penseur restent bien loin en arrière du sujet qu'ils devaient interpréter. Le Cardinal est plus qu'un grand principe : il restera l'une des plus fortes manifestations de la puissance chrétienne dans nos temps modernes. »

EUSÈBE VASSEL.



INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 3 novembre 1899

En l'absence du président de l'Institut de Carthage, la séance est présidée par M. PAVY, premier vice-président, qui dans une brillante et rapide improvisation rend compte de l'exercice écoulé et résume la carrière fournie par l'association depuis son origine.

Le secrétaire général donne lecture, pour le trésorier empêché, de l'exposé financier ci-dessous :

Le solde en caisse au 4 novembre 1898, date à laquelle a eu lieu la dernière reddition des comptes à l'assemblée générale, s'élevait à Fr.	57 40	
Les recettes de l'exercice 1899 ont été de.....	3.700 05	
TOTAL.....Fr.	3.757 45	
Les dépenses ont atteint le chiffre de.....	3.656 55	
RESTE EN CAISSE.....Fr.	100 90	
Mais il reste à toucher l'allocation accordée à la Société pour la publication de la Revue, soit.....	1.600 »	
De sorte que l'actif s'élèverait à.....Fr.	1.700 90	
s'il n'y avait à payer des factures s'élevant à environ.....	800 »	
De sorte qu'il restera disponible.....Fr.	900 90	
contre 343 fr. 24, montant de l'actif à la fin du dernier exercice.		

Les recettes comprennent :

Cotisations annuelles des sociétaires.....Fr.	2.864 »	
Abonnements à la Revue et vente au numéro.....	125 »	
Cotisations de deux membres perpétuels.....	200 »	
Prix de diplômes.....	10 45	
Recouvrement d'avances faites pour le Salon 1898.....	145 85	
Produit de la tombola du 12 mai.....	264 75	
Coupons des obligations formant le cautionnement déposé à raison de la publication de la Revue.....	90 »	
TOTAL.....Fr.	3.700 05	

Les dépenses se décomposent ainsi :

Impression et frais d'envoi de la Revue.....Fr.	2.196 »	
Frais de bureau, imprimés, affranchissements.....	312 25	
Frais de recouvrements (poste et encaisseur).....	123 95	
Indemnité au personnel chargé de l'entretien du local de la Société	150 »	
Frais des fêtes des 21 mars et 12 mai.....	276 85	
Souscriptions diverses (AFAS et prix du lycée).....	70 »	
Intérêts payés sur l'emprunt contracté pour la constitution du cautionnement.....	181 50	
Versement à la Section médicale des cotisations recouvrées pour elle.....	346 »	
TOTAL.....Fr.	3.656 55	

Il aurait été possible de rembourser une somme de 500 fr. pour amortir d'autant l'emprunt que la Société a dû contracter pour arriver à constituer son cautionnement ; mais, en prévision des dépenses que nécessiteront l'éclairage de nos salles et le traitement d'un employé qui, pendant deux heures par jour, se tiendra à la disposition des sociétaires, il a été jugé plus sage de réserver les fonds en caisse et de remettre à des jours meilleurs l'amortissement de notre dette.

Il est ensuite procédé aux élections.

M. Auguste PAVY, docteur en philosophie, premier vice-président sortant, est élu président de l'Institut de Carthage pour l'exercice 1899-1900.

Sont élus membres du Comité-Directeur : MM. AUNIS, professeur au Lycée Carnot ; BOSSOUTROT, interprète militaire de 1^{re} classe ; Khelil BOUHAGEB, chef de bureau à la Direction des services judiciaires ; CAMUS, capitaine du génie ; DOLLIN DU FRESNEL, agent commercial de la Compagnie P.-L.-M. ; FUNARO, docteur en médecine ; HEYMANN, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines ; LABBÉ, directeur de l'Agence Havas à Tunis ; LECORE-CARPENTIER, directeur de la *Dépêche tunisienne* ; LEMANSKI, docteur en médecine, médecin titulaire de l'Hôpital civil de Tunis ; LOTH, professeur au Lycée Carnot ; TAUCHON, contrôleur civil, consul de France ; VASSEL, ancien capitaine d'armement et de navigation au Canal de Suez ; R. VERSINI, inspecteur d'Académie, inspecteur de l'Enseignement secondaire en Tunisie.

Bureau pour 1899-1900

Le bureau de l'Institut de Carthage pour l'exercice 1899-1900 a la composition suivante :

<i>Président</i>	MM. PAVY.
<i>Vice-présidents</i>	VERSINI, LOTH.
<i>Secrétaire général</i>	VASSEL.
<i>Trésorier</i>	HEYMANN.
<i>Bibliothécaire-archiviste</i> ..	AUNIS.
<i>Secrétaires</i>	DOLLIN DU FRESNEL, BOUHAGEB.
<i>Trésorier adjoint</i>	LABBÉ.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs de l'Institut de Carthage MM. Jules ABRIBAT, interprète du Tribunal, rue Al-Djazira, 14, Tunis ; Clément ARNOL, huissier, rue d'Athènes, 10, Tunis ; François BERGE, avocat, rue d'Italie, 13, Tunis ; Gabriel HEYRAUD, gérant du domaine de Mégrine (Tunisie) ; Ernest VAN BRUYSEL, consul général de Belgique, rue d'Angleterre, 8, Tunis.

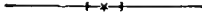
Décoration, distinctions

M. le docteur ERREBA, chevalier de la Couronne d'Italie, a été promu officier du même ordre.

L'Académie de médecine a décerné le prix Desportes à M. le docteur SCHOULL, conjointement avec M. le docteur Remlinger, son collaborateur, et une médaille d'argent à M. le docteur LOIR.

Avis aux membres et aux correspondants de l'Institut de Carthage

La table du tome III (1896) de *la Revue tunisienne* et les faux-titres des tomes II (1895), III (1896) et IV (1897), qui avaient été omis, viennent d'être imprimés; ils seront adressés aux membres et aux correspondants de l'Institut de Carthage qui en feront la demande.



Le Président de l'Institut de Carthage,

A. PAVY.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.

~~~~~  
TUNIS — IMPRIMERIE RAPIDE, RUE D'ALGER  
~~~~~

REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



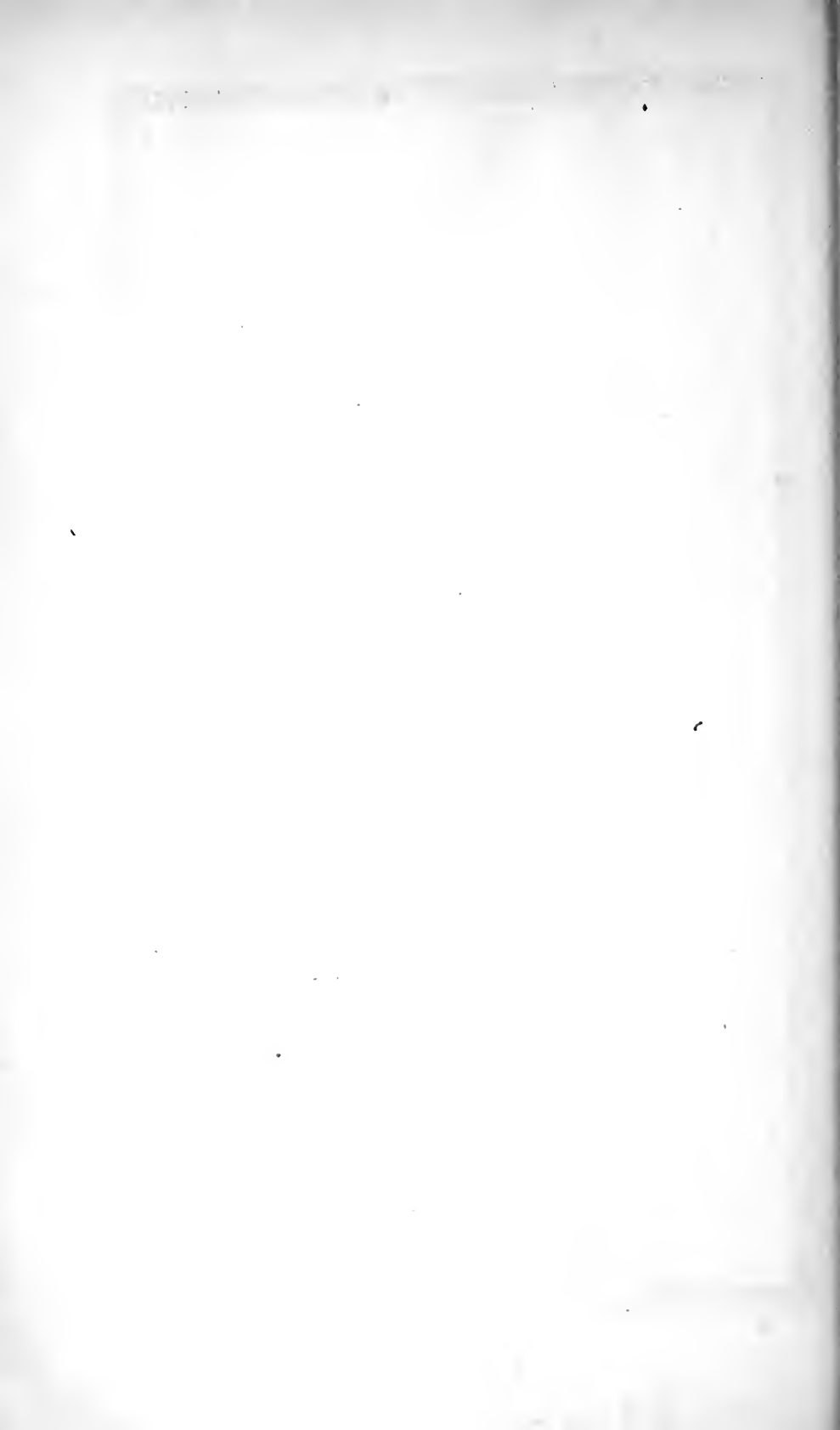
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis NICOLAS, directeur)

1900



AUGUSTE PAVY

Le 17 janvier 1900, le Président de l'Institut de Carthage, Auguste Pavy, l'un des trois premiers fondateurs de notre société, comme il aimait à le rappeler, s'éteignait après une longue et cruelle maladie. Il n'avait que quarante-six ans. Sa dernière volonté avait été de disparaître sans l'apparat dont la vanité des vivants entoure les morts. Pas de couronnes, pas de discours, le corbillard des pauvres. Nous respecterons la modestie de cet esprit d'élite. Nous ne parlerons donc pas de l'homme.

Mais son œuvre appartient à la critique, à l'histoire. En effet, tout livre imprimé tombe par cela même dans le domaine public. Chaque lecteur acquiert le droit de juger l'œuvre de l'écrivain qu'il a eue entre les mains. L'auteur demeure sans aucun recours contre ce droit ; il ne saurait empêcher de l'exercer. C'est en vertu de ce principe que nous croyons pouvoir dire quelques mots de l'œuvre bien incomplète, hélas ! d'Auguste Pavy. Le peu qu'il a produit donnait lieu à fonder les plus grandes espérances sur ce que cet homme aurait pu faire dans d'autres conditions et surtout avec une santé moins précaire.

Nous rappellerons les titres de ses productions littéraires parues pendant son séjour à Tunis :

1889 Série d'articles politiques dans *le Rappel Tunisien*.

1891 Grand discours d'inauguration de la Ligue de l'enseignement.

1892 *La France est-elle en décadence ?* conférence faite à la salle Cohen.

1892 *La Tunisie autrefois et aujourd'hui* (Imprimerie Nicolas).

1894 Discours sur les révolutions tunisiennes, conférence faite à l'occasion de l'inauguration de l'Institut de Carthage.

1894 *Histoire de la Tunisie* (A. Cattier, éditeur, Tours).

1895 *Pour la Gauloise !* conférence faite pour la Société française de gymnastique (Imprimerie Nicolas).

1896 *Notice historique sur la Tunisie* (extrait de *La Tunisie*, chez Berger-Levrault).

1897 *L'Expédition de Morès* (J. André, éditeur, Paris).

1899 Discours prononcé le 30 janvier au banquet de l'Institut de Carthage.

De 1894 à 1899, nombreux articles dans *la Dépêche Tunisienne*.

Telle est la bibliographie sommaire de l'œuvre de Pavy en Tunisie. Nous ne pouvons faire une analyse particulière de ces ouvrages. Leur synthèse permettra de mieux apprécier l'écrivain, l'orateur, l'historien et aussi le caractère de l'auteur.

Peu d'écrivains ont réussi à manier la langue française d'une façon aussi heureuse. Pavy était avant tout un peintre dans ses descriptions. On sent revivre les faits qu'il raconte. Il imprime à tout une intensité de coloris qu'il est rare de rencontrer ailleurs. L'expression heureuse, l'image bien choisie appuient sa démonstration et la rendent d'une netteté éclatante. Des écrivains qui ont illustré les lettres françaises, c'est de Chateaubriand qu'il se rapprochait le plus.

Pavy était encore plus orateur qu'écrivain. Ceux qui l'ont entendu, surtout dans les derniers temps de sa vie, ne pourront jamais oublier l'effet de la parole chez cet homme. Brisé par la maladie, il paraissait accablé, incapable de mouvement, comme écroulé. Après s'être levé avec peine pour parler, il commençait lentement son discours. L'auditoire se demandait même si l'orateur pourrait continuer. Puis la voix s'enflait, la taille se redressait, le geste appuyait la parole, l'œil brillait d'un éclat particulier, et ce malade dont on aurait eu pitié, un instant auparavant, apparaissait transfiguré avec une intensité de vie, une force de pensée, une facilité de parole telles, qu'il enlevait son auditoire et le tenait absolument en sa puissance. Placé dans d'autres conditions, Pavy eût été un remueur de foules. Quelle eût été alors sa destinée ? Elle l'eût très certainement conduit à la gloire. Les événements en ont décidé autrement.

Pavy a entrepris la publication de la première histoire de la Tunisie. Cette publication forme un gros volume de 386 pages. Elle restera son œuvre principale. C'est un véritable travail de bénédictin. L'auteur, familiarisé avec l'antiquité classique, en cite avec abondance les divers historiens. Cette partie est admirablement traitée, de nombreuses références aux textes primitifs accompagnent chaque citation. Ceux donc qui, plus tard, seront, après Pavy, tentés d'écrire l'histoire tunisienne, trouveront en lui un guide sûr pour leurs recherches.

La science déployée par l'historien ne nuit nullement à la forme, bien au contraire. Les brillantes qualités de son style se développent magistralement dans cet ouvrage. Les descriptions des grands événements, batailles ou révolutions, permettent à ses remarquables aptitudes de se développer en plein essor. Il peint tout de main de maître. Il excelle surtout dans le récit de ces luttes de peuple à peuple. Son style éclatant les représente sous un aspect tellement animé que l'on se passionne pour ces événements, si vieux déjà, et qui cependant, grâce au talent de l'historien, semblent dater d'hier. Pour mieux empoigner le lecteur, Pavy use souvent d'un procédé peut-être cri-

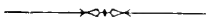
tiquable : il modernise ses héros, il leur applique des qualificatifs empruntés à la stratégie moderne, au lieu de s'en tenir aux termes habituels aux écrivains qui traitent de l'antiquité. Orthodoxe ou irrégulier, peu importe ; quoi qu'il en soit, ce procédé d'exposition fait revivre avec plus d'intensité les personnages mis en relief.

La place maîtresse donnée à la description a peut-être trop absorbé la pensée de Pavy. Il en est résulté une lacune dans son œuvre. Il a négligé de suivre l'évolution de la pensée et des coutumes des Africains sous les diverses dominations qu'ils ont subies. Il convenait lui-même de cette imperfection. Son intention était de la réparer dans une seconde édition. Malheureusement, ce projet n'a pu être exécuté : une mort prématurée a brisé la plume de l'historien.

Le caractère de l'homme se révèle dans ses œuvres. Nature de poète, d'une sensibilité exquise, esprit aspirant au beau, tourné vers l'idéal, exprimant avec toute la puissance de son être son attrait vers cet objectif et mettant au-dessus de tout l'amour de la patrie, tel était Pavy. Dans ses ouvrages, dans ses articles de journaux, dans ses discours, on sent toujours vibrer un souffle patriotique très intense. Il avait foi dans la mission de la France. La grandeur de la patrie était son objectif principal. Ce patriotisme s'est surtout manifesté au moment de l'affaire de Fachoda. C'est lui qui dans *la Dépêche Tunisienne* écrivit une série d'articles sensationnels intitulés « *En garde!* » Ces articles, par le courant d'opinion qu'ils déterminèrent en haut lieu, ne furent pas étrangers au renforcement de nos garnisons et à la mise en état de défense de notre Tunisie. Le dernier travail de sa main avait trait à l'armement du port de Bizerte.

L'Institut de Carthage perd, en la personne de son président, un de ses membres les plus remarquablement organisés. Il pouvait, à juste titre, en être fier... Aujourd'hui, l'homme n'est plus. Ses œuvres lui survivent. On peut en dire ce que lui-même disait de la presse dans son dernier discours : « Quand tout s'écroule, elle reste ; quand tout passe, elle demeure. »

BERTHOLON.



AISSEOUAS CHARMEURS DE SERPENTS

On rencontre assez fréquemment en Tunisie, spécialement dans certains points du sud de la Régence, des animaux venimeux (scorpions, serpents, vipères). S'il est rare d'en trouver dans la ville même, dans la statistique de la mortalité de chaque année, il est cependant fait mention d'un certain nombre de personnes victimes de la morsure de serpents, de vipères, ou même de la piqûre de scorpions.

Il y a peu de temps, le sérum anti-venimeux de Calmette sauvait de la mort un ouvrier de la C^{ie} des Chemins de fer Bône-Guelma, et, tout dernièrement, nous apprenions qu'un Arabe appartenant à la secte des Aïsseouas, mordu par un serpent aux environs de Tunis, succombait sans avoir pu recourir au précieux remède.

Le fait d'un adepte de cette secte aux yeux du vulgaire invulnérable au venin des reptiles, tué par l'un de ces animaux, nous a suggéré l'idée de rechercher l'histoire de ces psyllés de nos jours, qui, à l'instar des Mangeurs-de-choses-immondes des temps antiques cités par Flaubert dans une admirable description, s'excitent au bruit d'instruments discordants et, arrivés au paroxysme de leur frénésie, saisissent de hideux reptiles et les dévorent gloutonnement.

Nous pouvons affirmer que les affiliés de cette sorte de confrérie religieuse ne sont pas moins vulnérables au poison que les autres mortels; car nous avons pu nous convaincre que non seulement ces sectaires ne sont pas mithridatisés, mais qu'ils ne possèdent pas la moindre pratique secrète de vaccination leur permettant de lutter contre l'intoxication. Or, celle-ci, pour le venin des reptiles, ne se produit pas par voie stomacale: le fait est reconnu.

La succion d'une morsure venimeuse peut donc ne causer aucun mal si elle est pratiquée par une personne dont la muqueuse de la bouche est absolument saine; mais elle peut entraîner de graves dangers s'il existe la moindre lésion. Mais ces hommes qui, poussés par une sorte de folie, en sont venus à acquérir un goût ignoble, exposés sans cesse aux morsures des hideuses bêtes qu'ils mangent sans répugnance, n'ont aucun moyen pour se préserver de leur venin et en sont très souvent les victimes. Nous pouvons assumer la véracité de ce que nous avançons, ce travail étant basé sur une étude approfondie faite sur un Aïsseoua même.

Il y a quelques jours, je recevais dans mon cabinet, à l'Institut Pasteur, un Arabe que je sus bientôt être un Aïsseoua.

Cet individu me présenta une main enveloppée, me demandant si

je voulais le soigner. J'enlevai le linge qui enveloppait le membre malade et je vis qu'un des doigts, l'index, avait été complètement et irrégulièrement tronqué au-dessous de la première phalange. La plaie, déchiquetée et à la base de laquelle on voyait la peau du doigt rétractée, présentait en son centre une masse noirâtre, dure, piquante qui n'était autre qu'un morceau d'os sectionné au-dessus de l'articulation. Cette partie osseuse, retenue encore par quelques lambeaux, était en train de se nécroser. Je pensai la blessure, puis j'interrogeai cet indigène sur la façon inexplicable pour moi dont cette amputation avait été faite.

Voici ce qu'il me dit :

« Sidi, j'appartiens à la secte des Aïsseouas; comme eux, j'ai mangé autrefois des reptiles vivants, mais depuis quelques années le dégoût m'en est venu et j'ai cessé de le faire.

« Quand il y a une assemblée, je me contente de manger des raquettes de cactus, du verre, et de me percer les bras et la langue avec des clous. (Il me montra diverses cicatrices.)

« Mon métier habituel est de faire des tours avec les bêtes venimeuses, que j'ai appris, dans mon enfance, à manier avec adresse.

« J'étais allé aux environs de Kairouan à la recherche de reptiles, et revenais le soir avec le produit de ma chasse dans ma besace; tout à coup, m'apercevant que celle-ci n'était pas bien close, je la posai à terre pour la fermer et ficeler solidement l'ouverture du sac, mais malgré ma rapidité je ne fus pas assez lesté pour qu'une *lefah* (vipère à cornes), ma plus belle capture de la journée, ne se glissât au dehors. Elle était un peu engourdie et ne pouvait s'enfuir avec l'agilité ordinaire aux reptiles. J'allais profiter de son état pour la saisir par la peau du dos (c'est par ce moyen que nous autres Aïsseouas immobilisons ces serpents et les mettons dans l'impossibilité de nous atteindre); mais, sans m'en laisser le temps, la bête s'était redressée et m'avait cruellement mordu au doigt que je t'ai montré.

« Tu ne sais peut-être pas, Sidi, que l'Aïsseoua qui vient de mourir était mon beau-frère et que, comme moi, il avait été mordu par une vipère à cornes avec laquelle il faisait des tours.

« Mon pauvre *nsiby* (parent) est mort au bout de quelques heures: il me fallait cinq jours pour venir à Tunis avec mon âne, et la mort n'aurait pas attendu.

« La vipère une fois enfermée dans la besace, prenant aussitôt mon parti, je mis mon doigt sur une pierre et le sciai avec mon *mouss* (couteau-poignard) au-dessous de la partie mordue. Mais, comme la lame n'était pas assez tranchante, j'ai dû me servir de mes dents pour achever l'amputation. »

Je demeurai moins étonné d'un acte aussi viril quand je sus que cet homme était un Marocain.

Les véritables charmeurs de serpents sont en très petit nombre à Tunis. Tous sont Marocains. A côté de ceux-ci, il existe des individus qui se promènent dans la ville, allant de porte en porte demander l'aumône, exhibant des couleuvres de grande taille et considérés comme des charlatans par les vrais charmeurs de serpents. Cette expression, consacrée par l'usage, donne l'idée d'une action magnétique exercée sur les reptiles ou de toute autre pratique ressemblant à de la magie. Cependant, il n'en est rien, et l'épithète de jongleurs leur serait plutôt appropriée, car leur science consiste à saisir le serpent tout en le mettant dans l'impossibilité de mordre. C'est au fond du Maroc, dans la ville de Mokuas, à quelque distance de Fez, chez les descendants du marabout Sidi Mohamed ben Aïssa, que les charmeurs de serpents apprennent leur art, vers l'âge de dix ou douze ans. Le temps plus ou moins long qu'ils passent chez le marabout est considéré comme une initiation religieuse. Le personnage réel ou fictif de cette légende rappelle ces fakirs de l'Inde, à la posture immobile, dont les paumes des mains, toujours ouvertes, finissent par devenir des nids où se multiplient des générations d'hirondelles.

Sidi Mohamed ben Aïssa invoquait constamment Allah et toute sa vie fut une longue oraison. C'est là son seul titre de gloire. Un jour, il vit venir à lui des serpents qui s'entortillèrent autour de son corps sans lui faire aucun mal ; des milliers d'hôtes rampants se cachaient dans son gourbi et, quand il avait prié avec plus d'ardeur que de coutume, les reptiles l'enlaçaient sans qu'il s'en rendit compte. C'est aussi en l'honneur de ce marabout que les Aïsseouas se réunissent et se repaissent de dégoûtants reptiles jusqu'à ce que, leur hypnose cessant, ils tombent dans un sommeil cataleptique.

Le charmeur de serpents va sur les places publiques de la ville arabe, un tambour de basque à la main, traînant après lui la besace qui sert de prison à ses redoutables captifs.

Sur les places de Bab-Djedid et de Halfaouine, l'attention du touriste est attirée par les coups de tam-tam et les cris d'un homme autour duquel une foule de badauds forme un cercle. Cet individu au grand corps maigre, au chef rasé ne conservant qu'une touffe de cheveux sur le sommet de la tête, qui va et vient, harangue les curieux qui l'entourent, se démène d'une allure d'halluciné : c'est l'Aïsseoua charmeur de serpents.

Il fait mille grimaces de possédé en interrompant de temps à autre son discours pour invoquer le nom d'Allah. Le public habitué de ces sortes de spectacles le regarde faire paisiblement, attendant l'apparition des serpents. Quand il a hurlé et gesticulé pendant un quart d'heure, il tend aux assistants son tambour de basque où ceux-ci déposent de la menue monnaie (des sous et quelquefois des cen-

times); s'il trouve la somme insuffisante, il recommence ses invocations : « Allah! Allah! Allah! » Quand il est satisfait de la recette, il prend le sac de peau (*cartallah*) qui renferme les reptiles. Celui-ci est divisé dans sa longueur en autant de cases qu'il y a d'espèces de serpents, et fermé à la façon d'une blague à tabac. Le jongleur l'ouvre avec précaution, le secoue, et bientôt une hideuse tête de vipère apparaît par l'étroite ouverture. D'une main, il retient un instant à travers le cuir la bête venimeuse qu'il montre à l'assemblée, puis, cessant d'entraver la captive, il ouvre les doigts et elle s'élançe au dehors. Prompt comme l'éclair, le barnum étrange la saisit par la peau du dos; malheur à lui si elle lui échappe en ce moment! Semblable à un serpent fantastique, la vipère, prête à répandre son venin, ouvre une gueule menaçante, siffle en tordant les anneaux de son corps luisant et cherche en vain à atteindre la main de celui qui l'exhibe à la foule.

On lui présente une chéchia; assoiffée de nuire, elle se jette sur ce couvre-chef et laisse découler le poison qui fait une tache humide sur l'étoffe.

L'homme jongle quelquefois avec deux vipères, une dans chaque main. Après les avoir exposées aux regards des curieux, il entrebâille le sac et les fait disparaître. Le bruit du tam-tam et les simagrées de possédé recommencent; quelques badauds s'en vont ou viennent s'ajouter à l'entourage de l'Aïsseoua qui, comme un vulgaire bateleur de nos foires, répète les mêmes harangues et recommence les mêmes jongleries. Cette fois, il a plongé le bras tout entier dans la gaine de cuir et il en ramène, le traînant par sa tête volumineuse et plate, munie de chaque côté de membranes en éventail, un serpent de deux mètres de longueur et le dépose à terre, où il paraît rester engourdi. Au bout d'un instant, la bête, excitée par l'homme, semble se réveiller de sa torpeur et lentement se redresse; la tête est à quarante centimètres de terre. Le charmeur le frôle de la main, du pied; il met son visage à la portée de sa gueule et lui souffle dessus, mais le reptile ne rencontre que le vide quand il se précipite en avant pour mordre l'objet qu'on lui présente, tant l'Aïsseoua est prompt à fuir. La séance finie, l'Aïsseoua plie bagage et va sur une autre place recommencer semblable représentation. Le dernier serpent est le redoutable *bou-sekka* (gardien, maître de la caverne), qui est, avec la vipère, le seul reptile ophidien d'espèce venimeuse que l'on rencontre ici; encore faut-il aller à sa recherche tout à fait dans le sud, dans les endroits très sablonneux. Quelques-uns vont le chercher dans le Sahara, où il est assez répandu. Il s'empare des terriers des lièvres ou autres animaux, après avoir dévoré le propriétaire du gîte où il s'installe en maître. Les jongleurs de serpents les paient très cher; leur prix atteint jusqu'à quarante francs et même beau-

coup plus si le vendeur possède le mâle et la femelle, car cette espèce se reproduit en captivité.

Je demandai à mon Aïsseoua ce qu'était devenue la vipère qui l'avait si cruellement mordu.

— Elle est dans ma maison, Sidi, me dit-il.

— Et l'autre qui a mordu ton beau-frère ?

— Celle-là est morte.

— Est-ce lui qui l'a tuée après qu'elle l'a mordu ?

— Non, car il espérait vivre, et cette vipère lui était nécessaire pour ses jongleries. Les reptiles nous permettent de gagner notre existence, et nous en avons trop besoin pour les tuer, même s'ils nous font du mal.

Cet homme, outre la dernière blessure qui lui avait valu son amputation volontaire, avait été mordu à trois reprises par des vipères et une fois par un serpent bou-sekka. Il avait chaque fois taillé profondément la morsure et sucé le venin. Peu de jours après il revint chez moi avec un enfant de six ans environ, son fils, qui avait mal aux yeux. En enlevant la coiffure du petit garçon, je constatai qu'il portait déjà les cheveux à la façon des Aïsseouas. Je demandai au père s'il comptait en faire aussi un sectaire. Il me répondit affirmativement avec le plus grand sérieux ; il commençait à le familiariser avec les serpents avant de le conduire au vénéré marabout. Sa petite fille, âgée de quatre ans, touchait les scorpions sans aucune crainte. Il souriait avec satisfaction en disant cela. Je voyais que son orgueil de père jouissait de voir ses petits enfants manier les jouets étranges et effrayants qu'il leur donnait et à part moi, je fis mentalement un parallèle avec les parents lacédémoniens qui exposaient leurs enfants aux périls pour en éprouver le courage.

Le véritable traitement contre les morsures des serpents et scorpions est le sérum antivenimeux du docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille. Ce sérum, dont la préparation repose sur les mêmes principes que le sérum antidiphthéritique, dont la valeur indiscutable est reconnue par tous, doit être injecté aussi rapidement que possible après la morsure. C'est le véritable remède contre ces accidents.

Dans différents points du sud de la Régence, les morsures de serpents sont surtout dangereuses.

La Tunisie ne doit pourtant pas être considérée comme un nid de serpents, surtout quand on pense que dans l'Inde les documents officiels accusent une mortalité de 22.000 personnes chaque année à la suite de ces morsures. Mais les régions plus chaudes, comme Gabès, Gafsa, Tozeur surtout, étant fréquemment infestées par les serpents, c'est là qu'il est prudent et même nécessaire de se munir de ce sérum, dont, en cas d'accident, il sera facile de se servir et qui enrayera promptement tout danger.

D^r A. LOIR.

L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME EN ÉGYPTÉ

PAR KASSEM AMIN-BEY

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DU CAIRE

Sous ce titre, (1) j'ai fait paraître récemment au Caire un ouvrage en arabe dans lequel j'insiste auprès de mes compatriotes sur la nécessité de modifier nos lois et nos coutumes en ce qui concerne la femme.

J'essaye ici de faire ressortir les idées développées dans ce livre, estimant qu'une évolution aussi importante dans les idées de notre pays intéresserait une partie des nombreux lecteurs de cette revue.

L'observation et l'histoire s'accordent à indiquer dans toute société une corrélation entre la situation que la femme y occupe et le degré de civilisation auquel cette société est parvenue. Quand naquirent les premiers États organisés, la condition de la femme ressemblait à celle de l'esclave. Pour ne rappeler que l'état des Arabes avant que parût le Prophète, le père pouvait, chez eux, tuer impunément ses filles, et l'homme était libre de prendre des épouses en nombre illimité, sans que ses relations avec elles fussent réglées par aucune loi. L'islamisme apporta une amélioration considérable dans la situation de la femme en proclamant dès le principe sa liberté et son indépendance et en lui conférant dans tous les actes de la vie civile la même capacité légale qu'à l'homme. Ni par ses dispositions ni par son esprit, le Coran n'est la cause de l'infériorité actuelle de la femme musulmane.

Pour en convaincre le lecteur, il suffira de citer les trois versets suivants, pris au hasard parmi une multitude d'autres :

1. « La femme a autant de droits que de devoirs. »
2. « Un des bienfaits que Dieu a conférés à l'homme est d'avoir créé de lui des épouses et de les avoir unis ensemble afin qu'ils s'aident et s'assistent mutuellement. »
3. « Rappelez-vous les promesses solennelles que vous avez faites à vos épouses. »

Malheureusement tous les bons effets qu'on pouvait attendre de la loi musulmane ont été détruits par l'influence de sauvages coutumes existant chez les peuples qui ont accepté l'islamisme, et introduites dans celui-ci avec beaucoup d'autres usages ou préjugés.

تحرير المرأة تاليف قاسم امين بالقاهرة (1)

Ces coutumes sont devenues pires par la succession presque ininterrompue de formes despotiques de gouvernement qui ont régi les peuples musulmans. Où que ce soit que règne le despotisme, il s'étend comme une tache d'huile du souverain à son entourage et de celui-ci au reste de la nation. Partout il encourage à l'oppression du faible par le fort. La femme étant la créature la plus faible, l'homme l'a traitée avec mépris, l'a privée de ses droits et a foulé aux pieds sa personnalité. Par suite, elle a vécu dans un état voisin de celui de la brute : mère, fille, épouse, qu'importe ? elle a été assujettie à l'homme parce qu'il est homme, et qu'elle est femme. L'homme a absorbé son individualité et, dans toute l'étendue de l'univers, il ne lui a laissé que les recoins de sa maison pour y vivre. Un voile impénétrable d'ignorance et de ténèbres la sépare du monde. Elle n'a été pour l'homme qu'un jouet dont il s'amuse, et qu'il brise et jette à la rue lorsqu'il en a assez. De là sont venus dans notre monde musulman la polygamie, le droit de répudiation accordé à l'époux et jamais à l'épouse, l'usage de faire surveiller les femmes par des eunuques, le voile, la séparation des sexes, la vie retirée de la femme, etc., etc.

Toutefois, durant les vingt dernières années, la domination de l'homme sur la femme s'est adoucie chez nous dans la pratique, en raison d'un meilleur sens chez les hommes et de réformes introduites par le gouvernement. Actuellement, un certain nombre de femmes sortent en promenade, vont au marché, accompagnent leur mari en voyage. Les hommes — ceux d'éducation du moins — ne regardent pas leurs épouses comme indignes de leur confiance et de leur affection.

Mais c'est là un état illusoire, et il restera toujours limité à la surface si nous ne nous attaquons franchement aux coutumes surannées qui arrêtent comme des barrières le développement de l'individualité de la femme, c'est-à-dire à l'ignorance où on la tient et à sa séparation de l'homme.

C'est le manque de toute éducation qui empêche la femme égyptienne de cultiver, comme sa sœur d'Europe, les sciences et les arts, de se livrer au commerce et à l'industrie. Cela représente, au point de vue social, l'immobilisation d'un énorme capital intellectuel. Mais c'est aussi pour elle-même que la femme a besoin d'instruction, celle-ci étant une des premières conditions d'un peu de bonheur sur cette terre. Tout être humain a un droit naturel à développer ses talents jusqu'à l'extrême limite que leur a assignée la nature. Religion, morale, lois, sciences et arts s'adressent à la femme aussi bien qu'à l'homme. Il existe un vaste domaine commun à tous que chacun, homme ou femme, devrait pouvoir fouiller à sa volonté. Vivre les yeux fermés, vivre comme Poiseau en cage, vivre la tête courbée

vers le sol avec toute l'immensité de l'espace au-dessus et autour de soi, détourner les yeux du spectacle émouvant des étoiles qui brillent la nuit, fermer l'oreille aux millions de voix des choses visibles et invisibles qui nous rendent sensibles les mystères de l'infini, ne point être en communion avec l'âme de l'univers, pourquoi serait-ce la destinée de la femme ?

C'est parce que la femme ignorait les nécessités de la vie qu'elle a perdu ses droits : l'homme, se voyant toute la responsabilité, les a revendiqués tous. Faute d'aucune éducation, l'intelligence de la femme est restée à l'état rudimentaire ; sa conscience s'est atrophiée. Mais il serait injuste de notre part de lui reprocher ces déficiences : ce sont les hommes, nos pères et nos aïeux, qui en sont responsables.

Une triste uniformité dans l'ignorance existe chez toutes les femmes d'Égypte. Elles ne diffèrent entre elles que par leur façon de se vêtir et la valeur de leurs bijoux. On pourrait même affirmer que plus haut est le rang de l'Égyptienne, plus profonde est son ignorance. Ainsi, les femmes de la classe inférieure, celles qui travaillent aux champs, sont moins ignorantes par comparaison. La paysanne, la femme qui se livre au pénible travail de la terre, en sait de fait autant que son mari ; leur intelligence est à peu près égale. Au contraire, dans les classes supérieure et moyenne, une distance énorme sépare la femme de l'homme.

Cette différence d'instruction est et doit être un malheur pour l'un et pour l'autre. Toute vie commune est impossible avec deux natures divergentes. La femme peut être bonne, l'homme avoir un noble caractère, ils vivent néanmoins sans point de contact ni sympathie mutuelle.

Nous continuons d'élever nos filles comme nous le faisons il y a mille ans, sans nous apercevoir qu'autour de nous tout a changé. Aujourd'hui que les exigences de la vie sont si nombreuses et si sévères, que les intérêts se sont compliqués, la vie domestique prend souvent les proportions d'une vaste administration. La tenue d'une maison est devenue un art qu'il n'est possible d'acquérir qu'à une personne possédant des connaissances nombreuses et variées. L'éducation des enfants demande à elle seule des talents et une expérience qu'on ne saurait trouver chez une femme dépourvue de culture intellectuelle. J'appelle l'attention de mes compatriotes sur ce problème de l'éducation. Si nous voulons relever notre race de la basse condition où elle est tombée, si nous voulons élever des hommes d'initiative, en état de compter sur eux-mêmes dans la bataille de la vie, c'est par la femme, par la mère, qu'il nous faut commencer notre régénération. Le rôle de la femme ne consiste pas seulement à reproduire l'espèce : l'enfant une fois né, il faudrait que la mère fût capable d'en faire un homme. Cette noble mission, la femme

l'exerce dans la société européenne. Chez nous, ce n'est que rarement qu'elle peut rêver de l'accomplir.

Le principal obstacle à l'éducation de la femme est, sans contredit, l'état de retraite où elle est actuellement condamnée à vivre. Tant que cette coutume prévaudra, l'on n'arrivera à rien. Quelques-unes de nos jeunes filles ont reçu dans nos écoles une éducation suffisamment libérale, mais ayant été enfermées à l'âge de treize ou quatorze ans, elles ont oublié graduellement tout ce qu'elles avaient appris et sont incapables d'apprendre autre chose. Cet emprisonnement de la femme dans un cercle étroit la prive de toute communication avec le monde extérieur qui pense et qui agit. Elle ne peut plus satisfaire sa curiosité, sa soif de savoir, acquérir de l'expérience, développer ses facultés. Elle passe sa vie étendue sur un sofa, à fumer et à dormir.

Cette réclusion, dont les conséquences sont évidemment si funestes à la santé de la femme, à son intelligence et à sa moralité, nous allons maintenant l'examiner au point de vue religieux.

L'islamisme n'a jamais prescrit le voile. On lit dans le Coran :

« Dis aux croyants de tenir les yeux baissés et de vivre honnêtement; cela vaut mieux pour eux, et Dieu sait ce qu'ils font. Dis aussi aux croyantes de tenir les yeux baissés, de vivre honnêtement, et de ne montrer aux étrangers que ce qui est visible de leur corps. »

Le texte, on le remarquera, ne détermine pas *ce qui est visible*. Nos oulémas s'accordent à supposer que *le visage et les mains* sont compris dans ces parties du corps qu'il est permis de garder découvertes. Pour ce qui en concerne d'autres, comme les bras et les pieds, il y a divergence d'opinions.

L'islamisme n'exige pas non plus la séparation des hommes et des femmes. Les seules stipulations du Coran qui aient trait à ce sujet se rapportent aux épouses du Prophète; les voici :

« O croyant, n'entre pas sans permission dans la maison du Prophète si tu as quelque chose à demander à ses épouses. Ne leur adresse pas la parole sans être séparé d'elles par un objet qui t'empêche de les voir. »

« O épouses du Prophète, vous *n'êtes pas comme les autres femmes*. Si vous cherchez à être pures, ne vous laissez pas abuser par des paroles. N'encouragez pas la malveillance. Parlez ouvertement et avec courtoisie. *Restez dans vos maisons*. Il ne vous convient pas de vous livrer à la coquetterie comme le faisaient les femmes avant l'islamisme. »

Ces stipulations, tous nos jurisconsultes admettent qu'elles s'appliquent *exclusivement* aux épouses du Prophète. Ni la réclusion ni la séparation, telles qu'on les pratique actuellement dans les pays musulmans, ne constituent des règles religieuses. La coutume des premiers siècles de l'islamisme confirme d'ailleurs cette manière de

voir. En ces temps-là, les femmes de toute classe se mêlaient à la société des hommes et partageaient leur vie. On en peut citer un grand nombre qui se firent remarquer par leurs actions, par leur instruction ou par leur intelligence.

Une autre chose qui n'est pas interdite, mais qui est blâmable, d'après certains de nos juriconsultes, c'est le tête-à-tête d'un homme et d'une femme. Cette opinion tire son origine d'un *hadith* du Prophète, d'après lequel un homme ne doit pas tenir de conversation privée avec une femme.

On le voit, nous sommes bien loin du voile et de la vie retirée en usage aujourd'hui; ce qui n'empêche que la coutume n'en soit plus fermement établie et mieux observée que tous les commandements de Dieu. C'est qu'on s'imagine qu'elle a une influence extraordinaire sur la moralité de la femme.

En réalité, l'influence est nulle. Au contraire, cette séparation développe à un degré extrême les passions sexuelles chez la femme aussi bien que chez l'homme. Ces passions s'éveillent dès que tous deux se trouvent en présence, et leur maintien continuellement à l'esprit la pensée de la différence de sexe. Ici comme ailleurs, la défense produit par son charme un résultat contraire à son objet.

Cependant, je ne vois pas quel mérite peut revendiquer une femme privée de son libre arbitre, de sa liberté, en se prétendant vertueuse. Un malfaiteur que la société condamne à la prison a-t-il le droit de se dire devenu un honnête homme dans le temps qu'il reste incarcéré ?

Humiliantes pour la femme, préjudiciables à sa santé et à sa moralité, blessant la dignité de l'homme lui-même dans le sens de la défiance réciproque qui s'attache à elles, nos coutumes sont des précautions primitives que réprouve tout esprit cultivé. Lorsque l'homme a atteint un certain degré de culture intellectuelle et morale, il éprouve de la répugnance à jouer chez lui le rôle d'un despote. Sa nature se révolte à l'idée de l'esclavage sous quelque forme que ce soit. Il ne saurait, sous le fallacieux prétexte de sauvegarder la vertu de son épouse, trouver légitime le pouvoir de priver celle-ci de son individualité. L'Europe est devant nous. Profitons de son expérience, au lieu de nous absorber dans une béate admiration de nous-mêmes.

Si nous relevons la femme en lui donnant l'instruction et la liberté, nous pourrons être en mesure de changer complètement l'histoire de l'Égypte et peut-être de tout l'Orient. C'est une question de vie ou de mort pour nous et pour tous les musulmans, car dans mon opinion l'infortune de l'Orient n'est point un problème religieux comme il est généralement admis. Cela ne veut pas dire que notre religion n'ait point éprouvé une déformation qui demande des réformes. Mais si elle est dégradée, c'est par suite de l'abaissement

de notre caractère. La grande raison — la raison des raisons — se rapporte exclusivement, ou pour la plus grande part, à l'éducation de la femme.

Nous ne saurions apporter un changement sérieux à notre état social avant d'avoir changé l'état de notre famille. L'instruction religieuse et morale, qu'en général nous louons, nous exaltons comme un remède à notre infortune, ne produirait pas l'effet désiré. Il ne suffit pas que le grain soit bon pour qu'il germe; il faut encore qu'il tombe sur un sol favorable. Mais ce terrain propice fera toujours défaut tant que la femme sera incapable de préparer le bonheur futur de ses enfants.

Pour moi, voici les changements que je presserais mes compatriotes d'adopter :

1° Instruire la femme.

2° Lui accorder la liberté de ses actes, de ses pensées et de ses sentiments.

3° Donner au mariage sa dignité en lui assignant pour base l'inclination réciproque des deux parties, ce qui est impossible si elles ne se voient pas au préalable.

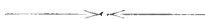
4° Réglementer le droit de répudiation de l'épouse. Faire de toute répudiation un acte solennel ne pouvant valablement avoir lieu que devant un tribunal, et à la suite d'une tentative de conciliation.

5° Prohiber par une loi la polygamie.

Non seulement ces réformes ne contiennent rien qui soit contraire à notre religion, mais j'affirme qu'elles en émanent. J'ai montré la voie à suivre pour conserver l'empreinte essentielle de l'islamisme. Bien comprise, notre religion deviendrait un merveilleux facteur de progrès et s'adapterait à tous les changements, au lieu d'être enfoncée, comme à présent, dans l'immobilité et la routine.

(The Imperial and Asiatic Quarterly Review).

Traduit de l'anglais avec autorisation par EUSÈBE VASSEL.



LA GRANDE-KABYLIE EN 1880

Nous vous jurons foi et obéissance si vous
maintenez nos droits et nos privilèges ;
sinon, non !

(Serment des Cortès d'Espagne).

La Grande-Kabylie est, depuis vingt ans, sous la direction de l'administration civile.

L'autorité militaire, après avoir conquis le pays, institué la justice, répandu l'instruction, protégé les cultes et les travaux publics et privés, avait fait de cette région deux des cercles les plus importants et les plus riches de la province d'Alger.

Pendant la période de transition, elle a rempli son devoir avec discipline, honneur, dévouement. Ces notes ont donc pour but de constater la situation à la date du 1^{er} octobre 1880, lors de la remise du territoire militaire à l'autorité civile, afin qu'on puisse comparer les dépenses et les résultats obtenus.

C'est l'exposé d'une occupation de quelques années dans un pays guerrier, hostile à l'étranger, privé de communications, que nous présentons dans ce rapide résumé.

Comme point de comparaison, c'est le cercle de Fort-National, qui a formé les communes mixtes de Fort-National, Haut-Sebaou, Djurdjura et Azzefoun, que nous avons choisi.

Le cercle militaire de Fort-National avait, en 1880, une superficie de 173.291 hectares, sur lesquels 140.255 étaient cultivés. Le Djurdjura lui-même était exploité par les 138.932 Kabyles qui occupaient le cercle et y avaient bâti 7.366 gourbis et 22.725 maisons. Un nombre considérable d'oliviers donnaient 370.468 quintaux d'huile et couvraient 26.804 hectares ; 1.025 moulins étaient occupés par cette exploitation, alors que 272 broyaient l'orge et le blé. Le pays, raviné, difficile, ne permettait pas l'élève du cheval, qui est presque inutile dans cette région, et il n'y en avait que 71, mais on comptait 3.183 ânes ou mulets, 17.792 bœufs, 39.767 moutons, 30.480 chèvres.

Les dix-huit tribus du cercle formaient une seule commune indigène, administrée par une commission municipale composée comme suit :

Le général commandant la subdivision, *président*.

Le commandant supérieur,

Le juge de paix,

Le chef du bureau arabe,

Les dix-huit présidents de section,

} *membres.*

(On appelle président de section, en Kabylie, le caïd; le cheikh se nomme *amine*, et la réunion de plusieurs villages *touffik*.)

La commission municipale se réunissait aux époques fixées pour les sessions ordinaires. Elle ne s'occupait que des questions relatives au budget. Ce budget était préparé au mois de décembre de chaque année, et arrêté définitivement par le général commandant la division. Les dépenses étaient acquittées sur mandats ordonnancés par le commandant supérieur. La justification, le contrôle, l'ordonnement, le paiement, le mode d'écritures, etc., étaient soumis aux règles de la comptabilité des communes de plein exercice.

Le personnel administratif de la commune indigène était composé de :

- Un officier des affaires indigènes, adjoint de 2^e classe;
- Un interprète militaire;
- Un secrétaire archiviste.

Ce personnel habitait Dellys, où se trouvait la subdivision militaire.

A Fort-National résidaient :

- Un commandant supérieur;
- Un chef de bureau arabe;
- Un officier des affaires indigènes, adjoint de 1^e classe;
- Deux officiers des affaires indigènes, adjoints de 2^e classe;
- Un caporal secrétaire;
- Deux soldats secrétaires;
- Trois khodja (secrétaires du bureau arabe);
- Un chaouch;
- Un brigadier et quatorze khialas (cavaliers);
- Un caporal et trente-cinq mokhazenis (fantassins);
- Dix-huit présidents de sections;
- Deux cent quatre-vingt-quatorze amines;
- Dix-huit mokhazenis de sections;
- Dix-huit khodjas de sections;
- Un agent-voyer;
- Un chef cantonnier et quatre cantonniers;
- Un géolier;
- Un brigadier de spahis et sept spahis.

Les dépenses de la commune indigène s'élevaient à 78.650 francs.

La ville de Fort-National ⁽¹⁾ était commune de plein exercice et n'était pas administrée par ce personnel, mais par un maire et un conseil municipal dépendant du sous-préfet de Tizi-Ouzou.

Le décret du 23 décembre 1874, ordonnant le prélèvement de 8 cen-

(1) Altitude 916 mètres.

times par franc sur les recettes indiquées au profit de l'assistance publique, avait privé le cercle d'une moitié de ses ressources. Il avait été nécessaire de ralentir la marche des travaux, et beaucoup de projets avaient été abandonnés, au grand préjudice de la population; cela était d'autant plus regrettable que malgré ce prélèvement, la commune n'en payait pas moins les journées d'hospitalisation pour les Kabyles traités dans les hôpitaux. En 1879, ces dépenses s'étaient élevées à 3.835 fr. 70 et à 1.213 fr. pour neuf mois en 1880.

L'hygiène publique avait subi de grandes améliorations. Les fontaines, souvent visitées, étaient maintenues par les indigènes dans un parfait état de propreté. Les maisons kabyles étaient tous les ans régulièrement blanchies à la chaux. Les présidents et les amines étaient responsables de la propreté des villages et des voies de communication.

Depuis trois ans, aucune épidémie sérieuse n'avait été constatée, et le chiffre de la mortalité diminuait sensiblement. En 1880, un service spécial de vaccination, établi par le bureau arabe, avait été consciencieusement dirigé par le médecin militaire qui, secondé par quatre aides pris parmi les jeunes gens élèves des écoles, avait vacciné 33.921 indigènes. La vérification avait permis de constater que l'opération avait réussi sur 25.286 Kabyles.

La race kabyle est saine et forte. La femme qui procrée un enfant mâle acquiert le droit de porter sur le front un ornement spécial.

Le peuple kabyle est charitable, et l'autorité militaire ayant exigé que chaque village subvint aux besoins des infirmes et des nécessiteux, la mendicité avait disparu. Cependant chaque année au moment de la saison des figues, 8 ou 10.000 Arabes pauvres venant du sud étaient autorisés à parcourir le territoire kabyle où ils trouvaient une nourriture suffisante dans les fruits des cactus (figuiers de Barbarie).

Il n'existait pas de silos communaux de grains, car ces réserves ne peuvent guère se constituer qu'au moyen de prélèvements volontaires sur la récolte. Or, dans le cercle de Fort-National, l'agglomération des habitants étant très dense, la récolte ne suffisait pas à nourrir la population, dont une partie s'occupait d'industrie ou travaillait en pays arabe à l'époque de la moisson. En 1879, il a été délivré 22.735 permis de voyage. Jamais pourtant la nécessité de chantiers de secours ne s'est fait sentir, et lorsque les indigènes avaient besoin d'avances ils avaient recours à une banque particulière qui s'était fondée à Dellys.

La sécurité était complète, et depuis bien des années aucun des nombreux touristes qui parcouraient le pays n'avait eu à se plaindre des habitants. Les seuls moyens de répression directs employés à l'égard des indigènes étaient ceux dévolus au commandement par

l'arrêté en date du 14 novembre 1874, savoir : l'amende et la prison. En 1879, le chiffre des amendes monta à 5.097 fr., et il n'y eut que quatre-vingt-dix-sept punitions de prison, dont la plus sérieuse comporta deux mois de durée. En 1879, vingt-six affaires, comprenant cinquante accusés, furent portées devant les conseils de guerre et aboutirent à quarante condamnations, cinq acquittements et cinq ordonnances de non-lieu. En 1880, il n'y eut que quinze affaires, comprenant trente accusés; elles aboutirent à vingt-cinq condamnations, deux acquittements et trois ordonnances de non-lieu. Aucune affaire, en dehors de la loi du 17 juillet 1874, ne conduisit à l'application du principe de la responsabilité collective aux tribus.

Ces chiffres prouvent surabondamment combien l'état moral du pays était satisfaisant au point de vue des personnes et de la propriété. Aucun crime contre des Européens n'a été commis pendant ces deux années. La police judiciaire était exercée par le chef du bureau arabe et ses adjoints, sous la direction du général commandant la division.

Le cercle de Fort-National ne possédant pas de pénitencier, les indigènes condamnés disciplinairement étaient envoyés à l'établissement d'Aïn-Si-Belkacem, dans le cercle militaire d'Aumale. Une somme de 4.665 fr. 30 fut dépensée en 1880 au titre : « Entretien des établissements pénitentiaires ».

Le nombre des vagabonds arrêtés et rapatriés s'éleva à trente et un en 1879; celui des malfaiteurs en rupture de ban ou des contumax remis aux autorités voisines, judiciaires et administratives, fut de seize. Enfin, le chiffre des étrangers musulmans voyageant sans permission et reconduits pour ce fait à la limite du cercle, dans la même année, fut de vingt-deux.

Les armes saisies en 1879 et 1880, tant fusils et pistolets français qu'armes arabes, furent nombreuses. Ces armes ont été versées à l'artillerie. Les poudres saisies étaient déposées dans les magasins de la poudrerie et servaient lors des fêtes ou des battues organisées par les villages contre les sangliers qui dévastent le pays à l'époque des récoltes.

La justice musulmane était exercée par des *djemaâ* (réunions) de justice, composées avec les hommes les plus honorables des tribus. Il y en avait dix-huit, c'est-à-dire autant que de tribus.

Le tribunal de Tizi-Ouzon jugeait les appels, et pendant les années 1877, 1878, 1879 et 1880, il ne fut appelé que de 178 jugements. En 1879, 1.471 actes et 361 jugements furent rendus ou établis par les *djemaâ*, et 7.978 actes et 433 jugements en 1880.

Tous les mois après le *kanoun* (examen des plaintes) de chaque section, qui se faisait devant un officier des affaires indigènes dans un des locaux du bureau arabe, en présence des amines et du pré-

sident, la djemaâ de justice était réunie, et tous les indigènes pouvaient publiquement adresser leurs réclamations à l'autorité militaire. Les actes établis par la djemaâ étaient lus devant tous, traduits par l'interprète militaire et visés par le chef du bureau arabe. Grâce à ces mesures de surveillance il n'y eut, pendant les dernières années, aucune enquête administrative, suspension ou révocation de magistrats musulmans.

Le juge de paix de Fort-National jugeait les affaires entre colons et indigènes.

Les membres des djemaâ de justice étaient nommés à l'élection. Très au courant des coutumes et usages locaux qui varient d'un village kabyle à l'autre, joignant à cela la connaissance parfaite des gens, de leur esprit de sôf et des causes de toutes leurs contestations, ils étaient plus à même que personne de donner aux affaires du pays leurs véritables solutions. Ces djemaâ satisfaisaient les mœurs démocratiques des Kabyles, et le décret du 29 août 1874, qui maintenait cette institution, avait été accueilli favorablement par les indigènes, qui craignaient avec raison l'arbitraire d'un juge de paix plus ou moins instruit de leurs mœurs.

L'instruction était répandue indistinctement en Kabylie par des écoles musulmanes et françaises, religieuses ou laïques. Comme les emplois dans la justice musulmane sont réservés aux élèves des *medraça* (écoles supérieures musulmanes spéciales), une somme était payée annuellement pour l'entretien de ces medraça. Trois élèves avaient été envoyés en 1879 et trois en 1880 à la mederça d'Alger. Depuis 1877, les dépenses payées montaient à 6.352 francs.

Une école communale française-arabe fonctionnait à Tamazirt, dans la tribu des Beni-Iraten-bou-Adda. Elle était fréquentée en 1880 par soixante-huit élèves des deux sexes et a coûté 5.600 francs d'entretien. En outre, cinq autres écoles arabes-françaises étaient dirigées par des missionnaires d'Afrique et des pères jésuites. Les trois écoles des missionnaires réunissaient quatre-vingt-dix élèves kabyles, et les deux des pères jésuites cent soixante-sept.

Treize élèves étaient entretenus au lycée d'Alger et coûtaient 11.300 fr. Les dépenses pour achats de prix nécessitèrent dans la même année la somme de 276 fr.

Des *zaouïa* (auberges religieuses), au nombre d'environ soixante-dix, existaient dans le cercle. Elles subvenaient à leurs besoins au moyen du revenu de biens religieux dont la valeur totale était de 300.000 fr.

Cinquante-six écoles de tribus étaient surveillées d'une façon spéciale. Ces écoles, complètement musulmanes, étaient en pleine décadence, et le chiffre des élèves n'était que de deux cent soixante-quinze. Cette décadence s'explique par l'absence presque complète

de débouchés, les étudiants de ces écoles ne pouvant aspirer à des emplois leur permettant de vivre.

Le culte musulman⁽¹⁾ n'avait aucune organisation officielle. Le personnel de ce culte n'était salarié ni par l'Etat ni par la commune. Les imans vivaient des revenus des biens *habous* (religieux) qui servaient aussi aux frais d'hospitalité et de construction. Il n'y avait aucun intérêt à réunir ces biens au domaine de l'Etat, parce qu'en prendre la gestion c'était s'engager à pourvoir aux frais du culte, et la charge aurait été plus grande que le produit. Des mosquées existaient dans chaque village.

Le nombre des passeports délivrés en 1879 pour La Mecque a été de cent dix-huit.

La propriété individuelle n'avait pas été constituée en Kabylie; aucune commission n'avait fonctionné, mais la propriété existait de fait.⁽²⁾ Elle reposait sur des titres ou une longue possession affirmée par la notoriété. Elle se divisait en biens *melk* (particuliers), *mehmel* (de villages) et *habous* (religieux). Il existait à peine 100 hectares de terres *arch* (de tribus) non cultivés; malgré cela, en exécution de la loi du 13 juillet 1874, 111.654 fr. furent versés en 1880 par la commune pour la constitution de la propriété en Algérie. A la suite de l'insurrection de 1871, 16.060 hectares avaient été reconnus utilisables pour la colonisation et 11.041 hectares remis au Domaine. Le séquestre avait été régularisé pour 173.291 hectares.

Le cercle de Fort-National communiquait avec les autres cercles au moyen d'un bureau de poste et d'un télégraphe. L'absence presque complète de colons européens ne nécessitait pas l'établissement d'un réseau dans l'intérieur du cercle, et le service était assuré par les cavaliers du bureau arabe.

L'impôt *lezma*⁽³⁾ (ou impôt de capitation) était le seul appliqué dans cette partie de la Kabylie. Aucune matière n'était imposée. Les contribuables étaient divisés en quatre classes qui payaient, selon leur fortune, 18 fr., 12 fr. ou 6 fr. La quatrième classe comprenait les indi-

(1) La dépense pour le culte musulman s'élevait, en 1880, à 216.340 fr., soit 0 fr. 076 par tête, alors que la dépense pour les autres cultes reconnus s'élevait beaucoup plus haut. Ainsi les 310.000 catholiques coûtaient 920.100 fr., soit 2 fr. 93 par tête; les 7.500 protestants, 83.100 fr., soit 11 fr. 08 par tête; les 35.665 israélites, 26.100 fr., soit 0 fr. 731 par tête (Rapport de M. Gastu, député, *Budget de 1880*).

(2) Il existait même un droit dit de *cheftaâ* autorisant les cohéritiers à faire annuler une vente faite à des étrangers et à réclamer la terre vendue (Droit de préemption, Code civil, art. 555).

(3) Lorsqu'un Kabyle approchait de l'âge adulte, la coutume ancienne, pour savoir s'il devait payer l'impôt, consistait à lui prendre mesure du cou avec un fil doublé. Ce fil, rattaché par les deux extrémités, formait un cercle qu'on plaçait comme un mors avec brido dans la bouche du jeune homme; si la tête passait dans la boucle (qui, pendant hors de la bouche, était rejetée en arrière), le Kabyle était reconnu apte à porter les armes; il participait alors à l'impôt, aux corvées et prestations. De là, sans doute, le nom d'impôt *lezma*, impôt du mors.

gents, qui ne payaient rien. En 1880, 49.576 contribuables ont été portés sur les listes fournies par les chefs collecteurs et ont versé 669.624 fr. Ces chefs collecteurs étaient les amines. Les listes étaient établies par les djemaâ de village et vérifiées par des officiers des affaires indigènes qui parcouraient le pays et écoutaient les réclamations. Arrêtées par le commandant supérieur et visées par le général de subdivision, ces listes étaient transmises au service des Contributions directes, qui établissait un quittancier à souche pour chaque village ou touffik. Ce quittancier était remis à l'amine, qui percevait l'impôt contre quittance nominative et le versait directement, à l'époque prescrite, dans la caisse du receveur. Le rôle de l'autorité militaire se bornait à la vérification des listes et à l'examen des réclamations. Une circulaire du Gouverneur général réglait le fonctionnement des commissions ayant à statuer sur les demandes en échange ou en réduction d'impôt.

Le tableau ci-dessous fera ressortir la prospérité croissante du cercle en indiquant la progression de 1875 à 1880 :

1875.....	Fr.	550.302	»
1876.....		573.288	»
1877.....		591.234	»
1878.....		604.080	»
1879.....		630.408	»
1880.....		669.924	»

La contribution de guerre imposée aux Kabyles du cercle après la révolte de 1871 s'élevait à 2.673.698 fr. 75. Cette somme a été payée intégralement par les quinze tribus qui avaient fourni des contingents à l'insurrection.

En 1879, un seul Européen, propriétaire d'un moulin sur l'oued Aïssi, possédait un cheptel.

Les indigènes qui cultivaient employaient leurs bestiaux aux labours. Ceux qui ne possédaient point d'animaux de trait en louaient et partageaient le produit de la moisson avec les propriétaires.

Les épizooties étaient fort rares, grâce au climat, et c'était le vétérinaire militaire en garnison à Tizi-Ouzou qui était chargé de la surveillance des animaux du cercle. Le bétail passait la saison chaude sur les hauts plateaux et les crêtes du Djurdjura.

En 1880, 60.255 hectares furent cultivés ou ensemencés et produisirent 80 q./m. de tabac, 370.468 q./m. d'huile, 5.000 q./m. de caroubes, 6.000 q./m. de raisins, 5.000 q./m. de pommes de terre.

La superficie boisée est considérable. Les communaux n'avaient pas été reconnus, mais 14.000 hectares appartenant à l'Etat étaient surveillés par un brigadier et deux gardes forestiers qui habitaient une maison forestière à Tala-Rebea, dans la forêt des Beni-Ghobri.

Les forêts délimitées étaient celles du Tamgout, des Beni-Ghobri et d'Ahfadou. Un seul incendie forestier fut constaté en 1880. Il n'eut aucune gravité et était dû à l'imprudenc d'un géomètre. Outre la surveillance et les rondes faites par les amines et les présidents, quatre-vingt-douze postes-vigies surveillaient le territoire, qui était parcouru en tous sens par les officiers qui l'administraient.

Deux forêts de chênes-liège étaient exploitées et deux cent cinquante indigènes étaient employés par ce travail. Le liège était transporté à dos de mulets sur la côte, à Azeffoun et à Sidi-Khelifa, où les balancelles le chargeaient pour le porter à Alger.

Par décision du 14 août 1880, un lotissement de 1.600 hectares, destiné à constituer les concessions agricoles du village de Mekla, fut approuvé par le gouverneur de la colonie. En 1879, 200 hectares furent attribués à deux concessionnaires qui déclarèrent vouloir habiter à Azeffoun; en 1872, un essai de centre avait déjà été tenté sur ce point, mais le peuplement ne s'obtenait que difficilement, et on dut y renoncer, car, en 1875, douze concessionnaires seulement s'y étaient installés. En 1878, la commission des centres proposa comme aptes à la colonisation les points de Tamda, Mekla, Fréha, Azezga, Azeffouni.

L'eau abonde dans toute l'étendue du cercle; outre le Sebaou, les rivières et les sources sont nombreuses et suffisent aux besoins de la population. Cependant, quelques puits avaient été creusés par les soins de l'administration militaire et des abreuvoirs ménagés près de tous les centres indigènes, marchés ou routes de passage. Deux cent soixante-quatre fontaines étaient entretenues et des travaux en maçonnerie avaient été exécutés partout où cela avait été reconnu nécessaire.

Des ponceaux et des murs de soutènement avaient été élevés sur les pistes routières. Un poste-café servait de gîte d'étape sur le sentier qui traverse les Onadhia et conduit à Dra-el-Mizau. Les travaux étaient dirigés par un agent-voyer, et les dépenses prévues au budget de 1880 se sont élevées à 15.365 fr. Les prestations étaient surveillées par les cantonniers. Le nombre des journées était de 180.000, réparties entre 145.000 prestataires. A part de rares exceptions, toutes étaient employées chaque année, et peu d'indigènes rachetaient leurs journées. L'autorisation de rachat n'a produit que 8.094 fr. en 1880.

En agissant ainsi, les Kabyles discernaient parfaitement leur véritable intérêt. Ils comprenaient que ces prestations étaient indispensables pour l'entretien et la création des voies de communication difficiles qui relient leurs villages, et que le travail qu'ils fournissaient était infiniment plus profitable que les œuvres d'art qu'on aurait pu édifier. C'est ainsi, du reste, qu'on raisonne dans nos pro-

vinces de France, où les personnes riches elles-mêmes font faire leurs prestations.

Une seule route du cercle était fréquentée par le roulage. Cette route allait de Tizi-Ouzou au col de Tirourda. Cependant, il existait 200 kilomètres de pistes routières pouvant être parcourues par les voitures et 1.800 kilomètres de routes muletières en parfait état d'entretien.

Les Kabyles sont très industrieux ; chaque tribu subvient à ses besoins et ne va chercher au loin que la matière première. Les Beni-Yemi et les Beni-Fraoussen fabriquaient des armes et des bijoux dont ils expédiaient de grandes quantités.

Quoique chaque pouce de terre fût cultivé, le commerce était la grande ressource des habitants, qui vendaient de l'huile, des figues, de la laine, etc. On calculait que les bénéfices réalisés par les Kabyles dans le commerce représentaient les quatre cinquièmes du revenu public.

Il y avait vingt marchés dans le cercle, et la location produisit en 1880 une somme de 68.435 fr.

L'excédent des recettes au 1^{er} octobre de 1880 était de 76.609 fr. 81, ce qui, avec les restes à recouvrer, faisait un total de 85.964 fr. 47.

L'exposé ci-dessus prouve que la situation morale et politique était excellente. La tranquillité régnait partout ; les Kabyles se livraient avec calme et sécurité à leur commerce et à leurs travaux agricoles. Les vols devenaient de plus en plus rares, et l'examen des causes des crimes n'indique pas un esprit d'insoumission, mais le caractère violent et querelleur des montagnards. Des sofs subsistaient encore, mais les chefs de ces partis témoignaient en toutes circonstances, par leurs paroles et par leurs actes, leur fidélité à la France. L'autorité militaire traitait ces sofs d'une manière semblable et leur montrait la ferme volonté de rester indifférente à leurs intrigues et à leurs inimitiés.

Bref, l'existence matérielle avait fait en Kabylie d'immenses progrès. Une sorte de bien-être, sinon d'aisance, régnait dans toutes les classes des tribus. L'apaisement résultait d'une répression immédiate de toute manifestation des haines ou des mauvais instincts.

La surveillance bienveillante, mais ferme, du commandement militaire avait obtenu en vingt ans plus que les Romains n'avaient pu obtenir en huit siècles d'occupation.

Il serait intéressant pour la colonie et surtout pour la métropole de connaître les résultats obtenus par l'administration actuelle pendant ces vingt dernières années, c'est-à-dire de 1880 à 1900.

Commandant P. WACHI.

CONSTRUCTIONS AGRICOLES

CHAPITRE I^{er}

Bâtiments de la ferme

Il n'est pas possible de donner relativement aux constructions rurales des règles applicables à toutes les circonstances, car l'étendue des bâtiments, leur disposition entre eux et le mode de construction varient selon les localités, mais bien plus encore selon le système de culture qui doit être appliqué. Cependant, comme la bonne disposition des bâtiments d'une exploitation rurale influe beaucoup plus qu'on ne le croit dans le monde agricole sur les résultats définitifs, il n'est pas inutile de donner quelques indications plus ou moins générales, pouvant être utiles à tous ceux qui se proposent d'entreprendre des constructions de ce genre.

Une des premières conditions à observer dans le tracé d'un plan pour bâtiments ruraux, est de se réserver la facilité d'augmenter dans l'avenir l'étendue de chaque bâtiment par des constructions nouvelles, sans être gêné par la situation des premières.

Le plus souvent il est fort utile que les divers bâtiments qui dépendent d'une exploitation soient disposés autour d'une cour close, de telle façon que le propriétaire tienne sous sa main tout le personnel, et sous une seule clef tout le matériel de l'exploitation. Cette cour doit être assez vaste pour que l'on puisse à volonté y trouver des emplacements pour recueillir à part les diverses espèces de fumier, et que la circulation des animaux, des chariots et des instruments de culture s'y fasse librement et sans encombrements.

Si l'on possède une source, une fontaine doit être placée au bon endroit dans cette cour ; elle servira à alimenter un réservoir facile à curer, solidement et proprement construit, destiné à tenir lieu d'abreuvoir aux animaux, et où ceux-ci devront prendre des demi-bains, qui leur sont fort utiles.

Les granges, les étables et les autres bâtiments qui entourent la cour doivent être desservis par un chemin suffisamment large pour que deux voitures puissent s'y croiser sans se gêner, et sur lequel tous les bâtiments devraient avoir leurs issues. C'est en dehors de ce chemin, dans le milieu de la cour, que seront placés tous les dépôts de fumiers.

Dans presque toutes les fermes, on peut exécuter avec peu de dépense un pareil chemin, qui sera bien préférable sous beaucoup de

rapports à un chemin pavé; on le formera d'un massif de seize à vingt-deux centimètres d'épaisseur de pierres concassées à la grosseur d'une noix et battues avec soin de manière à former une surface unie, légèrement en pente pour faciliter l'écoulement des eaux; il est prudent d'établir un cassis pavé sous toutes les gouttières. Un chemin établi dans ces conditions durera très longtemps, à l'aide de quelques réparations peu coûteuses, si on a le soin de les exécuter avant qu'il se soit produit de trop fortes ornières; il donnera de la sorte les plus grandes facilités pour la circulation des voitures dans toutes les parties de la ferme.

Ce chemin, si on a la précaution de l'entretenir très roulant, offrira les plus grandes commodités pour tous les transports journaliers des matières que l'on doit déplacer à chaque instant dans l'intérieur des bâtiments, telles que : fourrages, pailles, racines, fumiers, etc. Ces charrois deviennent extrêmement faciles lorsqu'ils sont faits dans une grande ferme avec de légères charrettes conduites à bras, à l'aide desquelles un homme peut aisément conduire un poids de deux à trois cents kilogrammes. Il est de la plus grande utilité que tout soit disposé dans l'intérieur d'une ferme de telle façon que les transports de cette espèce soient expéditifs et très économiques. Pour obtenir cette facilité si nécessaire à la rapidité de toutes ces opérations, plusieurs fois répétées dans la journée, il faudrait que toutes les portes fussent assez larges pour permettre le passage des charrettes et des autres instruments de travail, et que leurs seuils n'y fissent pas obstacle.

Il est urgent de réagir contre la lenteur regrettable que met tout propriétaire ayant à présider à des constructions rurales, à se dépouiller entièrement des idées et des habitudes qui se forment au sein des grandes villes sur les soins qu'il convient d'apporter à la grâce, à l'élégance ou à la symétrie des bâtiments entre eux. La beauté d'un bâtiment d'exploitation rurale n'a rien de commun avec les règles architecturales qui font la réputation d'un musée, d'un théâtre ou d'une maison bourgeoise de grande ville; elle réside, pour un cultivateur d'un esprit solide, dans les facilités que telle ou telle disposition offre pour le service qui doit y fonctionner.

Malheureusement, comme nous ne possédons pas encore d'architectes ruraux dans l'acception spéciale et étroite de ce mot, il ne saurait exister un goût particulier applicable aux constructions de cette espèce, dont l'utilité seule ferait la base. On a donc toujours à redouter que les hommes appelés à dresser des plans de constructions rurales, et surtout les propriétaires qui les font exécuter, ne soient entraînés à se reporter, sans le vouloir, aux idées qu'ils ont tirées de l'observation des édifices d'un autre ordre. C'est par cette raison que presque tous les bâtiments ruraux construits avec quelque soin répondent si mal aux exigences des divers services d'une grande

exploitation, ceux qui les ont fait disposer n'ayant pu se déterminer à sacrifier ces idées de symétrie et d'élégance toujours incompatibles avec la plus grande facilité du service général dans des bâtiments affectés à des destinations très diverses. Des connaissances rurales plus étendues et l'ennui de se heurter chaque jour à des obstacles que l'on ne peut vaincre qu'avec les plus grandes difficultés forceront sans doute les propriétaires à n'avoir plus en vue que l'utilité réelle dans la construction des bâtiments d'exploitation.

Dans la construction des bâtiments d'une ferme, il faut se tenir à une égale distance de la parcimonie et de la prodigalité. Faire tout ce qui est nécessaire en étendue comme en solidité mais tout ce qui peut dépasser ce nécessaire doit être regardé comme un luxe inutile à faire figurer dans des bâtiments ruraux bien ordonnés.

En Tunisie, où l'unité culturale existe presque naturellement et revêt un aspect particulier dont il faut tenir un grand compte, tout est dirigé vers la centralisation par la concentration des forces productives, et le grand mérite de l'organisateur consistera à bien choisir le centre d'action de ses futures opérations pour y fixer sa résidence, ses principaux magasins, ses attelages, sa machinerie, etc. C'est autour de cette habitation centrale que la production aura le plus d'intensité, que les labours à la vigne, aux diverses cultures seront le plus nombreux, et les charrois en pleine activité; plus loin, à la lisière du domaine, se trouveront les pâturages, les bois et toutes les cultures qui ont le moins besoin de l'œil du maître.

Il est inutile de rappeler que la salubrité ainsi que le voisinage de l'eau et des chemins doivent largement peser sur la détermination de l'emplacement des bâtiments généraux.

On ne saurait trop recommander à l'administrateur d'un domaine de porter une attention toute particulière sur ses constructions, car un emplacement mal choisi, une forme ou une distribution incommode, des constructions mal adaptées à leur service ou insalubres, provoquent des pertes de temps, de denrées, de capitaux qui augmentent sans aucune nécessité les frais de production. Partout où les bâtiments de ferme destinés à loger le bétail et les instruments aratoires sont étroits et construits d'après des principes vicieux, on peut être sûr que l'agriculture ne saurait être prospère.

Des bâtiments réunissant toutes les conditions qui s'adaptent le mieux au service auquel on les destine accroissent dans une large proportion la valeur d'un domaine; mais ces conditions sont aussi diversifiées que les habitudes, l'état de l'agriculture, la position topographique du pays et la nature des exploitations. Il en existe, comme nous l'avons déjà dit, pourtant quelques-unes qui ont un caractère de généralité assez suivi et sur lesquelles il importe d'insister plus longuement.

Le principe de placer autant que possible la maison de ferme et ses dépendances au centre de l'exploitation est moins impérieux pour les petites fermes que pour les grandes, mais les établissements importants où l'on a négligé d'en faire l'application ne tardent pas à subir des pertes de temps inévitables, suites naturelles d'un grand surcroît de travail et de sérieuses difficultés pour la surveillance des travaux, qui s'augmentent alors de l'impossibilité que l'on a de cultiver les pièces de terre qui se trouvent trop éloignées des bâtiments ruraux contenant les machines aratoires, toujours transportées lentement au loin. Ces parties excentriques sont nécessairement moins bien travaillées que les autres et souvent abandonnées misérablement à elles-mêmes.

Les seules circonstances où l'on puisse s'écarter du principe qui exige que les bâtiments soient placés au centre du domaine sont celles où l'on est obligé de se rapprocher d'un cours d'eau nécessaire aux besoins domestiques et pour abreuver les bestiaux, ou bien encore pour mettre en mouvement toutes sortes de machines, comme par exemple roues hydrauliques pouvant servir de moteur à une fabrique d'huile ou à une vinification industrielle; celles encore où le centre de l'exploitation ne se présenterait pas dans les conditions réclamées plus haut, ou enfin la nécessité impérieuse de se rapprocher d'un chemin public desservant des lieux habités par une nombreuse population.

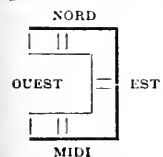
Il revient à l'administrateur de peser les avantages et de les mettre en balance avec les inconvénients que peuvent présenter les divers emplacements qu'il a sous les yeux, afin de pouvoir se décider plus sûrement pour celui qui lui procurera la plus grande économie de temps, de main-d'œuvre et de capitaux.

La situation et l'orientation ne peuvent pas plus s'indiquer par des règles certaines que les autres conditions de l'emplacement. Tout ce que l'on peut dire c'est que la maison ne doit pas être située au sommet d'une colline ni sur un sol plat, encore moins dans un bas-fond.

On doit la placer de préférence sur un terrain très légèrement en pente, et à l'exposition reconnue la plus favorable dans la contrée;

cette exposition, comme on le pense bien, varie selon les localités. En Algérie, où les vents d'est, sud-est et sud sont les plus pénibles à supporter, la façade principale de la maison est le plus souvent tournée à l'ouest; mais en Tunisie, où les vents du nord et de

l'ouest sont assez âpres pendant l'hiver et le siroco desséchant durant l'été, il serait préférable dans beaucoup de situations d'ouvrir la façade du côté de l'est en réservant les deux ailes aux étables et aux granges. On aurait ainsi à l'époque de l'agnelage des bergeries où les agneaux nouveau-nés seraient moins soumis aux violences



des vents du nord et de l'ouest, qui en font périr un grand nombre.

Le lieu que l'on choisira sera parfaitement sec, afin que les bâtiments soient plus sains, d'un accès facile pour les animaux et les véhicules; il s'élèvera suffisamment au-dessus du niveau du domaine pour qu'il soit facile d'en apercevoir d'un coup d'œil la plus grande partie et tous les travailleurs qui opèrent sur un point quelconque. Dans nos contrées, où l'on peut faire passer au bétail la plus grande partie de l'année en plein air, il serait avantageux de construire sur les pâturages ou sur les sols éloignés de légers abris où les animaux pourraient se réfugier pendant les mauvais temps. On y gagnerait encore le bénéfice de n'avoir pas à transporter les récoltes vertes au centre de l'exploitation, et avec de grands frais les fumiers sur les champs.

Les formes que l'on peut donner aux bâtiments d'une ferme sont aussi variables que les besoins et les circonstances; et les propriétaires qui voudront en connaître tous les détails devront s'astreindre à lire et à étudier sérieusement tous les ouvrages spéciaux. Nous ne pouvons parler ici que de celles qui s'adaptent le mieux aux bâtiments réunis en un seul corps.

La forme la plus généralement admise est une aire ayant la figure d'un carré ou d'un rectangle. Ces deux figures ont l'avantage de former une enceinte plus considérable au centre des bâtiments, tout en diminuant la longueur des murs de clôture. Un mur d'enceinte de quarante mètres de développement entoure une ferme qui couvre un are, tandis qu'il suffit de monter un mur de quatre-vingts mètres pour clore une surface de quatre ares ou quadruple de la première.

Ce rectangle est quelquefois fermé de tous les côtés, et la cour, dans ce cas, prend jour sur le dehors par une large porte charretière. On l'ouvre aussi très souvent sur l'un de ses côtés, mais en ayant soin de choisir celui qui laisse le plus facilement pénétrer les influences favorables de l'atmosphère et d'opposer les trois autres côtés fermés aux vents violents qui soufflent de préférence dans la contrée.

L'habitude que l'on a dans certaines parties de la France d'appuyer sur les murs d'un bâtiment central toutes les constructions annexes est sans inconvénient dans les petites exploitations agricoles; mais elle est mauvaise pour un établissement qui opère sur de grandes surfaces, parce qu'elle ne permet pas d'établir de clôtures, et que cette disposition livre à tous les vents les faces d'entrée et de sortie de tous les bâtiments; elle force, de plus, le service journalier à constamment tourner autour du bâtiment et fait perdre de cette façon un temps précieux, bien mieux employé ailleurs. Elle a encore le grand désavantage de rendre beaucoup plus difficile la surveillance et de permettre aux serviteurs de se soustraire plus facilement à l'œil du maître.

L'aire ou la surface générale qu'enserrent les bâtiments de la ferme doit être proportionnée à l'importance des constructions et au genre d'exploitation. Une cour spacieuse est nécessaire lorsqu'on se livre à une grande manipulation de fumier, ou si l'on nourrit et engraisse le gros bétail, ou bien encore si la stabulation permanente des bestiaux entre dans les vues du propriétaire.

Lorsqu'on dresse le projet d'une ferme, la distribution méthodique des bâtiments destinés à divers services doit être l'objet de la plus sérieuse attention et de mûres réflexions, puisqu'elle doit procurer dans l'avenir des avantages nombreux et permanents; mais elle ne saurait être la même pour toutes les exploitations, et il est aisé de comprendre qu'elle a besoin d'être modifiée suivant que les constructions sont destinées à desservir une ferme à grains ou à pâturages ou bien encore à un établissement se livrant à l'élevage, ou à un autre qui engraisse le bétail, ou enfin à celui où l'on cultive la vigne ou qui pratique d'autres arts agricoles.

Mais, qu'on ne l'oublie pas, il est de la plus haute importance, lorsqu'on construit une ferme, de grouper judicieusement les bâtiments d'exploitation, car il est bien rare de pouvoir corriger plus tard les fautes qui ont été commises, même au prix des plus grands sacrifices; une ferme n'est construite sur un bon modèle que lorsque tous les travaux s'y exécutent rapidement et économiquement, que l'accès des meules à la machine à battre ou à la grange est facile, qu'il existe un rapprochement entre les magasins à fourrage ou les silos, les celliers ou caves à racines, les étables et les écuries. Un bon choix de la fosse à fumier et surtout des bassins qui servent à abreuver le bétail s'impose, et bien plus encore la bonne disposition des magasins qui renferment les récoltes, où la facilité des rentrées et du chargement a une si grande importance. Il faut, en un mot, une distribution générale assurant la surveillance de tous les travaux. Dans des bâtiments bien groupés, on obtient avec beaucoup moins de rigidité un travail régulier des domestiques, et on éprouve des pertes moins sensibles dans les transports par les infidélités du personnel, ou encore par le coulage inévitable dans les trop longues opérations.

La nature de l'exploitation, la qualité des terres, l'importance du domaine font varier l'étendue et la capacité des constructions. Une ferme à pâturages les demande moindres qu'une ferme à grains soumise à un assolement rationnel; et il est de toute évidence qu'une exploitation rurale où il se fait beaucoup de charrois a besoin d'écuries, de selleries, de hangars plus étendus que celle qui n'en fait annuellement qu'un petit nombre. L'habitude prise dans certaines contrées de conserver les céréales en meules diminue assez sensiblement la surface bâtie dans les fermes. Mais il est à considérer que souvent deux fermes de même étendue placées sur des terres appar-

tenant à des classes différentes ne produisent pas dans la même proportion ; l'une peut récolter deux fois autant de produits que l'autre, et avoir besoin de deux fois autant d'engrais. Les bâtiments ne sauraient donc avoir la même étendue.

On obtient l'étendue des bâtiments en les mesurant suivant leurs trois dimensions géométriques, c'est-à-dire : la longueur, la largeur et la hauteur. Les deux premières se multiplient l'une par l'autre, et le produit de la multiplication donne l'étendue superficielle, que l'on multiplie à son tour par la hauteur afin d'obtenir la capacité.

Le propriétaire qui se propose d'élever des constructions rurales doit se souvenir de ce point des plus importants, trop souvent oublié des bâtisseurs, que la largeur d'un bâtiment augmente dans une forte proportion les ressources que l'on doit en attendre. Examinons une grange mesurant intérieurement 27^m 60 de longueur sur 4^m 60 de largeur, qui donne 64^m 40 de pourtour à l'intérieur ou 126^m 96 de superficie : que la largeur soit portée à 9^m 20 au lieu de 4^m 60 sur la même longueur, on aura simplement à construire 9^m 20 de pourtour de mur pour obtenir une superficie double, soit 253^m 92 au lieu de 126^m 96. La première construction ne peut loger que 4.900 gerbes, tandis que la seconde en abritera 9.800, et l'augmentation de dépense en charpentes et en couverture sera largement compensée par les avantages que l'on retirera de la hauteur des combles qui offriront de grandes ressources pour entasser des gerbes ou des bottes de foin.

Cette comparaison peut très heureusement s'appliquer à deux bergeries, où l'augmentation du pourtour de 9^m 20 donnera six compartiments de 9^m 20 au lieu de trois, simplement le double de place, tout en procurant la facilité de disposer les portes de manière à ne rien perdre de l'emplacement destiné à recevoir les crèches et les râteliers.

Aux saines notions sur les meilleures dispositions à donner aux bâtiments d'une ferme, le propriétaire qui veut bâtir doit joindre la connaissance des moyens d'exécution de tous les travaux du bâtiment. Il n'entre pas dans notre cadre de les enseigner ; notre but est simplement d'indiquer toutes les difficultés qui peuvent surgir pendant l'exécution d'un semblable projet, et de donner les sources où chaque cultivateur pourra puiser les renseignements qui lui seront nécessaires pour mener à bonne fin son entreprise.

Son attention se portera sur :

1° *Le terrassement et les fondations* : Les matériaux qu'ils demandent, les travaux qu'ils réclament, tels que déblais, fouilles, talus, transports, remblais, etc.

2° *La maçonnerie* : Nature des pierres que l'on a à sa disposition : pierres calcaires, gypseuses, siliceuses, etc. Pierres artificielles, briques, briques réfractaires, blocs de béton.

Matériaux de liaison : Chaux, ciments, sables, plâtre, terres franches, argileuses.

Travaux élémentaires : Confection des mortiers et des chaux, extinction de la chaux, son dosage avec sable, gâchage du plâtre, fabrication du mortier de terre, etc., pouzzolane. Maçonneries en pierres sèches : taille des pierres, monolithes de pisé et de béton. Confection des maçonneries, murs extérieurs et intérieurs, murs de clôture, de soutènement, baies d'ouverture. Voûtes, formes à leur donner; exécution en pierre de taille, en briques, moellons, béton.

3° *La charpente* : Matériaux, essences forestières à employer, leurs qualités, débitage des bois, leur résistance, assemblage, poteaux, pan de bois, planches, combles, fermes, ciutres.

4° *La couverture* : Matériaux, leur pente suivant leur nature et selon le climat. Tuiles, ardoises, métaux pour couverture. Paille ou chaume; bruyère, genêts, disse, feuilles de palmier, cartons, bois, planches, bardeaux, etc.; gouttières.

5° *La menuiserie* : Matériaux. Menuiserie fixe ou dormante : planchers et parquets, escaliers, échelles de greniers, menuiserie mobile, croisées, volets ou persiennes, portes, etc. Les prix de ces travaux comparés.

6° *La serrurerie* : Charpente en fer : fers, planchers, poses, etc. Petite serrurerie : supports, équerres, bandes, étriers, châssis mobiles, appareils de fermeture.

7° *La plomberie et la fontainerie* : Exiger des devis complets sur ces travaux comparés.

8° *La peinture et la vitrerie* : Matériaux et le but de leur emploi.

9° *Les travaux divers* : Jointements, enduits, pavages, dallages, carrelages, empièvements, bitumes et asphaltes.

Toutes ces opérations manuelles ne sauraient être ignorées des propriétaires; mal conduites, elles élèvent leur prix de revient à un chiffre beaucoup trop fort, et engagent un capital qui trouverait un emploi plus utile et plus direct dans les cultures générales.

L'habitation humaine se modifie suivant ses affectations, et le propriétaire doit connaître toutes les dispositions qui la différencient.

Les logements d'ouvriers ne se distribuent pas comme l'habitation du directeur et les dispositions ne sont plus les mêmes dans la petite, la moyenne et la grande culture.

Les conditions générales d'établissement des logements d'animaux sont de même très diverses, il n'est donc pas permis de les ignorer: La forme du sol; les rigoles d'écoulement des urines, l'aération des locaux, baies d'ouverture, portes et fenêtres. Murs, nombre d'animaux, emplacement par animal. Mangeoires, râteliers, greniers, désinfection des logements d'animaux, etc., etc. Toutes ces choses ont une importance capitale.

Le logement des chevaux comporte des séparations. Mangeoires et râteliers, mode d'attache des animaux, annexes de l'écurie. Dispositions générales et types d'écuries : 1° écuries à un rang ; 2° écuries doubles ; 3° écuries transversales, etc.

Les dispositions d'ensemble d'une bouverie ou vacherie : Séparations et cloisons, emplacements, crèches, modes d'attache, annexes. Dispositions générales et types d'écurie : 1° étables à un rang ; 2° étables doubles ; 3° étables transversales.

Étables suivant leur affectation : 1° étables d'élevage ; 2° étables pour bœufs de travail ; 3° étables pour bœufs d'engrais.

Pour les bergeries : Séparations, compartiments, crèches, portes et fenêtres, portes extérieures, portes intérieures. Annexes de la bergerie : 1° abris ; 2° parcs.

Le logement des pores demande un emplacement spécial dans la ferme. Compartiments, séparations, cours, auges, mares. Annexe, cuisine. Aussi est-il toujours prudent d'étudier les divers types de porcheries.

La basse-cour a de même ses exigences ; et les poules, les canards, les oies, les pigeons et les lapins ne se logent pas d'une égale façon ; il serait bon de passer en revue les modèles les plus employés.

Les annexes des logements des animaux sont de la plus grande importance. La préparation des aliments dans une grande ferme réclame un atelier pour son exécution mécanique ; il serait heureusement complété par des silos de fermentation.

Le service des fumiers, si négligé en Tunisie, veut un emplacement bien choisi et bien compris ; il lui faut des citernes à purin, des plates-formes, des fosses et des abris. Les latrines, dont on ne soupçonne même pas les inconvénients et les avantages, méritent aussi qu'on s'arrête à leur installation.

Le logement des récoltes appelle l'attention du cultivateur sur l'assainissement des bâtiments, leur température, les ouvertures, les planchers, leur emplacement, l'emmagasinage des produits et leur sortie.

Les moyens divers sont : meules, granges, cages à maïs, séchoirs à tabacs, etc., etc.

Pour la conservation des fourrages : ensilage : silos en terre, silos en maçonnerie, ensilage à l'air libre.

Dans la conservation des grains : greniers, greniers mécaniques, silos.

Pour la conservation des racines et des tubercules : claies ou silos. Enfin, caves et celliers pour la garde du vin.

Puis les magasins généraux : hangars, remises, bûchers.

CHAPITRE II

I. — Importance relative des bâtiments

Le système cultural adopté, le genre de spéculation de l'exploitation et l'aire géographique ont permis de distribuer arbitrairement les fermes en quatre classes qui se mêlent souvent et qui n'ont rien d'absolument déterminé :

1° Le système pastoral, la ressource des régions pauvres et montagneuses du centre, du midi et des Pyrénées : s'impose dans toutes les contrées qui ne sont pas encore pourvues d'un assolement capable de faire disparaître la routine d'une agriculture rudimentaire ; il nécessite des abris souvent constitués par des hangars.

2° Le système herbager, qui s'adonne à l'élevage et à l'engraissement des espèces bovines et chevalines ; ces exploitations s'exercent en Normandie, dans le Nivernais, etc.

3° Le système cultural avec des étables pour la stabulation permanente, comme en Beauce, Brie, etc.

4° Le système industriel, avec des industries annexées à la ferme, telles que nous les montrent l'Artois, la Flandre, etc.

Le premier de ces quatre systèmes s'adapte naturellement à la Tunisie et le quatrième peut s'y appliquer dans certaines régions en ce qui concerne la vigne ou l'olivier. On conçoit aisément que ces diverses exploitations modifient l'emplacement des bâtiments dans les rapports qu'ils doivent avoir les uns avec les autres.

Mais pour fixer approximativement les idées du propriétaire sur ce sujet, nous donnons ici le tableau d'un emplacement relatif des bâtiments dans la ferme ; il est bien entendu que ces données générales peuvent être modifiées par le climat de la région qu'elle occupe.

LOCAUX	PLACE QUE DOIVENT OCCUPER LES BATIMENTS	EXPOSITION
Maison d'habitation	Placée au point le plus central, avec vue sur les différents bâtiments et les entrées de la cour de la ferme.	Est ou Sud-Est
Ecurie	Située à proximité de la maison d'habitation.	Sud
Etable (vacherie ou bouverie)	Doit être rapprochée de la plate-forme à fumier.	Ouest ou Est
Bergerie	Peut facilement être éloignée de la plate-forme à fumier.	Sud, Nord ou Nord-Est
Porcherie	Ne doit pas être voisine de la maison d'habitation et doit toujours être placée sous le vent de la cour.	Sud-Est ou Nord-Est

LOCAUX	PLACE QUE DOIVENT OCCUPER LES BATIMENTS	EXPOSITION
Fenils	Séparés de la maison d'habitation par une certaine distance pour éviter les incendies, et des écuries à cause des émanations, mais surtout d'un accès facile aux voitures.	Nord
Hangars	Emplacement déterminé selon les convenances, même en dehors de la cour.	Toutes sauf au Nord

USINE VINAIRE

Pour bien établir le plan d'une usine vinicole, il faut être du métier, c'est-à-dire connaître le travail à produire et s'en bien pénétrer.

Les spécialistes passés maîtres en la matière ne trouveront sans doute pas d'idées bien nouvelles dans cet exposé, mais ceux qui débutent dans la carrière y rencontreront un avertissement qui les incitera à se mettre en garde contre la précipitation à créer sans bases d'informations solides. L'étude de l'usine vinicole montre que sa manutention se compose de deux séries principales et distinctes de travaux ayant chacune des besoins différents et souvent opposés.

La première série opère dans le *cellier*, où l'on ébauche les produits, où l'on reçoit le raisin pour en transformer rapidement la majeure partie du sucre en alcool, ou bien encore où l'on extrait le moût en le débarrassant de ses grosses impuretés.

La deuxième série agit dans la *cave*, qui achève et parachève le produit, où la transformation du sucre en alcool s'achèvera lentement, où toutes les matières en suspension ou en dissolution restées dans le vin s'élimineront petit à petit, où le vin se pare, se rabonnit pour la vente.

Le travail qui s'exécute au cellier réclame sa séparation en deux parties :

1° Celle où s'exécutera tout le travail à l'arrivée de la vendange : foulage, pressurage, pompage, etc. ; on l'appelle le *laboratoire* ;

2° Celle où s'accomplit l'épuration des premiers moûts, ou la grosse transformation du sucre en alcool ; elle porte le nom de *cuvierie*.

La division est ainsi déterminée :

1° Cellier : laboratoire, cuvierie ;

2° Cave.

Pour résumer, en règle générale la maison d'habitation se place au centre et au fond de la cour, afin que le chef d'exploitation puisse de son bureau exercer une surveillance facile et constante.

Le jardin potager doit toucher à l'habitation soit en arrière ou sur le côté du bâtiment.

Suivant l'importance de la ferme, les bâtiments se groupent sur une seule ligne en retour d'équerre, ou en parallélogramme avec

cour centrale. Le fumier alors occupe le centre de la cour, ou bien se trouve en arrière des logements des animaux, mais en le tenant à leur proximité. Une petite voie ferrée destinée à le servir serait d'une grande utilité pour la facilité des transports. Il est nécessaire d'établir pour l'écoulement des purins des rigoles ayant une pente métrique de 0^m010 à 0^m015 au moins.

Il est prudent de tenir à proximité de l'habitation les écuries destinées aux animaux de prix.

Les bâtiments principaux, et souvent un talus ou une haie, limitent la cour d'une ferme, dont les dimensions doivent toujours être proportionnées suivant l'étendue du domaine. Soit de :

40 à 50 hectares	demandent	une cour de	4 à 5 ares
60 à 100	—	—	7 à 12 —
Plus de 100	—	—	25 à 30 —

L'étendue d'une cour de ferme est donc en moyenne le millième de la surface du domaine, mais les plus grandes cours ne peuvent pas dépasser plus de quarante mètres de largeur, au maximum; au delà de ces dimensions, les transports intérieurs deviennent trop longs et par conséquent coûteux.

II. — Disposition des bâtiments

A. Petites exploitations

Pour les petites propriétés ou les métairies dont l'étendue ne dépasse pas dix hectares, il y a avantage à disposer les bâtiments suivant la lignedroite, *A* (fig. 2), l'habitation tournant le dos aux vents les plus violents et les plus incommodes, ou en équerre *B* (fig. 3),

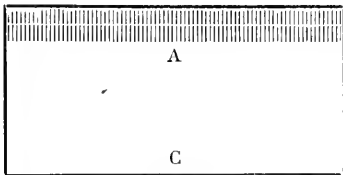


Fig. 2

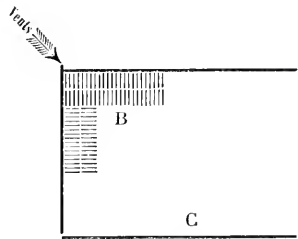


Fig. 3

à branches égales ou inégales. La disposition en équerre abritant la cour *C* des vents violents qui dominent dans la contrée est très recommandable.

B. Moyennes exploitations

On compte dans les moyennes exploitations les domaines de dix à quarante hectares; par conséquent les bâtiments qui les desservent doivent satisfaire un plus grand nombre de besoins que ceux d'une

petite propriété. Les ouvriers occupés sont plus nombreux, les animaux en plus grand nombre et les récoltes plus abondantes.

La disposition sur une seule ligne, ayant l'inconvénient d'augmenter outre mesure la longueur des bâtiments, n'est plus possible; il est alors préférable d'adopter soit la disposition en équerre (fig. 4), soit celle à ailes (fig. 5), ou de placer les bâtiments comme l'indique la figure 6.



Fig. 4

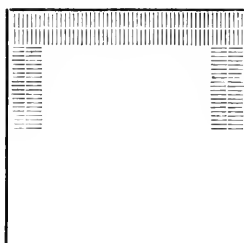


Fig. 5

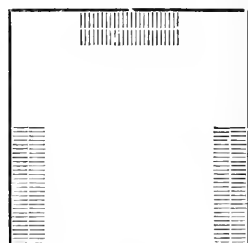


Fig. 6

C. Grandes exploitations

Elles veulent que l'on consulte les spéculations agricoles que l'on a en vue afin de s'efforcer de répondre à toutes leurs exigences de la façon la plus économique. Mais il est de toute nécessité que l'importance relative des bâtiments varie selon la principale spéculation. C'est-à-dire, si l'on exploite la culture à base de céréales, les granges, les étables pour les animaux de labour formeront avec la maison d'habitation l'ensemble des bâtiments principaux. Si l'élevage a été choisi, les étables d'engraissement, les vacheries prendront la place de la grange. Par contre, si la culture de la vigne domine, le cellier, les caves, les entrepôts deviendront la partie la plus importante des bâtiments. Lorsque ces industries se servent d'une machine à vapeur, il est avantageux de grouper autour d'elle tout ce que peut mettre en mouvement sa force motrice.

La disposition en retour d'équerre ne serait plus avantageuse en raison de la grande longueur qu'on serait entraîné à donner aux bâtiments et à la cour. Il ne faut pas non plus songer aux deux lignes parallèles (fig. 7), distantes de 40 mètres, qui livrent la cour aux vents

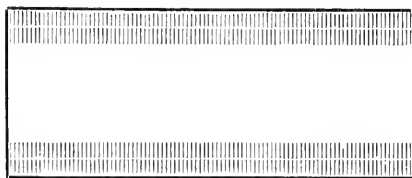


Fig. 7

et au soleil. Il reste donc les figures 8, 9 et 10 qui représentent les dispositions le plus en usage.

La figure 8 et surtout la figure 9 offrent l'avantage de permettre l'extension des bâtiments, ce qui n'a pas lieu avec la figure 10, dont le périmètre est complètement occupé par les constructions. Mais les

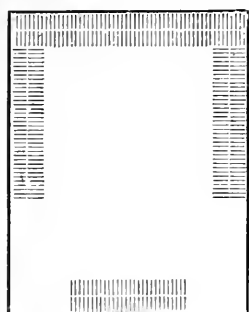


Fig. 8

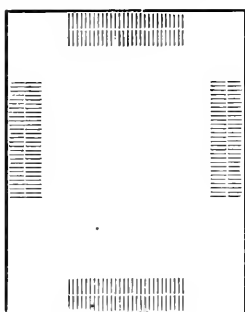


Fig. 9

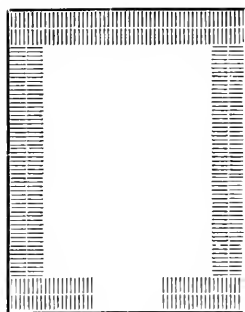


Fig. 10

encoignures de la figure 8 et la configuration de la figure 10 rendent les constructions nouvelles plus coûteuses et moins utilisables. La disposition de la figure 9 est donc préférable pour l'extension d'un domaine.

D. Domaines extensibles

La fertilité d'un domaine doit nécessairement s'accroître, et son étendue peut varier; il est donc prudent de prévoir l'augmentation des bâtiments dans le même rapport.

Si les premiers bâtiments entourent complètement une cour, on est forcé d'établir les nouvelles constructions en dehors de l'ensemble, disposition qui rend la surveillance et les services journaliers bien plus difficiles. Ces inconvénients peuvent s'atténuer, tout au moins en grande partie, en adoptant dès le premier jour des dispositions qui assurent pour plus tard l'extension facile des bâtiments.

La figure 11 permet d'intercaler un bâtiment neuf entre deux constructions parallèles. La nouvelle construction peut se construire perpendiculairement aux anciens bâtiments *A, B*, en la disposant *b, b'*.

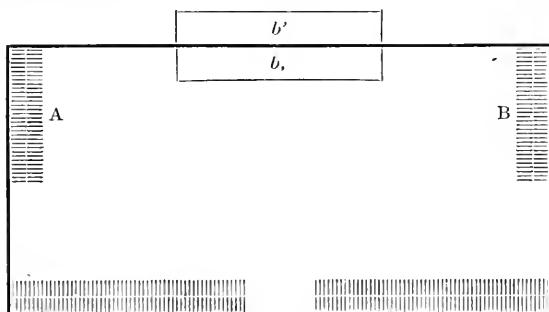


Fig. 11. — PREMIER MODÈLE D'EXTENSION

Une grande extension peut être prévue et quelquefois s'impose; il faut alors être en mesure de pouvoir doubler la forme en élevant des bâtiments symétriques aux anciens, par rapport à un central qui doit être autant que possible la maison d'habitation.

La figure 12 donne le principe de cette extension.

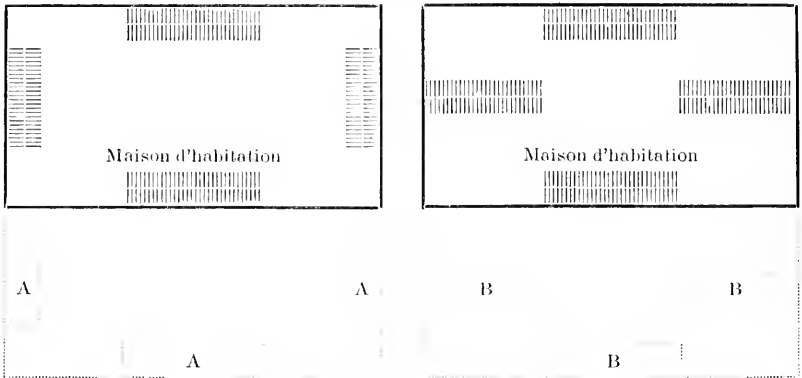


Fig. 12. — DEUXIÈME MODÈLE D'EXTENSION

Les nouvelles constructions sont désignées en *A* et en *B*; elles divisent la ferme en deux groupes de bâtiments dont l'un peut être affecté au logement des récoltes, des produits et du matériel, et l'autre aux animaux. La maison d'habitation, placée au centre, domine et prend vue sur tous les services.

III. — Conditions particulières à la Tunisie

La pratique du climat tunisien s'élève contre l'installation des greniers au-dessus des bâtiments, où ils surchargent les constructions, attirent les insectes et les rats. Le colon tunisien n'a aucun intérêt, dans le temps présent, à emmagasiner son grain pour le conserver en prévision de meilleurs marchés: il aura le plus souvent bénéfice à le vendre sur l'aire. Il ne lui faut donc qu'un local à l'abri de l'humidité, des fourmis et des rats, propre à conserver sa semence et ses provisions. Le silo en maçonnerie se présente pour remplir ce rôle.

Les hangars et les étables sont deux choses dont l'importance a échappé à beaucoup trop de nos colons, et dans l'installation des écuries, le développement nécessaire au bon fonctionnement des organes des animaux qu'on y enferme n'est pas suffisant.

La douceur du climat ne réclame pas que les écuries soient entièrement closes, et plus elles seront aérées, plus elles seront saines; et à part une ou deux petites écuries destinées aux mères en état de parturition, aux juments allaitant et aux vaches laitières, si on en

tient sur la ferme, toutes les autres constructions se réduiront à des hangars.

Lorsque la disposition de la cour et le peu d'étendue des autres bâtiments permettent d'appuyer la charpente d'un hangar simple sur les murs d'enceinte qui entourent le parallélogramme et de la soutenir sur des piliers à l'intérieur de la cour, l'opération est des plus économiques et des mieux appropriées au climat.

Le bétail ne peut réellement profiter que lorsqu'il est à l'abri de la pluie, des vents froids de l'hiver et des ardeurs du soleil d'été; garanti de ces inconvénients, plus il aura d'air, mieux il se portera. Le hangar-écurie répond à toutes ces conditions et coûte bien moins cher à établir qu'une écurie ordinaire. Il est de plus très facile, au moyen de paillasons mobiles suspendus du côté ouvert, de combattre le froid et la chaleur sans une grande dépense supplémentaire.

Dans le cas d'une opération zooteknique spéciale nécessitant la construction d'étables, l'éleveur aura le soin de les faire bâtir vastes, spacieuses, élevées, et de les munir d'une double toiture permettant une aération intermédiaire.

L'emplacement destiné à loger chaque animal doit avoir une largeur suffisante pour qu'il puisse s'y coucher à l'aise; il sera naturellement en rapport avec la taille des animaux. On ne peut donc rien donner de fixe à ce sujet. Dans les contrées septentrionales, où règnent les grandes races chevaline et bovine, on donne à chaque animal 1^m 70 de large et 2^m 50 de longueur. Dans les régions méridionales, où se meuvent les petite et moyenne races, chaque animal reçoit 1^m 50, sur 2 mètres de longueur.

Pour les animaux logés en commun, comme les moutons ou les porcs, l'emplacement nécessaire à chaque tête se mesure généralement en mètres superficiels, et le courant des mangeoires en mètres linéaires. Toutefois, lorsqu'une extrême économie ne sera pas de rigueur, on aura avantage à aller jusqu'à 1 mètre carré de surface par tête moyenne et à 48 centimètres au râtelier.

L'espace affecté à chaque mouton dans une bergerie très confortable est le plus souvent un rectangle de 0^m 42 à 0^m 50 de large sur 1^m 90 à 2 mètres de longueur, mais dans un but économique on pourrait adopter sans crainte une moyenne de 0^m 40 × 1^m 65 seulement ou 0^m 266 en surface.

Que le cultivateur se garde de ces écuries basses où le bétail s'étable en hiver dans une humidité malsaine et où il suffoque en été dans une étuve sans air. Ces constructions mal combinées sont une source de déboires et de pertes continuelles qui nuisent autant à la bourse du colon qu'à la santé des animaux.

Même lorsque le sol d'une écurie n'est pas par lui-même humide, il y a nécessité à le paver, le daller, ou mieux encore le bétonner

pour que les urines ne le pénètrent pas. Il le faut résistant, durable et non glissant.

La couverture des hangars sera de préférence en tuiles attachées et munie à l'avant-toit de corniches formant brise-vent pour éviter l'engouffrement. Le disse et le chaume sont des couvertures insuffisantes dont le bon marché n'est qu'apparent, car elles sont sans cesse à réparer et craignent l'incendie.

Le climat tunisien a des particularités qui nécessitent certaines pratiques qu'un colon préoccupé de ses intérêts ne doit jamais négliger. Les hangars mobiles pour couvrir les meules, loger le bétail aux pâturages, ou couvrir les fumiers entrent dans cette catégorie.

Les pertes qu'un hiver pluvieux peut produire sur les meules de fourrage et de paille malgré leurs couvertures de disse, de roseaux ou de toute autre matière, surtout en ce pays où l'ouvrier agricole ne sait pas les établir, seraient suffisantes à justifier une première dépense un peu plus forte, il est vrai, mais qui aura l'avantage de ne plus obliger à la recommencer chaque année.

Un hangar mesurant 20 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur, 3^m50 de hauteur sur les côtés et 7^m50 de hauteur au faitage pourra loger la récolte de 20 hectares de céréales et 20 hectares de fourrage; il coûtera de 240 à 260 francs de bois pris en magasin. La main-d'œuvre ne portera pas à un chiffre trop élevé le coût de cette construction. Il est à considérer que cette même récolte mise en meule nécessiterait chaque année une couverture en disse de 25 à 30 francs et qu'en hiver, sous cette couverture imparfaite, il se pourrira ou se moisira plus de 30 à 45 centimètres de fourrage. Lorsque la consommation ou la vente aura dégarni ce hangar, il pourra encore utilement servir de parc aux animaux dans la journée ou dans la nuit.

Dans les grandes propriétés où le transport du fumier est un grand obstacle et une forte dépense, ou bien encore dans celles où le sol est trop accidenté pour que ce transport soit possible, de grandes surfaces ne se fument pas et sont de ce fait bien moins productives. Le propriétaire aurait grand avantage à construire des hangars mobiles, montés sur boulons, facilement démontables et toujours prêts à être déplacés et portés à la place où il veut parquer les animaux ou former un tas de fumier. La planche est plus sûre que le mur mince que l'Arabe perce sans bruit, tandis que la première crie sous la scie et attire l'attention du gardien. La dépense en bois et fer pris en magasin pour une construction pouvant parquer douze bœufs, ne dépassera guère 280 à 300 francs; cette construction économique, si on a pris le soin d'injecter au préalable les bois d'une solution de sulfate de cuivre, durera plus de quinze ans. Et, malgré l'objection qu'on peut faire du parage à l'air libre pendant la bonne saison, il

n'en reste pas moins acquis que depuis le mois d'octobre jusqu'à fin mars, cette baraque rendra assez de services pour payer largement ses premiers frais de construction.

Les résultats sont tellement évidents pour tous ceux qui connaissent le rôle du fumier dans n'importe quel genre d'exploitation, qu'il est inutile d'insister plus longtemps sur les avantages que l'on retirera de cette facilité à fertiliser à peu de frais les terres éloignées ou inaccessibles qui ne recevraient jamais d'engrais sans cette combinaison.

Les bâtiments d'exploitation, sauf du côté où souffle la brise et de ceux qui servent à la surveillance des services, demandent une ceinture d'arbres destinée à briser les vents et à fournir une ombre protectrice pendant les heures brûlantes de la journée. Ces arbres, destinés à assainir les environs, ne seront jamais plantés trop près des murs, où ils entretiendraient de l'humidité et compromettraient la solidité par leurs racines. L'eucalyptus joue ici le premier rôle par sa précocité. On peut y joindre le mûrier, dont le développement considérable dans nos contrées et les nombreuses et larges feuilles, excellentes pour la nourriture du bétail, font de ce sujet un arbre de premier choix. Le frêne, d'un rôle trop méconnu en Tunisie, y prendrait aussi une place fort utile, grâce aux grandes qualités nutritives de ses feuilles, que les bœufs kabyles acceptent avec plaisir.

F.-V. DELÉCRAZ.



UN MORCEAU DE POÉSIE D'ABDELKADER

Le séjour des villes est-il préférable à la vie nomade ?

L'émir Abdelkader ben Mohi eddine, originaire des Hachem du Maroc, naquit le 11 mars 1808, à l'endroit dit Elguetna, près de Mascara, dans la plaine de Gheris où, vingt-quatre ans plus tard, il fut proclamé sultan par les Arabes. Durant quinze ans, il lutta pour l'indépendance de son pays contre les troupes françaises, avec des alternatives de succès et de revers, jusqu'au jour où, trahi par la fortune, il dut faire sa soumission au général de Lamoricière.

Par une amère ironie du sort, ce fut près du marabout de Sidi-Brahim, à jamais célèbre par la vaillance de nos soldats, en ce lieu qui, grâce à la trahison de la tribu des Souhalia de Djama-Ghazaouat (Nemours), vit un de ses triomphes, qu'il se rendit : « J'aurais voulu faire plus tôt ce que je fais aujourd'hui, dit-il en mettant pied à terre, au duc d'Aumale prévenu en toute hâte, mais j'ai attendu l'heure marquée par Dieu; je vous offre ce cheval, le dernier que j'ai monté : c'est un témoignage de ma gratitude, et je désire qu'il vous porte bonheur. » — « Je l'accepte, répondit le prince, comme un hommage rendu à la France, dont la protection vous couvrira désormais, et comme un signe d'oubli du passé. »

A ce moment douloureux pour lui, l'Emir dut se souvenir de ces vers qu'il avait composés quelque temps auparavant :

« J'ai préparé, pour le cas où la fortune me serait infidèle, un buveur d'air aux formes parfaites qu'aucun autre n'égale en vitesse. J'ai aussi un sabre étincelant qui tranche, d'un seul coup, le corps de mes ennemis. Et cependant, la fortune m'a traité comme si je n'avais jamais assisté au spectacle émouvant de nos chevaux de race surprenant l'ennemi à la pointe du jour; comme si je n'avais jamais ramené des fuyards au combat en leur criant :

— « Fatma, filles de Fatma !

« La mort est une contribution frappée sur nos têtes; tournez l'encolure de vos chevaux et reprenez la charge! »⁽¹⁾

L'émir Abdelkader fut une des grandes figures du siècle : vaillant guerrier, administrateur habile, il joignait à ces qualités une instruction peu ordinaire : poète, littérateur, jurisconsulte, il brilla parmi les

(1) *Dix an* (recueil de poésies) de l'émir Abdelkader, publié en 1899, à Damas.

Arabes. Une ombre cependant se projette sur ce tableau : le massacre des prisonniers de la Deïra, dont il ne put se disculper complètement, quoi qu'en dise son historien, M. A. Bellemare, et que même il avoua à plusieurs reprises tant par écrit que de vive voix. On sait qu'en effet cent quatre-vingt-sept prisonniers français furent, dans la nuit du 24 avril 1846, lâchement égorgés par les réguliers de l'Emir, commandés par son beau-frère Mostefa ben Tami, et que seuls cinq officiers, deux sous-officiers, quatre soldats-ordonnances et deux autres qui parvinrent à s'enfuir échappèrent à la mort. On doit toutefois à la vérité de proclamer que plus tard, à Damas, il racheta largement sa faute en arrachant des milliers de chrétiens des mains des Turcs, lors du soulèvement fanatique du 9 juillet 1860.

Pendant qu'il était interné au château d'Amboise, deux personnages français lui écrivirent pour le prier de se prononcer comme arbitre dans la question suivante :

« Le séjour des villes est-il préférable à la vie nomade ? »

Et l'Emir répondit par le beau morceau de poésie dont on va lire la traduction que j'en donne :

« O toi qui excuses l'homme aimant passionnément le séjour des villes et réserves ton blâme pour celui qui affectionne la campagne et le désert,

« Ne méprise point des demeures si faciles à transporter, alors que tes louanges vont aux maisons d'argile et de pierre.

« Si tu connaissais les secrets de la campagne, tu m'accorderais ton indulgence : mais tu les ignores. Ah ! que de tort cause l'ignorance !

« Si, au matin, tu te trouvais dans le Sahara, foulant ⁽¹⁾ un tapis de sable émaillé de petits cailloux semblables à des perles,

« Tu aspirerais un air délicieux à respirer, qui fortifie l'être et ne passe pas sur des impuretés.

« Si, le matin d'une nuit agitée, tu gagnais un point culminant ou laissais errer çà et là tes regards,

« Il te serait donné de voir, à chacun des horizons de l'immensité du désert, un troupeau d'animaux sauvages broutant les meilleures de ses plantes.

« Ah ! quel spectacle ! il ne laisse plus de tristesse au cœur souffrant et dissipe les soucis de l'homme qui est dans l'inquiétude !

« Parfois, nous surprénions, au point du jour, le gibier, le gibier auquel nous causions des angoisses continuelles.

« Que d'autruches mâles avec leurs femelles n'avons-nous pas

(1) Mot à mot « gravissent ».

vouées injustement à nos coups,⁽¹⁾ bien qu'elles volassent dans les airs comme le faucon !

« Lorsque, le jour du départ pour un autre campement, les palanquins étaient bien assujettis, telles des anémones⁽²⁾ qu'un nuage de pluie bienfaisante a enveloppées,⁽³⁾

« Servant de litières à des vierges qui y pratiquaient des jours⁽⁴⁾ aussitôt garnis par des prunelles de houris,⁽⁵⁾

« Les chameliers qui conduisaient les chameaux porteurs de ces palanquins venaient à la suite en chantant des mélopées plus agréables que le son du chalumeau, du *centire*,⁽⁶⁾ et des instruments à cordes ;

« Cependant que nous, au galop de nos chevaux de race, dont la croupe et les flancs étaient ornés du caparaçon,

« Nous poursuivions l'antilope et les gazelles, que nous atteignons au loin et qui cherchaient en vain à échapper à nos coursiers amaigris par l'entraînement.

« Puis, nous rejoignons la tribu, la nuit, lorsque déjà elle avait choisi des campements qu'aucune impureté n'avait souillés,

« Et dont le sol était du musc, que dis-je, était plus propre encore, sol que généreusement avaient arrosé, le soir et le matin, des nuages chargés de pluie.

« Nous y trouvions les tentes déjà disposées en rang ; on aurait dit d'un ciel parsemé de brillantes étoiles.

« Les anciens, aujourd'hui disparus, ont prononcé une parole que viennent confirmer le raisonnement et la tradition, et certes la vérité est une :

« La beauté brille de son éclat dans deux choses : un vers de deux hémistiches et une tente en poil de chèvre et de chameau. »⁽⁷⁾

« Lorsque nos troupeaux arrivaient à la nuit tombante, on aurait cru entendre le bruit du tonnerre au petit jour :

« C'étaient les vaisseaux de la terre, et même ils offrent à ceux qui les montent plus de sécurité que les navires qui voguent sur la mer ; combien en effet ces derniers n'offrent-ils pas de dangers !

(1) Il semble que le poète ait voulu faire un jeu de mots : « *Delim*, autruche mâle », « *deloumna*, nous avons voué injustement à nos coups. »

(2) Le poète compare les palanquins à des anémones, sans doute parce que les anémones du Levant (dites oeil de paon) produisent des fleurs, rouges au sommet, blanches à la base, de la nuance des draperies qui recouvrent et ornent ces sortes de litières.

(3) Et dont les brillantes couleurs ont été ravivées par l'ondée.

(4) En écartant les plis des draperies.

(5) « Femmes vierges aux grands yeux noirs, renfermées dans des pavillons, que l'homme ni le génie n'a touchées. » Coran, chap. LV, versets 56, 72, 74.

(6) Sorte de harpe.

(7) Jeu de mots résidant en ce que « *beït echeheâr* (vers de deux hémistiches) » et « *beït echeheâr* (tente en poil) » s'écrivent de la même façon.

« A nous les meharis⁽¹⁾ dont la biche sauvage ne saurait égaler la vitesse; par eux et par nos chevaux nous avons conquis toutes les gloires;

« Car nos coursiers étaient pour le combat sans cesse sellés; à quiconque implorait notre secours, tu pouvais annoncer la bonne nouvelle de la victoire.

« Nous étions les vaillants que personne n'égalait; quelle existence est celle de l'homme qui vit dans la honte!

« Nous ne pouvions supporter l'oppression du tyran; nous le laissons, lui et son territoire; toute la puissance résidait dans l'émigration.

« Le voisin était-il d'un commerce pénible pour nous, nous allions vivre loin de lui, sans tort ni dommage.

« Le feu de l'hospitalité restait allumé la nuit tout entière; sa flamme brillait pour diriger l'hôte qui venait heurter aux piquets de la tente, et c'était le remède contre la faim, contre la soif.

« C'était en vain que notre ennemi cherchait refuge et asile, nous avions des chevaux rapides et victorieux.

« Leur breuvage était le lait que l'eau ne venait pas mélanger, et certes le lait de chanelle n'est pas le lait de vache.

« Dans la vie pastorale tu ne pourrais reprocher aucun défaut; peut-être cependant l'obligeance y est-elle poussée à l'excès et la libéralité trop hâtive.

« La vie nomade donne la santé du corps; ce n'est pas un fait ignoré, tandis que les défauts physiques et les infirmités sont le lot des citadins seuls.

« Ceux qui chez nous ne périssent pas par le fer atteignent un âge avancé, car nous sommes les créatures de Dieu qui vivent le plus longtemps. »⁽²⁾

J. ABRIBAT.

(1) Chameaux de belle race, d'allure rapide, capables de supporter les fatigues d'une longue marche dans le désert. Les meharis ou mehara tirent leur nom de Mahrah, fils de Haïdar, fils d'Amr, fils de Kodaah, chef arabe qui le premier entreprit la sélection des chameaux et obtint cette race. Le mehari est au cheval de course ce que le chameau est au cheval de trait.

(2) Extrait du *Divan* (recueil de poésies) de l'émir *Abdelkader*, reproduit par le journal tunisien *El-Hadira*, le 15 août 1899.

CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

SUITE ET FIN DU CHANT IV

Déjà l'armée ennemie s'approchait de la nôtre, rangée en bataille. Les soldats tirent des carquois l'arc et les flèches rapides et brandissent le fer qui vole au loin. Déjà l'espace libre qui s'étendait entre les deux troupes avait été franchi, et l'armée ennemie interdisait à nos soldats de pousser plus loin, obligeant le Romain qui s'avance à suspendre sa marche; les escadrons s'arrêtent, retenant leurs chevaux. Antalas, fils de Guenfen, en jetant ses regards sur l'armée ennemie, aperçoit Jean entouré des étendards et le reconnaît de loin au milieu des lances élevées de ses soldats. Il s'avance alors au galop de son cheval, passe sous les yeux du général et, de la bride, dirige son cheval derrière le chef romain. Cependant, le vaillant général s'avance sans armes au-devant de son ennemi. Antalas s'enfuit aussitôt. Le général lui jette ces paroles : « Où fuis-tu, Antalas? Voilà donc l'effet de tes paroles menaçantes? A la tête de ses faibles troupes, Jean te provoque au combat. Pourquoi te détourner si promptement de ton chemin? Je prends comme juge de notre querelle Celui qui ébranle le ciel et la terre et qui lance la foudre. »

A ces paroles du chef qui le provoque au combat, Antalas rougit et le cœur affligé, se mêle à la troupe de ses soldats. Tout à coup, par un prodige de l'art magique, un taureau, que pousse le prêtre Ierna, le plus grand des chefs de l'armée barbare, s'échappe du milieu des Maures, présage favorable envoyé par l'intervention de Gurzil, fils d'Annon, à ses serviteurs. Les cornes hautes, il se précipite entre les deux armées, cherchant par quel côté il attaquera les ennemis. Tandis que les deux armées sont en proie à la terreur, il dirige sa course furieuse vers les Syrtes, puis gagne, plein d'ardeur, le camp barbare. Un cavalier romain le poursuit et, le frappant à l'épaule d'un trait qui s'enfonce en tremblant, il l'abat sur le sable. Les trompettes, de leur son aigu, donnent le signal du combat. Aussitôt s'élève jusqu'aux nues une clameur formée de voix confuses. Erius exhale sa fureur par de grands cris. Les forêts retentissent. Alors

partout l'écho répète les clameurs des barbares et reproduit leurs cris variés. D'un côté, l'armée maure invoque le nom de Sinifere et du redoutable Mastimas, et l'écho répète le nom de Mastimas. Là retentit le nom de Gurzil, et les anfractuosités des rochers redisent le nom de Gurzil. D'un autre côté, l'armée romaine, frappant l'air de ses cris, fait entendre un bruit puissant qui se répercute à travers les cavernes des montagnes. Un nom auguste retentit, c'est le nom du Christ qu'on invoque : « Justinien, puisse Dieu combattre pour ta cause ! Père très clément, sauve l'empire soumis à notre prince ! »

Au nom du Créateur, les cieux retentissent, la terre est ébranlée, et sur le sommet des mouts les forêts frémissent et tremblent. Elles paraissent s'agiter. Les montagnes et les lacs gémissent avec un sourd murmure. La terre, secouée en ses fondements, s'agite, et les éléments, dans leur langage, proclament leur créateur.

La fureur des combattants s'accroît, les esprits brûlent de combattre. Les soldats excitent leurs coursiers, ils lancent des traits innombrables. La lumière du jour est obscurcie par les javelots ; les traits répandent une nuit sombre et les javelots des deux armées produisent les ténèbres sur les terres, tandis qu'en haut brille la lumière du jour. Les flèches s'ajoutent à la nuée de traits, et les projectiles volent alternativement de part et d'autre : le ciel en est voilé et obscurci. Chaque trait fait une blessure, chaque javelot qui vole apporte avec lui une menace de mort ; mais la fortune rend les coups inégaux. Car le trait souvent dans son trajet frappe un guerrier déjà blessé par la lance de l'ennemi ; il tombe dans la plaine, atteint d'un double coup, et la mort multiplie inutilement les blessures. Parfois aussi, le trépas est sanglant. Alors la terre est baignée de sang. L'air retentit du bruit strident des traits. Mars déchaîne ses fureurs et entasse les chevaux expirants parmi les cadavres des guerriers morts. De part et d'autre se déploie un funeste courage ; avenglés par le combat et la haine, les guerriers présentent leur poitrine aux traits de l'ennemi. Tandis qu'ils s'apprêtent à frapper l'adversaire, ils se sentent eux-mêmes atteints par le fer, et leur vie s'enfuit par leurs blessures.

L'ardent Récinaire se précipite contre les ennemis qui lui résistent ; il met en déroute les bataillons maures, tuant Eilimare qui le premier, entamant le combat, avait osé attaquer les Romains, fier de son coursier et confiant dans la vertu de ses soldats. Le héros vaillant le frappe ; le fer transperce la poitrine du guerrier, il atteint le cœur en brisant les côtes et sort avec violence à travers le dos. Le Mazace s'enfuit et tourne la bride, glacé par la terreur. La troupe romaine le suit portant le désordre dans ses rangs ; dans une poursuite ardente, elle serre de près les Maures qui s'enfuient dans les vastes plaines, et décime l'ennemi fugitif qu'elle massacre aisément.

Dès que les cavaliers d'abord découragés s'aperçoivent que les fantassins maures se tiennent fermes, prêts à résister, le courage renaît dans leur cœur ; ils reviennent au galop de leurs chevaux, remplissant la plaine de leurs cris farouches, et cherchent à se frayer un chemin à travers les épées des soldats ennemis. Mais le général oppose à leur marche les efforts les plus énergiques et encourageant les siens, il les exhorte par ces paroles amies : « Illustres chefs, l'appui de l'Etat et notre soutien, à qui une longue expérience a appris à surmonter les fatigues de la guerre, vous avez souhaité le combat. Eh bien, il vous est enfin donné de combattre et vous n'aurez à courir que des périls passagers. Pendant ces courts instants, déployez tout votre courage ; que votre effort ait pour unique objet d'assurer à notre cause une victoire éclatante. Nous honorons les soldats qui victorieux dans les combats, anéantissent ces peuples orgueilleux et font goûter à l'Empire une joie nouvelle. »

Il dit. Avec promptitude il pousse son coursier à travers les bataillons, et tout frémissant d'ardeur s'élance à l'ennemi en poussant un grand cri. L'armée le suit avec courage en lançant ses javelots. Tout disparaît sous la poussière. Dans la plaine tombe une grêle de traits et partout la flèche s'échappe de l'arc en volant. Mantisynas est le premier que le chef envoie dans le séjour des ombres ; d'un coup d'épée, il lui tranche la tête. Le héros ne sent pas la blessure ; l'épée, sans être arrêtée par les os, ne se teint pas de sang. La tête roule sur le gazon les yeux grands ouverts. Le cheval court rapide à travers la prairie, portant le cadavre de son maître. Le sang jaillit à l'endroit où la tête a été tranchée. Puis Jean frappe d'un coup terrible Laumasas, à la tempe. L'épée brise les os et traverse la tendre cervelle ; elle suit les bords du casque et du voile, et traverse avec le front les yeux et les longs cheveux. D'un coup de sa lance, il abat le cheval rapide de Guarsutias ; le bois s'enfonce en tremblant sous l'épaule gauche, et l'arme, dont le fer est échauffé par le sang, traverse les chairs et reste fixée au pied droit du cavalier. Le coursier succombe à sa blessure ; il s'abat en tombant sur son maître et l'écrase de son poids. Le héros redoutable, de son épée solide, partage Manzerazen par le milieu du corps, et les deux moitiés tombent de côtés différents. Il fait tomber à terre la tête de Iartas et sa main armée d'une épée. La main tient encore le fer qu'elle a serré. Le guerrier tombe, glacé par la mort. L'ébranlement du sol augmente le désastre et sépare les bras unanimes des muscles encore tièdes. Mazana, à la vue de Jean animé par le carnage, s'avance au-devant de lui, le bras levé, prêt à frapper ; arrivé près du héros, il lance son javelot et aussitôt fait détourner son coursier docile. Mais le vaillant général, sans craindre les blessures, détourne à l'aide du bouclier le coup qui le menace ; il s'avance avec courage au-devant de

son ennemi et le frappe sans trembler. Le sang qui jaillit teint l'herbe verte et le cadavre immense git étendu sur le sol.

Gardius, à la vue de son frère abattu, vole, prêt à venger sa mort ; protégé par son bouclier, confiant dans ses armes, il se dirige vers le général. Il est animé par le sentiment de sa force et la perte de son frère. Tandis qu'il bondit en fléchissant le genou, il reçoit dans les flancs la lance du héros, qui s'enfonce en tremblant après avoir traversé le bouclier. Il tombe étendu sur le sable. Le généreux Jean, en présence du guerrier dompté par la mort, prononce ces paroles : « Infortuné, tu voulais donc, dans ton ardeur inconsidérée, l'attaquer à nous ? Ou plutôt voulais-tu suivre ton frère ? Tes désirs sont accomplis : le sort vous réunit. Par un destin cruel, associé à ton frère dans le pillage et dans le trépas, comme lui tu restes pour toujours éloigné des frontières de la Libye. » Aussitôt, la lance haute, il s'attaque à Cullan et le poursuit longtemps. Le cavalier maure s'enfuit à travers la plaine, effrayé par l'ennemi redoutable qui le suit. Jean s'acharne à sa poursuite ; il le blesse au dos de ses traits et le sang du guerrier coule avec abondance sur le sable. Les guerriers en foule tombent et roulent à travers la vaste plaine. Mars, répandant la terreur, met le Laguante en fuite. Tous les bataillons sont saisis d'effroi. Le cœur des barbares est en proie à une terreur inaccoutumée. Ils s'étonnent, ils frémissent, et fuient devant le héros. Ainsi tremblèrent devant le dieu du tonnerre les géants abattus par la foudre, la tête fracassée. Ainsi le peuple des Troyens fuyait à l'approche du vaillant Achille.

Bruten voit les barbares repoussés tourner le dos et s'enfuir dans la plaine, ses soldats en proie à une terreur inaccoutumée, l'armée tout entière succombant, les bataillons détruits, et les Maures fugitifs, poussés par la terreur, cherchant un abri dans le camp. Alors il pense que les Destins ont marqué le terme de sa vie ; il rappelle les soldats, il excite par ses cris les cohortes dispersées, et en ces mots ramène au combat les soldats épouvantés : « O malheureux soldats, qui jamais n'avez reculé, cédant à la défaite, d'où vient qu'une crainte folle pousse vos bataillons tremblants ? Est-il quelqu'un que cette fuite puisse sauver ? Trouverez-vous quelque sécurité dans un camp que le vainqueur, tout enorgueilli par la victoire, va bientôt enlever ? Ce combat peut-il vous effrayer, vaillant peuple des Laguantes ? Quel est cet ennemi qui triomphe de vous et jette dans vos rangs la déroute et l'effroi, Austurssi confiants dans vos coursiers ? Hélas ! malheureux, n'avez-vous pas honte de vous enfuir, abandonnant le camp ? O guerriers vaillants ! ô cœurs valeureux, voulez-vous donc retourner dans votre patrie sans armes et sans appui ? Est-ce en cet état que vous vous apprêtez à revoir les Syrtes brûlantes ? Soldats craintifs, souvenez-vous des antiques luttres solennelles par vos pères, de

leurs rudes combats et de leur noble vaillance. Vos pères ont vaincu l'Empire. Jamais nos ancêtres n'ont subi les lois de Maximien, qui tenait le sceptre de l'Empire romain. Considérez ces faibles troupes, cette tourbe qui, sous les ordres de Jean, répand le désordre et la mort dans vos rangs. Venez enfin au secours de vos enfants.»

L'ardeur des Maures s'enflamme à ces paroles; l'armée fugitive revient sur ses pas, reprend la lutte avec plus d'ardeur et les traits serrés obscurcissent les nues. Ainsi souvent, vaincu par la tempête et jeté hors de sa voie, le navire vole sur les flots où le jette l'Auster; et tandis que les infortunés matelots tremblent au milieu des dangers, si le souffle ardemment désiré d'un vent favorable s'élève, aussitôt le pilote joyeux se dresse en poussant un grand cri; encourageant ses compagnons, il tourne la poupe élevée, et les matelots, rassurés, tendent les hautes voiles. Ainsi le chef ranime par sa voix les peuples vaincus, et par ses paroles il excite au combat leurs cœurs farouches. Bruten frappe de son trait Paulus, son adversaire; l'arme frémissante traverse la poitrine tiède du guerrier; elle perce le poumon haletant et brise deux côtes. Ialdas frappe de son épée Largus qui combat dans la mêlée. Siuzira tue Crescens, Ilasan immole Servandus. L'ardent Hisdreasen s'attaque dans une lutte inégale au tribun Marcien; brandissant sa lance de toute sa puissance, il atteint dans sa fureur aveugle le front du vaillant coursier du tribun. Le cheval, atteint d'une mortelle blessure, succombe et brise la lance dans sa chute. Marcien bondit aussitôt et sans être ému par la perte de son cheval, debout dans la plaine, il s'arrête et son casque et son bouclier jettent au loin des rayons. Mais le farouche Hisdreasen, épouventé à cette vue, réprime son élan et s'enfuit, n'osant seul attaquer son ennemi. Le tribun le poursuit, l'épée nue. Hisdreasen presse de son pied armé de l'éperon son cheval docile, et se réfugiant tout tremblant au milieu des bataillons amis, disparaît dans la foule des soldats. Marcien, qui le poursuit, voyant qu'il ne peut atteindre l'ennemi qui l'a provoqué, abat de son épée Merasgus et le rapide Suartifas; il massacre Montana, Gamasdrus, et l'infortuné Isaguas reçoit le coup mortel. Puis le vainqueur furieux, à la hâte dépouille les vaincus de leurs armes, et frappe avec ardeur de leurs propres lances les barbares qui s'enfuient. Partout gisent les cadavres des guerriers et des chevaux que les traits ont atteints en tombant au hasard parmi les ennemis.

Mais au loin Antalas du haut d'une colline embrassait du regard toute l'action. Car il n'avait pas voulu prendre part aux premiers engagements; il se réservait, en attaquant à l'improviste, de venir au secours des siens. Mais il ne peut supporter de voir le tribun s'acharner au carnage, et brûlant du désir de secourir les Maures qui plient, il descend de la colline, rejoint les bataillons dispersés. Il traverse

les rangs de l'armée barbare et va droit à Marcien, qui poursuit les Maures dans la plaine. Ainsi le lion, poursuivi dans les montagnes par les cris des chasseurs, bat ses flancs rudes de sa queue et, s'excitant au combat, stimule sa fureur. Sa gueule est frémissante et il dévore les chasseurs valeureux. Le tribun, à la vue de l'ennemi, ne songe point à fuir; il se précipite au-devant de lui et cherche à l'atteindre de son glaive. Mais la lance d'Antalas transperce le bouclier qui protège le guerrier, et le large fer pénètre dans ses flancs. Un grand fracas s'élève. Les montagnes retentissent de cris immenses; la lutte redouble de violence et le désordre cesse. L'arrivée du vaillant Antalas excite la fureur et ranime l'espoir des vaincus. De nouveau, ils s'efforcent de combattre. Les bataillons se complètent, les troupes se renouvellent. Le héros, rassemblant ses escadrons, fortifie son armée et brandissant avec ardeur sa lance au milieu des épées, il vole et se précipite vers les rangs serrés de l'ennemi. Le premier qui s'offre aux coups du fougueux guerrier est Ornus, étranger à la race de Romulus, qu'une Perse éleva pour les combats et que l'Afrique enleva à l'affection de sa mère, tandis qu'il succombe sous les coups vainqueurs d'Antalas; car, le bras levé, le héros pousse sa lance de toute sa force et transperce à la fois le bouclier et l'ennemi. Tout aussitôt se présente l'infortuné Asareis, victime d'une destinée funeste. Le bouillant Antalas de son épée sanglante le frappe vers le milieu du corps, à l'endroit de la ceinture, et partage les entrailles palpitantes. Puis, tournant sa lance vers Malcus épouvanté, il le frappe et transperce Artémus ainsi qu'un Maure au nom barbare et son compagnon.

Zudius, fier de sa riche armure, s'avance à pied, dédaignant l'emploi du cheval, et le vaillant tribun répandait la mort parmi les rangs ennemis. Déjà il avait mis en fuite Misatan et Tiseran. Tiseran était un transfuge. Mauritalan était un Maure. Puis il envoie dans le royaume des ombres le farouche Sangin. Il accable l'orgueilleux Amarus et étend sur le sol Garafin et Tilifan, nés d'un même père. Chacun d'eux en mourant voit son frère périr. Leur mère gémit et pendant longtemps encore est en proie à une cruelle douleur. Sidafen du haut d'une colline aperçoit l'ardent tribun et se prépare à le combattre. Il rassemble les guerriers des Syrtes et se dirige vers le vaillant tribun tout enivré de carnage et qui bientôt succombe au nombre et à la vaillance des ennemis. Il est entouré de tous côtés; les traits qui pleuvent sur lui l'obligent à reculer. Atteint et blessé par l'ennemi, percé de mille coups, il reste gisant dans la plaine.

L'armée, repoussée, s'enfuyait en désordre et la terreur contraignait les chefs à reculer. Mais le général arrive à la hâte entouré de sa garde fidèle et ranime par son courage ses soldats vaincus. Tout d'abord, le vaillant Jean enfonçant les bataillons ennemis transperce

de son javelot rapide la poitrine de Madden et l'étend sur le sol; il tue le vaillant Magargun, Taden et Meilan. Ariarithi, d'un coup, abat le grand Fugen; de son épée, il fait rouler à terre le grand Mestan, et la tête d'Alliseran vole et tombe sur le gazon. Il frappe au cou Zambre et sa tête tombe sur sa poitrine. Rossas, atteint à la poitrine, vomit des flots de sang, ses flancs sont haletants et, dans son râle, il appelle à lui Athimas. Non loin de là, Ziper se jetait au milieu des ennemis et, portant le désordre dans leurs rangs, il les refoulait jusque dans leur camp. Il livre au trépas Ialdan, Tusdrum, Arcan, Nados, qu'il fait périr dans une même vallée par différents genres de mort. Il unit dans un même sort le rapide Ilan et, d'un coup de sa lance, il étend sur le sol l'orgueilleux Conunian.

L'ardent Recinaire appelle à lui Vitulus le porte-étendard et l'exhorte à s'avancer avec les enseignes au milieu des Maures. Lui-même vole avec ardeur sur ses pas vers les rangs ennemis et se dirige du côté de leur camp redoutable. Les autres guerriers le suivent, se frayant un chemin, et tentent de forcer les retranchements. Avec quelle ardeur le vaillant Recinaire marchait vers les montagnes occupées par l'ennemi, renversant les bataillons prêts déjà à lever le camp! Moins redoutable encore était Alcide lorsqu'il renversa les murs de la malheureuse Troie et poursuivit la race de Laomédon et son puissant roi. Le héros chasse devant lui et massacre les guerriers. Brandissant son javelot, il perce la poitrine puissante de Lanze animé par le carnage. De son glaive il fait rouler à terre la tête de l'ardent Masguen, et de sa lance puissante il frappe de près Nacusan. Il abat sur le sol d'un coup terrible le cheval de Macurasenis et frappe le cavalier qui tombe. Les veines du guerrier sont ouvertes, son âme s'échappe avec son sang. De ses éperons il frappe le sol en mourant et foule le gazon.

Le vaillant Solumuth, qui s'était jeté au plus épais des ennemis, immole Cullen et étend sur le sol Itungun qui accourt à ses côtés. Il égorge de son épée Meuzzen et jette à bas de son cheval Laltin. Il frappe le vaillant Sinisgun et Varinnus, que les Destins n'avaient pas encore condamné. L'épée traverse son bouclier, atteint la main gauche et déchire les nerfs. Vaincu, il s'enfuit, abandonnant son bouclier; sa main blessée pend inerte et le sang qui coule de ses doigts ensanglantés marque la trace de ses pas. Geisirith abat l'ardent Mificus qui déchaîne sa fureur au milieu de la plaine et frappe à la poitrine Ceuerus qui s'offre à ses coups. Dorotis perce d'une flèche le rapide Antifas. Puis le vaillant héros, tendant son arc recourbé, frappe d'une flèche le valeureux Magitte. Le Maure tourne sur lui-même et tombe. La flèche conserve sa direction et atteint à la tempe le farouche Cambre. Le malheureux, atteint d'un coup qui ne lui était point destiné, tombe la tête en avant. Puis aussitôt le héros, à l'abri de son bouclier,

s'attaque à Barsippa et s'avance en lançant avec rapidité son javelot. L'agile Barsippa, qui bondit à travers les ennemis, couvert de son bouclier, reçoit la flèche garnie de plumes et tombe lourdement à terre. Dorotis poursuit ensuite Vulnirzisace, qui s'était jeté tête baissée dans la mêlée, et le perce de près d'un coup de sa lance. Il presse le noir Maouasan et abat de son épée le guerrier tout sanglant. Vacina dont il tranche le bras succombe ensuite. Il tue le farouche Bulmitzis et le vaillant Tamazu et Martzara confiant dans son javelot solide et Austur enflammé de fureur. Germanus tue Arzen. Salusis immole Meniden, Jean abat Mestan debout sur une roche. Tanala fait périr Iten, Tizen périt atteint par la flèche de Vitalis, Fiscula abat d'un coup terrible le grand Frecten.

Déjà Mars, se déclarant contre les barbares, contraint les bataillons poussés par la terreur à trouver un abri dans le camp. Déjà les soldats massacrent les Maures entre les chameaux, déjà ils commencent à entamer les remparts cernés de tous côtés. Alors de part et d'autre on se rue dans un combat terrible : Romains, Maures révoltés, barbares soumis à l'Empire, tous se précipitent les uns contre les autres. Le frère ne reconnaît plus son frère tout couvert de poussière, l'ami ne peut plus distinguer son ami ni le citoyen son concitoyen. Au milieu de la mêlée terrible, tous les rangs se confondent et les bataillons se précipitent sous une grêle de traits. Dans la confusion du combat et de la multitude, c'est à peine si les armées aux prises peuvent combattre, les poitrines se heurtent aux poitrines, les boucliers aux boucliers et les têtes des guerriers, couvertes du casque, s'entre-choquent. Le barbare à l'improviste se sent percé des blessures que font d'invisibles épées. Les cadavres s'entassent en monceaux. Les soldats succombent par milliers. Le sang qui coule en longs ruisseaux inonde le sable, on foule aux pieds un fleuve tout rouge, et une boue sanglante marque la trace des pas.

Ierna et Antalaç en frémissant poussent au combat les Maures infortunés ; ils forcent les bataillons à sortir des camps et sur tous les points des retranchements apportent des armes. Les jeunes gens en foule accourent avec les vieillards. Les hommes de tout âge volent à la défense des remparts assiégés et la mêlée qui s'accroît ranime le combat. Les Romains trouvent dans leur courage, les barbares dans l'avantage de la position une fureur nouvelle. Partout le Mazace trompeur combat en faisant appel à la ruse. Il court et guettant les soldats qui pénètrent dans le camp entre les chameaux, tantôt dans une fuite simulée les frappe, de près, à coups de javelot, tantôt les blesse de son épée nue et les accable lorsqu'ils s'embarassent au milieu des obstacles. Bientôt les barbares, se rassemblant en troupe, sortent des camps et s'efforcent de repousser les vaillants escadrons. Ce n'est pas le fer seul qui cause d'horribles blessures ; tantôt les pierres et les

tisons enflammés tombent au milieu des rangs, tantôt les troncs de chênes volent au loin, les pieux et les roches détachées des monts résonnent en frappant les casques et les boucliers, tantôt les guerriers meurent frappés par les balles de plomb. Souvent on voit voler de part et d'autre des torches ardentes qui, semblables à la foudre, sillonnent les airs de leurs flammes rougeâtres. Le soldat résiste avec courage, et confiant dans la valeur de son chef invincible, entoure de près le camp ennemi.

Cependant le barbare combat avec acharnement; il repousse les Romains et défend l'approche des remparts. Jean pousse les siens, les encourage et les soutient de sa voix retentissante. Ses accents portent l'effroi chez les ennemis; ils redoutent l'aspect et la voix du héros. Tel Jupiter ébranlant les nues fait jaillir des feux effrayants et terrifie du bruit de son tonnerre l'univers entier; tous les cœurs tremblent à la vue des nues entr'ouvertes. Ainsi l'armée des Marmarides, en entendant la voix du glorieux Jean, tremble saisie d'une crainte glacée. Tous les bataillons ébranlés cèdent à la terreur. Ils tournent le dos; le Romain les poursuit et jonche le sol de leurs cadavres. Le général victorieux exhorte ses soldats à franchir les fossés et enflamme leur courage par ces paroles joyeuses: « La victoire est à vous, soldats; enlevez à la pointe de l'épée ces remparts faciles à détruire et de votre glaive sanglant massacrez les barbares: maintenant l'heure de la vengeance est venue, une terreur mortelle pousse les ennemis et vos cœurs sont pleins d'ardeur. Le temps est venu pour vous, soldats, de réclamer le gain de la bataille. La défaite de l'ennemi vous permet d'espérer un large butin. Sur l'ordre de l'empereur, pour prix de vos travaux, nous consentons à livrer le camp en pillage aux soldats (et puissé-je, à ce prix, revoir le visage chéri de mon fils Pierre encore vivant, puissé-je mériter de contempler vainqueur la citadelle de Carthage). Ni moi ni aucun autre chef n'aura le droit de prélever une part sur le butin réservé aux soldats. Que le pillage apporte au soldat une légitime joie, qu'il jouisse avec orgueil du fruit de ses exploits. Eh bien! jeunes soldats, immolez sans pitié hommes, troupeaux, tout ce qui s'oppose à votre marche, et, vous frayant une large voie, aplanissez les chemins hérissés d'obstacles. Le premier, j'ouvrirai le chemin, et le soldat pourra sans péril suivre la conduite qu'il me verra tenir, en se réglant sur mon exemple. » A ces mots, il se dirige vers le camp et d'un coup d'épée blesse un chameau vigoureux aux pieds, vers l'endroit où réside surtout la force musculaire de l'animal. La blessure cruelle atteint les deux jambes et le fer en tranchant les os abat les forces de l'animal. Le chameau se rejette en arrière et roule sur le sol avec un cri strident; il écrase dans sa chute deux Maures, confondant dans un affreux mélange les os broyés et la moelle des deux guerriers qui, saisis de terreur à la vue du général, s'étaient cachés

sous le ventre de l'animal. Une femme gétule tombe étendue sur le sol avec ses deux enfants, et les bagages qui se détachent roulent sur leurs corps. Le moulin et la pierre qui sert à broyer le grain tombent également. Le poids a brisé les liens et détaché les courroies. Soudain, le camp est en proie au désordre, les murs vivants, qu'une brèche a ouverts, livrent passage aux Romains ainsi qu'un édifice élevé dont on abat les colonnes s'éroule et tombe avec fracas; l'immense construction dont les pierres se détachent git éparse à travers les vastes plaines. Ailleurs Gentius renverse les escadrons ennemis et animé d'une fureur terrible il jette le désordre parmi les lignes d'animaux que l'effort des soldats a brisées. A ses côtés Pulzintulus plein d'ardeur massacre de ses traits rapides les barbares hideux. Tels deux lions que pousse la faim cruelle s'élancent portant le désordre parmi les troupeaux, ainsi tous deux s'avancent, terribles, au milieu des ennemis, se frayant de leurs épées chacun un passage. Fronimuth s'élançe avec ardeur, taillant en pièces les ennemis, et jette le désordre dans tout le camp. Marcentius à la tête de ses nombreux soldats, tout bouillant d'ardeur renverse les ennemis au milieu des fossés; et Jean auprès de lui, armé de son épée sanglante, s'abandonne à son ardeur guerrière. Ailleurs Cuzina, uni aux Romains par les liens du sang et la fidélité, massacre les escadrons ennemis. Le sang à flots ruisselle sur ses armes, et sous ses coups multipliés les cadavres des Maures jonchent les vastes plaines. De son épée redoutable il tranche les membres et les têtes des guerriers et coupe les jarrets des chevaux; de tous côtés les tribuns forcent l'enceinte. Le grand Tarasis se déchaîne contre l'ennemi et taudis qu'il frappe les barbares à la poitrine, les entrailles déchirées se répandent par les côtes brisées et baignent inertes dans un sang tiède. Le vaillant Hisdañas marchait plein d'ardeur et massacrait dans la plaine les bataillons ennemis, abattant les Maures de son fer échauffé par le sang. La valeur des chefs enflamme les soldats et dans la fureur qui les anime, l'épée à la main ils achèvent la défaite. Partout les soldats répandent le désordre et le carnage, se livrent au pillage et au meurtre; ils se frayent un chemin en jonchant le sol de cadavres et courent en avant animés par la fureur. Ils frappent sans distinction. Ni l'âge ni le sexe innocent ne peuvent apaiser leur haine. Le soldat romain massacre tout. Partout s'élève le cliquetis des armes. Sur les hauteurs retentit le bruit des boucliers brisés. Des gémissements s'échappent de la poitrine des barbares mutilés. Les cadavres s'entassent çà et là dans les vastes plaines. Tels d'innombrables laboureurs abattant les chênes d'une antique forêt s'efforcent à l'envi de couper les arbres stériles. Dans la forêt tout entière la hache redouble ses coups puissants qui retentissent à travers les bois. C'est ainsi que Jean et ses soldats s'élançant à travers le camp redoutable des Mau-

res. De tous côtés retentit le bruit des épées, partout les glaives sont rouges de sang. Les barbares expirent sous les coups en gémissant. Jeunes gens et vieillards succombent pêle-mêle dans la plaine, là les mères périssent avec leurs jeunes enfants, écrasées sous le poids des grands animaux. Les ennemis en foule succombent percés de l'épée encore tiède de sang, de toutes parts les femmes meurent sous le poids des cadavres. Les Maures, que traîne par les cheveux l'ennemi vainqueur, s'effraient à la pensée des blessures cruelles. Ici un soldat emporte en courant un enfant qu'il a enlevé à l'ennemi et le confie à ses valets, puis revient vers le camp en foulant aux pieds les cadavres. Un autre avec empressement coupe les liens qui retiennent les chameaux, celui-ci détourne les bœufs, celui-là revient, entraînant avec lui des brebis ; un autre de la pointe de sa lance pousse devant lui les ânes au pas lent. Déjà tout a succombé. Nulle part on n'aperçoit plus les escadrons des Maures.

Seul un cavalier court dépouillé de ses armes dans les vastes plaines. C'est le farouche Ierna qui s'enfuit abattu, portant avec lui l'effigie horrible de son dieu Gurzil. Il a cru pouvoir trouver son salut dans la protection du dieu, l'infortuné n'a fait qu'alourdir et ralentir par son fardeau la marche de son coursier et attirer sur lui-même le trépas. Insensé, quel est donc ce dieu que tu honores, quel secours a-t-il prêté à ton peuple, quelle consolation t'a-t-il donnée dans la défaite, puisque tu succombes à la mort et que ton idole est brisée par l'ennemi, que le métal brillant qui la forme se fond sous l'effort de la flamme ?

Tandis que les guerriers des Syrtes fuient à travers les vastes plaines, l'armée romaine en foule les entoure et les poursuit ; de tous côtés ils succombent à travers les chemins à des trépas divers. Presque mourants, aucun d'eux ne peut supporter le choc des Romains qui les poursuivent, aucun, en fuyant, n'ose détourner ses regards et ses yeux. Ils jettent au loin leurs épées, saisis d'une terreur glacée, et tombent la tête en avant. Tremblants et sans même disputer leur vie ils succombent sous les coups des soldats ardents. Les Romains rapportent les étendards anciens de Solomon et ceux qu'ils ont pris à Ierna. Dans un horrible massacre, les barbares tombent dans toutes les plaines ; ils succombent à travers les vallées et les rochers. Déjà leurs cadavres remplissent les fleuves, les chevaux les foulent aux pieds, et leur sabot léger est rougi par le sang des corps écrasés. Les infortunés poussent des gémissements. Le sang court sur le gazon et celui qui ruisselle sur les armes fait coller les épées aux mains des guerriers. Toutes les armes sont rouges. Le roi Ierna succombe au milieu d'un monceau de cadavres. Ce roi farouche des Marmarides, autrefois si fier, git étendu sur le sol, percé de coups et dépouillé de ses armes.

Ce jour eût vu la ruine de tous les barbares si, comme autrefois, le soleil par un retard propice eût suspendu sa course rapide. Mais l'astre, qui d'après des lois immuables penchait déjà vers son déclin, et dont les feux se plongeaient dans les ondes du couchant, déroba à notre vue les barbares en leur permettant de s'enfuir, et noyant dans les ténèbres le champ de bataille, ramena dans le camp l'armée valeureuse.



LES MÛRES ET LEUR FERMENTATION

PAR P. RÆSER

pharmacien-major de 1^{re} classe à la Garde républicaine.

La petite famille des Morées est représentée dans le bassin de la Méditerranée par deux arbres très répandus : le *Morus nigra*, le *Morus alba*.

Le premier existe depuis si longtemps en Asie Mineure et en Grèce qu'on le considère comme ayant existé de tous temps dans ces pays.

Le second est d'importation plus récente. Venant d'Extrême-Orient, de la Chine, il est arrivé par étapes successives jusqu'à Constantinople, sous l'empereur Justinien. De là, il s'est propagé en Sicile, en Calabre, puis en France, après la conquête de Naples par Charles VIII. Il y a pris une grande extension et sa culture fut encouragée par des édits.

Outre l'utilisation des feuilles, surtout celles du *Morus alba*, dans l'élevage des vers à soie, le bois de mûrier est employé en menuiserie, en charroinage ; la racine, amère, serait fébrifuge. L'écorce contient un acide particulier, l'acide moroxylique ou morique (Klaproth). Les fruits sont peu recherchés. On a employé ceux du *Morus alba* dans l'engraissement des volailles.

Analysées par Van Hees en 1857, les mûres contiendraient pour 100 :

Glucose et sucre interverti	9,19
Acide libre (supposé de l'acide malique)	1,86
Matières albuminoïdes	0,39
Matières pectiques, grasses, sels et gomme	2,03
Cendres	0,57
Matières insolubles, enveloppes, graines	1,25
Eau	81,75

Ayant analysé de ces fruits, nous avons obtenu des résultats quelque peu différents, provenant du fait soit du climat plus chaud de Tunis, soit d'une maturité plus complète (pour 100) :

	Mûres noires	Mûres blanches
Eau	58,530	61,040
Matières organiques	10,152	37,632
Matières minérales, cendres :		
solubles dans l'eau	0,928	1,318 ^(0,999) (0,325)
insolubles dans l'eau	0,390	
Les matières organiques ont donné :		
Matières organiques solubles dans l'eau (cendres défalquées)	31,242	29,141
Matières organiques insolubles dans l'eau	8,910	8,495

	Mûres noires	Mûres blanches
Les matières solubles se répartissent en :		
Sucres réducteurs	21,635	26,565
Matières albuminoïdes coagulables par la chaleur	0,250	0,200
Puis par l'alcool après séparation des matières coagulables par la chaleur	0,948	0,525
Les matières organiques insolubles se répartissent en :		
Matières grasses	0,570	0,598
Cellulose.....	2,269	1,781
L'acidité, calculée en acide malique, a été de.....	0,328	0,224
Dosage de l'azote (méthode Kjédahl) :		
Dans les mûres pulvérisées après dessiccation.....	1 ^e 000	1 ^e 10
(pour 100 ^e).		
Les graines isolées et traitées dans les mêmes condi- tions ont fourni en azote, pour 100 ^e de graines.....	2 ^e 200	»

Dans les matières gommeuses précipitées par l'alcool, après action de la chaleur, nous n'avons pu obtenir de l'acide mucique par l'action de l'acide azotique.

Avec les matières grasses, on obtient une petite quantité d'une huile volatile jaunâtre à odeur et à saveur désagréables.

Les recherches que nous avons effectuées à diverses reprises pour déceler la présence de la mannite dans des mûres recueillies bien entières, intactes, non froissées, en pleine maturité, ont été négatives. C'est un point sur lequel nous aurons à revenir.

Les mûres donnent, par expression, en moyenne, 70 à 75 % de leur poids de jus ou suc, dont la densité est en moyenne 1098.

Le suc des mûres noires est épais, passant difficilement à travers un linge peu serré. La filtration au papier est pour ainsi dire impossible. Il contient en suspension de fines granulations, qui se déposent en flocons au fond du vase, et des matières mucilagineuses qui se réunissent à la surface. Il est violet foncé, de saveur très sucrée, légèrement astringente. Sa composition est assez variable, du fait du plus ou moins de maturité, et nous a donné, pour 100 :

	Mûres noires		Mûres blanches	
	28 mai 1898	8 juin 1898	28 mai 1898	8 juin 1898
Eau	75,570	71,520	75,160	75,600
Extrait sec.....	24,430	25,480	24,840	24,400
L'extrait sec se répartit en :				
Sucres réducteurs.....	18,130	20,926	19,828	21,630
Matières grasses solubles dans l'éther...	0,170	»	0,190	»
Matières insolubles dans l'eau coagulées par la chaleur.....	»	0,054	»	0,072
Matières précipitées par l'alcool dans l'ex- trait repris par un peu d'eau.....	1,308	1,360	1,360	1,410
Matières minérales, cendres.....	»	1,022	»	1,010
Acidité en acide malique.....	0,072	0,023	0,031	0,014

Le suc des mûres noires vire au vert bleuâtre avec les alcalis, l'eau de chaux, de baryte : au rouge avec les acides.

Le perchlorure de fer donne une coloration violacée et un abondant précipité (matières tanniques).

Avec le sous-acétate de plomb on obtient un précipité et une coloration verte.

Le suc des mûres blanches se fonce par les alcalis, passe au brunâtre ; il en est de même avec le perchlorure de fer : la teinte avec ce dernier tire sur le verdâtre ; il se forme en même temps un précipité floconneux blanchâtre.

Ni l'un ni l'autre de ces sucs ne se prend en gelée par addition de jus de carottes, d'eau de chaux, de baryte.

La matière colorante des mûres noires, isolée autant que possible, a donné les mêmes réactions, sa solution virant franchement au vert par les alcalis, au rouge par les acides, au noirâtre par le perchlorure de fer ; sur le papier à filtre, elle prend, par dessiccation à l'air, une teinte bleue.

Les mûres, d'après les résultats ci-dessus, contiennent une assez grande quantité de sucre réducteur, que l'on pouvait chercher à utiliser pour la formation d'alcool par fermentation.

Dans ce but, nous avons mis à fermenter des mûres écrasées et abandonnées à elles-mêmes. La fermentation s'établissait assez rapidement, mais ne tardait pas à devenir languissante et cessait complètement au bout de quelques jours, dix à douze au maximum.

A ce moment, nous avons séparé, par expression et filtration, des liquides présentant les compositions suivantes :

	DENSITÉ à + 45°	DEGRÉ alcoolique ‰	EXTRAIT	ACIDITÉ	MATIÈRES	CENDRES
				en acide sulfurique monohydraté SH ₂ O ₄	réductrices en glucose	
rapporté au litre						
Mûres noires A.....	1038	2°7	184 ^e 900	15 ^e 140	27 ^e 370	14 ^e 100
— blanches B....	1050	»	123,	21,511	23,565	»
— noires C.....	1055	4 1	116,	12,593	36,486	»
— blanches D....	1050	4 55	131,650	17,150	37,123	»
— — E....	1026	7	137,	16,123	11,583	11,650
— — G....	1051	5 65	114,	16,317	37,638	»
— noires H.....	1036	5	188,500	19,453	38,169	»
— — I.....	1058	4 75	158,700	16,170	29,736	17,800

Dans ce tableau, l'on peut constater la faible quantité d'alcool formé dans les n^{os} A, B, C, D ; B n'en a même pas donné : la ferment-

tation a été entravée par la formation d'un chapeau visqueux où dominait le mycoderme du vinaigre ; ce liquide avait une odeur acétique marquée. Dans les fermentations E, G, H, I nous avons au préalable additionné le moût d'acide tartrique, à raison de 4^r par litre ; la formation d'alcool a un peu augmenté dans ces conditions. C, D et G, I ont été, de plus, largementensemencés avant la fermentation avec des levures pures de vin (levures de Porto).

Dans des essais de fermentation de suc, obtenu par expression de mûres blanches ou noires, avec ou sans addition d'acide tartrique et de levures de vin, la fermentation alcoolique ne s'est pas établie ou a été vite arrêtée par suite du développement de mucédinés et de microorganismes étrangers qui donnaient finalement des liquides acétiques ou putrides.

Dans ces divers essais, il restait dans les liquides fermentés une quantité de sucre relativement faible, en égard à la quantité d'alcool produite. C'est qu'à côté de la fermentation alcoolique s'est toujours établie une fermentation mannitique énergique, et l'on trouve de grandes quantités de mannite dans les extraits des liquides fermentés. Tous ces extraits se présentent en masses cristallisées. Les cristallisations sont dues à la mannite. Dans un dosage j'ai obtenu 2^r 150 de mannite pour un litre de liquide. Tous ces liquides fermentés, en s'évaporant sous une faible épaisseur, comme par exemple en coulant le long des parois des bouteilles, laissent des traînées cristallines, brillantes, soyeuses, de mannite.

Cette tendance à la formation de mannite se retrouve dans les fruits dont l'épiderme a été rompu par écrasement ou froissement, au point que nous avons cru qu'elle existait normalement dans les mûres. Dans ces dernières recueillies en parfait état et soumises immédiatement à la recherche spéciale de la mannite, nous n'avons pu déceler ce produit, qui serait le résultat de microorganismes particuliers.

Le peu d'acidité des moûts pouvait être une entrave à la fermentation régulière par les levures alcooliques ; l'addition d'acide tartrique, combinée ou non à un large ensemencement par des levures de vin, n'a pas modifié la marche de la fermentation, qui a toujours abouti à une formation concomitante de mannite.

Quant aux liquides obtenus, ils sont plats et n'offrent absolument rien d'agréable à l'odorat ou au goût. Ils sont fades, malgré leur acidité, ne se modifient pas avec le temps par des fermentations secondaires, et restent tels quels, ou s'altèrent, en devenant franchement acétiques (1 sur 7) ou ammoniacaux (1 sur 7).

Devant ces résultats, on pouvait essayer l'ensemencement de suc obtenus par expression et filtration à travers un linge et stérilisés par la chaleur discontinue (température d'un bain-marie ne dépassant pas

65°) pendant quatre jours consécutifs. Dans de tels moûts ensemencés avec des levures de vin pures (levures de Porto), nous avons obtenu un liquide de fermentation à odeur très agréable, mais toujours plat, fade, sans saveur bien nette et agréable.

	Degré	Matières	Acidité
	alcoolique	réductrices en glucose	en acide sulfurique monohydraté
	—	—	—
	%	Par litre	Par litre
Moût de mûres noires J.....	8°1	67 ⁵ 567	1 ⁵ 658
— — blanches K.....	9 8	51 700	1 461
— — noires L.....	8 8	63	3 150
— — blanches M.....	9 5	60 910	2 800

L et M ont été additionnés d'acide tartrique à raison de 2^g par litre.

Les liquides fermentés ne se modifient que peu avec le temps ; l'odeur agréable s'accroît un peu, mais le goût ne change pas ; seule, la matière colorante des mûres noires se dépose à la longue. Le liquide se dépouille et présente une teinte madère.

Ces derniers essais montrent que le moût des mûres blanches fermente plus facilement que celui des mûres noires, ce que nous avons déjà constaté dans les fermentations directes.

L'acidité est bien moindre que dans ces dernières, où elle est due au développement de microorganismes étrangers qui gênent le développement normal de la levure.

Il nous reste à noter l'absence à peu près complète de mannite, le peu que l'on en trouve pouvant être rapporté aux mûres employées qui étaient froissées, écrasées, et qui contenaient déjà la mannite avant la mise en train de la fermentation.

Ces expériences nous conduisent aux conclusions suivantes :

La fermentation alcoolique directe des mûres ou de leur suc a été vite entravée, dans les circonstances où nous étions, par des fermentations étrangères, surtout par une fermentation mannitique.

Les mûres blanches fermentent un peu plus facilement que les mûres noires.

Etablir une fermentation directe en vue d'en retirer l'alcool, avec ou sans addition d'acide tartrique et large ensemencement de levures de vin pures, ne donne pas de résultats bien encourageants. Il n'en sera plus de même si l'on stérilise au préalable les moûts et si on les ensemence avec des levures de vin pures, ce qui empêche la fermentation mannitique et nous a permis de retirer une certaine quantité d'alcool des sucres fermentescibles contenus dans les mûres, bien que les levures que nous avons employées aient encore laissé une assez grande quantité de sucre inutilisée.

Enfin, la production rapide et abondante de mannite pendant la fermentation, son absence dans les mûres entières intactes, doivent

mettre en garde contre la tendance que l'on pourrait avoir de considérer ce produit comme existant normalement dans des fruits qui auraient été froissés, abimés et dont l'épiderme déchiré aurait pu permettre à des microorganismes de provoquer la formation de ce produit, qui, dans nos essais, ne peut être rapporté qu'au développement de microorganismes spéciaux, déjà signalés dans les fermentations des liquides sucrés, les vins en particulier. Le défaut d'installation appropriée ne nous a pas permis d'isoler et d'étudier ces microorganismes.



LES CONTROLES CIVILS

DE LA TUNISIE

L'influence de notre protectorat intérieur se manifeste principalement sur trois organes bien distincts :

- 1° Sur la tribu et sur son contrôle administratif ;
- 2° Sur les municipalités ou communes ;
- 3° Sur les diverses juridictions, principalement sur le contentieux administratif.

Nous donnerons, dans chacune de ces divisions, un court exposé historique, un exposé analytique de la législation, enfin un exposé critique et comparé du fonctionnement de chaque rouage administratif, en nous réservant de montrer plus tard l'accueil qu'auront fait l'indigène et le colon à ce nouveau régime.

Examinons d'abord les contrôles civils.

I

Notion du contrôle civil

§ 1. — ORIGINE DU CONTRÔLE CIVIL

Le contrôle civil circonscription n'est pas né de la nature même des choses, c'est une création arbitraire du protectorat français. La Tunisie, avant notre arrivée, était divisée en caïdats, que ne reliait entre eux aucun pouvoir centralisateur. L'Arad⁽¹⁾ seul comprenait plusieurs caïdats sous l'autorité d'un gouverneur. Quant aux autres tribus tunisiennes, l'administration les faisait entrer dans quelques cadres indécis, d'après les deux tournées d'été et d'hiver que nécessitait la rentrée de l'impôt ; pour une partie de l'année seulement elles faisaient l'objet d'une même administration, si l'on peut appeler de ce nom le passage oppresseur du fisc.

Nous avons réuni plusieurs de ces caïdats, dont quelques-uns étaient nomades comme leurs habitants, en diverses grandes circonscriptions administratives. Notre but était double :

D'une part, faciliter la surveillance des tribus par une grande décentralisation ;

D'autre part, appliquer nos théories françaises de l'an VIII sur la transmission de l'ordre supérieur. Selon nous, c'est avec raison, en

(1) L'Arad comprenait toute la région sud-est de la Tunisie.

effet, que M. Thiers, en traitant de la création de l'arrondissement et des sous-préfets par la constitution de l'an VIII, arrive à conclure « qu'on doit à cette idée simple, nette et féconde la belle administration qui existe aujourd'hui en France », ⁽¹⁾ et que MM. Lerat et Maguitot, dans leur dictionnaire administratif (t. II, p. 250), s'accordent à dire que « entre ces deux parties de l'organisation administrative (département et commune), s'est glissé l'arrondissement, création longtemps douteuse par la nature de ses intérêts.....; création utile néanmoins pour faciliter le mouvement administratif et dont il serait difficile de se passer ».

La même nécessité s'est fait sentir en Tunisie, et il aurait été difficile de se passer d'un rouage identique à l'arrondissement entre l'administration générale et la tribu.

Le nom de contrôle civil a été donné à ce rouage intermédiaire, qui, étant une création du Protectorat, n'a pu qu'être revêtu d'un caractère tout français et complètement inconnu jusque-là en pays arabe.

§ 2. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE

Le contrôle civil constitue-t-il une personne morale ?

La législation est muette sur ce point. Mais nous croyons être dans le vrai en rapprochant ici cet organisme de l'arrondissement français. Il a été formellement reconnu (lors de la discussion de la loi du 10 mai 1838) qu'admettre la personnalité civile de l'arrondissement, ce serait introduire une complication inutile dans la gestion des intérêts locaux. Dans ce but, le législateur a éliminé de la loi fondamentale sur l'administration de l'arrondissement toute disposition pouvant faire supposer l'existence de cette personnalité. C'est l'idée qui se dégagera aussi de notre étude analytique sur le contrôle civil.

Le contrôle ne forme-t-il pas non plus une unité administrative ?

L'administration du contrôle est sans doute moins complète que celle d'un département français, mais elle jouit d'une existence séparée et même d'attributions spéciales. Dans ces conditions, nous croyons que nous ne pouvons mieux faire que de l'assimiler à une commune mixte d'Algérie, qui est par définition « une agrégation de territoires, centres de colonisation, douars et tribus formant une circonscription politique et administrative ». ⁽²⁾ Il reste bien entendu toutefois que la commune mixte algérienne jouit, en outre, de la personnalité morale. Par conséquent, comme unité administrative, l'administration du contrôle est un organe de l'administration générale. A ce point de vue, l'autorité administrative du contrôle ne saurait être indépendante de l'administration centrale. Nous avons vu critiquer

(1) THIERS : *Consulat*, t. 1, p. 149 et suivantes.

(2) BECQUET : *Répertoire de droit administratif*.

en France l'expression de *tutelle administrative*, employée pour désigner cet état de subordination; aussi plusieurs auteurs ont-ils proposé de substituer à ces mots l'expression plus juste de *contrôle*. C'est dans ce sens que, dans un pays de protectorat plus que dans la métropole encore, il convient de se prononcer. Ici, en effet, plus qu'ailleurs, se pose avec intérêt la grande question de la décentralisation. Quelles sont les limites qu'il faut assigner à ce contrôle reconnu au pouvoir central? Il serait trop long de développer, à cette place, les théories décentralisatrices; on les trouve, du reste, admirablement exposées, en ce qui concerne les colonies et protectorats, dans le rapport au Sénat, fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la création des compagnies de colonisation, par André Lavertujon, sénateur.⁽¹⁾ Qu'il nous suffise de faire remarquer que nous comprenons cette décentralisation dans nos possessions sous deux restrictions: Il faut que les chemins de fer locaux y soient avant tout très développés; concevons-nous en effet une correspondance administrative mettant six jours pour aller de Kairouan à Gabès, trois jours de Kairouan à Gafsa, comme du temps de l'historien arabe El Bekri, ou une tournée d'inspection de deux jours de cheval entre Gourbata, Hamma, Touzeur, Nefta, comme au temps des colonnes fiscales? Il faut, d'un autre côté, qu'il y ait dans la province beaucoup plus d'agents secondaires et de petits conseils, ce qui n'est pas un mal dans un pays neuf, comme nous le démontrerons en temps utile. En résumé, nous croyons qu'au début d'un protectorat il est de toute nécessité de comprendre la décentralisation de la façon suivante:

1° Agrandir l'étendue et les pouvoirs des contrôles principaux;

2° Multiplier d'un autre côté le nombre des contrôles annexes, en les rattachant plutôt au contrôle principal qu'à l'administration générale, quitte à les supprimer avec le progrès de l'assimilation indigène.

Du reste, ce sont là les vœux de tous les colons et des amis de l'Algérie et de la Tunisie. Dans cette dernière, les protestations du Sud en sont témoins.⁽²⁾ En 1891, la région de Sousse et au delà s'est offusquée du chemin que faisait Tunis, à grandes enjambées, dans la voie du progrès matériel et des améliorations. La région sud a aussi des velléités de décentralisation; elle émet la prétention d'exister, elle aussi, de prendre part à la vie commune et aux faveurs budgétaires. Plusieurs fois encore des discussions de ce genre ont éclaté entre les différentes villes de la Régence. Sousse elle-même s'est vu disputer par Sfax le titre de chef-lieu des deux arrondissements. Bizerte s'est plainte et se plaint encore d'être délaissée.

(1) *Journal officiel*, 13, 14 et 15 août 1895 (pages 497, 498 et 500).

(2) *Revue algérienne et tunisienne*, 1891.

§ 3. — LA CIRCONSCRIPTION DU CONTRÔLE

Le contrôle civil n'ayant pas la personnalité civile ne peut, par suite, avoir un domaine et un budget propres.

I. — Il n'existe en Tunisie que le domaine public et le domaine de l'Etat, régis par les décrets du 26 septembre 1887 et du 24 septembre 1885.

Le service des bâtiments civils est chargé de l'installation des contrôles et des locaux affectés à la gendarmerie.

II. — S'il n'y a pas de budgets régionaux en Tunisie, il y a du moins, depuis l'arrêté du Directeur des finances du 20 septembre 1894, dans les localités les plus importantes de la Régence, quatorze caisses de réserve destinées à assurer dans les localités le paiement en tout temps des dépenses publiques, de matériel aussi bien que de personnel.

Ces caisses sont gérées sans aucun frais par les receveurs des contributions diverses ou des douanes des localités où elles sont instituées. De plus, pour les recettes locales, le contrôleur ayant la surveillance générale sur leur rentrée, il se trouve que, dans son rapport semestriel,⁽¹⁾ il expose ses observations sur les dépenses et les recettes locales, ce qui tient lieu et d'une élaboration du budget et d'un compte administratif.

A notre avis, ce manque de budget régional a le grand inconvénient d'empêcher l'œuvre décentralisatrice et de ne pas mettre sous les yeux des indigènes le résultat des sacrifices qu'ils font pour leur contrée, en leur faisant comprendre que l'administration française, réclamant d'eux le paiement d'impôts, ne cherche pas seulement la consécration tangible de son autorité, mais se préoccupe surtout d'améliorer la situation économique et morale des régions qu'on aurait dû négliger jusqu'à présent, faute de ressources et de moyens d'action. On l'a si bien compris au Sénégal qu'en 1891 paraissait un décret ainsi motivé : L'organisation administrative du Sénégal comporte actuellement un conseil général, composé de représentants élus par les circonscriptions de Saint-Louis, Gorée, Dakar et de Rufisque, des communes de plein exercice dans ces mêmes villes, un budget local où sont inscrites les recettes et dépenses de toute la colonie et des budgets communaux pour les quatre communes existantes. Mais, en dehors de cela, la colonie comprend soit des territoires d'administration directe, qui ne sont dotés d'aucune institution municipale, qui n'ont aucune représentation au Conseil général, *soit des territoires placés sous nos protectorats*, où l'administration qui représente la France ne dispose d'aucune ressource régulière pour

(1) Ce rapport, qui était trimestriel, n'est plus que semestriel depuis janvier 1900.

travailler à la mise en valeur du pays et au développement de notre influence. Le gouverneur du Sénégal a pensé qu'il serait possible d'y remédier en créant, dans les territoires d'administration directe, des agglomérations communales analogues à celles qui existent en Algérie, et de constituer dans les pays de protectorat des budgets régionaux alimentés par les contributions que paieraient les indigènes.⁽¹⁾ Le décret a porté ses fruits. Les recettes perçues dans les pays de protectorat ont une double affectation. Pour la plupart, elles sont employées dans chaque circonscription à des travaux d'utilité publique, à l'amélioration des voies de communication, à la création d'écoles, à l'entretien d'une police assurant la sécurité de la région. Le surplus, qui ne peut excéder le quart des recettes totales de chaque budget régional, forme un contingent qui est versé au budget local pour faire face à des dépenses intéressant l'ensemble des contrées protégées.

Nous avons cité tout au long cette organisation sénégalaise, car elle dépeint exactement la situation actuelle de la Tunisie et l'excellence de la réforme à y introduire. Les articles 2 et 3 du décret sont à retenir :

ART. 2. — Le projet de budget de chaque circonscription ou cercle est préparé par l'administrateur colonial.

ART. 3. —

Recettes : 1° Impôts et contributions ;

2° Produit des amendes ;

3° Produit des droits de péage, bacs et passages d'eau ;

4° Toutes autres recettes générales ou accidentelles.

Dépenses : 1° Personnel adjoint à l'administrateur ;

2° Voies de communications, écoles..... ;

3° Part contributive aux dépenses d'intérêt général.

Tel est le type qu'on pourrait peut-être adopter à l'heure actuelle comme budget régional, surtout dans les contrées civiles du Sud, en réservant pour le Nord, plus avancé, des budgets communaux, comme nous le préconiserons et le soutiendrons avec force plus loin.

III. — La délimitation des contrôles civils a été faite en Tunisie en même temps que la nomination des contrôleurs, ce qui fait qu'au premier abord on ne sait si une délimitation doit avoir lieu par décret du Président de la République ou par arrêté résidentiel.

En effet, deux textes semblent plaider en faveur de la première hypothèse :

1° Le décret du Président de la République du 28 janvier 1887, dont l'article 1^{er} est ainsi conçu : « Un *contrôle civil* est créé à Tunis » ;

(1) V. *Rapport au Président de la République* de M. JULES ROCHE, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, 13 décembre 1891.

2° Le décret du Président de la République, en date du 8 octobre 1889 : « Le *contrôle civil* de Zaghouan est supprimé ».

Mais, d'autre part, deux arrêtés résidentiels disent :

Le premier (1^{er} février 1887) : « Le *territoire* des circonscriptions de contrôle civil de la Régence est fixé comme il suit..... »

Le deuxième (15 juillet 1887) : « La circonscription du contrôle de Tunis est fixée ainsi qu'il suit, etc. »

Seulement, comme le Président de la République a nommé par décret les contrôleurs civils (décret du 4 octobre 1884), et que cette nomination a été suivie de la délimitation du territoire de contrôle, dont le chef-lieu a été fixé par le même décret, nous croyons pouvoir conclure :

1° Que la *création*, le *changement de nom* et les *modifications des contrôles* ne peuvent être faits que par décret du Président de la République;

2° Que les *délimitations* des contrôles ne peuvent être faites que par arrêté du Résident général.

Cette interprétation tient à deux faits : l'établissement du contrôle en même temps que du vice-consulat français, connexe, qui touche surtout à l'intérêt métropolitain, d'une part; l'érection d'une ville dont le contrôle porte le nom en siège de consulat, d'autre part.

La réorganisation des circonscriptions administratives peut être aujourd'hui considérée, sauf de très légères modifications éventuelles, comme définitive.⁽¹⁾

Un seul point est à remarquer, c'est que la délimitation des frontières limitrophes de l'Algérie a été très tardive : un décret du 20 septembre 1893 a approuvé la délimitation de la frontière entre les Oulad-Youb (Algérie) et les Oulad-Ali-Meffeda (Tunisie); enfin, un décret du 29 mars 1894 a approuvé la délimitation de la frontière entre l'Algérie et la Tunisie depuis le bord de la mer jusqu'au coudiat El-Hammar du djebel Taghia. Dans ce cas exceptionnel touchant à la souveraineté du pays, c'est un *décret du Bey de Tunis* qui fixe la délimitation.

Les modifications et les changements de nom des contrôles ont été assez nombreux, pendant ces dernières années. Certes, en prenant d'abord pour base de distribution les anciennes grandes régions naturelles du pays, l'administration n'avait pas dans l'esprit qu'elles dussent être immuables. Le temps apporte dans la vie des sociétés des modifications incessantes. Mais il est difficile de faire un choix qui ne fasse pas de mécontents. Témoins les deux transferts princi-

(1) Une carte administrative de la Tunisie a été publiée en 1899 sous la direction de M. Mauchel, directeur de l'Enseignement public en Tunisie (Collection Vidal-Lablache; A. Colin, éditeur).

poux de contrôle de Nabeul ⁽¹⁾ à Grombalia et d'Aïn-Draham à Tabarca. Le dernier conflit surtout restera comme l'un des exemples les plus frappants des rivalités locales en Tunisie : pétitions au Résident général, lettres aux journaux, discussions sans nombre à la Chambre de commerce, telles sont les difficultés qu'a soulevées le choix entre Tabarca et Aïn-Draham.

IV. — *Remarque.* — Les territoires militaires étant presque réduits à néant aujourd'hui, et leur étude sortant du cadre que nous nous sommes tracé, nous dirons pour mémoire qu'en réalité ces institutions n'étant que des éléments de transition, les questions précédentes ne peuvent leur être appliquées. Leur création et leur suppression émanent, par la force des choses, d'un décret du Président de la République, ainsi que les modifications à y apporter. Quant à la délimitation, elle accompagne généralement celle des territoires civils, d'où il suit que les mêmes règles leur sont applicables.

Ce qui doit nous frapper, c'est la rapidité avec laquelle ces territoires ont disparu et disparaissent tous les jours en Tunisie, pour laisser place aux contrôles civils.

§ 4. — DIVISIONS DU CONTRÔLE

Il importe de bien fixer la division du sol dans chaque contrôle pour comprendre les autorités qui s'y meuvent. Or, en pays arabe surtout, l'idée de territoire bien limité est chose vague pour l'indigène, à plus forte raison pour l'étranger : les mots eux-mêmes gagnent à n'être pas confondus les uns avec les autres.

I. — Il existe une subdivision de territoire, créée pour faciliter le contrôle français dans les grands contrôles : *le contrôle annexe*. Comme le contrôleur civil a la haute main sur ce secteur, la question de sa délimitation est secondaire et ses limites sont plutôt fictives. Sa dénomination est fixée par arrêté résidentiel, bien que, quelquefois, le contrôleur suppléant, nommé par arrêté du Résident général, soit en même temps agent consulaire de France. Nous estimons même qu'il ne faut pas compter ce contrôle annexe comme unité administrative. L'agent de ce territoire porte le nom de contrôleur suppléant chef d'annexe.

Ces annexes sont, du reste, peu nombreuses, et trop peu nombreuses à notre avis, surtout dans la période de début. Les colons français et surtout la petite colonisation auraient gagné eux-mêmes à leur décuplement. Car, s'ils se sentent trop loin du protecteur, la pénétration est ralentie ; les bras se portent plus sûrement du côté du chef-lieu de la circonscription. Si les contrôles généraux se trou-

(1) Décret du 1^{er} novembre 1884.

vent assez grands au point de vue décentralisateur, leurs annexes, à ce même point de vue, sont, nous ne saurions trop le répéter, en trop petit nombre, surtout dans les régions manquant d'une organisation municipale développée. Car il ne faut jamais perdre de vue les deux idées essentielles qui sont la base de la décentralisation et que nous indiquions plus haut. A notre avis, au lieu de porter de six à treize le nombre des grands contrôles en 1894, on aurait peut-être mieux fait de laisser ceux qui existaient au début et de créer dans leur sein plus de contrôles annexes. Le nombre des agents aurait été le même et on aurait évité de créer en réalité des annexes, les nouveaux contrôles étant fatalement beaucoup plus petits que les premiers, mais des genres d'annexes qui manquent justement des avantages pour lesquels nous les préconisons, parce que ce sont des territoires encore trop grands et trop éloignés d'un pouvoir centralisateur et qu'ils ne sont pas englobés dans une grande circonscription administrative, correspondant à l'ancien grand contrôle, mais bien tous réunis sous la tutelle d'un seul et même pouvoir, contrairement à toutes les règles de la décentralisation.

II. — Caïdats et khalifaliks. — Telles sont les grandes divisions provinciales que nous avons trouvées à notre entrée en Tunisie. Fidèles au principe du protectorat, nous avons respecté cette organisation en l'améliorant. Le territoire de la Tunisie était divisé en soixante caïdats, les uns d'une étendue exagérée, les autres insignifiants.⁽¹⁾ D'autre part, un certain nombre de tribus étaient dispersées par toute la Régence.

Aujourd'hui il n'en reste plus que trente-sept représentant tous une division territoriale nettement déterminée.

Le *caïdat* est-il personne morale? Non. — Est-ce une unité administrative? Nous croyons qu'il en est une, au même titre que le contrôle civil. Toute modification des caïdats se fait par *décret beylical*, bien entendu.

Des tribus ont été « rattachées » d'un caïdat à l'autre, toujours par décret beylical. C'est surtout dans le contrôle de Sfax que les remaniements de caïdats ont été le plus nombreux, vu les progrès incessants de cette contrée. L'agent de cette circonscription est le caïd.

Les *khalifaliks*⁽²⁾ peuvent être comparés au contrôle annexe du contrôle civil. C'est en tous points la même idée qui a dominé leur création; nos remarques et critiques précédentes leur sont applicables. Il y a à peu près un ou deux khalifaliks dans chaque caïdat. Les khalifaliks sont régis par des décrets beylicaux.

L'agent administratif est appelé khalifa.

(1) *Rapport sur la Tunisie au Président de la République* (1880-91).

(2) Cette terminaison *lik* est purement arabe et éveille l'idée de « territoire ».

III. — **Tribus et cheikhats.** — Le caïdat est formé de tribus. La tribu était dans le temps une vraie personne morale et une vraie unité administrative, car, chez les Berbères, les villages contribuent, proportionnellement à la population, aux charges et dépenses générales de la tribu pour la propriété commune, chemins, mosquées, marchés, tombeaux de saints, zaouïas, etc. Si la tribu a des revenus fixes ou des bénéfices éventuels, le partage se fait entre les villages, dans la proportion adoptée pour les dépenses. Les prestations en nature sont obligatoires pour *l'arch* (tribu).⁽¹⁾

On ne saurait trop faire remarquer que, sous notre influence, tout cela a disparu. Les noms seuls sont restés, mais la *tribu* n'existe plus en tant que personne morale et unité administrative. Elle a disparu ne laissant entre ses membres qu'un certain lien moral et fraternel.

De même que nous avons effacé son caractère propre nous avons diminué son importance. C'était un rouage de trop, fort gênant entre le village et le caïdat. Alors, qu'avons-nous fait ? Nous avons, d'un côté, reporté sur celui-ci la vénération dont jouissait anciennement la tribu, qui passait avant la confédération ou *thakelba*, et, de l'autre, nous avons transféré au cheikhât la personnalité morale et le caractère d'unité administrative qu'avait cette même tribu.

Les *cheikhats* en effet ont chassé complètement, sous notre domination, le cadre qui les enserrait tous. Ce sont eux qui se sont partagé, en les ajoutant à ceux de leur village, le domaine et le budget de la tribu. Mais on comprend fort bien que, si nous ne nous trouvons plus en présence que du cheikhât au-dessous du caïdat, sa formation reste un peu vague.

A-t-il acquis entièrement la personnalité morale ? est-il vraiment une unité administrative ? Questions délicates, surtout la première. Car s'il est certain aujourd'hui que c'est une unité administrative qui est tombée sous le régime des décrets beylicaux, il n'en a pas été toujours ainsi.

Mais est-ce une personne morale ? Le cheikhât est composé en réalité d'un village et d'un territoire annexé à ce village. Le *cheikh*, son agent, est, en même temps, administrateur et maire. Il y a des territoires stipulés communs aux habitants ou au plus grand nombre du moins, non par des pactes écrits, mais par la tradition et l'usage. Nous examinerons donc la question plus à fond et plus utilement lorsque nous étudierons les attributions du cheikh. Mais avec ces seules prémisses nous croyons pouvoir dire d'avance que le cheikhât, en droit, n'est pas personne morale, mais qu'il l'est en fait. Nous nous servirons aussi de cet argument pour pousser à l'extension de la vie municipale.

(1) HANOTAUX ET LETOURNEUX : *Les Kabyles*.

Le nombre des cheikhats est en moyenne de 50 à 70 par contrôle. Le total en est d'environ 1.328, répandus inégalement dans toute la Tunisie.

Nous avons épuisé la série des divisions administratives; voyons quels sont les conseils locaux qui y correspondent.

§ 5. — LES CONSEILS

I. — Si, à côté de l'administration centrale, il n'existe que la conférence consultative,⁽¹⁾ une chambre de commerce⁽²⁾ et une chambre d'agriculture⁽³⁾ pour le nord de la Régence (Tunis, Bizerte, Béja, Souk-el-Arba, Le Kef, Mactar et Grombalia), on ne trouve à côté de l'autorité locale que les deux chambres suivantes :

1° La Chambre mixte de commerce et d'agriculture pour le centre de la Tunisie, embrassant trois contrôles (arrêté du 20 novembre 1895) : Sousse, Kairouan et Kasserine, et la Chambre mixte pour le sud de la Tunisie, embrassant trois contrôles : Sfax, Gafsa et Gabès et les commandements militaires (arrêté du 20 novembre 1895).

Ces chambres suffisent à faire connaître les vœux de la population française, mais ce ne sont pas, à proprement parler, des conseils. Nous ne pensons pas du reste qu'il faille créer des conseils généraux, comme beaucoup le demandent. Car si nous avons émis le désir de voir créer des budgets régionaux, cela ne veut pas dire que nous les voudrions voir votés par des conseils locaux. Mais si l'on ne peut logiquement leur demander un vote, on peut au moins sans danger leur demander des vœux : on nous répondra que les chambres dont nous avons parlé sont tout indiquées pour cela. Certes oui, mais si l'on a éprouvé le besoin et la nécessité de mettre à côté d'elles, près la Résidence générale, une conférence consultative, composée des membres des bureaux de la Chambre de commerce et de la Chambre d'agriculture du Nord et des Chambres mixtes du Centre et du Sud, des membres élus conformément à l'arrêté du 23 février 1896, des vice-présidents français des municipalités et de six chefs de service français, nous ne pensons pas pousser trop loin l'amour de la décentralisation en prédisant l'institution prochaine de conférences semblables près les principaux contrôles civils.

Cette prédiction deviendra peut-être une réalité dans quelques années; car cette création suivra sans doute celle des grandes circonscriptions administratives. On aurait ainsi une sorte de conseil d'arrondissement, tout en évitant la collaboration de membres indi-

(1) Arrêtés résidentiels du 22 février 1896 et du 23 février 1896 sur la représentation des électeurs français non inscrits sur les listes consulaires ou agricoles.

(2) Arrêté résidentiel du 19 mars 1892.

(3) Arrêté résidentiel du 6 août 1897.

gènes, difficile et dangereuse dans les conseils au début d'une administration nouvelle.

Toutes ces idées paraîtraient bizarres à celui qui ne ferait pas un parallèle exact entre un arrondissement français et un contrôle civil. Un budget régional, d'une part, préparé par l'agent administratif, une conférence consultative, d'autre part, pour une étendue égale à un arrondissement français seraient certes de trop, mais qu'on songe de combien est plus grand un contrôle. Surtout aujourd'hui où ces étendues se remplissent de plus en plus de Français et où s'organise la petite colonisation, il faut s'attendre à un besoin pressant de les écouter dans leur région même.

Donc, budgets régionaux et conférences consultatives régionales sont deux réformes inséparables et prochaines pour tout partisan de la décentralisation aux colonies et protectorats.

II. — Si nous descendons dans les divisions inférieures du territoire, nous ne trouvons pas non plus de conseils délibérants à côté de l'agent. Du reste, ceci a toujours été inconnu dans l'administration arabe : le droit seigneurial a régné en trop grand maître dans ce pays.

Mais, en fait, en laissant de côté les institutions municipales de la race berbère, qui peuple la Tunisie en majorité, il existe d'autres moyens bien simples de faire parvenir un vœu quelconque au cheikh ou au caïd. Il faut être bien ignorant de la vie arabe pour ne pas connaître le lieu privilégié de la politique : le *souk* ou marché est un lieu de réunion qui a pour l'Arabe et le Kabyle surtout des attractions irrésistibles et semble aussi nécessaire à sa vie que l'air qu'il respire. C'est là encore qu'il recueille les nouvelles politiques dont il est avide et qu'il va ensuite colporter et commenter dans sa *djemaï* (village). C'est là que se discutent devant lui les affaires générales du pays, les intérêts du *coff*, de la tribu, de la confédération.⁽¹⁾ Et c'est bien rare que rien de tout cela ne transpire au dehors et n'arrive aux oreilles du cheikh ou du caïd, dont les émissaires couvrent le territoire.

Enfin, pour le moment, c'est ainsi que parviennent au Gouvernement central ou aux chefs locaux les vœux et des colons et des indigènes. Avec l'accroissement de la population française, les vœux devenant plus nombreux, les moyens de les connaître se multiplieront par la force des choses.

§ 6. — CONCLUSIONS

Telle est la grande division du sol en Tunisie. On s'est beaucoup inspiré de l'organisation algérienne, mais aussi on a beaucoup innové

(1) HANOTAUX ET LETOURNEUX : *Les Kabyles*.

dans un sens très heureux. Les modifications à y apporter seront dictées par les années. L'essentiel est que la base en soit bonne.

Nous allons voir maintenant les agents administratifs se mouvoir dans ce cadre bien ordonné. Ce sera le point principal de notre sujet, celui du reste qui est l'objet de toutes les réformes actuelles dans les colonies : le contrôleur et les fonctionnaires indigènes.

Seulement, on ne s'étonnera point de n'avoir pas encore vu apparaître la question municipale quand on aura remarqué qu'en Tunisie, le contrôleur n'est pas en même temps maire, au sens propre du mot, comme l'administrateur l'est en Algérie, par exemple.

Nous aborderons, après cette étude, la commune, avant de passer aux relations des indigènes avec les différents fonctionnaires.

AUGUSTE DESTRÉES.



تاريخ المسرة الملكة في الإسلام تاريخ المسرة الملكة في الإسلام

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

CHAPITRE XLVII

Règne du bey Mohammed ben Hassine. — Naufrage des navires ramenant à Alger les askers qui avaient saccagé Tunis. — Ali-Bey prend le commandement de la colonne d'hiver, reçoit la soumission des Ousselatia et des Ourghamma et fait réparer les remparts de Kairouan. — Il se rend à Béja avec la colonne d'été. — Les gens de Djemmal, voulant se venger des corvées que leur impose le bey, appellent Ismaïl ben Younès. — Ali-Bey, avec la colonne d'été, oblige à la soumission les Nefza qui refusaient l'impôt. — Mohammed-Bey sort avec la colonne d'hiver. — Il retient prisonnier le caïd Ahmed es Sehili, qui invite Ismaïl ben Younès à venir proclamer l'insurrection dans le djebel Ousselat. — Surpris par la maladie, Mohammed-Bey revient en hâte à Tunis, où il meurt.

Mohammed-Bey fut un prince respecté, généreux, attaché à sa religion, noble, charitable, digne, respectable, d'aspect imposant, patient, actif, ayant la réplique facile. Il se montra toujours doux avec ses sujets et n'eut jamais la passion d'amasser des trésors à leurs dépens; il ne les faisait pas tuer pour prendre leurs biens et ne les condamnait pas sans motifs à la bastonnade ou à la prison; il était très versé dans la littérature; son souvenir demeurera impérissable parce qu'il rendit aux veuves et aux orphelins ce qui leur appartenait. (1) Son frère Ali abonda toujours dans ses vues et s'efforçait de le seconder par ses actes et ses paroles. Mohammed-Bey, voyant

(1) L'auteur expose plus loin que Mohammed-Bey fit rendre à leurs anciens propriétaires, et même aux veuves et aux orphelins, les biens qu'Ali-Pacha leur avait confisqués pour se les approprier.

combien son frère lui était dévoué, n'hésita pas à lui abandonner la direction des affaires, aussi bien à Tunis que pendant les expéditions dans l'intérieur. Quand la tranquillité fut entièrement rétablie et qu'il n'eut plus à craindre aucune tentative contre son autorité, le prince envoya quelques-uns de ses amis à Alger pour ramener sa famille et ses enfants, ainsi que ceux de son frère. Deux chariots furent commandés à cet effet à l'amine des menuisiers de Kachachine.

Deux jeunes filles chrétiennes de Tabarca, qui avaient attiré l'attention du pacha Ali, étaient tombées au pouvoir du bey Mohammed, comme tout ce qui avait appartenu à son prédécesseur. On dit que Mohammed, fils du pacha, les avait spécialement réservées pour son père Ali, dont il connaissait le goût très vif pour la beauté ; mais, voulant ajouter à leurs attraits les avantages d'une éducation accomplie, il les avait placées chacune dans la famille d'un notable de la ville pour y apprendre la littérature, les bonnes manières et les arts d'agrément les plus délicats. Les événements qui accompagnèrent la mort du pacha les obligèrent à changer de situation et de milieu, mais elles eurent la bonne fortune d'échapper aux horreurs de la guerre. Après les avoir couvertes de vêtements et de bijoux qui les rendaient pareilles aux houris du paradis, le nouveau bey les installa sur des mules et les remit à quelques serviteurs de confiance qui les accompagnèrent jusqu'à Constantine et de là à Alger, et les conduisirent dans la maison du daouletli Ali bou Sebaa, à qui on demanda la permission de les faire entrer dans son harem, au milieu de ses femmes et de ses odalisques. Leur beauté extraordinaire fit sensation et le daouletli, à qui on en parla aussitôt, entra dans ses appartements privés, se les fit présenter et les trouva lui aussi admirablement belles. A peine rentré dans son palais il fit venir le capitaine de sa frégate et lui donna l'ordre de se rendre à La Goulette le plus promptement possible avec une lettre pour les deux beys qu'il considérait comme ses enfants. On était alors en automne, et le vent fut favorable jusqu'à Bizerte ; mais là, redoutant un changement de temps et voulant éviter les difficultés de la navigation entre Bizerte et Tunis, le capitaine laissa son navire à l'ancre, se rendit au Bardo par la voie de terre et remit aux deux émirs la lettre dont personne ne connaissait le contenu. Mohammed-Bey accomplit la mission dont le daouletli le chargeait dans cette lettre, et après avoir largement récompensé le capitaine il le renvoya à Alger avec une réponse dont j'ignore également le contenu.

Nous avons raconté précédemment que trois navires étaient venus à La Goulette pour embarquer ce que les soldats algériens avaient pillé chez tous les musulmans, riches et pauvres. Quand ces navires furent en vue d'Alger, un vent violent soufflant de terre les empêcha

d'entrer dans le port ; bientôt, la tempête redoubla de violence et toute direction devint impossible ; les navires, devenus le jouet des flots, se dispersèrent et se mirent à errer à l'aventure. Sur l'un d'eux, l'équipage se mutina, pendit le capitaine, puis s'abandonna au désespoir ; ce navire, emporté par les vagues, fut entraîné jusqu'à Tabarca, où il s'échoua à une certaine distance du rivage ; envahi par l'eau, il s'enfonça d'abord, puis se coucha sur le côté. Dix-huit personnes, dont une femme esclave, purent gagner à la nage l'île de Tabarca, où les soldats de la garnison leur donnèrent l'hospitalité dans le bordj. Les gens arrivaient de tous côtés pour s'emparer des épaves que la mer rejetait. Ceux qui savaient nager ôtèrent leurs vêtements et allèrent à la nage jusqu'au bateau, qui restait fixé à la même place ; ils y trouvèrent quelques gens complètement affolés, et notamment un Turc, auprès duquel se tenait une esclave noire qui pleurait. L'un des nageurs, s'adressant au Turc, lui proposa de le sauver en le soutenant sur son épaule. « Et que deviendra la grosse fortune que j'ai là ? » demanda le Turc. L'homme lui répondit : « Tu n'es pas encore sauvé toi-même, et tu penses déjà à sauver ce que tu possèdes ! » Mais le Turc ne voulut pas se laisser convaincre et finit par renvoyer l'homme qui, de retour à terre, raconta cette histoire en riant à ses compagnons. La mer, soulevée, finit par rejeter sur le rivage tout ce que le navire contenait, et les gens du pays eurent un large butin ; il y avait de riches vêtements de femmes pris par les Turcs au pillage de Tunis, des fusils enrichis d'or et d'argent ayant appartenu aux beys, des couvertures, des étoffes brodées dont on tapisse les murs, des vêtements d'hommes d'une grande valeur. Au dire de ceux qui avaient échappé au naufrage, la cale renfermait encore un riche chargement, notamment des caisses d'or monnayé ; mais l'on ne pouvait pénétrer à l'intérieur du navire à cause de la position qu'il avait prise ; peu à peu il disparut dans le sable, et les richesses contenues dans ses flancs, ainsi que les passagers qui n'avaient pas abandonné l'épave, furent engloutis. Revenus dans leur pays après un séjour à Tabarca, les survivants s'informèrent du sort des deux autres navires ; mais ils avaient probablement péri aussi, car personne ne put dire ce qu'ils étaient devenus. En résumé, il ne restait plus à Tunis aucun des soldats qui avaient assisté au sac de la ville ; deux ans après ces événements, les derniers de ceux qui se trouvaient encore à Alger furent pris par les Maltais et obligés de ramer sur leurs galères. Louanges à Dieu, dont la justice s'étend sur tous !

Arrivés à Alger, les amis que Mohammed-Bey avait envoyés distribuèrent des cadeaux et emmenèrent les familles qu'ils venaient chercher. Ils ne laissèrent partout que des regrets. Quand on arriva à Constantine, alors sous l'autorité du pacha Ahmed, la maison du bey Hassou était déjà inhabitée. La caravane repartit au bout de quelques

jours et atteignit Sidi-Ali-el-Hattab.⁽¹⁾ A la nouvelle de son approche, les deux émirs ordonnèrent au reis des voitures de se porter à la rencontre de leurs familles, qui arrivèrent ainsi sans encombre au Bardo.

Quand vint l'époque où la colonne du Djerid devait se mettre en marche, Mohammed-Bey en donna le commandement à son frère Ali; au jour dit, celui-ci se mit en route avec le cérémonial accoutumé. Arrivé à quelque distance de Kairouan, il rencontra la population de la ville, qui s'était rendue à sa rencontre et qui lui fit une chaleureuse réception. Pendant le séjour des deux beys à Alger, des hommes qui savent lire dans l'avenir leur firent connaître à l'avance plusieurs des événements de leur vie; ils leur prédirent notamment leur retour dans leur pays d'origine et le temps pendant lequel ils possèderaient tranquillement leur royaume; ils leur annoncèrent aussi l'insurrection du djebel Ousselat, qui ne devait pas les empêcher de terminer heureusement leur règne.

De Kairouan, Ali-Bey envoya un émissaire aux gens du djebel Ousselat pour les prévenir de son arrivée prochaine parmi eux, et ils se mirent aussitôt en devoir de lui préparer des diffas et des cadeaux dignes de lui. Trois jours après, ils aperçurent au pied de la montagne une troupe en marche qui venait du côté de Kairouan et s'avancait avec des drapeaux déployés. Prenant aussitôt les armes, ils se formèrent sur quatre rangs et se dirigèrent vers les arrivants en tirant des coups de fusil; on dit qu'il y avait dans la suite du bey quelques cavaliers des Djelass qui se portèrent en arrière dès qu'ils entendirent parler la poudre. Ali-Bey, marchant en tête des Arabes et des Turcs de sa troupe, s'avança à la rencontre des Ousselatia et pénétra dans leurs rangs. A côté de lui était le bach-kateb de son frère, Ahmed Lasram, qui passe pour être originaire de Kairouan et qui aimait souvent à le rappeler.

Le prince était également accompagné d'Ahmed es Sehili, qui marchait tout en surveillant les rangs des Ousselatia. Ceux-ci entouraient étroitement le bey, s'avançaient lorsqu'il s'avancait lui-même, et ne cessaient de tirer des coups de feu. On arriva ainsi à l'endroit appelé Bou-Rehal, où se trouvait la maison du caïd Ahmed es Sehili. L'émir, ayant mis pied à terre, entra précédé de ses amis, et l'on s'empressa de lui servir la diffa. Quand la nuit arriva et que tout le monde fut rassasié, il fit allumer les lampes et ordonna à la nouba de se faire entendre. Celle-ci joua jusqu'à l'aube devant les Ousselatia attirés par la curiosité. La fête terminée, la foule se dispersa et l'émir put enfin se livrer au repos. A son réveil, il récita ses prières et prit un repas préparé par les soins d'Ahmed es Sehili. Il partit ensuite, et la foule

(1) A 20 kilomètres environ de Tunis, dans la direction de Medjez-el-Bab.

de Ousselatia lui fit cortège sur une assez longue distance. Il les remercia de leur hospitalité et leur donna l'assurance qu'ils trouveraient toujours justice auprès de lui ; de leur côté, ils se montrèrent très satisfaits de lui, lui souhaitèrent un long règne et lui dirent que l'hospitalité qu'il avait reçue chez eux devait être pour lui un gage de leur fidélité. Là-dessus, il leur rendit leur salut, prit congé d'eux et s'éloigna. Une fois rentré dans son outak, il exerça la justice avec tant de zèle et de scrupule qu'on ne vit bientôt plus personne venir se plaindre d'avoir été frappé ou dépouillé de son argent. Dépouvé d'orgueil et se regardant comme l'égal de ses sujets, il plaisantait avec les gens du peuple, riait avec les Arabes comme avec les Turcs, et écoutait avec patience et bonté toutes les réclamations.

Ayant appris, en quittant Kairouan, que les Beni-Zid et les Ourghama refusaient de se soumettre, Ali-Bey marcha contre eux à la tête de l'élite de ses cavaliers. A son approche ils prirent la fuite vers le désert et lui échappèrent ; mais ses goums razièrent leurs troupeaux. Il leur envoya des émissaires portant son chapelet, pour leur proposer l'amane avec l'assurance qu'ils n'auraient à payer que les redevances régulièrement dues.

Ils répondirent aux émissaires qu'ils n'avaient pas d'argent, mais qu'ils pouvaient offrir leurs chameaux en échange. Ali-Bey ayant consenti, ils envoyèrent tous ceux de leurs chameaux qui étaient vieux, malades ou incapables de travailler ; le prince les accepta tels qu'ils étaient et leur fit mettre sa marque. Ensuite il se dirigea vers Tozeur et le Djerid, où il s'était fait précéder par le jurisconsulte Ahmed Lasram, bach-kateb de son frère, muni de pleins pouvoirs. Accompagné des mekhaznis et de ceux qui avaient qualité pour recouvrer les redevances en nature telles que les dattes, Si Ahmed Lasram encaissa les impôts en argent et perçut les redevances en nature, puis repartit pour rejoindre son maître. Celui-ci lui ordonna de se rendre avec l'armée à Kairouan et de faire en toute hâte travailler les habitants de la ville pour augmenter la profondeur des fondations du rempart ainsi que son épaisseur, dans une proportion qu'il lui fixa. ⁽¹⁾

En résumé, dans le courant de l'année 1170, ⁽²⁾ Ali-Bey visita le djebel

(1) Le 17 mai 1757, le consul de France écrit que : « Le bey lui a instamment demandé de faire venir auprès de lui un ingénieur français, pour l'aider à fortifier la ville de Kairouan. » Le Gouvernement français envoya en effet le sieur Trincano, professeur à l'École d'artillerie et de génie de Besançon, qui s'embarqua à Gènes en novembre 1757 et se mit au travail demandé par le bey. Le 13 juin 1758, le consul écrit : « Après avoir rempli sa mission à la satisfaction du bey, le sieur Trincano s'embarque pour retourner en France. Le prince lui a fait présent de 900 sequins barbaresques valant 8.550 livres, de deux chevaux et des provisions nécessaires pour sa traversée. Il lui remet aussi une lettre par laquelle il remercie le ministre de lui avoir envoyé cet ingénieur, de la capacité duquel il n'a eu qu'à se louer. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, pages 536, 539, 542, 549, 551, 553, 555 et 557.

(2) L'année 1170 de l'hégire a commencé le dimanche 26 septembre 1756 et fini le mercredi 14 septembre 1757.

Ousselat et se rendit dans le Djerid ; laissant les soldats à Gafsa sous les ordres de leur kalia Bou Taghane, il alla à Tozeur avec quelques cavaliers et y séjourna jusqu'au paiement intégral des impôts. Ensuite, il regagna son camp, passa à Kairouan et revint au Bardo, où il retrouva son frère Mohammed-Bey ; qui ordonna de consolider les remparts de Kairouan. Voilà ce qui se passa dans la première année de ce règne.

Quelques exemples montreront la générosité des sentiments de Mohammed-Bey et la confiance réciproque qui l'unissait à son frère. Le pacha Ali s'était emparé de presque tous les biens de l'Ifrikia : cultures, maisons, objets mobiliers, etc. Après l'affaire de Smendja, tous les biens des mekhaznis qui avaient fui à Kairouan furent confisqués, ainsi que ceux de leurs frères, de leurs alliés ou de leurs amis. Les gens qui ne pouvaient payer les amendes dont ils étaient frappés étaient forcés de consentir des actes de vente et se trouvaient ainsi expropriés de leurs biens. Après la première affaire du Kef, le pacha Ali confisqua des propriétés nombreuses et d'une grande valeur appartenant à ceux qui lui furent signalés comme étant allés rejoindre les beys dans cette ville, comme par exemple le cheikh Mohammed es Samadhi et l'imam prédicateur Mohammed ben Mami. Ceux qui s'étaient simplement révélés comme partisans des beys durent donner tout ce qu'ils avaient pour payer les amendes qui leur furent infligées. Quand son fils Younès quitta Tunis après sa tentative de révolte, le pacha confisqua à son profit les propriétés de ceux qui l'avaient suivi et au nombre desquels était Salah ech Chafi, qui avait été son secrétaire et celui de Hassine ben Ali. Le revenu des propriétés de Salah ech Chafi était de 35 piastres par jour au bas mot. Celles de Otsmane-Dey et de Ousta Merad eurent le même sort. En résumé, le total des revenus de toutes les propriétés confisquées était assez considérable pour suffire à lui seul à tous les besoins du royaume. Quand les deux frères prirent possession du royaume de Tunis, les dépossédés ou leurs héritiers vinrent en foule apporter leurs doléances à Mohammed ben Hassine. En entendant le récit des circonstances dans lesquelles ils avaient été dépouillés, Mohammed fut touché de compassion et rendit des amras en faveur de ces gens ; les propriétés furent restituées, aussi bien celles qui valaient 100.000 piastres, 50.000, 20.000, que celles qui en valaient seulement 100. Le prince, dans cette circonstance, se conduisit en homme de bien et ne manifesta jamais aucun regret de sa bonne action. Son frère l'approuva en tout, car ce que décidait Mohammed était toujours exécuté sans observations par Ali. A la mort de son frère, Ali ne réclama rien de tout ce qui fut ainsi abandonné. Il était toujours de l'avis de Mohammed ; c'était lui cependant qui dirigeait les affaires, à Tunis comme dans ses voyages à l'intérieur. Pendant ce temps, Mohammed se reposait dans son bordj de

La Manouba, écoutant les voix les plus jolies et jouissant des distractions les plus rares. Tous ceux qui se disaient poètes le célébraient dans leurs vers. Il leur faisait des largesses sans compter, comme un homme qui n'a pas à redouter la pauvreté ni les revers de fortune. Poète distingué lui-même, il composa à Alger un poème admirablement écrit et que l'on peut citer comme un chef-d'œuvre. Divers commentaires en furent faits, dont le principal était du cheikh Chérif ech Chafaï, poète remarquable et qui fut cadi sous Mohammed-Bey avant de quitter Tunis. J'ai eu le poème du prince entre les mains et je l'ai lu, mais le commentaire n'est pas arrivé jusque chez nous. Bien peu de personnes seraient capables de composer une pareille poésie. Les poètes de l'époque regardaient le prince comme un maître en poésie ; ils vinrent en foule lui apporter leurs chants, et ils en furent comblés de bienfaits.

Il ajouta un certain nombre de constructions au bordj de La Manouba ; plusieurs salles de ce palais furent embellies ; il fit de même au Bardo. Abandonnant les palais du pacha, il se fit construire près de la porte ouest du Bardo, la principale aujourd'hui, une haute galerie, entourée de jolies constructions qui excitent encore la curiosité des visiteurs. Aux bâtiments existant déjà au Bardo s'ajoutèrent des constructions nouvelles ; on ouvrit des portes, d'autres furent condamnées. La poudrière, dont la construction remontait à Mohammed-Bey fils du pacha, fut terminée. Mais malgré toute cette activité, il réserva le meilleur de son attention et de ses soins pour le bordj de La Manouba. Il rendait rarement la justice lui-même, ne cherchant pas à attirer les pièces d'or ; il était inaccessible à la tristesse et au chagrin, et abandonnait à son frère le soin de résoudre toutes les difficultés qui se présentaient.

Un jour il vit entrer dans son palais de La Manouba un de ses anciens serviteurs ; cet homme était une des victimes du pacha Ali qui, en prenant le pouvoir, l'avait accablé de persécutions à cause de son attachement pour Mohammed-Bey. Dépouillé de tous ses biens, il en était réduit à demander l'aumône et attendait avec impatience le retour de ses anciens maîtres. Après son avènement, Mohammed-Bey se ménaga d'abord quelque repos et laissa à son frère tout le soin des affaires. L'homme dont nous avons parlé tenta à diverses reprises de voir le prince et de faire entendre sa réclamation ; mais voyant qu'il n'y parvenait pas, il espaça de plus en plus ses visites et resta quelque temps sans se montrer à La Manouba. Mohammed, s'en étant aperçu, le fit venir, l'interrogea, et comme cet homme gardait le silence, il le pressa de lui exposer sa situation. « Monseigneur, dit-il, vous n'ignorez pas ce que j'ai souffert pendant le règne du pacha à cause de mon attachement pour vous ; eh bien ! ma situation est toujours aussi cruelle et j'en suis réduit à demander l'aumône. J'attendais votre retour avec

confiance et ma joie a été profonde quand je vous ai vu revenir parmi nous ; mais c'est inutilement qu'à plusieurs reprises je suis venu au palais : vous n'avez daigné ni me parler ni me regarder. Je suis rentré dans ma maison accablé de chagrin, brisé, devenu la risée de mes ennemis ; j'avais pris la résolution de ne plus venir vous voir que rarement. » A ces mots le bey se mit à rire. « Mon ami, dit-il, ce n'est pas ce que vous croyez. Ecoutez-moi et reprenez confiance. Avez-vous jamais remarqué chez moi, lorsque je rendais la justice, le désir de m'emparer des biens d'autrui, particulièrement de ceux venant d'Ali-Pacha ? » (1) « Non, dit le serviteur. » « Je connais, ajouta le bey, votre fidélité et je n'ignore pas ce qu'elle vous a coûté. Je vous ai vu plusieurs fois au palais ; quand vous avez cessé de vous montrer, j'ai cru que vous ne désiriez rien de moi. Mais je n'oublie pas mon serviteur et mon ami. Vivez en paix et ne cessez pas de venir. Si, moi vivant, vous voyez passer plusieurs mois sans avoir de nouvelles, ne craignez pas de vous adresser à moi. Mais quand vous vous apercevrez que votre sort devient meilleur, quand les biens dont vous pleurez la perte auront été remplacés, vous serez alors convaincu, je l'espère, que je suis un homme de parole. En agissant autrement, je deviendrais indigne de vous voir. Partez, et ne dites rien à personne de ce qui s'est passé entre nous. » A partir de ce moment, l'homme se mit à compter les jours et les mois ; mais Mohammed-Bey mourut bientôt après, sans avoir pu tenir la promesse qu'il lui avait faite.

C'est Ali-Bey qui rendait la justice ; mais il ne manquait jamais de consulter son frère avant de prononcer ses jugements. Quand arriva l'époque de la sortie de la colonne d'été, Ali-Bey quitta Tunis et alla s'installer au Bardo de Béja. Il se conduisit en hôte discret et s'abstint scrupuleusement d'abuser de son pouvoir. Il avait invité quelques notables de la ville à se réunir le soir chez lui, et il les traitait comme s'il eût été lui-même l'un d'eux, riant des moindres plaisanteries. Les impôts furent encaissés sans que la paix et la tranquillité des habitants eussent été troublées en aucune façon. Il partit ensuite sans avoir laissé commettre aucun dégât par les soldats qui l'accompagnaient, et rentra au Bardo. L'année 1171 (2) arriva sur ces entrefaites : la même harmonie continuait à régner entre les deux frères, qui n'infligeaient pas d'amendes à leurs sujets.

Mohammed-Bey avait toujours à cœur la construction des murs de Kairouan, et il avait ordonné de pousser activement les travaux. La

(1) Nous avons vu précédemment que Mohammed-Bey avait restitué à leurs anciens propriétaires les biens dont Ali-Pacha s'était emparé. Il est probable que la propriété dont il s'agit ici avait été aliénée par Ali-Pacha, et que dans ce cas le prince aurait dû, pour la rendre à son ancien serviteur, en déposséder le nouveau propriétaire.

(2) L'année 1171 de l'hégire a commencé le jeudi 15 septembre 1757.

chaux étant venue à manquer, il donna l'ordre d'en faire fabriquer au Sahel, et les gens de Djenmal furent chargés de la transporter jusqu'à Kairouan. Il avait conservé contre ces derniers une vive rancune parce qu'ils avaient fait leur soumission au pacha, s'étaient révoltés contre le bey Hassine et avaient pris les armes contre lui. C'est pour se venger d'eux qu'il leur avait imposé la corvée de transporter la chaux, espérant faire ainsi périr leurs chameaux et leurs ânes; ils furent très affectés de cette décision qui les frappait durement.

En quittant Tunis, Younès avait laissé dans sa maison deux enfants, que le pacha avait refusé de voir et qui se trouvaient comme emprisonnés chez eux. Lorsque le pacha rentra à Tunis après avoir fait évacuer le Bardo, la famille de Younès et ses enfants sortirent comme tout le monde du palais et vinrent s'établir dans une maison en ville, mais personne ne sortait jamais de cette maison, ni garçons ni filles. Quand se produisirent les troubles qui amenèrent la mort du pacha, Ismaïl ben Younès, qui était alors un adolescent, sortit à cheval de sa maison, traversa la Médina et franchit la porte de Bab-Souika. Comme il allait à l'aventure à travers les maisons du faubourg, ne sachant quelle direction prendre, il fut accosté par un homme qui lui demanda qui il était et ce qu'il faisait. « Je suis Ismaïl, fils de Younès, dit-il, et je cherche à fuir de Tunis. » Cet homme le conduisit alors dans sa maison, où ils échangèrent leurs vêtements contre des habits plus pauvres; puis, laissant chez lui les vêtements, le cheval et la selle du jeune prince, l'homme partit avec Ismaïl, ne sachant pas où il pourrait bien le conduire. Ils sortirent de Tunis et s'engagèrent sur la route de Sousse; la nuit, ils campaient sous une tente, et les passants les prenaient pour deux étrangers ou deux talebs cherchant à gagner leur vie. Près de Sfax, ils rencontrèrent le camp d'Ali-Bey; ils y pénétrèrent, déguisant leur voix pour ne pas être reconnus, et y reçurent l'hospitalité pendant une nuit. De là, ils se rendirent à Djerba, où ils passèrent quelque temps, et enfin à Tripoli, où ils arrivèrent pendant la nuit.

Nous avons dit que le fils de Redjeb ben Mami s'était réfugié à Tripoli. En arrivant dans cette ville, Ismaïl s'informa de lui et alla le trouver; Ben Mami le reçut avec les égards et la considération qu'il devait au fils de son maître, pleura avec lui sur ses malheurs et, l'ayant conduit dans sa maison, lui donna de nouveaux vêtements et l'entoura de tous les soins que commande l'hospitalité. La nouvelle de l'arrivée d'Ismaïl s'étant répandue dans la ville, le pacha le fit venir et lui fit un gracieux accueil; il lui donna une maison, se chargea de pourvoir à tous ses besoins et lui procura une existence heureuse et tranquille pendant sonsé jour. Bientôt après, Ismaïl reçut une députation des gens de Djenmal: accablés par les charges que leur imposait Mohanmed-Bey, ruinés par la mort de leurs chameaux, ils avaient conçu contre leur prince une haine implacable. Ismaïl, ayant écouté

le récit des émissaires, leur conseilla la patience et les engagea à attendre les événements.

C'est vers cette époque qu'Ali-Bey se rendit, avec la colonne du Djerid, vers les campements des Beni-Zid et des Ourghamma, qui prirent la fuite devant lui. On était alors en 1171.⁽¹⁾

Mohammed-Bey n'avait pas pardonné dans son cœur aux askers de Tunis qui s'étaient mutinés après le départ des Algériens, avaient envahi un soir le faubourg de Bab-Souïka, s'étaient livrés à toutes sortes de désordres et avaient même tué des gens inoffensifs. On avait rendu responsable de cette rébellion l'ancien daouletli d'Ali-Pacha, resté en fonctions après la mort de ce prince : il fut envoyé en exil à Kairouan et périt bientôt étranglé dans la maison où on l'avait interné. Cependant Mohammed-Bey n'avait pas renoncé pour cela à se venger des askers;⁽²⁾ une occasion favorable se présenta à l'époque de la solde, qui se payait tous les deux mois à Dar-el-Pacha. Le jour du paiement venu, il fit dire aux khodjas que l'opération aurait lieu cette fois sous ses yeux, au Bardo, parce qu'il voulait connaître ceux qui étaient avec lui et ceux qui étaient contre lui. Cette nouvelle causa un grand émoi. Les khodjas, les chaouchs et les odabachis descendirent au Bardo, dressèrent la table, et Mohammed-Bey s'assit pour présider la distribution de la solde. Mohammed, fils du pacha, avait, au moment de la guerre, enrôlé des gens de toute espèce, originaires de Tunis et des villages environnants : « Si je suis victorieux, s'était-il dit, il me sera toujours facile de les licencier ; au cas où je serais défait, le vainqueur,

(1) L'année 1171 de l'hégire a commencé le jeudi 15 septembre 1757 et a fini le dimanche 3 septembre 1758.

(2) La période troublée qui avait précédé avait laissé chez les Turcs et les koulouglis, toujours à la solde d'un des deux partis, des habitudes de désordre et de pillage trop invétérées pour qu'ils pussent se plier sans murmurer au gouvernement pacifique de Mohammed-Bey. On a vu qu'ils avaient occasionné de graves désordres en octobre 1756, après le départ des Algériens ; depuis, ils ne cessèrent de s'agiter. Le 3 mai 1757, M. de Sulauze écrit : « Une nouvelle conspiration s'était ourdie contre le bey ; des Turcs en nombre plus que suffisant pour exécuter leur complot avaient formé le projet de se rendre maîtres de la ville et des châteaux, et d'aller ensuite assiéger le Bardo pour se saisir des princes et les massacrer. Le jour de l'exécution devait être le 28 avril, mais heureusement le bey, prévenu la veille par un des conjurés, envoya sur-le-champ l'ordre aux aghas des châteaux d'en fermer les portes et de se mettre en état de défense. Il fit prendre les armes à toute sa maison et en détacha plus de la moitié pour arrêter les coupables et les lui amener morts ou vifs. Les conspirateurs, surpris et accablés par le nombre, ne purent faire longue résistance ; le chef fut tué, quelques Turcs furent faits prisonniers et le reste est parvenu à s'échapper. » — Du même, à la date du 16 juin suivant : « Le pays est toujours un peu agité ; les Turcs continuent leurs cabales, et les Arabes de la campagne volent et assassinent journellement. » — Nouvelle conspiration en juillet 1758, trois mois après le licenciement d'une partie des askers : « Une nouvelle conspiration dans laquelle Mohammed-Bey et Sidi Ali, son frère, devaient trouver la mort le 3 juillet dernier, a été découverte par l'esclave d'un des conjurés. Tous les coupables ont été arrêtés et mis à mort. » — Nouvelle conspiration en février 1759, pendant la maladie de Mohammed-Bey : « Une nouvelle conspiration, qu'on est heureusement parvenu à découvrir, redouble les alarmes causées par la maladie du bey. Sidi Ali se trouve dans une grande perplexité..... » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, pages 522, 536, 538, 557 et 561.

les trouvant enrôlés, préférera leur payer leur solde, de peur qu'ils n'aillent pour la plupart chercher un autre maître.» C'était donc avec une arrière-pensée de ruse qu'il avait fait admettre dans les rangs des vieillards, des enfants, des estropiés, des aveugles, enfin toutes sortes de gens incapables de porter les armes. Le bey Mohammed ben Hassine attendit que son autorité fût bien assise ; alors seulement il jugea le moment de la vengeance arrivé. A l'appel du chaouch, chaque odabachi entra avec ses hommes comme d'habitude ; ceux qui plaisaient au prince recevaient leur solde et partaient pleins de joie ; mais les vieillards, les jeunes gens et les individus sans force étaient écartés sur un signe de sa main, et ils s'en retournaient pâles, chancelants et accablés par cette marque de mépris ; c'est en vain que leurs amis leur disaient pour les consoler : « C'était écrit ! Dieu a voulu vous épargner toutes les occasions de fatigue et de dangers. » Revenus à Tunis, les malheureux firent part à leurs familles, à leurs enfants et à leurs amis de ce qui était arrivé et se répandirent en imprécations contre le bey. ⁽¹⁾ Dieu entendit ces plaintes, car elles émanaient de gens pauvres, que la privation de leur solde laissait sans pain et que Mohammed-Bey condamna ainsi à mort. Il n'épargna que les célibataires jeunes, aptes à fournir de longues marches et faits au métier des armes. Grâce à cette mesure énergique, le montant de la solde à payer fut considérablement réduit pour l'avenir.

L'époque de la sortie de la colonne d'été étant arrivée, Ali-Bey alla s'installer au Bardo de Béja. Les caïds des Djebelia envoyèrent toucher le montant des impôts, mais la tribu des Nefza s'insurgea et refusa de payer. A cette nouvelle Ali-Bey quitta le Bardo, établit son camp près de la montagne, dans laquelle il envoya un caïd des Oulad-ben-Sassi, à la tête d'une troupe assez nombreuse, qui reçut la soumission des rebelles, mais au lieu d'argent ils donnèrent au caïd des bœufs et des moutons. Le caïd revint au campement et informa le bey qu'il avait complété ses encaissements et que les soldats pouvaient se retirer. Le bey lui donna une gandoura de soie comme béchara, puis partit le lendemain et rentra au Bardo de Béja, où il attendit la fin de la perception des impôts ; le caïd s'étant porté caution pour ce qui était encore dû, la colonne leva le camp définitivement et revint à Tunis.

Les premiers mois de l'année 1172 ⁽²⁾ s'écoulèrent sans incidents. Quand arriva l'époque de la sortie de la colonne d'hiver, Mohammed-Bey, fatigué de vivre toujours enfermé et voulant se distraire, résolut

(1) Le consul de France écrit de Tunis, à la date du 17 avril 1758 : « Mohammed-Bey se voit obligé de licencier les trois quarts de ses troupes, tant pour montrer ses dispositions pacifiques que pour se mettre à même de payer les sommes considérables exigées par les Algériens. On craint que les soldats congédiés, chez qui cette mesure a soulevé les plus grands murmures, ne se portent à des violences. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 555.

(2) L'année 1172 de l'hégire a commencé le lundi 4 septembre 1758.

de partir avec les troupes ; son frère Ali, sachant combien son caractère ressemblait sur ce point à celui du pacha leur oncle, se garda bien de faire la moindre objection. On prépara des selles brodées d'or, des drapeaux dorés et l'on harnacha les meilleurs coursiers. Mohammed-Bey sortit avec le cérémonial accoutumé, précédé de quatre chevaux dont les selles étaient dorées et cachées sous des couvertures aux couleurs éclatantes. Il prit place au milieu de la colonne, suivi de sa voiture et accompagné de son médecin Bachicha, monté sur une mule. Il s'installa, entouré de ses bourreaux, dans les tentes qui avaient servi au pacha ; son frère Ali habitait la même tente que lui, et ils s'entretenaient souvent sans témoins. Il passa la première nuit en conversation avec un de ses intimes, qu'il avait convoqué et qui le quitta seulement lorsqu'il s'endormit. Dès que l'aurore parut, la colonne se mit en marche ; le prince voyageait tantôt à cheval et tantôt en voiture. A Kairouan, il trouva la population assemblée pour le recevoir, et s'informa de l'avancement des travaux entrepris pour la consolidation des remparts ; on lui dit que les fondations étaient terminées depuis longtemps, que le reste n'était pas encore achevé, mais que le tout ne tarderait pas à être terminé de telle façon que les remparts seraient aussi solides que du temps du bey Hassine ; le prince les engagea à employer tout leur zèle pour le prompt achèvement des travaux. Après quelques jours, il partit et se dirigea vers l'endroit appelé Dellaïa, où il fit camper la colonne. Ayant constaté que l'approvisionnement d'orge diminuait, il renvoya chez eux les spahis de Béja. Des habitants du pays étant venus se plaindre des vexations d'un cheikh des Djelass qui s'était emparé injustement de leurs moutons, Mohammed-Bey entra dans une violente colère et envoya des hambas avec mission de lui amener le coupable. Celui-ci ne croyait pas à un châtimement sévère, parce que les Djelass avaient souvent rendu service aux beys, et comptait s'en tirer avec un court emprisonnement ; mais quand il parut devant lui, Mohammed-Bey ordonna au chef des bourreaux de lui trancher la tête, ce qui fut fait ; son corps fut ensuite remis à son père.

Mohammed-Bey avait souvent besoin de consulter son médecin Bachicha, qui lui tâtaït le pouls et lui conseillait de faire le plus souvent possible les étapes en voiture. Pendant que le prince était à Dardellaïa, il reçut la visite d'Ahmed es Sehili, caïd des Ousselatia, qui lui apportait un riche cadeau. Après être resté quelques jours au camp, Ahmed es Sehili demanda l'autorisation de se retirer, mais Mohammed-Bey lui fit dire de rester encore quelque temps. Comprenant qu'il était prisonnier, Ahmed es Sehili écrivit à Ismaïl, qui se trouvait alors à Tripoli, l'engageant à venir s'installer dans le djebel Ousselat.

Cependant, Mohammed-Bey se plaignait de lourdeurs de ventre ;

ayant pris une purgation, il fut obligé de s'aliter avec une forte fièvre; Bachicha ordonna un lavement, ce qui n'empêcha pas la fièvre d'augmenter; alors le bey autorisa Ahmed es Sehili à rentrer chez lui, fit lever le camp et partit dans sa voiture. Le mal ne faisant que croître et le malade étant sujet à de fréquentes syncopes, on le plaça sur son lit, et la marche fut suspendue une journée entière pour qu'il pût reprendre quelques forces. La fièvre augmentait toujours; on le mit en voiture, et la marche reprit sans aucune interruption. Quand on arriva au Bardo, Mohammed-Bey avait entièrement perdu connaissance.

En voyant son frère dans cet état, l'émir Ali faillit perdre la raison; il le fit placer dans une maison de plaisance, où affluèrent les gens qui avaient des connaissances en médecine, chacun proposant son remède. Bientôt, on perdit tout espoir; dévoré d'anxiété, Ali-Bey se tenait presque constamment au chevet de son frère et ne rentrait dans sa maison que pour tâcher de calmer sa famille, qui s'était fait couper les cheveux, avait déchiré ses vêtements et s'égratignait le visage. La famille de leur oncle maternel Ghazzali se montrait particulièrement affectée de la maladie du bey; quant à sa femme, elle était tellement affolée qu'on dut l'empêcher de sortir en public pour aller le voir. Celui-ci perdait à tout moment connaissance; quand il reprenait ses sens, le médecin lui donnait une potion qui lui procurait un moment de repos. Dix jours environ se passèrent dans ces alternatives. Quand sa fin fut proche, Mohammed-Bey recouvra entièrement ses esprits; il prit même un peu de nourriture et reconnut ceux qui étaient autour de lui. L'émir Ali eut un moment d'espoir; il fit tuer des moutons et des bœufs pour les pauvres et fit des distributions d'argent; déjà les amis de Mohammed-Bey commençaient à se réjouir, mais à la tombée de la nuit il expira. (1)

L'émir Ali, atterré par cette mort, fut dans l'impossibilité de prendre aucune décision; dans la ville, la nouvelle causa un sentiment de douleur général. Ensuite, on s'occupa des funérailles. Le corps fut transporté à Tunis. Tous les habitants sortirent de chez eux pour se joindre au cortège, et leur foule s'étendait le long de la route depuis le Bardo jusqu'à Sidi-Abdallah. Les Hachia portaient le brancard, suivis des hauts dignitaires de l'Etat et d'une foule nombreuse qui ne pouvait retenir ses larmes. Le convoi pénétra en ville par la porte

(1) Le consul de France écrit de Tunis, à la date du 13 février 1759: « Mohammed-Bey est mort dans la nuit du 11 au 12 février. Quoique Sidi Ali ait été sur-le-champ déclaré son successeur, les esprits sont fort agités, et ce prince a failli être assassiné par un officier qui a simulé un compliment sur la mort de son frère..... Mohammed emporte les regrets des Tunisiens et des étrangers; sa bonté et la droiture de son caractère lui avaient mérité l'estime et l'affection de tous. Sidi Ali paraît avoir les mêmes qualités, mais une moins grande intelligence; sa faiblesse et son indécision font craindre beaucoup de lenteur dans les affaires.» *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 562.

Sidi-Ali-Ezzouaoui ; Mohammed-Bey fut inhumé dans la tourba de son père. On ouvrit ensuite des sacs d'argent, dont le contenu fut distribué aux pauvres.

CHAPITRE XLVIII

Révolte d'Ismail ben Younès. — Il est accueilli par les habitants de Djemmal. — L'armée du bey vient attaquer Djemmal, et Ismaïl s'enfuit au djebel Ousselat. — Une colonne se rend à Béja, où les soldats mettent tout au pillage. — Les révoltés du djebel Ousselat razzient les tribus voisines. — Le bey marche contre eux avec une armée, va jusqu'à Kairouan et rentre au Bardo. — Continuation des razzias. — Nouveaux pillages commis à Béja par la colonne d'été. — Une grande armée vient investir la montagne; elle est battue par les rebelles. — Pillage d'une caravane algérienne par les Oulad-Menaâ. — Les gens du Fahs repoussent une razzia des rebelles et leur font de nombreux prisonniers. — Une armée envoyée pour investir la montagne inflige une nouvelle défaite aux gens d'Ismail. — Ismaïl quitte le djebel Ousselat et se réfugie à Tébessa.

Nous avons raconté au début de cet ouvrage comment le bey Hasine avait envoyé le cheikh Abd el Ali aux habitants du djebel Ousselat, avec mission de conclure la paix avec eux et de se faire livrer son neveu. Ces propositions ayant été repoussées, le cheikh dut se retirer; mais, en partant, il prononça contre eux des imprécations et leur prédit que celui qui tirerait vengeance d'eux serait Ali. Sa prédiction s'étant répandue, on crut que le vengeur serait Ali-Pacha, qui, après s'être emparé du pouvoir, ferait disperser les gens du pays, et il fut bientôt en exécration. En réalité, c'est son cousin qui, par la suite, les dispersa sans même avoir à combattre.

Lorsque Mohammed-Bey, qui avait été investi du pouvoir à la mort de son père, mourut à son tour, au mois de djoumadi 1172, il eut pour successeur son frère Ali, dont l'autorité fut reconnue sans difficulté par l'armée et le peuple. Ali prodigua les aumônes et multiplia ses bienfaits, puis songea à organiser son royaume. Il siégea pour administrer la justice, qu'il rendit avec une scrupuleuse exactitude, renvoyant à l'examen du Charaâ la plupart de ses jugements. Il était d'ailleurs préparé à ces fonctions par sa connaissance approfondie du droit, et, pendant les cinq heures qu'il siégeait, il ne montrait jamais la moindre impatience, si longue que fût l'exposition du plaideur, et que celui-ci fût Arabe ou Turc; peu de souverains ont eu autant de patience.

Nous avons dit précédemment que les habitants de Djemmal s'étaient trouvés en butte aux vexations de feu Mohammed-Bey, qui avait réquisitionné leurs châteaux pour transporter la chaux, en sorte qu'ils avaient conçu contre lui des sentiments très hostiles. Ils envoyèrent quelques-uns d'entre eux à Ismaïl, fils de Younès, qui tout d'abord hésita à accepter leurs propositions; sur ces entrefaites, il reçut la lettre d'Ahmed es Sehili, et, pendant qu'il cherchait à bien en pénétrer le sens, il apprit la mort de Mohammed-Bey. Il se dit alors que l'occasion était favorable pour lui, car le royaume de Tunis n'avait plus qu'un seul maître et il n'avait pas d'autre compétiteur à craindre dans ce pays qui avait appartenu à son père et à son aïeul; il se crut assuré de reconquérir le trône avec l'appui des gens du djebel Ousselat, de Djemmal et des autres villes qui lui étaient favorables, et il s'apprêta à entrer en campagne.

Il quitta Tripoli avec une suite peu nombreuse et pénétra dans l'Arad. L'émir Ali-Bey, informé de son départ et renseigné chaque jour sur sa marche, ne s'en inquiéta pas et n'envoya personne contre lui. Ismaïl se présenta dans ces conditions devant la ville de Sfax, au commencement de l'été; personne ne se porta à sa rencontre, mais au contraire il parait qu'on ferma les portes devant lui et que les gens lui dirent, du haut des remparts : « Nous ne voulons ni nous soumettre à vous ni vous combattre; continuez votre chemin; si vous êtes vainqueur, nous serons à vous; mais soyez bien persuadé que ces Arabes qui vous accompagnent ne vous seront d'aucun secours. » Ismaïl leur répondit : « Donnez-moi seulement l'alfa et je ne vous inquiéterai pas, car je vous compte parmi mes amis. » Il abandonna ensuite Sfax, toujours accompagné d'une troupe d'insurgés, et chaque fois qu'il passait près d'une tribu sa suite se grossissait des cavaliers et des piétons qui croyaient au succès de son entreprise. Il arriva ainsi près de Djemmal, dont tous les habitants se portèrent à sa rencontre en lui souhaitant la bienvenue, et le firent entrer dans la ville en l'assurant qu'ils étaient décidés à combattre pour lui jusqu'à la mort.⁽¹⁾

L'émir Ali apprit l'arrivée d'Ismaïl à Djemmal et ne parut pas s'en inquiéter. Quelques-uns de ses amis lui conseillèrent d'envoyer contre lui un homme de confiance, avec des askers et des zouaouas, pour

(1) Le consul de France écrit, à la date du 28 juin 1759 : « Le fils aîné de Sidi Younès, que les Algériens avaient retiré des prisons de Tunis en 1756 pour le conduire à Tripoli, est parvenu à s'évader avec une suite de dix ou douze personnes et s'est mis à la tête de plusieurs tribus d'Arabes qui lui sont dévouées. Bien qu'il paraisse impossible que ce jeune prince, âgé de dix-huit ans, sans expérience et sans argent, puisse opérer une révolution, le Bey rassemble ses troupes pour l'empêcher de gagner la montagne des Osselètes, où les habitants pourraient lui ménager une retraite inaccessible. Il dépêche en même temps plusieurs courriers à Alger, afin d'engager le Divan à faire resserrer plus étroitement Sidi Younès à Constantine, où il est retenu. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, p. 565.

l'arrêter dans sa marche et l'obliger à rebrousser chemin de peur d'être pris. Le prince donna ordre à El Hadj Ali el Aouadi, un de ses serviteurs de confiance, de s'équiper et de partir avec un corps de zouaouas. El Hadj Ali se mit en route et campa près de la ville de Djemmal. Ismaïl sortit contre lui avec ses cavaliers et se jeta sur ses soldats, qui ne se laissèrent pas entamer et repoussèrent les assaillants à coups de fusil. La défaite d'Ismaïl paraissait assurée, mais El Hadj Ali, jugeant sa propre situation comme très périlleuse, se disposa à battre en retraite; quelques-uns de ses officiers les plus expérimentés l'engagèrent alors à envoyer chercher du canon à Sousse pour repousser plus sûrement toutes les attaques des gens de Djemmal.

L'émir Ali apprit bientôt qu'El Hadj Ali était comme assiégé dans son camp. Il commanda aussitôt d'équiper une troupe d'askers, qui vinrent se ranger dans les tentes préparées à cet effet. Les soldats pensaient que le prince lui-même allait se mettre à leur tête, mais il donna l'ordre aux oudjaks des spahis de s'apprêter à marcher sous la conduite de leurs kalias, et lorsque toutes les troupes furent réunies, il en donna le commandement à Bou Taghane, son khalifat à Dar-el-Pacha. Les gens se dirent entre eux que le prince n'aimait pas s'exposer aux dangers, mais lorsque ces propos parvinrent à ses oreilles, il se contenta de répondre : « Si je possède le royaume de l'Iffrikia, c'est à la chance que je le dois et non pas à l'armée; si je ne devais m'appuyer que sur les combattants de ce pays, je ne passerais pas une nuit au Bardo. Ce que je connais de ces soldats diminue pour moi la valeur du royaume, car je n'ai pas trouvé, même chez mes parents et ceux de mon sang, un ami qui tienne ses promesses, et l'on eût dit que tous étaient d'accord pour trahir; dès qu'un nouveau bey se présente, ils accourent vers lui en foule. Abandonnons nos affaires à Dieu, car c'est lui seul qui pourra nous donner la victoire sur nos ennemis. »

Au lever du jour, les soldats sortirent de leurs tentes et se rangèrent comme de coutume pour recevoir leur chef. L'émir Ali sortit de son palais accompagné de ses hambas, entra au milieu des troupes, les salua et leur dit : « Koulouglis et Turcs, vous êtes tous de ma famille; voici mon khalifat que je vous confie; il vous commandera et marchera au milieu de vous, couvert par les drapeaux; il est votre égal, mais vous n'oublierez pas que toute armée a besoin d'un chef. » Comme la fortune lui était favorable, personne ne fit d'objection et tous obéirent.

L'armée partit brûlant les étapes, arriva rapidement à Mesaken et établit son camp entre cette ville et Djemmal. Ismaïl sortit avec ses cavaliers et ses fantassins, précédés par les tambours, et offrit le combat. La troupe des zouaouas s'était établie auprès de celle des askers

tures. Si Dieu avait voulu donner le royaume de Tunis à Ismaïl, il lui aurait inspiré l'idée de se jeter seul au milieu des askers turcs en demandant leur protection et de pénétrer sous la tente de l'agha, qui se serait trouvé obligé de combattre contre une partie de ses troupes ou de s'enfuir; une fois maître de l'outak de l'agha, Ismaïl aurait vu se ranger autour de lui tous les askers, dont l'exemple n'aurait pas tardé à être imité par tout le reste de l'armée; il ne serait plus resté un seul partisan à l'émir Ali, qui aurait été réduit à s'enfuir par terre ou sur un navire. Mais Dieu ne le voulut pas. Ismaïl crut pouvoir compter sur les sujets, et il s'appuya sur les gens de Djemmal pour combattre les askers.

On se battit à coups de fusil et il y eut de nombreux morts des deux côtés. Il y avait dans l'armée du bey un officier nommé Ben Souki, qui avait servi sous Mohammed-Bey fils du pacha et désirait se distinguer sous Ali-Bey. Il se précipita sur le rempart de terre qui entourait Djemmal avec une troupe de cavaliers appuyés par un canon; en arrivant près du rempart, il voulut mettre son canon en batterie, mais une balle l'étendit raide mort. Ses compagnons le relevèrent, mirent son corps dans une caisse et le rapportèrent au camp.

Or, les pertes qu'éprouvent les soldats turcs les rendent encore plus fougueux. Le lendemain, ils sortirent avec tous leurs aghas et se portèrent à gauche de Djemmal; les zouaouas sortirent également sous la conduite d'El Hadj Ali. Les deux troupes furent aussitôt entourées d'une nuée de cavaliers, mais elles n'en continuèrent pas moins à avancer, et leurs balles se mirent à siffler aux oreilles de ceux qui étaient restés abrités derrière le fossé. Les gens de Djemmal, décimés par ce feu terrible, se portèrent en arrière. Les askers s'établirent alors contre le rempart, qui leur servit d'abri, et l'un d'eux proposa de transporter les tentes en cet endroit; Bou Taghane s'y opposa en disant que l'endroit était mal choisi, mais le Turc qui avait fait la proposition se mit à l'injurier, et Bou Taghane garda le silence; on apporta les tentes en cet endroit, on y forma le camp, et tous ceux qui voulaient se mettre à l'abri s'y transportèrent. On plaça en avant les canons, qui tiraient sans relâche contre les gens qui se trouvaient devant le fossé et qui ne tardèrent pas à s'enfuir en désordre. La partie du retranchement qui servait encore d'abri aux gens d'Ismaïl fut démolie et jetée à terre. Un koulongli des Oulad-Kader, qui comptait parmi les meilleurs soldats de l'armée, fut pris sous les ruines de ce retranchement, et l'on dit qu'il fut tué, pendant qu'il était sous l'ébolement, par un boulet tiré par ses compagnons. Après la mort de cet homme et à la tombée de la nuit, on fit cesser le combat en battant du tambour.

Ismaïl monta aussitôt à cheval avec les plus courageux de ses cavaliers et partit dans la direction du sud, où personne ne lui barrait

la route, se dirigeant vers le djebel Ousselat.⁽¹⁾ Les gens de Djemmal, le voyant fuir, réunirent tout ce qu'ils purent emporter et partirent aussi pour le sud, ne laissant dans la ville que les infirmes, avec les chevaux, les ânes et tous les troupeaux. Le village resta ainsi vide toute la nuit, mais les askers et les zouaouas l'ignoraient. On dit qu'à l'approche du jour une femme monta sur le bord du fossé pour annoncer que le village était vide; elle fut entendue par les factionnaires qui veillaient et qui la traitèrent tout d'abord de menteuse, mais elle leur fit remarquer que l'on entendait au loin les fuyards qui essayaient de se rallier en battant du tambour, et l'on se précipita dans la ville, que l'on trouva en effet déserte. Cela se passait à la pointe du jour. Les soldats tunisiens ne s'arrêtèrent plus quand ils ont commencé à fuir, et lorsqu'ils sont vainqueurs ils se livrent aux pires excès : la ville fut mise au pillage; tous les hommes furent tués, y compris les infirmes et les vieillards, et il n'échappa que ceux qui réussirent à se cacher; les femmes et les jeunes filles cherchèrent un refuge dans les mosquées et les zaouïas, mais les soldats les y poursuivirent et les dépouillèrent. La ville fut saccagée; on mit le feu aux toits pour pénétrer dans les maisons, et l'on brûla les oliviers des environs; les plus jolies femmes furent violées. Les gens de Djemmal étaient riches; ils se servaient beaucoup de leurs ânes pour les transports et faisaient le commerce de l'huile.

J'ai eu entre les mains un ouvrage acheté par un jurisconsulte de Béja à un homme de passage qui cherchait à le vendre; j'empruntai cet ouvrage et je vis à la fin quelques vers d'un auteur qui prétendait connaître l'avenir d'après des révélations qu'il attribuait à Sidi Ahmed ben Bou Baker; ce dernier personnage, célèbre dans la Dakhlet-el-Maâouïne,⁽²⁾ était sujet à des extases pendant lesquelles il pronon-

(1) Le consul de France écrit, à la date du 9 août 1759 : « Le parti de Sidi Ismaël, fils de Sidi Younés, s'est fortifié à tel point que ce prince s'est avancé jusqu'à trois journées de Tunis et s'est retranché dans un village. Le bey a été obligé d'employer contre lui toutes ses troupes, qui sont parvenues, non sans peine, à s'emparer de ce village, qu'elles ont rasé; le jeune prince leur a échappé et s'est retiré dans les montagnes des Osselètes. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, p. 566.

(2) Les Maâouïne sont une fraction de tribu arabe descendant de la tribu de Korafich, à laquelle appartenait le prophète Mohammed; leur origine chrétienne s'appuie sur une généalogie considérée comme authentique. Avant de venir en Tunisie, ils habitaient la ville d'Azamour, dans le Maroc. Vers le milieu du huitième siècle de l'hégire (commencement du xvi^e siècle), sous la conduite d'un saint personnage de la tribu que les uns disent être Sidi Daoud et les autres Sidi Ghirmane, ils quittèrent le Maroc et vinrent s'installer dans la presqu'île du cap Bon, à l'endroit qu'ils occupent encore aujourd'hui et où se trouve le tombeau du personnage qui les guida jusque-là. Ils firent sonche dans le pays. Parmi les descendants des premiers immigrants on peut citer d'une façon particulière Sidi Mounaïa ech Chérif, dont la zaouïa est célèbre; on y enseigne le Coran et l'on y donne à manger à un grand nombre de pauvres.

Leur vrai nom est non pas *Maâouïne*, mais *Mouâouïnine*, du verbe *aïna*, qui signifie « aider ». On les appela ainsi parce que, sous les Hafsidés, ils prêtaient leur aide au Gouverne-

çait des paroles en prose rimée dévoilant les secrets du temps. Il y était dit entre autres choses qu'Ismaïl viendrait du sud, que le cheikh du faubourg viendrait de Tunis à sa rencontre, qu'en définitive Ismaïl s'emparerait du royaume, qu'il entrerait au Bardo et qu'Ali-Bey s'enfuirait; le tout était exposé en une dizaine de vers rédigés en dehors des règles de la prosodie, dont les uns étaient trop courts et les autres trop longs. J'écrivis en marge que c'étaient là des racontars ridicules et qu'il était impossible d'attribuer ces mensonges au cheikh Sidi Ahmed, parce qu'il appartenait à une famille vénérable et que son père et son aïeul étaient de saints personnages. Je crois que l'on avait répandu des prédictions comme celle que j'ai vue et d'autres du même genre parmi les habitants de Djemmal, qui sont des gens grossiers et peu intelligents; ils l'ont montré en laissant les gens les moins recommandables parmi eux se porter au-devant d'Ismaïl et faire alliance avec lui; c'est leur ignorance qui les poussa à faire ce qui était visiblement contraire à leurs intérêts.

Il y avait à Djemmal deux frères dont l'un paraissait se donner à la vie ascétique; ce dernier demanda un jour à son frère s'il avait des lèves, et comme l'autre demandait ce qu'il voulait en faire, il lui répondit : « C'est pour planter au milieu de la ville, qui est déserte. » N'est-il pas surprenant de voir que les habitants, au lieu de tenir compte de ces paroles, aient préféré prendre en considération de soi-disant prédictions qui n'avaient aucune origine sérieuse ! Il y avait aussi, paraît-il, une sainte femme qui, lorsqu'elle se trouvait en extase, disait à haute voix aux habitants de Djemmal ce qui allait leur arriver; ses prédictions étaient connues de tout le monde en ville. Lorsque Djemmal fut prise, cette femme y resta et personne ne songea à lui faire de mal; on en parla à Bou Taghane, qui la fit monter sur un âne et la fit accompagner jusqu'à Sousse par des femmes de notables.

Quand Bou Taghane apprit qu'Ismaïl avait abandonné la ville dont il avait causé la ruine, il mit à sa poursuite des cavaliers pour savoir dans quelle direction il s'était retiré; ces cavaliers revinrent avec la nouvelle qu'Ismaïl s'était retiré au djebel Ousselat, dont les habitants avaient embrassé sa cause. Bou Taghane écrivit une lettre à l'émir Ali pour l'informer de ce qui s'était passé; mais le prince ne parut pas se soucier d'Ismaïl et ne consulta même pas ses amis; il se contenta d'envoyer des gratifications aux soldats et d'ordonner à Bou Taghane de diviser le corps de soldats turcs en deux troupes,

ment en assurant la garde des côtes non fortifiées, de façon à empêcher les débarquements des chrétiens. Tous les gens qui partaient pour le pèlerinage de La Mecque s'embarquaient sur les points que surveillaient les Maouïne. C'est à cette occasion qu'on leur accorda d'importants privilèges, et notamment l'exemption de tout impôt. Ils furent toujours bien considérés par les souverains de Tunis, qui les avaient en grande faveur.

dont l'une devait aller à Béja, qui se trouva ainsi exposée aux mêmes calamités que Djemmal; l'autre troupe reçut l'ordre d'aller à Siliana.

Le Prophète a dit : « Ma nation ne se réunit pas pour commettre une injustice » ; cependant on pouvait voir alors autour de Béja le camp composé de tentes de vingt-cinq hommes, qui tous passaient leur temps à piller le bien des pauvres gens et à enlever les raisins, concombres, melons, figues de Barbarie, courges, oignons, ail, aubergines, en un mot tout ce qui se trouvait dans les jardins potagers. Ils transportaient ces légumes sous leurs tentes et les mangeaient sans que personne, même parmi les plus âgés et les plus intelligents d'entre eux, songeât à leur faire la moindre observation ; au contraire, quand ils arrivaient sous leurs tentes avec ce butin, ils se félicitaient mutuellement. Dix askers se réunissaient pour aller piller le jardin d'un pauvre homme qui n'avait pas d'autres ressources que les produits de ce jardin pour se nourrir ainsi que sa famille ; ils pénétraient dans ce jardin en présence du propriétaire, qui ne pouvait que les regarder en tenant son menton dans sa main ; s'il les suppliait, au nom du Prophète, de ne pas le dépouiller, ils le frappaient à coups de bâton jusqu'à ce qu'il se tût ou s'en allât.

C'est au commencement de l'année 1173 ⁽¹⁾ que cette armée arriva à Béja. Elle campa à l'est du Bardo. Dans la pensée de l'émir Ali, elle devait encaisser les impôts et entrer à cet effet dans le djebel Amdoun ; mais l'armée ne quitta pas son campement et les Amdoun ne payèrent pas leurs contributions d'été. Quelques jours après l'arrivée des troupes, vint une lettre du prince adressée au commandant, qui était un simple mamelouk sans aucune autorité personnelle ; conformément aux ordres du prince, il envoya chercher les gens du djebel Amdoun et leur dit que s'ils ne s'acquittaient pas, l'armée allait monter chez eux ; on lui paya la khedma ⁽²⁾ et on lui demanda de patienter encore trois jours, ce à quoi il consentit. Pendant ce temps, quelques-uns d'entre eux allèrent trouver Ali-Bey et lui dirent : « Nous sommes les cheikhs des Amdoun et nous sommes en train d'encaisser les redevances d'été. Votre mamelouk nous annonce que l'armée va monter chez nous ; quand elle arrivera à notre montagne, tous les gens s'enfuiront et nous ne trouverons plus personne pour nous payer les redevances. » Le prince se laissa prendre à ces paroles et donna des ordres au mamelouk pour que l'armée ne s'éloignât pas de Béja ; le mamelouk, de son côté, ne fit aucune observation en recevant ces ordres.

Le séjour de l'armée se prolongeant, les askers n'eurent plus d'argent et se rabattirent sur le jardin du bordj El-Bey, dont ils portèrent

(1) L'année 1173 de l'hégire a commencé le 25 août 1759.

(2) Frais de déplacement perçus à son profit par le cavalier chargé d'une mission.

les fruits au marché pour les vendre. L'oukil du Bardo de Béja écrivit une lettre à l'émir Ali pour lui signaler les dégâts causés par les Turcs dans la propriété, où ils ne laissaient rien. En recevant ces renseignements, le prince écrivit à l'agha du camp pour lui recommander de faire cesser ces abus. L'agha réunit en conseil les aghas des askers, qui lui dirent : « Nous n'avons vu personne qui ait pris le bien d'autrui, mais les soldats se plaignent qu'après avoir pris de vive force la ville de Djemmal, on les laisse ici sans argent, et c'est pour cela qu'ils prennent ce qu'ils trouvent. Si Dieu avait voulu du bien aux gens de Béja, il aurait pu leur éviter le séjour de cette troupe. Nous autres aghas nous commençons également à trouver le temps long, car nous n'avons encaissé ni medjba, ni redevances d'été, et l'on ne parle pas du retour. » Quand les soldats apprirent ce qui s'était passé, ils recommencèrent à piller de plus belle, enlevant le bien des faibles et le portant au marché, où ils le vendaient sous les yeux des propriétaires impuissants.

Le prince apprit que les déprédations continuaient, et en même temps il reçut une lettre de son mamelouk lui rendant compte de la réunion des aghas, qui avaient déclaré qu'ils ne voulaient causer aucun dommage aux habitants. Pour savoir à quoi s'en tenir, il ordonna au bach-kateb de se rendre à Béja pour faire une enquête sur place. Le bach-kateb monta en voiture et se rendit au Bardo, où il donna une raison quelconque pour expliquer son arrivée. Il constata que les Turcs s'enivraient dans le palais et les en fit sortir ; il se rendit compte également des maheurs qui accablaient les gens de Béja. Il remonta ensuite dans sa voiture et revint auprès de l'émir, à qui il raconta toute la vérité.

(A suivre.)



L'INAUGURATION DU MONUMENT DU CARDINAL LAVIGERIE

L'inauguration de la statue du cardinal Lavigerie a eu lieu à Biskra, le 20 février, en présence d'une foule considérable et bigarrée.

Dans un cadre de palmiers verts, se détachant sur le fond sombre de la chaîne de montagnes des Aurès, la statue du cardinal Lavigerie se dresse sur la place principale de Biskra, que coupe la route qui conduit au désert ; au loin apparaît la ligne verte des palmiers de Sidi-Okba, puis l'horizon sans limite.

La statue du cardinal est l'œuvre du sculpteur Falguière. Le cardinal, debout, regarde le désert, tenant de la main gauche sa croix pastorale dont l'extrémité montre la route du désert.

L'attitude dans l'ensemble est très énergique ; la figure est mâle et résolue.

Sur le piédestal, on a gravé en mosaïque polychrome, d'un côté, cette dédicace : *L'Algérie au cardinal Lavigerie* ; du côté opposé, les armes du cardinal et sa belle devise : *Charitas*.

Une inscription sur le côté droit rappelle que le monument est le produit d'une souscription nationale placée sous le patronage de M^{sr} Gazaniol, évêque de Constantine, collaborateur du cardinal Lavigerie. Enfin, sur la quatrième face, on a gravé les paroles du bref que Léon XIII adressa au cardinal Lavigerie en 1887 : « Les services éminents que vous avez rendus à l'Afrique vous recommandent si hautement que vous paraissez comparable aux hommes qui ont le mieux mérité du catholicisme et de la civilisation. »

Parmi les autorités et notabilités qui ont été invitées à cette cérémonie, nous remarquons : MM. Roujon, directeur des Beaux-Arts, délégué du Gouvernement ; NN. SS. Gazaniol et Livinhac ; le R. P. Delatre ; le général Dechizelle ; l'agha Ben Gana ; l'abbé Leynaud, curé de La Goulette ; Dicquemare, le sympathique maire de Biskra ; l'abbé Barthez, de Toulouse ; Ballu, architecte ; Lefèvre, avocat à Tunis ; Gazaniol, architecte, etc., etc.

La Dépêche Algérienne, la Dépêche Tunisienne, le Télégramme, les Agences Havas et Nationale, la Revue Algérienne, la Revue Tunisienne, organe de l'Institut de Carthage, étaient représentés par leurs envoyés spéciaux.

Les discours ont été nombreux ; celui de M^{sr} Gazaniol a été plus particulièrement remarqué, ainsi que celui de M. l'abbé Leynaud, le digne curé de La Goulette, qui a salué le cardinal Lavigerie au nom du clergé de Tunisie.

Le défaut de place nous empêche, à notre grand regret, d'analyser ces discours.

E. DOLLIN DU FRESNEL.

BIBLIOGRAPHIE

Société de géographie de Marseille. Congrès national des sociétés françaises de géographie. XIX^e session. Marseille, septembre 1898. *Compte rendu des travaux du Congrès*. Marseille, Secrétariat de la société, 1899. — In-8° de 540 pages, avec 5 planches et 4 figures.

Bien qu'il porte la date de 1899, ce compte rendu d'un congrès qui a eu lieu en septembre 1898 n'a été distribué que dans les premiers mois de la présente année. Nous ne pouvons donc féliciter de sa diligence la Société de géographie de Marseille. Qu'avez-vous fait, chers confrères, de cette fameuse montre qui « abat son heure en quarante minutes » ?

La part ainsi faite à la critique, nous sommes heureux de reconnaître que l'exécution du volume est parfaite et qu'il renferme nombre d'études fort intéressantes.

Nous allons énumérer celles qui se rapportent à l'Afrique du Nord : *Société de géographie d'Alger. Rapport de A. PÉRIÉ.*

Cette société datait à peine de trois ans et comptait plus de 350 adhérents.

Société de géographie et d'archéologie d'Oran. Rapport de BOUTY.

Fondée en 1878, la société a créé en 1885 un musée qui est aujourd'hui un des plus importants de l'Algérie ; elle a 252 membres.

Institut de Carthage. Rapport de A. FABRY, président et délégué.

L'auteur expose en quelques lignes les origines et le fonctionnement de notre association. Il laisse le soin de l'apprécier à M. René Millet, résident général, qui en est membre actif et dont il rappelle ces paroles :

« Il faut aujourd'hui que la conquête morale marche de front avec la conquête matérielle. Il faut pénétrer par l'étude, par la science et aussi par la sympathie, ces milieux si différents des nôtres.

« La tâche fait partie de celles que s'est imposées l'Institut de Carthage. Il l'a entreprise timidement d'abord, peut-être parfois d'une façon un peu gauche. Mais aujourd'hui, messieurs, vous êtes sortis de cette période de tâtonnements, vous marchez d'un pas ferme, et vos travaux sont appréciés au dehors comme ils le méritent. »

Le chemin de fer transsaharien par la province d'Oran, par E. ETIENNE.

Le député d'Oran s'en tient à des généralités. Il obtient pourtant du Congrès le vote du vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement poursuive avec rapidité la construction du chemin de fer d'Arzeu à Aïn-Sefra jusqu'à Igli. »

La situation économique de la Tunisie, par E. FALLOT.

Avec la compétence et le talent qu'on lui connaît, l'auteur résume cette situation dans un tableau d'ensemble où il étudie successivement les finances, les travaux publics, la colonisation, le commerce et l'industrie.

« Le rapide examen de la situation de la Tunisie en 1898 auquel nous venons de nous livrer, conclut M. Fallot, nous a montré en résumé : des finances établies sur des bases solides, mais nécessitant la plus grande prudence dans l'accroissement des dépenses ; un programme de travaux publics dont une partie est déjà exécutée et qui nécessitera encore pour être mené à bonne fin de notables sacrifices ; un mouvement de colonisation et un courant de peuplement déjà heureusement amorcés et qui ont besoin d'être encouragés et accrus ; une industrie indigène mourante, mais susceptible d'être vivifiée par l'intervention intelligente des capitaux français, et une industrie européenne qui ne fait que de naître et qui est placée dans d'excellentes conditions économiques pour se développer ; enfin un commerce qui ne cesse de grandir à mesure que le pays se reconstitue, malgré des conditions économiques qui raréfient certaines années la matière exportable, et dont la France, qui a déjà réussi à en accaparer la plus forte part, pourra, si elle le veut, bénéficier toujours davantage. »

En terminant, l'auteur réclame du Parlement français les plus larges facilités pour l'écoulement en France des produits tunisiens.

Le lac de Bou-Grara et la pénétration, par EUSÈBE VASSEL.

Nous exposons que pour aller de nos possessions barbaresques au lac Tchad, la route la plus courte de beaucoup aurait comme tête le lac de Bou-Grara, où il serait aisé de créer à fort peu de frais un port magnifique.

Cette route est relativement facile, car elle côtoie l'Erg sans y pénétrer ; elle ne sort pas de la sphère d'influence qui nous est reconnue, et rien ne s'oppose à ce qu'elle évite les oasis de Rhadamès et de Rhat, occupées en fait accompli par la Porte, mais hors de l'enceinte desquelles il doit être bien entendu que cette puissance n'a aucuns droits.

Le chemin de fer de Bizerte au Kef et à la vallée du Sarrath, par EUSÈBE VASSEL (Résumé).

Notre mémoire a paru in extenso dans le fascicule de janvier 1899 de *la Revue de géographie*. Le docteur Bertholon en a rendu compte ici même. ⁽¹⁾

A la suite de notre communication, le Congrès, sur la proposition de M. Paul Bonnard, a adopté le vœu suivant :

(1) *Revue Tunisienne*, n° 22, avril 1899, p. 204.

« Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics fassent étudier un tracé de chemin de fer des Nefza et de la région de Thala à Bizerte. »

Les archives de la Chambre de commerce de Marseille et les rapports de la Tunisie avec la France avant la conquête française, par le vicomte BÉGOUEN.

Le consulat de France à Tunis ayant été brûlé par les Algériens en 1756, il n'existe pas à la Résidence de pièces antérieures à cette époque. M. Plantet, pour sa *Correspondance des beys*, a largement puisé aux ministères de la Marine et des Affaires étrangères. Les archives de la Chambre de commerce de Marseille fournissent une troisième source de renseignements. On y trouve :

Correspondance des consuls, 1.039 pièces, dont la plus ancienne remonte à 1584.

Lettres des chanceliers, 69 pièces.

Lettres des députés de la nation (1688-1795), 658 pièces.

Lettres diverses (1600-1795), 234 pièces.

Plus, les registres des délibérations, où il est fréquemment question de Tunis.

Itinéraires de Mogador à Marrakech, 1890-1892, par HUBERT GIRAUD.

Ayant eu l'occasion d'aller deux fois à Marrakech, l'auteur, qui a constaté de nombreuses inexactitudes dans la carte au 1/2.000.000^e du Dépôt de la guerre, publie un tracé au 1/600.000^e de l'itinéraire entre cette ville et Mogador, avec variante par Frouga.

Il accompagne cette carte de renseignements détaillés sur la topographie du pays.

EUSÈBE VASSEL.

Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1898, rédigé par D. JORDELL, donnant la nomenclature des articles de fond et mémoires originaux publiés dans 257 revues de l'année 1898 : 1^o par ordre alphabétique des matières ; 2^o par ordre alphabétique des noms d'auteurs. 2^e année. Paris, Per Lamm, 1900. — In-8^o de XI-272-5 pages.

Les lecteurs de la *Revue Tunisienne* nous sauront gré de leur signaler l'apparition du répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1898, rédigé par M. Jordell. Aucune publication ne saurait être mieux accueillie par les travailleurs. Ce répertoire donne en effet les listes des principaux articles publiés par les innombrables revues qui paraissent en langue française. Les recherches sont facilitées en ce sens que les sujets traités sont indiqués : 1^o par ordre alphabétique de matières ; 2^o par noms d'auteurs. Que de lectures inutiles, que de temps perdu économisés ainsi pour les chercheurs !

Comme spécimen nous relevons, en ce qui concerne la Tunisie, les titres des mémoires parus : 1° sur Bizerte ; 2° sur la Tunisie. Nous retranchons de cette nomenclature les mémoires publiés dans la *Revue Tunisienne* :

Emile Duboc : Bizerte point d'appui de la flotte. *Rev. diplom. et coloniale*, 1898, n° 28, p. 479-487.

Note sur un essai de culture du tabac près de Bizerte. *Bullet. de la Société de géogr. commerciale de Paris*, 1898, n° 4, p. 76-84.

Picard : Notice sur le pont transbordeur de Bizerte. *Annales des Ponts et Chaussées*, série VII, 8° année, 1898, 4° trim., p. 167-170.

J. Boyer : Le nouveau port de Bizerte. *La Nature*, 1898, n° 1312, p. 115-117.

Lieut-colonel Périssé : Santiago-Bizerte. *La Marine française*, 1898, p. 400-408.

E. Fallot : Ce qu'on peut faire en Tunisie. *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, 1898, n° 1, p. 65-69.

Bertainchand et Marcille : Les cires d'abeilles de Tunisie. *Bull. de la Direction de l'agriculture et du commerce*, 1898, n° 2, p. 42-46.

Dollin du Fresnel : Le Commerce franco-tunisien. *Bulletin de la Société de géogr. commerciale de Paris*.

Chervin : Culture de l'asperge en Tunisie. *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, n° 1, p. 57-62.

Minangoïn : Culture de la fraise en Tunisie. *Ibid.*, n° 2, p. 62-66.

Pensa : Culture du tabac en Tunisie. *Ibid.*, n° 1, p. 75-81.

Pfeiffer : De Toulon à Tunis. *La Marine française*, 1898, p. 651-658.

Gauckler : Découverte d'une nouvelle nécropole punique à Bordj-djedid (Tunisie). *Bulletin archéologique*, 1898, n° 1, p. 171-173.

Cagnat : Découvertes épigraphiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1897. *Bulletin archéologique*, 1898, n° 1, p. 155-159.

Disparition des boisements dans le sud de la Régence de Tunis. *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, 1898, n° 4, p. 48-58.

Gauckler : Note sur la découverte d'un caveau funéraire chrétien à Bordj-el-Youdi (Tunisie). *Bull. archéologique*, n° 2, 1898, p. 335-337.

Hilaire : Note sur une nécropole libyque, sur des monuments mégalithiques et sur deux mausolées de la région de Thala (Tunisie). *Bull. archéologique*, n° 2, 1898, p. 363-366.

Anonyme : Nos devanciers en Tunisie. ⁽¹⁾ *Revue des deux mondes*, mars 1898, p. 131-151.

Note sur l'élevage de l'autruche dans le sud de la Tunisie. *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, n° 3, 1898, p. 59-61.

(1) Nous croyons savoir que l'auteur de cette brillante étude est M. René Millet.

Toussaint : Note sur la région reconnue en 1897 par la 2^e brigade topographique de Tunisie. *Bull. archéologique*, n° 1, 1898, p. 196-225.

La pêche côtière en Tunisie pendant l'année 1897. *Rev. maritime*, 1898, p. 406-411.

Sanson : La production animale en Tunisie. *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, n° 3, 1898, p. 14-34.

Dubar : La production du miel en Tunisie. *La Nature*, n° 1286, p. 115.

H. B. : La réforme de la législation des biens habous en Tunisie. *Revue diplomatique et coloniale*, 1898, n° 30, p. 78-82.

Grandidier : Végétaux ligneux à planter dans les différents sols du nord de la Régence de Tunis. *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, 1898, n° 4, p. 32-41.

Delattre : Fonilles dans l'amphithéâtre de Carthage. *Mémoires de la Société des antiquaires*, 1898, p. 135-187.

De l'Espinasse-Langac : Note sur la nécropole de Thenæ. *Bulletin archéologique*, 1898, n° 1, p. 192-195.

A. Dumont : La poterie des Kroumirs et celle des dolmens. *Bull. Soc. anthr.*, n° 4, p. 318-321.

L. B.

Le peuplement de la Tunisie par les Français, conférence faite par JULES SAURIN, le 20 mai 1899, dans la salle de la Société de géographie. Paris, bureaux du Comité Duplex, 1899. — In-18° de 39 pages.

L'auteur signale l'infiltration continue en Tunisie de l'élément italien. Alors qu'on ne voit nulle part une agglomération de paysans français, on commence à rencontrer de plus en plus des agglomérations de paysans siciliens. Il y a là tout un plan concerté, et d'autant plus inquiétant que toujours la domination politique finit par passer aux plus nombreux. « Voulons-nous rester les maîtres en Tunisie, il ne nous suffit pas d'y maintenir de fortes garnisons, de lui fournir des milliers de fonctionnaires et de l'administrer avec sagesse ; il faut avant tout la peupler de paysans français. Compter sur l'assimilation des musulmans est tout à fait illusoire. »

La France pourra-t-elle nous fournir les hommes nécessaires ? M. Saurin n'hésite pas à répondre affirmativement. Il faut deux à trois mille colons par an : on les trouvera dans ceux des départements français qui fournissent chaque année dix ou quinze mille émigrants à l'étranger. « Des milliers de paysans de France, petits propriétaires, journaliers, métayers ou garçons de ferme ont intérêt à s'établir dans la Régence comme maîtres-valets ou métayers. Les capitalistes ont intérêt à y acheter des terres à bon marché, susceptibles de plus-value, pour les morceler en fermes françaises. »

Il y a là, on le sent, tout un programme de petite colonisation ; nous ne pouvons, faute de place, suivre l'auteur dans les développements qu'il donne à ce projet. Est-ce bien le mot de *projet* qu'il

convient d'employer? Non, certes; car ce que M. Saurin conseille, il a commencé par l'exécuter lui-même à ses risques et périls, et, on ne l'ignore pas, avec un véritable succès. Espérons que sa propagande patriotique lui suscitera de nombreux émules. EUSÈBE VASSEL.

Notes sur la Tunisie, par le vicomte BEGOUEN. Conférence faite le 18 juin 1899 à Saint-Girons. Extrait du *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, tome VII, 1899. Foix, Gadrat aîné, 1899. — In-8° de 19 pages, avec trois figures.

M. Begouen aime la Tunisie, qu'il a habitée longtemps et où il a laissé de vives sympathies. Aussi cherche-t-il en France à la faire connaître et apprécier. Cette œuvre de propagande est des plus louables.

La conférence qui nous occupe est consacrée à Mactar. Malgré le peu de place dont nous disposons, nous ne pouvons résister à l'envie d'en détacher la description suivante :

« Le samedi, jour de foire, le plateau désert de Mactar se couvre de petites tentes blanches bien alignées, près desquelles les chevaux sont entravés en ligne sur une même corde. Autour se pressent les bestiaux : ce sont des moutons à la queue large, où s'accumule un véritable réservoir de graisse qui nourrit l'animal en temps de disette et est considéré par l'Arabe comme un mets délicat; des bœufs au poil rude, petits, mais susceptibles de donner une viande convenable. Les bouchers, en plein vent, tuent les animaux et les écorchent suspendus à des pieux, écartant avec peine de leur étal les innombrables chiens arabes qui l'entourent en hurlant. Sous les tentes de toile ou de poil de chameau, se tiennent les marchands de toutes sortes; ce sont le plus souvent des Kabyles, négociants habiles, mais peu scrupuleux..... Des dattes venant du sud en lourds ballots, mais qui se débitent non au fruit, mais à la tranche, sont entassées près des outres en peau de bouc où est renfermée l'huile du Sahel, qui s'écoule jaune comme de l'or. Les piments rouges et les tomates jettent une note écarlate près des couffins remplis d'orge ou de blé que des bandes de chameaux, maintenant accroupis et ruminant, ont apportés des silos voisins. Le cadi à la barbe blanche et à la gandourah élégante rend la justice, assis sur des tapis de Kairouan à l'entrée de sa tente, avec un calme et une sérénité vraiment patriarcaux, apaisant d'un geste les contestations tumultueuses et arrêtant d'un mot les flots d'injures que se prodiguent les plaideurs avec une facilité plus grande en Afrique que partout ailleurs. Les notaires arabes, l'écritoire pendue à la ceinture et les plumes de roseau à la main, circulent dans la foule et s'accroupissent çà et là pour dresser un acte ou écrire une *chekaya* sous la dictée d'un plaignant, tandis que les spahis du contrôle, en manteau bleu, maintiennent l'ordre. »

M. Begouen manie le crayon comme la plume : son étude est accompagnée de trois jolis croquis représentant Bab-el-Aïn et le mausolée pyramidal de Mactar, ainsi que la cour d'une maison arabe de Tunis. S'il nous souvient bien, cette pittoresque habitation, où nous avons eu le plaisir d'être reçu par notre ami le vicomte Begouen, est située rue Sidi-er-Rassas. E. V.

Direction générale des finances. Exposé du régime fiscal de l'huile (droits intérieurs). Sfax, 1899. — In-8° de 85 pages.

Sept pages de cette intéressante brochure sont consacrées à l'historique des taxes intérieures sur l'huile dans la Régence de Tunis ; le reste est occupé par les annexes : décrets, arrêtés, rapports. Cette idée de réunir sous une même couverture les différentes pièces du procès nous paraît très pratique.

Il résulte de l'exposé que le régime actuel est le suivant : Région du Nord et de l'Ouest, perception d'un droit de 3 francs par quintal à l'introduction dans les villes sujettes ; région de l'Est et du Sud, remplacement de cette taxe par un droit de 1 franc par quintal d'huile exportée hors de la région.

La Direction générale des finances émet l'avis que l'administration « doit se tenir soigneusement en garde contre des théories d'unification et d'adaptation toujours séduisantes, mais parfois nuisibles aux véritables intérêts de la production ».

Des fonctionnaires français qui ne sont pas possédés de la manie symétrique, il faut être en Tunisie pour voir cela. E. V.

Direction générale des finances et Direction de l'agriculture et du commerce. La culture du tabac en Tunisie. Notice à l'usage des planteurs. Tunis, 1899. — In-8° de 115 pages.

Les vingt-sept premières pages forment un véritable manuel du planteur de tabac. Les suivantes renferment un certain nombre d'annexes fort bonnes à consulter pour qui veut s'éclairer sur les origines de notre Direction des monopoles.

Nous voyons sur la couverture que les publications de la Direction générale des finances sont actuellement mises en vente. Nous la félicitons sincèrement de cette mesure libérale, que les autres administrations devraient bien imiter. E. V.

Direction générale des finances et Direction de l'agriculture et du commerce. Magasins généraux et entrepôts réels des douanes. Notice explicative. Tunis, 1899. — In-8° de 60 pages.

Cette brochure, destinée à faire connaître le fonctionnement et les conditions d'adjudication des magasins généraux de Tunis, contient, comme les précédentes, d'intéressantes annexes. E. V.

PHILIPPE SALMON : L'anthropologie au Congrès de Boulogne-sur-Mer, 28^e session de l'Association française pour l'avancement des sciences (14-21 septembre 1899). Extrait de *la Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, 1899. Paris, Félix Alcan, 1899. — In-8^e de 39 pages.

Dans ce compte rendu rédigé par le savant sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie, nous relevons les notices suivantes :

PALLARY : *Recherches palethnologiques dans les Traras (département d'Oran)*. — *Quatrième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran*.

E. VASSEL : *Contribution à l'étude de l'âge de la pierre en Tunisie*.⁽¹⁾

ERNEST CHANTRE : *Recherches craniologiques sur la population pré-pharaonique de la haute Egypte. Nécropole de Khozan, près de Louqsor. Note préliminaire*.

Cet article était composé quand nous avons appris la mort de Philippe Salmon, survenue le 17 février. C'est une perte sensible pour la science préhistorique. E. V.

Exploration scientifique de la Tunisie. Mission géologique en avril, mai, juin 1888. Journal de voyage, par GEORGES LE MESLE, correspondant du Muséum d'histoire naturelle, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie. Paris, Imprimerie nationale, 1899. — In-8^e de 48 pages, avec 15 coupes géologiques.

A ajouter à la liste que nous avons donnée des publications de la Mission.⁽²⁾

Cet opuscule posthume est le journal de la seconde mission géologique remplie en Tunisie par notre regretté ami. Elle avait pour principal objectif la reconnaissance du terrain jurassique signalé par Kobelt et Zappi dans le massif du Zaghouan; Le Mesle devait ensuite explorer la partie centrale de la Régence en reliant son itinéraire à ceux de M. Philippe Thomas.

Malgré la modestie de l'habile géologue, on se rend compte du zèle et du succès avec lesquels il a réalisé son programme.

Les régions explorées sont celles qui s'étendent de Zaghouan à Kairouan; de Kairouan à Mactar; de Mactar à Teboursouk; de Teboursouk à Souk-el-Arba; de Béja à Tabarca. E. V.

Aperçu sur la flore bryologique de Tunisie, par I. THÉRIOT. Le Havre, novembre 1899. — In-8^e de 15 pages, avec 4 figures.

Il n'avait paru jusqu'ici que deux mémoires sur les Muscinées de

(1) A propos de notre communication, M. Salmon présente deux observations auxquelles nous nous proposons de répondre.

(2) *Revue Tunisienne*, n^o 20, octobre 1898, p. 420.

Tunisie. Le plus ancien fait partie du *Catalogue raisonné des plantes cellulaires de la Tunisie*, publié par la Mission de l'exploration scientifique. L'autre a été donné par M. Corbière, en 1899, dans la *Revue bryologique*, sous ce titre : *Musciniées de Tunisie récoltées par M. de Bergevin*.

Le *Catalogue* mentionnait seulement 65 mousses et 1 hépatique ; les recherches de M. de Bergevin et celles de M. Thériot ont porté le chiffre des espèces à 103, dont 98 mousses et 5 hépatiques. Le dernier enrichit à lui seul la flore tunisienne de 22 espèces et 2 variétés.

Le travail se termine par une liste générale des Musciniées actuellement connues en Tunisie. E. V.

Revision de quelques Pecten des mers d'Europe, par le marquis T. DE MONTEROSATO. Paris, 1899. Extrait du *Journal de Conchyliologie*. — In-8° de 12 pages, avec 9 figures.

A propos d'une forme appartenant probablement à l'Adriatique et rapportée par le professeur Brusina au *Pecten maximus*, l'auteur (qui en fait une espèce nouvelle sous le nom de *P. intermedius*) donne divers détails sur plusieurs autres espèces du genre, dans lequel il propose ou rappelle qu'il a proposé les coupes : *Proteopecten*, *Manupecten*, *Platipecten*, *Argopecten*.

En principe, nous ne sommes pas grand partisan de ce morcellement continu sur des caractères que souvent Lamarck et Deshayes eussent considérés comme à peine spécifiques ; et nous estimons que les coupes nouvelles, comme les espèces nouvelles, seraient beaucoup moins communes s'il n'était pas de règle de les faire suivre du nom de leur créateur. Néanmoins, le travail de M. de Monterosato nous paraît intéressant à plus d'un titre. EUSÈBE VASSEL.

Campagnes de la Melita. Tanaidæ récoltés par M. Ed. Chevreux dans l'Atlantique et dans la Méditerranée, par ADRIEN DOLLFUS. — Extrait des *Mémoires de la Société zoologique de France*. Paris, 1898. — In-8° de 13 pages, avec 8 figures (la pagination commence à 35).

Les récoltes de M. Chevreux, faites avec un soin extrême, ont une importance capitale pour l'étude des Isopodes marins. Les *Tanaidæ* présentent sept formes nouvelles ; la connaissance de la dispersion géographique de plusieurs espèces déjà décrites est singulièrement précisée.

A signaler : *Heterotanaïs Algiricus* nov. sp., de Djidjelli ; *Leptocheilia Savignyi* Kroyer, de Bône, La Calle et la baie de Surkennis ; *L. Corsica* nov. sp., de Djerba. E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Remplacement du Président

L'assemblée générale extraordinaire des membres actifs de l'Institut de Carthage, convoquée le 30 janvier pour le remplacement du président décédé, a élu le docteur BERTHOLON.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs MM. ALI BEN AMOR BAKIR; BARON, architecte; Henri BRIQUEZ, contrôleur civil suppléant; Julien BUREAU, inspecteur des Contributions diverses; Isaac CATTAN, interprète à la direction des Contributions diverses; Jean-Jacques-Charles FULCRAND, colonel en retraite; le docteur Emilio GNECCO, médecin-chirurgien; Paul DE GOURLET, contrôleur civil suppléant; Maurice GRIMAULT, délégué à la Résidence générale; Augustin LANDEROIN, interprète militaire titulaire; MOHAMMED SAÏD, interprète militaire titulaire; Louis-Frédéric-Jules PATOU, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot; François VALENZA, photographe.

Comme membre associé, la DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Décorations, distinctions

Officiers de la Légion d'honneur: MM. JACQUES, Philippe THOMAS.

Officier de l'Instruction publique: M. FIDELLE.

Grand officier du Nichan-Iftikhar: M. HUGON.

Commandeur du Nichan-Iftikhar: M. COTTEAUX.

C'est par erreur que dans notre fascicule d'octobre 1899 nous avons inscrit M. LECORE-CARPENTIER comme commandeur du Nichan-Iftikhar: il est grand officier de cet ordre.

M. GAUCKLER a été élu membre correspondant de l'Institut par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La Société de topographie de France a décerné à M. BORDY une médaille d'or de grand module pour son plan de Carthage.

Une médaille d'or a été décernée à M. E. DOLLIN DU FRESNEL par la Société de géographie commerciale de Paris.

Conférence

Le 8 mars, M. MOHAMMED SAÏD, interprète militaire, a fait à l'Hôtel des sociétés françaises, sous les auspices de l'Institut de Carthage, une conférence sur Tombouctou, qui a été très applaudie et qui sera publiée ultérieurement dans la *Revue Tunisienne*.

Soirée dansante

L'Institut de Carthage a offert le 10 février une soirée dansante. Par un sentiment qu'on comprendra, nous en empruntons le compte rendu à *la Dépêche Tunisienne* :

Une foule considérable et extrêmement élégante avait répondu, samedi soir, à la gracieuse invitation du Comité-Directeur de l'Institut de Carthage.

Il faudrait des colonnes pour citer toutes les notabilités du monde littéraire, scientifique et artistique, du corps consulaire, du corps judiciaire et des grandes administrations.

M. Grimault, délégué à la Résidence Générale, empêché par un deuil récent, s'était fait représenter par M. Gaussen à cette fête charmante, où nous avons également rencontré M. le Vice-Consul de France et M^{me} Tauchon, et M. le Président du Tribunal et M^{me} A. Fabry.

M. le docteur Bertholon, président de l'Institut, recevait avec la plus grande affabilité ses invités, auxquels M. du Fresnel, l'infatigable organisateur du bal, faisait les honneurs des salons, étincelants de lumières et décorés avec un goût exquis.

Les danseurs ont vivement apprécié la savante organisation du programme des danses, et ils l'ont prouvé en attendant jusqu'au petit jour pour mettre fin à leurs joyeux ébats.

Exposition

L'Institut de Carthage expose dans ses salons, du 25 mars au 8 avril, différentes aquarelles de M^{me} Paule W. BESWILWALD, ainsi qu'un assez grand nombre d'études à l'aquarelle et de statuettes de M. Louis PORTER, jeune artiste américain, élève d'Olivier Merson pour la peinture et de J.-A. Dampy pour la sculpture ; des toiles et des aquarelles de MM. DELACROIX, DELAPLANCHE et DUGOMMIER.

Une lettre du Vali de Dar-es-Salam

*Monsieur le docteur Bertholon, président de l'Institut
de Carthage,*

Tunis.

الى حضرة العزيز المكرم المحترم الفاضل السيد برتولون حفظه الله
تعالى وادام بقاءه وبعد اداء السلام الواجب محضرتكم وتقديم واجبات
الاحترام لسيداتكم اخبركم بانني قد تشرفت بورود كتابكم الكريم الذي
عرفتموني به ان احصر مع حضراتكم ليلة اجتماع جمعية قرطاجنه غير
اني كنت مسافرا الى القيروان فلم يكن في الامكان حضوري تلك الليله

فارجوا منكم المسامحة وانا اشكر حضرتكم الشكر الجزيل واثني على حسن
مساعدتكم الشناء الجميل ودعمتم في احسن حال لعون ذي الجلال
من محبتكم الداعي
سليمان بن ناصر بن سليمان

TRADUCTION

A la seigneurie du considérable, honorable, respectable et éminent monsieur BERTHOLON, que Dieu le très haut le garde et prolonge son existence !

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après les salutations respectueuses que je dois à votre seigneurie, que j'ai été flatté de recevoir votre lettre par laquelle vous m'invitez à la fête de l'Institut de Carthage. Seulement j'étais en voyage à Kairouan et il m'a été impossible d'assister ce soir-là à cette réunion.

Veillez agréer mes excuses et mes remerciements et croire que j'ai été très sensible à votre aimable intention.

Puisse la haute sauvegarde de Dieu vous maintenir en parfaite prospérité.

Celui qui vous respecte et vous fait ses vœux sincères :

SOLIMAN BEN NACER BEN SOLIMAN.



LISTE DES MEMBRES DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

arrêtée au 31 mars 1900

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

- MM. René **Millet**, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française (membre actif).
Révoil, ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de France à Tanger (membre actif).
M^{sr} **Combes**, archevêque de Carthage, primat d'Afrique.
MM. le général **Leclerc**, ancien commandant de la division d'occupation de Tunisie (membre actif).
Machuel, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie.

VICE-PRÉSIDENTS

- MM. le D^r **Bertholon**, correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
le D^r **Loir**, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
Gauckler, correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités et Arts de la Régence (membre actif).
Buisson, directeur du Collège Alaoui à Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
Fabry, président du Tribunal de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre actif).
le D^r **Bresson**, ex-directeur du Service de santé de la division d'occupation de Tunisie, ancien président de l'Institut de Carthage (membre actif).

MEMBRES

- Si **Aziz bou Attour**, premier ministre de S. A. le Bey.
Si **Mohamed Djellouli**, ministre de la Plume.
M^{sr} **Tournier**, administrateur du diocèse de Carthage.
MM. **Ventre**, ancien président de la Chambre de commerce de Tunis.
Terras, ancien président de la Chambre d'agriculture de Tunis.
Spire, procureur de la République à Tunis (membre actif).
Jacques, directeur de l'Office postal tunisien (membre perpétuel).
Roy, consul général, secrétaire général du Gouvernement tunisien (membre actif).
Ducroquet, directeur général des Finances, Tunis.
Pavillier, directeur général des Travaux publics (membre actif).

MM. le général **Mohamed el Asfour**, président de la Municipalité de Tunis.

le R. P. **Delattre**, correspondant de l'Institut de France, Carthage (Tunisie).

André **Cambiaggio**, inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, ancien vice-président de la Municipalité de Tunis (membre actif).

Léonce **Bénédite**, conservateur du Musée national du Luxembourg, président de la Société des peintres orientalistes français, Paris.

Dybowski, inspecteur général de l'Agriculture aux colonies (membre actif).

Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, Paris.

Moissan, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences, Paris.

Paul **Dislère**, conseiller d'Etat, président du Congrès de Carthage en 1896, Paris.

le D^r **Gariel**, professeur à l'Ecole de médecine, secrétaire général de l'*AFAS*, Paris.

Jules **Pillet**, inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, Paris (membre actif).

Théodore **Proust**, vice-président de la Municipalité de Tunis (membre actif).

Henri **Prévost**, vice-président de la Municipalité de Tunis.

Saint-Arroman, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.

H. **Hugon**, directeur de l'Agriculture et du Commerce (membre actif).

Georges **Perrot**, directeur de l'Ecole normale supérieure, Paris.

MEMBRES BIENFAITEURS

Son Altesse Si Ali Pacha-Bey.

La Municipalité de Tunis.

L'Association française pour l'avancement des sciences.

MM. H.-A.-C. Jensen.

Louis Nicolas, imprimeur.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM. le D^r Bertholon.

Jacques.

le marquis L. de Chasseloup-Laubat.

le comte Gaston de Chasseloup-Laubat.

Paul Bonnard.

MM. le comte Landon de Longeville.
le commandant Marchant.
le D^r A. Loir.
Whitelaw-Reid.
B. Buisson.
Charles Bortoli.
le D^r Hublé.
de Vilade.
le commandant Cagniant.

COMITÉ-DIRECTEUR

pour l'exercice 1899-1900

BUREAU

Président : M. le D^r Bertholon.
Vice-présidents : MM. R. Versini, G. Loth.
Secrétaire général : M. Eusèbe Vassel.
Secrétaires : MM. Dollin du Fresnel, Khelil Bouhageb.
Trésorier : M. Heymann.
Trésorier adjoint : M. Léon Labbé.
Bibliothécaire-archiviste : M. Aunis.

MEMBRES

MM. Bossoutrot, Camus, Funaro, Lecore-Carpentier, Lemanski,
Tauchon.

MEMBRES ACTIFS

A

MM. **Abribat** (Jules), interprète du Tribunal, rue Al-Djazira, 14, Tunis.
Adda (le docteur Daniel), 22, avenue de France, Tunis.
Adler (E.), route de La Goulette, cité Donchet, 8, Tunis.
Albert (C.), photographe, rue Al-Djazira, 3, Tunis.
Albin (Pierre), avocat, rue Joubert, 29, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Si **Ali Pacha-Bey** (Son Altesse), possesseur du Royaume de Tunis,
La Marsa (Tunisie) (membre bienfaiteur).
MM. **Ali ben Ahmed**, interprète judiciaire, rue des Maltais, 41, Tunis.
Ali ben Amor Bakir, rue Bab-Menara, 47, Tunis.
Alix (Jacques), agrégé de l'Université, professeur au Lycée
Carnot, avenue de Paris, villa Marie-Louise, Tunis.
Amat (Jules), vérificateur en chef des Poids et Mesures, 23, rue
d'Italie, Tunis.
Anglade (Bernard), agriculteur, rue de Siam, 8, Paris.
Anterrieu (Auguste), président du Tribunal mixte, rue de Hol-
lande, 11, Tunis.

- MM. **Arnol** (Clément), huissier, rue d'Athènes, 10, Tunis.
Assereto (Adrien), entrepreneur, rue Es-Sadikia, 24, Tunis.
Aunis, professeur au Lycée Carnot, 11, rue d'Espagne, Tunis.

B

- MM. **Baille** (Désiré), inspecteur de l'Enseignement primaire, rue d'Allemagne, 6, Tunis.
Baldauff (J.-E.), ingénieur-architecte, rue d'Espagne, 18 et avenue de Carthage, 2, Tunis.
Barbouchi (Ali), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
Barbouchi (Younès), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
Baron, architecte, 11, rue de Russie, Tunis.
Barrion (G.), ingénieur agronome, avenue de Carthage, 16, Tunis.
Batt, agent commercial du Gouvernement norvégien, avenue de Carthage, 9, Tunis.
Baud, professeur au Lycée Carnot, rue d'Autriche, 10, Tunis.
Baudelot (Paul), industriel, place de la République, 13, Paris.
Beau (Antoine), lithographe, rue d'Allemagne, 19, Tunis.
Beau, capitaine au 108^e d'infanterie, Bergerac (Dordogne).
Béehir Sfar, délégué à l'administration des Habous, impasse El-Barouni, 12, rue Tronja, Tunis.
Béchis, professeur à l'Ecole secondaire de filles, rue de Sparte, 8, Tunis.
Begouen (le vicomte), Les Espas, par Saint-Girons (Ariège).
Behagle (de), explorateur, rue Antoinette, 15, Paris.
Bel Khodja (Mohamed), chef du bureau de la comptabilité au Secrétariat général du Gouvernement tunisien, Dar-el-Bey, Tunis.
Bensasson (le docteur A.), 13, rue Zarkoun, Tunis.
Berge (François), avocat, rue d'Italie, 13, Tunis.
Berlan, vétérinaire militaire, Sousse (Tunisie).
Bertholon (le docteur L.), correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue des Maltais, 8, Tunis (vice-président d'honneur, membre perpétuel).
Bertrand (J.), constructeur-mécanicien, rue du Maroc, 9, Tunis.
Bessière (Victor), avocat-défenseur, rue d'Italie, 4, Tunis.
Blairat, artiste-peintre, Bou-R'ba, route de Zaghouan (Tunisie).
Bodoy, avocat-défenseur, place du Consulat, 2, Tunis.
Boisgard, jardinier, Pépinière municipale, Tunis.
Bombard (l'abbé François), archiprêtre de la Cathédrale, Tunis.
Bonan (le docteur), médecin municipal, Nabeul (Tunisie).
Bonnand, surveillant général du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.
Bonnard (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Al-Djazira, 47, Tunis (membre perpétuel).

- MM. Bonnier-Ortolan** (Pierre-Elzéar), docteur en droit, rue d'Espagne, 11, Tunis.
- Bordy**, adjoint au génie, Bizerte (Tunisie).
- Borromei**, professeur au Lycée, rue d'Italie, 11, Tunis.
- Bortoli** (Charles), propriétaire du *Magasin Général*, rue Dragon, 33, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre perpétuel).
- Bossoutrot**, interprète principal à l'administration centrale de l'Armée tunisienne, rue de Russie, 6, Tunis.
- Bouby** (Louis Pierre), publiciste, rue El-Kachek, 2, Tunis.
- Boucher** (le lieutenant P.), du 4^e spahis, attaché à la remonte, rue Bach-Hamba, 9, Tunis.
- Bouhageb** (Amar), propriétaire, rue El-Methira, 4, Tunis.
- Bouhageb** (Khelil), chef de bureau à la Direction des services judiciaires, rue El-Methira, 4, Tunis.
- Bouyac**, ancien contrôleur civil, Medjez-el-Bab (Tunisie).
- Braquehay** (le docteur Jules), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, chirurgien titulaire de l'Hôpital civil français de Tunis, rue d'Italie, 6, Tunis.
- Bréhant**, agrégé de l'Université, professeur de philosophie au Lycée Carnot, rue El-Karchani, 22, Tunis.
- Bresson** (le docteur H.), médecin principal de 1^{re} classe, ex-directeur du Service de santé de la Division d'occupation de Tunisie, rue d'Angleterre, 4, Tunis (vice-président d'honneur).
- Brignone** (G.), pharmacien, rue Al-Djazira, 2, Tunis.
- Brignone** (le docteur Pierre), médecin, rue de Danemark, 13, Tunis.
- Briquez** (Henry), contrôleur civil suppléant, Mactar (Tunisie).
- Brodart** (Fernand-Ch.), rue des Lions, 3, Paris.
- Bruch** (le docteur Alfred), chirurgien adjoint de l'Hôpital civil français, avenue de France, Tunis.
- Brun**, libraire, rue Al-Djazira, 21 *bis*, Tunis.
- Brunet** (J.-L.), vice-consul de Monténégro, commissaire du Dahomey à l'Exposition Universelle, boulevard Beauséjour, 43, Paris.
- Buisson** (B.), directeur du Collège Alaoui, place aux Chevaux, Tunis (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
- Bureau** (Jocelyn), pasteur protestant, Sfax (Tunisie).
- Bureau** (Julien), inspecteur des Contributions diverses, Tunis.
- Busacca** (le docteur Eugenio), directeur de l'Hôpital colonial italien, rue des Maltais, 41, Tunis.

C

- M. Cagniant** (le commandant Etienne-Théophile), Sfax (Tunisie) (membre perpétuel).

- MM. Callega** (Edward-B.-A.-M.-D.), 194, strada Reale, Malte.
- Cambiaggio** (André), inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, rue du Coq, 8, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre d'honneur).
- Camilleri** (le docteur S.-Hector), médecin du Consulat général de S. M. Britannique, rue de la Commission, 11, Tunis.
- Campaniolo** (le docteur Giovanni), rue des Maltais, 35, Tunis.
- Camus** (C.), capitaine du génie, rue Es-Sadikia, 18, Tunis.
- Carbonaro** (Hugh), agent général de la compagnie d'assurances *La New-York*, rue Al-Djazira, 52, Tunis.
- Cardoso** (le docteur Maurizio), rue Hannon, 2, Tunis.
- Carton** (le docteur), médecin-major du 19^e chasseurs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Voltaire, 33, Lille (Nord).
- Cassanello** (le docteur Nicolas-Alexandre), chemin de Djafar, L'Ariana (Tunisie).
- Castaing** (Raymond), commissaire de marine à bord du cuirassé *La Tempête*, Bizerte (Tunisie).
- Cattan** (Isaac), interprète à la Direction des contributions diverses, Tunis.
- Cattan** (Victor), avocat, avenue de France, 22, Tunis.
- Cavalier** (le docteur), médecin-major au 12^e chasseurs, Saint-Mihiel (Meuse).
- Chabert**, pharmacien, président de la Chambre de commerce, avenue de Paris, 3, Tunis.
- Chailley-Bert**, président de l'Union coloniale française, Chaussée-d'Antin, 44, Paris.
- Champaver**, dir^e de l'école franco-arabe, Kairouan (Tunisie).
- Chandessais**, capitaine du génie, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr (Seine-et-Oise).
- Charrein**, propriétaire, Souk-el-Khemis (Tunisie).
- Chasseloup-Laubat** (le comte Gaston de), avenue Kléber, 51, Paris (membre perpétuel).
- Chasseloup-Laubat** (le marquis L. de), avenue Kléber, 51, Paris (membre perpétuel).
- Chilot** (Pierre-Ernest), professeur à l'Association philotechnique, Pont-Suspendu, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
- Cipolla** (Domenico), pharmacien, rue des Maltais, 47, Tunis.
- Cirincione** (le docteur Giuseppe), professeur à la Faculté de médecine, Naples (Italie).
- Cohen** (Salomon), propriétaire, rue El-Asfour, 3, Tunis.
- Collignon** (le docteur R.), médecin-major au 25^e régiment d'infanterie, Cherbourg (Manche).
- Combaz**, directeur de l'annexe de l'École normale, boulevard Bab-Menara, 47, Tunis.

- MM. **Combet**, professeur de sciences au Lycée Carnot, rue Bab-el-Khadra, Tunis.
Comte, négociant, rue de Grèce, 9, Tunis.
Costa (le docteur), Sousse (Tunisie).
Cotteaux (F.-J.), chef de la musique municipale, Charleville (Ardennes).
Couderc (Pierre), négociant-distillateur, avenue de Carthage, 9, Tunis.
Couitéas (Basilio), négociant, rue d'Angleterre, 16, Tunis.
Courtet (le docteur), médecin-major de 2^e classe à l'École préparatoire de cavalerie, Autun (Saône-et-Loire).
Couvreux (Abel), entrepreneur de travaux publics, rue d'Anjou, 78, Paris.
Cuénod (le docteur), médecin-oculiste, rue Zarkoun, 1, Tunis.
Cuinet (Léon), capitaine au 40^e d'infanterie, Nîmes (Gard).
Curtelin (J.-B.), négociant, consul des Pays-Bas, rue du Maroc, 15, Tunis.

D

- MM. **Dejeanne** (G.), receveur général des Finances, rue d'Athènes, 18, Tunis.
Delmas (Marius), directeur du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, Tunis.
Denjean-Navailles, avenue de Paris, Tunis.
Destrées (Auguste), contrôleur civil suppléant, rue de Tripoli, 2, Tunis.
Devaux (Louis), professeur à l'École normale, rue d'Italie, 11, Tunis.
Didier (Louis), architecte, rue de Marseille, Tunis.
Dinguizli (le docteur), rue El-Maherzi, 9, Tunis.
Dobler, secrétaire d'ambassade, attaché au ministère des Affaires étrangères, Paris.
Dolot, colonel, chef du génie, Tunis.
Driant, commandant le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, Troyes (Aube).
Ducloux, inspecteur de l'Élevage, rue Sidi-el-Mouahed, 9, Tunis.
Dugois (Jules), pharmacien, 35, rue Al-Djazira, Tunis.
Dumont, professeur d'agriculture, rue du Maroc, 5, Tunis.
Duval (Joseph), proviseur du Lycée Carnot, rue du Lycée, Tunis.
Dybowski (Jean), inspecteur général de l'Agriculture aux colonies, directeur du Jardin colonial, Nogent-sur-Marne (Seine).

E

- M. **Ellefsen**, agent commercial du Gouvernement norvégien, avenue de Carthage, 9, Tunis.

- MM. **Errera** (le docteur Giovanni), La Goulette (Tunisie).
Espinasse-Langeac (le vicomte de l'), propriétaire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Sfax (Tunisie).
Etienne (Eugène), industriel, Bizerte (Tunisie).

F

- MM. **Fabry** (A.), président du Tribunal, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (vice-président d'honneur).
Fallot (Ernest), chef du Service du commerce et de l'immigration à la Direction de l'agriculture, rue El-Monastiri, 9, Tunis.
Farconnet (Guy de), propriétaire, rue d'Espagne, 5, Tunis.
Faucon (Félix), antiquaire et archéologue, route de Royat, Chamalières, par Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Faure (Joseph), ingénieur civil des Mines, avenue Henri-Martin, 94, Paris, et rue d'Italie, 21 *bis*, Tunis (membre perpétuel).
Faure (Maurice), artiste-peintre, rue de Villiers, 2, Paris.
Ferrini (le docteur), rue d'Autriche, 16, Tunis.
Fidelle (Jérôme), contrôleur civil, Sfax (Tunisie).
Finet, propriétaire, Monastir (Tunisie).
Fortier, secrétaire du Contrôle civil, Sousse (Tunisie).
Fresnel (Ernest Dollin du), agent commercial de la Compagnie P.-L.-M., rue de Portugal, 17, Tunis.
Fropo (Ernest), vice-président du Tribunal, avenue de Carthage, 10, Tunis.
Fulcrand (Jean-Jacques-Charles), colonel en retraite, Gafsa (Tunisie).
Funaro (le docteur Guillaume), avenue de France, 16, Tunis.

G

- MM. **Gadban**, ingénieur-architecte, place de la Gare-Française, 1, Tunis.
Gallini (François), avocat-défenseur, Sousse (Tunisie).
Galtier, interprète militaire en retraite, avenue de France, 22, Tunis.
Garros, receveur des Postes et Télégraphes, Bizerte (Tunisie).
Gauckler (Paul), correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités et des Arts, rue des Selliers, 66, Tunis (vice-président d'honneur).
Gauvry, régisseur du domaine de Bordj-Cédria, Potinville (Tunisie).
Ghattas (Ahmed), Paris.
Gilliard, propriétaire, trésorier de la Chambre d'agriculture, Radès (Tunisie).
Ginestous, professeur de sciences au Collège Sadiki, rue du Maroc, 12, Tunis.

- MM. **Gnecco** (le docteur Emilio), médecin-chirurgien, rue de la Commission, 15, Tunis.
- Goin** (G.), entrepreneur de transports, rue d'Italie, 26, Tunis.
- M^{me} **Gordon** (Gertrude), docteur en médecine de la Faculté de Paris, rue d'Espagne, 5, Tunis.
- MM. **Goujon** (Lucien), principal clerc d'avocat-défenseur, étude de M^e Vignale, 34, rue de l'Ancienne-Douane, Tunis.
- Gourlet** (Paul de), contrôleur civil suppléant, Tunis.
- Gontier** (François-Félix-Auguste), greffier de la Justice de paix (canton Nord), rue d'Angleterre, 4, Tunis.
- Grandidier**, chef de culture au Jardin d'essais, Tunis.
- Grimault** (Maurice), délégué à la Résidence générale de France, Tunis.
- Grosjean** (J.), avocat, rue Saint-Charles, 15, Tunis.
- Grundler**, professeur au Lycée Carnot, rue de Naples, 40, Tunis.
- Gueydan**, avocat-défenseur, rue d'Angleterre, 11, Tunis.
- Guesnon**, propriétaire, Le Khanguet (Tunisie).
- Guignard**, propriétaire, domaine de Marquey, plaine du Mornag (Tunisie).

H

- MM. **Hadjouj** (Younès), caïd de Tozeur (Tunisie).
- Haïouni Aziz**, interprète, impasse de la Guerre, 7, Tunis.
- Hannezô**, capitaine au 4^e tirailleurs, Sfax (Tunisie).
- Hartmayer**, ancien contrôleur civil, ile de Djerba (Tunisie).
- Henry** (Emile), vétérinaire en premier en retraite, rue Bab-el-Khadra, 31, Tunis.
- Henry** (Eugène), régisseur des biens de M. le comte Landon de Longeville, passage de Bénévent, Tunis.
- Heymann** (C.), sous-inspecteur de l'Enregistrement, rue d'Autriche, 21, Tunis.
- Heyraud** (Gabriel), gérant du domaine de Mégrine (Tunisie).
- Hières** (le docteur des), médecin, Sfax (Tunisie).
- Huard** (Ferdinand), chef de section aux Postes et Télégraphes, rue de Naples, 38, Tunis.
- Hublé** (le docteur), médecin-major au Service de santé du XI^e corps d'armée, Nantes (Loire-Infér^{re}) (membre perpétuel).
- Hugon** (H.), directeur de l'Agriculture et du Commerce, rue d'Angleterre, 11, Tunis (membre d'honneur).

I

- MM. **Idoux** (Marius), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, rue de Suède, 2, Tunis.
- Izoard** (Pierre), président de la Société des jeunes amis des sciences naturelles de Normandie, place des Petites-Bouche-ries, 49, Caen (Calvados).

J

- MM. **Jacob** (le docteur), Bizerte (Tunisie).
Jacques, directeur de l'Office postal tunisien, rue d'Angleterre, 3, Tunis (membre d'honneur, membre perpétuel).
Jannin, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux de la Ville, rue d'Espagne, 16, Tunis.
Jensen (H.-A.-C.), propriétaire, château de Montebello, Elseneur (Danemark) (membre bienfaiteur).

K

- MM. **Khairallah**, interprète au Tribunal mixte, rue Al-Djazira, 4, Tunis.
Kmeid, chef de section au Gouvernement tunisien, rue de la Commission, 13, Tunis.
Kunitz (le docteur), 4, rue des Glacières, Tunis.

L

- MM. **Labbé** (Léon), directeur de l'Agence *Havas*, 4, rue d'Italie, Tunis.
Labbé (Paul), explorateur, rue de Bourgogne, 29, Paris.
Lacour (Georges), Turki, par Grombalia (Tunisie).
Ladjimi (Tahar), caïd de la banlieue, Tunis.
Laffage (A.), professeur de musique, rue de Marseille, Tunis.
M^{me} **Lagrenée**, propriétaire, domaine de Chaouat, par Djedeïda (Tunisie).
MM. **Lalande** (**Mourier de**), capitaine au 136^e d'infanterie, Toulouse (Haute-Garonne).
Landeroin (Augustin), interprète militaire, 147, rue Marr, Tunis.
Landon de Longeville (le comte), propriétaire, Tunis (membre perpétuel).
Lapie (Paul), maître de conférences à l'Université, Rennes (Ille-et-Vilaine).
Laroche (J.), sous-intendant militaire, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
Lasram (Mohamed), directeur de la Ghaba, rue de Hollande, 10, Tunis.
Leclerc (le général de division), ancien commandant de la Division d'occupation de Tunisie, Le Khanguet (Tunisie) (président d'honneur).
Leclercq (Pierre), représentant de commerce, rue de Sparte, 6, Tunis.
Lecore-Carpentier (Edmond), directeur de *La Dépêche Tunisienne*, Maxula-Radès (Tunisie).
Lescot (Pierre), médecin-dentiste, rue de Rome, 1, Tunis.
Le François (Henri), éditeur du *Guide-Annuaire Tunisien*, rue Es-Sadikia, 25, Tunis.

- MM. **Lemanski** (le docteur W.), médecin titulaire de l'Hôpital civil français, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
- Lepagney** (Emile), Maxula-Radès (Tunisie).
- Levet** (François), conducteur des Ponts et Chaussées, rue Sidi-Kadous, 34, Tunis.
- Levi** (le docteur Guglielmo), avenue de France, 16, Tunis.
- Levillain** (Charles), négociant, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
- Loir** (le docteur Adrien), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, commissaire du Gouvernement tunisien à l'Exposition universelle de 1900, impasse du Consulat, Tunis (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
- Lorin** (Henri), docteur ès lettres, professeur de géographie coloniale à l'Université, quai des Chartrons, 2, Bordeaux (Gironde).
- Loth** (Gaston), professeur au Lycée Carnot, rue Es-Sadikia, 29, Tunis.

M

- MM. **Machuel** (L.), inspecteur général de l'Instruction publique, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, place aux Chevaux, Tunis (président d'honneur).
- Macotta** (le docteur Giuseppe), rue Es-Sadikia, 7, Tunis.
- Magnan**, propriétaire, Kairouan (Tunisie).
- Magne** (L.), entrepreneur de travaux publics, route de La Manouba, Tunis.
- Malachowski de Piotrowski** (Charles), pharmacien, rue d'Allemagne, 4, Tunis.
- Malet** (François), ingénieur-agronome à la Direction de l'agriculture, avenue de Carthage, 7, Tunis.
- Mangano** (Hector), rue d'Espagne, 14, Tunis.
- Marchant** (le commandant en retraite), propriétaire, Mornag (Tunisie) (membre perpétuel).
- Martin** (Joseph), directeur de l'Internat, Maxula-Radès (Tunisie).
- Martz**, négociant, rue Es-Sadikia, 24, Tunis.
- Masfayon**, administrateur du domaine d'Oued-Melah, par Gabès (Tunisie).
- Masselot**, payeur principal à la Trésorerie aux Armées, boulevard Bab-Menara, 19, Tunis.
- Masserano** (J.-B.), architecte et peintre, Alger.
- Maurin** (Georges), receveur de l'Enregistrement et des Contributions diverses, Kairouan (Tunisie).
- Medina** (Gabriel), propriétaire, rue d'Oran, Tunis.
- Memmi**, fondé de pouvoir de la banque Cesana, Tunis.
- Mermet** (E.), payeur particulier de la Trésorerie aux Armées, avenue de Carthage, 16, Tunis.

- MM. **Mestrude**, méd^{ia}-major de 1^{re} classe au 117^e d'infanterie, Paris.
Miguerès, interprète militaire, Batna (département de Constantine).
Millet (René), ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, résident général de la République française en Tunisie, Tunis (président d'honneur).
Mohammed Saïd, interprète militaire titulaire, Etat-Major de la Division, Tunis.
Molco (le docteur Emile), rue de l'Eglise, 4, Tunis.
Monchicourt (Charles-Félix), contrôleur stagiaire, Mactar (Tunisie).
Montureux (vicomte de), propriétaire, domaine de Mesratya, par Fondouk-Djedid (Tunisie).
Morel (Eugène), négociant, rue Sidi-Sifiane, 7, Tunis.
Morpurgo (le docteur Léonida), rue Al-Djazira, 14, Tunis.
Motheau (le docteur René), rue de Portugal, 17, Tunis.
Mouline (P.-R.), inspecteur de l'Agriculture, rue des Juges, 5, Tunis.
Mourot, vétérinaire militaire.

N

- MM. **Née** (E.), pharmacien, rue d'Angleterre, 8, Tunis.
Nicod, inspecteur du service de la Ghaba, rue Saint-Charles, 4, Tunis.
Nicolas (Louis), imprimeur, rue d'Alger, 6, Tunis (membre bienfaiteur).
Novak (Dominique), industriel, Mehdia (Tunisie).

O

- MM. **Omessa** (Pierre), directeur du Service de l'escompte au fondouk El-Ghalla, rue Al-Djazira, 40, Tunis.
Ossian-Bonnet (le docteur), premier médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).

P

- MM. **Pace-Williams** (le docteur Carmelo), rue de l'Alfa, 28, Tunis.
Pailleux, jardinier, Pépinière municipale, Tunis.
Pailhès (Georges), juge de paix, canton Nord, Tunis.
Pariente, directeur de l'Alliance Israélite, rue Malta-Srira, 1, Tunis.
Passet, avocat-défenseur, Sousse (Tunisie).
Patou (Louis-Frédéric-Jules), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, rue de Lorraine, 9, Tunis.
Paul (Amédée), représentant de la Compagnie du Port, vice-président de la Municipalité, Bizerte (Tunisie).

- MM. **Pauthier (J.)**, professeur au Lycée Carnot, avenue de Londres, 61, Tunis.
- Pavillier (Georges)**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général des Travaux publics, avenue de France, 22, Tunis (membre d'honneur).
- Peaudecerf**, procureur de la République, Nantes (Loire-Infér^{re}).
- Peiron (Eugène)**, juge de paix, Sousse (Tunisie).
- Pellat (I.)**, interprète au service des Renseignements, Gabès (Tunisie).
- Perpetua (G.)**, négociant, rue de Constantine, 7, Tunis.
- Perraud (Claude)**, ingénieur, rue d'Allemagne, 9, Tunis.
- Perrin**, receveur des Contributions, Béja (Tunisie).
- Pervinquière (Léon)**, rue de Vaugirard, 40, Paris.
- Petit (Maurice)**, directeur de *l'Avenir de Sousse*, vice-président de la Chambre mixte, Sousse (Tunisie).
- Picard (F.)**, ingénieur chef du service des Ponts et Chaussées (région Ouest), avenue de Carthage, 2, Tunis.
- Picard (J.)**, imprimeur, rue Al-Djazira, 8, Tunis.
- Piétra (P.-V.)**, avocat, avenue de France, 17, Tunis.
- Pillet (Jules)**, inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Sulpice, 18, Paris (membre d'honneur).
- Piraino (le docteur G.)**, rue Al-Djazira, 16, Tunis.
- Pombla**, ingénieur, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.
- Potin (Paul)**, propriétaire, domaine de Bordj-Cédria, Potinville (Tunisie).
- Poulos (Karalambo G.)**, ancien président de la Communauté hellénique, rue des Épines, 2, Tunis.
- Pradère (B.)**, conservat^r du Musée Alaoui, Le Bardo (Tunisie).
- Pratz (le docteur)**, médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).
- Prève (Ernest)**, directeur de l'École des mousses, à bord de *l'Hirondelle*, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- Proust (Th.)**, président du Comité d'escompte, vice-président de la Municipalité de Tunis, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (membre d'honneur).
- Provenzal (G.)**, pharmacien, rue Al-Djazira, 8, Tunis.

R

- MM. **Rabby**, économe du Lycée Carnot, rue du Lycée, 1, Tunis.
- Radenac**, contrôleur civil, Le Kef (Tunisie).
- Rebillet (le lieutenant-colonel)**, propriétaire, domaine d'Outetta, Mateur (Tunisie).
- Remy (G.)**, secrétaire de S. A. le prince Mohamed-Bey, passage Saint-Charles, Tunis.

- MM. **Resplandy**, architecte, impasse du Chanteur, 4, Tunis.
Révoil (Paul), ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de France, Tanger (président d'honneur).
Revol (Jean), directeur de *la Dépêche Sfaxienne*, Sfax (Tunisie).
Riant (comte Paul).
Richard (Victor), directeur du Comptoir national d'escompte de Paris, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis.
Robert, vice-président de la Municipalité, président de la Chambre mixte, Sousse (Tunisie).
Roeser (P.), pharmacien-major de première classe à la Garde républicaine, Paris.
Rouet (Victor), vétérinaire en premier, rue Ben-Senieur, 18, Tunis.
Rouquerol (E.), directeur de la Société générale d'Algérie, rue de Danemark, 13, Tunis.
Roy, consul général de France, secrétaire général du Gouvernement tunisien, rue Sidi-ben-Arous, 45, Tunis (membre d'honneur).

S

- MM. **Sadoux** (Eugène), inspecteur des Antiquités et Arts, rue des Selliers, 66, Tunis.
Saladin, architecte du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47, Paris.
Salancourt (de), commissaire-priseur, rue de Danemark, Tunis.
Samama (Albert), rentier, artiste-photographe, rue Sidi-Sifiane, 13, Tunis.
Samama (Nissim), avocat, docteur en droit, avenue du Prado, 194, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Santillana (le docteur Léon), rue de la Commission, 5, Tunis.
Saurin (Jules), propriétaire, rue d'Alger, 8, Tunis.
Sayssel, architecte, Bizerte (Tunisie).
Sbrana (le docteur), Monastir (Tunisie).
Sbrana (Richard), vétérinaire de la Ville, rue Es-Sadikia, 10, Tunis.
Scemama de Gialluly (le docteur Joseph), place de l'Ecole-Israélite, 2, Tunis.
Schamoune, interprète, Gafsa (Tunisie).
Schoull (le docteur Edouard), lauréat de l'Académie de médecine, médecin titulaire de l'Hôpital civil français, rue Al-Djazira, 54, Tunis.
Schwich (Vincent), ingénieur civil des Mines, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
Sellami (Mohamed), instituteur, Teboursouk (Tunisie).

- MM. **Sénemaud**, arbitre-expert, liquidateur judiciaire, rue Es-Sadikia, 29, Tunis.
Serres (Victor), contrôleur civil attaché à la Résidence, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
Sinigaglia (J.-R.), pharmacien, place de la Bourse, 12, Tunis.
Snoussi, juge à l'Ouzara, Dar-el-Bey, Tunis.
Solanet, directeur des Contributions indirectes, Montpellier (Hérault).
Soler (F.), photographe, avenue de France, 10 et rue Hannon, 3, Tunis.
Solhaune (Maurice), arbitre-expert, liquidateur judiciaire, avenue de la Marine, 33, Tunis.
Spire (Maurice), procureur de la République, avenue Bab-Djedid, 51, Tunis (membre d'honneur).
Stresino (le docteur Charles), rue d'Égypte, 4, Tunis.
Sub (Isidore), entrepreneur de travaux publics, rue du Maroc, 21, Tunis.

T

- MM. **Taillard** (Eugène), interpr^e au Tribunal mixte, Sousse (Tunisie).
Tanugi (Vita-Cohen), propriétaire, rue des Maltais, maison Raffo, Tunis.
Tapie (G.), professeur au Collège Alaoui, rue Bou-Kris, 45, Tunis.
Tauchon (Charles), contrôleur civil, vice-consul de France, place du Consulat, Tunis.
Terras (Antoine), propriétaire, Ahmed-Zaïd, Mornag (Tunisie).
Teynier (Charles), bijoutier, avenue de France, 12, Tunis.
Thibaudet (Ch.), avocat à Sfax, chez M. C. Thibaudet, ingénieur des Arts et Manufactures, rue Al-Djazira, 4, Tunis.
Thiry, professeur à l'École d'agriculture, château de Tomblaine, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Thomas (Philippe), vétérinaire principal de 1^{re} classe, directeur du 1^{er} ressort vétérinaire, avenue Rapp, 22 bis, Paris.
Triolo (le docteur G.), rue Malta-Srira, 11, Tunis.
Trouillet, propriétaire, Tougar, par Bordj-Toum (Tunisie).

U

- MM. **Usannaz-Joris**, avocat, rue de Rome, 1, Tunis.
Uzan (Victor), propriétaire, rue Sidi-bou-Ménédjel, 15, Tunis.

V

- MM. **Vacherot**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Tunis, Maxnla-Radès (Tunisie).
Valensi (Raymond), ingénieur civil, rue de Russie, 22, Tunis.

- MM. **Valenza** (François), photographe, avenue de France, 24, Tunis.
Van Bruyssel (Ernest), consul général de Belgique, rue d'Angleterre, 8, Tunis.
Van Gaver (Léopold), propriétaire, rue des Protestants, 25, Tunis.
Varese (le docteur Pietro-Maria), oculiste, rue Bab-el-Khadra, 5, Tunis.
Varlot (H.), capitaine au 4^e zouaves, impasse El-Mselli, 3, Tunis.
Vassel (Eusèbe), ancien capitaine d'armement au canal de Suez, Maxula-Radès (Tunisie).
Vaudaine (Etienne), professeur au Collège Sadiki, rue Bou-Che-nak, Tunis.
Vendel (Georges), directeur du *Progrès du Centre*, Sousse (Tunisie).
Verberckmoës (le baron Gustave), président du Conseil d'administration de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, avenue du Bois-de-Boulogne, 62, Paris.
Vergne (Joseph), officier d'administration, greffier-chef du Conseil de guerre, rue Al-Djazira, 47 *bis*, Tunis.
Versini (Dominique), juge de paix, rue Al-Djazira, 54, Tunis.
Versini (Raoul), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, inspecteur de l'Enseignement secondaire en Tunisie, rue d'Autriche, 16 *bis*, Tunis.
Vilade (de), docteur en droit, boulevard Pereire, 126, Paris (membre perpétuel).
Vincent (A.), professeur au Lycée Carnot, Tunis.
Vincent (Marcel), avocat, rue d'Angleterre, 2, Tunis.
Vincent-Duportal, capitaine d'artillerie, Bizerte (Tunisie).

W

- MM. **Waddington**, chirurgien-dentiste, rue d'Espagne, 16, Tunis.
Wetterlé (Jean-Georges), prospecteur, Souk-Ahras (département de Constantine).
Whitelaw-Reid, ancien ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Paris, 451, Madison-Avenue, New-York (U. S. A.) (membre perpétuel).
Winkler (Auguste), rue de Brettes, 8, Limoges (Haute-Vienne).
Wolfrom (Gustave), consul suppléant de France, chef du service de la Colonisation à la Direction de l'agriculture et du commerce, rue Tourbet-el-Bey, Tunis.

Y

- M. **Yver** (Georges), agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée Carnot, avenue de Londres, 61, Tunis.

MEMBRES ASSOCIÉS

- Association française pour l'avancement des sciences (l'), rue
Serpente, 28, Paris (membre bienfaiteur).
Bibliothèque française de Tunis (la), rue de Russie, 16, Tunis.
Bibliothèque nationale d'Alger (la), Alger.
Collège Alaoui (le), Tunis.
M. Delécraz (F.-Valentin), Hammam-Lif (Tunisie).
Direction de l'agriculture et du commerce (la), rue d'Angle-
terre, 22, Tunis (membre bienfaiteur).
Direction de l'enseignement public (la), place aux Chevaux,
Tunis.
Direction générale des finances (la), place de la Casba, Tunis.
Municipalité de Tunis (la), rue Es-Sadikia, 5, Tunis (membre
bienfaiteur).
Troisième bataillon d'infanterie légère d'Afrique (le), Le Kef
(Tunisie).
-

Le Président de l'Institut de Carthage,
D^r BERTHOLON.

Le Secrétaire général,
EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE GARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



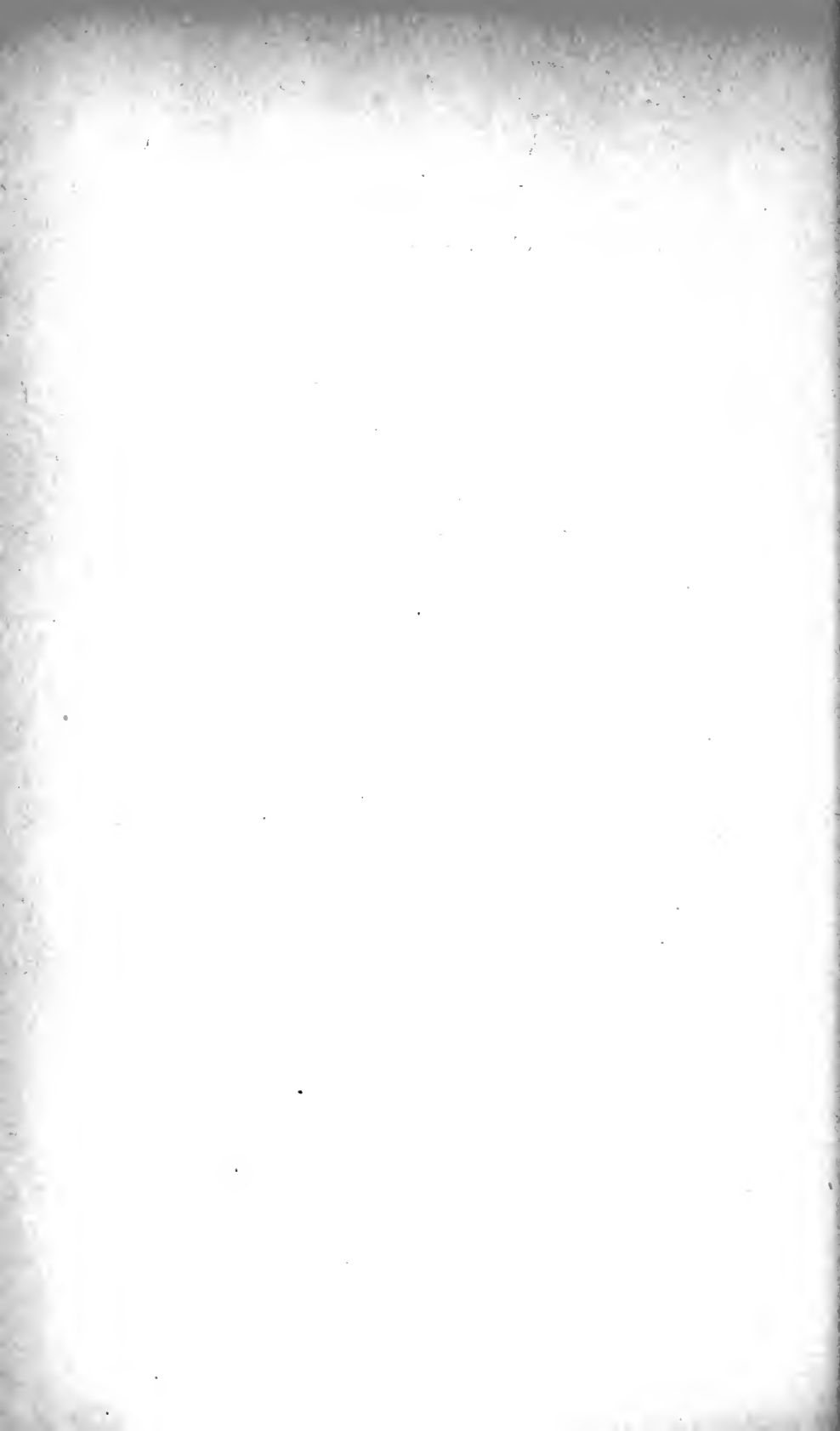
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis Nicolas, directeur)

1900



TUNIS⁽¹⁾

Il y a des points du globe, des vallées, des collines, des confluent de fleuves véritablement prédestinés.

Le premier venu les devine, les reconnaît, s'y abrite. Et la chaumine, ou la tente, plantée dans ces lieux privilégiés devient la larve d'une ville, parfois d'un empire, quelquefois même de quelque chose de plus grand encore : d'une civilisation !

Le genre humain vient là se concentrer. Le tourbillon des siècles s'y creuse. L'histoire s'y dépose sur l'histoire, et la chrysalide, laissée sur le sol par le passant, dans son inconscience, s'épanouit, un jour, sous le souffle vivifiant du temps et des révolutions, dans ces créations éblouissantes et colossales qui s'appellent : Jérusalem, Ninive, Babylone, Athènes, Rome ou Carthage.

Non loin de Carthage précisément, fut jeté de la sorte, des siècles avant même la naissance de cette fille de Tyr, le germe d'une autre cité destinée, à l'insu de ses fondateurs, à presque toujours être en opposition matérielle et morale avec la grande cité phénicienne.

J'ai nommé Tunis.

La voilà donc, cette vieille Tunis, la *Thunes* de notre Joinville, tout au fond du golfe de Carthage et couchée sur son isthme entre ses deux lacs.

Elle a derrière elle les vastes et mornes solitudes du Sedjoui et, devant elle, l'immensité du Bahira, saphir admirable sous un ciel d'azur, émeraude gigantesque, ou topaze énorme, lorsque la tempête, en grondant, fait lever, par milliers, sous le fouettement des vagues, ces flamants roses dont les ailes, quand elles battent, semblent égrener des gouttes de sang.

Vouloir déblayer son histoire, comme on déblaie Herculannum et Pompeï, serait s'atteler à un travail de géant ; la découvrir à fond paraît impossible. Un labyrinthe exploré aboutit à un labyrinthe obstrué. Sous le rez-de-chaussée mis à nu, le penseur trouve une crypte ; sous la crypte, il rencontre un caveau ; plus bas que la caverne, vient un sépulcre ; puis, au-dessous même de ce sépulcre, s'enfonce, dans une impénétrable nuit, un gouffre insoudable. Ce gouffre, c'est l'inconnu libyen, par-dessus lequel s'entassent, comme autant d'étages superposés, les périodes punique, romaine, vandale, byzantine, arabe, berbère, espagnole, turque et française.

(1) Cette œuvre posthume du regretté Auguste Pavy est une conférence qu'il préparait pour l'Institut de Carthage et à laquelle la mort ne lui a pas laissé le temps de mettre la dernière main.

Fouiller tout, exhumer de leur tombeau chacun des lambeaux de ce passé et sonder un à un tous ces abîmes est, je le répète, une œuvre au-dessus de la science et des forces humaines.

Bornons-nous donc à donner à leur tragique ensemble un coup d'œil nécessairement incomplet.

Tunis est, croit-on, plus de trente fois séculaire. Certainement elle existait longtemps avant l'arrivée des premiers Phéniciens en Afrique et son origine est due à ces races en grande partie, sans doute, indo-européennes, qui, de leur nom, firent appeler *Libye* toute la région qu'elles occupaient.

Lorsque, vers le milieu du ix^e siècle avant notre ère, eut lieu la grande invasion tyrienne qui donna naissance à Carthage, Tunis assista donc à l'éclosion d'abord, puis au développement rapide de sa rivale.

Elle personnifia le génie *libyen*, fait d'indépendance et de liberté, en face du génie *sémitique*, essentiellement envahisseur et mercantile.

Les deux villes dès lors se firent une sorte de contrepoids, l'une descendant quand l'autre montait.

Rien n'est curieux comme le spectacle de cet antagonisme profond à travers les âges.

La plupart du temps, Tunis dissimule. Elle est trop faible pour oser attaquer de front sa formidable voisine. Elle sait trop bien que le colosse carthaginois, maître des mers, s'appuyant d'un bras sur l'Égypte et de l'autre enserrant déjà l'Europe, la broierait, sans effort comme sans pitié, au moindre signe de résistance ouverte.

Mais, dès qu'une occasion se présente, comme le feu latent de haine qui couve dans ses entrailles perce aussitôt, et comme sa jalousie subitement éclate!

Carthage est battue par Denys l'Ancien, en 395 : vite Tunis secoue le joug et s'érige en place d'armes des Libyens en révolte.

Quelques années plus tard, les soldats d'Agathocle, débarqués au cap Bon, sont à peine arrivés sous ses murs, en menaçant la fille de Tyr, qu'elle se hâte d'ouvrir ses portes à l'aventurier grec et de faire cause commune avec lui. Pendant trois années, elle partage, hale-tante, les alternatives de succès et de revers du Syracusois. Et quand il disparaît, emporté finalement par une irrémédiable défaite, elle ne se console du redoublement d'oppression que fait peser Carthage triomphante sur tous ceux qui l'ont trahie qu'en suivant d'un regard anxieux les premiers battements d'ailes de l'Aigle romaine.

Elle a compris, du premier coup, que l'univers deviendrait bientôt trop étroit pour contenir à la fois Rome et Carthage; que l'une des deux disparaîtrait devant l'autre, et tous ses vœux sont pour la cité

de fer qui, de l'autre côté de la Méditerranée, grandit chaque jour et fixe déjà sa prunelle d'acier, pleine d'ardentes convoitises, sur la métropole africaine.

Ces vœux ne tardent guère du reste à se réaliser. Le duel commence entre les deux empires. Les monstres se prennent. Les flots se rougissent de leur sang et la fortune, un instant hésitante, après Ecnomos et Milazzo, se déclare enfin pour l'Aigle du Tibre contre le Coursier punique. Régulus apparaît sur la terre d'Afrique : qui l'y reçoit en libérateur ? Tunis !

C'est la gloire des peuples de nos jours qu'ils n'abandonnent point à des mains étrangères le soin de venger leur honneur ni celui de défendre leur drapeau. Dans les temps antiques, il en était autrement. Les bourgeois enrichis de Carthage, entre autres, ne savaient pas mourir et confiaient leurs destinées à des armées mercenaires. Mais les mercenaires ne connaissent pas la patrie ; ils ne combattent pas pour la patrie ! Ils ne connaissent que l'or, ne luttent que pour l'or et ne risquent leur vie que dans l'espérance du salaire convenu.

Si jamais d'ailleurs il y eut sur terre une dette d'honneur, une dette sacrée, c'est assurément celle que contracte ainsi le peuple trop abâtardi, ou trop lâche, pour se défendre lui-même, pour opposer à l'ennemi, comme un rempart d'airain, sa propre poitrine, pour faire germer dans son sang l'arbre trois fois sacré de l'indépendance et de la liberté, vis-à-vis des étrangers qui consentent à prendre sa place, à se battre pour lui, à tenir haut et ferme ses étendards et à braver la mort pour sa gloire ou tout au moins pour sa défense. Non, ceux-là, quel que soit le salaire qu'on leur donne, on ne les paie jamais assez, parce qu'on ne peut estimer jamais à leur vrai prix l'honneur, la bravoure, le dévouement et la vie d'un homme volontairement offerts ! Et ce qui est vrai, même aujourd'hui, l'était bien plus encore dans ces âges barbares où le vainqueur ne savait pas s'honorer en respectant le courage malheureux et où le *væ victis* se traduisait infailliblement par la mort, ou quelque chose de pire que la mort même, par l'esclavage !

Carthage ne le comprit point ainsi, et manquant de loyauté comme de vaillance, elle refusa de donner à ses soldats l'or qu'ils avaient gagné. Les mercenaires irrités se soulevèrent donc ; et pendant trois longues années, sous la conduite de Matho, de Spendius, d'Authorite, de Zerkas, ils firent cruellement expier à leur antique maîtresse son manque de parole et sa foi *punique*.

Tunis les aida, fut leur quartier général et leur servit de base d'opérations. Matho, le plus illustre de tous, s'y trouvait avec ses phalanges quand Amilcar, revenant d'exterminer quarante mille insurgés au défilé de la Scie, se présenta tout à coup devant elle, croyant pouvoir écraser dans son enceinte le reste de la révolte.

Il traînait à sa suite Spendius, Authorite, Zerzas et d'autres chefs, tombés vivants en son pouvoir.

Pour terrifier la cité libyenne et décourager Matho, il fait crucifier ses captifs aux portes mêmes de Tunis, sur les bords du Bahira.

Mais ni Tunis ni Matho ne défontent.

Bien plus, le héros mercenaire surprend l'armée qui l'assiège, la massacre en partie, cloue, à son tour, le lieutenant préféré d'Amilcar sur cette même croix où pourrissait le cadavre de Spendius, et sacrifie aux mânes de ses autres compagnons trente des plus nobles Carthaginois faits prisonniers.

Après ce trait d'audace, Amilcar dut lever le siège de Tunis, et Matho fit trembler, plusieurs mois encore, sous sa redoutable épée, la puissance de Carthage.

Cette sombre épopée, que Polybe qualifie de *guerre inexpiable*, est à peine achevée que recommence le duel de Rome avec sa rivale d'Afrique. Cette reprise débute brillamment pour celle-ci. Le Tessin, Trasymène, Cannes arrachent à Rome un long cri d'angoisse. Aussi, Tunis, blottie sur son rocher, attend sans bouger.

Mais à peine Rome, se relevant, a-t-elle passé la mer dans un effort désespéré, que Tunis tressaille.

C'est dans ses murs que Scipion reçoit, avant Zama, les envoyés de Carthage; c'est à Tunis, après la suprême défaite d'Annibal, qu'il signe la paix consacrant l'irréremédiable déchéance de la puissance punique.

Encore cette paix n'est-elle qu'une courte trêve. Rome ne tarde pas à ressaisir, avec une vigueur nouvelle, sa malheureuse rivale, dont le sublime mais tardif désespoir demeure inutile, et, cette fois, l'efface de la terre des vivants.

Du haut de ses terrasses, Tunis assiste à l'épouvantable catastrophe, et j'imagine qu'un éclair de joie passa dans ses yeux quand elle vit, aux reflets rouges de l'incendie, le peuple, les arts, les flottes, les temples, les forteresses, les monuments de son irréconciliable ennemie se consumer dans les flammes ou s'effondrer, avec fracas, sous les coups des vainqueurs.

En réalité, que gagne-t-elle à cet effondrement? Peu de chose: un changement de maîtres!

Pareille au phénix antique, une Carthage nouvelle sort bientôt en effet de son bûcher, belle, rayonnante, pleine de splendeur et de vie. La première seulement était *phénicienne*: la seconde est *romaine*.

C'est un progrès, car Rome, plus forte, est moins jalouse et moins tracassière que la fille de Tyr.

Mais il ne faut pas même songer à fronder avec elle. Aussi Tunis, comme ses autres sœurs d'Afrique, s'incline en silence sous la puissance de cette main *propice aux soumis et terrible aux révoltés*.

Son voisinage de la *Rome africaine*, pour appeler la nouvelle Carthage du nom que lui donne Salvien, ne peut qu'assurer à Tunis les faveurs du gouvernement. Elle dut certainement profiter, dans une large mesure, de toutes les grandes choses que fit Rome pour sa récente conquête.

Rien ne reste, il est vrai, des monuments qu'elle y sema, sans doute, alors. Ailleurs, le voyageur heurte encore du pied les débris des temples, des palais et des théâtres; il trouve, couchés dans les sillons, les fûts des colonnes et les chapiteaux brisés; il admire, se dressant sur la pourpre du soir, l'immensité des colysées, la magnificence des arcs de triomphe, ou les portes monumentales des cités renversées. Ici, tout a péri, même les ruines!

Mais Tunis a tant de fois été bouleversée de fond en comble que ces disparitions totales ne sauraient déconcerter le penseur, ni modifier ses jugements.

Qui sait, du reste, si la science, en creusant pour asseoir aussi ses édifices majestueux dans la cité renaissante, ne mettra point à découvert, un jour ou l'autre, quelque vestige, ignoré maintenant, de ces temps lointains?

En attendant, l'étoile de Rome monte au ciel, y brille de tout son merveilleux éclat; puis lentement pâlit et s'efface. Sur l'Aigle impérial vieilli, qui va mourir, les vautours de tous côtés se précipitent. Visigoths, Huns, Vandales accourent à la curée. Carthage est la proie de ces derniers, que conduit Genséric. Ils s'en emparent le 19 octobre 439.

Tunis tombe, en même temps, dans leurs mains. Elle y restera de Genséric à Gélimer, c'est-à-dire pendant quatre-vingt-quatorze ans.

Puis, un jour du mois de décembre 533, elle verra soudain passer Gélimer, fuyant, dans l'affolement de la défaite, vers les montagnes de l'Edough dont les échos entendront ce roi vaincu demander un pain, une éponge et un luth : un pain, parce que depuis longtemps il n'en a plus mangé ; une éponge, pour laver ses yeux gonflés par les larmes et les veilles ; un luth, enfin, pour chanter ses malheurs et attendrir les rochers, moins insensibles souvent que le cœur des hommes !

Hélas ! quelques années plus tard, s'il faut en croire les traditions populaires, Bélisaire son vainqueur demandait aussi l'aumône dans les rues de cette Byzance à laquelle il avait rendu l'empire d'Afrique !

Quelle fatalité pèse donc sur les grands hommes, que presque tous ceux de l'antiquité, comme ceux plus voisins de nos jours, finissent dans la misère, l'exil ou les supplices, jouets, la plupart du temps, des persécutions les plus injustifiées ?

Socrate, condamné par les siens, boit la ciguë ;

Aristide et Thémistocle sont bannis de patries qu'ils ont sauvées ;

Annibal, trahi par ses concitoyens et errant de royaume en royaume, en est réduit à s'empoisonner pour échapper à ses ennemis;

Des deux Africains, l'un meurt en exil, l'autre assassiné;

Pompée succombe sans un défenseur;

César expire sous les poignards;

Cicéron livre sa tête au bourreau sans qu'une voix, éloquente comme la sienne, intervienne en sa faveur;

Homère, Tasse, Dante, Milton, Camoëns, Cervantès sentent successivement cette main de fer de la destinée s'appesantir lourdement sur eux;

Colomb, qui donne un monde à son roi, expire dans l'indigence, sans autre richesse, près de son grabat d'agonie, que les chaînes dont le chargea ce roi pour acquitter sa dette de gratitude;

Jeanne d'Arc est traînée sur le bûcher et Napoléon le Grand s'éteint douloureusement sur un îlot perdu de l'Atlantique, tous deux martyrs des Anglais;

Ney périt, plus tristement encore, sous des balles françaises, sans qu'un grenadier de France soit là pour abaisser les fusils des revenants de Coblenz et crier halte-là ! à ces sangs-mêlés rapportés dans les fourgons de l'étranger;

Enfin, nos héros de la Révolution, avant de monter sur le piédestal que notre admiration tardive leur élève, ont gravi, presque tous, les degrés de l'échafaud et porté leur tête, qu'illuminaient pourtant les flammes sacrées du patriotisme, de la jeunesse et du génie, sous le hideux couperet de la guillotine !

De Tunis sous la domination des empereurs d'Orient, nous savons peu de chose. Un de ses enfants, seul, nous a laissé quelques pages.

Ce qui fut gravé sur la pierre, sur le marbre et sur l'airain a disparu. Ces quelques pages, jetées au hasard des vents, ont traversé les siècles ! Ils se trompent donc étrangement, les hommes d'Etat qui ne confient le soin de leur immortalité qu'au bronze et au granit. Bronze et granit sont vite rougés par les âges. Mais les feuillets où un Tacite cloue au pilori un Néron sont immortels ; mais les pages dans lesquelles un Suétone fustige les Césars demeurent, et celles mêmes d'un Victor de Tunis subsistent quand tout le reste de la cité byzantine a, depuis longtemps, été emporté.

Ainsi, la parole humaine n'est qu'un souffle, mais ce souffle gouverne le monde !

En attendant, Tunis va changer encore une fois de maîtres. Du fond de l'Arabie accourent, en phalanges sans nombre, les nouveaux conquérants. Cinq fois, il est vrai, leur élan est brisé. L'émir Abdallah, l'émir Okhbal, l'émir El Mohadjir et l'émir Hassan voient, tour

à tour, leur épée se fausser, puis se rompre, sur le rempart d'acier que leur opposent le patrice Jean, le roi Grégoire et la Kahenali.

La trace de ces premiers guerriers de l'Islam serait même, à l'heure actuelle, aussi difficile à retrouver parmi les habitants du pays que celle des Vandales et des Romains, si une sixième invasion, l'invasion hilalienne de 1056, n'avait décidément tout submergé sous son flot envahisseur.

Cependant Tunis était tombée au pouvoir des Arabes en 688 et Carthage en 696. L'étendard impérial n'y reparait, un instant, pendant l'hiver 697-698, que pour en disparaître définitivement au printemps de cette dernière année.

Depuis lors, Carthage décroît rapidement. Sa population chrétienne émigre; ses palais désertés et vides tombent; ses murailles, relevées sous Justinien, s'effondrent sous l'action du temps et l'herbe envahit ses forums abandonnés. Viennent Louis IX et ses croisés : ils ne retrouveront plus, à la place de la cité fameuse, que des murs croulants, des remparts lézardés et des maisons ruineuses groupées autour des citernes antiques, sous la protection d'un débris de fort sans défense et presque sans défenseurs!

Tunis, au contraire, grandit chaque jour, entre la guerre et la disette. La famine y agonise parfois et les révoltes donnent la réplique. Fidèle à ses traditions d'indépendance, elle reste la ville de l'opposition. Ce n'est plus le centre de l'agitation libyenne : c'est le centre autrement formidable de l'agitation berbère. Elle ne regimbe plus contre la tyrannie de Carthage déchue : elle tient tête à Kairouan, la ville sainte des émirs et des Aglabites!

Révolte en 767; révolte en 802; révolte en 812; révolte en 848; révolte en 892.

Après les révoltes, les supplices se multiplient.

Puis la variété des pestes naît de la variété des pourritures.

Loin de l'abattre, tous ces fléaux la grandissent. Chaque fois qu'elle touche terre, elle se relève, comme Antée, plus forte, plus prospère et plus grande. Il faut, du reste, lire le récit de toutes ses aventures dans son Ibn Khaldoun, l'historien des Berbères. Elle devient si prépondérante enfin que, le vendredi 13 septembre 894, l'Aglabite Abou Ishak Ibrahim ibn Ahmed, après l'avoir prise d'assaut, quitte ses palais de Rakkadah près Kairouan et vient y fixer sa résidence et le siège du gouvernement.

Voilà donc mille ans qu'elle est officiellement devenue capitale. Que d'événements, durant ces mille années, se sont déroulés dans son enceinte! que de dynasties elle a vues se succéder! que de révolutions l'ont agitée! Ah! la première venue de ses maisons en sait long! son sous-sol est un receleur! si les ruisseaux de ses rues entraient en aveu, que de choses ils diraient! Du moins l'œuvre d'Ibra-

him a survécu à toutes les vicissitudes et à toutes les secousses. Tunis a depuis lors été plusieurs fois amoindrie et mutilée, elle n'a point été décapitée.

Le 17 juillet 1270, il y avait grand émoi dans la cité. Le roi de France et les plus preux de ses barons débarquaient sur les plages tunisiennes.

Qu'y venaient-ils faire ?

La Rome chrétienne avait hérité de la haine de Rome païenne contre l'Orient. Dès qu'elle avait vu l'Europe assez forte pour combattre, elle l'avait jetée dans les croisades, guerres éclatantes et singulières, guerres de chevalerie et de religion qui ont trouvé leur Homère dans Torquato Tasso et dont l'équipée de saint Louis devait être le dernier épisode.

Episode sinistre !

Des fresques, qu'on pourrait croire historiques, représentent Louis IX courant, l'épée haute, sur son palefroi de guerre, contre El Mostancer qui gouvernait glorieusement alors Tunis. La mort s'offrit, hélas ! aux Français sous des traits moins beaux. Elle ne vint point à eux embellie par l'uniforme, dans l'enivrement de la lutte. Saint Louis ne monta point son blanc destrier, son heaume qui était doré et moult bel sur la tête, ni son épée d'Allemagne en main, comme parle Joinville ; ses barons n'entonnèrent point leur chant de guerre autour de l'oriflamme flottant au souffle ardent des batailles. Le typhus et la dysenterie furent leurs seuls ennemis et emportèrent, outre le roi, l'élite de la noblesse qui l'avait accompagné : son fils le comte de Nevers, le duc de Nemours, le duc de Montmorency, le comte de Vendôme, Hugues de Lusignan, le légat du pape Hugues de Gros Parmy qui n'était point cardinal et mourut avant saint Louis. J'en passe, et des meilleurs !

Deux chevauchées dans les plaines de l'Aouïna, conduites plus tard par Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, arrivé le 25 août, après la mort du roi de France son frère, furent les seuls faits d'armes de cette campagne à laquelle un traité mettait d'ailleurs fin, le 21 novembre. Tunis en était quitte pour payer les frais de la guerre : dix millions cinq cent mille francs !

Elle devait s'en tirer à moins bon marché deux siècles et demi plus tard. Le souverain hafside Moulaï Hassen, chassé par le corsaire Kheïr ed Dine, avait imploré le secours de Charles-Quint. Le grand empereur, qui possédait déjà Ceuta et Tanger, le Peñon de Vélez, Melilla, Oran, Mers-el-Kebir et toute la côte du cap d'Aguirra au cap Gardafui, s'empressa d'accourir. Le 29 mai 1535, il quittait Barcelone avec une puissante *armada*. Le 16 juin, après une relâche à Cagliari, il prenait terre à Porto-Farina. Le 4 juillet, La Goulette tombait en son pouvoir et, le 18, Tunis était prise. Vingt mille esclaves

ves chrétiens ouvraient les portes de la casba et le pillage commençait. Quand il cessa, le troisième jour, pour que le vainqueur entrât dans la ville, soixante-dix mille cadavres tunisiens jonchaient les rues de la cité terrifiée.

Pendant cinquante ans, l'Espagne garda sa proie. Et, depuis longtemps, Charles-Quint, dégoûté du monde, était descendu vivant dans son tombeau de Saint-Just, que don Juan d'Autriche, son bâtard et le héros de Lépante, songeait encore à faire de Tunis la capitale du royaume africain qu'il entrevoyait dans ses rêves. Il fallut tout l'effort de la Turquie, joint à l'inertie de Philippe II, pour arracher à l'Espagne sa conquête. Du 17 août au 13 septembre 1573, c'est-à-dire pendant vingt-sept jours, la petite garnison du fort Bab-Bahar repoussa les nombreux assauts de l'armée de Sinane-Pacha. Et quand les défenses du fort écroulé eurent laissé ouverte une brèche énorme, quand il y eut impossibilité matérielle de prolonger la résistance, alors seulement elle rendit ses vaillantes armes ! Le fantassin castillan, qui avait chassé les Maures, soumis l'Ethiopie et la Cafrerie, pris Malacca et les Moluques, conquis les vieilles Indes et le nouveau monde, cette admirable infanterie qui ne se brisa que le jour où elle se heurta au grand Condé, fut donc ici, de tout point, à la hauteur de son légendaire héroïsme !

Plusieurs des canons qui l'écrasèrent portaient sur leurs flancs de bronze les lys de France et avaient été donnés par François I^{er} en haine de Charles-Quint.

Les relations amicales nouées ainsi par la France avec Tunis allaient se resserrer de plus en plus. En 1577, Henri III y créait le premier consulat qu'aucune puissance européenne ait eu dans ce pays.

Et, depuis lors, si l'esclavage et la piraterie n'avaient fait trop souvent de la blanche cité un outrage vivant à l'Europe et à la civilisation, jamais aucun nuage ne se serait élevé entre elle et nous.

Malheureusement, les corsaires, en promenant leur sinistre pavillon sur la Méditerranée, et parfois en tentant des coups de main jusque sur les côtes de notre Provence, ramenaient des fils de France dans leurs bagnes tunisiens, les vendaient comme esclaves ou les jetaient dans les chiourmes de leurs galères.

Ah ! ces bagnes de Tunis, au nombre de neuf : bagnes de Sainte-Croix, de Sainte-Lucie, de Saint-Antoine, de Saint-Léonard, de Saint-Roch, etc., qui saura jamais ce qu'il s'est déroulé de scènes affreuses dans la profondeur de leurs cachots ! Par la pensée, on interroge chaque lieu, chaque heure, chaque pas ; on s'arrête ; on frémit ; on se surprend des sanglots ; mais on ne se rend compte qu'avec une peine infinie du fond d'horreur qui est là. Pauvres esclaves enchaînés, vendus, ou ensevelis vivants au fond de la cale des galères, tout ce qu'on peut imaginer de plus déchirant pour les fibres les plus vives

et les plus nobles de la sensibilité humaine, ils l'ont souffert ! Quelle longue agonie que la leur ! quelle lutte cruelle, pendant des années, contre la mort toujours présente au milieu de travaux et de souffrances physiques et morales plus douloureuses que la mort elle-même ! Les cachots et les pontons ont été discrets. Pas un seul cri nous initiant au détail de ce martyr n'a déchiré l'espace et le temps. L'écho même des cris de désespoir dont ils retentirent a été étouffé. C'est à peine si, des milliers et des milliers de victimes dont ils ont répercuté les soupirs, deux ou trois voix sont parvenues jusqu'à nous dans une sorte de lointain mystérieux et affaibli. C'est, en 1631, la voix d'infortunés captifs qui écrivent à Louis XIII : *« Sy les rochers avoient du sentiment, ils verseroient des ruisseaux de pleurs de voir ce quy se commet contre vos sujets qui crient miséricorde. »* C'est, en 1692, la voix d'un de nos consuls, Claude Lemaire, qui, chargé de chaînes et jeté, six mois durant, dans un bague, nous en donne cette vision rapide et inachevée : *« Ils m'ont pris tous mes vêtements ; ont vendu mes hardes à l'encan et m'ont laissé plusieurs jours sans daigner m'envoyer un morceau de pain. Sans un ami, je serais mort de faim et je me suis à la fin accoutumé à manger des sauterelles comme les autres. »*

Et tout cela s'est renouvelé pendant des siècles, disons-le à la honte de certains rois de France et de certaines villes françaises, sans que ces rois et ces villes fissent, pour arracher leurs sujets et leurs frères à ces tortures, tout ce que commandaient l'honneur et la pitié !

De temps en temps, sans doute, on envoyait une escadre. De Vivonne venait ; d'Almeras venait ; de Martel venait ; Tourville venait ; Duquesne venait ; d'Estrées venait. En 1637, en 1641 ; en 1660, en 1669, en 1671 ; en 1683, en 1685, on faisait une démonstration navale ; on lançait quelques boulets sur La Goulette et quelques menaces contre le Divan. Mais, à cause de l'amitié que l'on gardait à Tunis, l'égoïsme royal évitait de s'engager à fond. Les puissances tunisiennes rendaient quelques esclaves, presque toujours rachetés à beaux deniers comptant. Puis, quand il avait reçu ce fantôme de satisfaction, le pavillon blanc, un instant apparu comme un signe d'espoir et de délivrance, reprenait la mer et disparaissait dans les brumes, laissant ici combien d'yeux noyés de pleurs et combien de cœurs désespérés !

Ossements sacrés de nos aïeux, épars sur ces rives ou enfouis sans honneurs sous le pavé de nos rues, comme vous devez aujourd'hui tressaillir d'allégresse sous les pas de vos petits-fils ! Comme vous devez saluer, du fond de vos tombes ignorées, le passage de nos couleurs nationales ! Ah ! si 89 avait brillé plus tôt, si la Révolution avait proclamé plus vite la fraternité des citoyens et la souveraineté du peuple, comme la France se fût levée d'enthousiasme pour briser vos fers et vous ramener tous sur la terre de la Patrie !

Que de fois, j'imagine, sur vos lèvres brûlées par la fièvre et flétries par la misère, parmi les chants plaintifs qui rappelaient le doux pays de votre enfance ou exhalaien vos patriotiques angoisses, est passée cette prière ardente gravée sur le tombeau des Macchabées, ces héros du patriotisme hébreu : *Exoriare aliquis ex ossibus!* « Que de nos ossements humiliés surgisse donc au moins un vengeur! »

Eh bien! dormez en paix maintenant votre grand sommeil. Le vengeur s'est enfin levé. Toutes vos larmes, tous vos soupirs, toutes vos gouttes de sueur et de sang, tous vos coups reçus, toutes vos agonies supportées se sont silencieusement additionnés de siècle en siècle et il s'est trouvé un jour où toutes ces choses ont eu un total : 12 mai 1881!

Ce jour-là la France républicaine est accourue vous venger; mais vous venger comme votre cœur, tout poudre qu'il est, souhaitait assurément de l'être. Elle est venue apporter à cette cité où vous avez tant souffert, dans les plis de son drapeau, ce qu'elle porte partout où elle va, ce qu'elle portera bientôt, je l'espère, jusqu'aux centres les plus mystérieux du Continent noir : la liberté, le progrès et la fraternité!

Après Tunis libyenne, Tunis punique, Tunis romaine, Tunis vandale, Tunis arabe, Tunis espagnole et Tunis turque, Tunis française! Quelle ascension lente, mais quelle sublime sortie de ténèbres et quelle naissance auguste!

Or, qui dit : naissance, dit : délivrance. Proclamer la naissance de l'enfant, c'est affirmer aussi la délivrance de la mère. La mère, la vieille Tunis du passé, est donc délivrée de ses tyrannies sanglantes, de ses fanatismes surannés, de son esclavage, de ses chambres tortionnaires, de ses bagnes hideux, de ses gibets, de tous ses raffine-ments de barbarie et de toutes ses haines de civilisation!

Et l'enfant, la Tunis du Protectorat français, à l'abri de nos couleurs nationales et sous l'égide de ses nobles souverains, grandit superbement, l'étoile au front, l'esprit ouvert à toutes les inventions du génie moderne, la main fraternellement tendue à toutes les nations, le cœur prêt à toutes les nobles initiatives et à tous les sentiments généreux.

Un dernier mot.

Ce XIX^e siècle, en finissant, nous a condamnés à de dures épreuves. Mais, en vérité, rien ne peut nous donner plus d'espérance pour l'avenir que cette puissance de progrès et de civilisation dont nous donnons un peu partout, en ce moment, sur le continent mystérieux de l'Afrique, l'incomparable spectacle.

L'Amérique septentrionale et ce qu'on appelait les Grandes-Indes en Asie furent les premières conquêtes de notre génie colonial, de

cette initiative qu'on est allé parfois jusqu'à nous contester. L'Afrique maintenant nous attire.

Nous n'avons conservé que la gloire de nos premières expéditions. La gloire des secondes, nous l'avons déjà. Car c'est notre expédition d'Alger, c'est la Méditerranée purgée de ses pirates, c'est le Sénégal, c'est le Congo, c'est le Dahomey et surtout c'est notre Tunisie, avec les succès rapides et incontestables de notre protectorat, qui ont décidé celles même des nations européennes jusque-là purement continentales à tenter d'exercer en Afrique leur activité.

Souhaitons donc seulement que la France retire cette fois de ses conquêtes autre chose qu'une gloire stérile et que son influence, si puissamment féconde sur cette terre, se traduise pour elle en un accroissement durable de grandeur, de richesse et de force!

AUGUSTE PAVY.



INSCRIPTIONS

SUR TERRES CUITES ET MENUS OBJETS

Trouvées à Carthage

1899-1900

PREMIÈRE SÉRIE

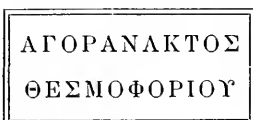
Cette première série comprend des marques d'amphores et de vases de petite dimension, de briques, de lampes et autres objets trouvés depuis le mois de juin de l'année dernière jusqu'à ce jour dans les fouilles de la nécropole punique située entre Bordj-Djedid et la colline de Sainte-Monique.

Presque toutes ces marques sont postérieures à la nécropole. Les terres cuites qui les portent ont été surtout rencontrées dans la couche de décombres qui a recouvert la nécropole et dans les puits donnant accès aux chambres funéraires.

Saint-Louis de Carthage, 22 juin 1900.

I — Marques sur amphores grecques

1 — Marque longue de 0^m 035 et large de 0^m 015 : (1)



Lettres petites et minces.

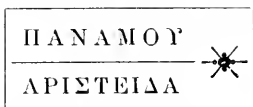
2 — Marque circulaire; diamètre : 0^m 03 :

ΕΠΙΔΙΝΗΣΙΔΑΜΟΥΥΡΑΖΙΝΘΙΟΥ

Au centre, la rose de Rhodes.

Je n'ai pas trouvé cette marque parmi les inscriptions céramiques de Grèce publiées par Alb. Dumont.

3 — Marque rectangulaire longue de 0^m 044 et large de 0^m 012 :



A droite, une étoile à six branches. Le mot ΠΑΝΑΜΟΥ a été gravé dans la matrice du *sigillum* par dessus un autre mot. On peut distinguer un K sous le premier A, un O sous l'M et un Y sous l'O.

(1) Cf. Dumont. *Inscriptions céramiques de Grèce*. Pl. IX, n° 7.

4 — Marque circulaire sur le coude d'une anse :

ΑϚτ ΣΤΟΚΛΕϚς

5 — Marque circulaire; au centre, la rose, emblème de Rhodes.

▄▄▄▄ ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ

Inscription incomplète à gauche.

6 — Marque large de 0^m02 et longue de 0^m038 :

ΕΠΗΡΑ
ΓΟΡΑ
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ

7 — Marque longue de 0^m04 et large de 0^m017 :

ΜΑΡΣΥΛΑ
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ

8 — Marque longue de 0^m33 et large de 0^m008 :

ΜΑΡΣΥΛΑ
ΔΑΛΙΟΥ

9 — Sur une portion d'anse adhérente à un col d'amphore haut de 0^m25, mesurant 0^m12 de diamètre extérieur et 0^m105 de diamètre intérieur, marque rectangulaire longue de 0^m036 et large de 0^m21 :

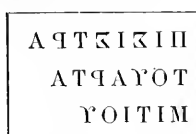
ΗΛΥΣΑΝΙΑ
<i>Rose</i>

10 — Marque longue de 0^m037 et large de 0^m019 :

ΕΠΗΕΙΣΙ
ΣΤΡΑΤΟΥ
ΗΕΔΑΓΕΙΤΝΟΥ

Cf. Alb. Dumont: *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 99, n° 171. Dans la liste des mois rhodiens établie par Stoddart, celui qui porte le nom de *πεδαιγέτινος* correspondrait à notre mois de mai.

11 — Marque rectangulaire large de 0^m 14 :



ΠΙΣΙΣΤΡΑΤΟΥΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ. Cette marque se lit de droite à gauche.

12 — Marque longue de 0^m 035 et large de 0^m 021 :



13 — Marque longue de 0^m 031 et large de 0^m 012 :



14 — Sur une anse plate, marque d'amphore qui n'est pas rhodienne :



Hauteur des lettres, 0^m 01. Les deux premiers jambages appartiennent peut-être à un Π.

II — Autre marque grecque

15 — Sur la ligne de jointure du couvercle d'une petite *capsella*⁽¹⁾ de terre cuite fine recouverte d'un beau vernis noir, lettre tracée par le potier avant la cuisson et avant l'application du vernis :



Hauteur de cette lettre, 0^m 011.

III — Marques de briques

16 — Sur un fragment de brique, portion de marque circulaire qu'il est facile de compléter :

Ex pr. Asiniae Quadrat ILL · OP · DOL · AFLA v
Maxim. Gallic A · ET · VETER · COS

Dans un exemplaire de cette marque trouvé à Rome, à Saint-Paul

(1) Cette *capsella*, de forme cylindrique, mesure 0^m 07 de hauteur et 0^m 05 de diamètre. On peut en voir une semblable reproduite dans la *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*, second mois des fouilles, p. 18, fig. 32.

hors des murs, on voit au centre une grappe de raisin. Sur notre fragment on n'aperçoit qu'une amorce de l'emblème. L'exemplaire de Rome porte à la seconde ligne : VETERE.

La brique a été faite l'an 150 de notre ère, sous le consulat de *Gallicanus* et de *Vetus*.

Gaetano Marini, en donnant cette marque,⁽¹⁾ constate qu'elle est la seule qui parle de *Flavius Maximus*, et le professeur Dressel, en l'annotant, dit que l'unique exemplaire étudié par lui portait VETER et non VETERE.

Le fragment de brique de Carthage vient confirmer la lecture du savant épigraphiste.

Nous avons déjà trouvé trois fois à Carthage des briques sorties des *praedia* et des *figlinae* d'*Asinia Quadratilla*, mais elles étaient plus anciennes de quelques années, ayant été fabriquées l'an 142. Une de ces marques ayant pour emblème une pomme de pin fut trouvée dans les fouilles de la basilique de Damous-el-Karita.⁽²⁾

Enfin voici, d'après le *Corpus*, la lecture complète de notre marque :

Ex praediis Asinae Quadratillae, opus doliare a Flavio Maximo(?) Gallicano et Vetere consulibus.

17 — Sur un fragment de brique épaisse de 0^m 36, marque circulaire :

*Ex pr. L. Aeli Aug Pii FOP · DOLIA b Aristio
Sucess Gal LIC · ET · VET r cos*⁽³⁾

18 — Sur une grande brique de couleur gris jaunâtre, marque circulaire de 0^m 09 de diamètre :

EXPRDOMIT · LVCILL *ae*

Ex praediis Domitiae Lucillae.⁽⁴⁾

19 — Sur une brique d'argile grise et jaunâtre mêlée de petites pierres, épaisse de 0^m 045, marque circulaire de 0^m 09 de diamètre :

(1) *Iscrizioni antiche doliari*, p. 202, n° 509, et C. I. L. XV, n° 863. Ce XV^e volume du *Corpus Inscriptionum latinarum*, publié récemment à Berlin, renferme l'*Instrumentum domesticum*, c'est-à-dire les inscriptions sur terres cuites et menus objets trouvés à Rome. La 1^{re} partie et le 1^{er} fascicule de la 11^e partie de ce volume donnent ensemble 8.016 numéros, inscriptions imprimées, tracées ou peintes, sur briques, amphores, vases de toutes formes, lampes, etc. Les relations entre Rome et Carthage sont confirmées par l'identité des marques de potiers trouvées dans les ruines de Pune et l'autre villes. Mais Rome a fourni fort peu de marques grecques d'amphores. Le volume en question n'en donne que sept (n° 3577-3583), ce qui prouve l'absence presque complète de relations entre Rome et la Grèce à l'époque où les amphores de Rhodes étaient expédiées par le commerce dans le reste de la Méditerranée.

(2) *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XXI, p. 47, n° 52.

(3) Cf. *Iscrizioni antiche doliari*, p. 202, n° 508.

(4) Cf. C. I. L. XV, 1921 et 1922.

EXPR · DOMIT · LVCILLA
CLAUDI · QVINQV
A · S

A la seconde ligne, A et V sont liés.

Le Prof. Henri Dressel⁽¹⁾ place l'âge de cette marque entre les années 125 et 134. Il l'interprète ainsi :

Ex praediis Domitiae Lucillae, Claudii Quinquatralis AS.

20 — Sur un fragment :

OPVS DOLIAR EX FIGLIN
EXPR

21 — Sur un fragment de brique :

PDOMITI
PVDIOV

22 — Sur un fragment épais de 0^m 033, marque circulaire de 0^m 08 de diamètre :

VCIL · V EX · FIG
CA AS

IV — Marques de grands vases

23 — Sur une anse d'amphore qui me paraît d'époque punique, au lieu de trouver une estampille avec des caractères phéniciens, je trouve une marque romaine assurément fort ancienne.

De forme presque carrée, arrondie aux angles et mesurant 0^m 02 de largeur, cette marque porte deux lettres :

A E

Dans la lettre E la haste principale se prolonge légèrement en haut et en bas.

24 — Sur le culot d'une grosse amphore en argile rouge, morceau en tronc de cône haut de 0^m 12 et mesurant 0^m 12 de grand diamètre et 0^m 075 de petit, marque circulaire de 0^m 22 profondément imprimée :

A L

Lettres en relief. La barre intérieure de l'A, au lieu d'être horizontale et de rejoindre les deux jambages, est courte et oblique.

Ce sont peut-être les initiales du nom *Alexander*. (Cf. C. I. L. XV, 3397.)

(1) C. I. L. XV, n° 1070.

25 — Sur la base du col d'une grande amphore à paroi épaisse de 0^m024, marque rectangulaire longue de 0^m112 et large de 0^m021 :

C · C A R I S T A N I

Lettres bien formées. Ligatures : S et T, A et N.

26 — Sur la base du col d'une autre amphore, marque rectangulaire large de 0^m022 :

C C A R I S T · F R ■■■■■

Lettres moins soignées que dans le numéro précédent. Ligatures : R et I, S et T.

26 A — Sur la partie inférieure d'une amphore, petite marque rectangulaire, longue de 0^m021 et large de 0^m009 :

F I D I

Lettres peu en relief. La première est peut-être un P et la dernière n'est peut-être pas complète.

27 — A la base de l'orifice en tronc de cône (hauteur 0^m08) d'une amphore en terre rouge brique mélangée de points blancs, marque rectangulaire longue de 0^m044 et large de 0^m017 :

F V L ▲ P H I L

Lettres bien formées. Les trois premières forment monogramme, ainsi que les quatre dernières.

28 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore :

I V L L O · A F R ■■■■■

Hauteur des lettres, 0^m10.

29 — Sur une amphore intacte, haute d'un mètre, à la partie supérieure de la panse et à la hauteur de la naissance des anses, marque rectangulaire longue de 0^m05 et large de 0^m024 :

L I V P ■■■

Marque très difficile à déchiffrer. La seconde lettre est peut-être un L. Un de mes confrères lit LIVIN; un autre lit LIVM ou encore LIVRI. J'indique simplement dans ma lecture ce que je vois de certain comme traits.

30 — Sur la panse d'une grande amphore, graffite avant la cuisson :

N V

Hauteur des lettres, environ 0^m 04.

31 — Sur sept amphores, marque imprimée en creux sur le col :

SAF · PIC⁽¹⁾

Lettres très nettes, hautes de 0^m 017, isolées, sans trace d'encadrement.

Cette marque est à rapprocher du n° 65 de la dernière série d'inscriptions céramiques que j'ai publiée précédemment. On y lit en effet :

SAFINIAEPICE⁽²⁾

32 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque longue de 0^m 068 et large de 0^m 021 :

S · L · E · P

Lettres plates, avec peu de relief.

33 — Sur le col d'une grande amphore :

V E T
S

Lettres peintes en rouge. Les trois premières forment un monogramme haut de 0^m 04; la dernière n'a que 0^m 03. Cette inscription doit se lire VETVS et indique que l'amphore avait renfermé du vin vieux. Nous avons déjà trouvé plusieurs fois cette marque. (Cf. *Le mur à amphores de la colline de Saint-Louis*, Paris 1894, p. 20, lettre V, n° 9-18.)

V — Marques de poteries rouges

34 — Marque longue de 0^m 011, mal venue :

BIAN
VST

(1) Cf. C. I. L. XV, 3519.

(2) Cette marque, recueillie à Carthage par un officier, fait aujourd'hui partie de la collection de M. Emm. Delorme, archiviste de la Chambre de Commerce à Toulouse

Hauteur des lettres, 0^m 003. A la première ligne, les deux dernières lettres sont liées. Celles de la seconde ligne ne se reconnaissent que par leur sommet.

35 — Marque longue de 0^m 011 et large de 0^m 007 :



A la première ligne, la première lettre est peut-être un O et les deux derniers I ne sont pas d'une lecture certaine. — A la seconde ligne, dont les lettres sont renversées, M doit être combiné avec un A pour CAMBRI ou peut-être aussi avec un V pour CAMVBR I,⁽¹⁾ car il y a bien dans cette marque un B et un R.

VI — Marque de lampe

36 — Au revers d'une lampe en argile gris jaunâtre, à oreillon percé, avec deux trous dans le disque et un lion courant à gauche comme sujet; marque :

o
SCAMAN
DRI

Lettres tracées à la pointe, sauf le C, qui est en relief. Les A ne sont pas barrés. Au-dessus de l'inscription, petit cercle imprimé en creux.

Lampe d'époque de transition (IV^e siècle).

VII — Marque sur os

37 — Sorte de fiche en os, longue de 0^m 09, large de 0^m 014 et épaisse de 0^m 005, percée d'un trou à une extrémité :

CAL

Les lettres sont formées de petits cercles avec un point au centre.

Cette lamelle à anneau doit être une tessère. On en a trouvé de cette forme dans les ruines de Pompéi. (Cf. Pierre Gusman, *Pompéi*, p. 190.)

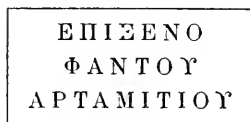
DEUXIÈME SÉRIE

Les marques que nous donnons à la suite des précédentes ont été trouvées en dehors des fouilles de la nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique. Elles proviennent de divers points de l'emplacement de Carthage.

(1) Cf. C. I. L. XV, 4955.

I — Amphores grecques

38 — Marque longue de 0^m032 et large de 0^m013 :

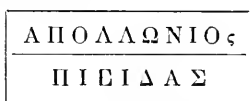


Nous avons déjà trouvé sur les anses d'amphores de Rhodes découvertes à Carthage le nom de ΞΕΝΟΦΑΝΤΟΣ.

39 — Marque circulaire de 0^m03 de diamètre. Au centre, la rose.

ΕΠΙΑΘΑΝΟΔΟΤΟΥΠΑΝΑΜΟΥ

40 — Sur une anse assez plate, marque longue de 0^m053 et large de 0^m015, arrondie aux angles :



Le C est carré comme un E et l'on dirait qu'il y a un I entre le Δ et l'Α. (Cf. Alb. Dumont; *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 275, n° 23 et 25.)

41 — Sur une anse de terre jaunâtre, un peu plate, marque large de 0^m012 :



L'anse qui porte cette marque a reçu de plus trois traits parallèles de même longueur qui semblent avoir été faits à la scie.

42 — Marque longue de 0^m048 :

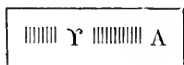


Sous la seconde ligne, longue tige terminée à chaque extrémité par un ornement.

Alb. Dumont a donné dans ses *Inscriptions céramiques de Grèce*, n° 106 de la VII^e série, une marque qu'il complète ainsi :

Ἐπί Θεο[δ]ότου
Εἰρηνίδ[α]

43 — Marque longue de 0^m04 et large de 0^m01 :



A gauche, il y a une sorte de rosace formée de globules disposés en cercle. Avant A, il y a un I ou un T.

Albert Dumont a publié une marque rencontrée à Alexandrie et en Sicile, qu'il a lue : AMYN TA (?), avec un attribut à droite, probablement, dit-il, ⁽¹⁾ un arbre touffu.

La marque trouvée à Carthage compte trois lettres entre Y et A.

44 — Sur une anse assez plate, marque large de 0^m 017 :



Marque mal venue. Caractères très petits. Quelques-uns ne sont pas d'une lecture certaine.

II — Briques

45 — Sur un fragment de brique épaisse de 0^m 03, marque rectangulaire longue de 0^m 055 et large de 0^m 028 :



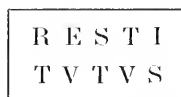
L'encadrement et les lettres de cette estampille sont en creux.

46 — Sur un morceau de brique de terre grise, épaisse de 0^m 025, marque rectangulaire :



Lettres et encadrement imprimés en creux. Hauteur des lettres, 0^m 012.

47 — Sur un fragment de brique de terre rougeâtre, épais seulement de 0^m 015, marque rectangulaire longue de 0^m 055 et large de 0^m 032 :



Lettres et encadrement sont imprimés en creux.

III — Grands vases

48 — Sur le col d'une amphore, marque longue de 0^m 041 :

(1) *Archives des missions scientifiques et littéraires*. Deuxième série, t. VI. ALB. DUMONT, *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 80, n° 30.

A N V IIIII

Hauteur des lettres, 0^m 012.

49 — Sur une anse de terre rougeâtre, marque rectangulaire longue de 0^m 024 et large de 0^m 012, arrondie aux angles :

C · R

50 — Sur un fragment de vase de terre rouge ayant la forme d'un cône tronqué, haut de 0^m 085 et d'un double diamètre de 0^m 042 et de 0^m 031 :

D

Lettre haute de 0^m 025, tracée avant la cuisson.

51 — Sur une anse, marque de 0^m 01 :

E V X IIIIIIIIIII

52 — Sur le col d'une amphore, marque rectangulaire longue de 0^m 09 et large de 0^m 036 :

L · IPOMPV
SIORVM

La deuxième lettre n'est peut-être pas complète; la troisième est peut-être un D.

53 — Sur une anse plate, marque large de 0^m 012 :

L · VE

Lettres en relief, très nettes.

54 — Sur la poignée à rigole d'une terrine de terre cuite, belle marque rectangulaire, longue de 0^m 057 et large de 0^m 015 :

M · CIMONI

N et I sont liés. Lettres d'une grande netteté, très belles. ⁽¹⁾

(1) Cf. C. I. L. XV, 6081.

55 — Sur l'anneau d'orifice d'une amphore, marque carrée de 0^m032 de côté :

P

Hauteur de la lettre, 0^m026.

56 — Sur un morceau de terre cuite rouge, à couverte jaunâtre, ayant la forme d'un cône tronqué, haut de 0^m065 avec un double diamètre de 0^m047 et de 0^m036 :

S

Lettre en creux, haute de 0^m021, tracée avant la cuisson. Elle est retournée.

57 — Sur l'un des éléments d'une anse géminée, de terre rougeâtre, à couverte jaunâtre, marque longue de 0^m043 et large de 0^m011 :

T I B V R · S A L V

V et R sont liés, ainsi que les trois dernières lettres. (1)

58 — Sur un fragment de terre cuite rouge, épaisse, provenant de l'orifice d'un grand vase, marque rectangulaire :

||||| P H N |||||
||| Y T Y X I ♣

Lettres en creux, hautes de 1 centimètre. A la première ligne, la lettre N est seule tout à fait certaine.

La forme des caractères a quelque chose de moderne, et je n'aurais pas donné cette marque si elle n'était pas imprimée et si la terre cuite n'était évidemment de fabrication antique.

Un savant archéologue de Rome à qui j'ai eu l'occasion de montrer cette marque n'a pas hésité à la reconnaître comme authentique.

59 — Sur une anse plate, à court rayon, marque large de 0^m014 :

||||| A · B I

La dernière lettre est peut-être un L.

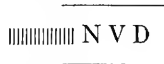
60 — Sur une anse plate à section elliptique, marque large de 0^m012 :

||||| K F A T I |||||

La première et la dernière lettres ne sont pas certaines.

(1) A rapprocher d'une marque de lampe. C. I. L. XV, 6671.

61 — Sur une anse de terre rougeâtre, marque large de 0^m01 :



La dernière lettre est peut-être un O.

62 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque rectangulaire large de 0^m13 :



Lettres en léger relief. V et L, V et E sont liés.

IV — Lampes

63 — Sur un fond de lampe de terre grise :

FRVME
NTI

Graffite avant la cuisson. Hauteur des lettres, 0^m006.

64 — Au revers d'une lampe à anneau :

SVR

Lettres en creux.

V — Poteries rouges

65 — Sur le fond intérieur d'une poterie en terre rouge d'Arrezzo, marque rectangulaire un peu arrondie aux angles, longue de 0^m0135 et large de 0^m007 :



A et T sont liés.

66 — Dans une empreinte de pied, très étroite (0^m003), longue de 0^m018 :

CN · Λ · Λ ↗

A droite, après le second Λ, un strigile ou une faucille. Nous avons déjà trouvé cette marque accompagnée d'une sorte de trident. (Cf. la dernière liste, n° 52.)

67 — Sur le fond extérieur de la patère qui porte la marque précédente, graffite :

VEP

Hauteur des lettres, 0^m015.

68 — Marque longue de 0^m009 et large de 0^m005:

CTITI ⁽¹⁾

69 — Petite marque rectangulaire, arrondie aux angles, longue de 0^m008 et large de 0^m0055:

I · ALFI
GALL

A chaque ligne, A et L sont liés. Il doit manquer une dernière lettre, l'empreinte étant incomplète en cet endroit. Le sceau devait porter GALLI.

70 — Dans une empreinte de pied longue de 0^m016:

LGEL = ⁽²⁾

71 — Marque longue de 0^m01:

MVRRI

Lettres de 0^m002, très nettes. ⁽³⁾

72 — Dans une empreinte de pied:

SEX · M · F ⁽⁴⁾

73 — Dans une empreinte de pied longue de 0^m013:

≡VE: DIO

V et E sont liés.

VI — Menus objets — Marques diverses

74 — Pierre dure de forme elliptique, longue de 0^m018 et large de 0^m013, à bord taillé en biseau.

La face porte un personnage à tête de coq tenant d'une main un bouclier et de l'autre un fouet; ses jambes se terminent en serpents dont la tête tient la place des pieds.

L'autre face, plus petite, porte trois lettres:

IA ∩

Cette pierre est un *abraxas* ou amulette à l'usage des gnostiques de la secte de Basilidès, hérésiarque d'Alexandrie qui vivait au second siècle, sous l'empereur Hadrien.

(1) Cf. C. I. L. XV, 5650.

(2) Cf. C. I. L. XV, 5228, i.

(3) Cf. C. I. L. XV, 5359 et 6566.

(4) Cf. C. I. L. XV, 5297.

IAΩ est un des principaux noms qu'on a coutume de rencontrer dans ce genre d'amulettes. Il désignait d'ailleurs le monstrueux génie figuré sur la pierre.⁽¹⁾

75 — Sur une agate de forme elliptique, à face bleuâtre cerclée d'un bord noir, la Fortune tenant d'une main la corne d'abondance et de l'autre un gouvernail de navire. Dans le champ:

M Δ

Cette intaille appartient à M. le lieutenant Breucq, du 4^e tirailleurs.

76 — Agate à face bleue sur fond noirâtre; on voit l'image du Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules et accosté de deux lettres:

S N

Il faut peut-être interpréter: *Salvator noster*.

77 — Morceau de plâtre ayant servi à fermer une amphore et portant l'empreinte d'un sceau de forme circulaire.

Au centre, sorte de cœur ou de feuille.

Autour, zone large de 0^m015 dans laquelle était l'inscription, dont il ne reste plus que deux lettres:

||||||| O M |||||

Hauteur des lettres, 0^m01.

78 — Morceau de terre cuite rouge vernissée, de forme conique, ayant servi de pied à un récipient.

Hauteur, 0^m045; diamètre, 0^m125.

La partie inférieure, vernissée elle-même, est légèrement convexe.

Ce pied de vase ou de chandelier porte à mi-hauteur, sur sa partie conique, trois cercles horizontaux, puis, au-dessous de ces cercles, deux croix latines opposées l'une à l'autre.

Entre ces deux croix le potier a tracé avant la cuisson, en caractères cursifs, une inscription que je crois pouvoir lire avec M^{sr} Toulotte:

‡ EX OFICINA ‡

La partie opposée, qui est mutilée, devait donner le nom du potier chrétien.

Ce pied conserve l'amorce d'une tige qui paraît avoir été cylindrique. Elle était creuse et à paroi épaisse de 0^m01.

A.-L. DELATTRE,

des Pères Blancs,

Correspondant de l'Institut de France.

(1) Cf. E. BABELON: *Guide illustré du Cabinet des Médailles*; Paris, 1900, p. 67 et suivantes, n^{os} 2174 bis, 2175 bis, etc.

L'ADMINISTRATION DES CHEFS INDIGÈNES

DE TUNISIE

Caïds, Khalifas et Cheikhs

Il serait inutile de s'étendre trop longuement sur le détail des attributions dévolues au chef indigène placé à la tête du caïdat, mais il faut surtout faire ressortir les moyens de contrôle sur son administration qui sont à notre disposition. Un court historique montrera du reste combien il était utile de s'immiscer dans les affaires des divers caïdats de la Tunisie.

§ 1^{er}. — Historique

« Les empires berbères s'étaient affaiblis par leurs rivalités et leurs luttes intestines. Leurs princes, dégoûtés de toute action à l'intérieur par l'indiscipline et les exigences des Arabes, forcés d'être toujours sur leurs gardes pour résister aux conspirations dont ils étaient entourés, renoncèrent à exercer une action énergique sur les régions intérieures. » (1)

En effet, sans remonter bien loin, nous avons trouvé à notre arrivée en Tunisie l'administration des provinces aux mains des « kabias » ou des caïds (*kabias* plutôt au nord et au nord-ouest, *caïds* au sud). Il n'y avait pas bien longtemps encore que ces fonctionnaires, dont les attributions étaient très variées, ne recevaient point de traitement de l'Etat. Leurs charges étaient des fermes que le bey mettait à l'enchère et qu'ils exploitaient ensuite comme ils l'entendaient. Mais, depuis quelques années, la plupart recevaient un traitement et ne contractaient plus aucun engagement pécuniaire avec le bey. (2)

En principe, cette première réforme avait été excellente; mais, dans l'application, bien des abus venaient diminuer le bien qu'elle aurait pu produire.

Les caïds étaient les lieutenants généraux du bey. Il y en avait trois ou quatre seulement: un à Bizerte, un au Kef et l'autre à Kairouan. Ils étaient ou gouverneurs des villes ou chefs de grandes tribus.

La principale fonction de ces agents était de maintenir l'ordre et

(1) MERCIER : *Histoire de l'Afrique septentrionale*.

(2) *Exploration scientifique de l'Algérie et de la Tunisie pendant les années 1840, 41, 42*, par PÉLISSIER.

de recueillir l'impôt. La perception générale des taxes était faite par le bey du camp, qui, à la tête d'une colonne militaire composée de 1.000 soldats réguliers et de 2 ou 3.000 irréguliers, Arabes, Zouaoua, Oulad-Drid, Ourghemma, parcourait pendant l'hiver la région du sud et les contreforts de l'Atlas et pendant l'été le littoral oriental de la Régence.

Lorsque les caïds avaient terminé la perception des impôts, ils venaient en informer le chef de la colonne, qui faisait demander au bey l'autorisation de lever le camp.

En un mot, le caïd était dans son district administrateur civil, chef de la police judiciaire, juge au petit criminel et receveur des contributions directes.

Bref, il nous suffit de constater que, dès notre arrivée en Tunisie, nous y avons trouvé trois sortes de caïds :

- 1° Les caïds gouverneurs des villes;
- 2° Les caïds chefs de grandes tribus sédentaires;
- 3° Les caïds nomades comme leurs tribus. ⁽¹⁾

On trouvera exposée tout au long la mauvaise gestion de ces caïds dans les études historiques de H. Duveyrier et Pélissier. ⁽²⁾

Indiquons sommairement l'historique des mesures prises pour enrayer cet état de choses.

Il a d'abord été adressé une circulaire d'amitié aux caïds et gens. (Lettres n° 259 et suivantes, Affaires de Tunisie, Livre jaune.)

Une des premières réformes a été d'imposer la résidence aux caïds, car la plupart habitaient Tunis.

De plus, on a à peu près égalisé leurs pouvoirs. Les uns étaient des personnages considérables jouissant d'un fort revenu et qui échappaient plus ou moins à la dépendance du ministère; les autres avaient à peine de quoi vivre.

Telles sont les deux premières et grandes mesures qui ont assuré la possibilité de poursuivre avec succès les autres réformes introduites sans secousse au fur et à mesure qu'elles étaient jugées nécessaires, comme le démontreront les exposés suivants.

§ 2. — Dispositions organiques

I. — NOMINATION. — Les caïds sont nommés par décret, sur la proposition du Premier ministre. ⁽³⁾

Ils acquittent, lors de leur nomination, un droit de chancellerie qui varie suivant la classe.

(1) Voir sur ces derniers ZACCONE : *Notes sur la Régence de Tunis*, 1875.

(2) H. DUVEYRIER : *La Tunisie*, pages 24 et 25, et PÉLISSIER : *Description de la Régence de Tunis*, 1853.

(3) L'Administration leur remet des cachets lors de leur nomination. En cas de cessation de fonctions, ils doivent les remettre à l'Administration, qui les fait oblitérer en sa présence (Décret du 2 août 1873.)

Les contrôleurs civils sont au préalable consultés, comme pour toutes autres nominations de chefs ou magistrats indigènes.

II. — RECRUTEMENT. — Dans le pacte du 10 septembre 1857 sur l'organisation politique, l'art. 78 du chap. XI dit : « Tout sujet tunisien qui n'aura pas été condamné à une peine infamante pourra arriver à tous les emplois du pays, s'il est capable, et participer à tous les avantages offerts par le gouvernement à ses sujets. » Cet article se trouve aujourd'hui légèrement modifié par un décret du 12 novembre 1898 instituant un diplôme de connaissances pratiques dont les titulaires jouissent, à mérite égal, d'un droit de préférence sur tous les autres candidats pour les emplois administratifs et judiciaires.

III. — TRAITEMENT. — Le traitement des caïds n'est pas fixe. Seulement, ce qui constitue leurs émoluments est réglé par le décret du 24 octobre 1872. L'établissement des rôles d'impôt et leur perception sont assurés par le caïd et les cheikhs; une surtaxe de 10% sur tous les impôts directs a été établie en faveur de ces fonctionnaires; la moitié de cette remise est attribuée au caïd, l'autre moitié partagée entre les cheikhs, au prorata des recettes effectuées par chacun d'eux. Le droit à la remise est perdu pour les fonctionnaires dont l'incurie nécessite l'envoi d'un détachement de gendarmerie tunisienne pour hâter la perception de l'impôt : la remise est alors partagée entre le Trésor et le détachement. (1)

IV. — RÉSIDENCE. — Ils sont astreints à demeurer au chef-lieu du caïdat et à se faire remplacer, en cas d'absence et d'empêchement, par le khalifa.

Le caïd ou son représentant doit siéger au moins trois heures par jour dans le lieu officiel de l'administration de son caïdat, excepté le vendredi, les quatre jours fériés et le Mould. (2)

Exposé critique

Le recrutement des caïds a été très bien assuré en Tunisie. « L'Administration du protectorat s'est fait une règle, dès l'origine, de maintenir ou d'attirer aux affaires les grands propriétaires fonciers, les représentants des familles anciennes et respectées que les indigènes sont habitués à voir à leur tête. Elle est persuadée que les personnes qui ont les plus grands intérêts en Tunisie sont aussi celles qui sont le plus disposées à accepter un ordre de choses garantissant la sécurité des personnes et des biens, et que, d'autre part, leur adhésion prépare naturellement celle du reste de la population. » (3)

(1) Décret du 25 octobre 1880.

(2) Art. 10 du décret du 1^{er} mai 1876.

(3) Rapport 1881-90 au Président de la République.

C'est dans ce mode de recrutement qu'éclate la grande clairvoyance du Protectorat français dès le début de sa gestion, et c'est lui qui en a assuré la réussite. Il aurait été à souhaiter qu'on eût compris l'importance de ce choix dans les débuts de notre protectorat à Madagascar, où le recrutement des chefs locaux a été désastreux.

Il est, en effet, difficile pour le contrôleur civil de distinguer parmi tous ces intrigants le plus méritant, le plus digne d'être proposé à l'administration centrale. On peut avoir une idée de la convoitise jalouse de tous ces indigènes en se rappelant ce qui s'est passé ces derniers temps en Algérie. Recherchant les places honorifiques, ils ne se contentèrent plus de faire agir dans leur territoire : ils allèrent eux-mêmes à Alger. Croyant, à tort, que les emplois en France se donnent tous à la faveur, ayant entendu dire qu'il n'y avait qu'à harceler l'administration centrale pour obtenir l'objet de ses désirs, ils n'ont pas hésité à sacrifier quelque argent pour aller dans la capitale appuyer leur candidature. Malheureusement pour eux, ils étaient plusieurs à avoir eu la même idée, et il existait même des syndicats pour faire triompher tel ou tel candidat. Mais syndicats et compétiteurs en ont été pour leurs frais, et ont appris, mais un peu tard, que chez nous la faveur ne pèse pas toujours d'un grand poids dans la balance.

Seulement, si ce choix a été très heureux dans les premières années du protectorat, il fallait nécessairement, dans la phase suivante, modifier un peu le mode de recrutement des caïds pour avancer plus vite dans la voie des progrès et de l'assimilation.

Il existe dans chaque contrôle civil un secrétaire-interprète indigène, de très bonne famille en général, imbu de nos idées par son séjour dans les écoles de la capitale. Les mêmes jeunes gens se retrouvent dans les bureaux de l'administration centrale. Ces agents suivent ainsi, et pendant longtemps s'il le faut, les divers travaux administratifs et y acquièrent l'esprit dont doit s'inspirer un administrateur indigène. Ils se forment petit à petit à cette école, y apprennent le sens exact des réformes auxquelles doivent prendre part les caïds. Et ils sont alors tout désignés pour remplir, à un certain âge, cette mission si délicate du caïd qui est la base de l'administration indigène. De plus, outre l'avantage d'une plus grande régularité qu'en retire l'administration, il en résulte deux autres aussi importants : 1° celui de donner aux secrétaires-interprètes des contrôles un avenir subordonné à leur zèle et à leur fidélité ; 2° celui de créer un débouché de plus pour les jeunes indigènes instruits que l'on trouve assez difficilement à placer. Leurs aînés, promus au grade de caïd, laissent des places vides qu'ils sont aptes à combler à la sortie du collège.

Le Collège Sadiki,⁽¹⁾ en effet, peut donner aujourd'hui, ce qui n'a été obtenu qu'après bien des années de tâtonnement en Algérie,⁽²⁾ un fonctionnaire sachant et l'arabe et le français.

Deux objections pourraient être faites à ce choix : l'existence de vieux caïds et la préférence des indigènes pour les fils des anciens chefs du pays.

Il faut répondre que ce choix n'est pas exclusif et que les anciens caïds ne disparaissent que par extinction. D'autre part, les jeunes gens choisis sont en général des fils de grandes familles de l'intérieur. De plus, ce que peu de personnes savent, les indigènes ont plus de confiance en ceux-ci, car ils s'imaginent que les Arabes instruits dans notre langue sont mieux armés contre nous-mêmes.

Leur traitement, avant le décret du 4 février 1892, s'augmentait légalement du droit de 12 piastres 1/2 perçu par les caïds sur certaines expertises spécifiées dans le décret du 14 novembre 1876, et illégalement des fraudes opérées dans la perception de l'impôt.

De jour en jour, on a empêché tous ces cumuls en assurant aux chefs indigènes une rémunération convenable. C'était le seul moyen de les arrêter dans leurs déprédations ; du reste, le passé devait nous instruire à ce sujet. Hossein-Bey, en 1705, faisant exception à la règle de ses prédécesseurs et successeurs, « donna toujours des témoignages de sa faveur aux gens à qui il avait confié les fonctions du gouvernement, leur fit tenir régulièrement leurs traitements, s'efforça toujours de les satisfaire et les fit respecter de tous. Il assura leur aisance en leur attribuant des traitements considérables, qu'il ne diminua jamais, et les protégea toujours pour les empêcher de le prendre en haine et de se séparer de lui. Il les traita tous sur le même pied, qu'ils fussent Turcs ou Koulouglis, de Tunis ou des villages. »⁽³⁾

L'institution de la Société de prévoyance des fonctionnaires tunisiens leur permet même aujourd'hui d'assurer leur avenir.⁽⁴⁾

Les caïds ou gouverneurs des villes étaient plus sédentaires que ceux de la campagne. Fort heureusement on a fait disparaître aujourd'hui les caïds nomades et on tient la main à ce qu'ils ne quittent leur poste que dans les cas graves.

(1) Ce collège, qui ne compte que des indigènes comme élèves, leur donne une forte instruction dans la langue et le droit tunisiens, puis les initie aux diverses branches de l'enseignement français en y ajoutant un cours très sérieux de traduction de pièces administratives et judiciaires.

(2) *Bulletin de l'Afrique française*, février 1896: *Rapport sur les medersas d'Algérie*.

(3) Traduit de l'arabe : *Revue tunisienne de l'Institut de Carthage*, juillet 1895.

(4) Décret du 20 janvier 1898, reconnaissant cette société comme établissement d'utilité publique.

§ 3. — Attributions

Il serait bien difficile de classer d'une façon très satisfaisante les attributions multiples des caïds. Ordinairement, on les divise en administratives, financières et judiciaires. Nous nous sommes aperçu que le trouble résultait de cette classification, et nous croyons qu'il serait préférable de les classer suivant l'ordre historique :

- 1° Attributions anciennes, conservées intactes ;
- 2° — — — — — modifiées par le Protectorat français ;
- 3° — — — — — nouvelles, toutes créées dans le but d'asseoir notre contrôle sur la province d'une façon sûre et suivie.

Nous insisterons surtout sur les deux dernières catégories, qui ont été fixées très intelligemment et qui échappent à toute critique.

C'est cette finesse de touche que nous voudrions voir apporter dans tout protectorat intérieur.

Comme dans cette matière nous trouvons des agents qui administrent réellement, en cumulant les attributions dévolues en France au préfet, au commissaire de police, au juge de paix et au percepteur des Contributions, nous serons obligé dans chaque division de faire des subdivisions semblables à celles qui sont consacrées dans l'administration préfectorale. Car, contrairement aux contrôleurs civils, ce sont de vrais préfets, qui ont : 1° des attributions comme délégués du pouvoir central ; 2° des attributions comme agents de l'autorité locale.

Mais, avant tout, il serait bon de faire remarquer que, dans l'exercice de ces droits d'agir avec une autorité propre, ils ne jouissent pas cependant d'une indépendance absolue. En dehors du contrôleur, l'autorité supérieure a toujours eu un droit de contrôle direct et sérieux sur leurs actes.

A. — Attributions anciennes conservées

1. — *Représentant du Gouvernement Tunisien*, le caïd porte à la connaissance de ses administrés les lois, décrets et règlements et en assure l'exécution. Sa mission d'information auprès du pouvoir central, quoique courte, porte surtout sur la façon dont rentre l'impôt (décret du 31 décembre 1875). Mais si ces fonctions lui incombent avant notre arrivée en Tunisie,⁽¹⁾ ce n'était pas, comme de nos jours, en vertu d'un texte spécial de la loi.

2. — *Administrateur local*, en fait d'actes de puissance publique

(1) En effet, à l'art. 12 du décret du 26 avril 1861, complétant le pacte fondamental du 10 septembre 1857, promulgué sous Mohammed-Pacha-Bey, on ne trouve que cette indication : « Le chef de l'Etat dirige les affaires politiques du royaume. » Et à l'art. 16 : « Il désigne le rang que doit occuper chaque employé dans la hiérarchie et fait les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois. »

il contrôle les autorités subordonnées,⁽¹⁾ il assure la sûreté, la salubrité et la tranquillité du pays.⁽²⁾ Il exerçait autrefois, par suite de la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire, les fonctions de juge de paix indigène⁽³⁾ ayant compétence civile et pénale. Ce dernier privilège lui a été conservé jusqu'en 1896, et nous verrons plus loin à quoi sa juridiction a été réduite depuis.⁽⁴⁾ Enfin, il est percepteur d'impôts dans sa circonscription.⁽⁵⁾

En fait d'actes de gestion, il gère les propriétés domaniales, procède aux locations et aux ventes de ces biens par voie d'adjudication, encaisse les fonds pour le compte de l'Etat.

Les ordres du caïd sont transmis aux cheikhs presque partout de la même manière, soit par la réunion de tous les cheikhs auprès de lui, soit par l'envoi d'un message écrit, porté par un spahi.

Ses décisions, comme celles de l'autorité supérieure pouvant intéresser ses administrés, sont portées à leur connaissance par voie de publication sur les divers marchés du caïdat.

B. — Attributions anciennes modifiées

1. — Les missions d'information sont, aujourd'hui, rendues plus sérieuses entre les caïds, le bey et les ministres.

Pour l'administration des indigènes en général, on a laissé, à dessein, au caïd une certaine indépendance comme représentant du Gouvernement tunisien, mais sous le contrôle du contrôleur civil. Il reçoit les plaintes et les desiderata⁽⁶⁾ quels qu'ils soient de la population indigène et les transmet aux autorités compétentes quand il ne peut y donner suite lui-même.

Il fait aujourd'hui exécuter plus sérieusement les décisions de l'Ouzara.⁽⁷⁾ C'est à lui et à lui seul qu'incombe le devoir d'arrêter les coupables, de procéder à la vente des biens d'un débiteur si ces biens se trouvent sur son territoire, et à la perception des amendes sur l'ordre du gouvernement.⁽⁸⁾ Il ne peut pourtant plus procéder à

(1) Décret du 22 février 1875.

(2) Décret du 15 mai 1870, sur leur responsabilité en cas d'incendie.

(3) Décret du 2 juillet 1873.

(4) Décret du 18 mars 1896.

(5) Décrets des 31 décembre 1871, 2 février et 22 février 1875, août 1871, 18 mars 1877, 12 octobre 1890.

(6) Les indigènes appellent du nom de « chekhaïa » le moment où le caïd siège dans son bureau pour écouter les doléances de chacun.

(7) Voir circulaire du 25 janvier 1885 sur les devoirs des caïds en matière de citation des parties à l'Ouzara et d'exécution des jugements de ce tribunal.

(8) Circulaire du 11 juin 1884 et décret du 22 septembre 1884. Voir aussi l'instruction générale du Directeur des finances du 5 juillet 1899, p. 258 du *Recueil des lois, instructions et circulaires des finances* (1899), sur le mode de recouvrement des condamnations pécuniaires prononcées au profit du Trésor beylical par les tribunaux indigènes : 19 par la Cour des comptes (véritable tribunal rattaché depuis 1882 à la direction des Finances, auquel sont

la vente des immeubles du débiteur sans une autorisation spéciale du gouvernement ⁽¹⁾ et sans avoir fait au préalable une certaine publicité, notamment dans les journaux.

Depuis la circulaire du Premier ministre, en date du 27 novembre 1897, si le caïd n'a plus des pouvoirs de juridiction civile sur les Tunisiens, il est chargé de l'exécution des jugements et ordonnances des tribunaux régionaux, créés par décret du 10 mars 1896, ⁽²⁾ à compétence civile et pénale et ressortissant à l'Ouzara. ⁽³⁾

Enfin, en matière de recouvrement d'impôt, c'est au caïd détenteur du rôle qu'il appartient de le poursuivre.

2. — On a voulu éviter les injustices et les prévarications dans l'exercice de ses fonctions d'agent local. A cet effet, à côté de l'administration indigène, on a imaginé des moyens de contrôle. D'autre part, on a sur plusieurs points modifié son rôle d'administrateur local.

Depuis le décret du 12 janvier 1881, s'il ne nomme pas directement les cheikhs, collecteurs d'impôts, en fait, comme il est responsable de leur gestion et personnellement redevable des sommes détournées par eux, il a le choix parmi eux. De plus, le caïd, gouverneur de la ville, exerce une certaine tutelle sur l'administration municipale. ⁽⁴⁾

Il est de droit président des commissions municipales et de voirie de son territoire, ⁽⁵⁾ mais en fait il délègue généralement ses pouvoirs au vice-président français.

Enfin il a pour assurer la sécurité du pays, en matière pénale, des pouvoirs mieux déterminés par les circulaires des 11 juin 1884 et 10 avril 1886. Il connaît des contraventions commises par des sujets tunisiens, quelle que soit la nationalité de la victime, pourvu que l'inculpé n'ait pas de complices justiciables des tribunaux français, contravention devant être pris ici dans le sens très large de délit sans gravité.

soumis sans exception tous les comptes des comptables indigènes); 29 par les tribunaux de l'Ouzara, comprenant la section d'Etat chargée du contentieux administratif et de la juridiction disciplinaire administrative, la section civile et la section pénale; 39 par les tribunaux régionaux; 49 par les caïds eux-mêmes, auxquels le décret du 15 décembre 1896 a donné le pouvoir, en matière de délits ruraux et dans certains cas, de prononcer des condamnations à des dommages-intérêts et à une amende. Remarquons seulement que pour l'exécution de tous ces jugements l'envoi d'un simple extrait du jugement par le Secrétariat général du Gouvernement (direction des Services judiciaires) au Directeur des finances, qui le dirige sur le caïd du domicile du condamné et le notifie en même temps au service financier intéressé et au receveur de la résidence du caïd, tend à se généraliser.

(1) Décret du 16 décembre 1884.

(2) Il existe des tribunaux régionaux à Sfax, Gabès, Gafsa, Sousse, Kairouan, Le Kef.

(3) Le tribunal de la Driba à Tunis se trouve soumis depuis le décret du 23 mai 1900 à tous les règlements des tribunaux de province pour les affaires dépassant la compétence des caïds du Contrôle civil de Tunis.

(4) Décret du 17 mai 1873 et du 8 novembre 1887.

(5) Créés par décret du 1^{er} avril 1885.

Il règle les affaires de police qui sont nées sur son territoire, et le caïd du défendeur n'a nullement à intervenir dans ces dernières. Dans le cas où elles excèdent les limites de sa compétence, il les instruit et en saisit le tribunal régional ou l'Ouzara.

Il peut infliger jusqu'à quinze jours d'emprisonnement.

En dehors du périmètre communal des localités pourvues d'une organisation municipale, il est autorisé à prendre des arrêtés à l'effet de maintenir le bon ordre et d'assurer l'hygiène et la salubrité publiques. Ces arrêtés seront exécutoires après approbation du Premier ministre.⁽¹⁾

Il se sert toujours, comme agents auxiliaires de surveillance, d'une part, des anciens cavaliers des caïds, appelés spahis de l'oudjak, réglementés plus sagement et dans l'intérêt du prévenu,⁽²⁾ et, d'autre part, des maghzen réorganisés par les décrets du 15 octobre 1884 et suivants. (Les maghzen sont des contingents de cavalerie et d'infanterie que doivent fournir et entretenir à leurs frais certaines tribus frontières pour la surveillance du territoire et sa défense contre les incursions des tribus tripolitaines et des nomades.)

Il avait autrefois le droit d'infliger des amendes à ses administrés. Une circulaire du 11 juin 1884 lui a fait connaître que seul le gouvernement avait ce pouvoir, et pour éviter des illégalités, le caïd est tenu de montrer la lettre de service du gouvernement à celui sur lequel il recouvre une amende au nom de ce dernier.

Comme officier de police judiciaire tunisien, il fait une première instruction en cas de crime ou de délit et envoie les inculpés à l'Ouzara. Mais pour qu'il ne se désintéresse pas trop comme dans le passé de cette fonction, le contrôleur ou son délégué veille à l'observation stricte de cette partie de ses attributions.

En qualité de percepteur d'impôts, il se partage aujourd'hui la besogne avec des agents français.⁽³⁾ La perception des deniers publics pour le compte du Trésor est confiée à des receveurs et à des agents percepteurs qui sont selon les cas les chefs indigènes, les agents de l'administration de la Rabta (supprimée le 2 juillet 1894) et les fermiers.⁽⁴⁾ Car aujourd'hui il est interdit aux caïds de se porter adju-

(1) Décret du 6 août 1895.

(2) Décret des 2 novembre 1884 et 26 mai 1885. — Ces spahis, sur un ordre signé du caïd, prélevaient sur les délinquants une certaine somme, la « khedma », qui leur tenait lieu de traitement. A Tunis en 1894 et à Béja en 1897, on a essayé un nouveau système d'application de la khedma, qui est aujourd'hui perçue au profit du Trésor. En compensation, les spahis reçoivent un traitement fixe. Cette mesure sera probablement étendue à toute la Régence (décret du 29 décembre 1893), car grâce à elle les prévarications passées des spahis seront rendues bien difficiles.

(3) Décret du 4 novembre 1882.

(4) Les impôts se divisent en impôts directs, comprenant : la medjba, le kanoun, la dime des huiles, l'achour, la mradja spéciale à Grombalia et Sfax, le khodor spécial à Djerba, la taxe sur la valeur locative et sur les loyers des immeubles, et en impôts indirects : droits sur les

dicataires de fermages du gouvernement, et les impôts⁽¹⁾ indirects sont perçus par des agents autres que les chefs indigènes.

Mais l'établissement et la perception des rôles d'impôts directs continuent comme par le passé à être assurés par le caïd et les cheikhs.

Pour les anciens impôts rien n'est changé dans le rôle du caïd, si ce n'est que pour la medjba, le kanoun et l'achour, ses attributions ont été arrêtées de telle sorte que les perceptions illicites sont devenues presque impossibles.⁽²⁾

Ainsi, pour la medjba,⁽³⁾ le décret du 4 août 1892 et l'instruction du Directeur des finances aux caïds, en date du 10 août 1892,⁽⁴⁾ préviennent toute erreur. Chaque caïd inscrit tous les contribuables qui résident sur son caïdat et envoie d'office à ses collègues les quittances des contribuables qui se seraient établis dans d'autres circonscriptions. En septembre et octobre⁽⁵⁾ c'est le cheikh, assisté des notables, qui fait sous le contrôle du caïd, en sa présence et celle du cadî et des notaires, le recensement de tous les contribuables relevant de son cheikhat. Le rôle dûment exécutoire est envoyé au caïd par les soins de la direction des Finances, avec les quittances, et accompagné d'un bordereau d'envoi. En renvoyant ce bordereau à ladite direction, le caïd y indique le nom des cheikhs à qui a été faite la distribution des quittances, la date de cette distribution, ainsi que le nombre et le montant en argent des quittances remises à chacun d'eux. Le caïd ne doit jamais abandonner les cheikhs à eux-mêmes. Les règlements lui font une obligation de se faire présenter périodiquement les quittances non libérées. Il profite de cette occasion pour se faire rendre compte des motifs du non-recouvrement des arriérés et pour stimuler le zèle du cheikh, lui donner des conseils, le diriger, lui prêter son appui. Il doit aussi de temps en temps

mutations d'immeubles, de timbre, d'enregistrement, de douane, droits maritimes, droits de mahsoulats, tabacs, poudres, sels, allumettes, cartes à jouer. (Voir le décret du 30 mars 1900, relatif à la perception des impôts du khôdor, de l'achour, des huiles et des céréales à Djerba.)

(1) Sauf la taxe sur la valeur locative et sur les loyers des immeubles (caroube) : les rôles de cet impôt sont en effet arrêtés par une commission dont le caïd est président en dehors seulement des localités érigées en communes.

(2) Voir tous les détails de cette perception pour les impôts directs dans l'Instruction du Directeur général des finances du 20 décembre 1899. (*Recueil des lois, instructions et circulaires de la direction des Finances*. Année 1899, p. 542 à 561.)

(3) La medjba au principal de 20 fr. est un impôt de capitation qui frappe tous les sujets tunisiens, certaines catégories exceptées.

(4) Voir le *Recueil des lois, arrêtés, instructions et circulaires* concernant le Service des finances. Année 1892.

(5) L'automne est en effet l'époque à laquelle les cultivateurs et les khammès qui se déplacent et qui ont projeté de s'installer pour la campagne agricole suivante dans un autre caïdat viennent de se transporter à leur nouveau domicile. Les tribus, notamment celles du Sud, qui quittent momentanément leur pays d'origine y rentrent vers le commencement de septembre. C'est donc le meilleur moment pour faire un recensement exact.

faire des tournées dans son caïdat, se rendre compte de l'état des contribuables et vérifier si le cheikh ne lui a pas présenté comme en souffrance des quittances libérées. Il est, du reste, pécuniairement responsable de la non-entrée d'une cote quand elle tient à sa négligence.

La cause des non-valeurs existantes est exposée dans une hodja (acte notarié) établie en présence des notables, du cheikh et du caïd, qui la signent; la hodja est scellée par le cadî et soumise au visa du contrôleur civil avant d'être envoyée au Directeur des finances. Le caïd étant le principal intéressé et responsable comme les autres personnes concourant à la hodja, ne doit pas se contenter des assertions des cheikhs et des notables. Il se fait montrer les infirmes insolvable, voit s'ils ne figurent pas au rôle d'achour, s'ils n'ont pas de procès, des créances établissant leurs moyens de payer, si les doubles emplois sont réels, etc.; ses moyens de contrôle sont illimités et toute fraude de sa part est punie comme en matière de dissimulation.

Pour l'impôt kanoun sur les oliviers et dattiers, un décret du 22 janvier 1894 a institué une commission de recensement composée du caïd, président, d'un expert, d'un notaire et d'un délégué du Directeur des finances. Elle est chargée de reviser les rôles du kanoun établis depuis trop longtemps pour être exacts.

Le rôle du caïd et le fonctionnement de cet impôt sont les mêmes que pour la perception de la medjba.⁽¹⁾

Pour l'achour, ou dime des céréales,⁽²⁾ l'administration de la Rabta⁽³⁾ n'existe plus, et la perception de cet impôt, aujourd'hui toujours payable en espèces,⁽⁴⁾ a été confiée aux caïds et aux cheikhs.⁽⁵⁾ Seulement, les rôles d'achour, établis chaque année par les caïds, sont vérifiés par des commissions de recensement composées d'un délégué du gouvernement (le caïd en général), de l'amine d'agriculture et d'un notaire. Le contrôleur lui-même assiste le plus souvent aux réunions de ces commissions, surtout quand il faut recenser des propriétés européennes.

La dime des huiles⁽⁶⁾ a été complètement remaniée par un décret

(1) Des formules de déclaration sont tenues dans les bureaux des caïds et des contrôleurs civils à la disposition des intéressés. (Arrêté du Directeur des finances du 27 février 1896.)

(2) L'achour est un impôt au paiement duquel sont assujetties toutes les propriétés ensemençées d'orge ou de blé, quelle que soit la nationalité du propriétaire.

(3) Administration spéciale, dont les agents recevaient auparavant les grains dans les contrées où l'achour était dû en nature.

(4) Décret du 3 juillet 1895.

(5) En dehors de cela, toutes les règles que nous avons données sur le rôle du caïd dans la perception de la medjba sont applicables à l'achour et à tous les autres impôts et produits, avec cette seule différence que la mise en recouvrement a lieu pour l'achour à la réception des quittances au cours de l'année, pour la caroube et les produits divers, amendes, etc., à la date de leur constatation.

(6) La dime des huiles étant un prélèvement en nature du 1/10^e de l'huile extraite dans les usines, cet impôt était perçu dans les pays autres que les pays de kanoun.

du 17 novembre 1897, si bien que le caïd ne joue plus aucun rôle dans sa perception, si ce n'est lorsqu'il délivre des certificats permettant l'introduction gratuite en pays de dime d'olives récoltées et ayant été imposées en territoire de kanoun.

De plus, les caïds versent directement entre les mains du Receveur général le montant des sommes qu'ils perçoivent à un titre quelconque,⁽¹⁾ au lieu de les verser comme auparavant au trésor du bey du camp.

Enfin ils doivent être très énergiques à l'endroit des contribuables pouvant d'une manière ou d'une autre se libérer,⁽²⁾ et user de modération envers ceux qui, tout en ayant la bonne volonté, auraient besoin de délais plus ou moins longs, sans oublier aussi que les paiements par acomptes sont permis à condition que chaque acompte fasse l'objet d'une inscription au dos de la quittance, celle-ci n'étant remise au contribuable qu'après acquittement intégral, et que les redevables ne soient pas débiteurs d'autres cotes que celles de l'exercice en cours et pourvu qu'ils présentent bonne et valable caution. (Décret du 13 juillet 1899.)

MOYENS DE CONTRÔLE

Nous avons trouvé dès notre arrivée en Tunisie un moyen de contrôle déjà établi sur la gestion des caïds et dont nous nous sommes servis utilement en le perfectionnant.

En effet tout leur travail est consigné dans un registre-journal où sont inscrites sommairement, sans blanc, à leur date et avec un numéro d'ordre, toutes les affaires qui leur sont soumises. Ils indiquent pour chaque affaire les noms des parties, l'objet sommaire, les demandes, les pièces produites, les défenses et la solution. Cette solution doit être également mentionnée au verso des pièces produites, avec indication de la page d'inscription au registre-journal.

Les caïds doivent signer chaque jour ce registre qui fait partie

(1) Le produit des régies financières payables à des bureaux autres que la Recette générale des finances sont : les produits attribués aux Monopoles, aux Contributions diverses et aux Douanes. Tous les autres produits sont payables à la Recette générale des finances, et les caïds peuvent en prendre charge, suivant le cas, avec ou sans bordereau préalable du Directeur des finances. (Voir les diverses catégories dans l'Instruction générale du 20 décembre 1899 aux caïds.)

(2) Pour assurer le paiement de l'achour, le caïd peut ordonner la contrainte par corps, incarcarer à ce titre pendant quinze jours et vendre les biens, sur l'ordre de l'Ouzara, lorsque le contribuable récalcitrant est un Tunisien. Si c'est un justiciable des tribunaux français, le caïd le poursuit devant le juge de paix. Pour assurer le paiement de la medjba par les sujets tunisiens, les mêmes moyens lui sont donnés. Enfin le caïd doit être toujours en éveil pour que le privilège du Trésor ne soit pas par sa négligence primé par les diligences des particuliers, ce qui lui est facile parce qu'il est au courant de toutes les procédures de poursuites.

des archives du caïdat. Le décret du 1^{er} mai 1876 le prévoyait déjà. Mais le 16 août 1886 une circulaire fut nécessaire pour forcer les caïds à le tenir plus sérieusement, et ce n'est qu'à partir de ce jour qu'il nous fut réellement utile.

Nous verrons plus loin qu'il nous a fallu au contraire créer de toutes pièces des moyens de contrôle sur la gestion financière des caïds.

C. — Attributions nouvelles

Si nous nous étions bornés à ces réformes, nous aurions laissé encore les caïds presque indépendants du gouvernement central. Aussi avons-nous non seulement fait une plus large place au contrôle des autorités supérieures indigènes, mais encore à celui du protectorat français. De plus nous avons eu soin de placer à côté d'eux des auxiliaires français chargés d'assurer avec leur concours les nouveaux services que nous avons introduits. Du reste, la situation d'un caïd est bien définie aujourd'hui par un arrêt de la Cour d'Alger du 27 juin 1885 :⁽¹⁾

« Un caïd tunisien est un citoyen chargé d'un ministère de service public qui est protégé, dans l'exercice de ses fonctions, même à l'encontre des Européens, par les art. 224 et suivants du Code pénal. »

Passons en revue les fonctions nouvelles de cet agent :

1. — Nous avons étudié son rôle dans l'exécution des lois et règlements; rien n'a été changé depuis, ou du moins on l'a chargé également de veiller à l'application des décrets du Président de la République, des arrêtés du Résident général et des arrêtés et circulaires des divers chefs de service.

Pour satisfaire à leur mission d'informations, les caïds correspondent directement avec tous les ministres et chefs de service dont ils reçoivent des instructions. (Circulaire du 12 octobre 1884.)

La correspondance d'arrivée et de départ passe par les mains du contrôleur civil qui la vise; il peut annoter la correspondance de départ. Ce mode de transmission permet au contrôleur d'être tenu au courant de toutes les instructions données au caïd et d'en surveiller l'exécution, en même temps de vérifier la sincérité des rapports adressés par lui à l'autorité supérieure et de donner à cette autorité par ses annotations tous les éclaircissements utiles.⁽²⁾

Ils doivent aussi se conformer aux instructions du Receveur général des finances et les faire mettre à exécution.⁽³⁾

Enfin deux arrêts de jurisprudence viennent de déterminer leur situation vis-à-vis de l'État.

(1) *Journal des Tribunaux français en Tunisie*, année 1890, p. 27

(2) DE DIANOUS: *Notes de législation tunisienne*, 1898.

(3) Circulaire du 12 octobre 1884.

L'un, du Tribunal de Tunis, du 9 avril 1894 (J. T. F. T., 94, 304), dit : « L'acte par lequel l'État retire son emploi à un fonctionnaire suivant les formes tracées par les règlements administratifs ne peut donner ouverture à une action en dommages-intérêts, quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est intervenu. »

L'autre, du même Tribunal, du 9 avril 1894 (J. T. F. T., 94, 306), dit : « Si l'État est responsable de la faute dite administrative qui est commise par l'agent dans l'exercice même de ses fonctions et qui peut être considérée comme un acte de l'administration elle-même, cette responsabilité cesse lorsque le fonctionnaire commet un acte arbitraire en dérogeant aux pouvoirs qui lui ont été conférés. Ces principes sont des règles de droit public applicables à l'État tunisien. »

2. — Les fonctions locales des caïds s'augmentent d'une part dans tous les services nouveaux introduits en Tunisie après l'occupation. Nous en donnons un résumé :

1° *Armée*. — La circulaire du 20 octobre 1886 les instruit sur les fournitures à faire aux militaires et détachements des troupes françaises, spécialement pendant les manœuvres, et celle de mars 1884 sur la difa due aux officiers de renseignements en tournée, difa entièrement à leurs frais.

Le recrutement des indigènes est assuré par la loi du 12 janvier 1892, modifiée par les décrets des 4 septembre 1894 et 11 septembre 1895.

Les chefs indigènes, caïds et cheikhs du territoire de recrutement recensent dans le courant de novembre, et conformément d'ailleurs aux dispositions contenues dans les différents articles de la loi, tous les jeunes gens qui auront atteint le 1^{er} janvier suivant l'âge du service militaire, c'est-à-dire dix-huit ans. Ils doivent également recenser, mais sur des listes spéciales, les omis des années précédentes.⁽¹⁾

Ils président la commission de recrutement qui se transporte au chef-lieu de chaque canton en suivant un itinéraire publié à l'avance. En cas d'empêchement, les gouverneurs sont remplacés pendant les séances par leur khalifa.⁽²⁾

Ils sont également d'un grand secours dans la recherche des déserteurs indigènes.

2° *Gendarmerie*. — La gendarmerie française peut être mise à leur disposition.

3° *Police*. — Un décret du 4 août 1895 autorise les caïds à prendre des arrêtés de voirie et de police à l'effet de maintenir le bon ordre et d'assurer l'hygiène publique. Ils sont exécutoires après approbation du Premier ministre.

(1) Décrets du 30 août 1898 et du 20 septembre 1899.

(2) Décret du 17 décembre 1898.

Une circulaire du 21 juillet 1892 leur prescrit d'inviter les cheikhs placés sous leurs ordres à rappeler à leurs administrés qu'ils doivent attacher leurs chiens pendant la journée, pour empêcher tout accident, surtout en temps d'épidémie rabique, qui sévit assez fréquemment en Tunisie.

Le décret du 21 novembre 1897 leur enjoint d'instruire les demandes d'ouverture de cafés maures ou de fondouks faites par les tenanciers de ces établissements et de veiller à la stricte observation des formalités à remplir.⁽¹⁾

Une circulaire de décembre 1887 leur trace leur devoir en cas de naufrage de navires pour en empêcher le pillage.

Une autre circulaire, du 11 mai 1884, et un décret du 21 juillet 1896 leur prescrivent de veiller à ce qu'aucun indigène ne soit muni d'armes de fabrication européenne sans autorisation.

Des circulaires de 1891 (23 avril et suivants) leur édictent les mesures à prendre pour arriver à l'abolition de l'esclavage, décrétée le 28 mai 1890.

Des précautions diverses, au point de vue sanitaire, leur ont été également prescrites : circulaire du 7 mars 1885, en cas d'épizootie; celle du 22 avril 1893, en cas de fièvre aphteuse; celles du 2 décembre 1885 et du 6 août 1888, relatives à la délivrance de passeports pour l'étranger; ⁽²⁾ arrêté du 17 mars 1895 et circulaire du 16 mai 1883 et de février 1886 concernant le pèlerinage de La Mecque, qui n'est permis que les années pendant lesquelles l'état sanitaire est bon dans la ville sainte.

Des instructions générales toutes récentes ⁽³⁾ ont développé d'une manière bien nette le rôle des caïds en ce qui concerne la police de leur territoire. Ils doivent veiller avec le plus grand soin au maintien de la tranquillité publique et de la sécurité dans leur caïdat. Parmi les devoirs de leur charge, le plus essentiel est d'assurer de la façon la plus complète le respect des personnes et des propriétés. A cet effet il leur est recommandé, d'une part, de se créer des moyens propres d'information, afin de contrôler les actes des khalifas et cheikhs et de procéder à leur égard par remontrances ou par mesures de rigueur, de sorte qu'ils ne se relâchent pas de leur vigilance; d'autre part, de prendre des secrétaires en nombre suffisant, afin que la tenue de leurs écritures, la rédaction de la correspondance,

(1) Décret du 13 janvier 1898, portant réglementation sur l'exploitation des débits de boissons.

(2) Du reste, le décret du 13 mars 1897 punit d'une amende de 20 à 50 francs tout sujet tunisien qui part pour l'étranger sans être muni d'un passeport en règle.

(3) Voir au *Journal Officiel* du 12 juillet 1899 les circulaires du Résident général aux contrôleurs civils, des 31 décembre 1897, 17 mai et 4 juillet 1899, 12 juillet 1899. — Voir aussi au *Journal Officiel* du 4 juin 1898 les circulaires du Premier ministre aux caïds, du 25 décembre 1897, résumant les circulaires des 6 septembre 1893, 27 août 1894, 18 octobre 1895 et 3 mai 1896.

le travail de bureau n'absorbe pas leur temps au détriment d'une tâche qui doit primer toutes les autres : le maintien de la sécurité publique. La création de tribunaux régionaux a du reste allégé leur tâche au point de vue judiciaire, sans diminuer leur autorité.

En ce qui concerne la police préventive, c'est-à-dire la surveillance des individus en dehors de tout délit, ils doivent chercher et arriver à connaître les gens de mauvaise vie ou suspects, ceux qui n'ont pas de moyens d'existence avérés et les voleurs d'habitude. Ces derniers doivent être l'objet d'une surveillance constante, et dans le cas où ils arriveraient à commettre leurs méfaits sans que la justice puisse réunir contre eux des preuves matérielles lui permettant de sévir, les caïds ne doivent pas hésiter à les interner sur un point de leur territoire sous la surveillance toute spéciale du cheikh. A cet effet, ils procèdent à un recensement très exact des repris de justice et des gens suspects de leur caïdat, cheikhat par cheikhat, et les répartissent entre les kebirs des douars ou des henchirs où ils se trouvent, en les obligeant à résider dans le voisinage de ces douars ou de ces henchirs. Ils exigent du cheikh de la fraction, ainsi que du kebir sus-visé, une hodja constatant l'obligation imposée auxdits individus d'habiter sur leur territoire et portant engagement de leur part de se conformer à leurs ordres et instructions concernant la surveillance à exercer sur eux. Une liste complète de ces indigènes et de leur résidence par cheikhat est envoyée par leurs soins à l'Ouzara. Il leur est laissé également une grande initiative pour les mesures à prendre dans plusieurs circonstances, telles par exemple qu'installation de douars garde-route, rondes de nuit, etc.

Enfin dans les villes, à côté des gouverneurs, on a placé des commissaires et inspecteurs de police, dont on a ensuite étendu la juridiction à tout le territoire de contrôle,⁽¹⁾ par suite à tous les caïdats qu'il comprend. Des gardes champêtres ont été créés⁽²⁾ et remplacés aujourd'hui par des gardes de police⁽³⁾ à cheval formant des postes disséminés dans les différents caïdats, si bien que le caïd partage dorénavant avec eux la surveillance de la contrée et leur doit l'aide la plus complète.⁽⁴⁾ Tout ce travail de surveillance est centralisé avec fruit à la direction de la Sûreté publique à Tunis, à laquelle les caïds envoient mensuellement et par l'intermédiaire des contrôleurs civils un état relatant tous les crimes, délits et contraventions dont ils ont eu à s'occuper, et la solution donnée à chaque affaire.

(1) Décret du 10 mai 1900.

(2) Décret du 15 décembre 1896 sur la police rurale.

(3) Décret du 31 décembre 1899.

(4) Ces gardes ont en effet absolument besoin de leur concours pour arriver à remplir leur tâche multiple, car ils ont qualité dans la circonscription où ils sont détachés et partout où le directeur de la Sûreté les envoie pour rechercher les crimes, délits et contraventions prévus par les lois, décrets et règlements en vigueur.

4° *Travaux publics et forêts.* — Outre l'appui et la sécurité que le caïd doit assurer, par ses cavaliers, aux agents du service des Ponts et Chaussées, une grande part lui incombe dans ce service, surtout pendant les opérations préparatoires à tout travail.

Ainsi la prestation, imposée autrefois aux indigènes de dix-huit à cinquante ans par voie de réquisition au gré des caïds et suivant les besoins de réparation de routes, a été réglementée le 10 août 1896, (1) rendue rachetable au gré de l'assujetti et affectée à des travaux de route dans le caïdat où elle est imposée. Le caïd, assisté d'un délégué du contrôleur civil et de deux répartiteurs désignés par le Premier ministre, établit tous les cinq ans un état matrice et le revise avant le 1^{er} août de chaque année, pour les Tunisiens et assimilés habitant hors des communes. Les rôles, établis chaque année par les caïds, qui affectent un article collectif à l'ensemble des contribuables tunisiens compris dans un cheikhat, sont soumis par leurs soins à l'approbation du Premier ministre, qui les rend exécutoires. Après la publication de ces rôles dans chaque cheikhat, ils doivent : 1^o veiller, pour les contribuables qui se libèrent en nature, à ce qu'ils se trouvent sur les chantiers de prestations aux jours fixés au cheikh du territoire par des avertissements collectifs par cheikhat ; 2^o recouvrer, hors des communes et comme en matière d'impôt direct, les cotes en argent de ceux qui auront demandé à se libérer en espèces. (2) Pour l'occupation temporaire d'un terrain, le caïd sert d'intermédiaire entre l'entrepreneur et l'administration. (3) Dans les opérations préparatoires à des travaux publics, l'autorisation donnée aux agents de les effectuer est publiée par ses soins dans les marchés.

D'après le décret et règlement général du 1^{er} décembre 1898 sur la recherche et l'exploitation des phosphates de chaux, il est chargé de la publication dans les divers marchés de la demande du postulant, et il reçoit les oppositions faites à cette demande.

Pour les concessions de mines, il est l'intermédiaire entre l'entrepreneur et l'administration. (4)

Le Domaine public étant administré par le directeur général des Travaux publics et par certains agents dûment commissionnés par ce directeur et assermentés, le rôle du caïd ne consiste qu'à faire partie généralement de la commission de délimitation du domaine public et à publier le plan et le procès-verbal des délimitations provisoires, afin de faire naître les oppositions des particuliers. (5)

(1) Complétée par les décrets des 12 avril 1897, 20 janvier 1898, 10 mars 1898.

(2) Arrêté du 12 décembre 1898.

(3) Décret du 20 août 1888.

(4) Décret du 10 mai 1893.

(5) Décret du 24 septembre 1885 et décret du 25 juillet 1897 sur la police et la conservation du domaine public.

En matière forestière, outre la responsabilité qu'il partage avec le cheikh, il surveille les postes-vigies institués par décret du 10 juin 1895⁽¹⁾ et il doit veiller à ce que les propriétaires riverains n'empiètent pas sur le sol forestier⁽²⁾ et n'allument pas de feu pendant une certaine période de l'année. Il est tenu de fournir tout ce que demandent les agents des forêts, en hommes ou montures, contre rémunération bien entendu.

5° *Enseignement.* — Il est membre de droit de la Commission scolaire.

6° *Antiquités.* — Le décret du 8 mars 1885 assure la conservation des antiquités. Les autorités locales doivent signaler les infractions au décret et les empêcher par leur intervention directe. Elles peuvent être rendues civilement responsables des dommages causés par leur négligence aux objets d'art et d'antiquité.

7° *Magistrature française.* — Outre les mesures d'instruction qu'ils ont à prendre en cas de crimes ou de délits,⁽³⁾ de concert quelquefois avec le contrôleur, les caïds doivent, dans leur territoire, arrêter les inculpés, faire exécuter les décisions judiciaires.⁽⁴⁾

En effet, en matière de répression, le succès de toute instruction dépend de leur activité et de leur énergie.⁽⁵⁾ Les caïds sont tenus, dès qu'ils sont avisés qu'une infraction a été commise, de prendre, quelle que soit la nationalité des auteurs présumés ou des victimes, les mesures nécessaires.

Il peut se présenter deux cas : 1° l'affaire n'intéresse que des sujets tunisiens. Ils n'ont qu'à se conformer aux anciennes instructions, que nous avons indiquées plus haut, sans modifications ni changements ; 2° les Européens sont mêlés à une infraction commise, soit comme auteurs, soit comme complices, soit comme victimes. Ils avisent simultanément de l'infraction, par la voie la plus rapide, le contrôleur civil, le juge de paix, le gouvernement tunisien, le procureur de la République. Cela fait, s'il s'agit d'un crime ou d'un délit grave, ils se transportent de suite, et sans attendre d'instructions du contrôleur ou du gouvernement, sur les lieux, et en cas d'empêchement y envoient leur khalifa. Ils prennent en attendant l'arrivée du juge de paix toutes les mesures urgentes : soins à donner aux victimes, arrestation provisoire des auteurs présumés, quelle que soit leur nationalité, gardé des pièces à conviction, recherche de tout renseignement ou indice pouvant éclairer la justice. Lorsque le juge

(1) Voir le tableau des postes-vigies annexé à l'arrêté du Premier ministre en date du 2 juin 1898.

(2) Circulaire du 14 septembre 1888.

(3) Circulaire du 7 septembre 1886.

(4) Décret du 22 septembre 1884.

(5) Circulaire du Premier ministre aux caïds, en date du 25 décembre 1897.

de paix arrive sur les lieux, ils lui remettent la direction de l'enquête qu'il poursuit seul officiellement, mais avec leur concours matériel et moral. Ils lui procurent tous les renseignements de nature à faciliter sa tâche, notamment ils recueillent dans les milieux indigènes tous les indices qui auraient échappé aux premières investigations. Ils doivent exécuter les commissions rogatoires que leur adresse le juge.

Les caïds deviennent ainsi les auxiliaires officiels des juges de paix ou des officiers de police judiciaire, et sont placés sous leurs ordres directs en ce qui concerne l'instruction. Ils correspondent dans ce cas particulier avec eux, sans que leurs lettres empruntent aucun intermédiaire. Du reste, si les juges de paix ont alors une autorité directe sur les caïds, ils s'abstiennent d'adresser eux-mêmes des remontrances à ces chefs indigènes et ils évitent de nuire au prestige qui est indispensable à ces fonctionnaires vis-à-vis de leurs administrés.

8° *Postes et télégraphes*. — Ils ont surtout une surveillance à exercer sur les courriers à cheval qui parcourent les campagnes.

9° *Justice indigène*. — Nous avons vu leur compétence et leur rôle qui ont été précisés par les circulaires du 11 juin 1884 et du 10 avril 1886 et modifiés par la création des tribunaux régionaux.⁽¹⁾

La question s'est posée également, pour les caïds comme pour les autres agents des administrations tunisiennes, de savoir à laquelle des deux justices, française ou tunisienne, ils devaient déférer les habitants du pays qui apportaient des entraves à leurs opérations. Une note résidentielle du 15 mai 1897 stipule qu'en principe la nationalité des agents ne saurait modifier en rien la compétence de la juridiction à laquelle ils doivent s'adresser, c'est-à-dire que les services tunisiens doivent introduire devant l'Ouzara ou les tribunaux régionaux toutes les actions pénales qu'ils poursuivent à l'encontre des sujets tunisiens, et ce, quelle que soit la nationalité du ou des agents en cause, à moins qu'ils aient été personnellement l'objet de violences et sévices permettant d'introduire contre la partie récalcitrante une action civile indépendante de l'action pénale.

Depuis la réorganisation du tribunal rabbinique de Tunis,⁽²⁾ le caïd est chargé de l'exécution de ses jugements. Il tient à cet effet un registre sur lequel il indique la date à laquelle le jugement exécutoire lui a été remis, etc.; la signification doit être faite dans les

(1) Pour la signification et l'exécution des jugements des tribunaux régionaux, chaque caïd tient un registre, coté et paraphé par les présidents de ces tribunaux, des jugements en forme exécutoire qui lui sont remis. Il tient aussi un registre pour l'enregistrement des requêtes d'appel contre ces jugements, requêtes qu'il est autorisé à recevoir concurremment avec le greffier de ce tribunal et le contrôleur civil.

(2) Décret du 28 novembre 1898.

trois jours de la réception du jugement, plus les délais de distance ; l'exécution doit être assurée par ses soins dans les dix jours de la signification.

10° *Agriculture et colonisation.* — Il reçoit les plaintes des colons quelles qu'elles soient. Il ne saurait trop veiller à ce que les délits de pacage, les contraventions, les petits attentats de toutes sortes, surtout contre les propriétés des colons, en un mot les petites vexations de détail, ne se renouvellent pas dans sa circonscription. Car si chacune isolément n'offre pas beaucoup d'importance, leur fréquence peut finir par développer chez le colon un sentiment d'irritation contre les indigènes et amener des relations regrettables entre les deux races appelées à vivre toujours côte à côte. Il s'efforce de faire prévaloir et accepter peu à peu par la population indigène la forte notion de la propriété française, qui est beaucoup plus précise et plus impérieuse que celle de l'Arabe, et sans laquelle il n'y a pas de colonisation sérieuse. C'est pourquoi s'il doit laisser à la justice les délits nettement caractérisés et dûment constatés qui lui sont déférés, il lui faut combler les lacunes de l'action judiciaire en usant des pouvoirs de police très étendus qui lui sont attribués pour atteindre et réprimer les délits d'habitude, la mauvaise volonté, la malveillance. A cet effet il lui est recommandé suivant les circonstances, ou d'employer la répression immédiate, à laquelle l'indigène est surtout sensible, comme la détention préventive, le déplacement des douars suspects, l'expulsion du territoire du caïdat des individus les plus compromis, etc., ou, par son intervention bienveillante, par des explications opportunes, de faire comprendre à ses administrés les responsabilités auxquelles ils s'exposent.

Le colon, de son côté, hésite à mettre en mouvement dans ces différents cas la lourde machine des juridictions dont la multiplicité l'effraie pour de minimes dégâts.⁽¹⁾ C'est pour, d'une part, respecter l'ancienne autorité patriarcale du caïd, reconnue nécessaire, et d'autre part, pour permettre au colon d'y avoir recours, que le décret du 15 décembre 1896 sur la police rurale attribue aux caïds un pouvoir de juridiction exceptionnel : ils sont compétents pour statuer en dernier ressort, tant au point de vue pénal qu'au point de vue des réparations civiles, sur les contraventions commises par des Tunisiens au préjudice des justiciables des tribunaux français, lorsque la somme réclamée à titre de dommages-intérêts ne dépasse pas deux cents francs et que les plaignants ont, dans les quinze jours qui suivent l'infraction, manifesté l'intention de porter l'affaire devant eux par lettre adressée à ces fonctionnaires et visée par le

(1) Circulaire du 17 mai 1898, du Résident général. (Voir *Journal officiel tunisien* du 12 juillet 1899.)

juge de paix.⁽¹⁾ Enfin le caïd doit s'efforcer d'établir des relations cordiales entre les colons et les cheikhs voisins et s'attacher à faire disparaître toute cause de malendus entre eux.⁽²⁾

En matière d'immatriculation, et selon la loi foncière du 1^{er} juillet 1885, il se charge des publications et prend note des oppositions faites dans sa circonscription. Il renseigne les services compétents sur les contrées qui lui paraissent le plus aptes à la colonisation et donne tous les renseignements utiles sur les diverses propriétés de son caïdat. Il engage les indigènes à employer nos méthodes de culture, notamment à se servir de la faux et de la charrue françaises. Il assure certaines mesures protectrices contre les maux de l'agriculture, principalement en cas d'épizootie⁽³⁾ et de fièvre aphteuse.⁽⁴⁾

Aux termes du décret du 8 février 1892, relatif à l'occupation et à la complantation des « terres sialines » de la région de Sfax, et de la circulaire aux caïds de la même région relative à l'occupation de ces terres, ils sont chargés de recevoir les demandes des personnes qui, ayant occupé des terres sialines et n'ayant pas de titres de propriété, doivent régulariser leur situation. Il en est de même pour les demandes de concession émanant de personnes qui voudraient vivifier par complantation des terrains sialins.

Outre ces attributions qu'il exerce à l'instigation de la direction de l'Agriculture, le caïd est constamment en rapport avec les gardes des domaines de l'Etat,⁽⁵⁾ qui doivent lui signaler l'apparition des gens suspects dans les propriétés domaniales et des empiètements pouvant se produire sur les limites de ces propriétés, et qui lui prêtent leur concours pour le recouvrement de tous les revenus du territoire soumis à leur surveillance.

1^o *Poids et mesures.* — Le caïd fait prévenir ses administrés du jour, de l'heure et du lieu de la vérification; les objets saisis peuvent être mis en dépôt chez lui.⁽⁶⁾

2^o *Commissions municipales.* — Il est de droit président des commissions⁽⁷⁾ municipales ou de voirie de son territoire. En fait, il délègue ses pouvoirs au vice-président français, comme nous l'avons déjà dit.

3^o *Finances.* — Il a des relations avec les employés de toutes les

(1) DE DIANOUS : *Notes de législation tunisienne*, p. 25.

(2) Note résidentielle du 4 juillet 1898. (*Journal officiel tunisien* du 12 juillet 1899.)

(3) Circulaire du 7 mars 1885.

(4) Circulaire du 22 avril 1893.

(5) Voir les arrêtés du Directeur de l'Agriculture du 11 septembre 1897 et du 6 septembre 1897, et le décret du 15 avril 1898 transférant au Directeur de l'Agriculture les attributions confiées au Directeur des Finances pour la représentation du domaine de l'Etat.

(6) Décret du 25 janvier 1899 et circulaire aux caïds du 18 juin 1899 sur le recouvrement de ces taxes par les chefs indigènes partout où il n'y a pas de receveurs français.

(7) Décret du 1^{er} avril 1885.

directions financières. Nous connaissons son rôle dans la perception des impôts indigènes. Il en a un autre, tout entier de surveillance et de vigilance, auprès des agents de chaque nouvelle direction. Ainsi, les agents des Douanes ne peuvent effectuer de perquisitions qu'en présence du caïd ou de son délégué, s'il s'agit d'un justiciable des tribunaux tunisiens. Les délinquants et les objets saisis sont conduits en général à la résidence du caïd ou de son délégué. S'il s'agit de marchandises sujettes à dépérissement, le juge de paix ou le caïd, sans formalités judiciaires, peuvent en ordonner la vente aux enchères.⁽¹⁾

Le caïd est tenu de prêter main-forte en toute circonstance aux douaniers.

Les agents des Monopoles doivent trouver en lui un précieux auxiliaire.

La culture du tabac a été réglementée à nouveau par un décret du 15 août 1898. Les déclarations de culture des indigènes seules sont reçues par le caïd. Il les transmet au contrôleur civil, qui réunit la commission chargée de donner son avis sur la permission de culture et dont fait partie le caïd. L'avis de la commission est transmis au Directeur des monopoles, qui statue.

Le caïd est chargé de la recherche de la poudre de contrebande, de celle qui est fabriquée ou qui circule en fraude.

La procédure à suivre est la même pour les Monopoles que pour les Douanes, en cas d'infractions et de perquisitions. L'agent verbalisateur rédige son procès-verbal là où il a conduit les prévenus et apporté les objets saisis. Si le délinquant est Tunisien, une copie en est remise au caïd, qui l'envoie avec le prévenu à l'autorité judiciaire tunisienne.

En matière de contributions diverses, au cas où un fabricant refuserait l'entrée de son usine aux agents de l'administration, le caïd ou son délégué constaterait la contravention.

Il effectue aujourd'hui des paiements pour le compte de l'État, sur le vu de mandats visés par le Receveur général.

Il est utile d'ajouter que les directeurs des Finances, des Contributions diverses et des Douanes et le Receveur général des Finances correspondent directement avec les caïds et gouverneurs des divers territoires pour la suite à donner aux affaires comprises dans leurs attributions.

Enfin, on a essayé de rendre, d'un côté, les fraudes du caïd moins faciles, et de l'autre, les perceptions plus sûres par diverses mesures dont quelques-unes ont déjà été exposées.

On a veillé et on veille surtout à l'application stricte du décret du

(1) Voir art. 116 et 121 du décret du 30 octobre 1884.

10 janvier 1885, réglementant l'emprisonnement pour dettes du contribuable; de la circulaire du 12 mars 1884, réglant l'ordre à suivre dans l'emploi des moyens de contrainte mis à la disposition du caïd contre les contribuables récalcitrants; de celle du 11 juin 1884, lui interdisant d'infliger des amendes ou de faire travailler comme dans le passé ses administrés pour son propre compte.

Mais si les décrets du 27 juillet 1871 et du 25 novembre 1878 édictaient déjà des pénalités contre les fonctionnaires prévaricateurs, il nous a fallu déployer une grande vigilance pour découvrir et punir les fraudes.

MOYENS DE CONTRÔLE

1. — En effet, aux anciens moyens de contrôle, il vient aujourd'hui s'en ajouter de plus sérieux dans la province même, alors que dans le passé le passage seul de la colonne destinée à la perception des impôts tenait lieu d'inspections de toute sorte. De nos jours deux sortes d'agents s'assurent sur place du fonctionnement des affaires locales : d'un côté les inspecteurs et directeurs mêmes des divers services; de l'autre le contrôleur civil de la circonscription.

Pour les premiers, les moyens de contrôle ordinaires sont la tournée et la correspondance ou l'examen de la comptabilité du caïd.

Pour les seconds, ce sont les tournées, l'inspection du registre-journal et le visa des pièces de comptabilité qui obligatoirement passent par leurs mains avant d'arriver au Directeur des finances.

A) Moyens de contrôle des inspecteurs et directeurs des divers services

Les tournées des inspecteurs des Finances et des directeurs sont des plus sérieuses. Les caïds doivent les aider en toutes circonstances dans leurs recherches : fourniture des moyens de transport, qui leur sont du reste payés, escorte de spahis, etc.

Les contrôleurs civils eux-mêmes, avec qui ils se concertent, leur prêtent main-forte et leur donnent toutes facilités pour l'accomplissement de leur mission. ⁽¹⁾

Le gouvernement a conféré les pouvoirs les plus étendus aux inspecteurs des Finances et ne tolère aucune entrave à l'exercice de leur mission; il considère comme refus d'obéissance et traite comme tel tout témoignage d'inertie ou de mauvais vouloir de nature à rendre cette mission difficile. Chaque fois qu'ils en expriment le désir, les caïds doivent convoquer les cheikhs collecteurs dont ils veulent vérifier le recouvrement au vu de leurs quittances.

L'inspecteur est d'ailleurs autorisé à convoquer lui-même ces cheikhs ou à se rendre où bon lui semble pour accomplir sa mission.

(1) Circulaire du 21 octobre 1884.

Les caïds doivent exécuter et faire exécuter les ordres qu'il donne pour mettre le service au courant, s'il est en retard. Ils soumettent à son examen telle mesure que leur parait comporter l'intérêt de leur district en ce qui touche l'administration financière.⁽¹⁾

Les inspecteurs de la direction des Finances sont chargés en effet d'aller dans les divers caïdats vérifier l'exacte application des règlements et instructions relatifs à l'administration des biens de l'Etat, au recouvrement des impôts et revenus publics et à la comptabilité. Ils ont le droit de se faire représenter toutes les sommes recouvrées et non encore versées à la caisse du Receveur général et de prescrire tous versements reconnus en retard. Il se font communiquer tous les documents et registres qui se rapportent à l'administration financière ou au service de la comptabilité.

Cette dernière branche doit être surtout une des grandes préoccupations des caïds par la régularité qu'elle nécessite. La tenue de cette comptabilité est du reste réglée par les instructions du 26 mai 1884 et du 10 août 1892, et ces règles sont applicables à tous les impôts perçus par le caïd.⁽²⁾

Pour que le Directeur des finances puisse se rendre compte des diligences des caïds et cheikhs, ceux-ci lui fournissent à la fin de chaque mois un double des récépissés extraits d'un carnet à souche *ad hoc*. Ce carnet ou « moctata » se compose d'une souche et de deux volants : le premier volant est remis à la partie payante, en vertu du principe que chaque recette effectuée par un caïd donne lieu à la délivrance d'une quittance, et le deuxième est envoyé à la Direction.⁽³⁾

Chaque caïd lui adresse également tous les mois un bordereau des recettes et des dépenses qu'il a opérées dans le mois précédent. La partie de ce bordereau relative aux recettes comprend les recouvrements opérés directement par le caïd lui-même et ceux qui lui proviennent des versements effectués par les chefs collecteurs : elle est divisée par espèces et natures d'impôts ou de créances. Les dépenses comprennent surtout les versements effectués pendant le mois par le caïd à la caisse du Receveur général des finances.

Ce bordereau n'est du reste qu'un résumé des résultats constatés sur un registre spécial qui lui sert à récapituler à la fin de chaque mois, par nature d'impôts ou de créances, les recettes opérées pen-

(1) Circulaires du 12 octobre et du 21 octobre 1884.

(2) Nous savons déjà que la Cour des comptes est un tribunal présidé par le Ministre de la Plume (Bach-Kateb) et auquel sont soumis tous les comptes des comptables indigènes. Elle statue sans appel et seulement sur les faits de gestion des comptables. S'il est nécessaire de poursuivre criminellement les comptables indigènes prévaricateurs, ils doivent être déférés à la section d'Etat de l'Ouzara qui est la seule autorité dépositaire des pouvoirs de juridiction disciplinaire sur les fonctionnaires indigènes.

(3) Cette mesure a été mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1893.

dant cette période et portées séparément, par collecteur et par nature d'impôts, sur le registre des comptes ouverts avec les cheikhs. Ce registre leur sert également à inscrire leurs versements à la recette des Finances et les dépenses que la direction des Finances peut les autoriser exceptionnellement à faire.

Pour connaître d'une façon sûre la gestion de chaque collecteur, il est prescrit au caïd de tenir un autre registre annuel⁽¹⁾ de comptabilité, divisé en autant de parties qu'il y a de natures d'impôts ou de créances à recouvrer en vertu d'un rôle, chacune de ces différentes divisions étant elle-même subdivisée en autant de comptes qu'il y a de cheikhs collecteurs dans la tribu.

Le caïd est considéré lui-même comme chef collecteur pour tous les produits qu'il recouvre directement sur les contribuables.

Dans le même but, au moment même de chaque versement effectué entre ses mains par un cheikh et de la représentation des quittances y afférentes, il inscrit au compte ouvert au nom du chef collecteur, et en sa présence, la somme versée et le nombre des quittances qui n'ont pas été représentées. Le caïd et le chef collecteur signent en régularisation de l'opération et certifient de même sur le registre toutes autres opérations qui peuvent avoir lieu entre eux. Ce compte ainsi ouvert à chaque cheikh continue à être servi mois par mois, année par année, jusqu'à complet purement du rôle.

En cas de changement de caïd, tous les registres, titres de recouvrement et papiers de toute nature relatifs à la comptabilité doivent être remis par le gouverneur sortant à celui qui rentre en fonction. Il est dressé procès-verbal de cette remise. De plus, ces registres et papiers doivent toujours se trouver dans la tribu, à la résidence officielle du caïd en fonction, qui est tenu d'en donner communication à ses administrés chaque fois qu'ils le requièrent pour leurs affaires.

Comme le contrôle financier est surtout le plus important de tous, spécialement en ce qui concerne celui des écritures, nous nous sommes étendu assez longuement sur ce sujet, et nous faisons simplement remarquer que les autres ministres, directeurs ou inspecteurs pourront se renseigner pour leur partie, soit directement et sur place par l'examen du registre-journal des caïds, soit par des envois d'extraits de ce registre, soit encore par un échange de correspondance particulière et d'informations dont nous avons du reste parlé à l'occasion des relations des chefs indigènes avec chaque service.

(1) Appelé « *tefkik* ». De plus, pour permettre de reconnaître la situation de chaque nature d'impôt pour tous les rôles et tous les collecteurs réunis, un registre dit « registre de surveillance » a été créé par l'instruction du 26 décembre 1898. Ce registre est le répertoire du *tefkik*. Les opérations relevées en détail sur le *tefkik* y sont relevées en bloc ; ce registre permet de vérifier l'exactitude des états de restes établis au 30 avril ou à tout changement du Caïd.

B) *Moyens de contrôle propres aux contrôleurs civils*

Les principes et les devoirs généraux que doivent suivre les contrôleurs civils sont longuement détaillés dans notre étude spéciale de leurs attributions.⁽¹⁾

Nous nous contentons ici de les résumer.

1. — Les tournées fréquentes et l'inspection du registre-journal des caïds sont ses deux plus puissants moyens de contrôle sur les chefs indigènes et leurs administrés.

Dans ses tournées et ses « chekhaïas »,⁽²⁾ il écoute les réclamations de tous, voit et note les hommes et les choses. Et il peut arriver très vite, par ce contact journalier avec chacun, à connaître le caractère et les plus secrètes pensées du caïd et des chefs indigènes en général.

Outre le visa qu'il appose sur la correspondance de ces derniers avec l'administration centrale, ce qui lui permet d'être mis au courant de toutes les affaires et spécialement de la façon dont le caïd exécute les ordres supérieurs, l'examen du registre-journal lui est d'une grande utilité.

Le contrôleur civil peut à tout instant se le faire présenter; il doit fréquemment l'examiner et en comparer les inscriptions avec les relevés que le caïd envoie périodiquement à l'Ouzara des affaires soumises à son examen. La tenue du registre-journal habitue de plus les caïds à la régularité.

En tenant la main à ce que ces derniers aient des archives bien en règle, il en résulte pour le contrôleur civil un moyen simple et facile de s'assurer dans leurs bureaux si des affaires sont restées sans solution.

Les contrôleurs civils veillent surtout, en se rendant le plus souvent possible eux-mêmes sur les lieux, à ce que les chefs indigènes exécutent ponctuellement les règles qui leur ont été tracées en matière d'instruction. Car de leur célérité dépend souvent le succès dans les recherches.

Ils conseillent le plus possible les caïds sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité de leur circonscription, car les contrôleurs civils sont rendus moralement responsables de ce qui peut troubler l'ordre et la tranquillité dans une contrée.

2. — Nous avons remarqué qu'à côté du caïd agissent, d'une part, les agents français ou indigènes représentant les diverses directions dans la province, d'autre part, les khalifas et cheikhs.

Avec les premiers, ses rapports sont en général cordiaux, mais il

(1) Voir notre étude sur les contrôles et les contrôleurs civils de Tunisie, 1900.

(2) La « chekhaïa » est l'expression dont se servent les indigènes pour désigner en même temps l'action de se plaindre et l'heure à laquelle le contrôleur civil écoute leurs plaintes contre les caïds et les cheikhs.

n'en résulte pas moins de leur présence auprès de lui un nouveau moyen de contrôle réciproque et par suite pour tous l'observation d'une prudence dans leurs actes qui n'existerait peut-être pas s'ils ne se sentaient pas surveillés les uns par les autres.

Avec les seconds, ses rapports sont restés tels qu'ils étaient par le passé, c'est-à-dire empreints de beaucoup d'autoritarisme, ce qui est nécessaire en pays arabe.

§ 4. — Exposé critique et comparé

Sans parler des caïds ou gouverneurs des villes, qui sont trop près du contrôle français pour échapper à ses conséquences favorables, nous n'avons qu'à nous louer des beaux résultats obtenus dans les campagnes grâce à la collaboration des caïds.

Notre méfiance à leur rencontre a été moindre qu'en Algérie ; nous avons su plus intelligemment la reporter sur les chefs arabes subalternes. C'est ainsi que nous avons paru, aux yeux des caïds, exercer notre contrôle surtout sur leurs subordonnés, et le partager avec eux en les aidant même dans l'exercice de leur autorité presque féodale.

Pourtant, notre surveillance de chaque jour s'exerce sur eux avec autant de force que sur leurs cheikhs.

Aussi nous ne saurions trop admirer ce merveilleux engrenage de contrôles successifs, où chacun semble être le seul contrôleur, alors qu'au-dessus de lui veille une autorité supérieure. Les directeurs et les inspecteurs, les contrôleurs et les caïds se trouvent dans cette situation remarquable qui est l'idéal de la tutelle administrative. De plus, le peu de formalités administratives est fait pour ne pas effrayer l'administrateur dans ses décisions. La mémoire et la parole suppléent avantageusement aux écrits, tout en ne nuisant pas à la recherche de la responsabilité, comme beaucoup le croient à tort.

Toujours dans le même ordre d'idées, on a eu soin, lorsqu'on a été obligé de créer autour d'eux des juridictions multiples, de ne pas les établir aux dépens de leur autorité. On n'a pas cessé, au contraire, de leur rappeler qu'ils gardaient toute leur initiative et tous leurs pouvoirs et qu'ils devaient en user largement, à la demande générale des colons et des indigènes eux-mêmes, qui ne comprennent rien à l'enchevêtrement des autres juridictions.

Ainsi la création des tribunaux régionaux n'a pas eu pour conséquence de leur enlever de leur prestige, puisqu'ils ont conservé leurs pouvoirs de juridictions pénales, qu'ils font les enquêtes pour la poursuite des infractions déférées à ce tribunal, qu'ils en exécutent les décisions, en un mot qu'ils continuent à paraître au dehors, à donner des ordres, comme par le passé et dans le même but.

Elle a allégé leur tâche au point de vue du travail de bureau et

leur a permis de se consacrer davantage à la surveillance active de leur territoire, pour le plus grand bien des colons.

On ne saurait trop croire combien un bon caïd peut régénérer et faire revivre toute une contrée, et combien son rôle est important dans l'impulsion à donner aux indigènes vers le travail et le progrès.

Veut-on un exemple des résultats heureux que le dévouement d'un caïd et sa parfaite entente avec les administrations françaises peuvent amener dans le pays? La moyenne de l'achour, en 1883, rapportait dans le caïdat des Souassi 15.196 fr. 25; en 1895, cette moyenne s'élevait à 32.251 fr. Elle avait donc doublé. La medjba qui ne donnait, en 1883, que 75.358 fr., rapportait, en 1895, 110.760 fr. Quant au bien-être et à la richesse des habitants du caïdat, les chiffres suivants montrent aussi dans quelle proportion ils se sont accrus. Ils ne possédaient en 1883 que 1.534 ânes : ils en possèdent actuellement 3.797. Le nombre de leurs chevaux est passé de 197 à 1.993. Celui des chameaux de 270 à 5.952. Le chiffre de leurs chèvres s'est élevé de 740 à 11.985; des vaches, de 52 à 5.839, et enfin celui des moutons de 21.051 à 68.590. ⁽¹⁾

Il est certain que si tous les caïdats étaient aussi bien gérés, la Tunisie deviendrait vite des plus prospères.

Nous n'avons pourtant pas à nous plaindre, car l'accord du contrôleur et du caïd est presque partout aussi parfait.

Du reste, toutes les fautes que nous pouvons reprocher aux chefs indigènes ne viennent pas, soit d'un mauvais recrutement, soit d'une hostilité marquée à la cause française, soit encore d'un manque de surveillance, mais du caractère même de leur race, qui est essentiellement empreint de mollesse et d'insouciance. Car nous avons su punir sévèrement les cas où leur mauvaise volonté se manifestait, surtout quand il s'agissait de rechercher et de confondre des malfaiteurs et des gens suspects.

Nous n'avons, en effet, à enregistrer que des fautes d'indolence orientale. Ainsi, pour arriver à une tenue régulière du registre-journal, il a fallu leur adresser circulaires sur circulaires. Ils trouvent du reste bien vite une excuse à leur négligence, et tous nos efforts se portent à enrayer chez eux cette tendance fâcheuse qui pourrait amener de leur part une légèreté de conscience qu'il faut éviter à tout prix.

Leur paresse naturelle a éclaté surtout dans l'abus qu'ils ont fait de la délégation de leurs pouvoirs, qui était permise en ces termes bien orientaux par la circulaire du 1^{er} mars 1876 : « Si le caïd *n'en a*

(1) Statistique parue dans *la Dépêche Tunisienne*, 1895.

pas le temps, il pourra déléguer ce soin à un homme de confiance, quitte à signer après lui. »

Aussi avons-nous tenu la main dans de nombreuses circulaires à ce que sa responsabilité ne se dérobe pas derrière les actes de ses délégués.

On voit donc bien par l'exposé de ces faits que le protectorat français a su éviter les aigreurs résultant d'un contrôle trop lourd, en réprimant sévèrement les fautes de trahison commises envers la France, mais en mettant beaucoup de patience et de bienveillance dans la répression des négligences que le temps seul pourra faire disparaître entièrement.

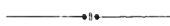
En effet, il est incontestable que les tribus sont toutes dans la main de leur chef, au point que certains prétendent même que les caïds jouent chez eux au petit tyranneau; ce n'est donc pas du côté du respect des sujets pour leur chef que nous pouvons avoir des craintes, c'est simplement pour l'exécution de réformes trop compliquées qu'il est nécessaire de toujours et sans cesse veiller. Or, comme il ne faut pas laisser les caïds abandonner insensiblement entre nos mains la plus lourde part des responsabilités d'un gouvernement devenant de jour en jour plus difficile dans un pays où s'accroît le peuplement par les propriétaires français, c'est dans les tournées de plus en plus nombreuses des contrôleurs qu'il faut mettre tout notre espoir.

C'est le seul moyen pour un contrôleur civil de pouvoir être constamment utile, sans administrer lui-même, mais en étant toujours auprès du caïd et des chefs indigènes pour les conseiller.

Ainsi le zèle des caïds sera sans cesse stimulé; par des rapports constants avec un agent français, le fonctionnaire tunisien finira par acquérir son activité et sa régularité, et d'autre part, celui-ci apprendra complètement à connaître les moyens ordinaires employés dans sa gestion par l'administrateur indigène. Avec le temps, l'un et l'autre y gagneront et l'administration aussi.

AUGUSTE DESTREES.

(*A suivre.*)



تاريخ المسرة الملكة في البلاد التونسية

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE ET FIN

Le lecteur se demandera peut-être pourquoi je me suis attardé à raconter tous ces détails, que j'aurais pu laisser de côté sans inconvénients. C'est que j'ai été moi-même la première victime des mal-faiteurs et des pillards. Je possédais à Béja un jardin complanté en vigne, figuiers et cactus dont les produits étaient nos seuls moyens d'existence pour moi et ma famille; quand le séjour des askers à Béja commença à se prolonger, ils se mirent à entrer dans ce jardin sans se préoccuper de ma présence, et ils prenaient chaque jour des raisins qu'ils allaient vendre au marché; lorsqu'ils n'avaient pas trouvé d'acheteurs, ils pressaient ces raisins et en buvaient le jus après l'avoir fait fermenter; ils enlevèrent également les figues ordinaires et les figues de Barbarie pour les vendre au marché, et ne laissèrent rien après eux. Nous étions accablés de chagrin, parce que le séjour des soldats nous occasionnait tous les ans les mêmes pertes; ils prenaient l'habitude de nous piller. Les habitants des autres villes vivaient tranquilles pendant ce temps et jouissaient de ce qu'ils avaient, mais les gens de Béja étaient moins favorisés que les autres et plus méprisés que les Juifs. Ibn el Ouardi a dit: « Votre attachement pour le pays natal est en réalité de la paresse; déplacez-vous, et vous trouverez ailleurs des gens qui remplaceront auprès de vous vos parents. » Si Ibn el Ouardi avait eu une famille à transporter, il n'aurait pas écrit ces vers; celui qui a des bagages encombrants et une nombreuse famille ne peut pas se déplacer; et où irait-il, lorsqu'il n'a pas de ressources? Je souhaite que le prince actuellement régnant fasse disparaître ces calamités, comme l'avait fait son père Hassine ben Ali. Lorsque l'armée vint camper à Béja, elle trouva le pays tout verdoyant, et elle le laissa complètement dénudé après son départ.

Nous avons dit qu'Ismaïl ben Younès, en quittant Djeminal, s'était

dirigé vers le djebel Ousselat, où il avait pénétré avec ses cavaliers. Les jeunes gens sans expérience se réunirent autour de lui ; les plus sages d'entre eux se turent, laissant la parole aux gens tarés et sans moralité. L'émir Ali, ayant appris l'arrivée d'Ismaïl dans la montagne, fit rédiger pour les habitants une lettre où il leur rappelait que lorsqu'il était allé chez eux, y avait séjourné et avait partagé leur nourriture, ils avaient fait un pacte avec lui et s'étaient engagés sous serment à ne plus se révolter ; en terminant, il leur promettait de l'argent s'ils abandonnaient la cause du rebelle. Il confia cette lettre au bach-kateb, qui se rendit d'abord dans sa ville natale, passa la nuit avec ses parents et partit le lendemain pour le djebel Ousselat avec quelques cavaliers. On raconte qu'en arrivant à Djelloula il reçut la visite de quelqu'un qui lui conseilla de retourner sur ses pas et lui dit que les montagnards étaient décidés à se révolter et qu'il était inutile qu'il exposât davantage sa vie. Il écouta ces conseils et revint à Kairouan, d'où il envoya prévenir le prince que le djebel Ousselat était décidément en insurrection.

En recevant cette nouvelle, Ali-Bey ne parut pas ému et ne poussa aucun soupir ; il envoya au bach-kateb l'ordre de rentrer et ne s'inquiéta plus de ce qui se passait dans la montagne. Il ne fit part de ses intentions à personne ; ses intimes pensaient qu'il allait les consulter sur ce qu'il convenait de faire, comme l'avait fait son père Hassine ben Ali, mais il comprit leurs intentions et se contenta de dire : « Je ne suis pas ce qu'ils pensent. »⁽¹⁾

C'est en 1173 qu'Ismaïl entra dans la montagne ; il commença par gagner les principaux personnages en leur faisant toutes sortes de promesses ; les plus jeunes finirent par convaincre les plus âgés, firent taire les gens sages et de bon conseil, et tous proclamèrent la révolte. Ismaïl, voyant qu'il pouvait compter sur eux, les engagea à diriger des expéditions contre leurs voisins pour s'enrichir par le pillage. Ils décidèrent d'opérer d'abord contre un campement des Djelass où y il avait des troupeaux à enlever ; ils descendirent à l'improviste avec Ismaïl, arrivèrent au campement et enlevèrent les troupeaux ; les Djelass sortirent en armes ; il y eut un engagement, mais les montagnards avaient l'avantage du nombre ; ils tuèrent plusieurs gens des Djelass, et les autres s'enfuirent vers le gros de la tribu ; Ismaïl et ses cavaliers poussèrent les troupeaux dans la montagne, où ils se les partagèrent. Les cheikhs des Djelass se rendirent auprès

(1) Le calme du bey pendant toute cette guerre surprend tous ceux qui l'entourent. Le consul de France a souvent l'occasion de témoigner son étonnement à ce sujet. En mars 1861, il écrit : « Le bey est d'une faiblesse et d'une mollesse déplorables. » En octobre suivant, il signale les ravages exercés par les gens d'Ismaïl jusqu'à sept ou huit lieues de Tunis, et ajoute : « La conduite et la tranquillité du bey à ce sujet sont si singulières qu'on ne peut les expliquer. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 574-580.

de l'émir Ali et l'informèrent de cet acte de brigandage ; il leur promit d'intervenir, les engagea à prendre patience, leur donna des fusils et de la poudre, et ils rentrèrent chez eux.

Les jeunes gens convinrent avec Ismaïl d'aller tenter une expédition analogue à La Kesra ; ils s'y rendirent en effet, tuèrent quelques-uns des habitants et dépouillèrent les autres, qui se trouvèrent dans la situation la plus précaire. Les gens de La Kesra vinrent alors implorer Ismaïl et le caïd Ahmed es Sehili, auxquels ils offrirent quelques-uns de leurs objets les plus précieux ; Ismaïl leur accorda l'amane et les montagnards cessèrent de les inquiéter. Ismaïl exigea d'eux des garanties et ils lui laissèrent comme otages leurs cheikhs, qu'ils conduisirent dans la montagne. Ces gens se rendirent ensuite auprès d'Ali-Bey et l'informèrent de ce qui leur était arrivé ; le prince désigna des zouaouas pour se rendre à La Kesra afin d'aider les habitants du village à se défendre en cas d'attaque. Les zouaouas s'équipèrent à leurs frais et allèrent s'installer à La Kesra. Ismaïl, ayant appris ces faits, menaça les habitants de faire tuer leurs cheikhs laissés chez lui comme otages, mais ils lui répondirent : « Vous pouvez en faire ce que vous voudrez. »

Ismaïl, voyant que sa situation s'était fortifiée dans la montagne et qu'il pouvait compter sur le concours d'Ahmed es Sehili, lui demanda sa fille en mariage. Ahmed y consentit et la jeune femme entra dans la maison d'Ismaïl, qui conclut un pacte d'alliance avec le caïd son père.

De jeunes Ousselatia vinrent trouver Ismaïl et lui firent part de leur désir d'aller razzier un campement des Djelass ; il approuva leur projet et monta à cheval, suivi de ses cavaliers et de ses piétons ; ils arrivèrent le matin sur le lieu du campement, tuèrent quelques personnes et conduisirent dans la montagne les troupeaux, qu'ils se partagèrent.

À la suite de ces événements, la renommée d'Ismaïl ne tarda pas à se répandre dans la Régence ; il reçut des vêtements, des selles et des cadeaux de toutes sortes de la part des anciens amis de son père, qui lui conseillèrent d'aller attaquer le Bardo, où Ali-Bey, devenu tout à fait impopulaire, se trouvait enfermé comme dans une prison.⁽¹⁾ Ismaïl s'empressa de montrer ces cadeaux aux habitants de la montagne et de leur faire part des propositions qu'il avait reçues des gens du Bardo et des notables de Tunis, ce qui porta à son comble l'exaltation de ses partisans.

(1) M. de Sulauze écrivait plus tard, à la date du 7 avril 1760 : « Sidi Ismaïl entretenait des correspondances secrètes avec plusieurs officiers du Bardo et quelques Juifs ; on est parvenu à les découvrir et les coupables ont été mis à mort. Le corps de la milice turque a seul résisté aux sollicitations qu'on n'avait cessé de lui faire au nom des rebelles. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 569.

Ces derniers résolurent de diriger une expédition contre la tribu des Oulad-Aoun; ils partirent en armes et arrivèrent le matin au campement de la tribu, qui comptait, dit-on, une centaine de tentes. On tua un grand nombre de gens et on emmena les troupeaux. Ismaïl avait juré de brûler toutes leurs tentes, parce qu'ils étaient du parti d'Ali-Bey, et il voulait les tuer tous; il n'échappa en effet que ceux qui réussirent à gagner les parties inaccessibles de leurs montagnes. Ismaïl rentra au djebel Ousselat avec les troupeaux, que l'on se partagea. Après cette expédition, il y eut une grande abondance d'animaux dans la montagne, et les Oulad-Saïd se trouvèrent enrichis par la part du bulin qui leur fut attribuée; Ismaïl leur accorda en outre une solde et des rations d'orge pour leurs chevaux.

Après quelques jours de repos, les Ousselatia vinrent trouver Ismaïl et lui dirent : « Nous ne voulons plus rester dans l'inaction; montez à cheval et nous marcherons devant et derrière vous. » Ismaïl accéda à leur désir et, suivi de sa cavalerie et de ses piétons, se dirigea vers le Bargou, dont les habitants étaient groupés dans trois villages. Les Ousselatia s'emparèrent de vive force du premier village, puis s'avancèrent jusqu'à une koubba où était enterré un saint personnage; mais arrivés là, ils furent écrasés à leur tour et obligés de battre en retraite jusque dans leurs montagnes. Les gens du Bargou informèrent Ali-Bey de ce qui s'était passé; le prince leur donna de l'argent et des fusils; ils rentrèrent ensuite chez eux et s'organisèrent pour résister à toute nouvelle attaque, en disposant des embuscades sur les points connus d'eux où il était facile d'arrêter les assaillants.

Quand le bruit des razzias d'Ismaïl se fut répandu dans toute la Régence, semant la terreur jusque dans les tribus les plus éloignées de la montagne, l'émir Ali donna enfin l'ordre de mettre sur pied une colonne d'askers pour laquelle des tentes furent dressées à la feskia et à la tête de laquelle il se fit représenter par Hassine bou Taghane. Le lendemain il fit réunir un corps de zouaouas, dont il prit lui-même le commandement.⁽¹⁾ Ayant appris que les Oulad-Ayar avaient fait, avec d'autres goums, leur soumission à Ismaïl, il marcha contre cette tribu; les villages dans lesquels habitaient les Oulad-Ayar furent entourés et pris de vive force, et on les dépouilla entièrement. On rapporte que ces gens supplièrent le prince de recevoir l'expression de leur repentir et qu'il donna tout d'abord l'ordre de ne pas les piller; mais ses compagnons lui firent observer que

(1) De M. de Sulaize, à la date du 28 novembre 1759 : « Le bey a été obligé d'aller en personne, à la tête d'un corps considérable, rejoindre l'armée qu'il avait opposée à son concurrent, et, quoique ses troupes lui aient promis fidélité, on craint qu'il ne puisse détruire les forces d'un ennemi que la peur rend plus redoutable qu'il ne l'est effectivement. » *Correspondance des Bèys de Tunis*, t. II, p. 567.

s'il ne tirait pas d'eux une vengeance exemplaire, toutes les tribus se soumettraient à Ismaïl. Il garda quelque temps le silence, puis ordonna de faire manger leurs récoltes. Cette année-là, la récolte était particulièrement abondante, et le pays était si fertile que lorsqu'on coupait les céréales au printemps, elles ne tardaient pas à repousser avec plus de force. Les goums qui accompagnaient le prince ne purent arriver à détruire la totalité de la récolte. Les Oulad-Ayar, ne possédant plus rien, quittèrent leurs habitations pieds nus avec leurs femmes et leurs enfants et se dirigèrent vers les régions de TebourSouk et de Béja. Beaucoup vinrent à Béja, où ils arrivèrent dans le plus profond dénûment. L'émir Ali laissa les mekhaznis et les Hanencha occupés à manger la récolte des Oulad-Ayar, fit le tour du djebel Ousselat par le sud et entra à Kairouan, où il séjourna pendant quelques jours; après quoi il rentra sain et sauf au Bardo.

Après le départ des troupes, les Ousselatia sortirent de nouveau, sous la conduite d'Ismaïl, et soumirent la tribu des Arabes Madjour qu'ils obligèrent à les suivre dans la montagne. Ismaïl établit un campement composé d'environ trois cents tentes en coton et en poil de chèvre, où il installa ses hommes et ses chevaux; il organisa également un marché. Les céréales étant devenues rares et chères, ceux qui n'avaient pas de grandes ressources souffrirent de la faim et durent vendre tout ce qu'ils possédaient pour pouvoir vivre; quand il ne leur restait plus rien, ils quittaient secrètement le pays, accompagnés de leur famille, et se rendaient à Kairouan. Le sel surtout atteignit un très haut prix parce qu'il n'y en avait pas dans la montagne et que la saline la plus voisine se trouvait près de Kairouan, dont ils ne pouvaient s'approcher.

Ismaïl razzia encore un campement des Djelass, où il tua un grand nombre de gens, et mit la main sur un important troupeau qui fut conduit dans la montagne et que ses soldats se partagèrent. Il apprit ensuite par ses espions que les troupeaux de Kairouan et des Djelass pâturaient à quelque distance au nord de la ville; il alla razzier ces troupeaux. Les habitants de Kairouan se mirent à la poursuite des ravisseurs, mais ne purent les atteindre. A partir de ce moment, les caravanes n'osèrent plus sortir de Kairouan, à moins d'être accompagnées de quatre ou cinq cents personnes en armes; elles s'écartaient de la route habituelle et, au sortir de Kairouan, prenaient la route de Soussse, revenaient sur Hergla, qui est près du bord de la mer, puis reprenaient la route d'Hammamet et se dirigeaient de là vers Tunis. Les Oulad-Saïd informèrent les gens de leur tribu qui se trouvaient avec Ismaïl de l'itinéraire suivi par les caravanes. Ismaïl donna l'ordre au fils de Djeder el Hamromni d'aller avec les Oulad-Saïd réfugiés dans la montagne pour attendre la caravane sur le territoire de cette dernière tribu et l'enlever. Le fils de Djeder partit

et se cacha chez les Oulad-Saïd; ayant appris que la caravane était sortie de Kairouan, il alla avec ses gens l'attendre près de la mer, à l'endroit appelé El-Djerbia. Quand la caravane passa en cet endroit, elle fut enlevée et conduite dans la montagne; on dit qu'il y avait pour 40.000 piastres de marchandises, que les auteurs de ce coup de main se partagèrent.

Quelques individus échappés à l'enlèvement de la caravane allèrent exposer leur situation à Ali-Bey, qui fit venir les tribus de cette région, leur donna des armes et des provisions et les exempta des contributions. En même temps il mit sur pieds une colonne d'askers et de spahis, dont il confia le commandement à Bou Taghane; ces troupes se rendirent au pied du djebel Ousselat et établirent leur campement à Siliana pour protéger cette région contre les incursions d'Ismaïl; les hambas turcs s'y rendirent également avec leur kabia. Quand cette troupe eut terminé son temps, le prince en leva une autre qui vint la remplacer. ⁽¹⁾

Le moment étant arrivé de mettre en route la colonne d'été, l'émir Ali envoya à Hassine bou Taghane l'ordre de se rendre à Béja. Bou Taghane partit, s'avança jusqu'au nord de cette ville et campa à l'endroit appelé Er-Renila, près de Zaouïet-Medien; l'armée se trouvait ainsi entre le djebel Amdoun et la ville, dont elle était distante de dix à douze milles. Bou Taghane avait choisi cet emplacement pour être à portée des montagnards, dont il avait mission d'encaisser les impôts. Il envoya dire aux cheikhs des Amdoun qu'ils devaient venir verser leurs contributions, et que s'ils tardaient il irait les chercher dans leurs montagnes, où il les mettrait à mort. Ils ne lui donnèrent satisfaction qu'en paroles, et l'armée resta quelque temps à ce campement, enlevant les provisions des malheureux habitants, leurs poules et leurs agneaux, et mettant tout au pillage. Les soldats mettaient des bâts sur les chevaux, les chargeaient de zembils et se dirigeaient ainsi vers l'infortunée ville de Béja; ils entraient dans les jardins et les mettaient au pillage sous les yeux des propriétaires; ils prenaient tout ce qui leur tombait sous la main, détachaient les fruits qui leur plaisaient, en remplissaient leurs zembils et retournaient au camp, où ils se réunissaient pour manger ensemble leur butin. Personne ne pouvait leur faire la moindre observation, et ceux qui essayaient de se plaindre étaient reçus à coups de bâton.

Le prince envoya enfin à Hassine bou Taghane l'ordre de partir;

(1) De M. de Salauze, à la date du 3 février 1760: « Les Maures n'étant soumis qu'à un service de six mois en campagne, le bey a été obligé de ramener son armée pour en former une nouvelle qui pût se mettre en marche aux approches de la récolte, afin d'empêcher les rebelles de faire provision de grains. Il a confié la garde de la montagne à des tribus arabes qui lui sont soumises, mais dont on suspecte la fidélité. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 567-568.

comme on était alors au mois d'août, que la chaleur était excessive et qu'il y avait de nombreux malades dans le camp, cet ordre fut accueilli avec joie. Bou Taghane se rendit à l'est du Bardo de Béja et séjourna pendant deux jours dans sa maison; à son arrivée il trouva le pays verdoyant, et trois jours après il le laissa entièrement nu et dévasté. Puis il revint au Bardo de Tunis; les soldats rentrèrent chez eux, touchèrent leur solde et firent leurs provisions. L'intérieur du pays n'étant plus gardé, Ismaïl recommença ses sorties, pillant tout autour de lui. On dit qu'il razzia quatre fois les Djelass.

Sur ces entrefaites arriva le commencement de l'année 1174.⁽¹⁾ L'émir Ali apprit que les habitants du djebel Ousselat avaient commencé beaucoup de méchias près de la montagne, et que s'ils arrivaient à avoir une belle récolte ils se procureraient ainsi des provisions qui leur permettraient de faire une longue résistance. Il décida alors de mettre sur pied une grande armée, dont il confia le commandement à son mamelouk Ismaïl, agha des spahis; il ordonna à son ami intime El Hadj Ali ben Abdelaziz el Aouadi de se joindre avec ses mekhaznis à l'agha Ismaïl; les Drids reçurent également l'ordre de rejoindre El Hadj Ali et d'aller camper près du djebel Ousselat, pour manger les récoltes des rebelles; les spahis turcs accompagnaient Ismaïl-Agha. L'armée, qui était très nombreuse, se mit en marche dans la direction du djebel Ousselat et campa à l'ouest de la montagne, près de Bahaïr-ech-Cheikh.

Quand Ismaïl vit arriver cette force considérable, il réunit sous sa main tous les combattants dont il pouvait disposer. Les goums qui accompagnaient l'armée du bey montaient tous les jours jusqu'aux terrains ensemencés par les Ousselatia, mais ils étaient constamment repoussés; voyant cela, El Hadj Ali donna l'ordre à Ismaïl-Agha de monter à cheval avec ses spahis, et lui-même le suivit avec les goums. Il existait entre les deux armées un passage difficile, couvert de broussailles épaisses et de rochers, et inaccessible à la cavalerie. Ismaïl ben Younès posta en cet endroit des jeunes gens armés de fusils, et lui-même se tint derrière eux; ces dispositions purent être prises sans qu'El Hadj Ali en fût informé. L'agha Ismaïl s'avança avec ses soldats, parmi lesquels se trouvait Mansour Saïs el Ousselati, qui avait fait sa soumission à l'émir Ali. On le laissa s'enfoncer dans la forêt et, lorsqu'il se trouva près des hommes embusqués, ceux-ci l'accueillirent par une fusillade qui coucha à terre un bon nombre de ses hommes; les autres s'enfuirent, l'abandonnant seul dans une position si difficile qu'il ne pouvait plus avancer ni reculer; sa jument s'arrêta et les Ousselatia l'entourèrent aussitôt et le firent prisonnier. Les cavaliers d'Ismaïl ben Younès, voyant leurs adversaires en déroute, se lancè-

(1) L'année 1174 de l'hégire a commencé le 13 août 1760.

rent à la poursuite d'El Hadj Ali qui s'enfuyait, abandonné lui aussi par ses soldats; un de ces cavaliers lui porta un coup qui se perdit dans sa ceinture sans le blesser; il put s'échapper et rejoindre le gros des fuyards. Quant aux Drids, dès qu'ils entendirent la fusillade ils rebroussèrent chemin en poussant leur cri de guerre: *Aboud! aboud!* qui d'habitude faisait fuir tous ceux qui l'entendaient. Les Ousselatia s'emparèrent de tout ce qui resta sur le champ de bataille, et notamment de l'oudjak des tambours et des musiciens, qu'ils emmenèrent dans la montagne; ils prirent également plusieurs spahis turcs et quelques mekhaznis.

Les premiers fuyards qui arrivèrent au camp annoncèrent la défaite aux askers; El Hadj Ali les suivit bientôt, avec le reste des gens qui avaient réussi à s'échapper, et s'enferma sans rien dire dans sa tente. Ismaïl-Agha, après avoir été entouré par les Ousselatia, fut jeté à bas de son cheval et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui, puis conduit devant Ismaïl ben Younès, qui donna l'ordre de le mettre jusqu'à son retour dans un endroit désigné et se fit amener les spahis turcs et les autres prisonniers. Cette défaite était devenue proverbiale; quand on voyait les Drids, on les tournait en dérision en disant: *Aboud! aboud!*

Une fois de retour dans ses campements, Ismaïl ben Younès se fit amener l'agha, l'invita à s'asseoir et lui parla avec bienveillance, lui posant diverses questions concernant les affaires d'Ali-Bey; ayant appris de lui que ses vêtements lui avaient été enlevés par les Ousselatia, il lui fit rendre tout ce qu'il avait perdu, jusqu'à sa montre. L'agha crut qu'on lui laisserait la vie sauve et déclara à Ismaïl qu'il était son esclave; mais l'autre lui répondit: « Si vous étiez mon esclave, vous n'auriez pas tenu la campagne contre moi et ne seriez pas venu ici pour me combattre. » On dit qu'il le fit égorger ou étrangler, ainsi que d'autres prisonniers. Il voulut faire tuer Mansour Saïs, mais les parents de ce dernier intercédèrent pour lui en disant que ses biens valaient plus que lui; il le fit d'abord relâcher, puis l'enferma en prison, où il mourut. Cette victoire accrut considérablement la popularité d'Ismaïl.

Les Oulad-Menaâ avaient toujours été partisans d'Ali-Pacha; leur cheikh Hamida, fils de Slimane ben Ahmed, ancien cheikh des Oulad-Menaâ, était un ami du pacha, par qui il était toujours bien reçu et bien traité lorsqu'il venait chez lui; aussi, les gens de cette tribu avaient-ils vu avec regret l'avènement des deux émirs, et depuis ils se tenaient à l'écart, attendant une occasion favorable. A l'époque de la victoire des Ousselatia, les Oulad-Menaâ étaient campés dans la région de Teboursouk, près de la route conduisant à Testour, et ils avaient comme caïd un des Oulad-ben-Sassi. Une caravane venant de Constantine, qui était très nombreuse et transportait des marchan-

dises d'une grande valeur, passa par là comme d'habitude, campa dans le voisinage des Oulad-Menaâ et déchargea ses ballots. En la voyant, les gens de la tribu décidèrent de l'enlever et de fuir ensuite au loin pour jouir de ce butin; ils l'attaquèrent, à la grande surprise des voyageurs, qui ne s'attendaient pas à une pareille audace de la part des gens de l'Ifrikia, connus pour leur manque de courage; les assaillants enlevèrent les ballots de marchandises, les chevaux et les mulets, dépouillèrent quelques-uns des voyageurs et rentrèrent dans leur tribu, puis ils levèrent le camp et allèrent s'établir à l'ouest du djebel Ousselat. Quand Ismaïl apprit cette nouvelle, il monta à cheval et, suivi de ses cavaliers et de ses fantassins, alla faire une démonstration militaire devant les Oulad-Menaâ, puis pénétra dans leur camp et eut une entrevue avec leurs chefs, qui furent très heureux de cette visite et lui offrirent l'hospitalité. Ils dirent à Ismaïl : « Si vous voulez descendre de la montagne et vous joindre à nous, nous irons camper où vous le désirerez. » Ismaïl leur répondit qu'il fallait au contraire qu'ils vissent avec lui camper dans la montagne. Ils lui dirent alors : « Nous ne pouvons pas subir un siège et il nous est impossible de nous contenter d'un seul campement parce que nous avons beaucoup de chameaux. » Ismaïl ne voulut pas accepter leurs propositions, et après avoir passé la nuit chez eux, il partit le lendemain.

Pendant les gens de la caravane étaient allés au Bardo et s'étaient présentés à Ali-Bey, qui avait entendu parler de ce qui leur était arrivé. Ils lui exposèrent qu'ils avaient des marchandises qui n'étaient pas à eux, mais aux Turcs de leur pays, et qu'ils en avaient été dépouillés par ses sujets, les Oulad-Menaâ. Le prince leur dit d'aller à Tunis et de faire le compte de ce qu'ils avaient perdu; ils dressèrent un état qu'ils portèrent au prince; mais ce dernier le trouva suspect et leur dit : « Vous avez déclaré que ces biens appartenaient aux Turcs de chez vous; je vais les prévenir et leur dire ce que vous aviez à eux. » Ils furent stupéfaits et rentrèrent à Tunis pour se concerter sur ce qu'ils devaient faire. Ali-Bey envoya ensuite des cavaliers aux Oulad-Menaâ, leur demandant de restituer ce qu'ils avaient pris et qui appartenait aux gens d'Algérie, et leur offrant l'amane à ce prix. Les Oulad-Menaâ avaient perdu toute autorité depuis le jour où l'on avait vu qu'ils ne s'étaient pas entendus avec Ismaïl; ils commençaient à se repentir de leur action quand arriva l'émissaire qui leur apportait l'amane du prince; ils s'empressèrent de lui envoyer tout ce qu'ils purent réunir des marchandises enlevées à la caravane, et rentrèrent ensuite dans leur campement sans qu'un seul d'entre eux fût inquiet pour ce qui s'était passé. Le prince fit demander aux gens de Constantine de déclarer les marchandises qu'ils avaient perdues, et l'on dit qu'il les dédommagea intégralement de ses deniers personnels.

Les Drids commirent de nombreuses exactions au préjudice des

gens de l'Ifrikia, faisant manger les récoltes par leurs bestiaux et enlevant les troupeaux; les Oulad-Saïd se conduisaient de même; pendant ce temps, le bey patientait toujours. L'unique cause de tous ces malheurs était l'arrivée d'Ismaïl ben Younès dans la Régence. Les gens du djebel Ousselat restèrent en insurrection jusqu'à l'année 1174, ⁽¹⁾ et pendant tout ce temps ils ne cessèrent de se livrer au pillage et à l'assassinat. Leurs espions leur ayant signalé qu'il existait au Fahs des campements très riches et faciles à razzier, ils partirent au nombre de trois cents pour cette expédition. Arrivés au campement, ils l'attaquèrent à l'improviste et emmenèrent les troupeaux, sans s'inquiéter s'ils étaient suivis. Cependant, les gens raziés s'étaient empressés d'aller porter la nouvelle dans la tribu, et comme les campements étaient nombreux en cet endroit, ils eurent vite réuni une troupe nombreuse de cavaliers qui se mirent à la poursuite des ravisseurs, les rejoignirent, les entourèrent et les assaillirent à coups de fusil. Les Ousselatia abandonnèrent le troupeau pour se défendre, mais ils furent écrasés par le nombre et l'on en prit plus de deux cents; quelques-uns seulement purent regagner au galop la montagne, où ils apportèrent la nouvelle. Les parents de ceux qui étaient partis se résignèrent en disant que les chances de la guerre sont variables, et ils attendirent le retour de leurs enfants, mais on dit qu'il n'en revint que dix dans la montagne.

Quand les Ousselatia s'étaient vus vaincus, ils avaient jeté leurs armes et les cavaliers les avaient ligottés, dépouillés de leurs vêtements et conduits au campement. On porta ensuite la nouvelle au bey Ali, qui donna l'ordre de conduire les prisonniers enchaînés à Tunis, de les faire entrer par Bab-Alioua et sortir ensuite par Bab-Saâdoun; puis il combla de cadeaux les émissaires qui lui avaient apporté la nouvelle. Quand ces émissaires revinrent chez eux avec les ordres du bey, beaucoup de gens de la tribu, cavaliers et fantasins, accoururent pour accompagner les Ousselatia et les garder nuit et jour pendant la route. Le cortège arriva ainsi devant Tunis, entra par Bab-Alioua, sortit par Bab-Saâdoun et se dirigea sur le Bardo. Le bey fit mettre les captifs dans la prison de la casba de Tunis, puis il félicita vivement les gens qui avaient fait cette prise et leur donna beaucoup d'argent et de vêtements; ils lui demandèrent encore des fusils, de la poudre et du plomb, qu'il leur fit distribuer. Ils rentrèrent chez eux tout joyeux et demandant à Dieu de leur envoyer encore des Ousselatia.

La perte de leurs enfants rendit les montagnards révoltés plus prudents, et ils prirent leurs précautions pour éviter un nouveau désastre. Une colonne de soldats turcs, commandés par l'agha des

(1) Correspondant aux années 1760-61 de l'ère chrétienne.

spahis de Béja, partit de Tunis et alla camper à El-Alem. Les cavaliers de l'armée du bey faisaient une chasse acharnée aux cavaliers ennemis et les poursuivaient jusqu'au delà de Kairouan. Voyant cela Ismaïl descendit avec ses cavaliers et quelques Ousselatia, atteignit les troupes du bey et leur tua un spahi, mais il perdit lui-même un cavalier; à la tombée de la nuit, chacune de ces deux armées rentra dans ses campements.

A l'approche de Pété, on informa le bey Ali que les Ousselatia avaient ensemencé beaucoup de terrains au pied de la montagne et que leurs récoltes leur donneraient les moyens de résister pendant plusieurs années. Le bey fit lever une armée qu'il plaça sous le commandement d'Hassine bou Taghane; il ordonna au kahia des spahis de Béja de marcher avec son oudjak et envoya en même temps aux Oulad-Aoun et aux autres tribus de la région une lettre leur enjoignant de faire manger par leurs bestiaux les récoltes des Ousselatia.⁽¹⁾ Chaque corps de troupe se mit en devoir d'installer son campement; les soldats turcs placèrent le leur au pied même de la montagne, et l'on commença à s'attaquer aux récoltes, que Bou Taghane fit couper avec des faucilles. Ismaïl, laissant de côté l'oudjak des spahis, se mit à rôder autour des askers, qu'il cherchait à surprendre, mais sans résultat, et les Ousselatia assistaient impuissants à la destruction de leurs moissons. L'armée était encore occupée avec ardeur à ce travail, quand les chaouchs donnèrent inopinément le signal du départ sans que l'on en connût la raison. L'armée partit de nuit et rentra à Tunis; les gens de la montagne ne manquèrent pas de dire que c'était la peur qui motivait ce départ.⁽²⁾

Le bey envoya de nouveau le kahia des spahis de Béja pour protéger cette région contre les incursions des révoltés et lui confia une lettre pour les Oulad-Aoun et les autres tribus; le kahia partit et alla camper à Bahaïr-ech-Cheikh. Ayant appris un jour qu'un troupeau des montagnards était allé paître à une certaine distance de la montagne, il réunit ses cavaliers, se dirigea vers le pâturage indiqué, et envoya quelques hommes pour razzier le troupeau. Ils réussirent en effet à l'enlever et à le conduire dans la direction de leur camp;

(1) De M. de Sulauze, à la date du 18 avril 1762 : « Le bey a fait partir un camp de trente à quarante mille hommes, avec dix-huit pièces de canon, pour aller détruire les moissons semées par les rebelles de la montagne des Osselètes. Mais les retranchements qu'ils ont faits pour les protéger pourraient bien faire échouer ce projet, bien qu'on ne compte à la montagne qu'environ quatre mille hommes portant les armes. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. 11, p. 582.

(2) De M. de Sulauze, à la date du 1^{er} mai 1762 : « L'expédition du bey contre les rebelles de la montagne a réussi selon ses désirs et contre l'attente de tout le monde. Ses troupes, ayant franchi tous les obstacles, ont non seulement coupé tous les blés et les orges semés, mais elles ont détruit dix-huit villages et voulaient s'élaner à la poursuite des ennemis, lorsque le bey les a rappelées. Il n'a laissé aux environs que les troupes maures pour s'opposer, s'il est possible, aux incursions des rebelles. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. 11, p. 582-583.

mais les bergers eurent le temps d'appeler les propriétaires, dont la plupart étaient des Oulad-Ismaïl; ces derniers prirent leurs armes et descendirent de la montagne; en les voyant arriver, les gens qui conduisaient le troupeau prirent la fuite et les montagnards rentrèrent en possession de leurs animaux, qu'ils ramenèrent tout joyeux vers la montagne, en faisant parler la poudre. Cependant le kalia des spahis, voyant ces gens assez éloignés de la montagne, leur fit couper la route par son goum, qui les entoura subitement. Ils voulurent résister, mais bientôt les munitions leur manquèrent; quelques-uns seulement réussirent à fuir; les autres n'eurent d'autre ressource que de jeter leurs armes à terre et de se livrer prisonniers. Ils furent attachés et conduits au camp, où on les enferma sous les tentes en poil de chèvre. Les fuyards qui réussirent à regagner la montagne apportèrent aux parents de ceux qui étaient partis la nouvelle de la captivité de leurs enfants, et l'on entendit des cris de désolation s'élever dans tous les villages. Pendant ce temps, les vainqueurs allèrent porter au bey la bonne nouvelle et l'informèrent que plus de cent jeunes gens des Ousselatia se trouvaient prisonniers sous la garde du kalia de Béja; le prince les récompensa généreusement.

Le kalia réunit quelques hommes de confiance et leur confia les jeunes Ousselatia ligottés, en leur recommandant de veiller sur eux. On les amena ainsi jusqu'à Tunis, où ils entrèrent par Bab-Alioua, traversèrent la ville enchaînés et à moitié nus, et sortirent dans la direction du Bardo. Quand ils y arrivèrent, le bey donna l'ordre de les envoyer dans la prison de la casba, après leur avoir fait distribuer à chacun une djebba, une chéchia et du pain. Il traita ensuite généreusement le kalia de Béja et les gens qui avaient escorté les prisonniers.

Cet événement causa de vives appréhensions à Ismaïl, qui crut remarquer que les gens de la montagne lui gardaient rancune de la perte de leurs enfants. Il monta à cheval et alla présenter à chacun d'eux des compliments de condoléance, tout en réfléchissant sur les moyens qui lui permettraient de sortir de cette situation difficile sans exciter les soupçons. Il s'aboucha avec les Oulad-Saïd, et ils délibérèrent sur ce qu'il fallait faire pour échapper à la vengeance de leurs ennemis communs. Ils convinrent que les Oulad-Saïd iraient trouver Ismaïl pendant qu'il siégerait au milieu des Ousselatia, qu'ils lui demanderaient une augmentation de traitement et de provisions et qu'à cette demande il répondrait en se mettant en colère et en les injuriant. Les choses se passèrent ainsi, et après cette scène les Oulad-Saïd montèrent à cheval et se mirent en devoir de quitter la montagne. Quand Ismaïl les vit s'éloigner, il dit aux Ousselatia : « J'ai bien fait de couper ainsi moi-même une de mes ailes; mais il n'y a rien à espérer de vous autres, gens d'Ousselat, qui n'avez pas eu l'idée de

les rejoindre pour les faire revenir », et il monta à cheval, jurant qu'il se mettrait seul à leur poursuite. Auparavant il avait recommandé à ses gens de préparer les bagages, de façon à pouvoir les charger sans retard, et de le rejoindre dès qu'ils le verraient monter à cheval. C'est ce qui fut fait, et ils descendirent tous ensemble de la montagne, précédés à une petite distance par les Oulad-Saïd. Dès qu'Ismaïl se vit à l'abri de toute poursuite, il se retourna vers les Ousselatia et leur dit : « Ceux qui voudront me suivre n'auront rien à craindre » ; puis il partit au galop et entra au milieu du groupe des Oulad-Saïd.

Les Ousselatia revinrent sur leurs pas tout déconcertés. Les plus avisés réunirent leurs biens, montèrent sur leurs mules et suivirent Ismaïl, abandonnant leur famille et leurs enfants. Quand Ahmed es Sehili apprit ce qui s'était passé, il rassembla ce qu'il possédait, fit monter ses enfants à cheval et partit, abandonnant ses immeubles et sa famille ; plusieurs, parmi les plus riches du djebel Ousselat, se joignirent à lui. Ismaïl partit dans la direction de Tébessa et Ahmed es Sehili se dirigea vers Kalaât-es-Senam. Les Charen, apprenant l'arrivée de ce dernier, se portèrent au-devant de lui pour lui couper la route et le rejoignirent près de Kalaât-es-Senam ; il y eut là une petite escarmouche, mais Ahmed es Sehili leur échappa et put se réfugier dans la ville sans être poursuivi. Ismaïl continua sa route sans s'arrêter jusqu'à Tébessa. Après s'y être reposé pendant quelque temps, il partit avec ses compagnons pour Constantine, où il retrouva son père Younès. ⁽¹⁾

Ceux des montagnards qui n'avaient pas été informés du départ d'Ismaïl, et ils étaient les plus nombreux, l'apprirent seulement en entendant crier dans la montagne que leur chef s'était enfui, les laissant exposés aux pires malheurs ; cette terrible nouvelle les consterna tellement qu'ils restèrent un ou deux jours sans pouvoir prendre de résolution. Les gens des tribus qui entouraient la montagne n'osaient pas y pénétrer, mais au bout de deux jours les Oulad-Manès, ayant reçu la confirmation de la nouvelle du départ d'Ismaïl, entrèrent dans le djebel, et tous les autres les suivirent. Les Ousselatia étaient tellement découragés qu'ils ne firent rien pour s'opposer à ce mouvement, et les plus décidés d'entre eux ne purent que quitter précipitamment le pays avec leurs familles, marchant sans savoir où ils allaient. Quand il y avait dans une famille une jolie femme, elle était enlevée et son mari n'était rendu à la liberté qu'après avoir été

(1) De M. de Sulauze, à la date du 28 juillet 1762 : « Le bey de la montagne des Osselètes a pris la fuite sans qu'on en sache le motif ; dans sa retraite il a été poursuivi par les Arabes et il a dû se réfugier en Algérie, au lieu même où son père Sidi Younès fut fait prisonnier. Le bey en a fait annoncer la nouvelle par l'artillerie de tous ses châteaux ... » *Correspondance des Bèys de Tunis*, t. II, p. 585.

complètement dépouillé ; les jeunes filles étaient prises de force chez leurs parents. La montagne était encombrée de gens accourus des tribus voisines, qui pillaient tout ce qui se trouvait dans les villages et creusaient dans les chambres et les magasins pour rechercher les objets cachés. Les Ousselatia, dépouillés et nus, se répandirent sur toutes les routes ; comme il faisait très chaud, plusieurs moururent de soif, d'autres périrent de faim et de misère. Ils se dispersèrent dans la Régence, et un certain nombre trouvèrent un refuge dans l'Ifrikia.

Le kahia des spahis de Béja n'apprit qu'au bout d'un jour le départ d'Ismaïl. Il envoya aussitôt ses cavaliers à Ali-Bey pour l'informer de cette nouvelle et lui dire que le cheikh avait eu raison de prédire à Ali une grande puissance, car le djebel Ousselat était désert. Le prince leur demanda pourquoi le kahia n'était pas parti à la poursuite d'Ismaïl et de son beau-père pour s'emparer d'eux, et ils répondirent qu'il n'avait appris la nouvelle qu'un ou deux jours après, alors qu'il était trop tard. En revenant au camp, les cavaliers répétèrent au kahia ce que leur avait dit le prince, et le kahia crut qu'il allait être destitué.

Le bey envoya aux cheikhs l'ordre de ne laisser personne dans le djebel Ousselat. On ne peut qu'admirer la générosité de ce prince qui, bien qu'ayant dû soutenir une guerre coûteuse contre les Ousselatia, ne chercha pas à se venger d'eux par les armes, ne les condamna à aucune amende et ne prit aucune mesure contre eux ; ils avaient laissé des oliviers, des récoltes diverses et de grands biens, que le bey ne fit pas surveiller et qu'il ne donna pas en fermage. Les Oulad-Manès essayèrent de revenir dans leur pays et de s'y établir de nouveau, mais le prince, l'ayant appris, les en fit aussitôt sortir. Le dépeuplement du djebel Ousselat eut lieu à la fin de l'année 1175 ;⁽¹⁾ aujourd'hui encore, il est entièrement désert et habité seulement par les hiboux. Une fois l'insurrection terminée, tout rentra dans l'ordre et l'émir Ali se trouva tout-puissant, n'ayant en face de lui aucun compétiteur.

(1) L'année 1175 de l'hégire finit le 22 juillet 1762. — Le djebel Ousselat est resté dépeuplé jusqu'à nos jours. Le Gouvernement du Protectorat s'occupe actuellement de mettre en valeur par la colonisation cet enclavé domaniale.

CHAPITRE XLIX

Les Hédill infligent une sanglante défaite aux Gharaba, qui les avaient provoqués par leurs brigandages. — La colonne d'hiver sort sous la conduite d'Ali Redjeb. — Les opérations de la colonne d'été donnent lieu à une rébellion des montagnards, avec lesquels le bey est obligé de négocier. — Naufrage d'un navire chrétien sur la côte du pays des Mogods. — Naufrage sur la côte du Sahel d'un navire chargé de pèlerins. — Histoire de la fille du cheikh Samadhi, qui devait s'embarquer sur ce navire. — La récolte manque, en 1175, par suite de pluies trop abondantes.

A l'époque où le pays fut troublé par l'insurrection, les Gharaba d'Ali ben Saïd, que l'on appelle les Bejaïa, commencèrent à s'agiter; comme ils avaient beaucoup de poudre et de plomb, ils étaient persuadés que tout le pays devait leur obéir, et ils commettaient autour d'eux des injustices et des pillages. L'auguste défunt, sans se laisser intimider par leur force, leur enjoignit de se retirer dans la région de Bizerte, et tint la main à l'exécution de cet ordre. Ils vinrent le trouver en l'assurant de leur repentir et lui offrirent 50.000 piastres pour obtenir l'autorisation de rester dans leur pays, mais il leur dit : « Quand vous m'apporteriez la fortune de Caron, je ne vous laisserais pas là où vous êtes. » Ils durent partir à contre-cœur; ceux qui avaient le moins de bagages partirent les premiers pour Bizerte, où leurs familles vinrent les rejoindre.

Dans leur nouvelle résidence, les Gharaba reprirent leurs anciennes habitudes de pillage. La tribu la plus voisine d'eux était celle des Hédill, qui avait l'habitude de faire paître ses troupeaux pendant la nuit. Lorsqu'un individu de cette tribu constatait le matin la disparition de son troupeau, il allait chez les Gharaba, où il le retrouvait toujours, mais s'il s'avisait de le réclamer on le chassait à coups de bâton.

Les Hédill, voyant tout le mal que ne cessaient de leur causer ces voisins, se réunirent et parlèrent d'aller les attaquer, bien que leurs ennemis fussent plus nombreux qu'eux. Ils allèrent trouver les cheikhs des Gharaba, à qui ils exposèrent leurs plaintes; la discussion s'envenima entre les deux tribus, et les deux partis vinrent trouver l'émir Ali, qui ne put arriver à les réconcilier et leur dit : « Laissez-vous un combat; les parents de ceux qui seront tués recevront le prix du sang. » Les Gharaba lui dirent : « Puisque vous nous autorisez à combattre, donnez-nous de la poudre. » On dit qu'il leur en fit remettre en effet une certaine quantité. Les deux tribus rentrèrent chez elles, mais les Arabes des Hédill avaient peur, parce qu'ils se

trouvaient comme une tache blanche au milieu du dos d'un taureau noir, et ils cessèrent toutes relations avec leurs voisins.

Les Gharaba, s'apercevant que les Hédill avaient peur d'eux, songèrent à les attaquer, et ce projet fut accueilli avec empressement par les jeunes gens et les hommes tarés de la tribu ; ils se postèrent sur les crêtes des montagnes en appelant leurs parents dans leur langage, et lorsqu'ils furent tous réunis ils tinrent conseil et décidèrent d'attaquer le lendemain la fraction la plus notable des Hédill en marchant au combat rangés comme les soldats turcs et les drapeaux déployés sur la tête des aghas des sandjaks.

Le lendemain ils mirent leur projet à exécution et s'avancèrent en rangs serrés. En les voyant arriver, les Hédill furent effrayés mais se préparèrent néanmoins au combat ; leurs cavaliers montèrent à cheval et leur infanterie prit ses armes ; en même temps ils prévînrent leurs cheikhs et leur demandèrent d'intervenir auprès des Gharaba pour leur faire abandonner leurs projets, mais ces derniers ne voulurent rien entendre et s'avancèrent en rangs, faisant parler la poudre. En dehors des gens combattant à pied, il n'y avait pas chez les Hédill plus de 50 ou 60 cavaliers, et leurs chevaux étaient exténués par la course rapide qu'ils avaient dû faire pour se trouver tous réunis ; mais ils attendirent courageusement l'attaque.

Les Gharaba se dirigèrent sur la zaouïa de Sidi Ali ben Obeïd et s'empressèrent auprès du tombeau de leur aïeul, qu'ils invoquèrent en se plongeant dans une extase religieuse. A ce moment, les Hédill firent signe à leurs parents de commencer les premiers l'attaque, et cavaliers et fantassins se précipitèrent avec fureur sur les Gharaba, qui furent surpris par cette brusque attaque et battirent en retraite. Les cavaliers des autres tribus, voyant les Hédill victorieux, se mirent à la poursuite des Gharaba à travers la plaine, où ils furent entourés sans pouvoir se défendre ; le sol fut bientôt jonché de leurs cadavres, et quelques-uns seulement purent rentrer le soir dans leur campement. Le lendemain matin, les gens des Nefza et le reste des Hédill attaquèrent les tentes que les Gharaba abandonnèrent et auxquelles on mit le feu ; les vainqueurs se retirèrent en emmenant les troupeaux et en emportant les grains des vaincus. Les Gharaba étaient dans une grande aisance, mais Dieu les punit, parce qu'ils avaient commis trop d'injustices.

Se voyant menacés d'une ruine complète, les Gharaba se rendirent chez le bey Ali qui, en les voyant, se mit à rire et leur dit : « Je vous avais donné un bon conseil, mais vous n'avez pas voulu m'écouter. » Puis il rédigea une lettre qu'il envoya aux diverses tribus de la région pour leur enjoindre de cesser de combattre et de piller les Gharaba ; les gens cessèrent alors les hostilités, après s'être enrichis du bétail et de l'argent des vaincus. Quelques personnes fa-

vorables aux Hédill ont exagéré leur victoire en affirmant que la troupe qui mit en déroute les Gharaba comptait seulement huit ou dix cavaliers et trente ou quarante fantassins.

Quand arriva l'époque de la sortie de la colonne d'hiver, le prince en confia le commandement à Ali Redjeb, ancien khasnadar de son frère Mohammed ; c'était un homme d'une très bonne famille, et un défenseur zélé des intérêts du royaume. Il partit avec l'armée, arriva à Oued-Zergua, et là reçut l'ordre de se rendre dans la tribu des Mogods, de réunir les cheikhs et de les inviter à payer l'impôt de capitation. Les cheikhs répondirent tous qu'ils ne pouvaient pas donner autre chose que leurs bœufs. Le bey, informé de cette proposition, l'accepta et envoya quelqu'un de sa suite pour recevoir le bétail, le vendre et en remettre le prix au khasnadar.

Lorsque le prince voulut encaisser l'impôt et les redevances d'été dans les montagnes et les plaines du territoire de Béja, il confia cette mission au caïd de cette dernière ville, Mohamed ben Ifa el Aouadi, homme grossier et sans éducation. L'émir lui recommanda de se montrer bienveillant envers les contribuables. Les montagnards s'étant enfuis à son approche pour se soustraire au paiement de l'impôt, il partit avec une troupe de trois cents ou quatre cents zouaouas et arriva chez les Chiahia, où il encaissa l'impôt. De là, il se rendit au djebel Amdoun et campa au milieu de la tribu Air, qui n'obéissait pas aux ordres du bey et n'avait vu jusque-là ni askers ni aucune autre armée. Ces gens s'enfuirent à l'approche du caïd. Quand il eut établi son camp, les cheikhs vinrent le trouver et lui dirent : « Celui qui vous a indiqué ce lieu de campement voulait sans doute votre perte ; écoutez nos conseils et partez d'ici. » Mais le caïd se mit à les insulter et leur cracha au visage en leur disant : « Je vous considère comme des filles dont j'ai le droit d'abuser. » Aussitôt la poudre parla et les balles sifflèrent à ses oreilles. Les jeunes gens de la tribu entourèrent l'armée, et un chaouch fut tué d'un coup de feu dans la tête ; les zouaouas durent se réfugier derrière leurs retranchements et tirèrent toute la nuit sur les assaillants. Au matin, le caïd donna l'ordre du départ, et les soldats durent faire leurs préparatifs sous le feu de l'ennemi. Les montagnards les laissèrent d'abord partir, mais quand la colonne arriva à un col resserré, elle fut de nouveau attaquée et perdit beaucoup de monde. Les zouaouas lâchèrent pied, abandonnèrent leurs bagages et leurs tentes, qui furent pillées par les montagnards. Ces derniers poursuivirent les fuyards et leur enlevèrent leurs armes, leurs chameaux et leurs chevaux. Le caïd, dont la grossièreté avait causé ce désastre, s'échappa avec peine ; poursuivi par les Amdoun, il se réfugia dans la tente d'un de leurs cheikhs, dont il implora la protection ; les cavaliers qui le suivaient l'abandonnèrent alors, et le cheikh put le faire partir sain et sauf, en l'accompagnant pendant quelque temps.

La nouvelle de la défaite de l'armée se répandit à Béja, où l'on annonça que le caïd avait été tué. On en prévint le bey. Dans la soirée, les zouaouas rentrèrent pieds nus à Béja; bien peu avaient encore leurs armes et tous leurs vêtements. C'est plus tard seulement que l'on apprit que le caïd était encore en vie et qu'il avait pu rentrer dans sa maison.

Dès que le bey apprit la nouvelle de ce désastre, il convoqua les tribus du sud et les autorisa à aller piller les gens de la montagne. De plus, il fit réunir une armée d'askers, sous les ordres de Redjeb-Khasnadar, qui reçut l'ordre de se rendre au djebel Amdoun, pendant qu'une autre armée se dirigeait vers le même point sous la conduite de son intime El Hadj Ali ben Abdelaziz el Aouadi. Ces deux colonnes devaient opérer leur jonction et marcher ensemble contre les gens qui avaient infligé une défaite aux zouaouas. Pendant ce temps, les tribus du Sud arrivaient et commençaient le pillage à partir de la Medjerda; elles étaient aussi nombreuses que les sauterelles et saccageaient tout sans faire de distinction entre les populations révoltées et celles qui étaient restées soumises. Ces gens entrèrent de vive force à Zaouïet-Medien, à Baltha et dans d'autres localités. Les Hanencha arrivèrent à leur tour, avec leurs cavaliers et leurs fantassins.

L'émir Ali avait envoyé contre les rebelles toutes les troupes dont il pouvait disposer : les pillards précédaient l'armée régulière et s'avançaient avant elle dans la montagne. Les gens des Amdoun les laissèrent s'engager dans les endroits difficiles, où ils les attaquèrent et en tuèrent un grand nombre. La plupart abandonnèrent la partie et rentrèrent chez eux. Les deux armées pénétrèrent à leur tour dans le haut pays; les montagnards les attendirent en se fortifiant sur le sommet le plus inaccessible. Un ravin escarpé, couvert d'arbres et de rochers, séparait les combattants; tous ceux qui s'engageaient dans ce ravin étaient tués à coups de fusil; les askers tentèrent deux ou trois assauts, mais sans pouvoir dépasser le ravin et la forêt. Ils finirent par se contenter d'observer l'ennemi, qui abattait tous ceux qui sortaient des lignes.

El Hadj Ali était très perplexe; il demanda conseil au caïd Ali ben Sassi, qui monta à cheval, s'engagea dans le pays où sa parole était écoutée et fit convoquer un cheikh avec lequel il était en relations. Ce dernier vint le trouver, ils se saluèrent amicalement et le cheikh insista pour l'emmener sous sa tente. Là, le caïd se rencontra avec les cheikhs rebelles et les blâma de leur conduite. « Ne nous reprochez rien, lui répondirent-ils, la seule cause de tout cela, c'est l'âne jaune. »⁽¹⁾ On négocia de part et d'autre et l'on tomba d'accord

(1) Ils désignaient ainsi évidemment le caïd Mohammed el Aouadi, dont l'arrogance et les mauvais procédés avaient provoqué cette rébellion. On peut rapprocher cette expression de la locution française : « Méchant comme un âne rouge. »

sur les conditions auxquelles pourrait se faire la paix. Le caïd revint alors au camp et rendit compte de sa mission à El Hadj Ali, qui en informa le bey. Ce dernier approuva ce qu'avait fait Ali ben Sassi et le nomma caïd du territoire de Béja. Ces événements eurent lieu en 1175.⁽¹⁾ Dès que la réponse du bey fut connue, El Hadj Ali revint avec les deux armées vaincues. Cette défaite affecta beaucoup le prince. Les askers rentrèrent à Tunis, où leur conduite fut l'objet de commentaires désobligeants de toute la population.

Le fait le plus curieux qui se produisit sous le règne de l'émir Ali fut le suivant. A l'époque de l'équinoxe, la mer jeta à la côte un grand navire, en face du territoire des Mogods. Les gens de cette tribu accoururent sur le rivage pour voir ce qui adviendrait ; finalement, la mer le précipita sur les rochers où il se brisa, et toutes les marchandises, provenant de l'Inde et du pays des chrétiens, furent apportées par les flots jusqu'à la côte. Il est impossible de décrire les trésors que contenait ce navire, où l'on ne trouva aucun passager ; toutes ces richesses de l'Orient et de l'Occident furent jetées à la côte par la mer ; il s'y trouvait de l'ambre gris, du musc, des pierres précieuses ; les tentes des gens du pays en étaient pleines ; il y avait aussi des pièces de drap d'Europe. Les gens vinrent de tous les côtés pour acheter ces marchandises. On pouvait les acquérir à vil prix, et l'on achetait pour cent piastres ce que l'on pouvait revendre pour mille. Personne ne connaissait la valeur de toutes ces étoffes. Les campagnards et les gens de la ville s'enrichirent. Chose curieuse, le bey ne fit aucune attention aux richesses que contenait ce navire, et il n'eut pas même l'idée d'envoyer des gens pour les recueillir. On parla beaucoup de cette affaire et l'on se demanda pourquoi le prince avait dédaigné ces trésors incalculables. Quelqu'un se hasarda à lui en parler, mais il détourna la conversation en disant que ses sujets avaient bien le droit de s'enrichir, et il exprima le désir qu'on ne lui parlât plus de cette affaire. On ne retrouva aucun drapeau qui permit de reconnaître à quelle nation appartenait le navire. Le prix du drap baissa à cette occasion. Tout le monde parlait de ces marchandises.

Quelqu'un insista auprès du bey pour faire réunir au Bardo toute la cargaison du navire, et pour que l'on obligeât les gens à restituer les richesses dont ils s'étaient emparés. Le prince finit par signer un décret ordonnant de verser entre les mains du khasnadar Redjeb ce que chacun avait pris. Des hambas furent envoyés à cet effet dans tous les villages et les douars. Les gens les plus consciencieux donnèrent de l'argent aux hambas et se contentèrent de restituer la dixième partie de ce qu'ils avaient caché ; les autres ne donnèrent

(1) L'année 1175 de l'Hégire a commencé le dimanche 2 août 1761 et fini le jeudi 22 juillet 1762.

rien et déclarèrent n'avoir rien pris; on les emprisonna alors au Bardo de Tunis, jusqu'à ce qu'ils se fussent décidés à montrer une partie des richesses qu'ils avaient amassées. Après avoir ainsi repris tout ce qu'il put, le bey fit mettre les prisonniers en liberté.

On lui dit alors que la moitié de la coque du navire était apparente au-dessus de l'eau et qu'elle devait renfermer encore plus de marchandises que la mer n'en avait dispersé. Sur les instances de ses conseillers, il fit envoyer de Bizerte des plongeurs, qui ramenèrent des couffins pleins d'objets divers; quand on les ouvrit, on y trouva du plomb; on ramena également des pierres, après quoi les plongeurs déclarèrent qu'il leur était impossible de remonter autre chose, mais qu'ils avaient pu toucher des barres de métal dans la partie inférieure de la cale, enfoncée dans l'eau et dans le sable.

Une personne qui avait assisté au naufrage du navire en fit le récit suivant à quelqu'un qui me le rapporta: « J'étais occupé, dit ce témoin, à faire paître des bœufs près du rivage, à proximité d'une grande mosquée où se réunissent les hommes de Dieu, et qui est visitée au mois d'avril par les habitants de Béja. A cette époque de l'année, les gens de la ville se réunissent et mettent en commun une certaine somme destinée à leur entretien pendant le temps qu'ils doivent passer dans la mosquée en question. Les habitants de Béja attachaient autrefois une grande importance à cette sorte de retraite, où quelquefois il s'en réunissait plus d'une centaine. Cette mosquée est à cinquante milles environ de Béja, au bord de la mer. Les gens y restaient jusqu'à épuisement des vivres qu'ils avaient apportés, après quoi ils retournaient chez eux. Les personnages attachés à cette mosquée jouissaient d'une grande influence; personne ne pouvait se permettre d'y dire des choses déplacées, elle avait une grande réputation et l'on y venait des régions les plus éloignées. Aujourd'hui, ces visites sont devenues rares et peu de gens y songent encore, sans doute parce que les temps sont durs et qu'il n'y a pas beaucoup d'aisance. Comme j'étais là et que je regardais dans la direction de la mer avec plusieurs autres personnes, nous aperçûmes au loin un navire qui avait des mâts mais aucune voile déployée, et qui tantôt se rapprochait et tantôt s'éloignait. C'était au mois d'avril, et il faisait un froid très rigoureux. Quand nous ramenâmes le soir les bœufs au campement dans la tribu des Mogods, nous racontâmes que nous avions vu de loin un navire sans voiles, mais le propriétaire des bœufs refusa de nous croire; nous dûmes faire appel au témoignage d'autres bergers. Le lendemain, en nous rendant au pâturage, nous vîmes que le navire s'était considérablement rapproché du rivage. Il régnait alors sur la côte une violente tempête qui causa le naufrage d'un navire conduisant des pèlerins et dont il sera parlé plus loin; la mer était tellement agitée que personne

n'osait s'approcher de la plage. Quand les gens des Mogods qui campaient près du rivage aperçurent le navire, ils arrivèrent en foule pour l'examiner curieusement. Tantôt il se rapprochait, tantôt il s'éloignait. Tout le monde était étonné de voir un navire sans voiles, et l'on accourait de tous côtés. Le fils de Ben Dhouïa, grand cheikh des Mogods, apprit ce qui se passait et dit aux gens de son campement, situé tout près de là, de passer la nuit près du rivage pour attendre l'arrivée du navire; comme ils faisaient observer que le temps était très froid, il les engagea à entrer dans la mosquée et à y faire du feu pour se réchauffer. Au lever du jour, on constata que le navire n'était plus qu'à un mille du rivage. Le cheikh arriva et demanda des hommes de bonne volonté et sachant bien nager, pour aller jusqu'au navire voir s'il s'y trouvait quelqu'un. On choisit trois hommes qui se déshabillèrent et partirent à la nage, fendant des vagues plus élevées que des montagnes. Ils arrivèrent ainsi jusqu'au navire et n'y trouvèrent qu'une chienne qui hurlait; d'autres disent qu'il y avait aussi un ou deux pores. Ils entrèrent dans les chambres du bâtiment et y virent, accroché à un clou, un chapeau orné de pierres précieuses montées sur or et sur argent et qui paraissait appartenir à un grand dignitaire chrétien; en continuant leurs recherches, ils trouvèrent également un sabre, dont le fourreau était incrusté d'or, d'argent et de pierres précieuses, puis deux petits fusils avec des incrustations d'argent et une table dressée avec des plats d'argent; mais ils furent très surpris de ne voir aucun passager. Chacun de ces hommes prit un objet et ils se mirent en devoir de revenir à la nage, mais ils furent roulés par les vagues, contre lesquelles ils ne pouvaient lutter malgré les encouragements de leurs compagnons qui les appelaient. Quand ils approchèrent du rivage, ils se trouvèrent à bout de forces et lâchèrent les objets qu'ils tenaient; on ne put les sortir de l'eau qu'après de grands efforts. On leur donna des soins empressés et on dut les réchauffer en les enveloppant, pendant longtemps, dans des vêtements de laine, avant de pouvoir les ranimer. Une fois rétablis, ils racontèrent au cheikh ce qu'ils avaient vu, et la nuit tomba sur ces entrefaites. Les gens ne quittèrent pas le rivage, attendant que le navire viut y échouer. Un peu après le milieu de la nuit, on entendit un grand choc, semblable à un coup de canon: c'était le navire qui se brisait sur les rochers. Quand le jour se leva, nous vîmes flotter sur la mer des pièces de drap de toutes les couleurs, que chacun s'empressait de ramasser à mesure qu'elles étaient jetées sur le rivage. Le cheikh Ben Dhouïa, ses domestiques, ses amis et les gens des Mogods en réunirent ainsi un grand nombre. Comme il ne cessait d'en venir, le cheikh envoya chercher des mulets, et pendant une journée entière il en fit transporter des chargements dans son douar. La mer ne cessait de jeter sur la plage des produits de l'Inde

de toute espèce, des piments, des petites boîtes renfermant du musc et de la civette, du café même, et d'autres produits que l'on ne connaissait pas; on ramassa des petites boîtes en fer blanc renfermant des petites feuilles rondes, semblables à des feuilles de câprier; quand on les porta à Béja, les négociants dirent que c'était du thé, et que l'on pouvait en faire des infusions qui se buvaient comme le café. Il arriva une foule d'hommes et de femmes qui se mirent à ramasser, au hasard, tout ce qui leur tombait sous la main : pièces de mousseline et de gaze, produits et marchandises de l'Inde, pièces de drap de toutes les couleurs, communes ou de grande valeur. Quelques-unes de ces étoffes se vendaient jusqu'à douze piastres la coudée. Les gens des campements voisins eurent bientôt leurs tentes remplies d'étoffes provenant de l'Inde ou des pays chrétiens. Il y eut à Béja des gens avisés qui vendirent alors toutes les marchandises courantes qu'ils possédaient, comme par exemple des haïks dont les montagnards se servent comme vêtements, et qui prirent en échange du musc, de la civette, de la gaze ou du coton blanc des Indes, après quoi ils allèrent vendre tout cela à Tunis, et de pauvres ils devinrent riches. Les premiers arrivés achetaient pour dix ou quinze piastres une pièce de drap de trente coudées, et pour deux piastres une pièce de gaze; ils pouvaient se procurer également des pièces de velours et de satin, et d'autres étoffes inconnues comme en portent les grands personnages dans les pays des chrétiens. On vendait la coudée pour une demi-piastre. La tribu des Mogods fut envahie par les bourgeois de Tunis, les habitants de Bizerte, de Béja, du Kef, et par tous les gens de l'Ifrikia. Quand les Mogods virent que les acheteurs affluaient en si grand nombre, ils augmentèrent leurs prix, en sorte que les derniers arrivés firent de moins bonnes affaires que les premiers. Les négociants de Tunis eurent bientôt autant de marchandises qu'ils pouvaient en prendre. »

Quand les consuls apprirent cette nouvelle, ils se rendirent ensemble au Bardo pour en informer le bey Ali et lui dirent que si le navire appartenait à un pays vivant en paix avec la Régence, les gens n'avaient pas le droit de s'approprier ce qu'il contenait. Il paraît que le bey répondit : « Si des corsaires tunisiens avaient capturé en mer des navires appartenant à un pays ami, je n'aurais pas hésité à les punir et à faire restituer les marchandises; mais comme il s'agit d'une aubaine que Dieu a envoyée à mes sujets, je ne puis pas intervenir. » Les consuls lui répondirent qu'ils désiraient envoyer des gens à eux à Béja et dans toute la région pour voir si l'on ne pourrait pas retrouver un drapeau, un livre ou un signe quelconque permettant de reconnaître la nation à laquelle appartenait le navire. Le bey les y autorisa, et ils envoyèrent un chrétien lettré dans chaque ville de la montagne. Il en vint un à Béja, qui chercha à donner

le change en disant qu'il venait pour acheter du blé; on lui apporta du velours, du satin et des draps de toute sorte; il les examina minutieusement, cherchant une marque quelconque, mais il ne trouva rien; il consigna ses observations sur un registre et rentra à Tunis. Les choses se passèrent de même dans les autres villes. Les consuls examinèrent les registres et constatèrent que les marchandises rejetées par la mer étaient en très grande quantité. Ils se rendirent alors chez le bey, lui firent part du contenu des registres et lui demandèrent de faire rassembler tout ce qui se trouvait chez les Arabes, afin de s'assurer à quel pays appartenaient ces marchandises, ajoutant que si elles appartenaient à un pays ennemi le bey pouvait les conserver. Il leur déclara qu'il n'en avait pas besoin; mais, pour faire droit à leur requête, il donna l'ordre au caïd et aux hambas de réunir tout ce qu'ils pourraient trouver chez les habitants. Nous avons dit précédemment comment cet ordre fut exécuté.

Avec ce navire se perdirent des trésors inouïs, car il renfermait de quoi enrichir un prince comme Timour-Leng. Si le pacha Ali ou l'un de ses fils avaient été sur le trône, ils auraient construit une forteresse au bord de la mer, s'y seraient installés, auraient réuni tout ce que la mer rejetait, auraient même fait creuser le sable dans lequel s'était englouti le navire, et personne n'aurait osé toucher à un objet quelconque. Les marchandises prises par les gens du pays ne représentaient que la moitié de la cargaison du navire; on disait qu'il s'y trouvait aussi une certaine quantité de mâts pour les navires, et que les Arabes les avaient brisés pour en faire du feu. Jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire à la fin de hidjé 1177,⁽¹⁾ les Arabes trouvent encore entre les rochers du rivage des pièces de drap et d'autres marchandises, qu'ils ramassent et vont vendre dans les villes; les montagnards des Mogods détiennent encore des pièces de drap de cette provenance. L'histoire de ce navire n'est-elle pas surprenante? On n'a pu encore trouver jusqu'à aujourd'hui aucun indice permettant de savoir si le navire appartenait à un pays ami ou ennemi.⁽²⁾

En 1175, un certain nombre de bourgeois de Béja, de bédouins, de notables de Tunis, de grands négociants et de gens riches se réunirent pour faire le pèlerinage de La Mecque, et louèrent à cet effet un bateau appartenant aux chrétiens de Doublet-Benadi et qui prenait la mer pour la première fois. Il y avait parmi les passagers trois

(1) Correspondant à la fin de juin 1764.

(2) A la date du 7 octobre 1762, le consul de France écrivait: « M. Rinter, commandant un vaisseau de guerre hollandais, est venu à Tunis pour engager le bey à faciliter le recouvrement des effets chargés sur un vaisseau de la Compagnie de Hollande, échoué aux environs du cap Nègre. Le prince l'a fort mal reçu; il lui a dit sèchement que les nations habitant les côtes où ce naufrage est arrivé avaient pour retraites des montagnes inaccessibles et qu'il ne pouvait rien sur elles. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 587-88.

notables de Béja, fils du cheikh Touati, ainsi que quelques notaires et négociants de la même ville. Le bateau partit, après avoir embarqué une grande quantité de marchandises tunisiennes et beaucoup de passagers; c'était l'époque de l'équinoxe; deux ou trois jours après avoir levé l'ancre, le navire fut assailli par une tempête d'une violence extraordinaire, qui brisa tous les navires mouillés dans les ports de la côte et tint courbé sur le flanc pendant plusieurs jours et plusieurs nuits celui qui renfermait les pèlerins. On avait perdu toute direction, quand, un soir, le capitaine aperçut la terre à l'avant. Il se mit à pleurer et à se frapper le visage, puis dit aux passagers de se préparer à la mort. On entendit alors des clameurs et des lamentations dans tout le navire. Le capitaine essaya de tendre une voile pour se diriger, mais elle fut déchirée en deux par le vent. Comme on s'approchait sensiblement de la terre, le capitaine jeta d'abord une ancre, puis une autre plus grosse, et le navire s'arrêta; à ce moment, la nuit commençait à tomber, mais le vent continuait à souffler avec furie. Quand le navire cessa de marcher, les voyageurs furent dans la joie et se félicitèrent d'avoir échappé à la mort; les uns essayèrent de dormir, et les autres se groupèrent sur le pont. Tout à coup, on entendit un grand choc, semblable à un coup de tonnerre; les marchandises qui se trouvaient dans la cale tombèrent à la mer et l'eau commença à monter dans le navire. Les voyageurs se précipitèrent effarés sur le pont; quelques-uns furent tués sur le coup, d'autres essayèrent de se cramponner aux cordages.

La proue resta inclinée sur un rocher battu par les vagues; tous ceux qui s'y trouvaient périrent, ainsi que ceux qui étaient restés dans la chambre commune et dans la cale. Sur les trois cents ou quatre cents passagers, il n'en échappa que cinquante ou soixante, qui restèrent jusqu'au matin sur l'épave battue par la tempête. Quand le jour se leva, ils purent constater que le navire s'était brisé près d'un village du Sahel appelé Bekalta.⁽¹⁾

Le malheur des uns fait quelquefois le bonheur des autres : la mer apporta aux habitants de Bekalta un butin précieux, dont la valeur était incalculable ; ils remplirent leurs maisons de marchandises et s'enrichirent avec les ceintures des pèlerins. Tout cadavre rejeté par la mer était dépouillé et enseveli dans le sable.

Le lendemain, on informa le bey du naufrage de ce navire; il tint la nouvelle secrète, mais elle ne tarda pas à se répandre dans la ville de Tunis. Les parents des pèlerins se rendirent au consulat qui avait le premier donné des renseignements sur cette affaire; on leur répondit que le navire était entièrement perdu et que l'on ne con-

(1) Gros village à 16 kilomètres au nord de Mehdia.

naissait pas le nombre des morts et des survivants; ils montèrent alors à cheval et partirent pour Bekalta.

On apprit bientôt à Béja la catastrophe qui s'était produite, et cette nouvelle y causa une très grande émotion, surtout dans la famille Touati, dont trois membres se trouvaient parmi les voyageurs. Il y avait sur le navire naufragé un grand nombre de bédouins du territoire de Béja, qui réussirent tous à se sauver, à l'exception de deux; il y avait aussi une femme, qui fut également sauvée. Ces gens s'échappèrent à la nage et gagnèrent le village où leur prépara aussitôt du feu pour se réchauffer et où on leur donna de l'huile et de la nourriture. Un seul des membres de la famille Touati revint sain et sauf; les deux autres, qui étaient ses cousins, furent enlevés par la mer et périrent. Le capitaine mourut également; huit chrétiens environ réussirent à se sauver. De mémoire d'homme, on n'avait pas vu un navire se briser alors qu'il se rendait à La Mecque; ces naufrages ne se produisaient jamais qu'au retour. Alors que l'on était occupé à consoler le cadî de Béja, fils du cheikh Touati et frère des deux naufragés dont nous avons parlé, il arriva dans cette ville un Marocain qui raconta qu'il revenait d'Alexandrie et avait fait naufrage à Benghazi; tous les passagers avaient pu être sauvés, mais on avait perdu toutes les marchandises embarquées sur le navire et qui étaient d'une valeur incalculable.

Les parents de ceux qui avaient péri se rendirent chez l'émir et portèrent plainte contre le caïd de Bekalta, l'accusant de s'être approprié les biens des pèlerins et les marchandises des négociants, car la mer n'avait rien gardé. L'émir l'envoya chercher; il vint à Tunis, et les gens le poursuivirent en justice. Comme il soutenait n'avoir rien pris, le Charaâ voulut l'obliger à jurer, mais ses adversaires refusèrent de se contenter de cette preuve. Quelque temps après, il revint à Tunis avec de fortes sommes d'argent, qu'il partagea entre un certain nombre de personnages. Cet argent provenait des biens des pèlerins, dont quelques-uns étaient de Béja.

La fille du cheikh Sidi Belkassem es Samadhi avait un vif désir d'aller avec ses deux fils à La Mecque. C'était une femme riche, veuve, et qui dirigeait elle-même toutes ses affaires. Elle réalisa ses biens, les convertit en marchandises et fit retenir des places pour elle, ses deux fils et ses serviteurs, sur le navire dont nous venons de parler. Elle sortit de Béja après avoir fait de longs adieux à tout le monde et se dirigea vers Tunis, où elle fit embarquer ses marchandises et ses provisions en attendant le moment du départ. Quand ce moment arriva, son fils lui amena une charrette, car elle était très lourde et ne se déplaçait pas aisément; elle y prit place avec ses fils et l'argent qu'elle avait conservé avec elle, et se dirigea vers le lac de La Goulette. Le navire n'attendait plus qu'elle pour lever l'ancre. Comme la

charrette se trouvait au milieu du lac, une des roues s'enfonça dans un trou et elle versa; la femme faillit mourir et ne put être retirée de la boue qu'avec de grands efforts, avec ses vêtements et ses bagages entièrement souillés; et comme cet accident l'avait retardée, elle envoya son fils pour demander au capitaine de remettre un peu son départ; mais lorsque le jeune homme arriva au port, on lui dit que le capitaine, ne les voyant pas venir, avait mis à la voile sans plus attendre. Il revint vers sa mère et lui annonça le départ du navire, qui emportait ses vêtements, ses marchandises et tout ce dont elle aurait eu besoin pendant le voyage. Elle se mit à pleurer et se confondit en imprécations contre le navire et ceux qui s'y trouvaient, puis elle remonta sur la charrette avec ses deux fils et les biens qui leur restaient, et revint toute triste sur ses pas. Elle ne voulut pas reparaitre en ville et s'arrêta à Sidi-Abdallah-Chérif, où elle se trouvait encore lorsqu'arriva la nouvelle du naufrage et de la perte du navire. On dit qu'elle fit un don à Sidi Abdallah en reconnaissance de ce qu'elle avait échappé à cette catastrophe. Elle revint ensuite à Béja, où elle habite encore actuellement dans sa maison.

Du mois d'août 1174 au mois de mai 1175,⁽¹⁾ c'est-à-dire depuis l'époque de la moisson jusqu'au printemps, la pluie tomba sans discontinuer; je crois que toute l'année s'est écoulée sans que la pluie ait cessé jamais; les aires furent submergées et les grains se gonflèrent et furent perdus; bien peu de cultivateurs eurent une récolte épargnée par l'eau. Pendant l'automne, l'herbe envahit tout le pays, et ce fut un floraison comme au printemps. Les gens firent très peu de labours, et les grains de la récolte précédente germèrent et pourrirent sur l'aire. « Dieu fait ce qu'il veut! »

CHAPITRE L

Actes méritoires accomplis par Ali-Bey. — Le bruit de la mort de Younès se répand à Tunis. — Evénements des années 1176 et 1177. — Des Tunisiens volent des troupeaux appartenant aux Hanencha. — Rébellion chez les Nefza. — Les gens du djebel Zouaoua, en Algérie, infligent plusieurs défaites à l'oudjak d'Alger.

La bienfaisance et la générosité de l'émir Ali méritent d'être signalées. Lorsque Ismaïl quitta le djebel Ousselat, laissant les habitants dans le malheur, l'émir Ali fit mettre en liberté leurs enfants, qu'il retenait en prison. Ils travaillèrent à la conduite qu'il avait fait établir pour amener vers Tunis les eaux d'une source; le bey les fit

(1) Correspondant aux mois d'août 1761 et de mai 1762.

tous remettre en liberté, en sorte qu'ils purent aller rejoindre leurs parents. Il ne voulut pas se venger davantage des Ousselatia et déclara que ce qui leur était arrivé était suffisant comme punition.

Il fit restaurer toutes les fontaines, anciennes et nouvelles, qui existaient dans la ville de Tunis, et reconstruisit celles qui tombaient en ruines, de sorte que toutes donnaient de l'eau, au grand contentement des habitants; il laissa des revenus pour leur entretien ultérieur. Il restaura sur ses propres ressources tous les établissements où sont lavés les cadavres et fit installer une nouvelle fontaine près du Dar-el-Bey, sous la casba. On se souvient que son frère avait imposé aux gens du Sahel et de Djemmal l'obligation de fabriquer de la chaux et de l'apporter à dos de chameau jusqu'à Kairouan, où elle servait à la construction des remparts; l'émir Ali supprima cette corvée, qui était si lourde qu'elle aurait fait périr tous les gens du Sahel ou les aurait obligés à abandonner leur pays.

Sa patience est telle que depuis son avènement jusqu'à aujourd'hui il n'a jamais eu un mot déplacé pour les gens venant de l'oudjak d'Alger, et qu'il a toujours fait diligence pour leur rendre service. Le fils du célèbre prédicateur et imam hanéfite de Béja, Mohammed ben Mami, m'a fait le récit suivant : « Nous nous trouvions un jour réunis dans la salle du trône, au nombre de six ou sept, tous admis par le prince dans son intimité, lorsqu'un homme entra par la porte de cuivre. Il y a lieu de remarquer à ce sujet que le prince avait supprimé les huissiers et les gardiens et qu'on pouvait l'approcher sans difficulté. L'homme, qui était très brun, de grande taille et enveloppé dans son sefsari, franchit la porte, s'avança jusque devant l'émir Ali, lui baisa la main et lui tendit un papier plié. Nous regardions tous avec curiosité. Le prince ouvrit le papier, en lut le contenu, puis plia la lettre, la mit dans sa poche et donna simplement congé au messager, qui disparut. Nous nous disions que cet homme devait être l'envoyé de quelque cheikh, mais le prince ne crut pas devoir nous faire connaître l'objet de sa mission. En lisant cette lettre, le prince n'avait pas souri, n'avait montré sur son visage aucune émotion et n'avait pas fait le moindre geste. Nous avons déjà oublié cet incident lorsque, quelques jours après, le bey, se trouvant seul avec un de ses intimes, lui dit en confidence que Younès, fils du pacha, était mort et qu'il venait d'être enterré. Cet homme faillit s'envoler de joie, et le prince dut le calmer. Cependant, le personnage en question lui demanda pourquoi il n'avait pas fait tirer des coups de canon pour apprendre la nouvelle au peuple, rendre ses amis joyeux et décourager les rebelles. Le prince lui répondit : « J'aurais fait ainsi « s'il avait péri en nous combattant, mais il est mort en Algérie et « les gens de ce pays ont ici des émissaires qui n'auraient pas man- « qué de demander pourquoi on tirait le canon, et en apprenant les

« causes de cette manifestation, ils auraient dit que cela n'était arrivé que par la volonté de leur maître ; si au contraire nous laissons de côté les canons, ils apprécieront le dédain avec lequel le bey a appris la mort de son ennemi. » Et c'est en effet ainsi que les choses se passèrent. »

Voici, d'après ce qui nous a été raconté, les circonstances qui ont amené la mort de Younés. Mohammed-Bey, fils d'Ali-Pacha, avait dans la ville de Smyrne un oukil chargé de gérer ses affaires, et cet oukil avait à Tunis son frère, que Mohammed-Bey chargea de percevoir la *djezia*.⁽¹⁾ Lorsque les événements eurent ramené au Bardo les deux émirs, le bey Mohammed ben Hassine apprit l'existence de cet homme et le mit en prison pour lui faire donner l'argent qui se trouvait entre ses mains ; on dit qu'il resta en prison pendant tout le règne de Mohammed-Bey et ne fut délivré que par le bey Ali. Une fois libre, il s'empressa de s'embarquer pour aller rejoindre à Smyrne son frère, auquel il raconta tout ce qui s'était passé. Ils convinrent de rapporter tout cela au premier ministre, pensant qu'il trouverait excessif le pillage de tous les trésors de Tunis, qu'il en parlerait au sultan en lui rappelant la détention de Younés à Constantine, et que le sultan enverrait à Alger l'ordre de laisser Younés libre de rentrer dans son pays. Ces projets parvinrent aux oreilles d'un Turc qui était venu d'Alger à Smyrne pour recruter des soldats. Ce Turc, nommé El Hadj Mohammed, avait beaucoup d'affection pour les deux émirs ; il s'empressa d'écrire au daouletli Ali bou Sebaâ, le mit au courant de ce qu'avaient fait les deux frères et lui annonça même l'arrivée prochaine d'un kobji-pacha porteur d'un firman à ce sujet. Au reçu de la missive d'El Hadj Mohammed, le daouletli envoya au bey de Constantine un oda-bachi avec l'ordre de faire étrangler Younés sans retard. Cela se passait peu après l'époque où Ismail arriva à Constantine. L'oda-bachi vint en effet trouver Ahmed-Bey et lui remit les instructions dont il était porteur. A la tombée de la nuit, Ahmed-Bey ordonna aux chrétiens d'aller chez Younés et de l'étrangler. On dit qu'il fut enterré à cette époque dans la koubba d'un cheikh de Constantine.⁽²⁾

(1) Nous avons déjà vu ce mot employé pour désigner l'impôt perçu d'après un tarif fixe sur chaque pied d'olivier, comme l'est de nos jours le *kanoun*, par opposition avec l'impôt représenté par une part proportionnelle de la récolte des arbres. Dans la langue arabe littéraire, le mot *djezia* est synonyme de *kharadj*, qui est l'impôt de capitation frappant les non musulmans. La *djezia* paraît être l'ensemble des impôts perçus par tête d'homme, d'animal, d'arbre, etc., par opposition avec les impôts consistant en une part des produits ou des récoltes et dont le type serait la dime ou *achour*.

(2) Le copiste ajoute ici qu'en marge de l'original il a trouvé l'annotation suivante : « Cependant, le bruit ne tarda pas à se répandre que Younés n'était pas mort et que le bey de Constantine s'était contenté de l'emprisonner plus étroitement. On raconta ensuite qu'il était mort en prison, mais un doute persista sur ce point jusqu'à l'affaire des zouaouas. On dit qu'à cette époque Younés se montra en public, monta à cheval avec le bey de Constantine,

Quand la nouvelle de sa mort arriva aux oreilles de la sœur de son père et de ses autres parents, ils vinrent tous à Tunis,⁽¹⁾ réclamèrent des tambours, se déchirèrent le visage et firent égorger des bœufs et des moutons dont la viande fut distribuée aux pauvres. La plupart des gens étaient dans l'incertitude au sujet de cette mort. On demanda à des gens bien informés ce qu'était devenu Younès, et ils répondirent que le bey de Constantine l'avait rendu invisible. On leur dit : « Pourquoi l'a-t-il rendu invisible ? Est-ce pour lui faire couvrir des œufs jusqu'à ce qu'ils éclosent ? » Mais ils se contentèrent de lever la tête au ciel sans rien dire. « Dieu sait la vérité ! »

En 1176,⁽²⁾ quand arriva l'époque d'envoyer l'armée au Djerid, l'émir Ali en prit lui-même le commandement et arriva avec elle jusqu'à Kairouan, d'où il envoya au Djerid des cavaliers qui revinrent avec les redevances et les produits des impôts. Le prince rentra ensuite au Bardo. Quand arriva l'époque de la sortie de la colonne d'été, le bey en confia le commandement à Redjeb-Khasnadar, qui partit pour Béja. L'émir Ali lui avait recommandé de ne pas faire camper l'armée à Béja, mais près du djebel Amdoun ; il se conforma à ses instructions, campa une nuit près de Béja, puis partit le lendemain matin et conduisit les troupes à Dar-el-Fahis, endroit aménagé jadis par Younès, où elles séjournèrent. Il demanda aux montagnards de payer sans tarder leurs redevances, ce qu'ils firent. Il tomba peu de pluie cette année, et la récolte fut mauvaise.

En 1177,⁽³⁾ les gens des Neftza, n'ayant pas de récoltes, firent quelques difficultés pour payer les impôts. Redjeb-Khasnadar ne put arriver que difficilement à un résultat, et il dut finir par les mettre en prison. Il ne resta bientôt plus à recouvrer qu'une certaine somme

puis mourut trois jours après, de maladie. Le zouaoua de qui je tiens le récit de la défaite des Turcs m'a raconté qu'ayant vu un mort étendu sur un brancard et autour duquel la foule se pressait, il demanda qui il était et on lui répondit que c'était Younès.

La nouvelle de la mort de Younès se répandit en effet à deux reprises différentes. Le 7 mars 1763, M. de Sulauze, consul de France à Tunis, écrivait : « Sidi Younès est mort à Constantine, dans la prison où il était enfermé. Le bruit public attribue cette mort au bey, qui, moyennant la somme de quatre mille sequins, a obtenu du dey d'Alger l'ordre de le faire étrangler. » Il semble bien, comme l'indique l'auteur, qu'en 1763 la nouvelle était prématurée, car le 17 octobre 1763, c'est-à-dire plus de cinq ans après, M. de Saizieu, successeur de M. de Sulauze, écrivait à son tour : « Le bey vient d'être délivré de Younès-Bey, son concurrent au trône, qui est mort à Constantine, deux jours après y avoir recouvré la liberté. » Ce dernier détail coïncide avec les renseignements de la note marginale ajoutée après coup par l'auteur. Cf. *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 590 et 660.

(1) Les membres de la famille d'Ali-Pacha vivant encore en Tunisie étaient évidemment, suivant l'usage, logés au Bardo, où on les surveillait étroitement. L'expression de l'auteur « ils réclamèrent des tambours » permet de supposer que c'est de leur propre initiative, et peut-être malgré les intentions contraires du bey, qu'ils agirent publiquement comme si la nouvelle de cette mort était officielle, et qu'ils se livrèrent aux démonstrations que pouvait comporter le décès d'un haut personnage.

(2) L'année 1176 de l'hégire a commencé le vendredi 23 juillet 1762 et fini le lundi 11 juillet 1763.

(3) L'année 1177 de l'hégire a commencé le mardi 12 juillet 1763 et fini le samedi 30 juin 1764.

que Redjeb mit à la charge des Amdoun, les engageant à la payer le plus tôt possible; le caïd Ben Sassi s'étant porté garant pour cette somme, Redjeb partit dans la direction de Béja. Les Turcs étaient dans la joie à l'idée de piller bientôt les malheureux habitants, mais Redjeb prit un chemin passant par les hauteurs et qui s'écartait sensiblement de la ville. En voyant que le khasnadar ne les menait pas à Béja, les Turcs quittèrent le campement de l'agha leur chef et se dirigèrent vers la ville. Il faisait alors une chaleur excessive, au point que l'on n'aurait trouvé personne pour porter un objet de la ville au camp, même en offrant deux ou trois piastres. En arrivant dans les jardins de Béja, les Turcs n'y trouvèrent que des figuiers de Barbarie avec leurs épines; ils prirent les grosses branches auxquelles tiennent les raquettes et s'en servirent comme de bâtons, puis coupèrent les raquettes avec les fruits qu'elles portaient, y percèrent des trous, enfilèrent les raquettes sur les bâtons et partirent avec ce butin, deux hommes tenant chacun un bout du bâton et portant ainsi entre eux deux les raquettes. Ils étaient couverts, de tous les côtés, d'épines qui s'étaient plantées dans leurs vêtements, et ils marchaient par une chaleur torride, pour faire les neuf milles qui les séparaient de l'armée, portant chacun leur fusil sur une épaule et l'extrémité de leur bâton sur l'autre. Le chemin qu'ils devaient parcourir pour aller chercher ces figues de Barbarie et revenir était de dix-huit milles, et le commandant fut très surpris de les voir braver une fatigue aussi forte pour un aussi mince profit. Mais il ne pouvait pas se passer une année sans que la ville de Béja fût pillée par les soldats, de quelque manière.

Nous avons rapporté au commencement de cet ouvrage ⁽¹⁾ qu'en 1139 les vivres avaient été à un prix très bas et que cette année avait été tout particulièrement notée à ce point de vue. Depuis lors, et jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'en 1177, les prix n'ont pas cessé d'augmenter. A Béja, qui est un pays connu par l'abondance de ses récoltes, l'ouiba ⁽²⁾ de blé est à 7 piastres, et tous ceux qui en veulent ne peuvent pas en avoir; la ouiba d'orge est de 4 piastres 1/2, et elle est rare sur le marché; le metar d'huile vaut 5 piastres, et l'on n'en trouve pas à volonté. Tout est cher dans la même proportion. Cette année n'a pas été pluvieuse; il y a eu beaucoup de sauterelles, de grêle et d'incendies.

Quand les gens de l'Ifrikia, bédouins et montagnards, s'aperçurent

(1) Voir au chapitre V.

(2) Nous avons eu précédemment l'occasion d'indiquer l'équivalence aux mesures françaises de ces mesures tunisiennes. Rappelons que la ouiba vaut, d'après les étalons, 40 litres environ, et le metar un peu moins de 20 kilos; il y a lieu cependant de noter que la ouiba de Béja, qui est peut-être celle dont parle l'auteur, valait le double de celle de Tunis. Au milieu du XVIII^e siècle, la piastre de Tunis valait 4 livres et 10 sols de France.

que l'émir Ali avait de la répugnance pour tuer les gens, les bâtonner, les mettre en prison ou séquestrer leurs biens, il se forma parmi eux des troupes d'individus qui se mirent à s'agiter, au détriment des gens tranquilles. Ils brutalisaient les gens, buvaient du vin, insultaient le père, la mère et la religion des autres, s'emparaient de ce qui ne leur appartenait pas et terrorisaient tout le monde; comme leurs méfaits restaient impunis, les forts en arrivaient à manger le bien des faibles. Ayant eu à souffrir de cet état de choses à Béja, nous fîmes entendre nos doléances à l'émir Ali, en lui signalant que cela était arrivé parce qu'il ne se déplaçait pas assez souvent et qu'il négligeait d'examiner les affaires de ses sujets.

C'est ici que finit le récit de ce que nous avons vu et entendu, c'est-à-dire de ce qui s'est passé jusqu'à la fin du mois de hidjé de l'année 1177.⁽¹⁾ S'il survient encore quelques événements intéressants pendant que nous serons en vie, nous ne manquerons pas de le raconter à la suite de cet ouvrage, et si Dieu nous enlève de ce monde, il choisira celui qu'il voudra pour continuer à écrire l'histoire de l'émir Ali, qui actuellement a régné pendant cinq ans et six mois, depuis la mort de son frère. Que Dieu prolonge les jours du prince, et qu'il nous accorde la faveur de mourir en bon musulman!

Le copiste déclare que ce qui va suivre, et qui est le récit des faits survenus depuis 1177 jusqu'à 1184, était écrit, sur le manuscrit original, à la suite de l'ouvrage et de la main même de l'auteur.

A la suite d'une brouille survenue entre le bey de Constantine et le fils de Bou Aziz, cheikh des Hanencha, ce dernier quitta la région du Tell, où il était campé, et alla s'établir avec ses cavaliers et sa tribu près de Tozeur. Les gens du Djerid prirent peur et avisèrent Ali-Bey de ce qui se passait; en même temps, le bey de Constantine lui dépêchait un émissaire à ce sujet. Le prince envoya une armée composée de cavaliers pour surveiller Bou Aziz, qui se décida à quitter le Djerid et alla chez son gendre Ali ben Abd el Mouhassen, campé près de la tribu de Hakim, du côté de la frontière algérienne. Quand il passa près des tribus de Djendouba, des Oulad-Ali et de Hakim, on lui enleva quelques troupeaux de bœufs, de chameaux et de moutons. Peu après, il fit la paix avec le bey de Constantine et l'informa que les sujets du bey de Tunis lui avaient pris beaucoup de biens et de troupeaux. Le bey de Constantine écrivit à Ali-Bey en lui demandant de donner des ordres pour que l'on rendit au fils de Bou Aziz ce qui lui avait été pris.

(1) Le mois de douh-hidjé est le dernier de l'année arabe. Le mois de hidjé 1177 correspond à juin 1764.

Quand arriva le moment de mettre en marche la colonne d'été, le prince en confia le commandement à Redjeb-Khasnadar, qui reçut comme instructions d'aller camper à la frontière algérienne, de faire rembourser au fils de Bou Aziz ce qu'il déclarait avoir perdu, et de ne quitter le pays qu'après avoir tout perçu. Redjeb-Khasnadar se conforma à ces ordres et demanda le versement des sommes qu'il était chargé de percevoir. Les rentrées se faisant avec une certaine lenteur, les soldats commencèrent à trouver le temps long, et une maladie se déclara dans l'armée. L'automne arriva sur ces entrefaites. La tribu des Nefza, voyant qu'on ne pouvait pas la contraindre à payer, refusa de le faire et chassa le caïd. Ce dernier alla se plaindre à Redjeb, qui envoya aux Nefza des ordres précis, auxquels ils refusèrent de se soumettre. La situation ne permettant pas de marcher contre eux, le khasnadar dut revenir à Tunis sans avoir pu leur faire sentir l'effet de sa colère. Quand la nouvelle de cette rébellion arriva au bey Ali, il en fut très irrité et chassa les émissaires que lui avaient envoyés les Nefza.

Lorsqu'arriya l'été de l'année 1180,⁽¹⁾ le prince convoqua les tribus du Sud, cavaliers et fantassins, et les envoya avec l'armée pour envahir le pays des Nefza. Le pillage commença par la tribu de Felnassa; les Nefza se réfugièrent dans leurs montagnes à l'approche de l'armée, abandonnant les plaines, où s'établirent les soldats et les gens des tribus, qui se mirent à la recherche de tout ce qui était caché sous l'eau ou dans la terre. La plupart des troupeaux furent ainsi découverts et pris. Après une assez longue résistance, les Nefza finirent par se soumettre et par payer les redevances qu'on leur réclamait. L'armée abandonna alors le pays, suivie par les tribus.

En 1180 et l'année suivante, les sujets algériens campés près de la frontière se plaindirent de ce que les habitants du djebel Zouaoua, au pied duquel ils se trouvaient, faisaient de continuelles razzias contre les Turcs. Le dey d'Alger envoya des troupes sur ce point extrême de son territoire et fit construire sur la montagne même un bordj où il établit une forte garnison de Turcs. Les zouaoua les razièrent, démolirent le bordj et tuèrent tous les Turcs qui essayèrent de résister. Ceux qui purent échapper vinrent informer le dey de ce qui s'était passé et lui conseillèrent de ne pas chercher à en tirer vengeance; il se contenta de garder le silence.

Dès qu'arriva l'été, le dey réunit une armée composée d'askers et de cavaliers et les envoya contre ceux qui avaient démoli le fort. Il y eut au pied de la montagne une bataille où les Turcs furent complètement défaits, et ils durent revenir à Alger. Lorsque le dey apprit

(1) L'année 1180 de l'hégire a commencé le lundi 9 juin 1766 et fini le 29 mai 1767.

cet échec, il résolut d'agir avec la plus grande énergie : il fit de grands préparatifs, convoqua toutes les tribus qui lui obéissaient, et parmi elles la tribu du fils de Bou Aziz, et envoya à l'armée des *zambatout*, qui étaient au nombre de mille, l'ordre de se tenir prête à partir.

Les chrétiens donnent le nom de *zambatout* aux gens qui parcourent la mer en pirates, tuant, pillant et capturant tout ce qu'ils rencontrent, aussi bien les chrétiens que les musulmans. Si quelqu'un de ces pirates se distingue par son audace et ses crimes au point de faire l'objet de nombreuses plaintes, alors le dey d'Alger le prend à sa solde, lui assigne des redevances et l'établit dans un endroit déterminé; lorsque le dey se trouve dans une situation critique et a besoin d'hommes courageux et déterminés, il fait appel à ces gens et les emploie à son service. A l'époque où l'armée algérienne campait au sud de Tunis, les troupes de la Régence furent sur le point d'avoir raison des envahisseurs; le bey de Constantine demanda alors au dey d'Alger de lui envoyer les *zambatout*, qui arrivèrent par mer jusqu'à Bône et se rendirent ensuite par terre jusqu'à Tunis. Le jour de leur arrivée, le bey de Constantine alla à leur rencontre avec ses askers et ses cavaliers et fit tirer le canon en signe de joie. C'est grâce à leur concours que la ville de Tunis fut prise. J'en ai vu quelques-uns à cette époque. Quel admirable créateur que celui qui les a faits! La vérité, c'est que ce sont plutôt des ogres que des hommes.

A la date fixée, le dey d'Alger fit équiper la plupart de ses askers et envoya aux *zambatout* l'ordre de se joindre à eux. On dit qu'il en réunit un millier. Cette armée arriva à Constantine, où le bey réunit ses askers et ses cavaliers, auxquels se joignirent les renforts des tribus, et tous se dirigèrent vers la montagne des Zouaoua. Cette montagne a une longueur et une largeur de cinq jours de marche, et tous ses habitants sont des gens habitués au métier des armes et réputés pour leur courage, leur savoir et leur piété. Il y avait au pied de la montagne une vaste plaine, où les zouaoua creusèrent un large fossé qu'ils recouvrirent de branchages et de terre. Leurs cheikhs firent observer au commandant de l'armée algérienne qu'il s'appretait à combattre des musulmans et non pas des chrétiens, mais le commandant ne voulut rien écouter. Les askers s'avancèrent, prirent d'assaut un village isolé et tuèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent, y compris les femmes et les enfants. Voyant qu'il n'y avait aucune chance d'accommodement, les cheikhs convoquèrent tous les habitants de la montagne, qui vinrent au nombre de plusieurs milliers. Ils demandèrent conseil à un de leurs cheikhs, réputé pour sa sainteté, qui leur dit : « Je vais me rendre au camp des Algériens; si je reviens vivant parmi vous, vous serez vaincus, mais si l'on me tue, vous aurez la victoire. » On lui fit escorte sur une certaine distance, puis il demanda à être reçu par le commandant de l'armée, et lui fit part de

l'objet de sa mission; mais avant qu'il eût fini de parler, on se jeta sur lui et on lui coupa la tête. Une grande clameur s'éleva alors dans les deux armées, et les zambatout s'élançèrent à l'assaut des villages. Les zouaoua renvoyèrent leurs chevaux et se dissimulèrent derrière des retranchements inconnus des Turcs; quand ces derniers arrivèrent, ils les entourèrent et se mirent à les tuer tout à leur aise. Les cavaliers, voyant cela, revinrent en arrière, et galopèrent à travers la plaine, où il furent précipités dans le fossé creusé par les zouaoua, qui les rejoignirent et les tuèrent. On dit que le fils de Bou Aziz, qui était venu avec deux cents cavaliers, ne put s'échapper qu'avec huit d'entre eux, et que les mille zambatout furent tous tués, sauf une dizaine environ. Le bey de Constantine renonça à tenter un nouvel assaut et battit en retraite. J'ai appris que les zambatout qui échappèrent à ce carnage disaient entre eux : « C'est la revanche de Tunis! »

En résumé, c'est la plus cruelle défaite qu'aient jamais subie les askers d'Algérie. Tout le monde en éprouva de la joie. L'oudjak d'Alger se trouva tellement affaibli que les chrétiens jugèrent le moment favorable pour rompre les traités qu'ils avaient faits avec ce pays. Les faits que j'ai rapportés m'ont été racontés par un zouaoua qui se trouvait à cette époque dans la montagne assiégée.

En 1184, des difficultés se produisirent entre l'émir Ali-Bey et le sultan des Français, et les choses en vinrent à un tel point que la paix fut rompue pour des causes dont il serait trop long de donner le détail. Le sultan des Français fit prévenir son consul à Tunis de prendre ses précautions pour pouvoir sauver sa personne. Quand arriva le mois d'avril, le consul, prétextant un voyage d'agrément, se rendit à Hammam-Lif avec sa famille et tout ce qu'il possédait. Il s'était entendu d'avance avec le commandant d'un navire qui l'attendait en cet endroit; dès son arrivée à Hammam-Lif, il fit signe au navire de s'approcher du rivage; pendant la nuit, des marins le conduisirent à bord avec sa famille et ses biens, puis le navire leva l'ancre et alla croiser au cap Bon; il y fut bientôt rejoint par un grand navire, et tous deux se mirent en devoir d'empêcher tous les autres vaisseaux d'entrer dans le port de Tunis.⁽¹⁾

Quand le bey apprit le départ du consul, il comprit que la guerre était déclarée et prit ses dispositions en conséquence : il envoya des munitions et des vivres aux garnisons établies le long des côtes, fit fortifier le rivage de Sidi-bou-Saïd et donna l'ordre à ses habitants de s'armer. Les deux vaisseaux français étaient toujours au cap Bon,

(1) Les événements survenus au cours de cette guerre sont résumés assez exactement par l'auteur. Pour plus amples renseignements, on peut se reporter au tome II de la *Correspondance des Beys de Tunis*, p. 677-718.

empêchant les bateaux d'entrer dans le port de Tunis. Ils furent rejoints par d'autres vaisseaux, au nombre de dix-huit, d'après ce que j'ai entendu dire, puis quelques-uns d'entre eux partirent, allèrent se poster devant Bizerte et envoyèrent quelques bombes sur la ville; on dit qu'ils y démolirent ainsi plus de cent cinquante maisons: les habitants s'enfuirent, abandonnant complètement la ville. Aucun des boulets lancés par le fort de Bizerte ne put arriver jusqu'aux navires. Le bey envoya au secours de la ville d'importants renforts, qui s'établirent le long du rivage pour pouvoir s'opposer au besoin à un débarquement. Les navires français partirent ensuite et arrivèrent devant Sousse, qu'ils bombardèrent pendant quelques jours, démolissant plus de trois cent cinquante maisons; la ville fut évacuée et des gens vinrent de tous points s'établir en nombre incalculable sur le rivage. Les forts de Sousse tiraient sur les navires, mais les boulets n'arrivaient pas jusqu'aux chrétiens, qui s'en moquaient. Au commencement de l'automne, la flotte française partit, ne laissant que deux navires au cap Bon. Le bey Ali demanda au commandant de lui envoyer un émissaire pour traiter avec lui de la paix; le commandant exigea des otages et le bey lui envoya quelques Turcs; il envoya à son tour un homme qui arriva au Bardo, eut une entrevue avec le bey, puis retourna au navire. Ali-Bey expédia ensuite un émissaire turc chez le sultan des Français, et le fit accompagner par d'autres personnages. Ces envoyés ne sont pas encore de retour en hidjé 1184.⁽¹⁾

Pendant cette même année, les Gharaba du Béjaoua, estimant que la tribu des Hédill était trop faible pour leur résister, commirent à son préjudice de nombreux méfaits et se mirent à prendre les troupeaux et les femmes. Les Hédill portèrent leurs réclamations devant Ali-Bey, qui voulut mettre la paix entre ces deux tribus; mais les Gharaba, persuadés que les Hédill les craignaient parce qu'ils étaient très nombreux, refusèrent de se soumettre. Le cheikh des Gharaba prit ses dispositions pour combattre; il convoqua tous les gens de sa tribu, même ceux qui étaient zouaoua au service du bey, les réunit et leur donna des drapeaux. De leur côté, les Hédill réunirent tous les leurs et s'installèrent devant la zaouïa du cheikh Sidi Ali ben Obeïd. Il y avait parmi les Hédill un homme connu sous le nom de Zemmal, qui campait à part avec huit cavaliers, dont son fils et son frère. Quatre drapeaux, suivis par cent zouaoua, se dirigèrent

(1) Le mois de hidjé 1184 va du 18 mars au 15 avril 1771.

Le 21 septembre 1770, le bey de Tunis écrivait au duc de Praslin, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères: « ... J'envoie en ambassade chez vous l'illustre Ibrahim-Khodja, secrétaire principal du conseil de notre Régence: il sera accompagné du chef de la milice, d'un ancien capitaine avec d'autres officiers et militaires qui formeront sa suite... » Après avoir terminé leurs négociations, ces envoyés rentrèrent à Tunis le 19 avril 1771.

De la comparaison de cette dernière date avec l'indication donnée par l'auteur, on est fondé à placer la mort de ce dernier dans les environs d'avril 1771.

vers les tentes de Zemmal, tandis que le reste des soldats, rangés comme à la guerre, se précipitait vers les tentes de la fraction du cheikh des Gharaba, qui ne cessait d'encourager ses gens de la voix pendant l'action. Le fils de Zemmal et ceux qui le suivaient se précipitèrent avec une telle fureur sur les cent zouaoua qu'ils les bousculèrent en un clin d'œil et les obligèrent à battre en retraite. Les Gharaba se trouvèrent bientôt cernés par les Mogods, les Nefza et les Hédill. Sur la troupe qui était venue attaquer les tentes de Zemmal, il ne s'échappa que huit hommes; le reste des assaillants fut pris successivement par petits groupes, et l'on ne cessa pas de les égorger jusqu'à la tombée de la nuit. Le lendemain, les trois tribus victorieuses montèrent jusqu'au village des Gharaba, qui n'était qu'un amas de gourbis recouverts de paille, et y mirent le feu après avoir enlevé tout ce qui s'y trouvait, et notamment les moutons qu'ils conduisirent chez eux. Trois cent cinquante-cinq Gharabas du Béjaoua périrent dans cette affaire, tandis que les Hédill et les gens venus à leur secours ne perdirent que quarante-deux hommes. Les Gharaba n'eurent d'autre ressource que d'aller trouver le bey; il leur fit observer qu'ils n'avaient pas voulu écouter ses conseils, puis fit savoir aux gens des tribus voisines qu'ils devaient cesser toute représaille contre les vaincus, sous peine d'être châtiés jusqu'au dernier.

En 1183 et au commencement de 1184 parut chez les Khoumirs un homme qui prétendait être le fils de Younès; le cheikh du pays lui assigna une habitation et l'y fit garder. Quand cette nouvelle arriva au bey, il en fut très inquiet et fit vérifier si tous les descendants du pacha et de son fils étaient toujours dans la prison qu'il leur avait assignée: on constata qu'il n'en manquait aucun. Le bey envoya alors des espions vers cet homme pour avoir son signalement, mais aucun n'arriva jusqu'à lui. Plusieurs personnes lui écrivirent dans l'espoir de se concilier sa faveur pour l'avenir et lui envoyèrent des présents; on commença bientôt à parler de lui dans toute la Régence et il reçut des offres de service de tous les côtés. Cette situation causait au bey de vives inquiétudes.

La tribu des Chiahia avait ses tentes près de celles des Khoumirs et occupait à peu près la même région. Le bey envoya au kahia de Béja l'ordre de faire rentrer les impôts des Chiahia, mais ce n'était là qu'un prétexte, et le but véritable de cette mission était d'entrer en relations avec le cheikh des Khoumirs et de lui faire des cadeaux pour arriver à connaître qui était ce prétendant; au besoin, le kahia devait faire des promesses d'argent au cheikh s'il lui donnait les moyens de s'emparer de cet homme. Cependant, le bey des Khoumirs voyait sa suite devenir plus nombreuse de jour en jour et les cadeaux affluer. Aucun de ceux qui l'approchaient ne pouvait voir

sa figure, ses mains ni ses pieds, et il ne laissait voir que ses yeux. Il avait l'habitude de dire aux visiteurs : « Je vous donne rendez-vous à Baltha, où sont les trésors de mon père ; si je mets la main sur ces trésors, je serai le maître du royaume. » Ces propos se répandaient dans toute la Régence.

Quand le kahia arriva dans la tribu des Chiahia, il s'aboucha avec un cheikh, lui confia son secret et lui demanda son concours, moyennant une somme d'argent pour lui et des faveurs diverses pour les autres cheikhs. Le personnage à qui il s'adressa se rendit chez le cheikh des Khoumirs et lui dit que le prétendant n'appartenait pas à la famille d'Ali-Pacha, que c'était un imposteur, et que le kahia pourrait lui donner à ce sujet des détails complémentaires. Il conduisit en effet le cheikh auprès du kahia, qui eut avec lui une entrevue secrète et lui promit beaucoup d'argent. Le cheikh lui répondit : « Il faut que vous consentiez à ce que je vous amène cet homme à Baltha ; si c'est bien réellement un descendant d'Ali-Pacha et de Younès, vous ne pouvez rien contre lui et je le reconduirai chez moi ; si c'est un imposteur, j'accepte vos offres d'argent et je vous le livrerai pour que vous le conduisiez devant Ali-Bey. » Cette proposition fut communiquée au bey, qui l'approuva et donna des ordres pour l'envoi de la somme convenue ; cette somme fut adressée au kahia, qui la remit au chef des Khoumirs. Après avoir reçu l'argent, ce dernier convoqua tous ses parents, qui se réunirent en armes et montèrent à cheval avec lui ; puis on mit le prétendant sur un bât et ils l'emmenèrent avec eux à Baltha malgré ses protestations. Au jour indiqué pour le rendez-vous, le kahia partit de Béja avec un grand nombre de spahis et se dirigea sur Baltha, où il trouva les Khoumirs réunis autour du prétendant. Dès que le kahia le vit, il le reconnut et dit : « C'est Otsmane el Haddad, qui était hamba chez Ali-Bey, s'est enfui et a habité ensuite pendant quelque temps à Béja ; voyez les tatouages qu'il porte sur le visage et sur les mains ! » Alors les Khoumirs le lui livrèrent sans difficultés ; il fut entouré par les spahis, qui l'emmenèrent à Béja, où il rentra à la tombée de la nuit ; on lui avait mis un voile sur la figure, quelqu'un montait en croupe derrière lui et tous les gens riaient sur son passage. Il passa la nuit dans la maison du kahia, qui l'emmena le lendemain à Tunis et le remit entre les mains du bey. Ce dernier l'interrogea et le fit pendre, à Tunis, le jour suivant, comme exemple pour ceux qui auraient été tentés de l'imiter.

Ici se terminent les renseignements que l'auteur a ajoutés de sa main à la suite de son ouvrage.

LAMIAT EL OUARDI

POÈME ARABE

par AMOR BEN EL OUARDI

TRADUCTION D'ISAAC CATTAN

AVANT - PROPOS

Depuis longtemps je songeais à donner aux lecteurs de cette revue la traduction d'une de ces belles œuvres poétiques qui fleurissent en si grand nombre dans la littérature arabe et qui en font, à mes yeux, la principale gloire.

Les différents sujets que la Muse inspire ont été traités de main de maître par les poètes arabes ; et j'avais été amené à lire, étudier et apprécier la plupart de ces productions poétiques pour l'élaboration d'un travail sur l'histoire de la littérature arabe que je compte publier prochainement.

Était-ce donc un chant de guerre, une hymne adressée au Seigneur, un poème dans le genre des « Moallakat » ou une « ksida » dans laquelle l'auteur prodigue de sages conseils et de doctes sentences, que je devais rendre en français pour satisfaire au vif désir que j'ai d'initier mes camarades aux beautés de certains écrits arabes et de ne pas en jouir moi tout seul, en égoïste ?

J'en étais là, fort embarrassé du choix à faire, lorsque M. Machuel, le distingué directeur de l'Enseignement public en Tunisie, publia ici même, il y a un an, la traduction de *Lamiat el Adjem*. L'accueil favorable fait à ce travail par les arabisants m'indiqua le chemin à suivre : je me mis aussitôt à l'œuvre, et, deux mois après, j'avais achevé de traduire *Lamiat el Ouardi*.

Ce poème n'offre en vérité aucune difficulté : la plupart des vers qui le composent sont d'une grande clarté et peuvent être compris sans l'aide d'aucun commentaire, chose assurément fort rare dans la poésie arabe.

Plusieurs d'entre eux constituent des sentences et des proverbes couramment cités, et l'usage fréquent qu'on en fait prouve la beauté de la pensée et l'élégance de la forme.

Composé vers le VIII^e siècle de l'hégire, ce poème fut commenté par Messaoud ben Hassen ben Abi Becr el Kananoui. Ce commentaire parut en 1285, sous le titre de « Fath Errahim Errahmane ». Je ne sache pas qu'il en existe d'autres.

Je n'ignore pas que mon travail est loin d'être parfait; mon but, en le publiant, est d'attirer l'attention de mes camarades sur un des plus beaux poèmes arabes, qui jouit à juste titre, ici, d'une grande popularité. Aussi leur serais-je particulièrement reconnaissant s'ils voulaient bien prendre la peine de me signaler les imperfections qu'ils y relèveront, afin que j'en fasse mon profit. Je les en remercie d'avance.

Avril 1900.

I. C.

١ اعتزل ذكر لاغاني والغزل * وقل الفصل وجانب من هزل

I Renonce à parler des belles femmes et des propos galants. Sois sincère dans tes dires, juste dans tes actes et évite la société des gens frivoles.

٢ ودع الذكرى لايام الصبا * فلايام الصبا نجم افل

II Chasse de ton esprit le souvenir des jours de ta joyeuse jeunesse : et ces jours ont fui avec la rapidité d'un astre qui se couche.

٣ ان اهني عيشة قضيتها * ذهبت لذاتها ولاثم حل

III Les plaisirs dont tu t'es délecté dans la vie dissipée que tu as menée ont maintenant disparu : aujourd'hui tu as à rendre compte de tes péchés.

٤ واترك العادة لا تحفل بها * تمس في عز وترفع وتجل

IV Evite la femme, ne la recherche point,⁽¹⁾ et tu seras alors honoré, bien vu et considéré.

٥ والم عن الترت لحو الطرب * وعن الامر مرتج الكفل

V Détourne ton attention de tout instrument de musique — parce qu'il t'excite à la joie — et du jeune homme encore imberbe aux formes bien gracieuses.

٦ ان تبدي تنكس شمس الضحى * واذا ما ماس يزرى بالاسل

VI Il est si beau, ce jeune homme, que lorsqu'il se montre, l'éclat de son visage éclipse le soleil brillant du matin et lorsqu'il se dandine dans sa marche, sa taille est plus gracieuse que la forme des lances.

(1) Sans motif sérieux, comme le mariage.

٧ زاد ان قسناه بالبدر سنى * او عدلناه بغصن فاعتدل

VII Cet éclat est supérieur à la clarté du soleil si nous le comparons à cet astre, et sa belle taille rappelle le rameau dans ses proportions et sa symétrie.

٨ وافتكرفي منتهى حسن الذي * انت تهواه تجدد امرا جمل

VIII Songe à la fin de la beauté de celui que tu aimes, tu trouveras que cette beauté est chose insignifiante.

٩ احجر الخمرة ان كذت فتى * كين يسعى في جنون من عقل

IX Fuis la boisson si tu es homme de valeur : se peut-il que l'être doué de raison s'efforce de devenir fou ?

١٠ واتق الله فتقوى الله ما * جاورت قلب امرى الاوصل

X Crains Dieu, car à peine la crainte du Très-Haut est-elle près du cœur de l'homme que celui-ci se trouve rapproché de son Créateur.

١١ ليس من يقطع طرقا يطلا * انما من يتقي الله البطل

XI Le vrai courageux n'est pas celui qui arrête les gens sur les grands chemins, mais celui qui craint Dieu.

١٢ صدق الشرع ولا تركن الى * رجل يرصد بالليل زحل

XII Crois à la loi divine et ne te fie pas aux vaines prédictions de l'astrologue.

١٣ حارت الافكار في قدرة من * قد هدانا سبلنا عز وجل

XIII Vois comme elle a émerveillé les esprits, la puissance de Celui — qu'il soit exalté et glorifié ! — qui nous a tracé la voie à suivre.

١٤ كتب الموت على الخلق فكم * قل من جع وافنى من درل

XIV Il a imposé la mort à toutes ses créatures..... et par elle nombreux sont les groupements d'hommes qui ont été réduits et nombreuses les dynasties qui ont péri !

١٥ اين نمرود وكنعان ومن * ملك الارض وولى وعزل

XV Où sont-ils, Nemrod, Chanàn et tous ceux qui, ayant régné sur la terre, ont fait acte d'autorité, en accordant le pouvoir aux uns et en le retirant aux autres ?

١٦ أين عاد اين فرعون ومن * رفع الاحرام من يسمع يخل

XVI Où sont-ils les Aad,⁽¹⁾ les Pharaons et ceux qui ont élevé les Pyramides? Leurs exploits frappent l'esprit de ceux qui les apprennent.

١٧ اين من شادوا وسادوا وينوا * هلك الكل فلم تعن القتل

XVII Où sont-ils ceux qui ont élevé des demeures si hautes, qui ont régné sur leurs contemporains et qui ont édifié des constructions si fières? Tous ont péri, et ces palais élevés ne les ont guère protégés contre la mort.

١٨ اين ارباب الحسبا اهل النهى * اين اهل العلم والثوم الاول

XVIII Où sont-ils les gens qui furent doués d'une intelligence très vive et que sont devenus les gens de science et les peuples primitifs?

١٩ سيعيد الله كلا منهم * وسيجزى فاعلا ما قد فعل

XIX Il arrivera, le jour de la Résurrection Universelle, où Dieu les fera tous comparaitre devant lui, et il rétribuera alors chacun d'eux selon ses actes.

٢٠ اي بني اسمع وصايا جعت * حكما خصت بهما خير الملل

XX O mon fils, écoute des recommandations comprenant les principes de la sagesse et qui furent données exclusivement à la meilleure des religions.

٢١ اطلب العلم ولا تكسل فما * ابعد اخير على اهل الكسل

XXI Recherche sans négligence ni nonchalance la science, car combien le bonheur est loin des gens paresseux!

٢٢ واحتفل للفقه في الدين ولا * تشتغل عنه بمال ولا خول

XXII Concentre toute ton intelligence à comprendre le dogme de ta religion, et ne te laisse pas détourner de ce devoir par les biens de ce monde ni par les serviteurs.

(1) Suivant la légende, Aad était un tyran puissant qui vécut douze cents ans. Il épousa mille vierges qui lui donnèrent quatre mille enfants mâles. C'étaient d'énormes géants, dont la taille atteignait 400 coudées. Cette tribu habitait l'Yemen, dans la région comprise entre Aaman et Hadramaout.

٢٢ واحجر النوم وحصله فمن * يعرف المطلوب يحقر ما بذل

XXIII Sacrifie le sommeil pour arriver à ce résultat : celui qui apprécie la valeur de l'objet demandé méprise les efforts faits pour l'atteindre.

٢٤ لا تقبل قد ذهب اربابه * كل من سار على الدرب وصل

XXIV Ne dis pas : « La race des gens de science est éteinte », car celui qui suit la voie arrive au but.

٢٥ في ازدياد العلم ارغام العدا * وجمال العنم اصلاح العمال

XXV L'augmentation de notre savoir vexé nos ennemis, et la vraie beauté de nos connaissances réside dans l'amélioration de nos actes.

٢٦ جل المطق بالنحو فمن * يحرم الاعراب بالنطق اختبل

XXVI Embellis ton langage par l'étude de la syntaxe grammaticale : celui qui ne connaît pas la syntaxe désinentielle trouve de l'embarras à s'exprimer.

٢٧ انظم الشعر ولازم مذهبي * في اطراح الرفد فالدينيا اقل

XXVII Compose des vers et suis mon exemple en refusant les présents (qu'on pourrait t'offrir pour acheter ta plume), car vraiment dans ce monde périssable mieux vaut ne pas s'abaisser à louer les gens pour en recevoir des cadeaux ! (1)

٢٨ فهو عنوان على الفضل وما * احسن المشعر اذا لم يبتذل

XXVIII Le don poétique est l'indice de la supériorité, et quelle belle chose que la poésie quand on n'en fait pas un usage servile !

٢٩ مات اهل الفضل لم يبق سوى * مقرف او من على الاصل اتكل

XXIX Les gens de mérite sont éteints et il ne reste plus après eux que des hommes méprisables ou d'autres qui se reposent sur leur noble origine.

(1) Ce vers tel qu'il est écrit dans l'édition dont je parle dans l'avant-propos n'est pas clair ; le commentaire qui l'accompagne, loin d'en éclairer le sens, l'obscurcit davantage.

Plusieurs parmi les oulémas de Tunis à qui je l'avais soumis m'ont déclaré qu'il peut s'interpréter de différentes façons, mais que sa construction est défectueuse. Me conformant alors à l'avis de l'un d'eux, j'ai remplacé la lettre *ق* qui était placée au commencement du 2^e hémistiche par *في* et la préposition *في* qui venait après *رفد* par *ق*. Ainsi rétablie, la construction est régulière et le sens devient clair. On peut remarquer que cette modification n'altère en rien la mesure.

٢٠ أنا لا اختار تقبيل يد * قطعها أجل من تلك القبل

XXX Je m'abstiens de baiser la main d'un homme puissant au caractère blâmable; et, pour moi, il est préférable de trancher cette main que de coller sur elle ses lèvres.

٢١ أن جزئي من مديحي صرت في * رقبها إذا فيكنيني الخجل

XXXI Car si, en compensation de cet acte flatteur pour lui, il venait à me faire un don, je lui appartiendrais; et si au contraire il repoussait ma demande, combien grande serait alors ma confusion!

٢٢ اعذب الالفاظ قولي لك خذ * و امر اللفظ قولي بلعل

XXXII Le plus doux des mots à prononcer pour moi est « prends », et le plus amer dans ma bouche est « peut-être ».

٢٣ ملك كسرى تعني عنه كسرة * وعن البحر اجتزاء بالوشل

XXXIII. Pour l'homme tempérent, un simple morceau de pain le dispense de désirer le vaste royaume des Chosroès et un peu d'eau rend superflue pour lui l'immense nappe d'eau de la mer.

٢٤ اعتبر نحن قسمنا بينهم * تلقه حقا و باحق نزل

XXXIV Considère attentivement ce verset du Coran : (1) « C'est nous qui leur (aux humains) distribuons leur subsistance dans ce monde » : tu le trouveras conforme à l'état existant de la société.

٢٥ ليس ما يحوي الفتى من عزمه * لاولافات يوما بالكسل

XXXV Les biens que l'homme parvient à posséder ne sont pas les fruits de ses efforts; non! C'est grâce à la volonté divine si la Fortune vient à lui. Il en est de même si son pain d'un jour lui échappe, et ce n'est donc pas sa négligence qui en est cause.

٢٦ اطرح الدنيا فمن عاداتها * تخفف العالي وتعلمي من سئل

XXXVI Que ce monde-ci ne soit pas l'objet de tes préoccupations: car il a, entre autres habitudes, celle d'abaisser les gens d'un rang élevé et d'élever les gens vils et méprisables.

(1) Chapitre XLIII, verset 31.

٢٧ عيشة الزاهد في تحصيلها * عيشة الجاهد بل اذا اذل

XXXVII La vie de l'ascète ne diffère point, au fond, de celle de l'homme dont tous les efforts tendent à acquérir les biens de ce monde; et bien plus, la vie de cet homme est vouée au mépris.

٢٨ كم جهول وهو عثر مكثر * وعليم مات منها بالعلل

XXXVIII Combien sont nombreux, d'un côté, les gens ignares possesseurs d'une abondante richesse et, de l'autre, les savants morts victimes de la misère!

٢٩ كم شجاع لم يذل منها المني * وجنان نال غاية الامل

XXXIX Nombreux sont aussi les braves qui n'ont pu atteindre dans ce monde l'objet de leurs désirs et nombreux les lâches parvenus au comble de leurs souhaits!

٣٠ فانترك الحيلة فيها وانشد * انما الحيلة في ترك الحيل

XL Renonce donc aux ruses qu'il faut employer dans la lutte de tous les jours et mène une vie tranquille : la meilleure tactique consiste précisément dans l'abandon des stratagèmes usités dans ce monde.

٣١ اي كفى لم تقدم مما تقدم * فرماها الله منه بالشلل

XLI Que la main qui ne donne pas une part de ce qu'elle reçoit soit frappée par Dieu de la gangrène!

٣٢ لا تقل اصلي وفصلي ابدا * انما اصل الثني ما قد حصل

XLII Ne dis jamais : « La gloire de mon père ou de mon fils me suffit », car la valeur de l'homme est celle qu'il acquiert lui-même par ses œuvres.

٣٣ قد يسود المرء من غير اب * وبحسن السبك قد ينثي الرغل

XLIII Ne voit-on pas des hommes d'origine obscure devenir les chefs de leurs contemporains, pareils au métal qu'un excellent ouvrier a débarrassé de ses scories ?

٣٤ وكذا الورد من الشوك وما * يطلع النرجس لا من بصل

XLIV Et la rose ne pousse-t-elle pas au milieu des épines? Regarde le narcisse : il a pour racine un oignon.

٤٥ مع انى اجد الله على * نسبي اذ بابي بكر اتصل

XLV Ceci dit, bien que — et j'en rends grâces à Dieu! — je sois d'origine noble, étant donné que c'est d'Abou Becr même que je descends. (1)

٤٦ قيمة الانسان ما يحسنه * اكثر الانسان منه او اقل

XLVI La valeur de l'homme est en rapport direct avec ses connaissances : selon qu'elles sont faibles ou étendues, elle est ou mince ou importante.

٤٧ اكنتم الامرين فقرا وغنى * واكتسب الفلوس وحاسب من بطل

XLVII Garde le secret de ta situation, que tu sois pauvre ou riche ; gagne de l'argent et exige ton dû même de l'homme réputé par sa violence.

٤٨ وادرع جدا وكدا واجتنب * صحبة الحمقى وارباب الخلل

XLVIII Endosse la cuirasse des efforts et des peines pour acquérir la fortune ; et évite la société des sots et des gens corrompus.

٤٩ بين تبذير وبخلته رتبة . * وكلا هاذين ان دام قتل

XLIX Entre la prodigalité et l'avarice, il y a un rang que tu dois occuper, et sache que chacun de ces deux défauts peut par la suite entraîner la mort de celui qui en est atteint.

٥٠ لا تخص في سب سادات مضوا * انهم ليسوا باهل للزليل

L N'outrage pas la mémoire de certains savants (dont l'appréciation sur quelques points de la religion est différente de celle des autres docteurs de la loi), car sache qu'ils furent infaillibles. (2)

ان وتغافل عن امور انه * لم يفرز باحمد الا من غفل

LI Ferme les yeux sur les actes blâmables des gens, car ne peut acquérir l'éloge que celui-là seul qui sait détourner son attention de pareils actes.

(1) Le père de la vierge. Il donna sa fille Aïchat à Mahomet et après la mort de ce dernier i fut nommé Khalife. C'est donc le premier Prince des croyants.

(2) L'auteur veut désigner par le mot « sadal », qui se trouve dans le texte, les théologiens dissidents.

- ٥٢ ليس يخلو المرء من ضد وان * حاول العزلة في راس جبل
LII Il n'existe point d'homme qui n'ait d'adversaire, quand bien même il vivrait seul, retiré sur la cime des montagnes.
- ٥٣ مل عن المنام والهجرة فما * بلغ المكروه لا من نقل
LIII Ecarte-toi du médisant : fuis-le, car c'est lui qui fait parvenir aux oreilles les paroles détestables.
- ٥٤ دار جار سوء ان جار وان * لم تجد صبيرا فما احلى النقل
LIV Traite avec bienveillance ton voisin s'il se montre injuste envers toi; et, dans le cas où il aurait mis ta patience à bout, changer de demeure serait la meilleure chose à faire.
- ٥٥ جانب السلطان واحذر بطشه * لا تخاصم من اذا قال فعل
LV Fuis les gens puissants et mets-toi en garde contre leurs violences, et ne contrarie pas l'homme résolu dont les décisions sont aussitôt suivies d'exécution.
- ٥٦ لا تلمى الحكم وان هم سالوا * رغبة فيك وخالق من عدل
LVI Ne prends jamais en main les rênes du pouvoir quand bien même tes concitoyens désireraient te voir à leur tête; et ne tiens pas compte des reproches que t'attirerait ton abstention.
- ٥٧ ان نصف الناس اعداء لمن * ولا لاحكام هذا ان عدل
LVII Car l'homme investi du pouvoir a pour ennemi la moitié de ses administrés — et cela quand il est juste !
- ٥٨ فهو المحبوس عن لذاته * وكلا كثير في الحشر تغل
LVIII Sa situation l'empêche d'accomplir, à son gré, ses désirs; et s'il est injuste, il comparaitra le jour de la Résurrection Universelle les mains chargées de fer.
- ٥٩ ان للمتنص والامتنقال في * لنظرة القاضي لو عطا ومثل
LIX La défectuosité de la racine dont provient le mot « Cadi » et la prononciation lourde et pénible qu'aurait ce terme si sa dernière lettre pouvait avoir toutes les voyelles, comportent un avertissement pour les personnes non capables qui briguent cette fonction.

٦٠ لا تساوي لذة الحكم بما * ذاقه الشخص اذا الشخص اعزل

LX Le plaisir que l'on éprouve quand on est au pouvoir ne peut balancer la douleur immense que l'on ressent lorsqu'on est révoqué.

٦١ فالولايات وان طابره لمن * ذاقها فالسم في ذاك العسل

LXI Qu'il se méfie, celui qui trouve le pouvoir agréable, car c'est dans son goût mielleux que réside précisément le poison!

٦٢ نصب المنصب او هي جسدي * وعنائني من مداراة السائل

LXII Ma santé est affaiblie par les fatigues que le haut rang que j'occupe m'impose et par les peines que je me donne en usant de ménagements à l'égard des gens de basse extraction.

٦٣ قصر الامال في الدنيا تنز * فدليل العقل تقصير لامل

LXIII Limite tes espérances ici-bas, et le succès viendra à ton appel : la preuve de ta sagesse est dans la modération de tes désirs dans ce monde.

٦٤ ان من يطلبه الموت على * غرة منه جدير بالوجل

LXIV Car qu'il craigne la non réalisation de ses espoirs, celui que la mort peut surprendre à l'improviste!

٦٥ غب وزر غبا تزد حبا فمن * اكثر الترداد اضناه الممل

LXV Abstiens - toi de fréquenter les gens, ne les visite que de temps à autre, et tu seras plus aimé d'eux : celui dont les visites sont fréquentes est un objet d'ennui.

٦٦ خذ بحمد السيف وانترك غمده * واعتبر فضل الفتي دون الكلل

LXVI Considère dans le glaive le tranchant de sa lame et non son fourreau, et apprécie l'homme par sa valeur et non par les riches vêtements qu'il peut porter.

٦٧ لا يضر الفصل اقلال كما * لا يضر الشمس اطلاق الطفل

LXVII Le mérite ne peut être déprécié par l'indigence, de même que l'éclat du soleil ne peut être terni par le déclin de l'astre du jour.

- ٦٨ حبك الاوطان عجز ظاهر * فاخترب تلق عن الاهد بدل
LXVIII Ton attachement au pays natal est une preuve manifeste de la faiblesse de ton caractère : émigre quand cela est nécessaire, et tu trouveras sous un autre ciel des gens pour remplacer les tiens.
- ٦٩ فبمكث الماء يبقى اسنا * وسرى البدر به البدر اكتمل
LXIX L'eau se gâte par un long séjour dans un même lieu et le croissant ne devient pleine lune que grâce à la marche de l'astre brillant des nuits.
- ٧٠ ايها العائب قولي عابثا * ان طيب الورد مود باجعل
LXX O toi qui critiques mon œuvre en disant qu'elle est inutile, je te répondrai que l'odeur des roses est nuisible au caméléon.
- ٧١ عد عن اسهم لفظي واستتر * لا يصيبك سهم بن ثغل
LXXI Renonce à me critiquer et mets-toi à l'abri de mes flèches, car pareilles à celles des Beni-Thoal⁽¹⁾ elles ne manquent jamais leur but.
- ٧٢ لا يغرنك لين من فتى * ان للحميات لينا يعتزل
LXXII Que la douceur de l'homme ne te trompe pas! les serpents eux-mêmes présentent un caractère inoffensif dont ils se débarrassent à propos.
- ٧٣ انا مثل الماء سهل سانع * ومتى سخن اذى وقتل
LXXIII Je suis pareil à l'eau, qui est douce et facile à avaler lorsqu'elle est fraîche, et qui endommage et tue lorsqu'elle est chauffée.
- ٧٤ انا كاخيزور صعب كسره * وهو لين كيفما شئت انقتل
LXXIV Je suis comme le bambou, difficile à casser, bien qu'il soit flexible et qu'il se plie à toutes les formes que tu désires lui donner.
- ٧٥ غير انى شي زمان من يكن * فير ذا مال هو المولى الاجل
LXXV Seulement, je vis dans un temps où l'homme riche est le maître de ses contemporains

(1) Tribu dont les membres jouissent à juste titre de la réputation d'excellents archers.

٧٦ واجب عند البرى اكرامه * وقليل المال فيهم يستنفل

LXXVI et doit être honoré par eux, et où l'homme pauvre est regardé avec dédain et mépris.

٧٧ كل اهل العصر غمروانا * منهم فاترك تفاصيل الجمل

LXXVII Les gens de notre époque sont tous des sots, et je suis du nombre; ne t'occupe donc pas de savoir ce qu'ils font, et songe à ton salut!



CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

CHANT V ⁽¹⁾

Les Romains vainqueurs ne goûtèrent pas tous pendant la nuit un paisible repos, mais à tour de rôle, ils gardent le camp, veillant sur le butin, et leurs yeux ne se ferment point au sommeil. L'allégresse tient leur esprit en éveil. Le vaillant soldat n'éprouve après la bataille aucune fatigue. La victoire a réparé ses forces affaiblies. L'espoir de jouir du butin conquis sur l'ennemi soutient son courage et son esprit se ranime à la pensée des promesses faites par le loyal général. Cependant les bataillons des Maures, protégés par les ténèbres de la nuit, couraient de toutes parts, dispersés par la crainte. La nuit, qui les protège, ajoute à leurs souffrances. En les couvrant de son manteau, elle les arrache aux étreintes de la mort, mais, en retour, elle remplit d'inquiétude les escadrons incertains de l'issue du combat. Ils s'enfuient tout tremblants, bien que personne ne les poursuive, et dans leur effroi le bruit et la voix de leurs compagnons leur font croire à la présence des ennemis; épouvantés, ils pressent les flancs de leurs coursiers. Les coups de fouet retentissent à travers les montagnes dans le silence de la nuit. Le sabot rapide des coursiers, en frappant le sol dur de la plaine, remplit d'épouvante l'armée barbare.

L'aube du jour suivant, qui naissait des flots, invitait Phébus à reprendre sa course. L'onde agitée s'échauffe au souffle des chevaux haletants; déjà les gouffres de la mer bouillonnent, la vague s'agite et se gonfle en donnant naissance aux feux sacrés du jour. Le général se lève et dans sa piété rend grâce au Seigneur avec joie; il adore le Dieu tout-puissant et lui rend, en retour des bienfaits qu'il a reçus, les hommages qu'il lui doit. Alors s'avancent, joyeux, les chefs et les vaillants tribuns et les grands du Conseil. Le général leur adresse le premier la parole en ces termes : « Quelle race valeureuse a succombé sous vos coups, mes compagnons! Jamais, pas même dans le belliqueux pays des Perses, je n'avais vu jusqu'ici une nation si dédaigneuse de la mort, qui, avec un tel courage, présentât sa gorge à l'épée et marchât à l'ennemi; chaque fois que j'ai contraint l'en-

(1) A l'origine, ce chant devait porter le numéro VI. Le V* était la partie du chant IV actuel qui a paru dans notre fascicule d'avril, p. 184.

nemi à fuir après la défaite, je l'ai vu revenir aussitôt le visage intrépide avec des cris menaçants et des bonds terribles. Cependant, grâce à la volonté souveraine et à la puissance de notre Dieu, leurs armées vaincues se sont retirées, et maintenant j'ai décidé de rétablir sur les frontières de Libye les garnisons qui les protégeaient et de faire renaître notre bienfaisante domination. Hâtez-vous de ramener vos troupes dans leurs postes respectifs et d'y élever des défenses. Entourez d'un cordon de troupes le haut des montagnes, les grottes, les forêts, les fleuves, les taillis, les abris, et avec soin cernez étroitement les gorges. Sous peu, la race impie des Maures aura succombé en proie à la faim, ou bien elle se soumettra à nos armes et sollicitera la paix; si elle voit que la défaite lui enlève les moyens de se livrer au pillage, peut-être, enfin, fuira-t-elle jusqu'aux confins de l'univers et abandonnera-t-elle pour toujours nos terres. La plus grande préoccupation des deux gouverneurs de la Byzacène doit être de poursuivre et de harceler, à la tête de leurs troupes, les armées des Massyles, de presser sans cesse de l'épée leurs phalanges odieuses et de rejeter l'ennemi loin de nos frontières.»

Il dit, et tous promettent d'obéir à ses ordres. L'armée enrichie de butin se disperse et rejoint ses garnisons respectives. Ils se retirent dans les villes, les forteresses et les postes fortifiés. L'Afrique infortunée, affranchie enfin d'un long deuil, célèbre dans sa joie la victoire du pacifique Jean. La glorieuse Carthage, la cité de Justinien, par des applaudissements sans fin témoigne au général de sa joie et le reçoit dans son sein. La ville ouvre ses portes si longtemps fermées. Le vainqueur s'avance à travers la ville en triomphateur au milieu de l'allégresse du peuple. Les grands de Carthage portent devant lui des palmes et des lauriers verdoyants. La foule accourt de toutes les rues, attendant l'arrivée des troupes romaines. On voit venir en foule les vieillards accablés par l'âge et les jeunes filles craintives attirées par le spectacle. Debout près des maisons, les femmes regardent et par mille cris témoignent de leur joie. Leur cœur est ému au souvenir des maux que causa la guerre funeste. Leur âme s'attendrit; elles rappellent leurs souffrances passées, racontent les crimes d'un odieux tyran; elles disent comment par trahison il ouvrit aux barbares les portes mal défendues, comment il trompa la ville infortunée et dans sa fureur y déchaina tous les malheurs. Les enfants, les jeunes gens et les vieillards célèbrent par des louanges sans nombre le nom du prince qu'illustre la victoire du général, et leur cœur bondit d'allégresse. Tous, quel que soit leur âge, contemplant avec admiration les marques glorieuses des combats, les vêtements couverts de poussière et ces soldats auxquels le carnage a donné un aspect terrible. Ils considèrent les cuirasses, les casques, les boucliers et les glaives menaçants, les ceinturons,

les rênes, les chevaux, les arcs et les carquois retentissants et les traits dont le fer est rougi du sang des Maures. On se plaît à voir les Maures captives qui, le front taloué, sont assises sans crainte sur le dos élevé des chameaux et tiennent pendus à leur mamelle leurs petits enfants qu'elles entourent de leurs bras et soutiennent au-dessus des bagages et des langes du berceau. Hélas! mères infortunées! leur visage affligé témoigne de leur angoisse, mais leur cœur est impie. Bientôt elles vont servir d'esclaves aux mères africaines naguère en deuil. Leur cœur impie a connu la douleur, et le malheur a fait naître en elles le repentir; elles ont compris combien la guerre est un fléau redoutable : elles accusent les oracles et les dieux. Toutes les captives n'ont pas un teint pareil. L'une, au visage hideux, est assise au milieu de ses enfants noirs comme elle; ainsi l'on voit les petits des corbeaux déjà couverts d'un noir plumage; la mère, penchée sur eux, de son bec leur présente la nourriture accoutumée et les caresse et les enveloppe de ses ailes ouvertes.

Tandis que les pères et les mères se plaisent à montrer à leurs jeunes enfants les visages hideux des barbares, le magnanime général franchit le seuil du temple au milieu de ses soldats; il prie le Maître du ciel, de la terre et de la mer et présente l'offrande que, selon l'usage, le prêtre place sur l'autel en actions de grâces pour le retour du général et la défaite des ennemis. L'auguste Jean consacre au Christ l'offrande sainte.

Cependant Carcasan, le guerrier des Syrtes, rassemble de toutes les contrées les troupes que la terreur avait dispersées, et versant des torrents de larmes, il s'adresse à ses soldats affligés : « Soldats indomptables, je n'aurais jamais pensé voir un jour les Maures ainsi abattus. L'Ilague, jusqu'ici invincible, dépouillé de tout, revient vaincu dans son pays. Nous avons perdu nos mères, nos brus et nos enfants. Que nous reste-t-il désormais, à nous guerriers, si ce n'est la mort? A quel parti vous arrêtez-vous? Est-ce la paix que vous voulez? Ou plutôt n'est-il pas préférable de harceler par les combats les troupes de ce peuple impitoyable? C'est une honte et un crime indigne que de renoncer à la lutte après une défaite. Les dieux ne nous ont point abandonnés dans ces plaines en nous refusant tout appui. Telle n'est point la volonté d'Ammon, ni celle de Gurzil, indigné de voir sa divinité outragée. La fortune n'est pas pour nous si pleine de menaces, elle qui a permis que nos guerriers fussent sauvés. Nous n'avons perdu que nos troupes : notre vigueur est encore entière. Considérez combien de guerriers ont succombé; un tonneau suffirait-il à épuiser les ondes de l'Océan? Les mers diminueraient-elles, subiraient-elles même la plus légère perte? Que d'étoiles tombent en laissant un sillon; cependant, le ciel plein d'étoiles compte toujours le même nombre d'astres. De même notre nation a reçu une cruelle

atteinte, et cependant ce vaillant peuple ne s'en est point senti. Décidez-vous donc et, promptement, portez remède à nos maux. »

Dès que Bruten eut entendu ces reproches, avec ardeur il choisit les combats. « Chef auguste, dit-il, en recommençant la guerre, tu peux soulager nos infortunes, venger nos épouses et nos fils. C'est au milieu du carnage et des combats que nous devons terminer notre vie. Quel sera notre renom parmi les tribus de notre race, si le vaste univers apprend que l'outrage fait à notre nom par la défaite est resté sans vengeance ? Ah ! que plutôt la terre, s'entr'ouvrant tout à coup, engloutisse et perde à jamais notre race. Que le Tartare, que ses sombres et pâles demeures élargissent leurs gouffres. Que Proserpine éloignée de son père occupe, tant que dureront les guerres, le royaume de son noir époux. Tu as des soldats et des armes. Debout ! hâte-toi de combattre. Sous ta conduite, percé de coups, je quitterai sans regret la vie. Là est notre salut assuré. Tu es la gloire de notre race, en toi brille le courage, en toi les Maures ont placé leurs plus fermes espérances. »

A peine Bruten a-t-il achevé que tous l'approuvent avec des cris et font entendre le nom de Carcasan. Carcasan est le chef suprême que proclame leur bouche et que leur cœur désire. Lorsqu'il voit que l'ardeur qui les anime s'est accrue et que la fureur des combats s'est allumée dans leur cœur, il gagne les frontières des Marmarides, séjour d'Ammon, le dieu orné de cornes, et sollicite les oracles du cruel Jupiter. Ce dieu que tu invoques dans ton aveuglement se plaît à tromper par de décevantes espérances les infortunés mortels. Il aime à voir verser le sang et ne cherche qu'à ruiner les nations. A peine le taureau farouche, frappé au front de la hache à deux tranchants, a-t-il succombé, qu'aussitôt la prêtresse sinistre saisit dans ses mains le tambour retentissant et en proie au délire bondit autour des autels en poussant de grands cris. Sa tête s'agite, ses yeux sont pleins de flammes, ses cheveux se dressent sur son front, et la rougeur répandue sur son visage atteste la présence du dieu. Tantôt la pâleur marbre ses joues, tantôt elle roule les yeux, tantôt elle agite la tête en frémissant dans tout son être, en proie à une exaltation funeste. Alors, tandis qu'elle est pleine du souffle de la divinité, elle contemple de ses yeux ardents la lune qui en cette nuit brille au sommet du ciel et interroge avec soin la Destinée. Son corps est brûlant, sa respiration haletante ; sa bouche s'entr'ouvre ; elle pâlit, rougit, elle est tour à tour brûlante et glacée tandis qu'elle cherche à connaître les secrets du Destin. Enfin, de sa bouche cruelle sa voix odieuse révèle les mystères de l'avenir : « L'Illague vainqueur, après un combat acharné, jettera le désordre parmi les Latins. Eternellement le Mazace occupera les plaines de Byzacène. Alors régnera la paix bienfaisante. Carcasan, pénétrant à travers les portes tout

ouvertes dans la citadelle élevée de Carthage, s'avancera majestueux à travers la ville, au milieu du concours du peuple. L'Africain contempera son visage terrible. A son approche, la foule accourra, portant des lauriers et des palmes. Carthage recevra chez tous les peuples le titre de cité glorieuse. Carcasan, par la terreur attachée à son nom, soumettra les peuples indomptables, et la paix sera chère à toutes les nations. » Tandis que la prophétesse annonce ces événements, son souffle prophétique paralyse toutes les bouches et ces infortunés se laissent séduire à ces trompeuses promesses. C'est par ces tromperies que le perfide Ammon abuse les Massyles, et sous un voile obscur cachant la vérité il prépare ses perfidies. Car de tout temps les champs de Byzacène ont gardé les cadavres des Maures, et ils garderont éternellement les ossements de ceux qui gisent sur le sol, immolés par la vaillance du puissant Jean; et Carcasan dominant la foule du peuple s'avancait vers la citadelle élevée de Carthage, lorsque sa tête détachée du tronc et fixée au bout d'une pique fut exposée aux regards de l'Afrique entière.

Dans son égarement, le barbare trop confiant dans des oracles trompeurs se prépare à la guerre. Le bruit se répand qu'Ammon a promis aux Maures l'empire souverain. Des cavaliers accourent rapides des Syrtes embrasées et excitent les barbares par l'appât de la domination. Ils se rassemblent aussitôt en foule. Leur nombre s'accroît ainsi que leur armement. On voit accourir à la hâte fantassins et cavaliers et ceux qui, selon l'usage des Maures, sont montés sur les chameaux élevés. Et ce n'est pas l'Ilague seul ou les peuples qui donnèrent autrefois le signal de la révolte qu'on voit paraître au rendez-vous; le farouche Nasamon, qui cultive les champs des Syrtes, le barbare qui laboure les terres voisines du pays des Garamantes, celui qui, sur les bords du Nil, s'abreuve à l'eau abondante du fleuve, se sont réunis également. Qui pourrait nommer ou compter tous ces peuples? Autant vaudrait faire le dénombrement des flots de la mer ou des gouttes d'eau tombant des nuages, des grains de sable du rivage, des poissons que renferment les mers, des oiseaux que contiennent les terres, des moissons qu'au printemps porte le champ aux couleurs variées ou des astres innombrables qui ornent la voûte céleste. Le général ennemi, pensant que les déserts offriront à ses troupes une position solide et sûre, rétablit les images des dieux et ses enseignes, et à la tête de son armée qu'il amène des contrées les plus lointaines, plein d'une ardeur nouvelle il marche au-devant de l'ennemi. Ainsi Antée, terrassé par les bras d'Hercule, en touchant le sol retrouvait à ce contact sa vigueur, jusqu'au moment où le héros tirynthien, pénétrant sa ruse, enserra son ennemi de toute sa puissance: il le tient avec force incliné vers le sol et presse sa gorge cruelle; dès que le monstre ne put plus toucher la terre sa mère, la

mort victorieuse ferma les yeux du misérable. C'est ainsi que Carcasan vaincu reconstitue son armée qu'il tire des Syrtes sa patrie. C'est ainsi que le héros que la mort attend, dans son ignorance se prépare à combattre. Alors ont disparu de son cœur l'effroi de la bataille et le souvenir des dangers terribles affrontés dans une nuit ténébreuse.

Voici que tout à coup arrive un messager rapide envoyé par le glorieux Rufin, et les villes de Libye, déjà confiantes dans l'avenir, apprennent une nouvelle qui les remplit d'épouvante : les escadrons vaincus ont repris les armes ; des contrées du couchant déjà accourent les cavaliers, dévastant les maisons de la Tripolitaine ; sous la conduite de Carcasan, des peuples farouches se dirigent vers les murs de la haute Carthage et se promettent déjà l'empire.

A peine le soldat chargé de ce message a-t-il franchi le seuil du palais, qu'aussitôt à son récit une violente colère anime le cœur du général. Mais la sagesse dominant les ardents transports de son esprit généreux lui fait chercher une décision plus calme. Mille préoccupations s'agitent dans son cœur ; son regard reste fixé au sol. L'attention de son esprit se porte sur mille objets. Il embrasse, dans sa pensée, la situation, qu'il pèse avec attention, et de tous côtés ne voit que des dangers terribles. Alors selon l'usage convoquant son conseil, il sollicite son avis et en ces termes dévoile ses pensées et ses inquiétudes : « L'Illague vaincu et dont il nous faudra triompher pour la seconde fois vient de reprendre les armes. Il ose lutter contre des armées dont il a éprouvé la valeur ; déjà il ravage les champs de Tripoli, déjà ses bandes révoltées se livrent au pillage et menacent d'envahir nos terres. Je me dispose à lever le camp, à marcher au-devant de ces peuples innombrables, afin de combattre sur un sol étranger, et en accablant l'ennemi loin des terres situées sous notre empire, je veux épargner à l'Afrique le retour de ces misères dont elle a souffert et une ruine plus profonde encore. Mais mon esprit s'effraie en pensant à la difficulté des approvisionnements, des lieux et des chemins. Car l'année s'annonce stérile. Toutes les ressources de la province ont été anéanties par les guerres ; le pays est maintenant épuisé. Une armée aussi nombreuse ne pourra pas supporter les privations. Si nous laissons les ennemis atteindre seulement les frontières de la Byzacène, bientôt ils les auront franchies, ils ruineront tout par leurs pillages, et la guerre de nouveau tourmentera cette malheureuse province. Délibérez, et par vos conseils raffermissez mon esprit hésitant. »

(A suivre.)



NOTES

pour servir à l'histoire du Sud de la province d'Alger

DJELFA

Gîtes minéraux des environs de Djelfa

Au point de vue topographique, le pays qui s'étend de Djelfa à Laghouat est essentiellement montagneux. Ces chaînes de montagnes appartiennent à la période secondaire; elles sont alignées du nord-est au sud-ouest. On y trouve cependant des directions différentes qui donnent lieu à des accidents de terrain fort remarquables. C'est auprès de Laghouat que ces faits exceptionnels sont le plus saillants (cuvettes elliptiques). Toutes ces montagnes paraissent appartenir à une formation unique qu'on désigne sous le nom de terrain crétacé inférieur. Le calcaire domine dans cette formation; il est parfois très dur et donne de bonnes pierres de construction (Guet-el-Stel). Les plus répandues parmi les couleurs sont le jaune et le rouge. L'assise supérieure du calcaire est caractérisée par des couches régulières de gypse (pierre à plâtre). On les rencontre sur le revers nord du Senalba, auprès des sources thermales de Charef, auprès des caravansérails d'Aïn-el-Ibel et de Sidi-Maklouf. La régularité, la puissance et l'étendue de ces couches est un caractère particulier du terrain dont il s'agit; ce caractère ne se présente pas dans le terrain secondaire de l'Atlas. La région plate qui s'étend de l'est au sud de Laghouat appartient au terrain diluvien ou terrain quaternaire. On y trouve des coquillages fossiles qui appartiennent aux époques antédiluviennes. Ces contrées ont dû subir une double invasion aquatique; la nature des coquilles donne une grande consistance à cette hypothèse: les unes appartiennent aux époques lointaines d'eaux salées, les autres aux temps de transition d'eaux douces.

La région de Djelfa renferme des gîtes minéraux peu variés; les plus remarquables sont les gîtes de sel gemme du Rocher-de-Sel, d'Aïn-Iladjra et les salines du Zaghès. Le Rocher-de-Sel est situé sur la rive droite de l'oued Melah, à 27 kil. 500 de Djelfa, au nord-ouest. On peut considérer ce gîte comme le résultat d'une éruption argilo-calcaire de gypse et de sel gemme qui se serait fait jour à travers les terrains secondaires et tertiaires. Le terrain tertiaire paraît exister dans la cuvette du Zaghès; il se relève sur les bords de l'oued Melah auprès du Rocher-de-Sel. Quoiqu'on n'ait pas trouvé de fossiles, on peut admettre que le terrain tertiaire qui enveloppe

le Rocher-de-Sel appartient au tertiaire moyen. Le sel gemme est très abondant dans le Rocher-de-Sel; il y forme des escarpements presque verticaux qui atteignent 35 mètres et qui peuvent suffire à une exploitation à ciel ouvert sur une très grande échelle. Ce sel est gris bleuâtre, veiné de diverses teintes. La surface supérieure est très irrégulière; elle est recouverte presque partout de fragments de calcaires jaunes, verts, violets, rouges et de cristaux de gypse blanc réunis par un ciment argileux. Tout cet ensemble est raviné par les agents atmosphériques. Plusieurs sources saturées sortent du Rocher-de-Sel et vont se jeter dans l'oued Melah, dont elles salent les eaux au point de les rendre impotables. Il se forme sur les rives de ces sources des dépôts de 3 ou 4 centimètres d'épaisseur qui sont recueillis par l'Intendance militaire pour les besoins de l'armée. Les Arabes emploient de préférence le sel gemme et l'exploitent à l'aide de pics.

Le gîte d'Aïn-Hadjra est situé à 44 kilomètres à l'ouest de Djelfa. Il est analogue à celui du Rocher-de-Sel, mais le sel y est moins abondant. Il forme un escarpement vertical de 4 mètres de hauteur sur 50 mètres de longueur; il était exploité à ciel ouvert par les Arabes, mais avec peu d'activité.

Les deux Zaghès sont deux grands lacs dont les eaux sont chargées de sel. L'évaporation produit sur le fond de ces lacs une couche de sel très épaisse. Le Zaghès-Gharbi (de l'ouest) a 40 kilomètres de long sur 30 kilomètres de largeur; il est alimenté par l'oued Melah à l'est, par l'aïn Hadjra à l'ouest. Ce lac salé est remarquable en ce qu'une source d'eau douce jaillit en son milieu, à travers la croûte de sel qui tapisse le fond. Le Zaghès-Chergui (de l'est) a 36 kilomètres de long sur 14 kilomètres de large. C'est surtout dans ces deux lacs que les Arabes des caravanes allaient prendre le sel nécessaire à leurs besoins.

Auprès du caravansérail d'Aïn-el-Idel on remarque des débris de végétaux transformés en lignites noirs au milieu de grès crétacés rougeâtres. Ces dépôts n'ont rien de régulier et ne forment pas de couches véritables de combustible. Ce gîte paraît donc n'avoir aucune importance comme gîte de combustible minéral.

Il y a auprès de Djelfa une source thermale dont la température est de 29°. Cette source est utilisée au moyen d'un barrage pour l'arrosage des cultures. Elle débite un litre par seconde et n'est pas sulfureuse.

Il y a des sources thermales assez remarquables à 34 kilomètres de Djelfa et à 6 kilomètres au nord-est du village de Charef. Ces sources ont une température de 33° et de 36° centigrades. Elles sont très nombreuses sur les rives de l'oued Hadjra dans une étendue d'une centaine de mètres. Elles sourdent du lit de la rivière même

en grande partie. Ces sources ont un débit total d'environ 6 litres par seconde. Elles fournissent de l'eau très limpide, d'un goût légèrement acidulé; et il s'en dégage, à des intervalles assez longs, des bulles gazeuses formées sans doute d'acide carbonique. Le nitrate d'argent produit dans cette eau un dépôt caséeux blanc indiquant la présence d'un chlorure et l'absence d'un sulfate.

On cite aussi les sources thermales de Bordj-el-Hammam, à 58 kilomètres nord-nord-est de Djelfa.

Confréries religieuses

Les confréries religieuses qui comptent le plus d'adeptes sont celles de Si Cheikh el Moktar, de Si Moussa et de Si Ahmed Tedjini.

Bois

De grandes forêts s'étendent à l'ouest de Djelfa; les principales essences sont le pin, le chêne, le genévrier.

Eaux

Le cercle de Djelfa peut se diviser en deux bassins : le bassin nord des Zaghès et le bassin sud de l'oued Djeddi. La ligne de partage des eaux, qui a une direction nord-est, est formée par le djebel Sera, Seba-Mokrane, El-Mecenn. Elle forme, à partir de l'oued Ceddeur, une série de plateaux qui vont en s'abaissant dans la direction de Laghouat.

Climat

Le climat du cercle est sain, les épidémies y sont rares. Il existe pourtant quelques points qui, sans être réellement dangereux, ont mérité leur réputation. Djelfa, par exemple, malgré les tuyaux de canalisation et les plantations, est assez malsain pendant les saisons de transition. Sa position topographique près d'un marais est la cause de fièvres qui sévissent indifféremment sur les Européens et les indigènes. Mais ces points sont des exceptions, et grâce à la moyenne de son altitude, la région de Djelfa, balayée par de grands vents, est saine et la chaleur n'y est point exceptionnelle.

Population

Les tribus du cercle sont toutes plus ou moins nomades et se répandent chaque hiver jusque près d'Ouargla. Ces émigrations sont forcées pour ces tribus à cause de leurs immenses troupeaux, et la question d'estivage annuel est une des questions sérieuses pour l'avenir des tribus (impôt) et de la colonisation.

Industrie indigène

Les indigènes des Ksour et des Abbaziz font des burnous, des haïks et des tapis; les autres tribus du cercle fabriquent des flidjs, longues bandes d'étoffes qui servent pour les tentes.

Tribus du cercle de Djelfa

ORIGINES

Les tribus et les habitants des Ksour de la région de Djelfa ont des origines différentes :

Les *Sahari* sont aborigènes et descendent de At-Yia, marabout qui a donné son nom à une de leurs fractions.

Les *Abbaziz* sont venus en 1443 de Fez (Maroc) et descendent de Sidi Abdelaziz, marabout.

Zenina : les habitants de ce ksar sont venus du djebel Amour en 1442.

Les *Oulad-ben-Allia*, que l'on range souvent parmi les *Oulad-Nayl*, descendent d'un marabout nommé Sidi ben Allia, venu du Maroc en 1445

Les *Oulad-Nayl* sont venus dans l'Afrique septentrionale au milieu du XI^e siècle de notre ère. Descendants de Nayl ben Ameer ben Djabeur, ils font partie de la grande tribu des Zoï-éba. Ils constituaient la tribu la plus importante du cercle militaire.

SUBDIVISIONS

Sahari.....	}	Sahari-el-Ataya.	
		Sahari-Khobbeizat.	
		Sidi-Yonès.	
Abbaziz.....	}	Abbaziz.	
Zenina.....		Ksar de Zenina.	
Oulad-ben-Allia	}	Oulad-ben-Allia.	
	}	Oulad-Sidi-M'hammed	Oulad-er-Rouimi.
			Oulad-Si-Ahmed.
			Oulad-Oumhani.
			Oulad-Abd-el-qâder.
			Oulad-bou-Abdallah.
			Oulad-Khenava.
			Oulad-Reggad-Reraba.
			Oulad-Reggad-Cheraga.
			Oulad-Toaba.
			Oulad-Yahia-ben-Salem.
	}	Oulad-Aïssa.....	Oulad-Aïssa.
			Oulad-Laoua.
			Oulad-Oum-el-Akhoua.
			Les Ksour.

ITINÉRAIRE DE DJELFA A LAGHOUAT

L'itinéraire à parcourir a environ 120 kilomètres.

En quittant Djelfa, la route prend une direction sensiblement sud-ouest. A trois kilomètres, on rencontre sur la gauche la prise d'eau qui alimente le village de Djelfa, puis après la ferme Pignol. La route traverse ensuite une vallée formée par l'oued Ceddeur. A partir de ce moment, elle devient mauvaise. Un poste-café se trouvait avant d'arriver au ruisseau.

Après quelques détours nécessités par la configuration du terrain, on atteint le caravansérail d'Aïn-el-Ibel, longtemps masqué par les hauteurs qui s'étendent perpendiculairement à la route. Ce caravansérail, à quarante kilomètres de Djelfa, construit en 1854, a la forme d'un fort bastionné et présente toutes les ressources que l'on peut désirer. Derrière, se trouve un village arabe séparé du caravansérail par un ruisseau profondément encaissé. Ce village est à peu près abandonné et entouré de jardins.

D'Aïn-el-Ibel à Sidi-Maklouf (trente-six kilomètres), la route est coupée par de fréquentes « dayat ». A moitié chemin se trouve, entre deux points, l'auberge de Mocta-el-Oust, aujourd'hui en ruines et abandonnée. Des sources forment en ce point quelques ruisseaux.

Le caravansérail de Sidi-Maklouf possède de l'eau en abondance, des jardins, de vastes écuries. Il est bâti sur un plateau formé de roches et de sable. Derrière, à côté de palmiers, on voit le tombeau du marabout qui a donné son nom à la localité. Dans un ravin voisin se trouvent des jardins et quelques maisons arabes.

La première partie de la route de Sidi-Maklouf à Laghouat présente à la vue des montagnes assez élevées. A droite, c'est le djebel Lazereg, qui va mourir à l'ouest de Laghouat; à gauche, le djebel Touila et le djebel Daoua, que la route traverse avant d'arriver à l'oued Mzi par une coupure formée par l'oued Metlili, qui se jette dans l'oued Mzi en cet endroit. A partir de ce point et pendant six kilomètres, on suit dans les sables le lit de la rivière jusqu'à Laghouat.

A vingt-cinq kilomètres de Sidi-Maklouf on rencontre le poste-café de Metlili, à côté de la rivière de ce nom. Ce poste n'offre qu'un médiocre abri, mais on y trouve des puits, ressource précieuse, car depuis Sidi-Maklouf jusqu'à ce point on ne trouve que l'eau conservée dans les rhedirs; cette eau, qui provient des pluies de l'hiver, disparaît au printemps. C'est du reste de là que vient le mot arabe *rhedir* ou *ghedir* (de *ghedar*, trahison).

De Metlili à Laghouat (dix-huit kilomètres), la route devient plane; l'horizon à droite et à gauche est borné par des montagnes: le Guern-el-Meïla, le djebel Dakla et le djebel Zebecha. La route tourne à

gauche du Zebecha, puis le terrain s'abaisse et laisse voir deux monticules couverts de maisons et entourés de palmiers. C'est Laghouat. Avant d'y arriver, il existe un passage difficile au moment des pluies et même dangereux lors des crues, c'est le passage de l'oued Mzi, dont les sables sont mouvants.

LAGHOUAT

Laghouat, ksar de la subdivision de Médéa, cercle de Laghouat, à 352 kilomètres de Médéa, est situé sous le 33° 48' de latitude nord et par 0° 40' de longitude est du méridien de Paris, à 740 mètres (les forts à 780) au-dessus du niveau de la mer. Il est défendu par une ceinture de fortifications et par les forts Bouscaren et Morand. Borné au nord par les Mekhalif et les terrains de Mamra, à l'est par El-As-sassa, à l'ouest par les Oulad-Sidi-Ashalah et les Mekhalif, au sud par les Mamra. La ville est grande ; elle se divise en deux quartiers principaux habités par deux fractions : les Halaf et les Oulad-Serghine.

Population et richesses

Population : 5.000 habitants, parmi lesquels on compte des Beni-M'zab et quelques familles juives.

Nombreux chameaux, moutons, chèvres, chevaux et mulets, des porcs, etc. Les jardins reçoivent l'eau de l'oued Mzi. Les tribus du cercle viennent presque toutes emmagasiner leurs grains dans la ville à l'époque de leur départ dans le sud. Il y a à Laghouat de nombreux abricotiers, palmiers, etc.

Constructions

Laghouat, en 1851, ne présentait qu'un amas de maisons bâties en mottes de terre ; tel est encore le coup d'œil que présente le quartier *Schettat*. La ville était commandée par deux tours en terre aujourd'hui détruites. Les rues, tortueuses, malpropres, étroites, étaient inhabitables pour des Européens. Il était impossible de songer à un établissement dans ce pays, et il y avait en effet beaucoup à faire.

La ville depuis s'est transformée. Les rues principales ont été redressées et la plupart des maisons sont enduites de ciment et blanchies à la chaux. Les fortifications sont en pierre meulière. La rareté du combustible rend la fabrication de la chaux très chère et le Génie a dû adopter en partie le système arabe, mais il a intercalé entre les mottes de terre des assises de maçonnerie en pierre qui donnent de la solidité aux constructions. La place Randon est un modèle du genre.

(A suivre.)

Commandant P. WACHI.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES

L'œuvre entreprise par la France en Tunisie est suivie avec intérêt tant à l'étranger que dans la métropole. Ainsi, à Bordeaux, le *Bulletin de la Société de géographie commerciale* publie, à intervalles assez rapprochés, des articles de M. Wolfrom : dans le numéro du 15 janvier 1900, l'auteur traitait des « progrès de la colonisation en Tunisie ». Dans la *Revue commerciale et coloniale*, de Bordeaux, M. Braquehaye a étudié la Tunisie au point de vue agricole. Rappelons que ces deux publications périodiques sont dirigées par notre ancien vice-président, M. H. Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université.

A Bruxelles, la *Belgique coloniale*, journal géographique hebdomadaire, dans ses numéros des 11 et 18 mars et 1^{er} avril 1900, a donné une étude documentée sur « le Protectorat de la Tunisie ». L'auteur, M. Jean Gauraing, déclare que pour juger l'œuvre colonisatrice des Français il faut la considérer « dans des pays neufs, où nos brillantes qualités individuelles échappent à la déprimante influence du fonctionnarisme métropolitain », et qu'« un champ d'expérience tout moderne » est la Tunisie. Une étude économique de la Régence suit. Peut-être les chiffres cités sont-ils parfois inexacts : l'étendue du vignoble n'est point encore de 65.000 hectares, mais son rendement est supérieur à 112.000 hectolitres ; le réseau ferré atteint 1.000 kilomètres, et le commerce est déjà de 105 millions de francs. — Quoi qu'il en soit, M. Gauraing conclut que les résultats obtenus sont dus à notre initiative individuelle et à nos aptitudes coloniales, « aussi robustes que chez tout autre peuple ».

Enfin, dans une conférence faite à Lille, M. Mulldorf nous donne l'opinion des Allemands : « Nous avons appris, non sans étonnement, les beaux résultats que la colonisation a obtenus dans ce pays (la Tunisie) depuis la période, récente encore, de la conquête. Or, on a dit souvent en France, et on le répète à l'étranger, que le peuple français n'est point colonisateur. A voir cette belle évolution, toute moderne, de la Tunisie, sans parler des glorieux efforts des siècles précédents, nous sommes convaincus, au contraire, dans les milieux où l'on ne se paie pas de lieux communs, que des succès plus brillants couronneront l'énergie de vos explorateurs, de vos pacificateurs et de vos travailleurs du sol. »⁽¹⁾ A.

(1) *Bull. de la Soc. de géogr. de Lille*, numéro de janvier 1900, p. 13-14.

GAUCKLER : **Mosaïque romaine récemment découverte à Oglet-Atha.** *Bulletin archéologique*, 1899, p. 166 et seq.

Dans cette note, M. Gauckler rend compte d'une mosaïque datant du III^e siècle. Elle a été déblayée par M. Dubois, ingénieur des Ponts et Chaussées. Cette mosaïque, trouvée à 70 kilomètres au sud-ouest de Sfax, est dépourvue d'intérêt artistique. Par contre, ainsi que le remarque le directeur des Antiquités, c'est un document historique d'une haute valeur. Le sujet représente une chasse à la gazelle. Des relais sont espacés pour forcer l'animal, que des chiens doivent poursuivre. On ne procède pas autrement de nos jours. La mosaïque représente les principales cultures arbustives de l'époque romaine. Ce sont des oliviers, des cyprès, des orangers et de la vigne. A ce sujet, M. Gauckler dit : « Fait à noter : les pieds de vigne sont montés sur cerceaux, comme dans les mosaïques agricoles de Tabarca, qui sont certainement bien postérieures en date à celle-ci. Ce mode de culture, délaissé aujourd'hui en Tunisie, était donc, dans l'Afrique romaine, d'un usage courant et qui a persisté longtemps. » A cette observation, on pourrait ajouter que le mode de culture signalé est encore en usage chez beaucoup d'indigènes de l'Afrique du Nord. J'ai personnellement vu des Marocains l'employer dans un jardin voisin de Tunis. De toutes façons, les indigènes emploient la taille longue. Nos colons n'usent, en général, que de la taille courte. Les indigènes espacent leurs pieds de vigne. A Djerba, j'ai vu un vignoble planté par un habitant de l'île. Les pieds étaient espacés de cinq mètres les uns des autres. Nos colons, au contraire, plantent excessivement serré. Qui a raison ? Ce n'est pas ici le lieu de le démontrer. La différence de pratique de culture, à l'époque romaine, chez l'indigène et chez le colon européen, était cependant intéressante à signaler au passage. Un autre enseignement à tirer de cette mosaïque, c'est que la Tunisie méridionale était, à l'époque romaine, couverte de cultures arbustives. Il y a là une excellente leçon de choses. Les essais de plantations entrepris dans la région de Sfax ne pourront qu'en recevoir une nouvelle impulsion. Ce point de vue pratique n'a point échappé à M. Gauckler.

BERTHOLON.

NOVAK : **La nécropole phénicienne de l'henchir El-Alia.** *Bulletin archéologique*, 1898.

Sous ce titre, notre distingué collègue a publié le résultat d'intéressantes fouilles exécutées par lui. Quant à l'épithète *phénicienne* appliquée à cette nécropole, nous la mettons en doute. Le mobilier est peut-être phénicien, mais les rites funéraires n'appartiennent pas à cette race. Les Phéniciens étant les industriels de l'époque, on se servait de leurs produits manufacturés ; aussi, le mobilier funéraire présente-t-il moins d'importance que le mode d'inhumation.

Or, les caveaux anciens d'El-Alia renfermaient des corps accroupis «les bras et les jambes repliés, de manière que les mains étaient ramenées à la figure et les pieds au sacrum». Ces corps étaient recouverts d'un cercueil n'ayant pas de fond. Ce cercueil était peint en rouge. Les os, dans de nombreuses tombes, étaient peints en rouge au moyen de cinabre, ou vermillon. Souvent, ces os étaient dispersés. Voilà qui indique un ensevelissement secondaire, ou tout au moins une peinture des os après décharnement. C'est un usage fort peu phénicien.

M. Novak, en observateur consciencieux, signale dans plusieurs caveaux des traces de feu. Le dessous du couvercle des cercueils est souvent carbonisé. S'agit-il d'incinération proprement dite, ou, comme l'auteur se le demande, allumait-on de l'encens à côté du cadavre pour atténuer l'odeur provenant de sa décomposition ? Il est difficile de répondre à cette question. Peut-être pourrait-on se demander si l'emploi du feu n'était pas usité pour achever de détruire les parties molles non encore décharnées totalement, quand on venait procéder à la peinture en rouge des os. Cela expliquerait pourquoi on ne trouve qu'une partie seulement des os carbonisés.

Les tombeaux qui se rapprochent de l'époque romaine offrent moins souvent l'emploi du vermillon.

Si ces rites ne sont pas phéniciens, d'où proviennent-ils ? Je m'en suis expliqué dans l'*Anthropologie de la Tunisie*, parue dans le tome I de l'ouvrage sur la Tunisie publié en 1896 à l'occasion du Congrès pour l'avancement des sciences.

J'ai eu la satisfaction de voir adopter mes explications par certains archéologues de marque. Ils ont omis d'en indiquer la provenance, mais ce n'est là qu'un simple détail. Quoi qu'il en soit, c'est dans le monde égéen qu'il faut chercher les importateurs de ces rites si spéciaux. Et si on remonte plus loin dans le temps et dans l'espace, on arrive sur les bords du Danube et dans la Russie méridionale. Les recherches de divers savants russes, tels que MM. Bobrinsky, Antonowich, Ossowski, etc., ont trouvé les mêmes squelettes, les mêmes peintures en rouge, parfois le même pêle-mêle des divers os dans les kourganes de la Russie méridionale datant de la période de la pierre polie. On suit ce rite à travers l'Allemagne et jusque dans les cavernes de l'Europe occidentale contemporaines de la fin de la pierre taillée. A ne s'en tenir qu'à la période historique, on peut se demander s'il n'existe pas une relation entre l'importation de ces rites funéraires si spéciaux et la série de mythes que nous avons récemment rappelés dans divers numéros de cette revue.

BERTHOLON.

Coquilles marines de Chypre, par le marquis DE MONTEROSATO. Paris, 1899. Extrait du *Journal de Conchyliologie*. In-8° de 10 pages.

Le savant conchyliologue palermitain discute dans cet opuscule les déterminations et les particularités de quelques coquilles recueillies par une main inexpérimentée sur les plages de Larnaca et de Kérinia.

La partie qui nous intéresse le plus est celle qui concerne la pintadine signalée depuis 1878 sur divers points du littoral sud de la Méditerranée.

L'auteur ne croit plus que cette espèce soit immigrée de la mer Rouge par le canal de Suez, une telle immigration lui paraissant *peu probable*. Il en conclut que les noms d'*albina* et de *radiata*, « qui s'appliquent à des coquilles exotiques », ne peuvent être employés pour désigner l'avicule du golfe de Gabès, et il affirme que le nom de *Meleagrina Savignyi*, qu'il a proposé en 1878, doit être conservé puisque nous n'avons proposé qu'en 1896 celui de *M. Vaillanti*.

Nous comptons étudier à fond la question si nos occupations nous le permettent un jour. En attendant, nous ferons les remarques suivantes :

Il n'existe en effet aucune preuve certaine que la pintadine de Gabès n'ait pas existé dans la Méditerranée avant le percement de l'isthme de Suez : les faits *négatifs* ne sont jamais bien probants. Mais ce mollusque ne nous en paraît pas moins, comme à M. Dautzenberg, identique à la petite pintadine de la mer Rouge, qui est certainement le *Meleagrina albina*, var. de Lamarck ; et notre conviction est basée sur l'examen d'un grand nombre d'exemplaires des deux provenances.

Il est certain que le nom de *M. Savignyi* est antérieur à celui de *M. Vaillanti* et doit avoir le pas, *si on considère la coupe Meleagrina comme générique* ; mais si, avec Paul Fischer et d'autres conchyliologues éminents, on regarde *Meleagrina* comme une simple section du genre *Avicula*, le nom imposé par M. de Monterosato ne peut subsister, car il existe déjà un *Avicula Savignyi*.

Enfin, au cas où l'auteur aurait raison de regarder la pintadine de Gabès comme spécifiquement différente de celle de la mer Rouge, le nom de *M. Savignyi* ne pourrait s'appliquer dans aucune hypothèse qu'à la première, et notre nom subsisterait (comme variété de *A. albina*) pour l'espèce de la mer Rouge, à laquelle nous l'avons appliqué.

EUSÈBE VASSEL.

Notes sur les Echinides fossiles de l'Égypte, par RENÉ FOURTAU. Le Caire, 1900. In-8° de 76 pages, avec sept figures et quatre planches.

Cet important mémoire est un premier supplément à la *Revision*

des Echinides fossiles d'Égypte publiée récemment par l'auteur dans les *Mémoires de l'Institut égyptien*.

L'auteur y fait connaître cinq espèces nouvelles dans le crétacé, onze dans l'éocène, une dans le miocène et une dans le pliocène; en outre, trois espèces sont nouvelles pour l'Égypte.

Les espèces créées sont décrites et dessinées par M. F. Gauthier.
E. V.

Rapport sur les fouilles de Carthage (avril-juin 1899), par le R. P. DELATRE, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Extrait des *Comptes rendus de l'Ac. des i. et b.-l.*). Paris, Imprimerie Nationale, 1899. In-8° de 16 pages, avec 3 planches et 6 figures.

Dans cette nouvelle série, l'éminent archéologue décrit, outre le mobilier funéraire habituel des tombes puniques, six stèles en calcaire représentant un personnage la main droite levée, et diverses hachettes en bronze couvertes de fines ciselures.

En épigraphie, à signaler plusieurs épitaphes, dont une malheureusement incomplète, renfermant encore plus de 200 lettres, et une inscription de trois lignes sur une amphore.
E. V.

Direction générale des Travaux publics. Notice sur le Service topographique. Tunis, 1900. Extrait de *les Travaux publics du Protectorat français en Tunisie*. In-4° de 70 pages, avec figures et planches.

Extraite d'un volume que la direction générale des Travaux publics vient de faire paraître à l'occasion de l'Exposition Universelle, cette brochure est, naturellement, une publication de luxe. Mais elle est autre chose et plus : le tableau fidèle d'un des services les mieux organisés de la Régence.

Voilà de bonne propagande, à la condition que les exemplaires ne restent pas classés dans les armoires administratives.

Nous sera-t-il permis d'exprimer un regret? C'est de ne trouver sur l'historique du service que des renseignements écourtés et *impersonnels*. Que M. Igolen, l'aimable et distingué chef actuel, ne soit même pas nommé, cela s'explique par un scrupule de modestie; mais nous aurions voulu voir rendre une justice explicite aux travaux de son prédécesseur, le regretté Piat.
E. V.

Direction de l'Agriculture et du Commerce. Exemples de combinaisons agricoles applicables en Tunisie, par GUSTAVE WOLFROM. Tunis, 1900. In-8° de 36 pages, avec figures et planche.

L'auteur établit dans cet opuscule les devis de quatre combinaisons présentant ces caractères communs :

1° Union du capital et du travail;

2° Avances faites par le propriétaire pendant la première année ou pendant un certain nombre d'années;

3° Culture simultanée de la vigne et des céréales et élevage d'un certain nombre d'animaux.

Les études de ce genre sur un des problèmes les plus sérieux de la colonisation française en Tunisie ne peuvent qu'être fort utiles; celle de M. Wolfrom nous paraît consciencieuse. E. V.

Etude sur l'hygiène de la Tunisie et de l'Afrique du Nord, par le D^r F. PERRIER (de Béja). Tunis, Imprimerie Rapide, 1900. In-8° de 47 pages.

Brochure que les colons feront bien de lire et de méditer. Les conseils de l'auteur seront-ils suivis? Il est plus facile de le souhaiter que de l'espérer. E. V.

Le Djerid tunisien, par E. DOLLIN DU FRESNEL. *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, 1900, n° 1 et 2.

Très intéressant mémoire sur les ressources naturelles d'une des régions les plus curieuses de la Tunisie. Après les phosphates de Gafsa, notre honorable collègue y passe en revue la culture du dattier et de l'olivier, les industries de la laine, l'extraction du sel.

M. du Fresnel s'occupe aussi de nos relations commerciales avec Ghadamès et préconise la création d'un important comptoir à Nefta.

E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Admissions

Ont été admis comme membres actifs : MM. BEN ATTAR, avocat, rue d'Italie, 28, Tunis; Charles BRAQUEHAYE, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Bois-de-Boulogne, 15, Talence-Bordeaux (Gironde); Olivier DU BREIL DE PONTBRIAND-MARZAN, lieutenant de cavalerie, aux Affaires indigènes, Tunis; Albert CATTAN, docteur en médecine, rue d'Angleterre, Tunis; DEAMBROGGIO, dit Kaddour Larbi, interprète titulaire, Ksar-Gardane (Tunisie); René DEGOMMIER, artiste-peintre, rue d'Italie, 12, Tunis; M^{me} GICQUEL, professeur de lettres à l'École secondaire de Jeunes filles, Tunis; MM. Lucien GUILLOCHON, jardinier en chef du Jardin d'Essai, Tunis; JAULMES, professeur au lycée Carnot, Tunis.

Comme membre associé, le CERCLE DE L'ÉCOLE COLONIALE D'AGRICULTURE, Tunis.

Décorations, distinctions

Officier de l'Instruction publique : M. PRADÈRE.

Officier d'Académie : M. le D^r LEMANSKI.

Commandeur du Nichan-Iftikhar : M. PAUL.

Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand : M. USANNAZ-JORIS.

Un prix Montyon, de 500 francs, a été décerné à M. G. LOTH, pour son *Histoire de la Tunisie*.

Membre d'honneur

Le Comité-Directeur, désireux de témoigner à M. Heymann toute sa reconnaissance pour les services rendus par lui comme trésorier de l'Institut de Carthage de 1894 à 1900, l'a nommé, dans sa séance du 8 juin, membre d'honneur.

Conférence

Le 7 mai, notre collègue M. Fallot a entretenu la Société de la question du Transsaharien. Le seul tracé possible, au point de vue commercial comme au point de vue topographique, est celui qui va de Boughrara au Tchad. La *Revue Tunisienne* publiera d'ailleurs le travail de M. Fallot.

Banquet

Le 19 juin, l'Institut de Carthage a donné son banquet annuel, à la *Brasserie du Phénix*. M. Heymann était invité à cette cérémonie. Le D^r Bertholon lui a exprimé tout le regret que la Société avait de

perdre un pareil collaborateur. Il a en outre remercié la presse tunisienne, et particulièrement la *Dépêche Tunisienne*, représentée par M. Tridon, du concours prêté en toutes circonstances à l'œuvre de l'Institut de Carthage.

Enfin, le président a félicité les membres de la Société de géographie commerciale, venus au banquet avec leur président M. Proust, des relations cordiales que cette société entretient avec l'Institut de Carthage.

M. Heymann, très ému, a remercié la Société de ses sentiments. Il a assuré qu'il gardait un souvenir inaltérable de la Société.

Une série de toasts a succédé: un toast de M. Proust sur les relations cordiales de l'Institut de Carthage et de la Société de géographie commerciale, — un toast de M. Dollin du Fresnel aux fondateurs de l'Institut de Carthage et à la Mission Marchand, représentée par M. l'interprète Landeroin, — une réponse de M. Landeroin, — un toast de M. Bonnard aux deux sociétés, Géographie commerciale et Institut de Carthage, — toast de M. le président Fabry à l'union de tous les enfants de la France. M. Ferdinand Huard a déclamé une magnifique pièce de vers sur l'Exposition, puis une poésie guerrière. MM. Pauthier, Gründler et Levet fils ont interprété des monologues et dit des chansons du *Chat-Noir*.

Cette charmante soirée, dont le souvenir restera gravé dans la mémoire des assistants, s'est terminée à dix heures et demie du soir.

Assistaient au banquet :

MM. Landeroin, Proust, Heymann, Tridon, Loth, Fabry, D' Bresson, D' Cuénod, Levet père et fils, Chabert, du Fresnel, Goujon, Bossoutrot, Buisson, Née, Sinigaglia, Beau, Lasram, Ali ben Ahmed, Bertrand, D' Schoull, Pauthier, Huard, D' Adda, Nicolas, Vergnes, P. Bonnard, Aunis, Gründler, Saurin, D' Bertholon.

M. Vassel, empêché, s'était excusé.

Section des Sciences médicales

Le 15 mai, la section des Sciences médicales a renouvelé son bureau pour l'année 1900-1901. M. Funaro, président sortant, a rappelé, dans une allocution, les travaux des membres de la section. Trop modeste, il a négligé d'exposer la part active qu'il avait prise au fonctionnement de cette société si prospère. M. Brignone, trésorier, a ensuite rendu compte de l'état des finances de la section.

Les élections ont eu lieu ensuite. Ont été nommés :

Président : M. LOIR.

Vice-président : M. BRIGNONE.

Conseillers : M. BRAQUEHAYE, BUSACCA, CUÉNOD, MOLCO.

Exposition

Pendant deux jours, Tunis a pu admirer, sur l'avenue de France, l'œuvre exposée en collaboration par MM. Huard et Tardieu. Le poète, M. Huard, l'un des plus anciens membres de notre Société, a traité en vers des sujets empruntés à la vie tunisienne. Ces poésies ont été encadrées par le peintre, M. Tardieu. Les compositions de l'artiste correspondaient aux conceptions du poète, harmonieux mélange de deux arts différents. Il y avait là une quarantaine de tableaux constituant une collection d'un cachet tunisien, œuvre originale, absolument nouvelle. Que leurs auteurs reçoivent nos vives félicitations : elles se joignent à celles de tout Tunis.



Le Président de l'Institut de Carthage,
D^r BERTHOLON.

Le Secrétaire général,
EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900



DEUX MÉDAILLES D'ARGENT

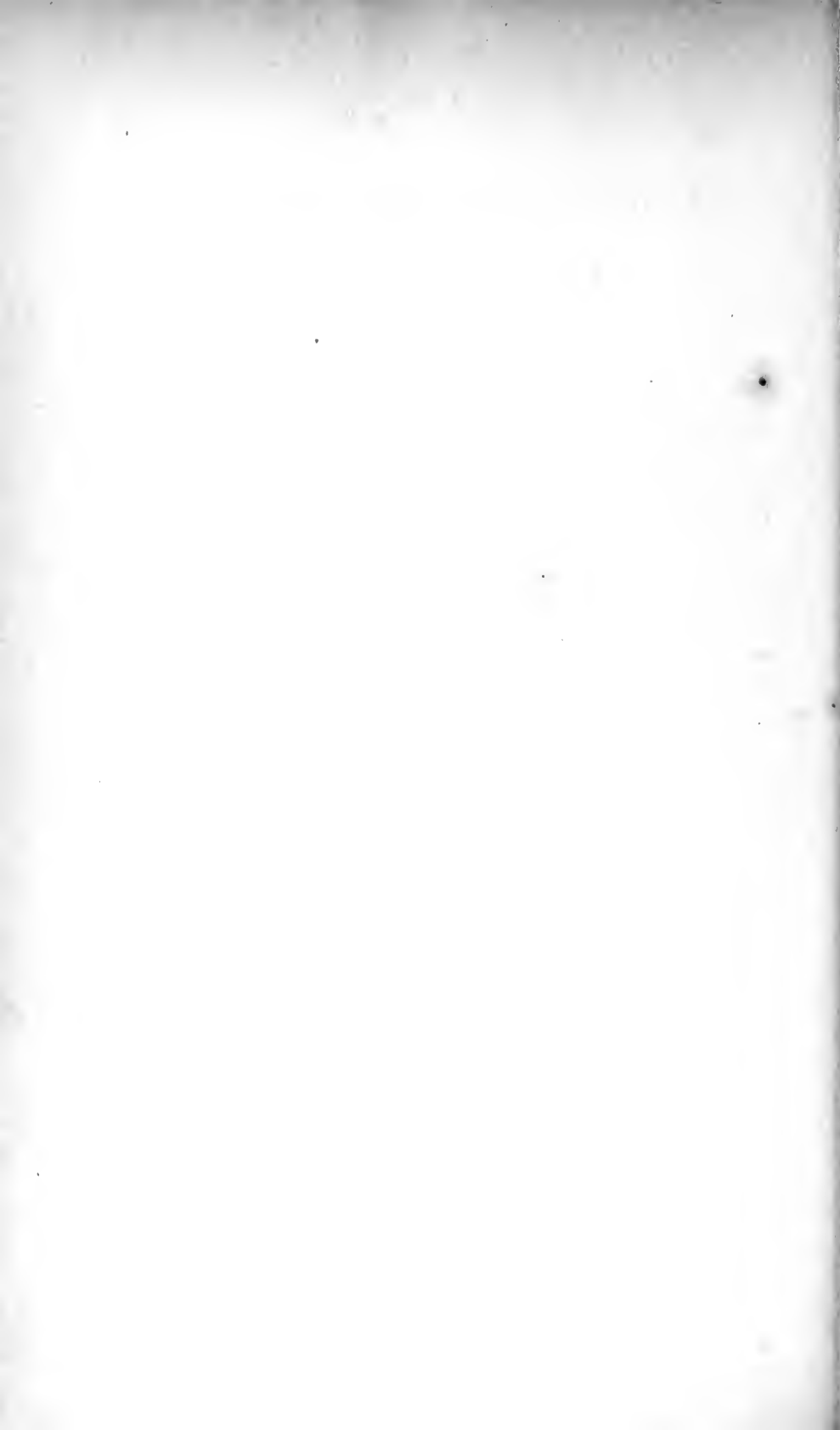
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis Nicolas, directeur)

1900



MUNICIPIUM NUMLULITANUM

I

J'ai l'intention d'étudier ici quelques-unes des parties de la région de Dougga, dont les documents archéologiques ont été publiés en différents endroits, soit par mes prédécesseurs, soit par moi-même.

Tout d'abord, et pour répondre à un reproche qui me serait sûrement adressé par certains critiques, je m'empresse de déclarer que l'on n'y trouvera aucun texte inédit, aucun nouveau monument d'architecture.

Cependant, si j'ai atteint le but que je me suis proposé en l'écrivant, ce travail ne sera pas sans quelque utilité. Dans un livre que j'ai publié précédemment sur la région de Dougga, je me suis en effet borné, avec intention, à un exposé très succinct, sans en tirer de conclusions ou bien en les indiquant sommairement. J'ai laissé de côté toute une série de réflexions qui ne s'alliaient pas avec le caractère de sobriété que je voulais donner à un recueil de faits et qui cependant présentent, à mon sens, un intérêt autrement grand que nombre d'inscriptions et d'édifices.

Le plus souvent ces observations se sont présentées à mon esprit au cours de mes explorations. Nées sur place, résultant de la combinaison des renseignements archéologiques que je venais de recueillir, et de l'examen des conditions de sol, de végétation, d'hydrographie où je me trouvais, elles avaient un caractère de spontanéité qui leur donnait tout l'attrait d'impressions jaillies naturellement de mes constatations.

J'aimais, en parcourant le pays si pittoresque qui entoure les ruines de Dougga, à interrompre de temps en temps mes recherches pour l'embrasser d'un regard et me faire, à l'aide de mes trouvailles, une idée de son aspect d'antan.

Par les brûlantes journées, après les heures de marche pénible, les efforts des pierres soulevées et les injures d'une impénétrable broussaille, je voyais avec plaisir arriver l'heure du repas et de la sieste. Car, quelque regret que j'eusse de suspendre une recherche poursuivie avec succès, ce moment de repos était pour moi la source d'autres satisfactions, l'heure où j'inventoriais mes découvertes, en supputais l'intérêt, et aussi, je l'avoue sans détours, celle où l'évocation du passé faisait flotter autour de moi les visions de l'Afrique d'autrefois.

Dans les sites riants ou sauvages qu'offre le pays de Dougga, les

ruines sont presque partout merveilleusement encadrées, et c'était une fête pour moi, tout en faisant la chasse aux pierres, de choisir le coin où je m'abriterais durant les heures chaudes.

J'aimais à m'installer à l'ombre de quelque olivier séculaire ou d'un pan de mur profilant sa silhouette déchiquetée sur le ciel bleu, le plus souvent à flanc de coteau, de manière à pouvoir d'un coup d'œil embrasser la plaine que je venais de fouiller ou la ruine que j'avais interrogée. Les yeux demi-clos dans l'éblouissement d'un ciel en feu et d'un sol éclatant, je me plaisais à relever par la pensée les édifices écroulés, à errer dans les rues de la ville antique, à en calculer la surface, à en supputer la population, à conclure de la densité des habitations de la plaine à la richesse du sol, du nombre et de la beauté des monuments à la prospérité des cités, à inspecter le cycle des montagnes lointaines pour y chercher les trouées par où on communiquait d'ici avec le voisinage, les éminences rocheuses propices à l'érection des dolmens, à la construction des postes-vigies, à voir les rapports existant entre les propriétés du sol, indiquées souvent par son aspect, et la nature de l'établissement qu'il portait, etc., etc.

J'avouerai à ma grande confusion qu'il m'est souvent arrivé de laisser mon imagination flotter au delà des limites qu'une science rigide impose et que je ne cherchai pas toujours à la refréner lorsqu'elle me promenait dans la foule de citadins élégants ou de grossiers Berbères qui se mêlaient ici, sous les portiques des édifices, et devisaient là, au pied des statues, sur les places publiques ; que je la suivais lorsqu'elle allait avec eux applaudir, bruyante et passionnée, aux jeux de l'amphithéâtre ou bien suivre, éplorée, le cortège d'un défunt dont j'avais quelques instants auparavant troublé le repos, tandis que la fumée du bûcher funéraire jetait une grande tache noire sur le ciel embrasé. Et lorsqu'à la joie d'une heureuse découverte se joignait l'excitation d'une grande fatigue, peu s'en fallait que je ne prisse les khammès qui travaillaient dans la plaine pour des esclaves ou des ouvriers laborieux tel que le moissonneur de Mactar. Mais que le lecteur se rassure, ces rêveries n'allaient pas jusqu'à l'hallucination, et je veillerai jalousement à ne lui offrir dans cet essai de restitution de la vie des habitants de Numluli, que celles de mes visions qui, plus tard, ont pris une forme plus précise en revêtant quelque document archéologique ou topographique.

Au demeurant je ne crains pas les insinuations faciles que pourrait provoquer cet aveu. L'archéologue qui, dans l'ardeur des premières découvertes, dans la joie d'une heureuse trouvaille, n'a point connu de telles évocations pourra posséder une froide et vaste érudition. Sera-t-il jamais le savant épris et capable de comprendre les côtés élevés, artistiques, philosophiques et sociaux qui sont, après tout, le but de la science ?... Ce sont des exagérations qu'avec un peu de

réflexion on a vite fait de mettre au point. Je tenais néanmoins à les confesser pour ne pas laisser à d'autres le soin de se méfier de mon imagination et montrer que, connaissant ses vagabondages, je me suis tenu en garde contre ses fantaisies.

Néanmoins, on ne saurait perdre ceci de vue : il y a des choses qu'un lecteur ne trouve jamais dans un livre de documents et que lui apprendra très peu l'étude de pierres écrites ou la description de monuments qu'il n'aura pas vus dans leur cadre. Ces choses, celui-là seul peut les connaître qui a foulé le sol où s'élèvent les vestiges antiques, qui, par l'étude de la terre, des eaux, de la végétation, s'est rendu compte de l'influence qu'a eue le milieu sur l'habitant et inversement. C'est ainsi, pour m'en tenir à la région de Dougga, que l'examen des environs de cette antique cité explique sa situation, sa prospérité et nous indique dans quelle direction se sont produits ses développements successifs. C'est de la même manière que l'on conçoit pourquoi Uci Maïus n'exista que lors de sa colonisation par l'armée, pourquoi en un point sauvage et dénué de ressources s'éleva une petite ville, la *Civitas Susritana*, et, pour parler de cette étude, pourquoi le centre le plus important de la vallée de l'oued Arnoucha s'éleva sur l'emplacement qu'occupent les ruines du *Municipium Numlulitanum* et non ailleurs.

On voit donc l'intérêt qu'il peut y avoir à réunir par un lien les documents relevés par mes prédécesseurs et par moi-même. C'est ce que je vais essayer de faire dans ce travail qui sera en quelque sorte la suite et le complément des précédents, en classant par régions naturelles les documents dispersés et énumérés antérieurement suivant un simple itinéraire.

Il me sera possible, je l'espère, dans ces conditions, en me gardant des écarts que j'ai signalés plus haut, de rester dans le domaine de la vérité tout en donnant quelque vie à la description de ce pays dont j'ai étudié les restes, de réunir ceux-ci après les avoir précédemment disséqués et de les recouvrir d'un vêtement dont mes prédécesseurs et moi avons recueilli les lambeaux, de jeter enfin un peu de couleur sur les traits que je me suis précédemment borné à esquisser.

II

Les terrains de culture qui entourent le henchir Matria, nom récent de l'antique Numluli, forment une région naturelle, parfaitement délimitée. C'est une vallée, ou mieux une plaine aux bords inclinés vers la ligne sinueuse de la rivière qui la traverse, d'environ quinze kilomètres de longueur sur six à sept de largeur, située au nord de Teboursouk, entre cette petite ville arabe et la gare de Pont-de-Trajan. Sa forme générale est celle d'une ellipse et la rivière qui la

divise en deux dans toute sa longueur est l'oued Armoucha, qui porte en amont le nom d'oued Goutneïa. Vers le nord elle touche à un pays de montagnes profondément ravinées, où les croupes pelées des roches calcaires émergent fréquemment de l'épaisse broussaille. Défense large de près de vingt kilomètres, qui s'étend jusqu'à la Medjerdah et qui a dû de tout temps empêcher les invasions de pénétrer de ce côté jusqu'à Numluli, malgré la présence de la voie de Thibursicum Bure à Vaga qui la traversait.

Il y a quelques points où la broussaille devient arborescente, et où même elle fait place à des chênes-lièges et à des arbousiers de trois à quatre mètres de haut formant comme des îles de un à deux kilomètres de longueur, actuellement séparées les unes des autres, mais jadis réunies. C'est une des preuves les plus frappantes que je connaisse du recul des forêts qui s'est produit jusque dans les régions septentrionales de l'Afrique ancienne.

À l'ouest, l'une des extrémités de l'ellipse est formée par les pentes élevées et très inclinées qui s'élèvent jusqu'au pied du Gorra, formidable forteresse naturelle qui rendait aussi presque impossible la pénétration de ce côté.

Vers le sud, les limites de cette région, courant sur l'arête des collines qui la dominent, sont nettement indiquées par une série de rochers peu élevés, mais escarpés, dont la ligne presque continue est à peine interrompue par les « cluses » que s'y sont ouvertes quelques ruisseaux.

À l'est, l'autre extrémité de l'ellipse est formée par les flancs du kef Bou-Dabous, couvert jusqu'à une grande hauteur de champs au sol très incliné, mais dont le versant opposé, profondément labouré de ravins, est couvert de broussailles infranchissables. C'est au pied du kef Bou-Dabous que l'oued Armoucha quitte la plaine pour pénétrer dans une gorge extrêmement sauvage et étroite, commandée par une petite place forte : la *Civitas Sustritana*.

Au milieu de la vallée, sur un petit plateau rocheux un peu plus élevé que les champs voisins, se dressent les ruines de l'antique Numluli, signalées au loin par une blanche koubba construite sur l'emplacement du temple du capitole de la cité africaine.

En outre de la voie que j'ai signalée précédemment et qui coupe la plaine dans le sens de la largeur, il y en avait une autre, perpendiculaire à la précédente, qui avait la même direction que l'oued Goutneïa, et c'est en leur point de croisement que fut construit autrefois le *Municipium Numlulitanum*.

III

On sait combien sont nombreux dans l'Afrique du Nord les restes des civilisations antérieures à l'époque romaine : vastes nécropoles

mégalithiques couvrant les hauteurs, inscriptions en caractères berbères, emblèmes religieux, noms de divinités ou d'hommes dont les vestiges matériels ou l'emploi ont persisté après la romanisation de l'Afrique.

Numluli n'offre rien de semblable et autant à l'intérieur de la ville antique que dans sa campagne, les souvenirs de ce genre sont à peu près nuls. Je remarquerai en passant qu'une partie de ces considérations s'applique à Aïn-Tounga, l'antique *Thignica*, placée dans une vaste clairière, entourée de toutes parts d'une épaisse broussaille, continuation de celle qui limite au nord la région de Henchir-Matria et n'ayant pas même autour d'elle la grande étendue de champs qui ont dû faire de Numluli un centre avant tout agricole. Et cependant, il ne manque dans cette région ni les pierres énormes propres à l'élévation de dolmens, ni les endroits sauvages et les hauts lieux où les vieux Africains aimaient à placer leurs sanctuaires primitifs.

Il n'y a, en effet, dans le pays qui nous occupe aucun mégalithe, alors que ceux-ci abondent près de là, sur le plateau du djebel Gorra, aucune inscription libyque ou punique, alors qu'on en a trouvé un certain nombre à Dougga et à Teboursouk. En outre, tandis que presque toutes les nécropoles de l'Afrique renferment un nombre considérable de stèles portant à leur partie supérieure la rosace, le croissant, le disque, etc., restes symboliques des vieilles religions, je n'en connais dans toute la région qu'une seule de ce genre. Et ce fait est d'autant plus saisissant qu'on est entouré ici de cités et de bourgades où la floraison de ces emblèmes est excessivement abondante, à proximité de villes essentiellement berbères ou très anciennes : Thugga, Thubursicum Bure, Vaga, Bulla-Regia. La forme des tombes elle-même, qui dans certaines de ces villes est si caractéristique, de ces demi-cylindres couchés rappelant un mode oriental bien connu, ne s'y rencontre pas une seule fois.

Enfin, c'est à chaque pas que l'on trouve en Afrique les appellations à consonnance bizarre, d'origine berbère ou punique, que nous livrent les monuments funéraires. Elles sont ici extrêmement rares, puisque sur quatre-vingt-dix noms et surnoms, on n'en trouve que trois ou quatre. *Gudud, Gududusal, Filidurmi* (?), *Zabo, Zabullus*.

J'ajouterai qu'on n'a découvert à Numluli aucun sanctuaire dont la forme rappelle celle des temples des divinités africaines ou puniques, autels en plein air, champs de stèles sur un plateau élevé, tandis que, comme on le sait, Dougga et ses environs constituent la contrée de l'Afrique qui est peut-être la plus riche à ce point de vue.

Si l'on est en droit de conclure à l'ancienneté de l'occupation d'une ville ou d'un pays lorsque l'on rencontre un nombre plus ou moins grand des persistances que je viens de signaler, on est, il me

semble, autorisé à penser dans le cas contraire qu'ils ne prirent quelque développement, ne possédèrent une population nombreuse qu'au moment où la civilisation romaine s'y développa et y produisit les rapides changements que l'on a constatés ailleurs.

L'aspect même de la vallée de l'oued Armoucha corrobore cette opinion. Lorsque, venant de Teboursouk, on arrive au bord des collines qui la dominent de ce côté, la région couverte de magnifiques oliviers ou de belles récoltes que l'on vient de traverser est comme une mer dont les flots se brisent contre la ligne d'épaisses broussailles qui s'étend au nord de Numluli.

Le long de celles-ci les champs forment comme des espèces de golfes pénétrant plus ou moins dans la noire verdure. Les efforts des antiques colons semblent être partis des sources qui, de ce côté, jaillissent au flanc des coteaux, et de là s'être étendus en rayonnant pour monter à l'assaut des arbustes. Apparemment l'œuvre de défrichement n'a pas été assez longue pour que toutes ces clairières disposées le long de la forêt aient pu se rejoindre.

Il semble donc que ce soit surtout vers l'époque romaine que la plus grande partie de cette région ait été acquise à la culture. Cette probabilité se renforce de ce que nous a appris l'inscription portant un décret de l'empereur Adrien sur les concessions, que j'ai trouvée à Aïn-Ouassel. Nous sommes ici, en effet, dans la région des *saltus*, dans un pays de grands domaines où, jusqu'à l'empereur Septime Sévère, une grande partie du sol est demeurée inculte ou l'est devenue, ce qui prouve en tout cas que jusque-là la vie agricole ne put y être assez intense pour s'attaquer à la broussaille. Cela nous explique aussi le caractère relativement récent et presque exclusivement romain des ruines de Numluli.

On trouve à quelques kilomètres de là une autre ville, *Uci Maïus*, que nous savons avoir été créée de toutes pièces à l'époque romaine par les vétérans de Marius et qui devait sans doute sa récente origine à ce qu'elle a été placée aussi en pleine région de *saltus*, dans un pays en friche où les cultures ne forment encore actuellement qu'une vaste clairière au milieu de la broussaille.

IV

Si nous manquons de renseignements précis sur les origines de Numluli, nous sommes donc en droit de croire qu'avant le premier siècle de notre ère il n'existait pas, ou du moins qu'il est demeuré jusque-là à l'état de village ou de bourgade. Il n'y avait même pas ici de plateaux élevés et d'abord difficile où les Berbères eussent pu édifier quelque citadelle pour s'y abriter avec leurs troupeaux lors des invasions. Tout au plus peut-on penser que jusqu'à la Numluli romaine il y eut quelques familles groupées autour de la petite source

de Henchir-Matria. C'est plus tard seulement, lorsque la ville eut pris une certaine extension, que l'on créa un aqueduc pour y amener des eaux plus abondantes.

Il est à remarquer qu'à ce point de vue Numluli a passé par la même phase que nombre de villes africaines. C'est ainsi que Bulla-Regia, Mactar, Thugga, Sicca Veneria furent tout d'abord de petits centres établis auprès d'une source et que, ces villes s'étant développées ultérieurement, on dut aller ailleurs chercher un liquide plus abondant. Toutes ont en effet le caractère commun de posséder à la fois une source dans leur enceinte ou dans son voisinage immédiat et un aqueduc plus ou moins monumental qui amène des eaux captées au loin.

A Numluli, la source primitive jaillit à l'ouest des ruines dans un ravin profond et très pittoresque. Des vignes sauvages s'y enroulent à de vieux figuiers au-dessus de lauriers-roses sous lesquels l'eau de la rivière se précipite en cascates. Par la vaste échancrure que forme le ravin on aperçoit au loin les champs et les montagnes ensoleillées. L'eau y arrose à sa sortie une inscription, bilingue, qui ne laissera pas d'intriguer les archéologues de l'avenir. C'est une stèle funéraire romaine sur laquelle nos soldats, lorsqu'ils ont campé à Matria, ont gravé à leur tour le souvenir de leur passage.

Il y avait dans la plaine d'autres sources aussi pures et aussi abondantes. Celle de Numluli dut à sa situation au milieu d'une région si nettement délimitée de voir s'élever le centre le plus important de la contrée. L'influence de cette position a dû être ici d'autant plus puissante qu'il était difficile sinon impossible aux habitants de s'éloigner pour se rendre à un autre centre du voisinage, et que Numluli dut être de bonne heure le point de croisement des deux routes les plus importantes du pays.

Quoi qu'il en soit, on peut se figurer cette longue vallée au sol marécageux avec, d'abord, quelques habitations, quelques cultures autour des sources. Peu à peu, et dès que l'influence de la colonisation romaine, militaire ou autre, se fait sentir, les zones cultivées s'étendent, gagnant de proche en proche, finissent par se rejoindre et font reculer la broussaille devant elles.

Numluli, simple bourgade, commence à gagner en étendue; de nouvelles constructions s'y élèvent de toutes parts. Les récoltes de plus en plus abondantes augmentent l'importance de son marché; la petite ville forme bientôt un centre assez prospère, ses habitants ont assez de richesses et d'influence pour que Rome l'élevât d'abord au rang de *civitas*, puis à celui de *municipium*. C'est à l'époque où la ville obtint ce dernier honneur que furent construits les beaux édifices dont les ruines signalent de loin l'emplacement de Numluli, et que se rapportent la plupart des documents, inscriptions et mo-

numents qui vont nous renseigner d'une façon plus précise sur ce que fut l'antique cité.

V

C'est de l'an 124 de notre ère que date l'inscription la plus ancienne qui ait été trouvée à Numluli. Ce texte est malheureusement incomplet et ne nous apprend rien sur la nature de l'édifice qui le portait.

Le temple du Capitole, sur lequel je reviendrai plus loin, a été inauguré en 170, sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Sa beauté nous indique que le *Municipium Numlulitanum* était alors en pleine prospérité. On continua ensuite à élever des édifices publics, comme nous l'apprennent des inscriptions datant de Commode (176-192), de Sévère Alexandre (222-235), de Valérien et Gallien (253-259).

C'est donc de Numluli tel qu'il fut aux second et troisième siècles que ces textes nous entretiennent. C'est de la même époque que paraissent être les édifices plus ou moins ruinés que nous allons étudier.

A vrai dire, la ville n'était pas très étendue. Sa longueur était, de l'est à l'ouest, d'environ 800 mètres, et sa largeur d'environ 4 à 500 mètres. On n'y remarque pas, je l'ai dit, de vestiges de ces acropoles ou de forteresses aux murs grossiers comme en offrent les vieilles cités berbères. Mais elle était située auprès d'un important *compitum*, croisement des deux voies les plus importantes de la contrée.

Comme toutes les villes de l'empire romain, Numluli avait son forum et son temple du Capitole. L'inscription qui couronne le portique de ce dernier montre en effet que le privilège d'avoir un sanctuaire dédié aux trois divinités latines n'était pas l'apanage des seules villes ayant rang de colonie, contrairement à l'opinion qu'avait émise à ce sujet un auteur, M. Castan. M. Denis et moi avons déjà mis en relief ce fait, en l'appuyant de preuves tirées de Numluli et de Thugga. Un auteur, M. Toutain, vient de reprendre cette opinion que nous avons émise dès 1893, en la confirmant simplement par la liste des capitoles provinciaux déjà existants. Les ruines du temple du capitole de Numluli sont de beaucoup les plus belles que nous offre l'antique cité. Situé en son centre, sur un point légèrement culminant, il était presque complètement enfoui lorsque je me mis à l'explorer avec M. le capitaine Denis.

La partie la plus riche et la plus intéressante en est la frise architravée, avec sa grande inscription et les magnifiques sculptures de ses soffites. Il n'a été publié de ces dernières qu'une reproduction insuffisante dans le *Bulletin archéologique*.

Malheureusement l'édifice est complètement écroulé. Lorsque nous en avons découvert les éléments cachés dans le sol, toutes les

pierres du fronton s'y trouvaient groupées dans des rapports à peu près identiques à ceux qu'elles avaient entre elles lorsque le temple était debout : le bas des colonnes près de leur base ou du soubassement, les fûts parallèles les uns aux autres, l'entablement près de la tête des colonnes. Il semble que le portique se soit écroulé en avant, tout d'une pièce, et, pour ma part, je suis tenté de croire que la main de l'homme bien plus que quelque tremblement de terre a été cause de cet accident.

Lorsqu'il était debout, ce temple s'élevait à 14 mètres au-dessus du sol ; il avait 14 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur, et reposait sur un solide soubassement formé à sa partie antérieure de massifs piliers en pierre de taille dont les intervalles n'ont pas été déblayés, mais dont l'aspect donne à penser que peut-être ils constituaient l'entrée d'un sous-sol.

En arrière du large escalier qui précédait le portique, s'élevaient quatre belles colonnes cannelées portant le magnifique entablement et précédant l'entrée du sanctuaire, dont la porte, flanquée de deux pilastres cannelés, avait un chambranle à crossettes et offrait, gravé sur son linteau, le nom du fondateur de l'édifice. Le sol de ce portique était revêtu d'une mosaïque blanche.

Je n'entreprendrai pas la description de tout l'entablement, me contentant seulement d'insister sur les motifs ornementaux qui décoraient le soffite central. Au centre du cartouche s'élève l'arbre de Minerve, un olivier au tronc épais, noueux, au feuillage touffu, rappelant tout à fait les arbres plusieurs fois séculaires que l'on voit de nos jours en Afrique. De chaque côté est figurée, sans ordre, une grande quantité d'armes variées et richement ornées. C'est évidemment un trophée que l'on a représenté ici. Il est étonnant que la victoire qu'il devait rappeler ne soit pas mentionnée dans la grande inscription du fronton, que j'étudierai plus loin. Aussi est-on en droit de penser que ce bas-relief est simplement la copie de quelque sculpture d'un autre édifice d'Afrique ou de Rome, copie dont le sens importait peu sans doute aux habitants de Numluli, pourvu que les motifs en fussent riches et d'une bonne exécution. Voici l'énumération des armes qui y sont représentées.

Les plus nombreuses sont les boucliers. Il y en a seize de formes différentes, qui sont, de gauche à droite : le premier vu par le revers et montrant la poignée qui servait à le tenir ; le second grand et ovale, orné de fleurons et de rinceaux très gracieux entourant un médaillon ; le troisième petit et ovale, portant un losange ; le quatrième en forme d'un octogone allongé, portant de petits losanges ; le cinquième orné d'aigrettes ; les quatre suivants vus par le revers ; le dixième hexagonal allongé, orné de deux tridents et deux serpents ou anguilles ; le onzième très petit, portant un très beau foudre ; le

douzième couvert d'écailles en forme de dentelures disposées suivant des lignes concentriques; le treizième rond, petit, décoré de volutes; le quatorzième hexagonal, avec lignes géométriques; le quinzième portant des gerbes, et le seizième orné de côtes qui le font ressembler à une grande coquille. Il est curieux que le long bouclier rectangulaire ou *scutum*, si fréquent dans l'infanterie, n'ait pas été représenté ici. C'est un fait que l'on constate également parmi les armes sculptées sur le piédestal de la colonne Trajane.

Après les boucliers, les armes les plus nombreuses sont les glaives. Il y en a cinq, revêtus de leur fourreau, à lame droite, assez courte et très large, à garde transversale, plate en dessous, connexe en haut, aussi remarquables par leur uniformité et leur simplicité que les boucliers le sont par leur variété et leur ornementation. Ce sont des épées grecques; le long glaive celtibérien manque ici complètement, ce qui est à rapprocher de l'absence du *scutum*.

Il y a quatre casques: l'un très simple, en forme de calotte (*cuclio*), orné simplement de lignes formant des carrés et des losanges; un autre plus petit et de même forme; un troisième, coiffure de chef, orné de rinceaux et de fleurons très riches, porte un cimier chargé de très longues plumes. Enfin, le plus riche surmonte une armure à laquelle il appartient, car tous deux sont suspendus à la même hampe. Il a une forme globuleuse et est remarquable surtout par les deux ailes qui le flanquent, si toutefois il s'agit bien ici d'ailes et non de l'ornement honorifique appelé *corniculum*.

On remarque aussi deux cuirasses ou *loricee*, dont l'une est avec le casque précédent. Elles ont un *thorax* en cuir ou en métal muni d'écailles sur l'abdomen et portent des bandelettes de cuir ou de métal sur le haut des cuisses et des bras. A la partie supérieure de l'une d'elles on remarque une pièce d'étoffe, espèce d'écharpe qui jouait le rôle de matelassure et devait servir à protéger le cou, laissé très à découvert par la cuirasse. Celle qui est à la droite du cartouche, fixée sur un support, surmontée du casque, flanquée de boucliers et de javelots ou de flèches et placée au-dessus de jambières, forme une armure à peu près complète.

On remarque encore à côté des objets précédents une paire de *jambières*, de nombreuses flèches ou des javelots remplissant les espaces libres, un carquois pourvu de sa bandoulière, un *veillum* sur son support, ce dernier placé à côté du petit bouclier rond qui était, comme lui, en usage dans la cavalerie. Il me reste à signaler un objet en forme d'aigrette ou de plume de la hauteur d'un grand bouclier, et qui représente peut-être la palme, emblème de la victoire.

En dehors de la jolie corniche qui surmontait cette frise architravée, il nous reste peu de chose du fronton: des parties de la corniche

du toit, bien reconnaissables à l'inclinaison de leurs modillons, et la pierre formant le centre du tympan, dont les sculptures ont été complètement détruites.

J'en viens à la belle inscription qui surmontait le soffite et dont la lecture va faire entrer en scène quelques-uns des citoyens de Numluli.

Ce temple était, on le sait, un capitole, c'est-à-dire le plus haut indice de romanisation qu'une cité africaine pût présenter. C'était le triomphe, apparent du moins, de l'implantation du paganisme gréco-romain, qu'annonçait la première ligne de l'inscription qu'on lisait en haut du fronton : « A Jupiter très grand, à Junon reine, à Minerve-Auguste. » C'est sous le règne de Marc-Aurèle, en l'an 170, qu'il fut édifié.

J'ai montré ailleurs qu'à la même époque, dans la région de Douga, comme du reste dans presque toute l'Afrique, une véritable fièvre de construction et de transformation envahit villes et campagnes, que partout les carrières largement éventrées, les blocs énormes roulés à grand renfort de bras, les murs, les portiques en construction firent du pays un vaste chantier, et qu'en moins d'un siècle tous ces beaux édifices, publics et privés, temples, thermes, villas, modifièrent complètement l'aspect de la province.

Comme pour la plupart des édifices sacrés de l'Afrique, c'est à l'initiative privée que Numluli dut la construction de son capitole. C'était un centre essentiellement agricole, et beaucoup de ses habitants étaient de grands propriétaires fonciers dont les domaines couvraient de larges espaces dans la campagne voisine. La famille des Memmius était dans ce cas. Elle paraît, en effet, avoir habité plutôt la campagne que la ville si, comme je le crois, j'ai retrouvé l'emplacement d'une riche villa qui lui appartenait.

L'inscription nous apprend qu'un de ses membres fit construire le monument à ses frais. Elle nous dit par suite de quelles circonstances il fut amené à cet acte de générosité. *Caius Memmius Pecuarius Marcellinus* était un homme riche, mais qui, pour des motifs que je tenterai d'indiquer plus loin, n'avait aucune fonction honorifique à Numluli. Désireux de voir son fils *Lucius Memmius Marcellus Pecuarius* arriver à des honneurs qu'à cause de sa situation sociale ou de son éducation il n'avait pu obtenir lui-même, il avait sans doute promis, si son héritier arrivait à une certaine fonction, d'élever le temple du Capitole. Sa générosité était, on le voit, en quelque sorte une manœuvre électorale, et il faut reconnaître que les résultats matériels en étaient au moins plus artistiques et plus durables que ceux qui se produisent chez nous dans des conditions analogues. Cette magnificence lui a coûté 20.000 sesterces, c'est-à-dire 4.200 francs. C'est un chiffre qui paraît peu élevé pour un aussi bel

édifice, et il est modéré en comparaison de ce qu'ont coûté, à la même époque, des monuments du même genre. Le temple de Saturne et celui de Celestis à Dougga ont nécessité la dépense, l'un de 150.000, l'autre de 90.000 sesterces. Il est vrai qu'ils sont autrement vastes et qu'en dehors du portique du fronton, ils renferment une longue colonnade. Mais Numluli était une ville moins importante que Thugga. Je dois ajouter qu'à cette première munificence en l'honneur de son fils arrivé aux fonctions de *decurio colonie Julice Karthaginiensis* et de prêtre flamine désigné du divin Nerva, Memmius en joignit d'autres.

Sa femme Junia Saturnina ayant eu les honneurs du sacerdoce (*flamini*), les deux assemblées municipales de Numluli décidèrent qu'il devait verser encore 4.000 sesterces pour la construction du temple. Ce généreux citoyen ne se contenta pas d'ailleurs de remplir ses promesses : il orna encore l'édifice de marbres, de statues, de tout le matériel du culte, et prit à sa charge les fêtes de la dédicace du sanctuaire.

Grâce à cette munificence, le jour de l'inauguration fut marqué par une grande solennité. Les deux assemblées municipales y assistèrent, et C. Memmius Marcellus Pecuarius leur offrit un banquet (*sportule*). Le peuple ne fut pas oublié ; il eut aussi son repas, les jeux, des luttes de différents sports (*gymnasium*) et des représentations théâtrales. Bien plus, voulant que ses concitoyens emportassent chez eux un témoignage matériel de sa générosité, il leur céda le blé à un prix de beaucoup inférieur à celui du cours.

Des réjouissances et des distributions de ce genre sont mentionnées sur de nombreuses inscriptions d'Afrique, et leur énumération est en quelque sorte une banalité pour les archéologues. Il n'est cependant pas sans intérêt, dans une étude comme celle-ci, de s'y arrêter un instant pour voir ce qu'étaient de tels événements dans une petite ville de la province. Une fois de plus, on constate que, quelle que soit la distance qui nous sépare de cette époque reculée, les choses s'y passaient à peu près comme chez nous, que la lutte pour la vie avec ses compétitions et ses intrigues, que les instincts populaires avec leurs manifestations et leurs jouissances n'ont guère varié.

On aime à se figurer C. Memmius Pecuarius poussant son fils à des honneurs auxquels son origine et son passé ne lui permettaient pas d'aspirer, promettant d'embellir sa cité et de faire participer à sa joie ses concitoyens si les fonctions tant enviées étaient décernées à son héritier.

Après les luttes, les harangues et les professions de foi, les proclamations tracées sur les colonnes et les murs des édifices, le succès final. Puis, le temple en construction, les citoyens de Numluli

venant y suivre avec intérêt le travail dangereux de l'élévation des colonnes, admirant la beauté des chapiteaux et des sculptures tout fraîchement sortis des mains du marbrier. Peut-être les discussions avec l'architecte qui, comme cela a lieu souvent, et comme le donne à entendre une partie de l'inscription, dépassa son devis.

Et, le jour de l'inauguration, l'animation de la petite ville, les campagnards arrivant de tous côtés à pied ou sur leurs montures.

Fort apparemment, le soleil et le beau ciel bleu de l'Afrique, si habituellement serein, devaient être de la partie. Dans l'atmosphère radieuse s'élève la fumée légère du sacrifice que les prêtres célèbrent sous le portique élevé, aux gracieuses camelures. Les deux corps de décurions de la campagne et de la ville, en habits de fête et dignes comme il convient à ces magistrats, ajoutent l'éclat de leur présence à la solennité de la cérémonie.

On peut même, quoique l'inscription n'en dise rien, penser que force discours furent prononcés en cette circonstance. Après la fête officielle, les rivalités oubliées, les adversaires se congratulent à l'issue du somptueux banquet qui leur a été offert, tandis que, sur le forum, le peuple assis autour des victuailles manifeste plus bruyamment sa joie en attendant l'heure où il ira chercher le blé que lui cède généreusement Memmius, puis applaudit les gymnasiarques et les acteurs.

Pas de fête qui n'ait de lendemain. Mais ce lendemain ici fut joyeux, s'il faut en croire l'inscription, d'après laquelle le fondateur du Capitole donna souvent au peuple des représentations scéniques et des jeux de gymnase.

N'oublions pas enfin la joie de l'organisateur ému, exultant entre son fils arrivé aux honneurs tant désirés et la prêtresse son épouse, fier du bel édifice qui, dix-huit siècles plus tard, nous apprendra leur nom, répondant par de nouvelles largesses aux acclamations du peuple reconnaissant.

A défaut d'intérêt historique, n'est-elle pas pleine d'enseignements, l'évocation de la vie, de la joie qui animèrent un jour ces ruines, si tristes et si désolées aujourd'hui ?

C'est pourquoi j'ai cru, dans une étude qui ne s'adresse pas seulement aux archéologues, pouvoir insister longuement sur le temple du Capitole et les détails que renferme son inscription.

Aucun indice, dans l'exploration qui a été faite des ruines, n'a montré qu'il ait existé à Numluli un édifice public ayant servi de théâtre, ou offrant la disposition d'un gymnase, et il ne semble pas que des recherches ultérieures puissent en faire découvrir. On doit donc admettre que les jeux scéniques et de gymnase avaient lieu sur une place publique ou peut-être dans un édifice en planches.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les restes d'autres monuments déterminables de Numluli.

A cinquante mètres au sud-est du Capitole, une masse en blocage renfermant une niche s'élève sur un stylobate orné d'une corniche. Ce sont les restes d'un temple dont nous ne connaissons pas la divinité.

Cette partie de la ville, qui en forme à peu près le centre, paraît avoir été la plus riche en monuments. Il existe au nord du Capitole un espace plat dans lequel ont été trouvés les restes de deux autels ou bases de statues particulièrement intéressants en ce qu'ils portent des inscriptions offrant le nom de l'antique cité. C'est probablement en ce point que se trouvait le *forum*.

A l'ouest des ruines, on remarque de puissants piliers en blocage qui indiquent l'emplacement des thermes. Les fouilles qui y ont été pratiquées ont mis au jour un certain nombre de salles dont la disposition ne laisse aucun doute sur la destination de ce monument. Ce sont : un assez vaste hypocauste, des salles de bains vers lesquelles descendent des marches. Le sol y est revêtu de jolies mosaïques à ornements géométriques et à fleurons. Cet édifice, qui a subi des réparations à diverses époques, recevait des conduites amenant l'eau d'un aqueduc.

Tels sont les monuments situés à l'intérieur de la ville dont les restes ont pu être déterminés jusqu'ici. On rencontre un peu partout, dans les ruines, les vestiges d'un certain nombre d'habitations. Elles semblent avoir été généralement pourvues de petites citernes en blocage, si fréquentes dans toute l'Afrique.

Un peu au delà du forum, et à la limite nord de Numluli, s'élèvent de grands murs en blocage qui supportaient jadis des voûtes en berceau et formaient un vaste réservoir couvert, divisé en quatre compartiments. Ce sont les citernes publiques, dont l'ensemble mesure trente-huit mètres de longueur sur douze mètres de largeur.

Elles étaient alimentées par un aqueduc qui n'a rien des proportions de ceux qui desservaient nombre de cités africaines. Il prenait naissance à environ 700 mètres au nord-ouest de Numluli, à un barrage en moellons jeté au travers de l'oued Matria. C'est un simple mur supportant une conduite cimentée et cheminant tantôt à ras du sol, tantôt à une hauteur de cinquante centimètres à un mètre. Avant d'atteindre la ville, il présente un bassin circulaire émettant plusieurs embranchements. Il n'y a en ce point aucune trace de construction importante, et on peut en conclure qu'une partie de l'eau de cette conduite servait à l'irrigation de terrains situés au-dessous de ce réservoir. Il existe d'ailleurs près de là un autre bassin construit anciennement par les Arabes et abandonné depuis longtemps. L'eau en était distribuée dans un jardin dont il reste

encore quelques grenadiers et quelques figuiers. On sait que les musulmans n'ont, en matière de culture, rien créé en Afrique, où ils ont suivi, de très loin, les traditions de leurs devanciers, et la constatation qui vient d'être faite renforce cette opinion que les anciens avaient là aussi des jardins arrosés par l'aqueduc de la ville.

Un peu plus loin se trouve un autre bassin circulaire. On a relevé à Numluli une inscription parlant d'un réservoir à ciel ouvert (*lacus*), et comme il n'existe en dehors de ce dernier aucun autre vestige pouvant s'y rapporter, on est en droit d'admettre qu'il s'agit dans ce texte de l'un des bassins dont il vient d'être question. Cette inscription étant datée du règne de l'empereur Commode, on saurait par elle que l'aqueduc remonte à cette période.

Plus loin, la conduite arrive à hauteur de la ville et chemine à distance de celle-ci, pour se terminer aux citernes. Afin d'économiser la maçonnerie, on l'a installée sur un banc de rochers qui fait une légère saillie au-dessus du sol. Mais ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est la présence, sur cette partie assez courte de son parcours, de puisards en forme de bouteilles, c'est-à-dire plus larges à la partie inférieure qu'à leur orifice, situés à une distance de 30 à 60 mètres les uns des autres. Il y en a qui sont taillés dans le rocher, d'autres sont maçonnés et leur ouverture est placée sur le côté même du fond du canal qui émet vers eux un petit embranchement. C'est tout un petit aménagement fort curieux qui avait sans doute pour but de permettre aux habitants de la ville d'y puiser le liquide.

On voit donc que l'eau de l'aqueduc avait de multiples destinations : elle remplissait d'abord les citernes publiques, desservait les édifices de la ville, les thermes en particulier, et l'excédent en était utilisé pour l'irrigation des jardins.

Si mon observation est exacte, elle confirmerait une opinion que j'ai émise à plusieurs reprises : la plupart des aqueducs aboutissant à des citernes ne desservaient celles-ci que d'une manière intermittente. On remplissait les réservoirs publics en hiver, alors que les pluies sont plus abondantes et que le sol n'a pas besoin d'irrigations, et, pendant l'été, on se contentait d'y maintenir une quantité de liquide suffisante en y amenant l'eau chaque fois que le niveau en baissait notablement. Le reste du temps, celle-ci était dirigée dans les plantations et les jardins. J'ai constaté en nombre de points que le débit des sources est encore supérieur à ce que peuvent contenir les réservoirs, et il faut bien admettre, dans ce cas, que l'eau n'était pas perdue. Un des motifs qui ont fait penser à quelques auteurs que les sources captées jadis et amenées à une citerne par une conduite devaient servir exclusivement à la boisson, c'est que si les traces d'aqueducs maçonnés et bien conservés aboutissant à des

réservoirs sont fréquentes, on ne retrouve guère de canal se dirigeant vers les champs et s'y divisant. Il est probable que les anciens, imités en cela par les cultivateurs africains modernes, se contentaient de canaux en terre, bien suffisants pour diriger un liquide qui n'avait à être protégé ni contre les souillures, ni contre la chaleur.

Tels sont les édifices de l'antique Numluli que nous connaissons. Il en est encore un, une porte ou une arcade (*arcum*), que mentionne une inscription, mais on ne possède aucun renseignement sur sa situation.

D^r CARTON.

(*A suivre.*)



POIDS DE BRONZE ANTIQUES

Le Musée de Saint-Louis possède une collection assez variée de poids antiques appartenant aux diverses périodes de l'histoire de Carthage. Il y en a de marbre, de pierre, de bronze, de plomb, etc.

Les poids carthaginois sont ordinairement de pierre ou de plomb. Nous en avons cependant trouvé aussi en os.

Les poids romains de notre collection sont généralement en pierre noire. Nous en avons aussi quelques-uns en bronze.

Ce sont d'ailleurs les poids de bronze qui vont former la série que nous publions ici.⁽¹⁾ La plupart sont de l'époque byzantine et portent quelques marques : la croix, une ou plusieurs lettres, des chiffres romains, rarement un nom. Le plus grand nombre sont de forme carrée. Mais il y en a aussi de circulaires et de polygonaux. Notre collection en compte aujourd'hui plus de quatre-vingts.

En 1863, le savant numismate Sabatier publiait quatre poids byzantins qui se trouvaient, l'un au British Museum, l'autre au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, le troisième dans la collection du duc de Blacas, et enfin le quatrième chez MM. Rollin et Feuillant.

Quelques années plus tard, dans une lettre adressée à M. Ponton d'Amécourt, président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, Sabatier constatait que « les poids de cette catégorie, dont la plupart ont eu une destination officielle dans l'empire d'Orient, sont extrêmement rares », et il était heureux d'en pouvoir publier cinq autres : l'un appartenant à M. Ponton d'Amécourt et les quatre autres réunis dans la collection de M. Morel-Fatio.

Un certain nombre des poids que nous publions sont des *exagia*, ou poids réglementaires employés par les *zygostrates*.

Les *zygostrates*, dit encore Sabatier, furent institués par Julien II. « Ils étaient chargés de juger les nombreux procès auxquels la diversité et la mauvaise qualité des monnaies courantes donnaient lieu. Ces magistrats spéciaux, à Constantinople, comme dans les autres villes de l'Empire, étaient également tenus de procéder au pesage officiel des matières ou des monnaies d'or, toutes les fois qu'ils en étaient requis par les parties intéressées. »

Ces quelques notes étaient nécessaires pour donner une idée exacte

(1) Dix-sept de ces poids sont décrits et reproduits dans le Catalogue illustré du *Musée Lavignerie*, III^e série, p. 58-62, pl. XIII.

de l'intérêt qui s'attache à la série de poids de bronze avec marque que nous donnons dans cet article.

Nous y joindrons la liste des poids de bronze de notre collection qui ne portent ni marque ni inscription.

Dans l'une et l'autre liste, nous intercalerons à la place qui leur convient plusieurs poids n'appartenant pas à notre collection, mais que nous avons eu l'occasion d'étudier.⁽¹⁾

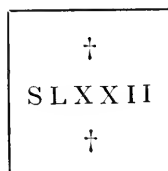
Ils sont ici classés d'après leur poids respectif.

Notre publication donnera peut-être à quelque amateur la pensée de rechercher et de déterminer les rapports existant entre nos poids antiques de bronze et les anciens poids usités en Tunisie avant l'application du système métrique décimal français⁽²⁾ (décrets du 12 janvier et du 14 février 1895).

I — Poids de bronze avec marque

1 — Tablette de cuivre de 0^m05 de côté et de 0^m012 d'épaisseur, trouvée aux environs de Clauzel, en Algérie (1887).

Sur la face on voit :



La lettre ou mieux le chiffre L s'allonge sous les autres chiffres. Cette marque doit se lire *solidi septuaginta duo* et indique que ce poids correspondait à 72 sous d'or.

Quoi qu'il ait été publié comme pesant *juste* 360 grammes,⁽³⁾ il n'en pèse en réalité que **290**.

C'est un *exagium* d'une livre. Il est un peu rongé par l'oxydation et doit avoir perdu quelque chose de son poids primitif.

Ce poids a une histoire. En 1887, j'étais informé de sa découverte par M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier. Je lui en demandai une description et, à la date du 15 décembre, il m'écrivait :

« Je ne puis que reproduire de mémoire l'*exagium* de Clauzel. Il ne m'avait été que prêté et celui qui en est l'inventeur est venu le reprendre. C'est un ouvrier calabrais ambulante. D'ici il est allé à Souk-Ahras et a communiqué son bronze à M. Maurice, vicaire de la ville.

(1) On me signalait dernièrement de Toulouse deux *exagia* provenant de Tunisie. C'étaient, m'écrivait-on, « deux poids byzantins sur lesquels deux empereurs étaient incrustés en argent dans le bronze, mais d'un travail barbare ». Ces deux *exagia* ont été vendus à Toulouse. L'un d'eux est décrit dans notre liste (n° 21). J'ai cherché en vain la trace de l'autre.

(2) Voir l'*Indicateur Tunisien*, 1899, p. 200 et 546.

(3) *Académie d'Hippone*, comptes rendus, Bull. XXIII, p. 21.

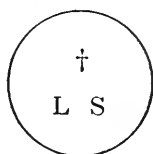
Celui-ci l'a étudié et fidèlement reproduit. Comme à moi, le possesseur a refusé de le lui vendre, pensant que cet objet est en or.

« Où retrouver maintenant cet homme ? Peut-être sur la ligne en construction de Tébessa. »

Cet *exagium* fut cependant acheté plus tard par le curé de Souk-Ahras et retourna entre les mains de l'abbé Maurice qui, se trouvant quelques années plus tard à Tunis, en fit don à notre Musée.

2 — Poids de forme circulaire, acheté le 22 mai 1885 par M. Guiénot, receveur des postes à La Goulette. Trouvé à Carthage.

La face porte deux lettres et au-dessus une croix :



La lettre L n'est pas d'une lecture certaine.

Poids : **165** grammes.

2^a — Sphère décalottée à la base et au sommet : hauteur 0^m023, diamètre 0^m035.

La partie supérieure porte comme marque deux arcs de cercle disposés en croix.

Poids : **160** gr. 1.

3 — Tablette de 0^m038 de côté, épaisse de 0^m007.

La face porte en lettres d'argent une inscription de trois lignes enfermée dans un encadrement dont les angles sont occupés intérieurement par une palme également d'argent :



A la première ligne la barre horizontale indique que les chiffres qui suivent représentent des onces.

C'est en effet un poids de *quatre onces* ou 24 sous d'or, ce qui est le sens des deux dernières lignes.

Poids de **103** grammes, donnant 309 pour la livre.

4 — Tablette de 0^m034 de côté et de 0^m008 environ d'épaisseur (Collection de M. Amédée Gandolfe, à Sousse).

La face porte, dans une couronne, la croix latine entre deux *gamma* en argent incrustés :

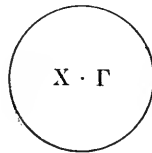


Trouvé aux environs de Sousse.

Poids : **83** grammes.

5 — Sphère décalottée à la base et au sommet : diamètre 0^m027, hauteur 0^m022.

La partie supérieure de ce poids porte deux caractères en argent incrusté, séparés par un point :

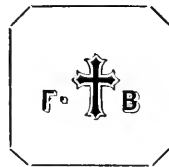


Poids : **81 gr. 6.**

6 — Poids de forme octogonale, épais de 0^m007, correspondant à un cercle de 0^m033 de diamètre.

Il a été trouvé à Bizerte, près du fort de Roumadia, le 28 décembre 1899, et m'a été communiqué par M. H. de France de Tersant, lieutenant au 4^e zouaves, qui le possède aujourd'hui.

La face, comme dans le poids qui suit, porte une croix latine pattée accompagnée des lettres Γ et B. Croix et lettres sont incrustées d'argent. Cette marque est entourée d'une couronne qui suit les bords du poids :



Poids : **52 gr. 5.**

7 — Disque de 0^m029 de diamètre, épais de 0^m009. (1)

La face porte une croix et deux lettres tracées à double trait sans incrustation d'argent :

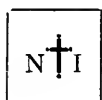


Poids : **51** grammes.

(1) Ce poids, don de M^{sr} Robert, évêque de Marseille, a été trouvé dans l'antique basilique de Tébessa.

8 — Tablette carrée de 0^m027 de côté, épaisse de 0^m006.

Entre deux colonnes et sous une arcade, croix latine accostée des lettres N et I :



Poids : **39 gr. 8.**

(Collection du marquis d'Anselme de Puisaye.)

9 — De forme octogonale, large de 0^m027, épais de 0^m007, à face ornée de ciselures et d'incrustations d'argent. On y voit deux lettres surmontées d'une croix :



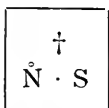
La lettre N est accompagnée d'un accent que la même lettre porte dans plusieurs autres *exagia*.

Le revers porte une entaille assez profonde.

Poids : **34 gr. 5.**

Trouvé le 2 novembre 1889, entre la gare de La Malga et la colline de Saint-Louis, par M. Ancel, de la Société des Frères Marianistes.

10 — Tablette de 0^m022 de côté, épaisse de 0^m005 :



Lettres sans incrustation d'argent. Elles sont entourées d'une couronne et les écoinçons de la tablette sont ornés d'un motif en forme de grain de blé.

Poids : **27 grammes.**

11 — Tablette de 0^m022 de côté, épaisse de 0^m005.

La face est ornée d'une croix latine accostée de deux lettres et entourée d'une couronne :



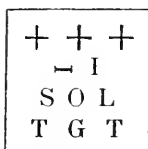
La seconde lettre est peut-être un A.

Poids : **27 gr. 5.**

C'est évidemment le même poids que le précédent.

Pesés ensemble, ils donnent 54 gr. 5, ce qui fait une moyenne de 27 gr. 25.

12 — Il y aura bientôt vingt ans, un touriste visitant notre Musée me montra un poids de bronze dont je m'empressai de copier l'inscription, que je retrouve ainsi dans mes notes :



L'inscription de ce poids prouve que c'était une once de la valeur de *six* sous d'or, ce qu'indique le G⁽¹⁾ de la dernière ligne. Il devait peser environ **27** grammes.

13 — Tablette carrée de 0^m014 de côté, épaisse de 0^m004, à arêtes très vives :



Hauteur des caractères : 0^m011. Ils sont tracés au double trait, sans incrustation.

Poids : **12** gr. **8**.

14 — Lamelle de 0^m02 de côté, épaisse de 0^m035, portant les chiffres suivants, tracés en creux :



Poids : **12** gr. **7**.

15 — Lamelle de 0^m019 de côté, avec l'inscription suivante, en caractères à double trait, sans incrustation d'argent :



Au revers, une petite croix très légèrement tracée.

Poids : **12** gr. **5**.

Notre collection renferme trois poids avec cette même marque. Pesés ensemble, ils donnent 37 grammes, soit une moyenne de 12 gr. 33.

Un exemplaire donne **13** grammes.

Un autre, avec lettres d'argent, ne pèse que **11** gr. **5**.

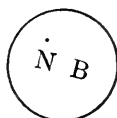
(1) Voir plus loin la forme exacte de cette lettre dans le n° 51.

16 — Tablette de 0^m016 de côté, épaisse de 0^m004, pesant **8 gr. 9**.
La face de ce poids porte :



Lettres au double trait, avec incrustation d'argent. Elles sont entourées d'une couronne avec trois points dans les écoinçons de la tablette.

17 — Disque de 0^m019 de diamètre et de 0^m003 d'épaisseur, avec les deux lettres suivantes dans une couronne :



Lettres à double trait, avec incrustation d'argent dans une couronne.

Poids : **8 gr. 7**.

Ce poids a été entaillé au revers. Les entailles forment une sorte de rose des vents. Ce poids a donc perdu sa valeur primitive.

18 — Lamelle de 0^m015 de côté :



Lettre en pointillé.

Poids : **6 gr. 9**.

19 — Tablette carrée (moins les angles) de 0^m016 à 0^m0175 de côté, épaisse de 0^m004 :



Poids : **8 gr. 1**.

20 — Tablette carrée de 0^m014 et 0^m015 de côté :



Poids : **6 gr. 7**.

21 — Poids carré de cuivre jaune à une seule face, ne mesurant pas plus de 0^m015 de côté.

La face porte deux bustes incrustés en argent, ainsi que la croix placée au milieu au-dessus de leurs têtes. Ces incrustations sont accompagnées d'ornements simplement tracés à la pointe.

Poids : près de 5 grammes. C'est évidemment un *solidus*, équivalent du sou d'or.

Ce poids, trouvé en Tunisie, a été acheté à Toulouse par le conservateur du Musée de la Chambre de Commerce de cette ville, M. Delorme, auquel je dois cette communication.

22 — Tablette longue de 0^m013, large de 0^m012 et épaisse de 0^m003 (Collection Mangiavacchi). ⁽¹⁾

Elle porte d'un côté une petite croix en argent incrustée et cernée d'un trait.

L'autre face offre deux ou trois lettres formant monogramme.

Elles sont également en argent incrusté :



Ces deux lettres sont liées de telle façon que la barre médiane de l'E rejoint la barre oblique de l'N comme pour former un A.

Dans ce cas, il faudrait lire EAN ou ENA ou quelque'autre combinaison de ces trois lettres, telle que NEA.

Poids : 4 gr. 8.

Sabatier a publié un poids de 3 gr. 37 portant aussi un monogramme composé de plusieurs lettres. ⁽²⁾

23 — Disque de 0^m016 de diamètre, portant dans un cercle :



Poids : 4 gr. 6.

24 — Tablette longue de 0^m012 et large de 0^m010 :



Poids : 4 gr. 5.

25 — Lamelle carrée de 0^m014 de côté, épaisse de 0^m002, à double face.

D'un côté on lit :



(1) J'ignore ce qu'est devenu ce poids, que j'ai eu l'occasion d'étudier une fois à Tunis.

(2) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, pl. XVIII, 2.

Et de l'autre :



Lettres et traits en argent incrusté, cernés d'un trait.

Poids : **4** gr.

Plusieurs exemplaires de cet *exagium*, qui porte le nom de *Silbanus* (pour *Silvanus*) *vir laudabilis*, sont connus. Un d'eux a été trouvé en Algérie (C. I. L., VIII, 10482, 2) et a passé de la collection Rollin, de Paris, puis de la collection Blacas, au Musée Britannique. Un autre est en Italie, à Velletri, dans le Musée Borgia, un troisième à Rome, dans le Musée Kircher.⁽¹⁾ Ces trois *exagia* ont été publiés comme pesant respectivement 3 gr. 95, 4 gr. 16 et 4 gr. 28; ce qui fait avec le nôtre une moyenne de **4** gr. **20**. (Voir C. I. L., XV, n° 7124.)

26 — Deux lamelles de 0^m015 de côté, portant l'inscription :



Poids : **4** gr. **3** et **4** gr. **1**.

Notre collection renferme six exemplaires de ce poids offrant les variantes suivantes :

Cinq ont leur inscription en caractères à double trait.

Deux offrent des croix, à la place des palmes, de chaque côté du chiffre I.

Un exemplaire ne porte ni croix ni palmes, mais le chiffre seulement.

En pesant ensemble ces six poids, nous obtenons un total de 26 grammes un peu fort, ce qui indique bien que le *solidus* pesait un peu plus que 4 grammes.

Ces données sont confirmées par le poids de dix sous d'or des empereurs Valentinien, Honorius, Théodose, Léon, Marcien, Justin, Justinien, etc., que j'ai sous la main au moment où j'étudie nos poids de bronze. Ces dix monnaies pesées ensemble donnent 44 gr. 5, soit une moyenne de **4** gr. **45**.

Un septième exemplaire de ce poids porte les lettres SOL incrustées d'argent et au revers une croix centrale également en argent. Il pèse **4** grammes.

Un huitième exemplaire pèse **3** gr. **9**.

(1) Une copie de l'*exagium* au nom de *Silbanus* se trouve dans un manuscrit de la Propagande et dans les notes ou écrits des savants Marini, Garucci, Fiorelli et de Rossi. (C. I. L., XV, n° 7124.)

27 — Tablette de 0^m 0125 de côté, portant sur la face plusieurs points et, sans incrustation d'argent, une lettre gravée au double trait :



Poids : 4 gr. 3.

La tablette porte au revers une rainure pratiquée pour enlever une partie du métal.

28 — Tablette de 0^m 008 de côté. La face porte deux diagonales dans un carré ou un X :



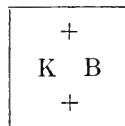
Poids : 4 gr. 3.

29 — Tablette de 0^m 014 et 0^m 015 de côté, avec marque faite au simple trait :



Poids : 4 gr. 3.

30 — Tablette de 0^m 014 de côté, épaisse de 0^m 02. La face porte deux lettres séparées par deux petites croix superposées :



Poids : 4 gr. 2.

31 — Tablette longue de 0^m 014 et large de 0^m 011 :

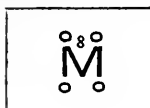


Cette lettre a été tracée entre deux barres parallèles. Des deux côtés de la barre oblique, il y a trois points disposés en triangle.

Poids : 4 gr. 2.

32 — Lanelle de 0^m 013 et 0^m 014 de côté.

La face porte, tracée au trait, un M dont quatre des extrémités sont ornées d'un petit cercle. Dans l'angle formé par les deux lignes obliques, une sorte de 8 :



Poids : 4 gr. 1.

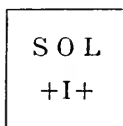
33 — Lamelle de 0^m 013 de côté :



Les quatre extrémités de la lettre sont marquées d'un point rond qui est reproduit dans le champ au-dessus et au-dessous de la barre oblique.

Poids : 4 gr. 05.

34 — Tablette de 0^m 015 de côté, portant sur la face :



Poids : 4 grammes.

Un second exemplaire, de même dimension et avec la même inscription, donne 4 gr. 4.

35 — Tablette de 0^m 017 de côté, trouvée à Tabarca par le sergent Pasquier et donnée au Musée de Saint-Louis par M. le commandant Barbade.

Elle est à double face. D'un côté, on lit :



et de l'autre :



Les lettres sont en argent incrusté.

Poids : 4 grammes.

Une tablette semblable a été trouvée en Sardaigne, en 1763, *prope Algeriam*, ainsi qu'on peut le voir dans le *Codex epigraphicus* de

Marini.⁽¹⁾ Elle paraît avoir passé du Musée de Turin au Musée Britannique, où se voit un exemplaire pesant 3 gr. 95 (Cf. C. I. L., XV, n° 7121).

Le premier nom que nous fournit ce petit document est celui du procureur *Tiberianus*. Le second est celui du préfet *Menas*. « On peut croire, dit M. Cagnat,⁽²⁾ que, comme sur d'autres monuments analogues, il s'agit du préfet du prétoire, d'autant plus qu'on connaît un préfet du prétoire du nom de Ménas en 528-529. »

36 — Disque de 0^m 015 de diamètre, portant sur la face :



Le dernier chiffre n'est pas certain.
Poids : 4 grammes.

37 — Tablette carrée de 0^m 013 de côté.
La face porte en caractères d'argent :



Au revers, petite croix d'argent.
Poids : 3 gr. 9.

38 — Bronze carré, épais de 0^m 003, de 0^m 011 et 0^m 012 de côté, avec caractères tracés au double trait sans incrustation :



Poids : 3 gr. 85.

Un autre exemplaire de 0^m 013 de côté donne 3 gr. 3.

39 — Lamelle de 0^m 012 de côté :



Poids : 3 gr. 8.

40 — Tablette carrée, de 0^m 013 de côté, portant sur chaque face la même lettre tracée au trait :

(1) *Cod. epigr.*, 9071, f. 172, n° 10. Je dois ce renseignement à M. Kostoulzen, de l'Université de Saint-Pétersbourg.

(2) *Bulletin des Antiquaires de France*, 1896, p. 125.



Poids : **3 gr. 75.**

41 — Tablette carrée de 0^m 013 de côté :



Poids : **3 gr. 7.**

42 — Tablette carrée, assez mal taillée, de 0^m 015 de côté, portant sur la face un carré et deux diagonales :



Poids : **3 gr. 7.**

43 — Tablette carrée de 0^m 014 de côté, portant sur la face un caractère tracé à double trait :



Poids : **3 gr. 4.**

44 — Lamelle de 0^m 01 de côté :



La haste de cette lettre est formée d'un double trait. Peut-être faut-il lire IB. Les boucles de la lettre sont en pointillé. Le revers est marqué de cinq points disposés comme sur un dé à jouer.

Poids : **2 gr. 1.**

45 — Lamelle de 0^m 011 de côté :



Poids : **2 grammes.**

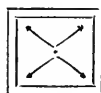
Un second exemplaire de ce poids ne donne que **1 gr. 9.**

46 — Tablette de 0^m 01 de côté :



Poids : **1 gr. 6.**

47 — Lamelle carrée de 0^m 01 de côté, portant sur une face un carré et deux diagonales avec un point au milieu et à chaque angle du carré :



Poids : 1 gr. 6.

48 — Lamelle de 0^m 01 de côté, portant sur la face une étoile à huit branches frappée en relief :



Poids : 1 gr. 6.

49 — Tablette de 0^m 01 de côté :



Poids : 1 gr. 5.

50 — Petite lamelle de 0^m 01 de côté, avec lettre d'argent :



Poids : 1 gr. 3.

51 — Tablette de 0^m 0095 de côté, portant sur la face le chiffre *six* suivi d'une unité, soit *sept* :



Poids : 1 gr. 2.

Un second exemplaire ne porte peut-être que le premier chiffre. Le poids est le même.

52 — Tablette de 0^m 009 et 0^m 0095 de côté, portant sur une face une lettre tracée au double trait :



Poids : 1 gr. 15.

53 — Tablette de 0^m 01 de côté :



Lettre incrustée d'argent.

Poids : 0 gr. 9.

54 — Lamelle minuscule de 0^m 008 et 0^m 009 de côté.

La face porte un petit cercle entouré de quatre lignes pointillées, courbes et formant feston :



Poids : **0 gr. 4.**

II — Poids de bronze sans marque

55 — Sphère décalottée à la base et au sommet pesant **161 gr. 5.**

56 — Tablette de 0^m 038 de côté et de 0^m 011 d'épaisseur.

Poids : **144 gr. 7.**

La face de ce poids est rongée par l'oxyde et l'on n'y voit point de traces de lettres.

57 — Poids en forme de godet, de 0^m 036 de diamètre, pesant **63 grammes.**

58 — Sphère décalottée à la base et au sommet, trouvée à Feddan-el-Behim, dans un égout. Hauteur, 0^m 025; diamètre, 0^m 016.

Poids : **46 gr. 55.**

59 — Tronc de pyramide haut de 0^m 014, large à la base de 0^m 023 et au sommet de 0^m 011.

Poids : **31 gr. 4.**

Trouvé en novembre 1880, dans le cimetière des *Officiales*.

60 — Sphère décalottée. Diamètre, 0^m 021; hauteur, 0^m 014.

Poids : **28 gr. 2.**

61 — Petit cube de la grosseur d'un dé à jouer, mesurant 0^m 015 d'arête, trouvé dans un tombeau punique.

Poids : **18 gr. 75.**

62 — Petit cube, de 0^m 011 d'arête, trouvé dans un tombeau punique.

Poids : **7 gr. 8.**

63 — Sphère décalottée. Diamètre, 0^m 011; hauteur, 0^m 009.

Poids : **5 gr. 7.**

64 — Petit cube de 0^m 007 d'arête, trouvé dans un tombeau punique.

Poids : **2 gr. 15.**

III — Divers poids qui ne paraissent pas très anciens

65 — Forme hexagonale. Hauteur, 0^m 012.

Poids : **35 gr. 5.**

66 — Forme se rapprochant des poids romains, en forme de sphère décalottée, mais à pourtour taillé à pans coupés. Les deux faces octogonales et parallèles sont ornées de petits ronds disposés en cercle avec un rond au centre.

Poids : **29 gr. 25.**

67 — Disque. Diamètre, 0^m 0175; épaisseur, 0^m 0085.

Poids : **15 gr. 55.**

D'autres petits poids, sans marque, tous de forme carrée, pèsent respectivement :

68 — **5 gr. 1.**

69 — **4 gr. 35.**

70 — **3 gr. 8.**

71 — **3 gr. 4.**

72 — **3 gr. 2** (deux exemplaires).

73 — **2 gr. 15.**

74 — **1 gr. 7.**

75 — **1 gr. 5.**

76 — **1 gr. 3.**

77 — **1 gr. 1.**

78 — **0 gr. 95.**

79 — **0 gr. 8.**

80 — **0 gr. 3.**

A.-L. DELATTRE,

des Pères Blancs,

Correspondant de l'Institut de France.



ÉTUDE SOMMAIRE SUR L'ÉLEVAGE DU BOEUF ⁽¹⁾

Paris, 11, rue Boissonade (14^e), 21 février 1900.

MONSIEUR,

J'ai pris connaissance du manuscrit sur l'élevage du bœuf en Tunisie que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer en me demandant mon avis sur l'opportunité de sa publication. Je m'empresse de vous faire connaître que je n'y ai rien trouvé qui ne puisse être utile aux éleveurs tunisiens en vue desquels vous l'avez écrit. Et l'appréciation ainsi formulée ne pourrait manquer d'être trouvée bien naturelle de ma part, puisque ce sont mes propres idées sur le sujet que vous avez exposées.

Depuis la publication de l'édition de mon *Traité de zootechnie* où vous les avez puisées, j'ai été mis en mesure d'étudier sur place la production animale de la Tunisie. Les résultats de mon étude ont été exposés dans une note publiée par le *Bulletin de la Direction de l'Agriculture et du Commerce* et tirée à part pour être mise à la disposition des intéressés. Dans cette note, je n'ai pu que rester dans les grandes lignes, sans entrer dans les détails d'exécution. Votre propre travail, d'une rédaction simple, claire et précise, en sera un précieux complément. Il est à souhaiter que les colons de la Régence soient bien convaincus qu'en ce qui concerne leur population bovine, dont les qualités naturelles m'ont beaucoup frappé, ils n'ont rien de mieux à faire que de la conserver pure, en améliorant surtout ses conditions d'alimentation et en suivant les conseils que vous leur donnez pour le reste. Aucune race étrangère quelconque, dans le milieu tunisien, ne pourrait rivaliser avec elle. Il y en a quelque part, en un lieu que j'ai signalé, une preuve irrécusable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. SANSON.

Beaucoup de bonnes choses ont été dites et publiées sur le bétail algérien et tunisien par des écrivains agricoles de grande valeur; malheureusement ces travaux d'une incontestable utilité pratique sont enfouis, perdus dans de volumineux traités de zootechnie et d'agriculture générale peu lus, à quelques exceptions près, par les principaux intéressés à les connaître. Nous avons pensé qu'une réduction très précise dans les détails, serrée dans un cadre simple bien plus accessible, conviendrait mieux à des colons pressés d'arriver au but.

Nous insisterons avec une persistance qui ne se lassera pas sur la nécessité qu'il y a de mettre en Tunisie de grandes surfaces en

(1) Voir SANSON (ANDRÉ): *Traité de zootechnie*, tome IV. Paris, Librairie agricole de la Maison rustique.

production avec le personnel agricole dont elle dispose actuellement. Les entreprises sur le bétail peuvent seules atteindre ce but, en raison de la simplicité de leur pratique une fois établies, et de leurs facilités commerciales qui ne demandent pas, lorsque le produit est arrivé à son terme, ces mille soins réclamés par les cultures spéciales qui sont le plus souvent étrangères aux nouveaux venus en agriculture.

La race tunisienne, malgré que quelques éleveurs expédient chaque année un assez grand nombre de bœufs à Marseille, et même aux marchés de Paris, est peu connue en France : pour plus de clarté nous allons donner son signalement, relevé dans Sanson et Ch. Nicolas :

« Les variétés algériennes de la race ibérique se rencontrent non seulement dans les provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran, mais encore en Tunisie et au Maroc; elles ont partout les mêmes caractères, sauf des différences de taille dues aux différences de fertilité de leur habitat. Ces différences ont fait donner des noms locaux à ces diverses populations bovines, pour en distinguer leurs valeurs relatives par le langage; ces noms peuvent servir au commerce et dans les transactions, mais ne sauraient avoir aucune influence sur l'élevage.

« Ces variétés ont toutes le mufle et les paupières d'un gris noirâtre; les cornes, grisâtres à la base, sont noires au sommet. Le pelage, dit maure, est noirâtre à la tête et aux membres, fauve sur les côtes, et le dos d'une nuance plus ou moins claire. La taille varie de 1^m 15 à 1^m 35. La tête est petite, avec des cornes généralement fines, le col court et mince; la poitrine à parois arquées; le garrot épais, le dos droit; les reins relativement larges; le corps court, le ventre peu volumineux, la croupe large et longue; la queue insérée bas; les cuisses fortes sont bien musclées et les membres fins, généralement bien d'aplomb. La peau souvent mince et les poils fins et ras.

« Les meilleurs sujets se trouvent aux environs de Guelma » (Sanson).

Voici maintenant le signalement que nous relevons dans le *Journal d'Agriculture pratique*, sous la signature de Ch. Nicolas :

« Robe gris souris, souvent charbonnée aux extrémités, aux naseaux, autour des yeux, quelquefois au garrot.

« Mufle gris noirâtre; cornes fines, bien conformées, peu développées, grisâtres et souvent blanchâtres.

« Fanon développé chez le mâle, moins prononcé chez la femelle. Peau mince, couverte de poils présentant une coloration orangée dans les parties dénudées. Taille, 1^m 20 à 1^m 40. Conformation très bonne, l'arrière-main laissant un peu à désirer; ossature fine et légère. Tête petite, col court, poitrine bien développée, garrot épais,

ligne du dos droite, abdomen peu volumineux, flanc court, membres fins.

« Race agile, forte, très apte au travail; elle est peu laitière, et la vache ne donne que quatre à cinq litres pendant quatre à cinq mois; mais d'un engraissement facile, rendant facilement 50 % du poids vif en viande nette après simple mise en chair au pâturage. Le rendement s'élève rapidement jusqu'à 60 à 65 % si la bête est soumise à l'engraissement méthodique à l'aide de fourrages et de racines. »

Le caractère saillant de la race de Guelma est momentanément sa robustesse, sa sobriété et la résistance qu'elle oppose aux intempéries du climat et surtout aux écarts de son régime alimentaire qui passe brusquement, après l'abondance des pâturages pendant la saison tempérée, à la disette la plus complète pendant les mois de juillet et août, septembre et octobre, époque où il ne lui reste plus que quelques herbes grossières brûlées par le soleil et de la mauvaise eau saumâtre séléniteuse pour se désaltérer. Cependant, malgré ces conditions désastreuses, cette race si dédaignée n'en continue pas moins à se multiplier en pays indigène en conservant des qualités qui devraient la désigner aux préférences des éleveurs qui travaillent pour l'exportation.

Formes du bœuf

Le bœuf tunisien appelé à la double destination du travail et de la boucherie doit se rapprocher autant qu'il se peut des caractères qui distinguent les animaux employés à ces deux fonctions, et il est utile d'en donner ici les formes.

Les principaux caractères du bœuf de travail sont : la régularité dans l'ensemble, de bons aplombs; les reins larges et droits, la côte relevée et arrondie; les onglons solides; le poitrail et les hanches bien ouverts; les jambes de hauteur médiocre doivent être nerveuses sans être fortes; les jarrets larges; une tête de moyenne grandeur; un ventre ni trop gros, ni pendant; un dos rectiligne du garrot à la croupe; des hanches peu saillantes; la queue bien attachée et s'élevant un peu au-dessus de la croupe; les cornes bien contournées, les pieds solides. Le fanon étendu dans sa partie inférieure, entre les jambes, indique une poitrine profonde, mais lorsqu'il est fortement prononcé à la partie supérieure, c'est un défaut.

L'animal destiné à l'abattoir devra se rapprocher le plus exactement des formes suivantes : hanche haute et couverte; la culotte descendue, peu fendue et pleine; arrière-main volumineux; les côtes bien voûtées et bien couvertes; épaules puissantes et bien garnies, effacées dans les masses musculaires qui les couvrent et les rattachent à l'encolure, prolongées jusqu'à l'avant-bras; reins et dos larges, flancs bien remplis; poitrine ample; garrot large et charnu;

membres antérieurs bien ouverts; le sternum bas; le cou court; l'encolure peu chargée; le fanon nul; le squelette réduit; l'ossature légère; la tête fine et légère; la queue avec attache délicate; les membres courts dans leurs rayons inférieurs; la peau peu épaisse, moelleuse, douce au toucher, élastique, se détachant aisément du corps et roulant sous les doigts comme un coussinet graisseux; poils doux, soyeux comme une mousse élastique; les cornes fines et déliées; une rectitude absolue de la ligne dorsale avec le dessous du corps: en un mot faisant table; enfin, la brièveté la plus grande du cou, de la tête et des membres.

Le choix du taureau, d'une importance considérable dans toutes opérations zootechniques, doit être déterminé par les caractères qui suivent: taille moyenne, corps trapu, court, poitrine cylindrique, ample; dos long et reins larges, bien musclés; articulations larges entourées d'un appareil ligamenteux très solide; tête ni trop lourde ni trop légère; œil vif et brillant; cornes courtes; peau lisse et fine; poils courts et luisants; tempérament sanguin et musculaire.

Il faut éviter une erreur commune à beaucoup d'éleveurs et qui consiste à vouloir améliorer une race avec de grands mâles: le germe d'un énorme taureau déposé dans le sein d'une petite vache ne peut produire qu'un sujet décousu, mal conformé. Les Anglais ont amélioré leurs races de chevaux de traits par de grandes juments flamandes, et leurs pores par le petit verrot chinois.

La vache arabe livrée à elle-même donne rarement plus d'un litre à deux litres de lait par jour, et ses mamelles se tarissent très vite sous notre climat tunisien; il importe donc pour nos éleveurs de chercher avec persistance à augmenter les facultés lactifères de nos bêtes nourricières. Les formes qui les font supposer sont un système osseux délicat, une tête légère et déliée tendant à s'allonger en s'aminçant dans la région des cornes; les membres fins, paraissant grêles parce qu'ils sont arrondis; formes suivies; ampleur de l'arrière-main; extrémités plus longues que dans les animaux de boucherie; encolure mince, grêle même, surtout près de la tête; mamelles développées dans le sens horizontal, d'avant en arrière et d'un côté à l'autre, se relevant sur la face ventrale, auquel cas on dit: le pis *est appliqué* (la forme importe peu si le volume a le maximum d'ampleur); les trayons distants et divergents; les veines décrivant des reliefs saillants, surtout celles qui partent à droite et à gauche à l'angle externe des mamelles et marchent d'arrière en avant le long du ventre jusqu'à l'appendice postérieur du sternum, dites: *veines de lait — fontaines de lait*.

La vache doit être relativement plus grande que le mâle, ce qui veut dire que sa taille sera supérieure à la taille des femelles comparée à celle des mâles.

On voit par ce qui précède que la conformation du bétail tunisien, sans être parfaite, n'est cependant pas trop défectueuse. Si l'incurie des Arabes n'était pas aussi grande et si nos futurs éleveurs voulaient bien se convaincre qu'il n'y a pas d'élevage possible sans provision de fourrages, ni sans abris pour les mauvais jours, nous ne tarderions pas à le relever et à lui faire prendre sur nos marchés la place qui lui revient.

La vache arabe est mauvaise laitière, c'est là son côté faible ; elle donne à peine assez de lait pour élever son veau, et ce lait lui est souvent disputé pour les besoins du ménage ; aussi les veaux, qui ont souffert d'une nourriture insuffisante dès le premier âge, sont malingres et rachitiques : c'est du reste ce qui explique cette forte mortalité à la mauvaise saison.

Les Arabes ayant affaire à des sujets étiolés ne castront que très tard, craignant de nuire à leur croissance pendant l'été : ils diffèrent généralement cette opération à l'année suivante, et encore à cette époque on ne castré que les veaux qui donnent l'espoir de devenir de bons bœufs de travail ; les autres restent taurillons jusqu'au jour où la force de leur constitution est assez développée pour les rendre capables de supporter la castration.

On se rend facilement compte que l'indigène ne castré pas toujours ses veaux parce que dans ses mains ils sont toujours chétifs, la mère n'ayant jamais assez de lait pour les nourrir et pour alimenter en même temps la famille.

Entre les mains des Arabes qui laissent les accouplements au hasard, qui ne donnent aux veaux qu'un lait insuffisant, qui ne savent prendre aucun soin de leur bétail pas plus pendant l'été que pendant l'hiver, il est aisé de s'expliquer pourquoi la race ne s'est pas développée, il faut même qu'elle ait un fonds de résistance bien considérable pour ne pas être tombée plus bas.

L'amélioration de la race indigène n'est donc pas impossible, si on le veut bien : mais il faut avant toute autre chose améliorer le régime, donner des abris aux animaux, assurer leur alimentation pendant l'hiver et l'été, et ne pas croire qu'il suffise de donner seulement du foin au bétail pour assurer le succès d'un élevage. Il faut aussi des nourritures vertes qui viennent aux diverses saisons de l'année varier l'alimentation, ranimer l'appétit, rafraîchir et renouveler le sang.

Les propriétaires tunisiens qui ont des pâturages verts en août, septembre et octobre ne doivent pas être nombreux, il est à supposer, et combien y en a-t-il encore qui n'en ont guère en janvier et février, époque où beaucoup de pacages sont transformés en marais !

Il serait nécessaire d'avoir, en hiver, ce que l'on appelle en Provence la *barjolade*, mélange de vesces et d'orge en vert ; en été, du

mais, plus tard du sorgho, dont on peut faire durer la saison jusqu'en octobre, et de la luzerne en toute saison.

Le cultivateur en possession de ces ressources alimentaires et procédant par voie de sélection peut être assuré du succès dans la création de son troupeau. Malheureusement si la méthode de sélection est sûre, elle est bien longue pour les impatients, et beaucoup de colons lui préfèrent les croisements; cependant, malgré quelques expériences heureuses qui se sont faites en Algérie, nous continuerons à croire que ceux qui persisteront à chercher dans les croisements l'amélioration de la race de Guelma s'exposeront à de graves mécomptes.

Ce qui est trompeur et dangereux pour les débutants vient de ce que l'on obtient presque toujours des produits immédiats meilleurs que les sujets ordinaires de la race que l'on croit améliorer. Mais la loi de la réversion est là, les vices originels reprennent vite le dessus, et au bout de deux ou trois générations l'amélioration obtenue disparaît si l'infusion du sang améliorateur n'est pas continue.

Croisement

La théorie du croisement passe encore parmi la généralité des éleveurs comme le seul moyen d'améliorer les races, bien que depuis Huzard, le premier qui se soit élevé contre l'autorité de Bourgelat, plusieurs zootechniciens renommés l'aient combattue avec des arguments sans réplique. Baudement n'a pas hésité à déclarer que le croisement, non seulement ne forme pas les races, mais qu'au contraire il les détruit. Sanson, notre maître de zoologie et de zootechnie à l'Institut national agronomique, a traité ce sujet avec une clarté qui ne laisse plus rien à désirer. Cependant, malgré ces maîtres, et malgré bon nombre d'expériences désastreuses, cet engouement persiste et semble vouloir être en Tunisie la règle de nos opérations de zootechnie industrielle.

Les divers degrés qui se marquent dans l'emploi de la méthode de croisement peuvent, en théorie, atteindre deux buts. Selon Sanson, en deçà de la troisième génération croisée, elle ne produit que des métis de divers degrés, participant en proportions variables aux caractères de la race paternelle et à ceux de la race maternelle, ne formant par conséquent que des individus mélangés n'appartenant à aucun type zoologique déterminé. Au delà de cette troisième génération, elle élimine les caractères de la race croisée pour y substituer ceux de la race croissante. A partir de la quatrième génération, les produits obtenus n'appartiennent donc plus qu'à l'espèce de leur souche paternelle pure, et ils se reproduisent entre eux comme celle-ci, sauf les cas accidentels, ou de réversion vers l'atavisme maternel.

De là deux modes pratiques de croisement fondés sur les notions

théoriques qui viennent d'être exposées, et qui sont elles-mêmes tirées, comme les lois de l'hérédité, dont elles découlent, de l'observation et de l'expérience.

Le premier de ces modes, nommé par Sanson *croisement industriel*, a pour seul objet la production ou la fabrication de métais de divers degrés en vue de leur valeur commerciale comme individus, *mais jamais comme reproducteurs* de leur espèce ; ce mode se maintient en deçà des limites de trois générations croisées, et souvent il se borne à une seule.

Baudement appelait le second *croisement suivi* ; Sanson l'a mieux nommé *croisement continu*. Il va au delà de trois générations, et il a été recommandé par Daubenton, par Tessier et par Gilbert sous le nom de croisement de progression.

Il y a tout d'abord à examiner, en Tunisie, s'il y a nécessité ou utilité de substituer une race plus productive à celle qui s'y exploite actuellement, et surtout à déterminer, dans l'affirmative, le choix et l'étendue des difficultés que l'on rencontrera dans l'introduction de la race nouvelle à importer. En tout cas, dans la pratique, nous ne croyons pas que l'importation en masse pour de grands troupeaux puisse s'appliquer en ce moment chez nous, et il nous semble que l'introduction progressive de la nouvelle race par la méthode du croisement continu devra lui être préférée. C'est elle du reste qui a permis d'introduire et d'implanter en France et en Allemagne le mérinos par un achat régulier de mâles ou d'étalons, jusqu'au moment où l'élimination de l'ancienne race a été complètement réalisée ; nul doute que jamais pareil résultat n'aurait été obtenu s'il eût fallu aller demander à l'Espagne toutes les brebis et tous les béliers nécessaires au peuplement.

Que les colons veuillent bien ne pas oublier que toute race perfectionnée depuis longtemps en vue d'une plus grande production, et transformant, dans un minimum de temps, la plus forte somme d'aliments, ne saurait jamais trouver, dans l'état actuel de notre culture fourragère, toutes les matières alimentaires qu'elle est capable d'utiliser, et qui sont absolument nécessaires à la maintenir en valeur ; elle ne tarderait pas à périr et à disparaître, ne laissant qu'un déficit énorme, très préjudiciable à l'ensemble de l'établissement où elle aurait été introduite.

A nos maigres pacages, il faut des bêtes communes, accoutumées de longue date à toutes les privations de nos longues sécheresses, fortes marcheuses pouvant sans fatigue parcourir du matin au soir les grandes surfaces brûlées par le soleil où elles doivent trouver leur nourriture. Toute introduction d'un bétail perfectionné, qu'on s'en pénètre bien, doit être précédée d'un perfectionnement correspondant dans le système de culture, organisé en vue d'augmenter la production fourragère.

Croire qu'il suffit d'introduire des animaux perfectionnés sans se préoccuper des influences du milieu où ils seront appelés à vivre, est une de ces erreurs qui ont le malheureux résultat de déséquilibrer une opération zootechnique, d'immobiliser le capital, sinon l'engloutir, et d'être un argument nouveau ajouté à tous ceux qu'on oppose constamment à l'agriculture, dont les déboires sont plus souvent dus à l'ignorance ou à de fausses notions physiologiques qu'à de réelles difficultés culturelles.

A notre grand regret, il ne nous est pas possible de prévoir quelles seront les conditions et les longueurs d'une transformation dans le système de culture appliqué en Tunisie. Nous ne croyons pas, du reste, qu'il existe parmi les Européens qui se livrent aux opérations sur le bétail d'assez nombreuses observations pouvant nous guider dans cette voie : nous nous bornerons à dire que tout changement exige un certain temps plus ou moins long avec lequel il faut compter, que la fertilité du sol est un facteur qui s'y prête plus ou moins, et que les conditions météorologiques locales doivent être consultées avec beaucoup d'attention.

Un changement de culture, on le voit, n'est pas chose facile, mais il a pour conséquence, à un moment donné, de comporter un bétail plus perfectionné, d'une vente plus facile sur tous les marchés. La transformation ne doit pas être brusque, mais seulement progressive, et elle doit aussi mesurer, autant qu'il se peut, l'aptitude des animaux à entretenir sur la ferme à la puissance fourragère du sol.

Les lois naturelles de l'extension des races doivent régler la pratique du croisement continu, et il convient, pour éviter des fautes graves, de s'y référer constamment; cependant il y a lieu de remarquer qu'il a sur l'importation directe le grand avantage de régulariser les transitions, en suivant pas à pas les progrès du système de culture, que ceux du bétail ne doivent jamais devancer si l'on veut ne pas dépasser les limites d'une bonne opération financière.

La méthode du croisement industriel, si bien appliquée par M. de Béhague dans son exploitation en Sologne sur des brebis berrichonnes couvertes par des béliers southdown, serait trop longue à expliquer ici. Le choix du degré auquel doivent être conduits ou arrêtés les méteils exige un tact pratique et une habileté qui ne se trouvent pas toujours chez des éleveurs rompus aux difficultés du métier, et il serait bien inutile en ce moment de passer à l'analyse des trois degrés que l'on peut pratiquer sans sortir de la méthode : il nous suffit de savoir que le croisement industriel a pour but final la production des hybrides ou des méteils, tandis que le croisement continu a celui de substituer, par élimination progressive, la race croisante à la race croisée.

Lorsque l'application des méthodes de croisement est bien faite à

propos, si elle est bien à sa place, il n'y a pas de doute sur son excellence; mais si on met ces méthodes en opposition avec celles de sélection, si on les croit supérieures à ces dernières pour l'amélioration générale de la production animale du pays, si on les préconise d'une manière absolue, on entre dans le pays de l'aventure, car leur application, souvent efficace et utile par conséquent dans certains cas, exige des connaissances et une habileté de métier que tout le monde ne possède pas, outre que, comme le cas se présente en Tunisie, les conditions du milieu peuvent ne pas être favorables.

« Le principe de la reproduction naturelle des races animales, le principe de leur conservation à l'état de pureté, ne peut avoir aucun inconvénient en se généralisant. Il ne détruit rien de ce qui existe, tandis que celui de leur prétendue amélioration par le croisement aboutit nécessairement à ce que J. - B. Huzard appelait leur dénaturation, et Baudement leur destruction. Il ressort d'une longue pratique, corrigée par une observation rigoureuse, que le croisement ne peut être utilement recommandé qu'en thèse particulière et adopté efficacement que pour des cas spéciaux bien déterminés, et par des éleveurs capables d'en apprécier avec compétence toutes les conditions pratiques et assez habiles pour les réaliser » (Sanson).

Tandis que si l'amélioration du troupeau est cherchée dans un bon choix de reproducteurs pris dans la race elle-même, il en est tout autrement; et si l'amélioration est plus lente, elle se fixe et dure indéfiniment si les soins donnés aux animaux sont poursuivis sans interruption. La preuve en a été donnée du reste par des résultats obtenus chez des éleveurs rompus à la pratique de l'élevage et qui se sont uniquement bornés à choisir des étalons dans la race du pays.

MM. Foacier de Ruzé et Samson se placent, pour nos régions, au premier rang parmi les colons africains qui ont suivi cette voie, et l'exploitation qu'ils dirigeaient dans la province de Constantine et dans laquelle, pendant une longue carrière, ils ont engraisé chaque année de 2.500 à 3.000 bœufs et jusqu'à 10.000 moutons, restera longtemps le modèle à proposer à tous nos futurs colons améliorateurs et exportateurs.

Nos bœufs, comme on l'a vu, sont de petite taille et ne donnent généralement pas plus de 200 kilog. de viande nette et 25 kilog. de suif. Cependant MM. de Ruzé et Samson sont arrivés à produire des animaux pesant 500 kilog. et donnant régulièrement 69 % de viande nette. Ces animaux, primés aux concours de Poissy de 1865, 1866, excitèrent vivement la curiosité des acheteurs de cette époque, et la vache appartenant à M. Mohamed ben Saïb, à Sidi-Mabrouk, qui a obtenu un premier prix à l'Exposition universelle de 1889, n'était pas moins remarquable.

Il est donc maintenant bien acquis que la race de Guelma, soumise à une alimentation régulière et à un choix judicieux de reproducteurs pris parmi les sujets les plus parfaits, donnera plus facilement que toutes celles que l'on essayera de lui opposer des bénéfices et des résultats suivis, sans aucune crainte pour l'éleveur de ces retours en arrière qui bouleversent trop souvent les entreprises zootechniques, où l'on oublie de se soumettre à ces deux règles que nous croyons seules applicables en ce moment en Tunisie.

Systeme herbager

Deux méthodes sont employées par le système herbager dans l'engraissement du bétail; mais il convient de dire, avant toute autre chose, qu'un herbager ne peut pas être indifféremment utilisé pour la production du jeune bétail ou pour l'engraissement lucratif : il y a des prairies de grasse, comme il y a des prairies d'élevage; il est donc urgent de savoir en faire une judicieuse répartition.

Si la destination que l'on veut donner au bétail peut faire varier la nourriture, la nature des produits du sol n'a pas moins d'influence sur son économie. Aussi un éleveur soucieux de ses intérêts se décidera dans le choix des animaux, non par ses goûts, mais bien par la nature de ses pâturages, leurs qualités, leur disposition à produire du grain ou des racines, et aussi par les débouchés de l'entreprise.

Le colon qui aura la bonne fortune de posséder, à côté de bons prés, des terres fortes produisant sainfoin, luzerne, avoine, féveroles, pourra réussir dans l'engraissement des bêtes à cornes en stabulation. Mais si ses prés sont médiocres, ses terres légères et réclamant un fort travail pour obtenir des produits suffisants, qu'il n'hésite pas à porter son choix sur les moutons.

La méthode connue sous le nom d'engraissement d'herbage et qui produit ce que sur les marchés de Paris on appelle bœufs d'herbe, et que Sanson nomme *engraissement extensif*, parce qu'elle ne demande aucune importation de substance étrangère à la prairie, sera la seule qui nous occupera dans ce travail : l'autre, appelée *engraissement de pouture*, et qui se pratique à l'étable dans les fermes à culture intensive, ne saurait encore prendre place dans nos entreprises seulement à leurs débuts.

Le pâturage en Tunisie sera pendant quelques années encore, et dans la plupart des cas, le mode le plus naturel, le plus facile et surtout le plus économique à employer.

Tout se bornera, lorsque l'on connaîtra la quantité d'herbe qu'un pré peut produire, à obtenir pendant la saison du pâturage le plus fort poids possible de la bête par unité de superficie.

Dans chacune des régions de l'Europe où se pratique l'engraissement au pâturage, des notions empiriques sont admises par les

éleveurs : ainsi un herbage normand de 24 ares, de première qualité, passe pour engraisser pendant la saison de cinq mois un bœuf de 600 kilog.; 40 ares de deuxième qualité sont nécessaires à un bœuf de 500 kilog., et 32 ares de troisième qualité pour une bête de 400 kilog. On estime dans les embouches du Charolais et du Nivernais que deux hectares de première qualité engraissent trois bœufs du pays, et que deux vaches s'engraissent sur un hectare de seconde qualité. Un hectare de pâturage en montagne engraisse en Auvergne une vache.

Ces estimations dues à l'observation sur place, dans telle ou telle localité, ne sont bonnes à retenir que comme indication, mais ne sauraient d'aucune façon servir de guide pour nos pacages tunisiens.

Nous devons seulement rappeler que les jeunes pousses d'herbes ont une valeur nutritive bien supérieure au meilleur foin et que leur digestibilité est bien plus élevée. Une prairie pâturée passe comme fournissant plus de substance alimentaire que si elle était fauchée deux fois, et Block estime à 8 pour cent cet excédent en valeur nutritive. Plusieurs herbagers, cependant, préconisent l'habitude de faire pâturer les prairies pendant une année et de les faucher l'année suivante; ils maintiennent ainsi l'équilibre entre les plantes gazonnantes et les plantes élevées.

On voit par là qu'il convient de calculer non le poids d'herbe que peut fournir un hectare, mais bien le poids des jeunes pousses qu'il pourra donner par un bon aménagement en pacage, en tenant compte, bien entendu, du nombre de fois que chaque pied peut repousser dans telle ou telle saison. Il est facile de comprendre que l'engraissement sera plus ou moins lucratif, selon que l'abondance de l'herbe le fera réaliser en plus ou moins de temps. Chaque bête de gros bétail doit avoir à sa disposition, pendant vingt-quatre heures, la quantité d'herbe correspondant au moins en matière sèche à 3 pour cent de son poids vif. En suivant cette règle, lorsque les animaux seront bien choisis, on peut atteindre jusqu'à une fois et demie, car chaque individu peut arriver au maximum de son poids en quatre-vingts à cent jours, au lieu de cent vingt à cent cinquante jours.

La valeur d'un pâturage peut être assez bien déterminée en procédant de la manière suivante, qui est assez à la portée de tout le monde : choisir dix bêtes parmi les grosses, les moyennes et les petites; les peser le matin. Si huit jours après on les pèse de nouveau au même moment et qu'elles n'aient pas perdu de leur poids, le pâturage est suffisant; si elles ont gagné sensiblement, le pâturage est bon; mais il est propre à l'engraissement si le gain a été pendant ce temps de 3 pour cent du poids de la bête.

Lorsqu'un pâturage est trop chargé, les animaux rongent l'herbe jusqu'au collet, arrachent les racines et détruisent les gazons; il

faut ensuite des années entières pour refaire ce qu'un jour de pâture dans ces conditions a produit de désastreux.

Le plus sûr moyen pour un colon qui veut se livrer à l'élevage et qui sent de quelle importance est le bétail, sera de faire tous ses efforts pour apprendre à connaître les animaux, malgré les nombreuses difficultés qui se montrent au début. L'expérience aidée d'une pratique journalière feront plus que des théories pures, laissées sans la sanction du maniement sur les marchés, où les bêtes peuvent être maniées, comparées, mesurées, pesées vivantes et même suivies parfois jusqu'à la boucherie, qui fait alors connaître en dernier lieu les résultats positifs de toute opération zootechnique.

Mais que l'éleveur qui aura l'ambition d'engraisser le sache bien : pour le faire avec profit, la première condition sera de choisir des animaux de bonne race, déjà en bon état ; trois mois suffisent à un bœuf en chair, tandis que souvent six mois réussissent à peine à remettre seulement au point une bête qui a la peau collée sur les os. Si les grandes chaleurs excessives, la non-réussite des prairies temporaires, ou des travaux prolongés avaient produit une grande maigreur chez les animaux destinés à l'engraissement, qu'on remette à un autre moment une opération qui ne peut se réaliser qu'avec toutes les conditions citées plus haut.

Du reste l'engraissement proprement dit a besoin d'une main exercée pour le diriger et réclame une organisation qui ait pu réunir sur place tous les moyens que l'agriculture la plus avancée tient à la disposition des engraisseurs : racines cuites et coupées, grains secs, bouillis ou moulus ; très bon foin, luzerne, trèfle ; tourteaux, farines de graine de lin, de pois, de fèves, de maïs, d'orge, etc., etc. Aussi croyons-nous cette opération difficile et douteuse tant que notre agriculture ne sera pas maîtresse de sa terre et n'en connaîtra pas très exactement les ressources certaines.

Lorsque dans les années mauvaises les fourrages sont de médiocre qualité, le sel peut en corriger les défauts : 200 grammes par 100 kilogrammes de foin, au moment où on le met en meules, suffisent à améliorer la masse entière. Il gagne alors en principe et les animaux l'acceptent plus volontiers.

Reproduction

On aurait tort en Tunisie de retarder, comme le recommandent quelques auteurs, le premier accouplement jusqu'à l'âge de deux ans. La gestation précoce, comme l'ont suffisamment prouvé Sanson et récemment M. B. Abadie, non seulement est sans inconvénient, mais au contraire, ces auteurs l'ont facilement établi, a des avantages incontestables.

La répétition fréquente des chaleurs inassouvies, en créant de l'a-

gitation, diminue l'appétit et retarde ainsi bien plus le développement d'une jeune bête que l'élaboration d'un fœtus qu'elle porte sans inconvénient lorsqu'elle est bien nourrie en raison de ses besoins physiologiques. De plus cette répétition fréquente des chaleurs engendre souvent le rut permanent qui forme la *vache taurelière* : c'est ainsi qu'est nommée vulgairement dans le monde des éleveurs la bête atteinte de ce vice rédhibitoire ; la fécondation est alors impossible et souvent la phtisie en est la suite. Il n'y a donc pour l'éviter qu'à laisser les instincts naturels se satisfaire et à ne retarder que le moins possible le premier accouplement.

Nous y trouverions pour nos bêtes mauvaises laitières un très grand avantage, car il est clair, comme le détermine Sanson, que les mamelles acquerront un développement et une aptitude sécrétoire d'autant plus grande qu'elles auront plus tôt fonctionné. Tous les bons observateurs sont d'accord pour constater que la gestation précoce favorise le développement de l'aptitude laitière lorsqu'elle est accompagnée d'une alimentation rationnelle. C'est un fait universellement admis et que nous devons retenir avec une grande attention.

L'instinct génésique ou l'apparition des chaleurs se montre ordinairement entre l'âge de 12 mois et l'âge de 15 mois, quelquefois bien plus tôt, selon le genre de vie des jeunes animaux. La bête en rut est inquiète et agitée, elle appelle le taureau en mugissant, et si elle est libre elle le recherche. Les lèvres de la vulve sont alors tuméfiées et la muqueuse du vagin devient rouge et sécrète un liquide plus abondant et odorant. Cet état dure plus ou moins, selon que la bête n'a pu être satisfaite par l'accouplement, qui calme lorsqu'il a été fécondant. Il revient périodiquement après une vingtaine de jours dans le cas contraire, et il faut toujours le calmer comme il convient à la loi naturelle, car une femelle, il importe de bien se le rappeler, est moins fatiguée par la gestation que par l'allaitement, et si l'on a à ménager une jeune bête à son premier veau, c'est en cessant de la traire plus ou moins longtemps avant l'époque où son lait se tarit naturellement.

La *monte*, ou opération de l'accouplement, n'offre pour les bovidés aucune difficulté et n'exige aucune précaution particulière de contention pour la femelle. Lorsqu'elle est en rut, elle reçoit volontiers le taureau ; dans le cas contraire elle le subit, sauf à ne pas être fécondée. Dans les pays de production où les femelles vivent libres au pâturage, elle consiste à abandonner le mâle au milieu du troupeau ; il les saillit lorsqu'elles sont en rut, c'est la *monte en liberté* ; mais la *monte à la main*, où le taureau est conduit vers la femelle à saillir, a l'avantage de régler le nombre des saillies journalières, de ne jamais les faire exécuter qu'au moment où elles ont le plus de chances

d'être efficaces, d'éviter leur répétition superflue pour la même femelle et de ménager les forces du taureau; elle sera toujours préférable, même dans les conditions les plus générales de la pratique, qui comporte en Tunisie le régime permanent du pâturage. Il suffirait d'établir pour le taureau un enclos où il serait conduit avec les vaches à mesure qu'elles manifesteraient le désir de s'accoupler; de cette façon on serait bien plus maître de son opération.

Les femelles fécondées vivant libres au pâturage durant les premiers temps de leur gestation ne demandent aucune précaution particulière, si ce n'est le soin d'assurer leur tranquillité en leur assignant un pâturage spécial où elles vivront paisiblement éloignées de la turbulence et des attaques des jeunes mâles.

L'accouchement occasionne souvent une grande fatigue des ligaments des os du bassin et de tous les organes de la génération; il est nécessaire de leur laisser le temps de se remettre; plus l'opération a été laborieuse, plus on doit attendre avant de faire saillir la vache: six semaines après qu'elle a mis bas est un terme raisonnable.

Il convient qu'un éleveur puisse s'assurer, par le palper abdominal, si une vache saillie a conçu. Vers le cinquième mois le fœtus occupe dans la région du flanc droit, un peu en avant et au-dessus de la hanche, une petite place qu'il faut trouver: en appuyant avec la main fermée sur cette partie, on sent les mouvements produits par le fœtus; mais il est bon de choisir pour cette exploration le moment qui suit le repas et après que la bête s'est abreuvée. Il faut répéter cette opération plusieurs fois, si la première a été nulle, afin d'avoir la certitude absolue de l'absence ou de la présence du fœtus. Dès que la présence est constatée, l'alimentation doit se régler de façon que la ration journalière, tout en étant suffisamment riche, ne dépasse pas un certain volume. Les fourrages altérés ou mal conservés doivent être rigoureusement proscrits: on les soupçonne de provoquer l'avortement épizootique.

La parturition se fait le plus communément après neuf mois de trente jours ou deux cent soixante-dix jours, mais il n'y a rien de précis à ce sujet, et les variations relevées par la statistique ne se rattachent à aucune cause bien déterminée. Il est facile de saisir les signes précurseurs du terme. L'anxiété, la marche lente et très lourde de la bête sont significatifs; cependant, comme certaines vaches mettent bas au moment où l'on s'y attend le moins, il est prudent, lorsque le terme approche, de surveiller la vulve dont les lèvres sont relâchées, flasques et pendantes, d'une teinte rougeâtre à l'intérieur, d'où il s'écoule par la commissure inférieure du mucus gluant; l'anus est profondément enfoncé, et la distension des ligaments qui unissent les os du bassin détermine de chaque côté de la queue une

dépression marquée; enfin les mamelles gonflées et dures laissent couler du colostrum qui se concrète parfois à l'ouverture des mamelons en petites gouttelettes jaunes; ce dernier signe est le plus probant et généralement l'indication la plus sûre.

C'est le moment où un berger soigneux ne perd plus de vue ses vaches, car les premières douleurs de l'accouchement sont proches : elles s'annoncent par des piétinements des membres postérieurs, puis par des efforts expulsifs très visibles; la bête se couche ou se maintient debout indifféremment; dans l'un et l'autre cas les efforts se suivent à des intervalles plus ou moins courts, et après quelques instants, si tout se passe normalement, il apparaît entre les lèvres de la vulve une masse arrondie, bleuâtre, luisante et tendue : c'est la *poche des eaux*, qu'il faut bien se garder de rompre, comme quelques-uns croient devoir le pratiquer, pour en faire écouler le liquide; il est préférable d'attendre qu'elle se rompe d'elle-même sous l'influence des contractions de la matrice, dont elle facilite l'efficacité. Lorsqu'elle est enfin rompue, pressée par ces efforts continus, les membres du fœtus apparaissent suivis du nez, puis du sommet de la tête, puis des épaules, et enfin du reste du corps. Le cordon ombilical se brise naturellement par le mouvement que fait la mère si elle est couchée; si elle est debout, le nouveau-né le rompt en tombant d'abord sur les jarrets, puis sur le sol.

L'accouchement normal chez les vaches est toujours très prompt, et on aurait tort de seconder les efforts de la mère en tirant sur les membres du fœtus qui se montrent en premier lieu : il vaut mieux, malgré que les tractions ne soient pratiquées qu'avec modération, s'en abstenir et laisser agir la nature. Cependant si depuis un quart d'heure, et malgré l'énergie croissante des efforts, rien ne se montre à l'ouverture vulvaire, il est à craindre qu'un obstacle, dû à la mauvaise présentation du fœtus, ne s'oppose à la parturition : il est alors prudent de s'en assurer par l'exploration directe, en introduisant la main, préalablement huilée, ainsi que le bras, jusqu'au fond du vagin, mais en ayant eu le soin de rogner d'abord les ongles de tous les doigts. Le veau peut être placé de différentes manières; souvent un pied, parfois les deux restent en arrière sous le corps, et la tête apparaît seule : il convient dans ce cas de chercher à repousser celle-ci et à saisir les pieds pour les tirer en avant. Il arrive aussi que la tête, repliée vers la poitrine, au lieu de donner le museau en avant, présente le crâne; de même que souvent c'est le cou qui est plié et la tête tout entière est rejetée en arrière ou sur le côté du veau; ou bien encore un pied ou les deux pieds sont placés sur la tête au lieu d'être à leur place normale sous la tête. L'opérateur doit chercher à replacer la tête et les membres dans leur véritable position, et s'il y parvient, le part peut bien se terminer heureusement. Mais toutes

ces opérations ne paraissent guère du ressort de l'éleveur, tout au plus un berger de longue carrière peut-il les tenter; il sera donc beaucoup plus sage de s'assurer le concours d'un homme de l'art à l'époque du vêlage.

Il est bien préférable, comme le recommande Sanson, de stimuler dans ces circonstances les contractions utérines, en excitant le système nerveux spécial de l'utérus par l'administration d'un breuvage alcoolique chaud, sous forme de vin, de cidre et de bière, à la dose d'un litre environ. Dans les cas d'inertie complète, une décoction de 15 à 20 grammes d'ergot de seigle dans ce breuvage provoque le retour des contractions expulsives.

Quelques vaches, après l'expulsion du fœtus, expulsent les enveloppes pourvues de leurs cotylédons placentaires, que l'on nomme *délièvre*, une demi-heure après le part; mais particulièrement chez les jeunes qui accouchent pour la première fois, ou celles dont le terme a été un peu avancé, la délivrance est plus tardive, les cotylédons restant adhérents aux utérins. Il serait imprudent de laisser se prolonger une situation pouvant provoquer dans la matrice des conditions favorables à la putréfaction; il vaut donc mieux, lorsque l'expulsion du délivre ne paraît pas devoir s'effectuer promptement, le faciliter par des tractions modérées sur la partie qui pend en dehors de la vulve, en ayant soin d'éviter les déchirures; mais il est préférable d'y suspendre un poids de 500 à 600 grammes, dont la traction régulière provoque les contractions expulsives qui désagrègent les placentas. La bête cependant doit être en tous cas attentivement observée afin que la moindre odeur putride ne puisse échapper; des injections d'eau phéniquée au centième (1 gramme d'acide phénique du commerce pour 100 grammes d'eau) dans le vagin et l'utérus permettront d'attendre sans danger la sortie complète du délivre.

Les vaches, lorsqu'elles ont vêlé, à de rares exceptions, se mettent à lécher leur veau pour le sécher. On doit les y exciter si elles s'y montrent indifférentes, en saupoudrant la peau du nouveau-né de farine et d'un peu de sel, dont elles sont toutes très friandes, car la friction qu'elles pratiquent avec la langue sur les membres les dégorge et permet à la jeune bête de se tenir debout pour aller aux mamelles; il n'est pas inutile de la suppléer en frictionnant soi-même le veau avec un linge de flanelle.

Tenir chaudement à l'étable durant un jour ou deux la vache dont l'accouchement a été normal est la seule précaution qui lui soit nécessaire, en ne lui donnant, toutefois, que quelques boissons farineuses tièdes; mais si le travail a été long, pénible et très douloureux, le séjour à l'étable et la diète se prolongeront davantage, selon les circonstances et l'état de la bête.

Allaitement

Ce chapitre est de la plus haute importance pour l'élevage tunisien, car l'allaitement exerce la plus grande influence sur l'amélioration des variétés comestibles, comme le sera un jour la variété de ce pays. Notre race ne sera pas exploitée avant quelques années pour la laiterie en raison de sa faible aptitude laitière : sa production ne peut donc pas se combiner, tout au moins pour le moment, avec la production laitière, la fabrication du beurre ou celle du fromage ; tout le lait devra revenir en bonne économie zootechnique aux jeunes sujets. Cependant l'allaitement risquerait souvent de n'être pas assez copieux, si l'éleveur ne faisait pas un bon choix des mères, en ce qui concerne cette importante fonction qui doit être la première de ses préoccupations. Il faudra en cela éviter de s'en tenir trop exclusivement aux qualités héréditaires de conformation et d'aptitude à l'engraissement.

Les expériences de Crusins ont montré que les veaux nourris de bon lait augmentaient, pour 100 kilog. de poids vif, de 12 kilog. 200 par semaine, tandis que ceux nourris de lait écrémé ne s'accroissaient que de 5 kilog. 900 ; la différence est donc de 6 kilog. 300, et pour 15 semaines, de $15 \times 6^k 300 = 94$ kilog. 500, qui à raison de 1 fr. 25 le kilog. de poids vif, représentent une valeur de 118 francs.

Au point de vue de la production de la viande l'avantage est assez sensible, surtout quand on considère les valeurs comparatives des sujets arrivés à un âge plus avancé. Les expériences de Wilckens ont montré les différences qui se font observer dans la comparaison du développement des veaux allaités à satiété durant un temps suffisant avec celui des veaux qui ont reçu prématurément des aliments végétaux. Le rapport a été comme 1 : 0,84, c'est-à-dire que de deux veaux nouveau-nés d'un même poids initial, le second ne rendrait que 84 kilog. tandis que le premier en rendrait 100, après avoir été nourris de l'une et de l'autre façon. De plus Sanson prouve⁽¹⁾ l'influence qu'un allaitement copieux et suffisamment prolongé exerce sur la précocité du développement, en fournissant au squelette, sous la meilleure forme, l'acide phosphorique nécessaire à sa constitution.⁽²⁾

Il est inutile d'insister davantage, pensons-nous, sur la plus-value commerciale des veaux allaités à satiété, par rapport à ceux qui ont pâti, puisque le but de toute bonne opération zootechnique doit être de réaliser, dans la production des animaux, la plus grande précocité possible, et que rien n'est plus propre à l'assurer, dans les premiers temps de la vie, qu'un allaitement complet.

Il est donc bien acquis qu'il y a nécessité à faire absorber à un

(1) Tome II, page 295, de son *Traité de zootechnie*.

(2) Sanson, tome IV, page 265.

jeune veau, dans les vingt-quatre heures, toute la quantité de lait qu'il est capable d'ingurgiter. Il n'en a assez, comme le dit encore Sanson, que quand il en a trop. Il ne reste plus qu'à examiner s'il vaut mieux laisser téter le veau ou le laisser boire au baquet. La question n'offre pas d'intérêt physiologique; il suffit qu'il reçoive immédiatement après sa naissance et dans les quelques jours qui la suivent, d'abord le colostrum de sa mère, puis le lait de celle-ci jusqu'à ce qu'il ait acquis ses propriétés de lait normal; le reste importe peu et ne ressort que des commodités personnelles ou particulières de l'industrie à laquelle on se livre. On trouve généralement plus commode de ne laisser téter les veaux que pendant une ou deux semaines, puis de leur donner à boire, soit le lait de leur mère après la traite, soit celui d'une vache quelconque. Toutefois si l'on préfère séparer le veau de sa mère, il convient d'entourer cet enlèvement de quelques précautions afin d'éviter à cette dernière une inutile agitation. Mais dans la situation de l'élevage local il sera plus simple de laisser téter les veaux à volonté, ou bien de régler le nombre de tétées journalières en logeant au pâturage les veaux dans un petit enclos séparé, aménagé à cet effet : les mères sont ainsi plus tranquilles et les mamelles remplissent mieux leurs fonctions; les veaux, du reste, lorsque l'estomac est rempli, se couchent, dorment et profitent plus amplement de la nourriture.

Dans une situation agricole spéciale où l'on serait obligé de régler soi-même la consommation, ce serait une grave erreur de croire pouvoir fixer d'avance, par le calcul et d'après une norme, la quantité suffisante d'une ration journalière; l'appétit des jeunes bêtes est très variable et il n'est réellement satisfait qu'au moment où elles font des restes. Les moyennes données par les traités sur l'alimentation du bétail ne valent que comme approximations faites pour guider la pratique, et qui n'ont pas dans l'esprit de leurs auteurs la fixité qu'on est obligé de leur donner comme formule.

Sevrage

Il n'y a rien de plus sûr pour assurer un développement précoce avec tous ses attributs, qu'un allaitement copieux provoquant une grande puissance digestive, qui est, dans notre cas particulier, le principal pour les éleveurs devant arriver dans le moindre temps possible au plus fort poids vif. Le temps perdu par un allaitement parcimonieux ne se regagne jamais, et aucun aliment, dans les premiers mois de la vie des jeunes veaux, n'est assez riche en protéine et en acide phosphorique, ni assez digestible pour remplacer le lait maternel, qui est digéré en presque totalité lorsqu'il est de bonne qualité.

Aussi tout éleveur, dans la sélection des mères, doit faire passer

avant toute autre chose l'aptitude à la lactation, de préférence à toutes les beautés de la conformation qui sont parfois trop exclusivement recherchées : les meilleures nourrices feront presque toujours les meilleurs veaux, malgré qu'elles puissent être défectueuses dans quelques-unes de leurs formes; leurs descendants élevés à satiété acquerront toujours l'ampleur et la profondeur de poitrine, l'écartement des hanches, la largeur des lombes, qui seront pour nos futurs producteurs de viande des beautés de premier ordre.

Un sevrage prématuré ne pourrait donc avoir que des suites fâcheuses pour l'amélioration que doivent poursuivre tous les colons tunisiens, et la substitution brusque d'un aliment végétal de digestibilité toujours moindre au lait de la mère, durant la période que Sanson appelle carnassière, ne fera que déterminer un trouble profond dans la nutrition et nuire ainsi très sensiblement au développement du jeune sujet : il amoindrit le coefficient d'accroissement autant qu'il altère le type de conformation.

La durée normale de l'allaitement que l'on fixe généralement à quatre mois, mais qui n'est guère observée, manque de base précise : il n'est pas douteux que si elle était suivie, elle améliorerait dans la généralité des cas les sujets qui y seraient soumis. Mais puisque la science fournit chez les animaux herbivores un signe certain qui marque la fin de la première jeunesse durant laquelle l'aliment naturel est exclusivement du lait, il est bien inutile de s'étendre davantage sur des notions empiriques peu sûres : il vaut mieux se laisser guider par ce signe fourni par la dentition et accusé par l'apparition de la première dent permanente qui est la quatrième molaire de chacune des rangées. Le sevrage ne saurait donc être opéré sans inconvénient tant qu'il n'en existera aucune de visible, tant que la bouche n'aura que des dents caduques, dites dents de lait. L'outillage du jeune animal n'est pas encore assez complet pour pouvoir digérer convenablement les aliments végétaux, son organisation n'est pas encore celle de l'herbivore, et s'il peut joindre au lait maternel, diminué de quantité, un supplément d'herbes tendres que douze molaires caduques lui permettent de mâcher, il ne faut pas oublier que s'il devait s'en nourrir exclusivement sa nutrition serait incomplète, la présence des molaires permanentes étant nécessaire.

Le moment normal du sevrage est donc le début de la seconde nutrition, qui n'est que le commencement de la seconde jeunesse; néanmoins ce moment est très variable, selon les variétés et même selon les individus, mais bien plus encore selon que l'allaitement a été plus ou moins riche. Ce n'est qu'entre le cinquième et le sixième mois après la naissance que ces écarts se déterminent. Le minimum de temps est donné par les familles précoces, et le maximum dans les autres moins bien douées. L'éleveur, pour opérer sûrement, devra

être très attentif à l'évolution du système dentaire et ne faire partir le sevrage que du moment où les premiers signes de ce phénomène seront aperçus.

Aucun changement brusque d'alimentation ne manque de troubler la nutrition à n'importe quel âge de la vie d'un animal quelconque. Ce trouble est d'autant plus sensible ici qu'il s'agit non seulement d'un changement de relation nutritive, d'une diminution dans la proportion de protéine ingérée, mais encore d'un estomac délicat habitué à une alimentation lactée liquide qu'on ne peut brusquement changer pour un aliment solide, même aussi riche que le lait, sans produire un arrêt dans l'intensité du développement et amener des désordres gastriques toujours dangereux. Dans les exploitations où les veaux vivent librement au pâturage avec leurs mères, la transition se fait d'elle-même régulièrement en passant des quantités progressivement croissantes d'herbes tendres à mesure que le lait de la mère diminue; obéissant ainsi à leur appétit, ils se sevrant d'eux-mêmes lorsque les mamelles se tarissent. Le sevrage à l'étable, lorsqu'il se pratique, doit imiter le plus possible cette indication fournie par la nature, et remplacer à l'arrière-saison, lorsque les veaux ne peuvent plus être nourris de jeunes pousses d'herbe, cette nourriture par un aliment fortement concentré, moulu et délayé dans de l'eau tiède, sous forme de bouillie claire d'abord. La farine de fèves ou d'un tourteau oléagineux convient très bien à cet usage. Cette bouillie ainsi préparée remplace pendant la première semaine pour le veau un de ses repas de lait, il en boit autant qu'il lui plaît, mais il faut avoir soin de diminuer chaque jour un peu la fluidité du mélange. Deux repas de lait sont supprimés la deuxième semaine et remplacés comme de raison par deux repas de bouillie un peu plus épaisse, afin qu'au bout de la quinzaine il s'agisse autant pour la jeune bête de manger que de boire. Un nouveau repas de lait est supprimé la troisième semaine: il n'en reste donc plus qu'un seul; on donne trois repas de bouillie pâteuse, à laquelle on ajoute une petite ration de bon regain, que l'animal mange à volonté. Il ne prend plus de lait que tous les deux jours et à un seul repas pendant la quatrième semaine; on lui fait faire ses quatre repas de l'aliment concentré pâteux, auquel on peut ajouter un peu plus de regain et quelques tranches minces de racines si on en a à sa disposition. Le lait après cette quatrième semaine est supprimé, le sevrage est donc terminé; l'animal se nourrira désormais de matières alimentaires végétales, sans risques pour sa croissance et sans aucun temps d'arrêt.

Régime après le sevrage

Le sevrage en Tunisie, comme dans tous les pays de pâturage où la culture arable n'est pas encore développée, se fera dans la géné-

ralité des cas au pâturage; celui qui se fait à l'étable ne sera que l'exception, et les jeunes bêtes ne pourront guère être nourries qu'avec le foin pendant la mauvaise saison, ce qui ne constitue pas, à beaucoup près, un régime suffisant pour réaliser toutes les conditions de la précocité qui assure le succès dans la production bovine; c'est pourquoi nous avons tant insisté dans notre étude sur les assolements⁽¹⁾ pour l'établissement des prairies temporaires avec base de légumineuses, car il a été souvent observé que de jeunes animaux, sans avoir été poussés à la graisse pendant les premiers temps de leur vie, et même médiocrement nourris, se développent ensuite, moins bien que les autres il est vrai, mais néanmoins très sensiblement, si on peut leur donner à discrétion du trèfle, de la luzerne ou du sainfoin.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de ce qui a été dit plus haut que le système de stabulation permanent soit le seul capable de fournir de belles bêtes à la boucherie : tous les animaux, surtout les nôtres, ont besoin d'air, de lumière, de liberté et de société. Une étable couverte, fermée seulement de trois côtés, pouvant les garantir de la pluie et des vents violents une nourriture, saine, copieuse, et de l'eau pure feront partout des merveilles si on le veut bien.

Nous nous dispenserons de donner ici des normes sur la valeur des rations à employer : les éleveurs qui voudront pousser leurs connaissances jusque-là les trouveront dans des ouvrages spéciaux dus à la plume de savants travaillant dans le laboratoire ; mais qu'ils se tiennent en garde contre des calculs ne pouvant être que des indications données par nos savants et seulement faites pour diriger la pratique et la guider dans ses observations.

Emasculatlon ou castration

La castration des mâles, si négligée et si mal faite sur notre bétail, ne saurait être passée sous silence dans un travail de simple pratique. Le moment et le procédé de l'opération seront seuls traités ici.

Pour les bovidés il y a tout avantage à supprimer les testicules le plus tôt possible afin de permettre à l'individu de se développer en dehors de leur influence, et acquérir ainsi plus sûrement et au plus haut degré les formes et le tempérament calme et indifférent du sujet neutre qui ne songe qu'à manger, digérer, et gagner de la sorte en poids. L'animal doit donc être opéré dès que les testicules sont accessibles, dès qu'ils occupent normalement leur place dans les bourses, ce qui arrive pour les bœufs dès la première jeunesse.

Le manuel opératoire se sert de deux moyens de suppression. Le premier détermine la chute des testicules en se servant d'un ins-

(1) *Revue tunisienne*, janvier 1898.

trument tranchant ou de moyens de compressions des cordons testiculaires : c'est la castration ; le second, appelé bistournage, a pour résultat d'amener l'atrophie progressive des testicules en les laissant en place, mais en y supprimant l'accès du sang par la torsion sous-cutanée des vaisseaux du cordon. La science n'a pas encore déterminé d'une façon absolue s'il y a une différence physiologique marquée entre les individus châtrés et les individus bistournés. Cependant les praticiens observateurs sont unanimes à déclarer que les derniers conservent à des degrés variables quelques-uns des attributs du sexe mâle en raison du volume des restes des testicules atrophiés. En bonne pratique il n'y a sans doute pas là de quoi nous pousser à donner la préférence à la castration, sous la raison de la supériorité absolue de toute opération qui peut se faire sans plaie sur celle qui nécessite la lésion des tissus par un instrument tranchant qui entraîne leur cicatrisation suppurative. Celle-ci, à part les chances de mortalité, si faibles qu'elles puissent être, peut avoir des conséquences plus graves, et elle porte toujours, si régulière que soit sa marche, un trouble plus grand dans l'économie. Cependant, si la préférence est donnée au bistournage, il convient de veiller rigoureusement à ce que l'opération soit complète, c'est-à-dire poussée assez loin pour assurer l'atrophie complète des testicules et ne laisser aucune grosseur apparente à l'extrémité des cordons. Le résultat est d'autant meilleur que l'opération a été faite chez l'animal plus jeune et que la régression des éléments anatomiques a plus de temps pour s'accomplir.

Il n'y a réellement aucun intérêt direct à retarder cette opération dans la crainte souvent formulée de castrer des sujets qui seraient dans la suite de bons reproducteurs. La considération d'origine a ici plus d'importance que tout le reste dans la sélection de ces derniers et les belles formes s'accusent aux premiers jours de la naissance et n'échappent jamais aux connaisseurs.

Pour éviter un risque sans grande conséquence, on tombe dans la certitude de laisser un sujet développer les formes grossières de son squelette, de donner une trop forte accentuation à ses parties antérieures, surtout à la tête et au cou, parties qui ne fournissent que de la viande de troisième catégorie : c'est aller à l'encontre du but économique de la production. Aussi tout semble justifier l'émasculatation hâtive des jeunes bêtes destinées à être exploitées en qualité de bœufs.

La manière d'opérer la castration est connue de tous les bergers un peu exercés, et il serait superflu de la décrire ici ; du reste, des ouvrages spéciaux en donnent des détails que nous ne pourrions reproduire dans un cadre aussi restreint.

Méthodes d'exploitation

Il ne nous reste plus maintenant qu'à énumérer les méthodes employées dans les exploitations du bétail ; mais avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis de nous arrêter un instant pour mettre en garde les débutants contre une erreur trop commune, qui fausse complètement le caractère des opérations zootechniques, en laissant croire qu'elles participent de ce qu'on appelle, dans le langage des affaires, spéculation. Il n'y a pourtant rien qui en soit plus éloigné, car elles ne s'exercent qu'incidemment sur les achats et les ventes en prévision de la hausse et de la baisse : elles sont avant tout une simple opération industrielle dont la fonction principale est de produire des valeurs déterminées d'avance. Les lois naturelles de l'ordre biologique ou de l'ordre économique en règlent seules les conditions, car elles n'acceptent à aucun degré le calcul des probabilités et elles laissent peu de prise à cette chose mouvante, connue dans le monde des spéculateurs sous les noms de chance ou hasard.

Les animaux ne sont, comme le dit très judicieusement Sanson, que des machines animées qui s'entretiennent d'elles-mêmes et se réparent aux dépens de leurs propres aliments ; de ce jeu continu il ressort que l'alimentation dans leur exploitation est de la plus grande importance : elle doit toujours déterminer le choix des méthodes d'exploitation, qui sont dans la pratique au nombre de trois pour tous les genres d'animaux.

La première consiste à faire naître les animaux et à exploiter les mères en leur faisant remplir leur fonction de gestation et d'allaitement afin de livrer au commerce les jeunes sujets aussitôt après leur sevrage.

La deuxième a pour objet d'acheter directement ces jeunes bêtes à leurs producteurs et de les amener en bonnes conditions jusqu'au moment où elles peuvent être avantageusement livrées au commerce pour la consommation générale.

La troisième exploite des animaux adultes dont la croissance est achevée, et cherche son bénéfice dans leurs produits de transformation, force motrice, lait, laine ou viande. Cette dernière est la plus délicate et la moins lucrative de toutes ; elle exige du reste un tour de main que possèdent seuls les vieux routiers de certains de nos départements français, où cette opération est exercée depuis fort longtemps. Les animaux adultes perdant de leur valeur commerciale à mesure qu'ils avancent en âge, il n'est pas aisé de saisir le moment où l'étendue de leur aptitude à la fonction économique décroît ; cette dernière méthode ne se recommande par ce fait que médiocrement à l'attention des colons, tout au moins momentanément.

On peut exercer concurremment ou séparément les deux premiè-

res méthodes, production et élevage des jeunes animaux : il n'y a rien de précis à cet égard ; le choix en sera déterminé par les conditions particulières à l'entreprise et aux circonstances économiques du milieu ou l'on sera appelé à opérer.

Mais en première ligne de tout projet de production animale doivent figurer les ressources en matières alimentaires que pourra fournir le système de culture, et lorsqu'elles seront bien connues, elles fixeront le choix des meilleurs consommateurs pouvant les utiliser avec le moindre déchet. Le problème des meilleurs assimilateurs domine toute entreprise de production animale, et de sa facile solution dépend le succès. Malheureusement, si les aliments naturels consommés par tous les herbivores peuvent être utilisés lorsqu'ils sont de première qualité, à un degré égal pour tous, comme par exemple les herbes de prairie et le foin qu'elles donnent, les différents sols qui les ont produits en modifient souvent les qualités, et les herbes grossières des prairies basses et humides sont loin d'avoir les propriétés qui appartiennent aux herbes des prairies hautes et saines. Ces dernières conviennent à tous les animaux, mais les grands ruminants peuvent seuls, sans inconvénient, vivre de ces herbes grossières venues dans les bas-fonds.

Ainsi donc, des matières alimentaires que produit une entreprise agricole dépend le choix à faire entre les diverses variétés de chaque genre. Admettons par exemple que le système de culture appelle l'exploitation des bêtes bovines et que toutes les autres conditions indiquent la production laitière comme la meilleure. C'est vainement que l'on s'entêtera à y introduire les vaches de la race la plus laitière du monde si l'entreprise doit se poursuivre dans un climat sec et chaud, loin des côtes et des rivières : le lait disparaîtra petit à petit, et les veaux qui naîtront de ces mères ne conserveront pas longtemps les qualités distinctives de la race. L'aptitude à l'engraissement n'est pas mieux traitée dans ces conditions ; on en a la preuve lorsque l'on examine ce que deviennent sous un climat sec et chaud les sujets des grandes races de France, et en particulier ceux de la variété de Durham, qu'on a voulu y introduire ; l'effet est surtout significatif sur leur progéniture, malgré les soins dont on entoure et la mère et le jeune veau. Il ressort de toutes ces malheureuses tentatives que la seule conclusion pratique, qui est tout à fait en situation en Tunisie, c'est qu'il y aura toujours un réel avantage à n'exploiter que les animaux qui se trouvent dans leur aire géographique naturelle, où ils ont acquis de longue date l'endurance nécessaire au climat.

Il est élémentaire en industrie que la marchandise la plus demandée, celle dont les débouchés sont les plus faciles et les plus assurés, est toujours la plus avantageuse à produire. Se lancer dans la production d'une marchandise dont le marché est déjà encombré, ou s'engager

dans une lutte contre des concurrents mieux outillés et surtout mieux placés, soit par des raisons de moindres frais de transport, de moindres risques, soit encore par de meilleurs moyens de production, serait courir à une ruine certaine. Il est donc nécessaire, avant de former une entreprise quelconque, de connaître exactement l'état du marché, le chiffre de la demande et les forces de la concurrence.

En bonne pratique économique, la simple raison veut qu'on travaille en vue de la demande du consommateur, et non pas en vue de ses propres préférences personnelles. Il est louable, en théorie, pour quelques cas particuliers, seulement lorsqu'on le croit utile au bien général, de faire de la propagande pour tel ou tel genre de culture, pour telle ou telle plante, pour telle ou telle race. Mais la loi fondamentale du succès industriel, qui veut que la production suive le débouché, que l'écoulement des produits soit, sinon assuré, tout au moins très probable avant leur fabrication, n'est jamais oubliée sans qu'il se produise une création de valeurs imaginaires d'un écoulement impossible sur le marché et qui deviennent ensuite une charge écrasante pour l'exploitation dont elles auraient été le profit si elles avaient été mieux combinées.

La consommation locale en Tunisie n'atteindra pas avant quelques années un chiffre assez élevé pour que l'on puisse dès aujourd'hui exploiter la production animale dans le sens de ses goûts; et il y a sagesse à laisser continuer purement et simplement le genre de production qui se pratique dans la région, en essayant seulement de la faire améliorer par les indigènes dans les détails d'exécution. Le colon devra donc se tourner vers l'exportation, et étudier quels sont les marchés qui lui sont ouverts, quelle concurrence il aura à combattre, quelles sont les bonnes conditions de vente de la viande, de la laine s'il exploite le mouton, et les qualités qui leur sont demandées, la préférence que l'acheteur donne à tel produit et non à tel autre. L'étude de ces données conduite avec attention et compétence diminuera de beaucoup les causes nombreuses d'erreurs dans le premier établissement, et le colon aura moins à craindre un de ces retours en arrière si désastreux dans les entreprises agricoles.

Lorsque l'entrepreneur apporte au début de sa carrière un bagage technique sérieux, il n'est pas douteux que ses moyens d'action en seront agrandis d'autant; mais ils ne sont pas tout, et leur influence n'est jamais très étendue, si la science de l'application qui naît des dons personnels ne vient pas les compléter et en multiplier la valeur. L'aptitude personnelle développée par la pratique et éclairée par la science théorique produira des résultats supérieurs; cependant, l'expérience des résultats a posé souvent cette question : Si l'aptitude personnelle ne primait pas, dans plus d'un cas, la science pure, à quoi répondraient, dans nos exploitations pressées de produire, ces connaissances abstraites, ces connaissances théoriques, si l'ap-

plication ne vient pas à point et n'est pas ordonnée avec le sens juste de l'opportunité ? en un mot, si le coup d'œil du métier manque, si le praticien ne se révèle pas ?

L'aptitude commerciale qui s'exerce sur l'écoulement des produits et qui détermine l'engagement du capital d'exploitation n'est pas, il s'en faut, une qualité négligeable ; elle a la difficile mission d'être toujours bien renseignée sur l'exacte situation du marché, afin de vendre à la hausse et d'acheter à la baisse ; elle doit ne pas oublier non plus que les opérations sur le bétail qui sont prospères sont celles dont le capital se renouvelle souvent : et qu'en agriculture « les petits bénéfices souvent répétés font les gros profits ». Malheureusement tout ceci ne s'enseigne pas, ce n'est qu'un don naturel que la pratique développe.

Sanson, à qui l'on doit tout emprunter dans les problèmes zootechniques, place le succès de toute entreprise sur le bétail sous les trois conditions suivantes :

1° Connaître l'exacte appropriation du genre des animaux exploités au genre des matières alimentaires fournies par le système de culture ;

2° Ne pas s'égarer sur l'exacte appropriation des produits de transformation de ces matières alimentaires aux conditions du marché, afin que l'écoulement des sujets fabriqués et les produits du sol soient payés au plus haut prix ;

3° Que les qualités personnelles et les aptitudes de l'entrepreneur lui permettent d'apprécier exactement les cas de l'application des deux premières conditions citées plus haut, et qu'il sache exécuter à propos les opérations qu'elles comportent sans se tromper, ou en ne se trompant que le moins possible ; que dans l'exploitation qu'il dirige jamais l'effectif des animaux ne dépasse les ressources alimentaires dont il dispose, afin que chaque individu soit constamment nourri au maximum en qualité et en quantité. L'alimentation insuffisante est toujours perdue pour la production, et la véritable économie consiste à dépenser tout ce qui doit être utilement retrouvé.

F.-V. D.

BIBLIOGRAPHIE

BAUDEMONT (E.) : *Principes de zootechnie*. Paris. Delagrave, 1869, in-12.

SANSON (ANDRÉ) : *Traité de zootechnie*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique, 1888.

VILLEROY (FÉLIX) : *Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes*. 11^e édition. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique, 1887.

DAMPIERRE (M^{IS} DE) : *Races bovines*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique.

MAGNE (J.-B.) : *Choix de vaches laitières*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique, 1887.

BORIE (VICTOR) : *Les animaux de la ferme, espèce bovine*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique, s. d.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE, tome II. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique.

VIAL : *Engraissement du bœuf*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique.

MOLL ET GAYOT : *La connaissance générale du bœuf*. Paris. E. Deyrolle. Atlas.

GUENON (FRANÇOIS) : *Tableau synoptique indiquant les marques externes des bonnes et des mauvaises vaches laitières*. Bruxelles. Mayolez.

— *Traité des vaches laitières et de l'espèce bovine en général*. 4^e édition. Paris.

MAGNE (J.-H.) : *Races bovines et leur amélioration*. Paris. Garnier frères.

CORBLIEN (H.) ET GOULIN (R.) : *Les races bovines*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique.

LE CONTE (JULES) : *Traité pratique de l'élevage des veaux*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique.

RIEDEL (le baron) : *Alimentation des bêtes à cornes et élève des veaux*. Paris.

FONTENAY (DE) : *Race bovine; pratiques d'élevage et d'engraissement des fermiers anglais*. Paris.

DUBOS (ERNEST) : *Guide pratique pour le choix d'une vache laitière*. 2^e édition. Paris.

TISSERAND (EUGÈNE) : *Guide des propriétaires et des cultivateurs dans le choix et l'entretien des vaches laitières*. 2^e édition. Paris.

TROUBAT (V.-P.) : *Nouveau traité sur les vaches laitières et les taureaux reproducteurs*. Paris.

COLLOT (E.) : *Traité spécial de la vache laitière et de l'élève du bétail*. Paris.

LAFORE (L.) : *Des vaches laitières, de leur choix, du régime alimentaire et des soins hygiéniques à prendre*. Paris.

LODIEU (J.) : *Vaches laitières*. Paris.

RENOULT-LIZOT : *Des aptitudes des vaches et des veaux à l'âge de leur sevrage*. Paris.

DOYEN (E.) : *Du choix et de l'alimentation des vaches laitières*. Paris.

AUJOLLET (P.) : *La vache et ses produits : veau, lait, viande, travail et fumier*. Paris.

LARBALÉTRIER (A.) : *Les vaches laitières*. Paris.

GELLÉ (P.-B.) : *Pathologie bovine ou traité complet des maladies du bœuf*. Paris.

WICKHERLIN (AUG. DE) : *Zootecnie spéciale. Traité des races bovines*. Paris.

KRAEMER (AD.) : *Le type accompli de la bête bovine*. Paris.

BAURIN (J.) : *L'art d'engraisser les bœufs, les vaches et les veaux avec une économie de temps et de nourriture*. Paris.

MOSLAN (P.) : *Le bœuf de trait, le pansage, l'étable, l'alimentation, mode d'attelage et de conduite*. Paris.

THIERRY (EMILE) : *Le bœuf. Anatomie, physiologie, races, production, hygiène et maladies*. Paris. Librairie agricole de la Maison rustique.

L'ADMINISTRATION DES CHEFS INDIGÈNES

DE TUNISIE

Caïds, Khalifas et Cheikhs

II

Nous avons étudié les attributions du caïd assez en détail pour qu'on puisse se rendre compte de l'œuvre de transformation poursuivie par le Protectorat français en Tunisie.

Au-dessous de ce chef indigène sont les khalifas et les cheikhs, qui ont conservé à peu de chose près leurs anciennes attributions, car nous avons compris qu'il fallait laisser aux hommes qui sont directement en contact avec les populations leurs anciennes fonctions, pour que le peuple protégé ne sente pas trop notre intervention.

Le caïd, en effet, n'a guère affaire aux administrés eux-mêmes, tandis que le khalifa et le cheikh sont en contact journalier avec eux. Il s'ensuit qu'il nous importe surtout d'indiquer les modifications apportées aux moyens de surveillance du caïd sur les khalifas et les cheikhs.

§ 1^{er}. — Historique

Nous avons vu que la plupart des caïds habitaient Tunis et restaient éloignés de la tribu qu'ils étaient censés diriger. Ils laissaient l'autorité entre les mains des subalternes, les khalifas et les cheikhs, dont le seul souci était d'exploiter de leur mieux la place qu'ils avaient chèrement payée. Ils avaient dépensé beaucoup, souvent trop, pour satisfaire leur ambition. Leur premier souci était donc de rentrer dans leurs déboursés, et pour cela il leur était plus facile de s'adresser aux pauvres qui sont sans protection, qu'aux riches qui ont de l'influence et dont la voix pourrait porter loin. Tout d'abord, le caïd disposait des places de ses subordonnés : sans qu'il eût besoin de parler, les cheikhs venaient les uns après les autres lui offrir un cadeau d'investiture, et les rivaux des cheikhs ne manquaient pas de s'efforcer d'éclipser la magnificence de ceux-ci ; ils insinuaient doucement que s'ils étaient désignés pour remplacer les cheikhs en fonction, tel impôt serait susceptible de prendre un accroissement notable, et que la vieille considération dont ils jouissaient imposerait silence à toute velléité importune de récrimination. Finalement la dignité de cheikh restait au plus offrant et, par

suite, toutes les fonctions subalternes étaient également mises à l'encan.⁽¹⁾ Ils ne s'en tenaient malheureusement pas là. Les insinuations que leur adressaient les cheikhs ou les candidats cheikhs au sujet de la perception des impôts étaient bien loin de rester sans effet. Les contribuables, déjà écrasés sous des taxes trop lourdes, avaient à subir les plus tristes vexations. On cite, comme exemple, le chiffre des exactions présenté sous la rubrique euphémique de *haqq essabat*, c'est-à-dire « prix des souliers », des souliers que le fonctionnaire est censé user en accomplissant les devoirs de son emploi. Dans une ville comptant une population de 1.900 âmes adultes et payant au gouvernement tunisien 380.250 francs d'impôts, le prix des souliers s'élevait à 26.250 francs. Partout le pauvre contribuable avait encore à satisfaire l'avidité du dernier des employés et de leurs domestiques. Un autre voyageur raconte qu'un khalifa, interrogé sur les avantages comparés d'un gouvernement dans le Sahel ou à Kairouan, avouait naïvement que Kairouan était très supérieur au Sahel, parce qu'on pouvait y gagner beaucoup plus aux dépens des contribuables.

Ce sont de telles déprédations et de telles mœurs que nous sommes arrivés à enrayer chez les chefs indigènes subalternes, grâce aux instructions précises et sages que nous avons données aux caïds, avec ordre formel de les faire appliquer par les khalifas et les cheikhs.

§ 2. — Attributions du khalifa

Les khalifas sont aujourd'hui nommés par décret et répartis en cinq classes. Nul ne peut exercer les fonctions de khalifa en vertu d'une commission du caïd. Des décrets spéciaux déterminent le nombre et la classe des khalifas dans chaque caïdat de la Régence. Celui du 12 novembre 1898 stipule que ces emplois seront donnés de préférence à ceux qui seront munis du diplôme de connaissances pratiques créé par ce même décret.

Le décret du 28 novembre 1889 fixe leur traitement : ils sont rétribués directement et mensuellement par les caïds, sur les remises accordées par l'Etat à ces fonctionnaires.

Les fonctions de khalifa et celles de cheikh ne peuvent être cumulées, mais il n'y a point incompatibilité entre les fonctions de khalifa et celles de secrétaire de caïd.

Les khalifas sont chargés, sous les ordres du caïd, de diriger l'administration d'un certain nombre de fractions du caïdat. Ils exercent leurs attributions de police administrative et judiciaire sous les ordres immédiats et la responsabilité du caïd. Dans leurs territoires

(1) H. DUVEYRIER : *La Tunisie*.

respectifs, ils recherchent les contraventions de simple police, les délits et les crimes, et ils veillent à ce que les procès-verbaux que les notaires rédigent à cet effet énoncent la nature et les circonstances de ces contraventions, délits et crimes, le temps et le lieu où ils ont été commis, les preuves ou indices à la charge de ceux qui en sont présumés coupables. Ils adressent sans délai les procès-verbaux et autres actes par eux autorisés, dans les cas de leur compétence, au caïd du territoire, qui est tenu d'examiner sans retard les procédures et de juger les contraventions. Ils sont chargés d'une manière générale de la police du territoire; ils surveillent, sous la responsabilité du caïd, les opérations de recensement des contribuables, prêtent leur concours aux commissions de mesurage d'achour et veillent à ce que la perception des impôts s'opère promptement et régulièrement. Ils tiennent un registre sur lequel ils transcrivent leur correspondance avec le caïd et les ordres ou instructions qu'ils adressent aux notaires et cheikhs de leur circonscription.

Hors le cas où ils sont chargés de l'intérim, les khalifas ne peuvent prononcer aucun jugement.

Car, en l'absence ou en cas d'empêchement du caïd, il est suppléé par le khalifa du lieu de sa résidence, et à défaut de celui-ci, par le khalifa du territoire le plus rapproché.

Sauf lorsqu'il est absent de son caïdat en vertu d'un congé régulier, le caïd reste personnellement responsable vis-à-vis de l'Etat de tous les actes de son khalifa.

Le khalifa du chef-lieu du caïdat peut également, par arrêté du Premier ministre pris sur la proposition du caïd, être chargé de missions spéciales s'étendant en dehors des limites de son khalifalik.

Bref, les caïds doivent exiger des khalifas avant tout qu'ils offrent toutes les garanties désirables d'intelligence, de zèle et d'activité, qu'ils aient des moyens d'information suffisants pour les tenir au courant et les renseigner sur ce qui se passe dans leurs fractions et spécialement de tout ce qui intéresse la sécurité publique.

§3. — Attributions des cheikhs

Il faut avant tout remarquer qu'il y a deux sortes de cheikhs :⁽¹⁾

- 1° Ceux des villes, ⁽²⁾comprenant en général des cheikhs de quartier et au-dessus d'eux un cheikh chargé de contrôler ces derniers;
- 2° Ceux de la campagne.

Les premiers ont des attributions purement municipales et sont

(1) Il ne doit pas être question ici des cheikhs des Algériens qui, à Tunis, sont chargés d'assurer le paiement annuel de la somme de 10 francs, allérente à un certificat de nationalité que les Algériens doivent faire renouveler tous les ans pour être exemptés de l'impôt *medjba*

(2) A Tunis, le cheikh El-Medina a des attributions spéciales.

pour les indigènes à peu près ce que sont nos maires de campagne en France : ils ont une grande influence dans leur quartier et ils connaissent à peu près tous leurs administrés ; c'est dire qu'ils sont d'une grande utilité pour fournir des renseignements sur ceux-ci aux autorités locales.

Les seconds ont des attributions de deux sortes, administratives et municipales, dans les centres où il n'existe pas d'organisation communale. Leur rôle, en matière municipale, se réduit à peu de chose : le balayage et l'éclairage du village sont leurs seules préoccupations, avec la réglementation de la jouissance commune des territoires stipulés communs aux habitants par la tradition et l'usage. Mais si leurs fonctions de maires sont aussi vagues, il n'en est pas de même de celles qui leur incombent comme administrateurs.

RECRUTEMENT. — Les cheikhs sont désignés au choix du gouvernement par leurs fractions, convoqués par-devant notaires à l'effet d'exprimer leur choix et de cautionner leur élu⁽¹⁾ vis-à-vis du Trésor ; leur fraction se porte garante de leur gestion financière et se tient responsable des reliquats dont ils pourraient rester redevables. L'élection n'est définitive que lorsqu'elle a été sanctionnée, après avis du contrôleur civil, par un décret beylical (arrêté du 12 janvier 1881).

Le remplacement des cheikhs s'effectue aujourd'hui d'une façon très régulière. Personne ne peut, depuis la circulaire du 3 avril 1884, percevoir les impôts d'une fraction ni s'occuper de son administration sans être investi des pouvoirs de cheikh par décret de S. A. le Bey. Il est, en conséquence, formellement interdit aux gouverneurs de délivrer des commissions ou autres pièces en contradiction avec cette prescription. Les caïds sont responsables des contraventions à ces dispositions et personnellement redevables des sommes dont le cheikh irrégulièrement investi serait reliquataire.

TRAITEMENT. — Le traitement des cheikhs a été fixé, comme nous l'avons vu, par le décret du 31 décembre 1871, c'est-à-dire qu'une remise de 5 % leur est faite sur le montant des impôts qu'ils perçoivent ; ils jouissent en outre, ainsi que les caïds et khalifas, de quelques immunités : exemption de la medjba, du service militaire, etc.

ATTRIBUTIONS. — 1° *Percepteur d'impôts.* — C'est seulement après la délivrance par le souverain de leur commission que les cheikhs peuvent valablement procéder au recouvrement des impôts ; l'inobservation de cette prescription engagerait la responsabilité pécuniaire des caïds, dont le compte de gestion n'est par suite admis que s'il est accompagné des commissions des cheikhs.

(1) Ce cautionnement et ce choix doivent être constatés dans un acte notarié fait en trois expéditions, dont l'une reste par-devers le gouverneur ou caïd, et les deux autres sont envoyées l'une aux archives du gouvernement, l'autre à la Direction des finances.

Le recensement des contribuables, de concert avec les notables et le caïd, comme nous l'avons vu, et la perception de l'impôt sont, en effet, les deux principales attributions des cheikhs.

2° *Administration.* — En matière de travaux publics, ils reçoivent les avertissements collectifs pour les prestations en nature à exécuter par leur cheikhat. Ils doivent s'y conformer en tout point, fournir régulièrement aux jours indiqués le nombre de prestataires prévus et promis pour chaque chantier de prestations, et maintenir le bon ordre sur ce chantier.

Comme tout administrateur, les cheikhs assurent l'ordre public, arrêtent les malfaiteurs, préviennent le caïd de tout événement intéressant, font les premières constatations en matière de crimes ou délits, etc., mais ils n'ont pas droit de juridiction.

Notamment, ils sont tenus de surveiller tous les mouvements des malfaiteurs et repris de justice obligés, par ordre du caïd, d'habiter constamment un douar désigné. Chaque fois que l'un d'eux s'absente, surtout la nuit, ou reçoit la visite d'un autre individu inconnu ou suspect, le chef du douar et le cheikh doivent transmettre immédiatement cette information au caïd. Comme sanction à ces instructions, le cheikh de la fraction, ainsi que le kebir du douar ou de l'enchrir, doivent, comme nous l'avons dit, fournir au caïd une hodja constatant l'obligation imposée auxdits individus d'habiter sur le territoire et portant engagement de leur part de se conformer à cet ordre pour la surveillance à exercer par eux sur ces individus. Aucune infraction de leur part à ces prescriptions n'est tolérée, et elle entraînerait infailliblement une répression. ⁽¹⁾

MOYENS DE CONTRÔLE. — En matière d'administration générale, les caïds sont astreints à signaler au Premier ministre et au contrôleur civil les khalifas ou les cheikhs qui, par incapacité, apathie, ou pour toute autre cause, assureraient mal la police de leur territoire, et ils leur proposent, pour les remplacer, des hommes mieux doués ou plus actifs.

S'il en est qui, au lieu de se montrer les agents dévoués du gouvernement, ferment les yeux ou font le silence sur des méfaits commis par leurs administrés, pour rechercher la popularité ou réaliser de coupables visées personnelles, ces fonctionnaires indignes sont frappés avec la dernière rigueur. ⁽²⁾

Enfin, les cheikhs doivent s'efforcer d'entretenir des relations cordiales avec les colons et ne pas hésiter à entrer en relations directes avec eux et à faire disparaître toute cause de malentendu entre eux. Le contrôleur civil y tient spécialement la main.

(1) Circulaire du Premier ministre aux caïds, en date du 25 décembre 1897.

(2) Autre circulaire du Premier ministre aux caïds, en date du 25 décembre 1897.

Du reste, les caïds ne doivent pas considérer leur tâche comme terminée par le fait qu'ils ont donné des instructions à leurs subordonnés. Il est de leur devoir de s'assurer qu'elles ont été bien comprises et qu'elles sont bien exécutées, car ils sont responsables de leur exécution.

Le contrôleur civil lui-même doit veiller à ce que les chefs indigènes ne se déroberent pas aux obligations de surveillance qui leur incombent, et, à ce point de vue, est également considéré comme moralement responsable de ce qui se passe dans le territoire placé sous son contrôle. Aussi ne doit-il pas manquer, lui aussi de son côté, de signaler ceux d'entre les chefs indigènes dont la négligence ou le mauvais vouloir entrayeraient la marche des services. Il se concerta avec le caïd et voit s'il faut procéder à l'égard des cheikhs ou des douars par remontrances ou par mesures de rigueur, et s'il y a lieu de faire quelques exemples bien choisis. Il a d'ailleurs toujours soin de faire prendre ces mesures par les caïds eux-mêmes, qui agissent volontiers du moment qu'ils se sentent énergiquement soutenus et qu'ils savent que leur prestige ne peut qu'y gagner.

En matière financière, nous avons surtout voulu éviter et les lenteurs passées et les prévarications ordinaires des cheikhs.

La punition à laquelle ils sont le plus sensibles consiste dans la perte de la remise de 5 % pour les cheikhs dont l'incurie nécessite l'envoi de spahis pour hâter la perception de l'impôt, car, en pratique, cet envoi de spahis en recouvrement d'impôts est ordonné par le caïd, qui perçoit son 5 %, et les spahis conservent le 5 % attribué au cheikh.⁽¹⁾

L'administration exige en effet des chefs indigènes qu'ils s'efforcent d'amener les contribuables à se libérer le plus vite possible.

Les règles de perception et les moyens de contrôle en la matière sont les mêmes pour tous les impôts que nous avons cités⁽²⁾ plus haut comme devant être recouverts par les chefs indigènes.

Chaque cheikh est mis en possession, par le caïd et sur récépissé, des quittances nominatives à recouvrer, complètement établies et dont le nombre a été au préalable constaté par ses soins sur le compte particulier ouvert à chaque collecteur sur le registre annuel. Il perçoit l'impôt et délivre à chaque contribuable sa quittance après l'avoir datée et revêtue de sa signature au moment même du paiement.

Nous avons vu que les quittances ne sont délivrées aux contribuables qu'autant qu'ils ont versé l'intégralité de leur impôt, et qu'en

(1) Voir paragraphes 8 et 9 de l'Instruction générale de la Direction des finances sur le recouvrement de la khodma, en date du 7 juillet 1900.

(2) Pour les autres produits, il en est de même, avec cette seule différence que les quittances ne sont établies et détachées du registre à souches qu'au fur et à mesure des paiements.

cas de paiement d'un acompte celui-ci est inscrit au dos de la quittance, en présence du contribuable, qui aura le droit de demander qu'une copie de la mention ainsi inscrite lui soit délivrée à ses frais par un notaire.

Il est recommandé aux caïds de ne pas abandonner les cheikhs à eux-mêmes; (1) ils doivent périodiquement se faire rendre compte des motifs du non-recouvrement des arriérés et profiter de leurs tournées pour vérifier si les cheikhs ne leur ont pas présenté comme en souffrance des quittances libérées.

Les chefs collecteurs ne doivent d'ailleurs pas perdre de vue qu'ils sont précuniairement responsables de la non-entrée des cotes résultant de leur négligence.

La cause de la non-valeur, nous l'avons vu, est dans tous les cas exposée dans une hodja établie en présence des notables, du cheikh et du caïd, qui la signent; la hodja est scellée par le cadî et soumise au visa du contrôleur civil.

C'est, bien entendu, au directeur des Finances qu'il appartient de se prononcer sur l'admission des exonérations proposées dans la hodja. (2)

A la fin de chaque mois, et plus souvent s'il est jugé nécessaire, les cheikhs collecteurs doivent effectuer le versement de leurs recettes au caïd, qui leur en délivre un récépissé tiré d'un registre à souches. En effectuant les versements au caïd, ils sont tenus de représenter les quittances qui leur restent encore entre les mains, de manière à ce que le caïd puisse reconnaître si ces collecteurs lui versent bien l'intégralité de leurs recettes. Le caïd a soin aussi de s'assurer à ce moment que le montant des acomptes inscrits au dos des quittances a bien été compris dans le versement qui lui est fait. Si de cet examen il résulte que les collecteurs restent devoir quelque chose sur le montant de leurs recouvrements, le caïd en exige immédiatement le paiement; à défaut de ce faire, il est responsable.

La représentation des quittances, lors de chaque versement des chefs collecteurs, permet également au caïd de se rendre compte du plus ou moins d'activité apporté par eux dans leurs recouvrements et lui donne, au besoin, l'occasion de stimuler leur zèle.

Nous savons ce que deviennent ensuite les sommes versées par

(1) Du reste, les cheikhs collecteurs trouvent un grand secours pour la rentrée des impôts directs en la personne des fermiers, locataires, gérants, receveurs, commissaires-priseurs, huissiers, notaires, séquestres et autres dépositaires ou débiteurs de deniers provenant du chef des redevables, qui sont tenus de payer en l'acquit des contribuables et jusqu'à concurrence des fonds qu'ils doivent ou qui sont entre leurs mains toutes contributions dues par ces derniers en vertu des rôles d'impôts, et ce, alors même qu'il existerait entre leurs mains des oppositions formées par d'autres créanciers des redevables. Les quittances des collecteurs leur sont en ce cas allouées en compte. (Voir décret du 13 juillet 1900.)

(2) Instructions du 26 mai 1884 aux caïds.

le cheikh à la caisse du caïd, et nous connaissons les inscriptions qu'opère alors ce dernier sur le compte ouvert à chaque collecteur.

Mais l'administration centrale peut trouver, en dehors des tournées des caïds et des contrôleurs, un moyen de contrôle direct sur les cheikhs, non seulement à l'aide de ses inspecteurs des Finances, qui peuvent convoquer eux-mêmes les cheikhs dont ils voudront vérifier les quittances, mais encore dans l'examen du registre annuel de comptabilité tenu par les caïds. Là, en effet, il y a autant de divisions qu'il y a de natures d'impôts ou de créances à recouvrer, chacune des divisions étant elle-même subdivisée en autant de comptes qu'il y a de chefs collecteurs (cheikhs) dans la circonscription.

C'est ainsi qu'on peut nettement établir la responsabilité des uns et des autres et suivre leurs opérations respectives.

Pour qu'il n'y ait pas non plus de fraude possible à chaque changement d'un cheikh collecteur, il est dressé, sur les divers comptes ouverts à ce dernier dans le registre annuel du caïd, une liste nominative de tous les contribuables qui ne se sont pas encore libérés et dont les quittances sont représentées par le collecteur sortant, le tout en présence du caïd, du nouveau collecteur et de son prédécesseur, qui y apposent leurs signatures. Une expédition de cette liste est envoyée à la Direction des finances. Les quittances représentées sont prises en charge sur les mêmes registres par le collecteur entrant.

§ 4. — Agents auxiliaires des caïds et cheikhs

Nous allons enfin indiquer le rôle des auxiliaires ou délégués des cheikhs. Les uns les aident dans leurs rapports avec les administrés; le concours de certains autres leur est imposé dans plusieurs opérations ou affaires administratives. Tous ces agents peuvent leur être d'une grande utilité s'ils savent exercer sur eux une surveillance de tous les instants, mais, d'autre part, leur créer des ennuis fréquents s'ils les abandonnent à eux-mêmes. Aussi ne saurait-on trop leur recommander d'être fermes à leur égard et de les tenir toujours à distance, comme il convient à un chef qui veut conserver toute sa dignité.

Les cheikhs et les caïds avaient l'habitude dans le passé de se faire remplacer par des hommes la plupart du temps incompétents et sans scrupules.

De nombreuses circulaires ont été nécessaires pour leur défendre formellement de continuer cette manière de faire, et aujourd'hui l'indigène n'est plus la proie de ces gens aussi avides qu'ignorants des choses administratives.

On ne trouve plus auprès des chefs indigènes que trois catégories bien distinctes d'auxiliaires :

1° Les agents dont ils se servent pour les aider dans leur tâche et les renseigner sur tout ce qui passe dans leur région. Ce sont :

a) Les spahis de l'Oudjak détachés auprès d'eux non seulement, comme nous l'avons vu, pour les aider à percevoir l'impôt, mais encore pour assurer la police des routes, arrêter les délinquants et les récalcitrants, opérer le transfèrement des prisonniers d'un endroit à l'autre et le service de la poste pour les fermes non desservies par les courriers ordinaires ;

b) Les agents secrets chargés partout où on les envoie de concourir avec les spahis à la police des marchés, de renseigner les chefs indigènes sur ce qui se dit et se fait dans les milieux les plus cachés à l'enquête, de rechercher dans les souks, ⁽¹⁾ et surtout près des abattoirs, les bestiaux qui sont signalés, généralement par télégramme, comme ayant été volés à leurs propriétaires, et enfin de lutter contre la bechara, ⁽²⁾ cette institution si difficile à découvrir et à faire disparaître. Ils doivent être choisis avec soin, car ils jouent un rôle important dans la découverte de ces ententes secrètes et mystérieuses qui sont habituelles aux indigènes de mauvais aloi ; ils doivent être très intelligents, pour arriver à reconnaître les voleurs de profession et à suivre leur piste sans se faire remarquer par eux. Il en est du reste qui arrivent à surpasser dans cette voie nos plus fins policiers, car ils ont la supériorité sur nos agents de police français de pouvoir se mêler à la vie arabe sans détonner, de connaître à fond les défauts et les côtés faibles de leurs coreligionnaires et de posséder la ruse orientale à un plus haut degré que les plus forts matois indigènes : en un mot, ils peuvent lutter avec eux au moins à armes égales ;

c) Le « naïb » (lieutenant) ou « nadeur » du cheikh, celui-là à poste fixe, la plupart du temps un des plus âgés ou tout au moins des plus respectés des habitants d'une contrée. Il a à peu près la même mission, en ce qui concerne le service des informations, que les agents secrets, mais restreinte à sa région, dont il connaît les hommes et les choses pour y avoir été à demeure depuis de longues années. Il administre de plus au grand jour, en portant à la connaissance de ses gens les ordres du caïd et du gouvernement, en veillant à l'application des règlements prescrits. En général, il accompagne le cheikh dans ses tournées de perception pour lui prêter main-forte et l'éclairer sur les contribuables récalcitrants. Mais il lui est recom-

(1) Marchés tenus à des jours fixes et périodiquement dans des villages déterminés, où se donnent souvent rendez-vous marchands et acheteurs pour s'entendre sur la vente à prix réduits des objets ou bestiaux volés.

(2) Elle consiste en une association entre voleurs de bestiaux ayant pour but d'arriver à faire savoir au propriétaire volé qu'un des compères connaît le coupable, qu'il est prêt à faire rendre la bête soustraite si la victime du vol consent à donner une certaine somme.

mandé de ne rien faire de sa propre initiative, ou tout au moins sans en rendre compte au cheikh dans les cas urgents;

d) Les « kebirs » (chefs) et les notables des douars ou des enclirs, qui sont généralement consultés par les chefs indigènes quand il faut prendre une mesure intéressant leur centre. Nous avons déjà vu leur rôle dans la surveillance des gens suspects, et nous n'insistons pas davantage sur leurs fonctions, qui sont plutôt honorifiques.

2° Des fonctionnaires dont ils sont obligés de demander le concours de par la loi : tels sont les notaires ou « adouls » et les cadis, qui donnent, comme nous l'avons déjà indiqué, le caractère d'authenticité à certains actes administratifs des chefs indigènes. Les caïds s'assurent que ces agents, qui jouissent d'une certaine indépendance, ne donnent lieu à aucune plainte et qu'ils ne commettent aucun abus. Les notaires aident à assurer le privilège du Trésor pour le recouvrement de ses créances de toute nature, en exigeant la preuve du paiement de ces créances avant de délivrer les actes établis par leur ministère et concernant les immeubles ou objets imposés; ils facilitent ainsi beaucoup la tâche des chefs indigènes collecteurs. (1) Avec les présidents des tribunaux régionaux, les caïds traitent plutôt d'égal à égal, et tous deux s'entraident le plus possible.

Les « amines » (2) (chefs de corporation), dont les compétences spéciales dans leur métier sont utilisées dans les diverses expertises et qui font partie des diverses commissions que nous avons citées dans le texte. Ils sont d'une grande utilité aux caïds dans la confection des statistiques techniques qui leur sont demandées pour leur caïdat.

3° Enfin, les chefs indigènes ont des rapports constants avec une foule d'agents locaux indigènes spéciaux à des institutions de toutes sortes, d'ordre privé ou d'ordre public. Il faut citer les oukils, mokaddems, administrateurs, notaires, cheikhs ou cheikhs-oukils des zaouias ou des djemaâs, des habous ou oukafs, leurs naïbs ou nakibs, qui tous administrent les habous; les oukils des offrandes, les marabouts ou foukaras (3) et les chefs des sectes religieuses; (4) les amines, notaires, cavaliers et naïb (leur chef) de la ghaba. (5) Si ces personnages sont plutôt les exécuteurs des ordres de sociétés ou d'associations privées ou religieuses que de ceux de l'administration, ils

(1) La tenue d'un registre individuel est rendue obligatoire pour tous les notaires de la Régence par le décret du 25 mars 1896.

(2) Il faut citer les amines de l'agriculture, des maçons, du morkad, des vivres, de la ghaba (administration qui a pour mission de surveiller la culture de l'olivier dans les pays de dime), des bains maures et des chevaux.

(3) Derviches.

(4) Les principales confréries sont : Khadria, Chadlia, Kheloutia, Rahmama, Aissaoua Medamia, Sellamia, Sidi bou Ali en Nafti, Tidjania, Amria, Muley Taïeb, Azouzia.

(5) Décret des 7 décembre 1898 et 25 janvier 1899.

n'échappent pas à la surveillance et au contrôle des chefs indigènes. Ils sont du reste nommés par décret, comme les sous-agents des deux premières catégories (sauf quelques chefs de sectes religieuses et quelques personnages religieux), après avis des caïds et des contrôleurs civils : c'est-à-dire qu'ils sont minutieusement choisis. Les caïds, avec l'aide des cheikhs, doivent constamment se tenir au courant de leurs faits et gestes, renseigner fréquemment le contrôleur civil et le gouvernement sur leurs agissements, leurs déplacements et leurs relations. ⁽¹⁾

Tous ces agents subalternes ont besoin non seulement d'être surveillés, mais encore d'être conseillés. Les chefs indigènes doivent s'appliquer à chasser de l'esprit de ces sous-ordres les idées fausses que leur fanatisme, entretenu dans un milieu complètement arabe, pourrait y faire naître sur notre compte et sur nos procédés. C'est avec persévérance qu'ils doivent arrêter la propagation des nouvelles fausses et sensationnelles dont sont avides ces indigènes plutôt simples d'esprit. Leur action sur ces sous-agents peut être d'une grande portée en la circonstance, car il faut bien se persuader que c'est par ces derniers que les nouvelles et les ferments de révolte se répandent en un clin d'œil, comme une trainée de poudre, dans tout un pays, qui souvent paie cher une agitation causée par un simple mensonge colporté par des gens peu clairvoyants.

§ 5. — Exposé critique et conclusions

Les remarques que nous avons faites sur la gestion des caïds peuvent s'appliquer également à celle des cheikhs et de leurs sous-ordres, en rappelant toutefois que c'est sur ces derniers que notre méfiance doit surtout se porter, mais de telle façon qu'ils s'aperçoivent le moins possible de notre contrôle sur leurs affaires. Les peines graves et les amendes doivent leur être appliquées quand ils les méritent, et les transactions ne sont pas permises avec eux. Nous avons vu le soin avec lequel on a multiplié les moyens de les prendre en faute, et il ne faudrait pas rendre ces mesures inutiles par une trop grande faiblesse dans la répression.

Il importe toutefois de ne jamais se départir de la règle générale qui consiste à faire infliger ces punitions par le caïd, qui doit seul paraître et dont le prestige ne peut que gagner à cette manière de procéder. C'est ainsi, en effet, que le caïd sera toujours craint et respecté, tout en n'exécutant, en réalité, que nos ordres.

On peut affirmer que là où nous aurons un bon caïd, vénéré et redouté, nous pourrons être sûrs des cheikhs et agents subalternes,

(1) Voir la brochure de l'Administration générale du gouvernement tunisien : *Organisation des Services, 1900.*

qu'il pourra guider, instruire et former à sa guise et suivant les principes qu'il aura acquis lui-même dans ses relations directes avec le contrôleur civil.

Si bien que l'on peut presque poser ces axiomes : Tel contrôleur, civil, tels caïds; tel caïd, tels cheikhs.

Cette étude détaillée fait donc ressortir la tâche délicate qui incombe au contrôleur civil dans les cas innombrables qui sont soumis à son examen. Elle frappe également par les merveilleux résultats obtenus dans une matière si difficile, malgré une organisation des plus simples. Un recrutement éclairé des caïds et des contrôleurs civils, quelques tournées de ces derniers et la tenue régulière d'une correspondance et de quelques registres de la part des chefs indigènes ont suffi jusqu'à ce jour à assurer un contrôle efficace sur les agissements de ces derniers. Le niveau de leur moralité s'élève avec une rapidité beaucoup plus frappante que chez les agents indigènes de l'Inde anglaise, autour desquels les Anglais ont fait tant de bruit ces derniers temps. L'intégrité, le dévouement et l'abnégation du fonctionnaire français, en même temps que sa bonté éclairée, ne peuvent être surpassés, et il est fatal que les agents indigènes qui vivent avec lui soient appelés à suivre son exemple et à prendre à son contact journalier ses principes d'honneur et d'équité, après les avoir admirés.

AUGUSTE DESTRÉES.



NOTES

pour servir à l'histoire du Sud de la province d'Alger

SUITE ET FIN

Mœurs

Le caractère des Laghouati est essentiellement apathique. Ils sont peu actifs et très enclins à la paresse. S'ils ont un peu d'argent, ils le doivent surtout à leurs femmes, qui presque toutes passent leur vie à tisser des étoffes diverses. Aussi a-t-on fait cette remarque : c'est que le nombre des femmes est, à Laghouat, proportionnellement le double de celui qui existe chez les autres Arabes. La seule occupation à laquelle se décide l'habitant de la ville est la culture des jardins, parce qu'elle demande peu d'efforts à cause de l'abondance de l'eau.

L'hospitalité était jadis proverbiale. Les Laghouati sont encore doux et humains. Les mœurs sont pures. Ce sont des filles des Oulad-Nayl et du Djebel-Amour qui se livrent à la prostitution.

Climat

Les fortes chaleurs ont été souvent une des objections contre Laghouat. L'expérience a détruit ces craintes; le thermomètre monte rarement au delà de 45°, et la nature sablonneuse des terrains qui environnent la ville rejette tout miasme délétère. Laghouat est un des plus sains de nos postes du Sud.

Bois

Le bois est rare et cher. On le fait venir de la forêt de Térézaue (Tademit), de Reg à l'est, de Recheg à l'ouest. Le Sud possède de nombreuses «dayats», bas-fonds qui gardent les eaux de pluie et qui en général sont couverts de jujubiers et de pistachiers térébinthes.

Eaux

L'oued Mzi fournit l'eau à la ville et alimente les jardins au moyen d'un canal de dérivation. Cette eau est plus pure que les eaux de pluie. Elle ne contient guère que 0^s 7664 (canal de la place Randon), 0^s 7449 (eau prise à la rivière) de sels par kilogramme d'eau, tandis que les puits en contiennent jusqu'à 2^s 5158 (puits de la place Ben-Salem). Avant d'arriver à la coupure qui sépare le Rous-el-Aïouu de Dakla, l'oued Mzi disparaît dans les sables et coule souterrainement. Entre le Rous-el-Aïouu et le Tizigrarine il coule à ciel ouvert,

puis se perd immédiatement à l'aval du djebel Tizigrarine pour reparaître sous le nom d'oued Djedi. Les anciens l'appelaient Dara près des sources et Nuhul ou Nuchul dans son parcours. Juba le désignait comme une des sources du Nil. Julius Honorius, en 460, tombe dans la même erreur. Hérodote, dans le voyage des Maramons, suit les mêmes errements. On comprend que la conformation montagneuse du nord de l'Afrique s'oppose entièrement à un pareil système.

Deux barrages sont construits pour diriger les eaux vers la ville. Un troisième, construit par les Français, existait autrefois à hauteur du djebel Tizigrarine. Ces barrages, en pierres sèches, sable et touffes d'alfa, n'offrent aucune solidité et sont emportés à chaque crue. Pourquoi ne pas essayer ce qui a réussi dans certains endroits sablonneux pour résister à la mer? Moyen très pratique : semer des navets et les laisser pourrir en terre! Dès la première année, les sables résistent! En admettant que cela réussisse à Laghouat comme en Europe, on éviterait des dépenses, des réclamations incessantes et de grandes souffrances à la ville, qui ne possède pas assez de puits. Si cela ne réussissait pas, la perte serait minime.

Routes

Comme route carrossable, il n'existe que la grande route d'Alger. Cette route est praticable quoique encore difficile, même pendant les crues de l'oued Mzi qu'elle traverse. Les chemins d'El-Assefia, vers l'est, du Kheneg vers le sud, de Tadjemout vers l'ouest, ne sont que des chemins muletiers.

Commerce

Le commerce du Sud a de tout temps été assez restreint. L'état continuel d'agitation dans lequel s'est trouvée la Régence d'Alger sous les Turcs empêchait de prendre cette direction, qui offrait des dangers. Le débouché des produits du Soudan se faisait par Tunis et le Maroc. Le Touat était la principale étape. Le commerce est encore aujourd'hui à peu près nul. Doit-on attribuer cela à l'antipathie des religions, etc.? Dans ce cas, ce n'est qu'une affaire de temps. Peut-être est-ce à cause de l'ignorance des ressources, de la rareté des relations, du manque de données positives sur les points inconnus du Sahara? Ce qui est certain, c'est qu'on ne voit même plus ces caravanes de 3 à 4.000 chameaux qui, paraît-il, portaient à des époques régulières.

Ordres religieux

Les ordres religieux de Laghouat sont au nombre de trois; les autres y ont pris peu d'extension. Le plus influent et le plus suivi est celui de Si Ahmed Tedjini. Cet ordre a pris naissance à Aïn-

Mahdi il y a environ un siècle. Sa principale zaouïa est dans cette ville; elle a des succursales jusqu'à Fez et chez les Touareg. Après vient l'ordre de Sidi ben Abderrhamane bou Koberine, suivi par un grand nombre d'Oulad-Nayl. Le troisième est celui de Derkaoua, connu dans le Sud sous le nom de Sidi Moussa. Les autres sont ceux de Mouley Taïeb et de Mouley Abdelqâder.

Historique

Les commencements d'installation qui, plus tard, déterminèrent la fondation de Laghouat sont déjà très éloignés, et la tradition n'en parle que d'une manière vague. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les Oulad-Salem, chassés il y a plusieurs siècles de Gourrara, émigrèrent et vinrent établir leurs tentes sur l'oued Djedi, où ils rencontrèrent une fraction des Agouath-Ksal. Les Beddara avaient déjà construit quelques abris en cet endroit. Plus tard, les Oulad-Sekhal et les Oulad-Zid, venant du Zab, s'installèrent au même point et, de concert avec les premiers arrivés, bâtirent un village qui prit le nom de Ben-Bouta. Successivement des migrations de tous pays s'établirent à peu de distance et fondèrent plusieurs villages, qui formèrent un groupe ami afin de résister aux incursions des nomades (1666). C'est à cette réunion de maisons et de villages que Laghouat⁽¹⁾ dut plus tard sa formation et son nom. En effet, chez les Arabes du Sud, le mot « gouath » est employé pour désigner une maison entourée d'un jardin, et du pluriel, auquel on ajouta l'article « el », on eut El-Agouath.

Vers l'an 1698 il ne restait plus sur l'oued Mzi que quatre villages qui vivaient en désaccord. A cette époque le marabout El Hadj Aïssa,⁽²⁾ dont on voit encore le tombeau, vint s'établir à Ksar-ben-Bouta. C'est ce personnage qui influa le plus sur les destinées de Laghouat et c'est à son savoir que cette ville doit son importance. Entraînés par son éloquence et ses conseils, les habitants des autres ksours vinrent se grouper autour de Ben-Bouta (1700). La véritable fondation de Laghouat aurait eu lieu par conséquent en 1700. C'est aussi vers 1700 que la tribu des Larbaâ, chassée de son territoire, émigra vers Laghouat.

La nouvelle ville eut bien des querelles à soutenir, bien des difficultés à surmonter! A quelques kilomètres vers l'est commençait à renaître la ville d'El-Assafia, qui, jadis assez importante, avait été abandonnée et venait de se repeupler, jalouse des premiers succès des Beni-Laghouat. Ce fut une haine implacable, et plusieurs combats sanglants furent livrés.

(1) On écrit aussi Lar'ouat, El-Aghouat, El-Ar'ouat.

(2) Ce marabout est célèbre à cause de ses prédictions: une d'elles annonce l'arrivée des Français à Laghouat.

Vers 1708, le sultan du Maroc vint avec une nombreuse armée et imposa un tribut à la ville. Elle était alors partagée en deux fractions : les Oulad-Serghine et les Halaf.

Vers 1727, Laghouat se soumit au bey de Médéa et passa sous la domination des Turcs, auxquels elle paya un impôt annuel de 700 réaux.

En 1741, les Beni-M'zab, qui étaient propriétaires d'un tiers au moins de la ville, furent chassés à la suite d'une querelle injuste. Plus tard, pour se venger, ils comblèrent la source qui coulait à cette époque au pied du mamelon nommé Kaf-Rous-el-Aïoun, et c'est depuis ce temps que l'eau, trouvant son issue fermée, vint en chercher une nouvelle à l'endroit où elle sort actuellement.

En 1752, les Beni-Laghouat prirent parti pour les Larbaâ dans une querelle contre les Beni-Yagoub. Ces derniers allèrent demander du secours aux Beni-M'zab, qui promirent avec empressement. Les deux partis se rencontrèrent au sud-ouest de la ville, et la victoire resta aux Beni-Laghouat. Le parti des M'zab fut anéanti et dut pour toujours se tenir respectueusement à distance.

Vers la fin de 1796, le bey de Médéa vint camper à Rous-el-Aïoun, afin de faire rentrer l'impôt qui était rarement versé. Ses efforts restèrent sans résultat.

L'année suivante, le bey qui commandait la province d'Oran promit au dey d'Alger de punir la ville, à la condition qu'elle ferait à l'avenir partie de son commandement. Il s'empara de la ville et nomma deux chefs : Ahmed Lakhdar pour les Oulad-Serghine et Saïd ben Zanoun pour les Halaf. Forcé de revenir, les dissensions intestines continuant, il détruit le quartier des Oulad-Serghine et les exile à Tadjemout. Six mois après les Oulad-Serghine s'étaient emparés de leur quartier et installés de nouveau. Quatre ans plus tard (1800), le bey Osmane, successeur de l'ancien bey d'Oran, chassa de la ville les Halaf. Mais à peine eut-il quitté les environs qu'ils rentrèrent chez eux et se fortifièrent. Ces querelles continuèrent avec acharnement. Les Halaf eurent presque toujours l'avantage. Le ruisseau qui alimentait la ville coulait de leur côté et les Oulad-Serghine étaient forcés de venir à composition. Cela dura jusqu'en 1828.

C'est en cette année qu'Ahmed ben Salem, descendant de Mamar, gendre de Lakhdar et cheikh des Halaf, fit assassiner son beau-père et ses deux conseillers, puis s'emparant du pouvoir, gouverna tous les ksours sans opposition. Laghouat atteignit alors son plus haut point de prospérité.

En 1837, un nommé El Hadj el Arbi eut des contestations avec Ahmed ben Salem au sujet de propriétés et fut chassé de Laghouat. Méditant une vengeance, El Arbi écrivit à l'émir El Hadj Abdelqâder pour lui proposer de soumettre le Sahara. Ce projet sourit à l'ambi-

tion d'Abdelqâder, qui se trouvait alors à Mascara. Il se dirige vers l'ouest, s'empare des caravanes des Beni-Laghouat et fait payer un impôt de cinq années aux Larbaâ. Satisfait de ce résultat, il nomme El Arbi khalifa de Laghouat, lui donne de la poudre, des armes, et l'envoie soumettre les populations du Sud. Les Oulad-Serghine trahissent la cause commune et viennent à sa rencontre. Les Halaf se retranchent dans leur quartier et refusent de reconnaître son autorité, mais les Larbaâ viennent lui faire leur soumission et il exige d'eux qu'ils amènent les troupeaux des Halaf. Ne se sentant pas en force pour résister, ces derniers acceptent enfin son commandement. Ahmed ben Salem se réfugie à Berrian (1837).

En 1838, Abdelqâder permet à Ahmed ben Salem de rentrer à Laghouat et retourne dans le Tell, abandonnant son khalifa à ses propres ressources. Ce dernier, voyant la puissance de Ben Salem croître tous les jours, prend le parti de se retirer à El-Assassia, où il pénètre de force. De là il demande des secours à Abdelqâder, qui pour toute réponse le destitue, accorde le titre de cheikh à Ahmed ben Salem et envoie comme lieutenant Abdel Baki, de la tribu des Bessa, à la tête de 700 réguliers. Les Beni-Laghouat refusent de le recevoir, le battent, pillent son matériel et s'emparent de deux canons qui servirent plus tard contre la France. Abdelqâder rend alors à El Hadj el Arbi son ancien titre de khalifa; mais malgré ce soutien ce dernier fut repoussé et assassiné vers 1841 ou 1842.

Ahmed ben Salem, pour rétablir le pouvoir qui lui avait échappé, envoya demander protection aux Français. Ses propositions furent acceptées et on lui donna le commandement des ksours et des Arabes de cette partie du Sahara (1844).

Une colonne commandée par le général Marey vint appuyer l'investiture du nouveau chef; les troupes campèrent à l'est de la ville.

Quelques années après le départ de la colonne, Ben Nacer, agha de Larbaâ, veut destituer le cheikh des Mamra. Ben Salem s'oppose à cette destitution et les hostilités recommencent.

Vers cette époque, le général Yusuf vint camper dans le djebel Anjour avec une colonne; Ben Nacer et Ben Salem se rendirent auprès de lui, et après de grands efforts ils purent se réconcilier. Quelque temps après, ils se rendirent à Médéa et eurent une discussion violente devant M. le général Camou, commandant la subdivision, et M. le commandant Durieu, chargé des affaires arabes, et de retour dans le Sud, la querelle recommençait plus violente que jamais.

Au printemps de l'année suivante, le général Marey destituait Ben Nacer. Celui-ci eut l'air de cesser ses intrigues et, sur la demande du fils même de Ben Nacer, fut renommé agha un an après. Il n'avait pourtant pas renoncé à se rendre indépendant, et l'année sui-

vante, l'animosité entre les deux partis s'était tellement accrue qu'on en vint aux mains à Chabounia (cercele de Boghar).

Ben Salem se rend alors directement à Alger et obtient du gouvernement général de l'Algérie un ordre d'arrestation contre Ben Nacer. Le général Ladmirault, commandant la subdivision, voulant prévenir une insurrection, donna l'ordre à Ben Nacer de venir camper avec tous les siens autour de Médéa ; mais celui-ci, pressentant une catastrophe, prend la route du Sud, rase tout sur son passage et fait jonction à Rouissat avec le chérif Mohamed ben Abdallah el Tlemçani, qui venait de paraître. On essaya plus tard de ramener Ben Nacer, mais la crainte et la certitude de l'impunité l'empêchèrent d'accéder aux propositions qui lui furent faites.

Ben Salem, appelé à Médéa, partit pour s'y rendre, mais il mourut en route, à Boghar. Son fils aîné le remplaça à Laghouat. Au retour d'un voyage qu'il fit à Médéa pour verser l'impôt, il trouva la ville en insurrection. Le général Yusuf, ayant connaissance de ces faits, envoie un officier de spahis nommé El Aboudi avec des cavaliers, mais au lieu de rétablir l'ordre, El Aboudi passe dans le parti de l'opposition.

Les choses s'envenimaient. Le chérif continuait ses razzias, rassemblant autour de lui tous les mécontents et tous les pillards. Le général Yusuf se rend à Laghouat, remplace El Aboudi et donne à Hammada, qu'il nomme son successeur, deux cents fusils français afin de former une milice. Il repart ensuite pour Médéa, en emmenant Ben Nacer et sa famille.

Ben Hammada eut fort à faire dans son nouveau poste. Sa qualité d'étranger surtout lui attira l'inimitié de toute la ville, qui bientôt envoie sa soumission à Mohamed ben Abdallah. Ben Hammada, averti, quitte la ville à la hâte, et les Beni-Laghouat pillent l'argent et les armes qui se trouvaient à la casba. C'était une conquête pour le chérif ; aussi s'empressa-t-il d'en profiter, et douze jours après il campait au sud de la ville. Pendant ce temps le général Yusuf s'approchait avec une colonne pour en finir avec cette ville turbulente. Des ordres avaient été donnés pour que la colonne de la province d'Oran vint appuyer ce mouvement. Les Beni-Laghouat forcèrent le chérif à entrer avec ses troupes dans leurs murailles. Ben Nacer ben Chohra et les Larbaâ, après avoir renvoyé leurs tentes dans le Sud, se renferment dans la ville pour la défendre énergiquement. On connaît cet épisode de notre guerre d'Afrique (1852). La ville fut emportée d'assaut. Ce succès fut chèrement acheté par la mort de MM. Bouscaren, Morand, Bessière, Frantz, Staël.

Depuis cette époque la ville fut tranquille. En 1864, malgré l'insurrection qui les cernait, les Beni-Laghouat ne bougèrent pas. Les deux factions sont toujours en présence. Le représentant des Halaf

est Cheikh Ali, descendant de Ben Salem. Les Oulad-Serghine ont pour chef le marabout Mouley Ali, descendant du marabout Si El Hadj Aïssa. L'insurrection de Bou Amama et des Oulad-Sidi-Cheikh n'a provoqué aucune manifestation hostile en 1881.

La ville est occupée par une garnison et a complètement changé d'aspect. Une colonne mobile, composée de troupes de différentes armes, campe sous ses murs (1900). Tel est en quelques mots l'histoire de la ville de Laghouat jusqu'à 1900, car notre occupation s'est peu à peu étendue vers le M'zab et les oasis du Touat, alors que des missions et leurs escortes parcourent les régions où vivent les Touareg.

Établissements principaux

On remarque à Laghouat la place Randon, la rue de l'Église. Les établissements principaux sont le fort Bouscaren, qui contient l'hôpital et un monument élevé à la mémoire des officiers tués à l'assaut de la ville; le fort Morand; le groupe formé par la caserne Bessière, les ateliers du génie, l'arsenal, le campement, le magasin des subsistances; la caserne des spahis; l'hôtel du commandant supérieur; le cercle des officiers; le pavillon du génie; le bureau arabe; la mosquée et l'église catholique. La ville possède des écoles arabes, une école française de filles et une école de garçons, un bureau de poste, un télégraphe, un dépôt d'étalons, etc.

Un équipage de chameaux se trouvait à Tademit, prêt à marcher à la première réquisition, en 1876, et il est regrettable qu'on ait laissé dépérir cette smala, qui avait été fondée et utilisée dans plusieurs circonstances par M. le général du Barail.

Géologie

Le pays qui s'étend au nord de Laghouat est montagneux; le sud est essentiellement plat. Ces deux régions si différentes par leur aspect le sont également par leur composition géologique. Les chaînes de montagnes qui sillonnent la première région appartiennent à la période secondaire. Elles sont généralement alignées du nord-ouest au sud-ouest. On y trouve cependant des directions différentes qui donnent lieu parfois à des accidents de terrain fort remarquables. On peut citer le Guern-el-Miloc comme le type du genre. Pour se faire une idée de cette montagne, il faut concevoir plusieurs cuvettes elliptiques de grandeurs décroissantes empilées les unes au-dessus des autres. Une grande fente qui entaille toute cette pile donne un écoulement aux eaux de pluie tombées dans l'intérieur. Les couches qu'on observe sur le pourtour de ces cuvettes plongent toutes vers le centre de ces dernières. C'est le caractère fondamental de ce système de montagnes. En étudiant le djebel Oumondelou, le Dakla, le Djebassa et le Ras-el-Aïoun, on reconnaît que ces quatre chaînes

appartiennent à un même système de cuvettes. Le Guern-el-Haouita constitue une troisième cuvette incomplète dans la pente sud-ouest. Le djebel Djeloua constitue une quatrième cuvette du côté sud. Enfin, à Laghouat même, il existe une cinquième cuvette incomplète formée à l'ouest par le djebel Tizigrarine et à l'est par le djebel Seridja. Toutes les montagnes de la période secondaire paraissent appartenir à une formation unique qu'on désigne sous le nom de terrain crétacé inférieur. Le calcaire domine dans cette formation ; il est généralement à structure saccharoïde et de couleur variable. Par l'action des agents atmosphériques, la surface extérieure de ce calcaire est comme chagrinée, très polie, et présente un aspect cirqueux tout particulier. Il donne par la cuisson de la chaux grasse. Ce calcaire renferme, intercalées, de grandes assises de grès quartzeux qui varient de couleur et de dureté. Ces grès renferment de petits galets de silex légèrement transparents et de diverses couleurs. Ces galets peuvent être taillés pour camées. (Il paraît même qu'on les utilise en France : on peut dire que cette région en offre une mine inépuisable.) On trouve au milieu des grès des assises de marne tantôt vertes, tantôt rouges, remarquables par la vivacité de leurs couleurs. L'assise supérieure du calcaire est caractérisée par la présence de couches régulières de gypse qui ont des étendues très considérables.

La région plate qui s'étend au sud de Laghouat est formée par un terrain d'alluvions anciennes qu'on désigne sous le nom de terrain diluvien ou terrain quaternaire. Ce terrain se compose, au pied des montagnes, d'un dépôt de cailloux roulés empâtés dans une gangue calcaire. A mesure qu'on s'éloigne des montagnes, les galets diminuent de grosseur ; le sol n'est souvent recouvert que par une sorte de carapace formée par une roche calcaire qui s'enlève par plaques. Cette carapace, très dure près de la surface, se mélange à quelque profondeur avec de l'argile verte ou grise. Cette dernière se présente aussi en dépôts considérables dans le terrain diluvien et renferme des cristaux plus ou moins gros de gypse.

Dans les carrières ouvertes pour l'exploitation de la pierre à chaux, on trouve des moules d'ammonites, des empreintes de poissons et des vertèbres de reptiles. Ces contrées, nous l'avons dit, ont dû subir une double invasion aquatique : la première aux époques lointaines d'eaux salées, la seconde aux temps de transition d'eau douce. Tout le bassin appartient au crétacé supérieur.

Il y a à Laghouat, à l'extrémité nord-est du djebel Tizigrarine, un gîte d'oxide de manganèse. Les veines ont une épaisseur qui varie entre 0^m 10 et un mètre.

Auprès du dépôt manganésifère on remarque du calcaire à tissu subcristallin, café au lait, veiné de parties rouges se fondant bien dans la masse. Ce marbre est susceptible d'être poli. On en trouve de semblables sur le djebel Dakla.

TADJEMOUT

Ksar arabe de la subdivision de Médéa, cercle de Laghouat, à 340 kilomètres de Médéa et 32 kilomètres nord-ouest de Laghouat. Borné au nord par les Oulad-Ali-ben-Amar du djebel Amour, à l'est par les Mekhalif, au sud par les Hadjadj et les Mamra, à l'ouest par les Oulad-Salah. Il se divise en deux fractions : les Sfaïn et les Oulad-Mahmed. Les habitants de Tadjemout sont désignés génériquement sous le nom d'Oulad-Youssef, qui leur vient de la fraction à laquelle la ville doit sa fondation.

Population et richesses

Population : 600 habitants.

Richesses : 100 maisons, des jardins contenant environ 500 palmiers, des chameaux, moutons, chèvres, de nombreux chevaux et ânes. Quelques labours sont installés aux environs de la ville. Point de fontaines, quelques puits. Les jardins sont arrosés par l'oued Mzi.

Industrie : carrières de chaux et de plâtre ; tissus de laine.

Une école arabe.

Historique

Les Arabes ne sont pas d'accord sur l'étymologie de Tadjemout.⁽¹⁾ Les uns prétendent que ce nom vient d'une bataille qui eut lieu en cet endroit, « Tadj mout » signifiant « couronne de morts ». Les autres prétendent que sous les Berbères une femme très expéditive commandait ce pays, et comme elle avait toujours près d'elle sa couronne, « tadj », lorsqu'on se rendait à cet endroit, on disait : « Je vais à la couronne de Mout », à Tadjmout, nom qui est resté.

Les Oulad-Youssef, originaires de Zab, habitaient le ksar de Médéa, un des villages occupant l'emplacement où fut fondée Laghouat. Repoussés par des attaques perpétuelles, ils remontèrent l'oued Mzi. L'on ne sait rien de remarquable à leur sujet pendant une centaine d'années. Une djemaâ gouvernait la ville.

Vers 1760, un nommé Bou Bekeur ben Saïd achète la ville presque tout entière et se fait nommer cheikh. Aussitôt de tous côtés accourut une nouvelle population. Abdallah ben Rechoua, de Temacine, y arriva avec des Oulad-Ahmed, des Oulad-Atallah, des gens de Metlili, des Oulad-Mesmer de Temacine, des Oulad-Salem, des Rouached, etc. Cette réunion d'individus de tous pays prit le nom de Sfaïn, pluriel de Sfina, vieux mot du pays qui veut dire tribu. L'autre fraction, qui fut en hostilité avec la précédente, était formée des Oulad-

(1) Quelques étymologistes écrivent *Tajemout* : la pluie. Nous préférons Tadjemout, qui se rapproche plus de la prononciation arabe. Une explication fort simple et naturelle fait venir Tadjemout de *Taguemount* : le mamelon.

Sidi-Barkat, dont le chef s'appelait Mahmed et lui donna son nom. Les Oulad-Youssef s'étaient mélangés avec tous ces individus et leur nom resta aux habitants du ksar. (Toutes les villes du Sahara offrent cette particularité qu'elles se composaient invariablement de fractions ennemies, et l'autorité était impuissante pour maintenir en paix des gens sans cesse tourmentés par le besoin de piller.) Le cheikh Ben Bekeur ou Behar vint à mourir et fut remplacé par son fils Saïh. Les Sfaïn voulaient avoir un des leurs au pouvoir. Les Oulad-Mahmed appellent les Kekarat (djebel Amour) à leur aide, et le résultat de cette affaire est la mort du cheikh Saïh, de son fils et d'une trentaine d'individus. Bou Setta, neveu de Bou Bekeur, prend le commandement.

En 1794, un Turc nommé Frira, à la tête de quelques troupes, arrive à Tadjemout, destitue le cheikh et repart après avoir imposé à la ville un tribut annuel.

En 1797, le bey d'Oran, se rendant à Laghouat, s'arrête à Tadjemout et remplace le cheikh Ali ben Bou Bekeur, qu'avait nommé Frira, par Ali ben El Arbi.

En 1801, le bey Othmane détruit la ville, qui est reconstruite presque immédiatement. Mais les habitants ne peuvent s'entendre pour nommer un cheikh, et une djemaâ gouverne la ville pendant vingt-cinq ans.

En 1826, le bey Djafar veut faire payer l'impôt; les habitants lui résistent, mais il force les Larbaâ à lui livrer les troupeaux des Oulad-Youssef. Un ou deux ans après, le nommé Abdallah ben Chérif, qui s'était révolté contre les Turcs, est battu par eux et cherche refuge à Tadjemout. On le repousse et il tente de pénétrer par force. Repoussé à nouveau, il s'enfuit à Laghouat, où Ben Salem, dont le pouvoir était grand alors, lui fit rendre ses chevaux.

La djemaâ, qui avait mécontenté tout le monde, remet ses pouvoirs aux mains d'El Messaoud bel El Acham, nommé cheikh de la ville.

Arrive alors le bey Assan, à la poursuite d'Abdallah ben Chérif. Pour récompenser la ville de sa résistance, il l'exempte d'impôts pendant vingt et un ans.

En 1838, Abdelqâder ayant des vues sur Aïn-Mahdy veut s'emparer de Tadjemout, mais les Oulad-Youssef s'enfuient et ne se soumettent qu'au bout d'un mois. Il les impose de mille réaux et nomme cheikh El Arbi ben El Barka.

L'année suivante, le khalifa de l'émir, allant à Laghouat, impose Tadjemout en passant.

Plus tard, El Hadj el Arbi, parti d'El-Assaka, veut entrer dans la ville, mais il est repoussé.

Il n'y a plus rien d'important jusqu'à la prise de Laghouat (1852). A cette époque, Tadjemout fit sa soumission.

En 1874, elle a pour caïd Ben Nacer, de la tribu de Hallaf, neveu de Cheikh Ali, de Laghouat.

Aujourd'hui les constructions n'ont point changé d'aspect; elles couvrent une colline aride et rocailleuse, et beaucoup tombent en ruines. Les jardins sont fertiles, grâce à Poned Mzi, mais le ksar est toujours triste, abandonné, et semble envahi par le désert.

Commandant P. WACHI.



CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

SUITE ET FIN DU CHANT V

A ces paroles, tous sont d'avis qu'il faut marcher en avant; ils se déclarent capables de supporter les ardeurs brûlantes du soleil de Libye, ils promettent l'appui de leurs bras et de leur indomptable courage, prêts à affronter pour la patrie les plus pénibles souffrances, dédaigneux des barbares révoltés et de leur farouche ardeur. Dès que le général voit son armée pleine d'un ardent courage et prête à marcher avec assurance au combat, il donne le signal du départ. Alors la trompette d'airain fait entendre dans les airs ses sons retentissants. La voix impérieuse des chefs appelle aux armes les bataillons. On voit accourir en foule les cavaliers des postes qu'ils occupaient, et les fantassins dociles aux ordres donnés, les soldats de la garde et les chefs latins, et Cusina l'allié fidèle de Rome, entraînant au combat les armées des Massyles. Le vaillant général se dirige vers les contrées du Sud, où sous la constellation du Cancer le soleil ardent brûle de ses rayons le sol aride, où toujours les terres sont désolées par la sécheresse et ne connaissent point les zéphyr. Car là le vent du Sud dessèche les champs de ses tourbillons embrasés. Là, altéré et haletant, l'Africain erre à travers les sables brûlants et dans sa détresse atteint en fouillant le sol les ondes mêmes du Styx.

La renommée, répandant ses messages en mille langues différentes, vole et annonce que le vaillant Jean accourt entouré de tous les chefs. La nouvelle funeste parvient aux oreilles de l'Illague nomade. Déjà ses cavaliers avides de pillage dévastaient les confins de la Byzacène. Au seul nom du valeureux Jean, leurs cœurs sont saisis d'épouvante, leur armée innombrable se retire. Déjà ils croient que l'ennemi les poursuit. Instruits par l'expérience, ils cèdent à la terreur que leur inspire le général. Ils se rappellent le visage redoutable et l'armée vaillante du héros. Ils n'hésitent pas à s'avancer jusqu'au delà de l'aride Gadaïa et de ces terres désolées qui n'offrent ni chemins ni moyens de subsistance. Là aucun oiseau se soutenant de ses ailes ne traverse le ciel embrasé. Le satellite même de Jupiter, qui porte les feux de la foudre, peut à peine sans danger

sous ce ciel brûlant supporter l'atmosphère embrasée de ces lieux où la terreur l'a poussé. Le général s'aperçoit que les bataillons ennemis, frappés d'épouvante, se sont retirés dans les déserts, et aussitôt n'écoutant que son courage, il les poursuit dans leur fuite et s'avance sans hésitation à travers les sables brûlants de cette aride contrée. Il donne toutefois à ses soldats l'ordre d'apporter avec eux l'eau et le pain. Ils accomplissent aussitôt l'ordre du général. Mais que d'approvisionnements n'eût-il pas fallu pour rassasier en ces contrées tant de soldats, et pendant combien de jours n'allait-on pas être obligé de nourrir cette innombrable armée ! Les outres sont vidées, bientôt le pain fait partout défaut. Les soldats sont dévorés par la soif, leur gorge est desséchée : ils succombent à la faim. Le soldat erre haletant, échauffé par l'ardeur du soleil, brûlé par des feux dévorants. Nulle part dans ces déserts il ne rencontre de rivière ; il cherche inutilement de l'eau et se dépense en vains efforts : ainsi, autrefois, l'armée glorieuse des Grecs, gagnant les champs thébains, fut saisie d'épouvante à la vue des lacs et des sources taries par la puissance de Bacchus, et son chef Adraste altéré chercha vainement un fleuve à travers les vastes plaines.

Le soldat romain laisse échapper des plaintes amères : « Si les destins contraires, dit-il, menacent d'anéantir d'un seul coup l'armée, c'est dans la mêlée, parmi les combats, c'est sous la fureur des barbares que nous devrions succomber ; que plutôt la lance ennemie nous transperce ; semblables à la foudre, que les traits volent de tous côtés à la fois. Que le javelot traverse notre chair et que notre vie ne s'échappe que par nos blessures. Mais pourquoi la faim cruelle, la chaleur et la soif nous accablent-elles d'une longue agonie, épuisant nos corps par une mort si lente à venir ? Que nos mains retrouvent l'usage de l'épée. Reviens sur tes pas, cette foule épuisée par la faim t'en supplie, glorieux général. Aie pitié, nous t'en prions, à la fois de nous et de toi-même. Jette les yeux, chef suprême, sur tes soldats. La maigreur déjà a réduit nos corps ; nos membres dépouillés de leur chair ont perdu leur souplesse et se sont desséchés jusqu'aux moelles. Nos muscles sont contractés, notre peau est aride, nos yeux sont enfoncés dans leur orbite et nos joues pâlies. Déjà notre corps offre l'apparence de la mort ; notre souffle est brûlant. » C'est ainsi que parlaient les soldats infortunés. Le général auguste calme leurs souffrances et avec bonté les soutient dans leur accablement en leur adressant ces sages paroles : « O vous, l'espoir de Rome, l'orgueil et le salut de la patrie, supportez avec courage ces souffrances pénibles, triomphez de la soif et de la faim cruelles. Souvenez-vous des exploits courageux de vos ancêtres. Les barbares ont éprouvé la vaillance de vos pères. C'est par leurs vertus, c'est en supportant avec fermeté les rigueurs de la fortune que vos aïeux ont conquis

l'univers. La fermeté est une haute vertu, c'est elle surtout dont les barbares redoutent les effets, c'est elle qui tantôt répand l'effroi, tantôt sème la mort parmi les ennemis. L'armée barbare succombe à un double fléau : la soif dévorante, la chaleur et la faim l'accablent ; d'autre part la terreur inspirée par le Romain la pousse vers ces régions où le soleil achève son cours et ces contrées interdites aux humains. La zone embrasée, témoin de vos labeurs, en transmettra le souvenir à la postérité. On dira que depuis le grand Caton, nul autre que moi n'a pénétré dans ces contrées et que vous seuls avez franchi ces limites. Que l'amour de la patrie triomphe de vos sentiments ; apaisez dans des flots de sang la soif qui vous dévore, et vos ardents désirs trouveront leur satisfaction. »

C'est ainsi que le glorieux général cherchait à apaiser par ses graves paroles les cohortes latines, faisant couler dans les cœurs le flot tranquille de ses paroles, et distribuait aux soldats la nourriture. Mais un événement funeste aux Latins survient et paralyse leur vigueur en brisant leur courage. Les chevaux erraient à travers les champs, en quête de nourriture. Car tous étaient en proie aux tourments de la faim cruelle et de la soif. Là n'apparaissaient ni herbe verdoyante, ni arbres aux branches couvertes de feuillage. Tout à coup, la plaine apparaît couverte d'une pâle et abondante végétation, le sol se montre au loin tout rouge de fleurs. Les malheureux animaux, à la vue d'une nourriture si ardemment désirée, et poussés par la faim, accourent de tous côtés et se mettent à brouter les herbes. Déjà ils mordent le sable dépouillé de végétation, et sans pouvoir apaiser leur faim se repaissent de plantes nuisibles. Bientôt ils succombent en foule dans les champs à une mort inattendue, serrant encore les herbes entre leurs lèvres glacées. La perte des chevaux accable les soldats romains. Leur colère ardente tombe aussitôt. Ils marchent tristes et inquiets, et des soucis cuisants troublent leur cœur. Leur courage succombe à ce malheur. La fortune ennemie commence à répandre le désordre dans les camps. Telle est l'infortune dont elle accable les Romains.

Le général, témoin d'un si grand désastre et voyant faiblir le courage de ses soldats, se hâte de transporter son camp vers le rivage de la mer, dans le désir d'apaiser les souffrances de son armée et de réparer ses forces. Déjà le soldat respire un air plus léger et en approchant de la mer rencontre des plantes capables de le nourrir ; mais nulle part un fleuve ne se présente à sa vue. Ils pressent de leurs lèvres desséchées le suc des fleurs, ils mouillent avec des algues leur bouche ardente et à l'aide de ces mets nouveaux que leur fournissent les plantes, ils cherchent à tromper leur faim sans jamais pouvoir l'assouvir. A la faveur de la nuit beaucoup s'éloignent ; les uns se dispersent à travers les champs, en quête de nourriture,

les autres errent à la recherche de sources ; la faim cruelle pousse les autres à s'enfuir de tous côtés : ils abandonnent les étendards d'un chef dont la voix n'est plus écoutée. Le général établit son camp auprès d'un fleuve qui lui a été indiqué. Le soldat romain altéré se couche sur les berges et apaise ses souffrances en s'abreuvant aux flots limpides. De tous côtés, les soldats accourent vers l'eau et boivent l'onde bienfaisante. Le manque de pain les oblige à se nourrir des fleurs et des herbes verdoyantes. Ce sont les aliments à l'aide desquels ils cherchent à apaiser leur faim. Le général envoie aux villes du littoral l'ordre d'amener des navires chargés de vivres pour ses soldats. Hélas ! fatale destinée ! les vaisseaux eurent contre eux les vents du nord. Le sort funeste empêche les navires de voler à l'aide de la voile sur les flots de la mer, privant les soldats de cette nourriture pourtant si rapprochée d'eux.

Le peuple des Urceliens, trahissant les Latins, ajoute aux infortunes de Rome. Les Astrices depuis longtemps déjà avaient établi sur ces terres leurs odieuses habitations. C'était une nation belliqueuse féconde en guerriers, et qui pendant de longues années n'avait jamais connu la défaite. A la nouvelle que l'armée de Jean pénètre sur son territoire, effrayée d'abord à l'approche de l'ennemi, elle se hâte d'envoyer des députés pour solliciter humblement la paix. Le général les accueille avec dignité au milieu du camp. Les barbares d'un air soumis supplient Jean de leur faire grâce, de leur accorder la paix et d'épargner leur nation. « Ta renommée glorieuse, illustre chef, le renom de courage et de loyauté qui te précédait ont jeté l'épouvante parmi tous les peuples et les poussent à accepter avec joie tes lois. La nation illustre des Astrices, courbant la tête, se soumet d'elle-même à tes ordres, héros valeureux. Les grands de notre nation acceptent avec joie ton autorité. Empressés à obéir, ils soumettent leur cou à ton joug. Illustre guerrier, épargne ce peuple qui t'implore. Nous sollicitons la paix et un repos tranquille à la suite des guerres. »

Tandis qu'ils parlent, les soldats qui ignorent les événements font entendre dans les camps des murmures : « Jusqu'à quand la faim décimera-t-elle l'armée ? Nous n'avons plus l'espoir de vivre et de nous sauver. Infortunés, nous succombons à nos maux. » Dès que le général est instruit de ces plaintes, vivement ému, il se penche à l'oreille de Recinaire et lui dit : « Ecarte ces plaintes importunes d'un soldat efféminé. Quelle folie égare et pousse à leur perte les bataillons infortunés ? Ils ont devant les yeux les députés barbares. Ces peuples sollicitent la paix ; ils sont devant moi dans une humble attitude, m'implorent avec des prières : et nos soldats, cependant, dévoilent nos secrètes blessures et les maux cachés dont nous souffrons. Honte à ces lâches soldats, esclaves de leurs appétits comme

la brute ou l'animal sauvage.» Aussitôt Recinaire sort, et docile aux ordres du général, par ses graves paroles apaise en peu de temps tous les murmures. Lorsque le silence est rétabli, Jean répond aux légats avec fermeté : « Vous avez entendu les cris de colère que poussaient nos soldats? Nos troupes, brûlant de combattre, se préparent à franchir vos frontières, mais la loi constante de notre gouvernement est d'épargner les peuples qui se soumettent; nous foulons aux pieds ceux qui résistent, nous mettons au nombre de nos amis ceux qui s'humilient. Allez, guerriers. Si c'est avec bonne foi que vous sollicitez mon appui, envoyez dans notre camp vos enfants en otages et acceptez la paix que je vous offre. Le peuple entier des Astrices continuera à jouir de la paix et de la prospérité sous l'autorité de notre prince.» Après avoir achevé, il comble de présents les députés. Ceux-ci se déclarent prêts à obéir à l'Empire romain et promettent de livrer leurs enfants comme gages de la paix. Ils admirent les vertus et la probité des Latins, ils louent la vaillance et la loyauté de l'empereur et du général et se retirent après avoir conclu la paix.

Cependant au loin dans les plaines désolées, l'Illague accablé errait en proie à la soif, incapable de supporter plus longtemps ses pénibles souffrances et la faim cruelle. Pour lui aucun moyen de salut : aucun chemin ne s'offre à sa vue. Derrière lui, c'est Jean qui le menace; en avant, les régions que dévore un soleil embrasé. De tous côtés la mort s'offre aux yeux des barbares. Ils ne peuvent ni marcher droit devant eux, ni reculer. Effrayés par le péril, en proie à l'anxiété, ils poussent des gémissements et souhaitent de mourir. La fortune jalouse les pousse à s'enfuir et détourne de leur chemin funeste les farouches barbares. Poussés par les destins, les peuples belliqueux des Syrtes reviennent sur leurs pas, non pas pour solliciter le combat, mais dans la pensée de tenter la chance d'une fuite hasardeuse. Partout le cavalier romain courait en éclaireur, et aux côtés des Latins on voyait le fidèle Mazace cherchant lui aussi les traces des barbares. On n'avait point entendu parler d'eux, aucun ennemi n'était dans le voisinage, lorsque tout à coup dans l'obscurité de la nuit on voit briller des feux et les soldats dans l'incertitude se demandent si ce sont les Astrices, ou l'Illague qui revient sur ses pas.

L'aurore tristement faisait émerger des flots de l'Océan les feux voilés que jetait son attelage et montait vers le ciel, entraînant dans sa course Tithon menaçant et les chevaux du Soleil messagers des sombres destinées. Les nuages dérobent sa course, et les rayons ternis du soleil répandent une lumière voilée. Tout à coup accourt un messager annonçant que dans la nuit silencieuse, il a vu loin des remparts du camp briller dans la plaine des feux innombrables, soit que l'Illague dans sa détresse cherche à s'enfuir, soit que le peuple des Astrices ait établi son camp dans le voisinage. Cette nouvelle

laissait place au doute. Tandis que le général prudemment dans ces circonstances difficiles examine la situation, et dans le doute, reste perplexe, voici que survient le fidèle Cusina entouré de nombreux soldats, et l'air joyeux, s'adresse au général en ces termes : « L'Illague fugitif épuisé, sans armes et trainant ses soldats languissants cherche à s'échapper par surprise. Déploie tes étendards, auguste général, le temps est venu d'anéantir cette nation tandis qu'elle est épuisée. La lutte sera aisée. Un fleuve profond coule entre des berges couvertes d'une ombre verdoyante : de chaque côté s'élèvent des arbres d'espèces variées et des roseaux au pâle feuillage. C'est de ce côté que se dirigent les barbares. Accourons les premiers vers le fleuve et occupons ses bords. »

Ces paroles plurent à l'armée. Toutefois, le général s'opposait encore à la marche en avant et l'esprit anxieux, cherchait à apaiser les murmures des soldats accablés. Mais qui pourrait l'emporter sur les volontés immuables de Dieu ou résister à ses ordres ? Le général se décide à lever le camp et donne aux soldats l'ordre de s'avancer en ordre par cohortes et par escadrons. Alors la poussière s'élève dans les airs en nuages épais et le sable obscurcit le ciel. Déjà l'armée avait commencé sa marche funeste et déjà au loin apparaissaient les collines néfastes de l'aride Gallica et ses plaines sinistres. Déjà le soleil, parvenu au milieu de sa course, embrasait le ciel des feux de son char, lorsque les deux armées prirent position de chaque côté du fleuve. Mais l'habitant des Syrtes, effrayé, suspend sa marche, et tournant le dos, il abandonne les rives du fleuve et les eaux si ardemment désirées. Alors le général fait établir le camp ; il ordonne de différer l'action et prend ses dispositions pour combattre le lendemain, se contentant de faire défendre par des soldats armés les approches du fleuve et de ses eaux. Sage résolution, si l'armée romaine s'était conformée aux ordres du chef ! Mais la fortune ennemie rend les soldats audacieux. Ça et là ils se dispersent dans la plaine et les premiers arrivés déjà commencent à harceler l'ennemi. Les Latins accourent sans ordre, et poussent le cri accoutumé sans prendre soin de se ranger en bataille. La trompette de ses accents ne donne point, sur l'ordre du général, le signal du combat ; les étendards ne flottent point aux places qui leur sont assignées dans la bataille. L'armée court en désordre à l'ennemi, se fiant, hélas ! à tort, à la destinée jalouse.

Tout d'abord, les bataillons des Marmarides effrayés se replièrent. Les soldats romains les poursuivent et combattent en espaçant les traits. Les cavaliers latins ça et là dans la plaine frappent de la lance les ennemis qui se dérobent au combat, ils les blessent et les harcèlent, et la crainte contraint les vaincus à se réfugier au milieu des chaumeaux. Cependant au loin le valeureux Jean disposait les enseignes à

leurs rangs, faisait établir le camp et donnait aux chefs l'ordre de ne combattre qu'en vue de garder le cours du fleuve. L'armée se range en bataille. A l'aile droite se tient Cusina entouré des Massyles et des Latins. Auprès de lui est Froninsulh, le vaillant chef des soldats romains, et Jean, ce héros valeureux qui porte avec orgueil le nom heureux du général. Mais il touche déjà à la vieillesse et sa destinée est moins glorieuse. A l'aile gauche commandent le grand Putzintulus, Géisirith armé de l'arc et Sinduit au long javelot. Au milieu d'eux se tenait le chef des chefs, et vainement il prodiguait ses conseils aux soldats, sur lesquels planait déjà une destinée funeste. Devant lui Tarasis fait prendre le bouclier aux cohortes nombreuses de l'infanterie et au galop de son coursier rapide, court disposer pour le combat ses soldats. Cependant un messenger arrive à la hâte auprès du général, annonçant que les ennemis vaincus s'enfuient en désordre dans la plaine. Toutefois, ces nouvelles ne peuvent le détourner de ses sages résolutions. Son esprit demeure inébranlable. Mais la volonté de Dieu tout-puissant en avait décidé autrement.

Tandis qu'il hésite à marcher au combat, il se laisse enfin convaincre par deux de ses gardes, le vaillant Ariarith et le courageux Ziper, ces deux foudres de guerre, l'effroi des troupes massyles, tous deux doués d'un courage égal et qu'unit une même destinée. Ziper parle en ces termes : « Viens en aide aux Latins, chef suprême. Nos compagnons livrent dans la plaine de rudes combats, mais trop faibles, ils succombent sous les coups d'un ennemi plus nombreux. Ils plient sous le nombre. Suivons au combat nos compagnons; prends tes armes et porte secours à tes soldats. » Le vaillant Ariarith, tout enflammé du désir de combattre, décide enfin le général, malgré ses hésitations, à marcher en avant. Jean se laisse toucher par les paroles de son fidèle serviteur. La trompette terrible fait entendre ses accents guerriers et pousse au combat les bataillons. L'armée s'avance en bon ordre, mais inutilement. Les destins l'avaient condamnée. Telle était la volonté, Père auguste : tu voulais punir les peuples coupables de la Libye. Leurs fautes ont été la cause d'un si grand désastre : le général en fut innocent.

Carcasan, voyant de loin se former un nuage de poussière, appelle aussitôt à lui ses Nasamons et par ces paroles raffermir leurs cœurs tremblants : « Peuples indomptables, dont le courage éprouvé m'a poussé à attaquer les armées romaines, le jour fameux est venu où Ammon au front orné de cornes vous donnera selon sa promesse cette terre que les destins vous réservent. Maintenant marchez sans trembler au milieu des ennemis ; que votre épée fasse renaitre les triomphes de vos ancêtres. Combattez chacun avec ardeur et fiez-vous aux destins. Des divinités puissantes vous protègent ; une victoire assurée vous attend : croyez, soldats, en mes paroles. Loin de vous la

Crainte déshonorante, et portez au combat votre vigueur et votre courage accoutumés. » A peine Carcasan a-t-il achevé qu'aussitôt un cri terrifiant, au milieu d'un affreux tumulte s'élève dans le camp des barbares. Les armées des Marmarides font entendre un sourd murmure. Les destins jaloux excitent leur fureur, Bellone stimule les bataillons redoutables, poussant les barbares de son fouet sanglant. Alors la rage gonfle les cœurs farouches. Déjà la cavalerie immense abandonne le camp et descend dans la plaine. Le fleuve qui séparait les deux armées se prêtait aux embuscades et aux ruses des Mas-syles. Un fourré épais embarrasse les soldats de ses branches entrelacées. Des myrtes stériles et l'olivier sauvage au feuillage amer remplissent ces vallées funestes. Les deux armées, celle des Marmarides et celle des Latins, étaient en présence et préludaient aux luttes néfastes. La forêt par ses rameaux entrelacés oppose un obstacle aux traits des soldats et aux rapides javelots ; la flèche légère lancée d'une main vigoureuse s'arrête et le cavalier ne peut librement diriger son coursier vers l'ennemi ; embarrassé de tous côtés par les rameaux touffus, le soldat est impuissant à brandir le lourd javelot. Dans cette position désavantageuse, les chefs inquiets et le prudent général s'abstiennent de combattre ; l'armée est contrainte de s'arrêter. Le soldat suspend sa marche, et n'osant engager le combat, reste sur la rive abrupte.

(Suite de vers tronqués, 585-592.)

Apercevant le Nasamon en face de lui, il fuit plus rapide que l'Auster, aussi prompt que l'image vue dans un rêve. Tout à coup une nouvelle sûre parvient aux oreilles du général : on annonce que les Maures abandonnent le combat sous le coup d'une vive terreur. Sur l'ordre de Jean, le sage Paul et Amantius courent raffermir le courage des soldats. On n'aperçoit nulle part les traces des Maures. Le Mazace qui fuit, dans son effroi ne jette point ses regards vers le champ de bataille et n'ose détourner son visage du côté de l'ennemi. Alors les chefs s'enfuient, les tribuns épouvantés se dispersent, laissant le général soutenir seul le combat. L'Illague vainqueur poursuit les bataillons en déroute. Un cri s'élève vers les cieux. L'ennemi qui surgit du fond des vallées abruptes disperse les troupes à travers les vastes plaines. On croirait que des entrailles de la terre entrouverte subitement sortent les guerriers. Ils entourent les bataillons et fondent sur eux de toutes parts. Des nuées de guerriers se jettent sur les chefs dispersés. La lumière est interceptée par les javelots qui volent et des ténèbres profondes enveloppent au loin la plaine. L'armée infortunée pousse des gémissements et les chevaux succombent dans la plaine sous les traits cruels. L'ennemi farouche exerce sans pitié sa colère.

L'armée entière des Latins eût peut-être en ce jour succombé à une ruine totale si le Père tout-puissant, du haut des cieux n'eût, dans sa pitié, arraché les bataillons romains des mains des innombrables ennemis et n'eût, par la voix de l'auguste Jean, assuré le salut des fuyards. A la vue des troupes alliées qui lâchent pied, d'une voix retentissante il exhale en ces termes sa colère : « Si nous devons mourir, soldats, si le jour suprême est venu pour les Latins, si nous devons succomber dans la mêlée terrible, pourquoi périr d'un indigne trépas ? Tant qu'il y aura en nous quelque reste de vie, pourquoi fuir lâchement ? Soldats, faites tourner bride à vos coursiers. Guerriers, plantez en terre vos étendards. Méprisez la fureur des barbares, lutez avec acharnement. Nous triompherons des ennemis si Dieu le veut ; ou, si vos fautes et les miennes nous interdisent la victoire, nous nous couvrirons de gloire en mourant. Revenez sur vos pas, tirez l'épée hors du fourreau. Que chacun imite l'exemple que je donne. » A ces mots, le visage menaçant, il grince des dents, il saisit la garde brillante de son épée, et plein de fureur tire son glaive prêt à frapper. Quelques soldats reviennent à sa voix. Alors, la rude mêlée recommence et la lance décrit dans l'air un cercle continu. Les cuirasses et les casques retentissent, le bouclier d'airain gémit sous les coups, et de la poitrine dont les veines sont déchirées s'échappe un sang pourpré.

Zipper, plein d'une ardeur farouche, s'avance sous les traits, au milieu des ennemis, accablant de ses flèches meurtrières les guerriers des Syrtes. Avec lui Solomuth, que la destinée allait séparer de son compagnon, perce de ses longs javelots la poitrine des guerriers qui se présentent à ses coups. Tous deux poussent leur lance à travers le foie palpitant et le cœur des barbares. Leurs javelots rapides fracassent les tempes creuses. L'un fait voler la tête, l'autre tranche la cuisse d'un ennemi. Tels deux lions exercent au milieu des troupeaux leur fureur de carnage. L'un de ses griffes terribles saisit sa proie ; l'autre entre ses dents sanglantes déchire la tendre victime et s'abreuve avec joie du sang tiède. Cependant d'un autre côté Bulmitzis et le grand Ariarith, le farouche Dorotis et Jean garde du corps, au milieu des vastes plaines faisaient périr dans différents genres de morts les guerriers qu'ils rencontraient. L'un combat avec ardeur armé du glaive, l'autre excelle à manier le javelot, celui-ci décoche à l'aide de la corde retentissante la flèche rigide, celui-là avec un cri puissant combat armé de ses deux javelots. Au milieu d'eux brille le général armé de son glaive étincelant, et la terreur qu'il inspire tient éloignées les phalanges ennemies. De même, ainsi que le racontent les poètes, les géants soulevés tremblèrent devant Jupiter armé lorsque sous les coups de sa foudre embrasée le dieu accablait leurs frères hideux.

Les Romains eussent vaincu si la fortune irritée contre eux ne leur eût refusé ses faveurs. La foule innombrable des barbares s'accroît. On voit accourir l'infanterie des Marmarides. De tous côtés volent autour des Romains les traits innombrables, les lourds javelots de chêne et les pierres menaçantes pareilles à la foudre. La plaine disparaît sous un sombre nuage de poussière ; c'est à peine si le soldat peut dans la mêlée suivre de l'œil le trait qu'il lance. Ferme à son poste, le général résiste à tous les coups et défend de fuir. Au milieu d'un effrayant tumulte deux de ses gardes succombent : le grand Ariarith tombe frappé de mille coups ainsi que le magnanime Ziper, couvert de blessures. Un coup terrible porté de près transperce le cheval du général tandis qu'il accourt. Le chef valeureux, arrachant le trait du corps de l'ardent coursier, le brise et plein de fureur marche droit à l'ennemi. Alors il frémit de douleur à la vue de ses soldats mis en fuite et des coups qui l'ont atteint. Il s'élance sur la croupe élevée d'un coursier et le visage menaçant, l'air terrible, il fend rapidement la foule serrée des ennemis. Entouré de ses soldats il se fraye l'épée à la main un chemin parmi les barbares. Ceux-ci sous l'effet de la terreur qu'inspire le général cèdent et s'enfuient. Le héros se fait le champ libre, et traçant aux siens une route au milieu des ennemis, il range par cohortes ses soldats et écarte à coups de flèches les armées des Massyles. Personne n'ose s'attaquer à l'ardent général. Ceux qui le poursuivent succombent sous les flèches que décochent les soldats en se retournant. Si quelque ennemi l'attaque en face, aussitôt il tombe la poitrine percée d'un coup de lance. Ceux qui attaquent sur les flancs expirent sous les coups des javelots rapides et le fer traverse les flancs de part en part. Alors le Nasamon effrayé cesse d'attaquer les troupes du général, et bouillant d'ardeur il lance à travers les vastes plaines ses coursiers à la poursuite des ennemis, il massacre les fuyards qui ont abandonné leurs rangs et qui, effrayés dès la première attaque, avaient tourné le dos.

Dans l'armée romaine brillait un chef illustre, portant avec éclat le nom du général, et qui l'égalait en courage. De loin le général l'aperçoit qui cherche à fuir le combat à travers les vastes plaines et il l'apostrophe en ces termes : « Est-ce donc là ta fidélité ? dit-il : en combattant ainsi vas-tu donc achever la perte des Romains ? Est-ce maintenant que tu abandonnes l'armée ? Où fuis-tu, malheureux ? C'est par ta faute que périssent nos soldats infortunés et notre réputation. » A ces paroles du général, il rougit et le remords s'élève dans sa poitrine vaillante. Une honte funeste le pousse à attendre de pied ferme les barbares qui le poursuivent. Mais tandis qu'il cherche à passer à travers les bataillons ennemis, la mort cruelle le guette. Il tente de défendre ses compagnons accablés. Déjà l'ennemi vainqueur

succombe à son tour ; le vaincu leur échappe : les destins changent de face. La fortune seconde d'abord l'audace du chef. Enivré de carnage il va plein d'ardeur, et les barbares sous ses coups succombent à divers genres de mort. Telle dans les champs d'Hyrcanie une tigresse privée de ses petits, éperdue s'abandonne à sa fureur. Un cavalier les a dérochés et les a arrachés à leur retraite du Caucase ; il les apporte pour les offrir en spectacle aux rois perses, et tout tremblant il presse de son talon armé de l'éperon les flancs de son coursier ; comme le tigre, la mère farouche gémit sur le sort de ses tendres petits enfants et vole sur leurs traces, plus prompte que le zéphire. De même Jean avec ardeur se précipite contre les barbares. Il tranche de son épée la tête d'un guerrier, et brandissant son javelot il étend sur le sol un autre barbare ; l'un succombe la poitrine transpercée d'un coup terrible de sa pique ; l'autre contre lequel il dirige ses coups meurt atteint par sa lance frémissante, et l'arme perce à la fois le bouclier, la main et le flanc. Un guerrier en mourant voit sa jambe tranchée d'un coup d'épée ; il tombe mutilé, et vivant encore il gémit à la vue de ses membres détachés du corps. Un autre git blessé, atteint par la chute de son cheval, et sur lui le coursier est étendu percé de coups. Le sang qui jaillit écume et en coulant se mêle au sable tiède. C'est ainsi que le vaillant guerrier, secondé par la fortune, dans sa brillante ardeur répand la mort sous mille aspects. Mais il est épuisé, hors d'haleine, et son coursier en sueur refuse d'avancer. L'armée des Maures qui s'approche s'accroît à tout moment ; Comalus, Cerans et le farouche Stontans le poursuivent. Les hordes immenses des barbares l'entourent, et les javelots qui volent de tous côtés devant l'armée, soulèvent la poussière dans la plaine. Le bouclier d'airain en recevant les traits fait entendre un sourd murmure, et l'ennemi qui redouble ses cris porte l'effroi dans le cœur du guerrier. Le bouclier du héros est couvert de mille traits. Il peut à peine supporter le poids des javelots qui chargent son arme : il succombe sous la masse pesante des traits et résiste avec effort à la foule des ennemis qui surviennent. Il se retire lentement et gagne habilement le rivage de la mer, protégé à droite par les flots, à gauche et par derrière se garantissant dans sa marche à l'aide de son bouclier. A coups de traits il se fraye un chemin au-devant de lui. Tel un lion, sans craindre la troupe lâche des chasseurs qui l'entourent, rugit et ouvrant sa gueule menaçante fait entendre un cri terrible ; il s'excite à la colère ; il est plein d'un ardent courage ; personne n'a le cœur et l'audace de marcher au-devant de lui, mais par des cris, par les javelots qu'ils lancent de loin les chasseurs s'attaquent à leur adversaire. Ainsi le guerrier ardent se retirait serré de près par la foule des barbares, en suivant le rivage sinueux et en évitant les traits à l'aide du bouclier.

Au milieu des sables se trouve une profonde dépression, semblable au lit d'un fleuve, que baigne la mer du côté du rivage et qui vers son extrémité se prolonge par les flots amers. Là les algues et le limon apportés par le flux et une couche profonde de boue fangeuse forment un mouvant abîme. Parvenu en ces lieux, le cheval du guerrier frissonne à la vue des algues noires et tremblant il revient sur ses pas. Alors, soufflant dans ses naseaux, il dresse les oreilles en signe de peur, il se tourne de côté, il écume et à la vue de cet obstacle détourne les yeux, n'osant affronter le danger. Tout en combattant, le magnanime héros était parvenu au terme de son existence et de sa route. L'ennemi en nombre le poursuit à grands cris et jette l'effroi dans son cœur. Alors à coups pressés de l'éperon il frappe son coursier et bat les flancs de l'animal en redoublant ses coups. Le cheval prend son élan et cherche en courant à parcourir ce chemin qu'il ne franchira plus ; il tombe et s'enfonce dans l'abîme qui l'engloutit ; son maître disparaît avec lui dans ce sol affreux qui s'entr'ouvre. La fortune par une de ses faveurs l'avait arraché aux mains de l'ennemi, ne voulant pas que le héros désarmé et dans une attitude humiliée suppliât le vainqueur ; elle lui donne un tombeau afin que son corps dépouillé ne restât point gisant dans les sables de Libye.

VOCABULAIRE BERBÈRE ANCIEN

(Dialecte du djebel Nefoussa)

PUBLIÉ ET TRADUIT DE L'ARABE PAR A. BOSSOUTROT, INTERPRÈTE PRINCIPAL

AVANT-PROPOS

Le petit vocabulaire berbère-arabe dont je donne aujourd'hui le texte et la traduction a été communiqué en 1895 par le khalifa de Djerba, Si Ali ben Brahim el Djemni, à M. le colonel Rebillet, qui était à cette époque attaché militaire à la Résidence générale de France à Tunis.

Ce document, que j'ai été appelé à examiner et dont j'ai pris copie, se composait de cinq pages sur papier arabe.

L'écriture en était lisible, bien que peu élégante, et le copiste avait eu le soin d'enjoliver à l'encre rouge le mot *bab* (paragraphe, chapitre), ainsi que le nom du Prophète; chaque page était également encadrée d'un double filet rouge.

Ce petit vocabulaire, ou pour mieux dire ce memento renferme l'explication en arabe d'un certain nombre de mots berbères employés dans le commentaire de la *Medawana* d'Ibn Ghanem par le cheikh Abou Zakarya d'Ifren, explication recueillie et transmise à ses disciples par le cheikh Messaoud ben Salah ben Abd el Ala.

Bien que rédigé par une personne manquant absolument de sens critique et complètement étrangère aux principes élémentaires de la grammaire générale, ce petit opuscule n'en mérite pas moins à un double point de vue de retenir un instant l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux études berbères.

D'abord, il donne un certain nombre de mots abstraits remplacés aujourd'hui par leurs équivalents arabes dans le berbère moderne.

Ensuite, il démontre que la langue employée par l'auteur du commentaire de la *Medawana* un peu avant le ix^e siècle de l'hégire avait, à une époque assez rapprochée de la nôtre, subi une évolution telle qu'il était nécessaire pour la bien comprendre de se remémorer les significations transmises de bouche en bouche par la tradition.

A ces deux titres, j'ai cru utile de le publier.

Pour la transcription en caractères français des mots berbères du texte, j'ai employé le système indiqué par M. René Basset, le distingué directeur de l'École des lettres d'Alger, dans son *Manuel de langue kabyle*.

Néanmoins, et pour tenir compte de la prononciation spéciale usitée tant en Tunisie qu'en Tripolitaine, ainsi que du système employé par les Berbères de Djerba et du djebel Nefoussa lorsqu'ils transcrivent en caractères arabes les mots de leur dialecte, j'ai dû apporter à ce mode de transcription certains changements dont voici les principaux :

alif est rendu par *a, e, i, o*, suivant la voyelle qu'il porte.

jim est rendu par *j* et non pas par *dj* comme en Algérie. Chez les Berbères de Djerba et du Nefoussa, cette dernière articulation s'écrit en arabe ج .

Le groupe تش *tche* représente l'articulation que l'on figure en Algérie par چ .

La lettre ش *gue* représente l'articulation rendue en Algérie par شك .

Pour la transcription des autres lettres, consulter le manuel kabyle de M. René Basset.

TEXTE ARABE⁽¹⁾

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ * صَلَّى اللّٰهُ عَلٰی سَیْدِنَا مُحَمَّدٍ وَآلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ *
الثاموس الحجزية في اللوغة البربرية المستخرجة من شرح مدونة ابن
غانم بشر الحوصاني من قول الشيخ ابي زكريا يحيى اليبوني * مما ذكره
شيخنا ونور مذهبنا مسعود بن صالح ابن عبد الا على تغمة انك برجت *
هاذا ذكر بعض كليات بالبربرية وتفسيرها بالعربية وترتيبها على تسعة
عشر حرفا بعد تفسير اربع كليات قدمتها للاهتمام بها وزدت معها كليات
خامسة اولها يوش هو الله سبحانه وتعالى وثانيها اَنْجَلْسُنْ هم الملائكة
عليهم السلام وثالثها سَرَّ هو نبينا محمد علي الله عليه وسلم ورابعها اِسْرُنْ
هم الانبياء عليهم السلام وخامسها جَلُونْ وهو البعض ويكون بمعنى البنية
والحروب السهمزة والالاف مع اللام والالاف وحدها والباء الموحدة
والتاء المشدات جوف والبدال المهملة والنزاع المعجبية والكاو واللام والميم

(1) L'orthographe de l'original a été conservée avec soin ; toutefois, en raison des difficultés de composition, nous n'avons pu conserver les voyelles et les signes orthographiques (souvent portés dans le manuscrit) que pour les mots berbères.

والنون والصاد المهملة والضاد المعجبية والغين المعجمة والباء والفاء والسين
المهملة والواو والياء المشدات تحت وانما افتصرت عليها لانني لم اجدي
صدر الكلمات مما علمت وذكرته هنا غيرها * باب الالف واللام التفتت
هي البضه * ألوشثو اي الشوب * العورث هي المراه * ألمذاداي المقابل
ويكون بمعنى الكهو * الذبكت بمعنى لاعطاء ويكون بمعنى الهبة *
الموذ هو التعليم * الشو هو المشل * المسون اي المنسة الشوب هو الريح *
التبرذل بمعنى المفاصصة * العذر اي الكيصر او الذباس * باب الالف
وحدها أجهذ هو الرجل إير أجهذ هو الرجل الغير المتفي * أميتار هو الدابة
أمكس هو الوارث * أمكوس هم الورثة * إنلم هو السحاب * إيان هم
الرجال * أسور اي الكهجة * أمكوش هو الدينار الشرعي * أديم هو
الدرهم الشرعي * أمركيد هو لاجر والشواب من الله * إسان هو اللحم *
إسلان اي الكوت * أزوار اي العيب * أدركن اي اتبنوا * أنبسن اي
اختلبوا * أنمرا اي الغصب * أيسليد اي الغير * أطون اي العدد *
أثاي اي اكشروا زيد * أجموض اي الجواز * أجلوم اي الترك * أيكسد
اي احف * أسدعس اي السر * أنبيل اي الجهر * أتكس اي اكسب *
أمان إميلن اي الماء المتغير * أستون أمدن زلسين بمعنى اذاب الناس
الصالحين * أجيون اي افتلعوا * أورد اي دون تفول أيو أورد او يو
بمعنى هاذا دون هاذا * أدربي بمعنى وايضا * أسموس هو السواك *
أن لعن اي كلهم او جميعا * أفاض أجوال اي زيادة في القول للتاكيد *
اعجوا اي الريق * إديمون هم الشياطين * أسدت هو الاستنتاج * أنصير
جهة اجوع * أيدت اي الكدث * إددين بمعنى الوالدين * أدمون
أيرضين اي الوجود الثلاثة * أيجون اي تلخير * أورتو هو الجنان المشجر *
أذنج هو الكيصر * العذر هو الكيصر او الذباس * إنجان اي الوسخ * إنزي

اي البلبل * اَبْرَجُ هو البلبل ايضا * اَبْرَكُن هو الاستحباب * اَوْز هو الاحتلام *
اِنْ لَمَزْن اي اكشا * اَنْسُو بمعنى الغدر من الشيء او من الاشياء * اِنْشَلْن
اي حيات البطن * اَيْكُنْزْن اي لاسلام * اَحِيضْن اي البعض * اَمْوَد هو
العمل وتندم ان اَمْوَد هو التعليم * اِرْمَل اي الوكا بمعنى الغبل والدبر *
اِسِيضْن بتخفيف السين اي ضبط العدد * اِرْرَزْن اي اخروا * اِنْجَان اي
الاتفاق * اَدْرغَال اي لاعور * اَنْبَرُوغ هو اجاير * اَبْصَان اي اختلجوا
وافترفوا * اَتَيْسْ اي غلغله * اَيْمَرَزْن اي ابعد او احتاط * اَمْجَل هو الوديع *
اَفُوذ بمعنى العادية * اِرْزَل هو العوم * اِرْوَقْرُنْ هم العبرية * اَنْبَلَسْ هو
المصدق في حال او في الاحوال * اِفْسْ اي توسع او تهرىق * اَعْرَيْتْ
اي غضبه * مَفْسْ اي العذاب والتعب * اَسْ اَنْتَمَرَسَتْ اي اليوم
الساكن الذي لا ريح فيه * اَسْشَسْ هو الغلب * اَجُوْث اي حسن *
اَنْمِيَتْ بمعنى الحيد * اِحْلَسَانْ بمعنى الشبهتين * اَعْيَلْ هو الذراع *
اَيْدُوْكَنْ اي اجتمعوا * اَرْدْ اي التعلف او الافتران * اَجْدَلْ اي المنع *
اَجَفْ اي خيز * اَكْرَافْ اي الكباش * اَنْكَتْ بمعنى الرد * اِنْلَمَدْنْ
بمعنى المعلمين * اَيَانْ بمعنى الرجال * باب الباء * بَطُو بمعنى
الاختلاف او الافتراق * بَنْدُ هو النجر الكاذب * باب التاء * تَكْرُوْثْ
بمعنى الاعطاء او الهبة * تَبْرَتْ بمعنى الرفت * تَقِيْ اي الكهر * تَلْتِيْنْ
بمعنى العشب * تَبُوْرْ اي الاجر * تَبْرَنْ اي الكيار * تَمَجَّتْ اي العمل *
مَارْ اي الغضب * تَمَرُوْسَتْ بمعنى الشبهة * تَمَشْرَتْ هي الوصية *
تَمَلِيَتْ هي البطن * تَمَلِيْنْ هي البطون * تَجْرُوْثْ هي التجارة هي
البيع والشرا * تَمَنَّاْ اي الجهة ويكون بمعنى الموافقة * تَزَاثْ اي جهة
الشرف * تَضَبَّتْ اي الصوف * تَبَسَّتْ اي الكتمان * تَبِيْ بمعنى
الطنخ * تَذَتْ بمعنى الكف * تَبْدَرْدْ اي ذكرت * تَبَوْ اي الاعضاء *

نَبَّوَسَ اي اعضاءه تَلَمَّسَتْ اي البيع * تَمَسَّنَتْ اي الاجل * تَزْدَيْتُ
اي التخلية * تَضَكَّتْ اي الملك * تَلَعَّتْ اي المدح * تَمَسَّنَا اي
خارج * تَزَوَّجَتْ اي السمينه * تَعَمُّ اي البعض * تَسْوَانُ اي اللشنة *
تَلَمَّوَتْ اي النداء بفتح الون * تَمَيَّجَا اي المعدة * تَسْبُرِي اي الدار *
تَوَّ اي الظهر ويكون بمعنى النجا * تَزَجَّجَتْ اي البشا * تَشَّوْنُ اي
الالوان * تَسَّسَتْ اي الضيف * تَسْرُمُجَّوَتْ اي جعل الحرام ويكون
بمعنى الزنى * تَجَرَّزَ اي ندم * تَسِرَّزَ اي ندم ايضا * تَجَرَّزَوَتْ اي
الندم * تَمَزَّكَ بمعنى بانة وبارفت * تَسْوِينُ اي الموارث * تَزَزْوِينُ
اي الذهبات * تَيْتَسُ اي غفلة * تَيْتَوِينُ اي العثول * تَسَمُّ اي الحيوضة *
تَزْدَجُ اي الطهارة * تَزَكَّسَتْ اي شبر * تَزَكَّاسِينُ اي اشبار * تَصَرَّوَتْ اي
الخطوة تَصَهَّرَوَتْ اي الاتباع * تَمَزَّرَتْ اي الكليته * تَمَزَّرَتَيْسُ اي
خليته * تَطَّصَّ اي رصعت ويكون بمعنى عضت * تَصَّصُوصُ اي
ارصعت * تَمْتَلَّسَتْ اي كثيرة الكلام * تَزَدَّغَتْ هي الالامة * تَنِّي اي
ركبت * تَيَزَّلَتْ اي الذات * تَوَلَّوْلُ اي الاستعجال * تَوَّرَتْ اي الباب *
تَوَّرَا اي الابواب * تَنَزَّرَوَتْ هي السلامة * تَزَّجَّجَ اي الغليان او الخير
الذي يجعل للخبز وغيره * تَمَجَّجَتْ اي لادن * تَمَجَّجِينُ اي الاذان *
تَوَثَّرَوِينُ اي الدعا * تَنَسَّنَ تَهْرُنُ اي لها الخيار * تَمَشَّيْ اي النظر *
تَمَزَّيَلَتْ اي النضا * تَمَزَّزَوَتْ اي الجربا * تَبَّوَّ اي المنهجة * تَكَّرَزَوَتْ
اي العمامة * باب الدال * دَانَ بمعنى لاجل تقول دَانَ أَيُوَادُ وَيُوَاي
لاجل كذا وكذا * دَادَيْسُ اي ابوه * دَادَيْينُ بمعنى الولدين * دا اي
لا غير * دَرَّغَالُ اي الامور * باب الزاء * زَرَزُنُ اي تاخروا * زَلِينُ اي
حسن * زَدَيْتُ اي ظاهري * باب الكاف * كَرَزُنُ اي فوي * باب اللام *
لَكْفُ اي ضعيو * لَمُوذُ هو التعليم * لَدُ لديني بمعنى ليس * باب

الميم * مِيئَارُ هو الدابة * مَيُوسُ هو الولي * مَتُونُ اي معلوم او محقق *
 مَنَجُ اي جهة الغرب * مِينٌ للذهبي بمعنى لا * مَيْسِرٌ بمعنى نعم * باب
 الذون * نَمِلْتِي هو الراعي * نَضْمِيرٌ جهة الجوف * نَأَيْتُ أَذْيِينَ اي فهو
 كذلك * نَقَرَاي نطلب * نَبْلُوسُ اي المصدق * باب الصاد * صَكْتُ
 اي حبر مبني * باب الصاد * صَانَعْتُ اي كذا وكذا * باب العين *
 غَبَسَكُلٌ بمعنى هاكذا * غَبَسَكُلِدِينَ بمعنى كذلك * غَزَيْتُ اي لم *
 باب الباء * جُوبِينَ هو العبودية ويكون بمعنى الرق * جُودُ اي عاريت *
 باب الفاء * فَذِيْنٌ بمعنى لا ترى * باب السين * سَدْتُ اَنْعَاضُ بمعنى
 ما يتين * سُنُّ يَبْضَانُ بمعنى الهين * سَكَلٌ بمعنى اختر * سَكَلْتُ بمعنى
 اخترتوا * سُنْدُو اي الاستباحت * سَدْتُ تَنَّا بمعنى الشلين * سَيْدَانٌ يمنعون *
 سَيْتْرِيْعٌ اَمِيُو اذٌ وَمِيُو اي من فولك هاذا يترتب عليهم كذا وكذا * سَيْنَدُغُ
 اَمِيُو اذٌ وَمِيُو اي من فولك هاذا يترتب عليهم ايضا كذا وكذا * باب
 الواو * وَاْمُونُ اي غير معلوم او غير محقق * وَاَجْرُ اي ليس بمحدود *
 وَاَبْرَعُ اي لم يزد * وَاَبْلَغُ اي لم يمدح * وَاَدْمُونُ اَبْرَعِيْنُ اي الوجود
 الثلاثة * وُرْتُو اي الجفان المشجر * وَاَبْسَتِيْنُ اي لم يذهب * وَاَبْسَرُ هو
 الجبهة * وَاَعْسُ هو العذاب والتعب * وَاَجْلَسُنُ هم الملائكة عليهم السلام *
 وَاَلِكْرُ اي لم يعلم * باب الياء * يُجَيِّدُ هو الوجل * يَمِرُّ يُجَيِّدُ هو الوجل
 الغير المتقى * يَكْرُ اي علم * يَبْضَا اي اختلف تقول يَبْضَا دَجَجَرُومُنُ اي
 وقع الخلاب بينهما * يَسْلِيْدُ بمعنى الغير * يَنْكِي اي رد تقول يَنْكِي اَوَّلِسُ
 اي رد فوله * يَحْرُرُ بمعنى محدود * يَجْمَعُ اي جاز * يَنْرُزُ اي
 برني * يَنْحَبُ اي برني من المرض * يَلَّادُ بمعنى خير واولى تقول يَلَّادُ
 اَبُو اَوْ يُو بمعنى هاذا خير واولى من هاذا * يَبُوْبُ اي يحتمل * يَنْزَجَلُ
 اي ترك تقول يَنْزَجَلُ اَبْضَلُ اي ترك البضل * يَكْسُدُ اي حق * يَبْدُرُ

اي ذكر * يَدْرَجُ اي خمي * يَنْهَلُ اي ظهر * يَنْصَكُ اي يملك *
 يَلْعُ اي مدح * يَزَارُ اي سبق * يَزِرُّ اي قدم * يَشَنُّ اي يسرع يثال
 يَشَنُّ اِتْكَلِي اي يسرع في المشي * يَشُّ اي ذهب * يَمْنِي اي تغيير
 ويكون بمعنى اختلف * يَبْدَأُ اي اجزاء * يَزِرُّ اي تاخر * يَشْرُزُ
 اي ابعده ويكون بمعنى احتاط ما خود من الاحتياط * يَمَجَّلُ اي دجع *
 يَمَجَّلُسُ اي دجع له * يَتَرُّ اي طلب * يَضْفَرُتُ اي تبعه * يَضْعُورُ اي
 فريب * يَجْحُ اي بعيد * يَصْكُ اي بنا * يَطَّعُ اي رجع ويكون
 بمعنى عس * يَرِّبُ بمعنى تعدا ويكون بمعنى زاد * يَتْنُ اي جديد
 ويكون بمعنى صحيح * يَقْلُ بمعنى ينظر * يَزْجُ اي اخلص تقول يَزْجُ
 تَمَجُّوتُ اي اخلص العمل * يَتَمَسُّ اِسُّ اي يسوك بمه بالسواك *
 يَمْرَبُلُ اي اجتمع او يجتمع * يَزْدِي اي تعلق او افتن * يَمْنُونُ اي
 يلم * يَنْسُنُ تَبْرُنُ اي له الكيار * يَجْرَانِيْنُ اي محدودين * يَجْوُ اي
 اسود * يَبَّضُ اي الب * يُسَيِّنُتُ اي حدث * يَزْوَارُنُ اي العيوب *
 يَسُوْرُجُ اي جوز * انتهى ما وجد *

TRADUCTION

Au nom de Dieu clément ! miséricordieux !

Qu'il accorde miséricorde et paix à Notre Seigneur Mohammed, à sa famille et à ses compagnons !

Lexique el Hojria ⁽¹⁾ traitant de la connaissance de la langue berbère, extrait du commentaire de la *Medawana* d'Ibn Ghanem Becher el Haraçani ⁽²⁾ par le cheikh Abou Zakarya d'Ifren d'après les significations indiquées par notre cheikh, lumière de notre secte, Messaoud ben Salah ben Abd el Aala (que Dieu le couvre de sa miséricorde !)

Il renferme un certain nombre de mots en langue berbère accom-

(1) Il m'a été impossible de déterminer le sens exact du mot *الحسريته*, qui semble n'avoir été placé là que pour rimer avec le mot *البربرية*, que l'on trouve un peu plus loin. Peut-être aussi ce mot est-il, dans la pensée de l'auteur, destiné à rappeler son nom patronymique.

(2) Il faut évidemment lire *الخزواني* *el Khoraçani*.

pagnés de leur explication en langue arabe. Je les ai rangés sous dix-neuf lettres, après avoir cependant indiqué la signification de quatre mots que j'ai placés en tête à cause du soin tout particulier que nous devons avoir d'eux. De plus, j'en ai ajouté un cinquième.

Le premier de ces mots est : *Iouch*,⁽¹⁾ qui signifie « Dieu » (que sa louange soit proclamée et qu'il soit exalté !)

Le second est : *anejlousen*,⁽²⁾ qui signifie « les anges » (que le salut soit sur eux !)

Le troisième est : *Ouïser*,⁽³⁾ qui désigne notre prophète Mohammed (que Dieu répande sur lui la miséricorde et la paix !)

Le quatrième est : *isaren*, qui désigne les prophètes (que le salut soit sur eux !)

Le cinquième est : *jaloun*,⁽⁴⁾ qui signifie « quelque » et qui est quelquefois employé avec la signification de « reste, restant ».

Les lettres (sous lesquelles j'ai rangé les autres mots) sont : le *hamza*, l'*alif* accompagné du *lam*, l'*alif* seul, le *ba*, le *ta*, le *dal*, le *za*, le *kaf*, le *lam*, le *mîme*, le *noun*, le *çad*, le *dhad*, le *r'aïn*, le *fa*, le *k'af*, le *sïn*, le *ouaou* et le *ia*.

J'ai dû me borner à celles-ci, car, parmi les mots que j'ai appris et que je donne ici, il ne s'en trouvait pas qui commençât par une lettre différente.

Paragraphe de l'*alif* accompagné du *lam*

Ennouk'kert,⁽⁵⁾ l'argent.

Alouchtou,⁽⁶⁾ les vêtements.

El'aoureth,⁽⁷⁾ la femme.

(1) D'après un Mozabite de passage à Tunis, le mot « *Iouch* » serait encore employé au Mzab de la façon suivante : après chaque récitation d'un chapitre du Coran, le maître fait répéter aux élèves : « *Amin a Iouch!* » c'est-à-dire : « Ainsi soit-il, ô mon Dieu ! »

(2) Cf. le grec *αγγελος* et le latin *angelus*. Le mot *anglous* existe encore dans le dialecte berbère des gens de Tamezert (montagnards du Sud), mais avec la signification de « fils », « enfant ». Il fait au féminin *vangloust*.

L'honorable secrétaire général de l'Institut de Carthage nous prie de faire suivre la présente note de ces lignes :

« J'ai critiqué autrefois, dans la *Rerve tunisienne*, le docteur Bertholon d'avoir rapproché du grec *αγγελος* le berbère *anglous* signifiant *enfant*. Il est clair que c'était mon savant ami qui avait raison. »

« EUSÈBE VASSEL. »

(3) Ce mot existe encore avec cette signification dans le dialecte du djebel Nefoussa.

(4) Ce mot n'est plus employé dans le dialecte du djebel Nefoussa. « Quelque » se dit maintenant *البعط el baït'* (ar. *البعض*) et « restant » se dit : *البعيث el bek'eïet* (ar. *البعيث*).

(5) Cf. Parabe *النشرة*.

(6) Les vêtements se nomment *يرواٹ irouat'* (djebel Nefoussa). Le mot *alouchtou* n'est plus employé. Le mot *ثوب* signifie chemise dans le dialecte arabe des Nefoussa ; en berbère, chemise se dit *tkimist*, pl. *tkimissin* (djebel Nefoussa).

(7) Cf. Parabe *العورة*.

Almendad',⁽¹⁾ qui est en face; ce mot s'emploie quelquefois avec le sens de égal, pareil.

Ennefketh,⁽²⁾ action de donner; s'emploie quelquefois dans le sens de don, présent.

Alemmoud,⁽³⁾ l'action d'instruire, d'enseigner, l'enseignement.

Ichcharaou, la ressemblance, l'image (ou semblable, pareil à...).

Alammoun, la grâce, la bonté, la faveur (de Dieu).

Echeheffi, le gain.

Alammardel, la compensation pécuniaire pour meurtre ou blessure.

Ala'ádour,⁽⁴⁾ les menstrues ou l'état de la femme qui vient d'accoucher, ou bien encore l'hémorragie qui suit l'accouchement.

Paragraphe de l'alif seul

Oujjid,⁽⁵⁾ l'homme.

Ir oujjid, l'homme qui n'a pas la crainte de Dieu.

Amaïtar, la bête de somme.

Amakasou, l'héritier.

Imakousa, les héritiers.

Iblem,⁽⁶⁾ le nuage.

Iyan, les hommes.

Aasersour, la preuve, l'argument.

Amenkouche, le dinar légal.

Amerkidou, récompense, rétribution (par Dieu) des bonnes œuvres.

Ad'rim,⁽⁷⁾ le dirhem légal.

Isan,⁽⁸⁾ la viande.

Iselman,⁽⁹⁾ le poisson.

Azouar, vice, défaut.⁽¹⁰⁾

(1) Cf. *ilmendad'*, *almenlad'* (Zouaoua, Tamachek).

(2) *Ennefketh* signifie : « Nous l'avons donné » et n'a pas, comme l'indique à tort l'auteur, le sens de don. On verra plus loin que don, présent, se dit *tejkout*. Le mot *efk* est employé avec le sens de donner dans les dialectes du djebel Nefoussa, Zouaoua. A Ghadamès et chez les Touareg, on dit *ekf* par métathèse. Don se dit actuellement *ifka* au djebel Nefoussa.

(3) Cf. le tamachek *elmed*, apprendre; *almoud*, action d'apprendre. *Elmed* signifie maintenant s'habituer (djebel Nefoussa).

(4) Peut-être العذر *el'oud'r* (arabe).

(5) Cf. le dialecte de Ghadamès : *oudjid* pl. *oudjidan*, homme.

(6) Le mot *iblem* existe encore avec le sens de nuage dans le dialecte de Douiret; à Cheninni on dit : السحاب (arabe).

(7) *Ad'rim* a dans le herbère moderne le sens de sou, liard; *Oul r'eres h'atta d'adrim* : « Il ne possède pas un sou, un rouge liard. » Le pluriel *itrimen* signifie argent, monnaie.

(8) Cf. *isan*, viande (Ghadamès, Tamachek).

(9) Cf. *aslem*, pl. *iselman*, poisson (Zouaoua) et *isoulmi*, pl. *isoulmine* (Tamachek). Poisson se dit maintenant *trabit* (Djerba) et *tegna* (Zouar'a de Tripolitaine).

(10) Vice, défaut, se dit en berbère الزور *ezour* (Cheninni, djebel Nefoussa).

- Addouklen*,⁽¹⁾ ils se sont mis d'accord, ils se sont entendus.
Annassen, ils sont d'un avis différent, ils sont en désaccord.
Atnara,⁽²⁾ la violence, la contrainte.
Aïaslid,⁽³⁾ autrui.
At'toun, le nombre.
Outhaï, plus, davantage.
Ajemmoudh, la qualité de ce qui est licite.
Ajelloum, l'abandon.
Aïkased, le droit.
Ased'r'es, le secret.
Anfilel, la publicité, la notoriété.
Atkasa, le compte, le calcul.
Aman imeïlalen, l'eau qui n'est pas limpide.
Asoutoun ammiddan zilin, les exemples des gens vertueux.
Ajmaouen, ils ont arraché.
Aouardi, à l'exception de..., à l'exclusion de... Vous direz (par exemple) *Aïou aouardi aouïou* : Ceci à l'exclusion de cela.
Ad'erni,⁽⁴⁾ et aussi.
Asmous, cure-dent ou écorce de noyer qui sert à nettoyer les dents.
Anlar'an, tous, tous ensemble.
Ajjadh ajjaoual,⁽⁵⁾ redondance dans un discours ayant pour but de confirmer, de certifier un fait.
Ar'jaou, la salive.
Idaïmounen,⁽⁶⁾ les démons.
Asountou, le commencement d'une chose.
Anedhfir,⁽⁷⁾ le nord.
Ouïnouth, l'apparition, la naissance d'une chose.
Idaddaïn,⁽⁸⁾ les parents, le père et la mère.
Oud'maouen aïardhin, les trois raisons.
Aïajourin, l'action de retarder, de mettre à la fin, de laisser derrière.

(1) Cf. *d'oukel*, se joindre (Zouaoua). Dans presque tous les dialectes berbères, *ameddoukel*, pl. *imeddoukal* signifie ami.

(2) Cf. *themara*, qui a le même sens (Zouaoua).

La racine *mara* a le sens de contrarier quelqu'un (djebel Nefoussa). *Itmara dis* signifie : « Il le contrarie » ; *mara* signifie entêtement.

(3) Peut-être faudrait-il lire *aïeslir* et rapprocher ce mot de *selir* (Tamachek), qui signifie si ce n'est (en arabe شَيْئًا). Cf. également *selid*, si ce n'est (Tamachek).

(4) Mot à mot « et ajoute ». Le verbe *erni* signifie ajouter (Djerba et djebel Nefoussa). Dans quelques dialectes on trouve *ernou*.

(5) Le mot *aoual* s'emploie avec le sens de discours et par extension langage (djebel Nefoussa, Djerba, Cheninni, Douiret).

(6) Cf. le grec δαιμόν.

(7) Nord se dit actuellement *abah'ri* (Nefoussa), de l'arabe البَحر .

(8) *Dadda*, père, pl. *idaddem*, parents (Ghadamès) ; à Douiret, on dit *dadda*, pl. *idadda* ; à Cheninni, *baba*, pl. *idbab* ; à Djerba, *baoua*, pl. *ibab* ; au djebel Nefoussa, *baba*, pl. *ibab*. Dans ce dernier dialecte, le mot *dadda* ne s'emploie qu'en s'adressant aux nègres.

Ourtou, ⁽¹⁾ le jardin complanté d'arbres.

Adannouj, les menstrues.

Alâ'adour, les menstrues ou l'état d'une femme qui vient d'accoucher, ou bien encore l'hémorragie qui suit l'accouchement.

Injan, ⁽²⁾ la saleté.

Ibzai, ⁽³⁾ l'action de mouiller.

Ibzej signifie également l'action de mouiller.

Aizilan, l'action de faire une œuvre méritoire.⁽⁴⁾

Ouzsou, la pollution nocturne.

Inalmazen, l'éruclation.

Ansou, une certaine quantité d'une ou de plusieurs catégories de choses.

Inachlen, les vers intestinaux.

Aïkouzen, l'Islam, la soumission à la volonté de Dieu.

Ajidhen, quelque, quelques.

Amoud, ⁽⁵⁾ l'action; on a déjà vu que *alemmoud* signifie enseignement.

Izoumal a le même sens que le mot **الوكما** (arabe); signifie les parties honteuses de devant et de derrière.

Asidhen, ⁽⁶⁾ avec un seul *sin* (s), le compte exact.

Azirzen, ils ont laissé en arrière, ils ont retardé.

Inifan, l'accord.

Aderr'al, ⁽⁷⁾ le borgne.

Anefrour, la chose licite.

(1) Cf. *ourthi*, jardin (Zouaoua) et le latin *hortus*.

(2) *Injan*, saleté (Ouargla).

(3) Ce mot existe à Douïret avec ce même sens. *Ibzi*, il a été mouillé. Cf. *ebzerg* (Ouargla) et *ebzej* (Mzab).

(4) C'est le sens qui m'a été donné pour le mot **استجاب**. Les musulmans distinguent trois espèces d'actions : 1° **واجب** *ouajeb*, c'est-à-dire obligatoires. Ce sont celles dont l'observance entraîne une récompense de la part de Dieu et l'inobservance un châtiement, **يثاب على فعله ويعاقب على تركه** comme la prière, le jeûne, le pèlerinage, etc.

2° **سنة** *sonna*, c'est-à-dire de tradition. Ce sont les actions dont l'observance entraîne une récompense mais dont l'inobservance n'attire pas de châtiement, **يثاب على فعله ولا يعاقب على تركه** comme la prière surrogatoire; 3° **مباح** *moubah*, c'est-à-dire licites,

celles dont ni l'observance, ni l'inobservance n'amènent de récompense ou de châtiement, **لا يثاب على فعله ولا يعاقب على تركه** comme l'achat, la vente d'un objet, etc. L'œuvre dite **مستحب** *mousteh'abb* est rangée dans la même classe que celle dite **سنة** *sonna*, mais, en cas d'observance, la récompense divine est moins grande que pour cette dernière.

(5) Ce mot est encore employé dans ce sens à Cheninni, à Douïret et au djebel Nefoussa.

(6) Ce mot est encore employé dans ce sens en tamachek. L'auteur a mis « *asidhen* (avec un seul *sin*) » pour distinguer ce mot de : *asidhen* (avec redoublement de l's), qui signifie tantôt avant-hier, tantôt après-demain (Cheninni, Douïret).

(7) Cf. *aderr'al*, aveugle (Zouaoua, Tamachek, Ouargla); *derr'el*, être aveugle (Mzab).

- Abdhan*, ils ont été d'un avis différent et ils se sont séparés.
Atiatis, son esprit, son intelligence.
Aïkaszéz, il a éloigné ou bien encore il a veillé sur...
Amejjet, le paiement.
Oufoud', l'injustice.
Azizel, l'impôt (ou la vase).⁽¹⁾
Isoufranen, les génies.
Aneftous, celui qui est digne de foi dans une circonstance ou dans plusieurs circonstances.
Ifas, action d'élargir ou de séparer.
Ar' reinet, on l'a contraint.
Amnous, le châtement, le supplice ou bien la fatigue.
As an tanammarsit, journée calme pendant laquelle il n'y a pas de vent.
Asachis, le cœur.
Ajamouth, beau.
Atmaïet, la louange.
Idhilsan, les deux lèvres.
Ar'il,⁽²⁾ le bras, la coudée.
Aïdoud' an, ils se sont réunis.
Azadda, l'action d'être suspendu, attaché à quelqu'un ou quelque chose ou bien l'action d'être joint, uni à quelqu'un ou quelque chose.
Ajeddel, l'empêchement.
Ajifa, meilleur.
Akraf, l'action d'être ridé, plissé.
Anekka, l'action de rendre (ou de réfuter).
Inalmad'en,⁽³⁾ les professeurs, ceux qui enseignent.
Iyan,⁽⁴⁾ les hommes.

Paragraphe du *ba*

- Bat'tou*,⁽⁵⁾ la divergence d'opinion ou la séparation.
Bandou, le menteur, l'imposteur.

Paragraphe du *ta*

- Takouth*,⁽⁶⁾ l'action de donner ou bien le don, le présent.
Timmirth,⁽⁷⁾ le moment.
Tafeï, le fossé.

(1) Le mot *غورم* en arabe signifie impôt, paiement, mais dans les dialectes arabes de l'Est (l'unisie, Tripolitaine), il signifie vase (f.).

(2) *Ir'ill* (Zouaoua, Cheninni, Douïret, Tamachek, Ghadamès); *ar'el* (djebel Nefoussa).

(3) Le singulier *analmad* est encore employé avec le même sens en tamachek.

(4) Cf. *ei*, pl. *eïren*, mâle (Tamachek).

(5) Cf. *bet't'ou*, séparation (Zouaoua).

(6) Il faut lire *tajfkouth*; sur *ekf* et *ek*, voir la note 2, page 497.

(7) *Tirenth*, moment (Zouaoua).

- Tilitin*, les plantes.
Tafouri, le salaire.
Tiferni,⁽¹⁾ le choix, l'option.
Tamejjouth,⁽²⁾ l'action.
Tmara, la force, la contrainte (v. la note 2, page 498).
Tanemmirouest, le doute, l'incertitude. (Dans le langage, le mot شبهة signifie soupçon).
Tammethert, les dispositions testamentaires.
Tamellaït, le ventre.
Tamellaïne, les ventres.
Tijjart,⁽³⁾ le commerce, c'est-à-dire l'action de vendre et d'acheter.
Temnat, le côté; s'emploie quelquefois pour l'accord, l'entente.
Tazzath, l'est.
Tadhouft,⁽⁴⁾ la laine.
Tiffast,⁽⁵⁾ le lin.
Tinni, l'action de faire cuire.
Tid'et,⁽⁶⁾ la vérité.
Tebd'ared', tu as dit, mentionné.
Tifoua, les membres.
Tifaouas, ses membres.
Tilmest, la vente.
Tamestent, le délai.
Touzdouït,⁽⁷⁾ le palmier.
Tadakkouth, la propriété.
Talr'aout, l'action de louer, de vanter
Tamesna, dehors.
Tizzeft, le navire.
Tar'ma, quelques.⁽⁸⁾
Tinouan, le zézaïement.
Talmout⁽⁹⁾ a le même sens que le mot arabe النداء avec un *fath'a* sur le noun, c'est-à-dire humidité.

(1) *Feren*, choisir (Zouaoua); *thiferni*, choix (Zouaoua); *feren*, choisir, trier; sarcler (djebel Nefoussa, Cheninni, Douïret).

(2) Cf. *edj*, faire (Ghadamès); *ii* (Cheninni, Douïret); *egg* (Djerba); *ig* (djebel Nefoussa).

(3) Probablement de l'arabe التجرارة.

(4) Cf. *thad'out* (Zouaoua); *toudeft* (djebel Nefoussa); *tadouft* (Djerba); *dhouft* (Cheninni, Douïret); *thoud'et* (Ghadamès).

(5) Cf. *thifest* (Zouaoua).

(6) Cf. *thidests* (Zouaoua); *tidet* (Tamachek, Mzab).

(7) Cf. *thazil'aïth* (Zouaoua); *ezda*, palmier mâle (djebel Nefoussa); *tezdit*, palmier femelle (djebel Nefoussa); *tazdut* (Cheninni, Douïret, Mzab, Ouargla).

(8) Peut-être au lieu de quelques البعض faudrait-il lire الفسخن *el fekkheh*, prononciation tunisienne et tripolitaine de الفسخن *el fekkheh* cuisse. Cf. *thar'ma*, cuisse (Zouaoua); *tur'ma* (Cheninni, Douïret, Mzab, Ouargla, djebel Nefoussa, Ghadamès, Tamachek).

(9) *Talmout* signifie : brouillard dans le dialecte de Cheninni, Douïret.

- Timefja*, l'estomac.
Tasefri, la maison.
Tiououa, le dos; s'emploie quelquefois dans le sens de nuque.
Tazajjouth, la durée.
Tichchiouine, les couleurs.
Tasaset, la gêne, l'étroitesse.
Tir mejjouth, le péché; s'emploie quelquefois dans le sens d'a-dultère.
Tajraz, il s'est repenti.
Tirraz signifie aussi : il s'est repenti.
Tajerzaout, le repentir.
Tamazedda, elle s'est séparée et éloignée.
Tissaouin, les héritages.
Tirziouine, les pensions alimentaires.
Tiatis, son esprit, son intelligence.
Tiouthaouine, les esprits, les intelligences.
Tisemma,⁽¹⁾ l'acidité, l'aigreur.
Tazdouji,⁽²⁾ la pureté.
Tardasset,⁽³⁾ un empan.
Tirdassin, des empans.
Taçourift,⁽⁴⁾ le pas, la longueur des pas.
Tadhafraout,⁽⁵⁾ l'action de suivre quelqu'un ou d'observer des conditions.
Tanzart, le khalifa, le lieutenant.
Tanzirtis, son lieutenant.
Tal' t'adh,⁽⁶⁾ elle a tété; ce mot s'emploie aussi dans le sens de : elle a mordu.
Tasdhoudh,⁽⁷⁾ elle a allaité.
Tamatlest, qui parle beaucoup (f.).
Tazdar' t,⁽⁸⁾ le séjour (dans un lieu).
Tennaï,⁽⁹⁾ elle a monté à cheval.

(1) Cf. *thesemmem* (Zouaoua); *semnoun*, être aigre (Zouaoua); *asemmam*, aigre (Zouaoua); *semnoun*, aigreur (Bougie); *semmem*, aigre (Ghadamès); *asemman* (Ouargla).

(2) Cf. *thezd'eg* (Zouaoua); *zed'ig*, être pur (Zouaoua); *zizidig*, purifier, *azizd'eg*, pur (Zouaoua).

(3) Cf. *thard'asth*, pl. *thourdas* (Zouaoua).

(4) Cf. *asourif'* (Zouaoua).

(5) Cf. *d'effir*, ensuite (Zouaoua); *delfer* (Ghadamès, Ouargla, djebel Nefoussa, Cheninni, Douïret). Dans quelques dérivés de ce mot on prononce le $\dot{\text{z}}$ comme un ض .

(6) Cf. *thet't'edh* (Zouaoua, Ouargla).

(7) Cf. *tsout'edh* (Zouaoua, Ouargla).

(8) Cf. le zouaoua *ezd'er*, habiter; *azd'ar'*, séjour; *amezd'ar'*, habitant; *tamezd'ourth*, habitation; à Djerba, *amezd'ar*, maison de campagne; à Ghadamès, *amezdaâ*, pays; en tamachek, *ames'z'ar*, campement. A Ouargla et au Mzab, *amezd'ar'* signifie ville, bourg, contrée.

(9) Cf. *enn* (Mzab); *enni* (djebel Nefoussa); *annaï*, cavalier (djebel Nefoussa, Cheninni, Douïret, Zouaoua, Tamachek).

- Taizalt*, la personne.
Taoulioula, la hâte, l'empressement.
Taouert,⁽¹⁾ la porte.
Taoura,⁽¹⁾ les portes.
Tanourzimt, le salut, la sécurité.
Tazoujji,⁽²⁾ l'ébullition ou bien le levain dont on se sert pour le pain.
Tamejjit,⁽³⁾ l'oreille.
Timajjine,⁽³⁾ les oreilles.
Taouithriouine, l'invocation.
Tatsan tiferne, elle a le droit de choisir.
Tammouk'li,⁽⁴⁾ le regard, la vue.
Tamzialt, la sentence, le jugement (ou le destin).
Tanzaziout, la femme (ou la femelle) galeuse.
Tineffa, l'utilité.
Takourzout, le turban.

Paragraphe du *dal*

Dan, à cause de...; on dit : *Dan aïou ad'ouaïou*, c'est-à-dire à cause de telle et telle chose.

- Daddaïs*,⁽⁵⁾ son père.
Daddeïn,⁽⁵⁾ ses parents, son père et sa mère.
Da, pas davantage.
Darr'al, borgne.⁽⁶⁾

Paragraphe du *za*

- Zirzen*, ils ont tardé, ils sont restés en arrière.
Zilin, beaux.
Zeddaïeth, apparent.

Paragraphe du *kaf*

- Kerzez*,⁽⁷⁾ fort gras.

Paragraphe du *lam*

- Lak'ak'*, faible.
Lammoud',⁽⁸⁾ l'enseignement.
Lid' sert à exprimer la négation dans le même sens que le mot arabe ليس (n'est pas).

(1) Cf. *thabbourth*, pl. *thibboura* (Zouaoua); *taouourt*, pl. *tiouira* (Mzab, Ouargla, Oued-Rir); *savvourt* pl. *svourou* (Ghadamès); *taouourt* (Cheninni); *tar'r'ourt* (Douiret).

(2) *Aizag*, bouillir (Zouaoua).

(3) *Thimejjith* (Zouaoua): *tamdjit* (Ouargla); *tmedjit* (djebel Nefoussa).

(4) *Amouk'el*, *thamour'li* (Zouaoua); *smouk'el*, voir (Djerba).

(5) Voir note 8, page 493.

(6) Cf. note 7, page 499.

(7) Cf. *kerzzan*, gras (Ghadamès).

(8) Voir note 3, page 497.

Paragraphe du *mim*

Mitar, bête de somme.

Mathous, le représentant légal, le wali (d'une femme).

Mannoun,⁽¹⁾ connu, su, ou bien encore vérifié, certain.

Minaj, l'ouest.

Min sert à exprimer la négation dans le même sens que le mot arabe لا (non).

Maïsir a le sens de oui.

Paragraphe du *noun*

Nilti,⁽²⁾ le berger.

Nadhfir, le nord.

Naïta,⁽³⁾ *ad'in*, et cela est ainsi.

Natter,⁽⁴⁾ nous demandons.

Naflous, digne de foi.

Paragraphe du *çad*

Çoukkou, un fossé maçonné.

Paragraphe du *dhad*

Dhanedh, de telle et telle manière.

Paragraphe du *r'aïn*

R'afsaklou, ainsi (رَا كَذَا).

R'afsakaldin, ainsi (رَا كَذَا لِكِي).

R'ernith, à lui (رَا لِه).

Paragraphe du *fa*

Fouïni, la piété, la dévotion; s'emploie quelquefois dans le sens d'esclavage, servage.

Foud', une injustice.

Paragraphe du *k'af*

K' ad' iani, ne voyez-vous pas ?

Paragraphe du *sin*

Sanet atmadh,⁽⁵⁾ deux cents.

Sen ifdhan,⁽⁶⁾ deux mille.

(1) Il faut lire *mannaouen*. La prononciation de ce mot est indiquée plus loin.

(2) Cf. *nilti* (djebel Nefoussa); *anilti* (Cheninni, Doufret).

(3) Cf. *taïna*, voici (Cheninni).

(4) Cf. *mether* (Zouaoua); *thimétrith*, mendicité (Zouaoua); *etter*, mendier (Ghadamès, djebel Nefoussa); *tmeter* (Mzab).

(5) Cf. *senulet temadh* (Tamachek).

(6) Cf. *sen efdhan* (Tamachek).

Sakkel, choisis.

Sakleth,⁽¹⁾ ils ont choisi.

Soutnou, le commencement.

Sent tounna, les deux tiers.

Saïdalen, ils empêchent.

Sitrir' aniou ad' ouamiou signifie : De vos paroles, il résulte telle et telle chose.

Sindar' aniou ad' ouamiou signifie : De vos paroles, il résulte également telle ou telle chose.

Paragraphe du *ouaou*

Ouel mannaouen, pas connu, pas su ou pas certain, pas vérifié.

Ouel iajrer, il n'est pas limité, défini.

Ouel iarf,⁽²⁾ il n'a pas augmenté, ajouté.

Ouel iallir', il n'a pas loué, vanté.

Oudmaouen⁽³⁾ *atardhin*, les trois raisons.

Ourtou,⁽⁴⁾ le jardin complanté.

Ouel iachchi, il n'est pas parti.

Ouinna,⁽⁵⁾ le front.

Oumnous, le châtiment, le supplice ou la fatigue.

Ouanajlousen,⁽⁶⁾ les anges (que la paix soit sur eux !)

Ouel ioukiz,⁽⁷⁾ il n'a pas su.

Paragraphe du *ia*

Ioujjid,⁽⁸⁾ l'homme.

Iir ioujjid, l'homme qui ne craint pas Dieu.

Ioukez,⁽⁹⁾ il a su.

Iabdha a le même sens que **اختلف**,⁽¹⁰⁾ on n'est pas d'accord; on dit : *Iabdha doujjaï jarassen*, c'est-à-dire une divergence d'opinion s'est produite entre eux deux.

Iaslid',⁽¹¹⁾ autrui.

Iankaï,⁽¹²⁾ il a réfuté, repoussé; on dit : *Iankaï aoualis*,⁽¹³⁾ il a réfuté ses paroles.

(1) *Sakleth* signifie il l'a choisi; ils ont choisi se dirait *saklen*, et ils l'ont choisi, *saklent*.

(2) Cf. *ernej* (Ghadamès).

(3) *Oudem*, pl. *oudmaouen* (djebel Nefoussa, Cheninni, Douïret, Tamachek, Mzab); *oud' en* (Zouaoua).

(4) Voir la note 1, page 499.

(5) Cf. *anir* (Zouaoua).

(6) Voir la note 2, page 496.

(7) Cf. *ioukez* (djebel Nefoussa).

(8) Voir la note 5, page 497.

(9) Voir la note 7 ci-dessus.

(10) Je suppose qu'ici **اختلف** doit être lu au passif.

(11) Voir la note 3, page 498.

(12) Cf. *enki*, envoyer (djebel Nefoussa).

(13) Cf. *aoual* (Mzab, djebel Nefoussa, Cheninni, Douïret, Djerba, Ghadamès).

- Iajrer*, limité, défini.
Iajmadh, il est licite, permis.
Iannourzem, libre, exempt de...
Ianh' af, guéri d'une maladie.
Ialad, ⁽¹⁾ meilleur, préférable; on dit : *iallad aïou iouïou*, ceci est meilleur que cela, est préférable à cela.
Iaboub, il est possible, admissible.
Iaszjal, il a abandonné, négligé; on dit : *iaszjal el fadhl*, c'est-à-dire il a négligé la grâce.
Iakased, il a rejoint.
Iabder, il a mentionné.
Iad'rej, ⁽²⁾ il a été caché.
Ianfilel, il a paru.
Iatdhakdha, il possède.
Ialr'a, il a loué, vanté.
Iazar, ⁽³⁾ il a devancé.
Iaszisar, mettre devant, présenter, préférer.
Iachchen, il se hâte; on dit *iachchen i tikli*, ⁽⁴⁾ il se hâte dans la marche, il presse le pas.
Iachcha, il est parti.
Ialmoutaï, il a changé, il a été changé; on l'emploie aussi dans le sens de *اختلى*, on n'est pas d'accord sur...
Iabdat, il l'a récompensé.
Iasiraz, il a tardé, il est resté en arrière.
Iakaszaz, il a éloigné. Ce mot s'emploie aussi dans le sens de *احتياط*, veiller sur quelque chose, dérivé du mot *احتياط*, vigilance, précaution.
Iammajjal, il a payé.
Iammajlas, il lui a payé.
Iatter, ⁽⁵⁾ il a demandé.
Iadhfar, ⁽⁶⁾ il l'a suivi.
Iadhr'our, il est proche, près de...
Iajjough, ⁽⁷⁾ il est lointain, éloigné de...
Iaçka, il a bâti, construit.
Iat't'adh, ⁽⁸⁾ il a tété. Ce mot signifie aussi : il a mordu.

(1) Il faut lire *iallad*, comme on le voit dans l'exemple donné.

(2) Cf. le mot arabe *دري*, qui a le même sens dans le langage.

(3) Cf. *iszouar* (Zouaoua); *izoued* (djebel Nefoussa); *ezzar* (Mzab), d'abord; *amezouar* (Djerna, djebel Nefoussa, Cheninni, Douïret); *amezour* (Ghadamès); *ezzar* (Tamachek).

(4) Cf. *thikli* (Zouaoua); *titchli* (Mzab); *tikli* (Tamachek).

(5) Voir la note 4, page 504.

(6) Voir la note 5, page 502.

(7) La lecture de ce mot est incertaine.

(8) Voir la note 6, page 502.

Iarrâf, passer, dépasser les limites ⁽¹⁾ (تعدى). Ce mot signifie aussi augmenter, accroître, ajouter.

Iouman, neuf; signifie aussi solide, fort, robuste.

Iak'k'el, ⁽²⁾ il regarde.

Iazlaj, offrir (une action à Dieu); on dit : *iazlaj tamajjouth*, c'est-à-dire il a offert cette action (à Dieu).

Iatmas imis, ⁽³⁾ il se nettoie la bouche (les dents) avec de l'écorce de noyer.

Iamnazbel, ⁽⁴⁾ on est d'accord sur...

Iazdaï, il s'est attaché (à) ou il s'est joint (à).

Iounnoun, il a su.

Iatsen tifarîni, ⁽⁵⁾ il a le choix, le droit d'option.

Iajranine, limités, définis.

Iajnaou, ⁽⁶⁾ noir.

Iaffadh, ⁽⁷⁾ mille.

Iouïnouth, il est arrivé, il a eu lieu.

Iazouaren, ⁽⁸⁾ les vices, les défauts.

Iassourej, permettre, rendre licite.

Fin de ce qui a été trouvé.

(1) Voir la note 2, page 505.

(2) Voir la note 4, page 503.

(3) Cf. *imi*, bouche, ouverture, entrée (Zouaoua, Cheninni, Douiret, Djerba, djebel Nefoussa, Tamachek); *ami* (Ghadamès).

(4) Je pense que **اجتمع** et **يجتمع** doivent être lus au passif.

(5) Voir la note 1, page 501.

(6) *Ajnaou*, esclave noir (Douiret, djebel Nefoussa); *aljannaou* (Ghadamès).

(7) Voir la note 6, page 504.

(8) Voir la note 10, page 497.



BIBLIOGRAPHIE

Carthage : La nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique; le premier mois des fouilles, janvier 1898, par le R. P. DELATTRE, des Pères Blancs. (Extrait du *Cosmos*). In-4° de 21 pages, avec 43 figures.

Carthage : Nécropole punique voisine de Sainte-Monique; second mois des fouilles (février 1899), par le R. P. DELATTRE, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut. In-4° de 23 pages, avec 40 figures. (Il faut lire 1898 au lieu de 1899.)

Le R. P. Delattre étant un des collaborateurs les plus fidèles de la *Revue Tunisienne*, nous éprouverions quelque gêne à dire ce que nous pensons de son œuvre. Par bonheur (pour lui, pour nos lecteurs et pour nous), il ne peut nous échapper que faire l'éloge d'un savant aussi universellement connu serait de notre part outrecuidance démesurée. Nous nous bornons donc à enregistrer ses publications à mesure qu'elles nous parviennent.

Celles que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue Tunisienne* forment ensemble le journal des deux premiers mois d'une fructueuse campagne de fouilles, si fructueuse qu'elle permet à l'auteur, par la comparaison des résultats avec ceux qu'il avait obtenus précédemment à Douïmès, de fixer les principaux caractères qui distinguent les sépultures carthaginoises du III^e et du II^e siècles avant notre ère de celles du VII^e et du VI^e.

Où ne connaît pas, jusqu'ici, de nécropole de la période intermédiaire. « J'inclinerais cependant, nous dit le P. Delattre, à croire que celle de Douïmès servait encore au V^e siècle et que celle de Bordj-Djedid existait déjà au IV^e siècle. De cette sorte, l'intervalle qui sépare la fin de la première du commencement de la seconde ne doit pas être très considérable, et la lacune que l'on constate dans les mobiliers funéraires de l'une et de l'autre peut être comblée par l'étude de la nécropole de Saint-Louis, qui ne paraît pas avoir été abandonnée depuis la fondation de la ville jusqu'à sa destruction par les Romains en 146. »

Quels sont donc les signes qui différencient, pour l'ancienne Carthage, les tombes de la première période et celles de la dernière ?

« Les plus anciennes sépultures puniques sont caractérisées par la simple fosse ou des caveaux construits avec de grandes pierres, par un mobilier funéraire spécial, par l'absence de crémation et celle des monnaies. Les moins anciennes ont été creusées dans le roc, à

l'extrémité de la région des cimetières. Ce qui les caractérise surtout, c'est l'usage simultané de l'inhumation et de la crémation, ainsi que la présence de nombreuses monnaies.

« La plus ancienne nécropole (Douïmès) nous a fourni quantité d'hiéroglyphes ; la moins ancienne (Bordj-Djedid), tout en renfermant des scarabées et des amulettes égyptiennes, ne nous a pas rendu, après plus d'un an de fouilles, un seul signe hiéroglyphique.

« Les figurines de terre cuite sorties de Douïmès ont davantage les unes le cachet égyptien, les autres le cachet proto-corinthien ; celles qui proviennent de Bordj-Djedid se ressentent au contraire de l'influence italo-grecque ou étrusque.

« Les inscriptions sur vases et sur pierre, excessivement rares dans la première nécropole, deviennent relativement nombreuses dans la seconde. Celle-ci nous a même rendu une inscription étrusque, la première qui ait été trouvée dans le nord de l'Afrique.

« La lampe bicorne qui se rencontre dans toutes les tombes de ces deux nécropoles caractéristiques est, à Douïmès, grande, large, plate et très ouverte, tandis qu'à Bordj-Djedid elle est plus petite, à bords relevés et souvent ornée de couleur. La patère qui la portait et qui l'accompagne toujours suit comme dimension les mêmes transformations. Et, pour confirmer l'âge des lampes puniques de basse époque, on les trouve toujours jointes à une ou plusieurs lampes grecques, ce qui n'arrive jamais pour les lampes du plus ancien type dans les tombes primitives.

« Les vases à queue caractérisent les sépultures de la dernière époque punique.

« Dirai-je encore que, dans la plus ancienne nécropole, on n'a pas trouvé un seul vase-biberon, tandis qu'on en trouve assez fréquemment dans la moins ancienne ? Il en est de même des lamelles d'os ou d'ivoire, ressemblant à des chevalets de violon, que la seconde nécropole a été seule à nous fournir. Au contraire, les pendants d'or et d'argent en forme de croix ansée, le *tau* égyptien, ne se rencontrent que dans les sépultures anciennes. »

Il ressort de ces lignes que la différence fondamentale entre les modes de sépulture des nécropoles de Douïmès et de Bordj-Djedid est l'introduction dans la seconde de la crémation facultative. Le P. Delattre attribue, non sans vraisemblance, l'apparition brusque de cet usage à l'influence des prêtres grecs que les Carthaginois appelèrent au commencement du IV^e siècle avant notre ère pour introduire dans le panthéon punique les déesses Déméter et Perséphone.

L'objet le plus intéressant recueilli dans les deux mois de fouilles est une dédicace de sanctuaires à Astaroth et à Taut du Liban, la plus longue inscription punique trouvée jusqu'ici à Carthage (neuf lignes, malheureusement tronquées). Ce texte établit, contrairement

à ce qu'on admettait, qu'Astaroth et Tanit étaient deux divinités distinctes; M. Philippe Berger suppose qu'elles correspondaient à Cérès et à Proserpine.

EUSÈBE VASSEL.

L'Informateur général de la Côte d'azur.

Nous avons reçu les premiers numéros de ce journal mensuel, qui se publie à Cannes, sur papier rose. Il ne semble pas viser à changer la face du monde; à vrai dire, ce n'est guère plus qu'une feuille d'annonces. Mais le directeur, M. Sénemaud, est membre de l'Institut de Carthage, et il informe «MM. les étrangers» qu'ils trouveront dans ses bureaux la collection de la *Revue Tunisienne*. A ces titres, nous ne pouvons faire moins que de saluer en passant *l'Informateur général* et lui souhaiter longue vie.

E. V.

Les journaux par lettres imprimées, par le vicomte BEGOUEN.
Journal des Débats, 9 septembre 1900.

Dès la première moitié du XVI^e siècle, les journaux par lettres ont eu les honneurs de l'impression, aussi bien en Allemagne qu'en Italie, et peut-être même en France. Ces opuscules sont excessivement rares; la collection la plus complète qui en ait été réunie fait partie de la bibliothèque du comte Riant, qui vient d'être achetée en bloc par l'Université d'Harvard.

M. Begouen a pu étudier une trentaine de ces plaquettes ayant trait aux sièges de Tunis en 1535 et de Mahedia en 1550.

« Quelques-unes sont de véritables journaux faits de pièces et de morceaux...; d'autres ne font que reproduire des relations officielles, telle la lettre de Charles-Quint sur la prise de Tunis, ou des lettres d'officiers de l'armée, comme ce récit de la prise de Mahedia adressé par Alfonso de La Cueva à son oncle le cardinal. Ce sont des documents historiques de premier ordre. »

E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

A l'Exposition Universelle

L'INSTITUT DE CARTHAGE, qui avait exposé la collection de la *Revue Tunisienne* à la classe 13 (Librairie, éditions de journaux, revues) et à la classe 113 (Procédés de colonisation), a remporté dans chacune de ces deux classes une médaille d'argent.

Voici la liste des récompenses accordées à des membres de l'association : ⁽¹⁾

Exposants hors concours

FAURE (Joseph), cl. 63 (Exploitation des mines, minières et carrières).

Grands prix — Exposants

COLLÈGE ALAOUÏ, classe 1 (Enseignement primaire).

GAUCKLER (P.), classe 3 (Institutions scientifiques).

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, classe 1 (Enseignement primaire).

— classe 2 (Enseignement secondaire).

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, classe 39 (Produits agricoles alimentaires d'origine végétale).

— classe 50 (Produits des exploitations et des industries forestières).

— classe 113 (Procédés de colonisation).

POTIN (Paul), classe 36 (Matériel et procédés de la viticulture).

— classe 60 (Vins et eaux-de-vie de vin).

Grands prix — Collaborateurs

MILLET (René), classe 113 (Procédés de colonisation).

PAVILLIER, classe 29 (Modèles, plans et dessins de travaux publics).

RÉVOÏL (Paul), classe 38 (Agronomie, statistique agricole).

Médailles d'or — Exposants

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, classe 6 (Enseignement spécial industriel et commercial).

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, classe 31 (Sellerie-bourrellerie).

— classe 56 (Produits farineux et leurs dérivés).

(1) L'état que nous donnons ici est probablement incomplet; en effet, nous l'avons extrait de la liste publiée par la Direction de l'agriculture et du commerce dans sa *Feuille de renseignements*, liste sur l'exactitude de laquelle cette direction fait elle-même des réserves, et qui ne comprend d'ailleurs que les « exposants et collaborateurs tunisiens ».

POTIN (Paul), classe 39 (Produits agricoles alimentaires d'origine végétale).

LECLERC (le général), classe 60 (Vins et eaux-de-vie de vin).

L'ESPINASSE-LANGEAC (V^{te} de), classe 60 (Vins et eaux-de-vie de vin).

Médailles d'or — Collaborateurs

PRÉVOST, Compagnie des chemins de fer Bône-Guelma, classe 29 (Travaux publics).

LOIR (D^r), classe 38 (Agronomie, statistique agricole).

— classe 111 (Hygiène).

— classe 113 (Procédés de colonisation).

HUGON (H.), directeur de l'Agriculture et du Commerce, classe 113 (Procédés de colonisation).

GAUCKLER (Paul), directeur des Antiquités et Arts, classe 113 (Procédés de colonisation).

WOLFROM, Direction de l'agriculture et du commerce, classe 38 (Agronomie, statistique agricole).

Médailles d'argent — Exposants

INSTITUT DE CARTHAGE, cl. 13 (Librairie, éditions, journaux, revues).

— classe 113 (Procédés de colonisation).

POTIN (Paul), classe 28 (Matériaux, matériel et procédés du génie civil).

— classe 41 (Produits agricoles non alimentaires).

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, classe 52 (Produits de la chasse).

— classe 66 (Décoration fixe des habitations).

— classe 82 (Fils et tissus de laine).

— classe 85 (Industries de la confection et de la couture).

— classe 89 (Cuirs et peaux).

BARBOUCHI (Ali et Younès), classe 82 (Fils et tissus de laine).

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, classe 87 (Art chimique et pharmacie).

SAURIN (Jules), classe 113 (Matériel et procédés de colonisation).

Médailles d'argent — Collaborateurs

LOIR (D^r), Ecole coloniale et Ferme d'expériences, classe 5 (Enseignement spécial agricole).

MALET, Ecole coloniale et Ferme d'expériences, classe 5 (Enseignement spécial agricole).

GAUVRY, Domaine Potin, classe 36 (Matériel et procédés de la viticulture).

GUILLOCHON, Jardin d'essais, classe 47 (Plantes de serres).

Médailles de bronze — Exposants

ALBERT (C.), classe 12 (Photographie).

SAMAMA-CHIKLI (Albert), classe 12 (Photographie).

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, classe 13 (Librairie, revues, publications).

— classe 49 (Matériel et procédés des exploitations forestières).

— classe 98 (Brosserie, maroquinerie, tableterie et vannerie).

GALTIER (Léon), classe 39 (Produits agricoles alimentaires d'origine végétale).

TEYNIER (Ch.), classe 95 (Joallerie et bijouterie).

RICHARD (A.-E.-Victor), classe 120 (Services administratifs).

Mentions honorables — Exposants

LECORE-CARPENTIER, classe 13 (Librairie, revues et publications).

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, classe 17 (Instruments de musique).

— classe 80 (Fils et tissus de coton).

— classe 90 (Parfumerie).

Décorations

Officier de la Légion d'honneur : M. PAVILLIER.

Chevalier de la Légion d'honneur : M. VINCENT-DUPORTAL.

Officiers de l'Instruction publique : MM. LORIN, WOLFROM.

Officiers d'Académie : MM. Jules BRAQUEHAYE, FALLOT, FRÉMAUX.

Chevalier du Mérite agricole : M. GRIMAUT.

Grand-Croix du Nichan-Iftikhar : M. FABRY.

Commandeur du Medjidié : M. LECORE-CARPENTIER.

Trésorier

M. BOSSOUTROT, 6, rue des Maltais, à Tunis, remplace comme trésorier de l'Institut de Carthage M. Heymann, qui a quitté la Tunisie.

Le Président de l'Institut de Carthage,

D^r BERTHOLON.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.



TABLE DES MATIÈRES

du tome VII de la "Revue Tunisienne"

I — MÉMOIRES ORIGINAUX

Archéologie	Pages
A. -L. DELATRE : Inscriptions sur terres cuites et menus objets trouvées à Carthage, 1899-1900.....	279
— Poids de bronze antiques.....	411
CARTON : Municipium Numlulitanum.....	395
Cérémonies officielles	
E. DOLLIN DU FRESNEL : L'inauguration du monument du cardinal Lavigerie.....	235
Chimie	
P. RÆSER : Les mûres et leur fermentation.....	196
Congrès scientifiques	
Association française pour l'avancement des sciences : Congrès de Boulogne.....	121
Critique	
BERTHOLON : Auguste Pavy.....	139
Économie rurale	
F.-V. DELÉCRAZ : Pratique des amendements en Tunisie.....	26
— Constructions agricoles.....	162
F.-V. D. : Étude sommaire sur l'élevage du bœuf.....	427
Ethnographie	
A. LOIR : La circoncision chez les indigènes israélites et musulmans de Tunis.....	54
— Aïsseouas charmeurs de serpents.....	142
Géographie	
P. WACHI : Notes pour servir à l'histoire du sud de la province d'Alger.....	378, 466
Histoire	
G. MÉDINA : L'âge du bronze en Libye et dans le bassin occidental de la Méditerranée.....	70

	Pages
MOHAMMED SEGHIR BEN YOUSSEF : Soixante ans d'histoire de la Tunisie (1705-1765), documents pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille d'Ali Turki; traduction de VICTOR SERRES et MOHAMMED LASRAM (suite et fin)	95, 214, 323
A. PAVY : Tunis	267

Linguistique

A. BOSSOUTROT : Vocabulaire berbère ancien (dialecte du djebel Neïoussa)	489
--	-----

Littérature

CORIPPE : <i>La Johannide</i> , traduction de J. ALIX : Chant IV	106, 184
— V	372, 477
J. ABRIBAT : Un morceau de poésie d'Abdel-Kader : Le séjour des villes est-il préférable à la vie nomade ?	180
AMOR BEN EL OUARDI : Lamiat el Ouardi, poème arabe, traduction d'I. CATTAN	360

Sociologie

RENÉ MILLET : La colonisation française en Tunisie : conférence faite à Châlons-sur-Marne et à Reims	7
A. DESTRÉES : Exposé historique, analytique, critique et comparé de l'administration intérieure de la Tunisie	62
— Les contrôles civils de la Tunisie	202
— L'administration des chefs indigènes de la Tunisie, caïds, khalifas et cheikhs	294, 454
W. LEMANSKI : La psychologie de la femme arabe : la vie à la maison	87
KASSEM AMIN-BEY : L'émancipation de la femme en Egypte, traduction d'EUSÈBE VASSEL	147
P. WACHI : La grande Kabylie en 1880	153

II — BIBLIOGRAPHIE

L'arabe sans maître, ou guide de la conversation arabe en Tunisie et en Algérie, à l'usage des colons et des voyageurs, par L. MACHUEL (EUSÈBE VASSEL)	125
Memento arabe-français à l'usage des Français habitant ou parcourant l'Algérie et la Tunisie, même ne sachant pas lire l'arabe, par F. BLONDEL (EUSÈBE VASSEL)	126
Note sur un nouveau proconsul d'Afrique : le juriconsulte L. Octavius Salvus Julianus Æmilianus, par P. GAUCKLER (GASTON LOTH)	127

	Pages
Découvertes à Carthage, note de P. GAUCKLER (GASTON LOTH) ..	128
RÖESER : Sur les sauterelles comestibles (L. B.)	129
Marchese DI MONTEROSATO : Monografia dei Vermeti del Medi- terraneo (EUSÈBE VASSEL)	129
Sur des hélices bidentées de l'Oligocène algérien, par PAUL PALLARY (EUSÈBE VASSEL)	130
D'ANSELME DE PUISAYE : Le monument du cardinal Lavignerie à Saint-Louis de Carthage (EUSÈBE VASSEL)	131
Société de géographie de Marseille. Congrès national des so- ciétés françaises de géographie. XIX ^e session (EUSÈBE VASSEL)	236
Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1898, par D. JORDELL (L. B.)	238
Le peuplement de la Tunisie par les Français, par JULES SAURIN (EUSÈBE VASSEL)	240
Notes sur la Tunisie, par le vicomte BEGOUEN (E. V.)	241
Direction générale des finances. Exposé du régime fiscal de l'huile (droits intérieurs) (E. V.)	242
Direction générale des finances et Direction de l'agriculture et du commerce. La culture du tabac en Tunisie (E. V.)	242
Direction générale des finances et Direction de l'agriculture et du commerce. Magasins généraux et entrepôts réels des douanes (E. V.)	242
PHILIPPE SALMON : L'Anthropologie au Congrès de Boulogne- sur-Mer (E. V.)	243
Exploration scientifique de la Tunisie. Mission géologique en avril, mai, juin 1888, par G. LE MESLE (E. V.)	243
Aperçu sur la flore bryologique de Tunisie, par J. THÉRIOT (E. V.)	243
Revision de quelques pecten des mers d'Europe, par le marquis T. DE MONTEROSATO (EUSÈBE VASSEL)	244
Campagne de la Melita. Tanaidæ récoltés par M. Ed. Chevreux dans l'Atlantique et dans la Méditerranée, par ADRIEN DOLLFUS (E. V.)	244
Revue (A.)	384
GAUCKLER : Mosaïque romaine récemment découverte à Oglet- Atha (BERTHOLON)	385
NOVAK : La nécropole phénicienne de l'henchir El-Alia (BER- THOLON)	385
Coquilles marines de Chypre, par le marquis DE MONTEROSATO (EUSÈBE VASSEL)	387
Notes sur les échinides fossiles de l'Égypte, par RENÉ FOUR- TAU (E. V.)	387

	Pages
Rapport sur les fouilles de Carthage (avril-juin 1899), par le R. P. DELATRE (E.V.).....	388
Direction générale des travaux publics. Notice sur le Service topographique (E.V.).....	388
Direction de l'agriculture et du commerce. Exemples de combinaisons agricoles applicables en Tunisie, par GUSTAVE WOLFROM (E.V.).....	388
Etude sur l'hygiène de la Tunisie et de l'Afrique du Nord, par le D ^r F. PERRIER (E.V.).....	389
Le Djerid tunisien, par L. DOLLIN DU FRESNEL (E. V.).....	389
Carthage: La nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique; le premier mois des fouilles, janvier 1898. — Carthage: Nécropole punique voisine de Sainte-Monique; second mois des fouilles (février 1898), par le R. P. DELATRE (EUSÈBE VASSEL).....	508
L'informateur général de la Côte d'azur (E. V.).....	510
Les journaux par lettres imprimées, par le vicomte BEGOUEN (E. V.).....	510

III — INSTITUT DE CARTHAGE

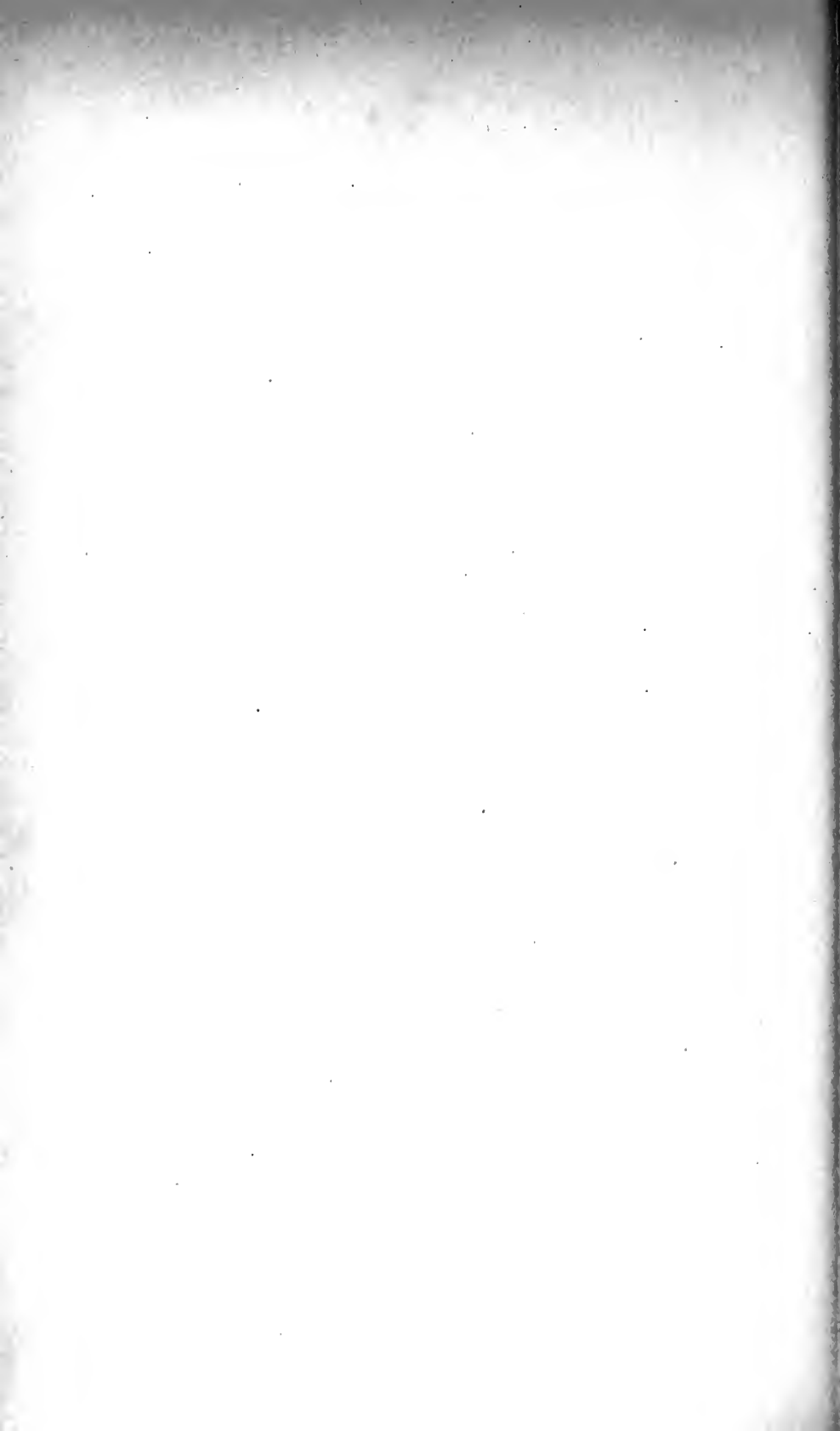
Assemblée générale du 3 novembre 1899.....	133
Bureau pour 1899-1900.....	134
Admissions.....	134, 245, 390
Décorations, distinctions.....	135, 245, 390, 513
Avis aux membres et aux correspondants de l'Institut de Carthage.....	135
Remplacement du président.....	245
Conférences.....	245, 390
Soirée dansante.....	246
Expositions.....	246, 392
Une lettre du vali de Dar-es-Salam.....	246
Liste des membres de l'Institut de Carthage.....	248
Membre d'honneur.....	390
Banquet.....	390
Section des sciences médicales.....	391
A l'Exposition universelle.....	511
Trésorier.....	513

FIGURES

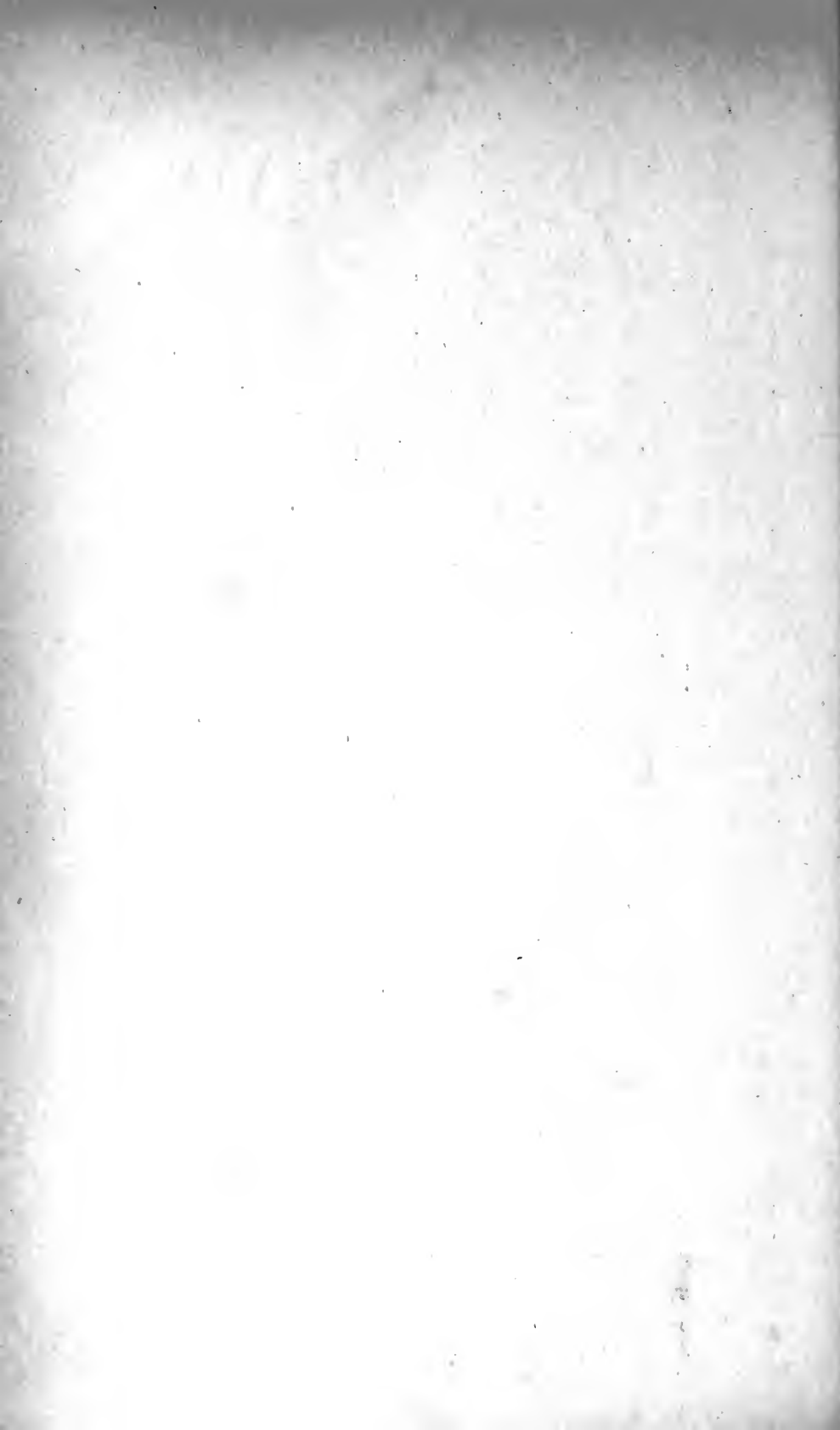
Instruments servant à la circoncision chez les israélites tunisiens (2 figures).....	60
--	----



~~~~~  
TUNIS — IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS, DIRECTEUR)  
~~~~~



REVUE TUNISIENNE



REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE L'INSTITUT DE CARTHAGE
(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL, secrétaire général

ET PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS



TOME VIII

1901



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900



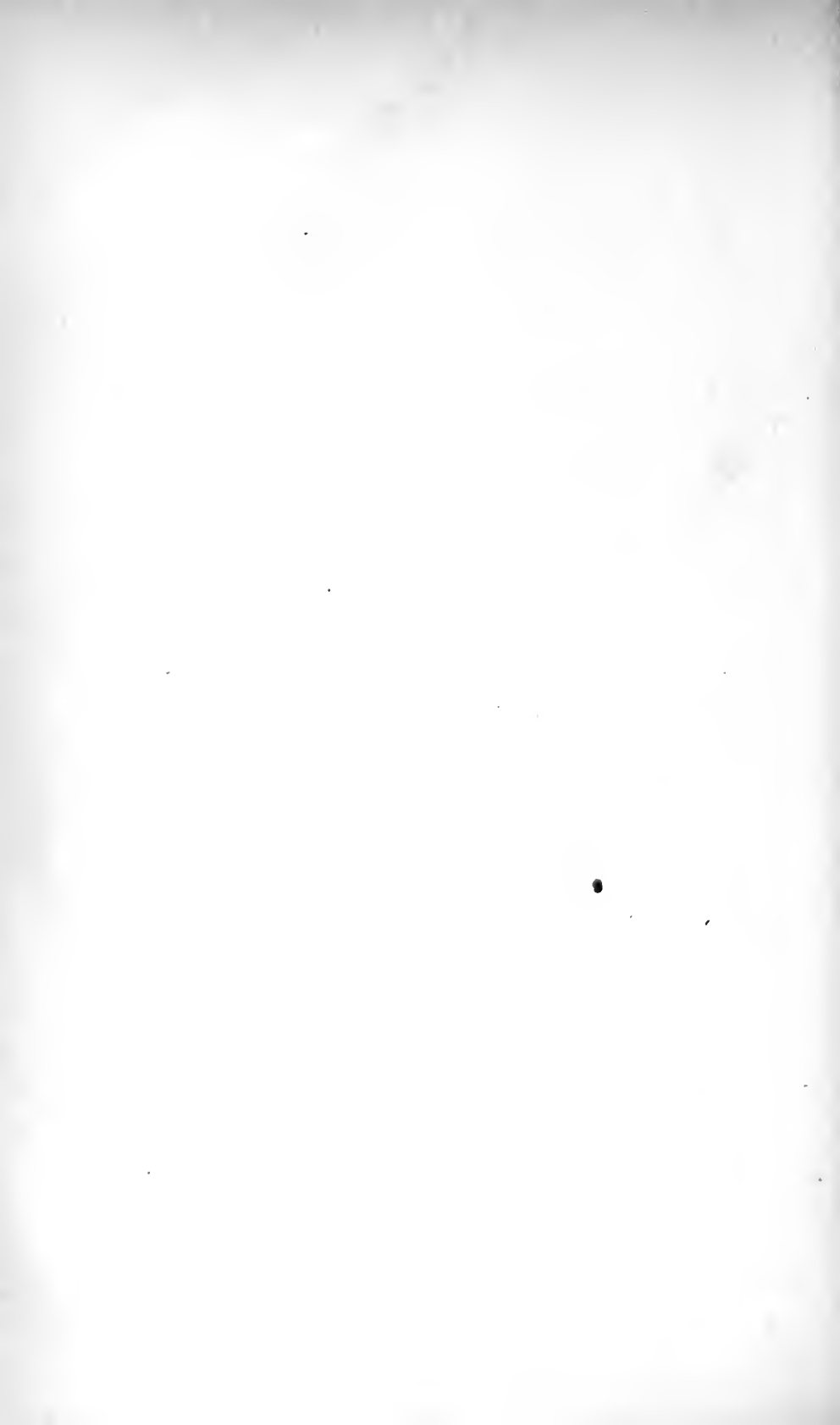
DEUX MÉDAILLES D'ARGENT



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut de Carthage

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES



REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



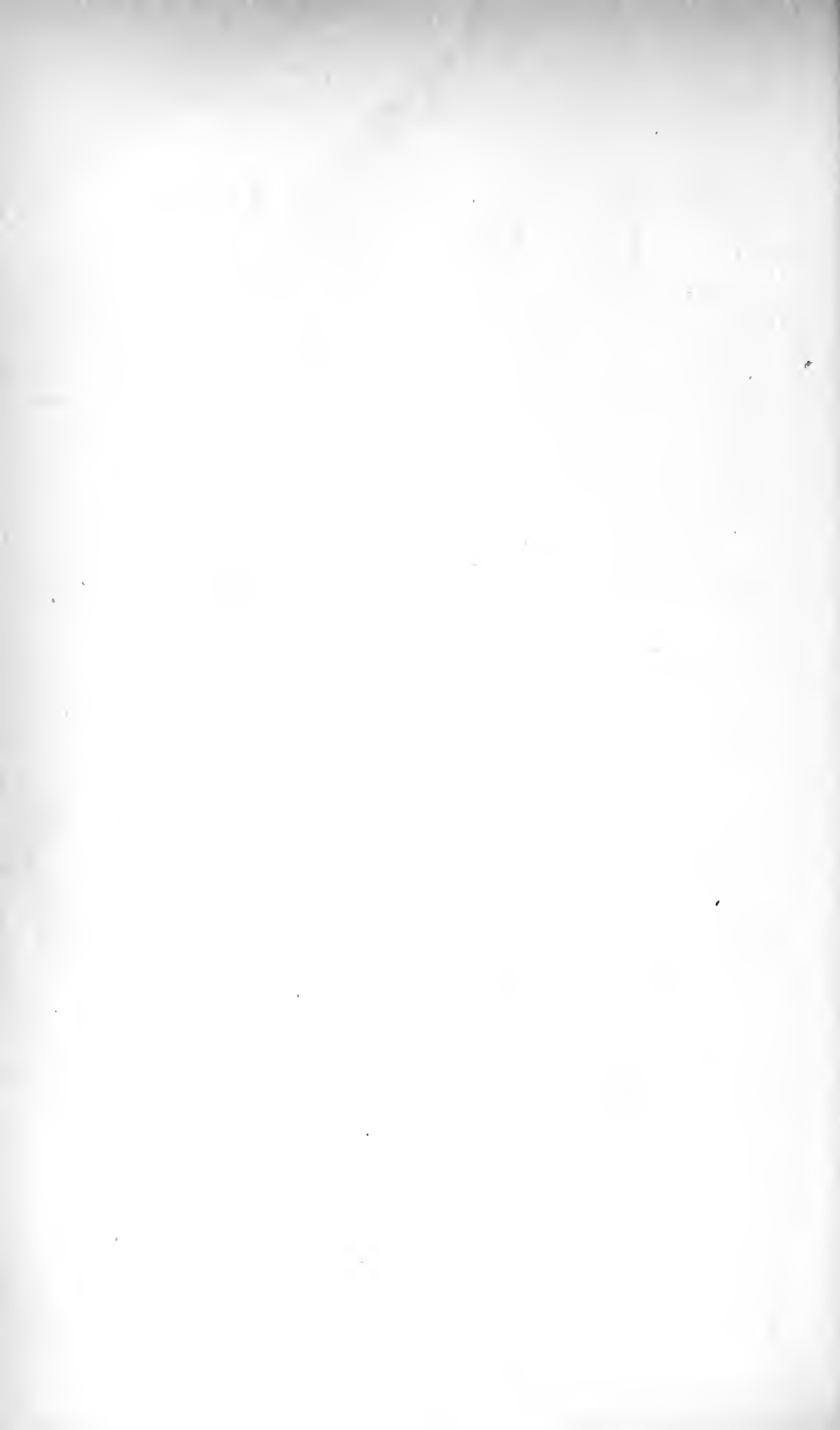
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS, directeur)

1901



Le Christianisme dans le Nord de l'Afrique avant l'Islam

Par GABRIEL MÉDINA

I

Période romaine — Les schismes et les hérésies

Lorsqu'on parcourt les vieilles annales du christianisme primitif en Afrique, on est saisi par le caractère grandiose qui se dégage de ses fastes. Tel le grain de sénévé semé dans une terre féconde devient en peu de temps un arbre, telle la nouvelle doctrine, introduite dans le nord de l'Afrique par un apôtre inconnu, s'étend en peu de temps sur cette contrée sans que les sables mouvants du désert arrêtent son expansion moralisatrice.

De l'étude de ces annales, il se dégage néanmoins une impression de grandeur et d'accablement. Après avoir admiré le courage sublime des martyrs scillitains, les écrits et le récit de la passion de saint Cyprien, les pages si pleines de poésie de sainte Perpétue racontant elle-même les tribulations qui précédèrent son martyre, la doctrine profonde de saint Augustin, l'apologie du christianisme de Tertullien, d'Arnobé et de Lactance, on ne peut s'abstenir de se demander comment une religion qui a eu de si vaillants confesseurs et des docteurs d'une telle herméneutique a pu disparaître en peu de temps de cette contrée et dès l'apparition de l'islam.

Pour apprécier à treize siècles de distance l'état dans lequel se trouva le christianisme dans le nord de l'Afrique à l'irruption des premières hordes arabes, il nous faut passer en revue les tribulations et les violences nées des schismes et des hérésies qui, pareils aux vers rongeurs, minèrent par sa base l'unité d'une religion, laquelle, d'après l'esprit même de son fondateur, ne devait former qu'un seul troupeau et n'avoir qu'un seul pasteur. Ces dissidences, unies à l'antipathie atavique et de race entre les éléments indigène et européen, ont une cause générale qu'on a jusqu'ici négligé de rechercher et qui explique l'accession si prompte et si facile de l'Afrique romaine tout entière à la doctrine du prophète de La Mecque.

C'est l'histoire de ces schismes et de ces hérésies que nous voulons raconter, afin de démontrer comment, par des spéculations abstraites et successives, on arriva insensiblement à des doctrines diamétralement opposées aux dogmes du christianisme universel, détruisant ainsi sa forme par la destruction même de son unité.

De la simple exposition des dissidences qui furent la cause d'un

désaccord général dans les idées reçues, il sera facile de relever comment, dans cette Afrique où le christianisme a été au début si florissant, l'islamisme a pu facilement faire brèche et changer en peu de temps son aspect en détruisant, avec ses temples, son état social et religieux.

Les limites qui nous sont prescrites pour l'étude de chaque période ne nous permettent pas d'embrasser dans tous ses détails l'histoire générale des variations qui souillèrent, dès sa naissance, la pureté du dogme prêché par l'Évangile. Aussi, nous ne parlerons pas de ces sectes judaïsantes qui se formèrent du vivant même des apôtres, et qui durent, par l'Égypte, pénétrer jusqu'en Libye. Ces sectes furent stigmatisées par saint Pierre, par saint Jean et par saint Paul, et elles disparurent pour ne laisser dans les fastes du christianisme que la réprobation seule des premiers apôtres du Christ, qui ne virent en elles que des égarements contraires à la doctrine apostolique.

Nous ne parlerons pas non plus des sectes gnostiques, mélange d'idées païennes et d'idées chrétiennes, dont les doctrines varièrent suivant les contrées où elles apparurent. Ces sectes ne paraissent pas avoir été introduites dans la partie de l'Afrique qui nous occupe; aussi, elles ne nous intéressent guère.

Il résulte des annales de l'Afrique chrétienne si soigneusement recueillies au commencement du siècle dernier par Morcelli, que la première scission qui sépara en deux camps hostiles la communauté catholique de Carthage, et qui contribua à jouer un rôle important dans les événements des siècles suivants, ne fut pas, à proprement parler, une hérésie, mais un schisme: celui soulevé contre les *laps*. On appela ainsi les chrétiens qui, au moment de la persécution ordonnée par Décius en 249, apostasièrent leur foi. Ces renégats, moyennant un certificat appelé *libelle* et délivré par un magistrat déclarant que le prévenu avait abjuré la foi chrétienne, échappaient à la persécution. Les écrivains de l'époque donnent des détails circonstanciés sur les laps et sur leur multitude. Leur nombre était si grand qu'il ne se concentra pas seulement à Carthage, mais s'étendit, d'un côté, de l'Égypte à la Maurétanie; de l'autre, de l'Espagne à Rome. Cette extension du nombre de ceux qui avaient faibli pendant les durs moments de l'épreuve émut la chrétienté. Les considérations indispensables à un culte naissant réclamèrent de la part du Pouvoir spirituel dirigeant des ménagements envers eux. La mesure concernant le retour des apostats à un meilleur esprit fut, par conséquent, réduite par le clergé à la plus simple forme. C'est à la recherche de cette forme que s'exerça tout particulièrement l'esprit de l'Église de Carthage et surtout de saint Cyprien, son évêque. L'histoire impartiale reproche cependant au saint prélat de s'être mis, pour le règlement de cette question, en opposition ouverte avec le pape saint

Etienne, en exigeant des laps, pour rentrer dans la communion, une nouvelle immersion. Dogmatiquement, le baptême administré par n'importe qui, pourvu qu'il le soit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, suffit à effacer le péché originel. Ainsi compris, il établit une solidarité entre les chrétiens du monde entier. En exiger un autre, c'est rompre l'efficacité du sacrement et l'affaiblir. L'Eglise latine respecte encore ce principe et déplore la persistance de l'Eglise grecque orientale à ne vouloir admettre comme valable que le seul baptême suivant ses rites.

Parmi les moyens ouverts aux laps pour reprendre leur place dans la communion de l'Eglise, on adopta aussi l'intercession de ceux qui, pendant les persécutions, avaient versé leur sang pour la foi. Malheureusement, l'intercession des martyrs fut souvent exercée sans jugement, de façon à faire naître de regrettables abus. De là naquirent de misérables discordes, avec toutes les animosités de l'esprit de parti. Il y eut à Carthage des prêtres purs et des prêtres impurs. Les premiers se donnèrent le nom de *cathares* et dédaignèrent avec hauteur les sentences papales au sujet des laps. Par leurs intrigues, ils fermèrent toute voie à la conciliation avec ces derniers, et dans leur fol entraînement ils préparèrent le schisme du donatisme, dont nous allons retracer l'histoire.

Dans la marche des idées, qu'elles soient théologiques ou sociales, la pensée humaine ne procède pas par bonds. Dans le schisme comme en toute chose qui s'éloigne des règles établies, l'évolution est la grande loi qui domine. Tandis que l'Eglise catholique romaine d'Afrique, fidèlement attachée à la papauté, marchait vers l'unité en adoptant les bulles venant de Rome, les dissensions des indigènes les menaient à la résistance. A la suite du schisme des cathares, on vit à Carthage un prêtre impudent et prévaricateur s'allier à un philosophe stoïcien qui avait embrassé le christianisme, profiter de ce désordre et fonder une nouvelle secte. Aux abus précédents, cet évêque, nommé Novat, et son collègue Novatianus le Stoïcien ajoutèrent dans leur église des dogmes impraticables. Ils donnaient à Dieu des attributs qu'on ne saurait imaginer sans témérité. Ils exigeaient des chrétiens, comme condition à la communion, une rigidité de principes que nul humain, si austère qu'il fût, n'aurait été capable d'avoir. Le nombre de leurs adhérents grossissant de jour en jour autour d'eux, ils élevèrent église contre église, où du haut de la chaire ils anathématisaient les catholiques romains avec une fureur sans égale. Ce schisme, introduit par quelques zéloteurs en Syrie, ne s'y développa point. Il fut condamné par le concile d'Antioche, mais l'Eglise de Carthage ne réussit pas à s'en défaire complètement.

L'apaisement si nécessaire au développement du christianisme ne s'était pas encore opéré par cette condamnation, que des cendres

encore fumantes de l'incendie allumé par les calhares et les novatiens on vit surgir une nouvelle faction, plus terrible encore que les précédentes, car, sans se limiter à rester comme elles dans le cercle circonscrit des discussions dogmatiques, elle se manifesta par un fanatisme féroce compliqué d'actes de force matérielle de la plus grossière cruauté. Ce fut, comme l'islam, une secte pratiquant le prosélytisme par le cimetière.

Ce schisme, qui n'est qu'une émanation de celui des novatiens, comme ce dernier vint de celui des cathares, prit d'abord dans l'histoire le nom de donatisme et dura, sous des noms différents, un peu plus de trois siècles. Il naquit à la suite de la persécution ordonnée en 303 par Dioclétien, par son édit de Nicomédie.

Lorsque cette ordonnance parvint en Afrique, les partisans du polythéisme romain se montrèrent acharnés. On n'accorda plus, comme dans la précédente persécution, de libelles aux chrétiens; on ne se limita pas, non plus, à leur demander l'abjuration: on démolit leurs églises, on brûla leurs livres sacrés, on s'empara des vases, des chandeliers, des lampes et de tous les objets servant à l'exercice du culte proscrit.

Au milieu de cette horreur, on vit des évêques chrétiens persister dans leur foi jusqu'au martyre; on en vit dire à ceux qui leur demandaient les objets de leur culte: «J'ai les objets que vous me demandez, mais je ne vous les donnerai pas», et mourir sans céder.

Mais, hélas! à côté de ces nobles exemples de foi et d'héroïsme, on vit d'autres évêques se laisser entraîner à une déplorable faiblesse et livrer aux exécuteurs de l'édit de César les biens dont ils n'étaient, comme prélats élus, que les dépositaires.

Certes, il n'entre pas dans notre pensée de défendre ces âmes veules et pusillanimes, mais nous ne pouvons pas, non plus, nous abstenir d'infliger le blâme au zèle excessif d'une certaine catégorie de chrétiens exaltés qui, sans être recherchés par les persécuteurs, vinrent d'eux-mêmes se jeter sous le sabre du bourreau et subir le martyre. Compris ainsi, l'acte de confession de foi par le baptême du sang n'est plus un acte de courage, mais un suicide. L'Eglise réprouve de telles manifestations de folie.

A peine y eut-il en Afrique quelque relâchement dans les persécutions, que les cathares, qui avaient prouvé leur foi par le martyre, loin de se rapprocher des laps dans une commune pensée de prière et de recueillement, se réveillèrent au contraire, enflammés d'une colère plus ardente encore contre ceux qui avaient faibli. Et comme les opinions et les sentiments des multitudes ne s'effacent pas avec les épreuves, ceux qui avaient été flétris par la sentence du concile d'Antioche se montrèrent animés contre leurs anciens adversaires d'une haine encore plus féroce que celles qui s'étaient manifestées

dans les précédentes scissions. Ils ne se contentèrent plus, cette fois, de poursuivre de leur animosité ceux qui par crainte des supplices avaient apostasié; ils ne se limitèrent pas non plus à les qualifier de laps ou de relaps, mais leur appliquèrent comme une note d'infamie le nom de traîtres ou de *traditeurs*, selon l'expression alors consacrée. Cette qualification injurieuse, employée par des gens à l'imagination et aux passions ardentes, ne tarda pas à soulever dans l'Eglise chrétienne d'Afrique de nombreux orages. Dans leur passion de l'action pour l'action, les Africains se jetèrent avec fougue dans l'inconnu, et le donatisme fut pour l'Afrique l'origine et la cause continue de grandes calamités qui n'y eurent fin qu'avec le christianisme même.

Voici en peu de mots la cause de ce schisme; elle est bien futile, comme on verra :

Un évêque de Numidie, connu dans l'histoire sous le nom de Donat des Cases-Noires et qui appartenait à la secte des cathares, refusa en 305, à la suite de la persécution dioclétienne, d'admettre à la communion de son église les traditeurs. Cette décision, soumise à l'arbitrage de Cécilien, alors évêque de Carthage et primat d'Afrique, fut condamnée comme antichrétienne et comme contraire aux décisions prises à cet effet par les conciles et les synodes antérieurs. Donat se révolta contre cette sentence et, coalisé avec d'autres prélats de son parti, il déposa arbitrairement l'évêque de Carthage, qu'il accusait d'indulgence envers les traditeurs et d'être traditeur lui-même, et le remplaça par Majorin, un de ses sectaires. Cécilien, ainsi spolié de son évêché, en appela à l'autorité suprême du pape Melciade, qui conclut à l'innocence du prélat, à la conservation de ses droits et à sa réintégration à Carthage comme primat d'Afrique. Toutefois, le Souverain Pontife, par un exemple remarquable de dispense de la rigueur des règles et pour apaiser les partis, n'annula pas les actes de Majorin, l'élu des donatistes. Il autorisa les prêtres et les évêques qui avaient été ordonnés par lui à demeurer sur leurs sièges, à la charge de renoncer au schisme et de ne plus exiger le double baptême; en sorte que dans tous les lieux où il se trouvait deux évêques, l'un ordonné par Cécilien et l'autre par Majorin, on conserverait celui qui avait été ordonné le premier et on pourvoirait son compétiteur d'un autre évêché.

Sur ces entrefaites, en Europe, Constantin, après avoir défait Maxence, s'emparait du pouvoir, et le culte chrétien devenait la religion d'Etat de l'empire romain.

Revenu en Afrique, Donat, malgré l'engagement qu'il avait pris à Rome de ne pas rentrer à Carthage et de renoncer au schisme, n'eut d'autre souci que de réunir les évêques de son parti et de leur demander leur avis sur la sentence papale. Tous protestèrent, sous

prétexte qu'ils n'avaient pas été entendus contradictoirement à l'encontre de l'acte d'appel de Cécilien. Ils se réunirent, ils parcoururent les provinces pour attirer les chrétiens à leur cause, et le schisme fit d'importants progrès. Appuyés par l'esprit turbulent des Maures africains, toujours prêts à se soulever contre n'importe quelle autorité établie, les donatistes puisèrent assez de force dans leur parti pour en appeler à l'empereur de la sentence papale, qu'ils qualifiaient d'injuste et d'arbitraire.

Cet appel fut entendu et Constantin, soit par esprit d'apaisement, soit pour des considérations politiques qu'il importe peu de sonder, ordonna la convocation d'un nouveau concile. Il eut lieu à Arles. Le pape qui avait succédé à Melciade, mort dans l'entre-temps, s'y fit représenter, et le schisme y fut condamné pour la seconde fois. Les dissidents, toujours tenaces et infatigables dans leurs prétentions, ne se crurent pas pour cela ébranlés. Faisant sortir la question du domaine religieux, ils recoururent à la décision civile et suprême du chef de l'Etat. L'empereur, qui ne voyait peut-être dans toutes ces discussions qu'une querelle de clocher, ordonna une enquête : elle eut lieu, et les commissaires impériaux donnèrent pour la troisième fois gain de cause à Cécilien. Malgré cette victoire, le catholicisme déplora l'ingérence du pouvoir civil dans une question absolument ecclésiastique, ingérence qui portait un coup profond à l'autorité papale en créant un précédent. Dans les questions religieuses et purement dogmatiques, l'ingérence séculière est pernicieuse, car le catholicisme, par sa constitution canonique, ne peut pas exister là où son chef n'est pas l'arbitre unique des questions relatives à l'orthodoxie, dont seul, comme pape, il est dogmatiquement, devant Dieu et devant les hommes, le gardien responsable.

Quoi qu'il en soit, il ne nous appartient pas de juger, à seize siècles de distance, le caractère social et religieux du donatisme. Il a été condamné par un pape, par un concile et par un empereur, et cela seul suffit pour vouer son souvenir à la réprobation de la postérité. Toutefois, pour qu'un schisme ait pu être admis et adopté par une portion considérable de la population, il a fallu que les principes émis ou les moyens employés pour le faire valoir aient eu, en eux-mêmes, quelque chose de vraisemblable ; une chose n'est pas crue par les masses sans qu'elle soit vraie ou paraisse l'être. Ainsi le veut la logique.

Les donatistes doivent avoir beaucoup écrit pour la défense de leur doctrine ; mais leurs écrits ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Pour percevoir la vérité au travers de l'obscurité qui s'est faite à tant de siècles de distance, il nous faut recourir aux écrits de saint Augustin, de saint Optat et d'Eusèbe de Césarée, du second surtout, car seul il s'est exclusivement occupé de nous retracer l'histoire du

schisme en question. Il faut toutefois tenir compte que ces hagiographes, tout sincères qu'ils étaient dans la défense de l'esprit catholique, ne nous donnent pas l'exposé complet des points de doctrine sur lesquels se basaient les donatistes. L'histoire impartiale doit tenir compte de cette lacune et tâcher de percevoir la vérité quelle qu'elle soit.

Au point de vue dogmatique et strictement orthodoxe, la morale chrétienne repousse toute doctrine contraire au principe de l'absolution des péchés expiables, si le défaillant en exprime le repentir sincère. L'Évangile est là pour nous le prouver à chaque ligne. Le Christ n'a-t-il pas dit à la faible Samaritaine : « Allez, et ne péchez plus » ? De même, ne raconte-t-il pas à ses disciples la parabole de ce père de famille qui ne condamne pas l'enfant prodigue au cilice et aux larmes, mais lui prépare un festin et se réjouit de son retour ? Ne voyons-nous pas, d'autre part, cette autre parabole du bon pasteur s'enfonçant dans le désert pour faire rentrer dans le bercail la brebis égarée ? Ainsi la doctrine enseignée par le Christ n'est pas une doctrine transitoire, mais la loi stable du pardon, qui réadmet le coupable au sein de son Église, s'il se repent sincèrement de ses fautes.

C'est sur ces principes que se basait l'Église catholique pour réprover la conduite rigide des cathares envers les laps. Les donatistes, par contre, semblent avoir soutenu un principe contraire. Selon ce qu'il résulte de l'œuvre magistrale de Morcelli, que nous avons citée plus haut, il paraîtrait que Donat et sa secte basaient leur scission sur le point de doctrine suivant :

Suivant l'Évangile, lorsque le Sauveur, cinquante jours après sa résurrection, apparut aux apôtres, il fit descendre sur eux l'Esprit-Saint, leur imposa les mains, les purgea de toute souillure, et en vertu de la grâce qu'ils avaient acquise, leur accorda le pouvoir de remettre les péchés. Ceux à qui les apôtres avaient, à leur tour, imposé les mains devaient jouir du même don, et ainsi de suite, à travers les générations, par enchaînement spirituel perpétuel. Pour qu'un prêtre conservât le pouvoir qu'il avait reçu des apôtres et les apôtres du Christ, il fallait que la grâce du Saint-Esprit fût toujours en lui. Or, les évêques traditeurs, ayant par leur apostasie renié le Christ, avaient souillé le caractère épiscopal et interrompu en eux l'enchaînement apostolique. Dès lors, ils n'avaient plus le droit de remettre les péchés, ni de conférer de leurs mains impures la prêtrise. Ces arguments, nous l'avouons, présentent au premier coup d'œil une certaine apparence de force ; mais les donatistes, soit devant le Souverain Pontife, soit devant le concile d'Arles, soit devant l'empereur, ne purent jamais parvenir à prouver que Cécilien avait été un traditeur, de sorte que l'accusation ne consti-

tuait plus qu'une basse calomnie. D'ailleurs, au point de vue canonique, que l'accusation fût vraie ou fausse, le Christ n'avait-il pas accordé à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés? Le successeur de saint Pierre n'avait-il pas le pouvoir de lier et de délier? L'Eglise et Rome s'étant prononcées, il fallait se soumettre; ainsi le veut le canon ecclésiastique. Par la révolte contre cette double sentence, tout le blâme du schisme et de ses déplorables conséquences matérielles retombe sur le donatisme.

Le stoïcisme moderne trouvera peut-être que nous sommes trop dogmatique dans notre définition. Qu'importe? Nous faisons dans ce travail œuvre d'historien et non de libre-penseur. Du reste, les dogmes sont des dogmes, et il ne nous appartient pas, à nous humble historien, d'en sonder le mysticisme, ni de nous permettre de les juger.

Pendant tout le temps que le donatisme resta dans le domaine théologique, il n'y eut pas grand mal. C'était affaire entre exégètes et exégètes, entre docteurs et docteurs. Schismatiques ou orthodoxes, n'étaient-ils pas catholiques? Les donatistes ne croyaient-ils pas ce que croit l'Eglise? Le point divergent consistait uniquement en une question de discipline par la faute des traîtres. Il n'y avait entre les partis aucune de ces subtilités casuistiques familières aux théologiens de la Grèce byzantine ou du gnosticisme néoplatonicien d'Alexandrie, qui font dégénérer le schisme en hérésie et l'hérésie en blasphème. Ce que la postérité reproche le plus aux donatistes, ce n'est point le schisme en lui-même, c'est d'avoir porté la discussion dans le domaine laïque, de renfermée qu'elle devait rester dans le sein exclusif de l'Eglise. En pénétrant dans les classes de ces Africains turbulents et facilement inflammables qui n'avaient de chrétien que le nom, le schisme dégénéra en ligue; persécutée au nom du pouvoir séculier, la ligue se transforma en révolte. Voilà le mal dont les donatistes avaient propagé la semence.

Il est rare que le schisme ou l'hérésie, en pénétrant dans les masses, ne soit pas accompagné de quelque mouvement du peuple. On dirait qu'esclaves ou manants profitent du désordre qui se manifeste dans les esprits pour secouer leurs chaînes et briser les crânes de ceux qui les oppriment. C'est dans ces circonstances que firent leur apparition ces *circoncellions* dont nous entretenons les hagiographes de l'époque, troupes furieuses, fanatisées par les doctrines donatistes, et qui parcouraient les campagnes armées de tout ce qui tombait sous leurs mains, pour imposer par la force matérielle la sainteté de leur église. Ces farouches enthousiastes, recrutés parmi les esclaves, les nomades, les agriculteurs ruinés par le fisc, en un mot parmi tous ceux qui souffraient, se croyaient chargés d'une mission divine. Ils donnaient, avec une cruauté sauvage, la mort à tous ceux

qui ne croyaient pas comme eux, ou recherchaient avidement le martyr, croyant ainsi acquérir cette grâce qui devait leur donner des droits à la félicité éternelle, grâce interrompue, selon eux, par la défaillance des traîtres : ces circoncellions constituaient, en un mot, l'armée et la plèbe du parti donatiste.

Lorsque, dans les campagnes, leur cri de guerre *Laudes Domino* retentissait, c'était le pillage et la mort qu'il annonçait. Ce cri de « Louanges à Dieu ! » poussé par des masses fanatisées, n'a-t-il pas quelque ressemblance avec le cri formidable d'*Allah Akbar* qui devait retentir, trois siècles plus tard, dans les mêmes plaines, sortant des bouches arabes et imposant aux chrétiens la conversion ou la mort ? Il faut, à la vérité, convenir que les enfants de l'islam, sincèrement convaincus de la sainteté de leur mission, poussaient le cri de « Dieu est grand ! » non en massacreurs ni en masses asservies, mais en conquérants. Les circoncellions, au contraire, étaient moins inspirés de conviction religieuse que de haine contre les maîtres et les riches ; c'étaient, suivant la définition fort juste que donne Saint-Marc-Girardin dans son *Etude sur l'Afrique sous saint Augustin*, « les représentants de l'Afrique barbare en général, avec l'esprit d'indépendance à l'égard des empereurs. Ils étaient, en outre, animés de haine contre toute unité : soit comme unité temporelle de l'empire, soit comme unité religieuse de l'Eglise. Otez aux circoncellions le fanatisme religieux qui masquait leurs actes, ce sont les bagaudes de la Gaule, ce sont les ancêtres de la jacquerie, c'est la vieille haine entre l'esclave et le maître, entre le riche et le pauvre ».

Ce fut au milieu de ce désordre général dans l'ordre moral et matériel de la société que naquit dans la Pentapole cyrénaïque une secte plus pernicieuse encore que celle des donatistes, car il ne s'agissait plus d'un simple schisme se rapportant uniquement à la personnalité des prêtres dans leur plus ou moins d'aptitude à l'exercice du culte, mais d'une hérésie s'attaquant au dogme de la divinité du Christ, lié à ceux de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption et touchant, par cela même, à toutes les croyances, à tous les principes, à toutes les cérémonies du catholicisme universel.

Dans toutes les genèses des religions qui ont pour base la révélation, il y a des principes surpassant la portée de l'intelligence humaine et que notre entendement est absolument incapable de parvenir à déduire à l'aide de la logique. Dans cet ordre d'idées, il n'y a rien d'in vraisemblable à supposer qu'au-dessus de la sphère de la raison humaine il y ait une autre sphère : celle de la manifestation divine, dont nous ignorons complètement les lois. Suivant ce principe, c'est par révélation divine que l'Eglise catholique s'accorde à adorer un seul Dieu, mais en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit qui procèdent l'un de l'autre ; et ces trois personnes ne

sont qu'un seul Dieu, créateur, sauveur et conservateur du monde. Tel est, d'après les termes mêmes du symbole adopté par l'Eglise, le dogme de la Sainte Trinité. Quiconque en a voulu sonder la profondeur est tombé dans l'hérésie.

La première manifestation qui se produisit dans un sens contraire à la solennelle prescription de l'Eglise au sujet du dogme de la Trinité donna naissance à l'hérésie de Sabellius. Pour cet hérésiarque, il n'y aurait ni Père, ni Fils, ni Saint-Esprit, car le Verbe et le Saint-Esprit sont, suivant lui, dans Dieu, sans avoir d'existence réelle et personnelle.

Arius, à la secte duquel nous faisons allusion tout à l'heure en parlant de l'hérésie née dans la Pentapole cyrénaïque, n'alla pas si loin. La doctrine enseignée par cet hérésiarque se limitait à une simple distinction des personnes de la Trinité, en établissant entre elles une inégalité. Arius et ses adhérents tendaient à rabaisser la personne de Jésus-Christ au rang des créatures. Ils reconnaissaient en lui le Fils engendré du Père, mais non engendré de toute éternité. Ils lui donnaient les attributs du Père, mais non pas la même substance. Cette doctrine, comme on le voit, contredisait celle de la consubstantialité des trois Personnes, qui constitue le symbole du christianisme universel et que le concile de Nicée a concrétée par le mot *ὁμοούσιος*.

Dans la pensée d'Arius, l'opinion qu'il émettait sur ce dogme essentiel du christianisme ne devait pas sortir de son église. Il ne l'exposait à ses disciples que pour combattre les enseignements de son supérieur saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, dont le catéchisme, tout en restant, quant au fond, orthodoxe, frisait sur certains points l'hérésie sabellienne. C'est la discussion que souleva à ce propos Alexandre qui fit la fortune de l'arianisme. Constantin, dans son rescrit pour la pacification de l'Eglise d'Afrique, le lui reproche formellement : « Je dois dire à toi, Alexandre, écrit l'empereur, que tu as été la cause première de tout le mal, par ton imprudence de proposer à tes prêtres des questions subtiles et vaines sur divers passages du texte de notre loi ; et que toi, Arius, tu as indiscrètement manifesté une opinion que tu ne devais pas avoir et que du moins tu devais cacher avec le plus grand soin ; c'est donc de vos fautes qu'est née entre vous deux la discorde qui trouble l'Eglise. Mais tout pouvait s'arranger ; au lieu de cela, vous avez refusé de vous entendre ; et le peuple des fidèles, à votre exemple, s'est séparé en deux partis et a détruit l'unité de l'Eglise par un schisme déplorable. »

Il semble résulter de ce rescrit que Constantin, néophyte encore, ne comprenait pas, ou par politique faisait semblant de ne pas comprendre toute la portée de la doctrine enseignée par Arius en la considérant comme un simple schisme. L'hérésie d'Arius était

plus sérieuse que ne le soupçonnait l'empereur, car elle attaquait dans deux bases fondamentales l'esprit et la lettre des saints Évangiles. Si le Christ n'avait été de toute éternité, et n'était, suivant l'opinion de l'hérésiarque, qu'une simple créature, que pouvait donc signifier la maxime prêchée par saint Jean : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était dans Dieu; et le Verbe était Dieu! » Cette parole évangélique ne condamne-t-elle pas l'hérésie qui disait : « Il fut un temps où le Verbe n'existait pas! » Sur la doctrine de la consubstantialité, le Christ n'a-t-il pas dit : « Je suis dans le Père et le Père est dans moi » et encore : « Moi et le Père nous sommes une même chose » ? C'est ainsi que le comprit le Concile de Nicée, convoqué à cet effet par Constantin et dans lequel, suivant les annales d'Eutichius, 2.048 religieux, entre patriarches, évêques, prêtres et clercs, condamnèrent la doctrine d'Arius et la qualifièrent d'hérésie. Dans ce concile, malgré l'opinion unanime du clergé, les évêques seuls de la Libye persistèrent, par esprit de caste, dans l'hérésie d'Arius.

Nous avons dû entrer dans ces détails d'un ordre supérieur et de haute portée théologique pour bien faire saisir au lecteur l'état de la discussion dans les démêlés qui allaient surgir sous peu dans cette malheureuse Eglise orthodoxe d'Afrique, déjà si fortement ébranlée par les schismes des novatiens et des donatistes.

La tâche que nous nous sommes imposée comme historien dans l'exposition des faits et des doctrines qui précèdent consiste surtout à faire constater la ténacité de l'esprit africain à se révolter quand même contre toute autorité et contre tout ordre établis. Ce peuple, doué, par la nature du climat, d'une imagination ardente et fouguese, ne raisonne pas; pour lui, un schisme ou une hérésie n'est pas l'effet de l'indépendance de la raison humaine qui discute sur les enseignements de l'Eglise, mais de cette autre indépendance qui puise sa source dans la haine de race contre race. Elle se manifeste chez lui par l'action violente qui brûle et qui dévore, et que l'autorité blesse parce qu'elle s'impose. Que ce soit pour ou contre la religion, l'Africain sera toujours l'allié constant de tout ce qui l'émancipe et veut rompre l'unité souveraine dans l'ordre politique, comme il veut le rompre lui-même dans l'ordre religieux.

La succession chronologique des fastes historiques du christianisme entre le quatrième et le cinquième siècle de notre ère nous a engagé à parler de l'hérésie d'Arius bien avant qu'elle n'eût fait son apparition dans l'Afrique propre. Si nous avons procédé ainsi, nous l'avons fait avec intention, afin d'éclairer certains faits restés obscurs dans l'histoire, au sujet de l'époque exacte de l'accession des Africains dans cette hérésie. Avant d'arriver à cette démonstration, reprenons l'exposition des faits où nous les avons laissés à propos du donatisme.

Nous avons vu plus haut de quelle manière ces schismatiques sauvages avaient porté leurs mains brutales sur les catholiques. L'esprit de faction s'était tellement déchainé, qu'une répression sembla nécessaire : elle eut lieu ; elle fut terrible. Les moyens de persuasion pour arriver à l'apaisement ayant avorté, l'autorité séculière dut user de moyens coercitifs puissants pour détruire cette armée de furieux féroces dont la cruauté avait certainement dépassé les intentions du clergé donatiste lui-même.

Malheureusement pour le christianisme africain à cette époque, Cécilien et Majorin étaient morts, et le siège épiscopal de Carthage échut à un autre Donat, de race probablement africaine, homme au caractère hautain et très peu conciliant, qui au lieu d'employer l'ascendant que lui conférait la dignité ecclésiastique dont il venait d'être investi pour amener l'apaisement dans les esprits, ne fit au contraire qu'envenimer les partis les uns contre les autres en se montrant, par haine sans doute de race, l'ennemi acharné des orthodoxes.

Politiquement, les empereurs romains en avaient assez de toutes ces questions religieuses qui constituaient pour eux le problème le plus délicat de leur administration ; aussi Constant, à qui échut à la mort de Constantin son père l'Afrique, eut soin, à son accession au pouvoir, d'envoyer deux délégués à Carthage pour en finir avec toutes ces discordes. Toutefois, ne voulant pas risquer dans cette entreprise une guerre civile sans essayer une dernière tentative de conciliation, il donna des instructions à ses délégués. Les donatistes connaissaient sans doute les hésitations de l'empereur, car dès l'arrivée des légats impériaux en Afrique, ils se soulevèrent de toutes parts.

Saint Optat, qui nous rend compte de cette mission, nous affirme que Donat alla si loin dans la discussion qu'il eut avec ces légats, que dans son emportement il se laissa entraîner jusqu'à proférer des injures contre l'empereur. Toute réconciliation entre les partis ayant échoué, les délégués, très irrités de l'attitude de l'évêque, ne cachèrent pas leur dépit, et dans leur profonde indignation ils n'hésitèrent pas à recourir à l'intervention séculière pour réprimer les coupables. Grâce à la milice mise à leur disposition par le Proconsul, la lutte avec la Primateiale ne dura pas longtemps. Les évêques donatistes furent révoqués et exilés ; les circoncellions, traqués de toutes parts, furent anéantis. La répression, qui d'un des légats nommé Macaire prit dans l'histoire le nom de *Persécution macarienne*, dura dans la Proconsulaire et dans la Numidie un peu plus de quatorze ans et ne cessa qu'à l'avènement au trône de Julien l'Apostat. Un concile, réuni à Carthage par les soins du successeur de Donat exilé, condamna encore une fois le donatisme. Les résolutions prises dans

cette assemblée par les évêques catholiques figurent, racontées tout au long, dans l'œuvre de Morcelli, d'après les données des écrivains de l'époque et surtout de saint Optat.

La question obscure à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure consiste à savoir si quelques évêques ou quelques laïques n'avaient pas embrassé l'arianisme pendant leur exil. Saint Augustin conteste le fait quant à Donat, mais il n'en résulte pas moins de l'histoire qu'à la révolte de Gildon en Afrique, sous le règne d'Honorius, plusieurs Africains se présentèrent à lui et se qualifièrent d'ariens, pour captiver sans doute ses bonnes grâces.

(A suivre.)



INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES

trouvées à Carthage

1900

Les marques céramiques que je donne ici ont été trouvées durant les derniers mois de cette année (1900). Elles continuent à prouver par leur nombre l'étendue et l'intensité du commerce de la Grèce et des pays latins avec Carthage dans l'antiquité.

I — Marques grecques

Le plus grand nombre de ces estampilles se lisent sur des anses d'amphores rhodiennes. Elles donnent le nom d'un magistrat ou, très rarement, celui d'un prêtre, avec ou sans accompagnement de la désignation du mois dans lequel a été faite l'amphore.

J'indique par un *astérisque* celles de nos marques rhodiennes qui ne se trouvent pas dans la longue série recueillie en Grèce et publiée par Alb. Dumont. Celles que désigne ce signe sont donc la plupart inédites.

1 — * Marque longue de 0^m041 et large de 0^m019:

ΕΠΙΕΡΕΩΣ
ΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ
ΣΜΙΟΥΟΥ

A remarquer dans cette estampille le titre de *prêtre*, *ιερεύς*.

2 — Marque circulaire de 0^m026 de diamètre; à la rose:

ΕΠΙΕΡΕΩΣ ΔΟΡΚΥΛΙΔΑ

Cette estampille a déjà été rencontrée en Sicile. (Cf. Dumont, *Archives des Missions scientifiques*, II^e série, t. VI, p. 91, n^o 110.)

3 — * Marque longue de 0^m047, large de 0^m019 à gauche et de 0^m021 à droite. Le timbre, large seulement de 0^m017, a glissé sur l'argile, de telle sorte que plusieurs lettres sont mal venues et que d'autres sont imprimées en double:

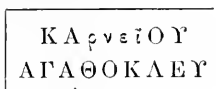
ΕΠΙΕΡΕΩΣ
ΤΙΜΟΥΡΟΥΔΟΥ
ΑΡΡΙΑΝΙΟΥ

A la seconde ligne, j'ai hésité pour la troisième lettre entre N et M.

4 — Sur une anse assez plate, argile rhodienne, estampille carrée, longue de 0^m015 et haute de 0^m013.

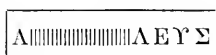


5 — * Marque longue de 0^m03 :



La première ligne est en partie effacée.

6 — Marque longue de 0^m039 et large de 0^m018 :



Il faut lire ΑΓΑΘΟΚΛΕΥΣ ou ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΥΣ

7 — Marque longue de 0^m042 et large de 0^m013 :



Deux exemplaires.

Les lettres sont embrouillées à droite, le sceau ayant glissé. C'est ce qui explique les deux O de la seconde ligne.

Marque déjà rencontrée en Grèce et en Sicile. (Alb. Dumont, l. c., p. 79, n° 19.)

8 — * Marque circulaire, à la rose : (1)

ΕΠΙ ΑΘΑΝΟΔΟΤΟΥ ΠΑΝΑΜΟΥ

Alb. Dumont cite plusieurs sceaux au nom du magistrat ΑΘΑΝΟΔΟΤΟΣ trouvées en Grèce, en Sicile et à Alexandrie, mais aucun n'est daté du mois ΠΑΝΑΜΟΣ. (L. c., p. 79, n° 20 et 21.)

9 — * Marque circulaire de 0^m022 de diamètre, à la rose :

ΕΠΙ ΑΘΑΝΟΔΟΤΟΥ ΠΕΔΑΓΕΙ

Lettres très fines et minuscules. Le nom du mois Πεδαγείνουσ est écourté dans ce timbre, comme dans plusieurs autres que l'on rencontrera plus loin.

Même remarque que pour le numéro précédent.

(1) Je dois dire ici une fois pour toutes que la rose sur ces anses d'amphores est l'emblème de la ville de Rhodes qui devait son nom à l'abondance et à la variété de ses roses.

10 — * Marque circulaire; diam. 0^m032; à la rose :

VINEYC

Cette marque n'est peut-être pas complète. On n'y voit pas cependant traces d'autres lettres. A signaler le *sigma* carré.

11 — * Marque longue de 0^m038 et large de 0^m013.



A gauche, tête radiée.

La lettre N a sa barre oblique montant de gauche à droite. Imprimée en double, sans doute par suite d'une secousse donnée au timbre, elle a la forme du *eh* carthaginois.

12 — Marque longue de 0^m037 et large de 0^m015 :

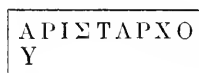


Au-dessus du nom, le caducée.

13 — Marque longue de 0^m041 et large de 0^m015 :



14 — * Marque longue de 0^m031 :

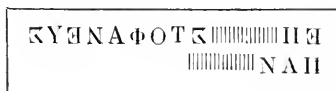


Lettres très peu marquées.

15 — * Marque longue de 0^m031 :



16 — * Marque longue de 0^m038 :



Cette estampille, dont les caractères sont imprimés de droite à gauche, doit sans doute se lire :

ΕΠΙΛΗΡΙΣΤΟΦΑΝΕΥΣ
ΠΑΝΪΜΟΥ

17 — * Marque large de 0^m017 :

ΕΠΙΛΗΡΙΑ
ΜΟΥ
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ

Des sceaux portant, disposés sur deux lignes, les mêmes noms de magistrat et de mois ont été trouvés en Sicile et avec un autre nom de mois en Sicile, en Grèce et à Alexandrie. (Alb. Dumont, l. c., p. 86, n^o 75-77.)

18 — * Marque circulaire, à la rose :

ΕΠΙ ΑΡΧΟΚΡΑ ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ

Pour le nom du magistrat imprimé en abrégé, voyez le numéro suivant.

19 — * Marque rectangulaire, large de 0^m014 :

ΕΠΙ ΑΡΧΟ
ΚΡΑΤΕΥΣ

20 — * Sur une anse rhodienne, marque circulaire, renfermant le buste d'une biche ou d'une chèvre, avec une simple lettre visible dans le champ :

Δ

21 — Marque circulaire, à la rose :

ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ

22 — * Marque circulaire, à la rose, de 0^m029 de diamètre :

ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ (?)

Ce nom est en grande partie effacé.

Cette anse, près de son point d'attache au col de l'amphore, a reçu l'empreinte d'une seconde marque, petit carré de 0^m12 de côté :

A

23 — * Sur une anse de terre rougeâtre, arrondie au lieu d'être coudée comme dans les amphores rhodiennes, marque de forme irrégulière composée de mauvais caractères. Largeur : 0^m017.

Δ Λ Ι Ι Ι Ι Σ
Θ Ε Ν Ε Υ Ι Ι Ι

Hauteur des lettres, 0^m006. Après A, je crois voir un M ou un N. Un seul caractère que je ne puis déterminer sépare cette lettre du Σ. A la seconde ligne, la troisième lettre est peut-être un M.

24 — * Marque longue de 0^m035 et large de 0^m013 :

Ε π ι Δ Ο Ρ
Κ Υ Λ Ι Δ Λ

A gauche, emblème qui est peut-être une tête radiée. A remarquer l'*epsilon* lunaire.

C'est vers le 1^r siècle avant notre ère que la lettre E prend parfois cette forme, en même temps qu'apparaît le C pour le Σ. Bientôt aussi l'Ω changea sa forme en ω.

(Ph. Berger, *Hist. de l'Écriture dans l'antiquité*, p. 141, et S. Reinach, *Traité d'épigraphie*, p. 205-209.)

25 — * Marque circulaire de 0^m028 de diamètre. Au centre, la rose.

Ε Π Ι Ε Υ Φ Ρ Α Ν Ι Ι Ι Π Ε Δ Α Γ Ε Ι

26 — * Marque circulaire, un peu elliptique; grand diamètre 0^m03, petit diamètre 0^m027; au centre, la rose de Rhodes, accostée de deux petites figures triangulaires ressemblant à des sommettes avec anneau et chaînette :

Ι Α Σ Ο Ν Ο Σ

27 — Petite marque circulaire, à la rose :

Ι Π Π Ο Κ Ρ Α Τ Ε Υ Σ

Deux exemplaires.

Lors de la mission d'Alb. Dumont en Grèce, le musée d'Athènes possédait trois exemplaires de cette estampille que l'on a souvent trouvée à Alexandrie et en Sicile. (L. c., p. 97, n° 156.)

28 — * Marque longue de 0^m038, large de 0^m015 :

Ε π ι Κ Α Ε Ω Ν Υ Μ Ο Υ Υ Α Χ Ι Ν Θ Ι Ο Υ

Lettres fines. Le Λ a la forme d'un A et le X a la forme d'un I traversé par une barre oblique. Dans les deux A, la barre horizontale est brisée en forme de √.

29 — Sur un fragment d'amphore d'argile rouge à belle couverture grise :

Μ Α Γ Ω Ν

Lettres en creux, imprimées à l'aide d'un sceau.

Nous avons déjà trouvé plusieurs fois sur des tessons le nom de ce potier carthaginois qui préférait, pour marquer sa céramique, les caractères grecs aux caractères puniques.

30 — Marque longue de 0^m046 et large de 0^m011 :

MAMΠΩΝ

M et A sont liés. Dans l'oméga, les extrémités remontent en arcs de cercle des deux côtés du fer à cheval. Dans N, la barre oblique remonte de gauche à droite.

Nous avons là encore, ce semble, le nom d'un potier carthaginois qui tenait à signer ses produits en lettres grecques.

31 — Belle marque longue de 0^m045 :

NANIOΣ

Sceau déjà rencontré en Grèce et à Alexandrie. (Alb. Dumont, l. c., p. 102, n° 192.)

32 — * Marque longue de 0^m042 et large de 0^m014 :

ΕΠΙΝΙΚΑ
ΣΑΓΟΡΑ

Voyez le numéro suivant.

33 — * Marque longue de 0^m044 :

ΕΠΙΝΙΚΑΣΑ
ΓΟΡΑ·
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

Alb. Dumont fait remarquer que beaucoup d'anses avec le nom de ΝΙΚΑΣΑΓΟΡΑ ont été recueillies à Alexandrie et en Sicile. On y lit huit différents mois. (1) Ce savant n'en donne qu'une seule, trouvée en Grèce. Le nom y est suivi du mois ΥΑΚΙΝΘΙΟΣ.

34 — Marque longue de 0^m047 et large de 0^m02 :

ΕΠΙΘΕΙΣΙ
ΣΤΡΑΤΟΥ
ΔΑΔΙΟΥ

(1) Archives des Missions scientifiques, II^e série, t. vi, p. 103, n° 198

Cette marque détermine la lecture douteuse d'Alb. Dumont (Cf. *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, II^e série, t. VI, Paris, 1871; *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 99, n^o 171)..

35 — * Marque longue de 0^m04 et large de 0^m018 :

ΕΠΙΠΡΑΤΟΦΑΝΕΥΣ ΗΑΝΑΜΟΥ

Dans ΗΑΝΑΜΟΥ, la haste gauche du premier Α et celle de droite du second sont prolongées en bas presque du double de la hauteur de la lettre.

Le nom que donne ce sceau a été déjà rencontré avec un autre nom de mois en Grèce et en Sicile. (Alb. Dumont, l. c., p. 108, n^o 233.)

36 — * Marque longue de 0^m037 et large de 0^m016 :

ΕΠΙΣΩΔΑΜΟΥ ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

37 — * Marque longue de 0^m03 et large de 0^m016 :

ΣΩΤΗΡΙΟΥ

Ce nom ne se lit pas dans la liste des estampilles rhodiennes d'Albert Dumont.

38 — * Marque longue de 0^m039 et large de 0^m017 :

ΤΙΜΟΥΣ

Cette estampille a déjà été rencontrée plusieurs fois à Carthage.

39 — Sur une anse plate, marque longue de 0^m021 et large de 0^m013 :

ΦΙ

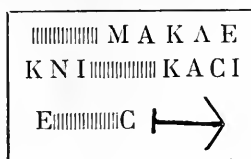
Lettres aussi hautes que le cartouche.

40 — Marque rectangulaire, longue de 0^m034 et large de 0^m015 :

ΕΠΙ ΚΡΑΤΕΥΣ ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ

La première partie du nom du magistrat éponyme manque.

41 — Sur une anse plate, de terre rougeâtre, de fabrication non rhodienne, marque longue de 0^m046 et large de 0^m018 :



42 — Marque circulaire, à la rose; diamètre 0^m028 :

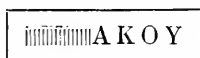
Υ Ο Χ Ρ Α Δ Δ Μ Σ

Il faut lire Ε π ς Σ Κ Λ Δ Α Ρ Χ Ο Υ.

43 — Marque circulaire, à la rose :

Ε π Ι Α Σ Τ Υ Μ Σ Μ Ι Ν Θ Ι Ο Υ

44 — Marque longue de 0^m038 et large de 0^m015 :

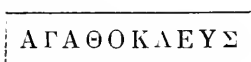


45 — * Marque circulaire, à la rose, composée de caractères les uns gras et les autres maigres :

Ε Π Ι Ε Ρ Ω Σ Α Σ Τ Υ Μ Η Δ Ε Υ C

Cette inscription se lit sur l'anse, de droite à gauche. Elle donne le nom d'un prêtre, comme dans les n^{os} 1 à 3.

46 — Marque large de 0^m014 :



Sceau fréquent en Grèce et en Sicile.

47 — Marque longue de 0^m036 :



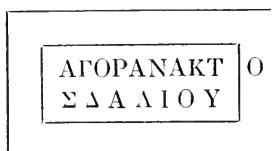
Cf. Dumont, *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 76, n^{os} 2 et 3.

48 — * Marque longue de 0^m031 et large de 0^m014 :



Le même nom de magistrat, mais avec un autre nom de mois, se lit sur des anses trouvées en Grèce et en Sicile. (Alb. Dumont, l. c., p. 78, n° 15-19.)

49 — * Marque longue de 0^m029 et large de 0^m017 :



Même nom de magistrat et de mois sur une anse trouvée en Grèce, mais les lettres sont disposées autrement.

50 — Marque longue de 0^m032 et large de 0^m0125 :



Cette marque a déjà été rencontrée en Grèce et en Sicile. (Dumont, *Inscriptions céramiques*, p. 79, n° 19.)

51 — * Marque longue de 0^m028 et large de 0^m014 :



C'est sans doute la première fois que des ruines de Carthage sort le nom d'Enée, et c'est un débris d'amphore qui nous le fournit. Peut-être faut-il voir aussi le même nom plus haut, dans le n° 10.

52 — * Marque circulaire; au centre, la rose :

ΑΝΤΙΦΟΝΟΥ ΣΜΙΝΘΙΟΥ

53 — Marque incomplète :



Sans doute ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ.

54 — Marque circulaire, mal imprimée; au centre, la rose :

ΑΝΤΙΦΟΝΟΥ ΣΜΙΝΘΙΟΥ

55 — Marque longue de 0^m035 et large de 0^m016 :



Même nom en Grèce, Sicile et Sardaigne. (Dumont, l. c., p. 84, n° 55).

56 — Marque large de 0^m015 :



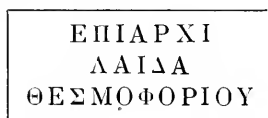
A la troisième ligne, le T a la forme d'une croix. Il n'était peut-être pas suivi d'autres lettres.

57 — Marque longue de 0^m036 et large de 0^m016 :



Cf. Dumont, *Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 55, n° 61.

58 — * Marque longue de 0^m0375 :



59 — * Belle marque circulaire; diam. 0^m032; au centre, la rose :

ΕΠΙ ΑΡΧΟΚΡΑ ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ

60 — * Marque rectangulaire, longue de 0^m038 et large de 0^m015 :



61 — * Marque circulaire; au centre, la rose :

ΕΠΙ ΑΣΙΚΡΑΤΕΥΣ

62 — Marque longue de 0^m052 et large de 0^m013, arrondie à gauche :



Estampille mal venue.

63 — Marque longue de 0^m036 et large de 0^m013 :



L'avant-dernière lettre de la première ligne n'est pas certaine. Il y a peut-être deux lettres au lieu d'une.

Dans cette estampille l'*epsilon*, le *sigma* et je pourrais ajouter le *mu* sont de forme lunaire.

64 — Marque circulaire; au centre, la rose :

Δ Α Μ Ο Κ Ρ Α Τ Ε Υ Σ

Quatre exemplaires.

65 — * Marque large de 0^m014 :

Δ Ι Ο Κ Λ Η Σ
Α Γ Ρ Ι Α Ν Ι Ο Υ

66 — Sur une anse plate qui ne doit pas être de fabrication rhodienne, marque longue de 0^m063 et large de 0^m013 :

D I O N Y C O ■■■■■■■■■■

A la fin, trois ou quatre lettres sont indéchiffrables. Parmi elles cependant il paraît y avoir encore un O.

67 — Marque large de 0^m013, de forme assez irrégulière :

Δ Ι Ο ■■■■■■■■■■

Hauteur des lettres, 0^m005.

68 — * Marque longue de 0^m038 et large de 0^m012 :

Ε Π Ι Δ Ο Ρ Κ Υ
Λ Ι Δ Α

69 — * Marque longue de 0^m033 et large de 0^m015 :

☺ Ε Π Ι Δ ■■■■■■■■■■
Ε Ρ Ο C

70 — Marque circulaire; diamètre, 0^m028; au centre, la rose de Rhodes :

Ε Α Α Α Ν Ι Κ Ο Υ

Alb. Dumont cite trois exemplaires de ce sceau ne portant que ce seul mot. (L. c., p. 92, n° 118.)

71 — Deux exemplaires d'une marque circulaire, renfermant une araignée ou un insecte volant. Dans le champ :

Η

Lettre de 0^m004, en relief, assez irrégulière pour se confondre avec un caractère punique.

72 — Sur l'anneau d'orifice d'une amphore cylindrique, marque circulaire de 0^m025 de diamètre, dans laquelle est figuré un cerf courant à droite avec des lettres grecques distribuées dans le champ.

Je crois pouvoir lire :

Θ Ε Ο Δ Ο Τ Ο Υ

En plus de ces lettres, il paraît exister un I au-dessus de la tête du cerf.

Nous avons recueilli deux exemplaires de cette marque imprimée à l'aide d'un timbre gravé finement et avec art. Dans un des exemplaires les O sont pleins et forment disque.

73 — * Marque circulaire; diam. 0^m03; au centre, la rose :

Ε Π Ι Θ Ε Σ Τ Ο Ρ Ο Σ

Caractères gras.

Voyez la remarque du numéro suivant.

74 — * Marque longue de 0^m038 et large de 0^m016 :

Ε Π Ι Σ Τ Ο Ρ Ο Σ
Ε Σ Μ Ο Φ Ο Ρ Ι Ο Υ

Ε Π Ι Θ Ε Σ Τ Ο Ρ Ο Σ Θ Ε Σ Μ Ο Φ Ο Ρ Ι Ο Υ. Cf. Dumont, *Inscrip. céram.*, p. 96, n° 149. Des marques portant le même nom avec l'indication d'un autre mois ont été recueillies en Grèce, en Sicile et à Alexandrie.

75 — * Marque longue de 0^m028 et large de 0^m014 :

Θ Ε Υ
Θ Ε Υ

76 — * Marque longue de 0^m034 et large de 0^m014 :

Ε Π Ι Ι Α Σ Ι Κ Ρ
Α Τ Ε Υ Σ

77 — * Marque longue de 0^m036 et large de 0^m014 :

Ε Π Ι Ι Ε
Ρ Ω Ν Ο Σ

A gauche, une tête de profil.

78 — * Marque longue de 0^m033 et large de 0^m017 :

Ε Π Ι Κ Α Ε
Α Ρ Χ Ο Υ

Lettres en creux à peine indiquées. La lecture de la première ligne est fort douteuse. Voyez cependant le numéro suivant qui semble bien la confirmer.

79 — * Marque circulaire (diam. 0^m029):

ΕΙΗ ΚΛΕΑΡΧΟΥ ΘΕΣΠΟΡΙΟΥ

Au centre, la rose. On remarquera la lettre M qui est la tête en bas. Ce timbre n'existe pas dans les *Inscript. céram. de Grèce* de Dumont.

80 — * Marque longue de 0^m032 et large de 0^m015:

ΚΡΕΟΝΤΟC
ΥΑΚΙΝΘΙ
ΟΥ

Cf. Dumont, *Inscriptions céramiques*, p. 98, n° 164.

Notre marque porte ΚΡΕΟΝΤΟC et non ΚΛΕΟΝΤΟC.

81 — * Marque circulaire; au centre, la rose:

Ν Ε Γ Σ Θ ε σ μ Ο Φ Ο Ρ Ι Ο Σ

Peut-être ΜΕΜΩΝΟΣ. Cf. Dumont, *Inscript. céram.*, p. 101, n° 183.

82 — Marque longue de 0^m03 et large de 0^m014:

Μ Ε Ν Ε Κ ς Α Τ Ε Υ ς

83 — Marque large de 0^m013:

Ν Ι Κ

Haut. des lettres, 0^m009. La dernière était peut-être suivie d'un *epsilon*.

84 — * Marque longue de 0^m032:

Θ π ι Ε ε Ν Ο
Φ Α Ν Θ Υ C

Cf. Dumont, *Inscript. céram.*, p. 105, n° 213.

85 — * Marque brisée, large de 0^m016:

Ε Π Ι Ο
Ο
Δ Α

Alb. Dumont, dans sa liste des timbres rhodiens, ne donne que deux noms propres commençant par O. Un seul est complet : ΟΛΥΜΗΟΣ.

Notre marque devait sans doute porter ΕΠΙ ΟΛΥΜΗΟΥ ΔΑΜΟΥ.

86 — Marque de forme assez irrégulière, longue de 0^m021 et large de 0^m013 :

Π Α

Hauteur des lettres, 0^m009.

87 — Marque longue de 0^m045 et large de 0^m013 :



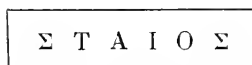
A remarquer la forme lunaire et particulière de l'epsilon. Cf. Dumont, *Inscript. céram.*, n° 233.

88 — * Marque longue de 0^m039 et large de 0^m014 :



Ce timbre ne se trouve pas dans les *Inscriptions céramiques de Grèce*, d'Alb. Dumont.

89 — Sur une anse plate de terre rouge, marque longue de 0^m043 et large de 0^m012 :



90 — Sur une anse d'amphore rhodienne, marque longue de 0^m037 et large de 0^m015 :



Trois exemplaires.

A droite, un attribut qui me paraît être une torche dont la flamme est agitée par le vent. Cette torche est passée dans un cercle ou munie d'un disque vers le milieu de sa hauteur. L'objet sous la flamme pourrait être figuré par un Φ dont la haste serait allongée à ses deux extrémités. La flamme ondule obliquement à gauche.

Cette marque doit être la même que celle dont Dumont a trouvé en Grèce trois exemplaires avec une *lampe* pour attribut. Il en cite un quatrième exemplaire avec attribut méconnaissable, mais différent de la *lampe*. (*Inscript. céram. de Grèce*, p. 109, n° 245-246.)

91. — Au revers d'une poterie noire estampillée intérieurement de quatre palmettes, graffite :

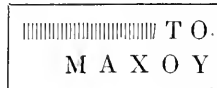
X

92 — Marque longue de 0^m037 et large de 0^m015 :



A la première ligne, après l'A, un second A ou plutôt un Δ qui paraît suivi d'un I. Je n'ai pu déchiffrer la première lettre du nom.

93 — Marque longue de 0^m033 et large de 0^m012 :



94 — Sur une anse de terre rouge, marque incomplète :



95 — Marque circulaire, sur le revers de l'orifice d'un col d'amphore; diamètre, 0^m022; tête de profil très fine, imberbe, tournée à droite. Dans le champ, inscription :



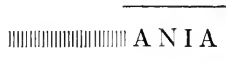
Haut. des lettres, 0^m002. Avant l'N, il y a peut-être un M ou AR.

96 — Sur une anse d'amphore rhodienne, marque longue de 0^m034 et large de 0^m014 :



A chaque ligne, les trois dernières lettres, très effacées, ne sont pas d'une lecture certaine. Cf. Dumont, *Inscript. céram. de Grèce*, p. 292, n° 134.

97 — Marque large de 0^m013 :



Sans doute ΠΑΥΣΑΝΙΑ. Cf. Dumont, *Inscript. céram. de Grèce*, n° 220-222.

98 — Sur une anse plate :



Haut. des lettres, 0^m007. La première n'est peut-être pas complète et la dernière est suivie de deux emblèmes que je n'ai pu déterminer.

II — Marques de briques

99 — Sur un fragment de brique, marque large de 0^m02 :

(C A S T ██████████)

100 — Fragment de brique de terre grise, épais de 0^m035; marque circulaire :

Ex fig LIN CA *nianis*
Domiti AE LVCILLAE
██████ O

Cette estampille, ainsi que la précédente, provient des fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Nous y avons encore trouvé un exemplaire de la marque M·PVBLICI·SED·TEG·TON (*Marci Publicii Sedati tegula Tonneiana*) qui date du commencement du II^e siècle de notre ère. ⁽¹⁾

J'ai à peine besoin de dire que les fragments de briques ainsi estampillées ont été rencontrés dans la couche de décombres romains qui a recouvert la nécropole.

101 — Marque circulaire de 0^m105 de diamètre :

EX·FIGL·AELIO ██████████ ERV ████████
NVNNIDI █████ SPERA ████████████████████
DFP

Les trois dernières lettres, dont la lecture est certaine, sont disposées sur une ligne droite dans un cercle complet.

A la première ligne, la lettre O paraît suivie d'un P ou mieux d'un R. L'angle supérieur de cette lettre est seul visible.

Dans cette marque, les caractères sont imprimés avec une grande netteté. Ceux qui manquent ont disparu par une double brisure en haut et sur la droite de la marque.

102 — Fragment de brique de terre grise, épaisse de 0^m025 :

VicTORINVS

Lettres en creux, hautes de 0^m02.

103 — Sur un fragment de brique épais de 0^m025, marque circulaire de 0^m07 de diamètre. Autour d'un cercle central en relief renfermant une croix avec un globule dans chaque secteur, on lit cette portion d'inscription :

(1) C. I. L., xv, n° 637.



ET I X O O I O

La moitié de l'inscription manque. Caractères hauts de 0^m015, en relief, mal formés et retournés. Cette marque devait renfermer le nom de *Felix*.

104 — Fragment de brique, portion de marque rectangulaire :



Lettres en creux, hautes de 0^m012. Cette estampille doit entrer dans la série des marques rectangulaires formées de deux lignes comptant chacune, à une près, un même nombre de lettres.

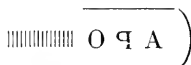
III — Marques de grands vases

A. — *Fouilles de la nécropole voisine de Sainte-Monique*

105 — Sur le large anneau d'orifice d'une grande amphore, marque rectangulaire, large de 0^m011.



106 — Sur une anse dont l'argile ressemble à celle de Rhodes, mais dont la forme est moins arrondie, marque large de 0^m008 :



L'inscription se lisait de droite à gauche. A P O Voyez les deux numéros suivants.

107 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque rectangulaire longue de 0^m04 et large de 0^m011 :

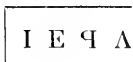


La seconde lettre n'est pas certaine.

108 — Sur une anse en argile fine, à coude arrondi, marque rectangulaire, large de 0^m012 :



109 — Sur une anse assez plate, marque rectangulaire, large de 0^m014, profondément imprimée à gauche et incomplètement à droite :



110 — Sur le col d'une amphore de terre grisâtre, marque circulaire de 0^m019 de diamètre :

L A N

Ces trois lettres sont liées de telle sorte que le premier jambage de N porte au pied la barre qui forme la lettre L et vers le milieu la seconde barre qui donne la lettre A. Peut-être faut-il aussi bien lire N A L.

111 — Sur une anse brisée, marque large de 0^m019 :

Λ Ε-

Caractères carrés, hauts de 0^m012.

112 — Sur une anse plate, de terre rougeâtre, marque large de 0^m015 :

Μ Α Ν Τ Ε Ψ

Haut. des lettres, 0^m0045. Elles offrent ceci de particulier que toutes leurs extrémités se terminent en boule. A remarquer, la lettre R retournée.

113 — Sur la queue d'une amphore :

Μ

Graffite haut de 0^m06.

114 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque longue de 0^m051 et large de 0^m015 :

N I C E R I

La lettre R n'est pas tout à fait certaine.

115 — Sur le large anneau d'orifice d'une grande amphore, marque imprimée la tête en bas :

P L A

Haut. des lettres, 0^m007.

116 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque rectangulaire, large de 0^m012 :

S A L V

117 — Sur une anse plate, large de 0^m07, marque large de 0^m012 :

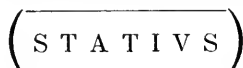
ALV

118 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque de forme légèrement elliptique, longue de 0^m034 et large de 0^m015 :

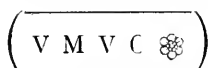


Haut. des lettres, 0^m006. Elles sont retournées et se lisent de droite à gauche. La première a été enlevée par une brisure. Il n'en reste plus qu'une amorce inférieure qui semble convenir à un S. L'inscription entière serait donc : SOSIBIO.

119 — Sur le col d'une amphore, marque longue de 0^m048 et large de 0^m013, imprimée dans le sens de la hauteur :



120 — Sur une anse d'amphore de terre fine et peu épaisse, marque longue d'environ 0^m035 et large de 0^m01 :



L'inscription se termine par une fleur à six ou sept pétales.

121 — Sur une anse plate, longue marque de 0^m06 au moins, mal venue :

N A Q A

A gauche, amorce d'un J ou d'un O.

122 — Sur la partie externe de l'anneau d'orifice d'une grande amphore, marque longue de 0^m042 et large de 0^m014 :

∩ O K I N A

La lecture n'est pas certaine, surtout pour les premières lettres. Au lieu de K I, il faut peut-être lire H. Les caractères sont d'ailleurs défectueux. Dans N, la haste oblique monte de gauche à droite. Dans A, la barre, au lieu d'être horizontale, part de la branche gauche et s'abaisse parallèlement à la branche droite.

123 — Sur une anse :

||||| A I O N |||||

Haut. des lettres, 0^m005.

B. — *Divers points de Carthage*

124 — Sur une anse plate, marque large de 0^m011.



125 — Sur une anse plate, de terre rouge, marque large de 0^m007 :



126 — Sur un fragment d'amphore, marque circulaire à double trait; diam. 0^m022:



Haut. des lettres, 0^m009.

127 — Sur une anse plate, marque latine ou grecque :

V E L

ou

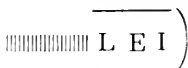
Π Ε Λ pour Δ Ε Π

Haut. des lettres, 0^m007.

128 — Sur une anse plate, de terre rouge, marque rectangulaire large de 0^m01 :



129 — Sur une anse plate, de terre rouge, marque large de 0^m013 :



Haut. des lettres, 0^m01.

130 — Anse de terre rouge, marque ovale longue de 0^m025 :

T K A M A C H I

Lettres de 0^m004 suivant le pourtour de la marque. Les premières lettres sont incertaines. Je donne ce que je vois, afin que cette estampille puisse être reconnue si, mieux venue, elle a été trouvée ailleurs.

IV — Lampes

131 — Un des caveaux de la nécropole voisine de Sainte-Monique renfermait dans son mobilier funéraire une lampe en terre grise à couverte noirâtre, de forme grecque, avec oreillon en ruban et ap-

pendice sur le côté. Le disque supérieur est orné d'une guirlande en relief. Au revers, cette lampe porte une marque en relief :

3A

Lettres hautes de 0^m006. Elles ont été produites par le moule dans lequel a été façonné le dessous de la lampe. Ce groupe de lettres a donc été tracé dans le moule sous cette forme :

AE

On peut lire ANE ou AVE et mieux encore NEA, ce qui fait penser à la ville de Naples (*Neapolis*) et nous révèle peut-être le pays d'origine de la lampe.

V — Poteries rouges

Toutes les poteries rouges qui portent les marques qui suivent ont été recueillies en dehors de la nécropole voisine de Sainte-Monique.

132 — Marque longue de 0^m016 et large de 0^m004, arrondie en demi-cercle aux deux extrémités :

(Æ · E V H O D)

A et E ainsi que V et H sont liés. Les deux premières lettres sont peut-être aussi combinées avec un T. Voyez le numéro 136.

133 — Marque longue de 0^m011 et large de 0^m003 :

(A S T I F I)

134 — Dans une empreinte de pied :

AVII III

A et V sont liés. La dernière lettre doit être un L. (Cf. *C. I. L.*, xv, 5036, l.)

135 — Dans une empreinte de pied longue de 0^m016 :

CAVII III

A et V sont liés. La dernière lettre doit être un L. Le *Corpus* (xv, 5030 et 5031) donne les marques L·AVIL et C·AVIL·NYM. Dans notre exemplaire, la première lettre n'est certainement pas un L. C'est un C ayant presque la forme d'un G.

136 — Sur le fond intérieur d'un vase à pied, dans une empreinte de pied longue de 0^m024 :

CNATEPLI≡

A, T et E sont liés. Le trait qui suit L ne paraît pas être une lettre, mais la ligne de support des lignes figurant les doigts du pied.

137 — Marque longue de 0^m011 et large de 0^m0035 :



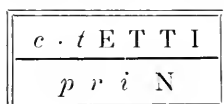
Cf. *C. I. L.*, xv, 5110. L'exemplaire publié par le *Corpus* donne un A combiné avec M.

138 — Marque rectangulaire un peu arrondie aux angles, longue de 0^m015 et large de 0^m0055 :



La lettre S est retournée.

139 — Sur le fond intérieur d'une poterie de belle argile rouge :



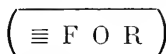
Cf. *C. I. L.*, xv, 5629, a.

140 — Marque rectangulaire un peu arrondie aux angles, large de 0^m009 :



Sans doute *Flavius Bassus*. (Cf. *C. I. L.*, xv, 5215.)

141 — Estampille minuscule, presque microscopique, longue de 0^m008 et large de 0^m002, arrondie aux deux extrémités :



De fait, cette marque est inscrite dans une empreinte de pied dont la forme est à peine sensible. (Cf. *C. I. L.*, xv, 5218.)

142 — Marque circulaire de 0^m01 de diamètre :



Cf. *C. I. L.*, xv, 5261, a.

143 — Marque longue de 0^m011, moins large à gauche qu'à droite :

S A Я

Cf. *C. I. L.*, xv, 5496, *k*.

144 — Marque longue de 0^m012 et large de 0^m008 :

S · M · P

145 — Dans une empreinte de pied, longue de 0^m018 :

S · M · T ≡

146 — Marque rectangulaire arrondie aux angles, large de 0^m006 :

Z O I li

Cf. *C. I. L.*, xv, 5800.

147 — Le 24 août 1900, le colonel Moinier, commandant la 19^e légion de gendarmerie en Algérie, visitait les ruines de Carthage. Dans sa promenade, il trouva près des anciens ports deux poteries rouges estampillées qu'il s'empressa de m'offrir.

Marque rectangulaire large de 0^m004 :

E V H O ≡≡≡≡

EVHOD ou EVHODI. Nous avons déjà trouvé à Carthage ces deux variantes. Cf. *C. I. L.*, xv, n° 5196.

148 — Dans une empreinte de pied longue de 0^m024 :

C N A T M I ≡

A et T sont liés. La lettre M est peut-être combinée avec un A. Cette marque est à rapprocher du n° 5011 du xv^e volume du *C. I. L.*, dont le nom et le surnom ont été lus *Atei(us) Ma(h) es*.

VI — Appendice

149 — Sur un fragment de moule, haut de 0^m07 et large de 0^m085, dans une partie plane au milieu du creux du sujet représenté, inscription tracée à la pointe avant la cuisson :

A Я O N O H

Hauteur des lettres, 0^m006. Evidemment, la terre cuite en relief sortie de ce moule portait le nom de l'artiste : H O N O R A T I.

Ce moule a été trouvé par le lieutenant Malpot, de la batterie d'artillerie du Lazaret, dans l'ilot des anciens ports (Maàzoula), où des fouilles ont rencontré de grosses colonnes de marbre à fût cylindrique. Des lampes chrétiennes y ont été aussi trouvées.

Le moule d'Honoratus appartient à la bonne époque romaine, I^{er} ou II^e siècle de notre ère.

150 — Fragment de sceau sur plâtre ayant vraisemblablement fermé l'orifice d'une amphore. Diamètre, environ 0^m07.

ENTISOCT
B

Lettres en relief hautes de 0^m012. La première ligne était disposée en cercle; il en manque à peu près les deux tiers. Après le C il y a peut-être un I. La seconde ligne inscrite au centre de la marque ne devait compter que deux ou trois lettres.

151 — Disque en pierre blanche tendre, épais de 0^m027; diamètre, 0^m144. Nous n'en avons que la moitié. Chaque face est ornée.

D'un côté, le sujet représenté semble être deux poissons. Il était inscrit dans un cercle concentrique au disque et dans une ligne de trous suivant les bords de l'objet. Une autre série de trous était distribuée dans le champ.

L'autre face, qui paraît la principale, est ornée du même cercle et des mêmes trous. Comme sujet, on y reconnaît toujours en creux un animal, peut-être un chien; au-dessous, on lit :

VICTOR

Hauteur des lettres, 0^m013.

Cet objet paraît avoir servi de moule; cependant, l'inscription se lit régulièrement de gauche à droite.

152 — En réunissant quatre fragments d'une patère d'argile rouge, sans glaçure, je constate qu'elle portait à l'intérieur une inscription disposée en cercle à 0^m02 du bord. Cette inscription a été écrite à l'encre noire, avec un intervalle entre les mots ou portions de phrases :

a)
BEABI
b)
CABOPA RASTAN
c)
AUSNTOR

Hauteur des lettres, 0^m005.

Remarques. *a)* A est peut-être un Λ et I le jambage d'une autre lettre. La portion *b)* fait suite à la portion *a)*, mais avec un intervalle. La portion *c)* suit la portion *b)* avec un intervalle de 0^m 015.

Dans le premier mot de *c)*, il manque quatre ou cinq lettres et trois dans le second. Avant le T, ce qui se voit de la lettre ressemble à un Z et fait songer à un Z.

Il manque une partie de l'inscription elle-même et il n'est pas facile de dire si nous en avons le commencement. De plus, il paraît y avoir dans ce texte un mélange de grec et de latin.

A.-L. DELATTRE,
Des Pères Blancs,
Correspondant de l'Institut de France.



RECRUTEMENT ET ROLE

des Agents français de la province tunisienne

Dans le recueil des conférences sur les administrations tunisiennes faites en 1899, il est dit, au cours de l'allocution qui lui sert de préface, qu'il y a dans cet ouvrage « le germe d'un enseignement supérieur ». Ce germe, ajoute le conférencier, nous appliquerons tous nos efforts à le faire grandir, se développer et porter tous ses meilleurs fruits. Il y a place à Tunis pour un enseignement qui soit à la fois une culture et un apprentissage pour ceux qui ne peuvent aller puiser aux sources de la métropole. Il est utile que la Tunisie possède son enseignement particulier qui fasse connaître les rouages de l'administration du Protectorat et l'esprit qui en dirige la marche.

Aussi dans nos précédentes études nous étions-nous appliqué à combler les lacunes de ce recueil de conférences, en évitant soigneusement toute redite et tout double emploi.

Nous nous serions conformé, pour cette nouvelle partie de notre travail, à cette manière de faire, si les deux questions que nous abordons aujourd'hui ne méritaient plus qu'un résumé de textes législatifs que renferment ces conférences. ⁽¹⁾

Mais malheureusement en Tunisie, d'une part, on vit trop côte à côte du fonctionnaire français sans en connaître le choix et le rôle exacts; on est resté à tort sous l'impression d'un recrutement irraisonné qu'on a eu trop l'habitude de voir en honneur dans les débuts de nos colonies et protectorats, et en France, d'autre part, à l'époque où l'on a tant discuté le grand problème du recrutement colonial, on a complètement laissé dans l'ombre celui de la Tunisie, parce qu'elle traversait alors une période d'essais et qu'elle n'avait pas encore établi comme aujourd'hui des règles fixes méritant un sérieux examen et une comparaison utile avec les autres systèmes.

Pour tous ces motifs, nous nous attacherons à faire un examen complet de la question, en observant les mêmes divisions que dans nos autres études de législation comparée.

(1) Voir au *Recueil des conférences sur les administrations tunisiennes*, 1899, la conférence très claire de M. Serres, contrôleur civil, intitulée: *Résidence générale et contrôle civil*.

Le contrôleur civil

Nous avons assez démontré ici même l'importance de la mission de cet agent ⁽¹⁾ et la difficulté de sa tâche devant les attributions multiples des chefs indigènes dont il a le contrôle; ⁽²⁾ nous avons suffisamment étudié ses rapports avec l'administration générale ⁽³⁾ et la circonscription dont il a la charge ⁽⁴⁾ pour que nous n'ayons plus besoin d'y revenir à cette place. Toutes ces considérations démontrent amplement que le contrôleur civil est le pivot du protectorat français et de l'administration indigène. Il ne nous reste donc plus qu'à fixer son histoire, ses caractères propres, ses droits et ses devoirs.

§ 1. — Historique

Si l'on peut à la rigueur remonter à la période romaine pour trouver dans le passé un fonctionnaire indigène assimilable à nos caïds actuels, nous croyons qu'il est inexact de vouloir comparer le *princeps* du protectorat romain au contrôleur civil de nos jours. Certes, les *reguli* indigènes du temps de Salluste accusaient les mêmes mœurs administratives que nous avons eu à réprimer à notre arrivée en Tunisie; certes, leur origine proto-sémitique peut expliquer les points communs trouvés entre eux et les caïds tunisiens par M. Boissier dans son ouvrage *l'Afrique romaine*; mais, à part ces conformités dues uniquement à la continuité des traditions sémitiques depuis les origines jusqu'à nos jours, il serait déjà téméraire de vouloir, comme on l'a fait souvent, assimiler en tous points aux chefs indigènes actuels ces *reguli* définis par Wahl ⁽⁵⁾ de la façon suivante: « Dans les districts montagneux, difficiles et peu sûrs, les tribus avaient des chefs, protégés et clients du gouvernement, *exploiteurs sans pitié*. » A fortiori croyons-nous que Mercier ⁽⁶⁾ a tort de comparer en ces termes les contrôleurs civils aux *principes* chargés de contrôler ces *reguli*: « Pour sauvegarder le principe du droit de l'Etat, les populations indigènes de la montagne ou des régions éloignées des pays de colonisation furent réunies en tribus et placées sous la surveillance d'un délégué de l'administration qui reçut le

(1) *La Tunisie type de l'administration intérieure des protectorats français*; *Revue Tunisienne*, octobre 1899, p. 400 à 411.

(2) *L'administration des chefs indigènes de la Tunisie*; *Revue Tunisienne*, juillet 1900, p. 294 à 323; octobre 1900, p. 454 à 466.

(3) *Exposé historique, analytique, critique et comparé de l'administration intérieure de la Tunisie*; *Revue Tunisienne*, janvier 1900, p. 66 à 70.

(4) *Les contrôles civils de la Tunisie*; *Revue Tunisienne*, avril 1900, p. 202 à 214.

(5) WAHL: *L'Algérie*, p. 75.

(6) MERCIER: *Populations*, p. 30.

titre de princeps et que nous ne pouvons nous empêcher de comparer à nos contrôleurs civils de Tunisie. Il représentait le pouvoir central et veillait à la rentrée du tribut. »

Sans vouloir voir dans ce parallèle une allusion blessante pour la probité des caïds et des contrôleurs civils actuels, il faut néanmoins convenir que la comparaison n'est pas heureuse, vu que les principes existaient seulement dans des régions spéciales, loin de toute colonisation, alors que les contrôleurs civils ont été placés à la tête de chaque circonscription administrative et chargés principalement de sauvegarder les intérêts des colons français.

Nous ne trouvons pas non plus dans notre propre histoire coloniale un agent qui puisse être assimilable au contrôleur civil. Il a bien existé dans nos vieilles colonies des contrôleurs,⁽¹⁾ mais c'étaient des chefs politiques, assistés de divers fonctionnaires pour l'administration : ces contrôleurs coloniaux étaient chargés du contrôle spécial de l'administration de la marine, de la guerre et des finances, et de la surveillance générale de tout le service administratif. Il faut voir en eux des fonctionnaires plutôt militaires et n'ayant qu'une similitude de nom avec ceux qui nous occupent.

Nous verrons aussi en étudiant les attributions des contrôleurs civils combien elles diffèrent de celles du *district-officer* de l'Inde anglaise.

On peut donc affirmer que l'historique du corps ne remonte qu'à la création du protectorat français en Tunisie.

Le décret du président de la République en date du 4 octobre 1884 institue un corps de contrôleurs civils français en Tunisie et les fait relever du résident de la République française dans la Régence.

Au 1^{er} novembre 1884, les attributions de vice-consul de France leur sont confiées, en même temps que le nombre des contrôleurs est fixé à trois.⁽²⁾

Du 1^{er} novembre 1884 au 22 juillet 1887, leur nombre passe successivement de trois à dix en 1886,⁽³⁾ à quatorze en 1887,⁽⁴⁾ et jusqu'à cette date aucune instruction précise n'est donnée aux contrôleurs civils. Ils ont des attributions et des circonscriptions très étendues ; ils agissent à peu près à leur guise et suivant les circonstances, quitte à rendre compte dans certains cas de leurs décisions au pouvoir central. Il ne serait pas trop risquer que de les assimiler à cette

(1) BLOK : *Dictionnaire de la politique*, 1873.

(2) Le Kef, Gafsa, Nabeul.

(3) En plus Béja, Bizerte, Souk-el-Arba, Mactar, Kairouan, Tozeur, Djerba. (Décret du 24 décembre 1886.)

(4) Décret du 1^{er} février 1887 : Tunis, La Goulette, Nabeul (aujourd'hui Grombalia), Sousse, Sfax, Djerba, Tozeur, Kairouan, Mactar, Le Kef, Souk-el-Arba, Béja, Bizerte. Décret du 9 juillet 1887 : Zaghouan.

époque aux commandants actuels des cercles militaires ⁽¹⁾ auxquels on aurait confié en outre les fonctions de vice-consul de France. ⁽²⁾

Il faut arriver au 22 juillet 1887 pour trouver des instructions générales aux contrôleurs civils, et à 1897 pour pouvoir relever des décrets à peu près fermes sur le nombre et la répartition de ces fonctionnaires ainsi que sur leur mode de recrutement.

§ 2. — Exposé des dispositions organiques

I. *Nomination.* — Les contrôleurs civils sont nommés par décret du président de la République, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères.

II. *Recrutement.* — Le dernier arrêté résidentiel sur la matière, en date du 8 janvier 1897, ne pouvait légalement fixer le mode de recrutement des contrôleurs civils, puisque leur nomination dépend du président de la République; mais il semble ressortir de l'examen de cet arrêté que les contrôleurs seront désormais recrutés parmi les contrôleurs suppléants soumis, en ce qui les concerne, à ce seul arrêté résidentiel. La pratique paraît confirmer cette opinion pour le grand bien des fonctionnaires subalternes: généralement, en effet, l'administration nomme d'abord, par arrêté, le contrôleur civil suppléant de son choix au grade de faisant fonctions de contrôleur civil et, après l'épreuve de l'expérience pratique, le propose au gouvernement de la métropole, qui statue, pour le grade de contrôleur civil titulaire.

III. *Traitement.* — Les contrôleurs civils sont répartis en trois classes. Les appointements attribués à chacune de ces classes sont fixés comme suit: 1^{re} classe, 9.000 francs; 2^e classe, 8.000 francs; 3^e classe, 7.000 francs. Il faut ajouter à ces émoluments le logement, des indemnités pour frais de bureau, le 5 % sur les recettes de chancellerie et diverses rémunérations pour frais de représentation variant suivant les postes.

IV. *Résidence.* — Le contrôleur civil doit résider au siège du contrôle civil, qui est en même temps, comme nous l'avons dit, le siège du vice-consulat. Il n'est autorisé à quitter le chef-lieu de sa circonscription que pour faire les tournées qu'exigent ses fonctions ou pour jouir d'un congé régulier.

En cas d'absence, il doit se faire remplacer par le contrôleur suppléant, le contrôleur stagiaire ou le secrétaire du contrôle. En

(1) Nous donnerons ultérieurement une étude sur les commandants des cercles militaires actuels de la Tunisie.

(2) Leurs pouvoirs étaient tels qu'ils avaient à cette époque une délégation de l'Ouzara qui leur permettait de juger les indigènes.

dehors même du cas d'absence ou d'empêchement, le contrôleur civil peut du reste déléguer une partie de ses attributions à l'un des deux premiers de ces fonctionnaires.

Le nombre des chefs-lieux de contrôle civil est fixé aujourd'hui à treize pour toute la Tunisie.⁽¹⁾

EXPOSÉ CRITIQUE ET COMPARÉ

§ 3. — Recrutement

Le recrutement de ce personnel d'élite est des plus délicats. Ce n'est pas seulement en Tunisie que s'est posée cette éternelle question du choix de l'administrateur colonial. Mais il nous importe avant tout de retracer ce qui a été fait dans la Régence. On a commencé par mettre à l'essai différentes catégories de sujets avant de s'arrêter à un recrutement spécial et judicieux.

Les premiers contrôleurs ont été recrutés parmi des administrateurs des communes mixtes de l'Algérie : attirés par des traitements plus élevés et par une administration plus paternelle, ils ont mis à la disposition du pays leur connaissance de la langue arabe et des indigènes.

La deuxième source a été le corps des interprètes militaires, qui apportaient la connaissance des Arabes, de leur langue et de leurs mœurs, par suite de leur passage dans les bureaux arabes d'Algérie. Enfin quelques-uns formaient une classe à part : c'étaient d'anciens officiers de la campagne, et, un peu plus tard, quelques civils sans instruction bien spéciale : ces deux derniers types ne connaissaient pas la langue du pays, mais étaient guidés dans leur gestion par une forte culture intellectuelle et leurs larges connaissances générales.

Avant de faire un examen spécial de chacune de ces catégories, constatons que si, dans le nombre, il y a eu quelques incapables, leurs fautes ont été largement réparées par quelques hommes de tête tout dévoués à leur œuvre.

Ceux qui ont le caractère vraiment nouveau du contrôleur, ceux qui peuvent être fiers d'être les principaux instruments de la conquête morale du pays, sont ceux de la première classe et même de la seconde.

Les premiers apportaient leur longue expérience du traitement des indigènes, ils avaient la pratique jointe à la théorie : aussi, les plaça-t-on dans les grands contrôles. Les deuxièmes, anciens interprètes militaires, avaient moins de pratique de l'administration, mais y suppléaient largement par la connaissance de la langue et

(1) Ce sont : Tunis, Thala, Grombalia, Sousse, Sfax, Gabès, Gafsa, Kairouan, Mactar, Le Kef, Souk-el-Arba, Béja, Bizerte.

de la tribu; de plus ces interprètes étaient, en général, de ces enfants de l'Afrique du Nord qui entendent depuis leur bas âge discuter les questions algériennes et coloniales.

Tels sont donc les hommes qui ont été vraiment utiles à la Tunisie, sans vouloir faire renîrer dans le nombre certains agents français exerçant dans la Régence bien avant l'occupation et dont les actes appartiennent plutôt à l'histoire diplomatique et militaire qu'à celle de l'administration.

Nous ne pourrions assimiler complètement à ces deux premières catégories les agents qui ont été pris dans les deux dernières classes. Anciens militaires déjà âgés ou civils favorisés, ils manquaient de connaissances précises sur le pays et sur les habitants; nouveaux venus dans la Régence ou privés de l'activité de la jeunesse, ils ne pouvaient naturellement, malgré leur bonne volonté, assumer aisément la tâche très lourde qui leur incombait. Il a fallu souvent les doubler d'un agent subalterne plus actif dont le rôle consistait à traiter ces mille petits riens qui ne peuvent mettre en relief un administrateur, mais qui forment en réalité la tâche la plus ardue à côté du rôle nécessaire de préséance réservé à ces hommes de poids qu'étaient les sujets dont nous nous occupons.

Mais si partout et toujours il faut compter avec la faveur, en Tunisie heureusement elle n'a pas toujours été complètement maîtresse : M. Cambon a su écarter les solliciteurs incapables et faire un choix scrupuleux.

Sans entrer dans les discussions sans nombre soulevées au sujet de l'administration par les anciens militaires, nous ne retiendrons de ces opinions, partiales pour la plupart, qu'une remarque intéressante la continuité du service et fondée sur la loi militaire elle-même. Beaucoup de contrôleurs recrutés parmi les anciens officiers sont appelés pour vingt-huit jours à l'activité, et, de plus, cette catégorie d'officiers étant, aux termes de la loi militaire, à la disposition du ministre pendant cinq années après l'obtention de leur retraite, il s'ensuit qu'ils sont pourvus de commandements pour le jour de la mobilisation, et que le contrôle serait, en temps de guerre, privé de son chef naturel. C'est le seul argument sérieux qu'on puisse abandonner aux non partisans de la gestion des affaires locales par un ancien militaire, car il est inhérent à la loi et non aux personnes. Malheureusement, en effet, on s'est trop attaché, dans les discussions sur le recrutement des premiers administrateurs en Algérie et en Tunisie, à citer des faits particuliers à certains d'entre eux : aussi, les jugements portés ne sauraient être généralisés. Pour ces motifs, nous ne pouvons nous ranger à l'avis de l'auteur de *la Politique française en Tunisie*,⁽¹⁾ dont l'opinion sur la question, exposée en

(1) P. II, X. : *La Politique française en Tunisie*, p. 348 à 360.

douze longues pages, peut se résumer en substance dans une distinction marquée entre les jeunes officiers et les officiers retraités pourvus d'un poste administratif; pour lui, le procès des premiers ne serait plus à faire, tandis que les seconds, surtout ceux qui ont exercé dans les bureaux arabes, seraient une source excellente capable d'alimenter le corps des contrôleurs civils de la Tunisie.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir contrebalancer par notre opinion celle d'un écrivain dont la valeur, la compétence et l'impartialité sont trop connues, mais nous lui opposerons simplement les résultats de l'expérience pratique, résultats capables d'être appréciés par tous depuis l'époque où ces pages ont été écrites. Nous croyons pouvoir conclure, par suite, que dans les fonctions délicates d'administrateur des colonies et protectorats, l'origine civile ou militaire de l'agent importe peu, mais que la première qualité que l'on doit exiger de lui est l'activité de la jeunesse, la vigueur physique et morale. Si bien qu'officiers et civils encore jeunes doivent être appelés à administrer indistinctement, et qu'indistinctement aussi, civils et militaires retraités doivent être écartés de ces situations si absorbantes pour être de préférence versés dans des fonctions moins actives et moins spéciales où ils pourront trouver, avec la récompense de services rendus, le vrai repos qu'ils méritent.

Bref, à notre avis, le recrutement, dans le début d'une occupation, ne peut être autre qu'il a été en Tunisie: les administrateurs de la première heure doivent être ceux qui ont les premiers vu le pays et les habitants, c'est-à-dire les officiers et les interprètes militaires, car nous n'aurons pas pour l'administration de toutes nos colonies ou protectorats la chance de recruter des civils dans un département frère, comme nous l'avons fait en Tunisie. Mais il ne faut pas oublier non plus que la classe des anciens militaires ne peut avoir qu'un rôle passager et qu'elle devra laisser place à des jeunes, plus spécialisés, lorsque, avec les perfectionnements administratifs nouveaux, elle n'assurera plus à l'administration cette souplesse qui est l'apanage de la jeunesse et qui est nécessaire pour l'application d'une législation devenant beaucoup moins simple à mesure que la civilisation s'introduit dans le pays.

De toutes ces considérations, il résulte donc que les remarques et les efforts des critiques auraient dû plutôt porter sur un état de choses plus permanent, sur l'organisation future, sur la formation d'un corps homogène de contrôleurs civils ou d'administrateurs pour l'avenir. Car, alors, s'il faut écarter sans hésiter et les militaires retraités et les civils incapables, il faut aussi songer à former une pépinière de jeunes gens actifs et connaissant spécialement leur carrière. Or, la création du fonctionnaire colonial est la question à l'ordre du jour. M. Boutmy, l'éminent directeur de l'École des scien-

ces politiques, dans un livre très raisonné, a longuement étudié le problème, mais à un point de vue spécial : le recrutement de ce fonctionnaire dans la métropole. (1) Ce n'est pas, du reste, d'aujourd'hui qu'on réclame la préparation de bons administrateurs coloniaux. Déjà pour le Tonkin, en 1886, M. Dunoyer de Segonzac, dans une étude sur l'organisation administrative du Tonkin et des pays de protectorat, (2) disait : « Il se trouve que nous avons en France deux écoles dont l'enseignement répond à merveille à cette nécessité. Je veux parler de l'École des langues orientales vivantes, en ce qui concerne l'étude du chinois et de l'annamite, et de l'École libre des sciences politiques, pour ce qui a rapport aux connaissances administratives. En deux ou trois années, ces écoles, qui n'en sont plus à faire leurs preuves, pourront par un enseignement simultané former des jeunes gens pris à leur sortie du collège, et les mettre à même de se rendre en Indo-Chine comme stagiaires pour y devenir plus tard des agents d'un rang plus élevé et aussi bien préparés à leur nouvelle situation qu'on peut le désirer. » Le problème était donc déjà théoriquement résolu, et bien simplement. Une école coloniale a été créée depuis, au début de l'année 1889, et a assuré de son côté une grande facilité de recrutement pour certaines colonies lointaines et déterminées, colonies d'exploitation pour la plupart.

Seulement, le point que l'on ne trouve traité chez aucun auteur, c'est le recrutement des administrateurs dans la colonie même, surtout quand cette colonie est une colonie de peuplement.

M. P. H. X., dans son ouvrage remarquable sur la politique française en Tunisie, consacre de longues pages à la glorification des premiers contrôleurs civils, mais lui-même, si autorisé, n'a pas songé, dans la partie de son ouvrage où il envisage l'avenir, aux forces que l'administration pourrait puiser dans la colonie même. Et cela, nous ne saurions trop le répéter, c'est parce que partout on a confondu le recrutement qui suit la conquête et celui qui doit être fait après quinze ans d'occupation. Les enfants des Français qui sont arrivés pendant ou immédiatement après la prise de possession d'une contrée, et qui étaient alors âgés de dix à quinze ans, rentrent à l'époque qui nous occupe dans leur ving-cinquième année ou l'ont dépassée; ils connaissent, pour la plupart, le pays, les habitants et leur langue, et ils ont une idée juste de la situation locale. Il ne faut pas que ces hommes-là restent inutilisés dans leur seconde patrie ou qu'ils soient rejetés dans la métropole, faute de situation dans la nouvelle possession à coloniser. Il faut éviter de désagréger ainsi des familles dévouées au pays et de mettre en France un com-

(1) BOUTMY : *Le recrutement des administrateurs coloniaux*, 1895.

(2) Etude communiquée à la Société de géographie, 19 février 1886.

battant de plus dans la lutte pour la vie : sans parler de ceux qui sont à la hauteur de leurs frères de la métropole par des études communes, il y en a d'autres, inférieurs en instruction générale, mais qui ont droit à des conditions spéciales, dès leur entrée dans la carrière. Eux seuls seront capables de s'exiler dans les contrées du pays les plus sauvages et les plus fermées à la civilisation. Il faut faire tout son possible pour ne pas les prendre dans les administrations comme secrétaires éternels, à des traitements minimes, alors qu'ils ont, en réalité, déjà fait un stage de quinze ans dans la colonie. Ainsi on ne se trouvera pas dans l'obligation de donner les postes d'initiative à des hommes tout à fait étrangers au pays, comme cela s'est malheureusement vu trop souvent dans la plupart de nos colonies et protectorats.

Nous insistons sur ce dernier point, car pour nous la réussite dans le bon choix d'agents dans nos possessions est à ce prix : concours des esprits métropolitains et locaux, et concours compris tout autrement qu'il ne l'a été jusqu'à nos jours. Les rôles sont à renverser : les postes de bureaux aux diplômés métropolitains, les postes d'initiative et de surveillance aux enfants de la colonie. Cela ne veut pas dire que plus tard, après un long séjour dans ces bureaux, le jeune colonial, pour employer le mot consacré, ne soit pas capable de gouverner à lui seul une région particulière : loin de là notre pensée. Mais, ce qui est préalablement nécessaire, c'est un avancement rapide pour l'enfant de la possession nouvelle et une période de début plus longue pour celui qui arrive directement de nos écoles de France. Ce ne sera qu'au bout d'un certain nombre d'années de service que tous deux devront être traités sur le pied d'égalité.

Qu'a-t-on fait dans ce sens en Tunisie, toujours en nous plaçant dans la deuxième période d'administration qui doit suivre la conquête ? Ces dernières années encore, alors que l'instruction secondaire, appropriée au pays, avait produit des bacheliers ayant des notions de commerce et d'agriculture, ⁽¹⁾ au courant de la langue arabe et des questions locales, grâce aux cours publics, à la lecture des nombreuses brochures officielles ou périodiques et des journaux locaux, on voyait une foule de jeunes gens s'étioler dans les bureaux des divers services. En Tunisie, en effet, où la première phase de recrutement a été merveilleuse, on a assisté à une période d'hésitation et de tâtonnements dans le choix de l'agent de transmission. Heureusement qu'en 1895-1896 on a compris le danger : la création d'un stage, dont nous étudions l'organisation plus loin et qui a été imposé aux élèves diplômés des écoles de la métropole, a

(1) On a, en effet, organisé au Lycée de Tunis des cours spéciaux d'agriculture et de commerce.

apporté un premier remède à cet état de choses. Mais il restait encore à améliorer la situation de l'enfant du pays, qui continuait à perdre son entrain et ses aptitudes spéciales dans les bureaux, loin de l'indigène dont il oubliait la langue, apprise pourtant si naturellement sur les bancs de l'école avec les jeunes Tunisiens. (1) En 1898, enfin, le gouvernement manifestait le désir de pallier à ce danger; notamment dans un document rendu public et officiel par sa reproduction dans un recueil officiel, (2) nous relevons le passage suivant : « La métropole fournira toujours un contingent d'administrateurs d'élite. Mais nous devons en même temps nous occuper de former sur place de futurs administrateurs, et cela pour plusieurs raisons. Il est clair d'abord que l'administrateur formé dans pays le même, ayant vécu de la vie tunisienne et sachant l'arabe (car il n'y aura pas, à l'avenir, de jeunes gens qui ne veuillent posséder au moins les connaissances du certificat d'arabe parlé), fera un bon fonctionnaire. C'est déjà une force considérable, pour entrer dans une administration, que de connaître la langue du pays, que d'avoir vécu dans le milieu et d'en connaître l'esprit et les mœurs. A Tunis, nous avons un grand lycée, le Lycée Carnot, une école normale mixte, le Collège Alaoui, qui est très fréquentée par les Français. Sans doute, une partie de ces jeunes gens se destinera au commerce et à l'agriculture. Mais, en même temps, notre lycée doit permettre aux enfants qui y sont élevés de trouver des débouchés dans les administrations. Déjà s'ouvre à eux la carrière des contrôles, dont on s'est étudié à régulariser l'entrée. Bientôt s'y ajoutera le surnumérariat des Finances; nous avons tout lieu de supposer qu'on pourra par la suite recruter en Tunisie même les titulaires des postes les plus importants. »

L'application de ces principes sera certainement excellente, et, lorsque le gouvernement sera complètement rentré dans cette voie, l'expérience pratique viendra confirmer les bons résultats qu'on en attend, et le problème du recrutement du fonctionnaire colonial aura été résolu entièrement par le Protectorat français en Tunisie.

On a reproché à l'Algérie de borner presque exclusivement à l'Algérie le recrutement de ses fonctionnaires, alors que c'est une des réformes les plus intelligentes qui aient été faites ces dernières années par le gouvernement de l'Algérie, qui a décrété pour ses administrateurs l'obligation de présenter le brevet de langue arabe et le certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes, délivrés à Alger. Et veut-on avoir une idée de l'absurdité des argu-

(1) *Congrès national de 1889 à Paris*, t. I.

(2) *Recueil des conférences sur les administrations tunisiennes* (ouvrage cité plus haut), pages 9 et 10.

ments donnés contre ce système et du remède proposé ? Au congrès colonial national tenu à Paris en 1889, il a été dit textuellement : « Pour toutes sortes de raisons et ne fût-ce que pour contribuer ainsi à l'accroissement de la population française-algérienne, il y a intérêt à envoyer en ce pays le plus possible de fonctionnaires nés et élevés sur le continent. C'est pourquoi nous demanderions qu'on instituât en France, soit à Paris, à l'École coloniale, à l'École des langues orientales vivantes ou à l'École de droit, soit en province dans quelques facultés, des cours préparant à des diplômes spéciaux semblables à ceux que délivrent les écoles supérieures d'Alger. » Il faut avoir une drôle d'idée du peuplement des colonies, d'autre part du nombre de fonctionnaires nécessaires à une colonie, et, de plus, une connaissance peu vaste de la langue arabe, pour conclure ainsi. L'arabe, en effet, est une langue double ; il faut distinguer l'arabe écrit de l'arabe parlé. Le premier peut s'apprendre à Paris, mais le deuxième ne s'acquiert que dans le pays même. Du reste, s'il n'en était pas ainsi, pourquoi l'étudiant ne passerait-il pas un examen à Alger ou à Tunis au lieu de le passer à Paris ? S'il était sûr de sa réussite, la distance de Paris à Alger ou à Tunis ne l'effrayerait pas. Là encore, on n'a pas compris qu'en Algérie cette nouvelle réforme avait pour but non de fermer les emplois civils à la métropole, mais simplement d'obliger le novice à un séjour à Alger avant de le lancer dans la tribu. Gabriel Charmes, en parlant des jeunes consuls, ne nous dit-il pas : « Comment veut-on que des jeunes gens arrivés en Orient de vingt à trente ans, en qualité d'élèves-consuls, soumis dès cet âge à toutes les sollicitations, exposés à toutes les séductions du pouvoir absolu, traités comme tous les despotes, dont chacun flatte ou plutôt provoque les caprices, résistent à une pareille éducation ? Beaucoup succombent. Leur sens moral se déforme, et s'ils ne deviennent pas personnellement malhonnêtes, ils perdent du moins ces scrupules, ces délicatesses de conscience sans lesquels on risque toujours de se laisser entraîner à des fautes de conduite d'un caractère très fâcheux. » (1)

Or, en pays arabe, il ne faut pas oublier qu'un administrateur doit être doublé d'un fin diplomate, et ce stage ne peut que préparer à ces deux fonctions.

Le gouvernement du Protectorat l'a si bien compris que, dans l'exposé des motifs de l'arrêté résidentiel du 25 octobre 1897 réglant définitivement le stage, il est dit : « Si la connaissance de l'arabe et des coutumes indigènes est indispensable pour former un contrôleur civil expérimenté, les qualités qu'il est nécessaire de demander à ces agents, la vigueur physique, l'énergie, le tact et l'autorité

(1) GABRIEL CHARMES : *La Tunisie*.

morale ne résultent pas toujours avec certitude de renseignements que l'administration peut se procurer sur leur passé, ni même des constatations satisfaisantes qui se produiraient à la suite d'examens d'un caractère spécial et technique; il serait fâcheux que l'administration se trouvât engagée, en face des résultats d'un concours, vis-à-vis d'agents sur la valeur desquels elle n'aurait pas été complètement édifiée par l'épreuve de l'expérience pratique.» ⁽¹⁾

Ceci est très juste et toute erreur sera évitée si le gouvernement du Protectorat tient aussi la main à ce que ces mêmes principes soient appliqués dans l'appréciation des candidats lors du concours obligatoire entre stagiaires et secrétaires pour l'obtention du grade de contrôleur civil suppléant. En évitant ainsi ce seul écueil qui reste encore debout et qui pourrait, sur la seule foi d'un examen, faire favoriser un secrétaire nouvellement en fonctions, en violation des droits d'un stagiaire ou d'un secrétaire reconnu apte par l'épreuve de l'expérience pratique résultant de plusieurs années d'ancienneté, le gouvernement restera toujours logique avec lui-même et pourra être fier d'avoir surmonté toutes les difficultés que présente le choix du fonctionnaire colonial; car, comme le dit si justement M. P. H. X. : ⁽²⁾ « Il est indispensable que du plus petit au plus grand ils se sachent soutenus : sinon, les meilleurs s'en iront, les autres se désintéresseront de leur service; nous ne pourrons plus compter sur leur dévouement, et, sans leur dévouement, sans leur zèle, pour employer un mot devenu chez nous presque ridicule quand il s'agit des affaires de l'État, rien de ce qui est organisé n'aurait pu être mené à bien. Avec la fermeté, au contraire, fermeté à Paris d'abord, au sein même du gouvernement, lequel ne doit choisir ses agents que parmi des hommes dignes de son entière confiance, à Tunis ensuite, à la Résidence, de laquelle relève toute l'administration française et indigène de la Régence, dans les provinces enfin, où les contrôleurs sont seuls entre les étrangers, les Arabes et les colons, avec de la fermeté, l'entreprise si heureusement commencée se poursuivra sans désappointements, sans difficultés même. »

§ 4. — Traitement

Au point de vue du traitement, nous n'aurions pas de critiques sérieuses à faire, si le manque de retraite ne l'avait diminué en réalité de beaucoup jusqu'à ce jour. Le fonctionnaire, en effet, était obligé de songer à l'avenir : les économies étaient une brèche réelle au traitement, et le capital économisé, placé généralement dans les terres tunisiennes, pouvait fort bien être perdu dans des opérations

(1) *Journal officiel tunisien* du 30 octobre 1897.

(2) P. H. X. : *La politique française en Tunisie*, page 461.

agricoles ou dans des placements tentants, mais peu sûrs. Ce peu de sûreté du placement, surtout pour un fonctionnaire absorbé entièrement par son travail et vivant loin du milieu des affaires, appelait une réforme et la création d'une caisse de retraite.

De plus, pour le budget tunisien même et pour l'administration, l'effet était désastreux. En effet, arrivés à l'âge où ils avaient droit à une retraite, la plupart des fonctionnaires, tant français qu'indigènes, étaient maintenus en activité, parce qu'on ne pouvait sans criante injustice leur supprimer la situation qui les faisait vivre. Mais l'âge de certains fonctionnaires s'opposant à la bonne exécution de leur service, l'administration se voyait forcée de leur en adjoindre de plus jeunes, grevant ainsi le budget de deux traitements pour une même fonction, ou bien de leur servir une rente annuelle ou viagère. D'un autre côté, les fonctionnaires français, n'ayant pas de retraite, s'intéressaient peu à leurs fonctions, et à l'expiration de celles-ci conservaient moins d'attache dans le pays, s'empressaient de le quitter pour la plupart et n'y employaient ni leurs économies ni leurs capitaux. Il était anti-colonial de ne pas employer tous les moyens possibles pour conserver en Tunisie et acquérir à la colonisation cette classe de citoyens qui pouvaient se fixer dans le pays et mieux que quiconque y faire de la grande colonisation.

Du reste, il était facile d'employer le traitement de cet auxiliaire au service d'une retraite à l'employé infirme ou trop âgé. Seulement, tout le monde n'était pas partisan de la retenue sur le traitement, surtout aux colonies, et d'aucuns désiraient voir instituer une retraite semblable à celle des sous-préfets de la métropole. On sait, en effet, toutes les discussions que cette question des retraites a fait naître à propos des retenues : on prétendait que c'était, en réalité, frustrer les employés de leur quart colonial. D'autres encore, en Tunisie surtout, disaient qu'on pouvait compter sur le budget, puisque l'on trouvait le moyen de payer une foule d'auxiliaires, et ceux-ci, trop intéressés et espérant beaucoup de la faveur, préféraient des rentes sérieuses servies par l'État à une minime pension obtenue d'après les règlements étroits et gênants d'une caisse de retraite.

Ce n'est qu'en 1898 que le gouvernement s'est appliqué à rechercher une combinaison permettant, d'une part, d'éviter aux fonctionnaires le grand inconvénient de la loi française du 9 juin 1853, qui n'assure pas aux agents la propriété des retenues faites sur leur traitement et qui ne tient pas compte du chiffre réel des retenues qu'ils ont subies depuis l'origine de leur carrière, et, d'autre part, de ne pas engager la Tunisie à assumer pour l'avenir des charges indéterminées, analogues à celles qui résultent pour la France de la loi de 1853, le service des pensions civiles exigeant chaque année

un chiffre de crédit supérieur au produit des retenues. En créant la Société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens et en reconnaissant cette société comme établissement d'utilité publique, ⁽¹⁾ l'Etat créait une caisse de retraite analogue à la Caisse nationale française pour la vieillesse ou aux grandes compagnies d'assurance, et s'engageait à subventionner les comptes individuels des sociétaires, de telle sorte que cette subvention bénéficiât à l'agent à concurrence des intérêts composés augmentés des aléas de la mortalité et à la masse des sociétaires à concurrence du capital.

Grâce à cette institution, la société peut non seulement verser à ses membres des rentes viagères proportionnelles à leurs versements et calculées d'après des tarifs fixés, mais encore assurer l'avenir des veuves et des orphelins des fonctionnaires, par suite de l'institution d'un *fonds commun*. Ce dernier est alimenté surtout par une dotation de l'Etat fixée à 600.000 francs et dont les revenus sont affectés au service des pensions des veuves et aux secours des orphelins. Bien plus, les retenues subies par l'agent sont attribuées à sa veuve ou à ses enfants, à quelque époque que son décès se produise. Elles lui sont, au contraire, restituées à lui-même soit à l'époque de sa mise à la retraite, soit au moment où il quitte l'administration, pourvu qu'il ait à ce moment dix ans au moins de services, et ainsi les sacrifices qu'il s'est imposés pendant sa carrière ne sont donc pas perdus pour lui.

§ 5. — Résidence

Il est une autre question très importante qui mérite d'être envisagée à cette place. Il faut faire en sorte que le fonctionnaire colonial s'attache au pays, s'y établisse, ne vive pas dans l'attente, dans l'espoir d'un changement de poste. Il ne faut à aucun prix qu'il ait la perspective de laisser à son successeur, suivant qu'il est animé ou qu'il manque de zèle, le bénéfice ou la responsabilité de ses actes. Pour obtenir dans leur administration des Indes le plus possible de ce zèle dont on se moque trop en France et de stabilité, les Hollandais ont pris le parti d'attribuer à leurs agents des traitements qui nous feraient lever les bras au ciel : 365.000 francs au gouverneur général, 50.000 francs à chacun des cinq directeurs placés sous ses ordres et ainsi de suite, et les retraites en proportion. ⁽²⁾

Grand est le contraste quand on regarde ce qui se passe en Algérie ; s'il est, en effet, un spectacle plus pénible que celui d'administrateurs réduits à communiquer avec les indigènes par l'intermédiaire indispensable d'un khodja, c'est celui d'administrateurs qui roulent de communes mixtes en communes mixtes, sans avoir le temps ni

(1) Décret du 20 janvier 1898.

(2) P. H. X. : Ouvrage cité, page 358.

de connaître leur circonscription ni de s'y attacher, et qui, se sentant là en camp volant, se donnent garde de commencer aucune entreprise. On ne s'imagine pas ce qu'une commune peut voir passer d'administrateurs par le bordj où ils ont à peine le temps de s'installer avant de partir. J'extrait du rapport de M. Burdeau sur l'Algérie ⁽¹⁾ les chiffres suivants : 1° en trois ans, on eut à relever de leurs fonctions, pour incapacité et fautes graves, 24 administrateurs ou adjoints; 2° en fait, sur 199 administrateurs et adjoints, il y en a 16 qui touchent la prime allouée aux fonctionnaires pour le brevet ou le certificat de langue arabe ou kabyle; 3° en dix ans, en moyenne, la plupart des communes voient passer une dizaine d'administrateurs : Aïn-Mokra, de 1872 à 1884, en a eu 14. Les administrateurs font, d'après des exemples très rigoureux d'exactitude, un poste par an, en général.

Il est malaisé, dans ces conditions, qu'un administrateur réussisse à connaître les lieux et les personnes de sa circonscription, la situation et la composition des douars, les antécédents et le caractère des caïds, les rivalités de famille et les divisions des fractions ou çofs. Encore bien moins pourrait-il présider fructueusement une djemaâ, débrouiller dans les dires de chacun la part de la vérité et celle de la passion ou de l'intrigue.

En Tunisie, nous n'avons pas, fort heureusement, à enregistrer de tels faits; mais nous ne pouvons pas dire que la stabilité des administrateurs ait été complète. Il y a, au contraire, à signaler des cas fréquents de long séjour du même fonctionnaire dans le même poste: Sousse et Sfax ont été les modèles de contrôles stables, mais beaux aussi ont été les résultats obtenus dans ces deux contrées. Mais, en Tunisie, il est à remarquer que cet état de choses a tenu surtout aux qualités et au dévouement de certains hommes d'un grand caractère.

Cependant, sans aller aussi loin que les Hollandais, qui octroient à leurs agents les traitements formidables que nous citons plus haut, il existe peut-être un moyen terme, que nous trouvons cette fois en Algérie, dans la réglementation des justices de paix. Nous nous étonnons même qu'on ne l'ait pas appliqué aussi aux communes mixtes, et nous sommes sûr que nos diverses possessions n'auraient qu'à gagner à l'adaptation de cette mesure à toutes leurs administrations.

Les justices de paix d'Algérie à compétence étendue avaient été divisées, par le décret du 6 avril 1877, en quatre classes au point de vue de leur importance territoriale. L'expérience a révélé le défaut de ce système, qui entraînait de trop fréquentes mutations de person-

(1) *L'Algérie en 1891. Rapport de M. Burdeau.*

nel. Or, dans le rapport au président de la République du 27 mai 1882, le remède proposé est le suivant : supprimer le caractère territorial des classes, qui subsisteraient en nombre égal, mais deviendraient personnelles aux magistrats. Dans cette nouvelle organisation, les changements de résidence seraient beaucoup plus rares, puisque l'avancement pourrait avoir lieu sur place. D'autre part, plusieurs degrés ne sauraient être franchis d'une seule fois : les titulaires devraient rester au moins un an dans chaque classe *et dans la même résidence*, et s'ils quittaient leur circonscription avant un an de séjour, le temps qu'ils y auraient passé ne leur serait pas compté pour l'avancement. Ainsi seraient assurées toutes les garanties de hiérarchie et de stabilité. En portant à plusieurs années ce délai d'un an et en instituant même des primes de résidence pour ceux qui s'astreindraient à rester plus longtemps dans un même poste, les fonctionnaires coloniaux s'appliqueraient à vivre en bonne intelligence constante avec les populations de leur contrée, et tous y trouveraient leur compte.

On a compris également en Tunisie que la connaissance de la langue arabe était nécessaire à tout administrateur. L'obtention préalable du certificat d'arabe parlé délivré à Tunis est exigé de tout candidat à ces fonctions. On sera néanmoins appelé à créer comme en Algérie des primes d'arabe pour ceux qui s'adonneront plus à fond à l'étude de la langue du pays, et l'on commence même à rentrer dans cette voie, puisque depuis 1897 les agents des contrôles civils munis du grade supérieur ou brevet de langue arabe peuvent espérer un avancement de classe plus rapide. Et plus tard même, l'expérience démontrera que l'institution d'examens d'arabe périodiques et obligatoires pendant tout le cours de la carrière de l'agent s'imposera pour contraindre ce dernier à se perfectionner ou tout au moins à se maintenir dans la connaissance d'une langue aussi vaste et aussi difficile que l'arabe. Cette nécessité s'est déjà fait sentir en Algérie, où les interprètes militaires sont astreints à ces examens périodiques et où les administrateurs de communes mixtes se sont vu imposer la même mesure au cours de ces dernières années.

Nous aurions dû régulièrement traiter la question des honneurs et de la préséance dus aux contrôleurs civils dans l'exposé des dispositions organiques, mais devant la pénurie des textes, la plupart tombés en désuétude aujourd'hui, nous n'aurions pu qu'induire en erreur le lecteur. Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'au début du protectorat les honneurs leur étaient rendus comme aux vice-consuls ou aux vice-résidents, mais que de nos jours ces habitudes se perdent de plus en plus par suite de la tendance marquée que l'on a à les considérer comme des administrateurs plutôt que comme les représentants d'une nation en pays étranger.

Le port de l'uniforme n'est plus exigé que dans un nombre restreint de cérémonies, et, ce qui confirme la remarque faite plus haut, cet uniforme se rapproche de plus en plus de celui des préfets et des administrateurs de communes mixtes d'Algérie. Si nous comprenons qu'un contrôleur civil évite de vouloir en imposer aux Européens par ces moyens d'une autre époque qu'on appelle l'épée ou la robe, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer qu'ils appliquent la même méthode vis-à-vis des indigènes; car il faut être bien ignorant du monde arabe et de ses mœurs pour ne pas savoir combien les Arabes respectent et craignent l'uniforme, et nous ajouterons même, jugent l'homme à son faste extérieur, au prix des dorures qui le couvrent, au nombre de chevaux qu'il monte et au chiffre de cavaliers qui l'escortent.

Le prestige même dont on avait su entourer les contrôleurs civils au début semble diminuer de jour en jour. Il est à craindre que l'indigène s'en aperçoive bientôt et que l'autorité du contrôleur civil n'en soit ébranlée.

Enfin, c'est avec ces quelques fonctionnaires qu'on est arrivé à diriger l'administration de ces chefs indigènes que nous connaissons, car le protectorat n'a pas eu seulement pour ennemis tous les gens d'affaires persuadés que les pays conquis sont destinés à leur servir de proie, mais encore tous les amateurs de fonctions publiques qui, n'ayant pas trouvé de places en France, auraient été bien aises d'en trouver ailleurs. « Ils ont maudit un régime qui n'avait créé que quelques postes très laborieux de contrôleurs civils, tenus de parler l'arabe et de savoir beaucoup de choses que les paresseux n'aiment pas à apprendre. »⁽¹⁾ Du reste, nous trouvons une comparaison exacte du nombre des fonctionnaires de Tunisie avec celui de l'Algérie dans un discours de M. Cambon à la colonie française:⁽²⁾ « J'ai fait le compte des fonctionnaires et employés de la province de Constantine, qui égale en étendue la Régence de Tunis: ils sont au nombre de plus de 1.500. C'est environ le nombre des Français actuellement établis en Tunisie. Peut-on doubler chaque colon d'un employé de l'Etat ou donner des emplois à tous les colons? »

Aussi peut-on affirmer que c'est à un homme qui parlait de la sorte et qui agissait comme il avait dit que nous devons d'avoir eu en Tunisie un petit nombre de fonctionnaires et des fonctionnaires de choix, dont nous allons étudier le rôle et les attributions.

(A suivre.)

AUGUSTE DESTREES.

(1) *Revue des deux mondes* du 1^{er} novembre 1886: G. VALBER.

(2) Discours de M. Cambon, résident général, à la colonie française, le 14 juillet 1885.

L'AIGUIÈRE ET LE PLAT DITS DE CHARLES-QUINT

Parmi les plus belles pièces d'orfèvrerie conservées au Musée du Louvre dans la galerie d'Apollon, se trouvent sans contredit les deux objets d'art qui sont connus sous le nom de l'aiguière et du plat de Charles-Quint, quoique rien ne prouve qu'ils aient appartenu à cet empereur.

On les considérait jusqu'à ce jour comme des produits de l'orfèvrerie allemande. Tous les critiques d'art qui s'en sont occupés — ils sont nombreux et non des moindres : MM. Darcel, Lafenestre, Labarthe, de Laborde, Burty, etc. — les considéraient comme provenant des ateliers d'Augsbourg ou de Nuremberg, qui ont fourni à cette époque tant de belles pièces d'orfèvrerie ou d'armure. Dans la savante et perspicace étude⁽¹⁾ que vient de leur consacrer M. Destrée, l'éminent conservateur du Musée de Bruxelles, cette théorie est triomphalement réfutée. L'examen des poinçons dont ces objets sont marqués prouve, d'une façon absolue, qu'ils ont été fabriqués à Anvers. L'un d'eux, en effet, représente une main coupée et couronnée, attribut qui fait partie, comme chacun sait, du blason de la ville d'Anvers. Or, les orfèvres de cette ville devaient sous peine d'amende revêtir les travaux qui sortaient de leur officine de trois signes : de celui du maître, de celui de la corporation (il vient d'en être question) et enfin de la marque indiquant l'année. Les deux bijoux de la galerie d'Apollon portent ces trois poinçons. A côté de celui à la main coupée, marque de la gilde des orfèvres d'Anvers, se trouve un monogramme, formé semble-t-il des trois lettres P. T. R. Malgré ses recherches et sa compétence, M. Destrée n'est pas parvenu à découvrir l'artiste qui se servait de ce monogramme, et ces belles œuvres d'art jusqu'à présent restent anonymes. Il y a bien un certain Peter, orfèvre à Anvers, dont le nom se résumerait aisément en ces trois lettres. La maison d'Autriche lui commanda en 1512 un service d'assiettes en argent. Mais c'est là tout ce que nous savons de lui, et cette citation extraite d'un livre de comptes ne nous donne aucun renseignement sur la valeur de cet artiste, qui pouvait parfaitement être capable de faire de la vaisselle plate et ne pas être à la hauteur d'une œuvre comme celle qui nous occupe. De plus, s'il

(1) *L'aiguière et le plat de Charles-Quint conservés dans la Galerie d'Apollon à Paris*, par JOSEPH DESTRÉE, conservateur des musées royaux des arts décoratifs et industriels ; extrait des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome XIV, 1^{re} livraison, 1900. Plaque in-8° avec photographures.

recevait déjà des commandes en 1512, vivait-il encore lorsque l'aiguère et le plat furent ciselés? Nous en savons en effet maintenant la date, grâce à M. Destrée, qui l'a fixée par l'étude du troisième poinçon. M. Darcel y avait lu, à tort, le chiffre 7 : il semble plus certain qu'il s'agit d'un Z. Or la gilde des orfèvres d'Anvers, à la suite d'une ordonnance de Philippe-le-Beau, date les œuvres de ses artistes avec l'une des vingt-cinq lettres de l'alphabet flamand, et M. Destrée, par le rapprochement avec certaines années dont la lettre est pertinemment connue, fait correspondre la lettre Z avec l'année 1558-1559.

Ce serait donc au moment même où l'Empereur, désabusé des grandeurs, mourait au couvent de Saint-Just en Estramadure (21 septembre 1558), que des artistes flamands terminaient cette œuvre destinée à glorifier cette expédition de Tunisie qu'il regarda toujours comme un de ses plus beaux titres de gloire. Il se fera représenter par Pompeo Leoni ⁽¹⁾ en vainqueur de Tunis, et sur l'Arco de Santa-Maria ⁽²⁾ à Burgos, où il a pris place parmi les héros légendaires de l'Espagne, il se pare du surnom d'*Africanus* à l'instar des triomphateurs romains.

Non seulement cette gloire du vainqueur de l'Afrique est célébrée sur des monuments publics, mais il aime à s'entourer de tout ce qui rappelle cette campagne, soit directement soit indirectement. On a pu voir dans le pavillon royal de l'Espagne à l'Exposition Universelle de 1900, à côté d'une des superbes tapisseries de Pannemaker, ⁽³⁾

(1) L'original de ce groupe, bronze remarquable de grandeur naturelle, est conservé au Musée du Prado à Madrid. Une réplique également en bronze et de la même époque a été élevée à Tolède dans la cour de l'Alcazar. Sur le piédestal de ce dernier monument, on a inscrit ces paroles de Charles-Quint : « Je mourrai en Afrique ou j'entrerai vainqueur à Tunis. » — « Si, dans la mêlée, vous voyez tomber mon cheval et ma bannière, c'est elle que vous devez relever la première. »

(2) Reconstituit en 1540.

(3) La seconde de la série des douze tapisseries est consacrée à « *la conquête du royaume de Thunes* » et représente la revue, « la monstre », passée à Barcelone par Charles-Quint avant l'embarquement.

Je serai amené tout à l'heure à parler de ces merveilleuses tapisseries, rehaussées de soie et de fil d'or, qui sont le monument figuré le plus intéressant que nous ayons de cette époque. Mais je tiens à signaler en passant une autre tapisserie de Bruxelles peut-être un peu postérieure, et exécutée, croit-on, d'après les cartons du Titien. Elle faisait partie d'une série de sept panneaux représentant l'histoire de Charles-Quint et provenant du château de Saint-Maximin. Elles ont été vendues aux enchères à l'hôtel Drouot, au mois de mai 1900. Je n'ai pu savoir ce qu'elles étaient devenues. En voici une description sommaire :

La bordure, très large et très riche, porte au bandeau un cartouche avec l'inscription *AFRICÆ SVBIVGATORI*. Des amours tenant des palmes l'entourent, tandis que d'autres prennent leurs ébats près de corbeilles de fleurs. Sur les côtés, des amours debout ou suspendus dans les airs tiennent des grappes de fruits de toutes sortes attachées à des nœuds de rubans. Dans le bas, des amours tritons jouent au milieu de gerbes de fruits et de corbeilles de fleurs.

Le panneau du milieu représente le siège de Tunis. Au premier plan, Charles-Quint en armure de combat, sur un cheval richement caparaçonné, se porte à la suite des armées assiégeantes. Derrière lui se trouve une nombreuse escorte de généraux et de porte-étendards. A

une rondache et une bourguinote de parement prêtées par l'Armeria real et qui ont appartenu à Charles-Quint. Sur la rondache en fer repoussé et damasquiné d'or, admirable travail italien du milieu du xvi^e siècle, se voit la prise de Carthage par Scipion.

Passons maintenant à la description de l'aiguière et du plat : et j'émettrai tout d'abord une opinion que je suis seul à professer parmi tous ceux qui s'en sont occupés et que semble contredire, j'en conviens, l'identité des trois poinçons qui se trouvent sur ces deux pièces ; mais, à mon avis, il y a entre le plat et l'aiguière une telle différence de style et de facture, ils sont si *inharmoniques* l'un à l'autre qu'on en arrive à douter que ces deux pièces aient été ciselées par le même artiste, ou tout au moins aient été faites pour aller ensemble et former un tout. Aucun des ornements de l'un de ces objets ne se retrouve sur l'autre. La bordure du plat, par exemple, formée d'une guirlande de fruits soutenue par une rangée d'oves évidés et relevée de distance en distance par des ornements plus en relief, aurait dû, semble-t-il, se retrouver soit sur le pied de l'aiguière, soit au haut de la panse à la naissance du col, tandis que les ornements qui y sont placés diffèrent entièrement. De plus, quelques touches d'émail bleu ou rouge avivent les trophées sur la panse de l'aiguière, et l'on ne peut relever sur le plat *aucune trace* de ce genre d'ornementation. Il y aurait donc là un manque d'unité de matériaux qui constituerait une faute esthétique. Et puis, il y a l'aspect général : autant le plat, dans son fouillis curieux et pittoresque de figures finement ciselées, est sobre et simple, autant la buire, surchargée d'ornements lourds et trop riches, pêche par un manque de goût que M. Philippe Burty a sévèrement mais justement qualifié.⁽¹⁾

Quoi qu'il en soit, je suis, sur ce point, seul de mon avis.

Le col de l'aiguière est formé par un buste de femme légèrement cuirassé, deux seins puissants étant laissés à nu. « A la place des bras « apparaissent, motif bizarre, dit avec raison M. Destrée, deux co- « quilles d'escargots autour desquelles s'enroule, de chaque côté, « une longue tresse de cheveux, tandis que deux autres tresses vien- « nent se suspendre à un mascarón fixé sur le revers de la tête. » Sur cette tête se trouve une vasque en forme de coquille servant de bec, et dont les rebords sont recourbés, à droite et à gauche, pour renfermer deux têtes de serpents dont les corps se raidissent et se

droite, les troupes se lancent à l'assaut. Dans le fond, des hauteurs couvertes d'artillerie sont en partie masquées par la fumée des canons, et en perspective dans le lointain des navires bombardent d'importantes enceintes fortifiées (La Goulette, probablement) défendues par une nombreuse armée. Cette tapisserie, large de 3^m 20 et haute de 4^m 10, est fort bien conservée et, sans avoir l'intérêt des tapisseries de Pannemaker, elle mérite cependant une mention spéciale pour la multitude des personnages, l'expression des figures et la richesse des costumes.

(1) PH. BURTY : *Chefs-d'œuvre des arts industriels*, p. 539.

courbent de manière à former l'anse du vase. Je ne puis qu'approuver M. Burty lorsqu'il blâme « ces anses qui font tout ce qu'elles « peuvent pour dissimuler leur extrait de naissance, qui se masquent « en cordes, en rubans, qui s'attachent où elles peuvent et invitent « formellement, par leur gracilité, à ne les point toucher. » C'est, en effet, un faune assis tant bien que mal, comme « un singe grimpé sur un meuble », qui sert d'amorce à l'anse sur la panse du vase. La queue d'un des serpents retient dans ses anneaux le bras gauche du satyre, qui crie et lève la main droite pour se dégager de l'étreinte des reptiles. La scène est drôle et artistement traitée, mais n'est pas à sa place.

Au-dessous de trophées guerriers trop riches qui ornent l'épaule de l'aiguière, se déroule une frise qui est un véritable chef-d'œuvre. C'est aussi le seul point de contact que je puisse relever avec la facture du plat. Nous retrouvons là, en effet, la même habileté pour disposer les personnages, la même finesse de gravure et de ciselure. « Toute cette scène, dit fort justement M. Lafenestre, ⁽¹⁾ est traitée « avec une abondance de détails, une précision de dessin qui rappelle « lent les meilleures œuvres des plus fins graveurs de l'époque. »

Cette scène représente le rembarquement de l'armée de Charles-Quint après la prise de Tunis. L'inscription IMPERATOR nous le désigne sur le flanc droit du vase, à cheval, sans armure, portant la toque à plumes et le mantelet. Il a à la main le bâton de commandement et donne des ordres à des hallebardiers qui le précèdent et se retournent pour l'écouter. Des mules d'Espagne avec des grelots et des pompons et des chameaux sont chargés de butin que des portefaix mettent sur leurs épaules et portent dans les bateaux, reliés à la terre par une passerelle en planches. Derrière Charles-Quint se tient un groupe de prisonniers turcs reconnaissables à leurs longues robes et à leurs turbans pointus. Une corde passée à leurs ceintures les retient. A côté de ces groupes principaux on devine toute une foule de soldats, de cavaliers, de personnages de toutes sortes qui emplissent le fond de la scène, sans rien embrouiller ni surcharger. L'œil ne se perd pas dans cette multitude, tout ayant bien conservé sa place et ses proportions malgré la petitesse de ce bandeau. Car il ne faut pas oublier que dans cette aiguière haute de quarante-trois centimètres et demi, la frise a à peine six centimètres de hauteur.

La composition en est originale et ne se rapporte à aucun autre monument connu, ce qui n'est pas le cas pour les dessins du plat. Ici, l'imitation est flagrante, et l'influence des dessins de Vermeyen ne peut être niée. M. Destrée, en analysant chaque scène ciselée sur

(1) *Trésor artistique de la France*, publié sous la direction de M. Paul DALLOZ, 3^e livraison ; l'aiguière et le plat y sont reproduits en deux magnifiques photochromies.

le plat, l'a rapprochée de la scène correspondante représentée sur les fameuses tapisseries du siège de Tunis et a fait ressortir les nombreuses ressemblances qui existent entre ces différents objets d'art. Sans doute, il n'y a pas toujours similitude absolue, jamais même, mais il est évident que l'orfèvre s'est inspiré des dessins de Jean Vermeyen pour le groupement de ses personnages, l'agencement des costumes et la vue des lieux.

Il ne pouvait d'ailleurs mieux faire. Jean Vermeyen avait suivi l'expédition de Charles-Quint contre Tunis et a par conséquent assisté à toutes les scènes qu'il devait reproduire plus tard. Il n'a pas manqué d'ailleurs de se représenter lui-même dans la plupart des tapisseries. Sa longue barbe, son nez épaté et son attitude le font facilement reconnaître. Même au milieu des combats les plus vifs, parfois à côté de soldats qui se battent, on le voit tranquillement occupé, un album à la main, à prendre des croquis. C'est cette qualité de témoin oculaire qui donne tant de valeur à ses dessins. A côté des allégories, des scènes peintes de chic par tant d'artistes de cette époque qui n'avaient jamais vu ce qu'ils représentaient, nous avons en Vermeyen un peintre qui a vu de ses propres yeux le débarquement des troupes impériales à La Goulette, les combats autour de la ville et la prise de Tunis. Il a pu prendre des croquis des Tunisiens d'alors et par conséquent habiller ses personnages non pas avec les costumes imaginaires de quelque mamamouchi de théâtre, mais selon la véritable manière des habitants de Tunis. C'est ce qui, en plus de leur caractère artistique si remarquable, donne aux tapisseries exécutées d'après ses cartons une si grande valeur documentaire. On connaît leur histoire⁽¹⁾ et comment Jean Vermeyen, après avoir soumis à l'Empereur des modèles dessinés *au petit pied* et avoir reçu les observations de Charles V, fit en grandeur naturelle les cartons destinés à être reproduits en tapisserie⁽²⁾ (juin 1546).

Guillaume de Pannemaker fut chargé en 1548 par la reine Marie de Hongrie de la confection de ces douze tentures, qui furent terminées en 1554.

Il semble que dès cette époque la gravure ait reproduit ces dessins. M. E. Müntz a eu l'obligeance de m'indiquer à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts un recueil factice relié en parchemin, aux armes de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, et intitulé *Leo Belgicus*. Il contient entre autres vues de combats sept gravures du seizième siècle dont le titre, entouré d'arabesques, est: « *Kurtze a Erzeichniss wie Keyser Carolus der V in Africa dem Koenig von*

(1) Voir J. Houdoy : *Tapisseries représentant la conquête du royaume de Thunes par l'Empereur Charles-Quint. Histoire et documents inédits*. In-8° de 33 pages. Lille, 1873.

(2) Ces cartons appartiennent aujourd'hui les uns au duc de Saxe-Cobourg et Gotha, les autres à l'empereur d'Autriche.

« *Thunis, so von dem Barbarossa vertrieben, mit Kriegsrüstung zur hülfe komt, und was sich zugedragen, kont ihr in diese, folgende figurn, fein ordentlich nach einander sehen* ». Cette collection, probablement incomplète, est la reproduction des dessins de Vermeyen soit d'après les tentures, soit d'après les cartons. Mais quoique Vermeyen ait manié également le burin du graveur, il me paraît impossible que ce recueil soit de lui. Ces interprétations ne sont pas dignes de lui.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, l'artiste qui cisela le plat put avoir connaissance de l'œuvre de Vermeyen, et l'on est même amené à se demander si ce dernier n'inspira pas et ne dirigea même pas directement l'orfèvre. Mais ce n'est là qu'une hypothèse appuyée sur les nombreuses ressemblances que M. Destrée a relevées avec soin. Je renvoie à sa consciencieuse étude ceux qui voudraient poursuivre ces rapprochements. Je me contenterai de donner une description sommaire du plat.

Comme l'aiguière, il est en vermeil repoussé et finement ciselé ; il mesure soixante-quatre centimètres de diamètre ; il n'a aucune division artificielle tant sur le marli que sur le plat proprement dit. Aucune rainure ne marque la place destinée à recevoir le pied de l'aiguière, ce qui était cependant l'habitude des artistes de l'époque pour les pièces allant ensemble. D'après l'opinion généralement acceptée que ces deux pièces formaient un tout, il faut que la buire vienne se poser à même le plat en cachant une partie des dessins, dont les reliefs ne devaient pas faciliter l'équilibre.

Au milieu du plat se trouve une vue de la ville de Tunis que surmonte l'inscription suivante :

EXPEDITIO ET VICTORIA
AFRICANA CAROLI V ROM.
IMP. P. F. AVGVSTO 1535

L'aspect de la ville est intéressant à étudier avec ses maisons à toits plats, ses minarets et ses mosquées. On peut identifier quelques-uns de ses monuments. Au haut de la ville la Casba est représentée par une forte tour carrée, non loin de laquelle s'élève un minaret quadrangulaire au sommet duquel flotte un étendard marqué d'un croissant. Les diverses enceintes de la ville et des faubourgs sont bien visibles : à gauche, une forte tour carrée devait être Le Rabat. Sur le devant, près du lac, quatre longues voûtes accolées représentent l'arsenal.⁽¹⁾ De nombreuses troupes, cavalerie, artillerie, etc., assaillent la ville, qu'abandonnent par derrière des Arabes en fuite

(1) Dans la dixième tapisserie, « Le sac de Tunis », l'arsenal est composé de six voûtes accolées ; sous l'une d'elles on voit la proue d'un navire. Marmol (*L'Afrique*, traduction Perrot d'Ablancourt, tome II, page 452) dit qu'on y pouvait construire quatorze galères.

avec leurs bestiaux et de longues files de chameaux chargés de fardeaux. C'est dans cette partie que sont figurées des ruines romaines sous la forme de hauts piliers d'aqueduc à plusieurs rangs de voûtes en partie écroulées. Une haute colonne de pierre se dresse également sur sa base dans un bois d'olivier. S'il est facile d'identifier les premières avec l'aqueduc de Carthage, il est au contraire difficile de savoir quel monument l'artiste a voulu représenter par cette colonne. Elle figure également sur la troisième et la sixième tapisserie, « Le débarquement » et « La prise de La Goulette », et paraît à peu près à égale distance du lac de Tunis et de La Sokra, aux environs de L'Ariana. Dans la troisième, un nom très court est écrit à côté, mais il est illisible.

Sur le bord du plat, de l'autre côté du lac que sillonnent de légers bateaux et où les soldats s'enfoncent à mi-corps, un assaut furieux est livré contre La Goulette. L'Empereur le commande en personne, ainsi que nous le fait remarquer la petite inscription IMP. qui, dans un groupe de cavaliers au galop tout près du bord, attire notre attention sur l'un d'eux portant un bâton de commandement.

Sur le marli sont représentées les scènes du débarquement. Près de la moitié en est occupée par la mer, où évoluent des navires de toutes sortes : galères aux bannières impériales, galions portugais, caravelles, barques légères chargées de guerriers et de chevaux ; tout cela anime la mer d'une façon pittoresque. Le débarquement s'opère et le camp est dressé près du rivage. Le grand pavillon impérial, flanqué aux quatre angles de tentes coniques dominées par l'aigle à deux têtes et la croix de Bourgogne, tel qu'on le voit encore au musée de l'artillerie à Madrid, s'élève près d'une grande tour romaine où flotte l'étendard de l'Empereur. A peu de distance se voit une autre tour semblable, mais ruinée en partie. Ce sont probablement les deux tours de l'eau et du sel dont parlent souvent les historiens de la conquête et que les Espagnols firent sauter lorsqu'ils se rembarquèrent, ainsi que nous le voyons sur la dernière tapisserie de la série.

Charles-Quint est représenté sur le devant de sa tente, tenant en main son insigne de commandement. Comme dans les autres cas, l'inscription IMPERATOR sous les jambes de son cheval le désigne clairement. Il reçoit en hommage des têtes coupées que lui présentent des soldats ; d'autres amènent des prisonniers, tandis que dans le lointain des chevaliers, visière baissée, chargent furieusement des cavaliers turcs qui s'enfuient pêle-mêle tout en se retournant pour lancer des flèches.

Voilà une description bien froide et bien sommaire de scènes étonnamment vivantes et pittoresques que l'on doit suivre à la loupe tant les détails sont fins et soignés avec minutie. M. Destree les a éclairées d'un reflet d'histoire et les a scrutées avec une fine critique artistique.

Son étude est accompagnée d'excellentes reproductions photographiques qui m'ont beaucoup servi, ainsi que le texte, pour ce travail. La grande photogravure du plat surtout peut être étudiée avec autant de précision que si l'on avait l'objet lui-même, entre les mains.

Je lui emprunte pour terminer les renseignements suivants, fournis par M. Emile Molinier, l'éminent conservateur du musée du Louvre, sur ce que l'on sait de l'histoire de ces objets :

« La provenance du plat et de l'aiguière est donnée par l'inventaire dressé en 1793, lors de l'ouverture du Muséum, des objets d'art qui furent exposés à la Galerie d'Apollon. Ce plat et l'aiguière avaient été saisis, pendant la tourmente révolutionnaire, chez M^{me} de Brionne, au château qu'elle habitait sur la commune d'Arpajon (Seine-et-Oise). M^{me} de Brionne était parente du prince de Lambesc et on peut supposer que ces pièces lui avaient été offertes par ce dernier. Lambesc, colonel d'un régiment étranger au service de la France, les avait peut-être reçues soit de la cour de Vienne, soit de la dauphine Marie-Antoinette. C'est là une simple hypothèse, mais une hypothèse très vraisemblable.

« Voilà tout ce que je sais au sujet de ces pièces, ajoute M. Molinier ; mais ce peu suffit à détruire toutes les suppositions plus ou moins plausibles que l'on a faites à ce sujet. »

Comte BEGOUEN.



ENGRAIS NATURELS (GUANOS)

TROUVÉS EN TUNISIE

PAR E. JALADE, PHARMACIEN AIDE-MAJOR DE 1^{re} CLASSE

Parmi les nombreuses richesses du sol tunisien, il n'avait pas été signalé jusqu'ici, à notre connaissance, en dehors des phosphates naturels, la présence de matières fertilisantes utilisables en agriculture.

Nous avons eu, à Bizerte, l'occasion d'analyser deux échantillons d'une substance de même origine, quoique de gisements différents, d'une composition analogue à celle des guanos, bien qu'ils ne contiennent pas de traces appréciables d'acide urique.

L'absence de cet élément ne nous permet pas de désigner sous le nom de *guano* la substance fertilisante qui fait l'objet de la présente note.

L'importance prépondérante des engrais en agriculture s'exagère en Tunisie, sur ce sol épuisé de l'ancien grenier de Rome; aussi, croyons-nous devoir signaler la présence de tels produits naturels à l'attention des agriculteurs et des colons tunisiens.

Les deux échantillons que nous devons à l'obligeance d'un propriétaire de la région de Bizerte ont été recueillis dans les environs de Mateur, sur la lisière d'un bois d'oliviers, dans les meilleures conditions possibles au point de vue des résultats moyens de l'analyse.

Toutefois, les points exacts des gisements étant tenus secrets, nous n'avons pu nous procurer le moindre renseignement sur la nature et la disposition des terrains qui les contiennent. Par suite, nous ne pouvons nous prononcer sur leur origine ni indiquer les endroits où l'on peut espérer les rencontrer.

Voici les caractères physiques de la substance :

C'est une matière brune, assez foncée, rappelant la poudre de café; son odeur est celle du moisi; agitée dans l'eau, la partie terreuse se dépose et la partie organique surnage; le liquide se colore en jaune foncé pour l'échantillon n° 1, plus pâle pour le n° 2.

Dans sa masse, se trouvent des débris de menus branchages et de petits ossements d'oiseaux, ainsi que quelques fragments de pierres. Dans l'échantillon n° 2, nous avons rencontré une plus forte proportion de matières pierreuses (8,23 %), assez grosses pour pouvoir être séparées à la main.

En présence de l'impossibilité d'obtenir par tamisage un échantil-

lon parfaitement homogène, nous avons mélangé la substance avec nos mains; c'est sur ce mélange parfaitement effectué que nous avons opéré nos dosages, en utilisant les méthodes les plus sûres et les plus en faveur.

Voici les résultats obtenus:

ÉLÉMENTS DOSÉS	ÉCHANTILLON	
	N° 1	N° 2
<i>100 parties contiennent :</i>		
Eau	19,18	27,70
Matières minérales (cendres)	25,56	42,78
Matières volatiles et sels ammoniacaux (par différence)	55,26	29,52
<i>Matières minérales :</i>		
Sels solubles dans l'eau	0,18	3,28
Potasse (en Na OH)	absence	0,448
Silice	0,82	traces
Fer et alumine	Grande quantité	Quantité assez faible.
Chaux (en Ca O)	Quantité considérable	13,50
Magnésie (en Mg O)	Quantité considérable	0,6486
Acide phosphorique total (en P ² O ⁵)	7,35	2,942
Soit en phosphate de calcium (Ca ³ P ² O ⁸) ..	16,045	6,422
<i>Matières azotées :</i>		
Ammoniaque libre { en Az H ³	2,227	0,034
{ soit en		
{ Azote ammoniacal ...	1,834	0,028
Nitrates	{ en nitrate de potasse.	1,02
{ en azote nitrique	9,1413	1,6298
Azote total (après élimina- tion de l'azote nitrique)	{ en ammoniaque (AzH ³)	10,88
{ en azote	8,96	1,615
Somme de l'azote total et de l'azote nitrique	9,1013	2,2448
<i>Substances solubles dans l'eau distillée</i>	26,70	19,96 (1)
Azote des matières azotées insolubles dans l'eau	2,273	
Azote des matières azotées solubles dans l'eau, y compris l'ammoniaque libre et les nitrates (par différence)	6,8283	

De l'examen du tableau ci-dessus, on peut conclure que l'échantillon n° 1 est de beaucoup supérieur à l'échantillon n° 2 et constitue un bon engrais, capable de fournir à la plante des principes très facilement assimilables.

L'échantillon n° 2 contient, comme nous l'avons déjà dit, 8,23 %.

(1) *Remarque importante.* — Les chiffres ci-dessus se rapportent à la substance préalablement débarrassée de 8,23 % de débris calcaires, pierres.

de matières inertes, indépendamment des cendres; il serait peut-être possible d'éliminer une grande partie de ces matières inutiles au moment de l'extraction. Même dans ce cas, et malgré sa teneur assez élevée en nitrates et la présence d'une certaine quantité de potasse, la substance n° 2 ne constituerait qu'un engrais pauvre, pouvant cependant être utilisé, à la condition que les frais d'exploitation soient aussi faibles que possible.

En présence d'une aussi grande différence entre les deux échantillons, il sera indispensable, après la découverte d'un gisement, de se renseigner sur la composition et la richesse de la substance avant de l'utiliser.

Bizerte, 17 octobre 1900.



LE FAUX SERMENT

NOUVELLE

PAR E. VAN BRUYSSSEL

Dans les environs de Bar'dad, imposante en son isolement, s'élevait une montagne, au sommet de laquelle on ne parvenait que par d'étroits sentiers, côtoyant de profonds abîmes. On n'y découvrait, comme végétation, que des touffes de diss pareilles à des faisceaux de dards et des jujubiers, épineux et rigides. Quelques rares *zeb-boudj*, tordus et rabougris, au feuillage haillonneux, s'y mêlaient à des buissons de lentisques, entre lesquels apparaissaient des rocs calcinés d'une teinte grise ou rougeâtre. De grands vautours planant dans les airs rendaient plus sinistre la désolation de cette âpre région.

Sur l'un des versants de la montagne, près de sa cime, s'ouvrait une grotte basse et noire formée d'énormes éboulis entassés les uns sur les autres. Un vieil anachorète, Si El Réis, s'y était retiré, consacrant de longues heures de solitude à la méditation et à la prière. Il avait été, au temps de sa jeunesse, l'un des plus élégants cavaliers de sa tribu. Nul, plus que lui, n'avait brillé dans les fantaisias, richement vêtu, brandissant des armes étincelantes et maniant habilement un cheval de race. Puis, un jour, découragé par une précoce expérience des vanités mondaines, il s'était pris de dégoût pour tout ce qu'il avait aimé jusqu'alors et s'était livré entièrement à l'impulsion qu'éprouvent certaines âmes à sacrifier le présent à l'avenir, embellissant celui-ci de religieuse idéalité.

Soumis aux pratiques les plus rigides, son abnégation inspirait le respect. Sa science intuitive n'avait pas tardé à être appréciée par de nombreux clients, les uns pauvres, les autres riches, qui venaient le consulter, espérant obtenir, grâce à sa puissante influence, la réalisation de leurs secrètes aspirations. Celles-ci étaient aussi variées que les passions humaines. Il recevait patiemment ses visiteurs, consolait les affligés, encourageait les faibles et prêchait la charité et la concorde. Sévère à toute manifestation d'égoïsme ou d'hypocrisie, son influence bienfaisante contribuait à apaiser les querelles et à refréner les sentiments haineux.

On ne pénètre pas indifféremment, toutefois, dans les profondeurs des misères sociales. Celles-ci révèlent tant de fautes et d'erreurs, qu'elles abreuvent d'amertume ceux qui sont appelés à les analyser.

Si El Réis, à force de lutter contre la fraude et le mensonge, sentait peu à peu s'éveiller en lui des instincts de justicier. Il s'indignait de la corruption latente qu'il constatait autour de lui, s'étonnant de la lenteur du progrès moral et de l'inefficacité de tout enseignement.

L'ange de la mort, en l'appelant à Dieu, recueillit sa plainte et l'emporta vers les sphères éthérées.

Le saint anachorète, délivré des liens de la matière, purifié par une persévérante expiation, fut reçu par le Prophète lui-même à l'entrée du Paradis promis aux fidèles musulmans. La vue de ce divin séjour ne dissipant pas entièrement la tristesse du nouvel élu, Mahomet lui en demanda la cause.

— O Prophète, exclama celui-ci, le souvenir de ma vie terrestre me suit comme une ombre jusqu'en ma présente félicité. Je m'étais donné pour mission de répandre la sainte parole et de la faire fructifier dans tous les cœurs.....

— Je le sais, répondit Mahomet, et tu as noblement rempli ta tâche. Si elle est restée imparfaite, la faute n'en est pas à toi.

— Il n'en est pas moins vrai que j'ai laissé derrière moi des maux incalculables, qui pèsent sur les hommes et que je voudrais alléger. Punir le mensonge et la déloyauté, en faire redouter les conséquences, ne serait-ce pas tarir la source de bien des injustices ?

— Et que proposes-tu pour réaliser ce vœu ?

— Que la montagne au sommet de laquelle j'ai rendu le dernier soupir soit désormais un sanctuaire où tous ceux qui auraient l'audace d'y prononcer un faux serment, en invoquant le nom d'Allah, puissant et glorifié, soient aussitôt engloutis dans le néant !

— Et tu crois qu'un miracle suffirait pour immobiliser les lèvres des parjures et empêcher le triomphe de la duplicité ?

— J'en ai l'espoir.

— Qu'il soit donc fait selon ta volonté !

Les anciens clients de Si El Réis, pénétrés de vénération pour sa mémoire, lui avaient construit un tombeau entre les roches, et la coupole blanche de ce monument était visible à grande distance. On y alla d'abord en pèlerinage pour y mériter, par de ferventes prières, l'indulgence divine. Bientôt cependant les visites y devinrent plus rares, et on ne s'en approcha plus qu'avec hésitation. Plusieurs de ceux qui avaient fait l'ascension de la montagne n'en étaient jamais revenus. Des bruits inquiétants, des grondements sourds se faisaient entendre sous les masses rocheuses, comme autant de voix sortant d'un gouffre. On racontait dans les douars qu'il était dangereux de se parjurer dans ces lieux saints, et que les âmes loyales et pures y étaient seules admises avec impunité. Le faux serment, proféré au pied de la koumba, équivalait à un arrêt de mort.

Tandis que cette croyance se généralisait de plus en plus, vivait à

Bar'dad un riche Arabe, de haute naissance, Ali ben Salem, dont la femme était gracieuse et belle. Il adorait ses grands yeux, veloutés et lumineux ; sa taille ronde et flexible ; sa démarche légère ; l'expression intelligente et animée de ses traits, d'une exquise harmonie. Lui complaire était sa constante étude, et la charmante Saïda s'en montrait reconnaissante. Elle jouissait avec bonheur, ainsi que lui, de ces premières heures de tendre et de profonde intimité !

Un soir, au moment où les étoiles allaient luire dans l'immensité du ciel, Saïda s'était mise à la fenêtre, observant les gens qui se pressaient confusément dans la rue, divers de types et de maintien, lorsqu'elle aperçut, nonchalamment appuyé contre la muraille d'une maison voisine, un jeune homme, de tournure distinguée, qui la regardait fixement. Elle en éprouva quelque trouble et se retira aussitôt, non sans rougir, car elle le trouvait beau. Il ne ressemblait pas, cependant, à son mari, le seul qui eût eu, jusqu'alors, toute sa sympathie. Au retour de celui-ci, elle se montra plus affectueuse que d'habitude, et il s'en aperçut, tout en n'en devinant pas la cause. Sentait-elle qu'elle lui devait quelque compensation, et y avait-il, au fond de sa conscience féminine, l'impression vague d'un remords ? L'avenir, cette éternelle énigme, projetait-elle déjà son ombre devant elle ?

Le lendemain, espérant quelque chose, sans se l'avouer, émue sans oser démêler ses impressions, elle regarda au dehors, comme la veille. L'inconnu était là, dans la même attitude, un sourire sur les lèvres. Leurs yeux se rencontrèrent, et il sembla à Saïda qu'un trait de feu lui parcourait les veines. L'amour calme et tranquille qu'elle avait ressenti jusqu'alors était-il comparable au grand souffle de passion qui l'agitait en ce moment ? Elle se méfiait de celui-ci, tout en jouissant de l'intensité de vie qui en résultait. Il la laissa inquiète et préoccupée. Ali ben Salem, en rentrant chez lui, plaisanta sa femme, dont l'attitude rêveuse le surprit.

— On croirait vraiment, lui dit-il, que ton esprit voyage dans ce quatrième ciel où, selon la tradition, Si El Réis, en quittant la terre, rencontra notre saint Prophète !

— Je suis parfois très nerveuse, répliqua-t-elle, et je n'y puis rien.

L'intrigue se nouait cependant, se compliquant chaque jour. Un message parvint à Saïda, par l'intermédiaire d'une suivante et, après bien des tergiversations, elle y répondit. Un soir, tandis qu'elle se trouvait seule, son amant vint la surprendre. Il avait pénétré dans la maison par les terrasses, qui, dans les villes arabes, servent de toits aux habitations. Frémissante d'émotion en écoutant les paroles passionnées de celui vers lequel elle était de plus en plus attirée, elle ne sut pas lui résister.

Elle s'abandonna, presque inconsciente, à cet ami qu'elle entre-

voyait dans l'aurore d'une existence nouvelle, plus remplie, plus ardente que celle qu'elle avait connue jusqu'alors.

Toute faite, cependant, laisse après elle un chagrin. Elle n'était pas en paix avec elle-même. Devenue assez indifférente à l'égard de son mari, elle ne voulait pas, toutefois, qu'il soupçonnât ce qui se passait. Elle comprenait qu'une rupture le rendrait malheureux et que la douleur qui en résulterait pour lui était imméritée. Il fallait donc dissimuler les faits, même au prix de mensongères démonstrations.

Saïda, dont la nature, bien que dévoyée, était franche et loyale, n'y réussit pas. Ali ben Salem, tourmenté d'instinctifs soupçons, l'observait silencieusement. Il lui répugnait de croire à la défection de celle qu'il aimait, et cependant, un doute navrant l'obsédait. Après l'avoir longtemps repoussé, comme indigne de son amour, il finit, dans l'agonie d'une incertitude cruelle, par vouloir connaître la vérité, dût-elle lui enlever ses plus chères illusions.

La jeune femme, interrogée avec ménagement, se montra rebelle à toute explication et refusa de lui répondre.

Cette attitude ambiguë, si contraire à ce qu'il avait espéré, excita sa colère, et il lui dit, sous l'empire d'une sombre exaltation :

— Si je t'ai accusée à tort, je te dois une éclatante réparation, car je t'ai fait une sérieuse injure. Je veux cependant que toute occasion de trouble cesse d'exister entre nous. Nous irons demain à la koubba de Si El Réis, où nous présenterons nos dévotions. Si tu y fais le serment que tu m'as conservé ta foi, toute ma vie sera consacrée à te faire oublier le chagrin que je te cause aujourd'hui.

Saïda haussa les épaules et ne lui répliqua pas. Un frisson la secoua cependant, car l'épreuve exigée était redoutable. Elle croyait à la toute-puissance du marabout défunt, et braver celle-ci pouvait entraîner les plus tragiques conséquences.

Que faire ? comment échapper au sort terrible qui la menaçait ?

Elle parvint, vers le soir, à revoir son amant et à lui exprimer ses inquiétudes.

Il les accueillit en riant.

— Puisque ton mari, dit-il, ne demande qu'un serment pour se tranquilliser, rien de plus facile que de le satisfaire.

— Mais, objecta la malheureuse femme, ne sais-tu pas qu'il y a danger à se parjurer ainsi ?

— Il faut en courir le risque ; et d'ailleurs, Sidi El Réis est bien mort, et ses miracles ne sont guère à craindre.

— J'ai peur, cependant, d'ainsi mentir, devant la koubba.....

— Qu'importe ! Il ne s'agit que d'avoir un moment de fermeté et d'énergie.

La possibilité d'être surpris abrégéa leur entretien, qui augmenta

l'indécision de la tremblante Saïda. L'indifférence avec laquelle celui qu'elle aimait avait envisagé le péril dont elle était menacée lui causait un douloureux étonnement. Elle s'était attendue à plus de sympathie et de générosité; durant toute la nuit, elle se débattit sous l'influence de sentiments divers, très contradictoires, sans pouvoir s'y soustraire par le sommeil.

Elle ne revit son mari que le lendemain matin, lorsqu'il vint lui annoncer que l'heure du départ était arrivée. Deux mules sellées et bridées les attendaient à la porte de l'habitation, et le voyage commença, étrangement solennel. Les époux, très absorbés l'un et l'autre, chevauchaient silencieusement, sans se parler. Ali ben Salem, extrêmement anxieux, pensait qu'il allait enfin connaître la vérité et s'affranchir des tortures du doute; Saïda, l'esprit assombri de redoutables appréhensions, cherchait à raffermir son courage, de plus en plus ébranlé.

La sauvagerie des sites alpestres qui se présentaient successivement à sa vue augmentait son insupportable malaise. Partout des sommets abrupts; des ravins à donner le vertige; des escarpements coupés à pic; des torrents rocailleux, jonchés de blocs roulés, entassés, s'effritant entre des flots d'écume; des fondrières encombrées de débris dont la masse croupissait dans une eau fétide et noire. Oserait-elle réellement invoquer le nom d'Allah en ces lieux maudits et se parjurer pour échapper à une répudiation ?

Il lui prenait de violents désirs de révolte contre la pression morale qu'elle subissait. Elle comprenait, toutefois, que renoncer à se soumettre à l'épreuve proposée équivalait à un aveu de culpabilité.

— Que faire ? se répétait-elle mentalement avec une angoisse croissante, que faire ?

Dans l'intervalle, leurs montures se hâtaient, les heures s'écoulaient, et enfin le tombeau du saint marabout, à coupole blanchie, surgit entre les broussailles. Ali ben Salem, descendant de cheval, présenta la main à sa femme pour l'aider à mettre pied à terre. Il la reçut, toute chancelante, entre ses bras. Elle lui parut si affaiblie, si énervée, si défaite, qu'une irrésistible impulsion de pitié le remua soudainement. Une révolution s'opérait en lui, chassant de son cœur tout sentiment de jalousie, toute idée d'égoïsme, tout ferment de haine.

— Saïda, dit-il, ne te trouble pas ainsi, car j'ai réfléchi, depuis notre départ, et je ne te demande plus ni serment, ni promesse. Je t'aime trop pour vouloir ta mort, même si tu m'avais retiré ton affection. Je ne désire plus que ton bonheur, dùt-il être acheté par le sacrifice du mien.

Elle s'était voilé la face et pleurait, appuyée sur lui. Il y eut entre

eux un long silence, puis leurs mains s'étreignirent, et elle murmura d'une voix entrecoupée de sanglots :

— Je t'appartiens à tout jamais, et te serai fidèle, je te le jure par Allah, maître et seigneur de tout ce qui existe sur terre !

Tandis qu'ils se tenaient embrassés, se croyant seuls, deux témoins, invisibles dans l'espace, assistaient à leur réconciliation.

Si El Réis, agenouillé devant Mahomet, l'envoyé de Dieu, l'implorait comme autrefois.

— O Prophète, exclamait-il, que le vœu que j'ai formé jadis était insensé ! N'en permets plus l'accomplissement : la justice punit, la miséricorde transforme !

— Tu as bien parlé, répondit Mahomet, ton désir sera réalisé.

Et depuis lors, au dire des bergers et des voyageurs, on n'entend plus de voix dans la montagne. Ses abîmes sont en partie comblés, et le soleil couchant l'illumine, chaque soir, de reflets resplendissants.



MUNICIPIUM NUMLULITANUM

SUITE ET FIN

VI

Nous saurions donc peu de chose sur la population de l'antique municiple, s'il ne nous restait à étudier ses tombeaux. Cette dépendance des cités est, on le sait, une mine extrêmement riche en documents, non seulement par le mobilier funéraire qu'on y déposait à côté du défunt, mais aussi par les survivances de traditions religieuses que nous révèlent la forme des monuments, les inscriptions et les emblèmes qu'ils portent.

Aucune tombe n'a été trouvée en place et il a été impossible de connaître l'emplacement exact des nécropoles. La plupart des stèles et des cippes funéraires gisent au milieu des ruines, où ils ont été apportés par les Byzantins pour servir aux constructions qu'ils édifiaient.

On sait que l'on trouve souvent dans les antiques cimetières africains les symboles des religions antérieures à l'introduction des divinités grecques : croissant, disque, rosace, lotus, figure triangulaire, etc. Quoi qu'ils soient plus fréquents dans les centres dont la population paraît avoir été surtout d'origine berbère ou punique, on les rencontre partout en Afrique, et c'est à un tel point que l'on peut dire que pas un seul des caractères offerts par les monuments anciens n'a une telle constance. Or si c'est par dizaines que dans la plupart des autres centres on découvre ces symboles, il n'a été trouvé à Numluli qu'une seule stèle portant le disque et le croissant.

Un autre caractère est offert par les cippes ou les stèles africains, c'est la tendance à y représenter la figure humaine sous la forme d'un personnage en pied plus ou moins grossièrement exécuté, isolé ou se tenant auprès d'une figure de même genre, et faisant des libations sur un autel. Dans les points où les inscriptions berbères sont nombreuses, ce genre de figure est d'un emploi particulièrement fréquent. Ici, on ne rencontre rien de semblable.

De même aucun des monuments funéraires n'y offre cette forme si employée ailleurs d'une colonne couchée sur la tombe, appelée caisson, qui dérive d'un type oriental. Le plus souvent ce sont de simples stèles ou des cippes de grandes dimensions, c'est-à-dire une forme essentiellement romaine. D'ailleurs, l'imagerie en est extrêmement pauvre. Il n'a été trouvé de figures humaines que sur la partie supérieure d'un seul cippe, que j'ai reproduite dans un de mes

ouvrages. La face antérieure représente le fronton d'un temple corinthien orné de deux colonnes et dans le tympan duquel se trouve un enfant portant la bulle. Entre les deux fûts est figuré un entassement de fruits : pommes de pin, grappes de raisins, etc. Sur un des côtés on a encore sculpté un fronton renfermant une tête d'enfant adessous de laquelle on voit la partie supérieure d'une autre tête. De l'autre côté, un génie pleure, appuyé sur une torche renversée. Cette sculpture est remarquable par l'abondance de son ornementation, disons le mot, par sa prétention. C'est l'œuvre de quelque indigène qui a dû s'inspirer de motifs romains.

On connaît, en Afrique, toute une série de bas-reliefs de ce genre, remarquables par la naïveté de leur exécution, mais offrant presque toujours l'intention de s'inspirer de la nature, tendance que l'on trouve peut-être ici dans la figuration des fruits.

Ce curieux cippe a été transporté au camp de Teboursouk et placé devant l'entrée de l'infirmerie. J'avais fait mettre auprès de lui un chapiteau du temple de Saturne de Dougga et de jolis cippes funéraires de la même provenance, un pilastre cannelé trouvé aux bords de l'oued Khalled. C'était un commencement de collection, de musée qui n'a pas été continué.

Il me reste donc à étudier les inscriptions funéraires de Numluli. Mais pour les conclusions à en tirer, je les réunirai aux autres textes, peu nombreux d'ailleurs, trouvés dans la vallée de Matria. Notons tout d'abord que la rédaction en est essentiellement romaine avec le classique *d(is) m(anibus) s(acrum)* au début, et les sigles terminales : *h(ie) s(itus) e(st)* ou *o(ssa) t(ibi) b(ene) q(ui)escent*.

En établissant la liste des noms et surnoms rencontrés dans les différentes inscriptions, on est frappé, je l'ai dit, du petit nombre de ceux d'origine berbère ou punique qu'on y trouve, puisque pour quatre-vingt-dix des premiers il n'y en a que trois ou quatre des seconds. D'autre part, ceux qu'on rencontre le plus souvent sont, d'une manière générale, essentiellement romains. Il y a cependant à ce fait une importante exception. Le qualificatif le plus fréquent est *Saturninus* qui a été trouvé cinq fois. On sait que sous le nom de Saturne les Africains ont honoré la plus grande de leurs anciennes divinités, Baal, et on considère généralement ce surnom comme un reste de l'ancien culte. On peut cependant remarquer que le nom de Baal, sous sa nouvelle forme, a pu très bien être accepté et porté par des Romains de Numluli.

D'ailleurs, je ne pense pas et je n'ai pas voulu dire que les habitants de cette ville aient été tous des Romains d'origine, mais que ce centre s'est développé à l'époque romaine, c'est-à-dire qu'il a pu être colonisé non seulement par les Africains, mais par les Italiens ; que les Africains d'origine qui y sont venus étaient en outre fortement

romanisés et qu'ayant déjà perdu en grande partie le souvenir de la religion de leurs pères, ils n'ont trouvé ici ni nécropoles mégalithiques, ni antiques sanctuaires capables de la leur rappeler.

Les autres noms sont par ordre de fréquence *Cornelius, Julia, Junia, Marcellus, Memmius, Pomponius, Sallustius*, appartenant à de grandes familles romaines. Je laisse, bien entendu, de côté les surnoms qui sont de simples adjectifs. Deux inscriptions nous apprennent en outre que ceux qui les portaient étaient inscrits dans la tribu *Arnensis*.

L'épigraphie locale nous révèle encore d'autres détails sur nos Africains de Numluli.

On a vu que Saturne était fort en honneur ici, comme dans le reste du pays ; mais nous savons aussi par l'inscription du Capitole quel culte on y eut pour la triade latine. Deux autres textes sont dédiés, l'un à Mercure, l'autre à une divinité locale ou mieux à un animal fabuleux, et cela nous ramène peut-être encore aux vieilles religions de l'Afrique. On sait en effet que les Berbères avaient le culte de tous les êtres animés et même inanimés qui les entouraient, soit qu'ils les redoutassent, soit qu'ils voulussent au contraire s'attirer leur protection. M. le docteur Bertholon a montré que leurs descendants ont de nos jours conservé une partie de ce culte, malgré les prohibitions de l'islamisme. L'inscription qui nous occupe a été inspirée par l'un de ces sentiments. C'est en effet une dédicace au dragon : *Draconi*, animal qui d'ailleurs n'appartient pas seulement à la mythologie africaine, puisqu'il avait aussi sa place dans la littérature romaine. Les poètes nous l'ont représenté dans son horreur, rampant dans un horrible cliquetis de ses écailles :

Pervigil ecce draco squamis crepitantibus horrens.

L'épigraphie, qui nous montre à quel degré le sentiment religieux était développé chez les Africains, nous apprend également combien le culte de la famille était en honneur chez eux. Sur les funéraires, si concises cependant, l'affection conjugale, la piété filiale se révèlent souvent par une formule qui est en général très courte mais très expressive. D'autres fois, c'est la volonté d'un cher défunt que nous voyons respectée et fidèlement exécutée par ses proches. Tel ce testament dans lequel un certain Cornelius Gallicanus émet le désir qu'un monument soit élevé à son frère, vétéran. Il laisse à sa mort la somme nécessaire pour exécuter sa dernière volonté, et c'est son fils, un militaire aussi, qui remplit ce pieux devoir.

Nous avons vu avec quelle générosité Memmius Pecuarus avait célébré les honneurs conférés à sa femme et à son fils.

À côté des citadins, les gens de la campagne, en général peu démonstratifs cependant, témoignent aussi de tendres sentiments pour

les leurs. C'est ici une fille regrettée dont on rappelle les rares qualités : *rarissima*. C'est une femme dont le mari nous dit la douceur de caractère : *dulcissimæ uxori*. Une autre, très douce aussi, fut un modèle d'épouse, comme nous l'apprend le mari, *sponsæ dulcissimæ, singularis exempli*. Et cette dernière fut d'autant plus regrettée qu'elle put pendant de longues années faire apprécier ses qualités. Elle mourut à soixante et un ans.

Toutes ces gens que nous voyons animés de sentiments si délicats étaient cependant des simples et à coup sûr peu lettrés, comme le montre l'orthographe de l'inscription qui a trait à cette dernière.

Les surnoms qui, sur les inscriptions funéraires, suivent le nom propre nous révèlent peut-être aussi le caractère ou les goûts et les occupations du défunt : *Simplex, Ingenus, Castula, Florianus, Silvanus*.

Nous avons quelques renseignements sur la profession de ces Africains. J'ai parlé plus haut d'une famille de militaires nous montrant que, comme cela arrive souvent, le goût des armes y était héréditaire. Le père, *Cornelius Saturninus*, était un vétérans et son fils un cavalier : *eques alæ Claudie vocæ*. Si l'on en juge par le soin qu'eut le frère du vétérans de laisser la somme nécessaire pour l'érection d'un monument rappelant la glorieuse profession de ce dernier, on est en droit de croire que, même dans les rangs les plus humbles de l'armée, on s'enorgueillissait de lui appartenir. Cette proportion de deux textes portant mention de militaires sur les quarante qui ont été trouvés à Numluli peut donner à penser qu'il y avait ici un certain nombre d'anciens guerriers.

Les habitations dispersées dans la vallée abritaient des familles de cultivateurs, si fiers de leur profession que sur la tombe de l'un d'eux on a gravé des figures rappelant quels étaient les deux principaux produits du sol : le blé et l'huile ou le vin.

Les positions les plus humbles étaient indiquées dans les épitaphes, même celle d'esclave, si ce qu'on lit sur le monument funéraire de *Solutor servus* peut être considéré comme une indication de ce genre et non comme un qualificatif.

Les hautes fonctions sacerdotales de Memmius Marcellinus et de sa mère nous sont connues par la belle inscription du Capitole, qui nous apprend aussi quelle était l'organisation administrative de la petite cité. Elle avait à sa tête deux ordres de décurions, c'est-à-dire deux assemblées municipales, dont l'une représentait les faubourgs, la campagne, *pagus*, et l'autre la ville, *civitas*, qui fonctionnaient peut-être séparément, mais qui se réunissaient dans certaines circonstances, comme ils l'ont fait pour l'inauguration du temple.

Un fait bien connu d'autre part en Afrique, mais que ces épitaphes ont mis en relief, c'est la longévité des habitants. On en a conclu que le pays était sain. On aurait pu continuer la déduction en disant

qu'il était cultivé, car partout où le sol demeure inculte, les maladies guettent l'homme. On pourrait même ajouter que la population y était aisée et prospère, c'est-à-dire capable de construire des habitations spacieuses et propres, seule condition dont la réalisation permette d'éviter certaines maladies.

Je dois remarquer cependant que la longévité n'exclut pas l'idée d'une certaine morbidité, s'il faut en croire une inscription bien connue de l'Algérie où l'on mentionne que le défunt a pu vivre sans contracter les fièvres, *sine febribus*. Mais ceci nous prouve précisément que les habitants avaient ici assez de vigueur pour résister jusqu'à un âge avancé aux assauts d'une maladie qui n'épargnait que très peu de personnes.

L'âge moyen des défunts à Numluli était de cinquante-neuf ans. Il s'élevait à soixante-neuf si on laisse de côté les individus âgés de moins de vingt ans. Les chiffres montent à cinquante-huit, si l'on comprend dans ces calculs les stèles funéraires de la campagne, et à soixante-douze si on enlève les sujets morts à moins de vingt ans.

A vrai dire, ils prêtent à la discussion, puisqu'ils n'ont été établis que sur un nombre restreint de cas. On doit reconnaître que leurs résultats peuvent s'expliquer par la situation de Numluli sur un plateau rocheux, légèrement en pente, par l'abondance et la pureté de l'eau qu'on y employait, par la proximité de la forêt qui y purifiait l'air.

VII

Après avoir exploré la ville, visitons maintenant la campagne.

Deux routes qui se croisent perpendiculairement à Numluli même permettent de se diriger vers un point quelconque de la vallée. Celle qui passe au sud de la cité est remarquable par son revêtement en grandes pierres. Les voies dallées sont en effet très rares en Afrique. Les nombreuses routes antiques que j'ai explorées dans la région de Dougga, y compris la célèbre voie de Carthage à Théveste, n'offrent aucun dispositif de ce genre, en dehors des points où elles passent sur un ouvrage d'art : pont, barrage, mur de soutènement, etc. D'ailleurs, ici le dallage ne s'étend guère au delà des limites de Numluli, ce qui montre bien que l'on avait adopté ce mode de consolidation parce que c'était un lieu de passage très fréquenté, comme le sont les routes aux abords d'une ville. Peut-être aussi à certains jours cette partie de la voie servait-elle de lieu de réunion ou de marché.

Partout ailleurs les deux voies n'offrent donc pas de dallage, mais un simple empierrement de vingt à quarante centimètres d'épaisseur formé de galets et de pierres brisées, et bordé de chaque côté par

une ligne de pierres un peu plus grosses. Souvent, quand la voie a disparu, l'une de ces lignes persiste, et c'est en la retrouvant que j'ai pu, en bien des endroits, en suivre le trajet.

Il existait une autre route qui reliait *Thibursicum* à *Vaga*. Elle franchissait deux rivières situées dans la vallée de *Matria* à l'aide de ponts dont on voit encore des masses de blocage, restes de leurs culées.

Dirigeons-nous d'abord vers le nord-ouest en suivant la première de ces voies. Elle chemine à flanc de coteau vers *Henchir-Goutneïa*, puis se divise en deux branches allant l'une vers le nord, l'autre vers *Thimidum Bure*, dont les ruines sont sur le djebel Gorra.

Dès les premiers pas dans la campagne, une chose frappe, c'est l'absence de ruines ayant eu l'importance ou l'étendue d'un village. On y voit seulement les restes de constructions ayant appartenu à quelque vaste exploitation agricole ou à quelque riche villa.

Et cependant il est certain qu'un grand nombre de travailleurs devaient habiter ce pays essentiellement agricole. Un tel fait ne peut s'expliquer que d'une manière : en admettant que seules les demeures des maîtres étaient bâties en matériaux durables et que les esclaves ou les ouvriers habitaient de simples huttes en pierres sèches et en branchages, véritables *gourbis* semblables à ceux que construisent les Arabes. Une autre conclusion découlerait de là, c'est que la grande propriété dominait presque exclusivement aux environs de *Numluli*.

Un grand nombre de constructions d'un autre genre nous montrent en revanche combien le sol y fut aménagé et par suite la vie intense. Je veux parler des aqueducs. Lorsqu'on s'est engagé sur la voie que nous suivons, on a à peine franchi la vallée où jaillit la source de *Matria* qu'on trouve, à moins de 200 mètres de cette dernière, sur un ravin, un barrage qui donne naissance à un canal cimenté aboutissant à un réservoir carré. Fait curieux, il n'y a aux alentours aucune trace d'habitations, et suivant toute apparence ce bassin devait servir pour l'irrigation, ou bien c'était quelque abreuvoir destiné aux caravanes, aux voyageurs ou aux troupeaux qui allaient entrer à *Numluli* ou en sortaient.

Quinze cents mètres plus loin, second aqueduc desservant une exploitation agricole assez étendue et comprenant plusieurs dépendances. Cette conduite est apparente sur une longueur de près de deux kilomètres et elle est remarquable par son mode de construction. Habituellement, les travaux de ce genre sont, dans la campagne, de simples murs supportant un petit canal cimenté. Celui-ci est formé par une série d'arcades de deux mètres d'ouverture, sans piliers. Les cintres en reposent directement sur le sol et leur élévation au-dessus de lui augmente à mesure qu'elles descendent dans la plaine, mais elle n'est pas supérieure à un mètre, à l'endroit le plus élevé.

On rencontre ensuite des ruines appelées Henchir-Krourou, remarquables par une construction en blocage où l'on distingue encore plusieurs fenêtres et une porte placée en avant d'un vestibule demi-circulaire qui devait protéger la pièce adjacente contre la chaleur et la poussière.

Les noms de plusieurs habitants de cette exploitation agricole, qui paraît avoir été assez importante, nous sont parvenus, gravés sur des cippes funéraires. Deux d'entre eux nous font connaître les membres d'une même famille qui fort apparemment exploitait des terres aux environs. L'un d'eux est *P. Volumnius Ingenus*, auquel son grand âge avait fait donner le surnom d'aïeul : *Avus*. Il est mort en effet à quatre-vingt-trois ans, et il est probable que dans le pays on ne l'appelait plus depuis longtemps que par ce dernier qualificatif. N'existe-t-il pas dans nos campagnes une expression semblable, quoique moins respectueuse : le Vieux, s'appliquant aux anciens du village ? On avait enseveli à côté de lui sa fille *Volumnia Castula*, femme douée de qualités rares : *rarissima*, morte à l'âge de trente-cinq ans.

Le troisième membre de la famille était un adolescent, *P. Volumnius Saturninus*, mort à l'âge de seize ans. Deux figures intéressantes sont gravées sur son monument. D'un côté c'est un *modius*, boisseau servant à mesurer le blé, de l'autre une grande amphore munie de deux longues anses, comme celles où l'on conservait le vin ou l'huile. Ces deux représentations confirment d'une manière certaine ce que nous avons dit du caractère essentiellement agricole de l'ancienne population d'Henchir-Krourou. Les cippes dont il vient d'être question constituent, on le voit, le dossier illustré d'une famille d'antiques cultivateurs africains, nous laissant deviner qu'ils ne manquaient pas d'une certaine élévation des entiments : respect pour les vieillards, affection filiale, ni de cet orgueil du paysan fier de sa profession.

Une autre tombe trouvée au même endroit, celle dont l'épithaphe est le souvenir d'un mari à sa très douce épouse, « femme d'un rare modèle », *Pomponia Castula*, confirme ces observations.

Au delà d'Henchir-Krourou, on voit, à Aïn-el-Kouif, les restes d'un aqueduc, des citernes, puis on arrive à Henchir-Goutneïa, situé à l'extrémité de la vallée de Matria, au pied de croupes cultivées qui s'étagent jusqu'au djebel Gorra. Ces ruines sont signalées au loin par de gros pans de murs en moellons appartenant à un ensemble de constructions assez confuses. Ici encore a été trouvée l'épithaphe d'un mari à sa femme : *Dulcissima uxori*. Décidément, l'amour conjugal paraît avoir été répandu dans ce pays.

Mais voici un autre texte d'un haut intérêt qui appartient aussi à Henchir-Goutneïa : *Junia M. filia Saturnina, flaminica*.

A en juger par la grandeur et la disposition des lettres, la pierre qui le porte provient d'un mausolée. Je me contenterai pour le moment de remarquer que l'inscription du temple du Capitole de Numluli mentionne une *Junia Saturnina* qui fut également *flaminica*, et que cette femme appartenait sans doute à une famille de grands propriétaires.

Une telle coïncidence ne peut être fortuite, et il me paraît certain que c'est de la même personne qu'il s'agit dans les deux textes. La forme des lettres des deux inscriptions, qui est la même, confirme d'ailleurs cette manière de voir, en nous indiquant qu'elles ont été gravées vers la même époque. Il est probable aussi que cette femme a été inhumée à Goutneïa dans un domaine appartenant à sa famille. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Une voie partait de Goutneïa pour se diriger vers la région forestière située plus au nord et passer auprès de deux centres marqués par les ruines de Zaouïat-el-Ayadi et celles d'Henchir-Joué, où l'on voit les restes d'un très large puits et de citernes. Mais déjà ces vestiges nous révèlent, par l'absence de restes sculptés, par l'incorrection de leurs inscriptions, que ces exploitations agricoles, dont la seconde fut assez importante pour former un hameau, n'avaient suivi que de loin l'évolution de celles de la plaine. Henchir-Joué lui-même forme comme une clairière en pleine broussaille et paraît être resté à ce stade d'isolement qu'ont franchi à un moment donné les cultures des environs de Matria pour ne former qu'une grande surface cultivée.

Mais nous sommes ici à l'extrémité occidentale de la vallée de Matria. Revenons vers le centre de celle-ci en passant sur la rive droite de l'oued Goutneïa. Laissons de côté quelques ruines sans intérêt et très frustes; jetons un coup d'œil, pour y revenir plus loin, sur le *trifolium* d'Henchir-Redès, les ruines d'une autre église située près de là, et, entre les deux, plusieurs sources qui étaient autrefois recueillies dans des réservoirs. Nous sommes au pied des croupes élevées qui montent vers le djebel Bou-Dabous et sur lesquelles on rencontre aussi quelques ruines agricoles.

Peu à peu, ces pentes deviennent plus escarpées, plus abruptes, et à l'extrémité orientale de la vallée de Matria font place à de hauts et sauvages rochers entre lesquels s'engage l'oued Armoucha. Cette gorge étroite est commandée à son entrée par les murs d'une forteresse et dominée par l'enceinte byzantine d'une petite ville forte, la *Civitas Sustritana*.

Suivant la rive gauche en retournant vers Numluli, nous prenons la voie qui passe au pied de ce municipe, laissant au nord, dans la montagne, quelques ruines de fermes.

Une d'entre elles nous arrêtera un instant. Elle offre en effet un

type très net d'aménagement d'une de ces exploitations agricoles. C'est à Aïn-Dourrig. On y reconnaît très bien l'habitation avec ses citernes, située en bas de ses champs et à proximité de la voie. Autour d'elle se trouvait une petite nécropole où reposent les anciens propriétaires de la ferme. Le seul dont le nom nous soit parvenu a quatre-vingt-cinq ans. Auprès d'un petit cours d'eau avaient été installés des pressoirs. On avait eu soin d'éloigner de la demeure cette industrie qui eût pu gêner par le bruit qu'elle causait ou par son odeur. On l'avait en même temps placée en un point où l'on pût trouver, grâce à la proximité du ruisseau, l'eau nécessaire à l'extraction de l'huile.

Notons encore qu'autour de ces pressoirs on ne voit actuellement aucun olivier sauvage ou cultivé.

Laissons aussi de côté Aïn-Safsaf avec sa source, son barrage, ses réservoirs, son église, et descendons vers l'oued Arnoucha. Nous rencontrerons chemin faisant, sur une croupe, un alignement de grosses pierres brutes, placées à trente mètres d'intervalle les unes des autres et se dirigeant vers les ruines d'Henchir-Mechri.

Je me suis demandé, en le découvrant, si j'étais en présence de mégalithes. A la réflexion, je ne le crois pas. On remarque souvent en Afrique de tels alignements et, à mon sens, c'est à tort que certains auteurs ont voulu voir toujours en eux des monuments sacrés ou funéraires. S'il en est, comme ceux que j'ai découverts dans la nécropole berbère de Bulla-Regia, qui ont un sens religieux, d'autres, placés en travers des cols en pays de montagnes, constituaient évidemment des ouvrages de défense. Enfin certains alignements qui se dressent dans les plaines au milieu des cultures semblent avoir été des limites de territoires, et je crois que c'est de ce genre de monuments qu'il s'agit ici.

Un peu plus bas, au confluent de l'oued Arnoucha et de l'oued Goutneïa, à Henchir-Friah, sont des ruines étendues mais détruites, avec des citernes. Leur situation, la forme plate et régulière de l'éminence où elles se trouvent, comme l'absence de constructions solides, me font douter s'il n'y a pas eu là quelque retranchement, quelque camp plus ou moins temporaire.

Entre cet alignement de pierres et cette ruine, il en est d'assez importantes, à Henchir-Mechri. Les bâtiments y ont couvert une assez grande étendue, mais une partie de leurs matériaux a été transportée dans une habitation arabe située près de là et actuellement ruinée, le bordj Ben-Achour.

On y voit les traces d'une voie antique, d'assez grandes citernes en blocage, des fragments de pilastres cannelés et de corniches, des chapiteaux corinthiens, et j'y ai aussi découvert une dédicace à l'em-

pereur Gallien. Il y avait donc ici une riche habitation, sans doute une villa située au centre d'une exploitation. Le nom de quelques habitants nous est parvenu sur des monuments funéraires.

VIII

L'un de ces noms nous est déjà connu et nous intéresse tout particulièrement. Il fait partie d'une inscription qui, à en juger par sa rédaction, a appartenu à un mausolée : *L(ucius) Memmi(us) L(ucii) f(ilius) Armenis, Marcellus*.

Nous avons déjà rencontré, le lecteur s'en souvient, ces mots dans l'inscription du Capitole, et il est fort probable que, des deux côtés, il s'agit du même personnage, ou de très proches parents; on peut même, ce me semble, préciser cette parenté. Memmius d'Henchir-Mechri est fort apparemment le petit-fils du fondateur du Capitole. Ce temple est, on le sait, de l'an 170, et l'habitation d'Henchir-Mechri existait sous Gallien, c'est-à-dire en 256.

Nous ne serions pas étonnés, après cette constatation, d'apprendre que C. Memmius Pecuaris Marcellinus, qui vivait en 170 et qui avait eu pour fils Lucius Memmius Marcellus Pecuaris, a eu un descendant, issu de ce dernier, mort en 256 et qui avait nom *L. Memmius L. filius, Marcellus*.

En outre, par la frise du Capitole, nous savons que Memmius le père a pu faire à la population de Numluli une vente considérable de blé, et on est en droit de penser qu'il possédait aux environs quelque vaste domaine où il en avait récolté au moins une partie.

Nous savons que sa femme a été ensevelie tout près d'ici, dans un mausolée à la campagne, en un pays où, comme de nombreuses inscriptions nous l'apprennent, les époux reposaient habituellement l'un près de l'autre. Comme l'inscription du Capitole nous montre que tous deux étaient en d'excellents termes, il n'y a pas de raisons pour qu'ils aient été à l'encontre de la coutume en se séparant après leur mort, alors qu'ils avaient été unis dans leur vie. Que Memmius ait eu sa sépulture près de sa femme, à Goutneïa, et qu'ils aient été enterrés là dans leur domaine, cela me paraît bien probable, sinon certain.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, un fait est indéniable, c'est que si Memmius le fondateur du Capitole était un citoyen, ce que nous ignorons, mais ce qui me paraît au moins douteux, il appartenait à une famille de propriétaires terriens, ayant de grands domaines aux environs de Numluli. Peut-être même doit-on voir dans le surnom de Pecuaris (de *pecus*, troupeau) qu'il portait une confirmation du caractère particulièrement agricole de ses membres.

On peut admettre que, lors de l'inauguration du Capitole, ils ont cédé d'abord leur propre récolte à un taux inférieur au cours; c'est sans doute seulement si le blé leur a manqué qu'ils ont dû en racheter pour le revendre.

Il semble donc, à en juger par ce qui précède, que ces grands propriétaires du pays, qui ont fait acte de citoyens de Numluli, habitaient la campagne environnante. On ne saurait s'en étonner si l'on réfléchit que, d'après la même inscription du Capitole, la petite cité possédait deux ordres de décurions, deux assemblées municipales. L'une représentait la *civitas*, c'est-à-dire les habitants de la cité, l'autre était formée de ces riches propriétaires habitant le pays (*pagus*). Ceci indiquerait aussi que le territoire de Numluli devait comprendre ceux d'Henchir-Goutneïa et de Henchir-Mechri, puisque le Memmius qui paraît avoir habité l'un de ces points appelle Numluli sa patrie dans l'inscription du Capitole.

Cette étendue n'a d'ailleurs rien qui soit surprenant. J'ai montré en ce qui concerne une cité voisine, Thugga, que son territoire était très vaste et entourait même en partie celui d'un municiple voisin, Agbia. Or Thugga avait aussi précisément deux ordres de décurions.

On s'explique ainsi facilement l'existence et le fonctionnement de deux ordres municipaux dans les cités africaines. Tous ces grands propriétaires étaient en somme les personnages les plus importants du pays, et on comprend bien qu'ils n'en aient pas laissé l'administration ou les honneurs aux habitants de la ville, où dominaient sans doute, en dehors de quelques fonctionnaires, les petits industriels qui vivaient par eux. C'est peut-être à cause de cette supériorité du nombre et de la situation sociale de la majorité des habitants de la campagne sur celle des citadins que, dans les nombreuses inscriptions mentionnant l'existence des deux ordres, le *pagus* est toujours nommé avant la cité.

Notez incidemment combien, avec l'acception qui est ainsi donnée à ce mot, il se rapproche de son dérivé « pays ». *Civitas* est le centre, la ville, *pagus* le pays de Numluli, le mot *patria* désignant, dans l'inscription du Capitole, l'ensemble formé par ces deux divisions du territoire.

Cette explication ne vient pas, d'ailleurs, à l'encontre de l'opinion des auteurs qui ont vu dans cette division de l'administration des antiques cités les restes de l'ancienne constitution des villes puniques. Elle me paraît au contraire l'appuyer, en nous faisant saisir certains détails de son fonctionnement.

Les considérations qui précèdent nous montrent donc comment vivaient les grands propriétaires terriens de l'Afrique ancienne, habitant de riches villas au milieu de la campagne, s'entourant là de tout le luxe et de tous les agréments que comportait la vie antique,

y passant sans doute la majeure partie de leur temps, nous apprenant, par la volonté qu'ils ont eue d'y avoir leur dernière demeure, que c'était bien là leur véritable « pays », mais ne se cantonnant pas cependant dans cet étroit horizon, prenant part à la vie publique, briguant les fonctions municipales et les sacerdoces, occupant une haute situation dans la ville voisine où je ne serais pas étonné d'apprendre qu'ils aient même eu un pied-à-terre, comme font encore de nos jours nombre de châtelains.

L'excursion que nous avons faite dans la campagne nous a montré que les villages y étaient rares, que les constructions ruinées qu'on y rencontre sont les restes de grandes fermes ou de villas. Ce fait nous permet de penser que les Memmii n'étaient pas une exception, que les environs de Numluli renfermaient beaucoup de grands domaines, mais aussi que le pays et les fortunes y étaient essentiellement agricoles. Et cela n'a rien qui étonne, quand on sait que l'on est, ici, dans cette région des *saltus*, des grands domaines, que nous a fait connaître l'inscription d'Ain-Ouassel et plus récemment celle d'Henchir-Mettich.

On a été souvent frappé de la surface qu'occupaient, dans certaines cités de l'Afrique ancienne, les monuments publics, et du nombre relativement restreint d'habitations qu'elles renfermaient. Cela s'explique facilement par ce qui vient d'être dit. Ces villes, petites ou grandes, étaient, comme nous l'apprennent d'ailleurs plusieurs inscriptions, des lieux de marché et de réunion. Il est probable, d'après ce qui précède, qu'elles étaient surtout cela. Dans ces pays agricoles, les favoris de la fortune habitaient à la campagne dans de vastes et belles demeures, mais ils aimaient aussi à se rencontrer avec leurs voisins à la ville voisine.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui se passe de nos jours en Afrique sous une autre forme ?

Il n'est pas de région au centre de laquelle ne se tiennent un marché, un ou deux jours par semaine. Ces foires sont de véritables fêtes pour les indigènes riches ou pauvres. Si on a quelque acte notarié à faire établir, quelque contrat à passer, quelque vente ou quelque achat à faire, on prend rendez-vous pour ce jour-là. L'on voit alors dans ces réunions, auxquelles on donne le nom de *souks*, de tous côtés cheikhs ou caïds arrivant sur de belles montures, pauvres fellahs ou khammès en haïk tout déchiqueté se saluer et s'asseoir pour entamer de longues causeries, discuter avec les marchands venus là pour la circonstance, ou s'attrouper autour de quelque barde ou d'un jongleur.

Mais les riches propriétaires de l'antiquité avaient des goûts plus raffinés. Ils venaient à la ville pour y jouir de plaisirs, de divertissements qu'ils ne trouvaient point dans leur luxueux isolement. Les

thermes, les amphithéâtres, les représentations scéniques, les cérémonies religieuses les attiraient, sans compter les rendez-vous d'affaires à la basilique ou sur le forum. En sorte que ces édifices étaient tout autant et même plutôt destinés aux gens de la campagne qu'à ceux de la ville. Tous ces artisans dont les industries se retrouvent actuellement les jours de souk : selliers, teinturiers, orfèvres, barbiers, etc., demeuraient dans la ville, où on pouvait facilement les trouver et où il devait y avoir peu d'habitants aisés, ce qui se comprend d'ailleurs très bien dans un pays avant tout agricole.

Je me figure que c'est dans quelque-une de ces fêtes, prétexte à réunion pour les riches propriétaires des environs, que les familles de Memmius et de Junia Saturnina se rencontraient, que les deux époux se sont connus, et l'on s'explique bien que c'est à Numluli et non ailleurs, c'est-à-dire là où tous leurs pairs pouvaient admirer les effets de leur magnificence, qu'ils ont tenu à élever un temple digne de leur richesse.

Il se trouve, par une coïncidence curieuse, qu'une cité voisine, Thugga, qui se divisait aussi administrativement en *pagus* et *civitas*, Thugga, dont j'ai pu aussi indiquer l'étendue du territoire, nous a laissé dans ses inscriptions l'histoire d'une grande famille qui a précisément, comme celle des Memmius, doté son pays d'un Capitole. Bien plus, le rapprochement peut être poussé plus loin : une base honorifique que j'ai retrouvée dans le théâtre de cette antique cité nous apprend que le fondateur de la famille, tout comme Memmius le père, ne remplissait dans sa ville aucune fonction municipale, n'était investi d'aucun honneur, alors que leurs enfants nous offrent des deux côtés un *cursus honorum* magnifique. Ne peut-on conclure de ce fait qu'ils étaient les auteurs de la fortune matérielle des leurs ? Trop près de leur origine, peut-être aussi n'ayant pas l'instruction et l'éducation suffisantes, ils n'ont pu briguer les distinctions que cependant, en bons Africains, ils devaient désirer ardemment. Pour se consoler de cette impuissance, ils ont, grâce à leur fortune, « poussé » leurs enfants sur le chemin des honneurs. On a, en effet, trop d'exemples de la vanité des habitants de l'Afrique du Nord, dans ces interminables énumérations qu'ils font sur les inscriptions et de leurs richesses et de leurs titres ou de leur générosité, pour admettre que si Memmius et Marcius les pères avaient pu obtenir quelque distinction, ils l'eussent refusée, et que, l'ayant eue, ils n'aient pris le soin de nous l'apprendre comme ils l'ont fait pour leurs enfants.

Ou remarquera aussi que tous deux ont dû naître au commencement du II^e siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où l'Afrique se romanisait, où se préparait cette éclosion de richesses qui a permis au pays de se transformer avec une telle rapidité que, comme je l'ai montré, à soixante ans de distance il n'était plus reconnaissable.

Peut-être nos deux personnages ont-ils profité de cet état de choses, toujours favorable aux gens hardis et novateurs, et tout en assistant à la fortune de leur pays, ont-ils fait la leur.

Peut-être, par un logique retour, cela nous explique-t-il aussi l'aspect de l'Afrique. Pour faire oublier leur passé et leur origine, ils ont pris le meilleur moyen, qui était d'effacer le passé du pays en changeant les édifices, les mœurs, les goûts des habitants, en se mettant, eux hommes neufs, dans un milieu neuf.

IX

C'est à dessein que j'ai laissé de côté jusqu'ici les monuments de l'époque chrétienne qui se rencontrent dans la vallée de l'oued Matria. Ils sont assez nombreux et témoignent que si la prospérité de ce pays semble s'être développée assez tardivement, elle a duré, en revanche, jusqu'à une assez basse époque.

Un fait à signaler tout d'abord, c'est l'absence de ces formidables retranchements de la période byzantine, si nombreux dans le reste de l'Afrique du Nord. Il y a bien, à Numluli, les traces d'une enceinte de ce genre, faite de matériaux arrachés en hâte aux édifices voisins. Mais les murs n'y ont eu ni cette hauteur ni cette régularité, ils n'offrent ni cet appareil de grandes pierres, ni les tours formidables que l'on rencontre dans les autres forteresses byzantines. Certainement, l'occupation militaire y a été peu importante et de courte durée.

Ce fait s'explique facilement quand on se rappelle que Numluli, situé à l'écart, ne pouvait être un lieu de passage pour les invasions, avec les vingt kilomètres de broussailles qui le défendaient au nord et les hautes montagnes qui le flanquaient de chaque côté. Le seul point par où on eût pu aborder facilement était défendu par les solides citadelles, naturelles ou élevées par l'homme, que constituaient les villes de Thibursicum, de Thugga et le haut plateau du Gorra.

A Numluli même, il existe seulement les traces d'une enceinte rectangulaire qu'il est impossible de bien délimiter. Elle est en matériaux peu réguliers et assemblés sans soin. Les restes de deux petites tours peu élevées y sont reconnaissables.

A l'est des ruines, on voit un mur en maçonnerie de trois à quatre mètres de hauteur, rectangulaire, embrassant un espace de quatorze mètres sur six mètres, présentant des archères et des fenêtres, qui peut avoir été un réduit de l'époque byzantine. Encore dois-je faire remarquer que rien, dans l'appareil de moellons interrompus par des chaînes verticales de blocage, n'y indique qu'il soit d'une période relativement récente. C'est sa disposition seule et la forme de ses ouvertures qui l'ont fait considérer comme tel, ainsi que la décou-

verte, dans les débris qui en jonchent le sol, d'une clef de voûte portant le monogramme du Christ avec les signes α et ω .

A l'extrémité occidentale des ruines et un peu à l'écart il existe une remarquable église en forme de croix ou de *quadrifolium*, dont les murs sont en grande partie debout. M. Denis et moi y avons retrouvé un banc en maçonnerie régissant autour d'une mosaïque à ornements géométriques. La croisée, plus élevée que les branches de la croix, était pourvue de fenêtres qui éclairaient l'intérieur du monument. Mais la partie la plus intéressante de cet édifice est formée par ses voûtes. Il n'y avait ni charpente, ni tuiles formant la couverture. On avait seulement coulé au-dessus des voûtes en moellons une forte chape de ciment, en sorte qu'extérieurement l'extrados en indiquait très nettement la disposition et formait une série de courbes très différentes des arêtes rectilignes d'un toit ou d'une terrasse. J'ai essayé, dans une restitution à petite échelle, de donner une idée de l'aspect qu'offrait ce curieux édifice.

On trouve, à environ deux kilomètres au sud de Numluli, en pleine campagne, une église autrement vaste que la précédente, avec une nef principale terminée par une grande abside et des bas côtés. En outre, la disposition du baptistère y est très reconnaissable. C'est une petite pièce ronde, couverte d'une coupole, et qui renfermait une statue placée dans une niche. Tout à côté se trouve un puits où l'on prenait l'eau nécessaire à la célébration des cérémonies, et qu'une conduite cimentée, encore intacte, reliait à ce baptistère.

A moins d'un kilomètre de là, à Henchir-Redès, il existe un autre type de basilique. C'est un *trifolium* ou construction formée de trois voûtes en cul-de-four placées sur trois des côtés d'un espace carré. Il est remarquable par sa régularité. J'ai eu quelques doutes sur la destination de ce monument parce qu'on trouve dans son voisinage d'autres constructions dont les murs ont une forme plus ou moins courbe. Jusqu'à ce que des fouilles nous renseignent plus complètement à cet égard, le plan en est si caractéristique qu'on doit y voir une église.

A trois ou quatre kilomètres au nord-est du municpe, les ruines d'Aïn-Safsaf offrent encore les restes d'une construction rectangulaire à abside, assez soignée, qui était une église de campagne.

On remarquera que lorsque le christianisme fut implanté dans la région et put y élever des édifices sacrés, les centres semblent s'y être déplacés. L'église de Numluli est, en effet, de petites dimensions alors qu'on en trouve trois à peu de distance de la cité et que la basilique à trois nefs dont j'ai parlé paraît bien avoir été le sanctuaire le plus important de la vallée.

Cela s'explique facilement et vient à l'appui de ce que j'ai dit sur le rôle de ces petites cités africaines qui étaient surtout des lieux de

réunion, des marchés où l'on venait de la campagne pour les plaisirs et les affaires.

Dès que la centralisation, due autant à l'administration qu'à l'influence morale de Rome, perdit de sa force, dès que les thermes, les théâtres, tous les lieux de plaisir, ainsi que les temples païens furent abandonnés, soit en raison de l'appauvrissement du pays, soit à cause des prohibitions dont le christianisme les frappait, on ne vint plus à Numluli. D'ailleurs, les agriculteurs, appauvris par les impôts, par les dévastations incessantes que causaient les luttes intestines, religieuses ou autres, ne récoltaient qu'à grand'peine de quoi pourvoir à leur subsistance et n'avaient ni produits à porter sur le marché ni recettes à dépenser en réjouissances.

C'est pourquoi Numluli étant en partie désertée, les églises s'élevèrent en pleine campagne. C'est pourquoi la plus importante d'entre elles fut édifiée non plus auprès du municpe, mais loin de lui.

Cette observation montre encore que lorsque toutes les industries de luxe qui ne devaient leur existence qu'à la grande richesse du pays périrent avec cette richesse, lorsque l'influence du municpe, considérablement amoindrie, tendit à disparaître, toute la vie du pays se réfugia dans l'existence agricole, dans la campagne, autour des églises.

La culture, qui avait fait naître le centre de Numluli et lui avait préexisté, lui survécut. C'est à l'excédent des richesses produites par l'exploitation du sol qu'il devait sa prospérité. Il était forcément condamné à périr dès que cet état de richesse fit place à une existence précaire qui permettait à peine de vivre aux possesseurs du sol.

Postérieurement aux monuments dont il vient d'être question, rien ne fut édifié dans la vallée de Matria, à l'exception de la modeste *koubba* qui a été élevée, il y a quelques années, sur le temple du Capitole, à l'aide des débris de ce sanctuaire.

En terminant, j'exprime le vœu que l'on prenne au plus tôt les mesures nécessaires pour la conservation des ruines de Henchir-Matria et en particulier des magnifiques restes du temple dont j'ai donné la description.

Je souhaite même qu'un jour le fronton de l'édifice, dont tous les éléments gisent intacts sur le sol, soit relevé, travail d'une exécution facile avec les engins nécessaires, qui existeront un jour ou l'autre à Dougga en raison des travaux importants qui vont désormais y être effectués. Ce haut portique, dominant les restes de la cité et toute la vallée, visible à une grande distance, ajouterait un grand charme au pittoresque déjà célèbre de la région.

En outre, comme Henchir-Matria est situé sur la route de Tunis à

Dougga par la gare de Pont-de-Trajan, ce serait comme une magnifique introduction à ce pays si riche en vestiges du passé.

J'ai dit ailleurs tout l'intérêt qu'il y aurait à offrir aux esprits curieux, savants ou touristes, non seulement une ville de l'antiquité, l'autre Pompéi que Dougga sera un jour, mais aussi un coin de la campagne qui l'entourait. Ayant été le premier à dégager quelques-uns des monuments des célèbres ruines, je suis, plus que quiconque, en droit d'émettre cette opinion, ne pouvant pas être accusé de vouloir détourner l'attention de ce point célèbre, que j'ai été le premier à explorer méthodiquement et sur une grande échelle.

Certes, le déblaiement d'une superbe cité d'Afrique est une œuvre du plus haut intérêt. Mais le nombre des villes mortes que l'on exhume s'accroît, et Dougga pourra s'en distinguer d'une manière exceptionnelle si l'on met à profit les conditions toutes particulières et très favorables dans lesquelles se trouvent ses environs. Les ruines isolées dans la campagne y sont, en effet, très nombreuses; la célèbre voie de Carthage à Théveste y passe presque intacte avec de beaux ouvrages d'art, des ponts, des bornes milliaires couchées auprès de leurs bases et qu'il n'y a qu'à relever. Les restes de routes secondaires, chemins « vicinaux » ou « ruraux », les ruines de villas, de fermes y abondent. J'ai fait connaître la porte d'entrée du domaine des Pulleni, portant le nom des antiques propriétaires, qu'on pourrait avec la plus grande facilité remettre debout au bord de la voie qui la longeait, montrant aux visiteurs ce qu'était la « façade » d'une de ces riches propriétés. A chaque pas on se heurte aux restes de nombreux aqueducs, qui étaient la vie des antiques colons. On pourrait en réparer quelques-uns en leur gardant un aspect archaïque.

En se dirigeant vers Dougga, au milieu de ces restes de l'antique campagne, en voyant ce qu'elle fut jadis, le voyageur comprendrait que c'est à la richesse merveilleuse de son sol que les cités ont dû leur splendeur. Il se rendrait mieux compte et de la densité de la population qui y a vécu et des efforts par lesquels le cultivateur a pu transformer le pays.

Et lorsqu'enfin il arriverait sur l'emplacement de l'antique Thugga, il se dirait, en admirant ces belles ruines, que la beauté de ses monuments ne fut que le reflet de la fertilité du sol et de l'industrie de la population. Après avoir dans ces restes qui couvrent la campagne mesuré la grandeur des efforts accomplis, il pourrait, par l'examen des monuments de la ville, saisir quelle richesse a été le résultat de ces efforts. Il s'en retournerait ensuite avec cette consolante réflexion, que si la ville a disparu, le sol existe toujours, qu'il n'y a pas de raisons pour que les Français, les colons de la première heure et ceux qui les suivront, n'obtiennent et ne dépassent ces résultats.

Le relèvement du temple du Capitole de Numluli serait un très

heureux commencement de cette exhumation et de cette restauration de la campagne antique.

ÉPIGRAPHIE DE NUMLULI

1. Sur la frise du portique du temple du Capitole :

Premier fragment.

i O V I O P T I M O M A X I M O I V N
 PRO SALVTE IMP · CAES · M · AVRELI ANTONINI · AVG · ARME
 C MEMMIVS PECVARIVS MARCELLINVS · CVM · SVO · ET · L · MEMM
 FACIENDV^m EX HS XX · MIL · N̄ · PATRIAE SVAE PAGO ET CIVITATI NVM
 OPVS PROCASS MVLTIPPLICATA PECVNIA SOLO SVO EXTRVXIT ET MA
 ITEM POPVLO EPVLVM ET GYMNASIVM DEDIT PRAETEREA EXIGENTE ANNONA FRV

Deuxième fragment.

O N I R E G I N A E M I N E R V A E
 NIACI · MEDICI · PART · MAX · PONT · MAX · TRIB · POT · XXIII · IMP · V̄ · COS
 I MARCELLI PECVARIANI DECVRIONIS CIK FLAMINIS DIVI NERVAE
 LVLITANAE PROMISSSET ET OB HONOREM FLAMONI IVNIAE SATVRN
 RMORIBVS ET STATVIS OMNIQ · CVLTV EXORNAVIT ITEMQ DEDICAVIT OB Q
 MENTA QVANTA CVMQ HABVIT POPVLO MVLTO MINORE PRETIO QVAM TVNC ERAT BENIGNISSIM

Troisième fragment.

A V G V S T A E S A C R U M
 III · P · P · LIBERORVMQ · EIVS · TOTIVSQUE DOMVS DIVINAE
 DESIGNATI FILII SVI NOMINE TEMPLVM CAPITOLI LIBERALITATE SVA
 INAE VXORIS SVAE EX DECRETO VTRIVSQUE ORDINIS HS IIII M · N̄ · IN ID
 VAM DEDICATIONEM DECVRIONIBVS VTRIVSQ ORDINIS SPORTVLAS
 E PRAESTITIT ITEM LVDOS SCAENICOS ET GYMNASIA ADSIDVE DEDIT

Ces trois fragments doivent se juxtaposer et se lire ainsi :

(J)ovi optimo maximo, Junoni reginae, Minervae Augustae sacrum. Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Antonini Aug(usti), Armeniaci, Medici, Par(thici), Max(im)i, pont(ificis) max(im)i, trib(uniciae) pot(estatis) XXIII, imp(eratoris) V, co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriae), liberorumq(ue) ejus totiusque domus divinae [G](aius) Memmius Pecuaris Marcellinus cum suo et L(ucii) Memmi(i) Marcelli Pecuariani, decurionis c(oloniae) J(uliae) K(arthagini), flaminis divi Nervae designati, filii sui nomine, templum Capitoli liberalitate sua faciendum ex sestertium XX mil(ibus) n(ummum) patriae suae, pago et civitati Numlulitanae promissset et ob honorem flamon(i)i Juniae Saturniae, uxoris suae, ex decreto utriusque ordinis, sestertium IIII m(ilibus) n(ummum) in id opus proc(ur)as(sect), multiplicata pecunia, solo suo extruxit et marmoribus et statuis omniq(ue) cultu exornavit item(que) dedicavit, ob quam

dedicationem decurionibus utriusq(ue) ordinis sportulas item populo epulum et gymnasium dedit, præterea exigente annona frumenta quantacumq(ue) habuit populo multo minore pretio quam tunc erat, benignissim[e] præstitit, item ludos scaenicos et gymnasia adsidue dedit.

2. Sur le linteau de la porte de la cella du Capitole :

IMP V̄
G · MEM · PECVARIANI Decurionis
III HS

3. Sur un autel :

DRACONi
AVG
SACRVm

4. MERcurio
SACrum

5. SACR
. f. arNESE SATVR
ninus suo et SEVERI VICT
oris . . . filiorVM SVORVM
nomine æreum STATVAM
fec. ðlemque DEDIC

6. *Pro salute et incolunitate imp. cæs. Trajani*

hADRIANI · AVG · P · M · TRIB · P̄VIII COS · III
ROGATVS.F.EIVS.ADIECTO ORNAMENTO CORONAE.DEDIC.E.T.EPVL·EST

7. ANTONINI PII
MV NI

8. PRO SALVTE IMP · CAES · M · AVreli Commodi Antonini pii felicitis augusti
DIVI HADRIANI PRONEPOTI · DIVI Trajani parthici abnepoti
IVXTA · LAGVM MVNIFICENTIA

9. parTHICO
pont. MAX · TRIB
. . . . IMP V̄ CO
. . . . NVMLVLIT
. . . . SPDD

10. *Pro salute imp. cæs. L. Aelii Aurelii Commodi Antonii pii felicitis augusti*

.gerMANICI SARMatici Britannici, etc.
DIVI Trajani PARTHICI ABNEPOTIS
.patriæ SVAE ET IVATA SPATIA
ob dedicatiONEM DECVRIONIBVS VTRIVSQVE ordinis

11. Imp. cæs. M. Aurelii
Severi ANTONINI
totiusQUE DOMVS Divinæ

- | | | |
|-----|---|---|
| 12. | PRO SALVTE IMP CAESARIS.....
CASTRORVM · ET · SENATVS ET patriæ
OMNIBVS ORNAMENTIS PR.....
SPORTVLAS DE CVRIONIBVS ET..... | |
| 13. | eAES LICINI VALERIANI
TOTIVSQVE DIVINAE DOMVS EORVM | |
| 14. | pro SALVTE IMPeratoris | 24. 100
OP |
| 15. | PRO SALVT | VLEI
VOR |
| 16. | PRO
E ET C | maNICIPH
NomVLITANI |
| 17. | a)
PAPIRI · CANDIDVS · ET · SILVANVS
b)
IVS · F · ARCVM SVA PEC II
c)
IMP.....AVG | 25. D M S
APULEIA
OPTATA P
V · A · XXXVIII
H S E |
| 18. | INCHOIA | |
| 19. | Sur une base de statue :
L CORNELIO SA
TVRNINO VETE
RANO EX TES
TAMENTO
C CORNELI GAL
LICANI FRA
TRIS EX HS III MÑ
CCORNELIVS
GALLICANVS FIL
EQ A CL N POSVIT | 26. D M S
C ANTONI
VS SOLVTOR
PIVS VIXIT
ANNIS..... |
| 20. | B. RIANVS POSVIT | 27. D M S
Q AVILI
RO.....
NI..... |
| 21. | IIIIIIIXX III
II PP
ATVS LIB
IT DD | 28. D M S
L · CALVIVS
FELIX · PI
VS · VIXIT
ANNIS · LV |
| 22. | II
AI AETER
IAI
VNICI
VALE | 29. D M S
CANNEIA
SEVERINA
P · VIXIT
ANNIS XIV
H S E |
| 23. |CIVES
M FERRE DIGNATVR
ORDO NVMLVLITANVS | 30. D M S
FADIA FES
TVLA PIA |

31. D M S
FELIX · M · F
L E P I D I
V S V I X
ANNIS
LXXV
H S E
32. D M S
GVDVDV
SALI FIL
PVA
XII HSE
33. D M S
IANVARIA
PILI DVRMI
FIL PIA VIXIT
ANN.....
H · S · E
34. IVLIA OP
TATA VIXI
T ANNIS
LXV
35. D M S
IVLIA
SILVANA
PI · VIX
36. D M S
mAGNIus
37. D M S
L · MAGNIVS
SIMPLEX
PIVS . VIXIT
ANN · L X X
H S E
38. VIA M
A M O
NIA PI
A VIXI
T ANIS
L X X
H S E
39. MARCEL
LINI FIL VIX
ANNIS XV
H S E
40. D M S
C · MARI
V S F V S C V S
FLORIANVS
PIVS VIXIT AN
NIS · VII · D · XX
H S E
41. D · M · S
POMPONIVS
PRIMVS PIV
S VIXIT ANIS
LXI · H · S · E
42. D M S
SALLYSTIA
M A I V L A
PIA VIX ANN
LXXII
H S E
43. SIMPLEX PI
VS VIXIT AN
NIS LXI
H S E
44. D M S
L VALERIVS
ZABO PIVS
VIXIT AN
NIS LXXXV
H S E
45. VINCENTII
46.ho
NORATVS PI
VS VIXIT AN
NIS LXXXV
H S E
47. S
.....VE *te*
rANVS PIVS
vIXIT ANNIS
48. V
ITALIS PI
VS VIXit
ANNIS
LVIIIH II
S E

65. D M S
MARCEL
VICTOR

66. D M S
SELECTVS
GV D V D

67. D M S
SELECTA VE
NVSTA PIA
VIXIT ANN
LXXII
H S E

68. D M S
.....S
GALIANVS
PIVS VIXIT
ANNIS XXXV
H S E

69. D M S
PECCIA PONTIA
PIA VIX ANN LXIII

70. P · LICINio *Cor*
NELIO
N O B I *Lissino*
CAES · AVg. P. L. *Gal*
LIENI · AVg. *fil. P. L.*
VA L E R Iani *uep.*
RESP. CIVITatis? ...
DEVOTA *Numini*
MAIESTatique
S P f

71. AÏN-ED-DOURRIG
D M S
G · SALLVSTIVS
CAPRENTIVS
PIVS VIXIT ANNIS
LXXXV · M · VII
H · S · E

BIBLIOGRAPHIE

POINSSOT : *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 144.

BOYÉ : *Bulletin archéologique*, 1886, n° 2, p. 239.

ESPÉRANDIEU : *Bull. archéol.*, 1890, n° 3, p. 463. — **Inscriptions romaines du Kef, de Tebourouk et des environs, n° 130 à 136.**

ESPÉRANDIEU : *Bull. archéol.*, 1892, n° 2, p. 154. — **Inscriptions inédites recueillies en Tunisie par M. Denis.**

D^r CARTON : *Revue archéologique*, t. XX, 1892, p. 215. — **L'inscription du temple du Capitole à Numluli.**

D^r CARTON : **De Tunis à Dougga** (avec vue du Capitole de Numluli). Lille, Danel, 1893.

CARTON et DENIS : *Bull. archéol.*, 1893, n° 1, p. 74. — **Numluli et son Capitole.**

D^r CARTON : *Bull. archéol.*, 1895, p. 330. — **Note sur quelques ruines romaines de la Tunisie.**

D^r CARTON : **Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie.** Paris, Lefoux, 1895, p. 294.

HILAIRE : *Bull. archéol.*, 1896, p. 278.

HILAIRE : *Bull. archéol.*, 1897, p. 551. — **Fouilles à Numluli.**

D^r CARTON.

NOTE. — J'ai eu l'occasion de revoir tout récemment le soffite aux armes, et ce nouvel examen m'a amené à modifier ainsi la description de quelques-unes de ses parties :

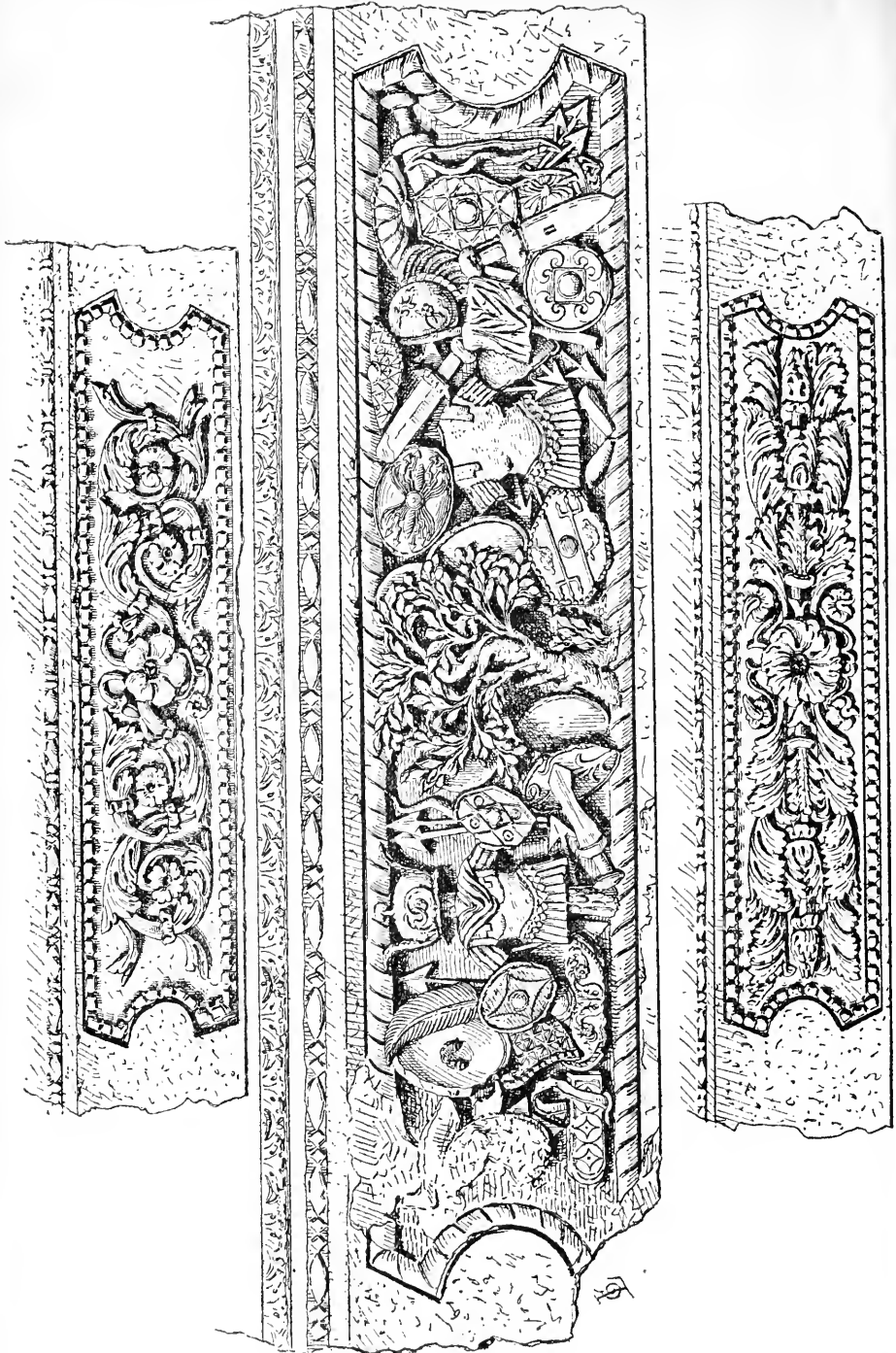
Ce que j'ai décrit comme étant le quinzième bouclier est un carquois cylindrique très ornémenté, muni de sa bandoulière.

La hampe qui porte l'armure de gauche est ornée de nœuds en forme de cabochons.

Il y a deux arcs parmi ces armes, l'un dans l'armure de gauche, près des javelots, l'autre à l'extrémité droite du soffite.

Le bouclier orné de tridents porte non deux serpents, mais deux dauphins.

D^r C.



SOFFITES DU TEMPLE DU CAPITOLE DE MUNICIPIUM NUMULITANUM

EPITAPHE DU CHEIKH ESSENOUSSI

Par Si HAMOUDA TAJ

Nous espérons donner prochainement un résumé des œuvres de l'éminent cheikh M'hammed Essenuoussi, juge à la Chambre criminelle de l'Ouzara, poète et prosateur distingué, qui est mort récemment à Tunis. Voici l'épithaphe en vers qu'a composée pour servir d'inscription sur son tombeau un autre lettré bien connu, le cheikh Si Hamouda Taj, chef du service de l'Instruction à l'Ouzara, vice-président de la société littéraire la Khaldounia. Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant, d'après *El-Hudira*, le texte de cette courte poésie que nous faisons suivre d'une traduction littéraire.

TEXTE ARABE

قف واعتبر باعلام العلم والادب
ما للبصائر والابصار في حجب
قد كان صاحب هذا الرمس بين ذوي
الاداب والفضل مثل الشمس والشهب
قد كان علامة الدنيا واحدها
ورب كل كمال دون ما ريب
فما رات مقلته الايام ايهج من
سنا السنوسي في عال من الورب
مصنثاته تنبى عن تضلعه
في كل فن بمنهل ومنسكب
زان الكتابة مثل ابن الخطيب وقد
اربى عليه باعلى الشعر والخطب
الى دماثة اخلاق مطهرة
كانها ندرة في معدن الذهب
حتى اتى هادم اللذات يطلب رو
ح العجد حقا كما شاءت يد النوب

فأب يرجو الرضى من فضل خالقه
ولاذ بالمصطفى المختار خير نبي
وبات مرتحلا والشمال ارضه

١٣١٨

اقم باعلى جنان الخلد في رجب

TRADUCTION

Arrête-toi, passant, et considère ce maître de la science et des lettres; qu'est-ce qui le voile à la clairvoyance des esprits et des regards? celui que recouvre ce tombeau était naguère parmi l'élite de nos savants comme un soleil au milieu d'étoiles; c'était un de ces vrais savants sans pareils au monde, doués de perfections incontestées. L'œil des siècles n'a rien vu de plus lumineux que l'éclat qu'avait atteint Senoussi. Ses œuvres variées révèlent la supériorité de son esprit et son érudition ressemblait aux grandes pluies, aux oueds débordants. Il a enrichi la littérature comme Ibn el Khatib, qu'il a surpassé par l'élévation de sa prose comme de sa poésie; son caractère est resté doux et généreux, semblable au pur filon dans une mine d'or, jusqu'au triste et fatal moment où le Grand Destructeur des joies humaines est venu cueillir cette âme glorieuse. Il est parti, confiant dans la clémence de son Dieu; il est allé chercher refuge auprès de l'Elu, du Choisi, du meilleur des Prophètes, en route pour le grand voyage, obéissant à l'ordre d'heureux augure qui en avait décrété la date pour le mois de rejev et lui a dit: *Va fixer ton séjour au plus haut du jardin de l'Eternité.*⁽¹⁾

(1) Ce dernier hémistiche est composé de lettres dont la valeur numérique, quand on l'additionne, donne précisément la date de l'année de la mort du cheikh Essenoussi: 1318. « Le jardin de l'Eternité », mot à mot le jardin du *K'hould*, une des régions les plus élevées du Paradis mahométan.

BIBLIOGRAPHIE

Régence de Tunis. Protectorat français. Direction générale des Travaux publics. Les travaux publics du Protectorat français en Tunisie :

Tome Premier : Organisation du service des Travaux publics ; service des Ponts et Chaussées (éclairage et balisage des côtes, ports maritimes, chemins de fer, tramways). Tunis, J. Picard et C^{ie}, 1900. Gr. in-8° de XX-364 pages, avec 83 planches ou figures. L'indication *Tome premier*, etc., figure sur la couverture seulement.

Tome troisième : Mines ; service Topographique ; Navigation et pêches maritimes. Tunis, J. Picard et C^o, 1900. Gr. in-8° de 298 pages, avec 49 figures ou planches.

Le tome II, deuxième partie du service des Ponts et Chaussées (routes, alimentations hydrauliques urbaines et rurales, égouts, domaine public, bâtiments civils, travaux municipaux), n'a pas encore paru.

Magnifique publication officielle, faite à l'occasion de l'Exposition. Elle porte la marque d'un imprimeur tunisien : mais a-t-elle été réellement imprimée à Tunis ? Cela ferait honneur à notre « capitale ».

Les photogravures sont fort belles ; plusieurs d'entre elles méritent véritablement le nom d'œuvres d'art.

Quant aux renseignements fournis par l'ouvrage (dont nous croyons M. de Fages, déjà connu des lecteurs de la *Revue Tunisienne*, sinon l'unique, du moins le principal auteur), ils sont d'une valeur inestimable. Ils présentent, en somme, le tableau complet et pour ainsi dire vivant des actes de notre Direction générale des travaux publics depuis sa création en 1882 ; et l'on y voit clairement que si nos ingénieurs ont pu parfois se tromper (quel homme et surtout quel groupe d'hommes pourraient se dire à l'abri de l'erreur ?) ils se sont du moins consacrés tout entiers à leur tâche.

Dans notre cadre restreint, nous ne pouvons songer à rendre compte de ce *livre de gestes*, et nous nous bornerons à en reproduire quelques passages cueillis presque au hasard :

« Jusqu'en 1895 le port de Bizerte n'était autre que l'estuaire naturel par lequel le lac de ce nom déversait ses eaux dans la mer. Autrefois réputé pour l'un des meilleurs de la côte barbaresque, alors que l'entrée du lac ne s'était pas encore ensablée, il avait depuis plusieurs siècles beaucoup perdu de son importance. Il ne pouvait plus recevoir que des barques ou des navires de faible tonnage

lorsque l'Administration des Travaux publics effectua, en 1886, ⁽¹⁾ une série de dragages dans le port et sur la barre en vue d'assurer, en toutes saisons, l'accès des bâtiments calant moins de trois mètres; en même temps, les anciens quais étaient restaurés et la vieille jetée qui abritait l'entrée était prolongée dans la direction de l'est de façon à atteindre près de 250 mètres de longueur.

« A la même époque étaient commencées les études d'un port en eau profonde en vue de créer pour les grands navires un accès au lac de Bizerte, rade magnifique, parfaitement abritée, de 110 kilomètres carrés de superficie.....

« Le 11 novembre 1889, M. Michaud, directeur général des Travaux publics, d'une part, MM. Hersent et Couvreur, entrepreneurs, d'autre part, signaient la convention qui concédait la construction et l'exploitation du nouveau port.....

« Le procès-verbal de réception définitive des travaux du port de Bizerte porte la date du 1^{er} avril 1898, mais..... un arrêté du Directeur général en date du 25 mai 1895 autorisa la mise en service de la plupart des ouvrages du nouveau port.....

« Le 13 mai 1896 une partie de l'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Gervais, pénétra dans le lac de Bizerte. Le *Brennus* et le *Redoutable* sont les premiers cuirassés qui ont mouillé dans ce lac.....

« Le 14 juillet 1898, l'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Humann, put traverser le canal, franchir le barrage des Pêcheries et mouiller presque tout entière dans le lac de Bizerte.....

« Le port de Bizerte est appelé à fonctionner comme port de ravitaillement, port de refuge, port de commerce, port de pêche et port de guerre.

« Au point de vue du ravitaillement des navires au long cours la position de Bizerte sur la route directe de Gibraltar à Port-Saïd lui permet de rivaliser dans les meilleures conditions avec Alger et avec Malte. Dès que les habitudes commerciales se seront modifiées — ce qui est toujours assez long — il est certain que bien des navires ayant pour une raison ou pour une autre brûlé l'une des deux escales précédentes entreront à Bizerte pour y renouveler leur charbon, leur eau, leurs vivres frais. Au point de vue des ressources, Bizerte est infiniment mieux doté que Malte, qui ne produit rien, et tout aussi favorisé qu'Alger.

(1) Il est regrettable que l'ouvrage passe entièrement sous silence l'initiative de M. Abel Couvreur, qui, dès 1883, avait adressé à M. Cambon une demande de concession d'un port de commerce à Bizerte. Le Résident général avait sinon rejeté cette demande, du moins ajourné sa réponse à une date ultérieure: c'était une fin de non recevoir. La construction du port de Bizerte se trouva, de ce fait, retardée de six ans. S'il en eût été autrement, peut-être enissions-nous fait moins triste figure dans une circonstance qui sera longtemps présente à la mémoire de tous les Français.

« Vivres frais, bœufs, poissons, légumes s'y trouvent en abondance; l'eau y est d'excellente qualité et en quantité pour ainsi dire illimitée. Reste le charbon..... Le stock actuel est de 2.000 tonnes environ.⁽¹⁾ Il a été créé par la Compagnie du Port, qui fait les efforts les plus suivis pour développer l'escale de Bizerte.....

« Les raisons que nous venons de donner pour établir le rôle de Bizerte comme port de ravitaillement montrent également qu'il est bien placé pour servir de port de refuge.....

« Le rayon d'appel du port de Bizerte du côté du sud et du sud-ouest est malheureusement restreint en raison de la proximité du port de Tunis. Il varie de 40 à 50 kilomètres. Mais il peut être beaucoup plus étendu dans l'ouest et le trafic pourrait s'accroître d'une manière sensible si la région des Nefza, qui est encore peu exploitée, venait à être dotée d'une voie ferrée.....» EUSEBE VASSEL.

Exposition universelle de 1900. Monographies pédagogiques.
L'enseignement public en Tunisie, par L. MACHUEL, directeur général de l'Enseignement en Tunisie, inspecteur de l'Université. Tunis, Imprimerie Rapide (Louis Nicolas, directeur), 1900. In-8° de 187 pages, avec sept planches.

Si cette publication officielle n'est pas aussi luxueuse que la précédente, l'intérêt n'en est assurément pas moindre. Tout haut fonctionnaire a sinon des adversaires, au moins des ennemis : ceux de l'honorable directeur général de l'Enseignement auraient mauvaise grâce à lui contester une activité peu commune et un talent d'organisation plus rare encore. Voici quelques chiffres qui ont leur éloquence :

De 1889 à 1900, le nombre des écoles en Tunisie a augmenté de 68 unités (62 laïques et 6 congréganistes). L'augmentation est de 59 unités pour les établissements publics et de 9 pour les établissements privés.

Le nombre des établissements congréganistes publics a diminué de 2, celui des établissements laïques publics a, par suite, augmenté de 61.

La population scolaire était de 8.702 élèves en 1889 : elle est de 16.990 en 1900.

Les établissements scolaires publics français sont :

A Tunis :

Le lycée Carnot (622 élèves), l'Ecole secondaire de jeunes filles (593), le collège Sadiki et son annexe, le collège Alaoui et son an-

(1) Que ferait-on avec 2.000 tonnes de charbon en cas de conflit européen ? C'est 80.000 tonnes qu'il faudrait. Nous avons fait voir ailleurs que, pour ne pas perdre sa qualité, cet approvisionnement devrait être *constamment renouvelé*, et nous en avons indiqué les moyens.

nexe, 4 écoles laïques de garçons, 3 écoles congréganistes de garçons, 2 écoles laïques de filles, 2 écoles congréganistes de filles, 1 école congréganiste maternelle ;

Dans l'intérieur :

1 école laïque primaire supérieure de garçons, 1 école laïque primaire de garçons avec internat, 50 écoles laïques de garçons, 4 écoles laïques franco-arabes de garçons, 3 écoles congréganistes de garçons, 1 école laïque primaire supérieure de filles, 18 écoles laïques de filles, 6 écoles congréganistes de filles, 16 écoles laïques mixtes, 1 école laïque enfantine.

Les écoles privées françaises sont :

A Tunis :

L'école de garçons de l'Alliance israélite (1.142 élèves), l'école de filles de l'Alliance israélite (935), l'institution Sainte-Marie, le pensionnat de Notre-Dame de Sion, le pensionnat des sœurs de Saint-Joseph.

Dans l'intérieur :

1 école congréganiste de garçons, 1 école israélite de garçons, 1 orphelinat de garçons, 3 écoles congréganistes de filles, 1 école congréganiste mixte.

Le caractère des élèves suivant leur nationalité donne lieu à des remarques fort curieuses, quoique peut-être un peu optimistes :

« En général, les enfants de nos compatriotes sont assidus et ponctuels. Les parents, comprenant l'utilité de l'instruction, surveillent leur travail et leur conduite. Si les jeunes Français s'attirent parfois des remontrances à cause de leur légèreté, ils savent aussi se faire remarquer par la franchise et la droiture de leur caractère et par la bonté de leur cœur.

« Chez les Italiens, l'assiduité et la ponctualité laissent parfois à désirer. Pour les motifs les plus futiles, ils sont retenus à la maison par leurs parents. De tempérament plutôt nerveux, les jeunes Italiens sont vifs, mais assez faciles à décourager. Ce sont cependant de bons élèves, la plupart du temps.

« Les Siciliens sont enclins à se quereller et ils ont volontiers la menace à la bouche ; mais au contact de leurs camarades européens leurs travers se corrigent vite et ils prennent rapidement des habitudes d'ordre et de discipline.

« Les élèves maltais sont calmes, doux, soumis, mais aussi quelque peu indolents. Ils ont le respect du maître et gardent pour lui une grande reconnaissance.

« Les israélites sont généralement assidus et travailleurs. Leur caractère est assez difficile au début de leur fréquentation scolaire : à une certaine tendance à la dissimulation, s'ajoutent assez souvent des habitudes de mensonge qu'il est malaisé de combattre. Cepen-

dant, leur éducation se forme assez rapidement, et, arrivés à l'âge de l'adolescence, les élèves israélites se distinguent par leur ardeur à l'étude et leur désir de surpasser leurs camarades.

« L'élève musulman est soumis, docile et très discipliné. Il a pour les maîtres qui l'instruisent du respect et de la vénération ; mais il est porté aussi au mensonge. Lorsqu'il suit assidûment les cours, il progresse assez vite, car il ne manque ni d'esprit ni d'intelligence, et il a généralement une excellente mémoire ; mais il n'est pas rare de le voir, arrivé à l'âge de la puberté, se ralentir dans son zèle pour le travail intellectuel et éprouver quelques difficultés à suivre les leçons qui lui sont faites, surtout lorsqu'elles ont un caractère un peu abstrait. »

EUSÈBE VASSEL.

Algérie. Historique de la pénétration saharienne, par AUGUSTIN BERNARD, professeur de géographie de l'Afrique à l'École supérieure des lettres d'Alger, et N. LACROIX, capitaine d'infanterie hors cadres, sous-chef du Service des affaires indigènes au Gouvernement général de l'Algérie, détaché au ministère des Colonies. Alger-Mustapha, Giralt, 1900. In-8° de XV-187 pages, avec une carte.

Ce petit volume a été publié à l'occasion de l'Exposition universelle, sous les auspices, croyons-nous, du Gouvernement général de l'Algérie. Il est fort instructif et rendra de grands services à tous ceux qui voudront s'occuper des questions sahariennes.

Seule, la moitié septentrionale du Sahara est quelque peu connue. Plus vaste que la France, elle compte à peine 300.000 habitants, vivant pour la plupart dans les oasis. La carte est chargée de noms, mais les points qu'ils désignent n'ont en général aucune importance politique ou économique ; ainsi, Temassinin, dont il est si souvent question, est habité par *un seul* nègre, gardien du puits, et sa famille.

Dans le désert proprement dit vivent les Touareg, qu'on a coutume de diviser en deux grandes confédérations, les Hoggar et les Azdjer, mais chez qui, en réalité, l'anarchie est complète. Ces pillards, mourant littéralement de faim, dans un état de désordre et de guerre perpétuel, sont les véritables maîtres des oasis, qu'ils exploitent et où ils se ravitaillent ; le centre de ravitaillement des Hoggar est Insalah, celui des Azdjer Rhadamès.

Les tentatives de pénétration du Sahara septentrional se présentent sous trois formes principales : pénétration scientifique, pénétration politique, pénétration économique. Nous ne suivrons pas les auteurs dans leur historique très complet, de 1830 à nos jours.

A leurs yeux comme aux nôtres, le Transsaharien ne peut être que « l'instrument coûteux, mais indispensable » de notre puissance coloniale en Afrique, et la question n'en est pas mûre. Leurs autres conclusions nous paraissent également judicieuses :

Il n'est pas impossible que le Sahara renferme de précieuses richesses minérales; mais, l'exploration de ce désert n'eût-elle qu'un intérêt purement scientifique, comme celle des régions polaires, il faudrait la poursuivre; cela, au moyen de missions modestes, mais *armées*, limitées chacune à une région restreinte.

Vouloir *occuper* le Sahara serait folie; mais il convient d'assurer la sécurité du Sud algérien et du Nord soudanais et celle de deux ou trois voies stratégiques ou commerciales reliant l'Algérie au Soudan.

Notre domination sur les oasis peut être établie facilement et à peu de frais. Les Touareg ne sont forts que de notre faiblesse. Des témoignages autorisés évaluent à 1.000 ou 1.200 hommes le nombre des guerriers Hoggar, à 300 celui des Azdjer: ils ne tiendraient pas devant quelques centaines d'Européens. La solution de la question saharienne est à Insalah et à Rhadamès. Notre établissement au Touat et au Tidikelt est en bonne voie; à Rhadamès et à Rhat, il faut parler haut et ferme, comme le feraient les Anglais à notre place.

EUSÈBE VASSEL.

La Suède : son peuple et son industrie, exposé historique et statistique, publié par ordre du gouvernement et rédigé par GUSTAVE SUNDBAERG. Stockholm, 1900. In-8° : I, 437 pages; II, 528 pages.

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, les gouvernements scandinaves ont publié *en français* de superbes ouvrages pour faire connaître leurs pays. M. le consul général de Suède et Norvège à Tunis a eu la gracieuse attention d'adresser un exemplaire de *La Suède* à l'Institut de Carthage.

C'est la description la plus complète qui ait été encore donnée, en notre langue, de ce pays de 448.000 kilomètres carrés et de 4.060.000 habitants (1898). Dans la première partie, les savants étudient la description physique du pays, sa constitution, son administration, son enseignement si développé. Les moralistes y verront comment le fléau de l'alcoolisme a été combattu (système de Gothenbourg) : le Suédois consommait 11^{lit.} 83 d'eau-de-vie en 1885, 6^{lit.} 67 en 1895. Dans la seconde partie, tous peuvent profiter de « l'aperçu général de la vie économique de la Suède ». Les plus curieux seront arrêtés par les chapitres consacrés à l'agriculture ou à l'élevage, à l'importance capitale des forêts (200.000^{kg}) et des industries dérivées du bois; d'autres y puiseront de précieux renseignements sur les méthodes employées pour l'exploitation des mines de fer (2.303.000 tonnes en 1898). Ils comprendront alors que sur un commerce de 1.120 millions de francs (importation 630, exportation 490), le bois entre pour 245, les produits minéraux pour 45 millions dans les ventes à l'étranger. Beaucoup regretteront, toutefois, que les relations entre la Régence

et la Suède ne soient pas plus nombreuses; nous achetons peut-être à ce dernier pays pour quelques centaines de mille francs de bois; quels produits lui livrons-nous en échange?

Il convient, en terminant, de mentionner les nombreuses et intéressantes gravures qui illustrent cette publication capitale. A.

Eddalil, ou guide de l'arabisant qui étudie les dialectes parlés en Algérie et en Tunisie, recueil de textes variés publiés par un comité d'arabisants sous la direction de L. MACHUEL, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, officier de la Légion d'honneur. Alger, Adolphe Jourdan, 1901. Grand in-8°. N° 1 : partie arabe, 16 pages avec une figure; partie française, 16 pages.

S'il n'est rien moins que prouvé qu'il soit toujours bon pour le conquérant d'enseigner sa langue au peuple conquis, il y a, cela est incontestable, intérêt majeur pour le colon (et dans notre pensée, ce mot désigne non seulement le propriétaire foncier, mais encore le fonctionnaire, le soldat, le commerçant, l'artisan même), il y a, disons-nous, intérêt majeur pour le colon à bien comprendre le langage des indigènes au milieu desquels il est comme noyé. Nous nous souvenons qu'en 1882, au lendemain de leur occupation de l'Égypte, les Anglais, qui avaient immédiatement introduit de leurs compatriotes dans toutes les administrations, ont mis aussitôt ces nouveaux fonctionnaires en demeure de passer dans les dix-huit mois l'examen d'arabe parlé, sous peine d'être « appelés à d'autres fonctions ». C'était d'une excellente politique.

Malheureusement, le nombre de nos compatriotes qui se livrent, en Tunisie, à l'étude de l'arabe est très restreint. Cette étude, déjà difficile par elle-même en raison des divergences qu'il y a dans la marche de la pensée chez le sémite et chez l'Européen, est rendue surtout pénible par l'absence presque complète de textes publiés en langue vulgaire.

C'est cette lacune qu'a résolu de combler l'honorable directeur de l'Enseignement, à qui les arabisants devaient déjà tant d'outils commodes.

La nouvelle publication est mensuelle; elle est éditée avec un certain luxe, mais c'est là le moins important: elle rendra de grands services, si nous en jugeons par son premier fascicule.

Nous trouvons dans celui-ci, outre les premières pages d'une étude de M. Machuel sur l'arabe parlé dans les États barbaresques, une quinzaine de proverbes, plusieurs historiettes, divers documents administratifs, des notions usuelles de droit, deux chansons, et jusqu'à des énigmes.

Il y a un écueil que nous prenons la liberté d'élève étant souvent

mieux situé que le maître pour sentir ce qui lui profite) de signaler aux rédacteurs d'*Eddalil*, et qu'il est souvent difficile d'éviter. Les textes publiés ne devront jamais être *un compromis* entre l'arabe écrit et l'arabe parlé, ni entre le dialecte d'Algérie et celui de la Régence : il faut que les textes algériens soient purement algériens, les textes tunisiens purement tunisiens, et qu'il ne s'y introduise jamais aucune expression inconnue des indigènes qui n'ont pas étudié l'arabe littéral ; que toute expression, toute locution spéciale à l'une des deux contrées soit signalée avec soin dans le commentaire. Le succès est à ce prix.

Enfin, puisqu'on se décide à écrire les idiomes vulgaires, qui sont très exactement à l'arabe littéral (*langue morte*) ce qu'étaient au latin, vers le XII^e siècle, les dialectes néo-latins, il conviendrait d'en fixer l'orthographe, en se basant sur l'usage actuel. Il est certain que فَرْثَب ne doit plus s'épeler كَرْكَب, qu'il est illogique d'écrire اَشْدُو pour اَشْ هُو (d'autant plus que ce mot est la contraction, non de اَي شَيْء هُو, comme le dit M. Ben Sedira, mais de اَي شَيْء هُو); l'adjectif démonstratif n'est plus هَذَا, هَذِهِ, هَذَا, mais هَذَا invariable, le pronom seul subit la flexion ; les règles du soukoun et du chedda sont modifiées, etc.

Maintenant, serait-ce *toujours* le langage de Tunis (moins pur dans certains cas que celui de telle ou telle région de l'intérieur) qui devrait faire loi pour l'ensemble de la Tunisie, celui d'Alger pour l'ensemble de l'Algérie ? La question est à examiner.

Si la tâche que nous signalons est ardue, elle n'est assurément point au-dessus des forces d'arabisants aussi distingués que M. Machuel et ses collaborateurs, MM. Delmas, Abribat, Destrées, Bossoutrot, etc.

EUSÈBE VASSEL.

HAMY : **Laboureurs et pasteurs berbères, traditions et survivances.** Extrait des *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1900.*

Dans cette conférence, l'auteur donne des renseignements sur la vie agricole des Berbères de Tunisie : il étudie notamment leur charrue et la compare à l'araire égyptienne, puis il donne des renseignements sur la faucille indigène, semblable à celle employée dans l'Asie antérieure. On la trouve en Egypte à l'époque actuelle et jusque sous l'ancien Empire.

Le traineau à dépiquer le grain ou *djaroucha* est étudié ensuite. Cet instrument est aussi employé aux Canaries, dans l'Asie antérieure et dans une partie des Balkans. Varron a parlé de cette table hérissée de pierres ou de fer : *Id fit et tabula lapidibus aut ferro asperata.*

L'auteur décrit un autre appareil à dépiquer l'orge, employé sur-

tout dans le Sahel. On lui donne le nom de *carreta*. C'est une sorte de traîneau. Il se compose d'une caisse où s'assoit le conducteur. Sous cette caisse, un cadre de bois soutient trois tiges parallèles. Les tiges portent enfilés onze disques de fer denticulés, de 0^m25 à 0^m35 de diamètre. Ces disques sont ainsi disposés sur trois rangs. En tournant, il dépiquent l'orge. L'auteur, dans une communication à l'Académie des Inscriptions (1900, p. 22), a assimilé cette carreta au chariot à la carthaginoise, *plaustellum punicum*, décrit par Varron.

Parlant des bergers de l'Enfida, M. Hantz décrit un moyen pictographique employé par eux pour tenir leurs comptes. Il est analogue à ceux que certains illettrés employaient jadis en France.

La conférence se termine par des renseignements sur l'agriculture indigène et les divers types de ruches — ruches d'osier, ruches d'écorce de bois, enfin ruches de fêrules; ces dernières sont de forme carrée. Elles sont construites en petits rondins, alternativement enfilés avec soin dans un sens, puis dans l'autre, à l'aide de menues baguettes de bois. Les joints sont bouchés de fine argile. Cette forme a été décrite par Varron. Il est remarquable que non seulement la forme, mais la substance employée à la construction de la ruche, la tige de *Ferula thyrsoiflora*, n'aient pas varié depuis l'époque romaine. Toutes les coutumes se conservent sans se modifier, chez les Berbères, depuis les temps antiques jusqu'à nos jours. BERTHOLON.

HANTZ : Note sur les recherches sous-marines aux alentours de Carthage. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1900, p. 53.

M. Hantz, enseigne de vaisseau à bord de *La Flèche*, a continué les sondages commencés par M. Roquefeuil à bord du *Condor*. Ses recherches ont porté sur la baie du Kram. De nombreux et minutieux sondages lui ont permis de relever une ligne de blocage et de rochers parallèle au rivage. En dedans de ces blocs on trouve des fonds maxima de 2^m 50; en dehors, on arrive brusquement à une profondeur de 4^m 60 et plus. Cette ligne d'obstacles se soude au rivage un peu au nord de Khéreddjine. En face du Kram, la digue parallèle au rivage se replie en angle droit. Elle laisse une ouverture entre elle et le rivage. Il y avait là un bassin de 300 mètres de large et de 800 de long, communiquant au nord avec la haute mer par une passe de 60 à 70 mètres. M. Hantz pense que le port dont il a relevé les traces avec autant de soins était le $\chi\omega\mu\alpha$ décrit par Appien. Il applique les descriptions de cet historien aux plans qu'il donne de ce port. La jetée que Scipion commença pour boucher le $\chi\omega\mu\alpha$ paraît devoir se retrouver au niveau de Khéreddjine. Là existent de nombreux blocages immergés et s'avancant dans la mer. De nouveaux sondages seraient nécessaires pour éclaircir ce point d'his-

toire. La digue de Scipion, d'une part, n'a pas disparu sans laisser de traces ; d'autre part, elle n'a jamais été terminée. Le port reconnu par l'auteur offrait aux vaisseaux carthaginois un abri de 24 hectares. Était-ce le port marchand ? Était-ce un simple bassin annexe ? L'auteur ne conclut pas. En tout cas, ce n'était pas, comme on l'a prétendu, la digue de Scipion.

L.B.

Carthage. Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Troisième mois des fouilles (février 1898), ⁽¹⁾ par le R. P. DELATTRE, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut (Extrait du *Cosmos*). In-4° de 16 pages avec 28 figures.

Nous avons rendu compte, dans notre fascicule d'octobre 1900, p. 508, des deux premières parties de cette importante monographie. La présente brochure nous donne le journal des fouilles pendant le mois de mars 1898.

Les objets trouvés sont nombreux : poteries, bronzes, bijoux, amulettes, etc.

Le plus remarquable et le plus précieux peut-être est un énorme collier composé d'éléments de verre, de pâte de verre et de faïence émaillée, et comprenant notamment onze masques en faïence, hauts de cinq à sept centimètres, et de caractère barbare.

« Sept reproduisent à peu près le même type : face soit blanche, soit jaune pâle avec le nez crochu et des yeux ronds de hibou qui se détachent en bleu. Les moustaches en verre bleu sont formées de deux mèches tordues en tire-bouchon. La barbe, qui a quelque chose d'assyrien, se compose d'une seule rangée de mêmes mèches disposées en éventail. Les oreilles sont ornées de petites boulettes jaunes. La chevelure est formée de petits anneaux de verre soudés ensemble, de la même couleur que la barbe. Le type de plusieurs de ces têtes est absolument sémitique. »

A signaler aussi une tombe donnant (chose rare) le nom du mort, *Eschmounazar*, écrit en noir sur des urnes à queue accompagnant ses restes ; une statuette en terre cuite ; une anse d'aiguière en bronze, figurant un jeune homme assis ; enfin une statuette romaine du dieu Télésphore, déterrée à l'entrée d'un puits funéraire punique.

Les résultats de ces fouilles de Sainte-Monique sont inestimables au point de vue de l'ethnographie, et comme le dit le P. Delattre, « la vieille cité carthaginoise, grâce à l'exploration de ses nécropoles, n'aura bientôt plus de secrets, ni pour les archéologues, ni pour le public ».

EUSÈBE VASSEL.

(1) Faute d'impression, pour *mars 1898*.

P. GAÜCKLER: *Note sur des étuis puniques à lamelles gravées, en métal précieux.* — PH. BERGER: *Note sur les inscriptions phéniciennes gravées sur une des lames d'or trouvées par M. Gauckler.* Extrait des *C. R. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*. Paris, Alphonse Picard et fils, 1900. In-8° de 32 pages, avec figures et 2 planches.

Les fouilles pratiquées depuis un an par le directeur des Antiquités et Arts de la Régence dans la nécropole punique de Dermech (VII^e et VI^e siècles) lui ont fourni sept petits étuis cylindriques en or, en argent ou en bronze, clos à la base par un disque mobile et munis au sommet d'un anneau de suspension. Chacun d'eux renferme une bande d'or ou d'argent couverte de figures gravées qu'accompagnent dans un cas deux inscriptions puniques.⁽¹⁾

Ces bijoux, qui n'avaient pas encore été signalés en Afrique, sont des amulettes; leurs figures, empruntées pour la plupart à la mythologie égyptienne, mais dont quelques-unes permettent d'entrevoir une inspiration tout asiatique, représentent la série des porte-bonheur et des phylactères protecteurs du mort. L'inscription, quand elle existe, est une invocation. Comme le fait remarquer M. Berger, c'est toute une nouvelle catégorie de monuments épigraphiques qui nous deviennent intelligibles.

Outre les étuis et leurs lamelles, M. Gauckler décrit minutieusement les tombes qui ont fourni ces objets et leur très intéressant mobilier funéraire.

Le savant directeur des Antiquités pense que les petits autels puniques déjà signalés en assez grand nombre par le P. Delattre dans les tombes de Douimès et regardés comme des brûle-parfum, avaient pour objet de marquer à l'extérieur du sarcophage la place qu'occupe dans l'intérieur la tête du cadavre. Il signale la curieuse ressemblance de la tombe tunisienne actuelle avec le sépulcre punique, et fait ressortir le fait d'une manière frappante en rapprochant dans deux dessins les sections de ces deux sépultures.

EUSÈBE VASSEL.

Note sur quelques inscriptions latines découvertes en Tunisie, par PAUL GAÜCKLER, membre non résidant du Comité. Extrait du *Bulletin archéologique*. Paris, Imprimerie Nationale, 1900. In-8° de 27 pages, avec figures.

M. Gauckler publie dans cet opuscule :

De Haïdra, l'ancienne *Ammœdara*, douze épitaphes découvertes par M. Drapier et paraissant remonter au I^{er} siècle. L'une d'elles

(1) Un bijoutier de notre ville, M. Teynier, a eu l'ingénieuse idée de faire exécuter, en or et en argent, des fac-similés rigoureusement exacts de ces étuis et de divers autres bijoux trouvés dans les tombes puniques : statuette de Moloch, d'Anubis, du dieu Bès, pectoral, etc

nous fait connaître un nouveau proconsul d'Afrique, *Ser(gius) Cornelius Cethegus*, peut-être celui qui fut consul l'an 24 avec L. Visellius Varron. D'autres confirment l'importance du poste militaire d'Ammadara, dont on ne faisait que soupçonner l'existence.

De *Thala*, dix-huit inscriptions copiées sur place par l'auteur lui-même, soit une dédicace à Saturne et 17 épitaphes (à noter celles d'un homme de 110 ans et d'une femme de 103); plus, quatre pierres figurées.

De *Dougga*, deux fragments de dédicaces.

De *Henchir-Sidi-Barka*, les inscriptions de quatre colonnes militaires et une épitaphe.

De *Djebel-Mansour*, six épitaphes copiées par MM. Hugon et Drappier (dont une, bilingue, latine et punique, doit figurer actuellement au Musée Alaoui); un cippe anépigraphé, mais à bas-relief.

De *Henchir-Bressa*, une épitaphe communiquée par M. Novak.

D'*El-Djem*, une intaille gnostique communiquée par M. Novak.

De *Djebel-Djelloud*, où les carriers ont découvert une nécropole romaine, trois épitaphes.

Des *Mogod*, une épitaphe dont l'estampage a été relevé par M. Gaston Loth.

De la région de *Thala*, dix épitaphes relevées par M. Gouazé, dont celle de deux centenaires; un bas-relief et deux linteaux, l'un au monogramme du Christ.

E. V.

Note sur la nécropole chrétienne de Sfax, par G. HANNEZÒ, capitaine au 4^e tirailleurs algériens, et L. FÉMÉLIAUX, lieutenant au 4^e spahis. Extrait du *Bulletin archéologique*, 1900. In-8^o de 8 pages.

Les auteurs ont pu fouiller, dans les buttes Mezhamni, une portion de cette nécropole qui n'avait pas été visitée par le D^r Vercoûtre. Les sépultures y sont de quatre sortes :

1^o Tombes en maçonnerie recouvertes de mosaïques encadrées de bordures;

2^o Tombes en solide maçonnerie très épaisse, mais sans mosaïque à la partie supérieure.

Dans ces deux espèces de tombes, le corps était généralement couché sur le dos et quelquefois sur le côté droit, la tête au sud; quatre dalles en terre cuite l'isolaient du sol; au-dessus du corps, des tuiles en chevrons noyées dans la maçonnerie; aucun mobilier funéraire;

3^o Mêmes tombes, mais recouvrant des corps enfermés dans des jarres au lieu d'être étendus sous des tuiles;

4^o Sépultures en jarres, décrites par le D^r Vercoûtre. E. V.

Sur les terrains néogènes de la Basse-Egypte et de l'isthme de Suez, par C. DEPÉRET et R. FOURTAU (Extrait des *C. R. de l'Acad. des sc.*, 13 août 1900). In-4° de 3 pages.

La Méditerranée miocène couvrait tout le delta du Nil et toute la région de l'isthme de Suez, à l'exception de quelques îles ; elle poussait vers le sud un golfe étroit qui empruntait d'abord le fond du golfe de Suez, contournait par l'est le massif du Galala-el-Baharieh, rejoignait la mer Rouge à la hauteur du gebel Gareb et se terminait probablement vers le 27° degré de latitude.

Les étages miocènes dont les auteurs ont pu reconnaître l'existence, en particulier dans la région comprise entre Le Caire et Suez, sont le *Burdigalien* (premier étage méditerranéen) et le *Vindobonien* (deuxième étage méditerranéen — Helvétien — Tortonien).

Les couches de Kabret à *Pecten Vasseli* Fuchs et *Ostrea crassissima* roulées, que Theodor Fuchs a considérées comme d'âge pliocène supérieur, peut-être même quaternaire, paraissent devoir être rattachées au Miocène. Mais il est encore difficile de dire si elles représentent le Tortonien ou quelque horizon analogue au Sahélien d'Algérie.

La mer pliocène a également pénétré dans la basse vallée du Nil. Les sables à Clypeâstres du gebel Chelloul, près les pyramides de Ghiseh, sont franchement pliocènes et vraisemblablement *plaisanciens*. D'autres sables, aux environs des pyramides de Sakkara, pourraient représenter l'étage *astien*. EUSÈBE VASSEL.

Sur le Crétacé du massif d'Abou-Roach (Egypte), par R. FOURTAU (Extrait des *C. R. de l'Acad. des Sc.*, 15 octobre 1900). In-4° de 3 pages.

L'auteur a fait de nouvelles recherches dans le Crétacé d'Abou-Roach, au voisinage des pyramides de Ghizeh.

C'est à tort que M. Blankenhorn fait les couches *a-j* de ce gisement cénomaniennes comme le gebel Chebrewet et que M. Bullen-Newton regarde comme turoniennes les couches *o-r*.

En réalité, les couches *a-m* et *o-r* sont, les premières *turoniennes*, les secondes *santoniennes*; leurs affinités avec les types algériens et tunisiens de ces étages sont incontestables.

Pour les dernières couches *s-u*, regardées par M. Blankenhorn comme campaniennes, il est très admissible qu'elles appartiennent au santonien supérieur. E. V.

A propos des phosphates (*Le Journal du Caire*, 16 octobre 1900).

La découverte que vient de faire le Service géologique égyptien de phosphates dans la moudirieh de Kéneh avait été en quelque

sorte prédite en avril 1898 par M. Philippe Thomas, qui, dans une lettre à M. Piot-Bey, priait le savant agronome d'appeler spécialement l'attention de l'Institut égyptien sur la couche géologique suessonienne phosphatée. « Il serait bien surprenant, disait M. Thomas, que ce niveau manquât à l'Égypte, où le niveau nummulitique qui le surmonte immédiatement est lui-même si développé. »

M. Thomas signalait divers points où il estimait que le Suessonien pouvait exister, et il faisait appel au zèle et à la science de M. Fourtau.

Ainsi pris à partie, le géologue du Caire déclarait, dans la séance de l'Institut égyptien du 19 mai 1898, qu'il pensait qu'on pourrait trouver des couches phosphatées en-dessous ou en-dessus de la couche à *Bothriolampas abundans* Gauthier, dont l'équivalent dans le Suessonien tunisien est *B. Tunetana* Thomas et Gauthier.

Les gisements découverts appartiennent-ils en effet à ce niveau géologique? C'est ce que nous ne savons pas encore. E. V.

Sur un facies particulier du Sénonien de Tunisie, par LÉON PERVINQUIÈRE. Extrait des *C. R. de l'Acad. des sc.*, 14 novembre 1898. In-1^o de 3 pages.

Le savant géologue a recueilli, dans les marnes sénoniennes de la Tunisie centrale, près de la koubba de Sidi-Abd-el-Kerim, une faune (petites ammonites ferrugineuses) très différente de celles de l'Europe centrale, mais présentant une ressemblance frappante avec celle de la craie de l'Inde. Déjà M. V. Gauthier avait constaté que les Echinides crétacés de Tunisie, très notablement différents de ceux de l'Europe, ont une grande ressemblance avec ceux de l'Inde méridionale. Les relations avec l'Inde, déjà nettement accusées au Cénomanién, se poursuivent au Turonien; la faune citée plus haut montre que l'affinité s'affirme encore au Sénonien supérieur.

Les observations de M. Pervinquière l'amènent donc à conclure que, pendant toute l'époque supra-crétacée, une communication directe a existé entre l'Inde et la Tunisie. EUSÈBE VASSEL.

Sur l'Eocène de Tunisie et d'Algérie, par L. PERVINQUIÈRE. Extrait des *C. R. de l'Acad. des sc.*, 1^o octobre 1900. In-4^o de 3 pages.

Les études poursuivies depuis trois ans par l'auteur dans la Tunisie centrale lui ont permis de délimiter plus exactement qu'on ne l'avait fait les grandes divisions de l'Eocène tunisien.

Au-dessous des couches à phosphates, les masses foncées plus ou moins argileuses que l'on considérerait comme appartenant à l'Eocène inférieur sont incontestablement *aturiennes* à leur base. Vient ensuite en moyenne 60^m d'argiles marneuses semblables aux

précédentes, qui paraissent représenter le *Danien*, puis, à leur partie supérieure, le *Montien*, sans qu'on puisse toutefois séparer ces étages l'un de l'autre ni le second de l'*Eocène inférieur*.

Celui-ci comprendrait, à sa base, les couches à phosphate de chaux (toutefois, elles n'appartiennent peut-être pas toutes au même horizon). Sa partie terminale serait représentée par les calcaires massifs où domine *Nummulites Rollandi* M.-Ch.

La transgression de l'*Eocène moyen* est très accentuée sur certains points de la Tunisie centrale. On peut admettre qu'il se termine par les couches à *Ostrea Clot-Beyi*, qui seraient l'équivalent du *Bartonien* supérieur.

L'*Eocène supérieur* est représenté par des grès roux alternant avec des argiles et renfermant *Janira arcuata*, *Pecten Tunetanus*, *Euspatangus Meslei*, *Echinolampas Perrieri*, etc.

Il est permis de penser que les 60^m de grès sans fossiles qui se relient insensiblement par leur base à ces assises *priaboniennes* et passent d'autre part aux grès fossilifères du *Burdigalien* à *Scutella* et *Amphiope* correspondent à tout l'*Oligocène*. E. V.

M. IDOUX : Un été dans le Sud tunisien. Au pays des Troglodytes et des Lotophages. (*Mém. de la Soc. bourguignonne de géogr. et d'hist.*, t. XVI, 1900, p. 31-89.)

M. M. Idoux nous a donné, dans un essai pittoresque, la relation d'un voyage accompli, en 1899, au pays des Troglodytes et des Lotophages. Certes, il n'était point banal d'entreprendre une excursion au mois de juillet. Nous croyons aisément l'auteur nous déclarant que ses lecteurs préféreront l'entendre parler des ardeurs de la canicule que d'y aller voir. Nous le suivons avec plaisir à Gabès, qu'il condamne comme port et auquel il voudrait voir, non sans raison, substituer Bou-Grara, à Fom-Tatahouine, à Médenine, à Zarzis dont il déplore l'abandon. M. Idoux nous conduit ensuite à Djerba, île à laquelle il va consacrer une thèse latine en préparation, *De Djerbâ insulâ*.

Est-il besoin d'ajouter que le voyageur connaît à merveille ses auteurs classiques et qu'il n'oublie jamais de s'appuyer sur les inscriptions et les textes anciens ? Les épithètes homériques le prouveraient aux plus « barbares ». M. Idoux n'ignore pas davantage l'histoire ; lisez plutôt les pages consacrées à la tribu des Ourghamma. Et comment ne pas approuver la justesse de ses remarques sur l'utilité médiocre, à l'heure actuelle, du Transsaharien ?

Il nous reste un souhait à formuler, c'est que M. Idoux réalise ses projets de voyage en Egypte par la Tripolitaine, « voyage qu'aucun Français n'a accompli dans le cours de ce siècle », et qu'il nous fournisse, à son retour, une relation aussi intéressante et aussi pittoresque que son *Été dans le Sud tunisien*. Y. A.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux et du Sud-Ouest.

C'est par erreur que, dans notre fascicule de juillet 1900, p. 385, nous désignons M. H. Lorin comme le directeur de cette utile publication hebdomadaire — que nous regrettons de ne pas recevoir plus régulièrement. Elle est effectivement dirigée par M. René Chazarenc.

E. V.

Souvenirs historiques du Champ-de-Mars et du Trocadéro, par ALBERT DUVAU. *L'Exposition et ses attractions*, vol. XVI, p. 27 à 39; vol. XVII, p. 3 à 20; vol. XVIII, p. 3 à 17.

Quelque envie que nous en ayons, il ne nous est pas possible de nous étendre sur ce résumé fort intéressant de l'histoire d'un coin de Paris; ce serait sortir tout à fait du cadre de la *Revue Tunisienne*. Si nous mentionnons ici l'opuscule de M. Duvau, c'est qu'au moment où notre honorable concitoyen l'a fait paraître, il représentait à l'Exposition universelle un des corps constitués de Tunis. E. V.

Psychologie de la colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes, par LÉOPOLD DE SAUSSURE. Paris, Félix Alcan, 1899. In-12 de 312 pages.

Important ouvrage, et bien digne d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la grandeur de la France. C'est, croyons-nous, la première application de la psychologie *scientifique* aux problèmes coloniaux.

« Considérez, dit l'auteur dans son avant-propos, l'ensemble de la politique coloniale de l'Espagne : c'est un « bloc », complètement différent de la politique coloniale de l'Angleterre ou de tout autre pays. Pourquoi? Parce que ce bloc a été pétri de la psychologie espagnole, laquelle diffère essentiellement de la psychologie anglaise. Il y avait cependant chaque année, aux Cortès et ailleurs, des discussions à propos des colonies, entre les hommes de tous les partis et de toutes les opinions. Ces discussions donnaient aux Espagnols, comme elles la donnent aux Français, l'illusion que le raisonnement, le jugement, la prévision de l'avenir prennent une large part à la détermination de la conduite nationale. Dans ces discussions il se manifestait sans doute des avis différents, des opinions contradictoires, mais sur *des points secondaires seulement*, les seuls qui apparaissent aux gens d'une même race. Quant aux lignes générales, quant aux traits caractéristiques du système colonial espagnol, ils échappaient à tous les yeux espagnols; on ne les mentionnait pas, on ne les mettait jamais en cause, parce que, étant inconsciemment admis par tous, émanant de l'âme de la race, ils semblaient en dehors de toute discussion et de toute définition : les étrangers, seuls, les apercevaient. Les Espagnols ne les remarquent pas, même après le désastre. »

Ce court extrait suffit pour montrer que M. de Saussure est un penseur. Lisez son livre, et si vous avez suivi le mouvement scientifique moderne, si votre esprit a su se dégager des préjugés ataviques, les erreurs de notre système colonial vous apparaîtront claires comme le jour.

E. V.

Mohammed bel Khodja : Soulouk el Ibriz fi masaliki Bariz. Tunis, Imprimerie officielle, 1900. In-8° de 89 pages.

Nous recevons trop tard pour en rendre compte dans ce fascicule cette intéressante relation d'un voyage à Paris de notre honorable collègue M. Bel Khodja.

E. V.

Varia.

Si les agriculteurs, les industriels et les commerçants mettent en valeur notre domaine colonial, les savants en font connaître le passé. L'Institut a su distinguer les travaux relatifs à la Régence : le mois dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres décernait une récompense de 3.000 francs à M. Plantet pour sa *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour* ; l'Académie française en donnait une autre de 500 francs à M. Loth pour son excellente *Histoire de la Tunisie*. Nous nous réjouissons de voir apprécier à leur juste valeur les recherches des érudits. Cependant, nous demanderions davantage. Ainsi, depuis plusieurs années, M. Loth donne, chaque hiver, à l'Hôtel des sociétés françaises, une série de conférences sur la Tunisie, qu'il étudie à toutes les époques de son histoire. Certes, de nombreux auditeurs tirent profit de ses magistrales expositions, mais le souvenir de la parole s'efface vite. Pourquoi M. Loth n'a-t-il pas songé à suivre l'exemple de M. Yver ? *L'Esquisse d'une histoire du bassin méditerranéen* aurait dû l'encourager à publier ses leçons. Tous ceux qui s'intéressent à la Régence et à son passé lui en seraient reconnaissants, car tous ne peuvent assister à ses conférences.

L'histoire de la Régence intéresse peut-être moins que son développement actuel. Les ouvrages, les articles de revues se multiplient : le pays est étudié sous toutes ses faces. Nous ne pouvons songer à les signaler tous. Mais, chaque année, M. Aug. Bernard publie dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* une revue bibliographique de l'Afrique du Nord. Dans le fascicule 2 de l'année 1900 (pages 203-206), il fournit l'indication et souvent l'analyse des livres ou brochures publiés sur la Régence.— De même, les *Annales de géographie*, dans leur numéro du 15 septembre 1900 (p. 227-231)⁽¹⁾ rappellent les ouvrages parus en 1899 sur la Tunisie. M. Yver a écrit

(1) Numéro tout entier consacré à la bibliographie.

pour la plupart d'entre eux de courts et substantiels résumés qui permettent d'avoir une idée suffisante de leur contenu.

Nous devons une mention spéciale aux articles qu'en ces derniers mois les *Questions diplomatiques et coloniales* ont publiés sur la part qu'ont prise ou que prennent au développement de nos colonies les grandes villes françaises : Lyon (n° 80-81), Marseille (n° 83 et 86), Bordeaux (n° 87), et il nous a paru utile de relever l'action de ces cités dans la Régence.

D'abord, les Lyonnais, « dans le sang desquels existe un mélange d'imagination et de raison pratique » (Picot). M. Zimmermann nous les montre, « individuellement ou par groupe jouant dans le peuplement de nos domaines nouveaux, depuis la conquête de l'Algérie, un rôle actif, véritablement d'avant-garde ». Et la preuve nous en est fournie par les nombreux établissements lyonnais créés en Tunisie, qu'il s'agisse soit d'installer de grands vignobles, soit de prendre part à l'adjudication des terres sialines. Les Lyonnais travaillent à la création de l'industrie tunisienne en exploitant les mines, en créant des magasins de fer, de quincaillerie, de serrurerie. Ils contribuent au développement des centres nouveaux en s'intéressant pécuniairement à la prospérité de Ferryville. Nous apprenons encore que les haïks et les étoffes exotiques vendus aux touristes nous viennent directement de... Tarare.

C'est M. Masson qui nous parle de Marseille. Cette ville est en relations avec la Régence depuis de longues années. Une compagnie s'était établie, dès le début du xvii^e siècle, au cap Nègre, où vivaient non seulement une petite garnison, mais encore une petite colonie avec ses entrepôts et ses comptoirs. Le trafic y demeura important au siècle suivant. N'est-ce point à l'instigation de ces Français qu'a dû être tentée, en 1740, la prise de l'île de Tabarca ? — A l'heure actuelle, il est évident que Marseille, par sa situation, est le port le plus favorable à nos importations et à nos exportations. A Marseille passent — et parfois demeurent — nos céréales, nos vins, nos bestiaux, nos peaux ; en retour, c'est par Marseille que nous arrivent tissus de coton, vêtements, semoules, farines, bière, fromages. Ajoutons que Marseille est un vrai foyer d'émigration vers la Tunisie. Les départements du sud ne sont-ils pas ceux qui nous ont fourni le plus de Français ? Les Corses exceptés, c'étaient, en 1896, les Provençaux les plus nombreux en Tunisie, 866 dont 569 venus des Bouches-du-Rhône, alors que les Lyonnais n'ont envoyé que 441 de leurs enfants.

M. Lorin a habité Tunis ; nul mieux que lui n'était qualifié pour nous indiquer les rapports de Bordeaux avec la Régence. Il est obligé d'avouer que ces relations sont rares et irrégulières. Le commerce de Bordeaux est surtout dirigé vers nos colonies de l'Afrique occidentale ; il semble ignorer la Tunisie : ses lignes s'arrêtent à

Bône. Et cependant M. Lorin fait justement observer que Bordeaux aurait un bénéfice certain à recevoir directement les huiles de Sousse et les phosphates de Gafsa. En revanche, le sud-ouest pourrait contribuer au peuplement français de la Tunisie « si des transports fréquents et peu chers » permettaient aux émigrants d'y venir. Le fait est possible. Toutefois, qu'il nous soit permis de rappeler que la Gironde et les départements circonvoisins n'ont fourni à la Régence que quelques centaines de Français; leurs habitants paraissent vouloir demeurer sur le sol natal. Les Charentais, eux-mêmes, ont oublié Champlain et la colonisation de la Nouvelle-France.

Y. AUNIS.

Société de géographie d'Alger. Congrès national des Sociétés françaises de géographie, XX^e session. Alger, 1899. Compte rendu des travaux du Congrès. Alger, S. Léon, 1900. In-8° de 432 pages et 9 planches.

Etant donné le siège du congrès, il est tout naturel que ce volume soit consacré pour la plus grande part à l'Afrique du Nord. Par suite, il mériterait d'être résumé en entier; mais ni l'espace ni le temps dont nous disposons ne nous permettent un pareil travail, et nous devons nous contenter de signaler ou tout au plus d'analyser en quelques mots les mémoires qui, au cours d'une lecture trop rapide, nous ont paru intéresser spécialement la Tunisie.

Commandant NAPOLÉON NEY : *La France et l'islam.*

L'auteur préconise cette belle utopie : *l'alliance de la France et de l'islam.* Comme moyen, il propose la création d'une société philanthropique quelconque dont le but secret serait de provoquer la constitution à Paris d'un concile permanent de l'islam, d'un « Vatican musulman ».

D^r H. BLAISE : *L'étiologie du lathyrisme médullaire spasmodique en Algérie.*

De cette étude médicale, un point à retenir : le danger que présente parfois l'alimentation par les gesses (*Lathyrus sativus*, *L. cicera*, *L. clymenum*).

N.CHANTELOUBE :

Signale un nouveau produit de l'alfa, *le crin graminé*, capable, selon lui, de rivaliser avec le crin animal.

H. BUSSON : *La naturalisation des immigrés coloniaux.*

La lecture de cette notice a donné lieu à une discussion intéressante.

EUSÈBE VASSEL.

(A suivre.)

INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 9 novembre 1900

M. BERTHOLON, président, prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par des applaudissements unanimes :

MESSIEURS,

Voici une année de plus dans la vie de notre jeune société. Une nouvelle année va commencer pour elle; ce sera sa huitième.

A cette date, tous les ans, le moment revient pour le Bureau de rendre compte de son mandat. Alors aussi sonne pour votre président l'heure de faire ses adieux à ses collaborateurs, avant de céder la place au collègue qui a eu l'honneur d'être l'objet de votre choix pour diriger les travaux de l'Institut de Carthage. Mes adieux seront d'autant plus aisés à faire que je n'ai eu qu'à me louer du concours empressé des divers membres de notre société, de son comité-directeur et de son bureau. Nous avons tous eu besoin les uns des autres, et l'on peut dire que l'esprit de solidarité et le dévouement de chacun ont permis à notre œuvre de demeurer debout, malgré des difficultés assez nombreuses : je ne crois pas que notre société se soit jamais trouvée auparavant exposée à une situation aussi mouvementée. La fatalité s'est appesantie sur elle pendant cette année, au point de la priver successivement de tous ses rouages les plus essentiels. Notre pauvre président tout le premier a dû prendre le lit peu de temps après son élection, et nous avons la douleur de l'accompagner à sa dernière demeure. Privée de son président, la société l'a été de son trésorier. M. Heymann, rappelé en France, n'a plus eu le loisir de s'occuper de nos finances, qu'il avait gérées jusque-là avec tant de dévouement. Une société sans trésorier est une société morte. Or, personne ne brigue en général ces fonctions ingrates et effacées. Par bonheur, M. Bossoutrot a bien voulu se sacrifier. Il a déjà pu faire rentrer quelques arriérés. Grâce à lui, notre budget pourra doubler sans déficit le cap des Tempêtes des échéances. Il n'est pas jusqu'à M. Vassel, le dévoué secrétaire général, qui n'ait été tenu pendant de longs mois éloigné de Tunis par ses affaires. Nous avons eu peur de le voir nous abandonner. Nos appréhensions ne se sont heureusement pas confirmées. M. Vassel est revenu parmi nous. Seuls, les initiés sauront apprécier tout le labeur qu'il lui a fallu pour maintenir, pendant la période de son absence, la *Revue Tunisienne* dans les conditions où il l'avait placée. Il n'est pas, en effet, facile de se procurer des manuscrits, d'en surveiller l'impression quand on est perdu dans un pays désert, à de nombreux kilomètres d'un bureau de poste. M. Vassel s'est joué de ces impossibilités. Nul n'a pu s'apercevoir de son absence. Son zèle mérite les plus grands éloges.

Ces compliments ne vous feront pas perdre de vue l'œuvre poursuivie par

nos collaborateurs dans la rédaction de la *Revue Tunisienne*. Les études sur la Tunisie y ont été insérées aussi nombreuses que les années précédentes. Elles ont placé notre organe parmi les publications provinciales les plus connues. On lit la *Revue Tunisienne* de plus en plus. Les journaux de la métropole et de l'étranger analysent ses articles. Sa renommée a franchi les frontières, et il nous est arrivé des demandes de nos collections provenant de pays lointains. Espérons que le bon renom ira croissant. Nous sommes en bonne place dans le monde scientifique. Tentons d'arriver, si possible, à mieux encore.

Vous n'attendez certainement pas de moi une analyse ou simplement une énumération des travaux publiés cette année par l'Institut de Carthage. Les noms de leurs auteurs sont présents à toutes les mémoires. Je ne le tenterai pas. Je voudrais seulement attirer votre attention sur une évolution qui s'est faite dans notre publication. Les études pratiques y ont pris une place beaucoup plus accusée que les travaux purement spéculatifs. Les travaux de ce genre rendent notre revue beaucoup plus vivante et lui donnent un intérêt plus général. Il faut souhaiter que nos collaborateurs persévèrent dans cette voie. Ce vœu n'a nullement le but de décourager ceux d'entre nous que leurs goûts poussent à l'étude du passé ou de la littérature. Nous avons publié de remarquables travaux d'histoire et d'archéologie. Il serait véritablement regrettable pour nous de n'en plus recevoir. C'est par la variété de nos publications que nous arriverons à occuper une place toujours plus grande dans la vie de la population tunisienne.

La revue n'a pas été la seule manifestation de notre activité. Les premiers mois de l'année ont été malheureusement perdus. Nous n'avons pu que tardivement organiser des conférences-causeries. Elles ont obtenu le plus vif succès. Les membres de notre société y ont afflué en fort grand nombre. Il y a là une indication très importante sur la nécessité de multiplier ces réunions, qui permettent aux membres de notre société de se rencontrer et de prendre contact entre eux. Evidemment, tout le monde ne peut pas aborder la conférence solennelle faite devant un grand public : mais beaucoup pourraient prendre la parole dans des réunions intimes. Ce sont ces réunions qui au début, sous forme de sections, avaient donné à notre société une vie si intense. Le jour où on les a supprimées, l'Institut de Carthage n'a plus eu la même cohésion. Les efforts se sont émiettés, beaucoup de bonnes volontés sont restées sans s'employer. Il y aurait donc lieu, selon moi, de rechercher les moyens de raviver sous une forme ou sous l'autre ces réunions d'antan. Quoi qu'il en soit, nous devons remercier les deux conférenciers qui nous ont prêté leur concours, M. Mohamed Saïd, qui nous a entretenu du pays de Tombouctou où il a résidé, et M. Fallot, qui nous a exposé ses idées sur le chemin de fer transsaharien.

Avec le concours de la Direction de l'instruction publique, nous avons tenté d'ouvrir une salle de lecture dans notre bibliothèque. Nous y avons mis une ample collection de journaux quotidiens. Le nombre des lecteurs ne s'est pas trouvé en rapport avec les sacrifices qu'exigeaient l'ouverture et l'entretien de ces salles de lecture. Nous avons dû, par suite, mettre fin à cette expérience. Le palais des Sociétés françaises est encore situé trop en dehors du centre des affaires

pour qu'on puisse s'y rendre. Nous devons remercier M. le directeur de l'Enseignement public, qui a bien voulu nous faciliter cette expérience, ainsi que M. Aunis, notre dévoué bibliothécaire, qui a assuré le fonctionnement du service des livres et des journaux pendant le temps de l'ouverture de notre salle de lecture.

Au point de vue artistique, nous avons plus modestement, mais aussi plus économiquement que les années précédentes, organisé un peu hâtivement une exposition de peinture. Les principaux artistes qui ont bien voulu nous prêter leur concours sont M. Potter, artiste américain, qui nous a envoyé de magnifiques terres cuites destinées à figurer au palais tunisien du Trocadéro; M. Degommier, qui nous a donné de fort belles aquarelles; M. Delaplanche, une série de tableaux tunisiens. Enfin M^{me} Paule Boswildwald, qui nous avait prêté son concours lors de nos précédents salons, a consenti aussi à nous adresser de nombreuses aquarelles.

Les moyens de réunion ne peuvent pas être tous scientifiques ou artistiques. Votre comité-directeur l'a compris. Il a dans ce but offert une soirée dansante. M. Dollin du Fresnel, assisté d'une commission, en a été l'habile organisateur. Le succès obtenu, grâce à leur activité, a été considérable. Enfin, un banquet a réuni, avant leur dispersion pour aller en vacances, les divers membres de notre société. Ce banquet était en même temps une réunion pour les adieux de notre trésorier M. Heymann, qui nous quittait.

Messieurs, quelques-uns de nos membres nous ont aussi quittés et pour jamais. Je vous ai déjà rappelé la mort de notre président Pavy, cerveau admirablement organisé et trop tôt enlevé. Je vous citerai aussi parmi les disparus le nom de l'abbé Bombard, un de nos adhérents de la première heure, et un des collaborateurs de la *Revue Tunisienne*, et celui du D^r Cassanello, l'un des plus anciens médecins de Tunis. C'était un esprit très cultivé; il était un membre très actif de notre section médicale si prospère.

Après avoir envoyé aux disparus un souvenir et l'expression de nos regrets, adressons nos félicitations à ceux de nos membres qui ont été l'occasion de distinctions honorifiques. Parmi les récentes décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous avons eu le plaisir de relever les noms des membres suivants de notre société: M. le médecin major Hublé, un de nos membres perpétuels, M. de l'Espinasse-Langeac, M. Lecore-Carpentier, à qui notre société doit beaucoup pour l'appui qu'il lui a toujours prêté dans son journal; enfin, le D^r Loir, un de ses anciens présidents, et qui a toujours été un de ses plus ardents collaborateurs. Nous avons tous applaudi à ces distinctions. Nous nous en sommes réjouis. L'intention de notre comité était de leur exprimer nos sentiments à l'occasion d'un banquet: nous attendons pour l'organiser le retour du D^r Loir. Cette fête ne sera pas seulement celle des nouveaux promus. Elle aura un caractère plus général encore: ce sera notre fête à tous, car nous aurons en même temps à célébrer les deux médailles d'argent décernées à la Société. L'une a été accordée à la *Revue Tunisienne* comme publication. Nous avons été l'objet de l'autre récompense pour la part active que nous avons prise à la colonisation, en faisant connaître par nos divers travaux ce qu'était la Tunisie.

Tout doit donc nous encourager à persévérer dans la voie suivie par notre société depuis son inauguration. Nous avons réussi. Nous réussirons mieux encore. Notre passé est un garant de l'avenir.

M. BOSSOUTROT, trésorier, s'excuse d'être obligé, en raison de la longue absence de son prédécesseur, de remettre à une date ultérieure l'exposé de la situation financière.

Il est ensuite procédé aux élections.

M. F. PICARD, ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du Service de la région Ouest, est élu président de l'Institut de Carthage pour l'exercice 1900-1901.

Sont élus membres du Comité-Directeur: MM. AUNIS, professeur au Lycée Carnot; BERGE, avocat, ancien magistrat; BOSSOUTROT, interprète principal de l'Armée; DESTRÉES, contrôleur civil suppléant; DOLLIN DU FRESNEL, agent commercial de la Compagnie P.-L.-M.; LABBÉ, directeur de l'Agence Havas à Tunis; LECORE-CARPENTIER, directeur de la *Dépêche Tunisienne*; LEMANSKI, docteur en médecine, médecin titulaire de l'hôpital civil de Tunis; LOTH, professeur au lycée Carnot; MALET, ingénieur-agronome à la Direction de l'agriculture; MASSELOT, payeur principal à la Trésorerie aux armées; SERRES, contrôleur civil attaché à la Résidence générale; TAUCHON, contrôleur civil, consul de France; VASSEL, ancien capitaine d'armement et de navigation au Canal de Suez; R. VERSINI, inspecteur d'Académie, inspecteur de l'Enseignement secondaire en Tunisie.

Bureau pour 1900-1901

<i>Président</i>	MM. F. PICARD.
<i>Vice-présidents</i>	VERSINI, LOTH.
<i>Secrétaire général</i>	VASSEL.
<i>Trésorier</i>	BOSSOUTROT.
<i>Bibliothécaire-archiviste</i>	AUNIS.
<i>Secrétaires</i>	BERGE, DESTRÉES.
<i>Trésorier adjoint</i>	LABBÉ.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs de l'Institut de Carthage: MM. H. ATTAL, rentier, La Marsa (Tunisie); Xavier BENOIT, architecte à la Direction générale des travaux publics, rue Sidi-el-Béehir, 110, Tunis; Raphaël GUY, artiste peintre, rue Es-Sadikia, 26, Tunis; HAMOU BEN BOUDIAF, officier-interprète de 2^e classe, Médenine (Tunisie); Isaac LÉVY, officier-interprète principal, Division d'occupation, Tunis; Jules MARC, agrégé de l'Université, professeur au Lycée, rue Al-Djazira, 34, Tunis; Auguste MENOULLARD, officier-interprète de 3^e classe, Division d'occupation, Tunis; Ugo MORENO, avocat, rue Es-

Sadikia, Tunis; Checri NAAMÉ, docteur en médecine, rue d'Italie, 22, Tunis; Auguste PETERS, architecte, rue Es-Sadikia, 28, Tunis; le docteur Jean RIVIÈRE, médecin au 20^e régiment d'artillerie, Poitiers (Vienne); Georges WOLFF, artiste-peintre, rue Sidi-Kadous, 34, Tunis.

Président d'honneur

M. le Résident général a bien voulu accepter la présidence d'honneur de l'Institut de Carthage.

Décorations

Commandeur de la Légion d'honneur : M. MILLET.

Officiers de la Légion d'honneur : MM. MACHUEL, SAINT-ARROMAN.

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. le vicomte DE L'ESPINASSE-LANGEAC, GAUCKLER, le docteur HUBLÉ, LECORE-CARPENTIER, le docteur LOIR.

Chevalier du Mérite agricole : M. MALET.

Grand Cordon du Nichan-ed-Deim : M. MILLET.

Grand Cordon du Nichan-Iftikhar : M. GRIMAUULT.

Commandeurs du Nichan-Iftikhar : MM. le comte BEGOUEN, Léon LABBÉ, OMESSA.

Officier du Cambodge : M. REMY.

Section orientale

Un certain nombre de membres de l'Institut de Carthage ont décidé la création, sous la présidence d'honneur de M. MACHUEL, directeur général de l'Enseignement public, d'une *section orientale* ayant pour objet l'étude des langues, des textes et des monuments sémitiques. Les personnes qui désireraient en faire partie sont priées d'adresser leur adhésion au secrétaire général de l'Institut de Carthage.

Salon

Le Comité directeur de l'Institut de Carthage a décidé l'organisation pour l'année 1901 du *sixième salon tunisien*, qui s'ouvrira en mars. Ont été élus à l'unanimité : Président du Comité du Salon, M. Eusèbe VASSEL; assesseurs, MM. B. BUISSON et le D^r LOIR.

Le Président de l'Institut de Carthage,

F. PICARD.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis NICOLAS, directeur)

1901



LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

ET

NOS COLONIES AFRICAINES

A Monsieur DELÉCRAZ

MON CHER AMI,

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre excellente étude sur l'enseignement. Sans être complètement d'accord avec vous sur tous les points, j'approuve cependant d'une façon générale vos idées. Il est certain que notre enseignement secondaire en particulier appelle des réformes urgentes si nous voulons nous armer pour la lutte et reprendre la place que nous avons perdue dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture.

En ce qui concerne l'instruction que nous devons donner aux indigènes de nos colonies, nous sommes encore en communauté d'idées, sauf certaines restrictions. Il est hors de doute que c'est dans l'enseignement professionnel que nous devons les diriger, et c'est ce que je n'ai cessé de recommander en Tunisie.

Il faut vous attendre, si vous publiez votre étude, à de nombreuses critiques. Je m'en réjouis d'avance. Vous aurez eu ainsi le mérite d'appeler l'attention sur des questions qui devraient nous préoccuper au plus haut point, car de leur solution dépend l'avenir de notre pays.

Croyez à mes sentiments bien affectueux.

L. MACHUEL,

Directeur général de l'Enseignement public.

12 février 1901.

Tout enseignement qui ne tend pas à perfectionner l'outil économique est un luxe et, mal appliqué, peut devenir dangereux pour la collectivité. Qu'une nation riche, portée aux recherches de l'esprit, se donne la satisfaction coûteuse de posséder des Instituts groupant les hommes les plus remarquables dans les sciences et les arts, c'est fort bien, et personne n'oserait y contredire : c'est notre gloire la plus pure ; cependant, une société doit tout d'abord vivre, et prospérer ensuite, afin de rester maîtresse de son avenir.

Qu'un enseignement spécial se propose de diriger certaines natures plus privilégiées, plus affinées si l'on veut, vers les spéculations de l'esprit : dans l'exercice des belles-lettres et des beaux-arts, chacun y souscrit. Mais, partant d'une exception, aller jusqu'à en faire une règle générale, et vouloir couler chaque cerveau d'enfant dans ce moule unique, paraît excessif à beaucoup d'hommes pratiques qui pensent avec raison que nous faisons fausse route et courons

aveuglement à une infériorité notoire dans la lutte des peuples sur le grand champ de bataille de la vie matérielle.

Toute la vie d'un homme reste sous l'influence de la première éducation, et ceux qui réussissent à s'y soustraire sont rares. Elle laisse, il est vrai, subsister des dispositions et des aptitudes spéciales à l'individualité, qu'elle ne peut heureusement détruire dans toutes ses parties; pourtant, elle la modifie à un si haut degré, qu'un homme, si indépendant que soit son caractère, n'en conservera pas moins pendant tout le cours de son existence les impressions qu'il a reçues pendant cette longue période qui précède la virilité.

En France, notre mode d'éducation a fait ses preuves, et l'on commence à convenir qu'il n'est nullement propre à former des sujets pouvant heureusement se mouvoir dans le dédale des industries qui nourrissent et font prospérer la société moderne.

Pour préparer ces hommes de travail à la carrière de labeur qui les attend, on n'a trouvé rien de mieux, pendant cette partie de la vie qui semble destinée à graver dans l'esprit et l'imagination les impressions qui serviront de guide à leurs actions pendant toute leur existence, que de les occuper à recueillir des idées et des connaissances qui leur seront, sinon un embarras, tout au moins de la plus complète inutilité. Les contraindre, pendant les belles années de facile mémoire, à apprendre des notions plus ou moins précises sur les peuples de l'antiquité, à étudier leurs langues pour les oublier dans la suite, tel est le programme qui sert chez nous depuis la Renaissance, époque où les sources de la science se trouvaient seulement dans les auteurs anciens; mais, de notre temps, il est aussi inutile à un agriculteur d'étudier son art dans les géorgiques qu'il le sera désormais à un magistrat de lire dans les textes originaux le Digeste ou les Institutes; la médecine elle-même, aujourd'hui, ne consulte plus guère l'original des aphorismes d'Hippocrate, pas plus que les verbeux préceptes de Gallien. Ce n'est maintenant que de la pure érudition à l'usage de quelques esprits curieux en quête de satisfactions plus intimes que pratiques.

Cette inconcevable bizarrerie qui consiste à perpétuer un contresens complet entre la vie sociale et l'éducation ne peut s'expliquer que par certaines influences s'appuyant sur une tradition qui passe pour la citadelle où doit se réfugier et se nourrir le bon goût, sorte d'alambic destiné à extraire du gros de la nation la quintessence de notre esprit français.

Le soin que l'on prend dans les collèges d'appliquer toute l'attention des jeunes à des objets abstraits et intellectuels ou à des faits d'un âge beaucoup trop éloigné du nôtre les prépare bien mal à juger sainement dans la vie journalière ce qui les entoure immédiate-

ment, et les empêchera d'observer et d'apprécier les faits ordinaires et positifs qui passeront sous leurs yeux. Le résultat le plus fréquent des études des collèges et des universités est de créer une tournure d'esprit systématique qui le porte à généraliser les faits, comme le veut la science pure, tandis qu'il devrait souvent se borner à ce qu'elle a seulement de positif et d'immédiatement réalisable. On pose d'abord les principes et l'on va jusqu'à en déduire les dernières conséquences, ce qui entraîne souvent à ne voir dans la vie matérielle de nos carrières industrielles et commerciales que du rétréci, indigne de l'intelligence humaine.

On peut tirer sans risque d'erreur, de toutes les sciences exactes, même de la morale et de la philosophie, toutes les conséquences que l'on a la facilité d'en déduire, puisque toutes les déductions se résolvent par des déductions de principes; mais, dans les sciences d'application et dans les arts qui en sortent, la pratique ne permet plus de soumettre à ces calculs les conséquences de ces divers principes: nos connaissances actuelles s'arrêtent trop souvent devant des lois que nous n'avons pas encore pénétrées. Les mathématiques et la mécanique calculent rigoureusement la puissance et la vitesse de toutes les parties d'une machine d'après les données rigoureusement fournies par ces divers éléments: pourtant, que de fois, dans la pratique, ne se trouvent-elles pas en défaut et incapables de mettre d'accord les résultats avec les calculs; et ce n'est pas jeter un voile sur nos connaissances que de dire que les principes posés en théorie subiront fréquemment des modifications dans la pratique.

Les arguties des siècles qui nous ont précédés ne se trouvent certainement pas dans notre enseignement; cependant, on y voit encore plus d'une tendance à reporter, dans tous les genres de recherches, le procédé de déduction d'un principe inflexible, qui habitue à résoudre toutes les questions à priori, par la seule voie du raisonnement. Cette habitude se remarque surtout dans la jeunesse des écoles, qui éprouve une certaine répugnance à admettre une vérité comme vraie, que si elle ne paraît être la conséquence d'un principe clairement défini. L'âge vient bien quelquefois affaiblir ces impressions et le positivisme de la vie redresse, à mesure que l'expérience s'affirme, tous ceux doués d'un sens droit, et les appelle à demander des solutions, plus ordinairement aux faits et à l'observation qu'aux principes; ou tout au moins à corriger sagement les uns par les autres, parce qu'ils ont appris que dans l'observation des faits, se trouve le plus souvent la résultante des conséquences des principes occultes qui régissent la nature.

La science ne sait pas tout, et il lui reste bien des découvertes à faire avant de tout classer en principes clairement définis; il faut donc se résigner à faire usage, pour son profit, des connaissances

prises dans l'observation des faits, en attendant patiemment qu'il plaise à la théorie de les rattacher définitivement à un principe.

Trop de jeunes gens se trouvent détournés des carrières industrielles par l'éducation de nos collèges, qui tend, bien qu'on s'en défende, à entretenir un ordre d'idées qui jette une sorte de mépris sur ce moyen d'acquérir aisance et richesse, et cela s'explique assez par le soin que l'on a de transporter nos jeunes écoliers au centre de l'antiquité, au milieu d'éléments d'un ordre social bien différent de celui de tous les peuples modernes.

La puissance de nos nouvelles sociétés réside dans l'industrie, source qui crée toutes les richesses; elle devrait être placée au premier rang parmi les occupations utiles et honorables. N'est-ce pas toujours le gros de la nation qui boucle au budget les sommes à payer pour dépenses afférentes aux divers corps qui dirigent les sciences et les arts? Un fait significatif, puisé dans les mœurs de plusieurs nations modernes, montre combien les premières impressions de la jeunesse exercent de puissance sur les principales idées des hommes pendant tout le cours de leur vie, et ceci se remarque surtout chez les peuples protestants, qui se distinguent des populations catholiques par leurs dispositions et des aptitudes spéciales à toutes les branches de l'industrie. La différence est certainement toute entière dans le mode d'éducation, car personne n'oserait sérieusement soutenir qu'une dissemblance aussi marquée vient uniquement des doctrines de l'une ou de l'autre croyance. Les langues vulgaires ayant été adoptées par les communions protestantes pour l'exercice de leur culte, l'étude du latin a donc eu chez les peuples soumis aux dogmes de la réformation beaucoup moins d'importance que chez nous, où il est resté, en compagnie du grec, la base unique de l'enseignement, tandis qu'ils n'occupent, du moins dans l'éducation, qu'une place très circonscrite en Angleterre et en Allemagne, où l'étude de ces langues est laissée à des natures spéciales, naturellement attirées vers ces travaux de profonde érudition, que leurs professeurs, du reste, portent aussi loin que les plus remarquables savants dont s'honorent les nations latines. Les jeunes gens, chez ces divers peuples, peuvent donc, dès que l'âge le leur permet, façonner leurs idées sur les mœurs et les habitudes des sociétés au sein desquelles ils devront passer leur vie. Quiconque a parcouru les contrées soumises aux pays protestants a remarqué les habitudes qui distinguent communément les pasteurs du culte réformé dans les campagnes et aux colonies. Ce sont eux qui payent d'exemple, et on leur doit la plus grande partie des améliorations agricoles de l'Allemagne.

A quelques exceptions près, les membres du clergé catholique se livrent à des occupations entièrement différentes, et il est à regretter

que les sciences agricoles et naturelles ne soient pas entrées dans la méthode d'éducation de nos desservants, qui ont, pendant plus d'un demi-siècle, dirigé nos campagnes et exercé dans nos colonies.

Malgré quelques modifications apportées dans l'éducation des gens du monde, classe qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la haute bourgeoisie, beaucoup d'entre eux ne voient dans l'homme qui travaille et qui s'enrichit par des procédés industriels, servant cependant à développer les forces de la nation, qu'un sujet qui ne saurait échapper à une sorte de discrédit qui semble le diminuer aux yeux du plus grand nombre; ce déplorable préjugé, plus enraciné qu'on veut l'avouer, a produit les plus fâcheux résultats économiques, en condamnant à l'inaction des éléments qui auraient pu créer une plus régulière énergie vitale, au grand profit de la société.

Le patriotisme, que nous nous plaçons, en France, à placer en dehors de tout ce qui nous paraît matériel, n'est pas exclusivement l'apanage des sociétés raffinées, et il se trouve très développé dans les sociétés industrielles, où les ressorts de l'intérêt privé sont acceptés comme éminemment utiles à la chose publique, parce que sans eux la base de l'édifice social ne saurait avoir la solidité nécessaire à la puissance nationale, ayant à s'affirmer en matière économique.

La recherche du bien-être n'a pas diminué, en Angleterre, en Hollande et aux Etats-Unis, où l'industrie est considérée comme le fondement de la prospérité publique, le profond attachement des hommes à leur patrie; bien au contraire, la fusion des intérêts généraux et des intérêts particuliers semble l'accroître et le fixer dans les mœurs.

Que de fois n'a-t-on pas reproché aux Anglais cet égoïsme qui fait saillie dans le caractère national de ce peuple; mais on n'a pas assez réfléchi qu'en Angleterre, on connaît mieux qu'en France la valeur de l'intérêt privé comme ressort de la prospérité publique, et l'on n'a pas assez vu que ce faisceau industriel était la principale force de cette énergique nation. Chez ce peuple industrieux et tenace, l'intérêt privé est regardé comme le plus puissant véhicule de la prospérité nationale, et il est naturellement reconnu comme un sentiment louable et digne de la considération de tous; tandis que chez nous, nous nous efforçons d'y attacher un sentiment méprisable que chacun cache, sans jamais l'avouer; aussi, combien peu sont nombreux ceux qui abordent franchement une carrière industrielle ou commerciale; on préfère employer d'autres moyens pour servir ses propres intérêts; on court avec avidité aux places lucratives, sans capacités réelles et sans études préliminaires, et le dévouement aux intérêts généraux, dans toutes les relations de la vie publique et privée, s'étale souvent comme le masque qui paraît le plus propre à

porter l'illusion dans l'esprit du plus grand nombre ; de même que dans l'industrie et le commerce, la ruse et la mauvaise foi viennent remplacer cette scrupuleuse honnêteté qui fait les réputations durables et solides, si nécessaires au commerce, qui perd en force et en prospérité lorsqu'on les oublie.

Enseignement technique

L'enseignement technique s'entend de tout enseignement qui poursuit l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice d'une profession ; sous cette physionomie, cet enseignement prend souvent le titre d'enseignement professionnel. Toutes les écoles qui préparent aux diverses professions ouvertes à l'activité humaine sont comprises dans cette classe ; il est cependant convenu de ne considérer, dans un sens plus restreint et plus exact, comme réellement technique, que l'enseignement préparant directement aux professions qui relèvent de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, parce qu'il se distingue dans ses méthodes et ses programmes de celui qui conduit aux autres professions dites libérales, bien que la culture générale de l'esprit y trouve toutefois la part qui doit lui revenir dans tout système d'éducation.

Les connaissances spéciales et immédiatement utilisables sont son objet principal ; son unique moyen n'est que la science envisagée dans ses applications positives, et la pratique de la profession est le but immédiat qu'il poursuit.

Faire de l'enseignement, à notre époque, une simple question pédagogique, c'est courir à une défaite certaine dans l'ordre économique, et si l'on peut encore discuter longuement sur la meilleure forme de l'enseignement technique, il devient bien difficile, maintenant, de mettre en doute son utilité immédiate. La transformation de notre état social fait, au premier chef, de cet enseignement une question vitale pour notre pays.

Le haut enseignement qui se donne dans l'École des mines, l'École centrale des arts et manufactures rend des services que personne ne songe à mettre en doute, et c'est grâce à cette combinaison d'efforts raisonnés que notre industrie nationale a pu atteindre cette hardiesse de conception, cette sûreté d'exécution et cette haute valeur artistique qui se sont imposées avec tant d'éclat à l'admiration de tous, lors de l'Exposition de 1889.

Cette belle victoire, sérieusement menacée à l'Exposition de 1900, se devait en majeure partie aux éminents ingénieurs et aux habiles contremaîtres qui sortent de ces écoles.

Malheureusement, en ce qui concerne les écoles industrielles du premier degré, ou écoles professionnelles, les résultats sont négatifs.

tifs, car le préjugé qui admet couramment que l'apprentissage ne peut se faire qu'à l'atelier a paralysé jusqu'à ce jour tout développement régulier, et beaucoup dans le monde des patrons sont convaincus que la pratique de la profession vaut cent fois mieux que l'école, et que, du reste, avec l'extrême division du travail qui caractérise notre organisation industrielle moderne, l'ouvrier n'a pas besoin de tant d'instruction. Mais on oublie trop que l'apprentissage à l'atelier n'existe presque plus dans nos mœurs industrielles. L'industrie, en s'affranchissant des entraves des corporations, des maîtrises et des jurandes, n'a pas songé à former des apprentis ; sauf pour de rares exceptions, nul ne pense plus à enseigner les procédés du métier ; l'apprenti apprend quand il peut, et comme il peut, et c'est toujours au hasard, sans discernement des aptitudes, sans préparation préalable que se recrute le plus gros de l'armée industrielle.

C'est donc aujourd'hui à l'école que revient la tâche de préparer chez elle ces apprentis que l'industrie n'a plus le loisir de former. L'apprentissage scolaire ne produira jamais, cela est évident, des résultats pratiques qui puissent se comparer avec ceux de l'apprentissage à l'atelier, et l'objection a ici sa valeur, car l'école, avec son caractère forcément classique, et toujours quelque peu fictif, ne donnera jamais la physionomie de la vie réelle et ne créera pas des ouvriers absolument prêts au travail de l'atelier.

Le rôle de l'enseignement technique au premier degré est tout autre, il ne se propose pas seulement de faire émerger quelques sujets se rapprochant par leur habileté précoce de l'ouvrier fini : ce qu'il doit surtout viser et atteindre, c'est bien plutôt de donner au plus grand nombre les qualités nécessaires pour devenir le plus vite possible de bons ouvriers. Développer en même temps que les habitudes intellectuelles qui font l'homme, les aptitudes pratiques qui font l'ouvrier, tout en fournissant aux jeunes gens une bonne méthode de travail sollicitant la révélation de leurs goûts et initiant, théoriquement et pratiquement, leur jeune intelligence aux procédés de travail que comporte l'industrie à laquelle ils se destinent, voilà le seul but à viser !

La division du travail a souvent été objectée dans la proportion infiniment restreinte du métier à laquelle l'ouvrier moderne est de plus en plus réduit ; mais il n'en reste pas moins évident que l'ouvrier instruit travaillera avec plus de goût, plus d'intelligence et surtout plus de prudence, ce qui diminuera de beaucoup les accidents du travail, dont se préoccupe si vivement aujourd'hui l'opinion publique : il convient même d'ajouter qu'il sera beaucoup plus utilement armé devant une crise qui peut ruiner une industrie, ou bien encore lorsque sa santé ébranlée l'obligera à changer un travail pénible contre

un autre plus en rapport avec les forces physiques dont il disposera dans ces tristes circonstances, malheureusement trop fréquentes.

Le raisonnement qui consistait à dire et à croire que le commerce et l'industrie ne s'apprenaient que par la pratique, derrière le comptoir ou à l'atelier, ne saurait être exact à notre époque où le commerce et l'industrie ne se bornent plus à servir seulement la consommation nationale; il ne suffit plus de bien connaître le marché français et la routine ne joue plus aujourd'hui les premiers rôles; le temps où l'on pouvait se renfermer dans les limites du territoire a fait place à une époque où la concurrence savamment organisée est bien loin d'être arrivée à son terme; il serait donc imprudent pour l'industriel, ou le commerçant, d'attendre patiemment le client dans son usine ou son magasin; il faut se tenir à l'affût des nouveaux débouchés, rechercher les besoins et les goûts des acheteurs, se plier à leurs habitudes, se mettre en un mot aux ordres de la clientèle.

Voilà ce qui s'impose désormais aux gens d'affaires. Mais, pour suivre cette tactique qui a si bien réussi à nos voisins d'outre-Manche, on doit s'adresser à une science qui n'est pas en grand honneur chez nous : *la Comptabilité*, cette science de l'ordre qui peut seule donner le moyen de savoir où l'on en est de sa situation, afin de pouvoir restreindre ou étendre, suivant les circonstances, ses opérations industrielles ou commerciales. *La Technologie*, qui donne la composition physique et chimique des marchandises, la possibilité de distinguer leurs qualités commerciales, leur provenance, leur usage, leur valeur et les procédés à l'aide desquels on peut reconnaître leurs falsifications. *La Géographie commerciale*, qui apprend quels sont les produits de chaque pays, les débouchés intérieurs et extérieurs, les voies et les moyens qui effectuent les échanges nationaux et internationaux. *La Législation*, qui explique les règles du droit en matière commerciale appliquées aux transports, aux tarifs de douanes, aux traités de commerce, etc., etc. *L'Economie politique*, grand tableau des lois qui dominent les échanges et qui président aux règles des marchés, que l'on ne peut jamais impunément violer.

Nous doutons fort que la pratique seule des affaires au magasin, derrière le comptoir, puisse jamais suffire à donner cette variété de connaissances; et bien que nous ayons des ingénieurs remarquables, des industriels habiles, des ouvriers intelligents et adroits, nous ne prendrons réellement possession du marché qu'avec des négociants capables. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il suffirait de créer une élite de patrons et de chefs de maisons pour réaliser cette conquête économique; il faut à ces chefs de maisons, à ces directeurs d'entreprises des auxiliaires qui les complètent et sur lesquels ils puissent compter; c'est donc là que se place une instruction spéciale et mieux appropriée aux services qu'on est en droit d'attendre de notre jeune génération.

L'arrangement particulier des anciens programmes littéraires et scientifiques appliqués dans les lycées et collèges ne saurait y suffire; tout au plus peut-on l'accepter comme un enseignement préparatoire.

En dehors des Mines, des Ponts et Chaussées et de l'Ecole centrale, nous possédons peu d'institutions qui distribuent, en France, l'enseignement industriel supérieur, et la province n'a que l'Ecole des mines de Saint-Etienne.

A l'étranger, surtout en Allemagne, l'enseignement technique supérieur est organisé d'une façon plus complète que chez nous; mais on peut dire qu'il n'atteint pas la valeur du nôtre. L'organisation de l'enseignement industriel moyen, par contre, est tout à fait insuffisant dans nos départements. Les trois écoles des arts et métiers de Châlons, d'Aix et d'Angers, destinées aux industriels du fer et du bois; celles des mines d'Alais et de Douai, qui forment des maîtres-ouvriers mineurs, et le projet que l'on a d'en créer deux nouvelles à Lille et à Nevers ne sont pas un groupement capable de répondre aux nouveaux besoins de l'industrie.

Quelques rares écoles libres, comme l'Ecole centrale lyonnaise, l'Ecole de Voyron, l'Ecole de commerce de Bordeaux, l'Institut industriel du Nord de la France à Lille et différents autres établissements spéciaux qui se rapprochent beaucoup des écoles du premier degré viennent renforcer cet enseignement, sans grands résultats d'ensemble.

Le collège technique de Bradford, l'école technique de Manchester, celle de Huddersfield, le collège technique de Sheffield, l'Institut de la cité et des corporations de Londres, sont le bilan que nous offre l'Angleterre; de plus, pas une seule ville importante qui ne possède son collège ou son école technique. La Suisse et l'Allemagne la suivent de près dans cette voie; aussi, est-il grand temps pour nous de les imiter.

Ce n'est pas d'hier que l'on a songé à changer cet état de choses; mais le malheur a été de confier à l'Université la mission de trouver un enseignement plus moderne, mieux fait aux exigences de notre industrie. Faire sortir l'Université de son caractère et de son tempérament traditionnels était courir à un échec, et depuis vingt ans qu'elle remanie ses programmes, nous en sommes encore à trouver une solution; aussi, ne peut-on plus maintenant distinguer si nous avons en face de nous un enseignement primaire supérieur ou un enseignement professionnel, ou bien encore un enseignement classique; de ce mélange incohérent, on a fait une sorte de refuge pour les élèves paresseux ou incapables, qui sert de déversoir aux rebus de l'enseignement classique, et nous sommes toujours aussi loin du but à atteindre.

Cependant, aujourd'hui tout le monde est unanime à reconnaître

qu'à côté de l'enseignement classique se place l'enseignement technique, complété d'une éducation physique, intellectuelle et morale qui est aussi nécessaire à la prospérité de l'industrie nationale que le premier le peut être à notre grandeur artistique et littéraire.

C'est donc là que devraient porter tous les efforts, afin de préparer par de nombreuses écoles professionnelles des sujets capables de lutter vigoureusement dans le grand tournoi industriel.

M. Guizot a écrit, je ne sais plus où, que les meilleures lois, les meilleures institutions, les meilleurs livres étaient peu de chose! tant que les hommes chargés de les mettre en œuvre n'avaient pas l'esprit plein et le cœur touché de leur mission.

Certes, nous savons que le personnel enseignant actuel est à la hauteur de sa tâche, mais où a-t-il été préparé à l'enseignement industriel et commercial?

Pour assurer le recrutement de ce corps enseignant, auquel on demande aujourd'hui tant de choses, nous voudrions que l'Etat puisse accorder certaines faveurs, déterminées proportionnellement au nombre d'écoliers qui auraient satisfait à une moyenne donnée dans leurs études. Ce personnel technique devrait encore être représenté au Conseil supérieur de l'Enseignement technique au même titre que le personnel des facultés, des lycées et des écoles primaires.

Faire appel aux pouvoirs publics, lorsque beaucoup penchent vers les associations libres créées par l'initiative privée, ne comporte cependant pas, dans notre pensée, de demander que l'enseignement technique soit placé sous la direction de l'Etat, au même titre et de la même manière que les autres branches de l'enseignement, car un enseignement aussi spécial ne peut pas se distribuer d'une façon uniforme dans tous nos départements français; il demande à être adapté aux diverses industries qui se spécialisent suivant les régions, et les chambres de commerce me semblent mieux placées que l'Etat pour organiser des écoles bien appropriées aux besoins locaux. Néanmoins, il conviendrait d'examiner si l'initiative privée, réduite à ses seules ressources, peut doter le pays de toutes les écoles qui lui seraient nécessaires.

Quelques villes seulement ont pu le faire; l'œuvre est donc bien incomplète pour toute l'étendue de notre territoire. L'Etat peut seul en ce moment la compléter, et vouloir l'isoler ici de l'initiative privée ne produirait rien de bon; une heureuse combinaison qui associerait étroitement l'action locale avec l'action du gouvernement serait l'idéal, en ayant soin toutefois de borner ce dernier à assurer seulement, au nom de l'intérêt général, l'existence de ces établissements et de contrôler leur bon fonctionnement. Aux comités locaux il resterait la tâche d'organiser chaque école, de l'administrer et

d'en déterminer les programmes. Ce que des efforts isolés ne pourraient réaliser le serait par le concours de l'Etat, et cette sage mesure permettrait d'établir l'enseignement technique sur des bases solides et avec cette diversité d'organisation que veulent le commerce et l'industrie de chaque région.

Enseignement agricole

Parmi les occupations qui ont pour but la production, l'agriculture se place à part; malheureusement, on ne la présente pas à la jeunesse comme une industrie donnant l'aisance et la richesse, mais bien plutôt parce qu'elle paraît promettre une vie indépendante, se rapprochant d'une carrière en quelque sorte plus noble que les autres. C'est sans doute fort beau, mais pas un mot du but réel; car, il faut bien le dire, et cela très haut: l'agriculture n'est qu'une industrie visant le profit, et si l'on veut y réussir, on doit la traiter comme une affaire sérieuse se bouclant chaque année par un compte de caisse. Il n'est pas suffisant d'avoir des vues généreuses et philanthropiques; on en a malheureusement fait la triste expérience par toutes les vellétés de cette nature qui se sont produites depuis quelques années: elles n'ont pas été plus profitables au public qu'à leurs auteurs.

Dans une carrière aussi effacée, l'intérêt privé est le seul stimulant capable d'imprimer à la volonté de l'homme l'énergie et la persévérance nécessaires pour vaincre les multiples obstacles qui encombrant la route que doit longtemps parcourir un agriculteur.

Déclarer que l'agriculture est le premier des arts, proclamer son excellence, dire qu'elle est la base de la richesse des nations, sont des vérités qui se répètent et que l'on entend partout, dans les discours à la tribune, dans les cercles et même dans les salons; mais sortir de ce cercle d'idées générales pour entrer dans le champ de la pratique et du positif, personne n'y songe; et l'on croit avoir assez fait pour l'agriculture en la peignant sous d'aussi belles couleurs. C'est qu'en dépit de la raison et de la réalité, les impressions reçues de notre mode d'éducation pendant notre jeunesse restent les plus fortes, et pour le plus grand nombre, l'agriculture n'est qu'un délassement ou une retraite.

Cette façon d'envisager les choses explique en grande partie les insuccès agricoles qui suivent trop souvent les entreprises conçues par certaines classes de la société, car c'est là que se signale la différence qui existe entre les hommes de pratique et d'application et les hommes de théorie; dans l'agriculture plus que dans n'importe quel autre art l'insuccès est assuré à celui qui ne voit que des principes à appliquer et des conséquences à déduire; et c'est surtout

chez les jeunes gens encore tout imprégnés de l'esprit qu'ils ont puisé dans nos écoles que s'accroît cette tendance.

Proclamer aujourd'hui la nécessité d'un enseignement technique agricole serait une superfluité qui ne saurait trouver sa place à un moment où tous les esprits pratiques en sont d'accord et ne cherchent plus que le mode le plus simple et le plus efficace. L'ensemble des fondations dont est dotée l'agriculture est maintenant assez complet dans la métropole, et il ne reste plus qu'à le développer et à l'appliquer normalement dans nos colonies. A la tête de cette organisation se place l'Institut agronomique, dont l'enseignement semble un peu trop théorique ; viennent ensuite l'École forestière de Nancy, l'École des haras, puis les Écoles vétérinaires de Toulouse, de Lyon et d'Alfort, et enfin nos trois écoles nationales d'agriculture de Grignon, Grandjouan et Montpellier, où la vie déborde et dont l'ordonnance pratique n'exclut pas un enseignement théorique élevé et précis ; il y a encore l'École d'horticulture de Versailles.

L'enseignement des écoles pratiques d'agriculture est souvent spécialisé suivant les intérêts de la région qu'elles desservent ; aussi rendent-elles d'utiles services aux petits propriétaires, aux régisseurs et aux fermiers ; elles tendent à remplacer les fermes-écoles, qui soulevaient de nombreuses critiques ; à leur place, on cherche à créer des exploitations modèles pour les diverses branches de l'agriculture sur lesquelles seront formés des apprentis bergers, fromagers, etc., etc.

Un professeur d'agriculture a pour mission, dans chaque département, de porter son enseignement, à tour de rôle, dans les diverses parties de ses circonscriptions ; on en attend des résultats très appréciables pour la pratique agricole. Des *champs d'expériences* et de *démonstration* créés depuis 1885 viennent compléter cet ensemble qui met l'esprit et la méthode scientifique par la preuve et par le fait à la portée de tous les cultivateurs, quelle que soit leur situation.

Bien que l'enseignement agricole ait été introduit par la loi du 16 juin 1879 dans les écoles normales des instituteurs, et qu'il soit devenu obligatoire dans les écoles primaires de la campagne depuis la loi du 28 mars 1882, nous en sommes néanmoins à l'état purement stationnaire, et il est à craindre que ce piétinement sur place ne s'éternise au grand préjudice de notre recrutement agricole ; il serait temps, cependant, de doter plus largement cet enseignement pratique de tous les éléments qui lui sont indispensables. Editer de bonnes lois, c'est bien ! les appliquer serait encore mieux.

A toute maison d'école il faudrait un sommaire outillage agricole bien choisi et applicable à un petit jardin, où l'instituteur pourrait, en des causeries familières avec ses élèves, donner des leçons de choses qui se graveraient bien mieux aux cerveaux de nos futures

recrues que toute autre espèce de démonstrations au tableau noir ; l'esprit et le corps y gagneraient une détente aussi utile aux enfants qu'aux maîtres.

Avec la méthode appliquée en Tunisie depuis notre occupation et avec le bagage actuel du personnel employé dans nos écoles indigènes, on peut redouter de fâcheux mécomptes dans l'avenir, car il est à craindre que nous ne formions nous-mêmes toute une classe de dévoyés ayant des besoins factices que nous ne pourrions satisfaire, et qui ne manqueraient pas de faire naître de nombreux embarras pour la tranquillité de ce pays, cependant si facile à contenir et à diriger en ce moment.

Donner de gaité de cœur, par pure satisfaction littéraire, à une race primitive des aspirations irréalisables ; enlever aux travaux agricoles et diriger vers les carrières administratives déjà trop encombrées des sujets que nous devrions fixer aux champs me paraît une de ces colossales erreurs trop fréquentes à notre générosité sentimentale par trop philanthropique. Vouloir satisfaire l'esprit avant le corps est bien français, mais bien peu pratique à une époque où tout converge vers le produit.

Nourrir la jeune intelligence arabe avec les finesses du bon La Fontaine et la lancer dans les élégances de l'inimitable Racine est une de ces expériences de pure psychologie tout au plus bonnes à passer à des curieux en quête de problèmes compliqués, sans application pratique pour personne.

Il est bien suffisant de rendre l'instruction primaire plus facile et plus abordable ; mais vouloir rendre accessible à tous l'instruction secondaire, et même viser à l'instruction supérieure, pourrait bien présenter plus d'un danger.

Sans doute, le principe serait excellent, s'il se bornait à choisir parmi les enfants indigènes qui fréquentent nos écoles un sujet exceptionnel dont notre devoir et l'intérêt général doivent cultiver l'intelligence.

Cependant, s'il est bon et juste de ne pas laisser étouffer le foyer d'une brillante intelligence, est-il prudent de fabriquer sans cesse des douzaines de sujets médiocres qui ne feront aucun usage utile de l'instruction exagérée qu'ils auront reçue ? Or, notre intérêt bien entendu ne commande pas que nous jetions chaque année sur le pavé des individus chez lesquels nous aurons fait naître de trompeuses espérances, qui se croient trop instruits pour aller à la terre ou aux métiers manuels, qui ont la vanité stupide de la demi-science et qui, n'étant pas assez forts pour se faire une place au soleil, constituent cette catégorie de déclassés qui forment dans le corps social comme un organe déséquilibré ne sachant plus trouver sa destination. Étrangers à la vie qui circule autour d'eux, ils n'ont plus qu'une

pensée, encombrer une administration qui a déjà trop de tendances à les recueillir.

L'enseignement et les conférences destinés à l'éducation des masses rurales, surtout en Tunisie, devraient se distinguer beaucoup des méthodes que l'Université prépare aux hommes de haute science. Tous ces beaux passages chers aux lettrés y seraient tout à fait déplacés ; toutes ces belles périodes et le plus savant étalage de mots techniques n'y seraient pas moins d'un mauvais usage, et bien mal compris.

L'enseignement agricole, pour être vraiment populaire et fructueux, a besoin que le professeur formule ses leçons dans un langage clair, simple et bien à la portée de toutes les intelligences qui lui sont confiées ; ce professeur doit encore se distinguer non seulement par sa science théorique, mais bien aussi par une solide expérience pratique. C'est le plus souvent l'absence de cette dernière qualité qui a empêché l'enseignement technique de produire, jusqu'à ce jour, tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre.

L'enseignement indigène aux Indes anglaises

Que l'on veuille bien nous permettre d'emprunter à l'autorité de sir Richard Temple ces dernières lignes ; elles nous donneront la possibilité de tracer très succinctement le tableau réduit de l'organisation de l'enseignement indigène aux Indes anglaises.

Tout esprit pratique et non prévenu saura en extraire lui-même ce qui pourrait convenir à notre colonie africaine.

Dans l'Inde, l'Université est une corporation faite pour examiner des candidats et conférer des grades ; elle peut prescrire l'usage d'ouvrages spéciaux, mais son personnel n'est pas lui-même enseignant, il se compose de quelques hauts fonctionnaires qui en sont membres de droit, pour garantir la surveillance de l'Etat, et surtout de personnalités en vue, en raison de leur savoir éminent, de leur situation en valeur personnelle ; cette composition forme une corporation mixte d'Européens et d'indigènes distingués qui représentent la plupart des phases de la pensée et des tendances philosophiques observables dans le pays. Les affaires de l'Université sont gérées par un syndicat, ou une commission élue par tous ses membres ; la besogne de ce syndicat se divise en sections correspondant au nombre des facultés du pays administré.

Des écoles normales d'instituteurs, faisant usage des idiomes du pays, font aussi partie de l'enseignement secondaire, et chacun des instituteurs se destinant à la carrière professionnelle indigène est tenu de faire un stage de six mois, au moins, afin de se bien pénétrer des méthodes de cet enseignement tout spécial et parfaitement déterminé.

Les professeurs sont payés proportionnellement au nombre d'élèves ayant satisfait à une moyenne donnée; on les oblige ainsi à s'occuper des bien et des mal doués, des faibles comme des forts; mais on a, comme il a été dit plus haut, la sage précaution, avant de lancer ces éducateurs dans l'exercice de leurs fonctions, de les faire préalablement passer, pendant un temps plus ou moins long, dans une sorte d'école d'application spécialement organisée pour l'enseignement indigène, qui ne se fait, du reste, qu'en idiomes du pays.

Dans les écoles secondaires seulement, l'anglais est adjoint à ces idiomes, et, en divers endroits bien choisis de chaque région, on a établi des écoles techniques destinées à l'agriculture et aux manufactures, etc.

Il est admis que lorsque l'instruction anglaise est offerte aux indigènes, ils doivent déjà posséder les divers éléments de la science en leur idiome propre; s'ils peuvent apprendre l'anglais, tant mieux! mais le plus grand nombre s'astreint à une éducation purement idiomatique. De là des éléments propres aux besoins naturels du pays, et une littérature indigène qui s'applique à traduire, *in extenso*, les livres scientifiques ou de connaissances utiles.

Quelques auteurs indigènes, soucieux de développer les forces naturelles et industrielles de la colonie, publient dans leur langue naturelle des manuels de sciences physiques et des rudiments calqués sur ceux que font paraître quelques-uns des plus célèbres écrivains modernes.

Grâce à ce système mûrement réfléchi et judicieusement appliqué, le gouvernement de l'Inde a su intéresser l'initiative privée à cette œuvre gigantesque de conduire une population de 190 millions d'âmes à ses fins naturelles — la conquête du mieux-être — et aujourd'hui, sur 40.000 écoles ouvertes à la jeunesse, 23.000 ne sont soutenues que par les subsides des particuliers, l'Etat n'intervenant dans leur fonctionnement que par l'inspection qu'il en fait, avec un esprit de libéralisme tout à son honneur.

Malgré que nous manquions d'une autorité acquise par une assez longue pratique des choses coloniales, nous hasarderons néanmoins quelques réflexions empruntées à différents hommes considérables ayant écrit sur ces choses, et pratiqué les divers systèmes de colonisation.

Les hommes recommandables qui ont fait une étude spéciale de nos colonies africaines, qui ont dirigé et participé utilement à son administration, laissent généralement percer une tendance trop marquée à croire que les notions acquises sur les lieux, et à une date donnée, seront éternellement valables, et qu'une expérience gagnée dans ces conditions sera toujours d'une heureuse application; pourtant, le temps marche, et quelle que soit la valeur de ces notions

et de cette incontestable expérience, il devient nécessaire de les augmenter, de les modifier au besoin, car de ces transformations dépendra en grande partie, croyons-nous, l'issue de notre prospérité dans l'Afrique du Nord, et le caractère d'immutabilité qui semblait dominer dans certains services nous aurait peut-être conduits à des résultats négatifs, malgré la justesse et la valeur reconnue des mesures prises et suivies depuis les premiers jours de notre occupation.

Il est certainement fâcheux, pour la solution de certaines questions fondamentales, que la tournure d'esprit qui règne actuellement en France fasse tout conclure avec une précipitation fiévreuse, voyant mal le but à atteindre, et beaucoup trop pressé d'arriver à un résultat apparent, presque toujours rempli de cruels mécomptes.

L'habitude est maintenant prise de tout pousser à l'excès. Dans un exposé quelconque, chacun se cantonne dans une formule généralement étudiée avec trop de hâte, et, une fois logé dans une argumentation spécieuse, personne ne veut démordre d'un système passionnément caressé, et souvent construit avec un art d'une irrésistible séduction.

Sur cette délicate question de l'enseignement indigène, l'opinion est convaincue d'avance par les résultats de l'application actuelle, qu'elle trouve médiocres; mais, appuyant son jugement sur des données incomplètes, quelquefois à côté de la réalité, elle se réjouit de la suppression de quelques écoles franco-arabes de l'intérieur, parce qu'elle n'a pas pu voir que le mal le plus grave ne git pas là : qu'au contraire, il couve et se prépare à désagréger notre influence dans les centres mêmes où a été établi et complété l'enseignement supérieur arabe.

Un homme d'Etat tunisien d'une intelligence toujours en éveil, Khéreddine, avait bien compris qu'il fallait, pour consolider l'édifice croulant qui abritait la famille beylicale, trouver autre chose ; il modifia à cet effet l'enseignement de la Mosquée, afin de créer une classe de fonctionnaires indigènes moins réfractaires ou plus souples aux idées modernes qui mettaient, malgré lui, le monde de l'Islam en contact plus direct avec la civilisation européenne, qui le débordait de toutes parts.

De cette politique plus habile et plus appropriée à la situation difficile de cette époque est né le collège Sadiki, que nous dirigeons maintenant; malheureusement, nous n'avons pas vu assez tôt que ce qui était logique pour ce ministre tunisien à la recherche d'un personnel à sa dévotion, dont la pensée resterait bien orientale, et qui garderait l'intime conviction de sa supériorité originelle sur l'étranger, deviendrait un gros danger, sinon un grand embarras, pour le réglage de nos futurs engrenages administratifs.

Poussant plus loin ce programme, et sans doute dans un but d'ex-

périence philosophique visant l'analyse de l'âme arabe dans ses manifestations intellectuelles, nous avons encore voulu électionner ce personnel et l'appeler aux spéculations d'un enseignement plus raffiné et plus près de nous.

La Khaldounia est sortie de cette conception nouvelle, et le parti Jeune-Turc, tout à coup fortifié, n'a plus eu d'autres regards que pour Constantinople la Grande, bientôt la maîtresse du monde.

C'est, on l'avouera, tomber à plat sur le raboteux terrain des résultats négatifs; néanmoins, le mal est à son germe: il sera donc facile de l'extirper. Ce qui est plus difficile, serait de trouver les moyens d'utiliser, suivant un mutuel profit, toute une population que nous nous proposons d'assimiler, mais qu'il est bien suffisant d'employer selon des besoins plus modernes, et surtout en conformité avec ses réelles aptitudes.

Maintenant, qu'il nous soit permis de dire que c'est dépasser le but que d'affirmer qu'une initiation, en somme assez superficielle, du système métrique, et de quelques autres règles empruntées à notre méthode pédagogique, puissent produire d'aussi nuisibles résultats qu'on veut le paraître croire sur les classes laborieuses des campagnes; elles ne pourraient, semble-t-il, que favoriser dans une certaine mesure la pénétration plus intime des intérêts matériels mis constamment en présence, lorsque deux populations différentes se coudoient journellement. Ce jeu naturel des intérêts a donné les résultats les plus heureux dans plusieurs colonies étrangères où l'on a su les placer rationnellement en face les uns des autres à égalité.

Notre recrutement colonial se fait péniblement avec une lenteur dont on paraît enfin vouloir s'occuper, et plusieurs parmi nos compatriotes craignent, non sans quelques bonnes raisons, de le voir englouti par l'invasion italienne. Il eût été sage, au début de cet inquiétant exode, d'essayer d'absorber par l'école des éléments talonnés par des besoins impérieux et immédiats, et surtout avant que la stabilité d'une situation acquise leur permit de se ressaisir et de penser à élever, en concurrence avec les nôtres, des établissements scolaires destinés à grouper toute une agglomération d'enfants dirigés dans un ordre d'idées hostiles, ou contraires, à nos intérêts les plus directs.

Toutefois, ce n'est pas en apportant au débat et à l'examen de ces questions des arguments passionnés et une hâte toujours pernicieuse que nous faciliterons notre tâche; il y a mieux à faire: réfléchir le temps nécessaire à bien nous éclairer, et agir ensuite avec décision et sans atermoiements.

Les questions tunisiennes sont très complexes et tellement enchevêtrées les unes dans les autres, que la plus élémentaire prudence commande de ne les aborder que l'esprit bien préparé par une lon-

gue attention fortement soutenue sur toutes leurs particularités, en apparence souvent contradictoires pour quiconque n'est pas suffisamment initié à notre économie africaine.

Si la mode qui mène la généralité des Français depuis bientôt trois cents ans produit quelquefois de belles choses, par contre, elle conduit trop souvent à de médiocres résultats. On la voit de préférence s'attacher aux futilités de la vie, comme elle gâche à plaisir les principes sociaux les plus graves. Souvent précieuse où elle devrait être simple, elle devient terrible dans ses conséquences lorsqu'il s'agit de l'avenir.

Après avoir tout fait pour les Arabes, on pourrait craindre, à l'heure actuelle, de voir tout tenter pour se passer de leur concours. En tout il y a une mesure : espérons que nos hommes d'Etat sauront s'en servir à propos et avec le ménagement que comporte une aussi délicate réforme. Aller trop loin serait dangereux, s'arrêter en route ne le serait pas moins.

F.-V. DELÉCRAZ.



VOYAGE DE MARCESCHEAU

DANS LE SUD DE LA RÉGENCE DE TUNIS EN 1826

Publié par J. LETAILLE

Il existe dans les archives du ministère des Affaires étrangères une série de lettres adressées au ministère par M. Marcescheau, ⁽¹⁾ vice-consul de France à Tunis en 1826, parmi lesquelles deux, qui n'ont pas été indiquées par M. Plantet dans son important travail, ⁽²⁾ méritent cependant d'être signalées et même publiées.

C'est un rapport de M. Marcescheau à M. le baron de Damas, ministre et secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, sur un voyage dans le sud de la Régence de Tunis qu'il fit avec le bey du camp du 19 février au 28 mars 1826.

J. L.

Sousse, le 18 avril 1826.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence un résumé succinct des observations que m'a fournies une rapide excursion de deux mois dans cette régence.

Du 19 février au 28 mars, j'ai eu l'avantage d'aller en compagnie de S. Ex. Mustafa-Bey qui à la tête d'un camp se rendait à Tozeur pour lever et distribuer à la plupart de ceux qui le suivaient les contributions annuelles payées en dattes par les habitants du Beled-el-Géride (littéralement, pays des palmes). Deux ou trois fortes pluies telles qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu dans cette contrée avaient dans le mois d'octobre flétri la récolte pendante et diminué de beaucoup sa valeur, presque tous les ayans droit voulaient pour cette raison recevoir de l'argent au lieu de dattes sur le pied de 67 piastres le quintal, prétendant que tel était le cours de la place avant leur arrivée; ⁽³⁾ le cheikh ou maire de la ville n'en offrait que 25; le Bey fixa le prix à 50, et ce règlement a eu force de loi pour les arrangemens pris à l'Oudienne, à Nefta et au Nefzeoua, trois au-

(1) Armand-Jean-Baptiste-Louis Marcescheau, élève consul en 1816, vice-consul en 1816, à Larta en 1821, à Tunis en 1825, consul à Bahia en 1828, à Dublin en 1837, consul général à Chuquisaca en 1842, chargé d'affaires en Bolivie en 1843, en inactivité en 1846, consul général à Tunis en 1848, retraité en 1849. (Il arriva à Tunis le 14 juin 1846.)

(2) PLANTET : *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour 1577-1830*. 3 vol. in-8° raisin.

(3) Note complémentaire envoyée par M. Marcescheau :

« Dans ma lettre que j'ai adressée au ministre le 5 mai, en parlant du prix des dattes à Tozeur, j'ai commis une erreur, dont je viens de m'apercevoir; j'ai dit que les habitans de cette ville voulaient évaluer leurs dattes à 67 piastres le quintal de Tunis (égal à celui de Paris). J'aurais dû écrire : à 67 piastres la charge, qui est, valeur moyenne, de trois quintaux. Soyez assez bon pour rectifier cette erreur grossière qui peut donner une fausse idée du prix de cette denrée. »

tres chefs-lieux de district dans la même contrée; Cafsa qui est le plus septentrional des cinq dont elle se compose ne paye ses redevances qu'en manufactures de laine. Quant aux droits propres du Pacha, ils avaient été acquittés à Tunis entre les mains du Bach-Mamelouk avant l'entrée en campagne. Je n'indique point à Votre Excellence l'évaluation totale de cette contribution, ayant reconnu quelques erreurs dans les informations que j'ai recueillies et que je rectifierai à Tunis; mais je crois certain d'après ce que j'ai pu voir et surtout d'après un témoignage auquel j'ai confiance, que le montant des contributions levées dans ces lieux n'équivaut pas aux dépenses occasionnées par le camp turc. Quoique les années précédentes aient toutes été beaucoup plus productives que celle-ci, cette perception d'impôts me paraît avoir toujours été d'une trop faible importance pour être le véritable objet du déplacement du Bey. Le but réel est de montrer tant aux habitans de l'intérieur et des frontières qu'aux peuplades voisines un des Princes à la tête d'une forte armée, et de consolider l'autorité de la famille régente par la distribution de la justice et des emplois, car, durant la campagne, Mustafa-Bey exerce réellement par délégation une souveraineté plénière. La levée des dattes est non seulement un prétexte périodique et qui n'éveille aucune inquiétude, mais encore elle est un appât sans lequel il serait peut-être difficile de réunir sous les drapeaux les contingens des diverses tribus nomades qui dans l'intérieur occupent presque tout l'espace compris entre Tunis et Tozer.⁽¹⁾

En effet entre ces deux villes je n'en ai rencontré que deux, le Kairouan et Cafsa; la première est située dans une vaste plaine où se fait la 7^e station. Les chrétiens n'y sont admis d'ordinaire que comme médecins ou comme voyageurs forcés de chercher un gîte pour la nuit. Quant aux Juifs, une mort infaillible les y attend. Un médecin de cette nation, que j'ai vu, et que le gouverneur de la ville y aurait attiré, il y a quelques années, à force de promesses, pour soigner un enfant chéri, ne dut ensuite son salut qu'à la déclaration que fit l'auteur de son péril de ne l'avoir introduit dans l'enceinte sacrée qu'après l'avoir vu se convertir au musulmanisme. Cet homme a dû épouser une musulmane pour confirmer cette assertion, et il se trouve maintenant chef d'une famille maure au Kairouan, et d'une famille juive ici;⁽²⁾ il habite tour à tour les deux résidences. Du reste cette ville sainte, regardée comme la succursale de La Mecque, est fort sale et fort mal bâtie, l'ancien palais du Bey y tombe en ruines; les remparts seuls sont en assez bon état.

Après avoir été retenu trois jours au camp de Batilgar à une heure

(1) Ce nom est orthographié dans le manuscrit tantôt *Tozeur*, tantôt *Tozer*.

(2) Sousse.

et demie de Kairouan, par une espèce de déluge qui avait rendu la plaine impraticable, le Bey y fit son entrée solennelle le 1^{er} mars; de grands spectres blancs remplissaient les rues et saluaient le Prince de *vivat* arabes, c'était la population mâle; d'autres spectres noirs ou blancs couvraient les terrasses et applaudissaient de la langue, c'était le beau sexe. Après avoir reçu les hommages des autorités et des principaux habitans, et fait ses dévotions à la grande mosquée et à plusieurs mourabouts (chapelles isolées consacrées à des saints du nombre desquels Sidi Sah'bi, ami et barbier du Prophète), le Bey revint au camp qui se remit en route le lendemain; en même tems on expédia un courrier avec ses dépêches pour rendre compte au Pacha, et un soldat chargé de lui remettre l'état des Turcs et autres faisant partie des troupes soldées, qui n'avaient pas encore rejoint.

C'est à Cafsa où nous arrivâmes le 10, que le pays prend aux yeux d'un Européen la physionomie africaine, là paraissent pour la première fois les palmiers qui semblent régner sur ces jardins plantés d'oliviers et de beaucoup d'autres arbres à fruit. La vue de ces grands arbres et de tout ce feuillage réjouit l'œil fatigué de n'avoir aperçu pendant plus de quinze jours que des plantes et des arbrisseaux sans ombrages. J'y ai trouvé et recueilli quelques poissons qui vivent dans une eau chaude de 26° de Réaumur. C'est aussi là que se fabriquent les plus beaux bataniés, tissus de laine doux, souples, légers et assez longs pour qu'on en puisse faire plusieurs doubles sur un lit. Le prix de ces excellentes couvertures est de 80 à 100 piastres tunisiennes.

Le camp turc qui comprend tous les fantassins, s'arrêta, suivant l'usage, en deçà de la ville, pour y rester sous le commandement de Soliman-Aga, allié à la famille du Bey, et Moscovite d'origine. C'est un vrai soldat, franc, doué d'un bon cœur, aimant les liqueurs, et ne prenant jamais de souci.

Moustafa-Bey avec la cavalerie maure fit dresser les tentes à un mille environ plus en avant, sans avoir traversé la ville, et repartit le 14 au matin après avoir expédié un courrier à Tunis pour annoncer son départ. Le 15 il s'arrêta à Drâ-el-Houma où se réunirent à lui les deux tribus ou *archis* les plus voisines de Tozer. Les autres s'étaient ralliées successivement au Bey sur son passage, en se portant avec leurs caïds (gouverneurs civils et militaires) quelques lieues en avant à sa rencontre; elles avaient suivi la marche du camp sans se mêler avec lui. Il en est cinq qui ont la singulière coutume de se faire précéder d'un chameau chargé d'une sorte de cage appelée *giâffé*, recouverte d'étoffe, et dans laquelle on renferme en tems de guerre, une fille de distinction qui devient la récompense du plus brave si elle n'est la proie du vainqueur. Le Bey fait présent

de cent piastres à chaque *giâffé* que la musique accompagne et marche devant lui. Une peuplade puissante, celle des hemmémés qui forment plusieurs *archis* ou tribus, avait seule reçu la défense de se présenter devant le Prince qui avait sujet d'être fort mécontent d'elle, en effet elle avait laissé impunies les déprédations commises par un bon nombre des siens sur le territoire de Constantine. Par suite un cheikh algérien du nombre des dépouillés, était venu, muni d'une lettre du Dey, porter plainte au Pacha qui l'adressa à son père au camp, où il est resté jusqu'à ce que justice ait été faite. Une pareille affaire était un véritable contretems, dans un moment où le camp de Constantine également en tournée, se trouvait assez voisin de celui des Tunisiens.

Le 15 au matin l'entrée à Tozer eut lieu de la même manière à peu près qu'au Kairouane.

Votre Excellence daignera, je l'espère, approuver que je scinde en plusieurs lettres le compte que j'ai l'honneur de lui rendre afin de pouvoir saisir les occasions à mesure qu'elles se présenteront. Je ne m'arrête maintenant qu'afin de faire remettre cette dépêche à l'un des deux bâtimens français qui doivent faire voile de Monastier dès que le tems le permettra.

Le premier navire qui partira de Tunis où je serai le 21, portera à Votre Excellence la suite de cette relation.

Je ne crois pourtant pas devoir différer de vous faire part, Monseigneur, de toutes les marques de bienveillance particulières de la part du Bey, des égards et des attentions aimables de la part des principaux ministres, dont le vice-consul de France a été l'objet pendant toute la durée de son séjour au camp.

MARCESCHEAU.

Tunis, le 5 mai 1826.

Quel aspect triste et singulier que celui d'une ville entière construite de terre et de briques, et dans laquelle on circule entre des murailles dont l'uniforme continuité n'est pas même interrompue par une lucarne! et cependant, par une heureuse exception, Tozer est la seule ville où la jalouse méfiance des hommes n'ensevelisse pas l'autre sexe dans une prison impénétrable et sous des voiles épais. Les habitans ont-ils pour ayeux quelque peuplade venue d'Europe, et qui leur aurait laissé en héritage une tradition plus forte que leur nouvelle loi? C'est ce que je n'ai pu éclaircir. Je serais tenté de penser que ce phénomène peut être attribué en grande partie à la paresse des hommes. Ce sont en effet leurs compagnes qui font au métier ces tissus de laine connus sous les noms de bataniés, barracous, bernous, sevséris; ce sont elles, qui par la vente des dat-

tes, se procurent d'abord tous les objets nécessaires à leur ménage, et ensuite quelque argent destiné à grossir le trésor enfoui. Le maître de la maison demeure témoin nonchalant de ces travaux et de ces marchés. « Tu as, fis-je dire à l'un d'eux, une femme qui paraît laborieuse et bonne mère de famille. — Ne faut-il pas, me répond-il, qu'elle nourrisse ses enfans? — C'est fort bien, mais toi qui es leur père, pourquoi ne travailles-tu pas pour mieux assurer leur bien-être? — Ce n'est pas l'usage » fut toute sa justification. Du reste l'époque de la présence du camp n'est pas le moment le plus favorable pour connaître l'intérieur des familles. Pendant la levée des droits, après avoir échangé le billet du Bey où est indiqué son contingent de dattes, contre un billet du cheikh (ou maire) où est désigné l'habitant qui doit l'acquitter, chacun parcourt les rues de la ville et sous prétexte d'erreur entre dans vingt maisons avant de s'adresser à celle où il a affaire. On ne laisse ouvertes alors que les salles basses où tout le monde se tient à la réserve des jeunes femmes, que l'on cache ainsi que les tapis et les bijoux. Quel contraste entre la présence d'un bey tunisien et celle d'un Prince français ! La curiosité m'a pourtant fait ouvrir quelques portes, et je n'ai pas été peu surpris des manières polies et de l'accueil aisé des curieuses. En général, les Djiridiés sont d'une stature élevée, d'un beau sang, d'une carnation fort blanche, et l'on rencontre dans un bon nombre d'individus des deux sexes une régularité de traits vraiment remarquable. Ce qui néanmoins mérite le plus d'attention est une forêt de palmiers, divisée en jardins, qui fournit seule à presque tous les besoins de l'homme sans exiger de lui presque aucun soin. Les dattes sont le pain de ces Arabes ; le noyau pilé nourrit les chameaux, les moutons et les chèvres ; la côte de la grappe à l'endroit où elle s'attache au tronc, offre une moëlle fort aimée des habitans ; une incision pratiquée au sommet de l'arbre, fait couler dans une jarre disposée à cet effet, le légmi, liqueur mielleuse et acidulée lorsqu'elle est fraîche, et qui fermentée devient une eau-de-vie capiteuse, les Maures en sont très friands ; le bois de palmier compose toute la charpente des maisons, et sert à tous les ouvrages de la menuiserie ; les feuilles dont les variétés caractérisent les diverses espèces de dattiers, sont pressées en paniers très-solides et très-serrés ; les branches (gérïdes) ont donné leur nom à un vaste territoire dont une portion ayant *Soufe* pour chef-lieu, appartient au Royaume d'Alger, et dont l'autre portion formée des cinq districts déjà nommés, est une acquisition des Beys de Tunis ; revêtues de leurs feuillages on emploie ces branches à consolider les murs de terre qui isolent chaque jardin, ou à construire dans la rue du souk des treillages qui forment des avant-boutiques ; dépouillées on en façonne des cages ; dans le Levant elles tiennent lieu de javelots pour le jeu du *gérïde* ; enfin l'écorce se

transforme en cordes fort solides et de toutes grosseurs. Tozer fait même un usage particulier du corps de l'arbre pour la distribution des eaux ; on le couche en travers de la rivière et dans les canaux qui en dérivent, et au moyen d'entailles perpendiculaires à la longueur, et d'une proportion convenable, on opère le partage du précieux fluide. Celle-ci est à peu près de la même température que la source de Cafsa et nourrit des poissons du même genre.

A l'abri des palmiers croissent le poirier, le pommier, le pêcher, l'abricotier, l'oranger, le citron, la bergamote, le figuier, l'amandier, la vigne qui s'élève en s'entrelaçant autour du palmier. Celui-ci a chassé de ces jardins l'arbre à coton dont on ne rencontre plus que quelques individus épars, de la hauteur de 6 à 8 pieds.

Pendant mon séjour à Tozer où j'ai eu des relations plus fréquentes avec toutes les personnes qui entouraient le Bey, les questions qu'on m'adressait pour découvrir si mon voyage avait quelque but secret, amenèrent la confiance suivante sur le motif de la petite tournée que fit l'été passé, dans une portion de cette Régence et notamment sur la côte, M. Wilson, secrétaire du Gouvernement de Malte. Après avoir bien démontré au Bey le prompt accroissement que prendraient ses revenus si le sol naturellement si fertile de ses Etats, était cultivé par des mains industrieuses, il présenta à ce Prince un projet de colonisation dont voici les principales dispositions : (1).

1° Une Colonie maltaise aurait la permission de s'établir sur un territoire voisin de la côte et choisi d'un commun accord ;

2° Elle pourrait y bâtir une ville sur laquelle flotterait le pavillon anglais ;

3° Elle ne reconnaîtrait d'autre autorité que celle d'un gouverneur qui serait, pour la nature de ses relations avec le Bey, assimilé aux consuls ;

4° Si quelqu'un des colons se rendait coupable de commerce avec les femmes moresques, il ne serait justiciable que d'un tribunal mixte institué à cet effet, et ne pourrait en aucun cas être condamné à mort pour un délit de cette nature.

Il est à croire que cette proposition était appuyée de la promesse de quelque bonne somme d'argent, car on m'a assuré qu'elle eût sans doute été acceptée sans l'opposition vive et énergique de Mustafa-Bey qu'indignaient surtout le second et le quatrième de ces articles.

Le dromadaire étant sur le point de partir, je réserve la suite pour une autre occasion.

MARCESCHEAU.

(1) Cette dernière partie a seule été publiée par M. Plantet, t. III, p. 621-622, n° 1240.

Ici malheureusement s'arrêtent les documents envoyés par M. Marcescheau, et conservés dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Il existe bien de lui une lettre envoyée de Tunis le 26 juillet 1826 où il annonce l'envoi de la suite de son voyage, mais rien n'existe à ce sujet dans les archives du ministère, et probablement à cause de sa rentrée en France, qui eut lieu quelques mois après cette lettre.

J. L.

Le Christianisme dans le Nord de l'Afrique avant l'Islam

PAR GABRIEL MÉDINA

I

Période romaine — Les schismes et les hérésies

SUITE

Le règne de Julien l'Apostat, devenu, à la mort de Constance, son oncle, seul maître de l'empire, fut partout foudroyant pour l'orthodoxie. Cet empereur, dans sa folle résolution à vouloir restaurer le paganisme, mort comme religion d'État depuis la conversion au christianisme de Constantin, s'entoura d'un conseil composé de sophistes et de stoïciens recrutés en Grèce et à Alexandrie, et pour plus facilement parvenir à dompter le christianisme, il laissa les factions chrétiennes s'entre-détruire elles-mêmes. En Égypte, il favorisa les ariens contre les orthodoxes; en Afrique, il permit le retour des donatistes, exilés par Constant. Par cette politique du laisser aller et du laisser faire, il espéra arriver plus facilement à son but. A l'abri de cette faveur officielle, les donatistes, à leur retour à Carthage, n'eurent plus de frein. On peut à peine se faire une idée de la réaction qui se fit alors dans ces masses furieuses, qui ne rêvaient, par instinct, que vengeance. Dès leur retour ils égorgèrent les évêques catholiques sur les parvis de leurs églises. On ne respecta ni les docteurs de la loi, ni les vieillards, ni les femmes, ni les vierges vouées au culte, ni les enfants, espoir de l'orthodoxie future; tout fut massacré, et cela par animosité plutôt que par esprit doctrinal. Dans leur exaltation, comme s'ils ne fussent pas chrétiens, les donatistes en arrivèrent jusqu'à jeter l'Eucharistie aux chiens.

Heureusement pour le catholicisme, le règne de Julien ne dura que deux ans, car on assure qu'il avait fait entendre, à plusieurs reprises, que, pour dompter le christianisme, il aurait ordonné une persécution sanglante. Sa fin prématurée sauva son nom, pourtant illustre dans l'histoire, d'un tel déshonneur.

Ce fut à peu près à cette époque que fit son apparition en Afrique une secte gnostique, mélange de christianisme, de mythologie babylonienne, de bouddhisme et de mazdéisme, qui se qualifia, nous ne savons trop pourquoi, de secte chrétienne. D'après son fondateur, nommé Manès, Perse de naissance, il y a dans le monde, existant de toute éternité, deux principes: le bien et le mal. Le premier est placé sous l'autorité de Dieu, le second sous celle du démon. Le mal un moment triompha, mais le Christ descendit du soleil, prit l'apparence

d'un corps humain et enseigna le vrai culte. La morale des manichéens consistait, pour échapper à la tentation du démon, à une vie ascétique; à un état d'abstinence continu; à la condamnation du mariage et de ses plaisirs, car toute œuvre de chair était, selon eux, contraire au principe intellectuel et favorisait la reproduction d'une manière abjecte. Ils n'admettaient dans leur communion que ceux qui avaient été baptisés avec de l'huile. Saint Augustin, au début de sa conversion au christianisme, lorsque son esprit ne s'était pas encore dégagé du paganisme dans lequel il était né, pratiqua pendant neuf ans cette doctrine. Heureusement pour sa réputation comme Père de l'Église, il racheta noblement cette erreur par la lutte qu'il engagea plus tard contre le manichéisme. Sa théorie sur le libre arbitre, qui est le principe adopté par l'Église par rapport au mal, condamna pour toujours la doctrine de Manès, et celle-ci disparut pour ne plus se relever.

La période la plus brillante pour l'orthodoxie fut celle comprise entre le règne de Théodose le Grand et d'Honorius son fils, à qui échut l'empire d'Occident (y compris l'Afrique), à la mort de son père. C'est pendant cette période qu'apparurent les illustres Pères de l'Église : saint Grégoire de Naziance, saint Jean Chrysostôme, saint Ephrem, saint Athanase et saint Basile pour l'Église d'Orient; saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et saint Hilaire pour l'Église latine, qui constituaient une pléiade de vénérables et d'éloquents défenseurs de l'orthodoxie, car patriarches grecs et évêques latins ne défendaient qu'un même dogme, celui arrêté par le concile de Nicée, et par conséquent l'inviolabilité de l'Église une et indivisible. Le schisme de Photius, qui devait séparer l'Église orthodoxe en deux rites, ne devait naître que cinq siècles plus tard.

En Europe, pendant ce temps, Théodose et Honorius n'avaient pas tardé à constater que les catholiques étaient spirituellement les seuls ne s'occupant que de leur foi, comme ils étaient les seuls conservateurs dans l'ordre temporel pour leur assurer le pouvoir. La révolte de Firmus, sous le premier, et celle de Gildon, sous le second, tous deux Africains et Maures de naissance, leur avait fait constater combien ils devaient peu compter sur leurs sujets hérétiques et schismatiques, toujours prêts à se mettre au service de la révolte ou à leur créer des embarras. Et comme si ce n'était pas assez de ces ennemis de la foi et du pouvoir unitaires, on vit, précisément à l'époque où saint Augustin combattait avec toutes les armes de sa doctrine profonde les païens, les donatistes et les manichéens, une autre hérésie faire son apparition en Afrique qui devait, cette fois, attaquer le dogme de la Rédemption, base essentielle du christianisme.

Suivant Pélage, fondateur de la nouvelle secte, l'homme naît bon, et par l'effet de sa propre vertu peut se rendre impeccable. Partant

de ce principe, il soutint qu'Adam avait été créé mortel, et qu'il serait mort même s'il n'avait pas péché; que sa faute était retombée sur lui et non sur le genre humain; que les enfants, avant leur naissance, sont dans l'état de pureté où Adam était avant le péché, et que, par suite, ils pouvaient, même sans le baptême, avoir la vie éternelle; que la grâce du Saint-Esprit était acquise à l'homme selon ses mérites, et non par un autre effet; que sa victoire dépend du libre arbitre et non du secours de la grâce.

Cette doctrine, on le voit, attaquait l'Église et la minait par sa base en rejetant le dogme de la Rédemption, sur lequel elle pivote. Et, en effet, que devenaient alors le péché originel et la nécessité de la grâce acquise, suivant l'Église, par l'incarnation du Verbe? Que devenaient les mérites du sang du Christ immolé pour le salut des hommes, s'il n'existait pas de péché originel? Que devenait cette grâce, don de Dieu relevant l'homme de son abaissement et lui rendant, par le sacrifice du Golgotha, l'espoir de reconquérir la pureté perdue par la faute de son premier père?

Le système de Pélagé mis en présence du dogme enseigné par l'Église sur le péché originel montre, comme on vient de le voir, toute la distance qui l'écarte du christianisme. Il n'est acceptable que comme système de philosophie et non comme doctrine religieuse; aussi est-ce à tort, suivant nous, qu'on le qualifia d'hérésie. L'Église devait purement et simplement stigmatiser le système de Pélagé et non le discuter. C'est ainsi que le jugea le pape Innocent I^{er} en vouant le pélagianisme à la pieuse horreur des fidèles.

Quoique ce fût là la seule solution à donner au système de Pélagé, il se produisit néanmoins dans les Églises de l'Afrique et de l'Europe et surtout dans celles de la Gaule un fait qui mérite de nous arrêter. C'est la lutte qui s'engagea dans le clergé à propos des attributs de la grâce et du libre arbitre.

Suivant l'Église, la grâce est un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement, et en vertu des mérites de Jésus-Christ, aux créatures intelligentes pour les conduire au salut éternel. Mais cette grâce, toute gratuite qu'elle est, comme loi de mérite, ne peut rien sans nous. Elle nous prévient sans forcer notre volonté, qui est libre de se donner ou de se refuser. La liberté du choix entre le bien et le mal est la condition indispensable du mérite ou du démérite pour acquérir la grâce : c'est là le principe du libre arbitre.

Saint Hilaire d'Arles, primat des Gaules, tout en admettant que le libre arbitre est nécessaire pour l'accomplissement du bien ou du mal, soutint que la grâce était indispensable pour acquérir le salut. Il alla même plus loin : il déclara que la grâce était donnée par Dieu à ceux qui l'ont méritée ou simplement à ceux qui l'ont voulue par leur propre détermination. Cassien, de son côté, admettait que c'est

bien la grâce qui appelle le chrétien à la sainteté, mais il ne pouvait pas croire que Dieu, en le prédestinant au ciel, ne tint pas compte des mérites de la vie. D'autres, enfin, allaient jusqu'à prétendre que quand l'homme parvient à la vertu, c'est par la force de sa nature et que la grâce vient ensuite l'aider. Ces opinions, qui avaient vivement passionné le clergé, prirent dans l'histoire ecclésiastique le nom de semi-pélagianisme. L'Église les réprovoque sans toutefois les qualifier d'hérésies. C'étaient des opinions personnelles que tout le monde pouvait émettre sans cependant avoir le droit de les ériger en principes; toutefois, comme, à la longue, elles pouvaient amener une perturbation dans l'Église et la diviser comme le donatisme, saint Augustin fut chargé de les réfuter. L'évêque d'Hippone, qui avait déjà combattu le système de Pélage à propos de la doctrine du mal, n'hésita pas à entrer dans une nouvelle discussion. Dans la dissertation qu'il adressa à saint Hilaire sur la prédestination des saints, il poussa jusqu'à ses derniers retranchements la doctrine de la grâce. Il admettait sans réserve et dans le sens le plus illimité la vertu de ce don, mais il poussait ce principe jusqu'à la prescience divine et la prédestination. Par cette théorie, le libre arbitre était anéanti. L'Église n'adopta pas complètement les conclusions de saint Augustin, car de la prédestination au fatalisme, il n'y a qu'un pas.

Nous avons traité la question du pélagianisme et du semi-pélagianisme dans ses lignes générales et aussi brièvement que possible, uniquement dans le but de tenir le lecteur au courant des questions qui passionnaient les chrétiens d'Afrique au quatrième siècle de notre ère. Nous devons seulement ajouter que le pélagianisme, par son système tout occidental et européen, laissa indifférent l'élément indigène, peu porté, par son état psychologique, à des controverses d'une dialectique raffinée sur une matière aussi obscure que celle de la grâce, où il est facile d'embrouiller des questions pourtant claires. Aussi, est-ce pour cela que saint Jérôme et saint Augustin seuls, en leur qualité de Pères de l'Église latine, intervinrent dans la question et y entreprirent un combat à outrance.

Nous avons parlé plus haut de la réaction qui se fit en faveur du catholicisme en Afrique et à l'époque du règne de Théodose et d'Honorius; c'est à cette réaction que nous devons la preuve la plus manifeste de l'esprit de modération du christianisme orthodoxe comparativement aux schismes et aux hérésies. Les catholiques, loin de profiter de la faveur impériale pour sévir contre leurs anciens persécuteurs, se montrèrent, au contraire, envers eux pleins de prévenance et de charité. Ils invoquèrent, il est vrai, l'intervention du pouvoir séculier pour réprimer le fanatisme féroce des donatistes, mais jamais ils ne poussèrent leurs requêtes jusqu'à demander la persécution matérielle. Pour marquer leur désir d'effacer le souve-

nir des désordres passés et d'en finir avec le schisme qui désolait le christianisme africain, ils demandèrent la réunion d'une conférence publique pour discuter les motifs de la séparation. Les évêques, dans une lettre écrite par saint Augustin, offrirent même, s'ils étaient vaincus, d'abandonner leur épiscopat et de se laisser conduire par ceux auxquels ils seraient redevables de la vérité ; et, s'ils étaient vainqueurs, s'ils prouvaient qu'en Afrique et au delà des mers l'Église n'avait pas failli, ils offrirent de recevoir dans leurs rangs les évêques donatistes, de partager avec eux l'épiscopat, ou de l'abdiquer en commun pour le tenir d'une élection nouvelle. Les donatistes refusèrent toute transaction, mais Honorius ne tint aucun compte de leur refus et édicta un rescrit daté de Ravenne, le quatorzième jour du mois d'octobre de l'an 410, par lequel, faisant droit à la requête des catholiques, il ordonnait la convocation de la conférence. Le tribun Marcellin, délégué à cet effet à Carthage, donna une ordonnance par laquelle il avertissait tous les évêques d'Afrique, tant orthodoxes que donatistes, de s'y trouver. La réunion eut lieu ; deux cent soixante-dix évêques se présentèrent pour les derniers, et deux cent quarante-six pour les catholiques. Augustin domina par sa parole une controverse où les dogmes fondamentaux n'étaient pas engagés et où, comme nous l'avons dit, le dissentiment naissait tout entier d'une querelle de discipline. La discussion, demeurée célèbre sous le nom de *Conférence de Carthage*, fut close après trois jours par une décision du tribun Marcellin, qui déclarait les donatistes convaincus d'erreur et ordonnait leur réunion à l'Église, en même temps que l'interdiction de leur culte. Ceux-ci se déclarèrent appelants de la sentence de Marcellin, en prétendant que ce tribun ne leur avait pas permis de dire tout ce qu'ils voulaient et qu'il les avait tenus enfermés dans les thermes gargiliens, où la conférence avait eu lieu, comme dans une prison. Mais saint Augustin réfuta ces calomnies dans un traité spécial où il résumait les principaux points de la discussion, ne laissait aucune des raisons des donatistes dans l'obscurité, et faisait ressortir les avantages que l'Église catholique avait tirés de la conférence. D'ailleurs, Honorius, édifié sur ce point et pour en finir avec cette masse de révoltés, donna le 3 janvier 412 une loi qui, cassant tous les rescrits que les donatistes pouvaient avoir obtenus de ses prédécesseurs et confirmant toutes les lois faites contre eux, les condamnait à de graves amendes et ordonnait que les dissidents seraient bannis de l'Afrique, leurs biens confisqués et toutes les églises rendues aux catholiques s'ils persistaient dans leur schisme. A la suite de ce rescrit, il y eut parmi les donatistes une révolte. Pour la réprimer, Marcellin dut user de la persécution ; mais elle ne put rien contre ces fanatiques dont la haine contre les catholiques était entretenue par les prêtres de leur parti, plus féroces que leurs igno-

rants sectateurs. C'est alors que saint Augustin, mû par cet esprit de charité qui le domina toujours dans ses actes, écrivit à Marcellin la lettre suivante, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire et qui exprime la pieuse pensée des catholiques contre les persécutions matérielles indignes de la doctrine enseignée par le Christ. « Le vœu de l'éminent évêque d'Hippone, dit Villemain dans son remarquable travail sur *l'Éloquence chrétienne au IV^e siècle*, qui nous sert de guide pour la période augustiniennne, mériterait d'être inscrit dans notre législation moderne. »

Voici cette lettre :

« Augustin, au tribun Marcellin ; très auguste seigneur et très cher fils, salut en Dieu !

« J'ai appris que les circoncellions et les clercs du parti donatiste coupables de voies de fait contre deux prêtres catholiques, que l'autorité publique avait transférés de la juridiction d'Hippone à votre tribunal, avaient été entendus par votre excellence et que la plupart d'entre eux avaient avoué l'homicide qu'ils avaient commis sur les prêtres catholiques. Cela m'a jeté dans une grande inquiétude que votre excellence ne veuille les punir avec toute la rigueur des lois en leur faisant souffrir ce qu'ils ont fait !

« Aussi, j'invoque par cette lettre la foi que vous avez en Jésus-Christ, et, au nom de sa divine miséricorde, je vous conjure de ne point faire cela et de ne point permettre qu'on le fasse. Quoique nous puissions, en effet, paraître étrangers à la mort de ces hommes qui sont soumis à votre jugement non sur notre accusation, mais de l'avis de ceux auxquels est confié le soin de la paix publique, nous ne voulons pas que les souffrances des serviteurs de Dieu soient vengées par la loi du talion, par des supplices semblables. Non que nous voulions empêcher qu'on ôte aux hommes coupables le moyen de mal faire ; mais, nous souhaitons que ces hommes, sans perdre la vie et sans être mutilés en aucune partie de leur corps, soient, par la surveillance des lois, ramenés d'un égarement furieux au calme du bon sens. Cela même est encore une condamnation, mais peut-on y trouver un bienfait plutôt qu'un supplice, puisqu'en ne laissant plus de place à l'audace criminelle, elle permet le remède du repentir ? Juge chrétien, remplis le devoir d'un père tendre ; dans ta colère contre le crime, souviens-toi cependant d'être favorable à l'humanité ; et en punissant les attentats des pécheurs, n'exerce pas toi-même la passion de la vengeance. J'atteste que cela seul est utile et salutaire à l'Église catholique. Si tu ne veux pas écouter la prière d'un ami, écoute les conseils d'un évêque. »

A la suite du décret d'Honorius, beaucoup de schismatiques, de crainte d'être bannis et de voir confisquer leurs biens, se convertirent

au catholicisme; mais leur conversion, œuvre de la force, n'était pas sincère. Les événements qui vont suivre nous montreront combien la soumission de ces fanatiques farouches était éphémère. Les descendants des guerriers de Jugurtha, qui combattirent maintes fois les légions romaines, n'étaient pas hommes à supporter le joug. Courbés, mais non domptés, ils sauront profiter des moindres circonstances pour se soulever contre tout ce qui domine et fait momentanément courber leurs fronts fiers et altiers.

Avant de poursuivre notre récit, il nous semble qu'il manquerait quelque chose à cet exposé du christianisme dans le nord de l'Afrique à la période romaine si nous ne nous demandions ce qu'était devenu dans cette tourmente entre chrétiens et chrétiens le paganisme dans cette contrée. Nous avons vu plus haut que depuis le passage au pouvoir de Constantin, le christianisme était devenu la religion d'État de l'empire. Mais le polythéisme, bien que mortellement atteint, n'était pas mort. Dans cette Zeugitane, dans cette Byzacène où fourmillaient un nombre infini de cités, des exploitations rurales nombreuses, vivaient encore de vrais colons romains issus de la métropole. C'étaient eux ou leurs glorieux ascendants qui avaient élevé pierre par pierre ces temples, ces forums, ces aqueducs qui faisaient l'ornement du pays et qui leur racontaient leur gloire et leur passé. Leurs temples avaient été fermés par les édits de Théodore et d'Honorius, mais le respect du culte de leurs ancêtres était toujours invétéré dans leur âme. Ils ne comprenaient rien à ce culte extatique et tout de contemplation intérieure que leur enseignait le christianisme. Persécutés après avoir été longtemps oppresseurs, ils s'emportaient contre la nouvelle foi. Témoins journaliers des luttes continuelles entre chrétiens et chrétiens qui ensanglantaient le pays, des ruines sur ruines qu'ils amoncelaient, ils disaient : « Quand nos dieux étaient adorés, il y avait dans cette terre, pour les hommes, bonheur et sécurité. C'est avec l'assistance de ces dieux que Rome a conquis le monde, qu'elle a soumis à ses lois et qu'elle a su protéger et défendre tout le genre humain dans son vaste empire. Tant que notre religion a régné sans partage, l'empire romain n'a pas rétrogradé et nul barbare n'a franchi impunément ses frontières. Qu'arrive-t-il depuis le triomphe du christianisme ? L'empire est en proie à d'effroyables calamités; il est sans cesse harcelé, envahi, ravagé. Nos dieux se vengent ! »

Aux objections du paganisme mourant, les réponses de saint Augustin ne sont pas ce que la science philosophique moderne enseigne. Elle remonte aux causes pour expliquer les effets. Chez saint Augustin, la foi est si vive que c'est par la foi dont il est inspiré que lui et son élève Paul Orose cherchent, l'un par sa *Cité de Dieu* et l'autre par son *Histoire contre les païens*, à montrer la faiblesse des accu-

sations du paganisme. Pour abattre les arguments des païens, un Bossuet, un Leibnitz, un Montesquieu, un Gibbon leur aurait montré le christianisme infusant une sève nouvelle à une société affaiblie par un long despotisme; leur aurait prouvé que le passage de la vie glorieuse de l'antique Rome républicaine aux calamités de la Rome impériale, la chute, n'était point imputable à la nouvelle foi, mais était la conséquence fatale et naturelle des erreurs, de la folie et de la faiblesse des empereurs investis de pouvoirs discrétionnaires dépassant toutes bornes rationnelles; que l'Empire romain tombait en ruines surtout par sa vaste organisation administrative, qui avait fait violence aux mœurs, aux coutumes, à la nationalité des peuples ayant besoin d'un gouvernement à part.

A côté de ces vieux Romains fidèles à leurs dieux, il faut mentionner aussi les épaves de la vieille race punique que la sévérité des lois impériales de la décadence n'empêchait pas de se livrer, comme par le passé, aux pratiques de leur religion. Dès la réédification de Carthage par Caïus Gracchus, ils avaient relevé sur la colline de Junon le temple de Baal et de Tanit avec les rites sanguinaires de l'antique cité. Là, sous les yeux des Romains qui avaient toléré leur culte, là, en présence des chrétiens qui voyaient avec horreur les sacrifices humains que cette race faisait à ses anciens dieux, les liturgies se pratiquaient encore en langue punique. La civilisation romaine était passée sur elle sans la pénétrer. Lorsque des lois sévères vinrent arrêter ces horribles et sanglantes immolations, c'est avec la race nomade indigène que s'amalgama ce peuple, trouvant probablement chez elle plus d'affinité d'instinct religieux qu'avec le christianisme romain, dont le culte contemplatif ne correspondait guère à ses aspirations sensuelles et matérielles.

Dans l'intérieur des terres, le culte de l'élément primitif et indigène ne disparut pas complètement, comme quelques-uns ont voulu le prétendre, par la propagation du christianisme. S'il faut en croire Corippe, dont les pages pleines d'intérêt nous donnent des détails curieux sur les mœurs des Africains, les Maures de la Gétulie, de la Numidie, de l'Éthiopie occidentale adoraient encore, au VI^e siècle de notre ère, des divinités aux noms tout à fait berbères, auxquelles ils faisaient de nombreuses hécatombes pour se les rendre propices. A côté du dieu Ammon, dont les textes grecs et égyptiens nous ont révélé le nom, l'oracle et le culte, il y avait un dieu qui s'appelait Sinifère ou porteur de la foudre, Gurzil, le dieu de la guerre et Mastiman, le seigneur des âmes.

Toutes ces peuplades, en apparence politiquement unies, avaient des mœurs et des existences propres. Chacune, dans la sphère de sa croyance, croyait marcher dans la vraie voie de la foi et croisait avec mépris le prochain, qu'elle considérait comme égaré. A la vérité, la

société chrétienne devenait chaque jour plus nombreuse, et la civilisation qu'elle implantait même dans les bourgades les plus éloignées, toute ecclésiastique qu'elle était, ne laissait pas d'agir puissamment sur l'esprit du peuple; seulement, cette civilisation, quelque moralisatrice qu'elle fût, conservait encore, par habitude ou par la nature des mœurs qu'elle n'avait pas pu complètement transformer, une sorte de sauvagerie naturelle aux habitants de ces climats. A Carthage même, au milieu de cette civilisation toute attique et romaine, de grossiers usages, restes, sans doute, du paganisme punique, altéraient la pureté du culte chrétien. Dans les églises, qu'elles fussent donatistes ou catholiques, et sur les tombeaux des martyrs, on célébrait de bruyants festins poussés jusqu'aux désordres de l'ivresse et de l'orgie. Théodose et Honorius durent promulguer des édits spéciaux pour mettre un frein à de tels désordres, mais, n'y réussissant pas, ils durent faire raser jusqu'à ses fondements le temple de la déesse Céléste, converti en église, pour empêcher le reste de la vieille race punique de mêler aux formes liturgiques chrétiennes les désordres du culte phénicien.

Il résulte de tout ce qui précède que les divisions que nous avons signalées parmi toutes ces sectes divergentes furent le véritable fléau de l'Afrique à la période romaine. Elles y fomentaient des révoltes même parmi les officiers de l'Empire appelés à maintenir l'ordre, comme elles présentaient un facile appât à l'invasion des barbares. C'est pendant que toutes ces sectes luttèrent avec violence entre elles que l'empire d'Occident, abaissé par l'invasion d'Alarie, tombait de toutes parts. Les Goths ravageaient à la même époque la moitié de l'Italie; les Vandales désolaient l'Espagne et les Francs écrasaient les frontières de la Gaule.

L'Afrique, malgré la mer qui la sépare du continent européen, ne devait point rester, elle-même, indemne. Le comte Boniface, gouverneur de cette province, calomnié à la cour de Ravenne, où s'était réfugié le pouvoir impérial, ayant perdu sa femme voulut, un moment, entrer dans la vie religieuse et renoncer à son gouvernement; mais, détourné par saint Augustin, il prit en mariage une nièce de Genséric, roi des Vandales. Cette alliance déplut à Valentinien III, qui avait succédé à Honorius. Irrité des reproches continuels qui lui pleuvaient de Ravenne, Boniface appela, pour se venger, les Barbares, avec lesquels il venait, par son nouveau mariage, de contracter alliance. Sur son invitation, les Vandales passèrent en 428 en Afrique, sur des vaisseaux à eux fournis par le gouverneur romain. Après avoir franchi les colonnes d'Hercule, ils accouraient à cheval ou sur des chariots, en envahisseurs plutôt qu'en alliés. Durant leur passage en Afrique, des scènes d'une barbarie féroce se manifestè-

rent. Ils chassaient devant eux un peuple usé par les révoltes intestines ou fatalement absorbé dans des discussions religieuses.

La manière dont cette calamité fut ressentie par saint Augustin, qui dirigeait alors le catholicisme, bien qu'il ne fût qu'évêque d'Hippone, est un trait mémorable de sa vie épiscopale et politique à la fois. La lettre qu'il écrivit à Boniface, qui perdait le catholicisme et son pays par ambition et par colère, est un document historique que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire, car il reflète l'influence que l'esprit chrétien exerçait dès cette époque sur le pouvoir civil.

« Souviens-toi, Boniface, lui écrit-il, quel tu étais tant qu'a vécu ta première femme, de religieuse mémoire, et dans les premiers jours de sa mort, à quel point la vanité du siècle te déplaisait, combien tu désirais le service de Dieu. Tu voulais abandonner tous les emplois publics pour te retirer dans un saint repos, et vivre de cette vie, où les solitaires se consacrent à Dieu.

« Qui t'en a détourné, sinon la réflexion que tu as faite, d'après nos avis, que tu serais plus utile aux églises en continuant à les défendre du ravage des Barbares, et ne prenant toi-même du monde que ce qui est nécessaire au soutien de la vie, sous le bouclier d'une austère continence, et défendu au milieu des armes temporelles par les armes de l'esprit, qui sont plus fortes et plus sûres ?

« Que dirai-je maintenant de la désolation de l'Afrique, du ravage que font les Barbares, pendant que par ton nouveau mariage tu es retenu par des intérêts de famille, et que tu n'ordonnes rien pour détourner les maux ? Qui aurait supposé, qui aurait craint que Boniface, comte du palais et de l'Afrique, occupant cette province avec une si grande armée et un si grand pouvoir, les Barbares deviendraient si hardis, avanceraient si loin, désoleraient un si grand espace et rendraient déserts tant de lieux habités ? Qui n'aurait dit, quand tu prenais le titre de comte, que non seulement les Barbares seraient domptés, mais qu'ils deviendraient tributaires de la puissance romaine ? Et maintenant tu vois à quel point l'espérance des hommes est démentie. Je n'ai pas besoin de t'en parler davantage ; car tu peux penser à cet égard plus que je n'en puis dire. »

Cette lettre du saint évêque d'Hippone fit une vive impression sur l'âme chrétienne de Boniface. Il prit les armes pour repousser les Vandales ; mais il était trop tard. Les donatistes, les manichéens, les pélagiens, les païens, tous ces peuples qui haïssaient Rome et le catholicisme avec elle, firent cause commune avec les Barbares, et l'armée de Boniface fut décimée.

La guerre fut affreuse. Les Vandales, stimulés par les Africains, détruisirent tout sur leur passage. Partout ils démoulaient les églises ; ils massacraient les prêtres, les femmes et les enfants. D'a-

près Possidonius, évêque de Nodève, ami et disciple de saint Augustin, lorsque les Barbares mirent le siège devant Hippone, où s'était enfermé Boniface, il ne restait plus dans cette Afrique, où quinze ans auparavant quatre cent cinquante évêques s'étaient réunis dans les thermes gargiliens, que trois seules églises debout : celles de Carthage, d'Hippone et de Cirta.

Les prêtres catholiques affolés écrivirent à saint Augustin, enfermé avec Boniface dans Hippone, pour le prier de leur tracer une ligne de conduite, demandant s'il leur était permis de fuir et d'abandonner leur diocèse au milieu de cette désolation générale. « Votre place est là où se trouve le péril, leur répond le saint évêque ; là où la foule se presse dans les églises, les uns demandant le baptême, les autres le sacrement de pénitence ; tous la consolation et les secours célestes ». Ne donnait-il pas d'ailleurs lui-même l'exemple du dévouement en s'enfermant, avec le gouverneur de l'Afrique, dans son siège épiscopal ?

Qui nous dira la grande souffrance du saint prélat, à la vue des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, sous ses yeux mourants, lui qui avait dépensé toute son existence dans l'immensité de son œuvre, pour l'unité de l'Église, unité sans laquelle il n'y a ni force ni puissance ? Qui nous dira les déchirements de son cœur à l'approche de la coupe de colère qu'il a vidée jusqu'à la lie, au milieu des rires insultants des donatistes, des païens, des manichéens qu'il avait longtemps combattus et qui triomphaient à leur tour sur les ruines fumantes de leur patrie commune, qu'ils avaient trahie par haine religieuse ?

Avec l'invasion des Vandales s'éclipse la prééminence du catholicisme romain en Afrique. Les causes de cette éclipse sont si multiples qu'il est difficile de distinguer, à cette distance, laquelle y a eu l'influence prépondérante.

L'enseignement principal qui se dégage de l'exposition qui précède, c'est cette disparité psychologique qui perce à travers les fastes dans le sens moral et matériel de populations n'ayant pas la même origine, et ayant par conséquent une compréhension différente du sentiment religieux.

Chez les races européennes, le principe dominant est la tolérance. Dès le début des schismes, n'avons-nous pas, en effet, constaté l'esprit qui émane de Rome, siège de la papauté, et qui prescrit aux fidèles l'indulgence envers les laps ? Saint Augustin, lui-même, en rédigeant sa lettre aux donatistes au nom du clergé catholique d'Afrique, ne pousse-t-il pas la condescendance jusqu'aux dernières limites des concessions possibles ?

Chez les chrétiens de race africaine, que voyons-nous ? Une opposition manifeste et absolue à toute union avec les catholiques ro-

main. Le schisme n'est qu'un prétexte. Se séparer de l'élément dominateur, lui vouer une haine implacable, revendiquer ce qu'ils croient être leur droit, sans le discuter, tel est le caractère dominant qui les distingue et en fait des êtres à part refusant toute alliance et toute fusion.

Cette inégalité psychologique entre l'élément européen et l'élément africain a-t-elle son origine dans une incompatibilité de caractère entre race et race, ou dans la perception différente du sentiment de la religiosité ? Il y a l'un et l'autre. Ainsi que l'a fort judicieusement défini Renan, chez les races africaines, qu'elles soient chamites ou sémites, ce qui domine, c'est le sentiment du *moi*. Toute suprématie, qu'elle vienne de Rome ou de Carthage, leur est importune. L'anarchie : tel a été toujours l'état sentimental de l'Africain.

Sous le rapport de la perception du sentiment de la religiosité, il s'est toujours montré conservateur intransigeant. On lui a enseigné un dogme, il l'a accepté, il en a fait sa conviction ; toute modification compatible avec le temps et le milieu, l'obligeant à un travail de l'esprit ou à un changement d'habitudes, l'énerve. Chez ce peuple, tout s'accepte sans critique, sans observation. Lorsqu'un dogme lui a été imposé par ses chefs naturels, la tribu y a foi et l'admet comme vérité fondamentale. Si parfois on discute, c'est sur des mots. Quant à l'examen d'après la science rationnelle, il n'est pas admis.

Tel se présente à nous le donatisme comme trait essentiel de cette race dans la conception du sentiment religieux. Nous avons dû, dans notre exposé, entrer dans des explications dogmatiques peut-être déplacées par le temps qui court ; mais nous l'avons fait avec intention, pour donner précisément une notion exacte des conceptions religieuses à cette époque, et qui passionnaient tant les esprits.

Telle étant la nature de l'Africain, la grande faute du clergé catholique en Afrique a été, au début, de ne pas faire, par une discipline spéciale, des règlements pour fixer les devoirs des clercs voués à la prêtrise. Si le clergé romain, disons-nous, avait enseigné, comme précepte inviolable, qu'au-dessus de l'évêque il y avait dans l'Église un pouvoir spirituel qui primait tout, l'unité aurait été possible. Saint Cyprien semble avoir tardivement compris cette lacune dans l'enseignement religieux, lorsque, dans son *Traité de l'unité de l'Église*, il démontre que Dieu a ordonné que l'autorité émanât d'un seul. Mais, en se mettant en opposition avec le pape saint Étienne à propos du double baptême, n'a-t-il pas créé un précédent d'insubordination contre la discipline unitaire ? C'est là le point faible de l'enseignement de l'Église primitive d'Afrique à l'égard de son clergé. Tertullien et saint Optat prêchèrent tour à tour, et à des époques différentes, cette doctrine ; mais l'indiscipline avait pris racine, et la

Primatiale fut impuissante à dominer la révolte de l'épiscopat africain contre l'autorité papale, source unique de l'unité.

A côté de cette faute, il en existe une autre, non moins radicale, car elle a été la cause de beaucoup de calamités.

La grandeur de la religion chrétienne tire son origine de son détachement des questions temporelles. Elle frappe les esprits en raison de son indépendance. C'est là l'enseignement des apôtres et surtout de saint Pierre dans son *Épître aux catholiques romains*. Pendant tout le temps que les catholiques, bien que soumis civilement aux lois de l'Empire, se montrèrent indépendants dans les questions de conscience, ils furent grands et souffrirent avec courage toute persécution. Lorsque, triomphante, l'Église voulut se mettre à la remorque du pouvoir et accepter ou solliciter son ingérence dans les questions spirituelles, elle dut fatalement et inévitablement devenir un instrument politique et suivre la grandeur ou la décadence du pouvoir, triompher ou succomber avec lui suivant la marche des événements. Telle est la fatale conséquence de l'ingérence temporelle dans les questions de conscience.

Ici nous terminons notre exposé sur l'esprit chrétien en Afrique à la période romaine. Dans une étude prochaine nous exposerons les fastes de l'Église d'Afrique à la période vandale et byzantine et les causes qui amenèrent l'accession de ce pays à l'islam, comme celles que nous venons de décrire préparèrent le triomphe de l'arianisme.

(A suivre.)



L'ASSIMILATION AUX COLONIES

par la Réforme des Lois françaises sur le Mariage

En ce qui concerne la femme, le code dit Napoléon, celui que le premier consul a expurgé, est loin de constituer un progrès sur ce qui existait avant la Révolution. On jurerait que le législateur a rêvé surtout de rendre difficile la fondation de familles et, au contraire, d'encourager de son mieux les mauvaises mœurs.

Intentionnel ou non, le fait existe. En effet, la célébration d'un mariage a été précédée d'un tel fatras de pièces à se procurer, de démarches, d'actes, de certificats, qu'il faut aux candidats une remarquable suite dans les idées pour parvenir à se marier. Aussi, et de plus en plus, cela a lieu dans le peuple, si l'horreur de l'union libre n'est pas trop accentuée, on aime mieux se passer du mariage.

En France, les unions irrégulières progressent à mesure que s'affirme, chez la femme, l'émancipation des idées. Ces sortes de ménages sont d'ordinaire stériles. Les précautions prises par le législateur contre les naissances naturelles empêchent celles-ci de se produire. La natalité française baisse régulièrement. Depuis plusieurs années, elle n'arrive plus qu'exceptionnellement à contre-balancer la mortalité.

Quant à la femme mariée, le législateur lui a fait une condition déplorable. S'il n'y a pas eu de contrat de mariage, et les femmes du peuple, c'est-à-dire la grande masse, n'en ont pas, l'épouse est considérée comme mariée sous le régime de la communauté. Cela veut dire qu'elle ne peut pas même disposer du quelque argent qu'elle gagne. Son mari, s'il est ivrogne, a le droit de lui enlever et son pain et celui de ses enfants pour aller en porter la valeur chez le marchand d'alcool.

La femme mariée est sacrifiée par nos lois barbares. La fille n'a pas la possibilité de contracter aisément mariage, mais par contre le code a soigneusement mis tout en œuvre pour lui faciliter l'inconduite. La fille, jusqu'à une période très avancée de son âge, ne peut convoler en justes noces, mais par contre il suffit qu'elle ait seulement, selon les circonstances, treize ou quinze ans pour qu'en cas d'attentat contre elle les sévérités de la justice s'atténuent d'une façon extraordinaire. Le code se garde soigneusement de troubler les suborneurs qui promettent le mariage pour arriver à leurs fins. Cette promesse, même écrite, reste sans valeur devant un tribunal. Naît-il un enfant? La loi décide qu'on n'inquiétera aucunement le père de celui-ci. Et c'est le plus souvent le moment où ce père

abandonne la femme. Quant à l'enfant, il deviendra ce qu'il voudra. Reuni par le père, grâce à la loi n'ayant aucun droit, il ira grossir l'armée du crime, et la mère celle des filles.

Telle est la triste loi française sur les conditions de la femme. Depuis qu'elle a été promulguée notre population est allée en décroissant. Cette stérilisation s'accroît chaque année. Aujourd'hui on se demande si ce mal ne va pas tuer notre nationalité.

Les obstacles au mariage, considérables dans la métropole, arrivent à être insurmontables aux colonies. Un Français émigré dans une possession lointaine veut-il contracter mariage?... il lui faut attendre des mois pour que l'immense série des pièces nécessaires parvienne soit à lui, soit à sa fiancée. S'il y a quelque erreur ou quelque omission dans l'un ou l'autre dossier, l'officier de l'état civil, défenseur scrupuleux de la « forme », prie les intéressés de s'armer de patience, et de vouloir bien faire venir le document absent. Ce sont de nouveaux mois à attendre. Or, pendant ce temps les projets matrimoniaux ont le temps de se rompre. Parfois ils ont aussi le temps de se réaliser, mais sans le secours de l'officier de l'état civil.

L'étude de la population européenne en Algérie met bien en évidence cet état de choses. Au début, les colons arrivent un peu de partout. Il est difficile de se procurer les papiers nécessaires, laissés soit en France, soit ailleurs. Les colons vivent maritalement, mais ne se marient pas. Dans la période de 1830 à 1847, la proportion des naissances illégitimes est de 21 pour 100.

Plus tard, en 1867-1872, une partie de la population étant née dans le pays, les papiers nécessaires aux mariages se trouvent plus facilement, la proportion des naissances illégitimes tombe à 13 pour 100. Actuellement, 1884-1893, on ne compte pas tout à fait 9 naissances illégitimes sur 100 naissances. Ce qui prouve bien que c'est la difficulté du mariage qui occasionne cette forte proportion d'illégitimité, c'est la haute proportion des reconnaissances des enfants illégitimes. En Algérie, 1830-1847, sur 100 naissances naturelles 62 étaient reconnues et 37 non reconnues. A Paris, ville où fleurit aussi l'illégitimité, on ne comptait à la même époque qu'une proportion de 20 enfants reconnus contre 79 de non reconnus, sur 100 naissances naturelles. Cette statistique met bien en évidence l'énorme défaut de notre législation du mariage et l'impossibilité de son application à des populations immigrantes.

*
* *

L'excuse donnée pour expliquer cette difficulté du mariage est que les juristes ont voulu rehausser l'autorité du père de famille. Cette reconstitution des droits du « paterfamilias » de la latinité est tout simplement un anachronisme. Notre société ne peut vivre sur ces

données. De plus, il est permis de se demander de quel droit l'État vient s'enquérir si un mariage plait ou non aux familles intéressées. N'est-ce pas une affaire d'ordre intime ? Cette intervention incompréhensible posée par le législateur marche à l'encontre des intérêts de la nation. Quel est, en effet, l'intérêt de la collectivité ? C'est augmenter sa puissance d'action et de rayonnement par une forte natalité. Celle-ci ne peut exister que par des unions légales précoces et faciles. Or, en s'arrogeant le droit de se mêler aux discussions des familles, l'État arrive soit à aider à la rupture du mariage en appuyant l'action paternelle, soit à reculer celui-ci jusqu'à l'époque où les fiancés pourront passer outre, après avoir fait les sommations respectueuses. Cette procédure désastreuse est à supprimer. Que le fait soit dans les mœurs, rien de mieux. Qu'un fils ou une fille respectueux prenne l'avis de ses parents avant de contracter un mariage, c'est parfait. Mais que l'État se mêle de la partie, c'est abusif.

Le côté malheureux de cette intervention apparaît surtout aux colonies : il est bon de les ressasser. Le propre de la plupart, sinon de toutes nos colonies, est le cosmopolitisme. Outre les races indigènes, on y trouve des émigrants venus de diverses régions soit d'Europe, soit d'autres continents. Or, l'œuvre principale de la colonisation française dans ces pays doit être l'absorption des nationalités étrangères dans l'élément français. Notre loi du mariage est un des principaux obstacles à cette fusion. Déjà à priori il est difficile de pouvoir obtenir de beaucoup d'étrangers la production des diverses pièces, telles que actes de naissance, consentements ou certificats de décès des parents, etc. La présentation de ces pièces vient se compliquer de frais de traduction. Aussi faut-il aux fiancés une dose de volonté considérable pour surmonter la série de difficultés dont le « sage » législateur a hérissé notre code. Mais ce n'est pas tout. Ici apparaît dans toute sa beauté l'action de l'autorité paternelle. Souvent la famille restée dans la métropole voudrait voir revenir le fils. Consentir à le laisser se marier dans la colonie, c'est se condamner à le perdre pour toujours. Le refus du consentement peut être la conséquence de cet état d'esprit. S'il s'agit de mariage mixte, c'est pire encore. Beaucoup de familles françaises ne voudraient pas d'union avec des étrangers. C'est là un puissant motif d'opposition. Que l'un des futurs appartienne à une religion différente, aussi bien du côté du fiancé que du côté de la promise, les parents montrent une hostilité manifeste. En effet, presque chaque législateur religieux a bien pris soin, pour conserver son œuvre, d'interdire comme un crime toute union avec des personnes d'une autre religion que la sienne. Or, l'État français par sa législation appuie cette action ; il est cependant de son intérêt que les intermariages soient aussi nombreux que possible, surtout aux colonies. En effet, dans tout pays où un peuple gou-

verne, c'est-à-dire est dispensateur des emplois et possède la langue officielle, les produits des mariages mixtes évoluent dans le sens de la nationalité au pouvoir. Que le mari ou la femme soit de cette nationalité, l'évolution se fait. Ainsi, en Algérie par exemple, les enfants d'un père Espagnol et d'une mère Française ne sont pas Espagnols : ils sont aussi Français par leur éducation et leurs tendances que ceux qui seraient nés d'un père Français et d'une mère Espagnole. Leurs descendants seront certainement d'excellents Français. Ce qui se passe dans d'autres colonies en est un garant. Dans certains États américains, à l'ouest des grands lacs, la population allemande était si nombreuse et si dense qu'en 1870 il était difficile de s'y faire comprendre avec la langue anglaise. Aujourd'hui, cette langue est devenue courante. Les jeunes générations ne connaissent qu'elle seule. L'instruction, la naturalisation automatique des enfants nés dans le pays et aussi les intermariages entre Américaines et colons allemands ont amené cet état de choses. De ces Allemands sont issus des Yankees. Il est vrai de dire que l'État américain a la sagesse de ne pas s'immiscer dans les questions matrimoniales. Il n'a de lois sévères que contre les unions irrégulières. Cette conduite lui a valu de posséder sur la surface de son immense territoire une population qui tend chaque jour à devenir plus homogène.

*
* *

C'est une erreur de croire que l'homogénéité d'une population d'origines diverses puisse s'obtenir par la seule diffusion de la langue et de l'éducation nationales. Son plus grand obstacle est précisément cette différence d'origine. Il vient s'y joindre souvent une différence des cultes. La barrière opposée par les doctrines religieuses à la fusion des populations semble la plus résistante de toutes. L'État doit ignorer les variétés de religions. Son intérêt est que l'antagonisme religieux entre les diverses populations s'érousse. Or, cette atténuation ne peut se réaliser que par les mariages entre gens de religions différentes. Chez les jeunes gens, la passion est souvent plus forte que le sentiment religieux. Ils négligeraient volontiers les préceptes posés par les fondateurs de leurs cultes. Les parents, les ministres de ces religions sont là pour veiller et les empêcher de passer outre. Qu'il existe un moyen légal de tenir ces oppositions comme non avenues, et les infractions se multiplieront. Or, les jeunes gens qui auront montré assez d'indépendance pour outrepasser les prescriptions canoniques ne feront pas preuve dans leur carrière de fanatisme très arrêté. Leurs enfants auront des idées plus larges encore. La multiplication d'unions semblables arrivera à reléguer les religions comme simple affaire de conscience. C'est là leur véritable place. Elles doivent cesser d'être un

moyen de groupement d'humains haineux les uns contre les autres, ce qui arrive trop fréquemment.

Une mesure qui favoriserait les mariages entre gens de religions différentes contribuerait en même temps à fondre les nationalités différentes.

Pour se rendre compte de ses avantages, il suffira de comparer la situation des États-Unis, où les divers cultes ne sont considérés que comme affaire de conscience personnelle, avec celle de l'Orient, où chaque secte représente une nationalité. Chacune de ces nationalités religieuses est en hostilité avec les nationalités différentes. Elle ne se permettra avec elles que les rapports strictement nécessaires aux besoins de l'existence. Aucun de ses membres ne contractera d'alliance avec ceux des autres communautés. Entre eux pas de fusion possible. Ce sont des mondes fermés. Ils se coudoient, mais s'ignorent. Pris en masse, leurs représentants se détestent. Cet émiettement de l'Orient en communautés hostiles et ne se pénétrant pas, telles que musulmans orthodoxes, musulmans dissidents, chiites, etc., israélites, catholiques, orthodoxes, coptes, protestants, etc., fait et entretient sa faiblesse. C'est une cause importante de l'état de misère et d'impuissance dans lequel il se débat. La Tunisie comme l'Algérie, qui sous le rapport des divisions religieuses est un coin de l'Orient, et de bonne marque, devrait adopter des mesures susceptibles de briser ces obstacles qui y paralysent l'essor de la pensée et du développement moral.

*
* *

Dans cet ordre d'idées, la législation américaine du mariage pourrait nous servir de modèle. Elle est aussi libérale que possible. Toutes les formes de contrat de mariage y sont acceptées. En France, la création du mariage civil a été, au contraire, un recul. L'État y a voulu, comme nous le préconisons, planer au-dessus des diverses chapelles religieuses. L'idée était excellente en théorie. La pratique, surtout cette pratique entourée de tant de formalités, en a rendu l'application détestable. De plus, à cette époque, on ne prévoyait pas l'établissement de Français dans des colonies à populations mélangées. Même en France, l'intérêt de l'État étant de voir se multiplier les naissances de ses nationaux, il devait, pour atteindre ce but, ne pas apporter la moindre restriction aux mariages. On commence à le comprendre. Une circulaire du garde des sceaux, de décembre 1930, vient de supprimer certaines formalités pour les mariages célébrés dans la ville où les pièces ont été établies; cette mesure est peu importante, mais c'est un commencement: il faudrait la généraliser. Peu importe à la collectivité que les mariages se nouent d'une façon ou d'une autre, pourvu qu'ils soient réguliers. Les seuls inté-

ressés, en l'espèce, sont les conjoints; à eux de réfléchir avant de contracter leur union. Le devoir de leurs parents et de leurs amis est de les éclairer sur l'acte qu'ils vont accomplir. L'État n'a aucun devoir à remplir au moment où se contracte l'union; son rôle ne commence que pour régler la situation des enfants, et aussi pour fixer les droits et charges de chacun si la mort ou le divorce vient à mettre fin au mariage. Qu'il laisse donc les gens se marier à leur guise, qu'il accepte comme légal tout mode d'union qui serait régulièrement enregistré, qu'il use de tous les moyens en sa puissance pour en assurer la stabilité: nos codes semblent sur ce point suffisamment armés.

Dans ces conditions, les formalités du mariage ne devraient pas être plus compliquées que celles des déclarations de naissance ou de décès. Il suffirait que deux témoins apportent à l'employé de l'enregistrement des actes de l'état civil la déclaration écrite que les intéressés se marient à telle date. Cette déclaration devrait être contresignée des témoins, certifiant que les personnes qui ont signé sont celles désignées sur l'acte. Le bureau de l'état civil devrait faire parvenir aux intéressés, dans le délai le plus rapproché, un certifiçal d'enregistrement du mariage. En cas de distances à parcourir, ces pièces pourraient être adressées par la poste, et c'est tout.

Cette procédure n'empêcherait pas les esprits conservateurs d'avoir recours, si bon leur semblait, aux anciennes pratiques; ils pourraient faire établir autant de pièces qu'ils le voudraient. Il leur serait même loisible de se présenter à leur municipalité, de s'y faire lire les articles du code concernant le mariage, en d'autres termes d'être mariés par un monsieur vivant peut-être lui-même dans une position irrégulière et devant aux hasards de la politique la présidence de l'assemblée communale. Cette cérémonie laïque pourrait, comme à présent, être suivie d'un mariage religieux selon le culte des conjoints.

Il n'y a aucune nécessité d'entraver ces habitudes. Seulement, la simplification proposée permettrait aux gens qui n'en ont pas les loisirs, ni souvent les moyens, de se soustraire à ce dédale de formalités archaïques. Les classes populaires, en d'autres termes la masse des mariables, n'ont pas de temps à perdre à ces cérémonies inutiles. Or, c'est pour l'ensemble que les lois doivent être faites, et non pour les privilégiés.

Il est, aux colonies, une circonstance qui plaide vigoureusement en faveur de la simplification du mariage, c'est l'éloignement. Dans beaucoup de colonies neuves, la résidence de l'officier de l'état civil est parfois à d'énormes distances; souvent les colons ne peuvent subir d'aussi longs déplacements.

Dans les premières années du protectorat tunisien, les gens d'Aïn-Draham, par exemple, ne pouvaient se marier qu'à Tunis. Tous n'étant pas assez fortunés pour entreprendre un pareil voyage, il s'en est trouvé parmi eux qui ont dû tourner la difficulté en se passant de l'aide du « marieur légal ». Le mariage, par le moyen que nous préconisons, eût empêché ces unions illégales mais forcées. En Indo-Chine, à Madagascar, les conditions que nous signalons doivent souvent se présenter.

*
* *

On le voit, la simplification du mariage s'impose aux colonies. Pour les colonies françaises, une loi métropolitaine, ou tout au moins une circulaire des gardes des sceaux, serait nécessaire pour réduire à leur minimum les formalités. En Tunisie, un simple décret résidentiel suffirait. En effet, le code français spécifie que dans les Échelles du Levant le mariage contracté selon les *coutumes locales* est valable. Il s'ensuit que le mariage religieux, considéré comme nul dans la métropole, est valide en Tunisie. Le mariage contracté de n'importe quelle autre façon, pourvu qu'un acte gouvernemental en consacre la régularité, devrait être accepté au même titre.

Ajoutons-le, les unions contractées sous la forme simplifiée seraient pour le moins aussi légales que celles pratiquées actuellement par les vice-présidents de nos municipalités. Ce sont les fonctionnaires d'un État tunisien. Ils n'ont donc juridiquement aucun droit de prononcer le mariage entre citoyens d'autres nations installés dans les États du Bey.

*
* *

La facilité de contracter mariage, celui-ci étant réduit à un simple enregistrement, pourrait exercer la plus sérieuse influence sur l'évolution des populations indigènes. Ainsi, on pourrait décider que les mariages enregistrés auprès des autorités du protectorat placeraient les nouvelles familles, au point de vue de leur constitution et de leur statut personnel, sous la loi française. L'effet serait analogue à celui que produit l'immatriculation des propriétés. Une propriété immatriculée échappe aux nombreux « casse-cou » de la loi musulmane pour ne relever que des lois qui régissent en France la propriété privée. Les questions de divorce, d'héritage, de succession, etc., se trouveraient, de par l'enregistrement des mariages, régies par les lois françaises. Une famille indigène ayant fait enregistrer son mariage échapperait à la loi soit musulmane soit israélite. Ce serait là le commencement d'une profonde évolution dans la vie de nos protégés. Beaucoup de femmes musulmanes, pour se protéger de la polygamie de leur mari ou pour éviter le divorce si facile, exigeraient l'inscription de l'acte de mariage. La constitution de la famille indi-

gène se rapprocherait d'une façon régulière de celle de la famille européenne. La claustration de la femme musulmane recevrait également le coup de grâce par l'application d'une pareille mesure. Nos hommes d'État ne conçoivent l'évolution du statut personnel des indigènes musulmans ou israélites de l'Afrique du Nord que par la naturalisation. Une législation dans le sens le plus libéral du mariage fournirait assez rapidement le résultat demandé. Cette transformation se ferait spontanément et sans à-coups. Ce sont là des chances de réussite. C'est aussi une condition de longue durée.

*
* *

Ici se place une question de la plus haute importance pour les colonies, celle du métissage. Le métissage est le *seul* moyen d'assimilation d'une population soumise à une autre. Il n'est pas un Français qui ne se croie posséder dans les veines quelques gouttes du sang des Gaulois, les anciens conquérants de son pays, pas un Grec moderne qui ne pense continuer la lignée des héros de l'épopée hellénique, pas un israélite qui ne s'enorgueillisse de son ancêtre Abraham, pas un bédouin qui ne s'imagine originaire du Hedjaz. Le mélange d'une faible proportion d'envahisseurs avec la masse des envahis a suffi pour ancrer ces légendes dans la conscience de chacun de ces groupes humains. Les nouveaux venus dans la communauté ou la nationalité ont adopté la chaîne des traditions des envahisseurs. C'est ainsi que les 5 ou 6 millions de Berbères qui ont été envahis par 300.000 Arabes pillards venus d'Égypte se croient tous d'origine sémitique, ce qui est parfaitement faux. La facilité des mariages chez les musulmans n'est pas étrangère à ce résultat.

Au contraire, s'il ne s'opère pas de métissage fondé sur des unions *régulières*, les populations restent étrangères les unes aux autres. Malgré un habitat de plusieurs siècles en Europe, malgré une assimilation parfaite des mœurs et des idées, les israélites sont un peu partout considérés comme étrangers aux nations chez lesquelles ils vivent. L'assimilation morale, en d'autres termes, n'est qu'une chose accessoire : l'unité de groupes humains de provenance différente ne peut se faire que par la fusion. Et la fusion ne se réalise que par les intermariages. En dehors de la fusion, l'assimilation du conquis aux idées du conquérant peut même aller à l'encontre des intérêts de ce dernier. Le progrès n'apparaît généralement au conquis que comme un moyen de pouvoir évincer l'envahisseur. Mieux armé, il cesse de se résigner, il entame la lutte. La lutte se livre sur le terrain commercial, industriel, légal, pour finir, si l'occasion s'en présente, par l'emploi des armes. C'est, en ce moment, la situation qui s'accroît aux Indes à l'encontre des Anglais. (Pour ne pas parler de nous-mêmes.)

Connaissant cette évolution, qui est classique chez tous les peuples soumis, on peut envisager un moyen de créer, en Tunisie, une élite indigène destinée à gouverner la masse, mais tout en restant à notre dévotion. Aujourd'hui, il en est autrement. Les jeunes gens instruits sont, sauf d'honorables exceptions, plus enclins à prendre le mot d'ordre à Constantinople ou en Égypte qu'à Paris. Le métissage changerait sans doute la face des choses.

Tout d'abord, il paraît prudent de n'instruire dans le sens français qu'une *faible* élite, choisie dans les familles ayant fourni à la France des gages de leur dévouement. Après leur sortie de nos écoles, il ne faut pas laisser retomber ces jeunes gens dans les conceptions de leur milieu. C'est par le mariage qu'ils y retombent. C'est par le mariage que leur mentalité pourrait être davantage retenue dans nos idées. Pour réaliser ce desideratum, il suffirait d'utiliser certaines tendances que tout le monde a pu remarquer chez les jeunes Tunisiens élevés dans nos écoles françaises.

Les jeunes musulmans ayant pris contact de notre civilisation occidentale seraient assez tentés pour la plupart de s'unir à des femmes européennes. Le Coran ne s'y oppose pas. C'est là un grand point, chez un peuple religieux. Seulement, de nombreux obstacles contre-carrent la réalisation de ces tendances. Le principal est le peu de relations qu'ils ont avec les familles européennes. Il y aurait certainement une œuvre à tenter dans ce sens. Bien des jeunes filles, dans les grandes villes de France, sans grandes ressources, luttent pour avoir quelques fonctions administratives maigrement rétribuées. Les moindres places attribuées aux femmes sont l'occasion d'une avalanche de candidatures de la part de ces jeunes filles. En 1899 il y a eu, à la seule préfecture de la Seine, 1.407 demandes pour 150 places d'institutrices. Celles qui n'arrivent pas à se caser, et c'est la masse, sont exposées par leur gêne à la misère et à sa conséquence habituelle, l'inconduite. Pourquoi une société dirigée par des dames, offrant tous caractères de moralité ne se fonderait-elle pas pour favoriser les mariages mixtes de quelques-unes de ces jeunes filles? Comme les jeunes musulmans instruits sont pour la plupart fonctionnaires, leur mariage assurerait à leurs femmes une situation sortable. Si, de plus, le Gouvernement du Protectorat affectait d'accorder une bienveillance *très marquée* aux *seuls* fonctionnaires indigènes mariés à des Françaises, la fusion des classes dirigeantes tunisiennes avec notre nationalité marcherait rapidement.

Le but à poursuivre dans le métissage avec les indigènes ne peut être autre chose que l'absorption dans notre nationalité de quelques personnalités d'élite choisies parmi leurs classes dirigeantes, de façon à ne plus employer dans l'avenir que des fonctionnaires indigènes apparentés ou alliés à des familles françaises..

Ces jeunes filles seraient-elles sacrifiées ? Non, assurément. Les mariages entre Européennes et indigènes sont rares. Il n'est cependant personne dans l'Afrique du Nord qui n'ait été à même d'observer quelques-uns de ces ménages. Ils donnent l'impression d'unions plutôt acceptables. En cela, il y a des conditions variables selon l'état d'esprit du mari, et aussi la souplesse de la femme et sa facilité d'adaptation à son nouveau milieu. Evidemment il se produit parfois des heurts provenant de la différence de civilisation. Les femmes de la famille du mari montrent souvent une jalousie et même un esprit d'hostilité à l'égard de l'étrangère. Le plus ordinairement la femme européenne et surtout la française finit par s'imposer à sa nouvelle famille. Cette femme qui sait tenir un ménage, qui connaît la couture, qui a des notions d'hygiène ignorées dans les intérieurs musulmans, qui peut posséder des talents d'agrément tels que la musique ou le dessin, arrive à se faire considérer comme supérieure. Les femmes musulmanes, vouées à la claustration, privées de toute culture, ignorant les notions les plus élémentaires de toutes choses, se laissent séduire par la nouvelle venue. Son action civilisatrice pénètre dans ces milieux arriérés. Elle peut même les transformer totalement.

*
*
*

Il est bon de parler ici du rôle de l'État à l'égard de la descendance de ces unions mixtes. Quand le père est Français, les enfants suivent la nationalité paternelle. La mère française est-elle mariée à un étranger ou à un indigène, les enfants sont considérés comme étrangers ou indigènes. Ils ne peuvent échapper à cette destinée qu'en réclamant la nationalité française, que la loi de 1889 accorde facilement. Il y a là un manque de prévoyance.

Dans nos colonies, où le noyau de Français doit être renforcé par tous les moyens possibles, l'option entre les nationalités ne devrait pas être autorisée. Le fils d'une Française devrait être Français. Le père ne pourrait lui conserver sa nationalité étrangère qu'en quittant la colonie pour aller habiter avec lui dans son pays d'origine.

Quant aux enfants nés d'un indigène et d'une Française, on ne devrait pas voir en lui autre chose qu'un Français. Déjà le code admet qu'une Française mariée à un musulman conserve sa nationalité ; pourquoi ses enfants perdraient-ils celle-ci ? Il est de l'intérêt de la métropole que les produits d'unions mixtes se séparent du fond indigène pour s'agréger à la population coloniale. Bien plus, comme les pères indigènes portent des noms barbares, si même ils possèdent des noms de famille, leurs enfants devraient être déclarés à l'état civil avec le nom patronymique de leur mère. Un indigène s'appelant Ali ben Mohamed, s'il épousait par exemple une demoiselle Martin, verrait sa progéniture désignée sous le nom de Martin. A la

deuxième génération, cette descendance fusionnerait avec l'élément français de la colonie. Au contraire la conservation des noms musulmans serait susceptible de faire retourner une partie de ces descendants parmi l'élément indigène.

Pour dire toute notre pensée, nous ne concevons pas pourquoi aux colonies, en cas d'unions mixtes entre étrangers et Françaises, les enfants réputés Français ne porteraient pas le nom de leur mère, soit seul, soit joint à celui de leur père. Les souvenirs des ancêtres, dans l'ensemble des populations, ne remontent pas au delà du bisaïeul. Les origines d'une famille sont ainsi très rapidement perdues. On ne peut le plus souvent les reconnaître que par les noms de famille. On voit que si ce nom est métamorphosé, la troisième génération se croira d'origine française. Exemple : une demoiselle Martin épouse un Espagnol nommé Perez. Les enfants de celui-ci, qui sont dans mon hypothèse Français, porteront le nom de Perez-Martin. Leurs descendants ne porteront plus que le nom français. Une autre méthode pourrait être la traduction en français du nom de famille du père étranger, en l'appliquant à son fils. Cela se fait pour les noms de baptême, pourquoi ne pas appliquer les mêmes procédés aux noms patronymiques ? Pour nous limiter à l'Afrique du Nord, les noms étrangers y sont pour la plupart synonymes de noms français. C'est ainsi que Martino, Martinez pourrait se traduire en français par Martineau, Martinet, Martin ; Gagliardo par Gaillard, ou Gaillardeau ; Rosso, par Rousseau ; Morino par Morin ou Morinaud, etc. Cette traduction, assez usitée aux Etats-Unis, a l'avantage de produire l'impression d'une population homogène. C'est un puissant moyen de compléter la fusion, en supprimant l'historique des origines des familles composant la population, historique basé sur la seule physionomie du nom patronymique.

En résumé : facilité des mariages, encouragement aux unions mixtes, surveillance des enfants qui doivent avec des noms français faire retour à la nationalité française. Telles sont les principales dispositions susceptibles de hâter la fusion des diverses nationalités de nos colonies dans celle de la mère patrie.

*
* *

Certains esprits objecteront à ces propositions qu'elles sont destinées à altérer la pureté de la race. Les journaux de l'Afrique du Nord, tout au moins, ne manquent jamais d'user de cet argument contre les naturalisations de fils d'étrangers. Ils sont fort mal inspirés. Les études des anthropologistes réduisent à néant de pareilles affirmations. M. Deniker a eu la patience de dépouiller toutes les mensurations pratiquées en Europe sur des sujets vivants. Il a tracé avec ces documents une carte publiée par l'Association Française (Congrès

de Saint-Etienne). Or, on ne retrouve guère pour toute l'Europe que trois types principaux d'être humains : 1° un type blond, de haute taille et à tête allongée, ayant son centre de diffusion au pourtour de la Baltique et de la mer du Nord ; 2° un type brun, à crâne rond, de petite taille, ayant son centre de diffusion dans les massifs montagneux de l'Europe centrale et surtout des Alpes ; 3° un type brun, de petite taille, à tête allongée. Ce type a peuplé les îles de la Méditerranée et les trois péninsules méditerranéennes. Les autres races sont des sous-types provenant du croisement des précédents. Ces divers types s'enchevêtrent dans une même nationalité. Aussi commet-on une grossière erreur en confondant race et nationalité. Il n'y a pas plus de race française qu'il n'y a de race allemande ou de race italienne. En France, nous avons les trois types d'hommes répartis sur la surface du territoire. La disposition est identique en Italie. Des unions mixtes entre Français et autres Européens ne sauraient donc altérer, non pas le type, mais les types déjà si profondément mélangés de notre nationalité.

Quant aux indigènes, on ne saurait s'inquiéter des croisements avec eux. Ceux-ci ne seront pendant longtemps que des *exceptions*. De plus, les musulmans susceptibles de se croiser avec les Européens sont non des bédouins mais des citadins. Or ces citadins tirent la plupart leur origine de races européennes, soit par les anciens esclaves renégats fondus dans la population, soit par les nombreux musulmans introduits de la presqu'île hellénique pendant la domination turque.

*
* *

Si la race ne crée pas la nationalité, l'ensemble des idées caractérise cette dernière. A-t-on à craindre une profonde altération de ces idées par le croisement ? On peut espérer que non. Voici pour quelles raisons. Dans une population cosmopolite, le groupe qui dispose de la langue officielle, de la presse, de l'instruction publique, du clergé, des situations à donner, et surtout qui appuie cette puissante action d'un courant régulier d'immigrants, ce groupe est toujours certain d'absorber moralement les produits des divers croisements avec ses nationaux. En admettant même que la première génération se ressente d'une façon accusée de ses origines, les traces de celle-ci s'effaceront à la seconde. Le service militaire dans la métropole aiderait beaucoup à cette fusion totale. Enfin, la transcription française du nom étranger du père supprimerait le dernier lien avec la patrie d'origine paternelle. Dans ces conditions, il n'y aurait que de simples différences légères, comme celles que l'on observe en France entre les diverses régions. Les différences seraient bien plus accusées si on ne faisait que de l'assimilation par l'instruction sans fusion.

Il suffit de suivre d'un peu près l'histoire coloniale pour se rendre compte de la facile absorption des immigrants européens dans une colonie quelconque au profit de la nationalité dominante. Des millions d'Allemands, comme nous l'avons rappelé, ont colonisé les États-Unis. Quelques statisticiens évaluent même leur nombre à plus de vingt millions. Malgré cette puissante invasion, l'action germanique n'a pas réussi à s'y imposer. Les premiers colons étaient, par la langue et la civilisation, anglo-saxons. Tels sont demeurés les Yankees actuels, issus de ces diverses colonies. Les traits dominants du caractère américain sont aujourd'hui les mêmes que ceux relevés, il y a soixante ans, par M. Chevalier dans ses *Lettres de l'Amérique du Nord*.

Les républiques de l'Amérique espagnole ont reçu nombre d'émigrants de provenances diverses. Le cachet général de la civilisation sud-américaine est cependant espagnol. Les États dont l'organisation permet de développer l'école, comme le Mexique, le Chili et surtout l'Argentine, ont vu cette prédominance se développer d'une façon merveilleuse. Malgré la présence d'une population d'un demi-million d'émigrés européens, dont environ 300.000 Italiens, la population argentine ne perd nullement son caractère primitif : tous les émigrants fusionnent avec la population dominante.

Dans l'Afrique du Nord, malgré le pessimisme voulu de quelques auteurs, l'évolution des immigrants étrangers s'opère dans le sens français. La mentalité des fils d'étrangers se rapproche beaucoup plus de la nôtre que de celle de leurs compatriotes demeurés dans leur pays d'origine. Presque tous, en Algérie, optent à leur majorité pour faire leur service militaire dans l'armée française. Le quart des mariages des Français se fait avec des filles étrangères. En Tunisie, la proportion est plus forte encore. Les mariages croisés y atteignent le tiers des unions. Cette fréquence s'explique par la forte proportion des célibataires adultes qui émigrent de France en Tunisie. C'est un mode d'absorption des étrangers dans notre nationalité. La proportion de ces mariages mixtes s'accentuerait encore si les nombreuses formalités matrimoniales pouvaient être abolies. Avec un courant migratoire de Français plus abondant, notre nationalité arriverait à absorber les autres. Il y a donc urgence à accomplir une réforme dans ce sens.

La solution de la colonisation française de la Tunisie ne consiste pas seulement dans l'introduction de nouveaux colons. Un problème vient s'y joindre : celui de l'utilisation dans le sens français des nombreux éléments étrangers ; j'entends les étrangers venus d'Europe. Il y a là des forces qu'il serait impolitique de rebuter et de perdre. Il serait également imprudent de les laisser se développer isolément. Elles pourraient le faire dans un sens hostile à notre

domination. Ce serait pour nous une cause d'affaiblissement. La descendance des émigrés étrangers ne doit pas rester étrangère. Il faut l'engrener moralement et matériellement dans notre organisme national. Les hommes d'État américains n'ont jamais éliminé les immigrants non anglo-saxons, de peur de voir la population abandonner son caractère originel. Leur préoccupation a seulement été d'amener ces éléments de prospérité à une fusion intime d'intérêts, puis de langue, avec le noyau primitif. Leur pensée a été sage. C'est ainsi que les États-Unis constituent aujourd'hui une masse imposante de population, douée d'une activité incomparable. L'Argentine ne s'est pas davantage émue de l'arrivée de nombreux Basques français, ni de plus nombreux colons italiens. Les fils de ces Français et de ces Italiens font des Argentins.

L'amour de la patrie d'origine est un sentiment très vif pour l'homme qui l'a quittée et connue. Mais le fils de ce patriote installé loin du pays d'origine éprouvera des sentiments beaucoup moins accentués. Il connaît, avant tout, le pays où il est né. Il y est attaché par les souvenirs de son enfance et les relations qu'il y a contractées. L'éducation qu'il a reçue est appropriée à son nouveau milieu. Aussi l'amour de ce milieu l'emporte-t-il finalement sur celui du pays de ses ancêtres. Revient-il par hasard dans son pays d'origine, les idées, les coutumes, les préjugés n'y sont plus les siens : il se trouve dépaysé. La troisième génération sera plus franchement encore attachée à son nouveau milieu. Aussi est-ce une erreur de traiter de renégats les hommes de cette catégorie qui réclament la naturalisation. Ils ne font que régulariser leur situation dans une société où leur place est déjà faite. Le devoir du Gouvernement est de faciliter à ces personnes la naturalisation automatique, sans formalités. Le Gouvernement a réalisé ce desideratum en Algérie. Les besoins de discussion entre politiciens ont seuls pu faire critiquer une mesure aussi utile pour tout le monde. Les naturalisés qui, à en croire les journaux, submergent la population coloniale française, ne fournissent au dernier recensement qu'un groupe de 26.995 individus contre 244.106 Français nationaux (c'est-à-dire non compris 47.500 israélites francisés). Il y a donc neuf Français pour un naturalisé. Si on pousse plus loin l'enquête, on voit que sur les naturalisés 10.128, soit seulement 37,5 %, sont nés à l'étranger, le reste, 16.867, soit 62,5 %, est originaire d'Algérie ou de France. En d'autres termes, ce sont des gens fortement imprégnés déjà de nos idées, de notre éducation, de notre civilisation. On pourrait se demander aussi, parmi les naturalisés nés à l'étranger, combien sont venus en bas âge en Algérie et y ont vécu de la vie de la colonie. L'altération de la mentalité de la colonie française par la naturalisation n'est donc pas considérable. Si on relève que sur 100 colons français 45 sont nés en France ou dans

ses colonies, et par suite ont pu échapper à l'influence étrangère, les craintes diminueront. Enfin, sur les 55 % nés en Algérie, combien sont les fils de ces Français de France, et combien sont nés de père et de mère français ?

L'action étrangère paraît donc bien faible. Il y a là un phénomène d'absorption incapable de modifier la masse. L'abus des boissons alcooliques, l'action du soleil, les difficultés de la vie paraissent avoir une influence autrement plus sérieuse sur la mentalité des Français d'Afrique que les croisements ou les naturalisations.

En Tunisie, la fusion pourrait se faire tout aussi facilement. Les étrangers européens sont surtout d'origine italienne ; peu de peuples ont, depuis l'antiquité la plus reculée, fait entre eux un échange aussi actif d'hommes et d'idées que la France et l'Italie. Le résultat de ces mélanges physiques et psychiques a amené une ressemblance remarquable entre les deux nations. Ce sont plutôt deux provinces que deux peuples différents. Les deux langues sont des idiomes très voisins, issus du latin. Sous l'influence de notre littérature, la langue italienne s'est, dans ces derniers temps, plus rapprochée de la nôtre : Dans ces conditions, les Italiens de Tunis apprennent facilement à comprendre le français, la plupart des gens instruits le lisent, tous leurs enfants nés dans le pays le parlent couramment. Or, le mouvement des idées s'exerce en Tunisie dans le sens français, avec une intensité qu'on ne retrouverait pas dans beaucoup d'autres colonies ; les jeunes générations étrangères en subissent l'influence. Le nombre de ces néo-Tunisiens n'est pas encore suffisant ; de plus, la majeure partie est trop jeune pour qu'on puisse se rendre un compte exact de l'évolution mentale de ces nouvelles couches sociales. Mais pour quiconque se rappelle quel était l'état d'esprit de la population européenne en Tunisie au début de l'occupation et ce qu'elle est aujourd'hui, le terrain parcouru est considérable. D'ailleurs, l'assimilation d'une population, même voisine, constitue une œuvre de longue durée.

Certains groupes humains sont plus réfractaires que d'autres à l'assimilation. Sous ce rapport, la connaissance de ce qui se passe en Algérie est fort instructive. Les statistiques montrent, par exemple, que les Italiens sont beaucoup plus assimilables que les Espagnols. Ainsi on trouve, de 1883 à 1893, un nombre de 4.263 naturalisations d'Italiens, contre 1.768 d'Espagnols. Or, les Espagnols sont 150.000 en Algérie, et les Italiens 40.000. Si les Espagnols mettaient le même empressement à se naturaliser que les Italiens, ce n'est pas 1.768 naturalisations, mais environ 14.000 que l'on aurait relevées. En d'autres termes, l'assimilation est susceptible de marcher plus rapidement en Tunisie qu'en Oranie.

On pourra améliorer ce mouvement par la création de centres

français, par la multiplication des écoles françaises à portée de toute agglomération européenne. La protection spéciale accordée en toutes choses aux citoyens français par le Gouvernement du Protectorat aiderait bien des vocations. Enfin, plus que toutes ces mesures, la réforme du mariage précipitera la fusion.

* * *

Il est un corollaire à la facilité du mariage : c'est la protection de la jeune fille. La loi française, nous l'avons dit, ne la protège en aucune façon. Dans les colonies, où se trouve une population mêlée, il faudrait y édicter des lois spéciales sur ce sujet ; le besoin en est plus impérieux encore que dans la métropole.

Les contacts que peut avoir la population coloniale avec des émigrants parfois sans aveu ou des indigènes souvent grossiers donnent lieu à des incidents regrettables. Une législation locale devrait, dans chaque colonie, punir avec la dernière rigueur tout manque d'égard vis-à-vis de la femme, depuis les simples grossièretés débitées jusqu'aux attentats véritables. Quand on songe qu'une femme comprenant l'arabe ne peut aller faire son marché elle-même à Tunis, à cause des propos orduriers qu'elle entend à ses oreilles de la part des marchands, quand on songe que des jeunes filles non accompagnées, comme le sont toutes les filles du peuple, ne peuvent sortir dans la rue sans risquer d'être accostées par des impertinents, on se demande en quoi consiste cette soi-disant civilisation que nous avons importée.

Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire de renforcer la pénalité de notre code trop indulgent pour les attentats aux mœurs. Les rapt d'enfants, si fréquents en Tunisie, devraient être punis avec la dernière des rigueurs. Une loi analogue à la loi anglaise sur la « rupture de fiançailles » (*breach of promise*) serait la bienvenue. On sait qu'en Angleterre et dans ses colonies la rupture d'une promesse de mariage peut entraîner un procès de la part de la fiancée délaissée. Ce procès amène souvent la condamnation à des indemnités énormes. Une pareille mesure a le salutaire effet de rendre les jeunes gens très circonspects dans les propos qu'ils tiennent aux jeunes filles. Il serait nécessaire de prendre des mesures pour empêcher de faire de cette loi un instrument de chantage.

La recherche de la paternité forme le complément nécessaire de la législation contre les séducteurs, si honteusement protégés par notre code. Toute naissance naturelle devrait donner lieu à une enquête judiciaire. En France, on a objecté contre l'adoption de cette loi qu'elle entraînerait des abus. Toute médaille a, en effet, son revers. Mais si, en cas de chantage, la femme et ses témoins étaient condamnés aux travaux forcés, il est probable que ces sortes d'abus

seraient exceptionnels. La Tunisie devrait montrer à la France la route à suivre, dans le sens de la moralisation.

Pour fixer en quelques mots les principaux points traités dans ce travail, nous disons :

La législation métropolitaine du mariage est trop compliquée pour être suivie aux colonies. Les formalités légales empêchent les mariages, diminuent la natalité, favorisent les unions illégales, gênent la fusion des diverses races. En Tunisie, en particulier, un simple décret pourrait amener une réforme, la loi admettant toutes les variétés de mariage dans les Échelles du Levant.

Non seulement le mariage est rendu difficile, mais la femme venue dans le milieu colonial n'est pas protégée par nos lois contre les inconvenances ou les attentats de populations mêlées, et souvent d'indigènes barbares. Une législation destinée à poursuivre des peines les plus sévères les propos grossiers à l'égard des femmes, les attentats, les rapt, les fausses promesses de mariage et les auteurs de naissances naturelles nous ferait sortir de la barbarie véritablement honteuse au milieu de laquelle nous nous débattons.

Là est le vrai féminisme, bien plus pratique que celui qui veut faire de la femme un médecin, un juge, un avocat ! Avant de forger ces rêves, il serait bon de se rappeler qu'en ce qui concerne la protection de la femme, la France peut figurer parmi les pays les plus arriérés. Les inconvenients de cet état primitif se font sentir plus encore dans les colonies que dans la mère patrie. Plus encore que la métropole, elles ont besoin de lois favorables à la famille pour se développer et absorber les populations qui les entourent.

L. BERTHOLON.



EN TERRITOIRE MILITAIRE

LES AFFAIRES INDIGÈNES

(ORAN, ALGER, CONSTANTINE)

« La caravane passe... les chiens aboient. »
(Proverbe arabe.)

Avant de parcourir le Sud de l'Algérie, il est utile de connaître ce qu'étaient, ce que sont ces bureaux arabes et ce qu'ont fait, en Algérie, ces officiers des Affaires indigènes dont beaucoup de gens parlent et que si peu connaissent. En quelques pages, nous allons expliquer, décrire sommairement le Service des affaires indigènes, (1) l'organisation de la tribu, la perception de l'impôt en territoire militaire, l'organisation d'une colonne au moment d'une insurrection, sa composition : convoi, sokrars, gommiers.

Le premier bureau arabe fut fondé en 1832 et dirigé par le capitaine de Lamoricière. (2) Les autres furent créés au fur et à mesure des besoins de la conquête. A l'époque actuelle, cette institution se compose ainsi :

Un bureau politique, dit bureau central, dont le siège est à Alger, sous les ordres directs du gouverneur ; trois bureaux divisionnaires (un par province), ayant la direction des bureaux subdivisionnaires et des bureaux de cercles ou annexes.

Les officiers, avant d'être définitivement attachés aux Affaires indigènes, subissent un stage qui dure plusieurs mois. Ils deviennent ensuite adjoints de 2^e classe, de 1^{re} classe, chefs de bureau, commandants supérieurs. Ils concourent, pour l'avancement, avec les officiers de troupes leurs collègues, et sont soumis hiérarchiquement et disciplinairement au généraux de brigade et de division, qui sont leurs chefs immédiats et dont ils exécutent les ordres. Ils ne jouissent d'aucun privilège particulier, sauf une mince allocation qui varie suivant la classe dont ils font partie et qui est destinée à l'entretien des harnachements de leurs chevaux et à subvenir aux frais causés par des déplacements continuels. En sus des aptitudes militaires, on exige de ces officiers des connaissances variées, telles que langue arabe, notions de droits français et musulman, administration, des

(1) La dénomination *Affaires indigènes* désigne aussi, depuis 1900, les *Bureaux de renseignements* en Tunisie, mais ces bureaux diffèrent des bureaux arabes qui fonctionnent en Algérie et seront l'objet d'une étude spéciale.

(2) L'institution des bureaux arabes fut consacrée par un arrêté ministériel du 1^{er} février 1844.

notions de géographie, d'hydrographie, de construction, et ils sont renvoyés dans leurs régiments s'ils ne remplissent pas ces conditions. (Les capitaines et officiers supérieurs sont hors cadres.)

Forcés, lorsqu'ils sont en tribus, de prendre des décisions rapides, ils sont personnellement responsables de leurs actes. En temps de paix, ils sont l'œil et le bras du Commandement.

Leur mission est administrative et politique. Ils sont chargés de la correspondance, de l'examen des demandes et réclamations adressées par les indigènes,⁽¹⁾ de la statistique, de l'impôt, des travaux

(1) Ces réclamations sont souvent très originales. La note ci-jointe est un exemple des discussions qui se soulèvent en présence des officiers, qui doivent user leur patience pour calmer les réclamants.

La scène se passe au bureau arabe, en présence des officiers et des caïds.

La hakouma commence. (Tribu des Oulad-Sidi-Kelifat.)

MOHAMED BEL GUENDOZ. — Je demande l'autorisation d'aller labourer un terrain que je possède à Ouni-Doud.

K. — Demande d'abord cette autorisation à ton caïd.

LE CAÏD BOU HAFS OULD MESSAOUD, caïd du ksar. — Non, il n'ira pas ; les environs du chott sont d'excellentes terres de labour ; il y peut labourer à son aise : c'est un homme de désordre.

LE CAÏD BOU HAFS OULD KADDOUR, caïd de la plaine. — Je ne veux pas de cet homme, moi. Pourtant, si ! mais à la condition qu'il paiera son impôt dans ma tribu.

BOU HAFS OULD MESSAOUD. — Jamais ! non, non, jamais ! Que gagnerais-je, alors ? *Hé ben!* (*sic*)... Voyez-vous, ce Bou Hafsould Kaddour est un homme... de rien.

BOU HAFS OULD KADDOUR. — Modère tes paroles, ô toi, là-bas ! (Il fait, en prononçant ces mots, le mouvement du pendule, avec la tête.) Par Dieu, sois donc agha de tous les Oulad-Sidi-Khalifat, je ne demande pas mieux, moi, si les autorités le veulent. *Ba, fizi, moi (sic)*, (je ne refuse pas, moi).

MOHAMED BEL GUENDOZ et les siens, silencieux jusque-là, et criant en entendant Bou Hafsould Kaddour parler français. — Que nous soyons sous l'autorité de Bou Hafsould Messaoud ou sous celle de Bou Hafsould Kaddour, ça nous est égal ; nous ne demandons qu'une seule chose : à labourer notre terre de Ouni-Doud, laquelle, tout le monde peut l'attester, est incomparable comme qualité ! N'est-ce pas, ô vous, cavaliers du makhzen ?

Les cavaliers du makhzen ne répondent rien.

LES DEUX CAÏDS (ensemble, criant et cherchant à couvrir la voix l'un de l'autre. — Remettons nos cachets à l'autorité, oui, remettons-les ! et que l'autorité nomme un seul caïd pour les deux fractions, pris dans la djemaâ, et qu'il soit pauvre.

— Voici le mien... } duo désordonné.
— Voici le mien... }

L'ordre est rétabli.

BOU HAFS OULD KADDOUR. — Ia si Mhammed, ia si Mhammed ! peux-tu t'imaginer que deux chevaux de sang, deux étalons, puissent se rencontrer, se voir seulement, sans chercher à se battre ?

SI MHAMMED (interprète). — Cela est vrai pour ce qui est des chevaux de sang ; mais vous ! tous deux caïds, tous deux vieillards, vous n'êtes pas des chevaux ; le jugement, tant soit peu que vous ayez du sang, doit vous indiquer que si cet homme ne labour pas, il mourra de faim avec sa famille. Chassez Satan de vos cervelles, maudissez-le.

LES DEUX CAÏDS, ensemble. — Ça nous est égal !

— Je veux avoir le khammous.

— Je veux l'avoir aussi, il m'est dû ; cet homme est des Oulad-Sidi-Khelifat-Cheraga et moi suis son caïd, *tiens!* (*sic*).

SI MHAMMED (interprète). — Assez comme ça, le capitaine décidera.

DÉCISION DU CHEF DU BUREAU ARABE

Les Oulad-Sidi-Khelifat-Cheraga sont dans leur ksar et n'ont rien à faire chez les Gharaba, qui sont sénatus-consultés. — Le caïd Messaoud n'a qu'à aller dans sa maison et le caïd Kaddour dans son bled (cette tribu est composée de terres domaniales et communales). L'impôt se fera comme les années précédentes.

Et jamais cette décision n'a soulevé une réclamation.

publics, de l'instruction, de la constitution de la propriété, des prestations, des pénitenciers indigènes. Ils dirigent le service des spahis, kialas (cavaliers), askars (fantassins) attachés au Service des affaires indigènes. Ils doivent connaître les ressources et productions des tribus du cercle, le nombre des cavaliers, des chevaux de guerre, des fantassins, des fusils, les quantités de grain que renferment les silos, le chiffre des troupeaux de chameaux ou de moutons, les lieux où, selon les saisons, campent les tribus, le nombre de leurs charrues, de leurs palmiers. Ils assurent la tranquillité du pays et rendent la justice dans une certaine mesure. Ils surveillent les corporations religieuses, les zaouias, les marchés et la justice musulmane. Rien ne se fait dans les tribus qu'ils ne doivent savoir.

Dans les expéditions, leurs fonctions sont celles d'officiers d'état-major. De plus, ils sont chargés d'éclairer la colonne, de reconnaître les bivouacs. Ils doivent connaître les ressources du pays qu'elle parcourt (eaux, fourrages, combustible). Ce sont eux qui requièrent les guides, les moyens de transport, qui s'abouchent avec les chefs indigènes, facilitent le ravitaillement et les achats de bétail. Ils doivent, avant le départ, indiquer les directions à suivre, fournir les guides. Ils ont sous leur direction les goums, le convoi, etc. On peut juger par cet aperçu incomplet de la multiplicité des fonctions des officiers des Affaires indigènes, qui, au nombre d'environ deux cents (officiers et interprètes), ont établi l'ordre dans un pays où régnait l'anarchie, et cela sur un territoire de 20.000 lieues carrées, occupé par trois millions d'indigènes ! ⁽¹⁾

Il était difficile de demander plus à un personnel aussi restreint et aussi peu coûteux ; et puisqu'aucun des officiers appartenant à ce service n'a pu ou n'a daigné répondre aux attaques ineptes dont il était l'objet, c'est notre devoir de constater les services rendus, la discipline et la rapidité apportées dans l'exécution des ordres, l'abnégation dont ils font preuve en s'exilant pendant de longs mois dans des climats malsains et au milieu d'indigènes hostiles, et enfin le prestige dont ils jouissent auprès des Arabes.

En réalité, par quoi les a-t-on remplacés dans le Tell ?

Par des administrateurs dont les appointements grèvent considérablement le budget de la colonie et qui ont, comme eux, à leur disposition cavaliers, spahis, interprètes, caïds, etc., qui emploient de plus gendarmes, gardes champêtres et sont même armés de pouvoirs disciplinaires beaucoup plus étendus.

En réalité, on a remplacé les bureaux arabes militaires par des bureaux arabes civils plus coûteux !

(1) Les généraux Cavaignac, Bosquet, Lamoricière, Pélissier, Bourbaki, du Barrail, de MacMahon, Margueritte, Deligny, Chanzy, etc., ont appartenu au Service des affaires indigènes.

Pourtant, dans l'Extrême-Sud, où le danger existe à l'état latent, on crée de nouveaux bureaux arabes.

Que signifie cette dualité ? Si le Service des affaires indigènes est nuisible, qu'on le supprime. S'il est utile, qu'on lui fasse subir les réformes⁽¹⁾ nécessitées par le nouvel état de choses, et qu'on le protège.

Organisation de la tribu arabe en territoire militaire

Le bach-agma est le chef des aghas.

L'aghalik est la réunion de plusieurs tribus.

La tribu est une grande famille qui porte le nom de son père ou de son fondateur.

Elle est commandée par un chef qu'on appelle caïd (conducteur).

Elle se divise en plusieurs douars (fractions).

Chaque douar est commandé par un cheikh (vénérable).

Le douar se subdivise en tentes. Chaque tente est sous la direction du chef de famille.

La réunion des chefs de tente forme la djemaâ (conseil des notables).

Les affaires de justice sont réglées, au point de vue civil, par un caïd (celui qui tranche, juge de paix); au point de vue correctionnel, par les officiers des Affaires indigènes; au point de vue criminel, par le Conseil de guerre.

La réunion de plusieurs caïds forme le medjélès (Cour d'appel).

Presque tous les douars entretiennent un taleb (lettré), qui enseigne à lire et à écrire aux enfants.

Les troupeaux paissent sur les terres de parcours attribuées par l'État à la tribu.

Au temps des labours et des semailles, les travaux sont faits par les propriétaires et des khammès (de khoms, cinquième), qui exécutent aussi la moisson et le dépiquage et prélèvent le cinquième de la récolte.

L'impôt est réparti individuellement en raison de la fortune de chacun.

C'est le caïd qui est le chef collecteur : c'est lui qui établit les listes d'impôt, perçoit et verse l'argent dans la caisse du receveur.

L'impôt achour (dixième) frappe les récoltes (blé et orge).

L'impôt zekkat (production) frappe le bétail.

Ces impôts sont augmentés par les centimes additionnels, et il en existe d'autres, lezma, etc.

Les listes et l'assiette de l'impôt sont vérifiées par le Service des affaires indigènes.

(1) Pourquoi ne pas fonder une école comme les écoles de tir où, pendant quelques mois, les stagiaires, civils et militaires, recevraient les premières notions de langue arabe, droit musulman, équitation, administration, etc., et où leurs aptitudes seraient constatées ?

Les prestations (quatre journées) sont dues par tout indigène imposé.

La propriété existe partout, quoique le sénatus-consulte n'ait point été appliqué dans toutes les tribus et que par conséquent cette propriété n'ait point été reconnue officiellement (melk).

Les tribus possèdent des terres collectives ou de parcours (arch, sabega).

Dans chaque tribu on distingue quatre castes : 1° les nobles (gens de grande tente), qu'on appelle *djouad* ou *cheurfa*, selon que leur noblesse est guerrière ou religieuse ; 2° les savants ou religieux (tolba) ou marabouts (liés, attachés) ; 3° les fellahine (cultivateurs) ; 4° les khammès, travailleurs au cinquième.

Les notions de patrie et de nationalité, telles que nous les entendons, font défaut aux Arabes algériens. Les indigènes ne conçoivent pas nettement une collectivité d'intérêts supérieure à la tribu, et ce n'est qu'en cas de crise ou de danger que les tribus forment une confédération momentanée.

Le seul lien reliant les musulmans entre eux, c'est le lien religieux.

L'impôt

Les absurdités colportées sur la façon dont est recouvré l'impôt en territoire militaire nous font un devoir d'indiquer comment est établi, contrôlé et perçu cet impôt.

Sans parler des difficultés qui ont déjà surgi dans les communes mixtes, sans établir le total de l'addition qu'a nécessitée l'application prématurée du droit commun à des tribus nomades, sans faire aucune comparaison entre les deux systèmes financiers, nous expliquerons en quelques mots la façon d'opérer du régime militaire. Prenons pour exemple la province d'Alger (nord), dans laquelle il existe trois sortes d'impôt :

- 1° L'impôt lezma ou de capitation, qui ne se perçoit qu'en Kabylie ;
- 2° L'impôt achour (sur les récoltes) ;
- 3° L'impôt zekkat (sur le bétail). (1)

(1) L'impôt payé par les indigènes se décompose comme suit : un chameau est imposé 4 fr., un boeuf 3 fr., une chèvre 0 fr. 25, un mouton 0 fr. 20.

Ce qu'on nomme une charrue arabe représente 10 hectares. Le quintal de blé est imposé 22 fr. et le quintal d'orge 11 fr.

La décomposition de charrues en quintaux s'opère d'après la cote ci-dessous, indiquant la qualité de la récolte :

	Blé	Orge
Très bon	2	4
Bon	1 1/2	3
Assez bon	1	2
Mauvais	» 1/2	1
Nul	»	»

Il faut joindre à cela les centimes additionnels, qui sont de 22 par franc, soit :

Ordinaires : 12 pour la commune, 6 pour l'hospitalisation ;

Extraordinaires : 4 pour la constitution de la propriété, plus la diffa et l'alfa pour les représentants de l'autorité, et quatre journées de prestations, deux en nature, deux en argent, soit 3 francs.

L'impôt lezma divise les contribuables en quatre classes; les trois premières paient au prorata de leur fortune et la quatrième comprend les indigents.

Quel que soit le genre d'impôt, les chefs collecteurs (caïds ou amins), aidés par les djemaàs (assemblées de notables) de villages ou de tribus, dressent ces listes, lesquelles sont vérifiées par les officiers des Affaires indigènes envoyés en tribus. Ces officiers arrivent à l'improviste, constatent la qualité des récoltes ou le nombre de bestiaux, puis, *coram populo*, c'est-à-dire en présence des chefs et des indigènes, donnent connaissance des cotes aux intéressés.

Tout contribuable est admis à présenter ses réclamations ou à faire valoir ses droits à un dégrèvement, soit près de ces officiers, soit près du Commandement supérieur: Les listes, terminées et vérifiées, sont ensuite arrêtées par le commandant du cercle et visées par le général commandant la subdivision, qui les transmet à qui de droit.

Le Service des contributions établit alors, d'après ces listes, un quittancier à souche pour chaque tribu arabe ou village kabyle.

Ces quittanciers sont remis aux caïds ou amins qui, en percevant l'argent, délivrent à chaque contribuable une quittance nominative détachée de la souche et versent à la date prescrite et personnellement le total de l'impôt dans les caisses du receveur.

Ce dernier donne au chef collecteur un reçu que celui-ci présente au bureau arabe, qui est ainsi informé de la régularité de l'opération.

Le collecteur reçoit immédiatement sa part d'impôt des mains du receveur.⁽¹⁾

Le rôle des affaires indigènes se borne donc à la vérification des listes et à l'examen des réclamations, et voilà pourquoi il est inutile de répondre aux racontars lancés par la malveillance contre des officiers qui, dans la mesure de liberté qui leur est accordée, ont rendu d'immenses services à notre colonie.

La colonne

La colonne est la réunion des troupes, du convoi et du goum. Le goum éclaire sa marche, le convoi porte sa nourriture et ses munitions.

La marche d'une colonne doit être réglée minutieusement si on veut ne point exténuer les troupes qui la composent. La formation généralement adoptée à proximité de l'ennemi est le carré, qu'on fait, si le nombre des combattants le permet, précéder par une colonne de manœuvre.⁽²⁾ Le goum marche en avant, à plusieurs kilomètres:

(1) Cette part est de $\frac{1}{3}$ du $\frac{1}{10}$ ^e du principal pour l'agha et des $\frac{2}{3}$ du $\frac{1}{10}$ ^e du principal pour le caïd.

(2) Les dispositions que nous indiquons sont celles qui nous ont paru les plus favorables pour éviter le désordre et maintenir le commandement dans la main du chef. Il est bien entendu qu'en Kabylie ou en pays montagneux ces dispositions doivent être modifiées.

c'est à lui qu'incombe la tâche de reconnaître les points d'eau et de prendre contact avec l'ennemi.

Derrière le goum est le guide, qu'accompagnent des cavaliers français.

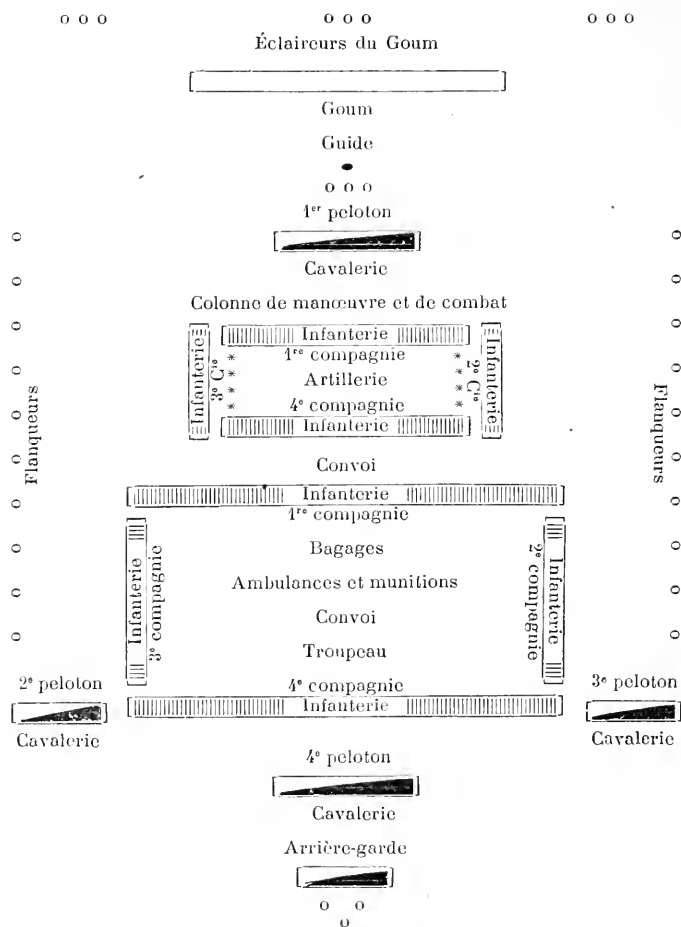
Derrière ce guide, un peloton de cavalerie.

A 500 mètres derrière ce peloton, la colonne de manœuvre avec l'artillerie et, immédiatement après, le convoi, dont les faces sont couvertes par l'infanterie.

L'arrière-garde ferme la marche. Les distances entre les différentes fractions varient suivant le pays et la position de l'ennemi.

Colonne en marche

Composition. — Deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une demi-section d'artillerie.



Chaque face marche à son tour en bataille; cette formation est beaucoup plus fatigante que la marche par le flanc, mais on peut, lorsque l'ennemi est loin, faire marcher toutes les subdivisions par le flanc. Dans le cas où l'effectif de la colonne ne permet pas de constituer une colonne de manœuvre, l'artillerie se place derrière la première face du carré. La proportion (nombre de sabres) de la cavalerie par rapport à l'infanterie ne doit pas dépasser un cinquième. C'est elle qui fournit les flanqueurs.

Pendant la marche, les pauses sont de cinquante minutes et les repos de dix minutes. La grand'halte doit avoir lieu après la quatrième ou cinquième pause. L'allure est inférieure à quatre kilomètres à l'heure, distance parcourue par les troupes sur les routes lorsqu'elles escortent un convoi. A l'étape, le commandant de la colonne fait immédiatement garder les points d'eau, surtout lorsque ce sont des redirs, afin que les hommes ne boivent point après les animaux. Les grand'gardes sont placées suivant le terrain, mais, étant donnée la portée du fusil arabe, 800 mètres est la distance maxima. On campe en carré, et afin d'éviter tout désordre, chaque service a une place connue, désignée dès le jour du départ. La cavalerie campe derrière une des faces intérieures du carré. Le convoi au milieu, autour de la tente de l'administration. Le goum en dehors, à 200 mètres de la face la moins exposée. En cas d'attaque pendant la marche, la colonne s'arrête et repousse l'ennemi. Ordre est donné aux sokrars de se coucher devant les groupes de chameaux ou de maintenir leurs animaux, qui sont entravés.⁽¹⁾ L'escorte, la garde de police, les ordonnances, soldats du train, d'administration, etc., sont chargés spécialement de réprimer rigoureusement toute désobéissance ou tumulte de la part des indigènes.

Une colonne ainsi formée et composée avec des troupes entraînées, disciplinées, commandées par un chef énergique, est inabordable pour les Arabes.

Le Convoi

Sur une réquisition signée par le commandant de la colonne ou l'ordre du général de division, l'autorité territoriale réunit un certain nombre de sokrars et de mulets ou chameaux. Ces animaux sont divisés par groupes d'environ cinquante et les indigènes répartis à raison d'un convoyeur pour deux mulets ou trois chameaux. C'est la proportion nécessaire pour que le chargement s'opère rapidement et que la marche du convoi soit assurée. Des contrôles sont dressés par le chef du convoi, qui désigne aussi des chefs de groupe respon-

(1) On entrave les jambes de devant et une jambe de derrière des animaux. Ce supplice ne leur est infligé que lorsque l'ennemi est dans les environs. En temps ordinaire, il est nécessaire que les animaux, fatigués par une marche plus rapide que leur allure ordinaire, aient à l'étape les membres libres et puissent prendre pour se reposer telle position qui leur convient.

sables auxquels on donne le nom de bach-hamar ⁽¹⁾ (chef des conducteurs d'ânes). Les contrôles sont destinés à faire le paiement et l'appel ; ils portent le nom de chaque convoyeur et mentionnent le nombre d'animaux qu'il est chargé de garder et de conduire, la valeur de ces animaux, les noms des propriétaires. Autant que possible, on opère par tribu, afin de ne point séparer les indigènes se connaissant et ayant les mêmes intérêts, lesquels par conséquent se prêtent plus facilement assistance. Les vivres et l'équipage d'eau sont distribués si faire se peut la veille du départ de la colonne à chaque groupe, qui accouple les caisses, les tonneaux et les sacs avec des cordes qui doivent être fournies par les propriétaires des bêtes. Le chef du convoi doit constater de visu que les chameaux sont porteurs d'haouïa (bâts spéciaux) et les mulets de chouari (couffin double). Les sokrars doivent avoir chacun une guerba pour porter leur eau et une corde de rechange, en alfa au moins, par animal. Si les tribus sont riches, on devra exiger des tellis ou gherara, sacs en grosse laine très solides. Le chargement préparé dans ces conditions, il est nécessaire, après avoir fait reconnaître par chaque bach-hamar l'emplacement des vivres qu'il enlèvera le lendemain, de placer des sentinelles et d'écartier les indigènes, qui s'installeront à une certaine distance autour du convoi, enfin d'éviter les vols. Chacun ayant connaissance de ce qu'il doit faire, si le départ s'effectue même la nuit, il ne faudra que peu de temps pour enlever tous ces impedimenta.

En marche, le convoi est placé au centre de la colonne, après l'artillerie, l'ambulance, les bagages des officiers, les munitions. Il s'avance groupé. Des cavaliers, spahis ou chasseurs d'Afrique, forment en arrière une ligne qui a pour mission de surveiller les sokrars et d'exiger qu'ils activent l'allure de leurs animaux. Dans le cas où un animal tombe ou se décharge, un cavalier doit rester avec le chargement et réunir les convoyeurs, qui rattraperont l'animal et le rechargeront. L'arrière-garde pousse devant elle et protège ces retardataires. A l'arrivée au campement, chaque groupe forme le cercle autour des tentes de l'administration des subsistances, puis s'écarte pour camper à quelques pas. Les caisses ou sacs qui ne doivent pas servir à la distribution restent couplés ; des sentinelles sont posées immédiatement. Personne, si ce n'est les corvées de la troupe et les soldats du service des subsistances, ne doit pénétrer dans le convoi.

Les chameaux, conduits par des bergers désignés à tour de rôle, vont immédiatement aux pâturages. Au printemps, lorsque ces animaux mangent du vert, ils peuvent facilement rester huit jours et plus sans boire, mais, lorsqu'ils sont soumis au régime sec, il est bon

(1) Lorsque le chef de groupe appartient au convoi des chameaux, on devrait l'appeler bach-ibel, le conducteur du troupeau de chameaux.

de les faire abreuver tous les deux ou trois jours. Les mulets, montés par leurs conducteurs, vont à l'eau, à l'alfa et au diss, dont ils rapportent des charges qui servent de nourriture et de litière. Il est donné à ces bêtes de somme trois kilos d'orge par jour. Cette distribution n'est accordée aux chameaux qu'en cas de mauvais temps, neige ou marche forcée qui les empêche de s'écarter du camp. Toutes les corvées (pâturages, abreuvoirs) se font sous la surveillance de cavaliers pris dans les escadrons de la colonne.

Le paiement s'effectue tous les dix jours.⁽¹⁾ On ne s'occupe que du nombre d'animaux pour établir la feuille de journées. L'argent est remis aux sokrars ou bach-hamar, qui doivent conserver la part du propriétaire, lequel est généralement inconnu du chef du convoi. Il serait du reste presque impossible à cet officier de certifier l'origine des bêtes qui forment le convoi, et cette façon d'agir évite toute réclamation. En cas de mort, procès-verbal de perte est établi par la commission constituée à cet effet. Ce procès-verbal est envoyé à la sous-intendance, qui ordonnance le mandat et le fait parvenir au propriétaire⁽²⁾ ou au chef du bureau arabe. En cas de licenciement, l'ordre est signé par le commandant de la colonne, et les sokrars doivent le faire viser, dès leur arrivée dans la tribu, par l'autorité militaire ou civile qui les commande. Le chef d'une colonne est responsable de son convoi, sans lequel il ne pourrait pénétrer dans l'intérieur du pays. Il doit le protéger par tous les moyens possibles et ne le quitte, lorsqu'il est forcé de marcher rapidement, qu'après l'avoir mis sous la garde d'une escorte suffisante pour le défendre avec succès.

Les Sokrars

On a parlé des convoyeurs et des difficultés que causait la présence de nombreux indigènes plus ou moins hostiles ou inertes au milieu d'un colonne où ils remplissent le rôle de chameliers. Cette question, qui a déjà été soulevée à diverses époques, s'impose aujourd'hui que l'application du droit commun aux tribus du Tell nous prive légalement du droit de réquisition en tout temps. Dans le Sud, l'autorité militaire se trouve en face de difficultés inouïes, lesquelles

(1) Une circulaire en date du mois de juillet 1882 règle le paiement de la façon suivante : A partir du 1^{er} août, il sera distribué pour chaque animal requis 3 francs pour toutes les journées en marche ou en station depuis la constitution du convoi jusqu'à son licenciement. Il ne sera plus payé que 1 fr. 50 par jour pour le nombre d'étapes à faire jusqu'au retour dans les tribus.

Les chameliers et conducteurs de mulets recevront la somme fixe de 1 fr. par jour. Les bach-hamar toucheront 3 francs. Les sommes dues aux propriétaires seront payées à la fin de la réquisition, lorsque les animaux seront employés hors du pays de ces propriétaires. Dans le cas où les animaux seraient employés dans le pays même d'où ils proviennent, les propriétaires seront payés autant que possible tous les dix jours.

(2) A l'administrateur pour les animaux des territoires civils.

sont causées par l'immense parcours à faire dans un temps donné pour réunir les chameaux, la mauvaise volonté des tribus sahariennes, pour lesquelles cette corvée est un véritable désastre et dont les indigènes ne comprennent pas la loi d'exception qui les frappe, alors qu'elle épargne (en partie, car, en ces derniers temps, l'autorité a dû passer outre) les tribus du territoire civil et les colons européens.⁽¹⁾

Voici en quoi consiste ce service, qui, à notre avis, ne peut être fait que par des indigènes.

L'insurrection éclate : en quelques heures, les animaux destinés à transporter les vivres pour un long parcours doivent être rassemblés et les officiers des Affaires indigènes, le makhzen (cavaliers des bureaux arabes) sont lancés en tribus. La colonne doit partir à une heure fixée. A tout prix il faut des moyens de transport, et parmi ces moyens, le préférable c'est le chameau, pour lequel il n'est pas besoin d'emporter d'orge, attendu qu'il trouve sa nourriture partout, qu'il peut au besoin rester plusieurs jours sans manger et ne nécessite que la présence d'un sokrar (convoyeur) pour trois animaux. Les chameaux réunis, les caïds désignent les sokrars ; ce sont en général les raï (bergers) ou journaliers (khammès) des tribus et des propriétaires ou gens aisés faisant partie du goum. On charge les bêtes ; la moyenne est de 120 à 140 kilos, ce qui représente deux sacs d'orge ou deux caisses à biscuit. L'État alloue une somme qui est répartie entre les propriétaires et les sokrars. La colonne se met en route. Elle marche formée en carré, le convoi au milieu.

Les convoyeurs restent pendant tout le temps que dure la colonne, l'éloignement empêchant de les faire relever et remplacer. Tous savent soigner les maladies du chameau, connaissent les herbages qu'il préfère ; mais il faut les empêcher de désertir.

Il serait pourtant facile, dans chaque province, de former un équipage⁽²⁾ sous la conduite de bergers ou conducteurs enrôlés comme spahis ou tirailleurs.

Ces équipes étant créées, l'ennemi n'aura plus dans nos colonnes des émissaires, des espions le renseignant sur les dispositions prises, directions choisies, etc. On évitera les désertions des convoyeurs qui, pris de nostalgie ou de peur, s'échappent, abandonnant animaux et haouaïa (bâts), ou jettent le désordre dans le convoi au moment d'une attaque, afin de filer et assassiner nos soldats, comme cela s'est fait à Chellala, dans la colonne Innocenti.

En attendant la création d'un corps régulier d'auxiliaires, il im-

(1) Depuis quelques années on a appliqué la loi sur les réquisitions en territoire civil.

(2) Voir l'étude intitulée *Le rôle militaire du chameau en Algérie et en Tunisie*, *Revue Tunisienne*, avril 1899, p. 439.

porte de réformer le mode actuel, si l'on veut obtenir des convoyeurs une obéissance plus complète :

1° On supprimera l'ordre arbitraire d'apporter quinze jours de vivres qui s'applique à des gens dénués de ressources ;

2° Les sokrars seront relevés et remplacés, après un mois de service, chaque fois que faire se pourra, afin que leurs familles, les labours, etc., ne souffrent point de leur absence ;

3° Il leur sera alloué des rations de vivres dont le prix sera retenu lors du paiement, ce qui évitera des vols ;

4° Une somme fixe sera payée régulièrement pour le travail des animaux que chaque sokrar est chargé de conduire. Cette somme sera remise aux propriétaires ou à l'autorité qui les administre (caisse du receveur de la commune) ;

5° Les sokrars recevront une solde fixe sans autres retenues que celles prévues en cas de vols ou de pertes dues à leur négligence.

Le goum

Les goums se composent des indigènes qui ont un cheval et un fusil. Requis au moment du danger, ils marchent sous la conduite de leurs caïds et parfois sont dirigés et conduits par un officier des Affaires indigènes. Ils ne perçoivent aucune solde et ne reçoivent la ration d'orge et de biscuit que lorsqu'ils ont épuisé les vivres emportés de la tribu. Accompagnant les colonnes, ils sont chargés du service de la correspondance et éclairent les troupes, qu'ils précèdent souvent de plusieurs journées.

Pendant la dernière insurrection de Bou Amama, plusieurs goums ont eu des engagements, et à part le goum des Harrar-Gharaba, qui, mal commandé, a été ramené à Chellala, et le goum des Hachem, qui, étant à Dayat et Kherch le 15 juin, a marché mollement, espérant arriver seulement pour la razzia, et a mis six heures au moins pour faire 15 à 20 kilomètres, tous les engagements entre les goums de nos tribus et les dissidents ont été sanglants. Comme preuve, nous citerons les principaux de ces engagements.

Le goum de Saïda a eu la première affaire avec les Trafi et a perdu une trentaine de cavaliers. Il prit sa revanche, en battant les Laghouat-et-Ksel et en razziant leur convoi, alors qu'il éclairait la colonne Brunetière.

Le goum de Géryville, avec le commandant Fossoyeux, a battu les gens de Stitten, qui essayaient de rejoindre Bou Amama.

Le goum des Beni-Mathar, éclairant la colonne Mallaret à deux jours en avant, n'a pas craint d'attaquer l'ennemi à Sfid, et les blessés et les morts ont été plus nombreux chez les Trafi, malgré leur supériorité comme nombre.

Le goum des Larbaâ, avec le commandant Belin, a razié au sud de

Géryville un fort parti dissident auquel il a tué une centaine de cavaliers et enlevé un nombreux convoi.

Le goum de la colonne d'Aïn-ben-Khelil, lors de la razzia tentée par le colonel de Négrier contre les Mehaïa, a seul réussi à atteindre l'ennemi, qui avait été prévenu ⁽¹⁾ et fuyait dans le chott Gharbi.

Le goum de Hamyan, appuyé par une compagnie de cent hommes de la légion étrangère, a remporté, au mois de janvier 1882, un véritable succès en razziant 10.000 moutons, 600 chameaux et les tentes de dix douars aux Beni-Guil, Chambas et Chaâfa dissidents. Enfin, au Touat et à la frontière marocaine, nos goums nous secondent hardiment en ce moment.

A toutes les époques, les conquérants ont employé les cavaliers numides et arabes.

Les goums sont une force dont il serait absurde de se priver. Sobres et infatigables, chevaux et cavaliers rendent des services que nous ne pouvons demander à notre cavalerie. Celle-ci, lourde, en pays arabe est toujours, comme disent les troupiers, *dans la giberne des fantassins*. Du reste, elle ne peut guère s'éloigner des colonnes qu'elle accompagne en pays souvent inconnu, et elle charge les convois avec son orge et ses subsistances.

On a recommandé souvent de faire marcher à la tête des goums des officiers appartenant au Service des affaires indigènes ou des officiers de spahis. Cette mesure est excellente. Autrefois, les officiers des bureaux arabes conduisaient les goums de leurs cercles. Ils les commandaient et plusieurs se sont fait une réputation terrible dans les tribus insoumises, sur lesquelles ils fondaient avec la rapidité de la foudre. Il suffit de citer les Margueritte, les Du Pin, les Beauprêtre. Leur présence seule faisait rentrer une tribu dans le devoir. Le châtimement suivait de près la révolte, et cela a évité bien des insurrections.

Pourquoi ne donne-t-on pas toujours aux gouierniers les vivres qu'on accorde aux soldats et une solde, si minime qu'elle soit? On pourrait créer en Algérie des sortes de contre-guerillas comme au Mexique. ⁽²⁾ Cela permettrait d'éviter les lourdes colonnes, qui grèvent le budget. Des troupes de cavaliers déterminés, commandées par des officiers connaissant le pays, parcourraient un espace déterminé et formeraient devant les dissidents un réseau qu'il leur serait impossible de franchir. Ces troupes, reliées entre elles par des postes mobiles formés de compagnies d'infanterie montée avec des mulets, seraient rapidement informées des mouvements de l'ennemi et pourraient se réunir ou prévenir les postes en arrière. Bien montés et suffisamment rétribués, les Arabes choisis dans les tribus et les volontaires

(1) Par le caïd Badaoui, des Maraoulia-Djemba. Ce caïd a été condamné par le Conseil de guerre à la déportation perpétuelle.

(2) Les spahis sahariens ne sont pas autre chose.

français pris dans les régiments formeraient un contingent redoutable.

Mettons les points sur les *i*.

La qualité distinctive de l'Arabe du Sud, c'est son extrême mobilité. Or, si l'ennemi est mobile, il faut essayer de l'être autant que lui. Un marin qui a des côtes à garder n'amarre pas ses vaisseaux à tous les caps. Il se tient toujours prêt à prendre le large et à naviguer. Donc, au lieu d'immobiliser des troupes dans des fortins que les indigènes bloquent ou évitent en temps de guerre, et qui ne protègent le pays qu'à quelques centaines de mètres de leur enceinte, créons des compagnies montées, des goums bien armés, des spahis sahariens. Ne considérons les forts et blockaus que comme des lieux de ravitaillement, des *biscuitvilles*, et lançons ces goums, ces compagnies montées dans la brousse, dans le bled, dans la zone de protection qui doit entourer toute colonie. La présence de ces groupes mobiles fera réfléchir les tribus qui pensent à faire défection, et l'ennemi hésitera avant de franchir une zone ainsi gardée. Il comprendra que la lutte n'est pas égale et se rappellera qu'*Islam* signifie : *Résignation*.

Commandant WACHI.

MAJNOUN LEÏLA

Recueil de poésies arabes

composées par KAÏS BEN EL MALAOUAH

Traduction d'ISAAC CATTAN, interprète à la Direction des Contributions diverses

AVANT-PROPOS

Parmi les ouvrages poétiques dont la littérature arabe se glorifie à juste titre, peu jouissent d'une célébrité aussi remarquable que ce recueil de *Majnoun Leïla* dont nous offrons aujourd'hui la traduction au public.

Le sujet qui y est traité est aussi vieux que le monde : je veux parler de l'amour, sujet éternel qui a déjà tenté le *calem* ou la plume de milliers de poètes. L'auteur ne parle donc, d'un bout à l'autre de ce livre, que des sentiments doux et violents qu'il éprouve pour sa cousine Leïla, et comme c'est la passion qui le fait agir et non la raison, il n'est point surprenant de le prendre, de temps à autre, en contradiction avec lui-même. C'est ainsi qu'il affirme d'abord n'avoir pour sa bien-aimée qu'une affection pure et sincère, exempte de tout désir charnel ; et, quelques vers plus loin, il la supplie de s'unir à lui ! Autre fait. Il se plaint à maintes reprises de ne plus goûter le repos bienfaisant et réparateur du sommeil, de passer ses nuits en proie à une insomnie rebelle qui altère son caractère et mine sa santé ; et pourtant, il dit à Leïla qu'elle lui apparaît dans tous ses rêves !

Mais il ne faut pas s'exagérer l'importance de ces contradictions et nous ne les avons signalées que pour aller au-devant des objections qu'on pourrait nous faire et non pour critiquer le malheureux poète, qui mourut à la fleur de l'âge victime de l'amour. Poète, avons-nous dit. Certes, l'auteur de ce recueil l'est, et dans le vrai sens du mot ; nous voulons dire par là que ses vers, dont la plupart sont clairs et limpides comme l'eau de source, lui sont dictés par les sentiments de chagrin, de peine, de douleur et d'affliction que son cœur éprouvait.

Que le lecteur ne s'étonne pas de trouver presque la même idée et souvent les mêmes termes dans les différents poèmes de ce recueil, car tous ne tendent qu'à un but : faire connaître à Leïla l'amour cruel qui brûlait le cœur de Majnoun.

Mais si cette répétition des mêmes mots ne constitue pas un inconvénient dans les écrits arabes, il n'en est pas de même en français, et l'on comprend aisément que la traduction n'en est que plus difficile. Ceux-là seuls qui sont familiers avec la poésie arabe sauront juger

avec équité les efforts que nous avons déployés dans ce travail. Est-ce à dire qu'il soit parfait ? Loin de nous cette pensée ! Nous sommes certain au contraire que plus d'une erreur a dû s'y glisser. Et comment en serait-il autrement si l'on considère que le texte arabe que nous avons pu nous procurer n'est point voyellé et n'est accompagné d'aucune scolie ? Fait inexplicable ; car des œuvres de poètes de moindre envergure que celui-ci ont été l'objet de nombreux commentaires faits, bien entendu, à des époques différentes. Heureusement pour nous, nous avons été aidé par des collaborateurs aussi précieux que modestes ; et je m'en voudrais de ne pas citer entre autres Si Ibrahim Nour Eddine, un de nos plus distingués professeurs de la Grande-Mosquée, Si Mohammed ben Ghachcham, un de ceux qui honorent la corporation des notaires en Tunisie, Si Ahmed Essebaï, dont le savoir est apprécié par tous les arabisants. Mais je dois consacrer une place spéciale à mon excellent et dévoué ami Si Abderrahman bel Khodja, qui a bien voulu m'éclairer de ses précieux conseils et mettre à ma disposition les ouvrages qui m'étaient nécessaires. Qu'il reçoive ici l'expression de mes plus vifs remerciements et de ma plus profonde gratitude.

Le texte dont nous nous sommes servi se trouve dans un volume intitulé : *فصحة فيس ابن الملوح العامري* (*Histoire de Kaïs ben Malaouah*). Aucune indication de lieu ni date. L'auteur de ce recueil y a enchâssé les vers de Kaïs dans une sorte de glose courante, sous forme de narration. Bien que celle-ci soit souvent assez naïve, il nous a paru intéressant de la reproduire. Nous avons ajouté quelques notes. Pour rectifier en deux ou trois points le texte des vers, nous avons eu recours à une autre édition publiée au Caire, en 1301 de l'hégire, sous ce titre : *ديوان فيس بن الملوح الشعير بمسجدون ليلى*.

Février 1901.

I. C.

HISTOIRE DE KAÏS BEN MALAOUAH

L'auteur de ce recueil, Kaïs ben Malaouah, est un des plus illustres poètes arabes. Il vécut sous le khalifat de Abdel Melek ben Maraouan, c'est-à-dire au premier siècle de l'hégire. Doué de qualités merveilleuses, il commença à composer des vers à l'âge de sept ans et acquit, quelques années plus tard, la réputation d'un lettré délicat versé surtout dans la connaissance de l'histoire des tribus arabes. Il avait la parole chaude et élégante et savait tenir sous le charme de ses discours tous ceux qui l'écoutaient.

Son physique était en harmonie avec ces belles qualités morales et il pouvait et devait s'estimer le plus comblé des dons de la nature. Mais il ne fut pas pour cela un des plus heureux de ses contempo-

rains. Loin de là ! Son amour ardent pour sa cousine Leïla troubla sa raison et abrégéa le cours de ses jours.

Brune, petite de taille, marquée d'un grain de beauté à la joue droite, sa bien-aimée était d'un physique agréable et sympathique dont la valeur était rehaussée par un esprit très cultivé ; et grâce à une rare éloquence, elle inspirait à ceux qui l'approchaient un attachement durable, une passion profonde. Ces deux caractères étaient faits, comme on le voit, pour vivre en commun, et il était facile de prévoir que, mis en présence l'un de l'autre, ces deux jeunes gens devaient s'aimer réciproquement. C'est ce qui arriva. Mais dans quelles circonstances se connurent-ils ? Sur ce point, les historiens ou plutôt les biographes arabes ne sont pas d'accord.

Les uns prétendent qu'ils avaient grandi ensemble en gardant les troupeaux de leurs parents et insensiblement s'étaient épris l'un de l'autre. Ils vécurent ainsi, heureux et tranquilles, jusqu'au jour où leur secret ayant été connu du père de Leïla, El Mahdi, celui-ci défendit à sa fille de voir Kaïs et même osa se plaindre au Prince du poète, qui fut mis en demeure de cesser ses assiduités auprès de sa bien-aimée sous peine de mort.

Ces auteurs appuient leur version sur les deux vers suivants du poète :

Je me suis attaché à Leïla alors qu'elle était jeune, sans expérience et que la forme de son sein n'était pas encore visible aux yeux des compagnons.

Jeunes, nous gardions ensemble les troupeaux. Ah ! plutôt à Dieu que nous n'eussions pas grandi jusqu'à ce jour et que les troupeaux n'eussent pas aussi grandi.

Les autres donnent une version toute différente. Ils disent que Kaïs, ayant franchi un certain jour l'enceinte de la tribu, monté sur une chamelle de race et revêtu d'un manteau fort riche, rencontra auprès d'un étang un groupe de jeunes filles parmi lesquelles se trouvait Leïla. Il leur adressa un compliment gracieux, conçu dans des termes aimables et flatteurs. Ces jeunes personnes l'invitèrent à venir s'entretenir avec elles. Il acquiesça à leur désir, mit pied à terre et s'assit sur l'herbe auprès d'elles. Un échange de propos galants eut lieu de part et d'autre. Soudain, le regard de Kaïs se posa sur Leïla : à cette vue, tout son sang afflua à son cœur ; il pâlit et fut pris d'un tremblement nerveux. Quand il se remit un peu de sa première émotion, il leur demanda si elles avaient de quoi manger, et sur leur réponse négative, il égorgea sa monture et l'étendit sur le feu. Mais son trouble était tel qu'en voulant retourner la viande qui grillait, il s'empara, par distraction, de deux braises ardentes qu'il plaça dans le creux de sa main... et tomba évanoui. Le feu commençait à dévorer une partie de la chair de sa paume quand Leïla vola à son secours et le rappela à lui.

Il passa toute la journée en leur société et ne les quitta qu'à la tombée de la nuit. Il rentra chez lui en proie à une vive agitation et marchant comme un homme ivre. Il pleura et se lamenta durant toute cette nuit, qui lui parut interminable ; et, à la pointe du jour, il se rendit auprès de la jeune fille qui, elle-même, désirait le voir pour entendre de lui le récit de certains exploits des guerriers illustres des tribus.

C'est ainsi qu'ils s'éprirent l'un de l'autre au point qu'ils ne purent plus se quitter pour un seul instant.

Telle est la version la plus répandue.

Puis un jour, voulant éprouver Leïla, Kaïs lui demanda un service insignifiant qu'elle lui refusa. Il en fut très affligé et dit alors les vers suivants :

١ مضى زمان والناس يستشبعون بي * بهل لي الى ليلي العداة شبيع *

I Il fut un temps où les gens usaient de mon influence auprès de la belle Leïla... Ai-je maintenant quelqu'un pour intercéder en ma faveur auprès d'elle ?

٢ يضعيني حبيك حتى كانني * من لاهل والمال التليد نزيع *

II L'amour que j'ai pour toi me rend si faible que je semble être sans soutien (sans parents) et dépourvu de tout patrimoine.

٣ اذا ما كانني العاذلون بحبها * ابت كبدي مما احن تطيع *

III Lorsque les gens me reprochent cette passion, mon cœur refuse de les écouter, tant est insensé mon amour.

٤ وكيوم اطيع العاذلين وحبها * يورفني والعاذلون هجوع *

IV Et comment leur obéirais-je, alors que par mon amour je passe mes nuits dans l'insomnie, pendant que ces censeurs dorment d'un sommeil profond ?

Sa bien-aimée versa alors des larmes abondantes, et s'écria :

٥ كلانا مظهر للناس بغضا * وكل عند صاحبه مكين *

V Aux yeux des gens, nous montrons de l'aversion l'un pour l'autre, mais au fond nos deux cœurs sont unis par des liens fermes et solides.

٦ واسرار الملاحظ ليس تخفي * وحبيك في وادي لايبين *

VI Les secrets des regards ne peuvent être cachés et la passion que j'éprouve pour toi est enfouie au plus profond de mon cœur.

٧ وكيف يهوت هذا الناس شي * وما في الناس تظهره العيون *

VII Rien n'échappe à ceux qui nous entourent; et les sentiments qui nous agitent sont révélés par nos yeux.

٨ قطب نهبسا بذاك وفر عيننا * بان هواك في قلبي معين *

VIII Sois donc tranquille et réjouis-toi, car l'amour que tu m'inspires circule dans mon cœur.

A cette déclaration de la jeune fille, le poète perdit ses sens et tomba sur le sol. Quand il revint à lui, il dit les vers suivants:

٩ احبك حبا لو تحبين مثله * اصابك من وجد علي جنون *

IX J'éprouvé pour toi une passion telle, que si tu en éprouvais pour moi une aussi vive, tu perdrais la raison!

١٠ حليبي مع الغزلان اما نهارة * بحزن واما ليلى بانين *

X Compagnon des gazelles, ⁽¹⁾ je passe mes journées dans la tristesse et mes nuits à pousser de profonds gémissements.

١١ فيا نهبس عبيرا لا تكوني بجوجته * بما فد فضي الرحان وهو يكون *

XI O mon âme, arme-toi de patience et ne sois pas en proie à l'agitation, car rien ne se produit qui n'ait été décrété par le Clément!

Mais fatalement leur secret fut connu du père de Leïla, et voici dans quelles circonstances:

Le poète fut envoyé par son père, une certaine nuit, chez El Mahdi pour lui demander du beurre fondu. La jeune fille sortit à sa rencontre, et sur l'invitation de son père, elle se mit à remplir de beurre la jarre de Kaïs. Tout en se livrant machinalement à ce travail, elle lui fit part des violents sentiments qui l'agitaient et de la passion folle qu'elle éprouvait pour lui. Kaïs, de son côté, se soulageait en mettant à nu son cœur. Cet entretien dura si longtemps que, la jarre ayant débordé, le beurre se mit à couler par terre et à s'élever au point de couvrir leurs genoux sans qu'ils s'en aperçussent.

El Mahdi ayant trouvé que sa fille mettait trop de temps à revenir, s'en étonna et l'appela, mais il ne reçut pas de réponse. Inquiet, il se rendit alors dans le lieu où étaient les deux amoureux et les surprit dans cet état. Il entra dans une forte colère, chassa Kaïs et lui recommanda sur un ton impérieux de ne plus remettre les pieds chez lui et de ne pas chercher à revoir Leïla.

Malgré cette défense, le poète put s'entretenir encore avec elle. Ce

(1) C'est-à-dire qu'il vit seul, dans les déserts.

fait étant parvenu aux oreilles d'El Mahdi, celui-ci en saisit l'émir Abdel Melek ben Maraouan, qui ordonna au gouverneur de la région habitée par la tribu de Kaïs de mettre à mort le poète s'il tentait de revoir encore Leïla. Quand il eut connaissance de cet ordre souverain, Kaïs s'écria dans un accès de désespoir :

١٢ لان حجت ليلى والى اميرها * علي يمينا جاحدا لا ازورها *

XII Leïla est maintenant dérobée à mes regards et l'émir a juré solennellement que je ne la reverrais plus.

١٣ على غير شيء غير اني احبها * وان وادي عند ليلى اسيرها *

XIII Et pourtant, je n'ai commis aucun crime, si ce n'est que je l'aime et qu'elle a captivé mon cœur.

Quand il désespéra de la revoir, il en fut très abattu et faillit en perdre la raison. Il fut alors surnommé par les gens de sa tribu : « Majnoun Leïla », c'est-à-dire amoureux fou de Leïla.

Ses parents jugèrent que la situation était grave et qu'il fallait faire entendre au poète le langage de la raison. Ils lui dirent : « O Kaïs, crains Dieu et oublie cette jeune fille. Sache que si tu persistais dans cet état, tu perdrais bientôt la raison. Dieu merci ! les femmes de la tribu sont nombreuses et il y en a parmi elles dont l'éclat de la beauté est aussi vif que celui de l'astre brillant des nuits ! Aimes-en une qui soit plus belle que Leïla, et tu t'en trouveras bien. » Il leur répondit : « O gens, faites-moi trêve de vos reproches et de vos critiques. Je l'aime et ne peux aimer qu'elle. » Puis il poussa un profond gémissement, et dit :

١٤ تقول العدا لا بارك الله في العدا * لقد فصر عن ليلى ورثت رسائله *

XIV Les ennemis—que Dieu les maudisse !—disent : « Kaïs ne peut plus revoir Leïla, ni communiquer avec elle. »

١٥ بلواصبحت ليلى تدب على العصا * لكان هوى ليلى جديدا اوائله *

XV Sachez que quand bien même Leïla serait vieille, marchant appuyée sur un bâton, mon amour pour elle ne ferait que se renouveler.

Après cette ferme déclaration, ses parents se rendirent tous auprès d'El Mahdi, le mirent au courant de l'état alarmant du poète, et lui demandèrent la main de Leïla, s'engageant à payer en dot à Kaïs cent chamelles et un chamelier. Mahdi refusa net leurs propositions en s'écriant : « Je ne laisserai jamais les Arabes dire que j'ai donné ma fille à un amoureux. » ⁽¹⁾ Ce refus affligea beaucoup Kaïs, qui dit douloureusement les vers suivants :

(1) Les Arabes voyaient de mauvais œil le mariage d'inclination, car ils disaient : « Sûrement l'amoureux n'a épousé sa bien-aimée qu'après avoir eu déjà des relations avec elle. »

١٦ الا ايها الشيخ الذي ما بنا يرضى * شفيت ولا هفيت من عيشك الكفصا *

XVI O vieillard qui ne veux point de nous pour gendre, puisses-tu peiner sans obtenir une vie aisée ici-bas !

١٧ شفيت كما اشفيتني وتركنتني * اهيم مع الهلاك لم اذق الغمصا *

XVII Puisses-tu souffrir comme tu me fais souffrir en me laissant, privé de sommeil, errer comme un fou en compagnie de gens perdus !

١٨ اما والذي ابلى بليلى بليلى * واصبى لليلي من مودتي المحصا *

XVIII Je jure par Celui qui a fait éprouver mon cœur par l'amour de Leïla et qui a purifié mon affection pour elle,

١٩ لا بتغين فيها رضائي وهفيتي * ولو اكثروا لومي ولو اكثروا الفرضا *

XIX Qu'elle sera toujours pour moi l'objet de mon désir et de mon souhait, quand bien même les gens me combleraient de leurs reproches et de leurs critiques !

٢٠ بكم ذاكر ليلي يعيش بكومت * فينعص قلبي حين يذكرها نغصا *

XX Qu'il vive malheureux et affligé, quiconque prononce en ma présence le nom de Leïla, car à ce nom mon cœur se trouble et s'agite,

٢١ كان فوادي في مخالب طائر * اذا ذكرت ليلي يشد بها فبصا *

XXI Comme s'il était entre les serres d'un oiseau de proie qui le presse très fort chaque fois que le nom de Leïla est prononcé.

٢٢ كان فجالج الارض حلفت خاتم * علي بما تزداد طولا ولا عرضا *

XXII Ou bien il me semble que je me trouve dans un trou en terre si étroit qu'il me serre, pareil à un anneau entourant un doigt, ne pouvant augmenter ni en longueur ni en largeur.

٢٣ وان رمت صبيرا او سلوا بغيرها * رايت جميع الناس من دونها بغصا *

XXIII Et quand je cherche à prendre patience et à me consoler auprès d'une autre femme, j'éprouve alors de l'aversion pour toutes les autres créatures.

Cette déclaration ne fit qu'accroître la douleur de son père. Il lui dit : « Certes, mieux vaut un coup d'épée ou un coup de lance que le mépris que l'on te témoigne. »

A quelque temps de là, El Mahdi se transporta avec les siens dans une autre région, mais Kais suivit ses traces et à force de recherches finit par découvrir la retraite de Leïla. En sa présence, il laissa parler

son cœur, et après lui avoir fait le tableau de toutes ses peines et de toutes ses souffrances, il ne cessa de se couvrir la tête de poussière jusqu'à ce qu'il s'évanouit. Elle s'approcha de lui et posa un baiser entre ses yeux. Quand il eut repris connaissance, il s'écria :

٢٤ الا ايها القلب السجوج المعدل * ابق عن طلاب الغيد ان كنت تغفل *

XXIV O cœur bouillant et blâmable, reviens, si tu es sage, de l'erreux où tu es de désirer la beauté.⁽¹⁾

٢٥ ابق فد ابق العاشقون وانما * تماديك في ليلى صلال مصل *

XXV Reviens à toi; vois : les amoureux sont guéris, et aspirer encore à la main de Leïla est une erreur funeste.

٢٦ تعز بصبر واستعن بجلال * بصبرك فيما لا يدانيك اجل *

XXVI Fortifie-toi par la patience et implore le secours du Très-Haut : car il est préférable de se résigner à ne pas désirer ce qui est loin de nous.

٢٧ سلا كل ذي ود علمت مكانه * وانت بليلى مستهتام موكل *

XXVII Tous les êtres éprouvés par la passion — dont tu connais maintenant la valeur — se sont consolés; et toi seul tu es affolé, éperdu pour Leïla.

٢٨ فقال فوادي ما احترمت ملامته * اليك ولكن انت باللوم تعجل *

XXVIII Mon cœur me dit : « Je n'attache aucune importance aux reproches que l'on nous adresse, mais toi tu t'empreses de me blâmer.

٢٩ اعلل نهسي بالحديث وبالمنى * فحلا بايام لليلي تغلل *

XXIX « Je me berce de propos et de souhaits, mais y a-t-il espoir dans le retour des beaux jours de Leïla ?

٣٠ كما الله من باع الكليل بغيره * فقلت اجل حاشاك ان كنت تفعل *

XXX « Que Dieu couvre de confusion quiconque montre de l'inconstance dans ses affections! »⁽²⁾ — Je dis : « Oui, certes, et pareil reproche ne peut t'atteindre. »

٣١ وفلت لها بالله يا ليلى انني * ابر واوي بالعهود واوصل *

XXXI Je dis à ma bien-aimée : « J'en jure par Dieu, ô Leïla, je tiens les engagements que je prends et j'exécute les promesses que je fais. »

(1) C'est-à-dire Leïla, qui personnifiait, aux yeux du poète, la beauté.

(2) Mot à mot : Qui vend un ami pour un autre.

٢٢ هبني انني اذنبت ذنبا علمته * ولا ذنت يا ليلي * صبحك اجمل *

XXXII Suppose que j'aie commis une faute dont tu aies eu connaissance — chose que je n'ai point faite; — me la pardonner, ô Leïla, vaut mieux que m'en tenir rigueur.

٢٣ بان شئت هاتي نازعيني خصومة * وان شئت حلما لن حلمك اعدل *

XXXIII Tu peux, à ton choix, me chercher querelle ou faire preuve d'indulgence à mon égard; mais l'indulgence serait plus juste.

٢٤ نهاري نهار طال حة مللتهم * وليلي اذا ما جنني الليل اطول *

XXXIV Les journées deviennent pour moi d'une longueur insupportable et les nuits me paraissent plus longues encore.

٢٥ وكنت كذباح العصافير دائبا * وعينا من وجد عليهم تهمل *

XXXV Tu es pareille à un égorgeur d'oiseaux qui, à cause de l'affection qu'il a pour eux, exerce son métier tout en versant des larmes abondantes.

٢٦ بلا نظري ليلي الى العين وانظري * الى الكعب ما ذا بالعصافير تعمل *

XXXVI Ne regarde pas ses yeux, mais vois plutôt ce que sa main fait aux oiseaux.

Puis, sur le conseil de Leïla, qui craignit qu'il ne fût aperçu par quelqu'un, il retourna chez lui, pleurant et gémissant. C'est au retour qu'il dit les beaux vers suivants :

٢٧ انا الوامق المظلوم والله ناصري * ومنتمني ممن يجور ويظلم *

XXXVII Je suis un amoureux victime de l'iniquité : que Dieu me défende et me venge des injustes et des oppresseurs !

٢٨ انا الوامق المشغوب والهائم الذي * اراعي الشربا واكثليون نوم *

XXXVIII Je suis un amoureux éperdu, un être errant, qui passe ses nuits dans l'insomnie⁽¹⁾ pendant que les gens sans souci goûtent les douceurs du sommeil.

٢٩ اطل بحزن ما ابيت وحسرة * واشرب كاسا فيه سم وعلشم *

XXXIX Tant que tu te refuses à moi, je passe mes journées dans la tristesse et l'affliction, et mon breuvage n'est plus qu'un poison très amer.

(1) Mot à mot : A faire paître les Pléiades.

٤٠ فحنتى ما يا ليلي وادي معذب * بروحي تنضي ما تحب وتحكم *

XL Jusques à quand, ô Leïla, mon cœur souffrira-t-il ? et jusques à quand mon âme sera-t-elle sous la domination de tes désirs et de tes ordres ?

٤١ اليس عجيبا ان نكون ببلدة * كلانا بها بانى ولا نتكلم *

XLI N'est-il pas étrange, que nous ayons tous deux pour séjour fixe une même localité sans que nous nous parlions ?

٤٢ لعلك ان ترثي لصب متيم * بمثلك يا ليلي يرف ويرحم *

XLII Puisses-tu compatir aux douleurs d'un amoureux esclave de sa passion ! une personne comme toi ne peut avoir que de la tendresse et de la pitié.

٤٣ صريع من الحب المبرح والهوى * واي فتى من علمت احب يسلم *

XLIII Je suis terrassé par un amour dangereux, une passion fatale ; mais quel jeune homme peut être à l'abri du mal d'aimer ?

٤٤ بكى لي يا ليلي الواد وانر * ليكي بما يلشى الواد ويكتم *

XLIV Mon cœur pleure, ô Leïla, et certes, les sentiments qu'il éprouve et qu'il tait doivent le faire pleurer.

٤٥ لعمرك ما لافى جميل معمر * كوجدي بليلي لا ولم يلق مسلم *

XLV J'en jure par ta vie, ni Djemil Moamar, ni tout autre être humain n'a éprouvé une passion aussi forte que celle que j'ai pour toi. ⁽¹⁾

(A suivre.)

(1) Djemil Moamar est le nom d'un poète arabe qui vécut dans la première partie du 1^{er} siècle de l'hégire. Il naquit à Ouadi-el-Kora, entre La Mecque et Médine, et mourut en Egypte en l'an 50 de l'hégire. Il est surtout célèbre par son amour pour Bouthainat bent Jahia et par la fidélité qu'il lui conserva jusqu'au moment où il poussa le dernier soupir. Il avait demandé sa bien-aimée en mariage, mais ses parents la lui refusèrent en alléguant le même motif que fit valoir El Mahdi auprès du père de Kaïs (d'après l'ouvrage intitulé : تنزيهن - الاسواف بتحصيل اشواق العشاق, page 31).

CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

CHANT VI⁽¹⁾

Cependant, le général se retire en bon ordre, et par des routes sûres se replie avec ses troupes dans une cité de peu d'importance. Là, l'armée put calmer sa faim, et après tant de combats se vit enfin sauvée. Les chevaux étanchent leur soif et dans les pâturages calment la faim qui les tourmentait.

Le soldat naguère altéré, tout heureux de trouver l'eau si ardemment désirée, abreuve ses chevaux à l'onde des fleuves et tout en se rappelant ses souffrances passées se plonge avec joie dans les eaux fraîches. Peu à peu la nourriture rétablit ses forces : après tant de pénibles combats tous boivent avec délices un vin qui fait renaître la joie. La sombre nuit, confondant les choses, s'étend sur les terres et calme pour un moment les souffrances des humains. A la nuit succède le sommeil : tout humide de la rosée du soir, il apporte le doux apaisement des chagrins et étend sur le monde ses ailes silencieuses. Le repos, ami de la nuit, ferme les paupières appesanties en versant sur les mortels ses bienfaits. Alors les soldats, oubliant leurs maux et perdant le sentiment de leur existence, s'abandonnent au sommeil et, vaincus par la fatigue accablante, respirent bruyamment.

Cependant le général dans ces moments pénibles passe une nuit sans sommeil, roulant dans son cœur d'innombrables soucis. Emu de pitié, affligé de tant de morts, il gémît et verse des larmes. Auprès de lui est Recinaire, qui le console et s'associe à ses peines. De tout temps ce héros prenait part à ses tristesses et à ses joies ; s'élevant au-dessus des sentiments vulgaires de la foule, il ne respire que la noblesse, le courage, toujours prêt à sacrifier sa vie pour sa patrie.

Le Perse farouche fut témoin de ses exploits ; il connut ses talents, sa vigueur, sa sagesse, son énergie, ses glorieux faits d'armes, sa bonté et sa loyauté en temps de paix. L'Afrique aussi vit les luttes qu'il soutint contre les Maures révoltés, et le général lui-même se souvient des fatigues qu'il supporta à ses côtés. C'est par là que

(1) Primitivement chant VII.

s'accrut leur naturelle affection, c'est par là que se maintiennent entre eux les liens d'une reconnaissante bienveillance.

Il considère Jean comme son père, Jean voit en lui un fils, issu de son propre sang. Tous deux incapables de goûter le repos, tristes, s'entretenaient ensemble, évoquant le souvenir de ceux qui avaient succombé dans la plaine funeste.

Le général parle d'abord : « La prudence des hommes est vaine, si Dieu ne veille sur eux ; personne par ses seules forces ne peut s'assurer du triomphe. Seul Dieu tout-puissant peut vaincre les ennemis, seul il préside aux mouvements de l'univers, à ses changements. Cependant le maître souverain n'a pas pris tout à fait en haine le peuple romain, puisqu'il a consenti à sauver mes soldats que tant d'ennemis accablaient. Je veux à la hâte réparer notre désastre et engager soudainement le combat, tandis que le vainqueur, confiant dans sa sécurité, pensant son ennemi abattu s'est enfui, au loin. Que de fois les vaincus n'ont-ils pas triomphé à leur tour de leurs ennemis orgueilleux ! Il est peu de victoire plus glorieuse. Cher ami, conseille-moi, dis-moi quel parti convient à notre fortune. »

Alors Recinaire, avec sa sagesse habituelle, prononce ces graves paroles dans lesquelles il enferme un conseil amical : « Compter sur le secours de la Providence, glorieux chef, c'est faire acte de piété. Mais qui te presse de recommencer la lutte ? Si ton courage glorieux et la vaillance de ton bras l'animent au combat, il n'est pas besoin cependant d'exposer maintenant ta tête aux périls incertains. La fortune adverse a excité l'orgueil des ennemis en secondant leur audace. La crainte paralyse celui qui se dérobe au combat et la peur de la mort rend timides les grands cœurs. Peu sont capables d'affronter le tumulte des combats lorsqu'une défaite encore récente a ébranlé leur courage. Nos forces sont en grande partie dispersées, mais restent intactes. Recueille ces débris, vaillant général, permets-leur de reprendre des forces, appelle à ton aide d'autres nations qui fidèlement ont conservé notre alliance. Ordonne-leur de venir à la hâte avec leurs tentes et leurs étendards. L'armée que tu auras réunie sera à l'abri du besoin puisqu'elle trouvera partout les vivres qu'elle désirera. Les barbares amènent avec eux de nombreux troupeaux. Des navires chargés de blé et de vivres accosteront aux rivages voisins. Déjà la saison est propice à la navigation. L'armée réparera ses forces affaiblies et les soldats, oubliant leurs alarmes, courront de nouveau au combat. »

Ce conseil fut agréé et le général, se conformant aux sages avis de son ami fidèle, ordonne à ses lieutenants de communiquer promptement ses volontés à tous. Les cavaliers se dispersent de tous côtés pour porter les ordres du général et se hâtent de réunir les peuples et les soldats auxquels il commande. Aucun général vaincu jamais

aussi promptement ne recommença l'âpre lutte que ne fit le vaillant Jean au cœur vigilant. Le succès des glorieux combats d'autrefois n'avait point exalté son orgueil; l'adversité en retour ne put abattre son inébranlable courage. Déjà l'aurore brillante sortant de l'Océan avait chassé les ombres fraîches. Lorsque le général voit apparaître l'aube blanchissante, il répand de l'eau sur ses mains, sur son visage et ses cheveux souillés par la poussière du combat de la veille, et les mains levées vers le ciel il prie en ces termes : « Père tout-puissant, souverain glorieux de l'univers, créateur et sauveur du monde, qui, réglant toute chose par des lois invariables, présides aux révolutions et au cours des événements, tu fixes les changements des siècles et tu restes immuable à travers les temps. C'est toi qui détermènes l'année par la révolution des quatre saisons qui se suivent, c'est toi qui enfermes le jour dans la succession de deux fois six heures d'égale durée : tu règles les changements réguliers des choses, sans subir toi-même aucun changement, tout à la fois le père et le maître souverain et le créateur de l'univers. Je reconnais, Père Auguste, et je confesse ta toute-puissance. De malheureuses nations se laissent séduire par de détestables idoles qu'elles croient être des dieux. Si tu permets quelquefois que tes enfants soient mis à l'épreuve, bientôt cependant dans ta bonté tu les relèves de leur accablement. Viens et console tes fidèles affligés. Rends l'espoir aux Romains, accable les orgueilleux Massyles, avides de combats, viens en hâte, je t'en conjure, soulager notre misère et éclaire-nous de tes conseils, toi notre guide. » En prononçant ses prières, le héros touché de pitié inondait son visage de larmes, et inquiet à la pensée des périls que courait la Libye, il poussait des gémissements répétés.

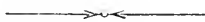
Alors le Tout-Puissant, accueillant les larmes et les paroles du héros gémissant, consentit à rendre aux Latins leur vigueur. Bientôt arrivent les soldats que l'effroi du combat et la terreur de l'ennemi avaient dispersés. Ils apprennent au général que beaucoup ont survécu et qu'ils l'attendent bientôt à Vinci. Ce fut pour le général une grande joie et une consolation dans son malheur que d'apprendre le salut de ses soldats. A l'appel du clairon il fait rassembler l'armée. Tout tremblants, les guerriers se réunissent en petit nombre autour de lui. Ils sont là, tristes, et des larmes coulent sur leur poitrine. Le général bienveillant leur adresse la parole avec douceur, il les encourage et ranime leur ardeur par ces paroles : « Soldats, il ne faut pas que durant la guerre les larmes amollissent vos cœurs vaillants. Jamais un Romain ne se laisse abattre par l'adversité. Pourquoi vous abandonner ainsi à la douleur, ô mes amis ? Voici que vos compagnons reviennent à vous après avoir échappé aux ennemis. Ils annoncent que d'autres aussi ont survécu. S'ils sont vivants, considérons que rien n'est tombé au pouvoir de l'ennemi. Le butin que vous

croyez avec douleur avoir été la proie des barbares vous restera tout entier et s'accroîtra même. Ces ennemis enfin que vous voyez enorgueillis par une faible victoire apprendront par une dure leçon ce que peuvent les armes et le courage des Romains. Alors vous aurez la joie de posséder à la fois ce butin qui vous appartient et celui que vous aurez conquis sur les Maures grâce à votre courage. Arrachez votre âme à la douleur, chassez loin de vous les chagrins et écarterez de votre cœur une crainte indigne. La victoire se rangera de votre côté.»

C'est ainsi que le général fait renaître la joie par ces paroles, tandis que lui-même, le cœur affligé, simulait devant ses amis la confiance sur son visage. Si son aspect rendait l'espoir, c'est qu'il refoulait ses chagrins au fond de son cœur. Alors il réunit les bataillons romains pour se diriger vers Vinci; il invite les chefs des cohortes et les vaillants tribuns à se placer à leur rang, et donne l'ordre de faire reprendre des forces aux chevaux fatigués et de s'attendre à un combat prochain. Lui-même hâte sa marche en suivant le littoral afin de rétablir la force de ses soldats par une nourriture régulière. Puis s'éloignant du rivage, il gagne une ville située sur les montagnes. Laribus s'élève au milieu des forêts, dans une forte position; elle est entourée de remparts récents qu'éleva le grand Justinien, le souverain de l'Orient, le maître puissant de l'Occident, la gloire de l'Empire romain. C'est là que le général donne rendez-vous à ses soldats, aux chefs et aux barbares qu'il savait être restés fidèles à Rome dès le commencement du combat.

Cependant en apprenant la nouvelle funeste du combat meurtrier et les pertes subies dans la plaine, la ville des Tyriens est en proie à la consternation : partout règne la stupeur. Toutefois l'espoir subsiste lorsqu'on apprend que le général en chef est sauvé. Mais l'épouse infortunée de Jean est bientôt instruite des événements par la renommée rapide. L'émotion paralyse et glace son cœur : tremblante elle pâlit tout à coup et l'infortunée s'affaisse sur le sol. Le ciel et la terre se voilent pour elle de ténèbres sous l'effet de la douleur et la lumière lui est ravie. Elle paraît sans vie, ses yeux inertes restent longtemps fermés. Ses servantes accourent, elles s'efforcent de relever leur maîtresse étendue à terre et réchauffent sa poitrine de leurs mains. Bientôt un faible souffle se ranime dans son corps glacé. Elle s'assied en se soulevant sur ses mains délicates; son regard est fixe, son esprit égaré, et la douleur qui la frappe lui enlève la conscience d'elle-même.

(A suivre.)



BIBLIOGRAPHIE

Congrès national des sociétés françaises de géographie, XX^e session. Alger, 1899. *Compte rendu des travaux du Congrès*. Alger, 1900 (suite et fin).

COUPUT : *Le mouton en Algérie*.

Important mémoire, sur lequel il nous paraît utile d'appeler d'une façon toute spéciale l'attention de la Direction de l'agriculture et celle des éleveurs tunisiens. Le directeur du Service des bergeries de l'Algérie y divise, au point de vue pastoral, ce pays en deux régions absolument distinctes, le Tell et les pays à transhumance, dans lesquelles les procédés d'élevage ne peuvent être les mêmes.

On doit surtout dans le Sud faciliter par la création de nouveaux points d'eau l'utilisation des ressources qu'offrent ces immenses régions; dans le Tell, il faut répandre une race plus précoce et à meilleur rendement.

Les moutons algériens se divisent en trois groupes distincts : la race berbère, les races dites arabes, le mouton barbarin à grosse queue. Cette dernière race est appelée à disparaître. Le groupe des races arabes est incontestablement le meilleur.

Pour première amélioration, il suffirait de ne conserver dans chaque région, comme reproducteurs, que les béliers appartenant à la meilleure des races qui y vivent; on supprimerait ainsi, par le croisement continu, toutes les races de moindre valeur.

CHARLES RIVIÈRE : *Géothermie et refroidissements nocturnes en Algérie*.

Mémoire important surtout au point de vue de l'acclimatation des végétaux des pays chauds.

COUPUT : *La géographie de l'olivier dans l'Afrique du Nord*.

Si, ce qui n'est pas prouvé, l'olivier n'est pas originaire du nord de l'Afrique, il s'y développe du moins à l'état sauvage avec la plus grande facilité, grâce à l'action des oiseaux, étourneaux, grives, etc. Les terrains à broussailles dans lesquelles domine l'olivier sauvage deviendraient par la greffe des terrains de hauts rendements.

D^r PASCAL : *Le climat d'Alger au point de vue de la cure à air libre de la tuberculose*.

Rien dans ce plaidoyer en faveur d'Alger qui ne puisse s'appliquer à fortiori à Tunis.

DE SOLIERS : *La fusion des races européennes en Algérie par les mariages croisés*.

La conséquence forcée de la fusion des races en Algérie est la création d'un peuple nouveau. Mais cette fusion est nécessaire pour contrebalancer l'élément indigène et pour donner à l'élément français la résistance et l'adaptation au milieu. Le peuple créé sera d'ailleurs une variété du peuple français, un peuple franco-algérien.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ALGER : *Les causes et les effets du développement du port d'Alger comme port de relâche, d'importation et d'exportation.*

On peut conclure de cet exposé qu'Alger se développe surtout comme port de relâche; le charbon importé en 1897 dépassait 370 mille tonneaux. (1) « Alger se trouve géographiquement dans une situation exceptionnelle comme point de relâche et de ravitaillement, car il est placé sur le trajet des nombreuses lignes de bateaux à vapeur françaises et étrangères faisant le service entre le nord de l'Europe, l'Adriatique, le Levant, la mer Noire, l'Égypte, les Indes et l'Extrême-Orient. Situé à égale distance du nord de l'Europe et du canal de Suez, il est tout désigné pour les escales de cette navigation.

« Les importants dépôts de charbon qui s'accumulent à Alger, indépendamment des facilités qu'ils offrent à la marine marchande, serviraient en même temps d'approvisionnement à notre flotte en cas de guerre. »

Faisons remarquer qu'en ce qui concerne la situation géographique, Bizerte n'a rien à envier à Alger; et qu'au point de vue de la défense, les approvisionnements de charbon rendraient de bien plus grands services s'ils se trouvaient dans notre arsenal de l'Afrique du Nord.

SABATIER : *La répartition géographique de la criminalité par douar en Algérie et particulièrement dans le département d'Alger.*

Cette étude porte sur trop peu de cas pour être concluante; mais l'idée en est heureuse.

BARON DE VIALAR : *L'origine et les destinées des races de l'Afrique du Nord.*

D'après l'auteur, les Kétouls ou Gétules, dont les Touareg ont conservé le type, sont le seul peuple aborigène de l'Afrique du Nord. Ils descendraient de la race de Cro-Magnon, qui aurait eu son berceau en Maurétanie et de là se serait répandue dans les Gaules sous le nom de *Kelt* ou *Galatoi*, refoulant la race de Néanderthal, devenue celle de Laugerie. Les Ibères seraient également d'origine kétoule.

Les Libyens (*Loubim, Labou*) sont vraisemblablement des Chanaéens refoulés de Palestine à une époque protohistorique et ayant

(1) En 1896, l'importation du charbon à Alger avait été de 294,000 tonnes (EUSÈBE VASSEL : *Les phosphates tunisiens, leur port de sortie et la défense nationale*, p. 182).

subi ultérieurement l'infiltration de nombreuses tribus juives. M. de Vialar croit les reconnaître dans les Ksouriens, les Mzabites et dans les tribus clientes des Touâreg.

Les Maures et les Numides seraient d'origine phénicienne; ce seraient les *peuples de la mer* des monuments égyptiens.

L'auteur voit la solution de la question des indigènes en Algérie dans leur constitution « en communautés séparées, avec des droits, des privilèges, des charges, une autonomie particulière ».

FLAMAND : *Les premiers habitants des Hauts-Plateaux et du Sahara algérien d'après les monuments rupestres.*

L'éminent explorateur expose les principaux résultats de ses recherches sur les *pierres écrites*. Chargé d'étudier celles de Tiout et de Moghrrar, il a découvert une trentaine de stations nouvelles, qui ont permis de dater beaucoup de ces monuments, nombreux dans les vallées gréseuses des *montagnes des Ksour* du Sud oranais.

Les pierres écrites appartiennent à deux périodes distinctes, celle des *grands animaux* et la période libyco-berbère. Les premières, qui reproduisent notamment le *Bubalus antiquus*, datent de l'époque néolithique. Les hommes préhistoriques qui les gravaient étaient de véritables artistes. Les pays qu'ils habitaient, aujourd'hui arides, étaient alors parcourus par des eaux vives, couverts de lacs, de marais.

Les dessins libyco-berbères, manifestement postérieurs, se divisent en deux sous-périodes, l'une archaïque, l'autre moderne. Ils sont frustes, schématisés, sans art. Le chameau y figure. Les plus anciens sont certainement postérieurs au II^e siècle de notre ère.

BASCOU : *Communications postales et télégraphiques entre la France et les colonies françaises de l'Afrique.*

Il importe d'assurer, dans l'éventualité d'un conflit européen, les communications de la France avec ses différentes colonies africaines par l'Algérie et le Sahara. Les lignes postales et télégraphiques vers le Sud devront avoir pour point de départ commun El-Goléa.

Les trois lignes principales du réseau postal, auquel seraient reliées toutes les colonies africaines, sauf Madagascar et ses dépendances, La Réunion et Obock, iraient : 1^o d'El-Goléa à Tombouctou par In-Salah, Akabli, Hassi-Tin-Tenaï, Oualen, Tikrit, Achourat, Mereïti et Bou-Djehiba; 2^o d'El-Goléa à Béri (Lac-Tchad) par Hassi-Inifel, El-Biod, Temassint, Anguid, Idelès, Assion et Agadès; 3^o de Béri à Tombouctou par Say et Gogo.

Les trois lignes télégraphiques principales se dirigeraient : 1^o d'El-Goléa sur Tombouctou, par In-Salah; 2^o d'In-Salah sur Béri, par Zinder; 3^o de Zinder sur Tombouctou.

Obock, Madagascar et La Réunion seraient desservis par un câble sous-marin Gabès-Djibouti-Majunga.

P. BONNARD :

Tient à réserver l'éventualité du tracé d'une ligne télégraphique de Bougrara au Tchad. Cette ligne serait la plus facile à établir et la plus facile à garder des lignes de pénétration dans le centre de l'Afrique.

BÉNARD: *Création de ports francs à Dunkerque, Le Havre, Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille et Alger.*

L'auteur expose les avantages des ports à zone franche.

BONNARD :

Fait remarquer que Bizerte se prêterait fort bien à la création d'un port de ce genre.

CAZENAVE: *La main-d'œuvre indigène aux colonies et spécialement en Algérie.*

En Algérie, la main-d'œuvre indigène comprend l'élément kabyle et l'élément arabe, celui-ci bien inférieur au premier. L'auteur demande une enquête sur cette main-d'œuvre.

DEMONTÈS: *Acclimatation des races européennes en Algérie.*

Les populations de race latine ont toutes un fort excédent de naissances sur les décès. Pour 1.000 de ceux-ci, les Italiens et les Espagnols donnent 1.300 naissances, les Maltais 1.200; chez les Français, la proportion est moindre et a encore fléchi depuis 1894. Les peuples de race anglo-saxonne, Belges, Allemands, Suisses s'acclimatent mal et dépérissent.

L'auteur se demande s'il n'y a pas une corrélation entre le chiffre des décès et les périodes d'années sèches ou pluvieuses.

Fait remarquable et inquiétant : les décès masculins l'emportent sensiblement en nombre sur les décès féminins.

FLAMAND: *Grandes dépressions du sud de l'Oranie. Chotts et Seb-khas, Mekamens et Mehereg.*

Les eaux météoriques dissolvent lentement la carapace calcaréosiliceuse sur laquelle se développent les steppes d'alfa. En s'évaporant, elles reprécipitent les matières dissoutes, mais sous forme de poussières que le vent disperse. Aux places où, avec le temps, toute la carapace a été ainsi enlevée, des ruissellements se produisent dans les masses gréseuses sous-jacentes et la cuvette du chott se forme.

LEBOURGEOIS: *La colonisation par voie ferrée.*

L'auteur préconise la colonisation par le rail. Pour se procurer les terres nécessaires, le gouvernement doit adopter résolument la méthode de l'expropriation.

DISCUSSION DU TRANSSAHARIEN

BROUSSAIS : *Les chemins de fer africains et transafricains.*

Comme « préface à la discussion qui va s'ouvrir sur les moyens de relier les chemins de fer de l'Afrique au réseau français d'Algérie »⁽¹⁾ le président du Conseil général d'Alger passe en revue « l'état actuel des chemins de fer africains et transafricains construits ou projetés, la pénétration et la traversée du continent africain par les voies ferrées, l'utilisation et le remplacement des voies fluviales, les transsahariens et leurs prolongements transafricains, les voies les plus rapides pour se rendre de l'Algérie au Cap et à Madagascar, ainsi que vers l'Amérique du Sud par la côte occidentale d'Afrique, le transafricain anglais de l'Égypte au Cap de Bonne-Espérance. »

En ce qui concerne le transsaharien, MM. Duponchel et Rolland ont indiqué trois tracés possibles : un tracé occidental d'Aïn-Sefra au coude du Niger, en passant par le Touat (2.700 kilomètres) ; un tracé central d'Alger au Niger par El-Goléa (2.400 kilomètres) ; enfin, un tracé oriental, de Biskra au Tchad par Ouargla, Igharghar et Amguid (3.400 kilomètres). « M. Ed. Blanc a préconisé plus particulièrement un tracé qui, du golfe de Gabès ou de Bougrara, se dirigerait sur Ghadamès et Ghât :⁽²⁾ la distance serait ainsi abrégée de plus de 500 kilomètres. »

PAUL BONNARD :

Estime que le premier transsaharien doit partir de Bou-Grara pour aboutir au Tchad. C'est seulement à cette condition qu'il sera efficace.

CORNETZ :

L'explorateur suisse juge le tracé Bougrara-Ghadamès pratiquement et politiquement difficile, stratégiquement impraticable. Il préconise le projet de M. Lebourgeois, d'une voie ferrée « partant du beau port naturel de Bougrara vers l'Algérie par les oasis du Djerid jusqu'à Touggourt », c'est-à-dire le rattachement du réseau tunisien à un transsaharien algérien.

Contre-amiral SERVAN :

Est hautement partisan d'un réseau franco-africain, qui peut et doit mettre en communication les principales frontières maritimes de notre nouvel empire.

(1) Pourquoi pas au réseau d'Algérie et de Tunisie? — Dans toute cette discussion du Transsaharien, la Tunisie devait nécessairement être écrasée sous le nombre. Si elle a des apôtres, comme notre honorable ami M. Paul Bonnard, l'Algérie en a de bons, et beaucoup.

(2) Sans avoir connaissance des travaux de M. Blanc ni des débats du Congrès d'Alger, nous avons défendu au Congrès de Boulogne-sur-Mer de l'Association française pour l'avancement des sciences le tracé de Bou-Grara au Tchad par un point à l'ouest de Ghadamès. C'était la conclusion naturelle des études sur Bou-Grara publiées par MM. Bertholon, Goguyer, Fallot, et par nous-même.

Il faudrait établir, sur un point à déterminer du triangle qui a pour sommets le Touat, Tombouctou et le Tchad, une gare centrale vers laquelle convergeraient les voies ferrées à créer.

L'orateur pense qu'il serait possible de diriger, par une dérivation partielle, les eaux du Niger sur le Touat, en contournant les dunes d'Araouan.

FLAMAND :

N'est pas favorable à une exécution immédiate du transsaharien par l'est ou par le centre. A l'est, il y a occlusion du passage par une barre montagneuse reliant le Tassili au Hoggar. Au centre, il ne faut pas songer, en l'état de nos connaissances actuelles, à pénétrer au cœur du massif du Hoggar. A l'ouest, la question se pose différemment.

BOUTY : *Notes sur les divers tracés du chemin de fer transsaharien en étude en Algérie.*

L'auteur compare les trois tracés algériens; il conclut en faveur de celui de l'ouest.

FLAMAND :

Dans le Sahara, trois points appellent notre attention : les trois centres salins de Bilma, Taodeni et Idgil, qui approvisionnent tout le Soudan occidental et central.

LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ORAN :

Est d'avis que le chemin de fer transsaharien doit aller d'Oran à Tombouctou par Aïn-Sefra, Igli et la vallée de l'oued Messaoura.

D' HUGUET :

Avant de construire le Transsaharien, quel qu'il soit, il est indispensable d'établir une sorte d'anse saharienne allant de Laghouat à Ouargla et vers l'Oranie. On pourrait avoir aussi une anse sur la Tunisie.

SIMIAN :

La Chambre de commerce d'Alger estime ne pas devoir intervenir directement dans la discussion des tracés du Transsaharien. Elle appuyera celui des projets qui se conciliera le mieux avec les intérêts du département, sans toutefois s'opposer au projet qui finalement serait adopté par les pouvoirs publics.

SABATIER :

Rejette a priori le tracé partant de Bougrara, parce qu'il place la tête de ligne plus près de l'Italie que de Marseille et de Trieste que de Bordeaux (!) Propose que les rivalités des champions des tracés algériens soient ajournées jusqu'après construction simultanée et immédiate des tronçons de Djenien-bou-Resg à Igli, de Berrouaghia à Laghouat et de Biskra à Touggourt; demande que le transsaharien

futur mette l'Algérie en communication non pas seulement avec le Niger ou avec le Tchad, mais avec les deux.

BOIXARD :

Estime que si on ne fait pas aujourd'hui un transsaharien allant au Tchad, c'est amener la division en deux parties de notre empire africain.

MARIO VIVAREZ :

Marseille doit être considérée comme l'origine virtuelle du Transsaharien. L'objectif principal doit être le lac Tchad. Le tracé à adopter est celui qui passe par Ouargla.

BERNARD : *La question du Transsaharien.*

Se plaçant au point de vue économique, l'auteur combat énergiquement l'idée même du Transsaharien.

P. BONNARD :

Demande que les pouvoirs publics fassent étudier sans retard l'amorce d'un transsaharien de la mer de Bougrara au lac Tchad.

LAURENS :

Il faut attendre, avant de parler de canaux et de chemins de fer, que nous connaissions le Soudan central; puis, il faudra assurer la sécurité dans le Sahara par l'occupation de points qui permettent de couper les vivres aux Touareg. Mais la nécessité de construire des chemins de fer est inéluctable. Par la Méditerranée sortiront les produits du Bornou, du Baghirmi, du bassin du Chari, de l'Ouadaï et peut-être du Darfour; par l'Océan, ceux du Congo et du Soudan français. Il faut que toutes nos possessions viennent se renouer au Tchad; mais il serait imprudent de se prononcer aujourd'hui sur les tracés à adopter.

D^r HUGUET :

Tient à confirmer que les Touareg doivent être réduits par la faim; ils ne peuvent être considérés comme une quantité négligeable.

BROUSSAIS :

Le Transsaharien est indispensable pour nous permettre de combattre l'influence maritime de l'Angleterre. Bien que le tracé par El-Goléa lui paraisse le meilleur, l'orateur, voulant se montrer impartial, demande que les trois lignes de pénétration de l'Algérie soient poussées sans retard respectivement jusqu'à Igli, El-Goléa, Touggourt ou même Ouargla; qu'on étudie le meilleur raccordement du réseau tunisien avec ces voies, ainsi que le tracé de l'*anse saharienne*; enfin, qu'on fasse les études définitives du tracé le plus facile et le plus fructueux pour un transsaharien se dédoublant vers le Niger et le Tchad.

FLAMAND :

N'est pas partisan du Transsaharien.

DE BRAZZA :

N'en est pas partisan non plus.

LE BOURGEOIS :

Partage toutes les idées développées par M. Broussais.

VŒUX ADOPTÉS PAR LE CONGRÈS :

II. — Que les traditions de l'Islam et l'étude des textes soient continuées et soutenues; qu'une mosquée soit construite à Paris.

III. — Qu'il soit créé un train rapide par semaine entre Alger et Tunis, dans l'une et l'autre direction; que les trains entre Alger et Le Kroubs, entre Le Kroubs et Tunis soient pourvus d'un wagon-restaurant; que le parcours des 449 kilomètres entre Le Kroubs et Tunis s'effectue, pour les wagons de bestiaux, en vingt-quatre heures et le même jour.

V. — Le Congrès, considérant à la fois les intérêts généraux de la Tunisie et l'importance de la position stratégique et navale de Bizerte, remercie M. le ministre des Affaires étrangères de la réponse qu'il a bien voulu faire au XIX^e Congrès et émet à nouveau le vœu qu'une voie ferrée soit construite le plus tôt possible pour rapprocher Bizerte de l'intérieur et mettre aussi à sa portée les ressources militaires de l'Algérie.⁽¹⁾

IX. — Que toutes les colonies françaises d'Afrique soient réunies entre elles par des câbles sous-marins français.

X. — Qu'il soit procédé dans le plus bref délai possible à l'occupation de l'arrière-pays algérien; qu'il soit procédé d'urgence au prolongement des lignes de pénétration saharienne.

EUSÈBE VASSEL.

MAURICE HONORÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris: **Le Transsaharien et la pénétration française en Afrique.** Paris, A. Padone, 1901. In-8° de 144 pages, avec une carte.

Résumé consciencieux et documenté de la question du Transsaha-

(1) Ce vœu et le précédent ont été proposés par M. Paul Bennard.

C'est également sur l'initiative de M. Bennard que le Congrès de 1898, à la suite d'un mémoire de nous, a émis le vœu que les pouvoirs publics fassent étudier un tracé de chemin de fer des Nelza et de la région de Thala à Bizerte.

Enfin, en 1901, à la suite d'une communication faite par M. Bennard, le Congrès de Paris a adopté le vœu suivant :

« Sous la réserve que les projets de travaux publics ayant un caractère stratégique soient soumis aux autorités chargées d'assurer la défense, le Congrès rappelle les vœux qu'il a émis à Marseille et à Alger relativement à Bizerte; regarde comme urgente l'étude d'un tracé dans la direction Bizerte, Mateur, Pont-de-Trajan, Thala ou celle de tous autres équivalents; et demande que des mesures soient prises pour assurer l'avenir du port de commerce de Bizerte avec zone franche. »

rien. L'exposé s'y divise en quatre parties : L'idée transsaharienne; Etude politique du Sahara; Etude économique du Sahara; Les tracés du Transsaharien.

Le premier de ces chapitres est l'historique un peu sommaire des voyages d'exploration au Sahara, depuis la tentative de Leydes et Lucas (fin de l'avant-dernier siècle) jusqu'à ce jour.

Dans les chapitres II et III, l'auteur expose nos connaissances actuelles sur la géographie et l'hydrographie du Sahara, sur ses populations, sur le commerce saharien et transsaharien tant actuel que possible; et, dès ce moment, il laisse percer une opinion nettement défavorable à la grande voie ferrée.

Le chapitre IV nous donne dans leurs grandes lignes les différents tracés proposés pour la traversée du Sahara par Oran, par Alger, par Constantine-Biskra-Ouargla, par la Tunisie, par la Tripolitaine; il mentionne en passant la voie ferrée transversale proposée sous le nom d'*Anse saharienne*, et quelques projets moins sérieux; enfin il fait ressortir les obstacles matériels et financiers qu'auraient à surmonter les constructeurs du Transsaharien.

Dans un cinquième chapitre, intitulé *Conclusion*, M. Maurice Honoré repousse les rapprochements qu'on a voulu établir entre le Transsaharien et d'autres grandes lignes ferrées: les Transcontinentaux américain et canadien, le Transcaspien, le Transsibérien. Il cite tous les écrivains hostiles à la construction d'une voie ferrée à travers le Sahara. « Parmi les œuvres, conclut-il, qui intéressent la métropole et ses colonies, de plus urgentes et d'une nécessité actuelle plus évidente réclament notre concours. Qu'il suffise de signaler la mise en défense de la Corse, de Rachgoun, de Bizerte pour établir notre sécurité dans le bassin méditerranéen, la création des câbles télégraphiques qui enlèveront au monopole britannique nos relations avec nos possessions d'outre-mer, l'établissement de solides points d'appui pour notre flotte, l'achèvement rapide des voies ferrées de notre ouest-africain. En Algérie, continuons vers le Sahara nos trois lignes de pénétration; faisons des sahariens; que le chemin de fer desserve bientôt les oasis du groupe touatien. Organisons, ainsi que le demande M. Foureau, des caravanes qui, les unes descendant d'Algérie, les autres remontant du Soudan, se rencontreront en un point désigné du désert pour y échanger leurs marchandises. Quant au Transsaharien, s'il doit se faire, il viendra à son heure. »

En vérité, nous ne saurions souscrire à cette dernière assertion (quoique d'une façon générale, on a pu le voir à propos de l'*Historique de la pénétration saharienne*,⁽¹⁾ notre sentiment sur le Transsaharien

(1) P. 400, janvier 1901.

concorde assez bien avec celui de M. Honoré) : contrairement au proverbe, rien ne vient à point que si on l'y aide. La question du Transsaharien n'est pas mûre, soit : mais, pour qu'elle mûrisse, il faut qu'on la soulève. C'est pourquoi les *pionniers* comme notre excellent ami M. Paul Bonnard sont utiles, même quand ils vont un peu trop loin.

L'opuscule de M. Honoré, d'une lecture facile, est suivi d'une bibliographie qui paraît assez complète. Nous n'y trouvons toutefois aucune indication sur un rapport officiel auquel l'auteur fait allusion à la page 112, et dans lequel M. Ed. Blanc aurait proposé en 1888 un chemin de fer allant de Bou-Grara au Tchad par Rhadamès et Rhat. C'est ce tracé qui a été préconisé ultérieurement par MM. Gouguy, Bertholon, Bonnard et par nous-même ; et les travaux de M. Blanc, dont nous avons eu connaissance pour la première fois en lisant les comptes rendus du congrès d'Alger, nous intéresseraient fort.

EUSÈBE VASSEL.

L'État mahdiste du Soudan, par GASTON DUJARRIC. Préface par HENRI PENSA. Paris, J. Maisonneuve, 1901. In-8° de IV - 313 pages.

On n'a certainement pas oublié la campagne que le sirdar Kitchener, plus heureux au Soudan qu'au Transvaal, mena naguère contre les derviches, et qui se termina par la chute d'Omdurman, capitale du khalife Abdullahi.

L'ouvrage que publie M. Gaston Dujarric est l'histoire de ce vaste empire que le mahdi Mohamed Ahmed avait fondé dans le Soudan sur les ruines de la domination égyptienne, et que détruisit le général Kitchener. Le mahdisme a éclaté en 1881 ; l'empire mahdiste a vécu jusqu'en 1898. C'est la première fois que l'on réunit en un seul ouvrage tout ce qui a trait aux origines, à l'existence et à la chute de cet étonnant État.

Après avoir analysé les causes de la révolution politique et religieuse qui chassa les Égyptiens du Soudan, l'auteur raconte les débuts de la carrière (1881-85) du mahdi, puis le soulèvement des populations à la voix du nouveau prophète : la révolution embrasant bientôt tout le pays, que les Anglo-Égyptiens finissent par laisser tomber presque entièrement aux mains du mahdi.

Ensuite c'est l'arrivée de Gordon, le siège et la chute de Khartoum, où périt le général anglais ; puis la mort du mahdi et l'avènement du khalife, qui donne une certaine organisation aux conquêtes de son prédécesseur et en fait un véritable État avec une administration, des juges, des finances, une armée, etc., etc. ; enfin, les Anglais rentrant en scène, une armée anglo-égyptienne envahit ces anciennes possessions de l'Égypte et s'avance jusqu'à Omdurman, dont elle s'empare après une victoire retentissante (1898). L'épilogue de cette

longue tragédie est, quelques mois plus tard (1899), la mort du khalife, qui, dans un retour offensif, se fait tuer avec tous ses émirs.

M. Henri Pensa, dont on connaît la compétence en tout ce qui touche l'histoire contemporaine de l'Égypte et du Soudan, a écrit pour *l'État mahdiste* une préface fort intéressante où sont excellemment résumés les vues de l'auteur, le but et la pensée de cet ouvrage.

X...

Au pays des Somalis et des Comoriens, par LUCIEN HEUDEBERT. Paris, J. Maisonneuve, 1901. In-8° de 281 pages, avec 10 phototypies.

Notre colonie de la *Côte française des Somalis et dépendances* étant appelée à prendre de jour en jour plus d'importance, tant à cause de sa situation sur la mer des Indes qu'en raison de sa proximité de l'Abyssinie, il était utile de réunir en un volume le plus possible de renseignements de toute nature sur cette possession de la France.

C'est ce que M. Lucien Heudebert a fait avec beaucoup de compétence et de clarté. L'ouvrage qu'il offre au public est bien complet et bien à jour.

À côté de descriptions fidèles et vivantes qui donnent du pays une sensation très exacte, on y trouve des renseignements intéressants sur les races qui l'habitent, sur les mœurs, les coutumes, les idées de ces indigènes. Les ressources commerciales, les productions, les débouchés tant de notre colonie que des pays adjacents sont examinés en détail. L'histoire de notre colonie et de ses relations avec l'empire de Ménélik y est exposée, ainsi que les progrès réalisés sur cette terre ingrate, grâce aux patients efforts des représentants de la France, qui ont su, à force de persévérance, faire en quelques années une métropole commerciale de ce qui n'était encore récemment qu'une mauvaise bourgade indigène.

Un chapitre intéressant est consacré à Aden, dont la future prospérité de Djibouti ruinera certainement l'importance. Enfin l'ouvrage est complété par une excellente étude politique, ethnographique et commerciale des Comores.

De jolies illustrations hors texte présentent des aspects de la nature africaine et montrent des types des races soumises à notre domination dans ces lointaines contrées.

X...

Les travaux publics du protectorat français en Tunisie. 1900.

À propos du compte rendu que nous avons donné, dans notre fascicule de janvier (p. 105), des deux volumes parus de ce magnifique ouvrage, M. de Fages de Latour, ingénieur adjoint au directeur général des Travaux publics, nous écrit :

« Voulez-vous me permettre de répondre — dans l'intérêt de la vérité — à une question que vous posez et qui semble indiquer un

doute dont nos imprimeurs tunisiens — et celui de l'ouvrage notamment — pourraient se montrer froissés ? « Cette publication, dites-vous, a-t-elle été réellement imprimée à Tunis ? »

« Je puis vous répondre — ayant corrigé moi-même toutes les épreuves — par l'affirmative la plus complète. Tous les tirages, texte et photogravures, ont été faits par la maison Picard; les clichés seuls ont été préparés par la maison Hemmerlé, de Lyon. »

Dont acte.

E. V.

Régence de Tunis, protectorat français. Direction des Antiquités et Beaux-Arts. Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie, ouverte par ordre de M. RENÉ MILLET, résident général, sous la direction de PAUL GAUCKLER. IV. Tunis, Imprimerie Rapide, 1900. Gr. in-8° de 68 pages, avec 15 figures.

La *Revue Tunisienne* a rendu compte des trois premiers fascicules de cette importante publication (avril 1898, p. 251; juillet 1899, p. 368). Celui qui nous occupe aujourd'hui n'est pas inférieur aux précédents, c'est le plus bel éloge que nous en puissions faire. Il renferme les mémoires suivants :

I. *Bordier et du Paty de Clam* : Rapport sur l'adduction des eaux dans les villes romaines de Siagu et de Puppou.

II. *E. Luret et Ch. Monchicourt* : Les sources de Mactar.

III. *E. Luret et Ch. Monchicourt* : Les bassins de Ksar-Mdoudja (*Civitas A...*).

IV. *Lieutenant Féméliaux* : Note sur quatre installations hydrauliques du pays de Sfax (Aïn-Lalla-Mezzouna; barrage d'Henchir-Chabouni; Henchir-Thina, ancienne *Thenæ*; Henchir-Graïba).

V. Travaux d'eau des Romains reconnus par les brigades topographiques de Tunisie pendant la campagne 1898.

VI. Travaux d'eau des Romains reconnus par les brigades topographiques de Tunisie pendant la campagne 1899.

E. V.

Note sur des fouilles exécutées dans le Sahara tunisien, par P. GAUCKLER, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Extrait des *C. R. de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, 1900. In-8° de 7 pages.

Grâce au concours de l'autorité militaire, le savant directeur des Antiquités et Arts de la Régence a pu, au commencement de l'année 1900, faire déblayer le castellum romain de *Ksar-Ghelâne* (90 kilomètres au sud-est de Douz), construit sous le règne de Commode. Les fouilles, habilement dirigées par M. le lieutenant Gombeaud, ont permis de reconstituer très nettement le plan et le système de défense de ce fortin isolé en plein désert et commandant une plaine où se croisent des pistes très importantes.

Deux inscriptions ont donné le nom indigène du lieu, *Tisavar*.

La plus récente des monnaies recueillies étant antérieure à 314, il semble que le poste de Tisavar ait été abandonné de très bonne heure.

EUSÈBE VASSEL.

Exploration scientifique de la Tunisie. Catalogue raisonné des Coléoptères de Tunisie, par LOUIS BEDEL, comprenant tous les documents déjà publiés ou obligeamment communiqués et spécialement le résultat des voyages de MM. VALÉRY MAYET et MAURICE SEDILLOT, membres de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie. PREMIÈRE PARTIE : *Cicindelidæ*; *Staphylinidæ*. Paris, Imprimerie Nationale, 1900. In-8° de XIV-130 pages.

La Mission d'exploration scientifique de la Tunisie n'a donc pas dit son dernier mot, comme on nous le faisait craindre ! Voici le commencement d'une publication de même importance, au point de vue entomologique, que l'est en ce qui concerne la botanique le *Catalogue raisonné des plantes vasculaires de la Tunisie*, de MM. BONNET et BARRATTE. Espérons qu'elle sera activement poursuivie. E. V.

Coquilles marines du littoral du département d'Oran, par PAUL PALLARY. Extrait du *Journal de Conchyliologie*. Paris, J.-B. Baillière, 1900. In-8° de 224 pages, avec 1 carte et 19 figures dans le texte et 3 planches renfermant 56 figures (la pagination commence à 211).

Encore une très importante monographie, destinée à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'occupent de la malacologie marine du littoral nord-africain.

Le catalogue des espèces y est précédé de notes fort intéressantes sur la distribution des mollusques.

Un ouvrage de cette nature échappe au compte rendu. Disons seulement qu'il nous paraît très consciencieusement fait, ce dont ne sera surpris aucun de ceux qui connaissent les travaux antérieurs du naturaliste d'Oran, et que les figures sont fort bonnes.

Il serait à désirer qu'on entreprit un travail du même genre pour le littoral tunisien.

Comme espèces ou variétés créées par l'auteur, nous remarquons: *Alexia Micheli* var. *elongata*; *A. (Kochia) Oranica*; *Pseudomelampus Kochi*; *Nassa mutabilis* var. *minuscula*; *N. coralligena*; *Mitra zonata* var. *minor*; *Columbella (Seminella) Aliceæ*; *C. rustica* var. *cuneatiformis*; *C. rustica* var. *obesula*; *Eulima Dautzenbergi*; *Littorina punctata* var. *major*; *Cerithium lividulum* var. *nodulosa*; *Rissoa Oranica*; *Mesalia varia* var. *imbricata*; *Calyptrea Sinensis* var. *coralligena*; *C. Sinensis* var. *elliptica*; *Pisania maculosa* var. *obesa*; *Orania Spadæ* var. *obesa*; *O. Spadæ* var. *minor*; *Calliostoma demissum* var. *laevigata*; *C. conulus* var. *coralligena*; *C. planatum*

var. *dilatata* Koch et Pallary; *Gibbula umbilicaris* var. *minor*; *Trochocblea articulata* var. *minima*; *Siphonaria mouret* var. *conica*; *Ovula carnea* var. *minor*; *O. carnea* var. *globosa*; *O. carnea* var. *obtusula*; *O. carnea* var. *elongata*; *O. carnea* var. *major*; *Gastrochaena conchyliphila*.

Nous avouons ne pas être grand partisan du système nouveau qui consiste à créer un nom pour la moindre variation de forme, souvent individuelle, système que M. le marquis de Monterosato a beaucoup contribué à répandre en Méditerranée et dans lequel M. Pallary le suit un peu trop à notre avis; pas plus que du « principe » des espèces géographiques, qui admet a priori que deux individus absolument identiques ne peuvent appartenir à la même espèce s'ils proviennent de localités un peu éloignées (pour être logique, il faudrait décider que par contre, deux formes voisines ne font qu'une seule espèce quand elles ont même habitat).

Ces légères critiques ne nous empêchent point d'apprécier à leur haute valeur les travaux de M. de Monterosato et de son émule M. Pallary.

EUSÈBE VASSEL.

Campagnes de la Melita. Description d'un Amphipode nouveau appartenant au genre *Grubia* Czerniawski, par ED. CHEVREUX. Extrait du *Bulletin de la Société zoologique de France*, 1900. In-8° de 7 pages, avec 5 figures (la pagination commence à 95).

Sous le nom de *Grubia hirsuta* nov. sp., le savant naturaliste de Bône décrit avec la précision dont il est coutumier les deux sexes d'un crustacé marin, long de 7 millimètres environ, qu'il a rencontré au Sénégal, à la Grande Canarie, à Antibes, à Bône, sur la côte occidentale de Djerba, et trouvé en abondance dans les touffes d'algues qui garnissent les pilotis du canal maritime de Tunis.

E. V.

HENRI GADEAU DE KERVILLE : L'accouplement des Coléoptères. Extrait du *Bulletin de la Société entomologique de France*, 1900. In-8° de 7 pages avec 4 figures (la pagination commence à 101). — **Les jeux des oiseaux.** Extrait de *La Science française et la Science pour tous*, 1900. In-8° de 12 pages (commence à 75).

M. Gadeau de Kerville est un travailleur. Si nous n'avons guère occasion de mentionner ici ses belles et nombreuses études sur les différentes branches de l'histoire naturelle, c'est qu'elles se rapportent presque toutes particulièrement à la Normandie. Pourtant, M. G. de Kerville a visité la Tunisie lors du Congrès de Carthage de l'Association française pour l'avancement des sciences; il a même raconté son voyage dans un livre qui n'a pas été mis dans le commerce et que nous avons le regret de ne pas connaître.

La première des deux brochures que nous mentionnons ici ren-

ferme des renseignements très curieux, mais sur un sujet trop spécial. Nous ne ferons donc que la mentionner. Sans doute, comme le dit l'auteur, « l'impudeur n'existe plus où la science apparaît »; mais certains détails, à leur place dans un recueil technique, n'y seraient plus dans une revue comme la nôtre.

L'autre mémoire est un travail de vulgarisation fort intéressant au point de vue de la psychologie comparée.

M. Gadeau de Kerville définit d'abord le jeu chez les animaux. « On peut désigner sous ce nom, dit-il, les actes qui ne se rattachent pas étroitement aux multiples fonctions indispensables pour la conservation de l'individu et de l'espèce. »

Dans cette catégorie, il range le chant des oiseaux en dehors de la période des amours; l'imitation du chant ou des cris d'autres oiseaux ou même de différents bruits; les ébats des canards dans l'eau, de l'alouette dans les airs; certaines danses qui ne paraissent pas en rapport direct avec le besoin sexuel; le goût de la destruction, chez les perroquets notamment; la passion du vol (Corvidés); certaines luttes, comme chez le Combattant vulgaire; les taquineries à d'autres animaux, etc.

E. V.

R. FOURTAU : Exploration géologique dans le désert arabe entre Suez et El-Wasta. *Bulletin de l'Institut égyptien*, janvier 1900, pages 2 à 5.

L'auteur considère le gebel Geneffé et le gebel Attaka comme des îles éocènes dans la mer miocène. Nous avons dit la même chose presque dans les mêmes termes en 1890 (*Sur les faunes de l'isthme de Suez*, Autun, 1890, page 77).

En ce qui concerne le gisement du bac des Pèlerins (canal de Suez), M. Fourtau possède « des échantillons d'*Ostrea crassissima* qui prouvent que cette espèce a été enlevée par l'érosion aux dépôts miocènes pour être apportée roulée dans ce gisement qui doit être quaternaire, puisqu'il y a trouvé des fragments de *Scutella bifissa* Lamark qui vit encore dans la mer Rouge. C'est donc à tort que Fuchs a nommé cette huitre *O. pseudo-crassissima* ».

Ici, nous ne pouvons partager la manière de voir de l'auteur. En effet, s'il avait cherché un peu plus haut, immédiatement au nord de la gare du kilomètre 146, il y aurait trouvé en abondance, dans des sables renfermant également plusieurs espèces actuelles de la mer Rouge, les exemplaires *non roulés* et admirables de conservation de l'*Ostrea pseudo-crassissima*. J'ai même recueilli dans ces déblais un certain nombre d'individus dont les deux valves étaient encore juxtaposées. La valve libre présente parfois, à sa face extérieure, des traces bien marquées de coloration noire. Je me permets d'engager vivement M. Fourtau à étudier avec soin les sables en question, les

marnes à *Pecten Vasseli* un peu plus au sud, et les sédiments à *P. Pischeri* et *P. Australis* immédiatement au nord de la gare du kilomètre 152. Avec sa science, il y trouvera, sans doute, la solution d'importants problèmes.

Dans le plateau du Galala-el-Bahariéh, M. Fourtau regarde le Sénonien inférieur de M. Schweinfurth comme du Cénomaniën.

La coupure de l'Arabah ne daterait pas de l'époque éocène, mais serait bien plus récente.

EUSÈBE VASSEL.

R. P. RABOISSON : **Exploration géologique dans la presque île sinaïtique.** *Bulletin de l'Institut égyptien*, février et mars 1900, p. 25-31 et 53-75.

Je présenterai simplement, à propos de cette communication, quelques remarques.

Le R. P. Raboisson me fait l'honneur de rappeler une conversation que j'ai eue avec lui à Suez en 1882 : mais il s'est introduit quelque confusion dans ses souvenirs.

Les fossiles que j'ai eu le plaisir de lui montrer — et dont je lui ai même offert quelques échantillons — ne venaient pas du seuil de Chalouf, mais du kilomètre 146 et du kil. 152.

Mon savant ami Théodor Fuchs ne les regardait pas comme pliocènes, mais comme quaternaires ; c'était moi qui les jugeais un peu plus anciens.

M. Fourtau n'a jamais cru, à ma connaissance, avoir constaté le premier la présence du miocène au pied du gebel Geneffé. Cette existence avait été reconnue par Théodor Fuchs en 1876 et vérifiée par moi-même en 1885.

Les dépôts littoraux en question, bien qu'à une altitude assez faible, atteignent une cote très supérieure à 0.

Il n'est pas douteux que la tranchée du canal de Suez n'ait entamé sur quelques points des récifs de roche miocène. Mais ce qui est tout aussi indubitable, c'est que ces récifs *laissaient libre entre eux ou au-dessus d'eux, à l'époque quaternaire, la communication* entre les lacs Amers et la mer Rouge. La preuve irréfutable de ce fait, c'est que j'ai recueilli au nord du seuil de Chalouf, au mille 72.9 Asie et 1.500 mètres plus à l'ouest dans les déblais anciens du canal des Pharaons (entrée sud du Petit lac), la faune littorale actuelle de la mer Rouge mélangée de *Corbula acutangula* Issel abondant et de *Teredo problematica* Fuchs sp. (*Teredinopsis*).

EUSÈBE VASSEL.

Étude critique sur le type social corse d'après M. Desmolins. Conférence faite le 23 juin 1900 à la société *La Corse*, de Tunis, par M. BORROMEI, professeur de lettres au Lycée Carnot. Tunis, 1900. In-8° de 23 pages.

Dans ce discours à ses compatriotes de la *petite patrie*, M. Borro-

mei résume et critique avec humour les pages consacrées au type social corse par l'auteur des *Français d'aujourd'hui*.

Notre honorable ami et collègue rend d'ailleurs justice à la conscience de M. Desmolins :

« Laissez-moi tout d'abord vous dire que, dans la série des continentaux qui ont écrit sur la Corse, Desmolins occupe une place à part ; beaucoup d'entre eux, en effet, sont venus en Corse chercher uniquement le mouflon et le bandit ; ils ont imaginé notre pays plutôt qu'ils ne l'ont observé... L'étude de Desmolins sur le type corse est conduite méthodiquement, sans passion, sans parti pris ; sa documentation peut paraître insuffisante, ses conclusions trop absolues, car on a beau être philosophe, on reste tout de même un homme et se tromper est chose humaine ; mais il lui restera toujours le mérite d'avoir un des premiers essayé d'expliquer scientifiquement les phénomènes nombreux et complexes que résume ce simple mot de *type social*. »

M. Borromei fait ressortir les qualités solides des Corses, « qui valent mieux que la réputation qu'on leur a faite ». On leur reproche, dit-il, de dédaigner les travaux de la terre, de rechercher les emplois : qu'a-t-on fait pour les diriger dans d'autres voies ?

« Le patriotisme français des Corses est peut-être la seule vertu qu'on n'ose pas trop nous dénier ; et le meilleur hommage que la France puisse lui rendre est encore l'état de défense précaire dans lequel notre île est laissée, à portée de main d'une voisine chaque jour plus puissante, armée jusqu'aux dents, et qui caresse encore des rêves de conquête ; elle sait très bien que les Corses se lèveraient aujourd'hui encore, dans un élan unanime, comme autrefois au son du *Colombo*, pour repousser un nouvel envahisseur, d'où qu'il vienne ! »

Cela, nous n'en doutons pas.

EUSÈBE VASSEL.

Colonel DOLOT : *L'hôpital militaire de Bizerte*. Extrait de la *Revue du Génie militaire*, 1900. In-8° de 31 pages, avec 1 figure et 3 planches.

M. le colonel Dolot a fait de l'hygiène une étude toute spéciale ; le cas est assez rare dans le Génie militaire et aussi dans le Génie civil pour qu'on en fasse mention. Et nul n'était plus à même que cet officier supérieur de nous renseigner sur l'hôpital de Bizerte, d'abord pour la raison qui précède, ensuite parce qu'il est le créateur de l'établissement comme de tant d'autres installations militaires en Tunisie.

Lorsqu'éclata l'affaire de Fachoda, Bizerte n'avait pas d'hôpital militaire (ce n'était point la seule chose qui y manquât) ; le ministre de la Guerre donna l'ordre d'en construire un d'urgence. Le 21 janvier 1899, le projet était adressé à Paris ; le 8 février, un marché était passé avec les entrepreneurs ; et le 1^{er} août, l'hôpital était livré.

Il comportait cent quatre-vingt-quatre lits, qui coûtaient, tout compris, 1.760 francs l'un; alors que le prix de revient du lit, pour citer quelques exemples, est de 4.500 francs à l'hôpital civil du Havre, de 5.700 à celui de Belfort, de 8.425 à celui de Tunis et de 28.000 à l'hôpital Boucicaut à Paris!

De ce que nous venons de dire, il suit que Bizerte a été doté d'un hôpital *improvisé* et *économique*. Celui-ci en est-il plus défectueux? La description et les explications que renferme le mémoire de M. le colonel Dolot nous paraissent prouver le contraire, et l'auteur ne s'avance pas trop, à notre avis, en concluant ainsi:

« On croit avoir réalisé à l'hôpital de Bizerte ces trois conditions souvent contradictoires: salubrité, rapidité d'exécution, économie. »

EUSÈBE VASSEL.

L'épopée de Carthage, par PAUL LAFITTE, publiciste à Tunis. Tunis, Imprimerie Rapide, 1900. In-16° de 43 pages.

« Ce poème, dit l'auteur, est destiné à une sorte de représentation scénique: il doit être chanté pendant que des ombres projetées dessinent en tableaux mouvants les décors successifs. »

Il se compose de dix-neuf tableaux, dont les plus courts ont quatre vers et le plus long vingt-quatre: le talent ne se mesure point à l'aune. En voici les titres:

Prémices — Les fondateurs — La voix du destin — Reine et femme — Prospérité — Salammbô — Les mercenaires — Le siège — Le sac — Marius — Carthage romaine — Les Vandales — Domination byzantine — Les Arabes — La dispersion — Saint Louis — Des siècles — Aujourd'hui — L'avenir.

C'est, on le voit, toute l'histoire de Carthage mise en quintessence. L'impression, en caractères elzéviriens, avec culs-de-lampe, fait honneur à l'Imprimerie Rapide. Quant aux scènes, nous ne pouvons résister à la tentation d'en reproduire une: notre embarras a été celui du choix.

MARIUS

Décor: Marius debout contre un pan de mur, bras croisés.

O vainqueur! te voilà maintenant fugitif,
Seul sur la grève où vient mourir le flot plaintif
Dans le gémissement funèbre de la houle,
Toi qui marchais naguère acclamé par la foule!

Marius le triomphateur,

Tribun, consul, à ton gré dictateur,
A qui Rome jetait ses baisers et ses roses!
Voilà le lendemain de tant d'apothéoses!
Ainsi, de la cité superbe les remparts
Ne sont plus aujourd'hui que pans de murs épars

Envahis par l'affront des herbes et des mousses,
Cadavres délaissés qui, sous les feuilles rousses
Que l'automne et l'hiver leur jettent sur le front,
Bientôt disparaîtront.

— Mais non ! je suis vivant ! je relève la tête !
Toi, goéland, sinistre oiseau de la tempête,
Vole au delà des mers en ton puissant essor
Et va dire à Sylla que je le brave encor.

Rappelle-lui qu'il n'est pas sage
De triompher à Rome et d'oublier Carthage !

E. V.

L'assistance mutuelle tunisienne. Causerie faite par FERDINAND HUARD. Tunis, 1900. In-8° de 12 pages.

Quelques-uns de nos compatriotes ayant eu l'idée prévoyante et généreuse de fonder à Tunis une société d'assurances mutuelles à *intermédiaires non rétribués*, M. Huard, dans la causerie que nous sommes heureux de signaler, en étudie le mécanisme avec sa clarté habituelle et fait un chaleureux appel aux adhésions. E. V.

E. LECORE-CARPENTIER, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller du Commerce extérieur de la France : 1901. **L'Indicateur tunisien**, annuaire des administrations de la Régence de Tunis, guide du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des touristes. Tunis, Imprimerie Rapide. In-8° de XL-1131 pages.

C'est la troisième année de cette importante et si utile publication. On y remarque un certain nombre d'améliorations qui seront fort appréciées de ceux qui se servent de l'*Indicateur*, c'est-à-dire de tout le monde. E. V.



INSTITUT DE CARTHAGE

Banquet

L'Institut de Carthage a donné le 21 janvier un banquet en l'honneur de neuf de ses membres récemment promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur, et des deux médailles d'argent remportées par l'Association à l'Exposition universelle de 1900.

Avaient souscrit : MM. Alix, Amat, Aunis, Beau, X. Benoit, Berge, le D^r Bertholon, Bessière, Bossoutrot, le D^r Braquehayé, Buisson, Isaac Cattan, le D^r Cuénod, Dejeanne, Devaux, Didier, Dollin du Fresnel, Dumont, Germain, Guy, Huard, Jacques, Léon Labbé, Lasram, le D^r Lemanski, le D^r Lescot, Loth, Malet, Masselot, le D^r Naamé, Passet, F. Picard, J. Picard, Proust, Pradère, Victor Richard, Sadoux, Nissim Samama, le D^r Schoull, Sellami, Siganaki, Tauchon, Usannaz-Joris, Valenza, Eusébe Vassel, Waddington, Wolf. MM. Bertrand, Combet, Destrées, Ducloux, Schwich s'étaient fait excuser.

Les invités présents étaient : MM. Benoit, résident général ; le général marquis de La Bégassière, commandant la Division d'occupation ; Grimault, délégué à la Résidence générale ; le capitaine Tourdes, officier d'ordonnance du général de La Bégassière, et MM. Machuel, promu officier de la Légion d'honneur, Gauckler, le D^r Loir et E. Le-core-Carpentier, nommés chevaliers.

N'avaient pu se rendre à l'invitation dont ils avaient été l'objet MM. René Millet, promu commandeur de la Légion d'honneur ; Saint-Arroman, promu officier ; Gaussen, chef du Cabinet du Résident général ; le vicomte de l'Espinasse-Langeac, le D^r Hublé et Hamou ben Boudiaf, nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Loth, vice-président, qui remplaçait le président empêché par une indisposition, a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR LE MINISTRE,
MON GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Notre aimable et distingué président, M. l'ingénieur Picard, retenu à la chambre par une malencontreuse indisposition, n'a pu, et nous le regrettons tous, assister à notre réunion. C'est à cette circonstance que je dois le grand honneur de prendre ce soir la parole au nom de tous les membres de l'Institut de Carthage. Rassurez-vous, messieurs, je n'ai nullement l'intention de vous faire un long discours, et je me bornerai à vous dire simplement combien nous sommes heureux que vous ayez répondu avec tant d'empressement à l'invitation de votre

Comité-Directeur. Si jeune que soit notre société, elle a déjà ses traditions de bonne camaraderie et de cordiale hospitalité. Désireux de voir, selon notre devise, une concorde parfaite régner entre tous ceux qui contribuent à la prospérité de l'association, nous nous réunissons ainsi chaque hiver et nous avons toujours le plaisir de voir se joindre à nous quelques-uns des membres honoraires qui nous accordent si libéralement leur haut et puissant patronage.

Cette fois, nous avons double satisfaction, puisque ce banquet nous permet, monsieur le Ministre, de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire combien nous avons été touchés du très aimable accueil que vous avez bien voulu réserver, il y a quelques jours à peine, à notre délégation. En acceptant d'être notre président d'honneur, vous avez entendu témoigner que le représentant du Gouvernement de la République ne saurait se désintéresser des efforts tentés ici par un groupe considérable de Français pour créer un véritable centre intellectuel. Nous vous remercions bien vivement de cette marque de sympathie ; ce sera pour nous un précieux encouragement à continuer l'étude des questions africaines, et ainsi se justifiera de plus en plus le second terme de notre devise, qui est la glorification du travail.

Dans ce pacifique labeur, nous sommes aidés par un grand nombre d'officiers appartenant à la Division d'occupation. Détachés dans les postes isolés, ils occupent souvent leurs loisirs à exhumer du sol tunisien les débris des âges lointains et deviennent nos plus précieux auxiliaires. Nous vous sommes donc reconnaissants, mon Général, d'être venu partager le modeste menu de notre repas de corps. Votre présence au milieu de nous, dont vous êtes aussi le président d'honneur, est une nouvelle preuve des relations si cordiales que l'Institut de Carthage n'a jamais cessé d'entretenir avec toute cette pléiade de chercheurs infatigables tels que le commandant Wachi, le capitaine Hannezò, le major Carton, et tant d'autres.

C'est grâce à cette union parfaite entre tous les sociétaires que nous avons pu tenir une si belle place à l'Exposition universelle, où nous avons obtenu, vous le savez, messieurs, deux grandes médailles d'argent. Ainsi se trouve récompensée, au delà même de ce que nous espérions, l'œuvre collective dont nous sommes tous ici les artisans dévoués, mais dans laquelle le rôle le plus actif appartient au président, M. le docteur Bertholon, et au secrétaire général, M. Eusèbe Vassel.

Le siècle qui vient de finir nous réservait d'autres surprises agréables, et nous avons eu la joie d'apprendre pendant ces dernières semaines que les plus hautes distinctions avaient été conférées à plusieurs membres de notre association.

Notre ancien président d'honneur, M. René Millet, qui nous a donné tant de témoignages d'intérêt et a voulu vivre en quelque sorte de notre existence, en nous aidant par tous les moyens en son pouvoir, en collaborant même à notre revue, a reçu la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Je crois être, messieurs, votre interprète en adressant par delà les mers de respectueuses félicitations à celui dont nous avons admiré le grand talent et apprécié le vif désir de voir prospérer notre société. Nous avons été également heureux d'apprendre

que MM. Saint-Arroman, le D^r Hublé, le vicomte de l'Espinasse-Langeac, Hamou ben Boudiaf avaient été compris dans les récentes nominations de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Un vieux proverbe dit que les absents ont toujours tort. Voulant le faire mentir, j'ai rappelé d'abord le souvenir de ceux qui n'assistent pas à ce banquet. Il m'est encore plus agréable de pouvoir, en m'adressant directement à lui, dire à M. Gauckler que nous applaudissons des deux mains à la distinction qu'il vient de recevoir. C'est la récompense du travail acharné grâce auquel il est parvenu à fixer les traits essentiels de l'archéologie tunisienne. Ses belles découvertes ont enrichi les salles du Bardo, dont il a fait le premier musée de mosaïque du monde entier. Au docteur Loir, infatigable organisateur de la section tunisienne à l'Exposition universelle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, collaborateur des deux plus importantes revues scientifiques de France, une croix de chevalier était bien due. M. Lecore-Carpentier, conseiller du commerce extérieur et directeur d'un des principaux organes de l'Afrique du Nord, a largement contribué au développement de notre société et ne nous a jamais marchandé l'appui de son journal. Qu'il agrée nos félicitations bien sincères.

Je prononce en dernier lieu votre nom, monsieur le directeur de l'Enseignement, car je ne puis oublier que je suis tout à la fois et vice-président de l'Institut de Carthage et professeur au Lycée Carnot. Nombreux sont les universitaires qui font partie de cette association, et leur collaboration a toujours été acquise à une œuvre dont ils sont les plus ardents propagateurs. Or, messieurs, vous le savez, M. Machuel n'a cessé d'encourager les fonctionnaires qui dépendent de son administration à vous apporter leur concours. Comme président d'honneur, il vous a, en outre, accordé libéralement tout l'appui moral et matériel qu'il pouvait vous prêter. C'est à lui autant qu'à notre ancien résident général que nous devons notre aménagement actuel au Palais des Sociétés françaises. Tout cela constitue bien des titres à notre reconnaissance, et s'il ne m'appartient pas de faire ici l'éloge de mon supérieur hiérarchique, vous estimerez cependant, messieurs, que j'avais bien quelque droit de lui réserver une place à part, puisqu'il est, si je ne me trompe, notre plus ancien membre d'honneur et qu'il fut en toutes circonstances notre plus ferme appui auprès des pouvoirs publics. Vous vous joindrez donc tous à moi pour lui adresser, avec nos hommages, nos sincères félicitations pour son élévation au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Après ces paroles, très applaudies, tous les assistants portent un toast à M. René Millet, à M. le Résident général, à M. le général de La Bégassière, à M. le directeur de l'Enseignement public, à MM. Gauckler, Loir et Lecore-Carpentier; puis, M. MACHUEL prononce l'allocution suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,

Voulez-vous me permettre de remercier en mon nom et au nom de mes collègues en décoration les membres de l'Institut de Carthage, qui ont eu la délicate

attention de nous convier à ce banquet, et M. Loth, notre vice-président, des choses si aimables ou flatteuses qu'il a bien voulu nous dire?

Je les accepte volontiers en ce qui regarde nos collègues, qui méritent à tous égards les éloges dont ils viennent d'être l'objet; je fais des réserves en ce qui me concerne. Il est certain que tout le monde a applaudi à la juste récompense accordée à MM. Lecore-Carpentier, Loir, Gauckler, de l'Espinasse-Langeac; c'est la presse, la colonisation, l'archéologie, l'agriculture, la science qu'on a voulu récompenser en eux: ils ont bien mérité de la Tunisie et de la France, consacrant leurs efforts à répandre ici, chacun dans sa sphère, l'influence française.

Quant à la pédagogie, messieurs, elle a été particulièrement favorisée, trop favorisée même, et les mérites de celui qui la dirige ne justifient pas la haute distinction qui lui a été accordée. Il en a été heureux cependant, parce qu'il a bien compris qu'on a voulu récompenser, en sa personne, ses collaborateurs de tous ordres, si méritants, si dévoués et si modestes à la fois, malgré leur valeur.

Messieurs, vous me permettrez de lever mon verre en l'honneur de l'Institut de Carthage. Vous savez que son succès m'a toujours été à cœur; vous savez que je n'ai jamais cessé de le recommander, parce que je trouve intéressant de maintenir et d'encourager ce groupement d'hommes de cœur, de bonne volonté et de science qui n'ont d'autre objectif que de bien servir la Tunisie et la France.

M. Georges BENOIT, résident général, se lève alors :

Le Résident général a saisi bien volontiers, dit-il, l'occasion qui lui était offerte de venir donner à l'Institut de Carthage un témoignage de l'intérêt particulier qu'il porte à cette société. Lorsqu'il a quitté Tunis, il y a déjà pas mal d'années, il n'était pas encore question de créer des associations ayant pour but exclusif de s'occuper de questions purement littéraires ou scientifiques. On sortait à peine de la période d'organisation, et tous les efforts étaient dirigés dans un sens plus positif et, si l'on peut dire, plus pratique. Mais c'est une caractéristique de notre race qu'à peine terminés les travaux nécessaires de la première heure, le besoin d'occupations d'un ordre purement intellectuel se soit fait jour et qu'un groupe d'esprits distingués se soit réuni, nombreux et actif, pour tirer de cette terre d'Afrique, si riche en souvenirs de tous genres, des éléments de recherches et d'études d'un très réel intérêt.

Le Résident général n'a pu suivre lui-même de près les travaux de l'Institut de Carthage, mais la circonstance même qui rassemble ce soir les convives est un témoignage suffisant que ces travaux, aussi bien ceux de l'Institut lui-même que de ses membres en particulier, ont été hautement appréciés par la métropole. Il est particulièrement agréable au Ministre d'avoir, dès son arrivée en Tunisie, à féliciter la société du beau succès qu'elle vient de remporter à l'Exposition universelle et à présenter ses plus chaleureux compliments à ceux des sociétaires qui ont été l'objet d'une distinction particulière. Il ajoute qu'il n'a pas été surpris d'entendre M. Loth mentionner le concours efficace et dévoué que l'Institut a toujours rencontré dans le corps des officiers de Tunisie, et il est très heureux

d'avoir ainsi une nouvelle occasion de constater l'union et la collaboration fécondes qui existent ici entre l'élément civil et l'élément militaire.

En terminant, le Résident général renouvelle à l'Institut l'assurance que ses membres trouveront toujours auprès de lui l'accueil cordial que leur réservait notre ancien et éminent résident général M. René Millet, et il lève son verre à la prospérité croissante de l'Institut de Carthage.

M. PROUST, président de la Section tunisienne de la Société de géographie commerciale de Paris, déclare qu'il profite de la circonstance pour inviter à une fête offerte le samedi suivant par cette association toutes les personnes présentes.

Enfin le D^r LOIR clôt la série des toasts par ces paroles :

MONSIEUR LE MINISTRE,
MON GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Je n'ai pas à vous renouveler les remerciements qui vous ont été adressés tout à l'heure par M. Machuel au nom de ceux que vous avez invités ce soir. Mais, comme ancien président de l'Institut de Carthage, j'ai l'honneur de faire partie du Conseil des anciens, et puisque nous fêtons en famille les deux médailles d'argent qui nous ont été accordées à l'Exposition universelle, et que ces deux médailles affirment notre vitalité, reportons un souvenir reconnaissant à ceux qui ont fondé notre société.

Plusieurs ont déjà disparu : le commandant Servonnet, qui a été pendant les premières années l'âme de nos réunions ; Pavy, qui est mort, l'an dernier, président de l'Institut, et qui, par son éloquence, a fait le succès de nos conférences.

Heureusement, nous avons avec nous deux de ceux qui ont eu l'idée de nous grouper : le docteur Bertholon, dont M. Loth rappelait tout à l'heure le dévouement à notre œuvre commune ; enfin, M. Huard, qui a été notre parrain et qui a chanté nos débuts dans des vers qui ont contribué puissamment à notre succès.

Je vous propose, en fêtant les récompenses qui nous ont été accordées, de boire à ceux de nos fondateurs qui sent ici autour de cette table.

Au cours de la soirée, qui s'est prolongée très gaiement, M. F. HUARD a dit, avec son talent remarquable de diction, deux pièces de vers chaleureusement applaudies : *Paris et France*, poème pour lequel l'auteur a obtenu un prix au concours des *Annales politiques et littéraires*, et *la Chanson des fusils*, épisode de l'opéra *A la Frontière*, dont M. Huard a écrit les vers et M^e Piétra la musique.

Sixième Salon tunisien

Le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage a décidé d'ouvrir ce printemps à Tunis une exposition artistique (sixième Salon tunisien) sous le haut patronage de M. Georges BENOIT, résident général, et sous la présidence d'honneur de MM. MACHUEL, directeur général

de l'Enseignement public en Tunisie, GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de la Régence, et F. PICARD, président de l'Institut de Carthage.

Le comité chargé d'organiser cette exposition a la composition suivante :

Président, M. Eusèbe VASSEL ; *vice-présidents*, MM. B. BUISSON, F. HUARD ; *secrétaire*, M. Auguste DESTREES ; *trésorier*, M. BOSSOUTROT ; *membres*, MM. le docteur BERTHOLON, Paul BONNARD, K. BOUHAGEB, F. CIRIER, B. COUITÉAS, D. DU FRESNEL, le président FABRY, Léon LABBÉ, Paul LAFITTE, le docteur LOIR, Gaston LOTH, PRADÈRE, RESPLANDY, Victor RICHARD, WOLFROM.

L'ouverture du Salon, primitivement fixée au 20 avril, a dû être remise au 1^{er} mai par suite des grèves de Marseille.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs de l'Institut de Carthage : MM. le docteur BRUNSWIC-LE BIHAN, Nabeul (Tunisie) ; le docteur Carlo CONFORTOLE, Porto-Farina (Tunisie) ; le docteur DOMELA, rue Al-Djazira, 47, Tunis ; Louis JEANCOLAS, inspecteur des Postes et Télégraphes, rue Es-Sadikia, 20, Tunis ; Paul-André LAFITTE, publiciste, avenue de Carthage, 9, Tunis ; LE BŒUF, capitaine aux Affaires indigènes, Gabès ; le docteur Cesare ORTONA, Tunis.

Comme membre perpétuel, M. GOUNOT, propriétaire, rue d'Angleterre, 2, Tunis.

Section orientale

La Section orientale de l'Institut de Carthage s'est constituée le 16 février. Elle compte actuellement vingt-cinq membres, MM. Aribat, Bertholon, Bossoutrot, Buisson, Isaac Cattan, Combaz, Delmas, Destrées, El Kortobi, Galtier, Hamou ben Boudiaf, Khairallah, Lasram, Lévy, Loth, Machuel, Menouillard, Naamé, Rémy, Robert, Saïd, Sellami, Serres, Tauchon, Vassel.

Le bureau a la composition suivante :

Président, M. MACHUEL ;

Vice-présidents, MM. TAUCHON, DELMAS ;

Secrétaires, MM. GALTIER, SELLAMI.

Vice-président

A la séance du 16 février du Comité-Directeur, M. Serres, contrôleur civil attaché à la Résidence générale, a été élu à l'unanimité vice-président de l'Institut de Carthage, en remplacement de M. R. Versini, inspecteur d'Académie, rappelé en France.

Décorations

Grand-Croix de l'Ahed : M. Georges BENOIT.

Chevalier de la Légion d'honneur : M. HAMOU BEN BOUDIAF.

Officier d'Académie : M. le D^r BRUNSWIC-LE BIHAN.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. DUCLOUX, LASRAM, TAUCHON.

Chevalier des saints Maurice et Lazare : M. PERPETUA.

Chevalier du Nichan-el-Anouar : M. FIDELLE.

Commandeurs du Nichan-Iftikhar : MM. DUVAL, R. VERSINI.

Officiers du Nichan-Iftikhar : MM. BERTRAND BORROMEI, le D^r BRIGNONE, Victor CATTAN, DESTRÉES, NÉE, SELLAMI.

Section médicale

Depuis le mois de février, les actes de la Section médicale de l'Institut de Carthage sont publiés dans *le Bulletin de l'hôpital civil français*, dont M. le docteur Lemanski est le créateur et le rédacteur en chef, et qui a désormais pour titre *Bulletin de l'hôpital civil français et de la Société médicale internationale de Tunis*.



LISTE DES MEMBRES DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

arrêtée au 31 mars 1901

L'Institut de Carthage est placé sous le haut patronage de S. A. le Prince MOHAMED-BEY

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

- MM. René **Millet**, ambassadeur (membre actif).
Georges **Benoit**, ministre plénipotentiaire, résident général de la République Française.
Paul **Révoil**, ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de France à Tanger (membre actif).
M^{sr} **Combes**, archevêque de Carthage, primat d'Afrique.
MM. le général marquis de la **Bégassière**, commandant la Division d'occupation de Tunisie.
le général **Leclerc**, ancien commandant de la Division d'occupation de Tunisie (membre actif).
Machuel, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie.

VICE-PRÉSIDENTS

- MM. le D^r **Bertholon**, correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
le D^r **Loir**, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
Gauckler, correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités et Arts de la Régence (membre actif).
Buisson, directeur du Collège Alaoui à Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
Fabry, président du Tribunal de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre actif).
le D^r **Bresson**, ex-directeur du Service de santé de la Division d'occupation de Tunisie, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).

MEMBRES

- Si **Aziz bou Attour**, premier ministre de S. A. le Bey.
Si **Mohamed Djellouli**, ministre de la Plume.
M^{sr} **Tournier**, administrateur du diocèse de Carthage.
MM. **Ventre**, ancien président de la Chambre de commerce de Tunis.
Terras, ancien président de la Chambre d'agriculture de Tunis.
Spire, procureur de la République à Tunis (membre actif).
Jacques, directeur de l'Office postal tunisien (membre perpétuel).

- MM. **Roy**, consul général, secrétaire général du Gouvernement tunisien (membre actif).
- Ducroquet**, directeur général des Finances, Tunis.
- Pavillier**, directeur général des Travaux publics (membre actif).
le général **Mohamed el Asfour**, président de la Municipalité de Tunis.
- le R. P. **Delattre**, correspondant de l'Institut de France, Carthage (Tunisie).
- André **Cambiaggio**, inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, ancien vice-président de la Municipalité de Tunis (membre actif).
- Léonce **Bénédite**, conservateur du Musée national du Luxembourg, président de la Société des peintres orientalistes français, Paris.
- Jean **Dybowski**, inspecteur général de l'agriculture aux colonies (membre actif).
- Liard**, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, Paris.
- Moissan**, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences, Paris.
- Paul **Dislère**, conseiller d'Etat, président au Congrès de Carthage en 1896, Paris.
- le D^r **Gariel**, professeur à l'Ecole de médecine, secrétaire général de l'AFAS, Paris.
- Jules **Pillet**, inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, Paris (membre actif).
- Théodore **Proust**, vice-président de la Municipalité de Tunis (membre actif).
- Henri **Prévost**, vice-président de la Municipalité de Tunis.
- Saint-Arroman**, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.
- H. **Hugon**, directeur de l'Agriculture et du Commerce (membre actif).
- Georges **Perrot**, directeur de l'Ecole normale supérieure, Paris.
- C. **Heymann**, ancien trésorier de l'Institut de Carthage (membre actif).

MEMBRES BIENFAITEURS

Son Altesse Si Ali Pacha-Bey.

La Direction générale de l'enseignement public.

La Municipalité de Tunis.

L'Association française pour l'avancement des sciences.

MM. H.-A.-C. Jensen.

Louis Nicolas, imprimeur.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM. le D^r Bertholon.

Jacques.

le marquis L. de Chasseloup-Laubat.

le comte Gaston de Chasseloup-Laubat.

Paul Bonnard.

le comte Landon de Longeville.

le commandant Marchant.

le D^r A. Loir.

Whitelaw-Reid.

B. Buisson.

Charles Bortoli.

le D^r Hublé.

de Vilade.

le commandant Cagniant.

Joseph Faure.

le D^r Bresson.

Gounot.

COMITÉ-DIRECTEUR

pour l'exercice 1900-1901

BUREAU

Président : M. F. Picard.

Vice-présidents : MM. G. Loth, Victor Serres.

Secrétaire général : M. Eusèbe Vassel.

Secrétaires : MM. Berge, Destrées.

Trésorier : M. Bossoutrot.

Trésorier adjoint : M. Léon Labbé.

Bibliothécaire-archiviste : M. Aunis.

MEMBRES

MM. Dollin du Fresnel, Lecore-Carpentier, Lemanski, Malet, Masselot, Tauchon.

MEMBRES ACTIFS

A

MM. Abribat (Jules), interprète du Tribunal, passage de Bénévent, Tunis.

Adda (le docteur Daniel), 22, avenue de France, Tunis.

Adler (E.), route de La Goulette, cité Donchet, 8, Tunis.

Albert (C.), photographe, rue Al-Djazira, 3, Tunis.

Albin (Pierre), avocat, rue Joubert, 29, Marseille (Bouches-du-Rhône).

- Si **Ali Pacha-Bey** (Son Altesse), possesseur du Royaume de Tunis, La Marsa (Tunisie) (membre bienfaiteur).
- MM. **Ali ben Ahmed**, interprète judiciaire, rue des Maltais, 41, Tunis.
Ali ben Amor Bakir, rue Bab-Menara, 47, Tunis.
Alix (Jacques), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, avenue de Paris, villa Marie-Louise, Tunis.
Amat (Jules), vérificateur en chef des Poids et Mesures, rue d'Italie, 23, Tunis.
Anglade (Bernard), agriculteur, rue de Siam, 8, Paris.
Anselme de Puisaye (le marquis d'), propriétaire, passage Ben-Ayed, 3, Tunis.
Arnol (Clément), huissier, rue d'Athènes, 10, Tunis.
Assereto (Adrien), entrepreneur, rue d'Autriche, 10, Tunis.
Attal (H.), rentier, La Marsa (Tunisie).
Aunis, professeur au Lycée Carnot, rue d'Espagne, 23, Tunis.

B

- MM. **Baille** (Désiré), inspecteur de l'Enseignement primaire, rue Bugeaud, Tunis.
- Baldauff** (J.-E.), ingénieur en chef du réseau des tramways français, rue d'Espagne, 18, Tunis.
- Barbouchi** (Ali), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
- Barbouchi** (Younès), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
- Baron**, architecte, rue de Russie, 22, Tunis.
- Barrion** (G.), ingénieur agronome, avenue de Carthage, 16, Tunis.
- Batt**, négociant, rue d'Alger, 2, Tunis.
- Baudelot** (Paul), industriel, place de la République, 13, Paris.
- Beau** (Antoine), lithographe, rue d'Allemagne, 19, Tunis.
- Beau**, capitaine au 108^e d'infanterie, Bergerac (Dordogne).
- Béchir Sfar**, délégué à l'administration des Habous, impasse El-Barouni, 12, rue Tronja, Tunis.
- Béchis**, professeur à l'Ecole secondaire de filles, rue de Sparte, 8, Tunis.
- Begouen** (le comte), Les Espas, par Saint-Girons (Ariège).
- Bel Khodja** (Mohamed), chef du bureau de la comptabilité au Secrétariat général du Gouvernement tunisien, Dar-el-Bey, Tunis.
- Ben Attar** (C.), avocat, rue Bab-Carthagène, 12, Tunis.
- Benoit** (Xavier), architecte à la Direction générale des Travaux publics, rue Sidi-el-Béchir, 110, Tunis.
- Benzimra** (Madame), professeur de lettres à l'Ecole secondaire de filles, avenue de Carthage, 9, Tunis.
- Berge** (François), avocat, rue Hannon, 3, Tunis.
- Berlan**, vétérinaire militaire, Sousse (Tunisie).

- MM. **Bertholon** (le docteur L.), correspondant honoraire du ministre de l'Instruction publique, rue des Maltais, 8, Tunis (vice-président d'honneur, membre perpétuel).
- Bertrand** (J.), constructeur-mécanicien, rue du Maroc, 9, Tunis.
- Bessière** (Victor), avocat-défenseur, rue d'Italie, 4, Tunis.
- Blairat**, artiste-peintre, Bou-R'ba, route de Zaghouan (Tunisie).
- Bodoy**, avocat-défenseur, place du Consulat, 2, Tunis.
- Bonan** (le docteur).
- Bonnand**, surveillant général du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.
- Bonnard** (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Al-Djazira, 47 (membre perpétuel).
- Bordy**, adjoint au génie, Bizerte (Tunisie).
- Borromei**, professeur au Lycée, rue de Naples, 40, Tunis.
- Bortoli** (Charles), propriétaire du *Magasin Général*, rue Dragon, 33, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre perpétuel).
- Bossoutrot**, officier-interprète principal, interprète du Tribunal mixte, rue d'Italie, 14, Tunis.
- Boucher** (le lieutenant Paul), du 4^e spahis, attaché à la remonte, rue Bach-Hamba, 9, Tunis.
- Bouhageb** (Amar), propriétaire, rue El-Methira, 4, Tunis.
- Bouhageb** (Khelil), chef de bureau à la Direction des services judiciaires, rue El-Methira, 4, Tunis.
- Bouyac**, ancien officier-interprète, Medjez-el-Bab (Tunisie).
- Braquehaye** (Charles), correspondant du ministère de l'Instruction publique, Bois-de-Boulogne, 15, Talence-Bordeaux (Gironde).
- Braquehaye** (le docteur Jules), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, chirurgien titulaire de l'Hôpital civil français, rue d'Espagne, 22, Tunis.
- Bréhant**, agrégé de l'Université, professeur de philosophie au Lycée Carnot, rue El-Karchani, 22, Tunis.
- Breil de Pontbriand-Marzan** (Olivier du), lieutenant de cavalerie, aux Affaires indigènes, Tunis.
- Bresson** (le docteur H.), médecin principal de 1^{re} classe, ex-directeur du Service de santé de la Division d'occupation de Tunisie, place Wuillermez, 3, Alger (département d'Alger) (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
- Brignone** (G.), pharmacien, rue Al-Djazira, 2, Tunis.
- Brignone** (le docteur Pierre), médecin, rue de Danemark, 13, Tunis.
- Briquez** (Henry), contrôleur civil suppléant, Mactar (Tunisie).
- Brodart** (Fernand-Ch.), artiste-peintre, rue Charles V, 13, Paris.

- MM. Bruch** (le docteur Alfred), chirurgien adjoint de l'hôpital civil français, avenue de France, 17, Tunis.
- Brunet** (J.-L.), vice-consul de Monténégro, boulevard Beau-séjour, 43, Paris.
- Brunswic-Le Bihan** (le docteur), Nabeul (Tunisie).
- Buisson** (B.), directeur du Collège Alaoui, place aux Chevaux, Tunis (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
- Bureau** (Jocelyn), pasteur protestant, Sfax (Tunisie).
- Bureau** (Julien), inspecteur des Contributions diverses, avenue de Carthage, 16, Tunis.
- Busacca** (le docteur Eugenio), directeur de l'hôpital colonial italien, rue des Maltais, 41, Tunis.

C

- MM. Cagniant** (le commandant Etienne-Théophile), Sfax (Tunisie) (membre perpétuel).
- Callega** (Edward-B.-A.-M.-D.), 194, strada Reale, Malte.
- Cambiaggio** (André), inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, rue du Coq, 8, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre d'honneur).
- Campaniolo** (le docteur Giovanni), rue des Maltais, 35, Tunis.
- Camus** (C.), capitaine du génie, Versailles (Seine-et-Oise).
- Carbonaro** (Hugh), agent général de la Compagnie d'assurances *La New-York*, rue Al-Djazira, 52, Tunis.
- Cardoso** (le docteur Maurizio), rue Hannon, 2, Tunis.
- Carton** (le docteur), médecin-major du 19^e chasseurs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Voltaire, 33, Lille (Nord).
- Castaing** (Raymond), commissaire de marine à bord du cuirassé *La Tempête*, Bizerte (Tunisie).
- Cattan** (Albert), docteur en médecine, rue d'Angleterre, Tunis.
- Cattan** (Isaac), interprète à la Direction des contributions diverses, rue du Voile, 8, Tunis.
- Cattan** (Victor), avocat, rue Hannon, 2, Tunis.
- Cavalier** (le docteur), médecin-major au 12^e chasseurs, Saint-Mihiel (Meuse).
- Chabert**, pharmacien, ancien président de la Chambre de commerce, avenue de Paris, 3, Tunis.
- Chailley-Bert**, président de l'Union coloniale française, Chaussée-d'Antin, 44, Paris.
- Chandessais**, capitaine du génie, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr (Seine-et-Oise).
- Charrein**, propriétaire, Souk-el-Khemis (Tunisie).

- MM. **Chasseloup-Laubat** (le comte Gaston de), avenue Kléber, 51, Paris (membre perpétuel).
Chasseloup-Laubat (le marquis L. de), avenue Kléber, 51, Paris (membre perpétuel).
Chevalier, inspecteur du *Phénix*, 26, rue Es-Sadikia, Tunis.
Chilot (Pierre-Ernest), professeur à l'Association philotechnique, Pont-Suspendu, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
Cipolla (Domenico), pharmacien, rue des Maltais, 47, Tunis.
Cirincione (le docteur Giuseppe), professeur à la Faculté de médecine, Naples (Italie).
Cohen (Salomon), propriétaire, rue El-Asfour, 3, Tunis.
Collignon (le docteur R.), médecin-major au 25^e régiment d'infanterie, Cherbourg (Manche).
Combaz, inspecteur de l'Enseignement primaire, Sousse (Tunisie).
Combet, professeur de sciences au Lycée Carnot, route du Bardo, Sans-Souci, Tunis.
Comte, négociant, rue de Grèce, 9, Tunis.
Confortole (le docteur Carlo), Porto-Farina (Tunisie).
Costa (le docteur), Sousse (Tunisie).
Cotteaux (F.-J.), chef de la musique municipale, Charleville (Ardennes).
Couderc (Pierre), négociant-distillateur, avenue de Carthage, 9, Tunis.
Couitéas (Basilio), négociant, rue de la Commission, 16, Tunis.
Courtet (le docteur), médecin-major de 2^e classe à l'École préparatoire de cavalerie, Autun (Saône-et-Loire).
Couvreux (Abel), administrateur délégué de la Compagnie du Port de Bizerte, rue d'Anjou, 78, Paris.
Cuénod (le docteur), médecin-oculiste, rue Zarkoun, 1, Tunis.
Cuinet (Léon), chef de bataillon au 112^e régiment d'infanterie, Antibes (Alpes-Maritimes).
Curtelin (J.-B.), négociant, consul des Pays-Bas, rue du Maroc, 15, Tunis.

D

- MM. **Deambroggio** (dit Kaddour Larbi), officier-interprète, Ksar-Gardane (Tunisie).
Degommier (René), artiste-peintre, rue d'Assas, 90, Paris.
Dejeanne (G.), receveur général des Finances, rue d'Athènes, 18, Tunis.
Delmas (Marius), directeur du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.
Destrées (Auguste), avocat, rue de Tripoli, 2, Tunis.

- MM. Devaux** (Louis), professeur au Lycée Carnot, rue du Maroc, 12, Tunis.
- Didier** (Louis), architecte, rue d'Autriche, 16, Tunis.
- Dinguizli** (le docteur), rue El-Maherzi, 9, Tunis.
- Dobler**, secrétaire d'ambassade, attaché au ministère des Affaires étrangères, Paris.
- Dolot** (le colonel), directeur du génie, Tunis.
- Domela** (le docteur), rue Al-Djazira, 47, Tunis.
- Driant**, commandant le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, Troyes (Aube).
- Ducloux**, inspecteur de l'Élevage, rue Essourdou, 26, Tunis.
- Dumont**, professeur d'agriculture, rue du Maroc, 5, Tunis.
- Duval** (Joseph), proviseur du Lycée Carnot, rue du Lycée, 1, Tunis.
- Dybowski** (Jean), inspecteur général de l'Agriculture aux colonies, directeur du Jardin colonial, Nogent-sur-Marne (Seine).

E

- MM. Ellefsen** (H. S.), négociant, au Port, Tunis.
- Errera** (le docteur Giovanni), La Goulette (Tunisie).
- Espinasse-Langeac** (le vicomte de P'), propriétaire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Sfax (Tunisie).
- Etienne** (Eugène), industriel, Bizerte (Tunisie).

F

- MM. Fabry** (A.), président du Tribunal, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (vice-président d'honneur).
- Fallot** (Ernest), délégué de la Tunisie à l'Union coloniale, Chaussée-d'Antin, 44, Paris.
- Farconnet** (Guy de), propriétaire, rue de Metz, 27, Tunis.
- Faucon** (Félix), antiquaire et archéologue, route de Royat, Chamalières, par Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Faure** (Joseph), ingénieur civil des Mines, avenue Henri-Martin, 94, Paris, et rue d'Italie, 21 bis, Tunis (membre perpétuel).
- Faure** (Maurice), artiste-peintre, rue de Villiers, 2, Paris.
- Ferrini** (le docteur), rue d'Autriche, 16, Tunis.
- Fidelle** (Jérôme), contrôleur civil, Sfax (Tunisie).
- Finet**, propriétaire, rue d'Autriche, 16 bis, Tunis.
- Frémaux**, directeur de l'École de musique, rue Bab-el-Khadra, 33, Tunis.
- Fresnel** (Ernest Dollin du), agent commercial de la Compagnie P.-L.-M., rue de Portugal, 17, Tunis.
- Fropo** (Ernest), vice-président du Tribunal, rue Es-Sadikia, 24, Tunis.

- MM. **Fulcrand** (Jean-Jacques-Charles), colonel en retraite, Gafsa (Tunisie).
Funaro (le docteur Guillaume), rue des Glacières, 43, Tunis.

G

- MM. **Gallini** (François), avocat-défenseur, Sousse (Tunisie).
Galtier, officier-interprète en retraite, avenue de France, 22, Tunis.
Gauckler (Paul), correspondant de l'Institut, directeur des Antiquités et des Arts, rue des Selliers, 66, Tunis (vice-président d'honneur).
Gauvry, régisseur du domaine de Bordj-Cédria, Potinville (Tunisie).
Ghattas (Ahmed), avocat, rue de la Casba, Tunis.
Ginestous, professeur de sciences au Collège Sadiki, rue du Maroc, 12, Tunis.
Gnecco (le docteur Emilio), médecin-chirurgien, rue de la Commission, 15, Tunis.
Goin (G.), entrepreneur de transports, rue d'Italie, 26, Tunis.
M^{me} **Gordon** (Gertrude), docteur en médecine de la Faculté de Paris, rue d'Espagne, 5, Tunis.
MM. **Goujon** (Lucien), principal clerc d'avocat-défenseur, rue Sidi-Kadous, 30, Tunis.
Gourlet (Paul de), contrôleur civil suppléant, rue Saint-Charles, 16, Tunis.
Gounot, propriétaire, rue d'Angleterre, 2, Tunis (membre perpétuel).
Gontier (François-Félix-Auguste), greffier de la Justice de paix (canton Nord), rue d'Angleterre, 4, Tunis.
Grandidier, chef de culture au Jardin d'essais, Tunis.
Grimault (Maurice), délégué à la Résidence générale de France, Tunis.
Grundler, professeur au Lycée Carnot, rue de Sparte, 8, Tunis.
Gueydan, avocat-défenseur, rue d'Angleterre, 11, Tunis.
Guesnon, propriétaire, Le Khanguet (Tunisie).
Guignard, propriétaire, domaine de Marquey, plaine du Mornag (Tunisie).
Guillochon (Lucien), jardinier en chef du Jardin d'essais, Tunis.
Guy (Raphaël), architecte diplômé à la Direction générale des travaux publics, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.

H

- MM. **Hadjouj** (Younès), caïd de Mateur (Tunisie).
Haïouni Aziz, interprète, impasse de la Guerre, 7, Tunis.

MM. Hamou ben Boudiaf, officier-interprète de 2^e classe, Médenine (Tunisie).

Hannezô, capitaine au 4^e tirailleurs, La Goulette (Tunisie).

Hartmayer, ancien contrôleur civil, île de Djerba (Tunisie).

Henry (Emile), vétérinaire en premier en retraite, rue Bab-el-Khadra, 31, Tunis.

Heymann (C.), sous-inspecteur de l'Enregistrement (membre d'honneur).

Heyraud (Gabriel), gérant du domaine de Mégrine (Tunisie).

Hières (le docteur des), médecin, Sfax (Tunisie).

Huard (Ferdinand), chef de section aux Postes et Télégraphes, rue de Naples, 38, Tunis.

Hublé (le docteur), médecin-major de 1^{re} classe, au 52^e régiment d'infanterie, Montélimar (Drôme).

Hugon (H.), directeur de l'Agriculture et du Commerce, rue d'Angleterre, 24, Tunis (membre d'honneur).

I

MM. Idoux (Marius), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, rue Sidi-bou-Krissan, 7, Tunis.

Izoard (Pierre), président de la Société des jeunes amis des sciences naturelles de Normandie, place des Petites-Bouche-ries, 49, Caen (Calvados).

J

MM. Jacob (le docteur), Bizerte (Tunisie).

Jacques, directeur de l'Office postal tunisien, rue d'Angleterre, 3, Tunis (membre d'honneur, membre perpétuel).

Jannin (Léon), ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux de la Ville, rue d'Espagne, 16, Tunis.

Jaulmes, professeur au Lycée Carnot, avenue de Carthage, 12, Tunis.

Jeancolas (Louis), inspecteur des Postes et Télégraphes, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.

Jensen (H.-A.-C.), propriétaire, château de Montebello, Elseneur (Danemark) (membre bienfaiteur).

K

MM. Khairallah, interprète au Tribunal mixte, rue Al-Djazira, 4, Tunis.

Kmeid, chef de section au Gouvernement tunisien, rue des Teinturiers, 51, Tunis.

Kunitz (le docteur).

L

- MM. **Labbé** (Léon), directeur de l'*Agence Havas*, 4, rue d'Italie, Tunis.
Labbé (Paul), explorateur, rue de Bourgogne, 29, Paris.
Ladjimi (Tahar), caïd de Teboursouk (Tunisie).
Lafitte (Paul-André), publiciste, avenue de Carthage, 9, Tunis.
M^{me} **Lagrenée**, propriétaire, domaine de Chaouat, par Djedeïda (Tunisie).
- MM. **Lalande** (**Mourier de**), capitaine au 126^e d'infanterie, Toulouse (Haute-Garonne).
Landeroin (Augustin), officier-interprète, Zinder (Soudan).
Landon de Longeville (le comte), propriétaire, Tunis (membre perpétuel).
Lasram (Mohamed), directeur de la Ghaba, rue de Hollande, 10, Tunis.
Le Bœuf (Henri-Jules), capitaine H. C., chef de bureau aux Affaires indigènes, Gabès.
Leclerc (le général de division), ancien commandant de la Division d'occupation de Tunisie, Le Khanguet (Tunisie) (président d'honneur).
Leclercq (Pierre), représentant de commerce, rue de Sparte, 6, Tunis.
Lecore-Carpentier (Edmond), directeur de *La Dépêche Tunisienne*, Maxula-Radès (Tunisie).
Lemanski (le docteur W.), médecin titulaire de l'hôpital civil français, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
Lepagney (Emile), horticulteur, Maxula-Radès (Tunisie).
Lescot (Pierre), médecin-dentiste, rue de Rome, 1, Tunis.
Levet (François), surveillant des Ponts et Chaussées, rue El-Mahrouk, 23, Tunis.
Levi (le docteur Guglielmo), rue des Glacières, 43, Tunis.
Levillain (Charles), négociant, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
Lévy (Isaac), officier-interprète principal, Division d'occupation, Tunis.
Loir (le docteur Adrien), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, impasse du Consulat, Tunis (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
Lorin (Henri), docteur ès lettres, professeur de géographie coloniale à l'Université, quai des Chartrons, 2, Bordeaux (Gironde).
Loth (Gaston), professeur au Lycée Carnot, rue Bugeaud, 3, Tunis.

M

- MM. **Machuel** (L.), inspecteur général de l'Instruction publique, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, place aux Chevaux, Tunis (président d'honneur).

- MM. **Macotta** (le docteur Giuseppe), rue Es-Sadikia, 7, Tunis.
Magnan, propriétaire, Kairouan (Tunisie).
Malachowski de Piotrowski (Charles), pharmacien, rue d'Allemagne, 4, Tunis.
Malet (François), ingénieur-agronome, chef de bureau à la Direction de l'agriculture, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.
Mangano (Hector), rue d'Espagne, 14, Tunis.
Marc (Jules), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, rue Al-Djazira, 34, Tunis.
Marchant (le commandant en retraite), propriétaire, Mornag (Tunisie) (membre perpétuel).
Martin (Joseph), directeur de l'Internat, Maxula-Radès (Tunisie).
Martz, négociant, rue Es-Sadikia, 24, Tunis.
Masfayon, Gabès (Tunisie).
Masselot, payeur principal à la Trésorerie aux Armées, boulevard Bab-Menara, 19, Tunis.
Masserano (J.-B.), architecte et peintre, Alger.
Maurin (Georges), receveur de l'Enregistrement et des Contributions diverses, Tunis.
Medina (Gabriel), propriétaire, rue d'Oran, Tunis.
Memmi, Nice (Alpes-Maritimes).
Menouillard (Auguste), officier-interprète, Division d'occupation, Tunis.
Mermet (E.), payeur principal au Corps expéditionnaire de Chine, chef du bureau central du Service de la Trésorerie, Takou (Chine).
Mestrude, médecin-major de 1^{re} classe au 117^e d'infanterie, Paris.
M'hammed el Kortobi, professeur, rue de la Cruche, 6, Tunis.
Miguerès, interprète militaire, Batna (département de Constantine).
Millet (René), ambassadeur, boulevard Flandrin, 14, Paris.
Mohammed Saïd, officier-interprète de 1^{re} classe à l'Administration centrale de l'armée tunisienne, Tunis.
Molco (le docteur Emile), rue de l'Eglise, 4, Tunis.
Monchicourt (Charles-Félix), contrôleur stagiaire, Tunis.
Montureux (le vicomte de) propriétaire, domaine de Mesratya, par Fondouk-Djedid (Tunisie).
Morel (Eugène), négociant, rue Sidi-Sifiane, 7, Tunis.
Moreno (Ugo), avocat, rue Es-Sadikia, Tunis.
Morpurgo (le docteur Leonida), rue d'Espagne, 14, Tunis.
Motheau (le docteur René), rue de Portugal, 17, Tunis.
Mourot, vétérinaire de la C^e des Mines de Béthunes, Maziugarbe (Pas-de-Calais).

N

- MM. **Naamé** (le docteur Checric), médecin, rue d'Italie, 22, Tunis.
Née (E.), pharmacien, rue d'Angleterre, 8, Tunis.
Nicod, inspecteur du service de la Ghaba, villa Ralha, Belvédère, Tunis.
Nicolas (Louis), imprimeur, rue d'Alger, 6, Tunis (membre bienfaiteur).
Novak (Dominique), industriel, Mehdiya (Tunisie).

O

- MM. **Ortona** (le docteur Cesare), Tunis.
Ossian-Bonnet (le docteur), premier médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).

P

- MM. **Pace-Williams** (le docteur Carmelo), rue de l'Alfa, 28, Tunis.
Pailleux, jardinier, Pépinière municipale, Tunis.
Pailhès (Georges), juge de paix (canton Nord), rue Saint-Charles, 2, Tunis.
Pariante (S.-J.), directeur de l'Alliance Israélite, rue Malta-Srira, 1, Tunis.
Patou (Louis-Frédéric-Jules), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, rue de Lorraine, 9, Tunis.
Paul (Amédée), représentant de la Compagnie du Port, vice-président de la Municipalité, Bizerte (Tunisie).
Pauthier (J.), professeur au Lycée Carnot, avenue de Londres, 61, Tunis.
Pavillier (Georges), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général des Travaux publics, avenue de France, 22, Tunis (membre d'honneur).
Peaudecerf, procureur de la République, Mantes (Seine-et-Oise).
Peiron (Eugène), juge de paix, Sousse (Tunisie).
Pellat (I.), officier - interprète aux Affaires indigènes, Gabès (Tunisie).
Perpetua (G.), négociant, rue de Constantine, 7, Tunis.
Perraud (Claude), ingénieur civil, rue d'Égypte, 4, Tunis.
Perrin, receveur des Contributions, Béja (Tunisie).
Pervinquière (Léon), rue de Vaugirard, 40, Paris.
Peters (Auguste), architecte, avenue de France, 22, Tunis.
Petit (Maurice), directeur de *l'Avenir de Sousse*, Sousse (Tunisie).
Picard (F.), ingénieur chef du service des Ponts et Chaussées (région Ouest), avenue de Carthage, 2, Tunis.
Picard (J.), imprimeur, rue Al-Djazira, 8, Tunis.

- MM. **Piétra** (P.-V.), avocat, avenue de France, 24, Tunis.
Pillet (Jules), inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Sulpice, 18, Paris, (membre d'honneur).
Piraino (le docteur G.), rue Al-Djazira, 16, Tunis.
Pombla, ingénieur, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.
Potin (Paul), propriétaire, domaine de Bordj-Cédria, Potinville (Tunisie).
Pradère (B.), conservateur du Musée Alaoui, Le Bardo (Tunisie).
Pratz (le docteur), médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).
Prève (Ernest), directeur de l'Ecole des mousses, à bord de *l'Hirondelle*, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Proust (Th.), président du Comité d'escompte, vice-président de la Municipalité de Tunis, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (membre d'honneur).
Provenzal (G.), pharmacien, rue Al-Djazira, 8, Tunis.

R

- MM. **Radenac**, contrôleur civil, Le Kef (Tunisie).
Rebillet (le lieutenant-colonel), propriétaire, domaine d'Ouetta, Mateur (Tunisie).
Remy (G.), secrétaire de S. A. le prince Mohamed-Bey, passage Saint-Charles, Tunis.
Resplandy, architecte, rue Es-Sadikia, 1 bis, Tunis.
Révoil (Paul), ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de France, Tanger (président d'honneur).
Revol (Jean), directeur de *la Dépêche Sfaxienne*, Sfax (Tunisie).
Richard (Victor), directeur du Comptoir national d'escompte de Paris, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis.
Rivière (le docteur Jean), médecin au 20^e régiment d'artillerie, Poitiers (Vienne).
Robert, vice-président de la Municipalité, président de la Chambre mixte, Sousse (Tunisie).
Roeser (P.), pharmacien-major de première classe à la Garde républicaine, Paris.
Rouet (Victor), vétérinaire en premier, rue Ben-Senieur, 18, Tunis.
Rouquerol (E.), directeur de la Société générale d'Algérie, rue de Danemark, 13, Tunis.
Roy, consul général de France, secrétaire général du Gouvernement tunisien, rue Sidi-ben-Arous, 45, Tunis (membre d'honneur).

S

- M. **Sadoux** (Eugène), inspecteur des Antiquités et Arts, rue des Selliers, 66, Tunis.

- MM. **Saladin**, architecte du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47, Paris.
- Samama** (Albert), rentier, artiste-photographe, rue Sidi-Sifiane, 13, Tunis.
- Samama** (Nissim), avocat, docteur en droit, avenue du Prado, 194, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- Santillana** (le docteur Léon), rue de la Commission, 5, Tunis.
- Saurin** (Jules), propriétaire, rue d'Alger, 8, Tunis.
- Sayssel**, architecte, Bizerte (Tunisie).
- Sbrana** (le docteur), Monastir (Tunisie).
- Sbrana** (Richard), vétérinaire de la Ville, rue Es-Sadikia, 10 (rue de Suisse), Tunis.
- Scemama de Gialluly** (le docteur Joseph), place de l'Ecole-Israélite, 2, Tunis.
- Schamoune**, interprète à la Direction des finances, Tunis.
- Schoull** (le docteur Edouard), lauréat de l'Académie de médecine, médecin titulaire de l'hôpital civil français, rue Al-Djazira, 54, Tunis.
- Schwich** (Vincent), ingénieur civil des Mines, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
- Sellami** (Mohamed), professeur au Lycée Carnot, rue Abba, 40, Tunis.
- Sénemaud**, expert-liquidateur, directeur de *l'Informateur général de la Côte d'Azur*, rue Hermann, 3, Cannes (Alpes-Maritimes).
- Serres** (Victor), contrôleur civil attaché à la Résidence, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
- Sinigaglia** (J.-R.), pharmacien, place de la Bourse, 12, Tunis.
- Solanet**, directeur des Contributions indirectes, Montpellier (Hérault).
- Soler** (F.), photographe, avenue de France, 10, Tunis.
- Solhaune** (Maurice), arbitre-expert, liquidateur judiciaire, avenue de la Marine, 33, Tunis.
- Spire** (Maurice), procureur de la République, avenue Bab-Djedid, 51, Tunis (membre d'honneur).
- Stresino** (le docteur Charles), rue Bab-Souika, 96, Tunis.
- Sub** (Isidore), entrepreneur de travaux publics, avenue de Carthage, 2, Tunis.

T

- MM. **Taillard** (Eugène), interprète au Tribunal mixte, Sousse (Tunisie).
- Tanugi** (Vita-Cohen), propriétaire, rue des Maltais, maison Raffo, Tunis.

- MM. **Tapie** (G.), professeur au Collège Alaoui, avenue Bab-Djedid, 30, Tunis.
- Tauchon** (Charles), contrôleur civil, vice-consul de France, place du Consulat, Tunis.
- Terras** (Antoine), propriétaire, Ahmed-Zaid, Mornag (Tunisie).
- Teynier** (Charles), bijoutier, avenue de France, 12, Tunis.
- Thibaudet** (Ch.), avocat à Sfax, chez M. Thibaudet, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de France, 22, Tunis.
- Thiry**, professeur à l'Ecole d'agriculture, château de Tomblaine, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- Thomas** (Philippe), vétérinaire principal de 1^{re} classe, directeur du 1^{er} ressort vétérinaire, avenue Rapp, 22 *bis*, Paris.
- Triolo** (le docteur G.), rue Malta-Srira, 25, Tunis.
- Trouillet**, propriétaire, Tougar, par Bordj-Toum (Tunisie).

U

- MM. **Usannaz-Joris**, avocat, rue de Rome, 1, Tunis.
- Uzan** (Victor), propriétaire, rue Sidi-bou-Ménédjel, 15, Tunis.

V

- MM. **Vacherot**, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Tunis, Maxula-Radès (Tunisie).
- Valensi** (Raymond), ingénieur civil, rue d'Italie, 17, Tunis.
- Valenza** (François), photographe, avenue de Carthage, 24, Tunis.
- Van Bruyssel** (Ernest), consul général de Belgique, rue de Russie, 8, Tunis.
- Varese** (le docteur Pietro-Maria), oculiste, avenue de France, 14, Tunis.
- Varlot** (H.), capitaine au 4^e zouaves, impasse El-Mselli, 3, Tunis.
- Vassel** (Eusébe), ancien capitaine d'armement au canal de Suez, avenue de Carthage, 10, Tunis.
- Vaudaine** (Etienne), professeur au Collège Sadiki, rue Bou-Chenak, Tunis.
- Vendel** (Georges), directeur de *l'Indépendant*, rue d'Allemagne, 3, Tunis.
- Verberckmoës** (le baron Gustave), président du Conseil d'administration de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, avenue du Bois-de-Boulogne, 62, Paris.
- Vergne** (Joseph), officier d'administration, greffier en chef du Conseil de guerre au Corps expéditionnaire de Chine, Takou (Chine).
- Versini** (Dominique), juge de paix, rue Es-Sadikia, 64, Tunis.
- Versini** (Raoul), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, Aurillac (Cantal).

- MM. **Vilade (de)**, docteur en droit, boulevard Pereire, 126, Paris (membre perpétuel).
Vincent (A.), professeur au Lycée Carnot, rue d'Angleterre, 2, Tunis.
Vincent (Marcel), avocat, rue d'Angleterre, 2, Tunis.
Vincent-Duportal, capitaine d'artillerie, Bizerte (Tunisie).

W

- MM. **Waddington**, chirurgien-dentiste, rue de Rome, 3, Tunis.
Wetterlé (Jean-Georges), prospecteur, Souk-Ahras (département de Constantine).
Whitelaw-Reid, ancien ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Paris, 451, Madison-Avenue, New-York (U. S. A.) (membre perpétuel).
Winkler (Auguste), rue de Brettes, Limoges (Haute-Vienne).
Wolff (Georges), architecte diplômé, rue Sidi-Kadous, 34, Tunis.
Wolfrom (Gustave), consul de France, chef du service de la Colonisation à la Direction de l'agriculture et du commerce, rue Tourbet-el-Bey, 33, Tunis.

Y

- MM. **Yver (Georges)**, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée de Douai (Nord).

MEMBRES ASSOCIÉS

- Association française pour l'avancement des sciences (1^o)**, rue Serpente, 28, Paris (membre bienfaiteur).
Bibliothèque française de Tunis (1a), rue de Russie, 16, Tunis.
Bibliothèque nationale d'Alger (1a), Alger.
Cercle de l'Ecole coloniale d'agriculture (1e), Tunis.
Collège Alaoui (1e), Tunis.
M. **Delécras (F.-Valentin)**, rue de Hollande, 10, Tunis.
Direction de l'agriculture et du commerce (1a), rue d'Angleterre, 22, Tunis.
Direction générale de l'Enseignement public (1a), place aux Chevaux, Tunis (membre bienfaiteur).
Direction générale des Finances (1a), place de la Casba, Tunis.
Municipalité de Tunis (1a), rue Es-Sadikia, 5, Tunis (membre bienfaiteur).
Troisième bataillon d'infanterie légère d'Afrique (1e), Le Kef (Tunisie).

Le Président de l'Institut de Carthage,

F. PICARD.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



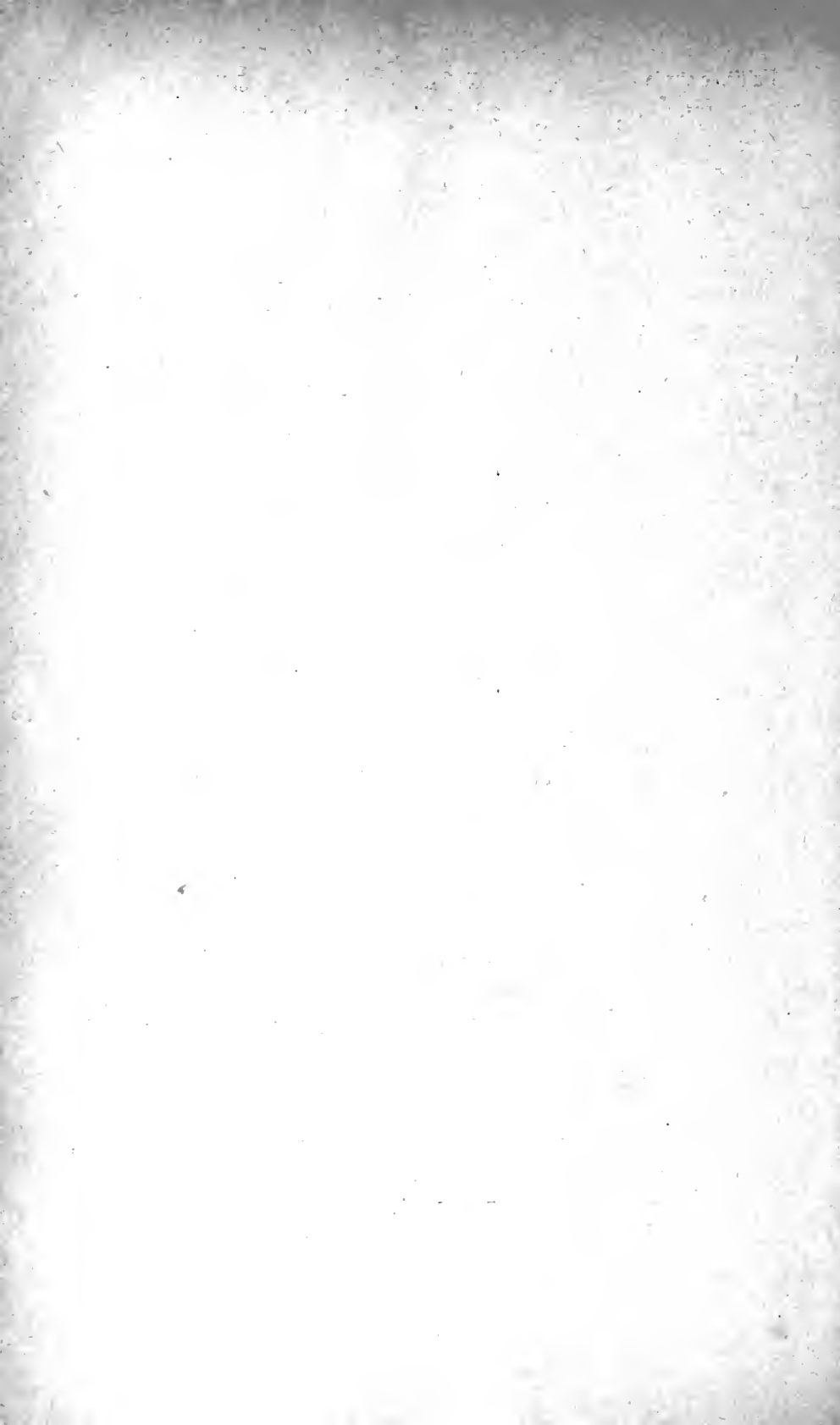
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS, directeur)

1901



LE DJEBEL GORRA

Dans la région, d'une étendue restreinte, que constituent les environs de Dougga, le voyageur trouve de nombreux sites auxquels la nature et le relief du sol impriment des caractères différents. En vertu de cette loi qui fait que nulle part l'homme n'échappe complètement à l'influence du milieu où il habite, cette diversité se reflète dans les vestiges plus ou moins frustes des établissements qu'il a édifiés.

A côté de la vallée de l'oued Matria, fertile dépression vers laquelle s'inclinent doucement de larges surfaces cultivées, où l'agriculture et l'industrie humaines ne semblent guère s'être développées qu'à une date relativement récente, se dresse la masse imposante du djebel Gorra, large rocher d'une altitude de près de 1.000 mètres, balayé sans cesse par les vents et la pluie, qui en ont presque partout mis à nu le squelette grisâtre, abrupte forteresse où, bien avant les Romains, quelques-uns des primitifs habitants de l'Afrique ont placé leurs nécropoles, tandis qu'à ses pieds ils ont élevé leurs demeures et leurs sanctuaires.

Lorsque le voyageur qui suit la voie ferrée de Tunis à Bône a franchi les gorges tourmentées, aux berges bariolées de rose et de violet, qui précèdent la gare de Pont-de-Trajan, il voit les montagnes s'écarter brusquement pour faire place à une admirable plaine couverte de riches moissons. Il ne tarde pas à distinguer, vers le sud-est, dans la ligne sinueuse des crêtes qui forment l'horizon, une longue croupe grisâtre ou lumineuse suivant l'heure du jour ou l'éclairage. C'est le djebel Gorra.

A dire vrai, c'est seulement à certains moments que la montagne se distingue nettement de ses voisines. Mais si le voyageur a la bonne fortune de la contempler à l'heure propice, il sera certainement frappé de l'aspect imposant qu'offre cette grande masse rocheuse.

Pour ma part, j'ai eu bien souvent l'occasion de l'admirer. La vision qu'évoque en moi sa silhouette est intimement liée à l'une des périodes les plus longues et les plus sereines de ma vie d'archéologue. Trois étés durant, j'ai pu chaque jour admirer, de loin, ses larges flancs étalés au-dessus du brouillard bas et lumineux de la plaine.

J'étais à cette époque à Souk-el-Arba, partageant mes soins entre les malades des populations militaire et civile, occupant mes loisirs à diriger les fouilles de Bulla Regia. Chaque soir, après avoir chargé sur la monture qui devait me ramener au camp le précieux butin de la journée, je rentrais au pas, pour ne rien briser.

Tout le monde sait combien sont délicieuses, en Afrique, les heures où commence à se faire sentir la fraîcheur, où la lumière se fait moins vive et plus colorée. Elles m'étaient particulièrement douces, dans la grande plaine, alors que l'esprit satisfait par d'heureuses trouvailles, je cheminais lentement, à l'heure du crépuscule, dans la mer de blés que la brise montante commençait à agiter, ayant devant moi, un peu sur la gauche, le rocher du Gorra, sur son piédestal de massives collines.

Au moment où je quittais le chantier, les montagnes, d'abord resplendissantes, se fondaient peu à peu dans les ombres plus grandes et le soleil s'abaissant projetait sur elles, par de grandes échancrures, de larges faisceaux de lumière rose. Alors, par suite de je ne sais quelle disposition orographique, le Gorra s'éclairait, seul lumineux au milieu de ses voisines plus sombres, profilant sur le ciel les franges éclatantes et déchiquetées de ses rochers blancs. Puis, de grandes taches, violacées dans les bas-fonds, pourpres et rutilantes vers les sommets, l'envahissaient lentement. Peu à peu ses contours, auxquels le crépuscule donnait une extrême délicatesse, s'atténuaient dans la brume dont les masses arrondies semblaient rouler, en montant de la vallée. Puis, l'astre mourant émettait quelques projections lumineuses rasant le sommet du plateau pour disparaître rapidement, ne laissant plus à l'œil que cette double impression : une silhouette sombre et bleuâtre corrodant le ciel encore resplendissant et d'une transparence infinie.

Peut-être devais-je à un autre sentiment que le charme de cette fantasmagorie d'avoir ainsi le regard attiré vers le djebel Gorra. Derrière le grand rocher s'élevaient les admirables ruines de Dougga, et je rêvais de pouvoir un jour les interroger.

On voit par cette digression que si le Gorra appartient à la région de Dougga, c'est aussi, en quelque sorte, une dépendance de la vallée de la Medjerda. Mais s'il touche à ces deux contrées, il présente une structure, une orographie, des vestiges antiques d'un caractère bien particulier. C'est ce qui m'a poussé à le décrire séparément. On pourrait avec assez de justesse le comparer à ces bornes que les anciens plaçaient à la limite de leurs champs, des territoires des cités et dont j'ai retrouvé plusieurs dans le pays. Si par l'inscription de leurs faces opposées elles appartenaient aux terrains qu'elles regardaient et déterminaient, leur forme, leur composition et leur destination en font des objets nettement unis et définis. Cette montagne peut donc être assimilée à une gigantesque borne séparant deux régions.

La forme de l'énorme table est, pour employer une comparaison vulgaire, celle d'une gigantesque semelle orientée de l'est à l'ouest et reposant sur un large piédestal formé par des contreforts qui s'étagent en gradins au-dessous d'elle. Ses bords rocheux s'élèvent à

une grande hauteur et sont si abrupts qu'aucun chemin carrossable ne peut y donner accès. C'est une véritable barrière que les routes doivent contourner. Seule, une piste muletière la traverse en son milieu, suivant une cassure vers laquelle s'inclinent les strates qui forment les différentes couches de la semelle.

Celles-ci se relèvent en effet vers ses deux extrémités. Mais c'est à l'ouest que la montagne prend un aspect particulièrement formidable, formant un escarpement où les couches de terrains, redressées en une large incurvation et brusquement interrompues par une falaise de plus de cent mètres de hauteur, donnent l'impression d'une gigantesque vague figée dans son élan vers le ciel.

Depuis des siècles, les météores rudoient cette masse avec une violence qui ne rencontre aucun obstacle à une pareille altitude et dans un tel isolement du rocher. Aussi les parois grisâtres présentent-elles çà et là des érosions, des échancrures, de profonds sillons, des cavités largement béantes. Les franges qui en dessinent les contours y sont ciselées en d'innombrables créneaux, en bizarres sinuosités, et revêtent souvent l'aspect de pans de murs à demi écroulés, de grosses tours ébréchées dominant les abîmes, évoquant le souvenir de quelque castel ruiné des bords du Rhône.

Sur la plate-forme usée, corrodée, le squelette de la montagne apparaît dénudé, crevassé en tous sens, opposant aux pieds du visiteur les arêtes tranchantes de ses saillies entre lesquelles poussent quelques maigres herbes, quelques buissons rabougris de chêne épineux. C'est seulement le long de la ligne d'affaissement de ses strates que s'étendent quelques champs égrenés le long de la piste.

Sur le point culminant de l'extrémité orientale se dresse un signal géodésique. Malgré les difficultés de l'ascension, j'engage vivement les touristes à pousser jusque-là. Rien n'est désolé comme ce coin, mais rien n'est grandiose comme la vue dont on y jouit. Si on y arrive par un temps clair et, comme je l'ai fait, par Henchir-ech-Chett, on voit peu à peu cette oasis de verdure s'éloigner, la vallée de l'oued Arko s'étendre dans le lointain, puis, brusquement, de l'autre côté, s'abaisser les rochers qui cachent le nord. L'immense plaine de la Dakhla apparaît alors, resplendissante de soleil, si étendue que l'on peut à peine y distinguer la voie ferrée, bordée d'eucalyptus, serpentant de Pont-de-Trajan à Ghardimaou. Çà et là quelques plaques étincelantes révèlent la présence de la Medjerda ou de l'oued Tibar. Plus loin, les croupes boisées de la Kroumirie ; plus loin encore, vers la gauche, les montagnes de l'Algérie. Vers le sud, la vue s'étend au-dessus du djebel Ech-Cheïdi jusqu'au Zaghouan et, plus à l'ouest, jusqu'au plateau des Oulad-Ayar. C'est, en un mot, toute la région septentrionale de la Tunisie que le regard embrasse de là, et il est, je crois, dans la Régence, peu de points d'où l'on puisse contempler un panorama plus varié et plus vaste.

J'ai parlé en commençant des contrastes qu'offre ce pays. Au pied de la sauvage montagne sont deux nids de verdure où l'eau murmure en baignant le pied des oliviers, des grenadiers, des figuiers. Ce sont, au nord Djebba, au sud Henchir-ech-Chett, au-dessous de cascades que leur verse le plateau par sa cassure médiane, à chacune des extrémités de laquelle elles se trouvent.

On peut croire, à priori, que l'élévation et le rude aspect de ces rochers, joints à la présence d'une eau abondante, ont dû attirer les primitifs habitants de l'Afrique, qui, on le sait, avaient une prédilection marquée pour les sites de ce genre. La convergence des routes desservant les régions fertiles de Bulla Regia et de Thugga vers les extrémités de cette barrière naturelle qu'elles devaient contourner devait, à défaut d'autres renseignements, faire penser que de tout temps il dut y avoir des postes, des établissements plus ou moins importants.

On verra en effet que contrairement au pays du Municipium Numlulitanum, de colonisation relativement récente, le djebel Gorra a été très anciennement occupé et que de tout temps, avant comme après les Romains, l'homme y habita et y édifia.

Si donc le grand plateau assista de loin aux luttes qui se sont passées à ses pieds, il prit aussi une part active à l'évolution du pays et il va nous offrir un résumé très court, mais assez exact, du passé de la province d'Afrique.

Si les restes qu'il offre n'ont rien de très grandiose, ils présentent, en raison de leur situation, de leur destination ou de la rareté des monuments auxquels ils ont appartenu, un intérêt d'une saveur particulière. Leur étude me permettra de sortir de la longue et un peu banale liste des édifices que l'on a coutume de rencontrer dans les centres africains romanisés.

Ainsi, de chaque côté du plateau s'étendaient deux contrées remarquables par leur fertilité : d'une part le pays accidenté où s'élevaient Numluli, Thubursicum bure, Thignica, Thugga et Agbia, de l'autre côté, la grande vallée du Bagrada, dont les flancs portaient les cités de Thibar, Bulla Regia, Simittu, Colonia Thuburnica. Nous savons qu'elles ne pouvaient communiquer entre elles qu'en contournant la montagne dont le seuil que dominait son extrémité orientale était le plus fréquenté. C'est par là que passaient hordes guerrières, fonctionnaires, commerçants et cultivateurs pour se rendre d'un pays à l'autre.

Rien d'étonnant à ce que de tout temps il y ait eu en ce point des établissements destinés à protéger... ou à exploiter les passants.

Un sentier de chèvres, sinueux, grimpant au milieu de gros blocs, conduit de ce seuil à la surface désolée du plateau. A peine y est-on parvenu que l'on aperçoit de tous côtés des amas plus ou moins

réguliers de pierres portant soit de grandes dalles bouleversées, soit une espèce de grossier portique se profilant sur le ciel. Ce sont des dolmens. Des dolmens en Afrique ! s'écriera sans doute plus d'un lecteur. C'est une exclamation que j'ai souvent entendue en racontant mes explorations, le public pensant en général que l'on rencontre ce genre de monuments presque exclusivement de l'autre côté de la Méditerranée. Il n'y a pas de doute cependant, et tous ceux qui se sont intéressés au passé de cette contrée savent combien ils y sont abondants. On en a décrit un très grand nombre en Algérie, dans la province de Constantine en particulier, et depuis notre arrivée en Tunisie on en connaît aussi beaucoup dans la Régence. Dans la région qui nous occupe, j'en ai découvert plusieurs centaines, répartis en groupes formant de vastes nécropoles. Rien ne les distingue des dolmens de notre pays. Ce sont les mêmes tables de pierres formées de larges dalles plus ou moins régulières, et, grâce au cadre nu et dévasté où elles se dressent, on peut, sans grande imagination, se croire transporté dans quelque nécropole de notre province bretonne.

On sait que tous ces monuments sont des tombes dont la partie essentielle est une petite chambre limitée par quatre dalles verticales portant une autre dalle horizontale formant table. A l'intérieur on trouve le plus souvent un squelette accroupi ayant près des mains quelque grossière poterie. La chambre est enfouie, ou bien s'élève au-dessus du sol, tantôt librement, tantôt entourée d'un tas de pierres qui peuvent être disposées de manière à former soit une enceinte, soit une petite tour carrée ou ronde, très basse. Elle peut se réduire à une simple dalle posée sur une crevasse de rocher ou simplement maintenue élevée à l'une de ses extrémités par une autre pierre. Quelques-uns de ces monuments ont d'assez grandes dimensions. Leurs tables peuvent avoir plus de trois mètres de côté et s'élever à plus de 1^m60 au-dessus du sol. Mais il en est aussi qui sont beaucoup plus petits. Ce sont en général les plus récents, et ce fait peut facilement s'expliquer. Lorsque arrivèrent ici les populations qui avaient coutume d'ériger des monuments de ce genre, elles trouvèrent la surface du plateau fouillée, divisée, pulvérisée par les agents météorologiques. De toutes parts, de grandes dalles gisaient sur le sol, entièrement détachées ou faciles à isoler. Ces premiers arrivés eurent donc peu à faire pour construire leurs tombes, puisque celles-ci devaient s'élever sur place. En comparant la surface de cassure de certains bancs de rochers et des dalles de dolmens placées dans leur voisinage, j'ai constaté à plusieurs reprises que les blocs n'avaient jamais été transportés au delà de quelques mètres.

Après un certain temps, toutes les grandes dalles furent utilisées, et comme les constructeurs de dolmens n'avaient pas l'outillage né-

cessaire pour en extraire de nouvelles, ils durent se contenter soit de réutiliser les anciennes tombes en y plaçant de nouveaux morts, soit d'employer des matériaux plus petits et qui avaient été dédaignés jusqu'alors. De là des dolmens minuscules qui ont au maximum les dimensions d'un tabouret et qui m'ont à plusieurs reprises servi de sièges. Il est à remarquer que les Africains modernes, ne pouvant — ou ne sachant — manier de gros blocs, construisent encore des édifices en petites pierres tout à fait analogues aux dolmens. Par une singulière coïncidence, j'ai trouvé de l'autre côté de la plaine de la Medjerda, sur une haute montagne qui fait face au Gorra, le djebel Herrech, une grande quantité de ces édicules dolmeniformes élevés par les descendants de ceux qui ont construit les tombes antiques. Ils offrent exactement le même aspect que les plus petites de ces dernières, malgré les nombreux siècles qui se sont écoulés entre leur édification.

La plupart des dolmens ont d'ailleurs subi les injures du temps et les violences des chercheurs de trésors. Il en est peu qui ne soient éventrés, dont la chambre n'ait été plus ou moins bouleversée et dont les ossements n'aient été jetés au vent.

Cette nécropole est la plus septentrionale de celles que l'on connaît au sud de la Medjerda. Il en existe une autre de l'autre côté du grand fleuve tunisien, auprès des ruines de Bulla Regia, et il serait possible avec une longue-vue d'apercevoir d'ici les masses sombres de ses tombeaux. Grâce à la découverte de ces deux groupes, on sait où se touchent et se relient les unes aux autres les sépultures primitives qui se rencontrent en si grand nombre au nord de la province de Constantine et celles qui sont répandues dans le centre de la Tunisie. Ce sont comme les anneaux de la chaîne qui les réunit entre elles de ce côté en passant au-dessus de la Medjerda.

La population qui élevait les grossiers monuments du Gorra devait habiter dans le voisinage, et l'étendue de l'antique cimetière permet d'affirmer qu'il y avait un centre de quelque importance auprès du seuil qu'il domine. Je sais bien que certains auteurs ont avancé que ces grandes nécropoles africaines étaient le lieu de sépulture de nomades ou de gens habitant le pays à une grande distance. Ils ont appuyé leur opinion sur ce fait qu'on ne trouve pas auprès d'elles de vestiges d'importantes agglomérations. Je puis affirmer qu'il n'en est pas de même dans la région de Dougga.

J'ai, en effet, démontré ailleurs que les dolmens y sont réunis en groupes toujours voisins des restes de villes non seulement romaines, mais berbères ou numides : à Bulla Regia, Tebourouk, Dougga, Kern-er-Rebech, c'est-à-dire tout autour du point dont nous nous occupons. Ils sont, aux mêmes endroits, dans le voisinage de sources presque toujours remarquables par leur débit. Or, une ville ne peut

exister en Afrique que si elle est plus ou moins abondamment pourvue d'eau, et on peut dire que là où il y a eu une source abondante, a certainement existé un centre antique.

Enfin, on sait que, soit par goût, soit par nécessité, ces primitifs habitants aimaient à élever leurs refuges ou leurs citadelles sur des plateaux semblables à ceux qui portent nos mégalithes, complétant souvent la défense naturelle qu'ils y trouvaient par une enceinte en matériaux grossiers, plaçant leurs sanctuaires auprès de leur forteresse.

En résumé, lorsque l'on trouve réunis un lieu élevé et naturellement fortifié, une source abondante, les restes d'une ville dont le nom est d'origine berbère ou punique, et une nécropole mégalithique, on est en droit d'admettre que cette dernière est l'œuvre des primitifs habitants de l'antique cité.

On peut facilement se faire une idée de ce qu'étaient ces villes : une réunion d'habitations en branchages ou en pierres sèches — comme on en voit encore dans les dechras — autour d'une source abondante, au pied d'un plateau ou d'un piton rocheux, où l'on pouvait, en cas de péril, se réfugier avec les troupeaux. Dans une partie de l'éminence, les grossières sépultures dolmeniformes et sans doute aussi l'aire sacrée portant un autel dédié à Baâl ou à Tanit. Telles étaient, plusieurs siècles avant notre ère, les cités de la région. Tel devait être le centre situé à l'extrémité orientale du djebel Gorra.

On pourrait objecter à ce qui vient d'être dit une opinion qui a été souvent émise sur l'ancienneté des nécropoles mégalithiques de l'Afrique et d'après laquelle un certain nombre de leurs sépultures renfermant des vases romains seraient postérieures à la destruction de Carthage. Je ne pense pas qu'elle soit applicable à la région qui nous occupe. Les tombes dans lesquelles on a trouvé ces objets leur sont bien antérieures. Il est inadmissible que des Africains qui s'étaient assez transformés pour adopter un mobilier funéraire romain n'aient pas en même temps copié le type des monuments funéraires du peuple conquérant quand ils ont construit des sépultures. Il est encore moins possible que les indigènes qui, tout romanisés qu'ils aient été, ont gravé sur tant de stèles funéraires le disque, le croissant, le triangle sacré, emblèmes de leur antique religion, n'en aient jamais fait figurer sur leurs tombes. Ce fait que sur des milliers de dolmens bien caractérisés on n'en trouve pas un seul qui porte ces emblèmes me semble une preuve irréfutable de leur grande ancienneté. Si, auprès des villes, on a encore, à une époque relativement récente, enseveli sous le mégalithe, c'est en utilisant des sépultures existant déjà, non en en construisant.

Il y avait donc entre la nécropole mégalithique du Gorra et la source qui jaillit au-dessous d'elle un groupe d'habitations. En cas

d'attaque, les indigènes pouvaient se réfugier sur le plateau, et quelques gros blocs jetés au travers du sentier qui y donnait accès le rendaient tout à fait inabordable.

D'autres faits démontrent qu'il y eut ici des habitations avant les Romains. Dans la paroi rocheuse de la falaise qui porte les dolmens du djebel Gorra, immédiatement au-dessus des ruines de Kouch-Batia et près de la carrière d'où furent extraits les matériaux de construction destinés à la ville antique, on remarque deux ouvertures béantes, de forme carrée. On a pris soin de les placer assez haut pour qu'il soit assez difficile d'y arriver, et elles présentent un rebord auquel s'adaptait une dalle qui devait, lorsqu'elle était en place, en dissimuler assez parfaitement l'existence. Elles sont d'ailleurs de petites dimensions, ne mesurant que 0^m 50 de côté.

Derrière elles on a creusé dans le roc une petite chambre, très basse et peu profonde, de forme à peu près cubique, où l'on ne peut se tenir qu'assis ou accroupi. Dans les parois, une ou plusieurs niches ont été ménagées, où l'on plaçait une lampe et quelques objets de mobilier funéraire.

On rencontre assez souvent, en Afrique, ce genre de cavernes artificielles, auxquelles les Arabes donnent le nom de bontiques (*hanout*). Ce sont évidemment des tombes, et leurs caractères tout particuliers permettent d'affirmer qu'elles sont l'œuvre de populations ayant vécu entre l'arrivée des constructeurs de dolmens et celle des Romains. Peut-être serait-il possible de préciser davantage. Je me garderai de soulever ici l'épineuse question de leur origine égéenne ou punique.

Si de l'époque punique il ne reste aucun autre vestige matériel, il existe cependant une preuve de l'antiquité de ce centre dans le nom, retrouvé sur deux bases de statues, que lui donnaient les Romains : *Thimida bure*.

Par une coïncidence qui ne peut être fortuite, la ville placée à l'extrémité de l'une des voies qui aboutissaient ici porte un nom analogue : *Thubursicum bure* (Teboursouk).⁽¹⁾

Un savant allemand a fait remarquer que le second terme de ces appellations avait pour but de distinguer ces localités de deux autres villes qui portaient le même nom. Il n'en serait pas moins intéressant d'en connaître le sens. Tissot pense qu'il vient du radical sémitique « bor », excavation dans le roc. Sans aller à l'encontre de sa grande autorité, je ne puis m'empêcher de remarquer la forte situation de ces deux cités à l'extrémité d'une même route qui les réunit

(1) Ce fait n'est pas isolé. Mon ami le docteur Vercontre m'en signale un du même genre. Une route qui traverse les Alpes de l'ouest à l'est présente à l'une de ses extrémités une ville du nom de *Seggustero* (Sisteron) et à l'extrémité opposée le centre de *Segusio* (Suse).

et qu'elles commandaient. Or, ce terme «bure» a une assonance incontestable avec l'arabe bordj, qui signifie château fort, et le grec *πυργος* en latin *burgus*, qui a le même sens. Si cette réflexion ne soulève pas les protestations des orientalistes, je me demanderai s'il n'y a pas à l'origine de cette étymologie quelque-une de ces influences égéennes que le docteur Bertholon aime tant à rechercher en Tunisie.

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons que Thimida bure existait avant l'époque romaine. Ses ruines, que les indigènes appellent Kouch-Batia, renferment la tombe du marabout Sidi Guerouachi. Elles s'étendent sur une surface de deux à trois cents mètres de côté, entre le pied de la montagne et une source qui jaillit au-dessous d'elle.

Des campements y ont séjourné depuis des siècles et accumulé une épaisse couche de fumier qui a fort heureusement recouvert et protégé les monuments. Aussi les constructions que l'on peut y reconnaître sont-elles peu nombreuses : une enceinte en matériaux grossiers et trois portes dont la partie supérieure, seule visible, indique que le sol antique est à environ trois mètres de profondeur. Deux d'entre elles sont des arcs de triomphe placés en enfilade et sous lesquels devait passer la rue principale de la ville. Il est probable que le *forum* de la petite cité s'étendait de l'une à l'autre. En raison de leur état d'enfouissement, on peut s'attendre à ce qu'un déblaiement y fournisse d'intéressants résultats. Il serait facile de porter les terres à quelques mètres de là sur les talus qui portent les ruines. La troisième porte n'est pas cintrée comme les précédentes, mais formée par un linteau soutenu par deux pieds droits. C'était l'entrée d'un édifice, peut-être de la cella d'un temple qui s'élevait à l'extrémité du forum. Il faut espérer que les missionnaires auxquels nous devons les remarquables découvertes faites à Carthage s'intéresseront à ces vestiges, non loin desquels ils viennent de fonder un établissement, et que le R. P. Delattre trouvera un imitateur que tentera un résultat, certes, bien moindre que ceux qu'il a obtenus, mais néanmoins intéressant et facile à atteindre.

Jusqu'ici, et en dehors d'une inscription nous apprenant que, sous l'empereur Constance, Thimida bure possédait, comme sa voisine Numluli, le titre de municipale, son épigraphie ne mentionne aucun des édifices qu'elle possédait.

Il est remarquable qu'en dehors de cette cité et de celle toute proche de Thibari on ne trouve pas, au sud de l'immense plaine où elles s'élevaient, trace de centres importants, tandis que de l'autre côté, au pied des montagnes septentrionales, les villes y étaient autrement nombreuses et puissantes. Ce fait est dû en partie à l'existence, de ce côté, de sources plus nombreuses et plus abondantes, en partie à la présence de la grande voie de Carthage à Hippone.

Quatre routes venant de la région de Dougga se rencontraient au

seuil de Thimida pour se réunir en un seul chemin qui descendait dans la plaine vers Thibari. Les deux plus importantes d'entre elles venaient l'une de Numluli, l'autre de Thubursicum. On en distinguait parfaitement, il y a quelques années, des tronçons intacts qui ont peut-être disparu depuis que M. le contrôleur civil Balne a rétabli la route de Teboursouk à Thibar.

On permettra à un archéologue de regretter qu'à l'instar de nos prédécesseurs en Afrique nous ne placions pas, le long des chaussées que nous édifions, d'inscriptions portant la date à laquelle a été effectué ce travail et le nom de celui qui l'a entrepris ou dirigé. Ce sont là de précieuses indications pour l'histoire; je n'en veux pour preuve que les multiples renseignements fournis par les antiques bornes milliaires de l'Afrique. Pour m'en tenir à l'exemple tout sporadique que je viens de citer, qui saura, dans quelques années, quand a été réparée l'antique voie de Thubursicum à Thimida, abandonnée depuis plusieurs siècles : *Longa incuriâ corrupta*, pour employer les termes que portent les antiques monuments ?

Ce renseignement aurait pour la postérité un intérêt autre que celui de la seule curiosité, car cette restauration correspond à la construction des premières fermes françaises dans le pays, événement assez important pour être noté ailleurs que dans de périssables archives. Il y aurait aussi quelque justice à retenir le nom des fonctionnaires à l'activité desquels on doit des travaux qui contribuent puissamment au développement de la région. A défaut de bornes dont la pose et la taille, devant lesquelles les Romains n'ont pas reculé, pourraient-nous sembler trop coûteuses, il serait facile de graver le souvenir de ces événements sur les rochers au pied desquels passe la route. Ce serait une pratique peu dispendieuse et fort intéressante, que devraient adopter nos entrepreneurs.

On pourrait encore invoquer des raisons d'un ordre tout différent en faveur de ce desideratum. A l'époque romaine, il était impossible à un Africain de parcourir quelques centaines de mètres sans rencontrer quelque pierre gravée lui rappelant la grandeur et les bienfaits de Rome, les victoires des empereurs, les travaux exécutés pour l'aménagement du pays. C'était sans aucun doute une puissante incitation au « patriotisme ». Sans compter que ces grandes inscriptions, en belles lettres profondément gravées sur la pierre aux tons chauds, étaient un motif d'ornementation qui ne manquait pas de charme. Les bornes milliaires, en particulier, qui, au tournant des routes, dans les plaines comme dans les sombres gorges, rappelaient au voyageur le nom d'un empereur ou d'un haut fonctionnaire, étaient en quelque sorte un compagnon de route abrégeant la longueur du chemin par le récit de la puissance romaine. C'était un enseignement par les yeux, un résumé de l'histoire du pays que l'on feuilletait ainsi lentement, page à page ou, plutôt, « mille par mille ».

Mais revenons à la plate-forme renfermant quelques champs cultivés où se rencontraient les quatre routes. On y trouve les restes d'un assez grand nombre de constructions qui devaient former un faubourg de Thimida. Deux ruines, situées un peu plus loin, auprès du marabout de Sidi Abdallah Melliti, attirent particulièrement l'attention.

Le tombeau de ce santou est bâti contre un immense pan de mur en grand appareil dont la silhouette s'aperçoit de très loin dans la vallée de Matria. A en juger par l'agencement de ses pierres, il est de l'époque byzantine, et son aspect massif comme sa situation indiquent qu'il devait constituer un fort ou un réduit commandant les voies qui passaient à proximité.

Nous sommes ici au bord de la cuvette elliptique où s'élèvent les ruines de Numluli, non loin d'Enchir-Goutneïa, où se trouve la tombe de Junia Saturnina, épouse de Memmius.

En constatant que dans ce pays de Matria les églises les plus importantes étaient situées en pleine campagne, j'ai été amené à conclure que lorsque les villes commencèrent à dépérir, la vie agricole, au contraire, conserva une grande partie de son intensité. La même influence s'est fait sentir ici. Le second édifice que l'on remarque à Sidi-Melliti est, en effet, une basilique.

Ce sanctuaire est d'un plan très particulier, et on n'en a pas, à ma connaissance, rencontré de semblables en Afrique. La partie principale de ce qui en reste est constituée par trois larges fenêtres que séparent de gros contreforts cylindriques sur lesquels s'appuyait autrefois une voûte à pendentifs. Les consoles qui supportaient l'extrémité inférieure de ceux-ci sont encore très bien conservées. Il y avait donc là une basilique non plus à simple ou à triple nef ou en forme de croix, mais à coupole rappelant, dans des proportions plus modestes, celle de Sainte-Sophie à Constantinople.

Cette digression vers Sidi-Abdallah-Melliti nous a un peu éloignés du Gorra. Revenons maintenant vers cette montagne et, partant de Kouch-Batia, suivons le pied de sa falaise septentrionale. Avant d'arriver au village de Djebba, nous rencontrons une petite plate-forme remplie de blocs écroulés, sur laquelle s'ouvre une vaste caverne. Presque entièrement comblée par les éboulements, son entrée était autrefois bien plus spacieuse et sans doute fermée par une porte à laquelle appartenait un linteau de pierre que j'ai retrouvé. Actuellement, elle est tellement obstruée que, pour y pénétrer, j'ai dû m'y glisser en rampant sur le ventre. J'eus d'autant plus de peine à éviter le heurt des pierres anguleuses sur lesquelles je me trainais qu'ayant à peine avancé de deux mètres, je fus assailli par des nuées de moustiques qui me pénétraient dans les oreilles et le nez. Comme je ne pouvais les chasser à l'aide des mains, qui me servaient à me

hisser sur le sol, je dus battre en retraite pour me voiler le visage et renouveler une tentative qui, cette fois, fut couronnée de succès. Après avoir parcouru une dizaine de mètres sur le ventre, je me trouvai dans une vaste salle au sol uni. Sa hauteur est telle qu'avec la faible lumière dont je disposais il me fut très difficile de l'évaluer. Elle m'a paru être d'au moins quinze mètres. Sa longueur est d'environ quarante mètres. En différents points de ses parois débouchent plusieurs galeries qui s'enfoncent dans les profondeurs de la montagne. En face de l'entrée se trouve un long couloir extrêmement élevé, mais si étroit que deux hommes ne pourraient s'y glisser de front. Ce passage a été produit par la dissolution, sous l'action des eaux, d'une couche de roche plus tendre que les deux autres qui, ayant résisté, en forment maintenant les parois. Comme ces strates sont très inclinées, le couloir l'est aussi, et ce dernier étant en outre très étroit, on ne peut s'y tenir ni droit ni penché, malgré sa grande hauteur. On n'y progresse que le corps incliné parallèlement aux couches de terrain et en prenant, avec les mains, un point d'appui sur la strate la plus inférieure.

Après avoir fait plus de cent mètres dans cette situation, je fus forcé par la fatigue et surtout par la crainte de manquer de lumière de rebrousser chemin, avec le regret de n'avoir pu achever une exploration qui eût pu présenter un réel intérêt.

Le seul vestige humain que j'y aie relevé consiste en quelques inscriptions arabes sur le rocher. Il existe, en Algérie, des cavernes dont les parois portent, gravés un grand nombre de fois, des noms à consonnance bizarre, tels que Bacax, Ifru, désignant des divinités auxquelles ces temples souterrains étaient consacrés. Un examen plus minutieux que celui auquel j'ai pu me livrer fera peut-être découvrir le nom du dieu ou du génie qui régnait autrefois dans la caverne du Gorra.

Il est certain que c'est par l'action dissolvante de nappes liquides que ce souterrain a été creusé. Le couloir, les autres galeries dont je n'ai vu que l'entrée doivent en être des diverticules qui peuvent s'étendre très loin. Seule, la présence de réservoirs de ce genre peut expliquer la pérennité des deux sources de Djebba et d'Henchir-Chett, alimentées seulement par les eaux tombées sur la surface relativement restreinte du plateau. Peut-être qu'en explorant avec soin tous les aboutissants de la caverne on découvrirait tout un système de méandres et de salles dont la visite serait un motif d'attraction à ajouter à ceux déjà si nombreux qu'offre la région.

Cette découverte est intéressante à un autre point de vue. J'ai insisté ailleurs sur le rôle que jouent les souterrains, les couches poreuses du sol en retenant les eaux de pluie qui filtrent de la surface jusque-là. Nous possédons ainsi partout, en Afrique, d'immenses ré-

servoires, autrement puissants que les barrages les plus gigantesques ou les citernes les plus étendues, réceptacles qui ont, sur ceux qu'a construits la main de l'homme, ces deux immenses avantages de ne nécessiter aucune construction, et non seulement de conserver un liquide frais et limpide, mais de le filtrer quand il est trouble et impur, tandis que citernes et bassins nécessitent de grands travaux de maçonnerie et ne mettent pas complètement l'eau qu'ils renferment à l'abri de l'échauffement et de la putréfaction.

Au lieu de se borner à construire des réservoirs artificiels dont les plus grands sont encore minuscules en regard des nappes aquifères, on devrait, dans nos pays où ce liquide est chose si précieuse, s'efforcer de l'amener en plus grande quantité dans le sol par la culture et les labours qui en augmentent la surface d'absorption, par les petits barrages au flanc des vallées qui retiennent les précipitations pluviales et surtout par les plantations qui les provoquent et les forcent à pénétrer sous terre.

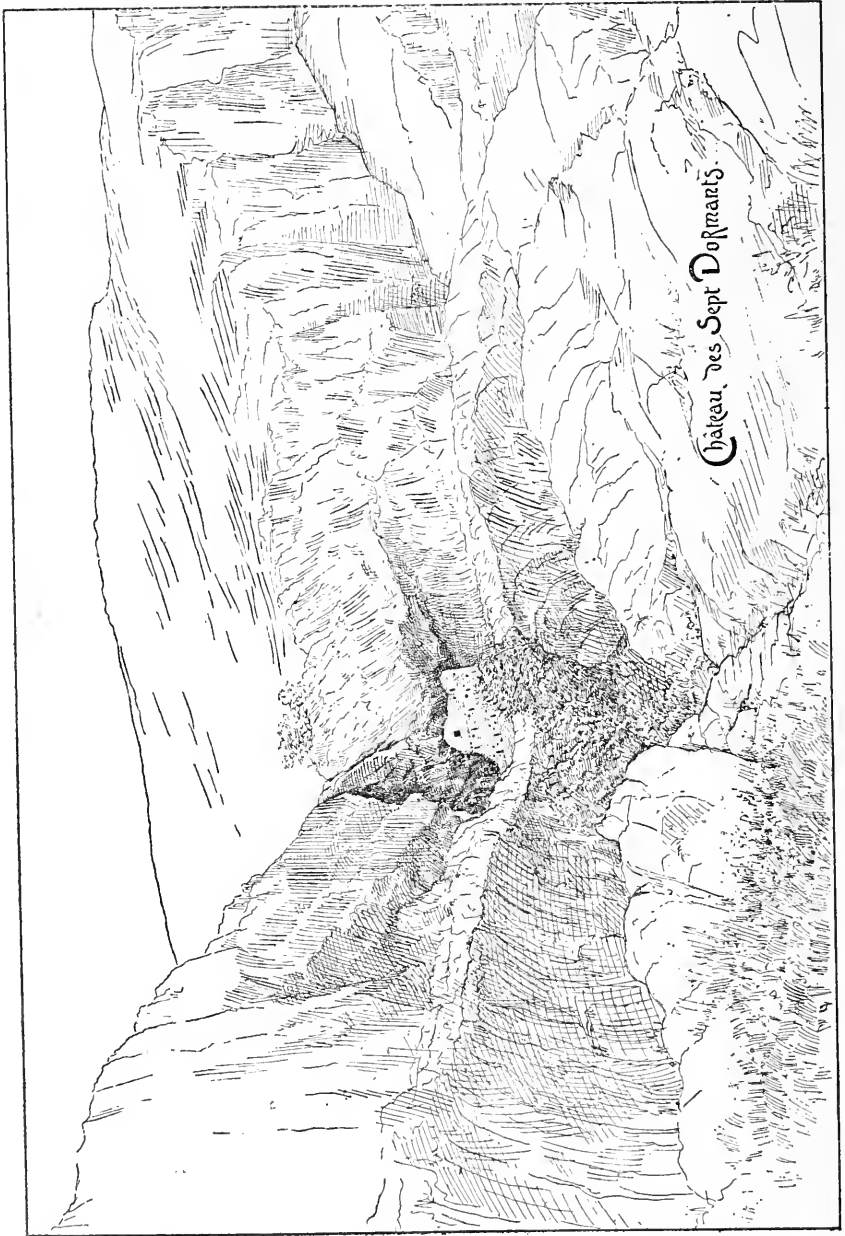
C'est peut-être le seul moyen par lequel les habitants de Tunis pourront se mettre pour toujours à l'abri de la disette d'eau de boisson.

Le djebel Gorra pourrait constituer un champ d'expériences où il serait facile de faire du reboisement, en raison de son peu d'étendue, et de constater les résultats de cette opération grâce à la possibilité de mesurer facilement le débit de ses deux sources. On pourrait peut-être ainsi trouver la formule de règles à appliquer en Afrique sur une plus vaste échelle.

Non loin de la caverne s'élèvent, sur un des contreforts que domine le plateau, les maisons de la petite dechra de Djebba. Le nom en est surtout connu par d'antiques mines de plomb dont l'exploitation a été reprise récemment. Au pied des pauvres habitations l'eau circule de toutes parts en une infinité de ruisselets qui portent la fraîcheur au-dessous d'ombreux vergers. Elle tombe en cascade du haut de la montagne à l'une des extrémités de la fissure qui divise cette dernière. Les énormes falaises qui l'encadrent dans sa chute s'inclinent vers elle en deux masses imposantes et tourmentées. A leur point de rencontre une pluie fine asperge constamment la végétation verdoyante qui croît dans les anfractuosités du rocher, tandis que plus bas quelques arbres énormes et tortueux se balancent au milieu de gigantesques éboulis.

Le sentiment qu'éprouve le voyageur en contemplant ce riant paysage ne tarde pas à faire place à la surprise quand il découvre, derrière la cascade, au milieu de l'escarpement, une antique construction parfaitement conservée, bâtie, juchée, on ne sait comment, en un point complètement inaccessible. C'est le château des Sept-Dormants. La face verticale de la montagne est à ce niveau profondément bu-

rinée par une rainure horizontale qui forme une galerie ou mieux une corniche longue de plus de cent mètres dont cet édifice occupe une partie. On doit donc se contenter d'inspecter de loin ce grand mur dans lequel on distingue une petite fenêtre carrée et deux ran-



gées de meurtrières. L'appareil, en moellons réguliers, est assez visible pour que l'on puisse reconnaître qu'il est de l'époque romaine. Quelle était sa destination ? que renferme-t-il maintenant ? Les Arabes, qui n'ont pas de solution pour la première de ces questions, répondent à la seconde que : « Six hommes et un chien dorment là en attendant le jugement dernier. »

On pourrait penser qu'il y avait en ce point quelque poste de vigie destiné à observer ce qui se passait dans la plaine. Mais il était inutile de le mettre en une aussi étrange position, car, du pied du djebel Gorra, on découvre parfaitement le pays, et si on avait voulu que cet observatoire fût aussi haut que possible, rien n'était plus simple que de le construire sur le plateau même. Il est probable que cette situation avait pour but de permettre aux personnes placées dans le château de se rendre, sans difficulté, au barrage antique dont on voit les vestiges au pied de la cascade. La communication n'existe plus, mais il devait être facile de l'établir à l'aide d'une échelle ou d'un escalier scellé dans le rocher. En cas d'attaque, les gardiens du barrage pouvaient se réfugier en haut, et, de là, lancer sans aucun danger des projectiles sur les assaillants par les nombreuses meurtrières que l'on aperçoit encore.

La corniche qui forme le sol de la galerie présente deux ou trois grands trous circulaires par lesquels un escalier pouvait très bien passer, et on voit, au-dessous de l'un d'eux, dans le rocher, des cavités qui ont pu servir à sceller des marches ou leur support.

C'est suivant toute apparence un éboulement qui, en amenant une solution de continuité dans la corniche, a, un jour, empêché l'accès de cet édifice antique. A-t-on eu le temps d'en enlever le mobilier, et, s'il n'a pas été visité depuis, celui-ci ou du moins ce qui en était le plus résistant ne s'y trouverait-il pas encore ? Ne courrait-on pas au moins quelque chance d'y trouver des objets de peu de valeur, ou brisés, abandonnés là ? Autant de questions qu'on se pose, sans pouvoir y répondre, et qui rendent bien tentante l'ascension de la falaise où se dresse le légendaire château.

De l'autre côté de la plaine, au-dessus de Bulla Regia, j'ai observé dans les escarpements du djebel Rebia les restes d'une construction adossée au rocher et d'un accès difficile faisant face à celle-ci. On peut croire que des communications ont existé entre les deux à l'aide de feux ou de miroirs.

Le barrage antique qui recueillait les eaux de la cascade les transmettait à une conduite maçonnée qui descend jusqu'à la ville de Thibari, située à quelques kilomètres de là, aux bords de la plaine. On peut voir, de Djebba, les piliers de l'antique aqueduc, qui forment encore un long alignement offrant un spectacle tout à fait analogue

à celui que présente également, à l'autre extrémité de la vallée, l'aqueduc de Simittu.

On trouve ainsi, de chaque côté de la Medjerda, deux exemples de ces belles constructions par lesquelles, dans tout l'univers, les Romains alimentaient les cités en eau de boisson. Pour n'avoir point la majesté imposante de l'aqueduc de Carthage, ceux-ci n'en sont pas moins très remarquables.

Si on continue à suivre le pied du djebel Gorra en marchant vers l'ouest, on laisse sur la droite quelques exploitations agricoles parmi les contreforts de la montagne qu'elles cultivaient et on arrive bientôt au point où l'escarpement que l'on côtoie atteint sa plus grande hauteur. Rien n'est imposant comme cette énorme masse, s'élevant verticalement au-dessus de la plaine, grise, tachetée çà et là de grandes plaques jaunes et dont les saillies semblent vibrer sous les chocs d'un vent qui ne cesse de s'y heurter violemment.

On contourne ensuite l'extrémité occidentale de la montagne et par un sentier qui serpente au milieu de pierres grisâtres de toutes dimensions, tombées du plateau, on descend bientôt vers Henchir-ech-Chett. On peut d'ailleurs s'y rendre beaucoup plus rapidement de Djebba en suivant la piste qui traverse la montagne en son milieu. Dans ce cas on traverse les ruines de quelques établissements peu importants au milieu de champs qui couvrent cette partie moins dénudée de la montagne.

Avec la cascade qui le domine, les sources et les ruisselets qui arrosent ses vergers, par sa situation auprès de l'escarpement et au-dessus d'un contrefort qui descend vers la vallée, Henchir-ech-Chett est dans un site tout à fait comparable à celui où s'élève Djebba. Tous deux semblent se faire équilibre aux extrémités de la cassure qui divise le djebel Gorra.

Mes préférences vont cependant au premier, qui, au lieu d'être sur une éminence, repose dans une large et douce dépression. La montagne plus grandiose et plus tourmentée, sa cascade plus large et plus apparente, lui constituent un fond d'une grâce majestueuse. Tout autour, un sol généreux fournit de riches moissons.

Les ruines, peu nombreuses, y présentent à un haut degré des caractères de conservation, de destination, de disposition qui leur donnent un intérêt particulier.

Dans l'escarpement qui domine Henchir-ech-Chett, une ouverture béante et carrée forme l'entrée d'une hanout semblable à celles qui dominent Thimida bure. Mais la chambre est ici d'un accès encore plus difficile, presque inabordable. Elle renferme un sarcophage en forme d'auge creusé dans une de ses parois et assez bien conservé.

À l'ouest de l'oasis, et non loin de la source d'Aïn-Trabe, qui jaillit au milieu des arbres fruitiers, s'élèvent les restes d'un monument

remarquable par son étendue et sa forme. Tourné vers la vallée, il offre à sa partie antérieure un soubassement bien conservé, en belles et grandes pierres, orné d'une corniche. Il portait jadis une balustrade en arrière de laquelle s'étendait une terrasse d'où l'on a sur le pays une vue magnifique. Au fond de cette plate-forme s'élevait une grande niche ou abside qui devait, suivant toute apparence, abriter les statues de personnages dont les restes étaient là, car il s'agit d'un monument funéraire. Derrière deux gros piliers en maçonnerie, vestiges de cette niche, une salle précédait un caveau funéraire, à demi enfoui et d'une merveilleuse conservation, qui mesure dix mètres de longueur sur deux mètres de largeur et s'ouvrait, en avant, par trois larges arcades. En arrière, ses murs, en belles pierres de taille, ornés d'un soubassement et d'une corniche intacts, présentent des niches à la partie inférieure desquelles on a creusé une petite cassette, de forme tronc-conique, où l'on déposait les restes incinérés.

L'ensemble de ce monument mesure environ trente mètres de longueur sur vingt mètres de largeur. C'est un des édifices funéraires les plus vastes que l'on connaisse en Afrique. En raison de son importance et de son étendue, je ne serais pas étonné qu'il ait été le lieu de repos d'une puissante famille, d'un collège funéraire ou d'une corporation.

A l'autre extrémité des vergers s'élève le bordj d'Abd-el-Melek. C'est une construction antique, sans ornements, sans inscriptions apparentes. L'intérêt qu'il offre réside dans son parfait état de conservation. Non seulement ses murs ont résisté aux injures du temps, mais la couverture elle-même existe encore, formée par une grande voûte revêtue de tuiles.

Il est difficile de tirer de son architecture quelque renseignement sur sa destination, mais je croirais volontiers que c'était la cella d'un temple. Peut-être y avait-il là un sanctuaire dédié à Esculape, dont une inscription nous a conservé le souvenir.

On lit, en effet, dans la cour du bordj les mots suivants, gravés sur une pierre :

Sacrum) dei Æsculæpi et....

Il est donc certain que le dieu de la médecine avait ici un sanctuaire. On sait combien il aimait à rendre ses oracles dans des édifices situés à la campagne au milieu des bosquets, auprès des sources. Il devait donc être complètement satisfait de cette résidence.

Mais ses prêtres et ses disciples ne se contentaient pas d'observer les rites de son culte, de lui demander la guérison de leurs clients. C'étaient en outre des praticiens plus ou moins expérimentés qui, comme les Asclépiades, se transmettaient les connaissances de leurs prédécesseurs. Sans doute, les malades venaient ici autant pour

s'adresser au dieu que pour recourir à l'expérience des hommes de l'art qui vivaient à l'ombre de son temple. Ces derniers étaient-ils revêtus de la dignité sacerdotale ? étaient-ce au contraire de simples praticiens ? Je l'ignore. Mais on a trouvé dans une écurie du bordj l'épithaphe d'un médecin, et la présence de ces deux inscriptions l'une près de l'autre, au voisinage immédiat de l'édifice antique, nous éclaire sur sa destination. Il y a toutes chances pour que le bordj d'Abd-el-Melek soit l'antique temple d'Esculape.

Le médecin dont on a retrouvé le nom s'appelait Q. Evasius Sipo Severianus et c'est sans doute le zèle avec lequel il soignait ses malades qui lui a valu l'épithète de *medicus piissimus*, que l'on peut traduire par médecin très dévoué, gravée sur son monument funéraire.

Une autre inscription, qui git maintenant auprès de la source d'Aïn-Trabe, c'est-à-dire non loin du bordj, nous apprend que la famille des Valerius avait élevé ici un temple à Hercule.

Le culte que l'on y rendait au héros dont le nom était synonyme de force, de vigueur physique, était loin d'être déplacé. A côté des personnes réellement malades, les médecins de Henchir-ech-Chett devaient recevoir la visite des débiles, des anémiques, qui étaient certainement nombreux dans toute la campagne voisine, au sol très fertile mais très humide, et pour qui la belle santé du fils d'Alemène devait être un idéal fort enviable. Si rien n'autorise à croire que les anciens l'aient invoqué comme dieu de la santé, il est difficile d'admettre que lorsque les faibles et les convalescents sortant de chez les praticiens ou du temple d'Esculape saluaient, en passant, le demi-dieu son voisin, ils n'aient envié ses qualités physiques, et — on sait combien les pauvres malades aiment à se bercer d'illusions — souhaité qu'il les aide à être, même faiblement, ses imitateurs.

Une autre cause devait, d'ailleurs, produire les heureux résultats attribués à la bienveillance des dieux et à la science des hommes. C'était la salubrité du site. L'altitude à laquelle il se trouve, la barrière qu'oppose le Gorra aux vents du nord-ouest, si violents et si froids dans ce pays, les excursions que l'on pouvait faire sur le plateau voisin, en y graduant la fatigue et la vivacité de l'air par des ascensions plus ou moins longues, la présence de nombreux oliviers sauvages prouvée par une inscription que j'ai trouvée près de là, la pureté et l'abondance de l'eau, l'inclinaison du sol et la nature rocheuse de son fond, tout cela constituait un milieu admirablement propice aux valétudinaires. Je puis l'affirmer sans crainte d'être contredit par mes modernes confrères, nous ne trouverions pas dans le pays, pour y établir un sanatorium, de meilleur emplacement que celui-ci.

Nul doute que les gens bien portants eux-mêmes n'y soient venus fréquemment. On sait par l'épigraphe que dans ce pays comme aux

environs du Municipium Numlulitanum une partie du sol était entre les mains de grands propriétaires. A certaines époques de l'année, et surtout quand les fièvres régnaient dans la fertile vallée où ils avaient leurs domaines, ces riches personnages venaient sans doute se reposer dans la montagne et jouir de l'animation qui devait régner ici, comme cela a lieu dans nos stations balnéaires et estivales.

Si le lecteur pense que les considérations qui précèdent dépassent les renseignements fournis par les faits en préjugant de la salubrité de ce point, voici quelques chiffres qui emporteront sa conviction.

Un certain nombre de stèles funéraires y ont été retrouvées, dont la lecture est suffisamment éloquente. Sur sept épitaphes ayant trait à des adultes, on relève un centenaire, mort à cent douze ans, un autre personnage qui a vécu quatre-vingt-cinq ans et trois dont la vie a duré plus de soixante-dix ans.

Certes, on sait que les centenaires ont été, un peu partout, nombreux en Afrique. Mais, dans ce pays, et en particulier dans la région de Dougga, il n'existe que très peu de points où les monuments funéraires offrent une aussi grande proportion de cas de longévité, d'où l'on peut conclure qu'il était d'une salubrité exceptionnelle.

L'étude des ruines d'Henchir-ech-Chett jette donc un jour curieux sur quelques points de l'antique vie africaine. Nous savons qu'il y avait ici un temple d'Esculape, placé, comme l'étaient d'habitude les sanctuaires de ce dieu, en pleine campagne, au milieu de bosquets, auprès de sources limpides, et qui plus est, dans la montagne. Non loin de lui, s'élevait un autre temple dédié à Hercule. L'épigraphie nous montre, en outre, vivant auprès de ces monuments des médecins dévoués à leur clientèle, une population remarquable par sa longévité.

On peut donc dire qu'il y avait autrefois sur le versant méridional du Gorra, sinon un véritable sanatorium, ce mot impliquant chez nous l'idée d'établissements médicaux et de cures méthodiques que les anciens paraissent n'avoir pas connus, du moins un point particulièrement salubre où les cultes d'Esculape et d'Hercule étaient en honneur, qui devait sans doute être fréquenté durant la saison des fièvres par les personnes habitant les terres basses des environs.

Tels sont les restes de son passé que nous offre le djebel Gorra, dans la partie comprise entre Henchir-ech-Chett et Kouch-Batia. Au sud-est de la montagne, on ne trouve que quelques établissements peu importants, ce qui n'est pas sans causer une grande surprise à ceux qui admirent le beau pays de culture et de pâturages que constitue son sol humide et fertile.

Après avoir jeté un coup d'œil en arrière pour revoir les points les plus saillants qui ont été rencontrés dans cette excursion : dolmens, chambres creusées dans le roc, petit centre fortifié avec ses portes

triomphales, basilique d'une forme toute particulière, cavernes aux galeries inexplorées, château des Sept-Dormants avec son barrage, vaste mausolée ou caveau funéraire intact, édifice romain ayant conservé sa couverture intacte à travers dix-huit siècles, on pensera sans doute que le djebel Gorra est digne d'une visite.

Les touristes qui compléteront leur excursion aux ruines de Dougga en poussant jusqu'à l'immense table de pierre ne regretteront pas le déjeuner qu'ils devront faire sous les ombrages de Djebba ou d'Henchir-ech-Chett.

Docteur CARTON.



LA COLLINE DE SAINT-LOUIS

A CARTHAGE

Temple d'Esculape. — Nouvelles découvertes. — Inscriptions.

Avant de donner les textes que j'ai recueillis sur la colline de Saint-Louis durant ces dernières années, je signalerai ici plusieurs autres découvertes.

La première se rapporte au temple d'Esculape.

Tous ceux qui ont visité Carthage connaissent la série d'absides s'ouvrant vers la mer à l'entrée du jardin de Saint-Louis.

L'abside centrale, dont la voûte était décorée de caissons en stuc, et les trois autres situées à droite ont été déblayées en partie par Beulé. La symétrie en indiquait encore trois autres à gauche, mais Beulé ne put les atteindre, parce que le terrain était occupé par un cimetière. C'est là, en effet, qu'avant l'existence d'un cimetière chrétien à La Goulette, plusieurs familles avaient obtenu l'autorisation d'enterrer leurs morts. Des marins français décédés en rade y reposaient également.

Lors de la création du Collège Saint-Louis, le cardinal Lavigerie, ne voulant pas que les parents eussent à traverser un cimetière pour arriver jusqu'à leurs enfants, fit exhumer les corps et les fit transporter près de l'endroit où devait s'élever la Primatiale. Ce petit cimetière a été placé sur les ruines de grandes citernes au pied du temple capitolin. Le champ devenu libre dans l'enclos de Saint-Louis me permit d'explorer les trois absides que Beulé n'avait pu déblayer.

Dans la plus proche de l'abside centrale nous avons découvert une large estrade carrée du milieu de laquelle émerge une pierre rectangulaire ayant servi peut-être de piédestal ou d'autel.

Cette salle a été remaniée à l'époque chrétienne, car une des pierres de l'estrade a été trouvée marquée d'une croix. Nous l'avons placée sur le bloc central.

Une abside de même genre se voit à Rome sur un des côtés du Panthéon, vis-à-vis de l'Académie ecclésiastique. « On a voulu, dit M. Gaston Boissier, ⁽¹⁾ y reconnaître les restes de thermes ou d'une *palaestra* ou d'un temple. »

On verra plus loin que la salle voisine de celle qui ressemble au monument de Rome nous a révélé l'existence de thermes.

(1) *Journal des Savants*, juillet 1885, p. 396-397.

Pour le moment, la découverte que je tiens à noter ici est celle de l'emplacement d'une colonnade ayant fait partie du portique du temple d'Esculape.

Au-dessus des absides dont je viens de parler, sur le mur même du péribole contre lequel elles sont adossées, nous avons reconnu la place certaine d'une série de colonnes.

D'énormes pierres carrées, de 1^m 40 de côté et de 0^m 55 d'épaisseur, enchâssées dans la maçonnerie au niveau de la face supérieure du mur du péribole et de la terrasse des absides, marquent la place de chaque colonne.

Nous avons pu ainsi déterminer la position de neuf colonnes, et il est facile de fixer la place qu'occupaient les autres. Entre les deux allées qui montent à la chapelle de Saint-Louis, il y en avait seize. La longueur du mur actuel de soutènement en représente dix. Les colonnes étaient à 3^m 65 l'une de l'autre, d'axe en axe.

La direction de cette colonnade peut être indiquée par le mur actuel de soutènement du terre-plein de la chapelle. Elle lui est parallèle et n'en est séparée que par un intervalle de 2^m 50.

Cette colonnade formant le péristyle du temple devait sans doute se continuer sur trois côtés entourant une vaste *area*, car le temple d'Esculape paraît bien avoir été périptère.

Nous avons trouvé sur la colline de Saint-Louis des portions de marbre numidique qui doivent avoir appartenu au temple. Beulé lui-même a raconté que l'architecte de la chapelle de Saint-Louis avait découvert de belles colonnes de marbre et en avait fait dresser quelques-unes pour l'ornementation du jardin.

Une de ces colonnes a été dressée sur le bord de l'allée de droite. Une énorme pierre semblable à celles que nous avons découvertes lui sert de base et elle forme aujourd'hui la tête de ligne de la colonnade dont j'ai reconnu l'emplacement.

On peut se demander si l'architecte, en l'adressant en cet endroit, n'a pas eu l'intention de la remettre à sa place primitive ou du moins d'indiquer que là s'élevait jadis une colonne.

Quoi qu'il en soit, en s'aidant des pièces de grande sculpture, corniches, frises et soffites, tambours de colonne, bases et chapiteaux exhumés sur la colline de Saint-Louis, un habile architecte pourrait tenter de nous dire ce qu'était le temple d'Esculape.

Si l'on rétablit par la pensée cette enfilade de colonnes ayant pour soubassement la série d'absides aujourd'hui déblayées et pour couronnement un riche fronton, cette architecture étagée, qui rappelle l'acropole d'Athènes, fera mieux comprendre les textes d'Appien, de Strabon et d'Apulée lorsqu'ils parlent du temple d'Esculape.

« Tout au milieu de la ville, dit Strabon, s'élève l'acropole autrefois

appelée Byrsa. C'est une colline passablement haute et escarpée, couronnée à son sommet par le fameux *Asclepieum*. »

Appien indique le même emplacement et ajoute que, de tous les temples de Carthage, c'était le plus riche et le plus célèbre.

La détermination d'une colonnade antique dans l'enceinte même du jardin de Saint-Louis m'a paru mériter d'être signalée, car elle pourra peut-être un jour servir de base à la reconstitution du plan du temple d'Esculape.

J'écrivais, il y a seize ans, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, que l'ensemble des constructions de Saint-Louis occupe la place du temple d'Esculape, de son *area*, de ses portiques et de sa *cella*.

On sait que dans ce temple étaient la bibliothèque publique et le dépôt des archives. Des fragments d'inscriptions trouvés dans le jardin même de Saint-Louis sont peut-être des débris des mots qui désignaient ces diverses parties du temple. Ainsi le fragment CHIV fait penser au mot *Archivum*, par lequel on désignait le dépôt des archives; un autre ■■■■■ECA peut avoir appartenu au mot *Bibliotheca* et enfin LIB■■■■■ à un des dérivés de *liber*, tel que *librarium*, etc.

Nous avons trouvé de même plusieurs fois sur la colline de Saint-Louis le nom d'Esculape plus ou moins tronqué. Ici, c'est *EsculAPI* en grands et beaux caractères; là, *EscVLAPIO* gravé sur le bord d'un cratère de marbre, ou encore sur un autre fragment *ASCLEPIus* ou *ASCLEPIeum*.

Les Grecs donnaient à Esculape le nom d'*Asclepius* et à son temple, comme nous l'avons vu plus haut par le texte de Strabon, celui d'*Asclepieum*.

On trouvera de nouveau, dans les inscriptions qui vont suivre, deux fois le nom d'Esculape.

Outre les monuments écrits, nous avons trouvé sur la colline de Saint-Louis des fragments de bas-reliefs dans lesquels apparaît le serpent d'Esculape. Je citerai aussi une statuette de la déesse Hygie, appelée aussi *Salus*, qu'on avait coutume de joindre à Esculape dans les invocations.

Quod te, Æsculapi, et te, Salus, lit-on dans Térence.

En Grèce, leurs statues allaient toujours de pair.

En voilà assez pour établir que le temple d'Esculape était situé sur le sommet de la colline de Saint-Louis.

Au sujet du mot *Salus*, qui vient de passer sous ma plume, j'ai trouvé dans les écrits de saint Augustin un détail curieux qui intéressera les savants qui étudient la langue phénicienne. Je le crois peu connu; peut-être même n'a-t-il pas encore été relevé; en tout cas, je ne l'ai rencontré nulle part dans les ouvrages traitant de la langue punique.

L'évêque d'Hippone nous dit que le mot *Salus*, prononcé par des

lèvres romaines, sonnait aux oreilles des Carthaginois comme le nombre *trois* dans leur langue.

Au contraire, lorsqu'un Carthaginois prononçait le nombre *trois* devant un Romain, celui-ci entendait le mot *salut* et se figurait qu'il parlait du salut ou de la déesse *Salus*.

Comme les Latins donnaient à la lettre *u* le son de *ou*, il s'ensuit que le nombre *trois* se prononçait *salousse* en carthaginois, dans cette langue qui, encore d'après saint Augustin, avait *une certaine ressemblance* avec l'hébreu : *Istae enim linguae sibi significationis quâdam vicinitate sociantur*.

Une autre découverte, que je tiens à signaler, a été faite ces jours-ci par mes confrères dans le flanc sud-ouest de la colline.

Dans cette partie, j'avais déjà reconnu un épais mur de fortification situé, suivant une ligne perpendiculaire, au milieu de la nef de la Primatiale. Sur mes indications, les élèves du scolasticat, profitant de leurs heures de récréation, pratiquèrent le long de cette muraille une tranchée qui fit découvrir un égout non voûté, fermé de larges dalles. Ses dimensions intérieures sont de 1^m 47 de hauteur et 0^m 75 en largeur. Jusqu'à ce jour, cet égout a été reconnu sur une longueur de près de 40 mètres, mais il se continue assurément dans la partie haute de la colline et dans la partie inférieure où il devait aboutir à un égout collecteur transversal se dirigeant vers la mer. La portion retrouvée est à 37^m 30 du sentier qui, du plateau de Saint-Louis, descend directement au village de Douar-ech-Chott.

Parmi les objets trouvés dans cet égout, je noterai une figurine en ivoire haute de 0^m 077. Très efflanquée, car elle mesure à peine 0^m 01 de largeur aux hanches, cette statuette représenté une déesse. Les yeux, tout ronds, semblent avoir été faits au compas. De la main gauche elle fait passer sur son épaule sa longue chevelure qui vient tomber en une tresse sur le milieu du corps. De la main droite elle tient sur son épaule un long et étroit fillet qui tombe derrière le corps, couvrant les jambes jusqu'aux talons.

Les autres pièces sont des morceaux de verre, de terre cuite et de bronze, un crochet et une sonnette de forme conique aplatie avec anneau de suspension, des débris de lampes chrétiennes. A signaler deux lampes, dont une à deux becs opposés avec anneau de suspension au centre du disque, et l'autre de forme ordinaire, mais décorée du monogramme du Christ, X et P, entre deux palmes.⁽¹⁾

La découverte d'un égout dans les ruines de Carthage offre un certain intérêt pour la topographie de l'ancienne ville, car les an-

(1) Une troisième lampe porte comme sujet une colombe tournant le bec vers une couronne renfermant la croix.

ciennes rues n'ayant presque nulle part laissé de traces, ce sont les égouts qui en révèlent la direction et l'importance.

Fidèle à la tâche que je me suis imposée, depuis que je suis à Carthage, de noter les découvertes, je donne ici les inscriptions et fragments d'inscriptions trouvés sur la colline de Saint-Louis durant ces dernières années.

1 — Au mois de septembre 1899, les Arabes, en démolissant une vieille mesure au pied de la colline de Saint-Louis, vis-à-vis l'entrée du Carmel, trouvent parmi les moellons un fragment de plaque de marbre blanc, épais de 0^m 033, portant trois lettres de la première ligne d'une inscription monumentale :

a ESCulapi

Hauteur des lettres, 0^m 10. L'intervalle entre les caractères et l'arête supérieure de la plaque est de 0^m 045.

Il me semble difficile de ne pas reconnaître dans ces trois lettres, comme dans trois autres : API de même grandeur trouvées en creusant les fondations du chevet de la Primatiale, le nom d'Esculape.

2 — En réunissant vingt fragments d'une mince plaque de marbre blanc trouvés dans le flanc *est* de la colline, j'obtiens cette portion de texte :

ATTI ·

ONT · MAI · XV · S · F ·

PROPRAET · PROV · NVMID

pROV · GALLAE · pRAES · PROV · BIZAC · CONSVLAR

· PROV · THRAC · CONSVLAR · PROV · SICIL · COM ·

· PROCONS · PROV · AFR · AGENS · IVDICIO · SACRO

peR PROVINCIAS · AFRICANAS

ab ut ROQ · LATERE in STITVIT · D

C · FILIOF karthAGINIENS

La plaque entière avait au moins 0^m 77 de hauteur. Les lettres mesurent 0^m 05, sauf à la première ligne où elles atteignent 0^m 06. Elles conservent des traces de couleur rouge.

A la cinquième, au commencement, amorce d'un R.

A la sixième, également au commencement, amorce d'un A ou plutôt d'un M.

Voici, d'après M. Héron de Villefosse, les différents honneurs et les différentes fonctions énumérés dans cette inscription :

1 *Pontifex major.*

2 *XVvir sacris faciundis.*

3

- 4 *Legatus pro praetore provinciae Numidiae.*
- 5 *Peraquator census provinciae Gallaeciae.*
- 6 *Praeses provinciae Bizacenae.*
- 7 *Consularis provinciae Europae, provinciae Thraciae.*
- 8 *Consularis provinciae Siciliae.*
- 9 *Comes ordinis primi.*
- 10 *Proconsul provinciae Africae, agens iudicio sacro.*
- 11 *item per provincias Africanas perfunctus officio praefecturae praetorio.*

Le nom du personnage qui a passé par ces différentes charges n'a pas été retrouvé. Mais M. Héron de Villefosse, qui a bien voulu étudier ce texte, écrit : ⁽¹⁾

« Il est extrêmement probable que les fragments font partie d'une inscription relative à *L. Aradius Valerius Proculus qui et Populonium*, auquel deux inscriptions de Rome attribuent un *cursus honorum* absolument identique. Si l'on adopte cette manière de voir, les lacunes du texte de Carthage peuvent être facilement comblées à l'aide des textes de Rome. Après les mots XV · S · F ·, *quindecim vir sacris faciendis* (n° 2), il faut ajouter *pontifex Flavialis, praetor tutelarius*.

« Ce personnage fut proconsul d'Afrique dans le second quart du IV^e siècle. Ch. Tissot a placé son gouvernement vers l'année 335; cette date est approximative; aucun document ne permet de déterminer d'une manière précise la date de ce proconsulat. Il fut consul, en 340, avec Septimius Acyndinus. On sait aussi, par le chronographe de 354, qu'il fut deux fois préfet de Rome, la première fois en 337-338, la seconde fois en 351-352. Pendant son proconsulat d'Afrique, un décret impérial le chargea, à titre exceptionnel, de remplir les fonctions de préfet du prétoire dans les provinces du diocèse d'Afrique. C'est sans doute ce qui était rappelé à la ligne 7 par une formule probablement plus abrégée que celle des inscriptions de Rome.

« La dernière ligne renfermait le nom de celui qui avait fait graver l'inscription, afin peut-être de perpétuer le souvenir d'une réparation faite à quelque édifice de Carthage par l'ordre de *L. Aradius Valerius Proculus*. »

L'endroit où ont été recueillis les nombreux fragments de ce texte brisé nous a fourni deux belles têtes de marbre provenant de grandes statues. L'une est une tête de femme au type de Junon, elle mesure 0^m 53 de hauteur. Le cou était taillé de façon à pouvoir s'enchâsser dans le torse de la statue. L'autre, barbue et couronnée de

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, séance du 24 décembre 1897.

lauriers, est une tête de l'empereur Lucius Verus ; elle mesure 0^m 435 de hauteur.

Les deux statues étaient appliquées. Ces têtes proviennent, à proprement parler, de hauts reliefs.

L'inscription suivante est aussi de même provenance. Le nom d'Esculape, qui se reconnaît à la dernière ligne, permet, ce semble, d'attribuer à ce dieu l'édifice indiqué par M. Henri de Villefosse à la fin de sa savante note. Ce devait être le temple d'Esculape, dont la situation sur la colline de Saint-Louis a déjà été établie.

Voici le second texte :

3 — Sur une dalle de marbre blanc, à revers brut, épaisse de 0^m 03, trouvée dans le flanc *est* de la colline de Saint-Louis :

c LODIVM *Ampl* IATVM NAEVIAN V
 CV · ET COCCIO *h* ONORINO C · V · LEG · PRO I
 O · SVSCEPTVM · *Per* SACERDOTEM
h ONORATAM · ITEM · SVSCEPT *am*
 AesCVLAPI · AEDIFIC ~ I

Hauteur des lettres, 0^m 05. A la deuxième ligne, avant le premier C, amorces de deux lettres, AB ou AS ; la dernière lettre de la ligne ne doit pas être complète. A la troisième ligne, avant le premier O, amorce d'une lettre qui paraît être un I.

Voici deux autres fragments de cette inscription :

^a
 sa CERDO
 II

^b
 M · M
 R · C · M

Dans le fragment *a*, amorces d'une ligne supérieure ; à la deuxième ligne, avant les deux premiers traits, amorce d'une lettre, C, G ou T.

Dans le fragment *b*, avant le premier M, amorce d'une lettre qui est peut-être un A ; après le dernier M, je crois aussi reconnaître l'amorce d'un A.

Comme dans le numéro précédent, ce marbre, malheureusement incomplet, mentionne un légat *pro praetore*. Ici, il s'appelle *Cocceius Honorinus*.

« Ce personnage, m'écrit M. de Villefosse, était connu par un passage d'Apulée dans les *Florides*, mais on ignorait complètement son nom de famille *Cocceius*... Le nom de la première ligne doit être celui de *Clodius Ampliatus Naevianus*. »

4 — Plaque de marbre blanc, épaisse de 0^m 07, ayant servi de base à une statuette. Sur la tranche taillée en forme de gorge, entre deux moulures, on lit :

||||| C · TAVRÔBOLIATUS · D · D ·

Hauteur des lettres, 0^m015. La statuette que portait cette base a été offerte, sans doute, dans le temple d'Esculape, par un personnage qui avait reçu le taurobole. On appelait ainsi l'immolation d'un taureau, faite ordinairement en l'honneur de Cybèle. La victime était égorgée au-dessus d'une fosse dans laquelle se tenait celui qui voulait être purifié par cette sorte de sacrifice. Il était inondé du sang du taureau et, conservant ensuite le plus longtemps possible ses vêtements maculés, pouvait se glorifier du titre de *tauroboliatus* qui se lit sur notre marbre.

Le quartier qui nous a fourni ces inscriptions renfermait aussi des morceaux de sculptures et de statues. On a trouvé (août 1895), près du sentier qui descend de Saint-Louis dans la direction de l'est, un peu au-dessous du chemin carrossable, un fragment de frise conservant dans un rinceau de feuillage un oiseau et son nid, puis un débris de statue représentant une cuirasse ornée d'une tête de Méduse.

5 — Sur un fragment de marbre gris, à revers lisse, épais de 0^m026 à 0^m028 :

||||| C · P R O |||||

Hauteur des lettres, 0^m055.

6 — Sur un débris de marbre blanc, à revers brut, épais de 0^m045 :

||||| N A |||||

Hauteur des lettres, environ 0^m09. Avant N et après A, amorce d'une autre lettre.

7 — Sur un lambeau de plaque de marbre blanc, à revers brut, épais de 0^m035 :

||||| T H A |||||

Hauteur des lettres, environ 0^m06. Une ligne inférieure était composée de grands caractères. Les lettres que nous donnons ici appartenaient sans doute au mot KARTHAGO.

8 — Sur un morceau de plaque de marbre blanc, épais de 0^m21, à revers lisse :

—————
||||| S O L I |||||
||||| A N V S |||||

Hauteur des lettres, 0^m038.

9 — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0^m033; trouvé dans la salle voisine à droite de la salle centrale du monument romain dont

les restes se voient au-dessous de l'ancienne chapelle de Saint-Louis :

■■■■ V A M I ■■■■
■■■■■■■■ N ■■■■■■■■

Hauteur des lettres, 0^m09. I appartient peut-être à une lettre, qui n'est pas complète. Après N, amorce d'une lettre telle que S, C ou autre. Dans ce fragment il était peut-être fait mention d'une statue.

10 — Dans la deuxième salle à gauche on a trouvé des fragments de lampes chrétiennes, beaucoup de marbres de couleur taillés en tablettes de diverses formes, un masque en marbre blanc et ce morceau d'inscription gravé sur un marbre blanc, à revers brut, épais de 0^m06 à 0^m07 :

■■■■ E I · M A R M O ■■■■

Hauteur des lettres, 0^m055. La lettre I doit être un T. Le texte dont ce fragment faisait partie mentionnait sans doute les ornements en marbre dont le monument était décoré et dont nous avons recueilli des débris. Le côté gauche de la salle d'où provient ce morceau d'inscription était tout rempli de cendres, indices de thermes.

Dans la troisième salle, voisine de la précédente, nous avons trouvé des lampes chrétiennes avec le monogramme du Christ sous sa forme constantinienne, la croix monogrammatique, le Phénix et la représentation de Daniel dans la fosse aux lions; puis, comme marbre, une lanière de cuirasse ornée d'un lion, un fragment de statue, un morceau de *transema* à imbrications ajourées et des débris d'inscriptions.

11 — Fragment de dalle de marbre blanc, à revers brut, épais de 0^m03; trouvé dans la troisième salle située à gauche de la salle centrale du monument qui se voit au-dessous de l'ancienne chapelle de Saint-Louis :

■■■■ O F L A ■■■■

Lettres appartenant à la première ligne du texte, hautes d'environ 0^m13.

12 — Fragment de même provenance; marbre blanc à revers lisse, épais de 0^m35 :

■■■■ S I I ■■■■

Lettres appartenant à la première ligne du texte, hautes de 0^m09. La dernière n'est pas complète.

Au revers de la plaque, traces de lettres dont un E, de très basse époque.

13 — Grande plaque de marbre blanc, épaisse de 0^m05, trouvée dans le flanc sud-est de la colline, au-dessous du gros mur d'enceinte :

0,90

NO

Hauteur des lettres, 0^m 115. L'inscription a été martelée.

Entre le gros mur que je viens de signaler et l'enceinte du jardin de Saint-Louis, le long de la façade nord-est de l'Hôtel Saint-Louis, on a mis à jour, le 24 juin 1897, une partie de l'hypocauste des thermes. Ces restes consistaient en plusieurs séries de piliers destinés à porter le dallage du *caldarium*. Chaque pilier se composait d'un montant rectangulaire en pierre volcanique très spongieuse et légère, complété par quelques briques carrées de 0^m 21 de côté,⁽¹⁾ pour atteindre la hauteur de 0^m 70. Ces piliers étaient distants l'un de l'autre de 0^m 60, d'axe en axe. Cette distance correspond précisément avec les dimensions ordinaires des grandes briques romaines. Les piliers étaient destinés à supporter par leurs angles des briques de ce genre. Il est intéressant de constater l'existence de thermes en cet endroit. Là se trouvaient les bains du temple d'Esculape ou du Palais proconsulaire. Les traces de ces thermes se continuent entre l'hôtel et la villa du commandant Driant, où on a trouvé une colonne appartenant au monument.

En creusant les fondations de l'Hôtel Saint-Louis, on avait trouvé des fragments de mosaïque grossière et quatre débris d'inscription que j'ai publiés dans les comptes rendus de l'Académie d'Hippone. (Réunion du 30 juin 1897, p. XXIII et XXV.)

14 — En septembre 1898, en creusant un canal dans la cave de l'Hôtel Saint-Louis, on découvrit deux tronçons de colonnes et le sommet d'une troisième qui se présente debout et s'enfonce dans le sol. On trouva en même temps un fragment d'une inscription dont nous possédons déjà d'autres morceaux. Les lettres sont gravées sur un marbre blanc à stries bleuâtres et à revers lisse, épais de 0^m 05 :

|||||VC·CV|||||

Ces lettres, hautes de 0^m 10, appartiennent à la dernière ligne du texte. Elles conservent les traces de couleur rouge.

15 — Tablette de marbre blanc, à revers brut, épaisse de 0^m 03, trouvée en creusant un grand fossé dans la cour extérieure du scolasticat :

(1) Chacune de ces briques porte au revers un x tracé à plusieurs traits par les doigts de l'ouvrier qui les a moulées.

Q V A L D	
F E L I X I	
D I A N	

Hauteur des lettres, 0^m025. A la deuxième ligne, après le second I, amorce d'un V.

Cette inscription a été trouvée en creusant un grand fossé pour planter des arbres dans la seconde cour du grand séminaire (partie sud-ouest). Cette tranchée n'a fait découvrir d'abord que des débris de mosaïque grossière, puis un petit plat en marbre blanc et une tête de Minerve de profil provenant d'un grand bas-relief.

Vers le milieu de cette longue tranchée, dans un endroit rempli de cendres, on recueille une lampe de terre noire de type grec, une monnaie numidique, les anses et le col d'une de ces amphores puniques de forme cylindrique et à large orifice de même diamètre que la panse. (Octobre 1897.)

16 — Sur un morceau de marbre paraissant provenir d'une grosse colonne, trouvé près de la borne géodésique (janvier 1898) :

V R
P O

Hauteur des lettres, 0^m11. Celles de la seconde ligne ne se reconnaissent que par le sommet, de sorte que la première surtout n'est pas certaine.

Ce marbre doit être rapproché d'un autre découvert au même endroit, ayant la forme d'un médaillon ovale et portant deux lettres également hautes de 0^m11 : R · F.⁽¹⁾

Déjà M. V. Guérin avait rencontré à Saint-Louis, lors de son voyage en 1860,⁽²⁾ un marbre de ce genre avec cette simple inscription : FEL. Mais, dans cette dernière, les lettres n'ont que 0^m09 de hauteur.

17 — Fragment d'une plaque de marbre blanc à revers lisse, épaisse de 0^m018 :

||||| B A S I |||||

Hauteur des lettres, 0^m06 à 0^m07. La dernière lettre n'est pas complète. Au-dessus, interlignement de 0^m03 et amorces de plusieurs lettres.

Nous avons déjà trouvé des fragments de cette inscription qui était gravée en beaux caractères peints en rouge.

(1) *Inscriptions romaines de Carthage*, Epigraphie païenne (1893-1895). Tunis, 1895, p. 6, n° 15.

(2) *Voyage archéologique*, t. I, p. 52.

18 — Au revers d'un fragment de bas-relief en marbre blanc, représentant une tête haute de 0^m19, on lit les trois lettres suivantes :

||||| A B S |||||

Hauteur des lettres, 0^m045. Ce marbre a été trouvé dans la cour intérieure du grand séminaire, entre la cathédrale et le bâtiment central de Saint-Louis (décembre 1897).

19 — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0^m065; même provenance :

||||| T A · P E C |||||

Hauteur des lettres, 0^m075.

20 — Sur un morceau de dalle de marbre gris, à revers brut, épais de 0^m065; même provenance :

				B				
		an T O N I N						
				R R V P T				
				S S O N				

Hauteur des lettres, 0^m07. La dernière est peut-être un M.

Ma première impression, à la vue de ce marbre, fut qu'il devait appartenir à la même inscription qu'un autre fragment que j'ai publié, il y a dix ans, dans les *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone* (1888, p. LXXIX) et que je reproduis ici :

A N T O N				
I · K · P L				
M A R V				
C · C				

Lettres bien gravées, hautes de 0^m07.

Ce second marbre (le premier découvert) diffère d'épaisseur (0^m11) et est à revers lisse. Mais c'est le même genre de marbre gris blanc, la face a été travaillée d'une façon identique, les caractères sont du même style et de la même grandeur, le nom d'Antonin se reconnaît sur l'un et l'autre fragments, et tous deux ont été trouvés sur la colline de Saint-Louis. Nous devons avoir là deux portions d'un même texte monumental gravé sur des plaques juxtaposées.

Dans le premier fragment découvert, les auteurs du *Corpus*⁽¹⁾ lisent à la seconde ligne : [*Colonia*] *Julia Karthagine* et conjecturent, d'après ce qui reste de la troisième ligne, que l'inscription se rapportait peut-être à des thèmes.

Il y a lieu de rapprocher cette habile conjecture de l'existence d'un

(1) VIII, n° 42568.

établissement de thermes que nous avons constatée, ainsi qu'il a été dit plus haut.

21 — En creusant la citerne sur le bâtiment nord de Saint-Louis, on trouva un fragment de marbre blanc, épais de 0^m 03, à revers brut. On y lit :

||||| O I P S A |||||
||||| I V I |||||

Hauteur des lettres, 0^m 08 à 0^m 09.

A la première ligne, la seconde lettre est brisée au sommet et est peut-être un T. Après S, amorce d'un A. A la deuxième, les deux I appartiennent peut-être à d'autres lettres incomplètes.

22 — Dans les fondations du même bâtiment, à l'angle nord, fragment de marbre blanc, à revers lisse, épais de 0^m 055 :

||||| I M O |||||

Grandes lettres dépassant 0^m 11 de hauteur. Après O, amorce d'une lettre plus grande que les précédentes, probablement P.

23 — Sur une grosse dalle de *kadel*, épaisse de 0^m 15, dont la face ne paraît pas avoir été dressée, ce qui rend la lecture difficile :

0^m 31
I S				
M A G I				
S I M I L				
C U R A T				
R A E M A				

Hauteur des lettres, 0^m 03. A la troisième ligne, les I sont peut-être des E, et à la cinquième il faut peut-être lire MEMM...

24 — Au-dessous de la villa Gilliard, fragment de marbre blanc, épais de 0^m 022, trouvé par M. de Landevoisin :

Ca E C I L I A P A |||||
feli C I S S I M A F |||||

Hauteur des lettres, 0^m 022.

25 — Sur un cube de marbre jaune, haut de 0^m 54, large de 0^m 39 et épais de 0^m 32 :

L · O I L L I V S · F E L I X
P R O C ' A V G '
A R A M ' C O N S E C R A *vit*
E T ' V O T V M
R E D D I D I T

Hauteur des lettres, 0^m 05. Le cube de marbre a été taillé sur la droite, de sorte qu'il n'a plus sa largeur primitive.

A la première ligne, la troisième et la quatrième lettres sont incomplètes. On serait tenté de lire OFILLIVS, mais il n'y a pas d'F. La seconde lettre serait plutôt un T. Il faudrait alors lire OTILLIVS, nom qui n'est pas connu.

26 — Sur un fragment de dalle de *saouân*, épaisse de 0^m 05 :

||||||| V | |||||
||||| · H O |||||

Hauteur des lettres, 0^m 03. Après O, amorce d'une lettre qui est sans doute un N.

En novembre 1898, on creusait les fondations de la seconde maison destinée à remplacer au pied de la colline de Saint-Louis, vis-à-vis le Carmel, une partie des masures arabes. On rencontra d'abord des tombeaux musulmans, puis des constructions romaines.

Dans les déblais, on recueillit :

Une grosse dalle de tuf dont la face était ornée d'imbrications en relief et plusieurs fragments décorés de même ;

Trois stèles puniques ou personnages à la main levée, toutes trois brisées ;

Un tronçon de colonne cannelée ;

De grosses pierres longues de 1^m 40, larges de 0^m 90 et épaisses de 0^m 75.

Dans l'angle nord du bâtiment, à deux ou trois pas de la façade et parallèlement à celle-ci, on découvrit une sorte de citerne carthaginoise, étroite, couverte de grandes dalles.

27 — Au mois d'août 1899, en creusant le fossé de la route carrossable, vis-à-vis de l'Hôtel de Carthage, on rencontra une colonne de marbre de couleur, un tronçon d'une autre plus petite de marbre blanc, deux fragments de bas-reliefs en marbre gris, portion de vêtements et débris portant une main, enfin un fragment d'inscription sur marbre blanc, épais de 0^m 035, à revers brut :

||||| VISIT |||||
||||||| VSS |||||

Hauteur des lettres, 0^m 055. La dernière de chaque ligne n'est pas complète.

A.-L. DELATTRE,
des Pères Blancs.
Correspondant de l'Institut de France.



Le Christianisme dans le Nord de l'Afrique avant l'Islam

PAR GABRIEL MÉDINA

II

Les Vandales en Afrique — Triomphe de l'arianisme

Il est difficile, à quinze siècles de distance, de dire ce qu'a été exactement la civilisation des Vandales en Afrique. Le peu que nous savons sur leur compte, nous le devons aux recherches patientes de Papenckordt et de Marcus d'après les rares écrivains de l'époque, tels que Victor de Vite, Victor de Cartenne, les nouvelles de Justinien et l'histoire de la guerre des Vandales, de Procope. Toutefois, il faut tenir compte que ces écrivains, adversaires déclarés qu'ils étaient des nouveaux conquérants de l'Afrique, ne nous ont laissé que des relations empreintes d'un esprit hostile à ce peuple et qu'il ne faut, dès lors, les consulter qu'avec une extrême prudence.

De l'ensemble des renseignements que nous ont laissés ces écrivains, il résulte que les Vandales, descendus du Danube et plus spécialement de la Dacie, se présentèrent en Afrique comme chrétiens. Seulement, au lieu d'être catholique, ce peuple avait embrassé l'arianisme par la prédication d'Ulphilas, évêque goth, d'origine cap-padocienne et, par conséquent, asiatique. L'arianisme des Vandales n'était pas toutefois ce que les écrivains du Bas-Empire nous enseignent sur cette secte, mais un semi-arianisme tout à fait adapté à l'esprit prime-sautier et sauvage de ce peuple. Ils avaient embrassé ce schisme peut-être pour se détacher de Rome et de Byzance, contre la domination desquelles ils allaient combattre. D'ailleurs, chez ce peuple encore barbare et à peine dépouillé des superstitions de son état récent d'idolâtrie, le christianisme était moins une conviction religieuse qu'une raison d'État pour s'avancer au milieu de peuples chrétiens chez lesquels il était rare de trouver une famille ne conservant pas dans ses archives les reliques d'un ascendant ayant versé son sang pour la nouvelle foi et auprès desquels le retour au paganisme aurait été absolument impossible. Et, en effet, pendant tout le temps que les premiers clans vandales envahirent l'Europe, jusque et y compris l'Ibérie, c'est à peine s'ils firent cas de leur religion. Les uns encore païens, les autres éventuellement catholiques, d'autres enfin ariens, tel était, au point de vue religieux, ce peuple lorsqu'il établit sa domination sur l'Afrique.

Dans cet ordre d'idées nous croyons utile, pour la compréhension

des événements qui vont suivre, d'entrer dans quelques détails sur l'arianisme lui-même, ainsi que sur les phases diverses par lesquelles cette secte est passée depuis la proclamation de l'hérésie par son fondateur.

Dans notre précédente étude sur le christianisme en Afrique à la période romaine, nous avons exposé, dans ses lignes générales, ce que fut l'hérésie d'Arius, et en quoi elle était en contradiction avec l'esprit et la lettre des Saints Evangiles sur la nature du Christ et plus spécialement sur le dogme de la Trinité.

Avant la convocation du concile de Nicée qui trancha le différend entre catholiques et ariens, il était de règle constante parmi les chrétiens de croire à l'identité des trois Personnes. Arius, en établissant une distinction entre Elles, avait commis une hérésie.

Le point capital du débat, dans ce différend, fut résolu au concile de Nicée par le mot Ὁμοούσιος (identité), destiné à exprimer, comme règle de foi, l'entière consubstantialité de Jésus-Christ avec Dieu le Père.

Philostorge, auteur arien, nous apprend qu'Eusèbe de Nicomédie, ami et disciple d'Arius, tout en donnant son adhésion aux décisions du concile, inséra frauduleusement, dans l'acte qui fut dressé à cet effet, dans le mot ὁμοούσιος un iota, ce qui faisait ὁμοιούσιος (similitude), c'est-à-dire de semblable nature, dogme qui s'écartait radicalement de celui de la consubstantialité.

Une fois le concile clos, Arius et Eusèbe de Nicomédie, grâce à cette fraude, reprirent la lutte et parvinrent à attirer à l'hérésie de nombreux évêques. Tous ne l'adoptèrent cependant pas de la même façon, et on distingua parmi ces hérétiques deux camps. Dans l'un, celui des Ariens purs qui se qualifièrent d'*anoméens* ou dissemblables, on soutint que Dieu le Fils n'était ni l'égal, ni semblable au Père; dans le second, celui des modérés, qui se donnèrent le nom d'*omïouséens*, ils reconnaissaient le Fils comme semblable au Père, sans accorder qu'il fût d'une substance identique.

Ce fut au milieu de cette confusion que Constance, fils et successeur de Constantin, loin de suivre la foi paternelle, entièrement livré aux conseils d'Eusèbe de Nicomédie, se montra partisan de l'hérésie d'Arius et consacra tout son règne à faire triompher l'arianisme. Pour y arriver plus sûrement, il résolut de convoquer un nouveau concile œcuménique qui devait arrêter les règles de foi de l'arianisme. L'endroit désigné fut Nicomédie; mais cette ville fut, à la même époque, détruite par un affreux tremblement de terre. Ce terrible événement fit ajourner le concile; finalement, au lieu d'un, il y en eut deux: l'un à Rimini pour l'Occident, l'autre à Séleucie d'Isaurie pour l'Orient. Ces conciles ne servirent qu'à faire mieux établir la confusion dans l'Eglise arienne. Celui de Séleucie fut rompu après

quatre séances qui se passèrent en disputes violentes. Celui de Rimini parvint, après de longs débats, à produire un *Credo* embrouillé se rapprochant de la doctrine anoméenne, mais ne rompant pas d'une façon aussi absolue tout lien entre le Père et le Fils.

Dans les résultats aussi équivoques de ces deux conciles, quel contraste frappant avec l'accord unanime de tous les évêques réunis à Nicée pour condamner Arius et proclamer la foi de l'Eglise catholique fondée sur les divines Ecritures !

Le fatras du concile de Séleucie et les résolutions absurdes du concile de Rimini ne pouvaient conduire le dogme chrétien qu'au trithéisme, doctrine qui certainement n'a pas été évangélisée par le Christ, ni prêchée par les apôtres. Cette dernière considération, surtout, nous paraît importante et montre toute l'absurdité de l'arianisme.

D'après Papenckordt, c'est au formulaire de Rimini que souscrivit Ulphilas, et c'est par conséquent son *credo* qui fut adopté par les Goths et les Vandales.

Tout fait présumer que l'arianisme des Vandales n'avait rien de cette secte, telle qu'elle était comprise par certains membres du clergé arien d'Alexandrie, de la Syrie ou de l'Asie Mineure, qui discutaient sur leurs dogmes avec toutes les ruses, toutes les arguties du philosophisme byzantin. Tout fait aussi croire que le clergé vandale avait accepté la doctrine d'Ulphilas sans même la comprendre. Comme chez tous les peuples germains encore barbares, l'adoption du christianisme arien prit, avec le temps, en eux, une inclination superstitieuse et non de foi intime et intérieure. Nous avons la preuve de cette conjecture dans le fait que Genséric, d'après Idace, fut d'abord catholique et qu'il se ne convertit à l'arianisme que par raison d'État, le clergé vandale lui ayant imposé cette condition pour lui confirmer la royauté qu'il avait usurpée, par le meurtre, de son frère Guntéric.

Le sentiment arien des Vandales ne s'accrut qu'à leur prise de possession de l'Afrique; et, en effet, lorsqu'ils pénétrèrent dans cette contrée, que trouvèrent-ils ? Des races diverses, politiquement et religieusement divisées en deux partis. L'un, l'élément romain, sincèrement dévoué au gouvernement et au culte de la métropole; l'autre, l'indigène, hostile. La raison d'État devait-elle leur conseiller autre chose sinon de s'attacher aux ennemis du pouvoir déchu et de renier, par conséquent, toute solidarité religieuse avec le catholicisme romain ? C'est par ce raisonnement que Genséric s'attacha aux Maures, aux donatistes, au reste de la race punique en se déclarant, dès son débarquement, l'ennemi déclaré des catholiques, dans lesquels il ne pouvait voir que des ennemis. Aussitôt maître de Carthage, considérant donc les catholiques comme criminels d'État, il priva leurs

prêtres et leurs évêques de leurs biens; il soumit les clercs et les laïques à une rigoureuse surveillance et souvent les envoya en exil. Au dire de Victor de Carthage, Genséric, en entrant en 439 à Carthage, traita cette ville avec une extrême rigueur. Il chassa les évêques de leurs sièges, il enleva aux églises les vases sacrés et les fit transporter dans son palais. Victor de Vite, de son côté, affirme que non content de cela, l'évêque de Carthage Quodvuldeus et un grand nombre de ses clercs furent saisis par son ordre, dépouillés de leurs vêtements et embarqués sur des vaisseaux à moitié brisés, qui, lancés à la mer, furent ensuite abandonnés à la fureur des flots. L'évêque de Carthage échappa, par miracle, à la mort. Son navire, poussé par les vents, arriva jusqu'à Naples, où les catholiques l'accueillirent avec joie.

Genséric, pour asseoir son pouvoir en Afrique, s'attacha, avon-nous dit, plus spécialement aux Maures. D'ailleurs, chez ceux-ci, la vie guerrière des Vandales plaisait. La forme jeune et héroïque sous laquelle les Vandales apparurent aux descendants de Bocchus et de Jugurtha, ces ennemis éternels de Rome, les frappa singulièrement. L'esprit d'indépendance des Vandales, ne relevant que d'eux-mêmes, et le génie libre de la personnalité qui les caractérisaient les impressionna encore davantage. Comme les Maures, les Vandales détestaient le séjour des villes; lorsque, par nécessité politique, ils durent y séjourner, la vue de leurs murailles, des hauts remparts autour desquels circulaient des fosses profondes, leur inspira une horreur instinctive et toute nomade. Ils se sentirent étouffer dans leur intérieur. Leur premier soin fut de les abattre. Comme les Maures ils aimaient les courses effrénées à cheval à travers les campagnes. L'or, le butin, les femmes étaient pour eux le but constant de leurs courses héroïques. Lorsque, dans ses entretiens privés, Genséric disait aux Africains que son ambition la plus ardente était d'anéantir le nom romain, ils promettaient, avec enthousiasme, de le suivre partout, sur mer et sur terre, pour le seconder. Aussi, avec quelle ardeur n'abandonnèrent-ils pas leurs solitudes et leurs mapales pour s'embarquer, comme auxiliaires, sur les flottes vandales et marcher contre Rome, objet de leur haine éternelle! Ce fait est essentiel à noter parce qu'il constate les éléments dont Genséric se servit pour accomplir tant de grandes choses en peu d'années.

Malgré son hostilité envers le catholicisme, qui saurait cependant nous dire quelle a été l'impression que dut ressentir le roi vandale, lorsqu'arrivant devant les portes de Rome il vit sortir processionnellement le vénéré Léon, pape, à la tête de son clergé et l'implorant, lui chrétien, pour la ville sainte qui renfermait les restes vénérés de saint Pierre, de saint Paul et de tant d'illustres martyrs? La fermeté, l'éloquence du pontife adoucirent peut-être un moment

la férocité naturelle du conquérant barbare; mais que pouvait-il pour réfréner l'ardeur fanatique des Vandales et surtout des Maures qui ne rêvaient, par haine séculaire, que massacre et pillage? Les richesses publiques; les ornements précieux des églises, dont les avaient dotées la pieuse munificence des empereurs; les objets sacrés du culte des israélites, tels que la table d'or et le chandelier à sept branches qui avaient été enlevés au temple de Jérusalem par Titus, tout fut enlevé et transporté sur ses vaisseaux. Non contents de cela, Vandales et Maures entraînent à Carthage une foule de chrétiens des deux sexes dont la figure ou les talents pouvaient contribuer à leurs plaisirs. Gibbon, dans son *Histoire de la chute de l'Empire Romain*, nous raconte, au sujet de ces pauvres chrétiens, enlevés à leurs foyers, un épisode émouvant : « Arrivés à Carthage, dit-il, on sépara impitoyablement, lors du partage, les femmes de leurs maris, les enfants de leurs mères. Souffrant des dures conditions de la vie qui leur était faite, ceux qui, malades, avaient été abandonnés par leurs maîtres ne trouvèrent de secours que dans la piété et dans la charité des catholiques, et surtout de Deogratias, leur évêque. Le digne prélat vendit généreusement tous les objets précieux qui lui restaient encore de ses églises pour racheter les uns, pour adoucir l'esclavage des autres. Sans souci de son âge, il soignait lui-même jour et nuit les malades et fournissait aux plus pressants besoins de cette multitude. On dit même qu'il convertit deux vastes églises en hôpitaux et se chargea de pourvoir les malades de médicaments et de tous les soulagements nécessaires à leur existence. »

Le règne de Genséric fut troublé par deux grands événements. Le premier consiste dans la tentative avortée de Majorien de surprendre Carthage par l'Espagne, maître qu'il était déjà de la Gaule. Le second, dans une descente par mer de flottes byzantines de Léon, empereur d'Orient, dont les troupes s'étaient déjà emparées de la presqu'île du Cap-Bon. Genséric ne dut le salut qu'à la ruse et à l'activité qu'il déploya pour conjurer ces périls. Maître de la Méditerranée après cette double destruction des flottes byzantines, il put, à son tour, saccager les villes du littoral de la Grèce et méditer la conquête des rivages de l'Asie Mineure qui lui auraient livré Constantinople. Zénon, successeur de Léon, voyant le péril, dut demander la paix. Elle fut traitée à Carthage par l'entremise de Sévère, son ambassadeur. Par ce traité, l'Empereur reconnut à Genséric la possession légitime, par droit de conquête, de toute la côte septentrionale de l'Afrique depuis la Cyrénaïque jusqu'à l'océan Atlantique. C'est alors que le roi des Vandales, persuadé de n'avoir plus rien à craindre des catholiques, ralentit ses actes de persécution. Victor de Vite, Procope et Jornandès nous racontent, à ce propos, que Genséric,

pour donner à Sévère un témoignage de sa satisfaction, lui offrit de riches présents, que le plénipotentiaire de Zénon refusa noblement en lui disant que le seul cadeau qu'il pouvait recevoir de ses mains était l'autorisation de racheter, de ses propres deniers, ceux de ses coreligionnaires en esclavage dans ses États. Genséric non seulement y adhéra, mais il promit à Sévère, par égard pour l'Empereur, de cesser totalement la persécution contre les catholiques, et de rapeler leurs évêques exilés.

L'acte de l'ambassadeur de Zénon fut qualifié par les écrivains de l'époque comme un acte insigne de piété. Il le fut, en effet, mais il fut, en même temps, un acte de haute diplomatie. Les nécessités de la guerre avaient contraint Zénon à abandonner au barbare une des plus belles terres de son vaste empire, mais sur la terre perdue il restait désormais, par reconnaissance, maître des âmes, et Constantinople devenait le Paraclét du catholicisme. Rome et la Papauté, envahies ou esclaves des Ostrogoths, perdaient, du même coup et pour toujours, toute hégémonie spirituelle ou effective sur Carthage.

Le traité avec Zénon fut le dernier acte administratif de Genséric.

Le début du règne d'Hunéric, fils aîné et successeur de Genséric au trône des Vandales, sembla un moment présager une ère de paix et de tranquillité pour les catholiques. Cette conduite avait-elle pour but de caresser l'Empereur d'Orient, qui lui avait écrit une lettre flatteuse pour le féliciter de son avènement au pouvoir, ou avait-elle une autre cause? Les événements qui suivent vont nous donner les raisons de la bienveillance précaire d'Hunéric envers les orthodoxes.

Genséric, avant de mourir, avait réglé l'ordre de la succession à la souveraineté des Vandales. Pour empêcher des révoltes de palais parmi les membres de sa famille, à la suite du crime qu'il avait commis en assassinant son frère Guntéric pour s'emparer du pouvoir, il voulut que la royauté appartint, à la mort du titulaire régnant, non au fils, mais au membre le plus âgé de la dynastie régnante, de façon à ce que, l'un après l'autre, tout prince de sa famille puisse régner. Hunéric, maître du royaume par droit de primogéniture, voulut modifier ce pacte de famille et appeler, après lui, à lui succéder son fils aîné, excluant ainsi tous les autres membres à qui ce droit revenait par le testament de Genséric. Trouvant de l'opposition à ce projet parmi les Vandales, il chercha à s'attacher les catholiques, espérant, par leur nombre et par leur influence à la cour de Constantinople, se faire, par les empereurs d'Orient, un appui à ses prétentions.

Les catholiques, soupçonnant un piège, esquivrèrent habilement la question dynastique qui leur était soumise. En présence de cet échec, la sévérité et la violence d'Hunéric n'eurent plus de bornes. Des scènes affreuses ensanglantèrent son palais par le massacre de ses plus proches parents. Jocündus, alors évêque arien de Carthage, té-

moins de tant d'impunité, ne put s'abstenir de faire des remontrances au roi, et d'invoquer en faveur des pauvres princes la pitié et la clémence royales. Hunéric fit brûler vif le pauvre évêque devant tout le peuple assemblé ; puis, comme une clameur s'élevait au milieu des ariens et des Vandales, il leur jeta comme curée le meurtre des catholiques.

Il faut lire l'*Histoire de la Persécution vandale*, écrite avec des larmes de douleur par Victor de Vite, pour se faire une idée de ce que fut cette persécution cruelle, dont il fut une des victimes et le témoin oculaire. Victor nous raconte qu'en dehors du massacre ordonné, Hunéric exila 4.976 religieux, parmi lesquels 475 évêques, lesquels, après avoir été groupés à Sicca et à Larès, furent livrés aux Maures, qui les entraînent au désert : c'est-à-dire à l'esclavage ou à la mort.

Dans la liste des évêques arrachés ainsi à leurs sièges, Victor de Vite ne nous donne que les noms de 461 évêques, y compris ceux de la Sardaigne, quatorze sièges s'étant trouvés à cette époque vacants.

Voici, en bloc, la répartition de ces évêchés, que nous croyons utile de résumer, pour donner une idée de l'étendue et de la division territoriale du royaume des Vandales :

Province proconsulaire.....	54 évêchés.
Province de Numidie	125 —
Province de Byzacène.....	115 —
Province de Maurétanie Césarienne.....	126 —
Province de Maurétanie Sétifiennne.....	42 —
Province de Tripolitaine	5 —
Province de Sardaigne.....	8 —
TOTAL.....	<u>475 évêchés.</u>

L'empereur Zénon, en apprenant la persécution ordonnée par Hunéric, crut devoir intervenir en faveur des catholiques et obtint, en échange de concessions analogues pour les grecs ariens de son empire, que le roi des Vandales convoquât un concile pour établir un *modus vivendi* entre ariens et orthodoxes. Le décret de convocation fut donné le 20 mars 483 ; mais, hélas ! ce ne fut qu'un subterfuge destiné à donner à son odieux fanatisme l'apparence de la légalité.

A peine les évêques catholiques s'étaient-ils rendus à Carthage, pour assister à la conférence, qu'on les dépoilla de tous leurs biens. Un édit ordonna, en outre, au peuple de ne leur donner ni pain ni asile, et que quiconque aurait enfreint cet ordre serait brûlé vif dans sa propre demeure. Malgré ces ordres cruels, les prêtres catholiques, de crainte d'attirer sur eux et sur leurs coreligionnaires de plus cruelles épreuves s'ils ne comparaissaient à jour et à heure fixes à

la conférence, résolurent sagement, puisque personne ne voulait leur donner asile, de camper, en attendant cette date, sur les terrains vagues qui étaient aux portes de Carthage, sachant, par expérience, que, s'ils tentaient de fuir, on les aurait impitoyablement massacrés. Là, pendant qu'ils gémissaient sur leur malheureux sort, on vint leur dire que, s'ils voulaient rentrer en grâce auprès d'Hunéric, ils n'avaient qu'à prêter serment par écrit de reconnaître, à la mort du roi, son fils aîné comme seul successeur au trône des Vandales. Les uns, succombant à la peur, signèrent les feuilles qui leur étaient présentées ; les autres refusèrent. Mais ce ne fut là, ainsi que l'avaient soupçonné tout d'abord les catholiques, qu'un piège, car signataires ou opposants, tous furent traités avec autant de barbarie que de mauvaise foi. On s'adressa d'abord à ceux qui avaient prêté serment et on leur dit : « Puisque vous avez violé les préceptes de l'Évangile en consentant à jurer, le roi vous enlève pour toujours vos églises ; on vous relèguera dans des terres où vous cultiverez le domaine royal comme serfs. Défense vous est faite de chanter, de prier, de lire, de baptiser, de conférer les ordres sacrés et de remettre les péchés. » Et à ceux qui avaient refusé le serment : « Vous avez refusé de jurer parce que vous ne voulez point pour roi le fils d'Hunéric, notre seigneur. Pour ce refus d'obéissance, vous serez transportés en Corse. Là, vous couperez le bois qui doit servir aux constructions de la flotte royale. »

Le jour de la conférence enfin arriva. On discuta pendant trois jours pour la forme. On ne parvint pas à se mettre d'accord, et Hunéric publia dans toute l'étendue de son royaume l'édit suivant, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire, car il contient une foule de détails qu'il est utile de ne pas ignorer pour se faire une idée exacte des traitements infligés aux catholiques par les Vandales.

Voici le texte de cet édit tel qu'il nous a été conservé par Victor de Vite, d'après la traduction de Marcus :

« Nous Hunéric, roi des Vandales et des Alains, mandons les choses qui suivent à tous les peuples soumis à notre domination.

« C'est un des attributs de la majesté royale de faire retomber le mal sur ceux qui ont voulu le mal. Le méchant ne doit s'en prendre qu'à lui-même si le châtement est le résultat de ses mauvaises intentions. En cela, notre éléance suit la marche de la justice divine, qui répand, par une équitable compensation, le bien et le mal sur chaque homme, suivant qu'il a mérité ou démerité. C'est pourquoi nous prenons aujourd'hui des mesures sévères contre les provocateurs qui ont cru pouvoir enfreindre les édits de notre père, de glorieuse mémoire, et nos propres édits. Nous avons déjà fait savoir par nos ordonnances à tous les peuples qui nous obéissent que nous nous opposions aux assemblées convoquées par les prêtres catholiques dans

les terres échues en partage aux Vandales, et à la célébration de leurs mystères impies. Voyant que les catholiques ne tenaient point compte de nos injonctions, et ayant été informé d'ailleurs que plusieurs se vantaient d'être seuls en possession de la vraie doctrine, nous leur avons mandé, en leur fixant un délai de neuf mois, de venir sans crainte à Carthage pour une assemblée qui devait avoir lieu aux calendes de février de la huitième année de notre règne. Notre intention était d'examiner, dans cette nouvelle conférence, si l'on pouvait se rapprocher de leurs doctrines. Lorsqu'ils se furent rendus de toutes parts à Carthage pour l'époque désignée, nous leur accordâmes encore un délai de quelques jours. Au moment où les catholiques se montrèrent disposés à conférer, nos vénérables évêques les invitèrent à prouver nettement, à l'aide des divines Ecritures, ainsi que cela avait été réglé d'avance, leur dogme de la consubstantialité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ou bien à rejeter ce que les innombrables prélats rassemblés de toutes les parties du monde dans les deux conciles de Rimini et de Séleucie avaient précédemment condamné. Mais loin de se prêter à ce que l'on demandait, ils poussèrent le peuple à la sédition. Ils firent plus : lorsque nous leur enjoignîmes, le second jour, de nous éclairer, suivant l'engagement pris, sur leurs croyances, ils eurent recours, avec leur audace accoutumée, à une nouvelle sédition et aux clameurs, et les débats ne purent commencer. Sur leurs provocations, nous ordonnâmes que leurs églises restassent fermées tant qu'ils ne voudraient pas se présenter à la conférence indiquée. Avec une mauvaise volonté bien arrêtée, ils persistèrent dans leur résolution. Nous avons donc cru nécessaire et juste de tourner contre eux les mesures prescrites dans les lois qu'ils ont fait promulguer à différentes époques par les empereurs qui partageaient leurs erreurs. Voici quelques dispositions de ces lois : « Il « n'y aura point d'autres églises que celles qui sont desservies par des « prêtres catholiques ; il ne sera pas permis aux dissidents de se réunir pour vivre sur une règle commune, de convoquer des assemblées, « de se faire donner ou d'élever des églises dans les villes ou dans tout « autre lieu, quelque petit qu'il soit. Toutes les choses qui auront servi « au culte non autorisé seront la propriété du fisc. Les biens de l'Église « condamnée reviendront aux prêtres catholiques. Les dissidents ne « pourront se déplacer ; s'ils essayent de changer de pays, ils seront « livrés par les villes et localités où ils auront cherché un refuge ; ils « ne pourront ni baptiser, ni se livrer à la controverse sur des matières « religieuses ; défense leur est faite de sacrer les évêques, de conférer « les ordres aux prêtres et aux membres du clergé. Les délinquants, « à savoir, celui qui confèrera les ordres et celui qui les recevra, seront « condamnés, chacun séparément, à une amende de dix livres d'or ; « en sus, ils ne pourront appeler de la sentence. On ne tiendra aucun

« compte aux condamnés des titres particuliers qu'ils pourraient faire « valoir. Enfin, dans le cas où il y aurait récidive, les coupables seront « enlevés de leurs demeures, conduits en civil et soumis à la surveil-
« lance. » Les mêmes empereurs ont également sévi contre les dissidents laïques, en les privant du droit de donner, de tester et aussi de recueillir une donation ou une succession, soit à titre de fidéi-commis, de legs ou de donation, et cela quand bien même ils eussent été héritiers légitimes ou simplement héritiers désignés par codicile et autres actes de ce genre. La persécution en était venue à ce point que les officiers même du palais étaient soumis, par le seul fait de dissidence, aux peines les plus sévères. Ainsi privés de leurs dignités et des privilèges de leurs charges, ils se voyaient assimilés aux criminels d'État. Les employés subalternes des divers fonctionnaires civils étaient passibles, pour le même fait, d'une amende de trente livres pesant argent. S'ils encouraient une sixième fois la condamnation, on ajoutait au châtement prescrit les verges et l'exil. En outre, les empereurs avaient ordonné de brûler tous les livres des prêtres qu'ils poursuivaient pour hérésie. « Semblablement, nous ordonnons de brûler les livres qui contiennent les doctrines impies des catholiques. » Voici, en outre, quelles étaient les mesures prises, au temps des empereurs catholiques, contre les individus de chacune des classes dont se compose la population de l'empire : les illustres payaient pour le fait de dissidence cinquante pesant d'or; les spectacibles, quarante; les sénateurs, trente; les décurions, cinq; les marchands, cinq; chaque homme du peuple, cinq; enfin les circoncellions, c'est-à-dire les individus n'ayant point de domicile fixe, payaient dix livres pesant d'argent; et de plus, ceux qui persévéraient dans ce qu'on appelait leurs erreurs perdaient leurs biens et étaient condamnés à l'exil. Si les habitants de tout rang, dans les villes, si les régisseurs et fermiers des biens d'autrui essayaient de cacher un délinquant, ne le dénonçaient point ou tentaient de soustraire un prévenu au jugement, ils encouraient les mêmes peines que les coupables. Les fermiers des domaines royaux donnaient au fisc, à titre d'amende, une somme égale à celle qu'ils payaient pour la ferme. C'était la mesure qui était généralement adoptée à l'égard des régisseurs des biens particuliers ou des possesseurs d'immeubles quand ils refusaient d'abandonner leurs croyances. Les gouverneurs civils des provinces qui ne tenaient pas la main à l'exécution de ces lois encouraient la peine de mort; il en était de même des trois employés supérieurs des bureaux du gouverneur civil; quant aux employés inférieurs, ils étaient passibles chacun d'une amende de vingt livres d'or. « C'est pourquoi nous croyons nécessaire d'appliquer à notre tour toutes les mesures précédemment indiquées à ceux qui sont convaincus d'avoir été et d'être encore catholiques. Nous leur ordonnons de renoncer à leurs anciennes erreurs. S'ils résistent, on les

poursuivra devant les tribunaux de toutes les villes et on poursuivra aussi les juges qui, sans tenir compte de nos volontés, auront négligé d'infliger aux coupables de rigoureux châtimens. Nous voulons donc que les partisans de la doctrine de la consubstantialité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, doctrine déclarée fautive dans une assemblée où ont figuré tant et de si grands prélats, s'abstiennent de toutes les choses condamnées ci-dessus. Qu'ils sachent bien qu'il sera procédé à leur égard sans nulle tolérance. Les châtimens atteindront indistinctement tous ceux qui, aux calendes de juin de la huitième année de notre règne, ne se seront point convertis à la vraie religion, celle que nous pratiquons et vénérons. Notre piété a fixé ce délai pour ouvrir la voie de l'indulgence à ceux qui ne se rétracteront point. Les individus qui persévéreront dans leur erreur, qu'ils soient officiers du palais ou fonctionnaires publics, seront passibles d'une amende, chacun en raison de son rang, et d'après le tableau qui a été dressé précédemment. Nous voulons en outre, par cet édit, que pour la punition des délits on consulte avec soin le texte des lois que nous avons citées, afin qu'on ne puisse commettre d'erreurs dans l'application des peines. Quant aux gouverneurs des provinces, nous ordonnons qu'on leur inflige les châtimens prononcés contre eux quand ils négligeront à nos commandemens. Que les véritables serviteurs de la Majesté divine, à savoir nos prêtres, soient mis en possession de toutes les églises des catholiques et de leurs dépendances en quelques lieux et contrées de notre royaume que ces églises se trouvent situées. C'est là notre volonté. Les pauvres profiteront, nous n'en doutons pas, de ce que nous donnons légitimement aux ministres sacrés de notre religion. Nous ordonnons que cette loi, fondée sur l'équité naturelle, soit portée à la connaissance de tous, afin que nul désormais ne puisse se prévaloir d'avoir ignoré ses dispositions.

« A tous les peuples soumis à notre domination, salut !

« Donnée à Carthage, le sixième jour des calendes de mars.

« HUNÉRIC. »

Combien, à travers les lignes de cet édit, ne perce-t-elle pas, la plume des donatistes convertis à la doctrine d'Arius pour réagir encore une fois contre les orthodoxes ! De quels griefs avaient à se plaindre les Vandales contre les catholiques pour leur appliquer, comme loi de talion, des peines qui avaient été édictées par Théodose et Honorius pour la paix de leurs États contre les instigateurs de ces bandes armées qui parcouraient le pays voulant imposer aux catholiques leurs prétentions par le meurtre, le pillage et le viol ?

Nous n'aimons pas l'esprit de système, comme nous ne pensons pas, à quinze siècles de distance, juger la conduite d'Hunéric envers les catholiques : elle personnifie l'acte d'un barbare sur un état de

civilisation qu'il veut anéantir. Mais, en inventoriant l'édit que nous venons de reproduire, nous mettons tout l'esprit qui en découle aux yeux du lecteur, qui peut l'apprécier aussi bien que nous. Est-ce là un rescrit émanant d'un chef barbare habitué, par instinct de férocité native, au déchainement de sa haine sans se soucier de ce qu'on en dira ? Non, certes ! Et cependant le même monarque qui cherche à légitimer son fanatisme se conduit d'une tout autre façon quelques jours après la promulgation de son édit. Zénon ayant envoyé un ambassadeur à Carthage pour faire sentir son intervention en faveur des catholiques, le roi des Vandales, pour montrer qu'on ne devait trouver en lui ni miséricorde, ni pitié, fait parcourir à l'ambassadeur de Constantinople les rues de Carthage remplies par les instruments qui servaient aux supplices des catholiques. Nous comprenons cette ironique bravade d'un prince barbare se moquant des convenances, mais nous ne comprenons pas celle d'Hunéric citant les édits des empereurs romains contre les perturbateurs de leur empire, pour justifier sa conduite barbare envers les catholiques. La persécution fanatique et brutale est bien l'œuvre d'un souverain sans préjugés. Les raffinements législatifs contenus dans l'édit sont certainement l'œuvre des évêques qui l'entouraient et qui ne pouvaient être que des donatistes convertis à l'arianisme, pour si bien connaître les anciens édits et les appliquer, à leur tour, aux catholiques par esprit de haine héréditaire et inassouvie.

Mais examinons l'édit en lui-même, et voyons si les accusations portées contre les orthodoxes étaient réelles ou si elles émanaient de l'imagination de ses rédacteurs ? Dans l'ordonnance d'Hunéric, il est dit que les catholiques s'étaient opposés à une assemblée pour discuter les doctrines de l'orthodoxie. Or, les faits ont été absolument intervertis. Le métropolitain Eugène s'était tout simplement permis, lors de la convocation de l'assemblée, de faire observer au roi que, dans une question aussi vitale que celle des dogmes, qui intéressait le christianisme du monde entier, il était inadmissible de la faire résoudre par les seuls évêques soumis à sa juridiction. On dit qu'Hunéric répondit avec dérision : « Eugène soumet l'univers à mon sceptre et je réunirai en concile les évêques du monde entier. »

Quant au refus de discuter les doctrines catholiques, c'étaient les chefs des hérétiques qui n'avaient, et pour raison, voulu entrer dans cette voie et non les orthodoxes, comme disait l'édit. D'ailleurs, quelle nécessité d'une discussion lorsque les actes des Pères de l'Église, ainsi que ceux du Concile de Nicée, étaient entre les mains de tous, condamnant par les arguments que nous avons cités dans notre étude précédente l'hérésie d'Arius ? Quels principes nouveaux pouvaient émettre les évêques vandales, eux qui comprenaient à peine un peu de latin et dont précisément l'un d'eux avait dit, quel-

ques années auparavant, à des prélats catholiques qui l'interrogeaient sur certains mystères de la religion, qu'il ne pouvait pas leur répondre parce qu'il ignorait cette langue. Les prêtres vandales, suivant Papenckordt, ne se servaient que des livres d'Ulphilas; c'était donc en vieux gothique qu'ils officiaient dans leurs églises.

Les étroites proportions de notre cadre nous empêchent d'énumérer, tout au long, la série des tourments cruels infligés aux catholiques par le monarque hérétique à la suite de l'édit que nous venons de reproduire. Procope nous raconte au sujet de cette persécution une légende bien pieuse. Les catholiques avaient, à l'époque romaine, élevé sur le rivage de la mer une église fort belle qu'ils avaient placée sous l'invocation de saint Cyprien, leur évêque vénéré. Là, ils célébraient chaque année, au jour anniversaire de la passion de ce martyr, une fête que de son nom on appelait fête cyprienne. Cette église, conservée aux catholiques par Genséric, leur fut enlevée par son successeur, pour être, suivant la teneur de l'édit, livrée aux ariens. Le saint apparut en songe à plusieurs fidèles et leur dit : « Prenez courage, viendra un jour où je me vengerai. » Cette promesse releva le courage affaibli des catholiques. Elle ne devait cependant s'avérer que cinquante ans plus tard, lors de l'occupation byzantine, et ce fut précisément le jour de la Saint-Cyprien que Bélisaire, après avoir battu les Vandales à Decimum, entra à Carthage.

Quelques mois après la publication de son édit, Hunérie, miné par la débauche, expirait dans les plus cruelles souffrances, son corps rongé par les vers.

Avant de poursuivre notre récit, arrêtons-nous un moment pour tâcher de percevoir, à travers l'obscurité qui enveloppe cette période, quel était l'état d'âme de l'Europe au point de vue chrétien.

Tout lecteur tant soit peu versé dans l'étude de l'histoire du Bas-Empire ne peut ignorer ce que furent, au point de vue religieux, les règnes de Léon, de Zénon et d'Anastase. Ces souverains, fanatiquement attachés à l'orthodoxie, persécutèrent d'une façon trop dure les hérésies, qui pullulaient dans leurs États, et surtout les ariens, dont le nombre toujours croissant avait fini par envahir leurs propres palais et menaçait ouvertement la religion d'État dont ils s'étaient constitués les défenseurs zélés. Pour arrêter cet envahissement, ils durent ordonner des mesures peut-être trop violentes. Les ariens, poursuivis de toutes parts, jetèrent les yeux sur cette Afrique où régnait l'âge d'or de l'arianisme. Evêques, prêtres et clercs arrachés de leurs sièges par les édits impériaux quittaient journellement Constantinople et l'Asie Mineure pour se diriger vers ce royaume vandale qui leur ouvrait les portes d'une manière généreuse et où ils trouvaient facilement des évêchés à occuper, avec leurs riches prébendes. Avec

l'envahissement progressif des prêtres asiatiques ariens, l'hérésie se raffermissait dans ce pays. D'omoionsiens que les Vandales étaient par le *credo* de Rimini accepté pareux, l'hérésie devint intransigeante. Les principes anoméens, ébauchés au concile de Séleucie, s'introduisirent à Carthage et donnèrent au dogme semi-arien, qu'ils avaient adopté au commencement, un caractère franchement hostile contre le catholicisme, envers lequel le formulaire de Rimini était une sorte de transaction facile. C'est en raison de cette introduction du rite oriental de Séleucie en Afrique que l'édit d'Hunéric, que nous avons reproduit, cite les décisions prises aux deux conciles par les Pères de l'arianisme pour combattre la doctrine catholique.

Si, maintenant, nous reportons nos regards vers l'Italie, nous trouverons les Goths, eux aussi ariens, en train de modifier leur *modus vivendi* envers les catholiques, chez lesquels, toutefois, le schisme donatiste n'avait pas pénétré. Cassiodore, cet illustre homme d'État latin, qui avait dirigé pendant les règnes d'Alaric, d'Odoacre et de Théodoric la politique de la Péninsule, était, par son immense savoir, parvenu à gagner sur ces princes barbares assez d'ascendant pour leur faire comprendre que, dans les questions religieuses, un peu de tolérance était nécessaire. Montalembert, dans son savant ouvrage malheureusement inachevé sur l'*Histoire des Moines en Occident*, a retracé, de main de maître, l'œuvre magistrale de ce grand diplomate latin, dont la politique constante a été celle de ne pas laisser périr la latinité au milieu de la tourmente de l'époque, qui avait livré l'Europe désarmée entre les mains des barbares. Cassiodore, disons-nous, qui remplissait auprès de Théodoric les fonctions de chancelier et de ministre dirigeant de ses États, était parvenu à lui faire envisager le péril byzantin, toujours plus envahissant, et à lui montrer que le respect du pouvoir spirituel des papes était l'arme la plus puissante pour maintenir fidèles les populations catholiques de ses États. Cassiodore avait tellement fait pénétrer cette raison dans l'esprit du roi goth, qu'il existe un rescrit par lequel Théodoric édite que « puisque la divinité souffrait l'existence de plusieurs religions, il ne pouvait, lui, roi temporel, en imposer une seule, et que celui-là qui tenterait d'agir autrement s'opposerait manifestement aux ordres divins ».

Par un contraste frappant, les catholiques latins du nord de l'Afrique, qui, naguère encore, s'étaient montrés si fidèles et si attachés aux papes, s'en éloignaient maintenant d'une manière insensible, il est vrai, mais non moins inquiétante pour l'intégrité du catholicisme occidental, fidèlement conservé par la tradition et dirigé alors par saint Léon le Grand et par ses successeurs immédiats. L'Église n'était plus, comme nous avons dit, à Rome, mais à Constantinople, et c'est non des papes que venaient les encouragements à la résistance contre la persécution des Vandales, mais de la capitale byzantine,

centre d'un catholicisme tout oriental, pour asservir le culte à la volonté de ses empereurs. Nous reviendrons sur cette question importante lorsque nous aurons à traiter l'histoire du catholicisme en Afrique à la période byzantine.

L'esprit de tolérance religieuse qui envahissait peu à peu, par raison d'État, l'esprit des Goths, dut, par le contact ou par les rapports journaliers entre Vandales et dominateurs de l'Italie, pénétrer jusqu'en Afrique, car Gundamund, le successeur d'Hunéric, au lieu de se montrer, comme son prédécesseur, hostile envers les catholiques, se montra au contraire très tolérant. Sans protéger les catholiques d'une manière ouverte et ostensible, il permit à Eugène, exilé sous Hunéric, de rentrer à Carthage et de reprendre, avec son siège, possession de la basilique de Sainte-Agilée, qui fut érigée en primatiale.

Il est très probable que les ariens asiatiques ne virent qu'avec appréhension la politique tolérante inaugurée par Gundamund à son avènement au pouvoir; aussi s'attachèrent-ils, pour faire diversion, à la personne de Thrasamund, son héritier présomptif, en qui ils inculquèrent des principes ariens d'un raffinement tout oriental, pour s'en faire, à l'occurrence, un défenseur.

Tandis que Gundamund s'usait au fond de son palais au milieu d'une paix religieuse qu'il croyait s'être acquise par son esprit tolérant, les Maures, qui ne se voyaient plus, comme autrefois, associés aux Vandales par des expéditions lointaines et lucratives, où le partage du butin était pour eux le plus puissant des stimulants à la fidélité, commencèrent à s'ébranler. Ils ne voyaient plus qu'avec mépris ces hommes du Nord qui, gorgés de richesses ravies à presque toutes les métropoles méditerranéennes, traînaient aujourd'hui leur vie, autrefois nomade et vagabonde, au milieu de la mollesse et de l'oisiveté. Ils les voyaient avec d'autant plus d'absence de considération que, renfermés dans leurs palais, au milieu de femmes et d'éphèbes, ils ne se vêtissaient plus, comme autrefois, de robes de bure ou de peaux d'animaux tués par eux à la chasse; mais ils voyaient en eux des gens chez lesquels la simplicité primitive avait fait place à une magnificence sans égale, l'extrême recherche de leurs vêtements attestait leur mollesse. Gundamund vécut ainsi pendant douze ans dans l'indolence, sans se soucier nullement des destinées de sa race. A sa mort, le trône des Vandales échut à son frère Thrasamund.

Le règne de ce dernier présente une phase caractéristique dans les annales des Vandales en Afrique. Ce peuple qui, naguère encore, avait à peine saisi le sens du dogme arien et dont les seules connaissances, en fait de doctrine, se limitaient à la lecture du *Codex argenteus* d'Ulphilas, trouva en Thrasamund un théologien consommé; possédant toutes les armes d'une casuistique développée; traitant les questions théologiques, non à la façon de Chilpéric, son contem-

porain parmi les Francs de la Gaule, qui voulut imposer à son peuple un *credo* de sa façon et qu'aucun de ses évêques n'accepta; mais un raisonneur possédant toutes les finesses d'une dialectique subtile, s'attachant dans les discussions dogmatiques à la lettre, plutôt qu'à l'esprit des Saintes-Écritures, et laissant parfois ses interlocuteurs dans une situation qui ne laissait pas d'être embarrassante. Dans sa vanité d'esprit supérieur, c'est de préférence avec les évêques catholiques qu'il aimait à discuter, sous prétexte de s'éclairer, mais en réalité pour faire pompe de son savoir. Ces derniers ne s'y prêtaient toutefois qu'en tremblant, car ils n'étaient pas libres de faire valoir impunément leurs convictions; aussi, par crainte de quelque rigueur, éludaient-ils souvent des discussions dans lesquelles la liberté d'opinion était difficilement tolérée.

Sur ces entrefaites, quelques évêques, touchés de l'abandon où se trouvaient réduits les catholiques, se réunirent en concile provincial dans la Byzacène, sous la présidence de Victor de Vite, pour pourvoir aux sièges vacants. A cette nouvelle, Thrasamund, profondément irrité, fit conduire à Carthage Victor de Vite enchaîné, et l'exila, avec une foule d'évêques de la Byzacène, en Sardaigne.

Thrasamund, en dehors de sa passion pour les controverses théologiques, avait aussi celle du prosélytisme. Il chercha, durant son règne, à convertir à l'arianisme ses sujets catholiques, et, pour plus facilement arriver à faire entrer ceux-ci dans le giron de son Église, il toléra la présence à Carthage de Fulgence, ce second saint Augustin du catholicisme africain. Mais la doctrine profonde du bienheureux prélat sut dominer la fausse science du roi hérétique, et se servir de lui pour affermir davantage la foi menacée de ses coreligionnaires. Les évêques ariens, irrités de la tolérance insolite du roi, demandèrent avec insistance l'exil de Fulgence. On dit qu'en prenant, lui aussi, le chemin de la Sardaigne, il prédit le retour des évêques bannis et la fin de la domination vandale.

Ce fut au milieu de cette situation et de ces controverses oiseuses, indignes de la majesté royale, car sous les apparences de la douceur et de la tolérance il enchaînait la liberté de conscience de ses sujets, que les Maures, fatigués de la vie oisive qu'ils menaient, s'ébranlèrent et vinrent porter la dévastation et le pillage jusque dans la Byzacène, après s'être emparés de presque toutes les positions stratégiques des Vandales dans la Tripolitaine. Thrasamund, dont le règne dura vingt-sept ans, comprit alors combien il avait impolitiquement agi en s'aliénant l'attachement des catholiques, qui auraient pu efficacement l'aider contre les Maures. Les Annales Ecclésiastiques nous rapportent qu'à son lit de mort il appela Hildérie, qui allait lui succéder, pour lui recommander de ne point suivre son exemple et de réparer, autant que possible, les maux de la persécution qu'il avait fait endurer

pendant son long règne, et sans raison, au pauvre clergé catholique.

Le règne du successeur de Thrasamund est un des phénomènes les plus curieux en histoire. Fils aîné d'Hunéric, le cruel persécuteur des catholiques dont nous avons relaté les atrocités, Hildéric dut quitter, enfant encore, l'Afrique pour échapper aux représailles dont sa mère et lui étaient menacés de la part des princes vandales, qui voulaient venger, plus spécialement en lui, les massacres des membres de leur famille ordonnés par Hunéric. Il passa toute sa jeunesse à Constantinople, dans l'intimité de Justinien, non encore empereur. Quelques annalistes soutiennent que là il abjura l'arianisme pour se convertir au catholicisme. Sans garantir ce fait, il est très probable que pendant ce long séjour à Constantinople des conventions secrètes durent intervenir entre lui et le neveu de Justin ; car lorsque la loi de succession promulguée par Genséric, son grand-père, l'appela à son tour au trône des Vandales, un changement s'opère dans l'organisation royale. Chef d'un peuple à peine civilisé, il cherche à imiter le cérémonial et la pompe de la cour byzantine, de laquelle, à l'instar d'Odoacre et de Clovis, il avait obtenu, à Constantinople, une dignité de palais. Il rappelle les catholiques exilés par ses prédécesseurs et leur confie les plus hautes charges de l'État ; situation pour eux nouvelle, mais périlleuse à la fois, étant donné l'esprit hostile de la nation contre eux. Cette réforme accomplie, il tourne ses regards sur la veuve de Thrasamund, qu'il persécute d'une façon odieuse parce que, pénétrée de haine contre les catholiques, elle critiquait ostensiblement ses actes. Cette reine était la sœur de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths d'Italie. Nul doute que cette conduite ne lui eût aliéné l'esprit de ses voisins des rives opposées de la Méditerranée, si Théodoric n'était pas mort et si Amalasonthe, sa fille, qui gouvernait alors l'Italie en qualité de régente pendant la minorité de son fils, n'eût suivi la même politique qu'Hildéric vis-à-vis de la cour de Byzance. A en juger par les actes du nouveau souverain des Vandales, il semblerait qu'Hildéric, ensorcelé par Justinien, suivait inconscient la pente fatale d'un vaste système ourdi par l'astucieuse politique byzantine dont il ne pressentait pas l'abîme qui était au fond. Théodoric, roi des Ostrogoths, avait, avant lui, suivi la même pente ; esprit inculte, mais puissant, il avait rêvé de ressusciter à son profit l'Empire d'Occident et de prendre la place vacante des Césars de Rome. Souverain toutefois de peuples catholiques chez lesquels l'esprit romain n'était pas éteint, il crut y parvenir en s'en faisant accorder l'investiture par les empereurs d'Orient, qui se paraient toujours du titre d'empereurs romains. Tout ce qu'il put obtenir de Byzance, ce fut le renvoi à Rome des ornements impériaux d'Occident qui lui constituaient aux yeux de ses peuples comme une sorte de vicariat de l'empereur absent. C'est, peut-être, un mirage de ce genre que l'astucieux César

byzantin avait fait entrevoir au faible héritier présomptif de la couronne vandale. Mais Hildéric, malgré le vernis de civilisation qu'il avait acquis à la fastueuse cour de Constantinople, n'avait ni l'esprit puissant de Théodoric le Grand, ni un ministre comme Cassiodore pour diriger sa politique; aussi, tout ce rêve, toutes ces aspirations n'aboutirent qu'à un désastre.

La tendance donnée à la couronne par Hildéric ne pouvait plaire ni aux princes de la famille royale, ni au peuple vandale, qui y voyait la perte de son indépendance. On se contenta tout d'abord de faire de simples remontrances au roi. Celles-ci étant restées infructueuses, il y eut des révoltes partielles. Amalfrid, veuve de Trasamund, put, à la faveur de la tendance générale des esprits, s'échapper de Carthage et, accompagnée de quelques Goths formant sa garde personnelle, se réfugier chez les Maures, dont elle embrassait ainsi la cause.

Hildéric, pour effrayer les partis qui se formaient contre lui, crut les dissiper par un grand coup d'audace. Il fit battre monnaie au nom de Justinien. C'était se déclarer ouvertement le vassal de l'empire. Cet acte ne pouvait être envisagé favorablement que par les catholiques, car il leur ouvrait une porte de recours, auprès d'un suzerain catholique comme eux, au cas où de nouvelles persécutions seraient ordonnées. A l'abri de cette tranquillité passagère, la première qui se manifestait en leur faveur depuis la domination vandale en Afrique, ils purent, en 524, se rassembler sous la présidence de Boniface, qui avait succédé à Eugène mort dans l'exil en 505, pour discuter librement de l'intérêt de leur Église et des chances d'un rapprochement avec les ariens au moyen de concessions mutuelles. Malheureusement, on ne parvint pas à s'entendre et le mécontentement des ariens s'accrut. Les révoltes partielles prirent les proportions d'une révolution. La nation entière se souleva comme un seul homme et déposa Hildéric, qui fut enfermé dans la prison du palais.

Lorsque la nouvelle de la chute d'Hildéric parvint à la connaissance de l'empereur d'Orient, la colère de Justinien n'eut pas de bornes. Déposer Hildéric, qui avait accepté sa suzeraineté, c'était s'attaquer à sa personne. Encore prince impérial, Justinien avait fait de la soumission des Vandales une œuvre de politique trop personnelle pour ne pas être profondément affecté d'une déposition qui l'anéantissait. Plein de fureur, il envoya un ambassadeur à Gélimer, que les Vandales avaient élevé au pouvoir, pour le sommer d'avoir à rendre la couronne à Hildéric. L'usurpateur ne tint aucun compte de cette demande. Justinien adressa alors un ultimatum à Gélimer, ultimatum qui concluait par une menace de déclaration de guerre s'il ne lui livrait, au moins, Hildéric et ses deux autres compagnons d'armes enfermés avec lui dans les prisons du palais, à Carthage. Le

message impérial concluait ainsi : « Dans le cas où tu rejetterais notre demande, nous avons pris la résolution de recourir à la force. En cela, nous ne violerons point la paix faite par Zénon avec Genséric. Te poursuivre par les armes, ce n'est point attaquer son successeur légitime : c'est le venger. » Gélimer répondit à ce message hautain par une lettre plus hautaine encore. « Je ne dois pas ma royauté à la violence, écrivait Gélimer. Je n'ai point été injuste envers ceux de ma race. Hildérie complotait contre sa propre famille, contre la famille de Genséric ; c'est la haine de tous les Vandales qui l'a renversé. Le trône était vacant, je m'y suis assis en vertu de mon âge et de la loi de succession. Celui-là agit sagement, comme prince, qui, livré tout entier à l'administration de son royaume, ne porte point ses regards au dehors, et ne cherche point à s'immiscer dans les affaires des autres États. Si tu romps les traités qui nous unissent, j'opposerai la force à la force, et je ne cesserai d'invoquer, à l'appui de mon droit, les serments de l'empereur Zénon, dont tu tiens aujourd'hui la place. » Cette réponse, dit Procope, ne fit que redoubler la haine de Justinien pour Gélimer et l'exciter à porter la guerre en Afrique pour se venger.

Les projets de l'empereur causèrent toutefois dans l'esprit des habitants de Constantinople un sentiment de crainte. Les villes du littoral de la Grèce avaient trop souffert des flottes vandales, sous Genséric, pour ne pas voir, avec une appréhension justifiée, le retour des hostilités avec un peuple barbare, dont la soldatesque ne respectait rien sur son passage.

Dans un conseil tenu à cet effet par l'empereur, plusieurs ministres osèrent s'opposer ouvertement à la volonté bien arrêtée de Justinien. Jean de Cappadoce, un de ses conseillers les plus écoutés, fit entrevoir à l'empereur la possibilité d'une alliance défensive entre tous les princes barbares de l'Occident, alliance qu'une seule victoire de leur part aurait pu rendre offensive et attirer, par conséquent, leurs hordes au sein de l'empire, épuisé par tant de guerres avec ses voisins et surtout contre les Perses. On en était là dans la discussion, lorsqu'apparut tout à coup, au milieu du conseil, un évêque venant on ne sait d'où, qui, l'air inspiré d'un messenger descendu du ciel, s'adressa à Justinien et dit : « Empereur, le Ciel veut que tu n'abandonnes pas ta sainte entreprise pour la délivrance de l'Église. Le Seigneur m'a dit : Je marcherai à ses côtés s'il fait la guerre, et je soumettrai l'Afrique à sa domination. »

Cette exhortation, sortant de la bouche d'un homme revêtu d'un caractère sacré et parlant au nom de la divinité dont il se disait l'envoyé, dut faire une vive impression sur l'esprit du Conseil, et les raisons des ministres opposants furent réduites au silence. Presqu'en même temps et comme une confirmation aux paroles de l'évé-

que, on recevait de l'Afrique des lettres encourageantes. L'Africain Pudentius instruisait secrètement la Cour qu'on n'avait qu'à lui envoyer quelques troupes pour mettre la Tripolitaine sous la domination de Byzance. Godas, qui commandait en Sardaigne pour les Vandales, annonçait de son côté qu'il n'obéirait plus à l'usurpateur. Tout donc annonçait à Justinien la facile conquête de l'Afrique.

Nous avons, dans notre récit sur la situation du christianisme en Afrique à la période romaine ainsi qu'à celle des Vandales, soigneusement évité de nous occuper des fastes politiques et militaires de l'époque, fastes qui sont du domaine de l'histoire générale des peuples plutôt que de ceux de l'Église. Si nous sommes entré dans quelques détails sur les relations des Vandales et des Byzantins sous le règne d'Hildéric, c'est parce que ces relations ont une connexité avec celles des catholiques et des ariens. Sans l'exposé de ces faits, la situation réciproque des deux partis aurait été inexplicable. Mais nous nous arrêtons, n'ayant nullement l'intention de suivre Procope dans son *Histoire de la Guerre byzantine contre les Vandales*.

Sans donc nous laisser égarer à la suite du récit prolix de l'historien byzantin, nous dirons qu'une armée de 15.000 hommes, confiée par Justinien à Bélisaire, débarqua en 534 à Caput-Vada, aux environs de la moderne Sfax, pour venger l'injure faite par Gélimer à l'empereur d'Orient par la déposition d'Hildéric.

A son débarquement, Bélisaire marcha immédiatement sur Carthage, en suivant le littoral et en passant par Syllecte, Leptis et Adrumète. A Grasse, aux environs de Clypea, l'armée s'arrêta trois jours pour se ravitailler. Quatre jours après, elle arrivait à Decimum, à dix milles de Carthage, où Gélimer fut battu et se sauva avec les épaves de son armée détruite. De Decimum, Bélisaire marcha directement sur la métropole, qui lui ouvrit ses portes.

Ce jour-là, le 14 septembre 534, les prêtres ariens faisaient pour la fête de saint Cyprien de grands apprêts. Entre les murs de l'église sous son invocation, on avait suspendu des festons et des guirlandes en fleurs, au milieu desquels pendaient de beaux lustres et tous les riches ornements tirés des autres églises. Tout à coup, on vint leur apprendre que le frère du roi était tué et que les Grecs se disposaient à marcher sur Carthage. Ils se sauvèrent, et les catholiques fêtèrent, aux lieu et place des ariens, la fête de la Saint-Cyprien en prenant possession de l'église sous son vocable. C'est ainsi que se vérifia la promesse, que nous avons relatée plus haut, faite il y avait cinquante ans par le saint martyr, de secourir et de venger les catholiques contre leurs persécuteurs les Vandales.

La chute de Carthage, la captivité de Gélimer qui s'ensuivit peu de temps après, la conquête des trésors des Vandales furent fêtés à Constantinople non comme une victoire de guerre, mais comme un

triomphe de l'Église catholique sur l'hérésie arienne, triomphe annoncé, comme nous venons de le voir, par le Christ lui-même, par la bouche d'un de ses serviteurs.

Voici, d'ailleurs, un rescrit de Justinien adressé le 13 avril 535 à Archélaüs, questeur de Bélisaire, pour lui manifester la joie de la chrétienté pour une pareille victoire :

« Notre esprit ne peut embrasser, notre langue ne peut dire tout ce que nous devons de remerciements et de louanges à Notre-Seigneur-Dieu Jésus-Christ. Déjà nous avons reçu de Dieu bien des grâces, et nous confessons les innombrables bienfaits qu'il nous a accordés sans que nous eussions rien fait pour le mériter. Mais ce que le Dieu tout-puissant a daigné manifester en dernier lieu par nous en son nom dépasse toutes les merveilles accomplies en ce siècle : qu'en si peu de temps l'Afrique ait par nos efforts recouvré la liberté après quatre-vingt-quinze ans de servitude sous les Vandales, ces ennemis des âmes et des corps à la fois, car ils entraînaient dans leur impiété, par un second baptême, les âmes trop faibles pour supporter les tortures diverses et les supplices, et ils soumettaient durement à un joug barbare des corps nés pour être libres. Ils souillaient aussi de leurs impiétés les saintes églises de Dieu ; de quelques-unes encore ils avaient fait des écuries. Nous avons eu des hommes vénérables dont la langue coupée à la racine racontait douloureusement ses souffrances ; d'autres, après des tortures diverses, dispersés en différentes provinces, avaient terminé leur vie dans l'exil. Par quelles paroles, par quelles œuvres pouvons-nous dignement rendre grâces à Dieu, qui, par moi le dernier de ses serviteurs, a daigné venger les injures de son Eglise et arracher au joug de la servitude les peuples de si vastes provinces, bienfaits que n'avaient pas obtenu de Dieu nos prédécesseurs, à qui il ne fut point donné de délivrer l'Afrique, mais qui virent Rome elle-même prise par les Vandales et tous les ornements impériaux transportés de là en Afrique ? Tandis que maintenant Dieu, par sa miséricorde, nous a non seulement livré l'Afrique et toutes ses provinces, mais nous a aussi rendu ces mêmes ornements impériaux qui avaient été enclavés à la prise de Rome. Après donc de tels bienfaits que la Providence nous a départis, ce que nous attendons de la miséricorde du seigneur notre Dieu, c'est qu'il affermisse et maintienne intactes les provinces qu'il a daigné nous rendre, et nous les fasse régir selon sa volonté et son bon plaisir, en sorte que l'Afrique entière éprouve la miséricorde de Dieu tout-puissant, et que ses habitants, délivrés de la plus dure servitude et d'un joug barbare, reconnaissent en quelle liberté il est donné de vivre sous notre heureux gouvernement. Nous réclamons instamment aussi des prières de la sainte et glorieuse Marie mère de Dieu, toujours vierge, que tout ce qui manque à notre empire, Dieu le lui restitue par nous,

le dernier de ses serviteurs, en son nom, et qu'il nous rende digne d'accomplir ses œuvres.»

Arrivé au terme de notre esquisse sur le christianisme à la période vandale, nous ne pouvons nous abstenir de dire qu'il serait audacieux de porter un jugement sur l'incohérente administration de ce peuple en Afrique, faute de documents de source vandale nous permettant de peser le pour et le contre de leur conduite. D'après le concept que nous nous sommes formé de ce peuple et qui émane de leurs actes, on dirait qu'ils se croyaient chargés d'une mission divine en vue de punir les méfaits de l'administration romaine, à laquelle la leur avait succédé. Tout, dans les fastes de cette nation, nous autorise à une telle conjecture. En effet, en faisant l'inventaire de leur histoire, que trouvons-nous ? Partout ils sont accueillis par les déshérités de la fortune non en ennemis, mais en libérateurs. N'avons-nous pas vu de quelle façon donatistes, ariens, circoncellions et pélagiens grossissent leurs hordes et facilitent leur conquête de l'Afrique ? Partout sur leur passage africains, nomades ruinés par le fisc, esclaves maltraités par leurs maîtres, les saluent comme les vengeurs annoncés par leurs légendes. A force de le leur dire, on était parvenu à le leur faire croire.

En douterait-on ? La série de leurs dévastations est là pour nous donner raison. Lorsque Genséric se mettait en mer pour dévaster les côtes méditerranéennes et que le pilote lui demandait vers quelles rives il fallait diriger la proue, « le vent, répondait le roi, te conduira où nous appelle la colère de Dieu ».

Hunéric, de son côté, ne compare-t-il pas les persécutions qu'il ordonne contre les catholiques à la justice immanente de la Providence prête à récompenser ou à punir ? Mu par cette pensée qu'il assimile à une mission lui venant de Dieu, il spolie les évêques catholiques pour enrichir les prêtres ariens, dont il se constitue le protecteur.

Cet état psychologique est assez étrange, mais il est tout à fait dans les mœurs et dans les idées des barbares qui envahirent, entre le quatrième et le cinquième siècle, l'Afrique et l'Occident de l'Europe. Salvien, auteur latin du v^e siècle, nous l'affirme positivement. « La main de Dieu, dit cet écrivain, les conduisait à la dévastation de leurs conquêtes. Ils n'agissaient pas en vertu de leur propre détermination ; c'était, *de leur propre aveu*, une force irrésistible, divine, qui les entraînait. » De l'autre côté de la Méditerranée, même situation. Théodoric se constitue de sa propre volonté le défenseur attitré des hérétiques et députe à Constantinople, auprès de l'empereur Justin, le pape Jean I^{er}, pour lui demander, comme un droit lui revenant, de retirer son édit contre ceux qui ne s'étaient pas soumis aux prescriptions édictées par le concile de Nicée.

Ainsi, on le voit, notre conjecture n'est pas une hypothèse gratuite.

La mission dont ces fiers batailleurs se croient investis par la Divine Providence justifie, en quelque sorte, leurs brutalités. Plus on sonde leurs actes, plus on constate en eux cette erreur de perspective.

Si, d'un autre côté, nous jetons les yeux sur les catholiques, pouvons-nous les blâmer de s'être montrés, dès l'origine, les adversaires convaincus de la domination vandale? Le sombre tableau que les hagiographes de l'époque nous ont laissé sur l'état lugubre de leur situation à cette époque justifie cette aversion. Dès le commencement, ils sont voués à tous les fléaux. Fléau de souverains fanatiques et barbares qui les spolient de leurs terres pour les faire travailler en qualité de serfs. Fléau du clergé arien, qui dépouille les évêques catholiques de leurs églises et de leurs biens pour se les approprier. Pour lutter contre toutes ces calamités, doit-on leur jeter la pierre lorsqu'ils implorent comme le Messie les empereurs d'Orient? Lorsque dans un État l'administration générale et la prévoyance souveraine font défaut et oppriment, l'opprimé a le droit de se chercher un protecteur là où il peut le trouver. Le catholicisme universel seul pouvait satisfaire ce besoin de protection et contenir les passions brutales de leurs sauvages oppresseurs; mais son chef, le pape, esclave à Rome de ces mêmes barbares, que pouvait-il pour contenir tant de maux? Malgré leur appétence pour la latinité dont ils étaient issus, ils durent recourir à l'appui de l'hellénisme, c'est-à-dire à la cour de Byzance. Nous verrons plus loin si ce fut une faute. Mais, dans la situation dans laquelle ils se trouvèrent sous la domination vandale, ce fut tout au moins, alors, une impérieuse nécessité.

On a fait plusieurs conjectures sur les causes de la brève existence de la domination vandale en Afrique. Papenkordt et Marcus opinent que leur chute est due à la corruption de leurs mœurs, au luxe effréné qu'ils ont déployé une fois gorgés de richesses, et à la vie somptueuse qu'ils ont depuis lors menée. Ces considérations sont justes jusqu'à un certain point; mais lorsque l'on considère que la chute des Vandales n'est pas restée isolée, et qu'elle a été suivie de près par celle de tous les autres barbares germaniques qui avaient envahi l'Europe, entre le iv^e et le v^e siècles, on doit en inférer que ces causes ont d'autres raisons qui n'ont pas encore été définies d'une manière satisfaisante.

Pour ce qui se réfère aux Vandales, il nous semble qu'ils n'ont pas su profiter de la situation exceptionnellement favorable qui leur était faite par leur position isolée sur les rives septentrionales de l'Afrique. Il fallait, tout en faisant la guerre, qu'ils sussent aussi faire la paix. Il fallait, surtout après le traité intervenu avec Zénon, cesser de persécuter les catholiques, assouplir les factions, fonder l'autorité, donner des rouages à cette grosse machine qui s'appelle le gouvernement. Faute de ces qualités, que leur état barbare ne leur permettait

pas d'entrevoir, ils auraient dû, au moins, maintenir l'ascendant militaire de la nation et ne pas en affaiblir le prestige aux yeux des Africains.

En dehors de ces raisons, du ressort absolument gouvernemental, il en existe une autre bien plus importante : celle de l'influence pernicieuse qu'exerça le clergé arien sur l'esprit de ces rois barbares et superstitieux. Celui-ci, recruté par la nouvelle organisation de la nation dans les rangs du clergé donatiste qui s'était converti à l'arianisme, avait conservé quelques traditions de lumière et de science lui venant de la période latine, et en profitait pour les faire valoir dans l'esprit de ces rois ignorants en leur parlant au nom du Ciel et en lançant toutes les foudres de la religion contre les catholiques. Depuis la conquête barbare, ce clergé rallié était non seulement rentré en possession de toutes les églises qui lui avaient été enlevées par les décrets de Théodose et d'Honorius, mais il en avait considérablement augmenté le nombre par celles que lui avait octroyé l'édit d'Hunéric, que nous avons reproduit plus haut, tout au long. Il va de soi, par conséquent, que ce clergé avait un intérêt personnel à maintenir dans l'esprit des rois vandales la haine contre le catholicisme et à éloigner du service de l'État la partie la plus intelligente de leurs sujets. Si les rois vandales avaient eu un peu de prévoyance, ils se seraient aperçus du mal qui minait leur empire par la scission permanente des deux sectes, scission qui, en se développant, menaçait leur domination et tendait à lui substituer la première qui aurait pris en main la défense de la classe opprimée, si considérablement nombreuse. Thrasamund, à son lit de mort, avait eu une intuition de la pente fatale qu'il avait suivie en écoutant les pernicieux conseils du clergé arien. Mais, hélas ! celui-ci était devenu trop puissant pour tenter le remède. La chute d'Hildéric est là pour nous le prouver.

En réunissant tous les faits que nous venons d'exposer, il est facile de s'expliquer pourquoi la domination vandale, dans le bassin occidental de la Méditerranée, n'a eu qu'une existence éphémère. L'oppression brutale et non justifiée contre l'Église catholique était devenue la source unique de la vie sociale en Afrique. L'État ainsi divisé en oppresseurs et opprimés, rien n'existait, au dehors, que des forces brutales et morcelées qui ne trouvaient pas dans les populations asservies les sympathies nécessaires à la tranquillité commune et à la stabilité gouvernementale.

L'étude qui va suivre la présente va nous montrer l'Afrique sous la domination byzantine, et avec elle la réaction catholique ; mais, hélas ! quelle réaction ! Nous y verrons un culte sans chef spirituel suprême et privé de cette autorité morale que les souverains pontifes seuls surent imprimer au système catholique. Nous y verrons la

mort de la latinité et un clergé luttant pour son indépendance contre la volonté despotique de souverains couverts d'or et de pourpre dont la préoccupation constante sera celle d'anéantir les prérogatives de l'Eglise et d'agenouiller le culte à leur autorité souveraine et autocratique.

(A suivre.)

LÉGISLATION PHYLLOXERIQUE

Il se produit en ce moment en Tunisie un courant d'opinion tendant à obtenir l'abrogation de l'article 1^{er} de la loi du 29 janvier 1892 actuellement en vigueur dans ce pays, lequel article interdit l'importation de tout végétal vivant ou de toute portion vivante de végétal. Cette prohibition si absolue serait remplacée par les dispositions de l'article 3 de la Convention de Berne, d'un caractère plus libéral, plus favorable au progrès.

L'urgence de cette réforme est clairement démontrée dans les lignes ci-contre.

Cette réforme sera surtout utile à l'horticulture, dont elle élargira le champ d'action.

Notre Société d'Horticulture a le devoir d'agir en faveur de cette réforme et même de lui assurer certaines qualités auxquelles les hommes étrangers à notre profession ne pourraient songer.

La loi du 29 janvier 1892 interdit l'importation en Tunisie de tout végétal vivant, dans le but d'éviter l'introduction et la propagation du phylloxera.

Il semble qu'il y ait lieu aujourd'hui de rechercher s'il est nécessaire que la Tunisie continue à appliquer un régime aussi rigoureux, dont il serait difficile de trouver l'analogue parmi les autres pays vignobles du monde.

En effet, c'est un fait connu depuis longtemps déjà, que le phylloxera est un insecte bien spécial à la vigne, qu'il ne peut être transmis normalement que par la vigne contaminée ou par la terre dans laquelle ont végété des pieds de vignè malades, encore qu'au bout d'un certain temps cette terre contaminée ne tarde pas à redevenir indemne, car le phylloxera qu'elle renferme, n'y trouvant pas les éléments ordinaires de son alimentation, finit par périr.

Avec un végétal autre que la vigne, il est moins facile encore que le phylloxera puisse se transmettre : il faudrait pour cela que ce végétal ait poussé tout à côté de pieds de vigne phylloxérés, de façon qu'en l'emportant on emporte en même temps de la terre contaminée.

De ces considérations, il résulte donc que si on ne prend que des végétaux ayant poussé loin de tout plant de vigne et que si, en plus, on les débarrasse de leur motte de terre, on peut être assuré de leur innocuité au point de vue phylloxérique.

C'est en se basant sur cette double observation que les délégués réunis à la Conférence internationale qui se tint à Berne au mois

d'avril 1882 ont été amenés à fixer dans la convention intervenue entre eux les conditions suivantes qu'un végétal doit remplir pour que l'on soit certain qu'il ne puisse servir de véhicule à l'insecte :

L'article 3 de la Convention de Berne admet à la libre circulation les plants, arbustes et tous autres végétaux autres que la vigne, pourvu qu'ils soient accompagnés d'une déclaration de l'expéditeur et d'une attestation de l'autorité compétente portant :

1° Qu'ils proviennent d'un terrain (plantation ou enclos) séparé de tout pied de vigne par un espace de vingt mètres au moins ou par un autre obstacle aux racines jugé suffisant par l'autorité compétente;

2° Que ce terrain ne contient lui-même aucun pied de vigne;

3° Qu'il n'y est fait aucun dépôt de cette plante;

4° Que, s'il y a eu des ceps phylloxérés, l'extraction radicale, les opérations toxiques et, pendant trois années, des investigations ont été faites qui assurent la destruction complète de l'insecte et des racines.

D'autre part, la Convention de Berne ayant prévu la circulation des terres dans les zones frontalières de deux États, respectivement consentants, à condition toutefois que ces terres ne proviennent pas d'une région phylloxérée (art. 4), nous démontrerons plus loin l'utilité de faire appliquer à la Tunisie les dispositions libérales de cet article 4, sous la condition de certaines garanties que cet article ne vise point, et qui dissiperont toute inquiétude de contamination phylloxérique.

Presque tous les pays d'Europe : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Serbie, la Suisse, l'Espagne et la Roumanie ont adhéré à la convention de Berne.

En particulier la France, qui déjà, par le décret du 15 mai 1882, avait adopté d'une façon générale les dispositions de cette convention, précisa, par un décret en date du 28 août 1882, l'application de l'article 3 à tout son territoire, sans faire de distinction entre les départements phylloxérés et les départements non phylloxérés.

En Algérie, l'importation des végétaux autres que la vigne, qui était prohibée par le décret du 17 juin 1884, a été autorisée par celui du 10 mars 1894, qui exige, pour l'importation des végétaux, la formalité de la présentation d'un certificat d'origine établi conformément à l'article 3 de la Convention de Berne.

Il est à remarquer que ce décret du 10 mars 1894 a été, avant d'être promulgué, soumis à la Commission supérieure du Phylloxera, qui l'a approuvé sans discussion, et qu'il a été rendu applicable aussi bien pour les départements d'Oran et de Constantine qui sont en grande partie phylloxérés, que pour celui d'Alger, où le phylloxera n'a pas encore été constaté. Sans doute, il n'eût pas été adopté

à l'égard de ce dernier département si les formalités dont il prescrivit l'exécution n'avaient pas été jugées suffisantes pour garantir l'immunité du territoire. Et, en fait, sept années se sont écoulées depuis son application sans que la présence du phylloxera ait été constatée dans le département d'Alger.

Pourquoi la Tunisie n'adopterait-elle pas un régime analogue à celui de l'Algérie ? A l'égard des pays phylloxérés, n'est-elle pas dans la même situation que les départements français non phylloxérés, ou que celui d'Alger, qui est encore indemne ?

En 1894, à la suite de la promulgation du décret algérien, un certain courant d'opinion s'était dessiné, en Tunisie, en faveur de la liberté d'importation des végétaux, et, dans sa séance du 2 mai 1894, la Conférence Consultative alla même jusqu'à adopter les conclusions du rapport de M. Curtelin, qui demandait que l'on suivit l'exemple de l'Algérie pour l'introduction des végétaux autres que la vigne. Ce vœu n'eut comme conséquence que la promulgation du décret du 11 juillet de la même année, qui levait la prohibition d'importation pour les fruits seulement.

Comme on le verra à la page suivante, le rapport de M. Curtelin concluait à l'autorisation d'introduire des boutures, des greffes, des arbres entiers même. Le décret du 11 juillet 1894 ne donna au vœu de M. Curtelin et de la Conférence Consultative qu'une satisfaction bien écourtée : *l'autorisation d'introduire des fruits*.

Les fruits excellents de France ne sont pas venus ; le consommateur n'a eu que de mauvais fruits de Sicile ; le producteur tunisien n'a pas pu élargir, varier, étendre sa production ; il y était même moins incité par la demande, parce que, bien que mauvais, les fruits de Sicile ont calmé au jour le jour les désirs du consommateur.

Au principal argument qui avait été fourni à cette époque en faveur de la liberté d'importation, à savoir les grands avantages que ce régime pouvait procurer à l'agriculture tunisienne en lui permettant de cultiver et de produire sur les marchés des végétaux jusque-là ignorés d'elle, on doit ajouter aujourd'hui qu'il a été reconnu que le régime actuel est loin d'offrir toute la sécurité désirable.

Le premier argument a encore, actuellement, autant de valeur qu'en 1894. On a pu alléguer que l'article 3 de la loi de 1892, qui, sous certaines conditions, donne la possibilité d'importer toutes espèces de végétaux, garantissait suffisamment les intérêts des arboriculteurs et des horticulteurs. Il n'en est rien, car les formalités exigées pour l'importation des végétaux ont été reconnues très compliquées et équivalant, au moins pour les particuliers, à une interdiction d'introduction. La preuve en est que, depuis 1892, le nombre des personnes qui ont bénéficié de la mesure prévue par l'article 5 a été restreint.

Le Gouvernement, il est vrai, a introduit un grand nombre de vé-

gétaux, dont la dissémination par le Jardin d'essais de Tunis a été un puissant encouragement pour le développement de l'arboriculture et de l'horticulture; mais il y a dans cette voie beaucoup à faire encore, et il reste pour ainsi dire encore entier, le raisonnement qu'en 1894 M. Curtelin exposait dans son rapport à la Conférence Consultative: « Il faut — disait-il — que nous nous préoccupions de « la régénération de nos arbres fruitiers, de nos oliviers, de nos « amandiers, des espèces de qualité qui nous manquent. Pour cela, « il nous faut des greffes, des boutures..... Le climat de la Tunisie « nous offre un champ d'acclimatation de certaines variétés de fruits « et légumes propres aux pays tropicaux. Ce n'est que par la multi- « plicité, la variété, la précocité et la bonne qualité de ses produc- « tions que la Tunisie pourra prendre et conserver son essor. » La Tunisie est loin de posséder encore toutes les espèces végétales que recherche la culture, et les très nombreux procès-verbaux que dresse l'administration des Douanes sont une preuve que, si les fraudeurs les font venir du dehors, c'est qu'ils ne peuvent pas se procurer sur place les végétaux qu'ils seraient désireux de cultiver.

Le système actuel est loin d'offrir toute la sécurité désirable. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que la fraude est beaucoup plus importante que ne peut le constater la Douane, qui n'ouvre pas tous les colis.

N'a-t-elle pas tout récemment découvert qu'un fraudeur avait utilisé une malle à double fond pour essayer d'importer divers végétaux? L'exemple de l'Algérie doit, à cet égard, être un enseignement pour la Tunisie. C'est par des importations de vignes faites frauduleusement qu'elle a été, en effet, contaminée en 1885, malgré l'existence d'un régime prohibitif analogue à celui que nous avons actuellement, régime qu'elle appliqua toujours très rigoureusement. Il lui était cependant relativement facile d'exercer une surveillance active, puisqu'elle n'avait à garder que des frontières maritimes.

On est donc en droit de se demander si la Tunisie ne serait pas mieux protégée, au point de vue phylloxérique, si l'introduction des végétaux autres que la vigne était tolérée, sous réserve de la présentation d'un certificat d'origine, par exemple, formalité considérée aujourd'hui comme offrant une sécurité suffisante.

Les importateurs ne préféreraient-ils pas se plier à cette formalité que de se mettre dans un mauvais cas par une manœuvre frauduleuse?

On a fait remarquer que si, l'introduction des végétaux étant autorisée, le phylloxera venait à être constaté en Tunisie, on ne manquerait pas d'en reporter la faute sur les promoteurs du régime de libéralité. Or, on fera tout aussi facilement le même reproche aux conservateurs du régime actuel, quand le phylloxera sera apparu, en

leur disant : « Il n'aurait pas fallu conserver un régime qui incitait à la fraude. » Un argument de cette sorte est donc sans valeur.

En résumé, il semble donc qu'il faille aujourd'hui adopter pour la Tunisie le régime algérien, c'est-à-dire la liberté d'introduction des végétaux autres que la vigne, sous réserve de la production d'un certificat d'origine conçu conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention de Berne.

Ce n'est pas tout.

Chacun connaît l'usage excessivement fréquent de la terre de bruyère en horticulture. La terre de bruyère est indispensable pour la culture d'un grand nombre de plantes; elle est plus généralement indispensable encore pour la germination d'un très grand nombre de semences. Or, on ne trouve point de cette terre en Tunisie, même en Kroumirie.

L'absence de cette terre et l'impossibilité actuelle de s'en procurer causent bien des déboires dans notre profession, expliquent pourquoi telles et telles plantes très importantes, très belles, ne sont point cultivées ici, et que toutes les tentatives pour leur culture ont été infructueuses en dépit des conditions climatiques très favorables.

Nous avons vu plus haut que la Convention de Berne, dans son article 4, a admis, quoique avec beaucoup de restrictions, le principe de l'importation des terres et terreaux. Pourquoi ne jouirions-nous pas de toutes les libertés accordées par cette convention?

Nous devons donc demander aussi qu'il devienne possible d'introduire de la terre de bruyère. Mais, pour calmer les craintes des viticulteurs, le décret devra imposer toutes les précautions jugées utiles pour rendre impossible la propagation du phylloxera.

Ces précautions seront non seulement la formalité du certificat d'origine, mais encore, dès son débarquement à Tunis, la désinfection de cette terre par son passage à l'étuve, à une température de plus de cinquante degrés. On sait en effet qu'à cette température le phylloxera est mort. D'autre part, l'opération à cette température ne détruirait aucune des qualités de la terre de bruyère.

Le décret pourrait en outre énergiquement stipuler que les envois de cette terre seront faits dans des caisses parfaitement fermées; que le débarquement, le transport, depuis le bateau jusqu'à l'étuve, la désinfection seront faits devant un agent du *Service phylloxericide*.

La Municipalité de Tunis possède une étuve qui pourrait, de loin en loin, être louée pour cet usage.

Cette opération de désinfection pourrait même devenir plus tard l'objet d'une entreprise privée.

G. CASTET.

MAJNOUN LEÏLA

Recueil de poésies arabes

composées par KAÏS BEN EL MALAOUAH

Traduction d'ISAAC CATTAN, interprète à la Direction des Contributions diverses

SUITE

٤٦ صبا يوسف واستشعر اكب قلبه * ولا كاد داود من اكب يسلم *

XLVI Joseph connut l'amour, et la passion éprouva son cœur ;
David ne put se soustraire à ce mal.

٤٧ وبشر هند ثم سعد وعروة * وثوبت اصناه الهوى المتشم *

XLVII L'amour éprouva aussi Bachr, Hind, ⁽¹⁾ Saâd, et Araouat; ⁽²⁾
Et Thoubat languit, victime d'une passion ardente.

٤٨ وهاروت لافى من جوى اكب علة * وماروت فاجاه البلاء المصم *

XLVIII Une passion ardente fit connaitre à Harout les souffrances
de ce monde et pareille calamité fondit sur Marout. ⁽³⁾

٤٩ ولم يخل منه المصطبي سيد الورى * ابوالفاسم الذاكبي النبى المكرم *

XLIX Et l'Élu, prince des humains, Abou el Kassem, le prophète
sagace et vénéré, n'en fut pas épargné. ⁽⁴⁾

(1) Hind, fille de Caâb ben Amrou, connue par son amour pour un poète célèbre du nom de Abdallah ben Adjlam qui vivait dans la période antéislamique. (Ibid.)

(2) Araouat ben Hazzam fit partie de la pléiade des auteurs dits : « El-Mokbadramine », c'est-à-dire ceux dont une partie de l'existence s'écoula dans la période antéislamique et l'autre partie dans l'Islam. Connu surtout par son amour pour sa cousine El Afrat. Fiancé à elle depuis sa plus tendre enfance, il eut le malheur de se voir évincé par un tiers. Il fut, dit-on, le premier poète arabe qui mourut victime de l'amour. (Ibid.)

(3) Harout, Marout, noms des deux anges dont il est question dans le verset 96 de la 2^e sourate.

Voici ce qu'en dit Kasimirski, d'après les commentateurs du Coran : « Les anges déploreraient en présence de Dieu la méchanceté des hommes, malgré l'envoi réitéré des prophètes. Dieu leur ordonna de choisir deux d'entre eux pour juger les hommes. Harout et Marout furent les deux juges, et ils s'acquittèrent scrupuleusement de leur charge, jusqu'au moment où une femme d'une rare beauté (on l'appelle Zohra, mot que l'on traduit communément par Vénus) leur apparut, invoquant leur autorité contre son mari. Les deux anges, épris de ses charmes, voulurent la séduire ; mais elle disparut en un clin d'œil, et les anges, revenant au ciel, s'en virent défendre l'entrée. Grâce à l'intervention d'un bienheureux, Dieu leur donna le choix entre les peines de ce monde et celles de l'enfer, qu'ils savaient être éternelles. Ils choisirent donc les tourments de ce monde ; c'est ainsi qu'ils restent à Babylone, suspendus entre le ciel et la terre. »

(4) Mahomet aima son épouse légitime Atchat.

٥٠ ابيت صريع الكعب باك من الهوى * ودععي على خدي يموج ويسبحم

L Fou d'amour, je passe mes nuits à pleurer et mes larmes coulent en larges torrents sur mes joues.

٥١ ولو لا ظروف الليل اودت بنفسه * منعمة الساحطين تيري وتسهم

LI N'étaient-ce des apparitions nocturnes, la belle aux yeux ravissants qui, à son gré, nous rend malades ou nous guérit m'aurait été d'un danger mortel.

٥٢ اعارتني انهبس الصبا بك صدوة * لها بين جنبيه سعير مضرم *

LII Et jusqu'au zéphir, qui m'envoie dans ses souffles une passion ardente qui dévore mon cœur d'un feu brûlant!

٥٣ اذا هي زادت في النوى زادي الهوى * ولا فلبه يسلو ولا هي ترحم *

LIII Plus elle s'éloigne, plus mon amour augmente; mon cœur est inconsolable et elle ne veut pas avoir pitié de lui!

٥٤ الا ان قلب الصب عما يجنه * وان لم يبح يوما به متكلم *

LIV N'est-ce pas que le cœur de l'amoureux, même s'il a gardé pendant un certain temps son secret, doit, un jour ou l'autre, le faire paraître au grand jour?

٥٥ لساني عي في الهوى وهو ناطق * ودععي فصيح بالهوى وهو اعجم *

LV Ma langue, bien qu'elle soit douée de la parole, ne peut révéler les sentiments d'affection que j'éprouve, alors que mes larmes qui, elles, sont muettes, les expriment éloquemment.

٥٦ وكيف يطيق الصب كتمان حبه * وهل يكتم الوجد امرء وهو مغرم *

LVI Comment l'amoureux peut-il cacher son secret? Est-il possible à l'homme dominé par la passion de ne pas révéler les sentiments qu'il éprouve?

Kaïs passa encore quelques jours en proie aux souffrances de la séparation, le cœur consumé d'amour, et ne pouvant ni manger ni dormir. Puis, quand sa patience fut à bout, il monta sa chamelle et se dirigea vers les lieux qu'habitait sa bien-aimée; il y arriva quand la nuit commençait à répandre ses ténèbres. Il les trouva déserts; on n'y entendait que le cri lugubre du hibou et le croassement des corbeaux. Le poète s'assit sur un tertre et se mit à méditer profondément; la solitude absolue ne fit qu'augmenter son mal... des larmes amères jaillirent de son cœur. Il s'écria :

- ٥٧ الا ياطباء احكي اين ترحلوا * وساروا بليلي والكرائب طلوع *
- LVII O gazelles de la tribu, dites-moi où les gens sont partis en emmenant Leïla pendant que les étoiles commençaient à briller au ciel?
- ٥٨ ديار لليلي بالمخصب افبهرت * وعرضاتها في ساءير الدهر بلتبع *
- LVIII Les habitations de Leïla dans la région d'El-Mokassab sont devenues désertes et ses demeures seront à jamais inhabitées.
- ٥٩ يدوح عليها الطير في جذباتها * وطير يبكىها وطير يسجع *
- LIX Sur les flancs de ces lieux, des oiseaux poussent des gémissements plaintifs; et ces ruines désertes font répandre des pleurs à l'un et des lamentations à l'autre.
- ٦٠ يا مرض فليدي حبها وطالبتها * فيا للعدا من صهوة كعب اصنع *
- LX L'amour et le désir que j'ai pour elle ont rendu malade mon cœur. O mes ennemis, dites-moi, que dois-je faire vis-à-vis de cette passion? (1)
- ٧٦ حلا ذكر الاحبة في جوادي * جهمت من الغرام بكل واد *
- LXXVI Le souvenir des amis est bien doux à mon cœur, et la passion me fait errer comme un fou d'un lieu à un autre.
- ٧٧ وقد باحت باسراي دموعي * وجهني فدجها طيب الرفاد *
- LXXVII Les larmes trahissent mon secret et mes paupières repoussent durement le plus doux sommeil.
- ٧٨ وكم ناديت بين خيام ليلي * وكم في حبها مثلي ينادي *
- LXXVIII Que de fois n'ai-je pas laissé entendre ma voix autour des campements de Leïla : et plus d'un à ma place en eût fait autant!
- ٧٩ انا المضني فجودي لي بوصل * فتد زاد السفام الى السهاد *
- LXXIX C'est moi l'être usé par la passion : accorde-moi la faveur de ta présence, car à l'insomnie s'ajoute maintenant la maladie.
- ٨٠ وكم اجريرت يوم البين دمعا * على الخدين كالسحب الغوادي *
- LXXX Que de larmes n'ai-je pas laissé couler sur mes joues, le jour de la séparation, larmes aussi abondantes que les pluies que déversent au matin des nuages très chargés!

(1) Le poète implore ses ennemis eux-mêmes de venir à son secours, tant est malheureux son état.

٨١ فما احلى النهيئك بي حياها * حياها الله من كيد الاعادي *

LXXXI Ah! combien il me serait doux de jouir de la vie avec elle ;
et puisse Dieu me la préserver contre les ruses des en-
nemis!

٨٢ عسى بالوصل احطى قبل موتي * وافرح باللقا بعد البعاد *

LXXXII Puissé-je avoir le bonheur de m'unir à elle avant que la
mort ne vienne me prendre, et de jouir de sa présence
après en avoir été tenu à distance!

Ensuite il dit :⁽¹⁾

٨٣ اذا نظرت نحوي تنكلم طرفها * فجاربها طرفي ونحن سكوت *

LXXXIII Quand ses yeux se dirigeaient vers moi, son regard me
tenait des discours auxquels répondait le mien, alors
que tous deux nous gardions le silence!

٨٤ ولو خلط السم المذاب بريقها * واسفيت منه نهله لهديت *

LXXXIV Si l'on mêlait un poison redoutable à l'eau de sa bouche
et que j'en prisse une gorgée, certes je guérirais de mes
maux.

Puis il dit :

٨٥ ولو شهدتني حين تحضر مني * جلا سكرات الموت عني كلامها *

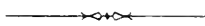
LXXXV Si elle pouvait être présente au moment où je rendrai le
dernier soupir, certes je ne sentirais pas, grâce à ses
paroles, les angoisses de la mort.

٨٦ فيا ليتنا نحى جميعا وان نمت * تجاورني الهلكى عطامي عطامها *

LXXXVI Ah! puissions-nous vivre unis l'un à l'autre, et plutôt à Dieu
qu'à notre mort nos os fussent placés côte à côte!

(A suivre.)

(1) Les 82 premiers vers sont du mètre طويل ; le 83^e et le 84^e du mètre الواجر ; le طويل reprend ensuite.



CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

SUITE ET FIN DU CHANT VI

Cependant le sentiment, confusément, renaît en elle. Le chagrin de la perte qu'elle éprouve lui inspire ces paroles : « Mon cœur est affligé et mes yeux ne versent point de larmes. Pourquoi, infortunée que je suis, ma bouche ne laisse-t-elle point échapper de plaintes ? Au milieu d'un deuil si cruel, la douleur est-elle donc éteinte dans mon âme ? ou bien est-ce l'affliction elle-même qui tarit en moi les larmes et les paroles ? La destinée cruelle qui me poursuit devait donc me conduire sur cette terre de Libye qui m'est étrangère, après avoir suivi sur terre et sur mer la fortune guerrière de mon époux ! Pourquoi ne me suis-je pas jetée dans la mêlée ? Infortunés, nous eussions été ensemble enfermés dans la tombe, et la terre entr'ouverte nous eût reçus tous deux. J'aurais serré sa chère poitrine de mes mains entrelacées, et je serais descendue dans le tombeau en tenant dans mes bras le corps de mon époux. La mort est douce aux infortunés. Pourquoi les destins n'ont-ils point permis à son épouse aimante de l'accompagner dans le séjour des ombres ? Hélas ! malheureux, tu reposes enseveli dans une terre lointaine, toi la terreur des barbares ! C'est ton courage qui t'a poussé à mourir. Pourquoi as-tu voulu revenir seul sur tes pas alors que tes soldats fuyaient, et poursuivre ces hordes innombrables, trop confiant, hélas ! en toi-même ? Quel appui pourrai-je implorer ? au pied de qui irai-je me jeter ? Captive, à qui demanderai-je protection ? Tu étais l'appui de ton épouse infortunée. Je n'ai pas craint dans la confiance que j'avais en toi de traverser à tes côtés la mer, tandis que l'Auster en courroux ballottait les navires agités par les vagues soulevées. Sans toi pourrai-je affronter de nouveau les rudes tempêtes, épouse infortunée, privée désormais d'un si glorieux époux ? Plût aux dieux que les destinées propices mettent fin à ma douleur et ne souffrent point que je supporte longtemps encore de si cruelles souffrances ! La mort me serait pénible, mais je serais bientôt unie aux mânes de mon bien-aimé Jean et je jouirais de sa vue. »

C'est ainsi que l'infortunée gémissait et, les yeux baignés de

larmes, remplissait de ses cris de douleur la ville des Tyriens. Les hurlements qui s'élèvent des terrasses augmentent le tumulte. Des yeux de tous coulent des torrents de larmes; les gémissements s'échappent des cœurs attendris. Mais l'auguste Athanase, tout plein de soucis qui l'agitent, préoccupé des événements, inquiet pour le salut de la patrie et le sien propre, rassemble toutes ses troupes et à travers les vastes plaines les envoie à la hâte au-devant du vaillant général. Sa vieillesse vénérable anime le zèle des soldats. Le respect et l'affection qu'inspire cet illustre personnage les excite. Sa gravité, son grand âge, ses souffrances, ses paroles bienveillantes encouragent et émeuvent les esprits affligés. Ainsi l'auguste Athanase envoyait de nombreux renforts, il pressait et excitait les soldats, et le vieillard avec bienveillance prodiguait ses conseils au valeureux général. L'illustre Pierre, de son côté, sage et prévoyant comme un vieillard, envoie promptement ses lieutenants porter ses instructions à son glorieux père et recevoir ses ordres.

Admirable jeune homme ! est-ce la tendresse filiale qui pousse ton cœur à défendre la Libye avec ton père ? Quel que soit ce motif, je ne l'exprime qu'avec réserve. Il est merveilleux de voir comment ton jeune cœur sait deviner les soucis d'autrui. Déjà à ton nom les peuples s'effraient et tremblent, ils défaillent de peur, et par leurs gestes et leur regards ils manifestent leur terreur en entendant prononcer le nom du jeune Pierre.

Cependant, les officiers, rivalisant de zèle, déploient leur activité pour les intérêts de l'Etat et de leur glorieux maître et poussent les soldats hésitants à marcher au combat. Ils les encouragent et par leurs conseils ils les ébranlent et les persuadent. L'un a recours aux prières, l'autre avec énergie adresse des reproches aux soldats. Athanase dans ces conjonctures difficiles, ne souffre pas de lenteurs. La douleur, son affection pour les soldats, sa tendresse envers le glorieux Jean aiguillonnent son esprit. Tantôt, recueilli, il détourne ses regards et en pensée il songe avec inquiétude aux absents, qu'il croit voir et entendre, et il conjure le Seigneur de veiller sur la gloire et la vie du grand général. Il s'alarme, et à la pensée des malheurs qu'il redoute il s'épuise à prier comme Jean lui-même et comme Recinaire. Son cœur est affligé par le désastre cruel de l'armée. Il brûle de se mettre en route, de contempler ces soldats qu'il chérit, et dans son désir de baiser les pieds du général, il règle tous les détails avec un soin prévoyant.

Sur la route les chariots chargés gémissent et les chameaux sillonnent les chemins. Le fer heurte les armures d'airain qui retentissent. Partout à travers les vastes plaines on transporte le blé des greniers et les armes innombrables qui devront être distribuées aux soldats latins. Déjà de tous côtés accourent les lieutenants et les

vaillants tribuns. Ils portent avec eux les aigles victorieuses et rassemblent les bataillons.

En même temps on donne à Jean, fils de Stephanus, jeune homme à l'esprit prudent et avisé, la mission de rétablir la paix entre deux chefs, le farouche Ifisdaïas et le fidèle Cutzinas qui, poussés par une haine réciproque, avaient déjà commencé à en venir aux mains. A la pensée de combattre, leurs cœurs farouches où la jalousie aiguillonnait la colère s'enflammaient d'une haine mutuelle. Le général ordonne à Jean de rétablir l'harmonie entre tous deux, d'apaiser leur colère et d'amener leurs troupes au secours de l'Etat. Aucun autre que ce négociateur n'eût été capable de fléchir l'esprit obstiné des barbares et d'apaiser leurs cœurs farouches. Il eût par ses paroles adouci les tigres en fureur, son langage souple eût apprivoisé les lions farouches et rendu inoffensifs les serpents au venin funeste. Il sut calmer pour un temps les haines violentes des deux partis, il mit fin aux luttes criminelles et avec habileté consolida l'union des peuples. Que d'alarmes, que de fatigues n'éprouva-t-il pas dans ses négociations chez les deux peuples et tandis qu'il cherchait à calmer de si violentes colères ! C'est par amour pour sa patrie qu'il s'exposa volontairement au danger. Mais il lui fut donné d'apaiser les barbares et il les entraîna tous au combat. On voit donc accourir tout frémissant le fidèle Cutzinas; entouré de soldats de toutes armes, il pousse au combat les bataillons innombrables des Maures. Dans tous les champs retentit le bruit des tentes qu'on enlève. Sous leurs pas le sol de la plaine se durcit. Le vaillant Cutzinas a fait prendre les armes à trente chefs soumis à son autorité, et bien que chacun d'eux soit suivi de mille guerriers, il est fier d'exercer le commandement, au milieu de sa garde de soldats romains que le plus grand prince de l'univers lui a donnés pour lui servir d'escorte en temps de paix et d'auxiliaires dans les combats. C'est en eux qu'il a placé sa confiance, c'est avec eux qu'il remporte la victoire. A sa suite vient le bouillant Ifisdaïas à la tête de cent mille guerriers et son armée couvre les vastes plaines d'Asturis. Mais le nombre le cède au courage et l'aspect de ces troupes armées jette l'effroi chez les ennemis lorsqu'ils engagent le combat en faisant pleuvoir une nuée de traits. Iaudas, fidèle à l'empire, apporte aussi son concours: son fils et lui ont armé douze mille guerriers. Bezina est venu à la tête de son camp tout entier et ses troupeaux remplissent les champs.

Dès que le général a renforcé son armée à l'aide de ces troupes innombrables, il lève le camp et de tous côtés les barbares, semblables à un fleuve, se répandent avides de combattre. Dans les plaines de Mamma, l'Austur faisait périr de ses traits funestes les habitants des champs; il livrait au pillage cette partie de la Byzacène et entassait de riches dépouilles. Antalas de nouveau venait d'unir ses trou-

pes à celles de l'ennemi et s'avancéait pour combattre. Messagère aux ailes empennées, la nouvelle de l'arrivée de Jean traverse les airs et parvient au camp des barbares. Elle vole de bouche en bouche. Tantôt pleine de menaces, elle jette l'effroi parmi les ennemis orgueilleux en annonçant que des peuples innombrables marchent au combat pour secourir le général, tantôt elle excite la fureur des barbares, car le farouche Antalas avec son habileté ordinaire répand le bruit que les Maures qui se sont unis aux Latins sont des soldats sans courage. Carcasan dans sa bouillante ardeur veut marcher au-devant des Romains. Guenfeius le retient et l'éclaire de ses conseils ; il ajoute ces quelques mots : « Si tu veux vaincre les Romains, puissant général, écoute attentivement les avis salutaires que tu dois suivre. Ce n'est pas ici qu'il te faut combattre. Le Romain est encore vaillant, ses défaites loin de l'abattre n'ont fait que l'irriter, il combattra avec furie. Tu ne saurais avec tes soldats supporter l'élan de ces troupes pleines d'ardeur ni l'opposer à la marche des Latins avant que la famine ne les décime. Lève ton camp et fais croire à la fuite. Leur immense armée nous poursuivra dans notre retraite. Tous les champs encore verts vont être foulés par nous. L'ennemi ne trouvera plus rien : il se dispersera ou mourra de faim. Si tu tentes alors de combattre tu vaincras, et la faim et le fer viendront à bout des vaincus. »

Ce funeste conseil est approuvé et les camps sont levés. Le vaillant général poursuit l'armée qui fuit, suivant le chemin qu'il a autrefois parcouru. Déjà il est à peu de distance de l'ennemi et s'efforce de prendre contact avec lui. Mais Dieu n'avait pas voulu encore que l'heure du triomphe fût venue pour le général et diffère un combat qui devait assurer une victoire plus éclatante. Les bataillons s'avancéaient à travers les vastes plaines, la poussière que soulevaient les ennemis montrait clairement qu'ils n'étaient plus qu'à une faible distance. Le courage grandissait dans les âmes ardentes des soldats, déjà ils se préparaient à engager le combat, lorsque tout à coup l'atmosphère devient embrasée. Car le soleil s'élevait dans le ciel, entraîné par ses coursiers haletants, et planait au sommet de la voûte céleste ; c'était l'heure où l'ombre de l'homme déjà plus courte n'occupe plus que deux pieds. L'africain qui vomit des flammes embrase les terres de son haleine, paralysant les forces et l'ardeur des soldats. Le souffle d'un vent brûlant alanguit leurs membres. Leur langue est desséchée, le visage est ardent, le poumon haletant soulève avec effort la poitrine et les narines rejettent du feu. La bouche privée de salive est rude et brûlante ; au fond du gosier desséché s'allume un feu dévorant. Une sueur pénible coule des profondeurs mêmes des tissus et inonde la peau. Mais la chaleur insupportable de l'atmosphère la sèche aussitôt et l'absorbe toute tiède encore à

la surface du corps. Le général, témoin de ce phénomène, diffère le combat et établit son camp en proie à la soif au-dessus d'une source fraîche. Les soldats altérés accourent en foule auprès des eaux rafraichissantes et s'étendent à terre pour apaiser leur soif. Ainsi les abeilles se rassemblent près des canaux d'un jardin lorsque sous le soleil qui surplombe elles reviennent de butiner, et la troupe qui distille le miel s'abreuve aux eaux du ruisseau qui s'écoule. Ainsi hommes et animaux brûlés par le soleil se précipitent vers les bords de la source. Les rênes ne retiennent plus les coursiers dociles non plus que les liens qui arrêtent les chameaux en passant au-dessus de la tête. La foule en désordre s'abreuve aux eaux courantes. La soif dévore les soldats et ils boivent sans pouvoir l'apaiser. L'un boit les genoux ployés, l'autre se sert du creux de ses mains; un autre, étendu sur le sol, puise l'eau du fleuve avec la langue. L'un boit à un tonneau, l'autre à l'aide d'une coupe et d'une urne. Déjà l'eau diminue. Le soldat presse de sa bouche le sable même que les chevaux troublent dans leurs mouvements et la foule tourmentée par la soif aspire avidement les eaux souillées par le fumier. C'est ainsi que les malheureux succombent à la soif.

Cependant dans le camp des barbares en proie à la terreur la chaleur accablante cause un double péril. La crainte, plus pénible encore que le vent embrasé, en s'ajoutant à la soif pousse les Maures à s'éloigner, mais l'africus dévorant entrave leur fuite. Les prisonniers africains succombent à une mort affreuse, le barbare inhumain les force à marcher, la chaleur ralentit leurs pas, l'ennemi leur frappe le dos de sa lance, l'africus dévorant jette parmi eux le découragement. Ils tombent en gémissant à travers les plaines, et le long des chemins ils succombent à des morts variées, les uns aux ardeurs du vent embrasé, les autres aux blessures du fer, d'autres à ces deux tourments à la fois. Souvent, en effet, ceux qui conservent encore un faible souffle se tuent de leur propre épée. Bientôt le vent qui devient plus pénible répand chez les Maures eux-mêmes l'épouvante et la mort. Les animaux épuisés succombent pêle-mêle dans la plaine, victimes des destins jaloux. Cependant la terreur contraint l'ennemi à gagner les déserts; déjà les Massyles n'osent plus établir leur camp; ils fuient rapidement vers les rives lointaines.

Pendant dix jours l'africus redoublant ses ardeurs dévora le sol de ses tourbillons embrasés, et pendant dix jours l'armée qui fuyait se tint par crainte éloignée des Latins épuisés. Sur l'ordre du général le tribun Cécilide, à la tête d'une escorte vaillante de soldats qui l'aimaient pour son courage, sort du camp pour observer les barbares. Depuis longtemps le général connaissait la valeur du tribun; il l'avait vu avec la puissance d'un Hercule accabler l'ennemi. Prompt dans l'action, redoutable par son courage, il était en même temps d'une

sagesse éprouvée. Souvent, entouré de toutes parts par les tribus farouches des Maures, il avait triomphé d'elles par son habile tactique. L'haque vaincu par lui, le Frexes et le bouillant Naffur redoutèrent son bras. Le roi même des Vandales trembla devant lui, et le général auguste chérissait particulièrement ce vaillant guerrier. Souvent il l'avait vu à l'œuvre, combattre sous ses ordres. C'est de sa main qu'il reçut les barbares faits prisonniers. L'armée romaine enfin avait été témoin de ses vaillants exploits et avait applaudi à ses glorieux triomphes. Les barbares qui dévastaient le territoire de Vinci occupaient les plaines voisines de la mer et erraient en sécurité, livrant aux flammes les domaines qu'ils trouvaient. Cécilide, à la faveur des ténèbres de la nuit, s'était embusqué et, passant à travers les ennemis, s'était aussitôt approché des murs de la ville en proie à l'anxiété, tant il a confiance dans son armure. Je ne rapporte que des faits bien connus. Cécilide n'hésite point à s'exposer aux périls pour sa patrie. C'est cette pensée qui lui permet d'accomplir les ordres du général et de supporter avec courage les plus pénibles labeurs. Il pénètre dans la ville, surprend les secrets de l'ennemi, puis de là va faire en entier le tour des retranchements ennemis, et reconnaît les positions des barbares, à la faveur d'un silence propice. Alors il revient vers ses soldats pour se rendre ensuite auprès du général. Déjà l'intrépide guerrier avait échappé aux troupes innombrables des barbares, mais à la vue des tentes des Marmarides qu'on aperçoit dans le lointain, sachant que ses compagnons n'ont rien à redouter de l'ennemi qu'il voit çà et là occupé au pillage, saisi d'un courroux violent il s'adresse à ses soldats en ces termes : « Si nous ne rapportons au général que des paroles, nous n'inspirerons pas une pleine confiance, car, nous devons l'avouer, nous ne connaissons que les positions occupées par le camp ennemi. Mais révéler au général les projets mêmes des barbares sera d'une utilité immense pour les Latins. Le moment favorable s'offre à nous, soldats ; et puisque les circonstances s'y prêtent, eulevons aux ennemis des soldats qui puissent faire connaître au général les plans de leur chef Carcasan. » Il avait à peine achevé qu'il voit venir à lui Varinus qui autrefois, à la tête de ses troupes, avait fait trembler nos soldats. C'était un Maure que n'avait pu soumettre le vaillant Solomuth. Tous deux, issus d'une vaillante race, presque unis par le sang, combattaient l'un contre l'autre. Lorsque Liberatus aperçoit de loin le guerrier qui s'avance, le bras tendu, prêt à combattre, il prend les devants et se jette sur la troupe des cavaliers. Il perce d'un coup terrible de javelot la poitrine de Veumas ; de sa lourde épée il livre au trépas Marzis et le noir Lomaldas et Zeias ; il frappe le vaillant Tifilas et Burcaute, Nathun, Sarzun, Tifis et le vaillant Nicau ; avec eux il envoie dans le séjour des ombres le terrible Asa et Dexter, qui brandissait un trait. Pierre

avait percé de sa lance l'audacieux Tifaras, mais tandis qu'il combat, Iaminada l'attaque l'épée à la main. Pierre aussitôt se retournant le tue de son glaive qui pénètre dans les tempes et tranche les veines. Stephanus tue Allisas, Tarah frappe de l'épée Jugurtha, Priscus immole Murifer, Carosus, Jelidassen; Silvutis fait périr Zembrus et Georgius Auspur, dont il transperce le flanc d'un coup de sa lance. Vaincus, les Maures s'enfuient, suivis de près par les soldats vainqueurs et l'ardent tribun. On voit s'élever en nuage épais vers le ciel la poussière que soulèvent les fuyards. Le dur sabot des chevaux retentit sur le sol et la plaine disparaît sous la nuée de poussière qui la cache. Les deux troupes volent fouillant à coups redoublés de l'épée les flancs de leurs coursiers. La poussière s'élève derrière les deux armées et marque leur route. Ainsi le vent forçant l'ancre qui le retient, de son souffle soulève le sable léger; alors Borée en fureur s'échappe de l'enceinte des montagnes de Scythie et se déchaîne dans les plaines; un tourbillon terrible le précède, soulevé par la puissance du Notus, et le vent tournant en cercle soulève le sable et obscurcit la plaine.

Déjà les soldats animés par l'ardeur du combat poursuivaient dans les plaines les bataillons fugitifs et leur épée échauffée par le sang jonche le gazon des cadavres des guerriers. Cependant le tribun dédaigne de massacrer les soldats ennemis et, dans son désir de les prendre vivants, il vole sur son coursier rapide et brandissant son javalot il jette à bas les barbares à la haute stature que ses traits ont atteints. Il détourne de l'armée quatre Maures choisis entre tous; il les attache en liant leurs bras par des cordes solides et leur conserve la vie afin qu'ils livrent au général les secrets de leur armée et leurs projets cachés. Il saisit vivement par les cheveux Varinnus et le tient suspendu à son cheval. Le malheureux Nasamou épouvanté reste suspendu par le bras. Aussitôt le tribun l'abandonne à lui-même, le jette à terre, puis sautant légèrement de son cheval il pose le pied sur la poitrine du guerrier, lui replie les bras derrière le dos et serre ses mains dans des liens étroits. Le farouche Varinnus suivi de ses compagnons est conduit les bras enchaînés auprès du général et s'arrête à ses pieds le visage abattu. Les Romains accourent en foule pour le voir, les chefs massyles se pressent, avides de connaître les événements et d'en apprendre le récit fidèle. Cécilide, le vainqueur, invité à parler, commence en ces termes : « Docile à votre auguste volonté, ô vous le plus grand des chefs, avec l'aide du Christ j'ai traversé les lignes ennemies, j'ai vu les tentes odieuses des barbares dressées dans les plaines désolées de Vinci. A mon entrée dans la ville mon cœur s'est serré à la vue des habitants en proie aux alarmes d'un blocus, et là pourtant j'ai été témoin de grands prodiges. La ville n'a point de remparts qui la protègent :

la Providence divine est sa seule défense. Des tours élevées au toit couvert de tuiles n'en protègent point les approches. Mais l'évêque par la seule puissance de sa parole apaise la fureur des barbares. C'est ainsi que la grâce céleste sait disposer les cœurs rebelles. Les sages paroles du prêtre calment les lions irrités et les animaux farouches. Le cœur des loups s'attendrit alors et leur dent avide épargne les tendres agneaux. Il te conseille de hâter le moment de la victoire et te fait espérer le succès pour les armes romaines, si tu consens à venir. Il ne cessera de verser des larmes et de prier pour l'armée, pour tes succès, pour les Latins, en demandant que le Tout-Puissant accable nos ennemis, que ta valeur confonde leur orgueil. Quant à ces barbares que tu vois, je les ai fait prisonniers au sortir de la ville non sans de pénibles efforts : je voulais que par eux tu apprisses les odieux secrets de leur tactique et que ton esprit fût éclairé sur toutes leurs entreprises.»

Le tribun avait achevé le récit de ses actions. Mais le général qui depuis quelques instants déjà regardait les prisonniers d'un œil farouche s'écrie avec colère : « Quelle est votre audace ? répondez, misérables ! quel destin vous pousse à pénétrer de nouveau les armes à la main sur les terres de Libye ? pourquoi suivre ces routes qui vous sont interdites, pourquoi promener de nouveau le pillage à travers les demeures des Carthaginois et des peuples latins ? Carcasan espère-t-il la victoire ? Au temps marqué, Dieu saura le soumettre ; vaincu par nous, votre roi enchaîné et captif sera offert en spectacle à la foule des Romains. Avant que la trompette ne donne le signal de votre supplice, dis-nous quelle terreur remplissait vos esprits et vous poussait à renouveler votre guerre d'embuscades, de ruses et de trahisons ? »

Alors le vaillant Nasamon répondit : « J'avouerai tout, puisque tes ordres m'y contraignent. Bien que mes paroles doivent attirer sur moi un trépas mérité, cependant je n'omettrai aucun détail. Carcasan est le chef vaillant qui nous commande. C'est en ce général que nous avons placé nos plus fermes espérances de domination et ces espérances sont certaines : tels sont en effet les oracles d'Ammon, le dieu qui révèle l'avenir : il a promis aux Maures nos frères la conquête des champs de Byzacène ; Carcasan s'avancera fièrement parmi les peuples de la Libye et rendra la paix au monde. Ces paroles d'Ammon inspirées par Bellone ont poussé de nouveau vers vos contrées d'innombrables tribus, et leur chef s'est senti pris du désir de te combattre. Mais Guenfe a modifié les volontés du héros, il le pousse à différer la bataille et par un conseil profond il le dissuade de combattre. Et ces soldats que tu crois maintenant en fuite, ce n'est pas la crainte qui les pousse et les fait trembler devant ton armée vaincue. C'est pour épuiser votre armée par la famine qu'ils ont simulé

la fuite et par cet artifice ils vous préparent de durs labeurs. Garde-toi de croire que nos armées puissent jamais fuir, même si ton prince venait et qu'il épuisât l'univers entier de soldats pour les mener au combat. Maximien n'essaya pas deux fois de lutter contre nous en bataille rangée, bien qu'il régnât sur le peuple romain et qu'il visitât en vainqueur, semant partout la guerre, les peuples de l'Afrique. Et puisque Ammon, qui n'a jamais menti, promet par ses oracles le succès à nos armes, penses-tu que le Laguante cède devant tes étendards ou s'enfuie ? Tu le souhaiterais sans doute, chef cruel, mais ta destinée ne le permet pas ainsi. »

Alors le général ne pouvant supporter que ce barbare irrité laissât plus longtemps éclater sa fureur s'écrie : « Cette terre, vous la posséderez sûrement », et il fait aussitôt dresser en ligne cinq fourches entre les branches desquelles il ordonne de suspendre par le cou les barbares voués à la mort. Les valets sans retard accomplissent ces ordres rapides.



EN ALGÉRIE

Notes, itinéraires et souvenirs pour servir à l'histoire de la province d'Oran

L'INSURRECTION DE BOU AMAMA

(1881-1882)

PAR LE COMMANDANT P. WACHI

Le début de l'insurrection

L'assassinat du lieutenant Weinbrenner

Au mois d'avril 1881, le commandant supérieur de Géryville ayant été informé qu'une certaine agitation se manifestait dans la tribu des Oulad-Ziad-Cheraga, envoya un spahi pour arrêter le nommé Taïeb ben Djorniani, mokaddem des Oulad-Sidi-Cheikh, et deux affiliés qui lui avaient été désignés comme prêchant la guerre sainte. Après six jours de recherches infructueuses, ce spahi revint à Géryville et rendit compte que les indigènes cachaient sans doute ce mokaddem, qu'ils prétendaient être à la recherche de chameaux perdus.

Le commandant supérieur envoya alors le lieutenant Weinbrenner, adjoint au bureau arabe, et celui-ci partit le 21 avril, accompagné par trois spahis commandés par le maréchal des logis Lakhdar ould bou Arfa. Le douar du mokaddem était campé au lieu dit Bou-Zoulaï, à environ quarante kilomètres de Géryville. En chemin, l'officier et son escorte reçurent la diffa au douar de El-Hamadna. Le caïd, nommé Cheikh bou Smaha, était à Souane, et on le fit prévenir. Après le repas, la petite troupe se dirigea vers le douar Djeramna, où résidait le mokaddem, et le lieutenant se rendit immédiatement à la tente de cet indigène. Il constata qu'il n'y avait personne, mais commit l'imprudence de soulever le rideau qui sépare les tentes en deux parties et de pénétrer dans le compartiment des femmes. Cette action fut remarquée par les gens de la tribu, qui étaient accourus en foule. Cependant, ces gens prirent soin des chevaux, dressèrent deux tentes pour le lieutenant Weinbrenner et son escorte et leur offrirent du café.

Interrogés sur les motifs de leur voyage, les spahis racontèrent qu'ils faisaient le recensement du bétail (zekkat), de nombreuses erreurs ayant été relevées sur les listes envoyées par le caïd. Sur ces entrefaites, le caïd arriva ; il était environ quatre heures de l'après-midi. Informé des ordres du commandant supérieur, il conseilla d'attendre et de n'agir qu'au moment du départ. La soirée se passa sans incident et à neuf heures on se sépara pour dormir. Le lendemain

au point du jour arriva Eddine ben Mohamed, personnage influent et ami du marabout Bou Amama, et quelque temps après Dahmane ben Cheikh, chef du douar El-Aouachir, tous deux désignés pour être aussi arrêtés. Eddine ben Mohamed, qui était riche, insista pour qu'on allât chez lui prendre du café et, sous prétexte de compter ses troupeaux, son offre fut acceptée. Le caïd donna alors l'ordre de faire approcher des chameaux et d'enlever la tente du mokaddem Taïeb ben Djorman, qui décidément était en fuite. Cet ordre fut exécuté, mais causa un certain tumulte, et Eddine ben Mohamed, qui fut désigné avec son ami Dahmane ben Cheikh pour accompagner le convoi, refusa nettement et se retira chez lui. Le temps pressait : il fallait en finir. Dahmane fut donc prévenu que, s'il résistait, on l'emmènerait de force. Il se décida alors et changeant de ton il accabla le lieutenant Weinbrenner de protestations de dévouement et insista pour qu'on ne partit qu'après déjeuner. Weinbrenner, malgré les conseils de ses spahis, eut l'imprudence d'accepter, alors qu'on était déjà à cheval. Un grand tapis fut étalé au milieu du douar et on offrit des dattes et du lait. La foule entourait à une certaine distance l'officier et son escorte. A ce moment, on entendit Dahmane qui gourmandait les indigènes et leur disait : « Allons, ayez soin d'eux, servez-les; qu'attendez-vous ? » Sur ces paroles, plusieurs coups de feu éclatèrent ; une lutte s'engagea, mais Weinbrenner et les spahis, surpris par cette attaque, furent renversés.

Deux spahis gisaient tués par la première décharge ; un s'était enfui. Le maréchal des logis, terrassé, était maintenu par plusieurs Arabes qui le dépouillaient, pendant que le lieutenant, étendu la face en avant et cramponné à la ceinture de ce sous-officier, était accablé de coups de matraque. C'est alors qu'un indigène nommé Kaddour bel Hady s'approcha et, à bout portant, lui tira un coup de pistolet dans la poitrine. « Nous sommes perdus ! » furent les dernières paroles de cet officier.

Le maréchal des logis, voyant l'émoi causé par la mort de son lieutenant, se précipita sur une femme qui tenait un enfant dans ses bras et, le lui arrachant, le serra contre sa poitrine. Grâce à cet *anaya* (protection), il dut à l'intervention du père de ne pas être massacré, car, d'après une croyance répandue dans les tribus, l'enfant serait mort dans l'année si on avait tué celui qui le portait.

Les Arabes s'excitaient mutuellement, criaient que le temps était venu, que Bou Amama était l'homme du jour et que ses ordres seraient exécutés. Le khalifat, frère du caïd, fut grièvement blessé. L'insurrection était décidée. (1)

(1) Les officiers des affaires indigènes, outre le tombeau qui est au cimetière français, ont fait élever par la tribu des Oulad-Ziad, et sur le lieu même du crime, un *redjem* (amas de pierres) énorme que domine une croix.

Enchaîné, le maréchal des logis Lakhdar ould bou Arfa fut surveillé par deux nègres, et ce n'est qu'en affirmant que lui aussi était bon musulman et en promettant aux révoltés de leur indiquer les endroits où ils trouveraient à Géryville la poudre et l'argent, qu'il parvint à se faire détacher. Pendant plusieurs jours, il fut gardé à vue, mais, profitant de l'intimité qui s'était établie entre lui et ses gardiens, il s'échappa.

Tel est le récit que fit ce sous-officier indigène⁽¹⁾ en arrivant à Géryville.

Le lieutenant Weinbrenner était sorti avec le n° 1 de l'Ecole du Camp d'Avor. Il avait vingt-neuf ans.

Les Djerannia remontèrent ensuite vers le nord-est dans l'intention de se réfugier chez les Harrar, mais ils se dirigèrent ensuite sur Asla, où le marabout Bou Amama arriva le 5 mai 1881.

Bou Amama

Version marocaine

Bou Amama (l'homme au turban) est né à Figuig, dans le ksar d'El-Hammam-Foukani, vers 1838 ou 1840. Il a donc environ quarante-deux ans. Il porte⁽²⁾ toute sa barbe et a une verrue noire près du nez et sous l'œil droit. Son instruction est médiocre. Il a cependant étudié le Coran et la fantasmagorie (*kheutativa*), c'est-à-dire qu'il pratiquait l'escamotage et la ventriloquie. Il n'en faut pas davantage pour séduire les naïfs et les fanatiques et leur faire croire, en Afrique et ailleurs, qu'on est doué d'une puissance surnaturelle. Il est resté à Figuig jusqu'en 1874 ou 1875, époque à laquelle il est venu s'installer à Mograd-Tahitani. Il est marié avec la fille de son oncle Si El Menouar.

El Arbi ben El Heurma, son père, était un homme insignifiant; il est enterré à Figuig, au ksar d'El-Hammam. El Heurma ben Brahim, son aïeul, est aussi enterré à Figuig; Sidi Brahim ben Tady, son bisaïeul, avait une grande réputation de sainteté; il demeurait à Figuig, mais venait chaque année recueillir des *ziara* (offrandes) dans le Tell, chez les serviteurs religieux des Oulad-Sidi-Cheikh. Il mourut dans l'une de ses tournées; on l'enterra et on lui éleva une koubba au point où il était mort, chez les Beni-Smiel (Sebdou). Ce Sidi Brahim était le fils de Sidi Tady qui, lui-même, était un des deux fils que le grand Sidi Cheikh (Si Abd el Kader ben Mohammed) aurait eus d'une femme de Figuig; mais, en raison de l'époque reculée, il est difficile de prouver la véracité de cette généalogie.

(1) Nommé sous-lieutenant au 2^e spahis.

(2) Ceci a été écrit en 1881. Ce marabout vit actuellement à Figuig et en décembre 1900 a demandé *Pamane* (le pardon).

Version des Trafi

Bou Amama est fils de Si El Arbi ben El Heurma, derviche pauvre, inconnu, vivant dans la prière et mort en 1879. Bou Amama est né dans un ksar du Figuig; son enfance n'a été signalée par rien de particulier; mais, vers l'âge de quinze ou seize ans, il a été atteint par une maladie nerveuse. Il se dépouillait de ses vêtements et courait ainsi; d'autres fois, il disparaissait pendant plusieurs semaines. On était forcé de l'attacher. Il se réfugiait dans les koubba de Sidi Moummen, près de Zouzfana, de Sidi Youcef, près du ksar Zenaga, de Sidi Cheikh, à El-Abiod, de Si Mohammed ben Slimane, à Chellala. Il est resté près d'une année dans la koubba de Si Slimane bou Smaha, aux Beni-Massif; le mokaddem lui apportait à manger. Ce genre d'existence dura cinq ans; il avait des attaques épileptiformes, tombait, devenait bleu et se roulait brisé par des convulsions qui duraient parfois une heure. Il n'est pas guéri, car en 1877 il est tombé de cheval surpris par une de ces attaques.

Lorsqu'il était enfant, on le croyait idiot, mais quand vint l'époque pendant laquelle il resta dans la koubba de Si Slimane, il fut détesté par beaucoup de gens à cause des propos qu'il tenait aux femmes, et des maris ont cherché à le surprendre en flagrant délit pour le tuer. Lorsqu'il revint chez son père, il n'avait d'anormal que son habitude de vivre solitaire. Il allait s'asseoir dans les palmiers. En 1879, il fut gravement malade en revenant d'El-Abiod. Il racontait à ceux qui le visitèrent qu'il avait été suivi par une bête énorme à sept têtes, à laquelle il avait tiré deux coups de feu. Il disait que cet animal, à son tour, avait tiré un coup de feu sur lui et qu'il était tombé. A l'appui de cette histoire il montrait une blessure comme en ferait une balle entrant par l'omoplate gauche et sortant par le teton droit. Ayant donné à un savant de Figuig, Si Ahmed ben Achour, le signalement de la bête qu'il représentait comme un monstre à sept têtes avec crinière de cheval et raies noires sur le corps, ce savant dit à ceux qui lui rapportaient ce fait qu'en effet le Coran parlait d'animaux semblables!

Vers 1874, Bou Amama, qui était pourtant toujours peu aimé à cause de ses façons d'agir envers les femmes, mais qu'on craignait, vint s'établir à Mograr. On lui donna un terrain et on lui bâtit une maison. Peu à peu son influence s'étendit. Il hébergeait les voyageurs et les pauvres. On lui construisit une seconde maison pour ses hôtes et, avant l'insurrection, il avait cinq jardins. On lui attribua la *baraka* (le don de faire des miracles) et il fut constaté que les gens qui se servaient de son nom en faisant un faux serment étaient bientôt convaincus de culpabilité.

A partir de ce moment, il jouit d'une grande réputation parmi les Oulad-Sidi-Cheikh et leurs adeptes. Il ne donnait pas le chapelet,

mais apprenait à ses élèves les prières et les devoirs des ordres de Sidi Cheikh et de Muley Taieb.

.....
Cette dernière version nous a été donnée par un témoin oculaire et digne de foi. Elle prouve suffisamment que Bou Amama est un hystérique et un jongleur. Il a usé de ce dernier talent pour exciter les dissidents pendant la période aiguë de l'insurrection. Alors qu'il prêchait la guerre sainte, il s'arrêtait subitement et, poussant un cri, disait : « Les Français ont tiré sur moi ! » Et, relevant son burnous, il montrait à ses auditeurs stupéfaits son corps moucheté d'ecchymoses bleues et noires comme en produirait le choc des balles mortes.

De tout temps Bou Amama a entretenu des rapports amicaux avec les Oulad-Sidi-Cheikh, dissidents depuis 1864. Il était connu de Si Hamza Ould bou Bekeur, leur chef, et, en 1878, lorsque Si Hamza, qui était interné, s'est enfui de Géryville, il fut compromis. Il a été démontré qu'il avertissait les tribus ennemies des mouvements de nos goums lorsque, craignant une incursion, en 1880, on les avait réunis. Cependant, lorsque les indigènes lui demandaient à quelle époque on serait délivré des chrétiens, il répondait : « C'est Dieu qui les a amenés, c'est Dieu qui les fera partir ; mais ni vous ni moi n'y pouvons rien. Ne faisons pas de désordre maintenant à ce sujet. »

Malgré ce conseil hypocrite, ses affiliés religieux s'agitaient, promettant aux croyants les secours du sultan du Maroc, de l'émir Abd el Kader et même de la Turquie et entretenaient l'horreur des Français en annonçant l'arrivée prochaine du Moul-es-Sâa, du maître de l'heure, qui devait chasser les chrétiens des pays musulmans.

Voici la traduction d'une improvisation chantée dans les tribus, quelques mois avant l'insurrection de 1881, par un Trafti adepte des Oulad-Sidi-Cheikh et ami de Bou Amama :

Combien tu es beau, pigeon aux plumes bleues, le plus noble des oiseaux !

Porte cette lettre à l'admirable cavalier.

Vole vers le Sultan qui dans l'ouest est chez Abdelouahab le guerrier au ceinturon musqué.

Le vaillant cavalier, mon égide et le poison des ennemis.

Celui que mon cœur attend avec une impatience fébrile qui a fait blanchir mes cheveux.

En vain je soupire après l'heure de la délivrance, elle ne vient pas !

L'ordre de se rassembler se fait attendre ; mon désappointement est grand.

Cependant le guerrier qui est enchaîné sera, s'il plait à Dieu ! bientôt délivré.

Le sac aux mouches⁽¹⁾ (l'armée des chrétiens) est sur une pente fatale.

(1) Les indigènes appellent ainsi les Européens à cause de l'aspect que présente une troupe se déployant en tirailleurs.

C'est une réunion tumultueuse qui n'a plus de maître.

Prépare-toi rapidement pour le combat, rends veuves les femmes des villes et des maisons de pierres.

Quant à vous, fuyards, vous reculerez vers Djidjely, vous embraserez la foi musulmane, que nous vous imposerons, nous les fils du Prophète bien-aimé, les serviteurs du fils de notre prince.

Nos ancêtres nous sauveront au jour de la résurrection.

Cette troupe d'hommes dégradés est avilie complètement.

Ils n'ont aucun jugement et leur religion est méprisable.

La Méditerranée et la France sont troublées profondément.

Et leurs navires balancent sans force dans les ports leurs voiles blanches.

N'oubliez pas que le Lion apparaîtra à la date indiquée.

Ils sont sur les remparts ; leurs clairons et leurs tambours font retentir l'air.

Leurs troupes sont plus nombreuses que les sauterelles.

Mais lui il arrive par le Tlelat et s'enfonce dans le sud.

Il mange à Dir-bou-Hanech ; la poudre parle ; Bou Choucha s'avance.

Les palanquins se balancent élégamment ; les drapeaux sont déployés. Abd el Kader, le fils de Mahi Eddine, arrive avec la victoire.

Il coupera mille de leurs têtes.

Il détruira de fond en comble Alger la corrompue et fondra comme la foudre sur Oran.

Par Sidi Mohammed, le bien-aimé, serviteur du Tout-Puissant, que Dieu lui accorde la victoire !

Le hardi faucon ne laissera que des femmes errantes qui se répandront jusque dans le Sahara.

Où sont ces savants qui faisaient pour nous des talismans et brillaient par leur science ?

Venez voir ces renégats qui ne vivent que d'injustice !

Ils ont apostasié et vendu leur foi religieuse, ils sont devenus des chiens. (Les caïds et les cadis.)

Ils ont consommé le plus de ruines qu'ils ont pu.

Quiconque est corruptible est par le fait menteur.

La justice du cadi se vend à prix d'argent ; sa figure blême est sa juste punition.

Ne m'interrogez pas sur les caïds ! Le sang ruissellera de leur corps comme d'une fontaine.

Quant au spahi, au bach-adel, au turco, ils sont tombés dans la boue.

Les mains du khodja (transcripteur) seront dépouillées de leurs ongles et coupées.

Celui qui m'a dit ces paroles est un des habitants du paradis aux huit portes dont la langue ne prononce que des mots doux comme de

*la soie. Elles ne sont point inventées par un vulgaire improvisateur.
Je me mets sous la garde du Grand Protecteur,
Qui me sauvera des flammes brûlantes de l'enfer.
Que Dieu m'accorde sa miséricorde et rende la route facile à moi,
à mes parents et à l'assistance!*

Bou Amama est affilié à la mystérieuse et puissante secte des Senoussia.

Depuis le succès de l'insurrection, Bou Amama s'est fait faire un cachet ovale comme celui des cadis. Je possède une lettre marquée avec ce cachet, lettre qui m'a été remise par mon ami Si Mohammed ould el Bachir-Agha, de Beni-Mathar, et dans laquelle Bou Amama lui reproche sa fidélité à la France.

Septembre 1881.

Une excursion en pays insurgé.

« Si un homme de génie parvenait à réunir les Arabes sous sa loi, ils feraient encore trembler le monde. »

Général BERTHÉZÈNE.

(Rapport au Ministre de la Guerre en 1831.)

Il est des voyageurs qui vont à Rome ou en Égypte s'extasier devant l'antiquité : j'ai préféré l'actualité.

Parti d'Oran avec un léger bagage, je suis arrivé à Saïda et de Saïda suis parvenu sans grandes difficultés à Mosbah, dernière station du chemin de fer de la Compagnie Franco-Algérienne, qui exploite l'alfa de la province d'Oran. Me procurer un guide n'a pas été chose aussi facile ; cependant, avec des douros et l'aide de quelques recommandations, j'ai trouvé un cavalier qui a consenti à m'accompagner jusqu'au Kheïder.⁽¹⁾ C'est à dater de ce moment que mon excursion a réellement commencé.

J'étais à 30 kilomètres du dernier jalon planté, en 1831, par la civilisation européenne. On arrive au Kheïder (prononcez Kreïder : le lieu vert) par la vallée de l'oued Fallet, qui aboutit au chott Chergui, près du *ksar* (village arabe) de Sidi-Khelifat. Ce village, habité par une population de marabouts, accueille indifféremment amis ou ennemis. C'est un point neutre où se ravitaillent les colonnes et où les dissidents viennent chercher des nouvelles. Marchands, espions, guides, bergers, telles sont les professions des indigènes, les Oulad-Sidi-Khelifat, qui cultivent quelques champs d'orge et récoltent et vendent les produits de leurs petits jardins. Les marabouts vivent aussi de la *ziara*, offrande en nature ou en argent, et du *refar*, tribut fixe

(1) Altitude 988 mètres, au nord-est du chott Chergui.

que leur paye annuellement leur clientèle religieuse. Les maisons sans étage, construites en briques de terre cuite au soleil, et les murs en pierres sèches donnent un aspect misérable à ce ksar, qui est dominé à l'est par un mamelon sur lequel on voit la *koubba* (le tombeau) du marabout Sidi Khelifat. C'est sur ce mamelon que se trouve le cimetière d'où le colonel de Mallaret a *canonné* Bou Amama. Les indigènes me montrent l'emplacement du camp, et de tous côtés je trouve les traces que laissent les feux des colonnes et le piétinement des chevaux. La position, au point de vue militaire, est magnifique. La vue plonge au nord dans la vaste échancrure de l'oued Fallet et au sud-ouest se perd dans les sables du chott Chergui (lac salé de l'est). En poussant à environ quatre kilomètres à l'est et après avoir suivi un chapelet de puits creusés, m'a-t-on dit, par des ouvriers marocains venus à grands frais,⁽¹⁾ j'aperçois le Kheïder, une série de monticules formant un demi-cercle dont un marais est la corde, et sur ce dernier monticule, à l'ouest, un petit bordj (fort) en ruines, bâti en terre et pierres. Ce bordj a son histoire — histoire de guerre et de sang, comme tous les souvenirs de ce pays — et peut-être la raconterai-je un jour. Pendant l'insurrection de 1864, un officier des affaires indigènes et quelques hommes ont tenu tête à l'ennemi derrière ce modeste rempart et ont même plusieurs fois pris l'offensive. En descendant vers le sud, un grand marais séparé par des jetées naturelles s'étend sur plusieurs kilomètres. Très salé en certains points, il contient sur d'autres une eau claire et excellente. La végétation de ce lac moitié marécage se compose de grands roseaux verts dont les chevaux et bestiaux sont très friands. Plusieurs troupeaux de bœufs et moutons paissent tranquillement, et on ne se douterait pas qu'ici eût pu finir l'insurrection si les dieux et... les hommes n'en eussent décidé autrement. C'est au Kheïder qu'ont campé les colonnes Detrie et de Mallaret. C'est de ce bordj qu'est parti le général Detrie pour poursuivre vers l'extrémité orientale du chott Chergui les contingents des Laghounat-el-Ksel insurgés, pendant que l'autre colonne descendait à Tismouline; c'est au Kheïder que le commandant Jacquy, avec deux compagnies du 2^e tirailleurs, a repoussé un parti trafi qui essayait de forcer le passage.

(1) Il y a en Algérie des indigènes connus et renommés pour leur habileté comme puisatiers. Du reste, dans l'antiquité les Africains connaissaient les puits artésiens, et sans parler de Moïse l'Égyptien, qui fit jaillir l'eau du rocher en le frappant avec sa baguette, on peut citer Olympiodore, historien dont Photius, patriarche de Constantinople en 857, a fait des extraits, qui dit positivement : « On creusa dans les oasis du Sahara, à 200 et même 500 aunes de profondeur (une 0^m16 environ), des puits dont l'eau jaillit et déborda, lesquels puits, reliés souterrainement, devaient faire un canal et amener l'eau. »

Les voyageurs anglais Wood et Darwin ont trouvé en Asie Mineure des traces de puits artésiens à Balbeck et à Palmyre, et les oasis du Touat possèdent des travaux d'irrigation considérables dans ce genre.

Un défilé, un gué, une jetée si l'on veut, car la dénomination varie avec l'époque de l'année et la hauteur des eaux, conduit vers les deux principaux points d'eau du sud, Bir-el-Amra et Menizla. Obliquant à l'ouest sans traverser ce gué, je me suis dirigé le lendemain vers Chaïb. Lorsque la saison le permet, on marche dans le chott, dont les bords sont entourés de dunes et dont le sol, formé d'un sable fin et magnésien, emmagasine la chaleur et brûle les pieds.⁽¹⁾ En hiver, il faut suivre les plateaux terminés par des falaises à pentes douces couvertes d'alfa qui bordent les rives. La dépression à laquelle on donne le nom de chott reçoit les eaux du versant sud du Tell de la province d'Oran. C'est dans ces sables que viennent se perdre l'oued El-Hammam, l'oued Fallet, l'oued Ktaïma, etc. D'une altitude bien inférieure aux plateaux et montagnes qui l'entourent, le fond est formé d'un terrain perméable sans doute jusqu'à une certaine profondeur seulement, car dans le milieu du chott il est mobile et l'imprudent qui essaierait de traverser serait infailliblement enlisé dans une boue sablonneuse. Les indigènes ne s'y hasardent jamais. Il y a des passages connus, et Bou Amama, alors qu'il était poursuivi par cinq colonnes, n'a point essayé de fuir par un autre endroit que par un de ces passages. C'est la route que nous suivons sous un ciel de feu, malgré l'heure matinale. Le paysage ne change pas : du sable, de l'alfa, quelques essences aquatiques et, à la limite de l'horizon, le djebel Antar, le djebel Amrag et les hauteurs de Bou-Guern.

Mon guide monte un petit cheval étique et tantôt trotline derrière moi, tantôt à mon côté. Il garde le silence. Nous sommes à l'époque du ramdane ; il a sans doute passé la nuit à veiller et à manger et pense aux marabouts de Khelifat dont, en ce temps de ramdane, la principale occupation est de dormir à cette heure. Le *haïk* (voile) sur la bouche, la *guelmouna* (capuchon) de son burnous sur la tête, il pense que la journée sera chaude et pousse son cheval en se contentant de m'indiquer brièvement la direction à suivre.

Le *ramdane*, qui est le carême musulman, dure pendant toute une lune. Il a été institué par Mohamet en souvenir du mois pendant lequel la loi sainte lui a été communiquée par Dieu.

La loi défend de manger, de boire ; le jeûne est complet pendant la journée. Il commence au *fedjeur*, point du jour, pour se terminer au

(1) Consulter, au point de vue du danger des dunes, l'intéressant travail publié en 1892 par M. le capitaine Godron, chef du bureau arabe d'Aïn-Sefra : *Les dunes sahariennes ; leur immobilisation*. Fontana et C^o, éditeurs, à Alger.

M. Godron, en moins de trois ans et presque sans dépense, a, par des procédés très simples, immobilisé quarante hectares de dunes sur lesquels ont poussé sans soins, sans culture, plus de cinquante mille arbres ou arbustes d'essences diverses. Grâce à ce résultat, les établissements français construits en 1882-83 à Aïn-Sefra, qui étaient menacés d'un ensevelissement sous le sable de l'Areg (colline sablonneuse), sont aujourd'hui à l'abri de ce danger. Les indigènes appellent Areg l'immonse bande de sable mamelonnée, d'une largeur de 2 à 300 kilomètres, qui s'étend de l'océan Atlantique au golfe de Gabès.

moghreb, crépuscule. Les fervents mahométans se privent pendant ce mois de tout commerce avec les femmes et pendant le jour évitent même de respirer l'odeur d'une fleur, mais la plupart des Arabes de la classe commune se livrent la nuit à des orgies afin de compenser les privations qui leur ont été imposées pendant le jour.

La guerre est interdite pendant le ramdane, sauf la guerre sainte.

Un coup de canon informe, dans nos postes, les Arabes du commencement du ramdane et le coucher du soleil est annoncé chaque jour suivant de la même façon. La fin du jeûne est saluée par une décharge de vingt et un coups de canon, et le carême se termine par une fête, *el-aïd-es-srir*, « la petite fête ». Le ramdane ne tombe pas toujours à la même époque de l'année; cela se conçoit, sa durée étant indiquée par le mois lunaire, il fait sa révolution en trente-deux ans. Lorsqu'il a lieu pendant les longues et brûlantes journées d'été, il impose une véritable souffrance aux indigènes. Ce sont deux assesseurs du *câdi* qui déterminent le jour et l'heure de l'apparition de la nouvelle lune.

Dans certaines villes de la province d'Oran, à Tlemcen, Géryville, etc., quatre jours avant la fin du ramdane, les petites filles, parées de leurs plus riches vêtements, parcourent les rues en chantant et mendiant. Elles sont armées de longues gaules destinées à chasser les chiens lorsqu'elles pénètrent dans les maisons. Elles sont rarement accueillies par un refus, et chaque groupe fait une ample récolte de grains, de viande séchée, etc. Après l'*aïd-es-srir*, ces vivres sont consommés en commun par les groupes qui les ont recueillis. Cette coutume a pour but de faire participer à la fête les indigènes pauvres.

La température humide et brûlante devient insupportable; mais, après plusieurs heures de marche, un bouquet vert apparaît et ses dimensions grossissent rapidement. C'est *Aouinet-Rozlane* (les petites sources des gazelles); cette verdure est arrosée par deux sources autour desquelles on a creusé des puits. Plusieurs sont salés. Il est à remarquer que l'eau est à environ un mètre cinquante de profondeur et qu'on la trouve ainsi partout dans le chott, où on pourrait rester pendant toute l'année si le climat, qui est très malsain l'été, le permettait.

Après un repos, nous repartons et, après une heure de marche, campons à *Chaïb*. Nous sommes dans un ilot au milieu du sable. Des sources et un marais infesté par d'énormes sangsues.

Ces sangsues, qui sont de l'espèce dite *dragon*, ont été employées par les médecins militaires des colonnes. Elles ont les qualités médicales des sangsues de Hongrie et des Landes. A ce point de vue, les marais des chotts, dans lesquels fourmillent ces annélides, pourraient être exploités.

Ces sources donnent de l'eau en grande quantité.

Les ruines d'un ancien ksar, habité autrefois par une fraction des Oulad-Sidi-Khalifat qui s'est jointe aux autres après bien des combats, subsistent encore. Des débris de toutes sortes jonchent le sol. Les caisses à biscuit et les tonneaux défoncés et abandonnés indiquent que plusieurs colonnes militaires ont fait séjour. C'est à Chaïb que Bou Amama a traversé le chott, pendant qu'une minime fraction de son convoi fuyait par Bou-Guern.

Tandis que je cherche à m'abriter des rayons d'un soleil ardent et que mes *sokrars* (convoyeurs), qui sont parents de mon cavalier, déchargent leurs petits bourriquets, Ahmed, c'est son nom, coupe une ample provision de feuilles de roseau sur laquelle se précipitent nos chevaux. Ce genre de nourriture paraît décidément beaucoup leur plaire, et ils délaissent volontiers l'alfa et l'orge pour ce fourrage, vert et frais.

La chaleur est suffocante ; nous nous réfugions sous une tente basse en poil de chameau, et, pêle-mêle avec les indigènes, je m'étends à terre après avoir pris un peu de nourriture et bu avidement l'eau qu'ils ont apportée dans leur *guerba* (outre).

Réveillés, le lendemain, avant le lever du soleil, nous traversons le chott, éclairé encore magnifiquement par la lune et les étoiles. La lumière est si vive qu'il est possible de lire.⁽¹⁾ Nous émergeons en escaladant les dernières pentes du djebel Amrag et marchons tout le jour dans une plaine d'alfa. Je suis prévenu que l'étape sera longue et que nous ne trouverons pas d'eau avant Aïn-Fekarine (la fontaine des tortues). En effet, la journée s'écoule sans la moindre diversion. Le pays est désert, quelques lièvres, des vipères à cornes, d'innombrables lézards sont les seuls êtres vivants que j'aie aperçus. Accablé par la fatigue et la chaleur, je ne m'arrête que pour manger et laisser aux chevaux quelques instants de repos. C'est avec une envie mal déguisée que les malheureux Arabes condamnés au jeûne qui m'accompagnent me voient porter ma gourde à mes lèvres. Enfin, dix heures après notre départ, nous arrivons ! Quelques puits, un marais, des *redirs* (mares) dans le fond d'un ravin : voilà Aïn-Fekarine. C'est en ces lieux que la colonne Innocenti, dont on n'avait plus de nouvelles depuis plusieurs jours, a rencontré, au mois de juin, en revenant d'Asla, la colonne de Daya qui à cette époque était chargée de défendre le passage de Bou-Guern.

Nous campons à l'extrémité nord du ravin, à l'endroit où était campé le goum des Beni-Mathar, dont les éclaireurs lancés à la recherche de la colonne partie de Géryville ont poussé jusqu'aux ksour (pluriel de ksar, village) de Chellala, qui servaient de magasins de ravitaillement aux insurgés.

(1) *Coelum stellis fulgentibus aptum*. VIRGILE. *Enéide*.

Le départ s'effectue comme la veille, mais malgré les affirmations d'Ahmed, qui prétend que le pays est complètement désert, je prends quelques précautions et place mon revolver à portée. Je crois qu'aucun parti ennemi ne parcourt en ce moment le pays, mais l'expérience m'a appris que de nombreux maraudeurs suivent souvent les colonnes et quelquefois en font partie. Au point du jour, un cavalier se jette dans notre petite caravane. C'est un éclaireur qui nous apprend que le général Colonieu remonte sur Stid par le Kheïder, pour aller chercher un ravitaillement porté par 4.000 chameaux, alors qu'une autre colonne légère, passant par Bou-Guern, Chaïb et Marhoum, fera des études au sujet de l'eau et des postes à occuper. Il ne reste à Mecheria que le détachement de travailleurs occupé à aménager les sources et à construire la redoute et le nombre de troupes nécessaires pour les protéger.

Nous nous dirigeons à l'est, vers le col qui sépare le djebel Haguer (montagne stérile) du djebel Amrag, et avant d'y arriver nous trouvons un immense redir nommé El-Ouassa : c'est là que les colonnes venant à Bou-Guern font grand'halte.

Les seules productions sont toujours l'armoïse et l'alfa. Le sol varie suivant les produits, ou plutôt les produits varient suivant le sol.

Il est calcaire ou sablonneux avec l'alfa et recouvert d'une légère couche de terre arable lorsqu'on rencontre l'armoïse. C'est dans les *djaffa* (cuvettes) ou les oueds (rivières) desséchés qu'on voit surtout cette plante mélangée aux juliennes blanches et violettes, à l'asphodèle, ⁽¹⁾ au romarin, à la sauge. J'ai pu constater un fait qui m'avait été certifié : c'est surtout dans le sable que croît l'herbe fine et drue du désert; on n'en voit presque pas sur les *hamada* (plateaux pierreux) que nous avons traversés jusqu'à ce jour.

Nous franchissons le col et continuons à marcher sur de hauts plateaux jusqu'à l'oued Kouijidad. C'est là que commence la pointe occidentale du chott Chergui. Après cinq heures de route, nous nous arrêtons à Oglat- (les puits) es-Srou, qui est porté sur les cartes sous le nom de Souara. Nous sommes en pleine solitude. Pas une tente, pas un être humain. Des redirs et plusieurs puits salés, voilà pour l'eau. De l'alfa, du guetaf, de l'*aïdouane* (sorte d'herbe tellement salée qu'elle fait mourir les moutons qui la mangent en trop grande quantité), du *chebouk* qui sert de nourriture aux chameaux, du drin (*stipa barbata*), voilà, à peu près, avec l'armoïse, toute la végétation de ce lieu désolé. Bou-Guern ⁽²⁾ est à une heure et demie de là. C'est un des passages importants du sud.

(1) L'asphodèle a des souches à fibres radicales renflées, dont on retire de l'alcool par distillation.

(2) Une redoute de 175^m et de 1^m 30 de hauteur a été construite en vingt-quatre heures sur ce point par la colonne de Ras-el-Ma, le 1^{er} février 1882.

Entre le chott Chergui et le chott Gharbi, l'eau est rare et n'existe sur aucun autre point pendant l'été; les caravanes sont donc forcées, dès qu'elles ont une certaine importance ou sont accompagnées de troupeaux, de venir boire à Bou-Guern (le père des cornes). C'est une des étapes des Hamyan de Sebdou et des Amgad lorsqu'au printemps ils conduisent leurs chameaux dans les pâturages des chotts.

D'Oglat-es-Srouf, après avoir visité Bou-Guern au point du jour, nous nous dirigeons en longeant le chott sur El-Amra, grand'halte des colonnes où nous trouvons puits et redirs nombreux. A partir de ce point, la pente devient sensible; on monte graduellement jusqu'à l'embouchure de l'oued El-Hammam. On sort du chott en gravissant un escarpement accessible seulement à l'infanterie et à la cavalerie. Il existe pourtant d'autres vallées parallèles qui permettent aux voitures et à l'artillerie de descendre jusqu'à Bou-Guern. Nous longeons le lit de l'oued El-Hammam (la rivière du bain) et arrivons, après sept heures de marche, à Djarf-el-Ghorab (le rocher des corbeaux). Cette désignation, qui vient d'un rocher dans lequel nichent en effet quelques-uns de ces oiseaux, s'applique au *bled* (pays) sur une étendue de plusieurs kilomètres dans la direction sud-nord. Le lit encaissé et raviné de l'oued conserve l'eau en plusieurs endroits, et ce sont ces redirs qui permettent aux colonnes de faire étape ici, pendant l'hiver et le printemps.

En Algérie, tous les *oued* (rivières, ruisseaux) sont à sec pendant une grande partie de l'année; l'apparence bleue ou les indications des cartes de ce pays sont trompeuses, et ce n'est qu'après la saison des pluies, l'automne, que l'eau des oueds et des redirs est assez bonne et en quantité suffisante pour permettre aux troupeaux et campements de descendre dans le sud. Pendant la saison sèche, l'été, les tribus nomades émigrent vers le nord. Ce mouvement annuel vers le Tell s'appelle en langage officiel l'estivage. Il est nécessité par les besoins des chameaux et moutons, qui ne trouvent plus à cette époque nourriture et eau dans les parages du Sahara. C'est une des graves questions soulevées par les rattachements au territoire civil qui ont remis à la colonisation les terrains sur lesquels les nomades avaient droit de parcours. C'est un problème difficile à résoudre, attendu qu'il n'est point de compensation possible à donner à ces indigènes. La solution à trouver est d'un grand intérêt pour le trésor, car il est incontestable que si les troupeaux dépérissent, diminuent, l'impôt *zekkat* (sur le bétail) diminuera d'autant; or, cet impôt est le seul payé par les tribus du sud, qui sont errantes et ne cultivent pas. C'est un des mécomptes soulevés par l'opération hasardeuse des rattachements à outrance en 1879-80. C'est un fait brutal, indiscutable, qui s'est traduit il y a un mois par la désertion d'une

tribu algérienne, les Rezaïna, qui, repoussés des pâturages et des points d'eau du Tell, ont fait entièrement défection et sont aujourd'hui au Maroc. Cette tribu, qui est d'origine trafi et affiliée aux Oulad-Sidi-Cheikh, devait évidemment avoir des intelligences avec l'ennemi, mais telle est la raison qui a été donnée par le caïd Sassi, qui l'administrait, et cette raison est plausible. Pendant que nous avançons, une tache noire glisse devant nous, couvrant le sol sur un espace considérable : c'est l'ombre faite par un nuage, un vol de sauterelles.

De Djarf-el-Ghorab à El-Hammam s'étend une immense plaine ondulée. C'est la mer d'alfa. Peu à peu le lit de l'oued El-Hammam est moins encaissé et bientôt il nous est possible de le suivre. La marche dans l'alfa est très fatigante et nos montures ne sont que des *kaïdars* (mauvais chevaux).

Dans ces bas-fonds, la végétation varie et l'alfa est remplacé par le *metennane*. Nous rencontrons plusieurs redirs à Souïga (le petit marché), à Melga (le confluent), à Bedjeloud (l'endroit des peaux). En ce dernier lieu aboutit le *feïd* (ravine) Ahmed, qu'on suit pour aller à Chaïb en venant d'El-Hammam. Nous visitons un chantier d'alfa abandonné qui se trouve sur la hauteur à l'est, au point de rencontre des deux vallées. Plusieurs rangées d'alfa empilées sur 1^m50 de hauteur et 200 mètres de longueur, des tas de cordes faites avec cette plante, des gourbis, véritables huttes de sauvages, se pressent sans ordre, et à peu près au centre est un gourbi plus vaste, plus élevé : c'est la cantine où le commis du propriétaire débite vivres, boissons. Un village de Cafres : tel est l'aspect que présente un chantier d'exploitation d'alfa.

A quatre kilomètres se trouvent les puits d'El-Hammam. (1) Un melon entouré de plusieurs redirs sert de terrain de campement aux troupes : l'alfa brûlé et piétiné en est la preuve. Dans le lointain, on aperçoit au nord les forêts de Daya, où on peut aller en quatre heures (ces distances sont comptées faites au pas rapide du cheval arabe), en passant par la traverse de Ben-Nour. En se dirigeant vers le nord-est, route suivie par les colonnes et les convois, on arrive aussi en quatre heures à Sidi-Chaïb, où coule l'eau vive de plusieurs sources et de l'oued Messoulen. Il y a même un marais avec du poisson, et des trembles ont été plantés sur ses bords par un officier des affaires indigènes. Ces arbres, très élevés aujourd'hui, forment un vaste cercle, et c'est avec une véritable satisfaction que je fais placer ma *guittoun* (tente, demeure) sous leur ombrage. Quelques rares champs cultivés annoncent qu'on est à la limite du désert, et les points noirs qui piquent l'horizon sont les tentes des

(1) Une redoute a été construite sur ce point par la colonne de Ras-el-Ma (ancienne colonne de Daya), au mois de février 1882.

douars des tribus des Beni-Mathar, dont le goum accompagne et éclaire la colonne partie de Daya.

Le lendemain au lever du jour, après avoir traversé pendant deux heures et demie une plaine d'alfa et de grandes forêts de chênes nains et de genévriers de Phénicie, au milieu desquels croissent le drin et le diss, plantes très appréciées comme fourrage, nous apercevons la vigie de Daya (altitude 1.392^m), sorte de blockhaus placé sur la pointe d'un rocher. Ce monument, nul au point de vue de la défense, est destiné, comme l'indique son nom, à être occupé par une petite garnison qui veille. *C'est probablement pourquoi il n'y a jamais personne?* Il est, du reste, parfaitement inutile à l'époque actuelle, sinon comme spécimen bizarre de conceptions parfois coûteuses. Les officiers qui m'en parlent disent en riant que le mortier a été délayé avec du champagne !

La disette d'eau règne dans le poste de Daya. Les habitants d'une rue de quatre ou cinq cents mètres, qu'on appelle prétentieusement le village, sont rationnés comme les hommes du 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui, eux, représentent la seule raison d'être de ces habitants (lisez débitants).

En résumé, peu de terres colonisables, pas d'eau, pas de population agricole, et, comme communications, le télégraphe et une sorte de carriole qui tous les deux jours transporte vers le Tell voyageurs et dépêches. C'est dans ce véhicule que je me hisse, et, après vingt-quatre heures de tortures dans des chemins défoncés, après avoir rencontré la ferme de Tralimet, traversé les plaines colonisées et les villages du Telagh et de la Tenira, j'arrive à Bel-Abbès, dont les larges rues bordées de beaux arbres me paraissent magnifiques. Cinq heures après, le chemin de fer me jetait à Oran. Dès que je serai reposé, et si les événements le permettent, je repartirai pour le sud. *In ch'Allah!* (s'il plait à Dieu !)

Une excursion sur les hauts plateaux (ouest)

« Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est le prophète de Dieu. »

Les événements du sud offrant un calme relatif et les dissidents ayant gagné le Maroc, je n'ai pas attendu l'hiver pour repartir, et c'est vers l'ouest que je me suis dirigé.

C'est incontestablement sur le terrain que j'ai parcouru que se continuera le mélodrame algérien, car il ne faut point se dissimuler que derrière les assassinats de Saïda et les incursions de Bou Amama il y a la grosse farce des paniques inexcusables, des administrateurs hésitants, de l'autorité militaire à la poursuite d'un ennemi qui se dérobe, enfin, le déploiement extraordinaire de forces représentant

pour la province d'Oran un effectif d'au moins trente mille hommes contre quatre ou cinq mille Arabes armés de mauvais fusils, de couteaux ou de matraques.

A côté du soldat qui souffre et qui meurt, il y a le colon qui découvre des complots et qui tout en demandant l'extermination de la race arabe, demande aussi par la voie de la presse algérienne à ne pas faire ses vingt-huit jours. Il y a le bourgeois plus timide qui réclame à grands cris le refoulement des indigènes, seule main-d'œuvre pour la culture, et ne paie et ne vote que parce qu'on lui promet la paix alors qu'il voit chaque jour des régiments défilier sous ses yeux ! Ceci est le côté absurde de l'insurrection.

Donc, ayant pris à Oran le train pour Bel-Abbès, je me suis retrouvé après quelques heures dans cette ville coquette et parée, où la culture de la vigne commence à devenir sérieuse. (1) Point ne vous ferai la description de Bel-Abbès, pas plus que de Bou-Kanifis et Ben-Youb, dont le pillage en 1864 commença la réputation de Si Slimane ben Kaddour, le chef des Oulad-Sidi-Cheikh marocains. Vous trouverez ces descriptions dans tous les guides, et mon intention étant de voir les hauts plateaux, je n'ai fait que traverser ces villages, ainsi que celui de Slissen. Lorsque je dis villages, c'est un peu prétentieux, surtout pour ce dernier, qui est encore dans sa période de croissance, attendu que les concessions des feux qui devaient le former n'ont pu être délimitées, l'insurrection ayant éclaté au moment où le travail de répartition allait commencer.

La voiture qui me transporte arrive à Magenta le soir, et vraiment ce village, vu dans le crépuscule, paraît charmant. Cela contraste avec les environs d'Oran, qui rappellent le Champ-de-Mars parisien. La route serpente sous bois, traversant plusieurs fois la rivière de la Mekera, dans laquelle va se jeter l'oued Slissen, suivant une direction nord. Au nord-ouest, on découvre la grande plaine des Aouïnet (petites sources) ; à l'est, les montagnes couvertes de chênes, de pins d'Alep et de térébinthes sur lesquelles se trouve Daya, et, au sud, les bois de Magenta. Ces forêts et ces montagnes ont des noms

(1) En 1870, la culture de la vigne, en Algérie, couvrait 9.000 hectares ; en 1879, il y avait 20.000 hectares. En 1889, cette colonie avait 94.842 hectares de vignes produisant 2.512.098 hectolitres de vin ; en 1899, elle avait 139.026 hectares de vignes produisant 4.648.700 hectolitres de vin, sur lesquels 4.648.000 étaient exportés en France. (*Bulletin du Ministère de l'Agriculture*, novembre 1900.) La province d'Oran à elle seule possédait, en 1899, 72.598 hectares produisant 1.874.651 hectolitres de vin. C'est la province ayant la plus grande étendue de terrains plantés en vigne.

Les vins algériens sont l'objet d'appréciations très différentes ; ces appréciations sont justifiées selon que les vins proviennent de plaines, coteaux ou montagnes et aussi d'après les cépages, le climat et surtout l'habileté des cultivateurs et vigneron. Le commerce, en France, a pendant longtemps vendu les bons vins algériens sous l'étiquette vins de Bordeaux, et les vins médiocres ou mauvais sous le nom de vins d'Algérie. Cette façon de procéder explique la défaveur des vins algériens chez les consommateurs.

arabes curieux. La montagne du côté de Daya se nomme Djebel-Aouïja (la montagne estropiée) et la forêt Aïn-Tidème (la forêt de la source de Tidème). Ces pentes cessent, me dit-on, à Trébuzia (l'endroit où crie l'hyène)!

Je descends de voiture sur la place du bordj qui renferme les établissements militaires, caserne, hôpital, manutention, et est occupé actuellement par deux compagnies du 64^e régiment d'infanterie. On m'indique une auberge, et le gîte étant passable et la cuisine mangeable, choses rares en Algérie, je me couche, rêvant à Bou Amama, Si Slimane, Si Kaddour, Si Hamza, les grands chefs, les quatre chefs de bandes du sud.

Le lendemain à cinq heures, les fanfares des clairons sonnant la diane me réveillent. On m'indique un guide : c'est un indigène des Oulad-Balagh-Fouaga (les fils adultes d'En-Haut). Commandé la veille par mon hôte, qui lui-même a fixé le prix, couché par terre, la bride de son cheval étique trainant devant lui, je trouve ce cavalier qui, devant la porte, m'attend philosophiquement. Une buée épaisse couvre la vallée, et le village, avec ses rues droites et alignées, me paraît moins gai que la veille. Beaucoup de maisons sont en ruines ou en construction et les arbres des rues encore à l'état rudimentaire. Le brouillard jette sur tout une teinte grise et terreuse que les premiers rayons de soleil ont peine à dissiper. Dès le départ, mon guide me montre les nuages qui planent encore sur le bordj, en prononçant le mot *heumma* (la fièvre)!

Le pays en effet a la réputation d'être malsain. En temps ordinaire, la garnison monte à Daya pendant l'été et la garde du fort reste confiée à un petit détachement du 1^{er} bataillon d'Afrique, qui est renouvelé fréquemment.

Le chemin que nous suivons est bien tracé; de profondes ornières indiquent que c'est la route suivie par les lourdes voitures des alfatiers qui viennent de Ras-el-Ma. Elle court dans la forêt de Segaet-Rohat (qui s'arrose elle-même), se dirigeant vers le sud.⁽¹⁾ A l'est, à travers les éclaircies, on aperçoit la vallée de la Mekerra, qui prend à Magenta le nom d'oued El-Hassaïba (l'artère). A l'est, elle est dominée par les hauteurs du djebel Teba-Rohat (la montagne qui se pare elle-même); à la sortie du bois, après environ vingt kilomètres, nous obliquons à l'est et nous nous dirigeons vers Aïn-Touten-Yahia (la fontaine de Touten Yahia, nom de l'indigène qui l'avait captée).

(1) Les forêts du cercle de Daya contiennent des sangliers, que les Arabes nomment *hallouf er raba* (porc des bois) ou *hallouf militaire*, pour les distinguer du porc, qu'ils appellent *hallouf civil* (prononcez cibil).

D'après le recensement de 1881, la superficie des forêts de la province d'Oran est de 580.414 hectares. Les essences les plus communes sont : le chêne-liège, le chêne zéen, le chêne vert, le pin d'Alep, le tamarix, le lentisque, l'olivier sauvage.

Une source abondante nous permet de nous rafraîchir, et c'est avec un véritable plaisir que je plonge ma figure et mes mains dans cette eau glacée. Mon guide, qui bride son cheval après l'avoir fait boire, me fait signe qu'il faut partir avant que le soleil, qui monte à l'horizon, ne nous frappe directement de ses rayons. Nous partons donc à travers l'alfa et le gertila (sorte de gazon) et atteignons bientôt la rivière. Le pays prend en cet endroit le nom d'El-Mrassel (l'endroit où on lave). La vallée très large est inondée par chaque orage, mais le thalweg, où coule en toutes saisons l'eau des sources, est bordé de berges à pic dans lesquelles des coupures ont été pratiquées pour le passage des troupeaux ou pour celui des voitures. Après avoir fait sept kilomètres depuis Touten-Yahia, nous arrivons à Ras-el-Ma (la tête de l'eau). Nous sommes sur les hauts plateaux, et le djebel Beguia-ou-Benyta (la montagne de la vache et de sa fille), au sud, domine tout le pays et se fait remarquer par sa forme bizarre. C'est à la tête de l'eau même qu'est le camp retranché occupé par la colonne Duchesne.⁽¹⁾ Je descends chez un propriétaire de chantiers des environs, et je puis, quelques heures après, visiter le camp, qui affecte une forme rectangulaire, à partir de la rivière, puis l'aile droite faisant un brusque coude à droite se termine par un autre rectangle. Des retranchements en pierres sèches dissimulés par de la terre et de l'alfa rendent impossibles les surprises.

L'endroit choisi est bordé au sud et au nord par un ravin, à l'ouest par la rivière, et ne serait guère abordable qu'au sud. De ce côté, à 600 mètres environ, est le camp du goum, puis le retranchement à hauteur d'homme, puis le campement de deux compagnies d'infanterie, puis, parallèlement à celles-ci, la cavalerie, et enfin l'administration, dont les sacs d'orge et les caisses à biscuit empilés forment un véritable réduit dominant tout le camp. La position est inexpugnable. L'officier qui m'accompagne m'apprend que c'est de Ras-el-Ma que partent les colonnes légères chargées de protéger le pays jusqu'à Marhoun. Pendant ce temps, la nuit est venue brusquement avec le coucher du soleil. Les vedettes de cavalerie, dont les silhouettes gigantesques se profilaient sur le ciel, descendent des hauteurs et sont remplacées par les grand'gardes d'infanterie. Les sentinelles doubles se relient, formant un cordon de sûreté derrière lequel veillent les petits postes. Le troupeau de chameaux chargé du transport du convoi revient des pâturages d'alfa, conduit par les sokrar et escorté d'un détachement de chasseurs d'Afrique. Sa place la nuit est au milieu du camp, où couchent les bêtes entravées au genou, opération qui leur fait pousser ce cri particulier qui tient du beuglement et du gloussement.

(1) Aujourd'hui général de division.

La température est descendue de plusieurs degrés et la transition est si brusque qu'elle me saisit et me fait frissonner. Je descends au gourbi qui doit m'abriter et nous nous asseyons devant une de ces poules au riz où le safran et le *felfel* (poivre arabe) forment une sauce rouge dont la vue fait pétiller les yeux de Mostefa ben Brahim. Quelques poignées de dattes remplacent le dessert, et on me fait remarquer sur la partie médiane de l'endocarpe du noyau un signe, une sorte de poinçonnement que les Arabes nomment le *cachet* (taba) de Dieu et que les troupiers appellent le *timbre du bureau arabe*. Cette marque existe sur tous les noyaux.

Après avoir englouti, c'est le mot, la part dévolue à chacun, nous écoutons, roulés dans nos burnous, les alfatiers espagnols qui grattent leurs guitares en fredonnant des habanera et les racontars de Mostefa qui, fumant sa cigarette et buvant un café brûlant et abondant, deux qualités qu'il semble apprécier, nous affirme qu'il n'est point descendant des Oulad-Balagh, mais bien des Oulad-Sidi-Cheikh, dont une fraction a reçu du bureau arabe l'autorisation de s'établir sur notre territoire. Cette fraction, qui paye l'impôt, a conservé des relations d'alliance et de commerce avec les gens de la tribu mère et souvent l'hiver les tentes descendent dans le sud avec les troupeaux ; Mostefa assure qu'il connaît Bou Amama, qu'il appelle un fils de sauterelle (*ould djerad*), un pauvre diable, et voici le portrait qu'il nous trace du fameux marabout. (1)

Bou Amama paraît âgé de quarante-cinq à cinquante ans. Il porte toute la barbe, taillée en collier, à la mode arabe. Sa famille appartient aux Oulad-Sidi-Tadj, fraction des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba, mais lui est né à Figuig. Son père a été crieur public à Mograr, c'est-à-dire parcourait les rues, vendant aux enchères burnous et bijoux, comme cela se pratique dans les souks ; son oncle est marabout et son grand-père l'était. Quoique ayant peu d'importance, il jouissait avant l'insurrection d'une certaine influence sur les indigènes qui venaient le consulter. Fuyant notre domination, il n'était pas hostile à la France et ses avis à notre égard étaient écoutés. Pourtant, dans ces derniers temps, il donnait à entendre que la domination française touchait à sa fin. Il prêchait la fusion des ordres religieux, disant : « Vous êtes tous musulmans ; qu'importe le chapelet ! écoutez mes conseils : ils sont les mêmes pour tous les croyants. » Le but de ces paroles est facile à deviner. Il cherchait à obtenir pour lui et les Oulad-Sidi-Cheikh les offrandes que les tribus du sud donnent aux mokaddem de Mouley Taïeb (Maroc) et de Sidi Abdelkader Djilali (Bagdad), et obéissait au mot d'ordre des Senoussya.

Là-dessus je m'endors, au moment où Mostefa entame une disser-

(1) Voir les deux versions que nous avons données sur les origines de ce marabout.

tation de haute politique sur les motifs de l'insurrection, et cette fois, malgré le peu d'élasticité du sol qui me sert de couche, je ne suis poursuivi par aucun rêve. Je dors... je dors... et... suis réveillé en sursaut par des coups de feu qui éclatent sur la rive gauche de la rivière. J'ouvre précipitamment la porte et reçois en plein visage... le rayon de soleil qui illumine le gourbi. Je regarde du côté des détonations : ce sont des compagnies d'infanterie qui tirent à la cible. Je dormais si profondément que je n'ai pas entendu sonner le réveil. Les rives de l'oued sont animées par le passage des cavaliers qui conduisent leurs chevaux à l'abreuvoir. Un bataillon manœuvre au pied du camp, dont les cuisines fument, pendant que les clairons font vibrer refrains et marches à deux kilomètres dans la direction de Feid-el-Guefoul (le ravin des caravanes). Les chameaux s'éloignent lentement, balançant leurs longs cous de chenilles et broyant les tiges d'alfa qu'ils réunissent, tordent et arrachent très adroitement. Dans le lointain, une colonne apparaît peu à peu ; c'est la reconnaissance journalière qui, partie avant le jour, revient et se profile à l'horizon.

L'heure avance ; nous partons. A trois kilomètres environ, après avoir traversé la rivière et parcouru un bled mamelonné et couvert d'alfa, nous retrouvons la route d'El-Aricha, qui est la continuation de la route de Magenta à partir d'El-M'rassel. Cette route, accessible à toutes les armes, est dans un état de conservation parfait. Les voitures sont rares de ce côté et malgré sa beauté ce chemin est peu fréquenté ; les chantiers d'alfa s'arrêtent à hauteur de Ras-Nouada, Ras-el-Ma, El-Goret-Sebdou. Les Angad et les Hamyane sont des voisins peu commodes, et malgré les touffes de cette plante, qui sont dans ce pays d'une hauteur remarquable, les colons espagnols n'ont pas encore envahi le cercle de Sebdou. Ce cercle commence à Ras-el-Ma à partir de l'oued El-Hassaïba, qui sert de limite au cercle de Daya.

Il est six heures du matin et malgré le soleil nous sommes transis. Le thermomètre marque $+9^{\circ}$ centigrades. La température de la journée et celle de la nuit diffèrent de plus de 20° , et ce brusque saut de température est une des principales causes qui, en cette saison, déciment la population algérienne. L'Arabe, avec ses burnous dont il augmente le nombre à volonté et son acclimatement, redoute peu ces différences, mais le colon imprudent qui s'habille comme en France ou le soldat qui couche sur la terre et n'a qu'une tente plus ou moins close pour s'abriter souffrent beaucoup. Afin de remédier autant que possible à cet inconvénient, il a été distribué dans les camps limites du Tell un certain nombre de grandes tentes (seize hommes) et l'état sanitaire a certainement profité de cette mesure.

La route tracée à travers l'alfa coule droite et blanche. On aperçoit

de tous côtés des douars Angad campés en cercle. Mostefa, qui décidément est causeur, exception chez les Arabes, m'explique cette disposition des tentes qui permet une surveillance plus grande. Les troupeaux passent la nuit au centre et sont gardés par des *assés* (gardiens) qui veillent. Les voleurs et maraudeurs pullulent dans cette région, et les montagnes qui se prolongent jusqu'à la frontière marocaine sont fréquentées par des rôdeurs étrangers qui ne vivent guère que du produit des razzias qu'ils peuvent opérer. C'est ici chose aduinise, et chaque tribu possède un certain nombre d'hommes qui se sont fait ainsi une réputation d'audace et d'habileté. Les dissensions qui règnent sur la frontière servent de prétexte à ce genre d'opération, et ce qui s'appelle vol et est sévèrement réprimé par l'autorité française quelques kilomètres plus à l'est, est considéré comme acte très naturel chez les Hamyane par exemple.

En Afrique, comme partout, la morale varie suivant les degrés de latitude, et on m'a présenté des indigènes dont les hauts faits consistaient en vols de chameaux ou de moutons opérés à des distances énormes pour des piétons et avec une hardiesse étonnante.

L'assassinat d'un ennemi est même considéré comme chose naturelle, et la répression se borne souvent à l'application de la *dya*,⁽¹⁾ prix du sang payé en argent à la famille de la victime.

Mostefa, dont la faconde ne tarit guère, me fait ensuite un cours de hiérarchie arabe,⁽²⁾ s'arrête tout à coup et descendant de cheval passe sa main sur sa bouche pour m'intimer l'ordre de me taire. Le geste, quoique je n'aie point prononcé une parole depuis une heure, est certainement à mon adresse. Je m'arrête surpris et regarde mon Arabe qui, ayant saisi son fusil et quitté ses sandales, s'avance courbé vers un but invisible. On m'a affirmé que je pouvais voyager en toute sécurité : ce n'est donc point un ennemi que poursuit Mostefa, mais probablement un gibier ? Pendant ces réflexions, mon indigène s'est accroupi sur les talons et, visant lentement, fait feu. Après une détonation violente je distingue Mostefa courant dans un nuage de fumée, puis il revient toujours courant et me rapporte une outarde magnifique. Cet oiseau au plumage brun tacheté de blanc et de marron est un mets très recherché et dans les tribus on l'appelle *maklat*

(1) La *dya* existait en Europe au moyen âge. Elle se nommait *wergheld*, taxe de sauvegarde, chez les Francs.

(2) La hiérarchie arabe se compose du chef de tente qui, avec ses parents et ses *khammès* (travailleurs au 1/5^e), représente assez bien le *pater familias* romain. Au-dessus de lui est placé le chef de douar, le *cheikh* (le vénérable), qui commande à plusieurs tentes. La réunion de plusieurs douars constitue la tribu, qui obéit au *caïd* (conducteur). Plusieurs tribus forment un *aghalik* sous les ordres d'un *agha* (nom d'une dignité militaire, d'un grade qui chez les Turcs équivaut à celui de chef de bataillon), qui lui-même peut être sous la direction d'un *bach-agha* (*bach*, en turc : tête) ou d'un *kheïfa* (lieutenant), lequel autrefois obéissait à un *émir* (prince).

es soltane (le mets des sultans). Après cet incident et une marche d'un quart d'heure environ, nous arrivons à Kersouta.

L'oued est à sec, mais plusieurs redirs recueillent et conservent les eaux de pluie. Quelques-uns sont dans le lit de la rivière, qui coule du sud au nord; les autres, placés au delà, suivent une direction ouest et sont resserrés dans un défilé formé par le djebel Kersouta. La végétation des environs se compose uniformément d'alfa; mais, dans l'oued, les jones (*semmar*) croissent en abondance et leur présence annonce une couche liquide souterraine. Des puits pleins d'une eau excellente confirment ce pronostic. Il y a là un approvisionnement pour une nombreuse expédition, et mon guide m'annonce que cette eau tarit rarement. Nos chevaux ayant bu, nous nous remettons en route. Selon la méthode arabe, nous allons au pas et nos animaux, qui marchent l'amble, font à cette allure sept à huit kilomètres par heure. Nous traversons le défilé, puis une longue plaine couverte de *hallal* (thym) et de *dzarrou* (sorte d'arbrisseau à feuilles de chêne). Des indigènes de la tribu des Angad font la cueillette de l'alfa (*stipa senacissina*) et des convois de chameaux chargés de cette plante se dirigent vers Ras-el-Ma. Le pays respire le calme, sécurité factice et momentanée sans doute, mais dont profite le commerce, qui achète en grandes quantités les bottes qui vont s'emmagasiner à Oran. Le quintal se paye ici de 2 francs à 3 fr. 50, selon la qualité.

Cette plante, qui pousse sans soins, sans culture, est une des richesses de la province. Elle fait vivre des milliers d'ouvriers et rémunère largement les propriétaires ou locataires de sols qui, par leur nature, ne peuvent guère donner d'autres productions.

La récolte cesse à partir de décembre pour recommencer en avril. Une famille espagnole (c'est la nationalité qui domine dans les chantiers) gagne facilement 10 francs par jour en cédant au propriétaire du chantier le produit de son travail.

Une grande association, la Société Franco-Algérienne, a obtenu une concession immense et a construit du côté de Saïda un chemin de fer⁽¹⁾ et des entrepôts sur les hauts plateaux; mais plusieurs colons jouissent aussi du droit d'exploitation, et le cercle de Daya est couvert de chantiers appartenant à des habitants de Bel-Abbès. Les Espagnols qui habitent ces chantiers ne sont point l'élite de la péninsule et bien des assassinats commis lors de l'incursion des Trafi sont dus à des vengeances particulières. L'Espagne, qui a fait grand bruit et réclamé d'énormes indemnités, n'a point réfléchi qu'elle serait très embarrassée si le gouvernement français lui renvoyait ses

(1) Ce chemin de fer a transporté pour le compte de cette société, en 1880, 25.948.533 kilogr. d'alfa sec, et en 1881, malgré l'insurrection, 24.027.765 kilogr.

Cette plante, qui est expédiée surtout en Angleterre, est employée à faire de la papeterie, de la sparterie, de la corderie.

enfants, dont la majeure partie sort des *presidios*, et elle a oublié qu'elle nous devait des compensations à la suite des événements carlistes et de l'insurrection cubaine!

Quoi qu'il en soit, il est regrettable de ne point voir ici des ouvriers français et de constater que la région appelée « la mer d'alfa » est la patrie des étrangers. ⁽¹⁾

La voix monotone de Mostefa, qui chante à tue-tête les beautés de Fathma, qu'il compare à la lune, me rappelle à la réalité. La route s'engage dans un défilé formé par le djebel Tazza et le djebel Kersouta. Les montagnes sont boisées et les *kerrouch* (espèce de chêne nain) formeraient des buissons inextricables si les troupeaux ne dévorait les jeunes pousses. Ces troupeaux vont vers le sud où, à trois kilomètres, se trouvent deux grands puits formant norias. A la sortie du défilé, nous retrouvons les mamelons et l'alfa et, après un parcours d'une heure environ, nous rencontrons les puits de Taerziza. Ces puits, situés dans une grande cuvette, sont fréquentés par les Hamyane de l'annexe d'El-Aricha. L'eau a un goût amer et, j'ai pu le constater, est très purgative. Cependant elle ne contient aucun toxique et le nombre de puits, qu'on peut augmenter encore, est assez considérable pour permettre à un millier d'hommes de séjourner pendant plusieurs jours. Mon mokrazni me désigne au sud-ouest de légers flocons de fumée. Il y a de ce côté un campement chez lequel nous allons demander l'hospitalité. Après le brouhaha inévitable que cause l'arrivée d'un étranger dans un douar et lorsque les chiens, chassés à coups de pierres, ont cessé leurs abois, j'apprends que je suis chez les Mraoulia (Merghaoulia), fraction des Hamyane-Djembaâ. Cette tribu des Hamyane-Djembaâ a diminué de moitié à la suite de la mise en demeure de ne point vagabonder dans l'ouest qui leur a été faite il y a quelques années; les tentes hostiles sont restées au Maroc. Les relations n'en continuent pas moins et les fractions fidèles nous servent souvent d'intermédiaires avec les Marocains, dans les mille contestations qui s'élèvent à la frontière.

On s'empresse, on dresse une grande tente en poil de chameau (*kheïma-kebira*) dont le tissu est rayé alternativement de couleurs blanches, brunes et noires. Un café savoureux, servi dans des tasses microscopiques, est apporté sur un grand plateau de cuivre gravé; mais comme il est onze heures, je pense à Brillat-Savarin, qui prétendait que la destinée des nations dépend de la façon dont elles se nourrissent, et je considère avec volupté la *difffa* (le repas, mot à mot :

(1) En 1896, le recensement faisait connaître qu'il y avait 318.000 Français, 158.000 Espagnols, 36.000 Italiens et un nombre considérable (les chiffres exacts nous échappent) de Maltaïis, Allemands, Russos, Belges, etc., formant un total d'un demi-million d'Européens, dont 211.580 étrangers. Ces chiffres sont éloquentes et, malheureusement, le même fait se produit en Tunisie.

l'hospitalité qui se prépare. C'est d'abord le *mechouï* (le mouton rôti entier), le *gachouch* (la poitrine), le *melfouf* (le foie coupé en petits morceaux entourés de la toilette, enfilés dans des bâtons et rôtis sur les charbons ardents), la *chorba* (soupe à la viande et aux œufs), les *tadjine* (ragoûts), le couscous, qu'on nomme aussi le *taham* (semoule de farine d'orge). Ce dernier plat, qui est le mets national arabe, se cuit à la vapeur du bouillon. Sa préparation est longue, les femmes passent leur temps à piler l'orge et à l'agglutiner en grains par une trituration manuelle à laquelle le taham doit sa couleur plus ou moins foncée. Lorsque cette couleur se rapproche du noir, ce plat prend le nom de *barboucha*.

« Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es », disait aussi Brillat-Savarin, qui avait beaucoup voyagé.

Les chefs mettent un grand amour-propre dans l'offre de la *diffa*, et leur fortune ou la considération qu'ils vous témoignent peuvent être déterminées d'après la finesse des grains et la blancheur du couscous.

La *diffa* est apportée processionnellement. Chaque plat, tenu par un serviteur ou un ami, défile et est déposé devant moi. Le *mechouï* offre des tons roux séduisants dans la *guessaâ* (plat creusé dans un tronc d'arbre) sur laquelle il est couché. Les *kessera* (galettes de farine) sont chaudes et parfumées, et la vue d'une *dellaâ* (pastèque) complète l'ensemble d'un tableau dans le fond duquel se groupent les gens du douar, que la curiosité et le fumet des plats ont attirés.

Sur un mot de mon cavalier, chacun s'écarte, et à la déférence que montre le caïd je m'aperçois que les recommandations dont je m'étais muni près des officiers des affaires indigènes et que je lui ai remises ont fait leur effet. Décidément, l'autorité militaire est réelle dans le sud.

Mostefa, gravement assis sur un *oussada* (coussin), soutient le mouton dans lequel je coupe des tranches dorées, et je termine à onze heures un repas commencé à dix, ce qui ne fait pas moins d'honneur à mon hôte qu'à mon appétit. A peine enlevé, chaque plat passe de groupe en groupe et descend successivement les échelons sociaux du douar pour tomber sous la dent des quadrupèdes carnassiers qui se subdivisent eux-mêmes en *slougui* (lévrier) et *kelb* (chien).

Le mouton est, comme viande, la base de la *diffa* dans le sud algérien.

Il existe dans le sud oranais deux types principaux de la race ovine : 1° le mouton du sud algérien ; 2° le mouton marocain.

Le mouton du sud est plus perfectionné que le mouton marocain ; sa chair est plus délicate, sa toison plus fine. Les femelles atteignent une grande perfection au point de vue zootechnique.

Le poids de l'animal sur pied est d'environ 37 kilogr.; son rendement en viande est de 17 à 18 kilogr.

Le mouton marocain est de taille élevée, la tête est plus busquée, il a les cornes plus fortes et les membres plus gros. En un mot, il est plus rustique.

Son poids sur pied varie entre 40 et 44 kilogr.; son rendement en viande est de 20 à 22 kilogr.

Les toisons des deux espèces ont un poids moyen de 2^k500 et fournissent annuellement à peu près le même poids de laine.

Cette laine est également vrillée. Celle du mouton marocain est plus grossière.

La maladie commune aux deux races est la gale. Elle sévit presque périodiquement à la suite des rigueurs et des privations de l'hiver, mais disparaît le plus souvent spontanément avec le retour du printemps et l'abondance de la nourriture.

La clavelée est très rare dans le sud.

Lorsque les troupeaux souffrent du froid et de la misère, ils sont atteints du *riah* (pneumonie).

Au printemps, les troupeaux sont envoyés pendant une quinzaine de jours dans les chotts, où ils trouvent l'eau et les pâturages salés qui sont nécessaires à leur hygiène.

Le thermomètre marque 32° centigrades.

Le caïd m'invite au repos. Étendu sur des *frachet* (tapis à longue laine), je m'assoupis au milieu du silence du désert.

Un bruit de voix confuses et de ferraille secoue ma torpeur. Il est quatre heures du soir. C'est un cavalier qui vient d'El-Aricha. Il apporte des nouvelles de la guerre et des amis. On l'entoure. Il a causé avec les gens du bureau arabe! (*ness m'ta el bireau*) — il est bien informé! — Les Harrar demandent l'*amane* (le pardon); ils vont revenir et seront rapatriés en passant par le territoire de la tribu. Tout cela et mille autres choses sont dites rapidement sans descendre de cheval. Le cavalier est un Bekakra; il va à Daya et couchera ce soir à Ras-el-Ma. L'échange de nouvelles terminé, il repart au milieu des *roh bel afia!* (va avec la paix!), et chacun retourne à sa tente, où il communique aux siens ce qu'il a appris.

La nuit descend et enveloppe successivement chaque plan du terrain. Les aboiements des chiens redoublent. Ma tente est envahie par une seconde *diffa*, mais je suis moins brillant, au grand contentement du *rachi* (la foule) qui m'entoure. Je préfère causer avec le caïd, qui m'apprend que les douars des environs appartiennent aux Oulad-Farès, Megane, Riatra, Mraoulia. Ces fractions des Hamyane-Djembaâ passent l'été dans les chotts et, l'hiver, descendent au loin dans le sud vers Tismouline, Feretis, Touadjour, Mecheria. Ils vont même jusqu'aux ksours d'Asla et de Chellala. Ce sont les véritables Arabes

de tentes. Hardis cavaliers, adroits tireurs, ils chassent la *rozal* (prononcez *rzal* : gazelle) et l'*arouï* (mouflon). Ils poursuivent l'*pouach* (antilope bubale) et le *nemour* (panthère), qu'ils rencontrent dans le Sidi-el-Habed (le seigneur solitaire), montagne rocheuse à la frontière du Maroc. Les fauves abondaient autrefois dans le nord de l'Afrique. Hérodote dit : *Leonum arida nutritrix*. Pline nous apprend que Pompée fit apparaître d'un seul coup 600 lions venus d'Afrique, et César 400; qu'Auguste transporta 420 panthères, Pompée 400 et Scarus 150. L'exagération est probable, mais enfin Hérodote et Pline parlent de girafes, d'éléphants, de rhinocéros, de crocodiles qu'on ne rencontre plus aujourd'hui, mais qui sont représentés sur des sculptures anciennes retrouvées en Algérie.

Les femmes des Hamyane tissent les *fidjs* des tentes (bandes d'étoffe) et les burnous; les hommes échangent la laine des moutons contre l'orge que leurs chameaux vont chercher à Tlemcen, Bel-Abbès, Tiarèt.

Le lendemain, à cinq heures, je monte à cheval. On m'indique la direction. Le point vers lequel je dois me diriger à travers l'alfa, c'est l'arête vive qui termine le djebel El-Kebraïa. Cependant, j'appuie vers le nord et après avoir coupé la route j'aperçois le marabout de Sidi Yahia (seigneur Jean) à mi-côte du djebel Mikaïdou et dominant une coupure dans laquelle je vois redirs et puits. Comme partout en cette saison, les redirs sont à sec, mais les puits profonds conservent une eau très bonne. Comme à Taerziza, qui se trouve à environ quinze kilomètres, la quantité est suffisante pour une forte colonne de troupes. Sans faire d'arrêt, je rejoins le djebel Kerbaïa, au pied duquel sont d'autres puits.

J'estime à trente-cinq kilomètres la distance entre Taerziza et El-Aricha. Sidi-Yahia est au premier tiers; mais, pour s'y rendre, il faut quitter la route et appuyer au nord-ouest; Kerbaïa est au second tiers et on peut diminuer la distance en coupant à travers l'alfa, ce qui est à considérer pour une colonne militaire qui, marchant en carré, ne peut avoir la prétention de suivre une route de quatre ou cinq mètres de largeur. A partir de ce point, je prends la piste ordinaire, laissant au sud les campements des Bekakra et des Oulad-Srour (Hamyane), dont les tentes font de larges taches brunes au milieu des teintes vertes de la plaine.

Au nord, les contreforts du djebel Mikaïdou (altitude 1.470^m), légèrement boisés, s'écartent et El-Aricha apparaît au milieu d'une plaine sablonneuse et dénudée.

El-Aricha (d'*el-arich* tamarin) se compose d'un bordj entouré d'un fossé large de trois mètres et profond de deux.

La garnison ordinaire comprend une compagnie ou une section du 1^{er} bataillon d'Afrique. Génie, vivres, hôpital, bureau arabe, tout

est renfermé dans le fort. Une rue formée par une demi-douzaine de maisons habitées par des mercantis juifs représente le village. Aux environs rien, rien, pas un pouce de culture. (1)

Près du bordj, à l'est, les *silos* (trous dans lesquels on conserve l'orge) des Hamyane, à l'ouest le terrain de campement des convois, au sud la mer d'alfa et au nord l'oued, le village, le cimetière et le camp de la colonne du colonel de Pétray, composée d'un bataillon du 2^e régiment de zouaves, un bataillon du 86^e de ligne, de chasseurs à cheval du 2^e régiment et d'une section d'artillerie; une autre colonne légère est à Sebdu.

Dans le bas-fond où court l'oued, sont creusés les puits qui fournissent l'eau abondamment à la troupe et aux habitants.

A quelques kilomètres, les montagnes de la frontière marocaine se découpent vigoureusement sur l'azur du ciel. C'est l'administration militaire de l'annexe d'El-Aricha (cercele de Sebdu) qui dirige les deux puissantes tribus hamyane, les Djembaâ et les Chaâfa.

C'est au nord et au sud de ce point que passera l'invasion arabe dont est menacée la province d'Oran; El-Aricha est la sentinelle avancée chargée de prévenir les autres postes. Dans le sud-ouest de la colonie, c'est le dernier bordj où on parle français.

(A suivre.)

(1) *Mare saltum importuosom; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus; coelo terraque penuria aquarum.* (SALLUSTE.)

BIBLIOGRAPHIE

Notes et documents pour servir à une bibliographie de l'histoire de la Tunisie (sièges de Tunis, 1535, et de Mahédia, 1550), par le comte BEGOUEN, ancien attaché à la Résidence générale de France à Tunis. Paris, Al. Picard et fils; Toulouse, Edouard Privat, 1901. — In-8° de 106 pages, avec 7 figures.

La bibliothèque du comte Riant, dans sa portion récemment achetée par l'Université de Harvard, renferme des imprimés très rares qui ont trait aux conquêtes de Charles-Quint en Tunisie. Le nouvel opuscule de M. le comte Begouen est destiné à nous faire connaître ces précieux documents.

Après une intéressante introduction où il passe en revue ce qui a été publié sur la matière, l'auteur nous décrit :

1° Vingt plaquettes en allemand ou en italien, relatives au siège de Tunis, et parues en 1534 et 1535. Ce sont, en partie, de véritables *journaux*;

2° Deux plaquettes de 1550 sur le siège de Mahédia, l'une en italien et l'autre en allemand. (A noter en passant que cette place a été prise d'assaut le 10 septembre 1550, et non en 1551; comme le disent la plupart des historiens modernes);

3° Quatre ouvrages en latin de *Etrobius* (Jean Bérot), *Corneille de Sceppere*, *Calvetus Stella* (Calvete de Estrella) et *mucula*.

Viennent enfin neuf pièces justificatives, qui sont la transcription textuelle des plaquettes les plus intéressantes.

Les sept figures reproduisent cinq cartes et deux frontispices extraits des publications du temps.

La brochure de M. le comte Begouen sera appréciée de tous ceux qu'intéressent les questions historiques ou les questions bibliographiques.

EUSÈBE VASSEL.

Société des Etudes du Couserans. Le Couserans aux XVII^e et XVIII^e siècles. Conférence publique faite à la mairie de Saint-Girons, le dimanche 30 décembre 1900, par le comte BEGOUEN. Foix, typographie V^{re} Pomiès, 1901. In-12 de 50 pages.

Cette étude n'ayant aucunement trait à l'Afrique, nous ne la mentionnons ici que parce qu'elle a pour auteur un de nos collègues.

E. V.

Régence de Tunis, Protectorat français. Direction des Antiquités et des Beaux-Arts. — Enquête sur les installations hydrauliques

romaines en Tunisie, dirigée par PAUL GAUCKLER, directeur des Antiquités et des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut; V. Tunis, Imprimerie Rapide, 1901. Gr. in-8° de 49 pages (299 à 347), avec 21 figures.

Le présent fascicule clôt le premier volume de cette remarquable publication (voir *Revue Tunisienne*, avril 1898, p. 251; juillet 1899, p. 368; avril 1901, p. 225). Il renferme les mémoires suivants :

Restauration de la conduite romaine de l'oued Kharroub à Sousse, par A. GRESSE.

Restauration des travaux hydrauliques anciens de Sidi-Nasseur-Allah, par A. GRESSE.

Note sur l'Aïn Garci et l'Aïn M'deker, d'après une note de A. GRESSE.

Travaux d'eau des Romains reconnus par la première Brigade topographique de Tunisie pendant la campagne 1900 (Zaouiet-Medienn).

Travaux d'eau des Romains reconnus par la deuxième Brigade topographique de Tunisie pendant la campagne 1900 (Nefza).

Travaux d'eau des Romains reconnus par la troisième Brigade topographique de Tunisie pendant la campagne 1900 (El-Ala, Hadjeb-el-Aïoun).

Travaux d'eau des Romains reconnus par les Brigades topographiques de Tunisie pendant la campagne 1900 : 1^{re} brigade : Zaouiet-Medienn; 2^e brigade : Nefza; 3^e brigade : El-Ala, Hadjeb-el-Aïoun; 4^e brigade : Bou-Chebka, Kasserine, Sbeitla.

Des tables commodes terminent le volume.

E. V.

Régence de Tunis, Protectorat français. Direction des Antiquités et des Beaux-Arts. — Compte rendu de la marche du service en 1900, par P. GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de Tunisie, correspondant de l'Institut. Tunis, Imprimerie Rapide, 1901. In-8° de 19 pages.

Cette courte brochure est à lire attentivement d'un bout à l'autre. Elle montre ce que la Direction des Antiquités pourrait faire, au grand profit de la Science et de l'Art, si les crédits ne lui étaient mesurés aussi parcimonieusement.

Ne pouvant résumer ce résumé déjà succinct, nous emprunterons à la brochure les précieux caractères des sépultures de Carthage, déduits par P. Gauckler de ses fouilles à Dermech et au sommet de la colline de l'Odéon.

1° Dermech :

« A mesure que l'on remonte les pentes de la colline de Bordj-Djedid et que l'on s'éloigne du centre de la ville antique, les tombeaux sont d'époque plus récente : les derniers découverts peuvent

être datés du quatrième et du cinquième siècles, et non plus du sixième et du septième avant notre ère.

« La monnaie commence à apparaître dans les sépultures.

« Le mobilier funéraire change progressivement. Parmi les vases d'importation, l'on ne trouve plus de coupes ni d'amphoriques en *bucchero nero*, de fabrication étrusque. Les alabastres corinthiens se font très rares, tandis que se montrent déjà quelques vases attiques à figures noires sur fond rouge. Les poteries de fabrication locale perdent leur originalité primitive et abandonnent leurs formes trapues, aux contours heurtés, aux divisions nettes qu'accusent encore les zones de peinture rouge appliquées sur le col et sur la panse, pour se rapprocher insensiblement de la céramique gréco-romaine. Certains types disparaissent complètement et sont remplacés par d'autres que l'on ne rencontre jamais dans les tombeaux les plus anciens.

« Enfin, les masques et les figurines de terre cuite, tous égyptiens à l'origine, accusent maintenant une influence grecque, mais assez faible encore.

« L'inhumation est toujours le seul mode de sépulture employé, mais les morts sont souvent enfermés dans des sarcophages, au lieu d'être simplement déposés dans un linceul sur le sol de la chambre funéraire.

« Le mobilier reste abondant et riche; les fouilles ont fourni notamment de nombreux bijoux d'or, bagues, pendants d'oreilles, éléments de colliers finement travaillés; de grands anneaux sigillaires en argent avec cachet monté sur un chaton mobile; de précieux scarabées en jaspe, en cornaline, en cristal de roche, et quantité d'amulettes en ivoire, en émail, en pâte de verre figurant les divinités du panthéon égypto-punique et présentant souvent au revers des signes hiéroglyphiques. »

Odéon :

« Autre région de la nécropole punique, beaucoup plus récente, celle-là, et qui semble avoir servi jusqu'au moment de la prise de Carthage par les Romains.

« Ici, l'incinération a remplacé presque partout l'inhumation. L'on rencontre bien encore, çà et là, dans les couches profondes, quelques sarcophages de tuf qui paraissent remonter au III^e siècle avant notre ère; mais, la plupart du temps, le mort a été brûlé avant d'être livré à la terre, et ses restes calcinés sont enfermés dans un coffret de pierre, dans une amphore, ou simplement déposés en tas dans la chambre funéraire. Celle-ci n'est plus réservée à une seule personne, mais à toute une famille; parfois même, c'est une fosse commune, où les cendres, et les vases qui les accompagnent, sont entassés pêle-mêle, non seulement dans le tombeau lui-même, mais dans le puits

d'accès, presque jusqu'au niveau du sol. Les rites funéraires ont donc perdu beaucoup de leur importance à cette époque, et le culte des morts n'a plus de vrais fidèles.

« Rien ne le prouve mieux que la composition du mobilier qui garnit les tombes. Les bijoux d'or font défaut, ou sont de la camelote. Les intailles en pierre dure, les figurines d'ivoire et d'émail finement ciselées, les vases précieux ne se rencontrent plus guère et sont remplacés par de vieilles monnaies tout usées, des lampes qu'on ne prend même plus la peine d'allumer auprès du mort, et des poteries communes, souvent ébréchées.

« D'ailleurs, l'on ne retrouve plus rien d'égyptien dans les tombeaux, ni scarabées, ni amulettes divines, ni cachets hiéroglyphiques. Vases d'importation à couverte vernissée noire, lampes rhodiennes ou delphiniformes, figurines de terre cuite, tout porte à un haut degré l'empreinte de la civilisation hellénique, et c'est ce qui explique la transformation si complète qui s'est opérée dans les coutumes funéraires des Carthaginois. Elle est certainement due à la substitution, qui s'est faite au cours du v^e et du iv^e siècles, de l'influence grecque à celle de l'Égypte, grâce aux relations étroites nouées avec la Sicile, et surtout à la suite de l'introduction à Carthage du culte de Déméter et de Perséphone, qui a profondément modifié dans le sens hellénique les traditions orientales et sémitiques de la religion punique. »

E. V.

Carthage. — Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Deuxième trimestre des fouilles, avril-juin 1898, par le R. P. DELATTRE, des Pères Blancs, correspondant de l'Institut. Paris, imprimerie P. Feronvrau. Extrait du *Cosmos*. In-4° de 30 pages, avec 61 figures.

Voici le 4^e fascicule de cette publication si curieuse (voir *Revue Tunisienne*, octobre 1900, p. 508, et janvier 1901, p. 114).

Dans tout l'abondant mobilier funéraire décrit par le P. Delattre et fort bien figuré, soit par la photographie, soit par l'habile crayon de M. le marquis d'Anselme de Puisaye, ce qui nous paraît présenter le plus d'intérêt, à cause des sujets représentés en ciselure, c'est la série des lames de bronze en forme de hachette, considérées aujourd'hui comme des rasoirs.

« Jusqu'à présent, dit en terminant le P. Delattre, la nécropole voisine de la colline de Sainte-Monique (iv^e-ii^e siècle) continue à nous manifester les mêmes différences avec celle de Douïmès (vii^e-v^e siècle) que pendant le premier trimestre.

« La plus ancienne nécropole est caractérisée par un groupe de poteries dont la forme et le nombre semblent avoir été déterminées par un règlement rituel : deux pots à double anse, deux fioles à une

anse, l'une à bec circulaire, l'autre à bec étranglé, sorte d'œnochoé; enfin, la lampe bicornue et sa patère. On y trouve beaucoup d'hiéroglyphes gravées sur des scarabées ou autres amulettes, et des figurines d'art égyptien ou d'un archaïsme grec très ancien. De plus, on y constate l'absence de l'usage de la crémation, l'absence de monnaies, d'urnes à queue, de lampes de forme grecque, d'épithaphes, etc.

« Dans l'autre nécropole, celle que nous explorons présentement et qui est postérieure, nous rencontrons la coutume de la crémation succédant à l'usage de l'inhumation ou pratiquée simultanément; l'emploi particulier d'urnes à queue, de lampes bicornues de forme secondaire, de lampes grecques, de poteries étrusques et de statuettes d'art italiote ou sicilien. Alors apparaît l'introduction des monnaies dans la tombe, la présence des stèles au personnage à main levée, des épithaphes et autres inscriptions.

« Autre particularité, c'est l'absence des six poteries rituelles des tombes primitives. Il n'en reste que la lampe avec sa patère. Mais celle-ci change sensiblement de forme et est souvent accompagnée de la lampe de forme grecque. C'est encore l'absence d'hiéroglyphes. Enfin, il y a là tout un ensemble qui distingue d'une façon très nette les deux nécropoles puniques d'époque différente. »

On le voit, ces conclusions ne font que confirmer celles de M. Gauckler, reproduites ci-dessus, et aussi les constatations antérieures et presque identiques du R. P. Delattre que nous avons citées dans notre fascicule d'avril 1900.

EUSÈBE VASSEL.

HENRI GADEAU DE KERVILLE : *Tunisiana et Algèriana*. Rouen, décembre 1896. Petit in-8° de 111 pages, avec 23 planches.

M. Gadeau de Kerville a une habitude qui n'est pas à la portée de tout le monde : chaque année, pour le jour de l'an, il fait paraître un volume, qui n'est pas mis en vente, mais qu'il adresse à ses amis en guise de carte de visite.

Celui que nous avons sous les yeux, et que nous devons à l'amabilité de l'auteur, offre, sous une jolie couverture en couleur, un véritable bijou typographique.

Comme texte, c'est le récit sans prétention du voyage que M. de Kerville a fait en Tunisie et en Algérie, en 1896, à l'occasion du Congrès de Carthage de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Les planches sont la reproduction de mignonnes photographies de l'auteur. L'une d'elles est un peu leste : honni soit qui mal y pense ! Nous n'y voyons, nous, qu'un document.

E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Ouverture du sixième Salon tunisien

Le 1^{er} mai a eu lieu, à l'Hôtel des Sociétés françaises, l'ouverture du sixième Salon tunisien.

A trois heures et demie, le Résident Général, accompagné de M^{me} Benoit de Meckel, et S. A. le prince Mohamed font leur entrée. Le Ministre de France est accompagné de MM. le commandant Barbade, le lieutenant de Brancion, Gaussen, Serres. M. Remy et deux officiers d'ordonnance accompagnent le Prince.

Dans le vestibule, les invités sont reçus par MM. Vassel, président du Comité du Salon, Buisson, Huard, Labbé, Victor Richard, Destrées, etc.

Le Résident Général et M^{me} Benoit de Meckel, au bras de M. Vassel, arrivent dans le grand salon; on fait cercle, et le président prononce le discours suivant :

Discours de M. Vassel

MONSIEUR LE MINISTRE, MONSIEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

C'est surtout en France que l'homme ne vit pas seulement de pain. Si acharnée qu'y soit la lutte pour l'existence, elle n'y a jamais paralysé la course à l'idéal, le généreux combat pour l'exaltation et l'expansion du Bien, du Beau, du Vrai.

Aussi, à peine débarqués sur cette terre hospitalière, avons-nous senti le besoin de nous unir pour oublier de temps à autre, qui la ferme, qui les bureaux, pour vivre par échappées de la vie intellectuelle, pour nous efforcer de répandre l'appétit de ses joies sévères.

D'autres se sont joints à nous : des Italiens, notamment, qui se souviennent qu'à la Renaissance leurs pères ont donné le signal de l'élan le plus grandiose dans les Lettres et les Arts ; des Tunisiens aussi, jaloux de montrer que leurs nationaux ne sont pas plus réfractaires au perfectionnement moral qu'au progrès matériel.

Cependant, notre but n'a pas toujours été compris de tous, notre zèle inexpérimenté nous a quelquefois attiré des sarcasmes. Qu'importe ! Bien faire, et laisser rire ! Nous avons conscience d'entreprendre une œuvre utile, quoique obscure ; de travailler dans une mesure infime si l'on veut, mais pourtant dans une certaine mesure, au triomphe de l'Idée française, ce flambeau inextinguible dont la flamme peut vaciller parfois au coup de vent d'une révolution, d'un désastre, mais pour se relever l'instant d'après et jeter un éclat qui illumine le monde.

Et ce n'était point une illusion, mes chers collègues; autrement, ces humbles efforts nous auraient-ils gagné l'appui généreux et infatigable d'intelligences d'élite, des Charles Rouvier, des René Millet, des Paul Révoil, des Georges Benoit?

Parmi les formes de la pensée, l'Art ne pouvait manquer d'exercer sur des esprits curieux son attrait captivant, je dirai même sa fascination. Pour nous autres Français, la tradition est vieille; ne sommes-nous pas en effet, à un certain degré tout au moins, les descendants de ces hommes de l'âge de la pierre qui ont laissé au fond de nos cavernes des témoins irrécusables de leur sens artistique?

Sur ce sol tunisien, au sein duquel nous retrouvons superposées les traces ternies et pourtant encore brillantes des arts égyptien, phénicien, grec, romain, byzantin, arabe, contribuer à l'implantation de notre glorieux art français, quelle entreprise tentante!

Dès 1894, dès sa première année d'existence, l'Institut de Carthage, alors présidé par M. le docteur Bertholon, parvenait à ouvrir à Tunis une exposition artistique, un Salon véritable. Quatre autres suivirent, d'année en année, par l'initiative de MM. Servonnet, Loir, Buisson et Fabry.

L'Algérie, ainsi devancée, a profité de l'exemple à partir de 1898.

Ici, hélas! la misérable et éternelle question pécuniaire devait venir à la traverse, notre budget social étant si léger qu'un fêtu en détruit l'équilibre. Aujourd'hui, après une fâcheuse lacune de deux années, nous renouons le fil de nos traditions, sous votre haut patronage, Monsieur le Ministre, et sous les auspices de MM. Machuel, directeur général de l'Enseignement, Gauckler, directeur des Antiquités et Arts, Picard, le dévoué président de l'Institut de Carthage.

Notre Association m'a fait l'honneur de m'imposer une lourde tâche; mais pour l'alléger elle m'a donné des collaborateurs tous également aimables et dont plusieurs, chose rare dans les sociétés, ont apporté à l'œuvre commune un véritable dévouement.

Il nous a fallu malheureusement laisser, contre l'usage, les frais de port à la charge des exposants: c'était repousser, en quelque sorte, les envois d'outre-mer. Les grèves de Marseille nous ont été aussi très nuisibles.

Enfin, quelques œuvres ont été écartées. Les volontaires de l'Art, dans un pays neuf comme la Tunisie (ou même comme Paris, dont la jeunesse est éternelle), n'ont parfois pour tout bagage que leurs excellentes intentions. Il arrive aussi qu'un bon artiste se trompe: l'en avertir, c'est se montrer son ami, et même un ami quelque peu héroïque. A qui se fourvoie ne doit-on pas crier: « Votre chemin n'est pas par là »?

Il nous reste cependant 408 numéros, alors que le dernier Salon en avait juste cent de moins et que, cette année même, Alger n'en comptait pas plus de 186.

Certes, je ne prétends point que tous aient indistinctement leur place marquée au Luxembourg; mais vous trouverez, nous l'espérons, que l'ensemble est satisfaisant, qu'il vaut celui de la plupart des expositions de province.

Et nous en éprouvons une grande joie, car nous croyons fermement que le Beau mène au Bien; que lorsqu'il nous émeut jusque dans les profondeurs

de l'être, c'est la fibre même du cœur que secoue le frémissement de l'enthousiasme.

C'est pourquoi, Mesdames, votre sexe est si apte à ressentir ce noble frisson.

Voilà pourquoi encore, Monseigneur, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, nous ne vous remercions pas seulement, mais nous vous félicitons aussi de montrer, par votre présence à cette inauguration du sixième Salon tunisien, tout le cas que vous faites de l'Art et des artistes.

Après avoir écouté attentivement, le Ministre, en quelques paroles aimables, remercie M. Vassel et félicite les organisateurs de cette manifestation artistique.

Puis, les invités se répandent dans les salons, où bientôt on ne circule plus que difficilement. Remarqué dans l'assistance MM. et M^{mes} Fabry, Grimault, le comte et la comtesse de Kerambrice, Machuel, Tauchon, Masselot, Prevost, Couitéas, M^{me} et M^{lle} de Faucamberge, MM. Gauckler, J. Valensi, F. Picard, Roy, Padoux, Wolfrom, Bertholon, du Fresnel, Belloc, Resplandy, Blairat, Pradère, le colonel Dolot, etc.

Au fond du dernier salon avait été installé un petit buffet, où l'on offrait aux invités une coupe de champagne.

M. le général de La Bégassière, qui avait été retenu par ses fonctions, est venu vers cinq heures, accompagné de son officier d'ordonnance, M. le capitaine Tourdes.

Distribution des récompenses

Les récompenses du sixième Salon tunisien ont été distribuées le 31 mai, à quatre heures. Une élégante assistance entourait le Résident Général et M^{me} Benoit de Meckel.

Après quelques instants consacrés à la visite des salles, M. Buisson, vice-président du Comité du Salon, remplaçant le président empêché, prend la parole en ces termes :

Discours de M. Buisson

A titre de plus ancien vice-président du Comité du Salon, j'ai été désigné pour suppléer aujourd'hui M. Vassel, notre président, retenu par une maladie, sans caractère alarmant, nous l'espérons, mais d'une nature assez grave cependant, et — chose qui mêle presque du remords à nos regrets — par une maladie qu'il a contractée au service de l'Institut de Carthage, en se surmenant pour l'organisation et l'installation de cette exposition artistique dont il a été l'âme, on peut le dire, et comme la personnification et l'incarnation.

Du reste, notre société semble tout particulièrement éprouvée en ce moment. Outre l'absence de M. Vassel, nous avons à regretter, pour cause de maladie aussi, celle de plusieurs de nos collègues les plus autorisés et les plus chers. M. Bertholon, notre fondateur; M. Gauckler, directeur des Antiquités et des Beaux-Arts; enfin, un de nos plus dévoués et de nos plus actifs anciens présidents,

M. le docteur Loir, est à l'hôpital et a bien failli ajouter son nom au long martyrologe de la science !

Nous profitons de cette occasion pour envoyer à tous ces chers malades nos meilleurs vœux de prompt guérison et pour adresser particulièrement à M. le docteur Loir — avec notre plus cordiale sympathie — nos félicitations les plus chaleureuses pour la manière providentielle et miraculeuse dont il a échappé à l'incompréhensible fureur d'un halluciné.

Quant à vous, Monsieur le Ministre, nous vous prions, ainsi que M^{me} Benoit de Meckel, de vouloir bien agréer nos respectueux hommages de gratitude pour l'honneur que vous nous faites par votre présence à cette séance de clôture comme à la séance d'inauguration de ce sixième Salon. Cette double preuve de votre haute sollicitude nous touche au plus haut point, et nous vous remercions aussi bien vivement au nom du Comité-directeur de l'Institut de Carthage, au nom du Comité du Salon, comme au nom du Jury et des exposants, des précieux encouragements que vous avez bien voulu nous accorder, ainsi que vos éminents prédécesseurs, sous la forme de décorations dans l'ordre du Nichan-Iftikhar.

Je ne veux pas prolonger davantage la légitime impatience du public et des artistes désireux de connaître le résultat des opérations du Jury.

De ce Jury, qui ne se prétend pas infaillible, je ne dirai qu'une chose, parce que je la crois incontestable, c'est que les membres qui l'ont composé ont fait preuve d'un méritoire dévouement à notre société et n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines, qu'enfin ils n'ont écouté, pour se décider, que leurs convictions, que leur conscience, que leur foi artistique.

Ils ont droit à notre gratitude pour nous avoir déchargés d'une lourde responsabilité et pour avoir accepté une tâche toujours si ardue, si ingrate, qui n'aboutit, en général, quelque impartialité qu'on y apporte, qu'à faire peu d'heureux et beaucoup de mécontents.

De notre sixième Salon, dont nous ne nous exagérons pas l'importance, mais qui cependant par le nombre des œuvres exposées et surtout par le nombre très accru des œuvres de provenance tunisienne, a eu son originalité, je n'ajouterai rien, car M. Vassel vous en a suffisamment exposé la nature lors de la séance d'inauguration, et il a eu, du reste, les honneurs de comptes rendus nombreux et détaillés.

Avant d'arriver à la lecture de la liste des récompenses, je demande encore à exprimer notre vive reconnaissance à nos hauts patrons et protecteurs de France, à la bonne opinion desquels nous tenons autant qu'aux précieux encouragements pécuniaires et autres qu'ils nous envoient : je veux parler de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de son éminent collaborateur M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, qui nous a fait l'honneur, il y a quelques années, de présider ici une séance de distribution de récompenses d'un de nos Salons et de nous y adresser un éloquent, un chaleureux discours plein des plus judicieux conseils et des plus encourageantes promesses.

Les conseils, nous ne les avons pas oubliés et nous nous efforçons toujours de les mettre en pratique.

Les promesses, il ne les oublie pas non plus de son côté, car il vient encore de nous envoyer pour notre tombola une très belle porcelaine de Sèvres, et il nous a fait espérer, comme les autres années, une subvention qui nous permettra d'acquérir au nom de l'État quelques œuvres qui ont figuré dans cette exposition même et qui s'ajouteront à la petite, mais déjà importante collection que nous possédons et qui ne tardera pas à devenir, nous l'espérons, sous les auspices de l'Institut de Carthage, le premier musée artistique de Tunis.

Le Résident Général remercie M. Buisson des paroles aimables adressées à lui-même et à M^{me} Benoit de Meckel et s'associe très sincèrement aux regrets exprimés concernant l'absence de M. Eusèbe Vassel, qui fut le metteur en scène de cette belle exposition.

Le Ministre annonce au milieu des applaudissements la promotion de M. Vassel au grade de commandeur de l'ordre du Nichan-Iftikhar.

La parole est ensuite à M. Destrées, secrétaire de l'Institut de Carthage, pour la lecture du palmarès que voici :

SIXIÈME SALON TUNISIEN

Décorations accordées par M. le Résident dans l'ordre du Nichan-Iftikhar

Commandeur : M. Iwill Marie-Joseph.

Officiers : MM. Graf Paul, Renard Émile, Bastet Tancrede, Delaplanche Georges-Aimé, Pinchart Emile, Brunet-Debaines Alfred, Antoni Ferdinand, Gounin Henri.

Chevaliers de 1^{re} classe : MM. Laporte-Blairsy Léo, Frère Jean, Madeline Paul, Smith Wilhelm, Mellbye Gudbrand, Fabrès Antonio, Rousseau Henri, Besset Cyrille.

Récompenses décernées par le Jury

Hors concours : MM. Brunet-Debaines Alfred, Fabrès Antonio, Frère Jean, Iwill Marie-Joseph, Lambert Fernand, Laporte-Blairsy Léo, Nocq Henry, Noiré Maxime, Proust Maurice, Renard Emile, Romberg Maurice, Rovel Henry.

Hors concours, membres du Jury : MM. Bastet Tancrede, Belloc Jean-Baptiste, Blairat Jacques-Marcel, Vassel Eusèbe.

N. B. — Conformément à l'usage, les artistes récompensés précédemment à Tunis y conservent leur position.

Prix Fernand Brodart (médaille de vermeil offerte pour être décernée « à l'exposant le plus méritant habitant la Tunisie, Français ou indigène ») : M. Delaplanche Georges-Aimé.

SECTION I

Peinture

Première médaille : MM. Antoni Ferdinand, Delaplanche Georges-

Aimé, Graf Paul, Madeline Paul, Noailly Francisque, Pinchart Emile, Smith Wilhelm.

Deuxième médaille : MM. de La Barre-Duparcq Léon-Charles, Rigotard Alexandre, Rousseau Henry, Silvestre Antonin.

Troisième médaille : MM. Berton Paul-Emile, Besset Cyrille, Bréfort Antonin, Chataud Marc-Alfred, Desurmout Georges, Garnier Georges-Paul-Auguste, M^{me} la comtesse de Nobili Marie-Louise.

Mention honorable : MM. André-Chaumière Charles-Eugène, Blondel Elie, M^{lle} Bougourd Cécile-Augustine, MM. Castrogiovanni André, Delahogue Alexis-Auguste, Delahogue Eugène-Jules, Huber Léon, Pillot André, Schiottz-Jensen N. F., M^{lle} Vassel (Jehanne) Lucie-Marquerite, M. Venot Roger.

SECTION II

Sculpture, Gravures en médailles

Néant.

SECTION III

Pastel, Aquarelle, Gravure, Dessin

Première médaille : M^{lle} Chavagnat Antoinette, M^{me} Faux-Froidure Eugénie, M. Mellbye Gudbrand.

Deuxième médaille : M. Cartier Karl, M^{lle} Iwill Renée.

Troisième médaille : M. Bailly Louis-Eugène, M^{me} Bartholomé Marie, MM. Duchemin François-Alexandre-Adolphe, Muller Fritz, Parize François.

Mention honorable : M. Bougourd Auguste.

SECTION IV

Architecture, Art décoratif, Céramique, Photographie, etc.

Première médaille : MM. Lelièvre Eugène et Octave, M^{me} Troll Marie.

Deuxième médaille : MM^{mes} Morache-Breuilh J., Wolfrom Jeanne.

Troisième médaille : M^{lles} Foucart Alice, du Fresnel Clotilde, M. Lacour Victor, le Photo-Cercle de Tunis, MM. Soler François, Samama-Chikli Albert, M^{lle} Wachman Henriette.

Mention honorable : M. Chercuitte Georges, M^{me} la comtesse Lucien de Kerambriec, MM. Peters Auguste, Vautrin Georges.

La fermeture du sixième Salon tunisien a eu lieu le 3 juin au soir.

Livret des Exposants

Une note en tête du *Livret des Exposants* du sixième Salon tunisien (publié à l'*Imprimerie Générale*, J. Picard et C^{ie}, le 28 avril) prévenait que la liste des œuvres n'était pas arrêtée *ne varietur*. En effet, par suite des grèves de Marseille, plusieurs caisses se trouvaient encore en route.

Pour avoir exactement la physionomie définitive du Salon, il convient d'apporter au texte du livret les modifications suivantes :

Page 5. — *A la suite du n° 6, ajouter :*

6^{bis}. Étude de pins (Constantine), *peinture*.

Page 6. — *Supprimer le n° 11, qui n'a pas été envoyé ; le remplacer par :*

11^{bis}. Étude, *peinture*.

Page 7. — *Supprimer le n° 20 et le n° 31, qui n'ont pas été envoyés.*

Page 8. — *Supprimer le n° 33, qui n'a pas été envoyé. Au n° 37, au lieu de marbre, lire plâtre.*

Page 14. — *Supprimer le n° 106, qui n'a pas été envoyé.*

Page 17. — *Supprimer le n° 143, retiré.*

Page 18. — *Au lieu de ESSARTS (DES), lire ESSARS (DES).*

Page 21. — *A la suite du n° 184, ajouter :*

184^{bis}. Étude, *peinture*.

Page 25. — *Supprimer les n°s 239 et 240, qui n'ont pas été envoyés.*

Page 28. — *Supprimer les n°s 268 et 269, qui n'ont pas été envoyés.*

Page 29. — *Supprimer les n°s 270, 271 et 277, qui n'ont pas été envoyés.*

Page 30. — *Supprimer le n° 283, qui n'a pas été envoyé.*

Page 33. — *A la suite du n° 335, ajouter :*

335^{bis}. Étude, *peinture*.

Page 36. — *A la suite du n° 359, ajouter :*

359^{bis}. Portrait de M. Roy, *peinture*.

Page 40. — *Supprimer le n° 406, qui n'a pas été envoyé.*

Enfin, à la suite du livret, ajouter les numéros suivants, exposés mais annoncés trop tard pour concourir aux récompenses :

RENARD (le commandant), Tunis.

409. Le colonel Walon chargeant en tête de son régiment, *aquarelle*.

DE FAUCAMBERGE (M^{lle} SUZANNE-JANE), rue de Russie, 14, Tunis.

410. Vitrine de modelages.

COUDRAY (LÉON), Sorgues (Vaucluse).

411. Rives de l'Ouvère, *aquarelle*.

CAZIN (MICHEL), rue du Luxembourg, 40, Paris.

412. Cadre de médailles et plaquettes.

BIONDI (ERNESTO), chez M^e Colosio, Tunis.

413. Prêtre romain, *buste bronze, fragment des Saturnales*.

414. Pourceaux, *groupe bronze*.

Ces diverses corrections ramènent à 404 le nombre des œuvres effectivement exposées.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs de l'Institut de Carthage : MM. Rodolphe ARDITI, gradué grand-rabbin du Séminaire israélite de Paris, professeur d'hébreu à l'École de l'Alliance israélite universelle, 1, rue Malta-Srira, Tunis ; Antoine BEAU fils, 32, rue Boukris, Tunis ; Edouard BOUIN, capitaine d'infanterie hors cadre, 84, rue Tourbet-el-Bey, Tunis ; Pierre-Paul BRUNCK, chef de bataillon d'infanterie hors cadre, 30, rue Sidi-el-Benna, Tunis ; G. CASTET, directeur de l'Établissement horticole de Bab-Saâdoun, Tunis ; le marquis de CERTAINES, château de Villemolin, par Corbigny (Nièvre) ; DAVIN père, Saint-Henri, route du Bardo, Tunis ; DUBOST, horticulteur, Bab-el-Khadra, Tunis ; FERRAND, employé au Gouvernement tunisien, Tunis ; C. GIRAUD, propriétaire de l'Orangerie Bradahi, la Zaouïa du Mornag, par Radès (Tunisie) ; Georges MARTIN, membre du Comité départemental du Loiret, 5, rue Pelouze, Paris, et château de Bel-Air, Olivet (Loiret) ; MARCHAL, 2, place de la Gare-Française, Tunis ; le docteur Albert SERRES, médecin municipal, La Goulette (Tunisie).

Comme membre perpétuel : M. Henri NICOLAS, ancien officier d'infanterie, 6, rue d'Alsace, Tunis.

Décorations

Officier de l'Instruction publique : M. le commandant BRUNCK.

Officiers d'académie : MM. BODOY, REVOL, Raymond VALENSI.

Commandeur du Nichan-Iftikhar : M. VASSEL.

Section des sciences médicales

La Section des sciences médicales de l'Institut de Carthage a renouvelé son bureau le 18 mai ; il a la composition suivante pour l'exercice 1901-1902 :

Président : M. le docteur BRIGNONE ;

Vice-président : M. le docteur BRAQUEHAYE ;

Conseillers : MM. les docteurs BUSACCA, CUÉNOD, LEMANSKI, MOLCO.

Section des horticulteurs français en Tunisie

La Société des Horticulteurs français en Tunisie a fusionné le 29 avril avec l'Institut de Carthage, dont elle devient une section autonome.

Ses membres sont : MM. Adrien Assereto, Antoine Beau fils, Castet, le marquis de Certaines, Dubost, Davin père, Ferrand, Giraud, le docteur Jacob, Lepagney père, Marchal.

Elle a en outre trois membres honoraires : MM. Ben Aïs, Brunner, Noviello.

Le bureau est ainsi composé :

Président : M. GIRAUD.

Secrétaire : M. CASTET.

Trésorier : M. DUBOST.

Le Président de l'Institut de Carthage,
F. PICARD.

Le Secrétaire général,
EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

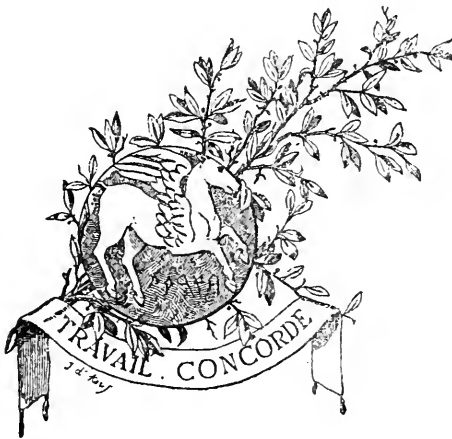
PUBLIÉE PAR LE COMITÉ DE

L'INSTITUT DE GARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

Sous la direction d'EUSÈBE VASSEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



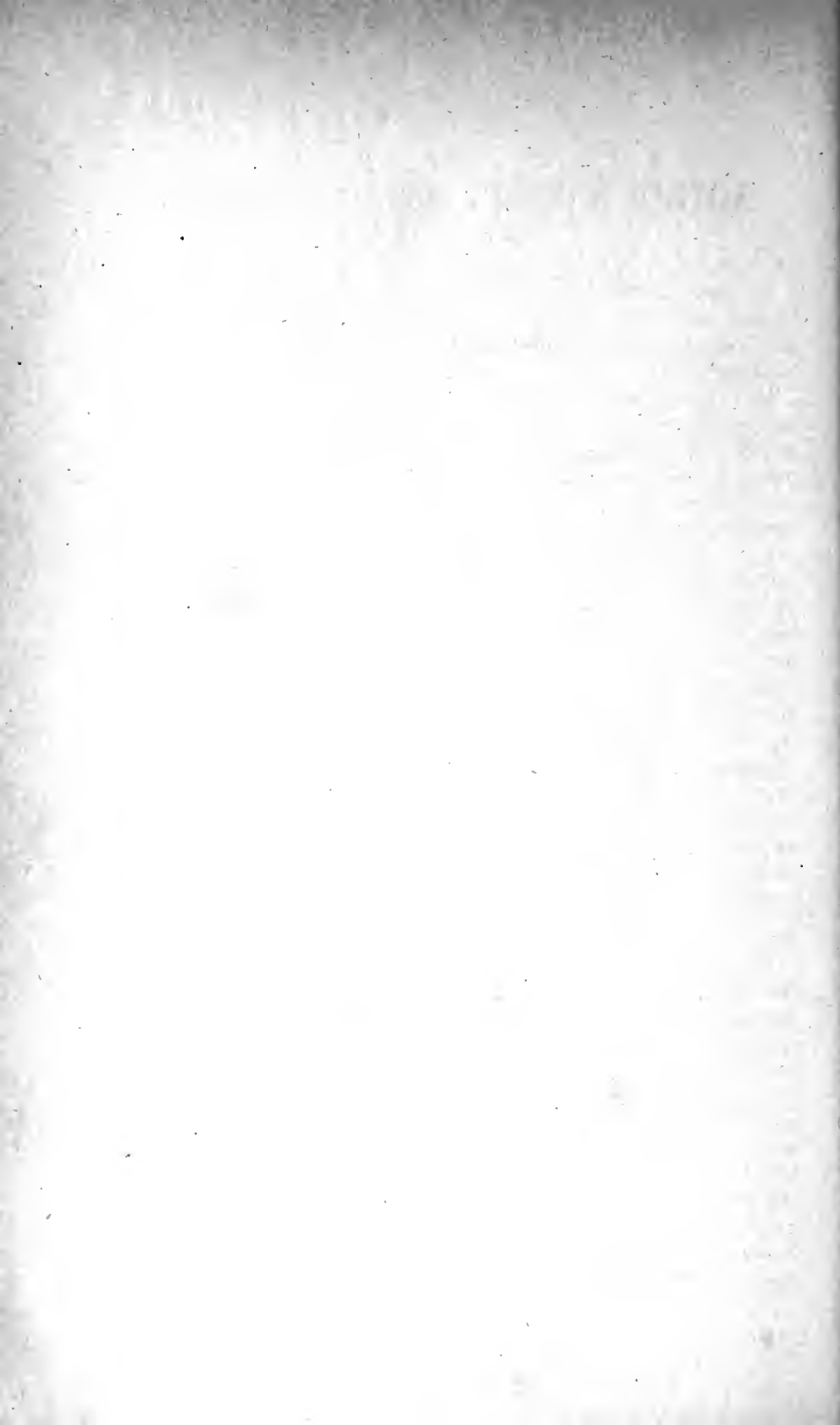
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS, directeur)

1901



MENTALITÉ FRANÇAISE & COLONISATION TUNISIENNE

Un mouvement d'opinion publique se dessine parmi les membres de la Colonie française en faveur de la colonisation. L'ardeur des polémiques montre l'intérêt offert par ce sujet vital pour notre nationalité.

Nous allons essayer de développer certains aperçus qui nous paraissent avoir été laissés dans l'ombre, quoique, selon nous, de grande importance. C'est avec des faits connus que nous étayerons notre manière de voir. Nous nous efforcerons de prendre surtout nos exemples dans l'histoire des deux seules colonies importantes de peuplement que nous ayons eues : le Canada et l'Algérie. On comprendra facilement pourquoi. Chaque peuple a sa mentalité spéciale. En présence de faits semblables, il commet des erreurs identiques ou accomplit des faits extraordinaires analogues à des siècles de distance. Dans les mêmes circonstances, un Anglais ne se comportera pas comme un Français. C'est pourquoi il faut étudier plus spécialement ce qu'ont fait nos compatriotes, pour prévoir ce que nous pourrions faire et, surtout, pour éviter de tomber dans les mêmes erreurs. Nos conclusions ne seront pas toujours conformes à l'opinion courante. Comme notre travail est l'expression de nos convictions personnelles, basées sur une longue observation des faits et non sur des hypothèses plus ou moins brillantes; comme notre but est non de rechercher des hommages flatteurs, mais d'attirer l'attention sur ce que nous croyons être la vérité, nous n'avons pas hésité à le publier.

Peuplement et colonisation

En France comme en Tunisie, on ne paraît pas, en général, apprécier d'une façon très exacte ces deux termes. L'opinion publique ne semble concevoir qu'un seul mode d'établissement pour les Français : la « colonisation », c'est-à-dire la possession du sol et sa culture par l'immigrant.

Ces desiderata relèvent de sentiments très bienveillants. On peut douter cependant de leur bien-fondé. Que le but que l'on se propose soit d'assurer une position aisée à tout émigrant, rien de plus louable; mais, espérer voir tout immigrant y arriver, c'est une utopie.

Tout d'abord, nous ferons observer que, même en France, où la propriété est le plus divisée, les propriétaires n'en constituent pas moins l'exception. Dans les colonies étrangères de peuplement, les non propriétaires forment aussi la masse. L'Australie, qui est le type

de ce genre de colonie, possède 44 % de population urbaine. Comme les éleveurs occupent une grande proportion de la population rurale, on peut calculer que les propriétaires agriculteurs ne dépassent pas une proportion de 25 à 30 %. Il paraît donc contraire à la réalité de rêver une colonie de propriétaires.

L'intérêt de la Métropole est certainement de constater la prospérité de ses émigrants : mais elle n'a aucun bénéfice à interdire l'entrée de sa colonie à ses nationaux sous prétexte qu'ils n'y trouveront pas toute préparée la prospérité de leurs rêves. En effet, le jour où la colonie courra quelque danger, peu importera la position sociale des colons. Ce qui primera tout, ce sera le nombre d'hommes à mettre en ligne pour maintenir les ennemis du dehors et ceux de l'intérieur.

Sous ce rapport, notre ancien Cana da peut servir d'exemple typique. Le peu de Français que la mauvaise volonté de nos anciennes administrations y avait laissé pénétrer avaient fait plutôt du peuplement que de la colonisation. L'absence de capitaux, le manque d'assistance, les tracasseries de l'Administration et des Compagnies à charte poussaient les Canadiens à éviter l'agriculture pour le métier de trappeurs. Un des gouverneurs, M. Denonville, écrivait en 1689 : « Le nombre des coureurs des bois est tel, qu'il dépeuple le pays des meilleurs hommes, les rend indociles, indisciplinés, débauchés, et que leurs enfants sont élevés comme des sauvages. »

Le jour du danger, ces coureurs des bois, si fort méprisés par les administrateurs d'alors, défendirent le drapeau de la France d'une façon vraiment sublime. Pendant trois ans, les Anglais, quoique mettant en ligne des troupes bien approvisionnées dans la proportion de trois, quatre et même cinq contre un, subirent, de la part de ces Canadiens manquant de tout, des défaites prodigieuses. Si la Nouvelle-Angleterre ne fut pas conquise, à cette époque, par les Canadiens, notamment après la bataille de Carillon, c'est qu'ils étaient trop peu.

La dernière année, pour réduire les 6.000 derniers Canadiens en état de porter les armes, les Anglais durent envoyer 70.000 hommes de troupes, 20 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 18 autres bâtiments et 118 canons ! La guerre actuelle des Boërs exige un développement de forces anglaises relativement moindre.

On le voit par cet exemple d'une de nos anciennes colonies, l'intérêt primordial d'une métropole est de faire pénétrer le plus grand nombre de ses nationaux dans la colonie qu'elle veut créer.

Précisément, cette question de peuplement, non comprise, pour l'Amérique, par les Français des xvii^e et xviii^e siècles (et qui ne paraît pas l'être beaucoup plus par nos contemporains, en Afrique), nous a fait perdre notre suprématie dans le Nouveau-Monde.

Nous tenions les Anglais de la Nouvelle-Angleterre bloqués entre les monts Alléghanys et l'Océan ; nous avions les deux magnifiques vallées du Saint-Laurent et du Mississipi à offrir à nos colons, ainsi que le pays des grands lacs. En d'autres termes, nous étions maîtres de ce qui forme les États-Unis actuels, à l'exception du littoral, où étaient les États de la Nouvelle-Angleterre. Une série de postes allaient du Canada à la Louisiane : tels étaient Frontenac, Détroit, Michillimakinac, la Baie-Verte, Vincennes et les colonies de l'Illinois, qui débutèrent en 1680, et dont, selon Rameau, les premiers actes de baptême et de mariage datent de 1696. (1) Il ressort des lettres de La Galissonnière aux archives de la Marine que les Canadiens offraient de jeter 3.000 colons à Détroit, en 1740, si le Gouvernement français consentait à envoyer quelques émigrants en Canada. Le blocus des Anglais eût été plus effectif si ce plan eût abouti. Mais, alors comme aujourd'hui, on prétextait que l'exécution d'un pareil projet nécessitait des dépenses...

Que faisaient les Anglais pendant ce temps ? Comprenant que c'était par le peuplement que la question d'Amérique devait se trancher, ils organisèrent, outre l'émigration régulière, une véritable traite des gens de leur race, analogue à celle des noirs pratiquée plus tard. Les capitaines marchands engageaient, moyennant une prime, en Angleterre, des individus qui consentaient à travailler en Amérique pendant un temps donné pour payer le prix de leur transport. Le commerce devenant lucratif, et la métropole aidant, on arrivait à enlever, dans les ports de mer, des gens qu'on revendait sur les côtes du Nouveau-Monde. L'Angleterre y envoya même ses prisonniers politiques. Les prisonniers écossais à la suite de la bataille de Dumbar, les royaux capturés à celle de Worcester, les chefs de l'insurrection de Qenruddor, les Irlandais, les prisonniers de la bataille de Monmouth, etc., furent tous embarqués pour l'Amérique. (2)

Ce peuplement à outrance et par force permit à l'Angleterre de recenser en Amérique, sur un espace relativement étroit, 1.000.000 de sujets en 1750. A cette époque, les Français n'avaient su en introduire que 60.000 dans leur colonie. Le résultat est qu'aujourd'hui 74.000.000 d'êtres humains parlent anglais dans le nord de l'Amérique. A peine 2.000.000 y connaissent notre langue.

Cette expérience, faite au détriment de notre nationalité, devrait nous servir. Dans les circonstances actuelles, il est bon de la rappeler. Le peuplement par ses nationaux doit être le principal objectif d'une Métropole. Elle ne doit rien négliger pour atteindre ce but. Evidemment, nous ne conseillons pas d'imiter la barbarie de la co-

(1) RAMEAU : *Notes sur la colonie de Détroit et Archives de la Marine. Une colonie féodale en Amérique.*

(2) BANCROFT : *Histoire des États-Unis.*

lonisation des Anglais aux xvii^e et xviii^e siècles, mais nous croyons que toute occasion d'appeler ou de retenir un Français, dans n'importe quelle situation, ne doit pas être négligée. La question primordiale est le peuplement, la colonisation vient plus tard. C'est ce que paraît ignorer l'opinion publique, tant en France qu'en Tunisie. On n'envisage le peuplement que par la colonisation. La colonisation est un stade de la deuxième période, il ne peut réussir à un début qu'avec de gros capitaux ou au moyen de gens faits au pays.

L'exemple de ce qui s'est passé au Canada permettra de bien saisir la justesse de cette évolution — peuplement, puis colonisation. Les nobles auxquels le Gouvernement royal avait donné des concessions de seigneuries y établissaient le plus souvent des postes de traite pour y faire le commerce de la pelleterie avec les sauvages. Bien peu de manoirs eurent des tenanciers agriculteurs. Ce n'était pas là de la colonisation. Ceux même qui essayèrent d'en faire d'emblée s'y ruinèrent. Sous le règne d'Henri IV, de Pontraincourt tenta, en 1604, de se créer une seigneurie agricole en Acadie, à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis). Il y amena des colons; ceux-ci arrivèrent même au chiffre de cinquante-neuf. Personne ne subventionnait l'entreprise. L'argent manquait pour les ravitaillements en matériel. La discorde aidant, la colonie fut bientôt des plus misérables. La plupart des colons durent abandonner les cultures pour vivre de la chasse et de la pêche. Ils formèrent, avec les indigènes, des familles métisses. En 1641, d'Aulnay amena une vingtaine de familles de Touraine en Acadie. Chacune reçut cent arpents de terre, grevés de un sol de rente perpétuelle par arpent. Ces colons devaient, en outre, fournir quelques redevances en nature (poulets, œufs, beurre et autres menues denrées). Cet effort colonial ne reçut du Gouvernement français d'alors (réputé « si colonisateur » par nos « coloniaux » contemporains), d'autre subvention que des félicitations et des brevets. Et d'Aulnay fut ruiné comme l'avait été de Pontraincourt.

A cette époque, on comptait, dans toute l'Acadie, quatre cents Français; la moitié à peine (quarante-cinq à cinquante ménages, soit, au maximum, deux cents personnes) étaient des colons agriculteurs.⁽¹⁾

Giffard de Beauport et Juchereau de La Ferté, vers la même époque (1641), introduisaient cent cinquante familles dans leurs domaines aux environs de Québec. Ils les prenaient dans le Perche, leur province natale. Le seul bourg de Tourouvre en fournit quarante.⁽²⁾ Cette entreprise si méritoire ne leur fut pas très lucrative.

En 1665, le marquis de Tracy vint, comme vice-roi de la Nouvelle-France, avec vingt-quatre compagnies (à cinquante hommes environ)

(1) Mémoire du P. IGNACE DE SENLIS, cité par MOREAU, *Histoire de l'Acadie*. Paris, 1873.

(2) GARNEAU : *Histoire du Canada*. Ferland, éditeur. — RAMEAU : *La France aux colonies*.

du régiment de Carignan. Cette troupe d'élite s'était distinguée au combat de Saint-Gotthard, en Hongrie. Son courage avait décidé la victoire. Le gouverneur obtint comme récompense de distribuer des fiefs aux officiers. Les soldats furent libérés et établis comme tenanciers censitaires sur ces fonds ruraux. Bien peu de ces derniers restèrent sur leur concession. La plupart se mirent coureurs des bois. Les officiers devenus colons s'occupèrent plutôt de « troc » avec les trappeurs que d'agriculture proprement dite. Ce faible apport de colons permit de recenser, en 1688, 11.249 Français au Canada, alors qu'il n'y en avait que 2.500 en 1662.

A côté de cet échec relatif de la colonisation agricole canadienne, on peut constater la réussite des non agriculteurs. Tandis que ceux qui tentaient d'installer des colons se ruinaient, les « troqueurs » arrivaient à se créer de bonnes situations. Des documents ont permis d'évaluer les revenus d'un de ces seigneurs non colonisants, M. de Latour, voisin et ennemi de d'Aulnay, qui, lui, installait des colons. Certaines années, ses recettes s'élevaient à 100 et même à 150.000 livres.⁽¹⁾ D'Aulnay qui, dans les dernières années, avait par diverses spéculations refait en partie ses finances, mourut en laissant 260.000 livres de dettes (1650).

Par suite de l'évolution naturelle, les descendants des coureurs des bois sont devenus agriculteurs. Le Canadien français est aujourd'hui le défricheur par excellence des épaisses forêts du pays. L'Européen est incapable de le concurrencer sous ce rapport. Voici maintenant une description par un Anglais des descendants de ces coureurs des bois et de ces gens qui, au XVIII^e siècle, paraissaient impropres à la vie agricole : « L'habitant du Bas-Canada n'aime rien tant que sa ferme, souvent rétrécie. La terre sur laquelle il est né, quoique ne lui donnant souvent qu'une chétive subsistance, lui est encore plus chère que tout ce qu'il y a au monde... Il n'est pas un mortel plus gai, plus content et plus heureux que le cultivateur du Bas-Canada. Sa petite ferme lui donne suffisamment de quoi vivre, et jamais il ne lui arrive de s'inquiéter du lendemain. Il a cinq ou six vaches, et il sait qu'elles donneront assez de lait pour lui et sa famille. Il ne se met jamais en peine de l'avantage d'en augmenter le nombre. Il a six ou huit porcs... Je ne puis prendre congé de l'habitant du Bas-Canada sans faire allusion à son aimable disposition d'esprit et à sa politesse naturelle... Entrez-vous dans la maison d'un habitant, vous la trouvez toujours propre, ornée de fleurs aux fenêtres et blanchie à la chaux ; et le maître, fût-il l'homme le plus pauvre de la paroisse, vous offrira l'hospitalité avec tant de cordialité et de goût, d'une façon si peu embar-

(1) RAMEAU: *Une Colonie féodale en Amérique*, p. 73.

rassemblée et si peu embarrassante, que vous aurez de la peine à croire que ces gens ont toujours vécu dans un tel endroit. »⁽¹⁾

En Tunisie, les faits se passent de même. Le peuplement y précède la colonisation. Combien de Français venus avec des capitaux importants se sont ruinés en voulant trop tôt fonder des exploitations agricoles ! Nul propriétaire n'a osé faire de la colonisation française dans ses domaines, de peur de se ruiner. Seul, M. Saurin a eu le mérite d'introduire par le métayage une centaine de nos compatriotes. Cette tentative audacieuse n'a été imitée par personne. Elle paraît cependant devoir être avantageuse autant pour les capitalistes que pour les métayers.

Au contraire, les mêmes capitaux employés dans les affaires, les spéculations urbaines ou les mines, ont donné le plus souvent des résultats inespérés. Il ne s'est pas fondé de vrais villages agricoles à l'intérieur de la Tunisie. Les centres auxquels on applique ce nom pompeux sont de misérables agglomérations de quelques fermes. Par contre, certaines villes se sont développées d'une façon vraiment américaine sous l'influence des capitaux français. La population urbaine essaime maintenant aux abords de certaines villes, de Tunis surtout, dans des villages de plaisance d'abord. Ces villages attirent quelques maraîchers, quelques jardiniers ; on y plante un peu de vigne. C'est le début d'une phase agricole à rayonnement excentrique qui ira se développant, comme nombre de cultivateurs et importance des cultures. Dans tous les pays possibles la colonisation a suivi le peuplement commercial, industriel ou minier (Australie, Californie). Pour assurer la réussite de celle-ci, il est donc nécessaire de placer les immigrants aux abords des centres (villes, camps, centres miniers), ou le long des lignes de chemins de fer y aboutissant. Combien de créations de villages algériens ont échoué parce qu'on les avait installés dans la brousse ! Les cartes de la colonisation algérienne sont sous ce rapport très intéressantes à consulter. Il n'y a de centres prospères que ceux situés dans une région à colonisation compacte (Mitidja, environs de Mascara, d'Oran, de Bône, etc.). Les centres isolés végètent pour la plupart misérablement, quand ils n'ont pas été abandonnés. Ces exemples pris tant dans notre ancienne colonie française d'Amérique que dans celle que nous essayons avec tant de difficultés d'établir soit en Algérie, soit en Tunisie, prouvent qu'il faut, par tous les moyens possibles, faire du peuplement national. C'est le prélude de la colonisation agricole et l'élément de réussite de celle-ci dans l'avenir. De plus, la condition primordiale du succès de cette colonisation est le groupement des villages au voisinage les uns des autres autour d'un centre déjà prospère. La coloni-

(1) SHERIDAN HOGAN : *Le Canada*. Montréal, 1853.

sation doit être compacte pour réussir; l'ordre dispersé, loin de tout centre, pratiqué en Tunisie, a de nombreuses chances pour conduire les colons à la ruine.

Travaux publics et colonisation française

La doctrine professée par l'opinion en Tunisie considère les travaux publics comme le principal agent de la colonisation. A un vœu du Comité du Peuplement français en faveur de l'installation de maisons pour cantonniers français et poseurs de la voie, la Chambre d'Agriculture signalait le danger que ferait courir au budget des travaux publics l'exécution d'un pareil projet. Et l'honorable assemblée, dans une motion votée à l'unanimité, s'élevait contre une pareille tentative.

Tout cela est très raisonnable au point de vue théorique. Les travaux publics facilitent le développement d'une région. Mais si, au lieu d'un raisonnement général, nous faisons une analyse de ce qui se passe en Tunisie, on reconnaît sans grandes recherches que beaucoup de ces travaux publics si vantés sont parfaitement inutiles, *quand ils ne sont pas nuisibles à la colonisation française*, la seule qui doive nous préoccuper, nous autres Français. Et alors, on peut se demander si l'argent ainsi gaspillé n'aurait pas été mieux employé à faire soit de la colonisation, soit même du peuplement français.

Prenons par exemple la partie la plus riche de la Tunisie, la vallée de la Medjerda, avec le nord. Cette région est desservie par un chemin de fer datant de vingt-trois ans et des routes aboutissant aux stations. Le pays étant fort peu peuplé, ce devrait être, comme nous le dirons plus loin, le foyer de la colonisation agricole. Voici les résultats de deux recensements :

Nombre de Français :	En 1891	En 1896	Augmentation
Contrôle de Bizerte.....	501	934	433
— de Souk-el-Arba avec Aïn-Draham.....	691	1.046	355
— de Béja avec Medjez.....	165	376	211
TOTAUX.....	<u>1.357</u>	<u>2.356</u>	<u>999</u>

En cinq ans, il y a eu une augmentation de 999 Français dans la région la plus riche et la plus colonisable de la Tunisie ! Si on pousse l'analyse des chiffres, on voit que la population de 1896, qui s'élève à 2.356, fournit 1.710 Français dans les villes et 646 dans les campagnes. En d'autres termes, à part Béja, où il y a quelques agriculteurs, l'accroissement de la population française touche uniquement la zone urbaine. L'organisation de divers services financiers, tels que les Monopoles, les Mahsoulats, ont fixé un certain nombre de compatriotes. Le commerce des blés à Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis et Béja,

les mines, etc., ont amené quelques commerçants, et c'est tout. Voilà l'influence, pour notre colonisation, des voies de pénétration si vantées! Ce résultat rend fort sceptique au sujet de l'utilité des nouvelles voies ferrées que réclame à cor et à cris chaque petite bourgade tunisienne. Les chemins de fer *électoraux* qu'on leur accordera n'accroîtront pas sensiblement leur population. On ne pourra même plus espérer voir quelques poseurs de la voie française figurer dans les recensements, puisque l'opinion publique se prononce avec tant de véhémence contre leur introduction.

N'eût-il pas mieux valu faire exécuter un peu moins de terrassements par les Siciliens et employer l'argent, qui somme toute n'a guère servi qu'à ces étrangers, à assister l'établissement de colons français sur les territoires déjà pourvus de moyens de communications? Plus tard, on aurait pu aviser à ouvrir de nouvelles régions.

Ainsi, de 1891 à 1896, quel prodigieux gaspillage de fonds en travaux publics qui eussent mieux fait pour la colonisation! A ne parler que des chemins de fer, on a construit la ligne de Tunis à Nabeul, qui aurait pu être différée, mais qui donne cependant un certain trafic; par contre, la section de Bir-bou-Rekba à Sousse, de Sousse à Kairouan et celle de Fondouk-Djedid à Menzel-bou-Zelfa ne couvrent pas leurs frais, tant s'en faut. Voilà environ 8 millions de constructions perdus par ces tronçons improductifs.

De plus, les insuffisances de recettes sont une perte pour l'État, puisqu'il parfait les déficits de la Compagnie.

Chose curieuse, c'est l'État lui-même qui se fait concurrence en entretenant à frais énormes des routes parallèles aux voies ferrées. Cela permet aux arabatiers indigènes d'accaparer tout le trafic comme entre Sousse et Kairouan. Cette situation est intéressante. Il faudrait supprimer la ligne ou la route, car c'est le contribuable qui est la victime de cet état de choses. On se demande pourquoi, puisque la route existait avant la ligne, on n'a pas établi le chemin de fer sur le côté de cette route, comme on s'est décidé à le faire pour Le Mornag. La dépense eût, du moins, été un peu moins lourde. De plus, la Compagnie du chemin de fer aurait pu entretenir la route avec le personnel de la voie: c'eût été un autre allègement de dépenses.

Quelle a été l'influence de ces travaux publics si dispendieux, sur le peuplement français, dans les régions dotées de ces « moyens de prospérité »?

Nombre de Français :	En 1891	En 1896	Augmentation
Contrôle de Grombalia	168	406	238
— de Sousse.....	918	1.446	528
— de Kairouan	68	239	171
TOTAUX.....	<u>1.154</u>	<u>2.091</u>	<u>937</u>

La dépense totale du réseau Tunis-Sousse-Kairouan s'est élevée à 17.494.070 francs, et cette énorme dépense de lignes peu productives a accru dans cette région la Colonie française de 937 unités ! Cette augmentation porte sur 586 habitants en plus dans les villes et 351 dans les campagnes.

Dans le Sahel, comme pour la Medjerda, les grands travaux publics dont chacun vante théoriquement l'utilité n'ont jusqu'ici servi aucunement aux intérêts du peuplement ou de la colonisation française. Il n'en est pas de même en ce qui regarde le peuplement par les étrangers. Si nous voulons perdre totalement la Tunisie, nous n'avons qu'à continuer cette politique vantée par tous ceux qui écrivent ou discourent sur ce pays-ci. On a découvert, en effet, que l'on pouvait réaliser un emprunt de 40.000.000 pour « achever l'outillage » de la Tunisie. Tout le monde veut avoir part à la curée. Des chemins de fer électoraux sont réclamés par la moindre agglomération de quelques dizaines de Français. Chacun se remue et pétitionne. Qu'en résultera-t-il ? Des charges pour le contribuable, une invasion étrangère considérable et la prise de possession par elle des régions ouvertes. Quelques capitalistes s'enrichiront, il est vrai, sur les opérations financières que leur procurera l'établissement des lignes demandées.

Si ces chemins de fer sont utiles et rémunérateurs, que les intéressés les construisent à leurs risques et périls ; mais pourquoi l'État tunisien irait-il prendre ces nouveaux travaux à sa charge plus ou moins directe ? En tout cas, l'intérêt national doit primer les intérêts particuliers. Or, dans ce cas, les intérêts particuliers procureront d'immenses débouchés à la colonisation étrangère par les travaux de construction, l'exploitation des phosphates, etc. Il est donc nécessaire d'assurer auparavant le peuplement français. Et si la Tunisie est assez riche pour risquer un emprunt de 40.000.000, qu'elle utilise cette énorme somme à acquérir des terres pour installer des compatriotes dans les régions les plus fertiles qui sont déjà très suffisamment desservies par les travaux publics existants. Que l'on entoure l'emploi de ces fonds de colonisation de toutes les garanties désirables, que l'on remanie pour cela les institutions actuelles, si on les estime mal organisées, mais que l'on demeure d'accord sur le principe qu'en Tunisie les grands travaux publics ne servent en rien à accroître la colonisation française, que ceux qui existent sont pour le moment plus que suffisants, et qu'avant d'en entreprendre de nouveaux, il est de toute nécessité de se servir de ceux qui existent pour installer nos nationaux dans ce pays, où ils ne sont qu'à l'état d'exception.

40.000.000 dépensés comme on veut le faire, c'est un accroissement de quelques centaines de Français et de plusieurs milliers d'Italiens. En dépensant 4.000 francs par famille en moyenne, c'est l'installation possible de 10.000 familles françaises dans le nord de la Tunisie. Di-

vers calculs ont prouvé que chaque immigré français accroît le commerce d'importation de 500 francs environ. L'emploi des 40.000.000 au peuplement français vaudra au commerce national un supplément d'affaires de 15.000.000. Ce sera plus lucratif que le transit de tonnes de phosphates, susceptibles seulement de faire vivre quelques portefaix de plus sur les quais de Tunis. Le commerce tunisien a donc tout intérêt à protester contre de ruineux travaux publics et à demander l'emploi de cet argent en faveur de la colonisation par nos nationaux.

La Tunisie des colons et la Caisse de colonisation

Que l'on étudie la Tunisie au point de vue de la colonisation, on voit qu'elle peut être divisée en deux parties :

1° La Tunisie du Nord, comprenant toutes les terres situées au nord du soulèvement qui va du cap Bon au Zaghouan, au Djougar et pénètre en Algérie près de Thala ;

2° La Tunisie du Centre et du Sud, s'étendant de ce soulèvement aux chotts et descendant le long de la côte, jusqu'à la Tripolitaine.

La Tunisie du Nord reçoit au minimum 500 millimètres d'eau par an. Ces pluies permettent d'y entretenir les cultures de la France méridionale. C'est donc une région de choix pour l'installation de nos compatriotes.

L'autre moitié de la Tunisie reçoit, selon les endroits, de 4 à 200 millimètres d'eau. Elle comporte une exploitation spéciale d'un caractère plus africain. Le Français ne peut y réaliser de bénéfices que sur de vastes étendues et avec la coopération de l'indigène. Ce n'est pas une zone de peuplement national.

Certaines cultures arbustives, comme l'olivier, le caroubier, l'amandier, etc., l'élevage des moutons, sont les moyens les plus efficaces de tirer partie du sol de ces régions. L'association du capital européen avec le travail indigène peut procurer à cette région la belle prospérité constatée à la période romaine. Or, il se trouve que, par suite des circonstances actuelles, chacune des parties de la Tunisie pourrait être réservée à ses exploitants naturels : le nord aux colons français, le sud aux indigènes aidés des capitaux français.

Voici la situation d'après un livre officiel, *La Tunisie*, publié en 1896 : (1)

La Tunisie du Nord, que l'on peut appeler la Tunisie colonisable, ou Tunisie des colons, renferme 430.000 habitants. Sur ce nombre, 250.000 habitent Tunis, les villages du Cap-Bon et quelques villes du bassin de la Medjerda. En défalquant les habitants que nous venons de signaler, on reconnaît que 3.500.000 hectares du nord de la Tu-

(1) T. I, p. 29.

nisie ont une population de 170.000 habitants. « Si nous voulions retrancher de ce dernier chiffre les populations qui cultivent les plaines de Béja et de Souk-el-Arba, découpées en domaines de 40 à 60 hectares, il resterait à peine 100.000 habitants pour 3.000.000 d'hectares. On peut affirmer que la grande partie de la région septentrionale où domine la grande propriété est *presque inhabitée*. »

En dehors des propriétaires indigènes, résidant d'ordinaire à Tunis, les quelques habitants de ces régions sont des khammès, allant louer leurs bras indifféremment d'un côté et de l'autre. Beaucoup sont étrangers (50 à 80 pour 100 selon la région); ils peuvent, par suite, être très mobiles, n'ayant pas de traditions ni d'intérêts qui les fixent plus particulièrement à la région.

En résumé, en dehors des agglomérations spécifiées déjà, la Tunisie des colons ne comprend guère que 100.000 habitants environ proprement dits et 70.000 indigènes non fixés au pays.

Cet espace vide et le plus colonisable ne devrait-il pas être plus particulièrement réservé à nos colons? Cela semble logique. Les millions que la France a dépensés en Tunisie, les vies des Français sacrifiées dans ce pays et aussi l'intérêt national justifieraient amplement un pareil projet.

La réserve d'un territoire en partie inoccupé présenterait les plus grands avantages tant pour les colons que pour les indigènes. La société indigène n'est pas basée sur les mêmes conceptions que la société française. Les mœurs, les coutumes, les relations diffèrent. Il en résulte des heurts, des conflits, des injustices dus tout autant à ces différences qu'à la difficulté de se comprendre. Cet ensemble de faits peut troubler les habitudes des indigènes au milieu desquels les Européens s'installent. Il trouble davantage l'Européen qui s'installe dans une ferme isolée au milieu de ces populations hétérogènes. Ces contrastes finissent presque toujours par un état de guerre latent d'abord, déclaré plus tard. L'insécurité est le dernier terme de cette situation.

De plus, depuis les temps les plus reculés les indigènes de l'Afrique du Nord se sont toujours fait remarquer par leur horreur de l'étranger. Les Phéniciens, les Romains, les Byzantins, les Arabes, les Turcs, tous les peuples qui ont occupé ce pays ont été en butte à cette xénophobie qui est pour ainsi dire la caractéristique de la race. Pour ne parler que de la domination turque, les beys n'ont-ils pas été forcés de déporter en masse, il y a cent cinquante ans, toute la population de l'Ousselet? N'ont-ils pas plusieurs fois confisqué par décret les terres des tribus de Kroumirie, à cause de leur rébellion perpétuelle contre leurs maîtres étrangers?

De plus, cette xénophobie revêt une forme d'autant plus brutale que les habitants de la région sont moins civilisés. Or, fait curieux,

c'est la région Nord de la Tunisie qui est la plus arriérée. La moyenne intellectuelle des Djerbiens est visiblement supérieure à celle des habitants de la région de Sfax. Cette zone est, de son côté, plus avancée que celle de Sousse, et Sousse l'emporte sur la région de Nabeul. On peut mettre Tunis sur un rang à part, à cause de la présence dans cette ville d'une élite intellectuelle dont les principaux éléments proviennent d'Europe, soit par les Turcs, soit par les Andalous chassés d'Espagne. Dès qu'on sort de Tunis, en marchant vers l'ouest, on est frappé de la barbarie croissante des habitants. Le colonel Playfair, dans son guide, assimile même comme civilisation les Kroumirs aux primitifs indigènes des îles Adaman ! Peut-être dépasse-t-il un peu la mesure !

Un autre élément vient encore rendre cette région septentrionale plus dangereuse pour l'émigrant français : c'est la présence de réfugiés algériens. Tous les esprits indisciplinés et les fauteurs d'insurrection d'Algérie se sont, depuis soixante-dix ans, réfugiés dans cette partie de la Tunisie. Ils y forment une fraction importante de la population. Leur turbulence s'exerce même à l'égard des Tunisiens. Les crimes commis contre eux par les Algériens sont d'une fréquence extraordinaire, surtout dans la région de Tebourouk. A tous points de vue, européen ou indigène, il y aurait une œuvre d'assainissement moral à opérer dans cette région en éliminant ce dangereux élément.

Si le pays pouvait être peu à peu nettoyé de cet élément turbulent issu d'Algérie ; si, d'autre part, une sage mesure empêchait l'immigration d'autres indigènes africains dans cette zone, pour réserver son accès aux habitants actuels et aux seuls colons, ces derniers y trouveraient vite la sécurité, actuellement assez précaire. En effet, les propriétaires indigènes du voisinage, pouvant au besoin se procurer du travail chez le colon, malgré leur xénophobie, ne se risqueraient pas à lui causer de sérieux dommages.

Cette sécurité pourrait être augmentée, grâce au développement de la Tunisie du Sud, celle que nous appelons la Tunisie mixte. Elle comporte aussi d'immenses espaces aujourd'hui inhabités. Ceux-ci étaient riches, à l'époque romaine, surtout par l'olivier. L'indigène ne peut faire revivre cette prospérité faute d'argent. Le Français ne le peut pas davantage, parce que, s'il a l'argent, il ne peut pas concurrencer l'Arabe comme planteur d'oliviers ou pasteur de troupeaux. Dans ces conditions, l'association de ces deux éléments peut produire des merveilles, le Français fournissant le capital et l'indigène le travail, au moyen de contrats de *megharsa*, comme à Sfax. L'État peut provoquer la formation de sociétés de colonisation de la Tunisie mixte, comme il l'a fait pour la région de Sfax. Ses agents pourraient attirer les khammès et d'une façon générale les non propriétaires du Nord par les contrats de *megharsa*. On amorcerait ainsi l'émigra-

tion vers le sud des éléments que la misère des mauvaises années tend le plus à rendre dangereux pour les colons européens.

Pour résumer, les conditions actuelles permettent de créer une Tunisie des colons, c'est-à-dire réservée à peu près uniquement à ceux-ci. L'immense territoire de 3.500.000 hectares qui la constitue est presque vide d'indigènes. On pourrait améliorer cette situation en développant les cultures de la Tunisie mixte et en y attirant par des contrats de *megharsa* les rares indigènes de la Tunisie des colons. L'expulsion des éléments turbulents de cette zone, qui sont presque tous des Algériens réfugiés, leur rélégation au sud des chotts achèveraient de rendre cette région colonisable.

Reste la question des terres. Les écrivains qui s'occupent de la Tunisie ont toujours à la bouche le mot de *colonisation libre*. Or, dans l'état actuel, celle-ci est impossible, sauf pour les grands capitalistes. Le petit colon doit pouvoir acheter et cultiver son lot sans aucune perte de temps. Comment veut-on que, ne connaissant pas la langue du pays, il puisse s'entendre, pour acheter, avec les indigènes ? Il sera obligé de se mettre entre les mains d'intermédiaires. Si cet intermédiaire n'est pas l'Etat, il risquera fort d'être trompé. De plus, la loi sur l'immatriculation ne fonctionne pas en Tunisie avec la même rapidité que l'act Torrens en Australie. Il faut parfois attendre des années et subir de multiples enquêtes avant de savoir si on sera propriétaire. Le petit colon ne peut pas davantage subir ces multiples formalités et les retards qui en sont la conséquence. L'Etat seul doit pouvoir offrir des terres toutes immatriculées et au besoin défrichées au nouvel arrivant ou à l'acheteur fixé dans le pays. Tous les États qui colonisent, Etats-Unis, Canada, Argentine, Australie, ont des bureaux d'État où les terres sont aliénées aux colons. Vouloir faire autrement est impossible ou, du moins, n'aboutira pas au peuplement du pays.

Dans la Tunisie des colons, le devoir de l'Etat devra être de se procurer le plus de terres possible. Il a de nombreux moyens pour cela.

Il doit réserver à la colonisation les terres domaniales. D'immenses espaces sont occupés, sans titres, par des tribus. Celles-ci, d'après le droit local, sont considérées comme usufruitières de ces territoires. En effet, les beys, à diverses périodes, ont dépossédé celles-ci de tout ou de partie de leurs terrains soit par mesure administrative, soit comme punition, soit encore pour gratifier des favoris. Ces précédents montrent que les territoires de tribus sont des biens domaniaux. L'État peut donc, dans l'intérêt général, allouer à la tribu tout l'espace nécessaire pour ses cultures et reprendre les terrains qui ne lui sont pas utiles. Cette prise de possession pourrait donner lieu à l'établissement de titres réels pour les tribus qui en manquent.

Cette opération, poursuivie dans toute la région Nord, mettrait de vastes régions de colonisation entre les mains de l'État.

La plupart des vastes domaines appartenant à de riches indigènes sont hypothéqués. Ils risquent de tomber entre les mains de spéculateurs. L'État, s'il avait une caisse de colonisation, pourrait se rendre acquéreur de tout ou d'une partie de quelques-uns d'entre eux bien situés, en donnant au propriétaire les moyens de se libérer de son hypothèque.

Un immigrant ne peut que dans des conditions onéreuses se rendre adjudicataire d'un habous. Comme on l'a demandé souvent, le devoir de l'État est de prendre à bail pour un prix donné tous les habous de la région Nord. Il pourrait les céder à enzel à prix fixé d'avance, par hectare, selon les régions, à tout demandeur Français.

Ces trois termes : limitation du domaine de l'État occupé par des tribus, acquisition de domaines aux particuliers, prise à bail des habous, mettraient aux mains de la colonisation à peu près toutes les terres du nord de la Tunisie. Il suffirait de les allotir et de pouvoir les céder à bureau ouvert, comme cela se pratique dans les pays qui font du peuplement.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de créer une caisse de colonisation. Les pouvoirs publics pas plus que les corps élus n'y sont favorables ; mais, sans argent, il est impossible d'acquérir des terres. Et si l'État ne fournit pas lui-même la terre à l'immigrant, il ne fera jamais du peuplement. C'est là une question pour ainsi dire de vie ou de mort, pour notre nationalité en Tunisie. C'est ainsi que dans toutes les colonies du monde on fait du peuplement. Rien jusqu'ici n'est venu prouver que la Tunisie puisse échapper à cette loi économique. On n'a rien fait de semblable jusqu'ici : par suite, il n'y a que des capitaux français, mais pas de colons.

Cette caisse de colonisation peut être créée par divers moyens. On n'a qu'à choisir le meilleur — emploi du fonds de réserve — emprunt des 40 millions qu'on veut affecter à des travaux publics d'une utilité hypothétique — impôt sur les débits d'alcool et les maisons de jeu — double medjba à imposer aux étrangers musulmans, etc. Elle devra être maintenue par les remboursements effectués par les colons installés. Ces rentrées donneront au Service du peuplement des ressources pour poursuivre au fur et à mesure son œuvre.

Comme nous l'avons déjà dit, qu'on entoure l'emploi des fonds de cette caisse de toutes les précautions possibles pour éviter le gaspillage, les spéculations illicites, les fausses manœuvres, etc. Ce sont là des détails d'application ; mais le principe doit rester si nous voulons ne pas dépenser ici notre argent pour créer une Colonie étrangère dans le pays : « Pour coloniser, il faut une caisse de colonisation richement dotée. »

Colonisation assistée

Le recrutement des colons s'opérera non théoriquement, mais selon les habitudes de la mentalité française. Jusqu'ici, en Tunisie, on a fait fond sur les émigrants possesseurs d'un capital. Ce type d'immigré n'est qu'une exception. Il n'a nullement peuplé au moyen de Français. De plus, il a amené l'accaparement par des capitalistes non agriculteurs de vastes étendues de terre au détriment du peuplement, c'est-à-dire de la colonisation nationale.

Le paysan aisé, disposant d'environ 6.000 francs, s'il est sobre, robuste, travailleur, économe, réussirait en Tunisie. Mais il reste dans son pays. Ce n'est pas lui qui peuplera. La colonisation agricole ne peut se faire que par des cultivateurs plus riches de bonne volonté que de capitaux. Cette colonisation ne peut exister que si elle est *assistée*.

Il n'y a pas à sortir de ce dilemme : ou assister la colonisation ou continuer à ne pas peupler avec des Français.

Il existe de nombreux moyens d'assistance pour les colons. Celui qui paraît le plus simple a été largement pratiqué en Algérie. On peut le résumer ainsi : don de la terre, don de l'habitation, don de l'outillage, don du cheptel, don des semences, alimentation de la famille jusqu'à la récolte. Cette multiplicité de bienfaits a, sauf de très honorables exceptions, abouti à l'échec. Les colons assistés de la sorte se sont vite habitués à être entretenus par l'État. Ils ont vendu souvent les objets avancés par lui ; ils ont loué leurs terres aux indigènes pour les cultiver ; quant à eux, ils trouvaient moins pénible de se mettre cabaretiers et de discuter politique en buvant l'absinthe.

L'État qui pratique ce genre d'assistance joue un rôle de dupe. A la formule de l'État-providence, il faut substituer le proverbe bien connu : « Aide-toi, le Ciel ou mieux l'État t'aidera. » Il faudrait trouver un mode d'assistance dans lequel l'État proportionne son aide au travail fourni par le colon. Hâtons-nous de dire que ce mode de faire est très difficile à réaliser dans une colonie française. Nos administrations se composent beaucoup plus de fonctionnaires que de colonisateurs. Il y a une mentalité nouvelle à créer dans ces milieux, que rien n'a préparés au rôle très spécial à jouer dans une colonie.

Tout d'abord, avant de créer de toutes pièces des systèmes, il n'y a qu'à développer ce qui se passe autour de nous en Tunisie. En dehors de domaines fondés à coups de gros capitaux, nous ne constatons guère de réussite que chez les colons qui joignent à la possession de leur propriété une autre profession. Cette profession les *assiste* et leur permet de faire face aux dépenses qui se présentent sans cesse dans la création d'un domaine. Elle les empêche de succomber à ces charges. Les colons venus avec de petits capitaux, n'ayant pas d'autre ressource que leur seule propriété, peuvent rarement

continuer. Leurs efforts sont perdus pour eux. Ils serviront à un plus heureux qui en profitera, après avoir acheté à vil prix le domaine commencé. Aussi, ce n'est souvent pas la première couche de colons qui réussit, mais la seconde ou la troisième.

La première couche ne peut donner de nombreux succès que par l'assistance. Que l'on passe en revue l'histoire de tous les domaines de la Tunisie, on verra qu'à peu de choses près tous ont eu la même histoire.

De là, il découle ce fait, c'est que l'État ne doit pas encourager l'établissement agricole des gens qui n'ont que peu de capitaux, sans posséder quelque autre source de revenus qui les *assiste*. Comme contre-partie, l'État devrait pousser à la colonisation agricole les Français en possession d'un revenu fixe ou d'une profession susceptible de les *assister*. Les fonctionnaires sont un exemple de ce type de colons susceptibles de réussir.

Chose curieuse, l'administration d'une part, l'opinion publique d'autre part, sont hostiles à ces créations de la part des fonctionnaires. Ce sont cependant celles qui sont le mieux armées pour prospérer. Les domaines fondés en Tunisie par quelques fonctionnaires comptent parmi les mieux lancés. Et cependant, quelles campagnes de presse leurs propriétaires n'ont-ils pas dû subir à la suite de leurs acquisitions? Non seulement il est pénible de voir blâmer de hauts fonctionnaires qui ont donné un utile exemple, mais leurs subordonnés devraient être invités et aidés à suivre ce mode de faire, sinon pour eux, du moins pour leur descendance. L'État devrait leur donner toutes facilités pour les établissements.

A bien y penser, il est extraordinaire qu'une colonie procure à des nationaux des situations administratives parfois inespérées, presque toujours mieux rétribuées que dans la métropole, et que les nationaux qui doivent tout à la colonie aient toutes facilités pour partir avec leurs capitaux dès qu'ils n'ont plus besoin de cette colonie. Celle-ci demeure pour eux une terre étrangère. C'est une sorte de paquebot sur lequel on a fait une traversée plus ou moins longue, et d'où l'on débarque au plus tôt.

Les colonies sont, il est vrai, fortement responsables de cet état de choses. De quoi ont-elles besoin pour être mises en valeur? Surtout d'agriculteurs. Quelle instruction y donne-t-on à la jeunesse? Celle qui conduit aux écoles du gouvernement et aux professions libérales. Il faudrait réagir contre ces tendances. La France a trop de candidats pour ces situations spéciales et fort peu pour la colonisation. Supprimons donc nettement une instruction nuisible aux intérêts de la colonie. Plus de grec, plus de latin; l'arabe comme langue courante et un enseignement agricole très développé dans les divers établissements d'instruction publique; cessons de faire des

bacheliers. Les enfants des fonctionnaires cesseront, de ce jour, d'échapper à la colonie. Avec cette organisation, la colonie pourra faire le marché suivant, avec tout fonctionnaire arrivant : « Nous vous donnons votre situation actuelle, mais vous vous engagez, à votre tour, à placer vos capitaux dans les colonies et à y établir vos enfants. Si le marché ne vous convient pas, rembarquez-vous ! »

Dans de nombreux postes qui ne demandent pas de connaissances techniques, l'État pourrait ne prendre que des agents d'origine rurale. De plus, au lieu de les faire entrer, comme aujourd'hui, dans une hiérarchie aboutissant à une retraite donnée le plus tard possible, il faudrait ne faire avec eux qu'un engagement de quelques années. Diverses mesures devraient activer leur transformation en colons. L'une des principales serait l'obtention de congés prolongés dans la colonie pour leur permettre de s'y créer une position. La retraite proportionnelle aux versements, au bout de dix ans de service. Des avances de trois à quatre ans sur cette retraite, si elles étaient justifiées. L'aliénation de terres à paiement éloigné. De la sorte, le fonctionnaire, au lieu d'être une charge et même une cause d'appauvrissement pour la colonie, pourrait devenir le principal agent de sa colonisation. Surtout si on acceptait pour certaines catégories de fonctionnaires les seuls candidats colons, et si les chefs de service poussaient ceux-ci à ne pas s'éterniser dans l'administration.

Ce mode d'importation de colons est celui qui s'adapte le mieux à la mentalité française, où tout le monde rêve un emploi de l'État. On trouve à exporter dans les colonies les plus lointaines autant de fonctionnaires français qu'on le désire, les demandes excèdent même le nombre des places, et cependant les places excèdent les besoins. A côté de cette émigration de fonctionnaires, pas d'émigration spontanée. Tout le monde a peur de partir comme colon. Le colon libre est un phénomène.

En Tunisie, à part quelques capitalistes venus faire un placement et qui séjournent plus de temps en France qu'en Afrique, la majorité des colons français est arrivée avec une fonction du gouvernement métropolitain ou colonial. Beaucoup ont été introduits par des administrations ou encore par des propriétaires. Les anciens gérants, métayers ou garçons de ferme forment la partie la plus solide de la colonisation agricole. En d'autres termes, ils réalisent le type qu'il faudrait multiplier, le fonctionnaire devenu colon, ayant, au moins dans ses premiers débuts, parfois bénéficié de l'assistance que lui donnait l'État en payant ses services, ce qui assurait sa réussite.

Dans ces conditions, l'introduction, dans *les régions colonisables*, par exemple, de cantonniers temporaires contribuerait fortement au peuplement français. Il est regrettable que la Chambre d'Agriculture

n'ait pas saisi l'importance d'un pareil moyen de peuplement et ait employé son autorité à le faire avorter.

Malgré tous les sophismes et tous les raisonnements, on n'aura jamais de colonisation spontanée avec les Français. L'État seul peut amorcer la colonisation, non en entretenant des colons sans rien faire, comme on l'a pratiqué trop longtemps en Algérie, mais en mettant sa puissante action au service de ceux qui veulent travailler, et en les aidant lors des premières années par un emploi temporaire leur permettant de vivre. Si l'État n'intervient pas, la colonie restera vide de colons. Jamais, avec la mentalité française, on ne verra débarquer de nombreux colons libres dans n'importe laquelle de nos colonies.

C'est la conclusion à laquelle sont arrivés, en tous temps, tous ceux qui ont observé la colonisation française. Vauban, dans ses *Oisivetés*,⁽¹⁾ n'avait pas trouvé d'autre solution que l'assistance; seulement, ses colons étaient enrégimentés. Les colons désireux de partir étaient constitués en bataillons. Ceux des hommes qui voulaient se marier pouvaient le faire avant le départ. Chaque compagnie devait avoir de nombreux ouvriers de métier. Après un engagement de cinq ans, le colon était rapatrié ou libéré sur place. Il devait toucher dans ce dernier cas une solde pendant cinq autres années. Ces bataillons, à leur arrivée en Amérique, devaient s'installer, défricher, faire des plantations. Ils étaient munis des outils nécessaires. Après la libération des hommes, organisation civile du centre formé.

Bugeaud n'a fait qu'appliquer les idées de Vauban.⁽²⁾ Fouka, Beni-Mered, Maelma ont été peuplées de soldats libérés en 1842. Son projet était d'établir, pendant dix ans, 10.000 colons militaires par an, avec une dépense de 60.000.000. Les travaux publics du village (chemins, fontaines, lavoirs, etc.) devaient être exécutés par l'autorité militaire. L'État fournissait la solde des travailleurs, les matériaux de construction, le cheptel, les vivres, etc.

Les villages militaires fondés par Bugeaud n'ont pas donné tout ce qu'ils promettaient. L'autorité militaire n'est, en effet, pas apte à entreprendre une œuvre de colonisation. La discipline est tout à fait en contradiction avec l'initiative privée qu'il importe de laisser au colon. Le projet de Vauban, de candidats colons arrivant mariés, organisés seulement pour la forme en bataillons, aurait peut-être été plus viable. Il ne fut malheureusement pas appliqué en Algérie.

Ce que ne peut réaliser l'autorité militaire peut être encouragé par l'administration civile. Il ne s'agit plus là de faire pousser artificiel-

(1) *Moyens de rétablir nos colonies d'Amérique et de les accroître en peu de temps* (28 avril 1699). *Oisivetés*, t. IV.

(2) BUGEAUD : *L'Algérie. Du moyen de conserver et d'utiliser cette conquête*, 1842, et *Correspondance*, t. III, ch. VII, p. 260.

lement des villages, d'y entretenir, avec une rente, des gens recrutés au hasard de la politique.

Le but à atteindre est de fixer au sol les Français attirés dans la colonie par quelque emploi temporaire. Les fonctionnaires sont actuellement des passagers : il faut en faire des sédentaires, retenir non seulement eux, mais leur descendance. Ainsi, d'après le recrutement de 1896, les fonctionnaires de l'État tunisien, les employés de la force publique et les familles de militaires représentaient un total de 4.081 personnes, soit 24 pour 100 de la population coloniale, alors que les commerçants formaient le 23, les industriels le 18, les agriculteurs seulement le 13 pour 100 de la Colonie. On le voit, le quart environ de la population n'est que de passage. Ce quart se renouvelle sans cesse. Certains agents sont rendus au service métropolitain. D'autres, leur temps de service terminé, se retirent définitivement dans la métropole, après avoir profité, dans le cours de leur carrière coloniale, le plus souvent et le plus largement possible, des congés qu'ils ont pu passer en France. La colonie a intérêt à ce que ceux d'entre eux qui ne sont pas techniciens séjournent le moins possible dans les services publics pour grossir les rangs de la population coloniale. Comme le rêve de la majorité des fonctionnaires est de sortir au plus tôt de l'administration, le rôle du gouvernement colonial est de faciliter aux intéressés la transformation du rêve en réalité, en les aidant à demeurer dans le pays comme colons.

Les employés du gouvernement tunisien ne sont pas les seuls sur lesquels on pourrait compter pour le peuplement. La France est le pays qui entretient la plus grande quantité de fonctionnaires. Les recensements en donnent le nombre extraordinaire de 600.000 en 1896. Ce sont tous des gens susceptibles de toucher une certaine retraite à la fin de leur carrière. Il y aurait quelques arrangements à prendre entre la Métropole et la Colonie pour attirer dans cette dernière ceux de ces fonctionnaires ayant appartenu aux professions agricoles : facilité d'acquisition des terres, retraite anticipée et certains avantages à accorder à ceux qui voudraient se fixer dans le pays. Les sous-officiers rengagés pourraient fournir un contingent appréciable de ces immigrants. Ils sont retraités à l'âge de trente-cinq à trente-six ans, c'est-à-dire dans les meilleures conditions d'âge pour réussir. Il faudrait leur accorder tous les délais pour payer leur terrain ; leur faire ouvrir, dans des conditions à fixer, un crédit suffisant dans un établissement de crédit foncier à créer ; les exempter d'impôts pendant cinq ans. Ces facilités et d'autres mesures que l'expérience indiquera permettraient à ces colons de s'installer ; leur pension les ferait vivre en attendant les récoltes. Il serait facile d'aider les travailleurs en proportionnant l'assistance aux progrès réalisés. De la sorte, les paresseux seraient vite éliminés.

Un autre type de colons assistés par leur travail comprend les ouvriers. Cette colonisation ne peut se développer qu'aux alentours immédiats des villes. Si l'État livrait dans des conditions les plus libérales des petits espaces aux ouvriers mariés, pères de famille et depuis quelque temps dans le pays, on pourrait non seulement fixer un grand nombre de familles, mais on ferait œuvre moralisatrice. L'ouvrier intéressé à se construire une habitation à son goût, à la rendre confortable, à améliorer son terrain, se tournerait aux économies et serait encouragé. Actuellement, il lutte difficilement contre le bas prix de la main-d'œuvre, et n'entrevoiant pas d'amélioration de sa situation, il est très porté à porter son salaire au marchand d'alcool. La *Chambre d'Agriculture* et Le *Comité de Peuplement* se sont occupés de la réalisation de ce programme. Jusqu'ici, leurs démarches ont eu un résultat négatif. Le *Comité de Peuplement* a tenté de faire comprendre au ministère de la Guerre français l'intérêt qu'il y aurait à employer, pour les immenses travaux de Bizerte, des maçons du Limousin. Ceux-ci sont des agriculteurs; une entente entre les administrations coloniale et métropolitaine aurait pu permettre de les installer, ainsi que leurs familles, sur des terrains suburbains. Mais rien n'a été fait. Le Ministère a même répondu au *Comité de Peuplement* que les travaux n'étaient confiés aux étrangers que sur quelques points inhabitables; que, partout ailleurs, ils étaient exécutés par des Français ou des Tunisiens.

L'installation de petits colons au voisinage de grands domaines sur lesquels ils pourraient travailler à certaines époques représente aussi un mode d'assistance, et, par suite, une condition de réussite.

Nous venons d'indiquer à quelles sources pourrait se recruter l'émigration française. Il y en a bien d'autres. Leur énumération nous entraînerait trop loin. On pourra les étudier, mais il faut se bien pénétrer que le cultivateur français n'émigrera jamais spontanément. Comme il n'arrive pas, il faut l'amener. On ne l'amènera guère que par l'assistance, sous une forme ou sous une autre. La population française ne s'accroît plus, voilà ce que les bâtisseurs de projets de colonisation oublient. Les campagnes sont dépeuplées. Quiconque veut travailler y trouve à s'assurer une existence facile. Dans ces conditions, bien peu de gens sont tentés de courir la chance d'une carrière à se créer, dans un pays nouveau, parfois malsain, au milieu d'indigènes souvent malveillants. Si on continue à attendre sans rien faire, il ne viendra personne.

Il reste à dire quelques mots des sociétés de colonisation. En principe, elles ne servent qu'à accaparer des terres sans y placer personne. En Algérie, diverses sociétés de colonisation ont reçu les plus grands avantages,⁽¹⁾ nulle n'a colonisé. C'est cependant la solution

(1) Société de l'Habra, à Perrégaux, d'Aïn-Regada (C^e Algérienne), Société genevoise, etc.

que préconise l'opinion publique, tant en France qu'en Tunisie. Étant donné le caractère français, elle est fautive.

Il est nécessaire de faire exception pour le projet développé récemment par M. Poulton, dans sa brochure *La Terre*.⁽¹⁾ Ce projet de petite colonisation, inspiré par le patriotisme le plus pur, est très séduisant. Seulement, pourra-t-on former beaucoup de sociétés analogues à celle qu'il préconise ? Les capitalistes cherchent, surtout, de gros intérêts, et *La Terre* ne prévoit qu'un faible revenu. On trouvera quelques gens assez désintéressés pour former de rares sociétés semblables à celle que préconise l'auteur, mais s'en constituera-t-il suffisamment pour réaliser le peuplement ? S'il s'agissait de valeurs du Panama ou du Transvaal ou encore de fonds turcs, l'argent affluerait, mais vouloir aider des Français à s'installer dans une colonie française, ce n'est pas jugé intéressant dans le monde de la finance.

Reste la colonisation de leurs domaines par les grands propriétaires français. L'expérience tunisienne a montré qu'elle ne se fera jamais que dans le sens italien. Y compter est un leurre.

Il suffit, nous le répétons, d'étudier sans parti pris ce qui s'est passé en Tunisie depuis le début de l'occupation, pour se rendre compte que la colonisation pas plus que le peuplement français ne se feront autrement qu'avec l'aide plus ou moins accentuée de l'État ; quant à l'initiative privée, sauf quelques rares et très honorables exceptions, elle n'a introduit et n'introduira qu'exceptionnellement nos compatriotes.

Administration coloniale française, autrefois et aujourd'hui

La façon de considérer les colonies n'a pas changé en France depuis les débuts de notre nation dans la colonisation. Deux principes ont guidé les actes des administrateurs : 1° la mission providentielle de la France à l'égard des indigènes ; 2° la défiance envers les Français établis dans la colonie.

La *mission providentielle* a changé de type avec le temps. Autrefois, on voulait transformer les sauvages du Canada en chrétiens. On n'épargna rien pour leur conversion. Les ordres religieux qui voulurent s'y employer : récollets, jésuites, reçurent le plus puissant appui. Enfin, pour compléter, la naturalisation était donnée aux sauvages devenus chrétiens : « Les sauvages qui seront amenés à la connaissance de la Foi et en feront profession seront censés et réputés naturels français, et comme tels, pourront venir habiter la France. » (Richelieu).⁽²⁾ Aujourd'hui, la mission est la même, seulement, au lieu de la religion, c'est l'exportation des principes de 89 qui est de-

(1) POULTON. *La Terre*. Imp. Rapide, 1901.

(2) Charte de la Compagnie des Cent Associés, art. 17. *Mercure de France*, t. XIV, p. 245.

venue la *mission providentielle* de la France. Paul Bert, débarquant au Tonkin, y faisait afficher la traduction annamite des immortels principes ! Les populations, à sa lecture, allaient devenir plus françaises que les Français nationaux. En Kabylie, les jeunes indigènes apprennent le *Manuel d'instruction civique*, afin de ne pas ignorer ce qui est devenu notre religion d'État, adaptable à toutes les races, à toutes les mentalités, comme l'était le christianisme.

Un groupe humain, noir, jaune ou café au lait vient-il annoncer sa conversion, tout comme Richelieu pour les Indiens, nos hommes d'État le naturalisent, qu'il y soit préparé ou non. Les nègres des Antilles, les hindous de Pondichéry, etc., ont été, en masse, bombardés Français parce que leurs chefs de file avaient fait profession de la nouvelle foi, parfaitement inconnue le plus souvent de leurs administrés.

Les conversions sont si agréables qu'on oublie pour elles les intérêts des vrais Français. Un hindou de Pondichéry exerce « une influence sept fois plus grande, sur les destinées de la France, que celle d'un citoyen de la mère patrie. »⁽¹⁾ Aux Antilles, la robuste race des créoles blancs, qui faisait la prospérité de ces possessions, est éliminée du pays, par suite de l'existence intolérable que lui font nos « compatriotes » noirs et mulâtres. Combien d'autres exemples dans nos colonies !

Cette aberration de l'esprit métropolitain lui fait oublier les intérêts nationaux pour ceux des indigènes de ses colonies. Il en est en Tunisie comme ailleurs. Inutile de citer des faits. Ils sont à l'esprit de chacun. Si cette politique assurait aux intéressés le bonheur que l'on cherche à leur procurer, il n'y aurait que demi-mal, mais on leur crée ainsi des besoins nouveaux, des aspirations irréalisables ; on désorganise ces sociétés. Conséquence d'une évolution spéciale, elles se trouvaient dans des conditions d'adaptation à leur civilisation. Sorties de celle-ci par nos efforts, sans pouvoir, par suite de l'influence des milieux et de la force irrésistible de l'atavisme, rentrer dans la nôtre, elles sont désemparées. Cette mentalité constituée, dans tous les pays où nous avons imposé par les armes notre domination, un péril sans cesse grandissant. Nous ne nous maintenons que par des garnisons. Celles-ci doivent être renforcées au fur et à mesure que la France continue à accomplir, dans ses possessions, sa *mission providentielle*.

Cette « mission providentielle », indiscutée au Parlement, y crée un état de suspicion contre le colon. Ce dernier voit de près les races indigènes. Il est le premier à ressentir les effets de cette politique dogmatique. Comme il essaye d'en signaler les dangers, on s'en

(1) DE SAUSSURE : *Psychologie de la colonisation française*, p. 189.

étonne sur les bords de la Seine. On ne comprend rien à ses récriminations. Mettre en doute l'application des immortels principes aux sociétés les plus rudimentaires comme aux plus policées, quel blasphème ! On jette l'anathème sur un réactionnaire capable d'émettre de pareils doutes ; et puis on découvre le mobile caché de sa conduite : le colon veut supplanter l'indigène ! C'est pour cela qu'il agit ainsi. Aussi faut-il défendre cet indigène contre les entreprises du colon, car seuls les coloniaux des boulevards et des ministères connaissent les questions indigènes. Les colons les ignorent, ou les voient sous un jour tellement faux, qu'on ne saurait tenir le moindre compte de leurs affirmations. Cette manière de voir est, en général, celle de nombreux administrateurs, qui débarquent dans les colonies avec leurs convictions établies d'avance. Avec le « don quichottisme » propre à notre mentalité, ils s'imaginent chargés de la sublime tâche de prendre la défense de l'opprimé. Ils le font le plus consciencieusement possible. Peu à peu, arrive par une évolution naturelle ce phénomène incroyable, mais qui se retrouve dans toutes nos colonies et à toutes époques : un certain nombre de fonctionnaires y sont ouvertement les alliés des indigènes contre les colons de leur nationalité !

Cet état psychique entraîne une conséquence. Comment donner à des tortionnaires tels que les colons des droits civiques et politiques ? N'en abuseraient-ils pas aussitôt pour spolier et maltraiter les indigènes ? Alors, en contradiction de ces mêmes immortels principes que l'on veut inculquer aux indigènes, on prive ses propres nationaux de leurs droits pour avoir commis le crime d'essayer d'agrandir l'action française au milieu de peuplades primitives. On les livre à l'arbitraire d'administrateurs qui, souvent mal préparés, ne connaissent pas leurs intérêts, et parfois veulent les ignorer. On organise l'action contre l'expansion française, et le badaud, en lisant les statistiques de son journal, s'étonne que, dans nos colonies, ce qui manque le plus, ce soient les Français !

Encore, si cette absorption de toute action gouvernementale par les agents de la métropole amenait d'heureux résultats ! Mais, justement par suite de l'ignorance des choses coloniales auxquelles beaucoup de ces colonisateurs d'occasion sont étrangers, les systèmes les plus faux sont mis en action. Des sommes énormes se gaspillent en expériences ruineuses qui ont cependant été condamnées dans d'autres pays. La théorie est souvent contredite par les résultats de la pratique, mais nul n'en a cure. La colonie, stérilisée, n'a pas le développement rêvé.

Notre Canada subit autrefois les mêmes influences que nos colonies contemporaines. Les Anglais, persuadés qu'une colonie ne peut se développer que par l'action directe des intéressés, c'est-à-dire des

colons, avaient donné des assemblées législatives à chacune de leurs colonies d'Amérique. Dès 1619, la Virginie possédait une assemblée de notables. A New-Plymouth (1620), un conseil de sept membres contrôlait les actes du gouverneur; même disposition pour la Caroline (1663-65). La métropole s'était dessaisie de ses prérogatives en faveur de W. Penn, le fondateur de la Pensylvanie (1681). Elle n'avait conservé qu'un droit de veto sur certaines lois. Le Connecticut (1635), le Rhode-Island (1636) obtinrent le droit de se donner des lois et de nommer tous leurs fonctionnaires sans l'approbation royale. Ce libéralisme anglais explique le rapide développement et la richesse progressive des colonies de la Nouvelle-Angleterre.

A côté de ceux-ci, les colons canadiens n'avaient aucun moyen de faire connaître leurs doléances en France. Ils étaient livrés sans contrôle à la toute-puissance d'un ministre vivant à Paris, c'est-à-dire ne connaissant pas les détails de la vie canadienne. Celui-ci ne pouvait se rendre compte des besoins des colons que d'après les avis du gouverneur. Le gouverneur se contrôlant lui-même, provoquant des décisions du gouvernement, rendant compte de la façon dont elles étaient exécutées, faisait à peu près ce qu'il voulait. Quand le gouverneur était un homme intelligent et d'initiative, comme Champlain, le marquis de Tracy, le comte de Frontenac, de Callières (1698-1703), la colonie faisait quelques progrès. Avait-elle quelque administrateur mal pondéré, comme M. de Denonville, les plus grands malheurs survenaient. En s'immisçant maladroitement dans les questions indigènes, il amena l'insécurité et provoqua de la part des Iroquois des massacres terribles, entre autres ceux de Montréal (1689). Des soliveaux, comme M. de La Barre (1682-1684) ou M. de Vaudreuil pendant la terrible guerre de 1756-1760, laissèrent les choses aller au hasard, sans apporter de solution. Sous leur administration, les affaires demeurèrent dans le marasme, tandis que dans les colonies anglaises, où tout dépendait, non comme au Canada, de la mentalité du gouverneur, mais du parlement de la colonie, le progrès marchait d'une façon régulière.

Les administrateurs français étaient très en admiration devant les indigènes et leurs curieuses cérémonies. Ils écrasaient de tout leur mépris le colon canadien. Sous ce rapport, les métropolitains fraîchement débarqués se livraient à toutes sortes d'excès. M. de Vaudreuil écrivait: « La façon hautaine dont les officiers traitent nos Canadiens produit un très mauvais effet. Que peuvent penser des Canadiens les soldats qui voient leurs officiers le bâton ou l'épée à la main sur eux? Chaque fois que l'envie les prend d'aller à terre, les Canadiens sont obligés de porter ces messieurs sur leurs épaules, dans les eaux froides, en se déchirant les pieds sur les roches, et si, par malheur pour eux, ils font un faux pas, ils sont traités indigne-

ment. Est-il des conditions plus dures?... Si, dans la quantité des vivres, il s'en trouve de mauvais, ils (les soldats canadiens) sont obligés de les manger, tandis que les troupes en ont qui sont bons.»⁽¹⁾

« Le Canadien, disait de son côté M. de Montreuil, est *indépendant*, méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très brave derrière un arbre et fort timide quand il est à découvert.»⁽²⁾

Nous avons vu précédemment que M. de Denonville qualifie les coureurs des bois de gens indociles, indisciplinés et débauchés (1689). M. de Brouillan parlait avec indignation de ses administrés en Acadie (1700) : « Les habitants sont à demi républicains, très indépendants de caractère et habitués à décider de tout par eux-mêmes. »

Ce mépris du colon canadien nous paraît monstrueux à nous qui voyons les choses à travers les siècles. Il a abouti à ce fait surprenant au premier abord que, malgré la fertilité des plaines, la richesse des forêts, qui fournissent actuellement des revenus énormes, malgré l'abondance de la pêche et de la chasse, le Canada ne pouvait suffire à ses besoins, tandis que les colonies anglaises produisaient tout en abondance. Il fallait importer souvent des vivres de France. Chose incroyable, les fonctionnaires avaient le monopole de la vente de ces objets aux colons et à l'armée, au taux qu'il leur plaisait ! Source de fortune pour eux, de ruine pour les colons.

Tandis que les Français canadiens étaient exploités et tenus en suspicion par l'administration, certains agents des « affaires indigènes », comme nous dirions aujourd'hui, profitaient largement de la « mission providentielle » de la France à l'égard des sauvages. La lettre suivante de Montcalm au ministre de la Guerre, le maréchal de Belle-Isle, rend compte de la façon de procéder d'alors. On ne dépensait rien pour les nationaux, mais on ne reculait devant aucun sacrifice à l'égard des indigènes. « ... Le moindre cadet, un sergent, un canonnier reviennent (du haut pays) avec 20, 30.000 livres en certificats pour marchandises livrées pour les sauvages, pour le compte de Sa Majesté. Les dépenses qu'on a payées à Québec par le trésorier de la colonie vont à 24 millions ; l'année d'auparavant, les dépenses n'avaient été que de 12 à 13 millions ; cette année (1759), elles iront à 36 millions ». « ... Si les Sauvages, dit ailleurs de Montcalm, avaient le quart de ce que l'on suppose dépensé pour eux, le Roi aurait tous ceux de l'Amérique et les Anglais aucun. » Les prévarications monstrueuses du xviii^e siècle ont cessé. Cette question mise à part, à deux siècles de distance la mentalité des administrations françaises à l'égard des nationaux et des indigènes des colonies est demeurée, dans ses grandes lignes, tout à fait immuable. Que n'eût-on pas fait en

(1) Lettre du marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, à M. de Machault, ministre de la Marine, 22 octobre 1756, *Archives de la Marine*, et Dusseux : *Le Canada*, p. 279.

(2) *Ibid.*, p. 277.

Canada si les 72 millions de livres jetées nominalemeut aux indigènes avaient été employées à amener des Français dans la colonie ! La Tunisie se trouve dans une situation analogue au point de vue de l'utilisation de ses ressources. Quelle voie choisira-t-elle ?

Ajoutons que les Canadiens, débarrassés, malgré leurs efforts héroïques pour la maintenir, de l'administration française, n'ont commencé à prospérer que du jour où l'Angleterre, cessant ses tracasseries, leur a laissé toute indépendance, ne conservant qu'un gouverneur comme signe de suzeraineté. Le libéralisme anglais leur a permis de former un petit peuple très prospère. Le passé et le présent du Canada font bien toucher du doigt l'erreur des méthodes coloniales françaises. Cette expérience ne devrait-elle pas porter ses fruits ?

Une colonie ne peut prospérer qu'autant que la métropole cesse de l'administrer. Au fur et à mesure que les colons s'installent, le devoir de la métropole est de restreindre l'ingérence de ses agents. Ceux-ci doivent dépendre de la colonie, et non lui imposer leur volonté. Comme terme de cette évolution, le seul gouverneur, armé d'un droit de veto, doit représenter la mère patrie. C'est le moyen d'avoir une colonie attachée à la Métropole, beaucoup mieux que les tracasseries que leur infligent nos administrations. Les colons se demandent comment échapper à celles-ci. La séparation apparaît à beaucoup comme la meilleure porte de sortie de cette pénible situation. Nos colonies ne sont pas sans grande analogie avec le Canada, si malmené pendant la domination française. A la métropole de s'employer à ce qu'elles ressemblent à cette colonie passée sous l'action britannique.

La question indigène est le grand argument des antilibéraux. En vertu des « immortels principes », les primitifs doivent être traités sur le pied d'égalité avec les civilisés, pour lesquels ils ne professent cependant qu'une fraternité très mitigée.

Si vous accordez le vote du budget et le maniement des affaires aux colons, disent-ils, votre devoir est d'investir les indigènes des mêmes prérogatives. Seulement, on oublie que la mentalité des indigènes nord-africains ne conçoit pas le régime représentatif. Le pouvoir des chefs est leur conception du gouvernement. L'idée politique ne dépasse pas d'ailleurs pour eux les limites du douar ou du village. Cela est si vrai, que la constitution tunisienne de 1861, organisant un régime représentatif, n'a jamais pu être appliquée par suite du manque de représentants. Ne forçons donc pas les indigènes à vivre d'après nos principes. Notre rôle, en l'affaire, est aussi tracassier que celui de nos pères forçant les sauvages à assister à la messe. De plus, avant de songer à entraîner nos sujets ou protégés vers ce qui paraît être notre idéal et qui n'est pas le leur, occupons-nous donc d'assurer la réussite de nos compatriotes. Les Anglais agissent ainsi ; jamais la présence d'indigènes ne les a empêchés de laisser leurs nationaux

s'administrer librement dans leurs colonies. Au Natal, par exemple, il y a 42.000 blancs et 470.000 indigènes. Cette disproportion n'a pas empêché d'accorder aux colons le *self gouvernement*. On n'a réservé au gouverneur que l'administration des indigènes. Chose curieuse, l'Angleterre, qui ne sacrifie pas tous ses principes libéraux à la sauvegarde des indigènes, n'avait besoin, avant la guerre du Transvaal, pour maintenir près de trois millions de nègres répartis sur deux millions de kilomètres carrés, que d'une force de 2.000 hommes de troupes régulières auxquelles pouvaient se joindre 8.000 miliciens. Nous, apôtres de la protection des indigènes du nord de l'Afrique, qui effaçons souvent nos intérêts devant les leurs, nous éprouvons le besoin pour les maintenir d'une force de 70.000 hommes : et malgré ce fantastique déploiement de puissance militaire, nos colons ne savent jamais la veille si, comme à Margueritte, ils ne seront pas massacrés, le lendemain, par quelques-uns de nos sujets « si précieusement protégés ».

Nous résumerons ainsi les diverses questions sommairement effleurées dans ce travail :

1° Le peuplement doit précéder la colonisation agricole ; c'est lui qui l'assure en grande partie ; exemple : le Canada français ;

2° Les travaux publics en Tunisie n'ont pas accru la colonisation française. Au lieu d'en entreprendre de nouveaux, il faut employer l'argent disponible à peupler le pays de Français en utilisant les travaux déjà faits. Les 40 millions qu'on veut consacrer aux travaux publics conviendraient mieux à la colonisation nationale ;

3° Les circonstances de climat et de répartition de la population indigène permettent d'organiser un territoire réservé aux colons. Cette « Tunisie des colons » actuellement dépeuplée est formée par le nord de la Tunisie jusqu'au soulèvement montagneux qui passe par le Zaghouan et va finir au cap Bon. Seuls les Européens devraient pouvoir désormais acheter et s'installer dans cette zone. Les indigènes étrangers à cette région ne devraient avoir que des permis de séjour temporaire ;

4° Il n'y a de colonisation possible sans grands capitaux que la colonisation assistée. Les gens ayant une pension, un métier ou une fonction de l'État sont les mieux armés pour réussir. On devrait les pousser, eux et leurs descendants, dans la voie de la colonisation agricole ;

5° La « mission providentielle » de la France à l'égard des indigènes est un leurre. Laissons les indigènes à leurs coutumes, traitons-les équitablement, mais ne profitons pas de leur présence pour gouverner autocratiquement les colons. Une colonie ne prospère que par la liberté la plus large et l'initiative administrative laissées aux

colons. Le gouverneur ne doit, quand la population coloniale est suffisante, avoir d'autres fonctions que celles de diriger les affaires indigènes d'une part, et de choisir dans le parlement français local les ministres ou directeurs (qu'on les appelle comme ou voudra) des divers services de la colonie. Le jour où cet idéal sera réalisé, la France aura des colonies et non comme aujourd'hui de simples possessions assez précaires.

BERTHOLON.



Le Christianisme dans le Nord de l'Afrique avant l'Islam

PAR GABRIEL MÉDINA

III

Les Byzantins en Afrique — Réaction catholique

S'il nous a été facile de condenser dans deux chapitres aux proportions étroites et dans la limite que notre cadre comporte la situation du christianisme en Afrique aux périodes romaine et vandale, il est excessivement difficile de suivre le même procédé pour la période byzantine. Heureuses, a-t-on dit, les nations qui n'ont pas d'histoire; malheureux, dirons-nous, les peuples chez lesquels, la pensée humaine enchaînée par un pouvoir autocratique, le silence ou le servilisme des penseurs cachent à la postérité les phases caractéristiques de toute une existence morale et religieuse.

Et cependant, peu de sujets sollicitent à autant de titres que celui-ci la curiosité humaine, après les désordres qui se manifestèrent pendant les deux périodes qui précédèrent la conquête byzantine et facilitèrent à leur tour dans celle-ci la propagation d'une religion qui devait naître dans le cœur de l'Arabie, pour s'étendre en peu d'années jusqu'aux frontières méridionales de la Gaule.

Malgré cette lacune, nous allons essayer, à l'aide des annales religieuses et officielles de l'époque, de tirer quelque lumière d'une situation qui se présente avec une tendance séparatiste de la latinité, tout en restant, quant au fond, absolument orthodoxe. Les effets de cette tendance sont si inattendus qu'il est essentiel de faire un rapide retour en arrière si l'on veut comprendre les principaux points de vue que nous présentent successivement les légers indices qui nous ont été conservés par l'histoire.

Lorsqu'en 312 Constantin parvint à l'empire, il comprit la force du christianisme. C'est en s'appuyant sur les chrétiens qu'il avait triomphé de ses compétiteurs. Un an après son accession au pouvoir, il promulgua un édit, daté de Milan, qui accordait aux chrétiens la liberté de leur culte, jusqu'alors persécuté. Huit ans après, en 321, un second édit fit de la religion chrétienne la religion d'État de l'empire romain. Cependant, dès la promulgation de l'édit de Milan, il vit que pour que cette force fût entièrement à son pouvoir, il fallait que sa suprématie ne restât point purement civile, mais s'étendit aussi sur l'Église, pour la gouverner à sa façon.

Les premiers indices de cette aspiration au gouvernement à la fois civil et religieux se manifesta, nous l'avons vu, précisément en Afrique, à propos du schisme donatiste, dans lequel, malgré les prérogatives papales, il s'érigea juge dans une question du ressort absolu de l'Église qui avait été déjà tranchée par un pape et par un concile. Quelques années plus tard, nous le voyons, *motu proprio*, réunir et présider le concile de Nicée; diriger en personne les débats; s'asseoir, suivant Eusèbe de Césarée, au milieu des prélats, comme s'il était l'un d'eux, et leur déclarer que si leurs attributions devaient simplement se limiter aux choses intérieures de leurs églises, sa mission, à lui, venant de Dieu, qui l'avait appelé à être l'évêque du dehors, n'avait point de limites, jouant ainsi sur le mot *épiscopos*, qui, traduit littéralement du grec, signifie « surveillant », voulant par là leur faire comprendre que si leur mission devait se restreindre au dedans des églises, la sienne n'avait point de limite, étant, par l'autorité impériale dont il était investi, le surveillant des surveillants ou pour mieux dire l'évêque des évêques. Plus tard, ne pouvant pas déclasser Rome comme siège pontifical, en vertu de la tradition remarquablement constante qui en faisait le siège de Pierre, prince des apôtres, à qui le Christ avait donné, avec la suprématie apostolique, le pouvoir de lier et de délier, il se fit, par le servilisme oriental, proclamer *isapostole*, c'est-à-dire l'égal des apôtres et par conséquent le vicaire, non plus de saint Pierre, comme le pape, mais du Christ, roi du ciel, de qui seul il relevait.

Pour marquer sa volonté de donner un caractère de stabilité à ses attributions apostoliques, il envoie des émissaires dans toutes les parties de son royaume avec mission de recueillir les reliques des douze disciples du Christ. Ceci accompli, Constantin fait construire à Constantinople, sa nouvelle capitale, une église sous l'invocation des apôtres, y dépose ces reliques, place au centre son propre tombeau, voulant par là indiquer à la postérité qu'il fut leur égal.

Si la chrétienté occidentale, et surtout les papes, déplorèrent la grande faute de Constantin, qui asservissait ainsi le culte au pouvoir civil, il n'en fut point de même du génie grec, bruyant et studieux, longtemps abattu par le joug romain, qui se sentit ranimer par le transfert de la capitale et de la suprématie religieuse en Orient.

Cependant, si cette ingérence dans les choses divines pouvait, en quelque sorte, être pardonnée à celui qui avait clos l'ère des persécutions et proclamé le christianisme religion d'État, elle ne pouvait, sans danger être concédée, par l'Église, à perpétuité à ses successeurs. Si l'hellénisme, absorbé par instinct dans les commentaires subtils, ne le vit pas de suite, le reste du clergé du vaste empire romain le sentit immédiatement lorsque Constance, à qui échut le pouvoir à la mort de Constantin, voulut s'ingérer des questions reli-

gieuses et obliger ses sujets à embrasser l'arianisme, dont il se déclarait le puissant protecteur.

Ce précédent établi, Julien, à son tour, voulut anéantir le christianisme et restaurer le paganisme mort. Un de ses successeurs, Valens, inclina de nouveau vers l'hérésie d'Arius et se déclara, comme Constance, ouvertement en faveur de ce parti et persécuta tous les autres. Un autre empereur, pour affaiblir la papauté qui s'était toujours montrée vigilante en faveur de l'intégrité de l'orthodoxie, décerna au patriarche de Constantinople le titre de patriarche œcuménique dont l'universalité spirituelle lui constituait une puissance et une suprématie sur le chef de l'Église romaine, qu'il réduisait ainsi au rang de simple évêque de Rome, n'ayant qu'une juridiction restreinte, puisque Rimini et Ravenne avaient, sous les Goths, échappé à la juridiction papale malgré les constants efforts de Cassiodore pour relever, sinon politiquement, du moins spirituellement la latinité de l'Occident de l'Europe contre l'invasion permanente de l'hellénisme byzantin.

En 421, sous Théodose II, une loi adressée par l'empereur au préfet d'Illyrie ordonnait au clergé de soumettre toutes les difficultés religieuses qui pouvaient se soulever dans la chrétienté à l'évêque de Constantinople, qui jouissait des prérogatives de l'ancienne Rome (*quæ Romæ prerogativa locatur*). Le Saint-Siège protesta; Théodose parut céder; mais cette loi n'en figure pas moins dans le Code Justinien au titre II du livre I^{er}.

En 482, Zénon, sous prétexte de protéger l'orthodoxie contre l'envahissement du monophysitisme, dont nous parlerons plus longuement un peu plus loin, prit ouvertement le rôle de législateur dans les choses de la Foi et amena, de ce fait, un schisme de trente-cinq ans avec l'Église romaine.

Mais la plus haute personnification du Césaropapisme oriental fut précisément Justinien, celui-là même qui venait de détruire le royaume vandale sous prétexte d'y rétablir l'orthodoxie. Or, le nouveau maître de l'Afrique, sous des apparences de zèle pour le catholicisme, prétendit vouloir inspirer aux papes les décisions à prendre dans les discussions religieuses et même leur fixer le temps à mettre à leur solution, comme si les grandes questions dogmatiques qui intéressent la conscience humaine pouvaient se régler comme des questions administratives. Plus tard, il osa même menacer le pape Agapit d'exil s'il ne se rangeait pas à son avis dans une question de controverse religieuse.

Il faut toutefois convenir que si les empereurs de Byzance voulurent à toutes les époques être empereurs et papes à la fois, ce ne fut point par goût théologique, mais pour continuer la tradition constantinienne et pour réunir en leur personne le pouvoir spirituel à leur autorité temporelle. Il est cependant juste de relever que leur

continuelle intervention dans les questions religieuses doit, dans la plupart des cas, être imputable aux évêques, qui l'encourageaient ou la permettaient par une coupable faiblesse ou pour échapper eux-mêmes à la censure papale. Ces ambitieux prélats, qui briguaient presque tous le patriarcat, avaient abandonné la simplicité des temps apostoliques. Pour se rendre au palais impérial, ils s'habillaient d'or et de gemmes; ils montaient sur des chars richement caparaçonnés et suivis d'un fastueux cortège. Superbes d'arrogance devant leurs inférieurs, ils s'humiliaient jusqu'à la bassesse devant le basiléus, à qui ils décernaient le titre de *ἀρχιερεὶ βασιλεῖ* ou de *διδάσκαλε πίστεως*, c'est-à-dire d'archiprêtre-roi, législateur par excellence de la foi. Consacrés ainsi par le servilisme des patriarches et des grands ministres du culte, il est naturel de concevoir comment les empereurs de Byzance purent, sans témérité, se considérer comme les maîtres suprêmes du culte, qu'ils entendaient régler à leur façon, ayant le droit de se prononcer en dernier ressort sur toutes les questions religieuses : comme celui de régler en maîtres la discipline religieuse; de désigner et de déposer les patriarches; de confirmer ou d'annuler les élections à l'épiscopat.

Avec des prétentions aussi autoritaires, tant au temporel qu'au spirituel, qui sait ce que serait devenu le christianisme en présence de ce jeu de bascule qui faisait pencher la conscience humaine tantôt du côté de l'orthodoxie, tantôt vers l'hérésie, selon le caprice ou le bon vouloir du souverain despote, sans le rôle ferme et puissant des moines grecs dans la défense du catholicisme contre les envahissements continuels des patriarches et des empereurs de Byzance !

Dès 341, à l'époque où Constance voulut imposer de force l'arianisme à ses sujets, ils se soulevèrent comme un seul homme, se réunirent en concile à Antioche et décidèrent, malgré les prétentions impériales et le haut clergé, que tout patriarche, évêque, prêtre ou diacre qui s'écarterait de la foi de Nicée devait être déposé. Qu'une fois condamnés de ce chef, ils ne pouvaient plus s'adresser à l'empereur, sous peine de perdre indéfiniment tout droit à leur rétablissement. Le chef de cette résistance aux prérogatives que s'étaient arrogés les empereurs de Constantinople fut saint-Athanase, puissamment aidé en cela par les Églises d'Occident, le pape à leur tête. Si les empereurs ne tinrent pas compte du dispositif du concile d'Antioche, ses canons servirent, au moins, de base au monachisme, et préparèrent la grande puissance du clergé au moyen âge, par l'influence profonde et bienfaisante que les cénobites grecs, ainsi organisés leur préparèrent et dont ils furent, avant le schisme de Photius, les guides infaillibles.

Ces préliminaires exposés pour bien faire saisir ce que fut l'esprit byzantin à son apparition en Afrique, mettons-le maintenant en rap-

ports avec le christianisme latin de Carthage, et tâchons d'expliquer par lui les fastes obscurs de son histoire.

Les Vandales une fois défaits complètement, et Gélimer trainé à Constantinople à la suite de Bélisaire, la transmission du pouvoir se fit d'abord sans secousse. Avec le nouveau régime, une nouvelle réaction catholique se manifesta. Justinien, reconnaissant des services que les orthodoxes lui avaient rendus pour lui faciliter la conquête de l'Afrique, ne chercha point, tout d'abord, à faire peser sur eux son autorité byzantine, et les laissa libres de suivre leur tendance latine. Par la pragmatique qu'il promulgua à cet effet, il fit une large part au catholicisme romain en lui constituant des garanties spéciales : telles que le libre choix de leurs évêques et la conservation du latin comme langue officielle et liturgique. Pendant qu'il aidait ainsi au réveil du catholicisme longtemps persécuté par les Vandales, Boniface, évêque de Carthage, mourut. Il fallut procéder au sacre d'un nouveau métropolitain. C'est alors que les catholiques romains commencèrent à comprendre combien la tolérance byzantine était nominale plutôt qu'effective. De vraies présomptions font supposer que les élections furent orageuses. Les uns voulaient élire un métropolitain à tendance orientale et rattacher la Primatiale au patriarcat de Constantinople, c'est-à-dire la soumettre à l'influence directe de l'empereur ; les autres voulaient, par contre, un évêque absolument latin, sous la suprématie directe du pape, ainsi que cela avait été établi par Théodose et Honorius. La lutte fut sérieuse ; mais les catholiques tinrent bon et eurent gain de cause : Réparatus fut élu évêque de Carthage.

Cette question réglée, l'Église d'Afrique songea à se réorganiser. Réparatus convoqua à cet effet en 534 un concile provincial à Carthage. Deux cent dix évêques y parurent pour fixer divers points de doctrine et de discipline tombés en désuétude par suite des persécutions vandales. Hardouin, qui nous relate ce fait, ne nous donne pas le texte complet des résolutions prises, mais il est à présumer qu'elles ne devaient pas s'écarter des canons disciplinaires du concile d'Antioche touchant la résidence des évêques provinciaux, des jugements ecclésiastiques, du temporel des églises et de l'ordre de la hiérarchie en cas de vacance. La clause la plus importante dut être celle de l'obéissance due au pape, chef suprême de l'Église universelle, en dépit des prétentions impériales. Il semblerait aussi que les arrêtés du Concile de Carthage n'eurent qu'une majorité relative de voix, car Réparatus, pour leur donner une autorité absolue, s'empressa de les soumettre à la haute approbation papale, avec une lettre synodale pour le Saint-Siège.

Le pape Agapit, qui tenait alors la chaire de Pierre, répondit au message de Réparatus par deux lettres datées de Rome le 9 septembre 535. Dans la première, destinée aux Pères du Concile, le pape

félicite les évêques d'Afrique d'avoir eu recours pour la solution de leurs difficultés à la chaire de celui qui a reçu le pouvoir de lier et de délier. Dans la lettre à Réparatus, il lui confirme tous les droits de métropolitain « que la méchanceté de ses ennemis avait tâché de lui enlever »; c'est pourquoi, en attendant qu'il puisse lui envoyer des légats, il lui enjoint de notifier à tous les rescrits de la chaire apostolique sur l'observation des canons, afin que personne ne puisse en ignorer. La situation de la Primatiale une fois régularisée, elle se mit en rapports assidus avec Rome et les autres Églises du monde chrétien.

Il est probable que ce fut dans ce même concile que fut régularisée la juridiction ecclésiastique des nouvelles conquêtes de Justinien. Elle embrassa tout le nord de l'Afrique, depuis la Tripolitaine jusqu'à la Maurétanie tingitane, formant ainsi quatre provinces ecclésiastiques, c'est-à-dire : la Proconsulaire, la Numidie, la Maurétanie et la Byzacène. La Tripolitaine fut rattachée à cette dernière; mais la Sardaigne et les Baléares en furent exclues. C'est ainsi que d'anciens documents, datant de l'an 649, nous représentent l'organisation de l'Église d'Afrique à l'arrivée des premières hordes arabes.

Quant au pouvoir impérial, le clergé africain se contenta simplement de déléguer auprès de lui un diacre, du nom de Théodose, pour lui demander la restitution des biens ayant appartenu aux Églises catholiques et que les Vandales leur avaient enlevés, lors des persécutions, pour les livrer aux ariens.

De tout ce que nous avons exposé sur la tendance impériale byzantine à affaiblir la puissance papale et à restreindre, autant que possible, son autorité spirituelle sur les Églises de l'empire, il est aisé de comprendre que Justinien ne dut pas être content. Mais tout autoritaire qu'il était, il était en même temps trop homme d'État pour ne pas dissimuler son ressentiment. La suite des événements nous démontrera qu'il n'aura pas oublié l'offense personnelle qui lui était faite par le Primat de Carthage. Quoi qu'il en soit, autant par politique que pour ménager le clergé latin, dont les conseils pouvaient lui être utiles encore, il acquiesça à leur demande.

Par un rescrit en date de l'an 535 adressé à Salomon, alors préfet du prétoire d'Afrique, toutes les églises qui avaient été enlevées par les rois vandales furent, par son ordre, restituées aux catholiques, à la seule condition de payer les droits d'usage selon les lois administratives byzantines. En outre, il leur fit rendre les ornements du culte, que les prêtres ariens leur avaient usurpés.

De plus, autant par zèle personnel pour l'orthodoxie que par mesure préventive pour la sécurité de sa nouvelle conquête, l'empereur édicta contre les ariens, les donatistes et les autres sectes dissidentes des mesures sévères. Il leur était défendu d'avoir des églises, d'élire

des évêques, de conférer les ordres et de baptiser. Par ce même édit de 535, il écarta des fonctions publiques tous les hérétiques après les avoir dépouillés de leurs biens.

A part cet esprit traditionnel d'affaiblir la puissance papale, Justinien était sincèrement pieux. Il eut toujours un zèle ardent pour la propagation de la foi. Les nombreuses lois qu'il édicta pour l'intégrité de l'orthodoxie et qui figurent dans les *Novelles* et dans le code qui porte son nom en sont la preuve la plus évidente. En outre, Justinien avait une vraie passion pour les constructions : c'était un grand bâtisseur. L'art byzantin, dont la basilique de Sainte-Sophie est la plus haute expression, fut presque créé par lui. Pour perpétuer dans toute l'étendue de son empire le souvenir de son règne, il fit édifier partout des églises et des monastères. En Afrique, comme dans le reste de ses États, il multiplia non seulement les édifices pieux, mais il stimula aussi les princes de sa famille, ainsi que les hauts fonctionnaires de sa cour, à imiter son exemple. Il faut lire les *Novelles* pour se faire une idée des lois qu'il édicta pour encourager même les moins riches à fonder et à doter églises, couvents et oratoires. Nous citerons, entre autres, la Nouvelle LXXVII^e où on lit la prescription suivante : οὐτως καὶ ἔσται αὐτῶν τὸ ἐργεῖν οἰκουκλίστην κληθῆναι; c'est-à-dire que tous ceux qui auraient contribué à restaurer les monuments existants pourraient en être appelés les fondateurs. Bien que nous n'ayons pas le sens précis du mot restaurer, il est à supposer que dans la pensée de Justinien ce mot s'appliquait à modifier dans le style byzantin les anciens monuments romains, car dans toutes les épaves encore existantes on constate un certain mélange de matériaux et des restes de constructions où les deux styles s'allient ensemble de façon à effacer leur origine romaine. Des documents de l'époque affirment qu'il envoya dans cette intention des architectes byzantins en Afrique. On sait que presque toutes les églises latines des premiers siècles du christianisme ne furent que des basiliques romaines transformées en monuments chrétiens par les édits de Théodose et d'Honorius. Nous avons un exemple de cette première transformation dans l'église de Sainte-Agnès, à Rome, qui est restée ainsi pour nous le type du style ecclésiastique romain. Or, dans toutes les épaves trouvées en Afrique, on constate aisément des traces de la main byzantine.

Ainsi, on le voit, si le vieux clergé romain, respectueux des traditions du catholicisme, restait fidèle au Pontife de Rome, Justinien, fidèle de son côté aux traditions byzantines, en savait indirectement les bases en hellénisant le culte par la transformation des églises.

Cette tactique astucieuse était-elle un bien? Nous en doutons, car la papauté est une force qui lie et solidarise les chrétiens du monde entier, sans distinction de nationalité; creuser un abîme entre l'O-

rient et l'Occident, c'est vouloir anéantir cette solidarité. Vienne le jour où des hordes du arrivant fond de l'Arabie imposeront à cette vieille terre chrétienne une foi nouvelle, l'Occident restera indifférent envers cette portion de chrétiens qui aura échappé à la juridiction du chef spirituel de la chrétienté.

Pour en revenir aux fondations pieuses édifiées par ordre de Justinien en Afrique, mentionnons, en passant, celles signalées par Procope dans son précieux ouvrage sur *les Édifices* élevés par cet empereur dans toute l'étendue de son empire.

L'ancienne Leptis la Grande, de construction sidonienne, était réduite, par l'envahissement constant des sables du désert, au rang de simple bourgade ; Justinien la fit dégager et l'agrandit considérablement. Il éleva dans son enceinte un temple splendide sous l'invocation de la Mère de Dieu et quatre autres églises dont Procope ne nous donne pas les noms.

A Sabaratha, la moderne Tripoli, une belle église sous le patronage de la sainte Vierge.

A Carthage, dans le palais même du prétoire, une chapelle sous le patronage de la Mère de Dieu, et hors du palais une église sous l'invocation de sainte Prime, l'une des saintes indigènes.

Notons, en passant, cette prédilection de Justinien à placer presque toutes les églises qu'il fondait sous l'invocation de la Mère de Dieu, la Théotokos byzantine. Elle a sa signification dans sa préoccupation constante d'affirmer son orthodoxie contre l'invasion des hérésies qui niaient à la sainte Vierge le droit d'être qualifiée de Mère de Dieu, le Christ, suivant elles, n'ayant été pendant sa présence sur cette terre qu'un homme à l'égal des autres, alors que l'Église a établi en la présence du Sauveur l'union hypostatique du Verbe incarné.

Nulle part autant qu'à Constantinople et dans tout le Levant, la vénération de la Théotokos n'est portée à un plus haut degré de vénération. A Byzance, du temps de Justinien, il y avait douze églises placées sous le patronage de la Mère de Dieu. La plus vénérée était la Théotokos Hodigitria, à cause d'une image qui était dans l'église Hodigitria et que la tradition attribuait à saint Luc l'évangéliste, et rapportée de Jérusalem par Eudoxie, femme de Théodose II.

Mais la multiplicité des églises byzantines que Justinien faisait partout édifier n'était pas suffisante à ses yeux pour l'hellénisation de l'Afrique : il lui fallait aussi la propagande. C'est dans ce but que des monastères sans nombre s'élevèrent jusque dans les extrêmes limites de ses possessions. Toutes ces maisons religieuses, remarquablement fécondes par l'esprit qui dominait au sein d'une pléiade de cénobites aussi savants que laborieux, suivaient la règle de saint Basile, leur fondateur. D'après cette règle, les moines de cet ordre

n'étaient point astreints à un ascétisme complet, tel que celui pratiqué par les adeptes de saint Antoine ou de saint Paul l'Ermité, dont les rigueurs impitoyables les transformaient en vrais fakirs du christianisme, mais en travailleurs infatigables, labourant la terre pour la rendre féconde, utilisant par le tissage le coton et la laine, fabriquant des objets religieux, etc., le tout sans négliger les travaux de l'esprit, par une pieuse méditation et une application constante à multiplier les chefs-d'œuvre de la littérature profane et sacrée.

Dans cette dernière branche de leurs occupations laborieuses, c'est à eux que nous devons d'avoir hérité des trésors littéraires et scientifiques des siècles écoulés. Mais la grande mission qui distinguait les moines de saint Basile était la propagande religieuse. Sur les ordres formels de Justinien, ils s'élancèrent dans la Tripolitaine, la Byzacène, la Numidie et la Maurétanie pour convertir les peuplades encore réfractaires au christianisme. D'après Procope, Ghadamès, encore païenne et dont les habitants étaient partisans séculaires de l'hellénisme, furent convertis par eux au christianisme. On les appela *pacati* ou pacifiés à cause de leur attachement sincère à la domination byzantine, par opposition aux autres Maures, toujours en guerre constante avec l'élément dominateur. D'autres Maures de la Ghadamitène, proches parents des Garamantes, que d'anciens liens rattachaient à l'hellénisme par la colonisation théréenne de Bérénice et de Cyrène, furent aussi convertis au christianisme. Procope, à qui nous devons ce renseignement, affirme que ces peuplades pratiquaient, avant leur conversion, le paganisme hellénique.

Ainsi, quelque jugement que l'on porte sur Justinien, et quoiqu'il nous apparaisse comme le type accompli du Césaropapisme, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître une volonté réelle de propager la foi partout où faire se pouvait. Et, pour que son œuvre ne restât pas inféconde, il faut lire ses *Novelles* et ses *Institutes* pour voir avec quelle minutie il régla la dotation et la législation des biens ecclésiastiques, surtout ceux affectés au service des couvents. « C'est justice, dit un des titres du livre premier du Code Justinien, que des revenus qui ne s'éteignent point soient assurés à des vertus qui ne cesseront point. » Et plus loin : « Ces maisons vénérables, et les sociétés qu'elles abritent, subsisteront jusqu'à la fin des siècles, aussi longtemps que le nom chrétien sera honoré parmi les hommes. » Ce que Justinien a établi sur l'inaliénabilité, sur l'échange et la concession en emphytéose des propriétés affectées à l'entretien des couvents et des églises a une telle analogie avec les lois islamiques sur les biens oukafs, qu'il est hors de doute que ces dernières furent textuellement calquées sur les lois justiniennes, quoique les Arabes s'en attribuent faussement la priorité. Peut-être un jour aborderons-

nous cette question, lorsque nous aurons à traiter de la vie chrétienne au nord de l'Afrique à travers l'islam.

Pendant que Justinien réorganisait et hellénisait à la fois ses nouvelles possessions d'Afrique, tout semble faire croire que des dissidences durent se manifester entre le pouvoir civil et la Primatiale; car, d'après les obscures annales de l'époque, il résulte que Réparatus fut, en 551, appelé à Constantinople et de là envoyé en exil dans la Chersonèse du Caucase, aux extrêmes frontières orientales de l'empire. Ainsi se vengea Justinien du manque d'égard que le Primat d'Afrique avait montré contre son autorité autocratique, lors de son élection. Ce qu'il fit à Réparatus, il le fit aussi au pape Silvère, successeur d'Agapit, qu'il retint pendant sept ans sous sa main dans la capitale de l'empire.

Nous avons jusqu'ici retracé le rôle religieux de la domination byzantine en Afrique en prenant pour guides les documents officiels et ecclésiastiques de la période correspondante au règne de Justinien; il existe cependant d'autres annales sur la valeur desquelles nous ne pouvons pas nous prononcer : elles sont attribuées à Procope. Cet écrivain, après avoir, dans ses travaux historiques, décerné à Justinien les plus grands éloges, inflige, au contraire, dans ses *Anecdota*, au même empereur, à sa femme Théodora et aux principaux personnages de sa cour, les plus violentes diatribes. Nous ne savons pas, en réalité, quelle foi il faut prêter à un homme qui loue et adule en public et déverse ensuite l'injure. Cependant, la position de Procope, secrétaire intime de Bélisaire et l'ayant accompagné en Afrique, la manière dont Justinien se comporta avec Réparatus, la désolation du pays par les révoltes intestines sont autant de faits qui concordent avec ce que l'écrivain expose et donnent une certaine créance à ses inculpations.

D'abord, l'engouement que les catholiques romains eurent pour l'empire pendant l'oppression vandale s'était singulièrement attiédi. La sympathie que Justinien leur avait primitivement montrée ne fut qu'une trompeuse apparence. Une fois la conquête régularisée, ils ne trouvèrent plus dans les affaires religieuses cette déférence qu'on leur avait témoignée au début. Le découragement se mit parmi eux lorsqu'ils furent livrés, comme une proie, à une effrayante fiscalité qui leur fit, en quelque sorte, regretter la domination vandale. Aussitôt Gélimer vaincu et entraîné à Constantinople, Justinien, sous prétexte de ne savoir au juste ce que l'Afrique payait à l'empire romain, parce que Genséric, au commencement de son règne, avait anéanti les rôles des contributions, envoya à Carthage deux exacteurs pour faire un nouveau cadastre et dresser de nouveaux rôles. Cette mesure et la façon dont elle fut appliquée parurent odieuses et intolérables aux Africains. Les agents du fisc se mirent à l'œuvre, et les catholiques se

trouvèrent bientôt appauvris, ruinés et complètement épuisés. Le temporel de l'Eglise étant, lui-même, soumis aux mêmes droits, il arriva que les Eglises s'appauvrirent graduellement jusqu'à ne pouvoir plus subvenir aux charges du culte. « Justinien, conclut Procope dans son histoire secrète, ravagea de telle sorte l'Afrique qu'une fois la conquête affermie, on pouvait parcourir toute cette contrée, pendant plusieurs jours, sans rencontrer un seul homme. Les Vandales, dans les derniers temps de leur puissance, comptaient cent soixante mille guerriers. Indépendamment de ce chiffre, qui pourrait nous dire le nombre de leurs femmes et de leurs enfants? Qui pourrait énumérer le nombre de leurs esclaves et des Africains qui, à l'arrivée de Bélisaire, étaient répandus en foule dans les villes et dans les campagnes? J'ai vu de mes yeux, affirme Procope, cette forte et nombreuse population; maintenant, elle a disparu. Si l'on joint aux Vandales et aux indigènes qui habitaient les côtes des familles maures sans nombre et tous les soldats qui ont perdu la vie sous les drapeaux de l'empire, on ne saurait être accusé d'exagération en disant que l'Afrique, sous le règne de Justinien, a perdu cinq millions d'hommes. »

Nous nous sommes un peu étendu sur le régime introduit par Justinien en Afrique parce que ce régime, autant administratif que religieux, servit de règle constante à ses successeurs. Décrire l'un, c'est les décrire tous. D'ailleurs, l'influence de ses lois se perpétua pendant toute la durée de la domination byzantine en Afrique.

Pour être complet, il ne faut pas omettre de mentionner aussi que, pendant toute la durée du règne de Justinien et de ses successeurs, de grandes guerres contre les Africains ensanglantèrent d'une manière permanente cette contrée. L'histoire se tait sur le rôle joué par les catholiques romains pendant ces soulèvements. Il est à présumer que, malmenés comme ils l'avaient été par Justinien, ils durent rester indifférents dans les conflits, et laisser Byzantins et Maures s'entre-tuer. Que leur importait, d'ailleurs, la stabilité d'une domination qui les avait réduits à la misère? Isolés dans leur idéal, la papauté, qui leur rappelait Rome capitale du monde, aujourd'hui réduits à la soumission à un pouvoir qui les appauvissait ou à l'exil, quelle chose pouvait, désormais, attirer leurs sympathies pour les Byzantins?

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'historique de ces guerres: elles sont monotones par leur uniformité. Les Maures, ces ennemis éternels de toute domination étrangère, inassimilables à tous les points de vue, suivirent, comme autrefois sous les Romains et les Vandales, leur coutumes d'insoumission traditionnelle. On n'a qu'à lire Jean de Valclara, chroniqueur de l'époque, pour voir avec quelle cynique sécheresse il énumère les résultats de ces guerres. « En 568, dit cet auteur, Théodore, préfet d'Afrique, est tué par les Maures. En

569, Théocliste, maître des milices d'Afrique, est tué par les Maures. En 570, Amalies, maître des milices d'Afrique, est tué par les Maures. » Et si, en 578, Gennadius, d'abord maître de la milice et ensuite exarque d'Afrique, parvint à tuer de sa propre main, en combat singulier, Gazmul, leur farouche roi, il ne put, un moment, dompter les Maures qu'en les enivrant dans un festin, après les avoir trompés par une déférence simulée. Qui sait ce que durent souffrir les catholiques dans leurs biens et dans leur croyance, au milieu de cette tourmente sans fin, où l'anarchie était partout ; où il n'y avait rien de franc entre le pouvoir et le clergé, et où, enfin, la classe dirigeante traitait en basse plèbe négligeable le pauvre travailleur hétérogène ? L'organisation byzantine, qui nous apparaît de loin si complète, si brillante et si propre à servir de modèle, est la lettre et non le fait. De là, absence d'écrits indépendants sur cette période.

Les catholiques romains ne respirèrent un peu que sous l'exarquat d'Innocentius, qui, en l'année 600, succéda à Gennadius. Ce préfet, sincèrement attaché au catholicisme romain, fut l'ami du pape saint Grégoire le Grand, avec lequel il entretint une correspondance suivie. Il eut pour successeur Héraclius, dont le fils devait monter, plus tard, sur le trône de Byzance et sur lequel nous reviendrons un peu plus loin.

Lorsque, sous une domination, il n'y a pas de lien social entre maîtres et sujets, le désaccord se manifeste le plus souvent par la révolte ou par le schisme. Si, chez les Maures, le frissonnement d'indépendance se résout par le sang, chez les races européennes le mécontentement se manifeste plutôt par une forte exaltation dans les esprits, qui finit toujours soit par le renversement du pouvoir, si le désaccord est d'ordre politique, soit par le schisme ou l'hérésie, si la mésentente est de compétence religieuse.

Il faut avoir vécu, comme nous, pendant de longues années au milieu des Grecs pour se faire une idée de la façon exaltée avec laquelle ils se passionnent pour les questions religieuses. Nulle part en Europe, excepté à l'époque de la ligue contre les protestants, de telles exaltations ne se sont manifestées. Celle-ci, d'ailleurs, fut plus d'ordre politique que religieux. Chez les Grecs, au contraire, moines et laïques sont possédés de la passion des controverses. Il faut, comme nous le disions tout à l'heure, avoir vécu au milieu d'eux pour voir avec quelle compétence ils discutent sur la consubstantialité des trois personnes, sur l'incarnation du Verbe, sur l'union hypostatique du Christ avec l'humanité, pour comprendre les schismes et les hérésies qui se soulevèrent à chaque instant en Orient pendant la période byzantine, et qui désolèrent l'empire. Cette situation, d'ailleurs, était forcée à une époque où toute la littérature, toute l'expression de la pensée humaine était concentrée dans la lecture des hagiographes.

Lorsqu'un patriarche, un hégoumène, un archimandrite ou un simple diacre s'entêtait pour une interprétation différente d'un dogme de l'Église, il n'avait plus aucun souci ni de l'exil, ni de la persécution. Que l'hérésiarque parvienne à recruter autour de lui quelques prosélytes, il ira de ville en ville, de diocèse en diocèse, prêcher sa doctrine comme étant la seule orthodoxe, pour se faire des adeptes et propager ses croyances jusqu'aux plus lointaines frontières de l'empire. C'est à cette subtilité d'esprit, à cette appétence de commentation que sont dues les hérésies de Sabélius, d'Arius, d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutychès, qui furent la lèpre du christianisme oriental.

Nous sommes entré dans ces considérations d'ordre psychologique particulières à l'élément grec, pour montrer combien elles furent fatales, en s'étendant indéfiniment, pour la domination byzantine en Afrique.

En matière de religion, il ne faut jamais demander ni le comment ni le pourquoi. Un dogme a-t-il été édicté par la sagesse d'un concile, qu'il a sa raison d'être; il faut croire ou renoncer à être dans la communion de l'Église. La force d'une religion, quelle qu'elle soit, est basée sur cette intangibilité. C'est ce principe seul qui peut servir de lien social et éviter les confusions et les désordres en matière de conscience. Si l'orthodoxie est supérieure au christianisme sectaire, c'est parce qu'elle est un élément d'ordre et de stabilité, et par conséquent le triomphe de la pensée morale. Elle régularise la force intellectuelle sur l'anarchie brutale et sauvage qui tend à rompre l'unité. Quelle belle pensée n'est-elle pas renfermée dans cette exhortation du Christ : « Père, je prie qu'ils soient un comme nous sommes un ! » C'est pour arriver à la réalisation de cette unité que presque toujours les actes des conciles se préoccupèrent de régler la discipline et la police des clercs. Qu'un membre vienne à se détacher de cette police intangible, il est hors l'Église. Si les papes cherchèrent toujours à détacher l'Église de la sujétion des empereurs, ce fut précisément pour maintenir intacte cette discipline et imprimer ainsi à l'Église l'unité forte et morale dont elle a besoin pour combattre l'arbitraire.

Cette passion constante des Grecs pour la controverse détruisit malheureusement l'effet de la préoccupation des papes, et l'anarchie qui en fut le résultat entraîna l'agonie et la mort des Églises de l'Orient et de l'Afrique. Elle fut surtout fatale pour cet empire d'Orient, si disparate par lui-même, où vingt nationalités diverses formaient un tout sans cohésion, sous un sceptre qui n'était ni grec, ni latin et que, précisément pour cela, on désigna sous le nom bâtard d' « Empire Byzantin ».

Examinons maintenant les effets de cette disparité de conscience, du sentiment religieux et par conséquent d'un État où le maître était tantôt Grec, tantôt Slave, tantôt Scythe ou Thrace et quelquefois Ro-

main, et où encore le maître était souvent un bouvier comme Justin, prétendant régler à sa façon la conscience religieuse de ses sujets.

Pour bien faire pénétrer dans l'esprit du lecteur le sentiment de ces effets, il nous faut, encore une fois, remonter un peu plus haut et raconter l'histoire des deux principales hérésies qui désolèrent l'empire Byzantin.

Un siècle après la fondation de Constantinople, un prêtre nommé Anastase monta un jour à l'ambon et là, en présence des fidèles assemblés, contesta la maternité divine de la sainte Vierge. « Marie, dit-il, étant une créature humaine, ne peut pas avoir enfanté un Dieu. Que personne, poursuivit-il, n'appelle donc Marie mère de Dieu. » A ces mots, prêtres et peuple se soulevèrent comme un seul homme et crièrent au blasphème. Nestorius, alors patriarche de Constantinople, qui fut jusque-là l'ennemi acharné des hérésies, loin de sévir contre ce prêtre qui était son syncelle, monta à son tour à l'ambon pour justifier le blasphémateur. Dans sa dissertation sur le dogme de l'incarnation du Verbe, il poussa au delà des limites l'explication des deux personnes en Jésus-Christ. « C'est par réminiscence du paganisme que vous donnez à Dieu une mère, dit-il ; Marie a été la mère de Jésus-Christ et non de Dieu. » Cette hérésie, contraire à l'esprit des saintes écritures, qui établissent l'union hypostatique de la divinité avec l'humanité, souleva l'indignation de la chrétienté. « Nous avons un empereur, criait le peuple, mais non un patriarche, puisqu'il conteste la divinité de Jésus-Christ ! » La protestation du clergé fut si véhémement qu'on dut réunir un concile pour vider le désaccord. La réunion eut lieu à Ephèse, l'hérésie fut condamnée et Nestorius exilé. D'une opposition outrée à l'hérésie de Nestorius en naquit une autre plus fatale encore pour le christianisme oriental : celle d'Eutychès. Cet hérésiarque, pour combattre la doctrine nestorienne, ne fit pas une distinction suffisante des deux personnes en Jésus-Christ. Contrairement à Nestorius, il enseignait qu'il n'y avait qu'une seule nature dans le Rédempteur : la nature divine, par laquelle avait été absorbée la nature humaine, « comme une goutte d'eau dans la mer ».

Cette doctrine, qui prit dans l'histoire ecclésiastique le nom de doctrine monophysite, bien qu'anathématisée par les conciles de Constantinople et de Calcédoine, fit, après la mort de l'hérésiarque, d'importants progrès. Pendant que l'hérésie de Nestorius envahissait la Syrie, la Séleucie, la Perse et l'Arabie, la doctrine d'Eutychès, grâce à un de ses disciples, nommé Jacques de Zanzala, s'était répandue dans la Mésopotamie, dans l'Arabie méridionale, en Égypte et en Abyssinie. Une fois dans la vallée du Nil, grâce aux Coptes, ces descendants de la vieille race égyptienne, elle s'étendit dans la Marmarique, la Cyrénaïque, le Fezzan et la Tripolitaine. En Égypte, elle

prit le nom de secte *Jacobite*, en opposition à la foi orthodoxe, qui, étant celle des empereurs, fut nommée *Malékite*, de *melek*, roi en syriaque. Nous verrons plus loin quel tort fit le Jacobisme à l'orthodoxie en ouvrant les portes de l'Égypte à l'Islam, comme l'hérésie de Nestorius lui ouvrit celles de la Syrie et de la Perse. Ces jacobites, pour se distinguer des autres chrétiens, portaient, tatouée au front, une croix à quatre bras égaux; d'autres répétaient également ce signe sur le dos de la main.

Pendant que ces hérésies désolaient l'Orient sous les faibles successeurs de Justinien, en Afrique, le donatisme, opprimé, il est vrai, mais non encore mort, crut pouvoir profiter du désordre général dans les esprits pour se poser en sauveur et proclamer encore une fois la pureté de son dogme. Heureusement, Innocentius, l'ami, comme nous l'avons dit, de Grégoire le Grand, occupait encore l'exarquat d'Afrique. Grâce à son appui, Dominicius, alors métropolitain de Carthage, put, en 594, réunir un synode et condamner encore une fois le donatisme. Les actes de ce synode furent envoyés au pape saint Grégoire, qui loua le primat de son dévouement à l'orthodoxie.

A peu près vers cette époque, Héraclius, que nous avons vu partir de Carthage pour occuper un poste important à Constantinople, monta sur le trône de Byzance. En ce moment, Perses et Arabes désolaient les frontières de l'empire. Dans la crainte que ces ennemis séculaires des Grecs ne fissent cause commune avec les monophysites et les nestoriens, d'accord, en cela, avec le patriarche de Constantinople, le haut clergé byzantin inventa une nouvelle formule, dite de conciliation, et édictée en vue de mettre l'accord entre les monophysites et les catholiques. Cette formule consistait à ne pas rejeter complètement l'unité de nature dans le Christ, comme à ne pas nier, non plus, l'union hypostatique de la divinité avec la nature humaine : elle se résumait par la formule « *μία ἐστὶν ἡ ἐνεργία τοῦ Χριστοῦ* », c'est-à-dire par l'unité d'opération et de volonté dans le Christ, d'où le nom de doctrine monothéliste qui fut donné à la nouvelle foi. La vigilance du pape Honorius allait être surprise par cette formule embrouillée, lorsqu'un moine de Palestine, nommé Sophrone, parvint à prouver, par six cents textes tirés des Pères de l'Église, que l'orthodoxie avait toujours attribué deux volontés au Christ. Sur l'instance de Sophrone, un synode fut réuni à Jérusalem et le monothélisme anathématisé comme hérétique. Le Patriarcat de Constantinople protesta, et sa relation, qui prit le nom d'*Ecthésis*, fut, malgré le synode, promulguée comme loi d'État par Héraclius.

Fortunius, qui occupait à cette époque le siège primatial de Carthage, soit par conviction personnelle, soit pour obéir à l'empereur, accepta l'ecthésis et embrassa en 630 l'hérésie monothéliste. Mais le clergé d'Afrique veillait. Puissamment aidé par une correspon-

dance active avec saint Maxime, moine d'une doctrine profonde et ardent adversaire du monothélisme, il renversa Fortunius du siège de Carthage et l'anathématisa comme hérétique. Héraclius, furieux de cet échec, fit appeler Maxime à Constantinople et l'enferma dans un monastère où on lui fit subir les plus cruelles tortures. On dit qu'un jour plusieurs officiers de la cour vinrent le trouver pour lui demander par quels arguments il avait fait rejeter par le clergé d'Afrique la doctrine monophysite et fait prévaloir son dogme. « Je n'ai pas de dogme personnel, répondit saint Maxime, j'ai le dogme de l'Église universelle; ce dogme n'a pas été innové par moi, pour que vous puissiez m'en attribuer la paternité. » Ainsi, grâce à saint Maxime, Victor et le clergé de Carthage purent rejeter hors du diocèse d'Afrique l'hérésie monothéliste, et l'église de Carthage devint, dès lors, le boulevard de l'orthodoxie dans cette partie de l'empire byzantin. Le clergé romain, par reconnaissance, éleva Victor au siège épiscopal de Carthage, et le pape saint Martin loua le nouveau primat d'Afrique du zèle qu'il avait déployé pour la défense de l'orthodoxie, malgré la volonté formelle d'Héraclius en sens contraire.

Quoi qu'il en soit, si le monothélisme ne se propagea pas en Afrique, il n'en fut pas de même pour le monophysisme, qui se répandit comme un éclair depuis l'Égypte jusqu'à la Tripolitaine. S'il ne pénétra pas dans le territoire de Carthage, il est fort probable que, par le sud, il dut envahir la Numidie et la Maurétanie sétifienne, où il laissa des traces encore existantes. Ces adeptes de la doctrine eutychéenne, comme autrefois les donatistes, avaient la haine du pouvoir impérial qui les asservissait. Nous allons voir combien cette secte fut funeste pour le christianisme en général et pour l'orthodoxie en particulier.

Nous sommes en 622; Héraclius était alors à Emesse, où il combattait avec toute l'ardeur d'un guerrier consommé les armées nombreuses de Chosroës, roi des Perses, lorsqu'on vint lui annoncer qu'une ambassade venant du fond de l'Arabie désirait lui être présentée; Héraclius accorda l'audience. Les ambassadeurs étaient porteurs d'une lettre émanant d'un novateur qui avait fait son apparition dans le Hedjaz et s'était proclamé prophète de Dieu pour établir, disait-il, sur la terre la vraie foi. La lettre invitait l'empereur à embrasser sa doctrine. Héraclius interrogea longuement les envoyés de ce novateur, qui s'appelait Mohammed: ils lui parlèrent de Moïse, de Jésus fils de Marie, de David, de Salomon. Dans leur récit, il y avait un mélange de judaïsme et de christianisme qui fit supposer à l'empereur et à son entourage qu'il s'agissait d'une nouvelle et dangereuse hérésie à combattre. Mais, au fond, on se réjouit, considérant que, quelle qu'elle fût, elle arracherait les Arabes au paga-

nisme pour les rapprocher des dogmes de la religion chrétienne. La réception honorable qui avait été faite par l'empereur aux envoyés du nouveau prophète leur fit croire qu'il s'était converti à l'islamisme, et c'est avec cette impression, disent les écrivains arabes, qu'ils rentrèrent à Médine pour rendre compte du résultat de leur mission à Mahomet.

Presque en même temps un autre mandataire était envoyé en Égypte avec mission de s'aboucher confidentiellement avec le cheikh des Coptes et de l'inviter, lui aussi, à se convertir à l'islam. Ce cheikh, qui s'appelait El Makaouakaï Djarih ebn Matta, accueillit mieux encore l'envoyé de Mahomet. Il était jacobite, attaché aux erreurs d'Eutychès et haïssait mortellement les grecs orthodoxes. Ce fut probablement le fanatisme religieux qui le porta à répondre au prophète par une lettre flatteuse dans laquelle, sans lui contester sa mission divine, il lui demandait du temps pour réfléchir. Suivant le *Sirat-er-Raçoul*, d'Aboulféda, il aurait accompagné sa réponse de riches présents pour le novateur, parmi lesquels deux jeunes filles de noble famille libyenne, dont une, appelée Marie la Copte, devint la concubine du prophète. C'est grâce à cette alliance que la conquête future de l'Égypte et de la Libye fut préparée de longue main. Fidèle au principe de tous les Libyens, qui dès l'époque la plus reculée leur avait fait accueillir avec bienveillance toutes les révolutions, ce sera ce même Makaouakaï qui ouvrira plus tard les portes de l'Égypte aux premières hordes arabes, pour les faire marcher en triomphateurs partout où s'étendait son influence morale, sans rencontrer nulle part une résistance sérieuse.

Les ambassadeurs envoyés à Héraclius et au chef des Coptes n'étaient pas encore de retour à Médine que l'Arabie était en feu. Un peuple enthousiaste s'était levé à la voix de Mahomet, et allait saper jusque dans ses fondements le pays des hérésies pour en effacer jusqu'au nom. Sa doctrine était simple : pour y adhérer, il n'y avait qu'à prononcer la formule consacrée, qui restera le symbole de l'islam : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. » Le fondateur de la nouvelle religion, respectueux des quelques usages consacrés chez les Arabes, conservait la circoncision et le pèlerinage à La Mecque. Pour couper court le chemin aux hérésies sur la nature du Christ, il rejetait absolument toute allusion à la Trinité, qu'il considérait comme contraire au principe de l'unité de Dieu. À l'exemple de plusieurs sectes chrétiennes, et notamment du nestorianisme, il s'élevait contre le titre de Mère de Dieu (Θεοτόκος) donné à la vierge Marie, mais il la plaçait, avec la sœur de Moïse, sa propre femme Aïscha et sa fille Fatma, parmi les quatre femmes parfaites. Quant au Christ, il lui reconnaissait une naissance mystérieuse et surnaturelle, mais il lui refusait la divinité. Il est le Verbe envoyé par Dieu dans le

sein de Marie et procédant de lui. Sinon Dieu, il est l'apôtre de Dieu. Quant à lui, il se présentait comme devant ramener les juifs et les chrétiens dans la voie dont ils s'étaient écartés. Il est le Paraclet des Ecritures et le dernier des Apôtres de Dieu.

Telle est, en peu de mots, la doctrine enseignée par le novateur qui venait de faire son apparition à La Mecque. Mais n'anticipons pas sur les développements futurs de cette religion en Afrique. Nous y reviendrons si le temps nous permet, comme nous l'avons dit, de raconter un jour l'histoire du christianisme dans cette contrée à travers l'islam.

Nous avons conduit l'histoire du christianisme dans le nord de l'Afrique jusqu'à l'apparition de Mahomet. Notre théorie, comme on le voit, a l'avantage de rendre saillant le tort que les schismes et les hérésies ont fait au christianisme, au moment où il avait besoin de toute son énergie, de toute son unité pour réagir contre la nouvelle religion qui venait de naître au cœur de l'Arabie.

On a présenté l'apparition de l'islam comme un événement imprévu. Il n'en est rien. L'islam est la continuation et le zénith de la grande lutte engagée par les schismes et les hérésies contre l'orthodoxie du christianisme; s'il n'avait pas trouvé le terrain préparé à son éclosion, il aurait avorté comme toutes les hérésies. Pour secouer le catholicisme, il fallait plus que les faibles brèches des mille pointes qui cherchèrent à l'ébranler: il fallait une avalanche balayant tout. Le sabre d'une main, le Coran de l'autre, l'islam fut cette avalanche.

L'avalanche passe, la neige se dissout et va se perdre dans l'océan des erreurs en charriant avec elle toutes les hérésies; mais le roc reste. Ce roc, c'est la papauté, car elle personnifie la vigilance du pasteur pour l'intégrité de son troupeau.

Où est aujourd'hui cette Eglise d'Orient qui vit autrefois éclore de son sein tant d'illustres pontifes, tels que saint Grégoire de Naziance, saint Jean Chrysostome, saint Ephrem, saint Basile, saint Athanase? Pour son malheur, elle restera encore longtemps entre les mains de souverains despotes qui lui imposeront les schismes et les hérésies; puis, au milieu des vaines querelles des moines, réduite à un état complet de faiblesse et d'ignominie, elle ira s'engloutir dans le grand gouffre de l'islam.

Pour en revenir aux causes qui déterminèrent la chute du christianisme en Afrique, tout semble indiquer que la décadence commença à partir de la mort de Justinien. Lui disparu, les empereurs grecs d'Orient sont tour à tour élevés au pouvoir au gré du caprice des femmes ou d'une soldatesque indisciplinée. Quel triste spectacle que celui du Bas-Empire, dans cette agitation incessante qui abaisse et élève les empereurs dans des révolutions de palais!

Voici d'abord Justin II. Pendant un règne de trois ans, il se livre aux débauches et aux cruautés et abandonne les rênes du gouvernement à Sophie, son épouse. Celle-ci en profite pour élever au pouvoir Tibère le Thrace, simple capitaine des gardes du palais qu'elle espère épouser. Le nouvel empereur passe les quatre années de son règne dans des guerres interminables contre les Perses et les Avars, sans se soucier de l'administration de son vaste empire. Après lui viennent Maurice, Phocas, Héraclius, Constant II et Constantin Pogonat : c'est sous ce dernier que la domination byzantine prit définitivement fin en Afrique. L'élévation au pouvoir de tous ces empereurs n'est qu'une suite continuelle de crimes et d'assassinats. Maurice est arraché du trône de Byzance par Phocas, simple exarque des centurions du palais, qui le fait périr après avoir massacré ses cinq enfants sous ses yeux. Phocas est, à son tour, décapité par Héraclius sur le tillac de son vaisseau, dans une révolte navale. Constant assassine son frère, et pour fuir son ombre, qui le poursuit partout, se réfugie en Sicile. Ses rapines l'ayant rendu odieux aux Siciliens, qui l'avaient accueilli avec enthousiasme, il est tué dans un bain par un de ses officiers.

A la faveur de ces révolutions constantes, l'anarchie est partout. D'un côté, le clergé a les coudées larges et en profite pour réveiller les vieilles querelles des dogmes et des préséances. Les prélats arrachent à la faiblesse royale des ordres d'exil contre les patriarches, pour s'emparer des sièges vacants aux riches dotations. Le chef de l'État étant le plus souvent absent de Constantinople, un souffle d'iniquité pénètre les hautes classes dirigeantes, qui administrent le pays sans contrôle et le spolient. La rapine et les déprédations arbitraires s'accroissant davantage aux extrêmes frontières de l'empire et surtout en Afrique, la dislocation est partout. Dans ce milieu, l'ordre moral de la société est partout troublé. Le désordre étant général, on voit que le monde a besoin d'unité : il est avide de trouver une volonté ferme, quelle qu'elle soit, qui le pousse et le mène, dût-il, ce pouvoir, se résumer par la dictature ou l'entraîner à l'abjuration de ses principes religieux. Dans cet état d'âme, les catholiques de l'Afrique et de la Sicile, exaspérés, déléguèrent des députations au kalife Moawiah, qui se trouvait alors à Damas, pour le prier d'intervenir et de prendre possession de l'Afrique entière. C'est dans cette situation que se développa l'islam, dont la doctrine consistait, comme nous avons dit, à faire table rase des dogmes de l'Église, pour proclamer l'unité absolue de Dieu. Sa mission se montra dans des circonstances si propices que son fondateur, aussi bien que les premiers kalifes, n'eurent qu'à vouloir pour entraîner les masses et se faire partout obéir. Aussi, lorsque l'islam attribue à la trempée de son glaive l'abaissement du christianisme, il se trompe. Le succès d'une doctrine

autoritaire ne se développe que d'après les besoins de la génération, pour s'engloutir ensuite dans ses propres ruines lorsque les circonstances ont cessé de dominer. N'eussent été ces circonstances favorables, et si les chrétiens avaient été mus par une même pensée d'unité et de solidarité religieuse dans la défense de leur culte, il est certain que l'islam aurait avorté, dès son débordement hors la péninsule arabique.

Qu'on jette un instant un regard vers l'Europe occidentale : quel contraste ! La chrétienté, en présence du cataclysme qui la menace par l'Espagne, se groupe autour de la papauté, car elle sent qu'une autorité puissante et unique peut seule la sauver. Le pouvoir papal fut le port de salut de la chrétienté latine et germanique. C'est lui qui arma le bras de Charles Martel et de la féodalité médisévale. C'est lui qui prépara la grandeur de Charlemagne et la fondation de l'empire franc d'Occident. Une fois l'équilibre établi entre les forces chrétiennes et les forces islamiques, la papauté pourra sans crainte rêver à la libération du Saint-Sépulcre.

Passant à un autre ordre d'idées, il nous faut déclarer que nous ne pouvons nous empêcher de sourire lorsque nous entendons autour de nous quelques idéologues rêver, par l'expansion de l'enseignement, d'arriver à convertir aux idées européennes les indigènes de l'Afrique, si réfractaires à toute assimilation. Ce qui les distingue, eux et les Européens, c'est le sang ; ils ont un instinct de race que nulle tentative n'est apte à effacer. Qu'on jette un regard rétrospectif sur le passé religieux que nous avons narré, on constatera que les Romains tentèrent souvent la fusion sans y parvenir. Que de fois les évêques latins n'invitèrent-ils pas les évêques africains à l'union et que de fois n'échouèrent-ils pas ! Parmi les Africains latinisés, il y eut des théologiens distingués, des poètes, des prosateurs, des philosophes même. Parcourez leurs écrits, vous y verrez la mentalité africaine percer à chaque page. C'est un fouillis de dogmes disparates où la casuistique domine. En philosophie, ils sont tantôt stoïciens, tantôt néoplatoniciens. Dans d'autres traités, les formules magiques, l'astrologie, la croyance aux enchantements fourmillent. Ils feront des gloses sur les gloses, des commentaires sur les commentaires, mais ne seront jamais créateurs.

D'autres rêveurs ont attribué au Coran et au maraboutisme la cause constante de cette hostilité des Africains contre les Européens. C'est encore une erreur. Le Coran n'a pris racine dans cette contrée que parce que ses principes étaient conformes à la mentalité des Africains, probablement d'origine orientale. Avant que le Coran naisse, n'avons-nous pas vu les mêmes pensées égoïstes et fanatiques dominer chez eux ? Les cathacres, les donatistes, les circoncellions, qui ternirent la pureté du christianisme, ne furent-ils pas les précurseurs

des musulmans ? La haine contre l'élément arien n'a-t-elle pas toujours dominé en eux ? La croix, qui fut un moment le symbole commun entre Africains et Européens, a pu un instant les unir dans une même foi, mais le sang maure est resté toujours bouillant et la haine de race permanente. Novat, Donat et tout cet amas d'hérésiarques qui soulevèrent les masses en prêchant la haine contre le catholicisme romain ne furent que les marabouts de la période antéislamique.

Telle étant la mentalité de ce peuple, le mal aurait-il été sans remède pour le développement des races européennes dans ce pays avant l'apparition de l'islam ? Non, le remède existait, mais il était unique : le refoulement. Non pas le refoulement brutal à la façon des anciens peuples de l'Orient, où les races se superposaient aux races en chassant loin du territoire les peuples vaincus, mais le refoulement pacifique et progressif que les races supérieures savent, seules, effectuer par leur système de colonisation. Si les Romains et les Byzantins ne surent l'opérer, se contentant tout simplement de la latinisation ou de l'hellénisation artificielle de cette contrée, ce fut une faute. Leur œuvre, avec le temps, a disparu, et l'élément africain a su reprendre le dessus.

Quant aux Arabes et aux Africains, leur fusion fut plus facile, leurs instincts étant les mêmes. Cependant, il y aurait une intéressante étude à faire pour savoir si ce furent les premiers qui gouvernèrent l'Afrique en imposant le croissant, ou bien si, sous le même symbole, ils ne se laissèrent point gouverner par les Africains intranquillants.

Un jour, peut-être, nous entreprendrons cette étude.

NOS ÉMIGRANTS SICILIENS CHEZ EUX

D'après Leopoldo FRANCHETTI et Sidney SONNINO

par V. GERMAIN

Les lecteurs de la *Revue Tunisienne* trouveront dans les lignes qui suivent un tableau fidèle de la vie sicilienne. Deux patriotes italiens, dont l'un devint un ministre éminent, font une enquête approfondie sur la Sicile, sur la vie de ses habitants, sur la conception qu'ils ont des règles qui doivent régir la société, sur les plaies qui rendent le travail infécond dans cette île qui devrait être une des plus belles et des plus riches provinces de l'Italie.

A cette époque (je parle d'il y a vingt-cinq ans) la Mafia était si puissante qu'elle faisait disparaître tout ce qui l'attaquait ; les publications n'étaient point épargnées et il m'est rapporté que l'ouvrage⁽¹⁾ dont je traduis les principaux passages disparut immédiatement de la circulation. Un de nos compatriotes,⁽²⁾ à Rome, en retrouva l'année dernière un exemplaire. Nous devons l'en féliciter, si cet ouvrage, écrit avec une autorité indiscutable, peut nous apprendre à mieux connaître cette population sicilienne qui nous frôle tous les jours et qui menace de nous envahir.

Le procès Palizzolo, se déroulant, nous permettra, mieux que les journaux de Sicile, de faire un rapprochement entre les deux époques, et de constater que la vie sicilienne n'a guère changé, malgré les préoccupations constantes du gouvernement italien.

En débarquant à Palerme, l'étranger est charmé par le paysage grandiose qui l'environne; les jardins d'orangers cultivés à la perfection dans la «Conca d'oro», l'hospitalité des habitants le frappent d'étonnement. Mais s'il s'arrête, s'il ouvre quelques journaux, s'il prête l'oreille aux conversations, s'il interroge lui-même, il sent peu à peu que tout se transforme autour de lui : les couleurs changent, l'aspect de chaque chose se modifie. Il entend raconter qu'à tel endroit le gardien d'un jardin a été tué d'un coup de fusil parti de derrière un mur, parce que le propriétaire du jardin l'avait engagé au

(1) *La Sicilia nel 1876: Libro primo: Condizioni politiche o amministrative*, per Leopoldo FRANCHETTI; *Libro secondo: I contadini in Sicilia*, per Sidney SONNINO; tipografia C, Barbera, Firenze, 1877.

(2) M. S. Gounot, ingénieur, ancien directeur de la Société française des soufres de Sicile, dont la famille est venue habiter Tunis, ne put que difficilement se procurer cet ouvrage; il l'adressa à notre collègue M. E. Dumont, qui avait visité la Sicile pour étudier la question sicilienne.

lieu d'un autre, proposé par certaines personnes qui s'étaient chargées de distribuer les emplois dans les domaines privés et de choisir les personnes à qui ils seraient loués. Un peu plus loin, on apprend qu'un propriétaire, qui voulait louer ses jardins sans subir l'intervention de personne, a senti passer une balle à une main au-dessus de sa tête en signe d'avertissement bienveillant, après quoi il s'est soumis. Et ailleurs, l'histoire d'un jeune homme qui, dans les environs de Palerme, avait eu l'abnégation de se vouer à la fondation d'asiles pour enfants, reçut un coup de fusil. Ce n'était ni par vendetta ni par méchanceté, mais bien parce que certaines personnes, qui dominent la plèbe en ces régions, craignaient qu'en soulageant ainsi la classe des malheureux, ce jeune homme n'acquiesce sur les populations un peu de cette influence qu'ils voulaient absolument et exclusivement garder pour eux-mêmes. Les actes de violence et les homicides prennent les formes les plus extraordinaires. On raconte qu'un ex-religieux, qui avait pris dans la région la direction des délits et des crimes, allait ensuite porter les secours de la religion à des individus qu'il avait fait frapper. Après un certain nombre de telles histoires, il vous semble que de toutes ces fleurs d'orangers et de citronniers commence à émaner une odeur de cadavre. Les auteurs de ces crimes ont-ils été poursuivis et condamnés ? Très rarement, et si parfois quelque délinquant a été arrêté, il a été le plus souvent remis en liberté faute de preuves, parce qu'on n'a pu trouver aucun témoin à charge.

Quelles sont les causes de cette incroyable puissance chez quelques individus ? Où est la force qui assure l'impunité à leurs crimes ? Si l'on demande si ces malfaiteurs sont constitués en associations, s'ils ont des statuts, s'il y a des peines pour punir les traitres, tous les interrogés répondent qu'ils l'ignorent ou qu'ils ne le croient pas ; le pays, disent-ils, n'est pas dominé par une secte de malfaiteurs ; il n'y a rien de mystérieux dans ces délits ; le plus grand nombre de leurs auteurs est composé, il est vrai, d'accusés qui se soustraient aux recherches de la justice, mais la justice est seule à ne pas savoir où ils se trouvent. Pourtant, nul n'ignore que telle personne aisée, propriétaire louant ses vergers et parfois encore conseiller ou maire de sa commune, a acquis et accroît son patrimoine en « s'ingérant » dans les affaires des particuliers, en y imposant sa volonté et en faisant tuer celui qui ne veut pas se soumettre ; ou bien encore, que tel autre personnage qui va se promenant tranquillement sur la route a plus d'un homicide sur la conscience. La violence va s'exerçant ouvertement, tranquillement, régulièrement ; c'est la marche normale des choses ; elle ne demande ni effort, ni arrangement, ni organisation spéciale, car entre celui qui ordonne un délit et celui qui l'exécute, il n'apparaît le plus souvent aucune trace de relations suivies,

réglées à l'avance par des règles précises. Ce sont des personnes qui ayant un crime à commettre, et trouvant sous la main les instruments pour arriver à leur fin, en font usage. On ne peut, également, croire à l'existence de sociétés en observant les relations plus ou moins déterminées par lesquelles sont unis entre eux et avec certains impresarii d'homicides les nombreux individus qui composent la classe des délinquants recherchés par la justice et les malandrins de toute espèce qui peuplent plus spécialement les campagnes, les villages et les villes de la province de Palerme. Entre ces individus, les relations sont déterminées et réglées par similitude d'intérêt et de condition, et il n'est pas besoin de règles formulées à l'avance. Il est vrai, d'autre part, que ceux qui se chargent de la perpétration des crimes suivent certaines règles dans le choix des personnes de qui ils acceptent les offres, et s'assurent que la position sociale, le caractère, les précédents de leur mandant peuvent donner une garantie absolue. Ils veulent être assurés que le lien qui, du délit fait en commun, naîtra entre mandant et mandataire ne sera pas exclusivement à l'avantage du premier, et que le dommage ne sera pas, non plus, exclusivement à la charge du second. Mais ces manières de faire et ces mutuelles garanties naissent de la nature même des choses et non de conventions ou statuts précédemment établis.

Association pour l'exercice du brigandage

Pourtant, les associations régulièrement constituées avec statuts, règles pour l'admission, sanctions pénales, etc., destinées à employer la violence pour la recherche de gains illicites, sont assez nombreuses. Il est impossible d'en connaître le nombre et le but. Les deux premières découvertes par le gouvernement italien furent la *Société des Moulins* et la *Posa*.

La première fut fondée avec un but apparemment légal, sous forme d'association parmi les meuniers pour le recouvrement et le paiement de l'impôt sur la mouture, car cet impôt, avant que fussent introduits les compteurs mécaniques, se percevait par certifications. Le but réel était de tenir très élevé le prix de la mouture au moyen d'un monopole obtenu par la violence. Les sociétaires déclaraient quel était leur gain moyen avant leur entrée dans la société, et ce gain leur était garanti. La société, se basant sur les intérêts de ses membres, décrétait la fermeture de tel ou tel autre moulin et passait aux meuniers condamnés au chômage l'équivalent de leur gain moyen. Les autres sociétaires payaient à la société une taxe proportionnelle à leur travail (environ 5 francs par *salma* ⁽¹⁾ de farine et 3

(1) La *salma* vaut 16 « *tumoli* » ; le « *tumolo* » vaut environ 18 litres.

francs par *salma* de semoule). Le produit de cette taxe servait en partie à indemniser les meuniers dont les moulins avaient été arrêtés par ordre de la société. Le restant semblait devoir être réparti entre les sociétaires, proportionnellement à leurs gains moyens. Les retardataires pour la taxe à payer étaient punis, comme avertissement, des *sfregi*, c'est-à-dire par la mort de leurs animaux, par l'incendie de leurs récoltes, etc. Quand l'avertissement des *sfregi* ne suffisait pas, ils étaient assassinés. Ceux que la société désirait compter parmi ses membres et qui s'y refusaient étaient traités de la même manière.

Un groupe de boulangers qui venait de traiter un important achat de farine provenant d'un moulin à vapeur à un prix inférieur à celui établi par la société, se dédit pour ne pas se heurter contre cette société.

La société *la Posa*, entre garçons meuniers et charretiers, avait pour but le secours mutuel. Le sociétaire payait tant par mesure de farine produite ou tant par mesure transportée, selon la profession. Il était défendu aux sociétaires de se faire une concurrence réciproque. Le chef désignait qui devait travailler ou se reposer. Avec le produit des cotisations on indemnisait les non occupés et on secourait les vieillards et les infirmes. Les meuniers devaient employer les membres de *la Posa* sous peine des *sfregi* et de mort. De plus, la société exigeait des courtiers, qui à Palerme sont aussi dépositaires, tant par mesure emmagasinée. Les courtiers se faisaient ensuite rembourser par les déposants.

Chacune de ces sociétés était entre les mains d'un puissant chef mafia qui abusait de sa puissance pour commettre toute espèce de brigandages. Il employait spécialement les membres de la seconde société pour accomplir ses mauvais desseins contre les propriétaires de jardins qui n'acceptaient pas comme gardiens ou fermiers les individus qu'il avait proposés, et en général contre tous ceux qui prétendaient agir à leur façon dans les affaires où il lui plaisait de s'immiscer. Malgré la bonne installation de l'administration sociale, ses nombreux livres et registres, tous les bénéfices ne revenaient pas aux sociétaires : une bonne partie tombait dans les mains des brasseurs d'affaires qui, à Rome, soutenaient les intérêts de l'association, assuraient l'impunité à ses membres dans les ministères ou ailleurs.

Résignation générale

Tous ces brigandages sont racontés, par le plus grand nombre de Siciliens, sans colère. Souvent, dans les discours de ceux-là mêmes qui eurent le plus à souffrir, on sent apparaître une certaine sympathie pour ces malfaiteurs à qui ils doivent d'avoir perdu la moitié

de leurs revenus et même de ne pouvoir tenter, sous peine de mort, quelque nouvelle entreprise dans l'espoir d'acquérir une augmentation de richesse ou d'influence. A peine si, de temps en temps, on voit quelqu'un, impatient sous le joug, s'emporter devant son impuissance à le briser et surtout de se sentir seul à le secouer.

Caractère de la classe dominante

C'est la classe des privilégiés qui montre une si douce patience devant une bande de vulgaires malfaiteurs. Elle reconnaît en eux une force à respecter et voit un intérêt à en tenir compte dans les relations sociales. Cette classe, si jalouse en Europe de ses privilèges et de sa puissance, est le signe plus encore en Sicile que partout ailleurs de l'autorité et de la richesse. Là, elle est plus passionnément ambitieuse de puissance, plus intraitable dans les injures, plus âpre dans la lutte du pouvoir, de l'influence et du gain, plus implacable dans ses haines, plus féroce dans ses vengeances aussi bien envers ses pareils qu'envers cette lie qui semble être maîtresse absolue de tout et de tous dans les environs de Palerme. On raconte par exemple qu'un riche seigneur sicilien, passant en carrosse sur une route des environs de la ville, se vit tout à coup tirer douze ou quatorze coups de fusil de derrière un mur, et fut indemne par miracle. Les auteurs de cette tentative d'assassinat ne furent jamais découverts ; *pourtant, ils furent quelques mois après tous tués !...*

Les mêmes moyens énergiques et efficaces sont employés chaque fois qu'il y a en jeu un intérêt, une passion. L'histoire des haines héréditaires entre familles, de leurs rivalités, de leur lutte pour se disputer la toute-puissance dans leur localité, fournirait des arguments à une bibliothèque de tragédies.

Peu de temps après cette tentative, éclata dans un village des environs de Palerme une espèce de guerre civile entre les deux partis des deux familles qui se disputaient l'autorité. La mort d'un des membres d'un parti était promptement vengée par l'assassinat d'un des membres du parti adverse. En un an, il y eut trente-cinq homicides.

Importance de la violence dans les relations sociales

Il serait difficile d'exagérer l'importance du rôle que jouent les *sfregi*, les coups de fusil et surtout la crainte des coups de fusil dans les relations de tous genres entre Palermitains. Par ce moyen, on se venge de l'injure à laquelle on ne peut répondre par une provocation en duel ; par les *sfregi*, on éloigne les concurrents redoutables dans les adjudications publiques, on protège les amis et les adhérents ; par eux encore, les plus énergiques et les plus habiles s'assurent dans toutes les affaires publiques et privées une domination

absolue, qui n'a pour limites que la violence des astucieux de leur espèce.

La violence n'est pas le seul moyen employé pour jouir d'une domination tyrannique. A Palerme comme dans bien d'autres pays, les articles du Code sont un instrument excellent pour arriver à cet effet.

Quand il existe de semblables relations sociales à main armée, celui qui veut jouir d'une certaine influence ou même celui qui veut simplement que son honneur et ses biens soient respectés est obligé d'avoir à ses ordres une force armée d'une certaine importance et surtout de *faire savoir* qu'il l'a. Ainsi, on entend raconter que telle personne influente en politique ou dans les administrations régionales a à son service tel ou tel autre « chef mafia » de Palerme ou d'un pays voisin, et par son intermédiaire toute cette population de désœuvrés par métier ou par occasion qui infeste la ville et ses environs; ce qui signifie qu'il pourra utiliser à son profit la terreur qu'inspire cette populace, qu'il pourra employer les moyens qu'elle emploie pour répandre la terreur, qu'il aidera et protégera les agissants.

Les factions et leurs moyens d'action

De cette façon se forment de puissantes associations en vue de gains illicites, qui s'insinuent et s'imposent dans toutes les affaires publiques et privées. Personne n'osera offrir une mise à prix pour un fonds qu'un des adhérents à ces sociétés a l'intention d'acheter. Dans toutes les administrations civiles ou religieuses, elles règlent en grande partie le choix des administrateurs, disposent à leur volonté du patrimoine et des revenus. En somme, ces malfaiteurs sont les patrons absolus et incontrôlés de tout dans le champ qu'ils se sont réservé, jusqu'à ce qu'ils rencontrent quelque autre coalition non moins forte qui vienne leur disputer la prédominance.

Naissent alors la haine, la rivalité entre individus, entre familles; il en résulte des offenses, des vengeances, des ruses et des intimidations de tous genres pour arriver au but que chacun se propose. Chaque faction choisit son drapeau dans l'arsenal bien déterminé des questions employées pour diviser les partis dans l'Europe civilisée. Ils prennent les noms des partis politiques, administratifs ou religieux, peu importe, car il ne s'agit que du nom.

Chaque parti cherche à se renforcer en étendant ses alliances dans la réserve inépuisable des violents, des poursuivis par la justice, des malfaiteurs et des assassins. Pour s'assurer la fidélité des anciens adhérents, et pour en attirer de nouveaux, il cherche à se donner un renom de force et d'influence et à montrer que tous ses clients, dans leurs affaires ou pour leurs besoins, sont assurés

d'une aide et d'une protection jamais refusées et toujours efficaces. Ainsi, le chef de parti à sa tyrannie propre, ajoute le brigandage fait pour le compte de ses clients; il ressent les injures qu'ils ont reçues, partage leurs ressentiments et se charge de la vengeance. Le champ de haine va s'élargissant à l'infini; les derniers membres comme les premiers s'irritent à l'excès, et les adversaires vont se chercher dans tous les coins de l'île: la guerre, commencée par les ruses, les guet-apens, se transforme parfois en vraies escarmouches. Ainsi, un beau matin, les Palermitains furent épouvantés et non surpris de voir sur une des places les plus fréquentées de la ville cinq ou six sicaires d'un village distant de plus de 30 kilomètres décharger une salve de coups de revolver sur un individu du parti adverse.

Autorité publique

Tout ceci se passe dans la ville ou les environs, et il n'y a ni révolution, ni guerre, ni cataclysme. Les gens se promènent tranquillement dans les rues ou vaquent à leurs affaires: celui qui regarde autour de lui voit le blason de l'Italie sur les portes des palais de justice; dans les rues, les gardiens de la paix et les carabinieri qui circulent, des patrouilles et des troupes nombreuses qui expectent sur tous les chemins. Le préfet est à son poste, les lois qui qualifient ces faits de délits sont les mêmes que sur le continent; mais, pour prévenir les délits, pour les punir, pour maintenir l'ordre et l'obéissance aux lois, la police, la magistrature, l'autorité publique, en somme, a besoin de dénonciations, de témoignages, de verdict, c'est-à-dire de la coopération des citoyens.

Son isolement moral

L'Administration du gouvernement semble ici être campée au milieu d'une société qui a toute son organisation fondée sur la présomption que l'autorité publique n'existe pas. Tous les actes ayant pour but la prédominance trouvent en dehors de l'autorité les moyens de se défendre. Les intérêts communs représentés par l'autorité sont vaincus avant de combattre, la loi devenant par le fait excluse. Les pouvoirs et les influences de ces associations sont plus efficaces pour leur développement que l'autorité publique ne l'est à les combattre.

La crainte de la sanction connue de tous contre qui fait une dénonciation, porte un témoignage ou intente un procès contre un affilié quelconque aux actes de brigandage est plus efficace que la crainte de la sanction pénale contre qui refuse d'aider la justice en cas de délit; plus efficace encore que le dommage matériel de celui qui subit une agression sans la repousser par les moyens que fournit

la loi. Dans une société ainsi constituée, il n'y a naturellement place que pour celui qui a des dents et des griffes pour se défendre. En réalité, le plus grand nombre d'individus de chaque classe et de chaque rang en souffre, mais le plus souvent il ne s'en rend pas compte.

De ce que l'opinion publique est informée de ce système social extra légal, la masse de la population l'admet, reconnaît et justifie l'existence de ces forces, qui ailleurs seraient jugées illégitimes, et les moyens qu'elles emploient pour opprimer leurs semblables, si bien que celui qui veut se mettre du côté de la loi doit craindre non seulement la vengeance, mais encore *la désapprobation du public, c'est-à-dire le déshonneur.*

L'autorité morale des oppresseurs prévaut sur l'autorité du gouvernement

Les délits se commettent ainsi, sans que l'autorité publique puisse en connaître les auteurs. Tout le monde les connaît, sait où ils sont, ce qu'ils font et ce qu'ils feront, et personne ne les dénonce, personne ne porte un témoignage, pas même l'offensé; s'il est fort et hardi, il attend sa vengeance; sinon, il se résigne. S'il arrive que la police, immédiatement après un délit, à force de recherches et d'activité, découvre quelque trace, obtienne quelque dénonciation ou découvre quelques indices, tout s'évanouit au début du procès: les témoins nient ce qu'ils ont dit, les accusateurs se rétractent; alors, en face de l'évidence et de la conviction générale qui indiquent le coupable, la loi est impuissante à punir.

Dans les relations d'intérêts privés, l'opprimé n'ose pas invoquer la loi contre l'oppresser, qui pourtant en fait quelquefois usage pour l'utiliser à ses fins, s'emparer des administrations publiques et en faire ses instruments d'oppression.

Impuissance de l'autorité publique à réprimer les abus.

L'autorité publique voit ces désordres, connaît les coupables et se sent impuissante à réprimer les premiers comme à punir ces derniers. Comme une armée en pays ennemi, elle est contrainte à la défiance. Si quelque individu du pays s'approche d'elle et semble vouloir l'aider, plus que jamais elle a raison de craindre d'être engagée d'une façon ou d'une autre à trahir l'intérêt public. Les fins arguments ne manquent pas pour lui montrer comme étant l'intérêt général ce qui est l'intérêt d'un individu ou d'une coterie, et l'individu écouté saura utiliser au profit de ses mandants les forces et les moyens que l'autorité publique tire de son institution. Un fonctionnaire qui prend son rôle au sérieux et cherche de bonne foi, sans

s'occuper d'autre chose, à faire prévaloir l'intérêt général ordonne-t-il des mesures sages, vraiment utiles, et a-t-il lésé, même à son insu, quelque puissant intérêt particulier, il voit tout à coup surgir devant lui une tempête de protestations publiques, nées on ne sait comment, venues on ne sait d'où. De toutes parts on brandit au-dessus de sa tête les vieux glaives de la phraséologie libérale, les droits sacrés du citoyen, les immortels principes !... A ses mesures sont données les interprétations les plus absurdes et sont attribués les motifs les plus odieux ; il sent rouler sur lui une avalanche d'accusations des plus ridicules et des plus invraisemblables ; il entend critiquer et condamner de la même manière par les mêmes personnes ses erreurs comme ses mesures les plus justes et les plus louables.

Plongée au milieu d'une conjuration universelle de silence et de mensonge, trouvant des opposants ou des adversaires dans ceux que la loi lui impose comme alliés et coopérateurs, sentant les armes qu'on lui a données se briser dans ses mains et le terrain lui manquer sous les pieds, l'autorité publique cherche autour d'elle quelque soutien, se raccroche au premier venu et fait usage des mesures arbitraires que lui autorise la loi et ne demande plus qu'à elles son salut. Ainsi, l'application la plus étendue et la plus diverse est donnée à son autorité et en tournant et retournant la loi on cherche à découvrir un nouveau mode de l'appliquer. Si ce mode n'est pas découvert, on passe à l'arbitraire pur et simple ; mais ce remède désespéré ne fait qu'accroître les maux : la triste expérience en fut faite sous l'autorité militaire, de 1860 à 1874.

L'envoyé du gouvernement, muni des pouvoirs les plus étendus, ne trouva aucune aide chez ses subordonnés, mais de puissantes associations qui, pour l'honneur de lui être utiles, lui offraient des renseignements les plus infimes sur les conditions des habitants.

.....
Il fut pour ainsi dire fatalement porté à s'appuyer sur la seule force qu'il trouva à ses côtés ; il reprit les traditions jamais interrompues du gouvernement bourbonique, et permit aux malandrins de s'enrôler dans la force armée du gouvernement, leur donna l'uniforme et leur ouvrit les portes des bureaux de la sûreté publique ; il laissa les administrations locales tomber au pouvoir des personnes influentes qui lui donnaient leur appui.

L'administration, par son ignorance des conditions locales et par l'impuissance qui en dérive, se trouva en face de ces coteries à qui elle avait remis des armes et qu'elle avait revêtues de son autorité.

On vit alors le brigandage, payé par le gouvernement, assumer, pour ainsi dire, l'entreprise d'assassiner les individus qui n'étaient pas avec eux ou qui ne voulaient pas s'unir à eux pour partager les bénéfices de leurs crimes ; on vit des hommes vêtus de l'uniforme

officiel assassiner pour leur compte propre et les représentants du gouvernement obligés de fermer les yeux sur de si horribles méfaits.

Ces monstruosité furent connues en Europe et on envoya d'autres hommes, qui commencèrent par épurer le personnel administratif, et n'eurent comme acte arbitraire en leur pouvoir que l'avertissement et le domicile forcé.

Une personne soupçonnée est admonestée et avertie ; puis, des agents la surveillent, et si ses relations continuent à montrer qu'elle mérite d'être surveillée, elle est condamnée au domicile forcé, c'est-à-dire condamnée à la relégation ou à l'emprisonnement dans un îlot de la Méditerranée. Le préfet peut la faire condamner à deux ans si elle n'a reçu qu'un avertissement et à cinq ans si elle en a reçu deux. Après cela, le soupçonné peut être exilé pour toujours, parce qu'à son retour un nouvel avertissement peut bientôt être suivi d'une nouvelle condamnation.

Il semble qu'un gouverneur qui a une arme si puissante entre les mains peut, selon l'usage qu'il en fait, ou dévaster une province ou lui rendre la sécurité et la prospérité. La catégorie de personnes à surveiller étant déterminée, il semble que si le gouvernement est bien servi, il n'y a pas de délit qui ne puisse pas être découvert et dont l'auteur ne soit reconnu. Mais la liste des nombreux surveillés se compose à Palerme comme dans les environs de la ville en grande partie de chapardeurs, de jeunes accusés, de cette plèbe souvent inoffensive qui dans tous les pays est portée à une vie irrégulière par la misère et la paresse ; gens plus ennuyeux que périlleux et qu'on rend pires par l'application de cette peine.

Si sur ces listes les délictueux vulgaires ne manquent pas, sont bien rares les noms des chefs mafia, des organisateurs d'agressions, des enrichis en s'imposant dans les affaires d'autrui et devenus souvent par la terreur qu'ils inspirent les maîtres absolus d'une commune entière. De même les noms de ces malfaiteurs tout-puissants des hautes classes qui sont la cause, le commencement et le fondement de ce vaste système de violences sanguinaires qui opprime le pays. Il y a comme une force invisible qui protège leurs personnes et règle leur influence sur le public et surtout sur l'autorité publique.

L'autorité peut être comparée à un homme qui, les yeux bandés, les oreilles bouchées, va trébuchant à la recherche des assassins que tout le monde, sauf lui, voit et connaît. Les moyens employés par l'autorité ou sont inefficaces, ou la trahissent. On voit par exemple les carabinieri fouillant les monts et les vallées, sous la pluie ou la neige, en quête d'un chef brigand qui hiverne tranquillement à Palerme, et pas toujours caché. Entre les bureaux de la sécurité publique et de la justice d'un côté, et le public de l'autre, il y a toujours un courant de relations continues et mystérieuses contre lesquelles est vain le

secret le plus rigoureux. Ainsi, des personnes désignées pour être frappées par un mandat d'arrêt en sont informées avant que le mandat soit signé, et la force qui va les chercher les trouve parties depuis trois ou quatre jours tout au plus.

Dans les prisons existe une communication continuelle entre les prisonniers et des individus du dehors. La force armée a de plus une ignorance absolue des lieux et de la langue. Les carabiniers et la troupe n'aboutissent souvent qu'à se faire assommer, et sans savoir par qui. On raconte que des brigands se font accompagner par des carabiniers comme de pacifiques voyageurs, qu'un fameux chef brigand passa une soirée à converser au café avec un officier qui ne le reconnut pas et qui reçut, peu de jours après, un paquet de bonbons avec les compliments du chef brigand lui-même.

Force de police indigène

Une force de police indigène ne serait pas exposée à de pareilles erreurs. Cette force existe, c'est celle des miliciens à cheval; mais elle tombe dans l'inconvénient opposé; les miliciens connaissent très bien, pour en avoir été les compagnons ou les complices, ceux qu'ils doivent poursuivre et arrêter. Recrutés en grande partie dans cette classe de désœuvrés et de malandrins qu'ils sont destinés à combattre, vivant au milieu de la population, dans les mêmes maisons, sans casernes, sans discipline militaire, rien ne les soustrait à l'influence locale. Ils sont sous l'uniforme ce qu'ils étaient avant, quand ils battaient la campagne, avec cette seule différence que l'arme qu'ils portent leur est fournie par le gouvernement.

L'unité de direction manque

Il est facile de voir combien seraient nécessaires l'énergie, la perspicacité et l'unité d'action chez l'autorité pour suppléer à l'ignorance des uns et à la perversité des autres. L'enquête du magistrat sera différente de celle de la police, et les résultats se contrediront. Les juges, fondement et pilier de tout le mécanisme destiné à la recherche et à la punition des délinquants, sont dans des conditions telles qu'ils semblent plutôt être les instruments des tout-puissants pressurant le peuple que les gardiens et les défenseurs de la loi.

Le cas est encore récent d'un prêteur et de son chancelier arrêtés pour faux en écriture publique, et celui d'un magistrat qui, au lieu d'aller sur le lieu du délit pour vérifier un assassinat, se fait apporter le cadavre à sa demeure. Si on remonte dans la hiérarchie judiciaire, on entend des récits tout aussi déconcertants. A Palerme, un juge, pour pouvoir s'adonner en toute sécurité aux plaisirs de la chasse, achetait la protection des malandrins en les protégeant, en intercédant

dant pour leur faire obtenir le permis de port d'armes, pour leur éviter l'avertissement ou pour obtenir du directeur des prisons toutes les faveurs possibles. Certainement, un cas de ce genre est exceptionnel, les magistrats intègres et incorruptibles ne manquent pas, mais ce qui est peu rassurant, c'est qu'un fait pareil ait pu se passer si longtemps. De plus il serait inutile de nier qu'une partie de la magistrature est trop facilement influencée par des passions qui, n'ayant rien de commun avec la corruption, n'en sont pas moins nuisibles au bon fonctionnement de la justice.

Le gouvernement central ne soutient pas ses fonctionnaires

Le préfet a donc à résister aux renseignements mensongers de celui qui cherche à se faire de l'autorité du gouvernement un instrument de force et d'oppression, il a à empêcher les désordres et les vols dans les administrations, les abus de pouvoir à rétablir, et à maintenir l'ordre. Et il ne peut même pas compter sur l'aide du gouvernement qui l'a nommé. Pourtant l'Italie, en s'annexant la Sicile, a assumé une grave responsabilité. Tout gouvernement a le devoir de rendre la paix aux populations, de leur faire connaître la loi et de sacrifier pour ce but tout intérêt de coterie. Mais nous voyons en premier lieu les ministres italiens de tous les partis donner les premiers l'exemple de ces transactions intéressées qui sont la ruine de la Sicile, reconnaître dans l'intérêt des élections politiques ces puissances locales qu'ils devraient chercher à détruire au lieu de traiter avec elles. Le préfet doit, pour obéir à ses supérieurs, les imiter et oublier ainsi le but de sa mission. La porte des intrigues étant ouverte, on voit à Rome l'influence du préfet combattue, et souvent victorieusement, par les personnes qu'il a mission de combattre; leurs rapports sont mieux écoutés que les siens; il ne peut plus agir efficacement et il se voit refuser les employés qu'il demande. Si, malgré tout, il arrive à quelque amélioration, même superficielle, un changement de ministère amènera bientôt au pouvoir des personnes qui sont en relations avec les individus que le préfet a dû s'aliéner pour faire son devoir. La réaction survient. Sous couleur de politique, les meilleurs employés sont sacrifiés aux haines personnelles, l'œuvre commencée est détruite et on retombe plus bas qu'on ne l'était. Mais, ce qui est pire encore, c'est que de plus en plus se confirme dans l'opinion publique la puissance indéracinable dans l'île et ailleurs de ces tyrans qui l'exploitent à leur profit.

Les provinces de l'île infestées de malfaiteurs

A mesure que la voie ferrée s'avance dans l'intérieur de l'île, les jardins, les vergers, les vignes, les olivettes se font de plus en plus rares, laissant entre eux des espaces toujours plus grands en prairies ou en céréales. Les habitations sont de moins en moins nombreuses; on rencontre encore quelques rares groupes d'oliviers au fond de la vallée, on découvre quelques maisons solitaires sur la pente d'une hauteur, puis commence le vaste désert de la campagne sicilienne, d'une monotone solitude qu'aucun arbre ne vient rompre. Aux arrêts du train on cherche la localité, le bourg dont on entend crier le nom, et on vous montre un groupe de maisons grisâtres perchées sur la cime d'une élévation lointaine; un sentier, rarement une route carrossable, qui serpente sur la pente d'une colline voisine, disparaît et reparait sur une autre colline, puis disparaît encore. Les environs de la station sont toujours déserts; on ne voit pas un paysan le long de la barrière, pas un voiturier qui attende les voyageurs, mais la voiture et le cheval de la poste et quelquefois une mule ou un cheval sellé pour emmener le patron. Le train repart et le voyageur est insensiblement envahi par le sentiment qu'éprouve celui qui se trouve au milieu de choses inconnues et mystérieuses; les vallons qui donnent sur la voie et puis qui tournent et se cachent l'un derrière l'autre semblent cacher des choses étranges et jamais vues. Le voyageur éprouve une espèce de mirage moral. Si pendant ce moment il a pour compagnon de voyage quelque propriétaire ou gros fermier, il peut entendre expliquer comment ces grands domaines que le train traverse sont donnés par les propriétaires ou par les gros fermiers qui les tiennent à gabelle, à cultiver par métayage ou par loyer ou de toute autre manière à toute une colonie de paysans dont les plus riches possèdent un âne, une mule et parfois une cabane. Il apprend aussi que ces paysans, après avoir travaillé leur champ, arrivent à l'automne sans avoir pu garder de leur récolte de quoi vivre pendant l'hiver, qu'ils doivent chercher chez le patron ou chez l'usurier un peu de grains pour vivre jusqu'à la moisson nouvelle, et qu'ils passent leur vie dans une continuelle alternative de travail et de dettes. En entendant parler ces propriétaires ou ces gros fermiers, maîtres de la terre, des bestiaux et très souvent des charrues, maîtres en fait de la vie des paysans puisqu'il est en leur pouvoir de les faire mourir de faim, l'esprit se reporte involontairement aux temps où les campagnes siciliennes étaient cultivées par des tourbes d'esclaves, aux horreurs des guerres serviles en Sicile sous la domination romaine.

Le train arrive, ou descend, toujours au milieu du désert: le bâtiment de la station, deux baraques, et rien autre. A cette station

aboutit une importante route carrossable parcourue par un service de voitures publiques. Pendant qu'on attelle et charge les diligences, trois cheveu-légers et un gendarme visitent les selles de leurs chevaux; une patrouille de bersaglieri arrive au pas accéléré et se met en ligne. Le nouveau débarqué regarde autour de lui et cherche si d'un autre côté ne vont pas déboucher d'autres troupes. Il commence à éprouver la vague impression d'être dans un pays en état de guerre. On part; les diligences sont escortées par les cavaliers; les bersaglieri prennent les raccourcis.... Il semble alors au voyageur que sur la contrée nue et monotone pèse le cauchemar d'une puissance mystérieuse et malfaisante contre laquelle il n'a aucune aide en dehors de lui-même et de ses compagnons venus avec lui d'outremer, et il se sent pris d'une subite tendresse pour la carabine qu'il porte en travers de sa selle.

Le sentier va serpentant sur la roche presque nue, parsemée de cailloux, et traverse parfois quelque torrent au fond duquel coule un misérable filet d'eau au milieu d'énormes blocs de pierre. Du sommet des hauteurs, l'œil qui regarde autour n'aperçoit que la solitude jusqu'à l'horizon. De temps en temps son regard est arrêté par une élévation avec quelques pieds de vigne, d'oliviers ou d'amandiers a utour d'une grande construction entourée d'autres très basses. C'est le centre de quelque *fief*.

Finalement, on voit sur la pente d'une colline quelques arbres, quelques maisonnettes éparses, et au sommet les premières maisons du pays, basses et noires, et la pointe du clocher. En haut de la côte se trouvent tout d'abord des monceaux de fumiers jetés sans soins par la pente, lavés et emportés à moitié par les pluies, puis une longue file de misérables cabanes. Des portes ouvertes on aperçoit à l'intérieur une chambre dégoûtante, souvent sans fenêtre, tanière commune de la famille du paysan et de ses animaux, s'il en a. Puis on entre dans la partie du pays habitée par des *civilisés*.

On éprouve vraiment une certaine curiosité à voir et à connaître sur le théâtre de leur puissance ces propriétaires et ces « gabelotti » desquels dépend l'existence de tant de milliers d'êtres humains. On s'attend à voir autour d'eux tout l'apparat de la puissance féodale, à trouver en eux cette sûreté qu'ont tous ceux qui montrent et qui possèdent une « force » ni combattue ni discutée. On s'attend à voir un ordre de choses bien différent de celui qu'on a vu à Palerme et dans ses environs. Il suffit de peu de temps pour être détrompé. On retrouve en province la même répartition des forces et les mêmes effets que dans la capitale. La seule différence entre elles réside dans les apparences extérieures, dans cette diversité qui par la nature des choses distingue un grand centre de population et d'intérêts d'un pays de province et des campagnes.

Puissance des brigands et des malfaiteurs

S'il ne manque pas aux seigneurs résidant en province l'apparat extérieur de la force manifestée par un nombre plus ou moins grand de *champions armés* destinés à la garde de leurs domaines ou de leur personne quand ils vont à la campagne, on découvre combien la réalité ressemble peu aux apparences dès qu'on se met à discourir sur le brigandage; et cela arrive facilement, car, dans l'intérieur de la Sicile, toute conversation qui suit sa pente naturelle tombe infailliblement sur ce sujet. Vers lui convergent tous les discours se rapportant aux intérêts ou aux conditions de l'île. L'argument toujours présent, toujours obsédant, s'impose à l'esprit.

Autour de ce sujet on entend les récits et les appréciations les plus étranges et les plus incroyables. Il est bien difficile d'exprimer la surprise qu'éprouve une personne ayant vécu dans d'autres conditions sociales, assistant aux relations régulières qui, dans les provinces infestées de malfaiteurs, ont lieu entre la population et l'infinité variée des criminels qui, sous le nom de brigands, de malandrins, de *mafiosi*, exercent sous diverses formes l'industrie des délits. Diverses dans la forme et dans le but selon les circonstances, selon que les malfaiteurs sont plus ou moins craints, aimables ou menaçants, ces relations sont continues. On dirait que le brigandage dans cette société est une institution régulière et reconnue plus ou moins volontiers, selon le cas, mais toujours admise et tenue en compte.

On entend surtout parler de brigands. Pourtant, le nombre de brigands proprement dits, à côté de celui des malfaiteurs de toute espèce, est minime. Dans les moments où fleurit le brigandage, les chefs de bande dans toute l'île sont cinq ou six tout au plus. Leurs bandes, une fois établies, varient selon les temps et les circonstances et ne sont jamais bien nombreuses. Leurs actions se combinent d'une manière si inextricable avec celles des autres malfaiteurs de tous genres, qu'il est impossible de les distinguer. En dehors de ces bandes, parler de brigands, de malandrins, de mafiosi, c'est tout un; une seule distinction est à faire, c'est que les malfaiteurs qui sont réunis et ont un chef fameux sont plus craints et plus puissants que les autres.

Dans les solitudes sans fin de la campagne sicilienne, les vrais patrons sont les malfaiteurs. Sont à leur discrétion les grands troupeaux qui vont paissant l'été sur les monts et l'hiver sur les petites collines ou sur les bords de la mer, les moissons, les vignes, les amandiers, les maisons et les villas perdues au milieu de la solitude. Il suffit de l'un d'eux et d'un paquet d'allumettes pour détruire la richesse produite par une olivette depuis des siècles. La vie et l'avoir de ceux qui s'aventurent seuls par les sentiers ou les grandes routes appartiennent

ment à ces brigands. Montés sur des chevaux qui ne sont pas à eux, armés de fusils et de revolvers qu'ils n'ont pas achetés, ils parcourent en seigneurs les monts, les vallées et les plaines. S'ils s'arrêtent dans une ferme ou dans un fief, toutes les portes s'ouvrent pour eux : le fermier, l'administrateur, les employés s'empressent autour d'eux ; la cave, la dépense, l'écurie sont à leur disposition. Dans les endroits qu'ils parcourent habituellement, ils connaissent tout le monde et sont connus de tous : il n'y a pas un propriétaire s'occupant de ses domaines qui ne soit en relation avec eux. Ont-ils besoin d'armes, de munitions ? ils n'ont qu'à en demander. Il fut trouvé à côté d'un brigand tué un fusil de prix, acheté publiquement dans une des villes de l'île par un riche propriétaire. Les plus beaux chevaux sont à leur disposition. Le propriétaire G..., dans la campagne, rencontra un brigand qui s'approcha de lui, le salua respectueusement et lui demanda le cheval qu'il montait. D'après les observations faites par le propriétaire au sujet de l'obligation qu'il aurait de s'en retourner à pied, chose qui serait considérée par ses parents, amis et adhérents comme une insulte et exposerait le brigand à leur haine et à leur vendetta, le brigand se laissa persuader et il fut convenu qu'il aurait le cheval plus tard. Il invita ensuite le propriétaire à entrer dans une maisonnette voisine où celui-ci trouva les principaux chefs de bandes de la contrée à table. Il y est reçu d'une manière très courtoise et est invité à boire. Il boit, s'entretient avec eux, et, pour montrer qu'il n'a aucune défiance, il enlève son revolver de sa ceinture et en fait cadeau à l'un d'eux. Quelques jours après, le cheval fut envoyé au pâturage et disparut. Ont-ils besoin d'argent ? ils écrivent une lettre à quelque personne riche et il est bien rare qu'elle soit assez hardie pour refuser. Ils trouvent où ils veulent des amis, des alliés, des receleurs, des espions. Personne n'ambitionne de refuser leur profitable alliance ; quand les malfaiteurs ont su se faire craindre, ils choisissent librement leurs amis. Les propriétaires, les fermiers, les administrateurs, tous les employés des exploitations agricoles sont par la force des choses plus ou moins complices ou receleurs de ces brigands. Du reste, dans les campagnes, les brigands n'ont pas besoin d'intermédiaires dans leurs diverses relations ; les propriétaires savent bien que le meilleur moyen de garantir le plus possible leurs domaines du brigandage c'est d'en confier la garde à ces *champions* qui, eux aussi, ont été quelque peu brigands, ou qui ont au moins un homicide sur la conscience et qui font partie de cette grande ligue qui, sans règle, sans statuts, sans accords préalables, réunit néanmoins les délinquants de toute espèce.

Le *règne* des malfaiteurs ne se limite pas aux campagnes. Ceux qui exercent leur industrie dans les agglomérations ne sont pas rares. De plus, ils sont en continuelles relations avec ceux qui battent les

campagnes; ils s'informent réciproquement et se donnent mutuellement asile. Dans tous les endroits, ils trouvent des renseignements sur les mouvements des propriétaires contre lesquels ils méditent un *ricatto* (enlèvement) et partout ils trouvent des receleurs pour leurs vols comme pour les personnes qu'ils enlèvent. Une personne séquestrée fut trouvée dans une maison du milieu de la ville, qui était un chef-lieu d'arrondissement. Une bande de brigands, commandée par Pugliese, guidée par un homme du pays, entra de nuit dans le village de San-Giovanni, contourna une maison, y entra de force, la saccagea, tortura le patron pour savoir s'il avait de l'argent caché et s'en alla, après trois heures de pillage, sans avoir été sérieusement molestée.

(A suivre.)

EN ALGÉRIE

Notes, itinéraires et souvenirs pour servir à l'histoire de la province d'Oran

L'INSURRECTION DE BOU AMAMA

(1881-1882)

PAR LE LIEUTENANT-COLONEL P. WACHI

SUITE

Une excursion au sud des chotts

« Les fils des ânes sont menés à coups de pied ; ceux des princes à coups de sabre. »

(Proverbe arabe).

L'automne avec ses nuits glaciales a rafraîchi l'atmosphère, les orages ont rempli les redirs, Si Sliman est au Maroc, Si Hamza au pays des nègres, Bou Amama au delà du Tafilalet ; les tribus nomades sont descendues dans le sud avec leurs troupeaux.

Recommandé chaudement aux officiers du génie et aux ingénieurs de la Compagnie Franco-Algérienne qui construisent la voie ferrée de Sfid au Kheïder, j'entreprends une nouvelle course dont l'objectif est le pays qui s'étend au delà des chotts.

Cette fois, j'arrive rapidement au Kheïder, où je trouve une animation considérable : troupes, Arabes, convois se succèdent.

Les indigènes regardent effarés les locomotives qui soufflent au milieu du désert. Ils ont déjà donné un nom au chemin de fer, qu'ils appellent *trik en nar* (la route de feu). Je ne raconterai pas l'inauguration, à laquelle a assisté le général Delebecque, qui commande la division d'Oran, et ne parlerai pas des discours prononcés par les autorités : tous les journaux en ont donné le détail. Je suis venu pour voir le désert où, pendant les trois premiers mois de l'insurrection, ont opéré les colonnes Innocenti et Mallaret, et je pars.

Je laisse au sud la traverse qui conduit à travers les *deb deb* (tas de sable) à Bir-el-Amra (le puits rouge), où il y a des puits nombreux. C'est le chemin d'Aïn-Fekarine, c'est par là que sont revenues les deux colonnes de Géryville et de Daya, commandées après leur jonction par le général Detrie. J'appuie à l'est, et longeant la rive septentrionale du chott, je me dirige vers Menizla.

La longueur du chemin varie avec la saison. Lorsqu'on peut traverser obliquement le chott, on parvient en trois heures, au pas du cheval, aux puits qui sont creusés près de la rive méridionale ; mais, lorsque les pluies ont délayé et rendu mobile le sable imperceptible

qui forme le sol, il faut appuyer à l'est considérablement dans la direction de Bedrous (la montagne entourée de mamelons) et parcourir un demi-cercle. La longueur de la route est triplée et ce trajet est fatigant pour les colonnes, dont la vitesse, ralentie par le convoi, ne dépasse pas trois ou quatre kilomètres par heure.

Grâce à la sécheresse, je traverse le chott et suis rapidement auprès de l'*oglat* (réunion de puits) de Menizla (le lieu plat). L'eau, qui filtre à travers la magnésie, très abondante dans les sables, en conserve les propriétés laxatives; cependant, elle est potable, et c'est en cet endroit que campait la colonne Mallaret lorsque le colonel fut informé de l'engagement qui avait eu lieu à El-Beïda, près de Sfid, entre les éclaireurs du goum des Beni-Mathar, qui devançaient ses troupes, et les Trafti dissidents.

Mon guide est un Djafra du territoire de Saïda, mais nos divisions administratives intéressent peu les indigènes, et c'est avec orgueil que ce cavalier me raconte l'épisode dans lequel les Djafra-ben-Djaffeur, du cercle de Daya, ont eu six tués et six ou sept blessés sur dix-huit hommes engagés :

« La colonne de Daya, ayant appris que Bou Amama, après avoir razzié les Harrar-Gharaba, de Frendah, se dirigeait vers l'est entraînant femmes, enfants et troupeaux, remonta précipitamment de Tismouline sur le Kheïder, lorsqu'arrivée à Menizla elle s'arrêta, probablement par suite d'un ordre venu d'Oran.

« La présence de l'ennemi dans les environs était certaine, mais la position exacte qu'il occupait et la direction qu'il suivait lui étaient inconnues !

« L'officier des affaires indigènes attaché à la colonne donna, en conséquence, ordre à vingt cavaliers du goum de battre l'estrade jusqu'à ce qu'ils aient pris le contact avec les révoltés. Le caïd Abdallah ben Tabet, dont le sang-froid était connu, fut chargé de cette mission et choisit ses hommes, dont la plupart appartenaient à la tribu des Djafra-ben-Djaffeur qu'il commandait. A dix heures du matin, le 11 juin, la petite troupe se mit en marche. Elle arriva au Kheïder sans rencontrer rien de suspect; mais en continuant vers le nord, les indices abondèrent, et pendant que deux cavaliers détachés en avant pénétraient jusqu'à Khalfalla, dont ils trouvaient la gare en feu, les dix-huit goumiers restants rencontrèrent une bande de Trafti bien supérieure comme nombre. Les deux troupes s'arrêtèrent face à face.

« — Qui êtes-vous ? demandèrent les Djafra, saisissant leurs armes.

« — Nous sommes Trafti ; et vous ? répliquèrent les insurgés.

« — Nous sommes Djafra-ben-Djaffeur !

« — Eh bien ! nous vous cherchons et nous allons vous conduire
« à Sidi Bou Amama. Marchez devant !

« — Nous prends-tu pour des chiens ? » dit un vieux Djafra ; et faisant feu, il étendit roide mort le cavalier ennemi qui parlait.

« Ce fut un instant de désordre. De tous côtés les coups de feu éclatèrent, les chevaux bondirent, et le couteau acheva l'œuvre de destruction.

« Un moment après, la place était vide, et ce furent les marabouts du ksar de Sidi-Khelifat qui vinrent relever les blessés et les transportèrent au village, où ils furent pansés et soignés par eux. C'est dans ce ksar que la colonne les retrouva et qu'expira, malgré les soins du médecin-major de la légion, M. Chaumont, le caïd Abdallah ben Tabet, grièvement atteint au ventre et à la cuisse. »

Cette histoire m'est racontée sobrement, rapidement. Je sens que la scène a duré à peine quelques minutes. Peut-être mon conteur est-il parent d'un des acteurs ? Son œil brillant, le sang qui se porte à son visage et le rend plus foncé, sa parole brève, son geste saccadé et contenu indiquent un désir de vengeance qui m'empêchent de lui adresser aucune autre question. Cet homme a profondément senti l'injure faite à sa tribu et la vengera à la première occasion.

Nous sommes sur le territoire des Rezaïna, qui, repoussés du Tell par la colonisation et du sud par l'insurrection, ont fait défection.

Ces immenses plaines de metennan, d'hallal, d'alfa étaient leur domaine, leur terrain de parcours.

Je demande la diffa et l'alfa (la nourriture et le gîte), dans une tente des Hamyane-Djembaâ.

On m'annonce que les troupeaux de la tribu sont à Bir-Senia, Fekarine, El-Biod et qu'aucune nouvelle alarmante, aucun ordre leur disant de se replier ne leur est parvenu. Le pays est donc sûr et demain je continuerai ma route vers le sud. Je m'étends, admirant mon hôte, un berger, qui, malgré sa pauvreté, a refusé l'argent que je lui offrais pour son couscous et sa tente, et s'est contenté du prix fixé par mon guide pour le mouton qu'il nous a cédé. Hospitalité de la tente pleine d'embûches, mais offerte et acceptée *Bism'Allah!* (au nom de Dieu !). Il suffit à ces gens-là qu'un hôte se présente devant la demeure en criant : *Dif Allah!* (un hôte de Dieu !) pour qu'il ait sa part au repas de la famille, et si pauvre que soit le voyageur, si dépenaillé que soit son costume, chaque fois que la *setta* (vase en fer) contenant l'eau a quitté ses lèvres chacun s'écrie : *Saha!* (à ta santé !) et l'inconnu répond : *Allah isselemek!* (que Dieu te sauve !). Ce sont les mœurs du désert.

Après un repas peu varié mais copieux, pendant lequel j'ai répondu par un nombre infini d'*El handou Allah!* (louanges à Dieu !) aux éruclations de mon hôte, que j'ai invité à partager mon *mechoui* (rôti) et qui m'a ainsi témoigné sa satisfaction, je me prépare à passer la nuit sur la mince natte qu'il m'a cédée.

Mes burnous, fort heureusement, me permettent de braver impunément les variations de température, et l'expérience acquise dans mes précédents voyages m'a appris à préférer le sol aux tapis moelleux, mais trop habités, des pays du soleil.

Au point du jour, les beuglements du troupeau de chameaux qui s'éloigne m'annoncent qu'il est temps de partir. Je me lève tout frissonnant et me mets en selle suivi par mon Djafra. Nous nous lançons dans le sud, après avoir gratifié nos hôtes du *Allah iennik!* (que Dieu t'accorde la tranquillité!) de rigueur.

Au départ, nous gravissons une pente assez forte pendant l'espace d'un kilomètre; mais, après la dépression produite par le chott, nous retrouvons la plaine qui va, me dit le guide, jusqu'au Sahara, et pendant quelques minutes les sabots de nos chevaux écrasent un vol de sauterelles encore engourdies par la fraîcheur de la nuit.

Les voies herbues formées par les oueds succèdent aux petites buttes d'alfa, et c'est après trois heures de marche que nous rencontrons les redirs de l'oued Djilali. A ce point, le terrain change, les côtes s'accroissent, et obliquant au sud-est, nous traversons un col qui doit nous conduire à Haci-el-Hadri (le puits du revendeur). Après deux heures de marche au milieu de vallées profondes, nous constatons que les puits trouvés, par la colonne de Daya, comblés et empoisonnés par des charognes n'ont point été déblayés.

La carte du dépôt de la guerre (échelle 1/800,000^e, 1876) n'offre pas la moindre indication aquatique, et c'est avec un ton désespéré que je consulte mon cavalier qui, penché sur son cheval, considère gravement mon manège. Sans discuter mon argumentation, il comprend que j'ai soif et me dit brièvement : *Erkeb!* (monte à cheval!)

Entendre c'est obéir, et je m'empresse de le suivre. Nous nous dirigeons vers l'ouest par un col assez raide et il m'annonce que nous trouverons de l'eau dans les redirs ⁽¹⁾ de l'oued Rhalem (la rivière du mouton). En effet, de l'autre côté, au pied du col, une sorte de cuvette très étroite mais longue de plusieurs kilomètres nous offre une eau qui, sans être limpide, me paraît exquise. C'est l'oued annoncé.

Des troupeaux de chameaux sont épars dans la vallée de l'oued Rhalem; mon Djafra me fait une énumération des divers noms que prennent ces animaux⁽²⁾ suivant leur âge, leur sexe, leur nombre, et

(1) Redir vient de *rodilar*, traître; *releur*, trahir. On donne ce nom aux dépressions dans lesquelles séjourne l'eau parce que souvent on en trouve à sec, soit parce que le vent du sud a soufflé, soit parce qu'un troupeau nombreux y a bu la mare dans laquelle on espérait se désaltérer.

(2) Voir : *Rôle militaire du chameau en Algérie et en Tunisie*, dans le n° 23 de la *Revue Tunisienne*, avril 1899, p. 139.

tout en marchant vers le sud, j'apprends qu'on nomme le chameau *hamar* à six mois; *makloul* de six mois à deux ans; *moula-guethaâ* (qui a été tondu) et *ben-lehboun* (qui désire teter) à trois ans; *ellahengue* (qui peut porter) à quatre ans; *djedaâ* à cinq ans; *djemel* le mâle et *naga* la femelle à six ans; *chaour-gorh* (qui décline) de dix à quinze ans; *agab-gorh* (usé) à quinze ans et au-dessus. On appelle aussi *el fael* l'étaalon; *marhoul* celui qui porte et voyage; *ibel* le troupeau de chameaux; *chouaïl* le troupeau de chamelles ayant des petits; *ochra* la chamelle pleine; *ibel el afa* le troupeau de reproduction; *djerada* le troupeau composé de tous les animaux qui ne travaillent pas.

Cet aperçu donne une idée de la richesse de la langue arabe, dans laquelle la datte a près de cent noms, dont *temar* (ordinaire), *degla* (écrasée), *amera* (rouge et petite), *tineout* (énorme et verte) sont les principaux. Cette explication savante vient à la suite de l'absorption d'une écuellée de lait, qui se nomme lui-même *halib* lorsqu'il est frais et *leben* lorsqu'il est aigre, offre généreuse d'un berger qui nous a donné aussi une poignée de dattes sèches et dures, mais d'un goût excellent, et offert un abri dans sa tente en poil de chameau.

Le chameau, qui compose la fortune des gens du sud, leur rend les services les plus grands; non seulement il leur sert de véhicule pour transporter leurs tentes, leurs grains, mais vivant il leur donne la laine, le lait, et mort, la chair, le cuir. Partout il trouve sa pâture, et sa sobriété est égale à sa patience. Lorsque les herbes sont vertes, au printemps, le chameau peut rester huit et dix jours sans boire. On conçoit combien cette faculté le rend précieux dans un pays où l'eau est à l'état d'exception. Son état sanitaire se constate en examinant sa bosse, qui est grosse, proéminente lorsqu'il est en bonne santé, et diminue lorsqu'il est malade.

Il vit environ trente ans; ses maladies principales sont: *el djeurb*, la gale, qu'on guérit en frottant l'endroit atteint avec le goudron liquide extrait du genévrier; *el kodda*, coliques par suite d'absorption d'eaux malsaines ou de refroidissement; *el nehasa*, sorte de pleurésie; *el djedri*, maladie analogue au *horse-pox* du cheval et à la petite vérole de l'homme. En été, on ne mène les chameaux au pâturage que lorsque la rosée a disparu sous l'action du soleil; si on n'observe pas cette précaution, il maigrit, dépérit et meurt.

Les piqûres du *debab*, grosse mouche très avide de sang, les font aussi mourir lentement. Lorsque ces mouches sont à craindre à cause de leur nombre, les Arabes réunissent les chameaux par groupes, afin de leur permettre de chasser ces diptères en se frottant les uns contre les autres.

Le prix du chameau adulte varie de 80 à 120 francs.

Cet animal a une conformation particulière de la mâchoire. Il n'a pas d'incisives au maxillaire supérieur et en a six en bas (deux pinces, deux moyennes, deux coins). Il a six crochets, quatre en haut, deux en bas, et douze molaires, six en haut, six en bas.

Tous les ans, il fournit une toison pouvant faire deux des cordes (*oubar*) avec lesquelles les indigènes s'entourent la tête. La valeur moyenne de chaque corde est de 10 francs.

Le chameau porte en moyenne 150 kilogrammes, et nos colonnes l'emploient pour transporter orge et biscuits, tentes, etc.

Selon M. L. Fuchs, l'introduction ou l'apparition du chameau au ^v^e siècle et la disparition de l'éléphant au ^{vii}^e siècle sont des preuves du changement de climat ayant amené la sécheresse du nord de l'Afrique et de l'Asie Mineure. Avant cette époque, le chameau était peu commun et peu connu, car Hérodote et Xénophon attribuent la victoire remportée à Sardes par Cyrus sur le roi de Lydie, à la présence de chameaux dans l'armée persane. Procope, au ^{vi}^e siècle, signale l'impression de terreur ressentie par la cavalerie ennemie à la vue des chameaux qui figuraient dans l'armée des Maures.

Le redir de l'oued Rhalem, près duquel nous sommes campés, offre une quantité d'eau suffisante pour un millier d'hommes. Ce n'est point de l'eau clarifiée, mais en précipitant les détritons qu'elle contient au moyen d'un morceau ou d'une pincée d'alun jeté dans le récipient, je la déclare très buvable. Mon cavalier considère avec stupéfaction le résultat de cette opération infallible, que je recommande à tous les voyageurs.

Nous avons marché pendant six heures depuis que nous avons quitté Menizla : c'est une moyenne que je me suis fixée, et nous nous arrêtons en cet endroit dont je parcours à pied les environs. La nuit s'éclaire aux flammes de feux de hallal et de meteman qui, avec les excréments des chameaux séchés au soleil et soigneusement recueillis par les femmes, composent tout le combustible du Sahara.

Le lendemain (7° centigrades), je dirige mon cheval vers Ouabé (le lieu dangereux). Cet endroit, de sinistre réputation est mouvementé et propre aux embuscades; des redirs permettent de s'y arrêter. C'est ici qu'est venue camper la colonne Mallaret lorsqu'elle fut avertie que Bou Amama allait tenter de passer au Kheïder.

Je continue mon trajet, et deux heures après suis à Tismouline, où je découvre marais, redirs, puits contenant de l'eau en abondance.

Il a été question de fonder un poste définitif à Tismouline, dont le nom est dû au tombeau d'une femme maraboute qu'entoure un cimetière. Ce projet sera repris un jour sans nul doute. Tismouline est le point intermédiaire entre Géryville et Mecheria.

C'est par Tismouline et le chemin que j'ai suivi que passent les

caravanes qui vont aux ksour de Chellala (l'endroit où l'on travaille l'argent). Ces villages, construits au milieu de chaînes de montagnes qui, suivant une direction nord-est à partir de Géryville, fuient vers le sud-ouest, sont distingués par les adjectifs de Gueblia (du sud), Dahrania (du nord), et habités par une population marchande qui approvisionne de denrées et d'étoffes les tribus du désert. C'est avant d'y arriver, à Tezina (le bel endroit), qu'eut lieu le combat entre les troupes du colonel Innocenti et les contingents de Bou Amama qui, fanatisés par le marabout, eurent l'audace de commencer l'attaque.

Je ne rechercherai pas à qui incombe le désordre qui se produisit à la queue de la colonne, désordre à la faveur duquel l'ennemi put pénétrer dans le convoi et massacrer le sous-lieutenant Laneyrie et le peloton du 4^e chasseurs d'Afrique qu'il commandait. Mais je constate que la responsabilité a pesé durement en cette occasion sur le commandant en chef, qui, préoccupé de l'attaque de front des Trafi, ne pouvait prévoir que ses subordonnés dégarniraient les flancs du convoi pour se porter en avant sans son ordre. La colonne se composait de bataillons de zouaves, tirailleurs, légion étrangère, artillerie et chasseurs à cheval.

C'est à Tismouline que passent aussi les troupeaux et voyageurs qui se rendent à Asla, aux ksour des Arbaouat, à Géryville, par Aïn-el-Orak (la fontaine de la dispute), enfin à El-Abiod, Sidi-Cheikh, où le colonel de Négrier a détruit le tombeau du marabout vénéré par la secte des Oulad-Sidi-Cheikh.

Si Kaddour ben Amza, le chef des tribus algériennes de ce nom, et Sliman ben Kaddour, chef des tribus du sud marocain, sont vindicatifs comme tous les Arabes et n'oublieront pas l'outrage fait à leur ancêtre, et sans nul doute la destruction de la koubba sera plus tard un motif de représailles. Cet acte inutile n'a pas vengé la profanation du tombeau du lieutenant Laneyrie, puisque les restes du marabout ont été transportés en grande pompe à Géryville, et il nous a assimilés aux tribus que nous avons la prétention de civiliser et que nous combattons aujourd'hui.

Du reste, la légende s'est déjà emparée du fait et on raconte dans les tribus que les roumis ont en leur possession les os du marabout, mais que la tête a disparu, signe certain de la puissance du Prophète, qui n'a pas voulu qu'un infidèle fût possesseur de cette relique vénérée ! (1)

Pendant que mon guide me raconte toutes ces choses, plusieurs

(1) La tête de Sidi Cheikh était depuis longtemps enterrée à Figuig. Quant aux ossements transportés à Géryville, ils sont restés pendant plusieurs mois chez le lieutenant-colonel Fossoyeux, commandant supérieur.

cavaliers sont arrivés de l'ouest. Comme des fourmis à l'approche de l'ennemi, tous les habitants des douars s'agitent et causent avec animation. Mon impassible guide lui-même, qui tout à l'heure buvait la fumée de sa cigarette (*chrob ed dokran*), semble envahi par un besoin de mouvement. Il sort et rentre plusieurs fois dans la tente ! Enfin, s'approchant de moi, il m'annonce à voix basse que l'empereur de l'ouest (*sultan El-Garb*) envoie une armée contre Sliman ben Kaddour, que l'amel (le préfet) d'Oudjda lève des contingents, que les Harrar qui ont demandé l'*aman* (le pardon) sont revenus en Algérie après avoir été pillés par Sliman et sa famille, que les Rzaïna ont imploré la clémence du général Colomieu à Mecheria ; enfin, nouvelle plus grave, les trois chefs des dissidents prépareraient une invasion générale, et Sliman particulièrement aurait pour objectif le djebel Antar et les plaines que je parcours. Son intention, avant de descendre dans le sud, où il a mis en sûreté ses femmes et ses tentes, serait de tenter un coup de main sur les troupeaux des Hamyane, des Angad et des Beni-Mathar. Cette dernière nouvelle est la seule officielle ; ce sont les caïds qui préviennent.

Ce serait une imprudence de descendre plus au sud ; le pays est parcouru, m'assure-t-on, par les Amours révoltés dont les campements sont à Figuig. Je décide donc que nous remonterons vers le nord, et ce n'est point sans regret que j'abandonne, vingt-quatre heures après, à Menizla, les cavaliers arabes auxquels le chef de douar a donné l'ordre de m'accompagner et qui ont juré *ou rassi ou rassek* (par ma tête et par la tienne) de me protéger.

Octobre 1881.

Une excursion sur les hauts plateaux (Est)

« Si tu es piquet, patiente ; lorsque tu seras maillet, frappe. »

(*Proverbe arabe.*)

Oran est désert. Les troupes de passage, bataillons de ligne venus de France et destinés à former des groupes, sous le commandement de lieutenants-colonels, arrivent fatiguées par la traversée, ahuries par l'inconnu ! Les officiers que je connaissais sont en Tunisie ou dans le sud. Où est la pension des capitaines du 2^e de zouaves, si gaie autrefois, à l'*Hôtel de la Paix* ? Où sont les officiers du 2^e chasseurs d'Afrique, dont le Cercle aurait pu être orné d'une statue de l'Hospitalité, avec le proverbe arabe : *I'da ma takoulch, ouekkel!* (si tu ne manges pas, fais manger !) et tant d'autres ?

Les nouvelles les plus diverses sont mises en circulation. Si Sliman, qui devait attaquer nos tribus, a changé d'avis et descend

dans le sud ; les trois colonnes de Géryville, Mecheria, El-Aricha, qui devaient aller à Figuig et à Oued-Guir, iront seulement jusqu'aux Ksour pour donner satisfaction à l'opinion publique. Les autres colonnes resteront en observation à la frontière marocaine et à la limite du Tell. L'expédition tunisienne, avec ses complications, est sans doute le motif pour lequel on n'agit pas vigoureusement de ce côté. C'est reculer pour mieux sauter, car la frontière marocaine, qui était déjà moins sûre que la frontière tunisienne, nécessitera désormais une surveillance active qui aboutira forcément à une expédition. Les Beni-Guil, les Oulad-Djerir, les Douï-Menia sont des tribus guerrières et remuantes sur lesquelles le sultan du Maroc n'a qu'une autorité nominative.

Dans le désert, quelques tribus ne vivent absolument que du produit de leurs razzias, les Chamba-er-Rih (soufflé du vent) par exemple et les Touareg. Chez ces derniers, l'esprit guerrier est si développé qu'un Targui qui revient du combat sans bouclier est déshonoré.

Quant aux Hamyane-Djembaâ ou Chafa, si quelques-uns nous sont restés fidèles, il y a aussi onze fractions qui, en totalité ou en partie, ont fait défection et sont maintenant nos ennemies. Il y a quinze jours, c'était à l'ouest qu'était le danger ; aujourd'hui, il paraît s'éloigner avec Si Sliman, dont la politique à double face laisse subsister plus d'un doute.

Un ancien Algérien, le maréchal Bugeaud, je crois, a dit qu'il ne fallait point en diplomatie employer la ruse avec les Arabes, dont l'impassibilité et la finesse laisseront toujours les négociateurs ! Il a été depuis parfaitement démontré qu'il avait raison, et je pense que cela est toujours vrai. Un traité avec des ennemis dont la mauvaise foi est connue, c'est tout simplement de la fantasia ! Fasse le Ciel qu'elle soit inoffensive et que nos colons et nos soldats ne payent pas avec leur sang les bavardages de nos diplomates !

Décidé à retourner dans le sud, je quitte Oran. Mon itinéraire n'est point fixé ; je visiterai les hauts plateaux de l'est de la province. Mon point de départ est Bel-Abbès, Daya, puis Ras-el-Ma, où je retrouve la colonne Duchesne. Chacun dans cette colonne, sauf le 17^e et le 64^e de ligne, nouvellement arrivés de France, s'appête à partir. Les chasseurs d'Afrique vont rejoindre la colonne d'El-Aricha, la légion étrangère et l'artillerie ont ordre de se rendre au Kheider, et de là à Mecheria. Il y a six mois que ces troupes ont quitté le Tell et c'est pourtant avec joie qu'elles repartent dans le sud, espérant qu'elles ne resteront point dans un poste d'observation. Raconter cela, c'est le meilleur éloge qu'on puisse leur décerner.

Je ne m'arrêterai pas, mon intention étant de passer la nuit à

douze kilomètres environ plus à l'est, au pied du djebel Beguira ⁽¹⁾ (la montagne de la vache). La température (23°) me permet de marcher rapidement sans fatiguer ma monture, et une heure et demie après, je suis installé dans un chantier, près de Feïd-el-Guifoul (le ravin des caravanes). Pour y arriver, j'ai suivi la vallée dans laquelle s'écoule la Mekerra ; cette vallée, pendant plusieurs lieues, conserve son nom, de Ras-el-Ma. Sa largeur, qui varie seulement de 500 à 1.000 mètres, en fait une véritable route.

Son sol uni ne présente aucun obstacle à des voitures et à l'artillerie, qui passent sans efforts. La montagne offre dans la partie ouest une apparence trapézoïdale et, après un abaissement de niveau très prononcé, se relève en piton. Je ne puis mieux décrire ce dernier mouvement de terrain qu'en le comparant à un sein. Il se voit au delà du chott Chergui ; on l'aperçoit aussi d'El-Aricha, de Daya, de Sebdou et de mille autres lieux. Il sert de point de direction aux indigènes qui, dans cette région, connaissent tous le djebel Beguira ou Benyta, dont l'altitude est de 1.402 mètres.

Les chantiers sont en pleine activité, et sous la protection de nos colonnes, accumulent l'alfa, que les charrettes emportent. Actuellement, la main-d'œuvre est fournie par les indigènes Oulad-Balagh, Beni-Mathar et Djafra, mais de tous côtés reparaissent les Espagnols, dont les femmes bavardent assises sur de petits ânes coquettement harnachés avec des pompons bariolés. Il y a, sous un rayon de dix lieues, pour plus d'un million d'alfa. Ces chantiers, outre les représentants des propriétaires qui les habitent, sont protégés par des assès (gardes indigènes) désignés par le bureau arabe, et par des patrouilles de cavalerie envoyées tous les jours de Ras-el-Ma et Marhoum.

A Feïd-el-Guefoul sont de grands redirs profonds que je longe le lendemain avant de traverser un petit bois taillis peu épais, mais situé sur un terrain accidenté et rocailleux. Ce bois, composé d'essences de *karrouch* (chêne nain), *taga* (chêne ordinaire), se nomme Nader-er-Rabah (la meule boisée) et le terrain dénudé qui le précède Nader-el-Agra (la meule chauve). Du haut de ce mamelon on voit le *redjem* (tas de pierres) qui indique la route et précède le Teniet-el-Hamyem, par lequel on pénètre dans la vallée de l'oued El-Hanman.

Je traverse une dépression qui reçoit les eaux allant vers l'oued Messoulou et j'aperçois, à quatre kilomètres à l'ouest, le djebel Timzirine (nom d'une plante arborescente). Cette montagne fait, avec

(1) En 1883, un poste optique a été construit sur cette montagne. Ce poste correspond avec Mecheria (djebel Antar), le Kheïder, El-Aricha (le Mikaidou) et est relié à Bedeau (Ras-el-Ma) par un télégraphe ordinaire qui se rattache à celui du chemin de fer Ouest-Algérien.

le djebel Beguira, partie du massif qui sert de ligne de partage entre les eaux qui descendent au chott Chergui et celles qui coulent vers la Méditerranée. Un puits est creusé près du chantier d'alfa, situé à l'est de la montagne. En deux heures, j'arrive à Bedjeloud (l'endroit où on trouve des peaux), où est établi un autre grand chantier abandonné. J'ai quitté le territoire des Oulad-Balagh et suis sur celui des Oulad-Amrane, fraction des Beni-Mathar. Ce chantier, placé sur la rive droite de l'oued El-Hammam, s'alimente d'eau dans deux redirs que les orages remplissent. C'est la vallée de l'oued que j'ai suivie pour revenir de Djarf-el-Ghorab ; je ne m'y arrête pas et, appuyant à l'est, je m'engage dans le Feid-Ahmed (ravin d'Ahmed), que j'abandonne, après une heure de marche dans une plaine d'alfa, pour tomber dans le lit de l'oued Ktaïma. Cette rivière, à sec comme l'oued El-Hammam, s'appelle successivement, en descendant vers le chott, l'oued Rouissat, l'oued Dahef, l'oued Hadjara. Elle forme à sa source des cuvettes successives, qu'on désigne par les noms de Djaffa-el-Foukanïa (la cuvette d'en haut) et Djaffa-et-Tahtania (la cuvette d'en bas). De profonds redirs ont permis à la colonne Duchesne, revenant de poursuivre les Rezaïna, de s'y arrêter pendant plusieurs jours.

De ce point, qui est à environ vingt-huit kilomètres de Chaïb, on est merveilleusement placé pour surveiller le pays. Le djebel Mesied (le bâton courbé), au pied duquel commence l'oued, est une véritable vigie d'où on aperçoit les plaines qui s'étendent entre El-Hammam, le chott et Marhoum. C'est sur cette hauteur que les Beni-Mathar placent leurs vedettes en cas de danger, pendant que les douars se réfugient dans les forêts de Daya.

L'oued Ktaïma est rempli d'herbages, de *gerfila*, de *chêea*, de *barmel*, sorte de thym que les indigènes emploient comme remède contre les maux de tête, soit en le buvant comme infusion, soit en l'appliquant, mélangé avec du beuné, sur la partie malade. C'est entre le Feid-Ahmed et les Djaffa que les Rezaïna, qui faisaient défection, ont opéré, en fuyant, une razzia de quatre-vingts chameaux appartenant aux Beni-Mathar. Informé le soir même, le fils de l'agha Rhalem, Cheikhould Rhalem, qui est caïd des Oulad-Amran, se mit avec ses cavaliers à la poursuite des maraudeurs et suivit, sans pouvoir les atteindre, leurs traces jusqu'au delà du chott, dans le sud du djebel Antar, c'est-à-dire fit environ cent kilomètres dans moins d'une nuit. Ce fait, qui m'avait été raconté par un khalifat (lieutenant de caïd) du cercle d'El-Aricha, m'a été confirmé par des officiers.

Je campe dans un douar et dors bercé par les aboiements lointains de chiens qui hurlent au chacal et par la pluie qui tombe len-

tement, en larges gouttes, bruits nocturnes que traverse parfois le cri aigu des courlis.

Les sabots de mon cheval font sonner au réveil la poussière crétacée que la pluie a agglomérée en une sorte de mortier. L'atmosphère est d'une limpidité qui permet d'observer les objets à de grandes distances. Le soleil a promptement dissipé les vapeurs de la plaine et me frappe les yeux d'une façon désagréable. Je marche directement à l'est. C'est toujours la mer d'alfa qui m'entoure. Des nuées de *cangas* (espèce d'énorme caille) passent au-dessus de ma tête, des *coudri* (perdrix anglaises) s'envolent par couple et les *houbara* (outardes) rayent l'horizon de leur vol lourd et disgracieux. Enfin j'aperçois une construction en bois qui me rappelle l'abri des veilleurs des villages frontières valaques et moldaves. Une plate-forme en bois supportée par quatre montants, à laquelle on parvient par une échelle de forme primitive, et sur cette plate-forme, un soldat du 15^e de ligne, régiment qui a un bataillon détaché à Marhoum. Je suis signalé et reconnu comme Européen, car une patrouille dont la silhouette avait paru au-dessus de la crête d'un mamelon s'est repliée. Je pénètre sans encombre au milieu des baraquements élevés par la Compagnie Franco-Algérienne, qui héberge ses ouvriers et entrepose ici les ballots d'alfa que doit prochainement enlever le chemin de fer. La voie arrive jusqu'à 18 kilomètres de Marhoum. Ce sont les travaux du pont de l'oued Fallet qui ont retardé l'achèvement de la ligne. Le terrassement est terminé, la pose des rails et traverses nécessite un jour environ pour 500 mètres. Il faudrait donc un mois pour terminer ce travail, dont l'achèvement rendra de grands services à toute la contrée. Le bataillon du 15^e de ligne est baraqué et parfaitement installé; il est commandé par M. de Vaucresson.

Un réduit formé par une baraque entourée de retranchements en terre sur lesquels on a placé des caisses en fer formant blindage sert de logement au chef du bataillon. En temps ordinaire, ces caisses en fer sont destinées à être suspendues sous les charrettes qui transportent l'alfa. Elles contiennent l'eau, qui manque complètement pendant le trajet. A Marhoum, de nombreux puits ont, à un mètre de profondeur, de l'eau claire et limpide. Une cantine tenue par un colon fournit le pain, les légumes, et c'est là que je vais demander asile. Un repas où les condiments et excitants dominent me fait souvenir que s'il est des gens qui se disent Espagnols... il est des cuisiniers qui le prouvent.

J'apprends que les Harrar, qui ont demandé l'aman (le pardon) et qu'on rapatrie sur Frenda, doivent arriver le lendemain; cela me décide à rester, malgré la monotonie du paysage et le peu de distractions. Je parcours le pays et mon fusil abat un *arneb* (lièvre) et trois *hadjel* (perdrix rouges). Mon hôte m'engage à ne point sor-

tir le soir, les ordres les plus sévères étant donnés à cause des maraudeurs.

Le jour suivant, un nuage de poussière annonce de loin l'arrivée des Harrar. Figurez-vous le peuple d'Israël fuyant d'Égypte. Les *atatch* couverts d'étoffes aux vives couleurs surmontent le dos des chameaux. C'est dans ces palanquins en forme de boule que voyagent les femmes arabes.

Les *khammès* (serviteurs qui reçoivent le cinquième de la récolte pour prix de leur travail, nom qui vient de *khamssa*, prononcez *kramssa*, cinq), poussent les animaux et les excitent par un cri spécial jeté dans le haut de la voix et suivi immédiatement d'un sifflement. Les quelques moutons qui restent suivent avec les vieilles femmes, les bourriquots chargés des ustensiles et tapis de la tente. Et le tout s'avance lentement, protégé, surveillé, gourmandé par des cavaliers campés fièrement sur des chevaux étiques.

Ces malheureux sont, me dit-on, dénués de tout et ont été autorisés à vendre ce qui pouvait avoir quelque valeur.

Les femmes paraissent oublier la pudeur qu'elles affectent ordinairement et ne se cachent point le visage lorsque j'arrive au milieu d'elles. Il y en a peu de jolies, mais beaucoup sont passables. Ce sont elles qui dressent les tentes pendant que les hommes conduisent les troupes aux puits et que j'écoute le récit de leur défection, que me fait un d'eux ; je l'abrège, mais sa forme biblique est saisissante :

« Le goum était à la colonne de Géryville avec le caïd. Nous étions campés à Naâma du Tell. A la nouvelle de l'approche de Bou Amama, nous sommes allés au pays de Tircine, chez le caïd des Oulad-Brahim, qui nous a reçus. Nous étions là depuis trois heures, lorsque deux cavaliers, que nous avons laissés à l'ancien campement pour rechercher ce qui aurait pu être oublié, sont venus nous prévenir que Bou Amama arrivait derrière eux.

« Nous avons décampé et sommes allés jusqu'à l'oued Foufott, où Bou Amama et ses gens nous ont entourés. Nous avons eu peur. Le caïd Taïeb ben Hannon, des Merabtine-Gharaba, et le caïd Moktar, des Oulad-Senoussi, ont parlé au marabout et ont offert chacun un cheval ; Bou Amama nous a donné la nuit pour réfléchir.

« J'ai pu faire une lettre et envoyer des cavaliers à Saïda pour qu'on vienne à notre secours. Personne n'étant venu, le marabout nous a emmenés le lendemain matin ; c'était un vendredi du mois de juin.

« Nous sommes allés successivement à El-Aouedj, près de Fra-el-Hassane, à El-May, à Dayat-el-Kerch, passant à côté de Sidi-Khelifat, où était la colonne Mallaret, et où son artillerie a tiré des coups de canon. Il y avait avec nous un certain nombre d'Espagnols, hommes et femmes, prisonniers. Je ne sais pas le nombre. Nous avons ensuite

campé à Chaïb et à Fekarine, où nous sommes restés trois ou quatre jours; à Tismouline, où BouA mamas est installé avec ses gens; mais nous étions avec des hommes de garde à Ouddiet-Seddeur; deux ou trois jours après, on est parti pour Feratis. Il y avait dans la colonne beaucoup de chameaux et beaucoup de moutons (plus de trois cents troupeaux).

« Bou Amama avait avec lui cinq à six cents cavaliers et autant de fantassins qu'il a réunis et avec lesquels il est parti pour Feratis, afin de marcher de nouveau dans le nord pendant que nous restions là. Il est resté absent environ quinze jours. Il était allé, paraît-il, jusqu'à la colonne Brunetière, où était l'agha Sarhaoui. A son retour, nous sommes partis pour Naâma, puis il nous a emmenés à Tazina, de Tazina à Dekane, puis à Aouïnet-Si-Slimane et à Chellala. Quelques jours après, nous sommes allés à Asla, d'Asla à Tiout et de Tiout à Aïn-Sefra.

« Là, j'ai envoyé en secret le cadi à Géryville, avec une lettre pour le bach-agma de Frendah, afin qu'il arrive avec une colonne pour nous secourir.

« Alors, il en est venu un qui s'appelle Taïeb ould El Hadj, qui est cousin de Si Sliman et qui nous a dit : « Si vous m'écoutez, je vais « vous emmener chez Si Sliman, qui vous sauvera et vous enverra « dans votre pays. » Nous avons répondu : « Nous voulons bien. » Alors, j'ai envoyé une lettre à Si Ahmed ould Cadi⁽¹⁾ pour lui dire que nous allions partir chez Si Sliman et que nous reviendrions bientôt au pays.

« Le cousin de Si Sliman s'en alla pour rendre compte à son parent, et sur ces entrefaites, on nous fit décamper pour nous mettre à Sfissifa, pendant que Bou Amama s'installait à Madir-el-Amar.

« Là, il a ramassé ses goums et ses fantassins pour nous détruire, mais nous lui avons donné deux chevaux et deux grands palanquins, et deux femmes l'ont imploré au nom de Dieu. Alors, il nous a laissés tranquilles et nous a dit de marcher toujours avec lui et de ne rien craindre. Il ajouta que le soir il allait partir pour Tigri et que nous irions à côté, à Oglat-Moussa. En effet, nous y étions le lendemain.

« Ce jour-là, le frère de Si Sliman est venu avec son neveu Si Abd el Kader Mohamed ben Taïeb, et nous a dit : « Nous allons coucher « ce soir avec vous. Nous partirons ensemble demain. Ne craignez rien! »

(A suivre.)

(1) Bach-agma de Frendah. Ce fait prouve la facilité avec laquelle les insurgés correspondoient avec nos tribus fidèles.

SUR LES RIVES DU BAGRADA

Le ciel africain laisse couler dans l'air doux des longs soirs de printemps comme un baume subtil qui émeut l'âme et la pénètre : l'esprit et le cœur aiment à s'isoler ; toute la vie reflue un instant vers l'intime de l'être dans un besoin de rêve d'une attirante douceur. Et le vol des pensées s'égrène dans l'infini, des pensées vertes ou bleues, grises ou roses, comme un vol de papillons s'échappant d'une gerbe fleurie. De grosses phalènes aussi, des phalènes aux ailes noires, viennent quelquefois battre de leur vol lourd les membranes fragiles qui emprisonnent la pensée. Et l'avenir, le présent, le passé se poursuivent et se heurtent, jetant l'esprit dans la hantise du rêve, l'isolant du réel. Le cœur, gonflé d'amertumes ou de joies, s'arrête de battre pour écouter la voix des choses, et les parcelles d'âmes errantes de l'humanité enfuie viennent s'accrocher à l'âme et lui faire revivre un peu de leur lointaine vie.

Tout le présent, ici, est rempli du passé, et dans ce coin de Tunisie où le hasard déroule la trame monotone de mon existence, je sens à chaque pas, par les monts et les vallées, sur les coteaux et dans la plaine, monter de la terre non oublieuse les légendes et les souvenirs. Du heurt de chaque caillou, débris de roc ou épave archéologique qu'effleure du sabot ma monture indolente, un fantôme surgit dans l'éternel passé : roulée de la montagne à la plaine ou d'un chapiteau de colonne au milieu des labours, chaque pierre a vu passer des siècles pleins de mystère dont elle garde seule le troublant souvenir. Et ma monture hésite à fouler aux pieds ce passé, passé bien vieux ou à peine enfui, passé inéluctable auquel aujourd'hui demain s'ajoutera : il me semble à tout instant que va se lever derrière ces blocs hiératiques un ancêtre jaloux de son repos troublé. Mes mains se crispent sur les rênes tendues ; je m'arrête, anxieux.

C'est un paysage étrange qui se déroule à mes yeux : plaine immense et oblongue tachetée de vert dont les bords, estompés des brumes du couchant, sont cerclés de barrières. Quelques gouttes de pluie ont avivé les tons. Sur les hauteurs, là-bas, un nuage perdu dans l'azur du ciel clair frôle l'horizon de sa jupe de mousseline, caresse un mamelon de ses fines dentelles. Les rayons du soleil au déclin courent obliques sur la plaine nue, allument des étincelles sur les brindilles humides, dénichent des paillettes de cristal dans les branches de tous les buissons. L'ombre s'étend et rampe derrière les coupures des monts, les moindres ressauts de terrain ; le soleil bas qui se faufile et papillotte à travers ces cônes d'ombre peuple la plaine et l'âme d'un souffle de vie. Dans une large crevasse, dont j'aperçois

à peine, de loin, une berge baignée d'ombre, un fleuve indécis s'étire au milieu de la vallée. Par ses replis et ses boucles, il semble à chaque instant vouloir remonter vers la source et paraît faire des efforts inouïs pour avancer d'un pas. Je le suis des yeux jusqu'au fond de la plaine où il serpente en un mince ruban; puis mon regard se heurte aux flancs des collines toutes proches : c'est sur les pentes de l'une d'elles que mon cheval a repris sa marche et à son gré me conduit. Son pas, par intervalles, sonne dur sur un coin de chemin dallé, pavé de pierres inégales et juxtaposées que les herbes n'ont pu réussir à disjointre ni les éléments à désunir. Cette route déchue est bordée de milliaires qui gardent son origine de l'oubli : c'est l'antique chemin des légions romaines ! Je m'engage à leur suite vers l'étape prochaine : les dernières cohortes viennent à peine de passer...

La voie descend à mi-côte au-dessus de la plaine. Je tourne maintenant le dos au soleil, dont les rayons rasant encore le sol pour quelques instants à peine. Une ombre fantastique danse, s'agite devant moi, se dresse parfois colossale sur un rocher à pic. Je crois voir un légionnaire attardé de ces armées de géants, resté en embuscade à l'arrière-garde.

Une brise vigoureuse passe dans la vallée. Sous son souffle, les herbes bruissent et s'agitent dans la lumière rouge du couchant : la plaine fourmille au loin comme si elle était couverte d'une innombrable armée marchant du nord au sud, dans le sens de la brise. Qui sait ? ce sont peut-être des fantômes qui marchent ? Mais ces terrains plats, unis comme un dépôt lacustre, ce sont les « Grandes Plaines » de Polybe ! c'est le Bagrada qui pousse au milieu d'eux ses eaux nonchalantes ! c'est le champ de bataille des armées numidiennes, et les troupes de Métellus, descendant de Vacca, sont passées là ! Je les vois s'enfoncer encore là-bas vers Sicca Veneria par les rives du Muthul : Jugurtha garde les crêtes lointaines ; son lieutenant Bomilcar foule les vallées aux pieds lourds de ses éléphants... C'est là, tout près, que s'est joué une fois de plus le sort de l'Ifrikia et que la victoire est restée, contre Jugurtha, à la discipline des légions romaines, à la civilisation. Les rives du Bagrada et de son affluent ont servi de berceau à la fortune d'un consul plébéien et de tombeau à celle du fier Numide qui, ayant corrompu le Sénat, voulait acheter Rome.

Jugurtha ! Jugurtha ! les bords du Bagrada gardent ton souvenir. Il fallait que tu tombasses pour que la puissance des Latins pénétrât jusqu'ici, en dépassât les monts ; il fallait que ta domination cessât de Carthage à Hippo Regius et d'Hippone à Theveste pour que, par la voie pavée qui me mène, œuvre de Vespasien, les vétérans de la Commagène vinssent coloniser Simittu et les fantassins, sous l'œil des centurions, monter la garde au camp de Bulla-Regia.

Bulla-Regia apparaît au dernier tournant de ma route : je suis déjà dans le faubourg qui borde la grande voie. Hélas ! les faubourgs comme le camp, comme les édifices, ne sont plus que des ruines, des amas amoncelés, fouillis désordonnés d'entablements, de chapiteaux, de colonnes, de pierres vulgaires et de blocs ébréchés. Des ronces, des herbes folles roulent, serpentent, se tordent sur ces débris comme pour en voiler la triste nudité, et maintiennent jalousement au sein de ces décombres les secrets des siècles qu'ils ont ensevelis.

Le plateau que recouvre Bulla-Regia et sur lequel débouche la voie romaine s'incline vers le marais qui le borde ; je franchis les murs d'enceinte éboulés et j'interroge aux côtés de ma route des vestiges saccagés. Un amphithéâtre dont les lignes fuyantes s'adossent à la montagne, un large fortin sur les murs au cachet byzantin, le tracé circulaire d'un immense théâtre, les culées apparentes d'un pont, les quais d'un canal, une branche d'arc qui se profile au loin, un coin voûté des thermes affaissés, des débris de tourelles aux angles des fortifications, des arêtes de murs éparses çà et là, des blocs arrachés à leurs bases, perdus, égarés dans un inextricable fouillis, des lambeaux d'autres civilisations éphémères : c'est tout ce qui reste de ce qui fut une ville libre et royale taillée à l'image de la grande Rome.

Une douce clarté tombe de la nuit naissante et j'éprouve un certain charme à errer parmi ces tristes débris. La lune, à l'horizon, émergée lentement de ses voiles, s'accoude un instant dans l'échancrure de deux monts et me regarde de son gros œil terne, alourdi de sommeil, puis, rafraîchie par la brise des nuits, se détache légère dans l'azur et commence sa promenade parmi les étoiles d'or. C'est l'heure où les djinns surgissent du mystère, où les âmes inquiètes des mondes disparus viennent peupler d'ombres blanches les solitudes désolées. J'ai peur d'en troubler le calme et la paix par ma curiosité indiscreète, et je me sens comme entouré, conduit, poussé dans le frôlement d'une invisible foule. Des bruits de voix confus montent de toutes parts, à tous les tons et dans tous les idiomes. Là-bas, derrière ces antiques blocages de ciment punico-libyens, c'est la voix lointaine d'un prêtre de Baal, de Tanit, invoquant la grande déesse syrienne ou le dieu éponyme. Ici, un murmure confus s'échappe du péribole des thermes où les soldats de Trajan, paresseusement groupés sur les dalles, se racontent les souvenirs de la mère patrie. De joyeux éclats de voix me viennent du théâtre et le rugissement sourd de quelque fauve se détache sur les rumeurs de la foule applaudissant les gladiateurs. Tous ces bruits vagues se taisent par instants et j'entends passer en un grondement d'avalanche les hordes vandales de Gélimer, au lendemain de Tricamarum, fuyant devant Jean l'Arménien, lieutenant de Bélisaire, dans les montagnes de Numidie. Puis, ce sont des voix moins lointaines, tour à tour étouffées ou vibrantes, qui s'échappent

d'une indéchiffrable mêlée ; voix éparses des apôtres du Christ, invocations guerrières des sectateurs d'Allah, bruits intermittents des vagues hïllaliennes se brisant sur les rochers berbères...

Sur tout cela, pendant que la lune monte à l'horizon, s'élève tout à coup, dans l'air calme de la nuit argentée, la mélopée stridente d'un chant de pâtre. Un troupeau dévale lentement par les ruines ; une chèvre broute, près de moi, des liscrons eulacés autour d'un fût de colonne ; le berger, perché sur un gradin, peut-être à la place préférée d'une élégante romaine, susurre son chant monotone et banal. Je m'éveille à la triste réalité des choses ! Un peuple hétérogène dont toute la philosophie, figée dans le fatalisme, se drape du burnous comme d'un suaire, semble avoir pour mission d'enterrer ce passé et ces souvenirs, souvenirs et passé que nous sommes impuissants à faire revivre...

La lune radieuse rit de mon énoi ; et je prends péniblement le chemin du retour, vers le milieu de la plaine, là-bas, où s'alignent aujourd'hui les misérables masures qui s'éclairent du pâle flambeau de notre civilisation.

Souk-el-Arba, mars 1901.

JULIEN.

NOTES SUR L'HISTOIRE DE L'HORTICULTURE EN TUNISIE

Les beaux ouvrages français traitant de l'Art des jardins ne manquent pas de nous faire des descriptions pompeuses des jardins des pays d'Orient dans l'antiquité.

Le Paradis Terrestre était déjà un fameux jardin, et se trouvait, dit-on, par là-bas au confluent du Tigre et de l'Euphrate.

L'Asie mineure, la Perse, l'Égypte, la Grèce, Rome eurent de très beaux jardins ; toutefois, la tendance hyperbolique des livres anciens ne permet pas de s'en faire une idée entièrement exacte. Au surplus, dans ces jardins, la pierre, les statues, les arbres taillés en vasques ou en d'autres formes bizarres tenaient une place que nous trouverions aujourd'hui exagérée.

Et il est certain que partout — sauf en Chine, peut-être — les jardins de l'antiquité ne pouvaient être composés que d'un nombre restreint d'espèces botaniques. Que l'on se demande, aujourd'hui, l'origine des plantes de nos plus modestes jardinets : ces plantes convergent des quatre points cardinaux. Les jardins complets n'ont pu exister qu'après les progrès de la navigation et des voyages.

Ces réserves faites, il faut être persuadé que le goût de l'horticulture a été très vif dans tous les pays d'Orient, aux époques de grandeur. L'horticulture était un art considéré à l'égal des autres arts. Ceci devrait être dit et redit en Tunisie.

De quels arbres et de quelles fleurs étaient ornés les parcs et les villas des riches marchands carthaginois ? Je n'ai trouvé aucune réponse précise à cette question.

Quant aux Romains, ils paraissent avoir été épris surtout d'arboriculture fruitière. Vous connaissez le cliché :

« De telle ville à telle autre, le voyageur était toujours à l'ombre des oliviers, des figuiers, etc... »

De très belles orangeries subsistent au Mornag, qui ont deux cent cinquante ans d'existence. Jusqu'à leur création, les jardins devaient être rares et composés surtout d'arbres fruitiers ordinaires : oliviers, figuiers, grenadiers, pêchers, abricotiers, pommiers, vignes. L'oranger, outre sa valeur alimentaire, est un arbre d'ornement de premier ordre et sa propagation a dû être la première manifestation de luxe horticole.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'histoire de l'horticulture en Tunisie restera toujours un peu creuse.

Ce n'est que plus près de nous, depuis le règne d'Ahmed-Bey, qu'il y a en Tunisie une période d'encouragement et de prospérité horti-

coles, prospérité à laquelle plusieurs de nos collègues ont concouru et dont il reste des traces remarquables à Khéreddine, à La Marsa, à La Manouba, au Bardo.

La restauration vers cette même époque de l'aqueduc de Zaghouan fut très favorable à l'essor de l'horticulture.

A partir de 1860, les beys, les princes, les ministres voulurent tous avoir de beaux jardins selon la note moderne. Ils s'attachèrent pour cela surtout des jardiniers français et quelques jardiniers italiens. Les plantes les plus belles, les plus rares, araucarias, cycas, etc., étaient importées des serres d'Europe, mais encore surtout de France. Les plantes à la mode, les rhododendrons, les azalées, les camélias, etc., étaient cultivées dans ces jardins avec un succès relatif.

Je ne dirai rien ici de l'instabilité des choses humaines....

Les jardins de la Résidence, les jardins du Bey, le jardin Bac-couch, à l'Ariana, quelques belles orangeries sont encore entretenus. Mais ailleurs, combien d'autres jardins abandonnés, perdus ! A La Manouba, tout s'éteint, même les orangers ; que reste-t-il des jardins de Mustapha Khasnadar ? Que reste-t-il des trésors botaniques que renfermait le jardin de Kassar-Saïd ?

Le jardinier qui visite ces vieux jardins est forcément attristé : il peut se demander si les plantes qu'il cultive ne seront pas un jour l'objet d'un semblable abandon.

Il importe de noter les plantes qui subsistent : celles-là ont la vie dure et sont bonnes à propager.

J'ai vu en 1893, dans les jardins de Sfax, deux *Araucaria excelsa* d'environ vingt-cinq ans, longévitité extraordinaire pour le climat du sud.

A Kairouan, en 1895, près de la ville, dans une vieille briqueterie abandonnée, j'ai vu un *Scyndapsus pertusus*, un *Dracaena indivisa*, des sédums.

A Mateur, en 1894, j'ai trouvé dans un jardin arabe les plus jolis rosiers mousseux.

Enfin, tout le monde a vu les superbes araucarias de Khéreddine, hauts de quinze à vingt mètres ; des magnolias de huit à dix mètres à Tunis, à l'Ariana, au Bardo ; des *Virgilia*, des *Melaleuca* à La Manouba ; des *Pritchardia filifera* et des *Phoenix Canariensis* un peu partout.

Enfin, quelques plantes délicates ont trouvé des appréciateurs qui nous les ont conservées, et dans certains jardins de Tunis on entretient avec un soin jaloux des *Allamanda*, des gardenias, des *Streptolizia*, des *Aralia*, des camélias, des *Dracaena*, des ananas, des plaqueminières, des anones, etc.

De nos jours, l'horticulture renaît en Tunisie. Les jardiniers actuels peuvent profiter de l'expérience acquise par leurs devanciers, les

Weber, les Meunier, les David, les Coupin, auxquels nous rendons hommage. Quand on pense à ces vieux et habiles professionnels, on sourit de l'infatuation de tout nouveau débarqué qui, en des articles légers, laisse entendre que l'horticulture l'attendait pour naître sur le vieux sol de la Régence.

Nos colons sentent le besoin de joindre à l'utile l'ombre et la verdure. Plusieurs d'entre eux sont des amateurs très éclairés, très habiles, qui possèdent de véritables trésors horticoles. Qu'il me soit permis d'en citer un : M. Truelle est le père des fleurs, ainsi que le veut le nom de son domaine, Bou-Nouara.

A Sousse, un officier en retraite est un horticulteur passionné.

A Tunis, plusieurs établissements horticoles se sont créés, où l'on déploie une grande activité caractérisée surtout par ce fait qu'on y cultive exclusivement des plantes de bon aloi, déjà expérimentées en Tunisie; des plantes dont l'éducation est généralement lente et coûteuse, mais qui plus tard rachètent tout par leur rusticité et leur longévité.

Par opposition, il serait injuste de ne pas dire que le Jardin d'essais couvre la Tunisie de plantes de dernier ordre, et, par son bon marché subventionné, ne réussit qu'à dévoyer l'horticulture et à fausser le goût du public.

De la pépinière municipale, il nous restera un beau parc et des squares charmants; du Jardin d'essais, il ne restera que de la poudre d'eucalyptus.

Néanmoins, l'horticulture est en marche et continuera de prospérer. Souhaitons-lui de l'eau!

ROMAIN.



BIBLIOGRAPHIE

MYRES : A piece of early masonry at Chaouach in Tunis. *Man*, septembre 1901, p. 133. — Un fragment de maçonnerie antique à Chaouach.

En 1897, M. Myres visita, avec M. A. S. Evans, le village de Chaouach, vers Medjez-el-Bab. Ils virent un mur sur le bord septentrional du village. L'auteur en donne la photographie. Ce n'est ni le style des constructions préhistoriques, ni la forme romaine. L'auteur affirme que c'est un ouvrage grec paraissant remonter au VI^e siècle avant J.-C. Il aurait été construit pendant la première moitié de la domination carthaginoise. L'auteur en conclut qu'au VI^e siècle la civilisation de Carthage était en grande partie dominée par l'art et l'industrie de ses rivaux helléniques.

On peut joindre à ce témoignage les remarques de M. Gauckler. Celui-ci, dans le *Compte rendu de la marche du Service des antiquités en 1900*, remarque l'abandon des influences égypto-orientales à Carthage dès le IV^e siècle. Vers cette époque, « tout porte à un haut degré l'empreinte de la civilisation hellénique, et c'est ce qui explique la transformation si complète qui s'est opérée dans les coutumes funéraires des Carthaginois ». La religion elle-même, avec les cultes de Demeter et de Persephone, perd son caractère oriental pour se modifier dans le sens hellénique. Le père Delattre a également constaté dans la nécropole voisine de Sainte-Monique cette transformation du punique en hellénique. La crémation remplace l'inhumation. Les poteries sont grecques ou étrusques. Cette transformation de la Carthage punique en Carthage hellénique, constatée par tous les auteurs, est la confirmation éclatante des idées que nous avons exposées dans cette même revue au sujet *des premiers colons européens dans l'Afrique du Nord*. Ces populations antérieures aux Phéniciens, apparentées aux peuplades des bords de la mer Egée, ont peu à peu imposé leur influence à leurs conquérants puniques. Ceux-ci, trop faibles, se sont laissé en partie absorber par leurs anciens vaincus, qui ont de plus en plus fait appel aux produits de la civilisation hellénique, beaucoup plus adaptés à leurs goûts que ceux de l'Égypte ou de la Phénicie.

L'appareil du mur de Chaouach n'est pas isolé dans l'Afrique du Nord : MM. Gevault et Bourlier ont décrit des murs du même appareil à Tizirt et à Taksebt.⁽¹⁾

BERTHOLOX.

(1) *Revue Africaine*, 1893, p. 434.

M. CAUDEL : **Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord.** Leroux, 1900. L'auteur a essayé de décrire la période qui s'étend de 641 à 697 (ap. J.-C.) en ajoutant aux sources dont s'étaient inspirés ses devanciers la traduction de deux manuscrits arabes, l'un de Ibn Nadji, l'autre de El Maleki.

Le chapitre premier décrit le pays et ses habitants. Les Byzantins sont étudiés d'après l'Afrique byzantine de Diehl. L'auteur ne cite pas les sources auxquelles il a puisé pour la connaissance des Berbères. Le tableau qu'il en trace nous paraît un peu vague. Il y a diverses civilisations berbères différentes les unes des autres. Elles sont inconnues de l'auteur. C'est là le point faible de son ouvrage. Par contre, il connaît bien l'Arabe. Il analyse très bien l'influence de la prescription du *Djihad*, ou guerre sainte contre tout ce qui n'est pas musulman.

Les premières invasions arabes furent surtout des courses de pillage. Les Arabes, mis en goût par le pillage de l'Égypte, passèrent en Tripolitaine. La renommée des richesses de l'Ifrikia les tenta. Ils n'eurent pas de grands chocs à subir. Le patrice Grégoire, en révolte contre l'autorité de Byzance, n'avait pas les moyens d'opposer de grandes forces, et surtout des forces bien organisées, aux envahisseurs. Sa défaite permit le pillage régulier de la campagne du sud de la Tunisie. Les villes et les villages servirent de refuge aux populations et les Arabes étaient incapables d'en faire le siège. Les Arabes rentrèrent chargés de butin. Chaque cavalier eut 3.000 dinars de part de butin et chaque fantassin 1.000 dinars. M. Caudel ajoute : « Le récit d'El Maleki et d'Ibn en Nadji est d'une capitale importance. Il met les choses au point, en montrant dans le butin la grande préoccupation du général et des soldats, en réduisant par suite l'expédition à une entreprise de pillage, et la tactique à une série de marches dérobées qui portent l'envahisseur le plus près possible des richesses convoitées et le plus loin qu'il se peut des coups de l'ennemi. » (P. 75.)

Nous ne nous arrêterons pas à l'analyse des diverses autres expéditions dirigées sur l'Ifrikia.

Oqba tente de fixer l'action arabe en Afrique lorsqu'il fonde Qaïrouan, le premier poste occupé par les Arabes dans le pays. L'auteur fait l'éloge de l'emplacement. Il oublie, comme ses prédécesseurs, de montrer que Qaïrouan était au centre d'une circonférence formée par les impoutrables villages du Sahel et de la vallée de la Medjerda. Ces villages, riches par l'agriculture et la culture des oliviers, pouvaient être menacés par le nouveau centre et rançonnés au gré de ses occupants. C'était donc pour ceux-ci la vie assurée, soit par pillage direct, soit par la rançon que les villages pouvaient fournir aux dominateurs.

Oqba, mis en disgrâce, fut remplacé par un homme de rien, El

Mohadjir; celui-ci évacua Qaïrouan et s'installa, disent les chroniqueurs, à Takrouna, ville berbère. Il négocia avec les Berbères, occupa la presqu'île du Cap-Bon, d'où il gênait Carthage; puis, évitant les villes du Tell, il poussa un raid jusqu'à Tlemcen, aidé par les Berbères.

« Au fond, dit l'auteur, l'Arabe ne vaut pas mieux que le Berbère. Tous deux sont des faméliques et des hommes de proie; mais l'un est la hyène et l'autre le lion. L'Arabe est le pillard de haute volée, qui prépare soigneusement ses coups et les exécute avec l'audace confiante, l'impudence tranquille et le bonheur insolent de l'homme qui connaît cela et à qui cela a toujours réussi. » (P. 116.)

Oqba, revenu de disgrâce, reprit son gouvernement. Il fit son rival Mohadjir prisonnier et s'empara du trésor de celui-ci. Qaïrouan fut réoccupée. Oqba rompit les relations avec les Berbères. Leur chef, Koseïlah, l'allié de Mohadjir, fut emprisonné et traité durement. Une expédition eut lieu contre les Berbères de l'Aurès. Oqba ne put entrer ni à Baghaïah ni à Lambèse; il poussa ensuite par les plateaux jusqu'à Tlemcen, puis à Tanger. Il livra aussi une grande bataille aux Berbères du pays de Sous-el-Agsa. A son retour avec son armée chargée des produits du pillage, s'étant séparé du gros de l'armée, il fut battu et tué par Koseïlah. M. Caudel explique cet événement. Les Arabes, chargés de richesses et craignant de se les voir enlever en cas de défaite, refusèrent de suivre leur chef. Celui-ci ne put réunir que quelques fidèles pour faire face à l'ennemi, et fut écrasé. La mort d'Oqba amena l'écrasement de la domination arabe. Les Arabes de Qaïrouan se soumirent à Koseïlah.

Zohaïr défit Koseïlah à Menis, vers Sbiba. A son retour à Bargah, il fut tué dans un combat contre les Grecs débarqués à Bargah. Cette défaite est comparée par M. Caudel à celle d'Oqba. Les troupes arabes, chargées de butin, refusèrent de risquer leurs prises en combattant.

Hassan, qui vint après, trouva un pays épuisé. Il fallait aller plus loin pour piller. « Son armée était fraîche et à jeun, deux conditions qui lui donnaient l'audace folle que la troupe musulmane déploie toujours au début de ses campagnes. » (P. 154.) Le chef arabe prit Carthage, Béja et Bone, pays à peine visités dans les incursions précédentes (675 ap. J.-C.). Cela ne se fit pas sans résistance, car l'armée musulmane dut rentrer à Qaïrouan pour se refaire.

Pendant qu'il attaquait le nord, les Berbères se reformaient au sud sous la direction d'une femme, la Kahina. Les Arabes l'attaquent. La reine les bat. Leurs débris, poursuivis par les Berbères, s'enfuient au sud de Gabès. L'Ifrikia, après avoir embrassé l'islamisme, apostasia. La reine fit élever avec ses fils un Arabe prisonnier, Yesid ibn Khaled, et l'adopta, au lieu de le faire massacrer. Celui-ci reconnut

ces bontés en renseignant Hassan sur la situation et les forces des Berbères. L'émir ayant reformé son armée renforcée par les Berbères Botr, marcha sur l'Ifrikia. La reine, n'ayant pas les moyens de lutter, s'enfuit et fut finalement tuée. L'Afrique était conquise.

Tel est le résumé du récit de M. Caudel. Il est arrivé à présenter d'une façon claire et simple cette histoire si embrouillée des premières invasions arabes en Afrique.

L. B.

Notes relatives à la construction d'un chemin de fer en pays désertique, par M. BURSAUX, ingénieur. Montpellier, 1900. Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*. In-8° de 20 pages avec une carte.

Il y a en réalité dans cette intéressante brochure deux mémoires. Le premier est une sorte de préface au travail de M. Bursaux ; il mesure huit pages et est signé A. D. Ces initiales ne seraient-elles point celles de M. Adolphe Duponchel ? Cela nous paraît d'autant plus clair que le signataire, il nous l'apprend, « a émis pour la première fois il y a plus d'un quart de siècle l'idée du Transsaharien ».

« Désirant avant tout, dit-il, éviter d'avoir à franchir les deux ou trois lignes de faite du massif de l'Atlas, ... j'avais placé l'origine du Transsaharien dans le golfe de Gabès... Me maintenant à niveau dans la traversée du bassin des chotts tunisiens, je me serais rattaché à la vallée de l'Ighargar ou à celle de l'oued Mia, m'offrant l'une et l'autre une direction N.-S. pour atteindre le véritable faite du Sahara, d'où j'aurais pu redescendre vers le Niger dans des conditions d'un tracé presque horizontal sur tout le parcours. »

Cette déclaration est précieuse à enregistrer : car si, au Congrès de géographie d'Alger, en 1899, il a été parlé quelque peu d'un Transsaharien par le golfe de Gabès,⁽¹⁾ on y a paru ignorer complètement que cette soi-disant « variante » avait été mise en avant dès le principe, à une époque où la Tunisie était indépendante et où, par conséquent, *tout Français était naturellement porté à favoriser l'Algérie dans la mesure du possible.*

M. Bursaux, ancien officier du génie, chef des services de la Mine à la Compagnie des phosphates de Gafsa, nous raconte, dans une étude fort bien faite et d'une lecture facile, la construction du chemin de fer de Sfax à Gafsa et au Metlaoui, dont nul ne connaît mieux que lui toutes les phases.

« Quelques revues, dit-il, se plaçant au point de vue absolument technique, ont décrit certains détails de la construction ; d'autres, enthousiasmées par cet exemple rare dans nos annales, en ont prôné les résultats : personne n'a songé jusqu'ici à réunir les efforts faits,

(1) Voir notre résumé, *Revue Tunisienne* d'avril, page 218.

les difficultés vaincues et les enseignements à tirer de cette belle entreprise.

« Il semble cependant qu'au moment où la France se prépare à traverser le Sahara pour relier ses différentes possessions africaines, un tel exposé puisse être utile. C'est dans ce but que nous l'entreprenons. »

Tout serait à citer dans le travail de M. Bursaux. Nous ne pouvons qu'engager vivement à le lire ceux que notre colonisation africaine intéresse.

Notons cependant, vu l'importance capitale de la question de l'eau, ce que l'auteur dit de l'ain Mezzouna :

« A voir le grand nombre de bêtes qui y boivent, l'aqueduc romain qui en conduisait les eaux à l'agglomération située un peu plus bas dans la plaine, on eût pu croire à un débit raisonnable. Après avoir fait un règlement pour le partage des eaux entre les indigènes et la Compagnie, après avoir installé un siphon pour conduire à la station du chemin de fer les eaux qui lui revenaient, on s'est trouvé en face d'un débit journalier insignifiant.....

« Remarquons en passant que le plan d'eau actuel est fort au-dessous de la conduite romaine. »

Le cas n'est malheureusement point isolé en Tunisie, et il nous paraît absolument prouvé que les nappes souterraines y sont moins abondantes aujourd'hui que du temps des Romains.

Le déboisement et la dénudation qui en est résultée ont certainement contribué à cette triste modification ; mais celle-ci nous paraît avoir une cause plus générale et contre laquelle l'homme est impuissant dans l'état actuel de ses connaissances : nous voulons parler de *l'avancement continu, en Afrique, du climat désertique vers le nord.*

EUSÈBE VASSEL.

Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement, par H. PASQUIER (*Questions diplomatiques et coloniales* du 15 octobre 1901, pages 449 à 459, et carte hors texte).

Cette étude très sérieuse est-elle bien faite pour plaire aux Tunisois en général ? En tout cas, nous aimons à croire qu'il ne se trouvera pas ici un de nos compatriotes pour contredire l'écrivain lorsqu'il pose en principe qu'en cas de conflit entre le bien de la France et les intérêts de clocher, c'est le premier qui prime.

« Le résultat le plus direct et peut-être le plus heureux, dit-il, de l'interpellation de M. Berthelot a été de soumettre au contrôle du Parlement la création des lignes de chemin de fer à construire en Tunisie. Certains écrivains ont déploré un pareil résultat. Ils oublièrent que la Métropole est au premier chef intéressée à surveiller

les concessions accordées, soit au point de vue financier, soit au point de vue de la défense nationale. »

M. Pasquier relève la faute qu'on a commise, ici comme en France, de multiplier les ports. « L'exploitation des phosphates de Gafsa a justifié la création du port de Sfax » ; mais « il est aujourd'hui hors de doute qu'il suffisait de deux ports : Sfax et Bizerte... Cette faute en entraîna d'autres dans les tracés des chemins de fer. »

S'appuyant sur des arguments que nous sommes fier d'avoir présentés le premier en 1897, M. Pasquier demande que la ligne de Mateur à Pont-de-Trajan, décidée par l'autorité militaire, soit prolongée jusqu'à Tébessa par la région du Kef et celle des phosphates du Nord-Ouest.

EUSÈBE VASSEL.

Lettres de Tunisie. Les chemins de fer tunisiens, par le colonel FULCRAND. (*Bulletin de la Société des Etudes coloniales et maritimes*, 31 juillet 1901, pages 200 à 207.)

Notre honorable collègue, colonel du génie en retraite, ancien commandant de Laghounat et du Sud algérien, et actuellement fixé à Gafsa, classe ainsi que suit, *par ordre d'urgence*, les voies ferrées qu'il reste, à son avis, à construire en Tunisie :

1° *De Mateur à Béja et Souk-el-Khémis*, avec prolongement sur Thala, et plus tard sur Tébessa ;

2° *De Pont-du-Fahs au Kef*, avec embranchement industriel de Souk-et-Tléta à Kalaât-es-Senam ;

3° *De Kairouan au Kef*, se reliant à la précédente à Souk-et-Tléta ;

4° *De Sousse à Sfax* (au besoin un Decauville) ;

5° *De Gafsa à Thala* (un Decauville également).

Enfin, on pourrait établir un Decauville de Sfax à Gabès et le prolonger sur Médenine, Zarzis et la frontière tripolitaine, avec un petit embranchement vers l'île de Djerba.

On pourrait aussi prolonger sur Tozeur et Nefta la ligne de Sfax au Meïlaoui.

E. V.

L'Etat tunisien, son origine, son développement et son organisation actuelle (1525-1901), étude d'histoire politique, de droit public et de droit international, par ELIE FROUSSI, docteur en droit, avocat au barreau de Tunis. Tunis, Imprimerie générale (J. Picard et C^{ie}), 1901. In-8° de 203-XLIX pages.

Cette thèse pour le doctorat en droit est divisée en deux parties, l'une historique, l'autre juridique.

La première, *Origine et développement de l'Etat tunisien*, résume en 119 pages l'histoire de la Régence, du morcellement du royaume d'Ifrikia (xvi^e siècle) au traité de Kassar-Saïd ou du Bardo. Elle forme

trois livres : *Conquête de la Tunisie par les Turcs, L'émancipation de la Tunisie* et *Le gouvernement des beys*.

L'avantage qu'a M. Fitoussi de connaître la langue arabe lui a permis de puiser à des sources peu connues ou même nouvelles. Si son exposé ne révèle pas néanmoins de faits inédits, il est bien présenté et intéressant à lire.

L'auteur s'y attache à faire ressortir que longtemps avant notre intervention la Tunisie s'était affranchie de la domination turque et constituait un État indépendant.

L'autre partie de l'ouvrage, *Le protectorat français, principes et organisation*, se divise en deux livres : *Effets juridiques de l'établissement du protectorat français sur la Tunisie* et *Organisation du protectorat*.

C'est un bel art que la jurisprudence ; mais depuis que les Byzantins y ont mis du leur, elle est sujette, comme la reine Quinte-Essence, à se nourrir de viandes creuses, « catégories, jecaboths, eminins, dimions, abstractions, harborins, chelimins... ». Nous félicitons M. Fitoussi de répudier en général ces subtilités, que notre cerveau de profane, faute d'une case ou deux, ne saisit que très imparfaitement ; d'employer à peu près exclusivement des mots représentant une idée et des idées non dépourvues de substance.

Il y a bien la distinction entre la jouissance d'une prérogative et le droit de l'exercer, distinction qui nous a toujours paru tenir du cheveu coupé en quatre : mais passons.

En ce qui concerne les rapports de la Tunisie avec la France, M. Fitoussi examine quels sont, parmi les droits de souveraineté, ceux que l'État Tunisien a délégués au Gouvernement Français et ceux qu'il a retenus ; il étudie ensuite les effets juridiques du protectorat sur les relations de la Régence avec les puissances tierces.

Enfin, il expose, tant au point de vue politique qu'au point de vue administratif, l'organisation du protectorat français en Tunisie, organisation qui « précise mieux que les traités eux-mêmes l'action de la France dans les affaires de ce pays ».

Pour conclure, l'auteur émet l'opinion que le régime du protectorat est susceptible de durée, pourvu que la Colonie française soit admise à participer d'une manière efficace à la direction des affaires publiques, ce à quoi rien ne s'oppose en droit international.

Étude substantielle, à mettre en bonne place dans sa bibliothèque.

EUSÈBE VASSEL.

1901. *Annuaire de Sfax et du Sud tunisien*. Première année. Imprimerie-lithographie de *La Dépêche*, Sfax. Petit in-8° de 300 pages avec cartes et gravures.

Le midi bouge et, ma foi, il a raison : en tant de lieux on piétine sur place !

Déjà Sfax avait un journal quotidien fort bien fait ; et voici, dans un petit livre, encore une tentative hardie de décentralisation. Nos compatriotes retrouveraient-ils donc, sur cette terre d'Afrique, cet esprit d'initiative qui est la vie d'une nation et qu'en France la pieuvre administrative étouffe de plus en plus ?

L'*Annuaire* paraît fort bien compris et sera très utile à tous ceux que leurs affaires appellent dans le Sud.

Il renferme, sur la ville de Sfax, une notice historique fort curieuse. L'auteur émet l'opinion que l'antique *Taphrura*, dont on n'a retrouvé d'autres traces que deux nécropoles au sud et au nord-ouest de la ville actuelle, était située à l'est de celle-ci, c'est-à-dire sur un emplacement actuellement recouvert par les eaux de la Méditerranée, et avait été engloutie antérieurement à l'invasion arabe.

« Le littoral tunisien, dit l'*Annuaire*, possède un autre exemple de cataclysme semblable, et celui-là indiscutable : c'est l'îlot de Zirou, à quelques encâblures de la terre, entre Zarzis et Biban, au sud de Sfax ; il y a là une petite cité qui a disparu dans l'eau, que connaissent fort bien et que visitent avec profit les pêcheurs d'éponges.

« Avant que l'on ait remblayé les terrains qui forment actuellement le terre-plein du port, surtout avant la construction du premier mur de quai, les bateliers sfaxiens évitaient avec soin, à marée basse, un endroit situé à trois cents mètres du rivage, dans la direction de la rue Centrale, où se trouvaient des ruines sous-marines que les Maltais appelaient *El-Kenissia*, l'église. C'était, d'après la légende, l'église de l'ancienne ville de Sfax qui avait été engloutie par la mer. »

E. V.

Pour la Patrie! Épisode lyrique en 3 actes et 4 tableaux. Poème de VICTOR PIÉTRA et FERDINAND HUARD, musique de V. PIÉTRA. Ne se vend pas. (Sans lieu ni date.) In-12 de 51 pages.

Un livret d'opéra est un poème bien spécial, qu'on ne peut séparer de la musique, et cet élément nous manque pour la pièce ardemment patriotique de MM. Piétra et Huard. Nous serons heureux de rendre compte de cette œuvre au jour, prochain, nous l'espérons, où elle affrontera le feu de la rampe.

E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Œuvres d'art appartenant à l'Institut de Carthage ⁽¹⁾

A l'issue du VI^e Salon tunisien, l'Institut de Carthage a reçu en dons, de leurs auteurs, les œuvres suivantes, destinées à figurer au futur musée de Tunis (le numéro qui précède le titre est celui d'inventaire; le numéro entre parenthèses, celui sous lequel l'œuvre est inscrite au *Livret des Exposants* du VI^e Salon tunisien) :

23 *Venise la nuit* (198), tableau de M. Marie-Joseph IWILL, H. C., ☼, C. ☉.

24 *Le pré en fleurs de la mère Baratte, à Saint-Cénéry (Orne)* (344), tableau de M. Mary RENARD.

N. B. — Au récolement de 1899, il a été constaté que le tableau n° 4 (*Revue Tunisienne*, avril 1898), *Coin de Tunis*, par M^{me} VIOLA, avait disparu. L'enquête a semblé indiquer que la Résidence générale avait disposé par erreur de cette toile, la croyant sa propriété.

Œuvres d'art confiées à l'Institut de Carthage ⁽²⁾

Ont été achetés par l'Institut de Carthage pour le compte de l'État français et lui sont confiés en dépôt :

127 *Tête de femme arabe* (15), tableau de M. Ferdinand ANTONI, O. ☉.

128 *Œillets* (113), aquarelle de M^{lle} Antoinette CHAVAGNAT.

129 *Lac de Tunis* (134), tableau de M. Georges-Aimé DELAPLANCHE, O. ☉.

130 *Les marchands d'oranges* (175), tableau de M. Paul GRAF, O. ☉.

131 *La rivière à Msila le soir* (273), tableau de M. Francisque NOAILLY, ☽, ☉.

A été confié à l'Institut de Carthage par la Résidence générale, à qui l'auteur en a fait don pour le futur musée :

132 *Les vieux oliviers de Menton*, tableau de M. Henri GOUNIX, O. ☉.

Ont été confiés à l'Institut de Carthage par la Direction de l'Agriculture et du Commerce :

133 *Vue de Sfax*, tableau de M. Jean NORO, ☽, O. ☉.

134 — — — — —

A été confié à l'Institut de Carthage par la Direction des Antiquités et Arts :

135 *Types de Toulouse*, 37 médaillons plâtre de M. D. FOURCADE, dans un même cadre.

(1) Voir *Revue Tunisienne*, avril 1898, p. 275; juillet 1898, p. 396; avril 1899, p. 221.

(2) Voir *Revue Tunisienne*, avril 1898, p. 276; juillet 1898, p. 397.

Décorations

Officiers d'Académie : MM. BÉCHIS, COMBET, GINESTOUS, PATOU, PAUTHIER.

Dans l'ordre du Nichan-Iftikhar, de nombreuses nominations ont eu lieu. En raison d'une absence prolongée, nous n'avons pu noter que les suivantes :

Commandeurs : MM. CURTELIN, LÉVY ;

Officiers : MM. GIRAUD, SOLER.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs : MM. E. BIRBÈS, jardinier de la Direction générale de l'Enseignement, Tunis ; Albert DUVAU, propriétaire, La Marsa (Tunisie) ; P.-E. JAMBOX, expert phylloxérique au Syndicat général obligatoire des Viticulteurs, Tunis ; Cyprien-Edouard-Paul JULIEN, secrétaire de Contrôle civil, Souk-el-Arba (Tunisie) ; Adrien NAUDIN, horticulteur, Les Myrtes, Sidi-Ahmed (Tunisie) ; Allemand ROMAIN, jardinier, Villa Persane, Ras-Tabia (Tunisie).

Section des Horticulteurs français

La Section des Horticulteurs français a renouvelé son bureau, qui est ainsi composé :

Président : M. GIRAUD ;

Secrétaire : M. CASTET ;

Trésorier : M. DAVIN père.

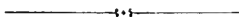


TABLE DES MATIÈRES

du tome VIII de la "Revue Tunisienne"

I — MÉMOIRES ORIGINAUX

Archéologie		Pages
A.-L. DELATRE: Inscriptions céramiques trouvées à Carthage, 1900.....		20
— La colline de Saint-Louis à Carthage.....		279
COMTE BEGOUEN: L'aiguière et le plat dits de Charles-Quint....		62
D ^r CARTON: Municipium Numlulitanum (suite et fin), avec une planche.....		79
— Le djebel Gorra, avec une figure.....		259
Art militaire		
COMMANDANT P. WACH: En territoire militaire: Les affaires indigènes (Oran, Alger, Constantine).....		186
Chimie		
E. JALADE: Engrais naturels (guanos) trouvés en Tunisie.....		70
Ethnographie		
V. GERMAIN: Nos émigrants siciliens chez eux, d'après Leopoldo Franchetti et Sidney Sonnino.....		428
Histoire		
GABRIEL MÉDINA: Le christianisme dans le nord de l'Afrique avant l'islam.....	7, 156, 293,	407
Horticulture		
G. CASTET: Législation phylloxérique.....		318
ROMAIN: Notes sur l'histoire de l'horticulture en Tunisie.....		463
Littérature		
E. VAN BRUYSSSEL: Le faux serment, nouvelle.....		73
SI HAMOUDA TAJ: Epitaphe du cheikh Essenoussi.....		103
KAÏS BEN EL MALAOUAH: <i>Majnoun Leïla</i> , recueil de poésies arabes, traduction d'ISAAC CATTAN.....	200, 323	
CORIPPE: <i>La Johannide</i> , traduction de J. ALIX. Chant VI.....	210, 327	
JULIEN: Sur les rives du Bagrada.....		459

Sociologie

	Pages
AUGUSTE DESTREES : Recrutement et rôle des agents français de la province tunisienne.....	45
F.-V. DELÉCRAZ : La réforme de l'enseignement et nos colonies africaines.....	131
L. BERTHOLON : L'assimilation aux colonies par la réforme des lois françaises sur le mariage.....	169
— Mentalité française et colonisation tunisienne.....	379

Voyages

J. LETAILE : Voyage de Marcescheau dans le sud de la Régence de Tunis en 1826.....	149
LIEUTENANT-COLONEL P. WACHI : En Algérie; notes, itinéraires et souvenirs pour servir à l'histoire de la province d'Oran. L'insurrection de Bou Amama (1881-82).....	336, 445

II — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS : Les travaux publics du Protectorat français en Tunisie, tomes I et III (EUSÈBE VASSEL).....	105
L. MACHUEL : Exposition universelle de 1900. Monographies pédagogiques. L'enseignement public en Tunisie (EUSÈBE VASSEL).....	107
AUGUSTIN BERNARD et N. LACROIX : Algérie. Historique de la pénétration saharienne (EUSÈBE VASSEL).....	109
GUSTAVE SUNDBAERG : La Suède : son peuple et son industrie, exposé historique et statistique (A.).....	110
L. MACHUEL : Eddalil ou guide de l'arabisant qui étudie les dialectes parlés en Algérie et en Tunisie (EUSÈBE VASSEL)....	111
HAMY : Laboureurs et pasteurs berbères, traditions et survivances (BERTHOLON).....	112
HANTZ : Note sur les recherches sous-marines aux alentours de Carthage (L.-B.).....	113
R. P. DELATRE : Carthage. Nécropole punique voisine de Sainte-Monique (EUSÈBE VASSEL).....	114
P. GAUCKLER : Note sur des étuis puniques à lamelles gravées, en métal précieux. — Ph. BERGER : Note sur les inscriptions phéniciennes gravées sur une des lames d'or trouvées par M. Gauckler (EUSÈBE VASSEL).....	115
PAUL GAUCKLER : Note sur quelques inscriptions latines découvertes en Tunisie (E. V.).....	115

	Pages
G. HANNEZÔ et L. FÉMÉLIAUX : Note sur la nécropole chrétienne de Sfax (E.V.).....	116
C. DEPÉRET et R. FOURTAU : Sur les terrains néogènes de la Basse-Egypte et de l'isthme de Suez (EUSÈBE VASSEL).....	117
R. FOURTAU : Sur le Crétacé du massif d'Abou-Roach (Egypte) (E.V.).....	117
A propos des phosphates (E.V.).....	117
LÉON PERVINQUIÈRE : Sur un facies particulier du Sénonien de Tunisie (EUSÈBE VASSEL).....	118
L. PERVINQUIÈRE : Sur l'Eocène de Tunisie et d'Algérie (E.V.)...	118
M. IDOUX : Un été dans le Sud tunisien. Au pays des Troglodytes et des Lotophages (Y. A.).....	119
Revue commerciale de Bordeaux et du Sud-Ouest (E.V.).....	120
ALBERT DUVAU : Souvenirs historiques du Champ-de-Mars et du Trocadéro (E.V.).....	120
LÉOPOLD DE SAUSSURE : Psychologie de la colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes (E.V.).....	120
MOHAMMED BEL KHODJA : <i>Soulouk el Ibriz fi masaliki Bariz</i> (E.V.)	121
Varia (Y. AUNIS).....	121
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE D'ALGER : Congrès national des Sociétés françaises de géographie, XX ^e session, Alger, 1899. Compte rendu des travaux du Congrès (EUSÈBE VASSEL).....	123, 214
MAURICE HONORÉ : Le Transsaharien et la pénétration française en Afrique (EUSÈBE VASSEL).....	221
GASTON DUJARRIC : L'État mahdiste du Soudan (X...).....	223
LUCIEN HEUDEBERT : Au pays des Somalis et des Comoriens (X...)	224
Les Travaux publics du Protectorat français en Tunisie (E.V.)	224
PAUL GAUCKLER : Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie, IV (E.V.).....	225
P. GAUCKLER : Note sur des fouilles exécutées dans le Sahara tunisien (EUSÈBE VASSEL).....	225
LOUIS BEDEL : Exploration scientifique de la Tunisie : catalogue raisonné des Coléoptères de Tunisie, première partie : Cicindelidæ, staphylinidæ (E.V.).....	226
PAUL PALLARY : Coquilles marines du littoral du département d'Oran (EUSÈBE VASSEL).....	226
ED. CHEVREUX : Campagnes de la <i>Melita</i> : Description d'un amphipode nouveau appartenant au genre <i>Grubia</i> (E.V.).....	227
HENRI GADEAU DE KERVILLE : L'accouplement des Coléoptères. Les jeux des oiseaux (E.V.).....	227
H. FOURTAU : Exploration géologique dans le désert arabe entre Suez et El-Wasta (EUSÈBE VASSEL).....	228

	Pages
R. P. RABOISSON : Exploration géologique dans la presqu'île sinaitique (EUSÈBE VASSEL)	229
M. BORROMEI : Etude critique sur le type social corse d'après M. Demolins (EUSÈBE VASSEL)	229
COLONEL DOLOT : L'hôpital militaire de Bizerte (EUSÈBE VASSEL)	230
PAUL LAFITTE : L'épopée de Carthage (E. V.)	231
FERDINAND HUARD : L'Assistance mutuelle tunisienne (E. V.) ..	232
E. LECORE-CARPENTIER : 1901. L'Indicateur tunisien (E. V.)	232
COMTE BEGOUEN : Notes et documents pour servir à une bibliographie de l'histoire de la Tunisie (sièges de Tunis, 1535, et de Mahédia, 1550) (EUSÈBE VASSEL)	363
COMTE BEGOUEN : Société des Etudes du Couserans : Le Couserans aux XVII ^e et XVIII ^e siècles (E. V.)	363
PAUL GAUCKLER : Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie, V (E. V.)	363
P. GAUCKLER : Direction des Antiquités et des Beaux-Arts : Compte rendu de la marche du service, 1900 (E. V.)	364
R. P. DELATTRE : Carthage. Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Deuxième trimestre des fouilles, avril-juin 1898 (EUSÈBE VASSEL)	366
HENRI GADEAU DE KERVILLE : Tunisiana et Algeriana (E. V.)	367
MYRES : <i>A piece of early masonry at Chaouach in Tunis</i> (BERTHOLON)	466
M. CAUDEL : Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord (L. B.)	467
BURSAUX : Notes relatives à la construction d'un chemin de fer en pays désertique (EUSÈBE VASSEL)	469
H. PASQUIER : Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement (EUSÈBE VASSEL)	470
COLONEL FULCRAND : Lettres de Tunisie. Les chemins de fer tunisiens (E. V.)	471
ELIE FITOUSSI : L'État tunisien, son origine, son développement et son organisation actuelle (1525-1901) (EUSÈBE VASSEL) ..	471
1901. Annuaire de Sfax et du Sud Tunisien (EUSÈBE VASSEL) ..	472
VICTOR PIÉTRA et FERDINAND HUARD : Pour la Patrie ! (E. V.)	473

III — INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 9 novembre 1900	124
Bureau pour 1900-1901	127
Admissions	127, 238, 375, 475
Président d'honneur	128
Décorations	128, 239, 375, 475

	Pages
Section orientale.....	128, 238
Salon.....	128, 237
Banquet.....	233
Vice-président.....	238
Section médicale.....	239, 375
Liste des membres de l'Institut de Carthage.....	240
Ouverture du sixième Salon tunisien.....	368
Distribution des récompenses.....	370
Livret des exposants.....	373
Section des horticulteurs français en Tunisie.....	375, 475
Œuvres d'art appartenant à l'Institut de Carthage.....	474
— confiées à l'Institut de Carthage.....	474

PLANCHES ET FIGURES

Soffites du temple du Capitole de Municipium Numlulitanum (dessins du D ^r Carton).....	102
Château des Sept-Dormants (dessin du D ^r Carton).....	272

Le Président de l'Institut de Carthage,

F. PICARD.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.



BINDING SECT. MAY 22 1980

DT Revue tunisienne
241
R45
t.7-8

73

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

